



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2022

« Il n’y a pas de place pour les petites princesses » Sociologie de l’engagement volontaire féminin dans l’Armée suisse

Monay Stéphanie

Monay Stéphanie, 2022, « Il n’y a pas de place pour les petites princesses » Sociologie de l’engagement volontaire féminin dans l’Armée suisse

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_7DA2B3114B216

Droits d’auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

« Il n'y a pas de place pour les petites princesses »¹
Sociologie de l'engagement volontaire féminin dans l'Armée suisse

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la Faculté des sciences sociales et politiques
de l'Université de Lausanne pour l'obtention du grade de
Docteure en science politique

par
Stéphanie Monay

Directeur de thèse

Philippe Gottraux, Maître d'enseignement et de recherche
Institut d'études politiques, Université de Lausanne

Co-directrice de thèse

Marie-Carmen Garcia, Professeure
STAPS, Université Claude Bernard Lyon 1

Jury

Isabel Boni-Le Goff, Maîtresse de conférence, Université Paris 8

Morgane Kuehni, Professeure, HETS Lausanne

Bernard Voutat, Professeur, Université de Lausanne

Lausanne
2022

¹ Propos d'une capitaine, responsable du recrutement des femmes de l'Armée suisse, face à une quinzaine de candidates lors de la séance pour les femmes du recrutement. Émission Mise au point, « L'armée suisse au féminin 1/2 », *Radio Télévision Suisse Romande*, 30 avril 2018. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=fCDlScPB5o0>. État au 19.11.2021.



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

IMPRIMATUR

Le Décanat de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, au nom du Conseil et sur proposition d'un jury formé des professeurs

- Philippe GOTTRAUX, directeur de thèse, Maître d'Enseignement et de Recherche à l'Université de Lausanne,
- Marie-Carmen GARCIA, co-directrice de thèse, Professeure à l'Université de Toulouse III,
- Bernard VOUTAT, Professeur à l'Université de Lausanne,
- Isabel Boni-Le Goff, Maîtresse de Conférence à l'Université de Paris 8,
- Morgane KUEHNI, Professeure de la Haute école de travail social et de la Santé à Lausanne,

autorise, sans se prononcer sur les opinions de la candidate, l'impression de la thèse de Madame Stéphanie Monay, intitulée :

« Il n'y a pas de place pour les petites princesses » - Sociologie de l'engagement volontaire féminin dans l'Armée suisse

Nicky LE FEUVRE
Doyenne

Lausanne, le 23 août 2022

RÉSUMÉ

Comment l'institution militaire (re)produit-elle les dominations sociales ? Sur la base de cette question de départ, cette thèse s'intéresse aux femmes militaires engagées dans l'Armée suisse. Cet engagement, peu probable socialement du fait de l'inadéquation entre les caractéristiques sexuées des individus et celles de l'institution, pourrait soutenir une démarche « transgressive » vis-à-vis des normes et rôles de genre. Ces femmes pénètrent aussi un milieu marqué par une idéologie conservatrice : historiquement pensée pour et par les hommes, l'armée est identifiée comme une instance de socialisation aux dominations sociales, qui met en place des mécanismes par lesquels sont créés des dominants et des dominés. Cette thèse analyse les processus d'apprentissage des rôles et normes sociales, principalement de genre, des femmes engagées *volontairement* dans l'Armée suisse – *a contrario* des hommes qui sont astreints au service militaire. Ces femmes font face à un dispositif institutionnel, un régime de genre spécifique, qui les considère comme des éléments inadaptés, voire même des intruses. En croisant les niveaux d'analyse méso (régime de genre de l'institution) et microsociologique (propriétés et dispositions des individus), et à partir de méthodes qualitatives (observations ethnographiques, entretiens) et quantitatives (questionnaire), cette recherche explore comment les femmes s'approprient la culture militaire suisse et comment cette dernière participe à forger leur rapport politique au monde social. L'analyse montre comment ces appropriations sont différenciées et sont liées à la socialisation antérieure des individus, ainsi qu'à leur(s) position(s) au sein de l'institution. On constate que les femmes militaires présentent des profils et rapports au monde préajustés à l'armée ; le service militaire agit ainsi comme une instance de socialisation de renforcement de manières d'être, d'agir, de faire et de penser, marquées par les croyances en la méritocratie et en la séparation, la différenciation et la hiérarchisation des sexes.

Mots clés : armée, institution militaire, socialisation politique, socialisation sexuée, genre, régime de genre, rapport politique au monde social.

ABSTRACT

How does the military institution (re)produce social dominations ? Based on this initial question, this thesis focuses on women soldiers engaged within the Swiss Army. This engagement, socially improbable because of the mismatch between the gendered characteristics of individuals and those of the institution, could support a "transgressive" approach to gender norms and roles. These women also penetrate an environment marked by a conservative ideology : historically thought for and by men, the army is identified as an authority of socialization to social dominations, and puts in place mechanisms by which the dominant and the dominated are created. This thesis analyses the learning processes of social roles and norms, mainly gender related, of women *voluntarily* enrolled in the Swiss Army – unlike men who are required to serve. These women face an institutional setting, a specific gender regime, which considers them as misfits or even intruders. By crossing the meso- (gender regime of the institution) and the micro-sociological (characteristics and dispositions of individuals) levels of analysis, and by using qualitative (ethnographic observations, interviews) and quantitative (questionnaire) methods, this research explores how women appropriate the Swiss military culture and how it contributes to forging their political relation to the social world. This analysis shows how these appropriations are differentiated and are linked to the prior socialization of individuals, as well as to their position(s) within the institution. I find that military women have profiles and worldviews pre-adjusted to the army ; military service thus acts as an authority of socialization who reinforces ways of being, acting, doing and thinking, marked by beliefs in meritocracy and in the separation, differentiation and hierarchy of the sexes.

Key words : army, military institution, political socialization, gender socialization, gender, gender regime, political relation to the social world.

REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont rendu possible la réalisation, la poursuite et l'achèvement de cette recherche doctorale au long cours.

Mes premiers remerciements vont bien évidemment à Marie-Carmen Garcia et Philippe Gottraux qui ont dirigé et supervisé cette recherche ainsi que sa rédaction avec un regard et des retours rigoureux et pertinents. Elle et il m'ont permis de pousser toujours plus loin ma réflexion, de préciser mes résultats et analyses et de trouver des ressources là où je n'avais pas cherché. Je remercie chaleureusement Isabel Boni-Le Goff, Morgane Kuehni et Bernard Voutat d'avoir accepté de siéger dans mon jury de thèse ainsi que pour leur lecture attentive, leurs commentaires constructifs et les très enrichissantes discussions que nous avons eues à l'occasion du colloque de thèse qui s'est tenu le 24 juin 2022. Merci au Vice-Doyen de la Faculté SSP, Francesco Panese, d'assurer la présidence de la soutenance.

Que serait une recherche de type ethnographique sans son terrain ? Je manifeste ici ma plus grande gratitude aux personnes qui m'ont aidée à accéder aux casernes. Merci en particulier à Aurélien Buffat et Christian Bühlmann qui ont œuvré comme relais auprès de l'institution militaire. Merci à Madame le divisionnaire Germaine Seewer qui m'a ouvert les différentes portes de l'armée et qui a ainsi grandement facilité mes démarches. Merci aux différentes hiérarchies des places d'arme qui ont accepté le poids organisationnel de ma présence. J'exprime également mes plus vifs remerciements aux personnes, cadres et femmes militaires, qui m'ont permis de constituer mes données empiriques en acceptant d'échanger, de manière formelle ou informelle, avec moi, et/ou qui ont consacré un peu de leur temps à mon questionnaire. Merci de m'avoir ainsi manifesté votre confiance en me livrant votre parcours et vos expériences. Un merci particulier à Madame Teresina Fornasier qui m'a confié de précieuses informations.

Je remercie l'ensemble de mon laboratoire, le Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne (CRAPUL), pour les conditions de travail et de réflexivité scientifique qu'il m'a permis d'expérimenter, poussant toujours plus loin mes interrogations et mon regard critique. C'est notamment grâce aux ateliers doctoraux du CRAPUL que j'ai eu la possibilité de collecter des retours bienveillants, épris d'un sérieux constructif, sur différents chapitres de ma thèse. Merci à mes lecteur.trice.s attiré.e.s et invité.e.s, ainsi qu'à celles et

ceux qui se sont porté.e.s volontaires à cette occasion et ont lu avec attention mes premières esquisses : Agnès Aubry, Martina Avanza, Philippe Blanchard, Mounia Bennani-Chraïbi, Isabel Boni-Le Goff, Yassin Boughaba, Romain Carnac, Alexandre Dafflon, Magali Delaloye, Gilles Descloux, Youssef El Chazli, Olivier Fillieule, Fiona Friedli, Camille Masclat, Maxime Mellina, Samina Mesgarzadeh, Marie Métrailler, Jonathan Miaz, Vanessa Monney, Cécile Péchu, Hervé Rayner, Marc Renkens, Fabien Thétaz et Bernard Voutat. Une grande gratitude à mes relecteur.trice.s Agnès Aubry, Alexandre Dafflon, Fiona Friedli, Jonathan Miaz, Lucile Quéré et Pierre Raboud, qui ont su me faire de pertinentes suggestions sur le fond et la forme, et qui ont su trouver le temps de se consacrer à mes écrits malgré des plannings chargés. Merci à toutes les personnes qui se sont annoncées disponibles pour m'apporter leur aide, même si je n'ai finalement pas eu le loisir de les mobiliser. Merci à Christine Mennesson qui m'a consacré du temps et de précieux retours autour d'un chapitre.

Je suis extrêmement reconnaissante envers mes formidables collègues doctorant.e.s – et maintenant tous.tes docteur.e.s – du quatrième étage de Géopolis, qui se sont petit à petit mué.e.s en ami.e.s à long terme ; pour cette chance, merci en particulier à Agnès Aubry, Alexandre Dafflon, Fiona Friedli et Jonathan Miaz. Je me réjouis de découvrir la suite de vos carrières académiques prometteuses. Merci – et courage – à mes camarades de rédaction de thèse issues d'autres facultés, Stéphanie Mena et Jasmina Cornut, pour leur vitale compagnie à la « banane ». Je me réjouis de les voir arriver au bout de cette aventure. Merci également à Tran Thi Tuyet pour ses encouragements à la cafétéria de Géopolis. Ma reconnaissance à Seraphine Iseli pour son aide à la retranscription des entretiens en allemand.

J'ai également une pensée spéciale pour mes ancien.ne.s camarades d'étude sur les bancs de l'Université de Lausanne – Elena Avdija, Laura Piccand, Raphaël Thélin et Nicolas Thorens –, qui ont œuvré à faire naître mon goût pour les sciences politiques, pour la perspective genre et pour la recherche : un clin d'œil particulier à mon complice de séminaire favori, qui m'a fait aspirer à des publications signées « Monay & Monay-Tutumlu », Johann.

Je tiens également à remercier mes collègues du Service Agenda 21-Ville durable de la Ville de Genève, en particulier Chiara Barberis, Chloé Berthet, Guillaume Mandicourt et Héloïse Roman, qui ont accepté et soutenu une baisse temporaire de mon taux d'activité afin d'achever ce présent travail.

Pour leur soutien, merci à ma famille, Daniel, Déborah et Romy qui, même si les contours de ce qu'est une thèse et un poste d'assistante-doctorante leur échappent, ont su m'exprimer, chacun.e à sa manière, leur fierté. Pour les moments de détente et leurs interrogations soucieuses sur le devenir de cette recherche – mais aussi pour l'absence de questions (trop) récurrentes à ce propos –, je remercie les copains et les copines, en particulier Agathe, Alexis, Andrea, Aurélie, Charlotte, François, Frederik, Hélène, Jasmina, Jeanne, Jon, Kelly, Laure, Léonore, Louis x2, Margaux, Matthieu, Muriel, Natalie, Nicolas, Safia, Semion, Stéphanie, Thibault, Tommy et Tonton. Merci au FC Pain Fromage pour le défouloir et les belles victoires.

Enfin, merci à Pierre qui m'a apporté un soutien indéfectible et inestimable durant toutes ces années.

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	14
GLOSSAIRE	16
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	18
INTRODUCTION	20
UNE ANALYSE DE L'INSTITUTION MILITAIRE	24
UNE INSTANCE DE SOCIALISATION TOTALE ?	25
UNE INSTANCE DE (RE)PRODUCTION DE LA DOMINATION SOCIALE	29
MASCULINITE(S) HEGEMONIQUE(S) ET REGIME(S) DE GENRE	31
UNE ANALYSE D'UN ENGAGEMENT SOCIOLOGIQUEMENT IMPROBABLE	37
LES FEMMES MILITAIRES : UNE POPULATION PEU ETUDIEE	38
LES TENANTS ET LES LOGIQUES D'UN ENGAGEMENT IMPROBABLE	40
UNE ANALYSE DE L'ARMÉE COMME INSTANCE DE SOCIALISATION	47
UNE ANALYSE QUI COMBINE INSTITUTION, CONFIGURATIONS ET HISTOIRES INDIVIDUELLES	50
LE SERVICE MILITAIRE DES FEMMES : REPRODUCTION OU TRANSGRESSION ?	53
LA FABRIQUE DE LA RECHERCHE : DÉMARCHES EMPIRIQUES	62
MON RAPPORT A L'OBJET ET CE QU'IL ECLAIRE	63
L'ACCES AU TERRAIN ET SES COMPLICATIONS	67
DONNEES CONSTRUITES	76
ORGANISATION DE LA THÈSE	84
<u>PARTIE I. L'ARMÉE. UNE INSTITUTION D'ORDRE ET DE CONTRÔLE. PENSÉE ET FAITE POUR ET PAR LES HOMMES</u>	<u>88</u>
CHAPITRE 1. L'ARMÉE SUISSE : UNE INSTITUTION DE CONTRÔLE SOCIAL	90
1.1 SURVEILLER, PUNIR ET RECOMPENSER	91
<i>UNE INSTITUTION D'ORDRE</i>	91
<i>DES DISPOSITIFS DE GRATIFICATIONS</i>	95
1.2 UN OUTIL DU MAINTIEN DE L'ORDRE SUR LE FRONT INTERIEUR	97
<i>LE BRAS ARME ET POLITIQUE DE L'ÉTAT</i>	98
<i>UNE INSTITUTION EN CRISE ?</i>	100
<i>UNE INSTITUTION CLIVANTE POLITIQUEMENT</i>	106
1.3 UN OUTIL DE REPRODUCTION DE LA DIVISION SEXUEE DU TRAVAIL ET DES ROLES DE GENRE	108
<i>LA CONSCRIPTION : EXCLUSION ET ARGUMENT D'EXCLUSION DES FEMMES</i>	108
<i>CONSTRUCTION D'UNE RHETORIQUE ETHIQUE</i>	116
<i>UNE INSTITUTION EN MUTATION ?</i>	120
1.4 UN LIEN FORT AVEC LE DOMAINE DU SPORT	124
CHAPITRE 2. UNE INCORPORATION PROGRESSIVE DES FEMMES DANS UNE INSTITUTION MASCULINE	130
2.1. DU SERVICE COMPLEMENTAIRE FEMININ AUX FEMMES DANS L'ARMEE SUISSE (1939-2003)	130
<i>LA CREATION DU SERVICE COMPLEMENTAIRE FEMININ</i>	131
<i>VERS UNE MISE A NIVEAU : L'ENJEU DE L'ARMEMENT ET DE L'INSTRUCTION DES FEMMES AU COMBAT</i>	137
2.2 LA REFORME « ARMEE XXI » (2004-2017) : UNE OUVERTURE SANS FEMINISATION	147
<i>UNE OUVERTURE AUX FEMMES QUI INSISTE SUR UN ORDRE BIOLOGIQUE NATUREL</i>	148
<i>UNE REFORME QUI N'ATTIRE QUE PEU DE VOLONTAIRES</i>	152
<i>ARMEE XXI : QUELLE OFFRE D'ENGAGEMENT ?</i>	158

**PARTIE II. COMPRENDRE UN ENGAGEMENT A PRIORI IMPROBABLE : LOGIQUES SOCIALES,
LOGIQUES SEXUÉES** **176**

CHAPITRE 3. QUI SONT LES FEMMES MILITAIRES : PROPRIÉTÉS SOCIALES ET POLITIQUES	180
3.1 CARACTERISTIQUES SOCIALES ET FAMILIALES	181
<i>NIVEAU DE FORMATION</i>	182
<i>ORIGINES SOCIALES</i>	189
3.2 CARACTERISTIQUES IDEOLOGIQUES	193
<i>POSITIONNEMENT ET OPINIONS POLITIQUES</i>	193
<i>INTERET POUR LA POLITIQUE ET PARTICIPATION</i>	198
<i>POSITIONNEMENT FACE AU SERVICE MILITAIRE ET A L'ARMÉE</i>	200
<i>POSITIONNEMENT RELIGIEUX</i>	201
3.3 LES CARACTERISTIQUES DU CORPUS D'ENQUETÉES	202
<i>CARACTERISTIQUES SOCIALES</i>	202
<i>CARACTERISTIQUES IDEOLOGIQUES</i>	211
CHAPITRE 4. S'ENGAGER VOLONTAIREMENT : ENTRE ATTENTES INSTITUTIONNELLES ET ASPIRATIONS INDIVIDUELLES	218
4.1 « ON ENTRE A L'ARMÉE POUR DE BONNES RAISONS » : UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE A JUSTIFIER	218
<i>LES MOTIFS LEGITIMES DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE FEMININ</i>	220
<i>LES MOTIFS ILLEGITIMES DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE FEMININ</i>	223
4.2 POURQUOI S'ENGAGER VOLONTAIREMENT ? LES MOTIVATIONS DES FEMMES MILITAIRES	228
<i>LES RETRIBUTIONS PROFESSIONNELLES</i>	232
<i>LA PROXIMITÉ A L'INSTITUTION</i>	248
<i>LES MOTIVATIONS IDEOLOGIQUES ET LES RAPPORTS A L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES</i>	260
<i>LA RÉALISATION DE SOI</i>	276
CHAPITRE 5. GENÈSE(S) D'UN SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE	284
5.1 S'ENGAGER : UN PROLONGEMENT DE DISPOSITIONS SEXUÉES	285
<i>COMPOSITIONS ET RELATIONS FAMILIALES</i>	286
<i>DES SOCIALISATIONS SPORTIVES CONSÉQUENTES</i>	296
<i>DES SOCIALISATIONS PROFESSIONNELLES MASCULINES</i>	303
5.2 UNE QUÊTE DE DISTINCTION	305
<i>UNE SOCIALISATION ANTERIEURE A LA HIERARCHISATION DES SEXES</i>	307
<i>ASPIRATIONS A ACCÉDER A UNE POSITION PLUS VALORISÉE : ENTRE MOBILITÉ DE SEXE ET MOBILITÉ DE CLASSE</i>	311
5.3 IDEAUX-TYPES DE SOCIALISATIONS SEXUÉES INVERSEES	316
5.4 UNE VISION DU MONDE INDIVIDUALISTE ET MERITOCRATIQUE	320
<i>SOCIALISATION POLITIQUE FAMILIALE : L'INCULCATION DE VISIONS DU MONDE PARTICULIÈRES</i>	321
<i>POSITIONNEMENT FACE A L'IMMIGRATION : UN REVELATEUR DU RAPPORT MERITOCRATIQUE AU MONDE</i>	324
<i>UNE CONCEPTION MERITOCRATIQUE DE L'ÉGALITÉ : L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</i>	328

PARTIE III. SAISIR L'ARMÉE SUISSE COMME RÉGIME DE GENRE **342**

CHAPITRE 6. LE RECRUTEMENT : UNE SÉLECTION ET UNE AFFECTATION PAR LES CORPS	344
6.1 « LES BESOINS DE L'ARMÉE PRIMENT » : LES CAPACITÉS PHYSIQUES COMME DIVISEUR SEXUE	346
<i>LE BON CORPS A LA BONNE PLACE</i>	356
6.2 RÈGLES INFORMELLES DU RECRUTEMENT DES FEMMES : ENTRE LOGIQUES INSTITUTIONNELLES ET SEXUÉES	363
<i>DES STRATÉGIES POUR GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DU SERVICE MILITAIRE DES FEMMES</i>	385
<i>LES MODALITÉS DE SERVICE : LE POIDS DES REPRÉSENTATIONS SUR LES RÔLES DE GENRE</i>	387
<i>PRENDRE EN COMPTE LES SOUS-CULTURES INSTITUTIONNELLES</i>	391
6.3 DIVISION SEXUÉE DU TRAVAIL MILITAIRE : LA PLACE DES FEMMES A L'ISSUE DU RECRUTEMENT	396
6.4 LES CHOIX D'AFFECTATION : UNE VALORISATION DIFFÉRENCIÉE DES FONCTIONS MILITAIRES	409
<i>LE RECRUTEMENT : UN PROCESSUS DE REAJUSTEMENT DE SES CHOIX</i>	413
<i>VISER DES TROUPES ET FONCTIONS VALORISÉES, SOIT PEU FÉMINISÉES</i>	422

CHAPITRE 7. GESTION DE LA MIXITÉ ET (RE)PRODUCTION DE LA DIFFÉRENCE SEXUÉE	430
<i>DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE MILITAIRE ET TERRAINS D'ENQUETE</i>	430
7.1 DES MESURES INSTITUTIONNELLES COMME AUTANT DE RAPPELS DE LA DIFFERENCE DES SEXES	438
<i>LES FEMMES MILITAIRES : UN EFFECTIF PARTICULIER</i>	440
<i>LA SEPARATION DES SEXES</i>	443
<i>SOULIGNER LA DIFFERENCE PHYSIQUE ENTRE FEMMES ET HOMMES</i>	454
<i>(IN)DIFFERENCIER PAR LA PARURE</i>	459
<i>FAIRE AVEC UN MATERIEL INADAPTE</i>	469
7.2 LA REGULATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE AU SEIN DE L'ARMEE PAR L'AUTOCONTROLE DES FEMMES	472
<i>LA GESTION DE LA SEXUALITE</i>	473
<i>SE PREMUNIR DES « FAUSSES ACCUSATIONS » D'AGRESSION OU DE HARCELEMENT SEXUELS</i>	479
<i>UNE MULTITUDE DE FIGURES FEMININES REPOUSSOIRS</i>	483
<i>SEXISME EN CASERNE</i>	490
<i>L'« EFFET PACIFICATEUR » DES FEMMES</i>	504
7.3 S'ADAPTER A L'INSTITUTION EN TANT QUE FEMME ET VOLONTAIRE	505
<i>INJONCTIONS A ASSUMER SA DECISION ET A COMPENSER SON DEFICIT DE CREDIBILITE</i>	509
<i>S'ADAPTER AUX CARACTERISTIQUES DE LA SOCIABILITE MASCULINE MILITAIRE</i>	511
<i>INJONCTIONS AU SURINVESTISSEMENT</i>	513
7.4 ARMES ET TROUPES : LES SOUS-REGIMES DE GENRE DE L'ARMEE SUISSE	517
<i>UNE HETEROGENEITE DE CONFIGURATIONS GENREES</i>	518
<i>DES SOUS-CULTURES INSTITUTIONNELLES EN CONCURRENCE</i>	523
CHAPITRE 8. POURSUIVRE – OU NON – UNE CARRIÈRE MILITAIRE	530
8.1 TERMINER SON ECOLE DE RECRUES	531
<i>LE SPECTRE DES REAFFECTATIONS ET DES INTERRUPTIONS DE SERVICE</i>	533
<i>QUITTER L'ARMEE SUISSE : QUAND LES ATTENTES NE SONT PAS SATISFAITES</i>	536
8.2 L'AVANCEMENT : ENTRE DISPOSITIONS « FEMININES » ET « MASCULINES »	540
<i>LA SELECTION DES FEMMES POUR L'AVANCEMENT</i>	542
<i>LES DIMENSIONS SEXUEES DE LA SELECTION</i>	545
<i>LE POIDS DE L'ARME D'APPARTENANCE</i>	554
<i>LE CHOIX DU TYPE D'AVANCEMENT</i>	557
<i>LA CONCURRENCE DES FEMMES</i>	562
8.3 OBTENIR UN CONTRAT PROFESSIONNEL : PROBLEMES DE CONCILIATION ENTRE LES SPHERES DE VIE	565
<i>LA SELECTION DES FEMMES POUR UNE CARRIERE MILITAIRE</i>	567
<i>FAIRE CARRIERE : LA CONCURRENCE DE LA VIE FAMILIALE, AFFECTIVE ET SOCIALE</i>	570
<u>PARTIE IV. (DÉS)AJUSTEMENTS ET SOCIALISATION MILITAIRE</u>	588
CHAPITRE 9. FAIRE FACE À/FAIRE AVEC LA DOMINATION MASCULINE	590
9.1 MISSION : ASSIMILATION. DES STRATEGIES DIFFERENCIEES	590
<i>FACE AUX RESISTANCES : RATIONNALISER ET LEGITIMER SA PRESENCE</i>	594
<i>FAIRE SA PLACE PAR LE SURINVESTISSEMENT</i>	599
<i>SE POSITIONNER FACE A LA FEMINITE ET ASSURER SA MORALE SEXUELLE</i>	612
<i>MINIMISER OU NIER LES DISCRIMINATIONS ET LE SEXISME</i>	620
9.2 L'ENGAGEMENT MILITAIRE : UN DISPOSITIF DE DISTINCTION SOCIALE ET SEXUEE	626
<i>TIRER FIERTE DE SES ACCOMPLISSEMENTS</i>	626
<i>FAIRE PARTIE D'UN COLLECTIF VALORISE ET VALORISANT</i>	632
<i>LE PRESTIGE DE LA DISTINCTION SEXUEE</i>	634
9.3 FAIRE AVEC LA DOMINATION MASCULINE	642
<i>JUSTIFIER ET LEGITIMER LE SEXISME</i>	642
<i>LE PHENOMENE DE LA « REINE DES ABEILLES »</i>	644
<i>LES POSSIBILITES D'UN DISCOURS CRITIQUE</i>	646
<i>L'IMPOSSIBILITE DE COLLECTIVISER ET DE DENONCER LES DISCRIMINATIONS</i>	650
<i>INTERIORISER SON INFERIORITE PHYSIQUE</i>	652

CHAPITRE 10. PORTRAITS SOCIOLOGIQUES : LOGIQUES D'ENTRÉE, PARCOURS ET TACTIQUES D'INTÉGRATION DANS L'ESPACE MILITAIRE	660
10.1 PORTRAIT 1 – AGATHE	662
<i>FUIR LE MONDE CIVIL ET « PRENDRE UN AUTRE CHEMIN »</i>	662
<i>SE MAINTENIR DANS L'INSTITUTION AU PRIX DES VIOLENCES SEXISTES</i>	667
10.2 PORTRAIT 2 – JEANNE	678
<i>UN MIMÉTISME FAMILIAL</i>	678
<i>FAIRE SA PLACE GRACE A SON CAPITAL SOCIAL</i>	684
10.3 PORTRAIT 3 – PAMINA	689
<i>UN CALCUL COÛTS/BÉNÉFICES</i>	689
<i>DEFENDRE L'IMAGE DE « LA FEMME MILITAIRE » AU SEIN D'UNE CASERNE « FÉMINISÉE »</i>	695
10.4 PORTRAIT 4 – AGNES	703
<i>UN HOMME COMME MENTOR</i>	703
<i>UNE ASSIMILATION RÉUSSIE</i>	709
10.5 PORTRAIT 5 – SANITA	720
<i>ÊTRE « PLUS SUISSE QUE CERTAINS SUISSES »</i>	720
<i>ENTRE CONFORMITÉ DE GENRE ET CONFORMITÉ AU MONDE MILITAIRE</i>	728
CONCLUSION	738
L'ENGAGEMENT MILITAIRE VOLONTAIRE FÉMININ : LOYAUTÉ ET SILENCE	739
LE GENRE PRIS DANS LE MYTHE MÉRITOCRATIQUE	744
REPRODUCTION VERSUS EMPUISSANCEMENT : L'INDIVIDU, LE COLLECTIF, LE POLITIQUE	746
APPEL POUR UN INTÉRÊT SOCIOLOGIQUE AU « PASSAGE PAR LES ARMES »	748
CE QUE LA PRÉSENCE DES FEMMES FAIT À L'INSTITUTION MILITAIRE	750
À L'AVENIR : PLUS DE FEMMES DANS L'ARMÉE SUISSE ?	752
BIBLIOGRAPHIE	754
DOCUMENTS, SOURCES & MATÉRIAUX	791
OUTILS EMPIRIQUES	797
QUESTIONNAIRE : FEMMES DANS L'ARMÉE SUISSE (VERSION FRANÇAISE ET ALLÉGÉE)	797
GRILLE D'OBSERVATIONS	807
ANNEXES	809

Utilisation du langage épïcène dans la thèse

Cette thèse use d'un langage non-sexiste : elle n'applique pas la règle du « masculin neutre », ni le principe du « masculin l'emporte sur le féminin ». Si la rédaction préfère les substantifs épïcènes (soit des termes qui prennent la même forme au féminin qu'au masculin), l'objet de la thèse – où la question des rapports sociaux de sexe est centrale –, implique un recours au marquage de la binarité des sexes dans l'écriture pour que cette dernière gagne en précision (*via* l'usage des points, qui se veut le plus parcimonieux possible : acteur.trice.s, officier.ière.s, etc.).

Ainsi, outres la posture de l'autrice, ce choix prend sens dans le souci d'une écriture scientifique et précise. Comme le genre des individus est significatif pour l'analyse, l'utilisation de la grammaire traditionnelle prendrait le contrepied de la rigueur. L'écriture non-sexiste permet, par exemple, de signifier simplement et rapidement si un groupe d'individus est homosexué ou mixte. Lorsque la forme masculine ou féminine est seule usitée, l'écriture souligne ainsi l'homogénéité du groupe de référence. L'écriture non-sexiste devient un réel outil qui sert l'exactitude.

Aussi, j'ai choisi d'appliquer l'accord de proximité, soit d'accorder le genre de l'adjectif ou du verbe avec le référent le plus proche.

L'écriture non-sexiste n'est pas appliquée au matériau empirique. Pour ce dernier, l'écriture reste fidèle aux modalités d'expression du terrain. De même pour les citations issues de la littérature scientifique.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Partis politiques suisses :

PBD	Parti bourgeois-démocratique ; Le Centre depuis 2020 (fusion avec le PDC)
PCS	Parti chrétien-social ; Centre gauche – PCS depuis 2013
PDC	Parti démocrate-chrétien ; Le Centre depuis 2020 (fusion avec le PBD)
PLR	Parti libéral-radical
PS	Parti socialiste
UDC	Union démocratique du centre

Système de formation en Suisse :

CFC	Certificat fédéral de capacité
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zurich
ETS	Écoles Techniques Supérieures
HES	Hautes écoles spécialisées

Institutions suisses :

APG	Allocations pour perte de gain
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement, qui prend en charge, au niveau cantonal, les chômeur.euse.s

Abréviations militaires :

ABC	Cette abréviation renvoie aux troupes ou à la formation de « défense ABC », pour atomique, biologique, chimique : les tâches renvoient principalement à la détection et la décontamination. Parfois appelé « NBC » pour nucléaire, biologique et chimique
ACAMIL	Académie militaire de l'École polytechnique fédérale de Zurich
BFAO	Bureau formation assistée par ordinateur
AXXI	Système Armée XXI
CCSVA	Centre de compétences du service vétérinaire et animaux de l'armée
CSP	Contrôle de sécurité relatif aux personnes
CR	Cours de répétition
EMG	État-major général
EOF	École d'officier.ière.s
ER	École de recrues
ESCA	École des sous-officier.ière.s de carrière de l'armée
ESOF	École de sous-officier.ière.s
FDA	Femmes dans l'armée
IBF	Instruction de base spécifique à la fonction

IBG	Instruction de base générale
IFO	Instruction en formation
LAAM	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire
MILAK	Militärakademie. Voir ACAMIL en français
PC	Poste de commandement
PC	Protection civile
PM	Police militaire
RSA	Règlement de service de l'armée
SCF	Service complémentaire féminin
SFA	Service féminin de l'armée
SL	Service long
TFA	Test de fitness de l'armée
TFR	Test de fitness pour le recrutement

GLOSSAIRE

Armée d'active : renvoie aux effectifs militaires n'ayant pas été versés dans la réserve.

Armes collectives : armes lourdes, à forte potentialité de destruction, qui impliquent d'être maniées par plusieurs individus.

Avancement : le fait de s'élever dans la hiérarchie militaire, de monter en grade.

Bivouac : Campement rudimentaire pour passer la nuit à l'extérieur.

C1 : Rattachée à une fonction militaire, cette abréviation renvoie à la double fonction de chauffeur.euse, et donne droit à la formation à la conduite de véhicules automobiles de la catégorie C1.

Conduite : terme usité dans l'Armée suisse pour définir ce qui renvoie à l'action de diriger, de commander.

Cours de répétition : après l'école de recrues, les astreints et les femmes volontaires restent incorporé.e.s dans l'Armée suisse et suivent, généralement sur un rythme annuel, des cours de répétition de trois semaines, et ce jusqu'à ce qu'elles et ils servent le nombre de jours requis ou jusqu'à la fin de l'année où elles et ils atteignent l'âge de 34 ans.

Défense ABC : ABC pour atomique, biologique et chimique. Ces troupes militaires sont affectées aux tâches de détection et de décontamination. Parfois appelé « NBC » pour nucléaire, biologique et chimique.

École de recrues : l'école de recrues est la formation de base des militaires, d'une durée de 18 ou 21 semaines selon l'incorporation. Elle consiste à apprendre « les bases » du métier militaire ainsi que de la spécialité à laquelle les individus ont été affectés.

Duro : véhicule militaire tout-terrain utilisé par l'Armée suisse.

Fass 90 : fusil d'assaut officiel de l'Armée suisse.

Feldi : diminutif de « Feldweibel » (sergent-major) ou « Hauptfeldweibel » (sergent-major chef), des grades de sous-officier.ière.s supérieur.e.s.

GT : diminutif de « Grundtrageinheit », soit le harnais de base qui fait partie du paquetage militaire.

Militaire professionnel.le ou de carrière : militaire de métier au bénéfice d'un contrat professionnel à durée indéterminée.

Militaire contractuel.le : militaire de métier au bénéfice d'un contrat professionnel à durée déterminée (max. 5 ans).

Fonction militaire : les fonctions militaires représentent le « métier » militaire auquel les recrues sont instruites pendant leur école. Cela renvoie à une spécialité, telles que les explorateur.trice.s, les canonnier.ière.s lance-mines, les soldat.e.s d'hôpital, etc. Les fonctions sont rattachées à une troupe spécifique (les soldat.e.s sanitaires aux troupes sanitaires), mais certaines d'entre elles se retrouvent dans plusieurs voire dans toutes les troupes, notamment les fonctions administratives ou de la logistique comme, par exemple, les cuisinier.ière.s de troupe.

Paiement de galons : étape de l'avancement qui consiste à consolider et développer les connaissances et compétences théoriques, acquises en formation, dans le cadre d'un service pratique, effectué en général dans le cadre d'une école de recrues.

Picasso : tableau de travail de la semaine pour chaque compagnie et section.

KS : Kampfstiefel 90, bottes de combat en cuir avec lacets, pesant de plus de deux kilos, utilisées dans l'Armée suisse.

Recrutement : étape et processus de l'Armée suisse qui consiste à faire passer des tests et des évaluations afin de déterminer l'aptitude et l'affectation des astreints ou des femmes volontaires au service militaire.

Réserve : La réserve comprend les militaires qui ont accompli leurs services d'instruction, mais qui sont encore astreint.e.s au service militaire et qui sont par conséquent incorporé.e.s dans une formation de la réserve.

Röstigraben ou la barrière des Rösti : expressions usitées en Suisse pour désigner la frontière symbolique qui marquerait les différences de mentalité et les clivages politiques entre la Suisse romande francophone et la Suisse alémanique germanophone. Les *rösti* sont une spécialité culinaire d'origine suisse-allemande à base de pomme de terre.

Service actif : engagement de tout ou partie de l'armée en cas de péril extérieur ou intérieur, ordonné par les autorités fédérales.

Service intérieur : étape qui rythme le quotidien militaire et qui renvoie à l'entretien de l'équipement et du matériel personnels, aux soins corporels et au nettoyage des cantonnements.

Service long : modalité du service militaire qui consiste à effectuer la totalité de ses jours de service d'une traite, soit 300 jours.

Suisse alémanique ou Suisse allemande / Suisses-alémaniques ou Suisses-allemand.e.s : partie et habitant.e.s germanophones de la Suisse. Outre l'allemand, les Suisses-alémaniques s'expriment en différents dialectes alémaniques.

Suisse romande / Suisses-romand.e.s : partie et habitant.e.s francophones de la Suisse.

Suva : principal assureur-accidents de Suisse qui prend la forme d'une entreprise de droit public indépendante et à but non lucratif. Il gère l'assurance militaire sur mandat de la Confédération.

Swisscoy : formation de l'Armée suisse au Kosovo, dans le cadre de missions internationales de promotion de la paix.

SwissInt : pour Swiss Armed Forces International Command, Centre de compétences basé à Stans chargé de la mise en œuvre de la mission « promotion de la paix » de l'Armée suisse.

Système de milice : principe d'organisation où les citoyen.ne.s assument des charges publiques bénévolement, en parallèle à leurs activités professionnelles, telles que des tâches politiques ou militaires.

Tessin et Tessinois.e.s : canton, partie et habitant.e.s italophones de la Suisse.

Welsch : surnom familial en allemand, donné par les Suisses-alémaniques aux Suisses-romand.e.s.

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figures

Figure 1. Évolution de l'effectif de l'armée entre 1977 et 2016.....	102
Figure 2. Dépenses militaires en pourcentage des dépenses du gouvernement central (en millions).....	103
Figure 3. Effectifs de l'Armée suisse et nombre de femmes militaires	152
Figure 4. Effectifs des militaires féminines (inscriptions au recrutement) 1949-2017	153

Tableaux

Tableau 1. Taux de féminisation des armées de quelques pays occidentaux en 2015.....	155
Tableau 2. Opinion des femmes militaires sur un effort de promotion de la part de l'Armée suisse en vue de l'engagement volontaire	170
Tableau 3. Niveau de formation (formation achevée la plus élevée) des femmes militaires par rapport à la population féminine suisse du même âge.....	187
Tableau 4. Catégories socio-professionnelles des parents des femmes militaires	191
Tableau 5. Auto-positionnement des femmes militaires sur l'axe droite-gauche	194
Tableau 6. Opinions politiques : Adhésion de la Suisse à l'Union européenne	195
Tableau 7. Opinions politiques : Insécurité.....	196
Tableau 8. Opinions politiques : Assurances sociales	196
Tableau 9. Opinions politiques : Immigration	197
Tableau 10. Opinions politiques : Salaire minimum	197
Tableau 11. Intérêt des femmes militaires pour la politique.....	199
Tableau 12. Positions face au service militaire obligatoire	200
Tableau 13. Identification religieuse des femmes militaires	201
Tableau 14. Fréquentation d'un lieu de culte ou autres évènements liés à la confession.....	202
Tableau 15. Caractéristiques sociales des enquêtées.....	204
Tableau 16. Caractéristiques idéologiques des enquêtées.....	212
Tableau 17. Registres des motivations à l'engagement.....	232
Tableau 18. L'Armée suisse comme support d'engagement professionnel.....	235
Tableau 19. L'Armée suisse et l'égalité femmes-hommes selon les femmes militaires	276
Tableau 20. Attrait pour la dimension sexuée de l'Armée suisse	278
Tableau 21. L'Armée suisse comme support de distinction	280
Tableau 22. L'Armée suisse comme moyen de se forger un mental	281
Tableau 23. Activités sportives et de loisirs des enquêtées	298
Tableau 24. Socialisations sexuées inversées des enquêtées	319
Tableau 25. Catégories de points au TFA.....	349
Tableau 26. Points obtenus au TFA par les candidates sur quatre recrutements mixtes	384
Tableau 27. Points obtenus au TFA par rapport aux exigences requises par la fonction affectée	384
Tableau 28. Répartition des femmes militaires dans les troupes combattantes et non-combattantes	398
Tableau 29. Affectation des femmes militaires : recrutements 2001-2013.....	400
Tableau 30. Première affectation militaire des répondantes au questionnaire	400
Tableau 31. Premier choix d'affectation et affectation finale des candidates	401
Tableau 32. Affectation des enquêtées	407
Tableau 33. Choix de fonctions et socialisation sexuée antérieure des enquêtées	413
Tableau 34. Casernes visitées lors de l'enquête.....	436
Tableau 35. Des sous-régimes de genre : caractéristiques des casernes observées	522
Tableau 36. Répartition des femmes militaires par grade (début 2014)	542
Tableau 37. Effectifs masculins et féminins par groupes de grade	544
Tableau 38. Grade des répondantes selon l'arme d'appartenance.....	556
Tableau 39. Grade des répondantes selon le type d'arme d'appartenance	557
Tableau 40. Statuts militaires des répondantes.....	568
Tableau 41. Typologie des formes de résistance à la présence des femmes militaires	593
Tableau 42. Portraits sociologiques : cas sélectionnés.....	662

INTRODUCTION

Si, dans les années 1990 encore, le service militaire obligatoire était la norme dans une majorité de pays européens², la Suisse demeure l'une des rares nations qui n'a pas renoncé au système de la conscription, appelé dans ce contexte « système de milice »³ avec une proportion relativement faible de soldat.e.s et d'officier.ière.s professionnel.le.s. La Suisse impose ainsi encore aujourd'hui un service obligatoire aux hommes âgés de 18 ans de nationalité suisse, et permet aux femmes aux mêmes caractéristiques de s'engager sous un mode volontaire. Cette non-mixité institutionnalisée instaure, au sein même des bases normatives de cet État-Nation, une séparation et une différenciation entre citoyennes et citoyens, ainsi qu'une division sexuée du travail⁴ : la défense, le combat, la guerre sont instituées en tâches masculines. Comme le souligne Marc Bessin⁵, le service militaire accomplit un réel acte d'institution au sens de Pierre Bourdieu car, en traitant différemment les femmes et les hommes, il « consacre la différence »⁶ entre les sexes et contribue ainsi au maintien de l'ordre de genre.

² Daniel Möckli (éd.), « Le service militaire obligatoire en comparaison européenne », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, n°75, Zurich, Center for Security Studies, 2010, p. 1. URL : <http://www.css.ethz.ch/publications/pdfs/CSS-Analysen-75-FR.pdf>. État au 05.10.2012.

³ La notion de système de milice « désigne un principe d'organisation couramment pratiqué dans la vie publique en Suisse ; elle repose sur l'idée républicaine selon laquelle le citoyen qui en a les capacités doit assumer des charges et des tâches publiques à titre extraprofessionnel et bénévole. Cette expression propre à la Suisse est empruntée au vocabulaire militaire (lat. *militia*). » Ce principe est ancré dans la Constitution helvétique et renvoie à l'idée d'armée de citoyens. Il concerne principalement les tâches militaires et politiques, ainsi que certaines charges au niveau communal au bénéfice de la communauté. Andreas Kley, « Système de milice », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 10.11.2009. URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/043694/2009-11-10/>. État au 16.07.2021. Voir également Gerhard Saladin, *Der verfassungsrechtliche Grundsatz des Milizprinzips der Schweizer Armee*, Zurich/Saint-Gall, Dike Verlag AG, 2012, pp. 12 et suivantes.

⁴ La division sexuelle du travail, à laquelle je préfère la formulation de division sexuée du travail pour en souligner le caractère construit et processuel, est « la forme, historiquement et socialement modulée, de division du travail social qui découle des rapports sociaux de sexe. Elle a pour caractéristique l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive, ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions possédant une forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.). » Danièle Kergoat, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, pp. 33-54.

⁵ Marc Bessin, « Le recours au rite : l'exemple du service militaire », *Agora débats/jeunesses*, n°28, 2002, p. 40.

⁶ Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°43, 1982, pp. 58-63.

L'ordre de genre⁷ – ou le système de genre – renvoie à un agencement macrosocial de la construction sociale des différences entre les sexes⁸ basée sur « la domination globale des hommes sur les femmes »⁹, le genre étant entendu comme un processus social qui fait du sexe « un marqueur de la division sociale » dans le sens où il « sert à reconnaître et identifier les dominants des dominés »¹⁰. Le genre fait système car il constitue « un mécanisme par lequel l'action sociale située contribue à la reproduction de la structure sociale »¹¹. L'ordre de genre en Suisse est identifié comme particulièrement conservateur, marqué par le traditionalisme¹² ; l'entrée tardive des femmes dans la sphère politique institutionnelle, en 1971 sur le plan fédéral et en 1991 pour le dernier canton réfractaire, en est l'une des illustrations les plus édifiantes¹³. Si les contextes de guerre sont souvent présentés comme des moments où les frontières de genre sont bousculées, une littérature historique mobilisant la perspective genre, tel que l'ouvrage *Au foyer de l'inégalité*¹⁴, montre bien qu'en Suisse, tout un travail étatique, bourgeois et patronal s'est imposé afin de maintenir l'ordre de genre pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Olivier Giraud et Barbara Lucas montrent

⁷ Parfois également utilisé sous la formulation « ordre du genre », comme par Isabelle Clair, *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, A. Colin, 2008.

⁸ Lorena Parini, *Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Zürich, Seismo, 2006, p. 35.

⁹ Raewyn Connell, *Gender and power. Society, the person and sexual politics*, Stanford, Stanford University Press, 1987, p. 183 [traduction propre].

¹⁰ Christine Delphy, *L'ennemi principal 2. Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001, pp. 251-252. Le genre est également un concept, un outil, une perspective qui permet d'analyser et de dévoiler les mécanismes de production et de reproduction des différences et hiérarchies sociales.

¹¹ Candace West, Sarah Fenstermaker, « "Faire" la différence », *Terrains & travaux*, n°10, 2006, p. 118.

¹² La littérature montre que les trajectoires des Suissesses sont marquées par une forte division sexuée du travail (sphère privée – sphère publique), surtout lors de l'avènement du premier enfant, indice de la domination d'une idéologie traditionaliste des rapports de genre dans le pays. Pour René Lévy, Éric Widmer et Jean Kellerhals, l'organisation des familles en Suisse est caractérisée par « un traditionalisme modernisé » : si le marché du travail a évolué vers la mixité – toujours très inégale en termes de métiers occupés, de temps de travail, de rémunération, de valorisation des emplois, etc. – cela n'a pas remis en cause le modèle traditionnel de l'homme *breadwinner*, soit du pourvoyeur principal du revenu du ménage, et de la femme qui prend en charge l'essentiel du travail de *care*. René Lévy, Éric Widmer, Jean Kellerhals, « Modern family or modernized family traditionalism ? Master status and the gender order in Switzerland », *Electronic Journal of Sociology*, vol. 6, n°4, 2002, pp. 1-42 ; Éric Widmer, René Lévy, Alexandre Pollien, Raphaël Hammer, Jacques-Antoine Gauthier, « Entre standardisation, individualisation et sexuaction ; une analyse des trajectoires personnelles en Suisse », *Revue suisse de sociologie*, vol. 29, n°1, 2003, pp. 35-67 ; Éric Widmer, René Lévy, Jacques-Antoine Gauthier, « L'implication dans les champs domestique et professionnel selon les phases de la vie familiale », in Erwin Zimmermann, Robin Tillmann (éd.), *Vivre en Suisse 1999-2000. Une année dans la vie des ménages et familles suisses*, Berne, Peter Lang, 2004, pp. 95-108.

¹³ Ainsi que le retard pris par d'autres mesures allant dans le sens des droits des femmes en comparaison européenne comme, par exemples, le droit d'avortement devenu légal en 2002 ou le congé maternité payé entré en vigueur en 2005.

¹⁴ Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, *Au foyer de l'inégalité. La division du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, Antipodes, 2005. Voir également : Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » : Sociopolitical compromise, military comradeship, and the gender order in 1930s and 1940s Switzerland », *The Journal of Modern History*, vol. 82, n°1, 2010, pp. 101-126.

également, dans une analyse des cas allemand et helvétique, que la redéfinition des rapports sociaux de sexe au cours du dernier siècle se caractérise en Suisse par la lenteur et un fort consensualisme, un « compromis social entre maternalisme traditionnel et modernité »¹⁵. Les analyses d'Isabel Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, Grégoire Mallard, Eléonore Lépinard et Sandrine Morel vont dans le même sens et identifient des contraintes particulièrement lourdes pour les mères quant à la conciliation¹⁶ entre les sphères de vie familiale et professionnelle¹⁷. Plus récemment, Fiona Friedli montre que le droit de la famille suisse participe à « atténuer les transformations de l'ordre de genre »¹⁸ au niveau national. Ainsi, tout un ensemble d'institutions concorde à maintenir en Suisse un ordre de genre conservateur. Qu'en est-il de l'institution militaire et du système de la conscription ?

L'Armée suisse a un rôle primordial et actif durant l'après-guerre dans le maintien et la propagande de l'ordre de genre conservateur du pays¹⁹. En s'appuyant sur le modèle du citoyen-soldat et l'aura dont elle bénéficie à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, elle participe à polariser les rôles de genre et à hiérarchiser les sexes²⁰. Cette fonction est clairement énoncée dans le *Livre du soldat*, un ouvrage édité par les autorités fédérale de 1957

¹⁵ Olivier Giraud, Barbara Lucas, « Le renouveau des régimes de genre en Allemagne et en Suisse : bonjour 'néo maternalisme' ? », *Cahiers du Genre*, n°46, 2009, pp. 17-46. Citation p. 39.

¹⁶ Nathalie Lapeyre et Nicky Le Feuvre rappellent que le terme de « conciliation », produit des politiques publiques, occulte la dimension conflictuelle et concurrentielle du partage des tâches et du temps entre sphères professionnelle et familiale, de même qu'il invisibilise la dimension conflictuelle des rapports de genre en n'attribuant cet impératif qu'aux seules femmes. La conciliation ne serait, pour Annie Junter-Loiseau, qu'une « nouvelle manière de nommer », de dissimuler et de dépolitiser les inégalités entre femmes et hommes. Nathalie Lapeyre, Nicky Le Feuvre, « Concilier l'inconciliable ? Le rapport des femmes à la notion de "conciliation travail-famille" dans les professions libérales en France », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23, n°3, 2004, pp. 42-58 ; Annie Junter-Loiseau, « La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? », *Cahiers du Genre*, n°24, 1999, pp. 73-98.

¹⁷ Isabel Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, Grégoire Mallard, Eléonore Lépinard, Sandrine Morel, « Do gender regimes matter ? Converging and diverging career prospects among young French and Swiss lawyers », in Marta Choroszewicz, Tracey Adams (éd.), *Gender, age and inequality in the professions*, New York, Londres, Routledge, 2019, pp. 114-133.

¹⁸ Fiona Friedli, *Régulation des relations familiales et reproduction de l'ordre de genre : des transformations du droit à la justice en action*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2021, p. 425.

¹⁹ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy »... », *op. cit.*, pp. 101-126 ; Regina Wecker, « Es war nicht Krieg ! Die Situation der Schweiz 1939-1945 und die Kategorie Geschlecht », in Christof Dejung, Regula Stämpfli (dir.), *Armee, Staat und Geschlecht. Die Schweiz im internationalen Vergleich 1918-1945*, Zurich, Chronos, 2003, pp. 29-46 ; Rudolf Jaun, « Militär, Krieg und Geschlecht. Europäische Entwicklungslinien und schweizerische Besonderheiten », in Christof Dejung, Regula Stämpfli (dir.), *Armee, Staat und Geschlecht...*, *op. cit.*, pp. 83-97.

²⁰ Selon Annette Frei Berthoud, la période d'après-guerre en Suisse est même caractérisée par une domination masculine encore plus marquée qu'auparavant. Annette Frei Berthoud, « Fakten, Mythen, Erinnerungen. Die unterschiedliche Wahrnehmung und Beurteilung von Aktivdienst und Fraueneinsatz », in Philipp Sarasin, Regina Wecker (dir.), *Raubgold, Reduit, Flüchtlinge. Zur Geschichte der Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Zurich, Chronos, 1998, pp. 105-119.

à 1974 et distribué à toutes les recrues et soldats dans l'objectif de renforcer la conscience patriotique et la Défense nationale spirituelle²¹ contre la « menace soviétique ». Cette publication explicite la division sexuée du travail, les rôles de genre y étant clairement définis et séparés : « l'homme » combat, « la femme » est « la gardienne du foyer », elle et il « ne sont pas égaux, mais complémentaires »²². Au-delà du cas suisse, au cours des siècles, un discours philosophique, médical et sociétal s'est progressivement imposé pour établir un fort interdit anthropologique excluant les femmes – perçues comme sources de la procréation, celles qui « donnent » la vie – de l'usage des armes et de la violence. Ce discours a contribué à instaurer un ordre de genre qui « met en valeur la faculté propre à l'homme de faire couler son sang par décision de son libre arbitre », sépare les genres et « fait de l'activité guerrière l'accomplissement viril par excellence »²³. L'armée a ainsi participé à progressivement renforcer la séparation et la différenciation des sexes à travers une division sexuée du travail institutionnalisée, où celle-ci « devient au début du XX^e siècle, un critère qui distingue de manière plus nette que naguère hommes et femmes »²⁴. L'arme demeure aujourd'hui encore une quasi-exclusivité masculine, comme le souligne Geneviève Pruvost dans ses travaux sur la profession policière :

« L'un des fondements de la division sexuelle du travail est de réserver aux seuls hommes, à de rares exceptions près, le maniement des outils les plus sophistiqués. Or parmi ces outils, les armes constituent un cas particulier. Elles font l'objet d'une interdiction redoublée, qui s'est longtemps traduite par un verrouillage de l'armée et de la police, institutions spécialisées dans l'usage de la contrainte physique [...], longtemps réservées aux hommes. »²⁵

Dans les représentations dominantes, l'armée renvoie à la guerre, soit « l'activité la plus rigoureusement "sexuée" que connaisse l'humanité en raison de l'interdépendance entre la

²¹ La Défense nationale spirituelle renvoie à la doctrine promue par le gouvernement suisse de 1930 à 1960, et qui œuvrait à mettre en avant les valeurs traditionnelles du travail et de la famille ainsi qu'un anticommunisme exacerbé. Voir Hans Ulrich Jost, « Reflet culturel de la politique suisse des années 40 », in Collectif, *À tire d'ailes*, Lausanne, Antipodes, 2005, pp. 69-76.

²² Richard Merz, Albert Bachmann, *Le Livre du soldat – sois vigilant et fort : ton pays sera libre*, Berne, Eidg. Drucksachen – und Materialzentrale, 1959 [2^e édition], pp. 58-59.

²³ Odile Roynette, « La construction du masculin. De la fin du 19^e siècle aux années 1930 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 75, n°3, 2002, p. 87.

²⁴ *Ibid.*, p. 88.

²⁵ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 2007, p. 8.

guerre, la virilité et l'homme »²⁶. Elle œuvre plus encore que les autres institutions d'ordre à séparer dans les faits et culturellement les femmes et les hommes²⁷.

Pourtant, depuis la Seconde Guerre mondiale, les Suissesses peuvent rejoindre les rangs militaires et participer à la défense du pays ; les obstacles formels à leur incorporation ont progressivement été abandonnés jusqu'à l'instauration en 2004 de la réforme « Armée XXI », qui affirme mettre femmes et hommes à un niveau formellement égal sous les drapeaux, à l'exception de la modalité d'entrée, volontaire pour les premières, obligatoire pour les seconds. Dans ce contexte, dans quelle mesure l'Armée suisse et le système de la conscription helvétique participent au maintien de l'ordre de genre ? Cette thèse prend pour objet d'étude la manière dont le genre et les rapports sociaux de sexe, en se combinant au système symbolique propre à l'institution, s'agentent²⁸ dans l'enceinte militaire, et propose d'étudier l'Armée suisse en tant que régime de genre en mettant la focale sur l'engagement sociologiquement improbable des femmes militaires.

UNE ANALYSE DE L'INSTITUTION MILITAIRE

L'armée ne constitue pas l'objet phare des sciences sociales²⁹. Avant le début des années 2000, elle est même particulièrement négligée, spécialement dans les pays de langue française³⁰. Son étude est pendant longtemps quasi-exclusivement assurée par les académies et autres hautes écoles militaires, ou encore par des sociologues-soldat.e.s – principalement des hommes – passé.e.s par les armes³¹, des *insiders*³². Dès lors, le dialogue avec le monde académique « civil » est resté longtemps limité et, comme le constate Mathias Thura, la

²⁶ Barbara Ehrenreich, *Le sacre de la guerre. Essais sur les passions du sang*, Paris, Calmann-Lévy, 1999, p. 142.

²⁷ Voir Sharon Macdonald, Pat Holden, Shirley Ardener (éd.), *Images of women in peace and war. Cross-cultural and historical perspectives*, Londres, Macmillan, 1987 ; Jean Elshtain, *Women and war*, Chicago, University of Chicago Press, 1995.

²⁸ Comme l'ont fait Patricia Roux et Olivier Fillieule (dir.) sur le terrain du militantisme : Patricia Roux, Olivier Fillieule, « Avant-propos », in Olivier Fillieule, Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 11-22.

²⁹ Théodore Caplow, Pascal Venesson, *Sociologie militaire : armée, guerre et paix*, Paris, A. Colin, 2000, p. 8.

³⁰ Laure Bardiès analyse ce désintérêt des sciences sociales françaises comme l'héritage d'une tradition scientifique : Laure Bardiès, « La sociologie française et la chose militaire. Une tradition antipolitique », *Revue française de science politique*, vol. 67, n°5, 2017, pp. 879-898.

³¹ Sumbül Kaya, *La production militaire du citoyen. Sociologie politique de la conscription en Turquie*, thèse de doctorat en science politique, Université Paris I/Panthéon Sorbonne, 2013, p. 16.

³² Clément Martin, Christophe Pajon, « La sociologie militaire par les personnels de la défense : une sociologie d'insiders ? », *Les Champs de Mars*, n°27, 2015, pp. 23-30.

sociologie fut principalement mobilisée dans le but de répondre aux questionnements très pragmatiques et fonctionnels des armées, centrés sur le recrutement et la gestion des carrières. Les objectifs scientifiques se bornaient ainsi à répondre à « une demande militaire de sociologie »³³ tout en évitant la réflexion méthodologique³⁴. La professionnalisation progressive des armées européennes au cours de la fin du XX^e siècle a suscité un regain d'intérêt pour cet objet. Divers ouvrages ont commencé à s'intéresser à cette institution particulière, et montrent tout « l'intérêt de l'étude du monde militaire par les sciences sociales, dans un cadre général soumis à l'esprit critique »³⁵. En France, cet élan est particulièrement le fait de recherches menées par des femmes civiles³⁶. Ainsi, l'objet sort peu à peu du monopole de la sociologie militaire et se retrouve confronté à des approches et concepts issus de la sociologie dite civile³⁷.

Une instance de socialisation totale ?

Ce désintérêt initial questionne d'autant plus que l'armée est considérée très tôt comme une instance puissante de socialisation des individus en raison de son caractère disciplinaire et total³⁸. La socialisation est comprise ici comme l'ensemble des processus de transmission et d'incorporation de dispositions, soit des manières d'être, d'agir, de faire et de penser des

³³ Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *Les Champs de Mars*, n°33, 2019, pp. 47-48.

³⁴ Mathias Thura, « Armer le lecteur. Relire la sociologie militaire à l'aune de ses conditions de production en France », *Dynamiques internationales*, n°11, 2016, p. 1. Voir également Mathias Thura, Christophe Lafaye, Alicia Paya Y Pastor, « La pratique des sciences sociales en terrain militaire : une opération spéciale ? », *Les Champs de Mars*, n°26, 2015, pp. 9-22.

³⁵ Christophe Lafaye, « Fiche de lecture de Claude Weber, *À genou les hommes, debout les officiers. La socialisation des Saint-Cyriens* », Bibliothèque stratégique de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire [française], 2012, p. 1. URL : <http://www.defense.gouv.fr/irsem/publications/bibliotheque-strategique/bibliotheque-strategique>. État au 27.02.2013.

³⁶ Voir notamment : Delphine Deschaux-Beaume, « Enquêter en milieu militaire. Stratégie qualitative et conduite d'entretiens dans le domaine de la défense », *Res Militaris*, vol. 1, n°2, 2011, pp. 1-16 ; Alicia Paya Y Pastor, Sihem Djebbi, « Vers la structuration d'un champ de la sociologie militaire. Débats théoriques, méthodologiques et stratégiques », *Lettre de l'ISREM*, n°9, 2012 ; Laure Bardiès, « La sociologie française et la chose militaire... », *op. cit.*, pp. 879-898 ; Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, Marseille, Agone, 2017 ; Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat*, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 2017.

³⁷ Sömbül Kaya, *La production militaire du citoyen...*, *op. cit.*, p. 16.

³⁸ Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1968 ; Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 ; Louis Pinto, « L'armée, le contingent et les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°3, 1975, pp. 18-40 ; Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010.

individus, processus et individus qui sont situés socialement³⁹. En tant qu'institution totale – soit, selon la définition d'Erving Goffman, « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus vivant dans les mêmes conditions et isolés du reste de la société pendant une période de temps considérable mènent ensemble un épisode de vie contraint et réglé »⁴⁰ –, l'armée disposerait de moyens puissants pour socialiser ses membres. Sont souvent mentionnées son organisation hiérarchique, son système de sanction, ses moyens de surveillance accrue et bien d'autres outils qui participent à l'imposition d'un dispositif disciplinaire visant le respect des normes internes⁴¹. En tant qu'institution totale, elle constitue ainsi un terrain d'étude privilégié pour l'analyse des « appareils à transformer les individus »⁴². L'armée demeure également une institution de prise en charge de la jeunesse au moment de l'entrée dans la vie d'adulte, soit un temps où les individus se trouvent à un point de tension entre leurs socialisations antérieures – le « déjà-là » –, et l'« expérimentation »⁴³ de nouveaux univers qui concourent à façonner qui ils sont et deviendront⁴⁴. L'institution militaire affirme elle-même cette « fonction » sociale en mobilisant toute une rhétorique de la transformation des individus⁴⁵.

La littérature qui s'est intéressée aux effets de la socialisation militaire s'accorde à dire qu'elle se distingue par l'inculcation des valeurs conservatrices et des normes de la masculinité. L'armée a socialisé et socialise encore « des millions d'hommes selon un schéma plutôt traditionnel »⁴⁶ en cherchant à influencer sur leur système de valeurs. Les études montrent qu'elle inculque d'abord une forme de rapport à l'État, où le sens de la citoyenneté, du devoir, un sentiment patriotique et l'attachement aux traditions sont dominants. Sumbül Kaya

³⁹ Cette définition fait écho à celle de Muriel Darmon : « l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit – on dira aussi "formé", "modelé", "façonné", "fabriqué", "conditionné" – par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – "apprend", "intériorise", "incorpore", "intègre" – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement ». Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, A. Colin, 2010 [2^e édition], p. 6.

⁴⁰ Erving Goffman, *Asiles...*, *op. cit.*, p. 1.

⁴¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir...*, *op. cit.*, pp. 200 et suivantes.

⁴² Muriel Darmon se référant à *Surveiller et punir* de Michel Foucault. Muriel Darmon, *La socialisation*, *op. cit.*, p. 100.

⁴³ Anne Muxel, « Les contours de l'expérience des jeunes. À partir d'enquêtes récentes sur les 18-25 ans », *Informations sociales*, n°136, 2006, p. 72.

⁴⁴ Olivier Fillieule, « Observer les « années impressionnables ». La socialisation politique des jeunes des classes populaires. Une enquête ethnographique et longitudinale auprès de jeunes scolarisés dans les filières professionnelles dans deux cantons de Suisse romande », Projet FNS, 2012, p. 4.

⁴⁵ Jeanne Teboul, *Corps combattant...*, *op. cit.*, p. 24.

⁴⁶ William Arkin, Lynne Dobrofsky, « Military socialization and masculinity », *Social Issues*, vol. 34, n°1, 1978, p. 167 [traduction propre].

explore dans son analyse de la conscription en Turquie⁴⁷ comment le service militaire permet une réactivation d'un « habitus national »⁴⁸ au sens de Norbert Elias, qui vise la cohésion du pays. Plus largement, l'armée promeut un système symbolique, au sens d'Etienne Schweisguth, qui comprend à la fois le système de valeurs militaires « *stricto sensu* » ainsi que tous les outils institutionnels qui le soutiennent (drapeaux, uniformes, règles et pratiques formelles et informelles, etc.) : ce système symbolique est « l'ensemble des opinions que l'institution exige de ses membres »⁴⁹, marqué par une affinité avec l'idéologie conservatrice⁵⁰. Sont principalement identifiés le respect hiérarchique et l'obéissance, le principe méritocratique, la discipline, le sens du sacrifice et de la camaraderie ou encore la conformité aux tâches et rôles prescrits⁵¹. Si, dans le cas de l'Armée suisse, cette socialisation de nature idéologique reste à analyser, l'institution affirme, notamment dans ses règlements internes, sa volonté « à influencer le comportement et à transmettre des valeurs morales »⁵².

Les recherches s'accordent également à considérer l'armée comme l'un des lieux caractéristiques de la production de la masculinité⁵³, dans une perspective qui considère que

⁴⁷ Sömbül Kaya, « La fabrique du « soldat-citoyen » à travers la conscription en Turquie », *European Journal of Turkish Studies*, n°8, 2008, pp. 1-31. URL : <http://journals.openedition.org/ejts/2922>. État au 25.02.2022.

⁴⁸ L'*habitus*, pour Norbert Elias, renvoie au « savoir social incorporé » qui façonne les individus dans leurs dimensions personnelle et collective. L'*habitus* national s'étend aux « caractéristiques de l'identité collective nationale ». Florence Delmotte, « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 106, n°2, 2010, pp. 29-36 ; Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 273.

⁴⁹ Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », *Revue française de sociologie*, vol. 19, n°3, 1978, p. 385, note 31.

⁵⁰ Pour Etienne Schweisguth, cela s'explique par le fait que l'image conservatrice de l'institution attire à elle les individus conservateurs, qui nourrissent en retour le système symbolique et l'image institutionnelles d'une teneur conservatrice. *Ibid.*, p. 387.

⁵¹ Sur l'incorporation de valeurs et la formation des esprits des hommes militaires, voir : Gwendolyn Stevens, Fred Rosa, Sheldon Gardner, « Military academies as instruments of value change », *Armed Forces & Society*, vol. 20, n°3, 1994, pp. 473-482 ; Eyal Ben-Ari, *Mastering soldiers. Conflict, emotions, and the enemy in an Israeli military unit*, New York, Berghahn Books, 1998 ; Donna Winslow, « Rites of passage and group bonding in the Canadian airborne », *Armed Forces & Society*, vol. 25, n°3, 1999, pp. 429-457 ; Volker Franke, « Duty, honor, country. The social identity of West Point cadets », *Armed Forces & Society*, vol. 26, n°2, 2000, pp. 175-202 ; Giuseppe Caforio, « Military officer education », in Giuseppe Caforio (éd.), *Handbook of the sociology of the military*, Boston, Springer, 2006, pp. 255-278 ; Brian Lande, « Breathing like a soldier : culture incarnate », *The Sociological Review*, vol. 55, n°1, 2007, pp. 95-108.

⁵² Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, 22.05.1994, état au 01.01.2018, chapitre 4. URL : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/170_170_170/fr#fn-d59094e1130. État au 15.03.2021.

⁵³ Jane Partpart, Kevin Partridge, « Soldiering on : pushing militarized masculinities into new territory », in Mary Evans et al. (éd.), *The SAGE -Handbook of feminist theory*, Londres, SAGE Publications Ltd, 2014, p. 555 [traduction propre]. Selon Andrée Michel, le système militaire pratique même à très grande échelle une politique du genre qui se révèle aussi bien en période de paix qu'en temps de guerre. Andrée Michel, *Féminisme et antimilitarisme*, Donnamarie-Dontilly, Éditions IXe, 2012, p. 137. Voir aussi Michel Bozon, *Les conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981 ; Cynthia Enloe, *Does khaki become you ? The militarisation of women's lives*, Cambridge, South End Press, 1983 ; Frank Barrett, « The organizational construction of hegemonic masculinity : the case of the US Navy », *Gender, Work and Organization*, vol. 3, n°3, 1996, p. 129 ; Ute Frevert, « L'armée, école de la

les catégories de sexe ne sont pas des catégories naturelles, mais des constructions sociales⁵⁴. La littérature montre que cette institution est « en charge du "devenir adulte" au sens du "devenir homme" »⁵⁵. En effet, son action socialisatrice se concentre aujourd'hui encore majoritairement sur la partie masculine de la société, et fonctionne comme un « rituel de différenciation »⁵⁶ entre femmes et hommes. Le service militaire devient un véritable rite de passage réservé aux hommes⁵⁷ qui vise l'apprentissage de la virilité⁵⁸, soit une réelle instance de « socialisation à la masculinité »⁵⁹ et à l'« ethos masculin »⁶⁰. Ainsi, l'univers militaire représente une véritable « maison-des-hommes »⁶¹ contemporaine dans le sens où il contribue à fabriquer des « hommes virils ».

Cependant, les armées sont de plus en plus considérées comme des institutions sur le déclin⁶², et la perte de leur légitimité au fil des dernières décennies aurait pour corollaire l'affaiblissement de leurs effets socialisateurs⁶³. Muriel Darmon pose d'ailleurs la question, à

masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIX^e siècle », *Travail, genre et sociétés*, n°3, 2000, pp. 45-66 ; Odile Roynette, *Bons pour le service. L'expérience de la caserne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000 ; Eyal Ben-Ari, Edna Levy-Schreiber, « Body-building, character-building, and Nation-building. Gender and military service in Israel », *Studies of Contemporary Judaism*, vol. 16, 2000, pp. 171-190 ; Odile Roynette, « La construction du masculin... », *op. cit.*, pp. 85-96 ; Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009 ; Anne-Marie Sohn, « Sois un homme ! » *La construction de la masculinité au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2009.

⁵⁴ Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.

⁵⁵ Emmanuelle Prévot, « Stéréotypes professionnels, rôles féminins et mixité. Les unités combattantes de l'armée de terre », in Marlaine Cacouault-Bitaud, Frédéric Charles (dir.), *Quelle mixité dans les formations et les groupes professionnels ? Enquête sur les frontières et le mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 212.

⁵⁶ Helena Carreiras, *Gender and the military. A comparative study of the participation of women in the armed forces of Western democracies*, thèse de Sciences politique et sociale, European University Institute, Florence, 2004, p. 96 [traduction propre].

⁵⁷ Viviane Isambert-Jamati, « Remarques sur le service militaire », *Revue française de sociologie*, vol. 2, n°2, 1961, pp. 100-105.

⁵⁸ George Mosse, *L'image de l'homme : l'invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville, 1997, pp. 55-57. Par virilité, j'entends, dans le sens de ses deux dimensions établies par Pascale Molinier et Daniel Welzer-Lang, « les attributs sociaux associés aux hommes et au masculin » dans leurs formes les plus exacerbées et dominantes, ainsi que « la forme érectile et pénétrante de la sexualité masculine ». Pascale Molinier, Daniel Welzer-Lang, « Féminité, masculinité, virilité », in Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, *op. cit.*, pp. 70-71.

⁵⁹ Françoise Rault (coord.), « L'identité masculine », *Problèmes politiques et sociaux*, n°894, 2003, pp. 5-118 ; Ute Frevert, « L'armée, école de la masculinité... », *op. cit.*, pp. 45-66.

⁶⁰ Emmanuelle Prévot, « Stéréotypes professionnels, rôles féminins et mixité... », *op. cit.*, p. 213. Elle renvoie à Charles Moskos, John Williams, David Segal (éd.), *The postmodern military. Armed forces after the Cold War*, New York, Oxford University Press, 2000, pp. 1-13. Voir également Emmanuelle Prévot-Forni, *L'influence des « nouvelles missions » sur le sens du métier militaire. La fonction identitaire des représentations professionnelles dans une armée en cours de professionnalisation*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 1, Paris, 2006.

⁶¹ Maurice Godelier, *La production des Grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Flammarion, 2003, pp. 29-60 ; Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 151.

⁶² De plus, en dehors du cas suisse, le passage au mode professionnel implique que l'institution militaire ne concerne plus toute une classe d'âge (masculine).

⁶³ Éric Letonturier, « Reconnaissance, institution et identités militaires », *L'Année sociologique*, vol. 61, n°2, 2011, pp. 323-350. Voir également à ce sujet, François Dubet, *Le déclin de l'Institution*, Paris, Seuil, 2002.

propos des institutions totales dans leur ensemble, de savoir si « de telles modalités d'action »⁶⁴ sur les individus persistent encore aujourd'hui, et invite les sociologues à procéder à des analyses de cas.

Une instance de (re)production de la domination sociale

Dans son enquête sur de jeunes militaires du contingent français, Anne-Marie Devreux met au jour le processus de socialisation des hommes à la domination masculine. Dans son analyse, elle comprend la socialisation comme une « formation à tenir telle ou telle place dans le corps social, dans les hiérarchies sociales qui structurent les relations entre les individus et entre les groupes »⁶⁵ ; elle montre ainsi comment l'institution militaire contribue à inculquer aux appelés leur rôle de dominants dans l'ordre social sexué. C'est également ce que constate Pinar Selek lorsqu'elle analyse le service militaire en Turquie : les hommes y apprennent la séparation, la différenciation et la hiérarchisation entre les sexes, incorporent des dispositions dites masculines comme l'agressivité, le courage, le goût de la discipline ou le sens de l'honneur, et sont sommés de rejeter et de lutter contre tout attribut ou comportement perçu comme féminin, en premier lieu la faiblesse, la sensibilité, la compassion. « Le service militaire participe ainsi au renforcement des valeurs patriarcales dominantes dans la société »⁶⁶, et les hommes y « découvrent le domaine et la portée de leur pouvoir »⁶⁷. Pour Christophe Falcoz, l'armée représente alors l'une des institutions sources du sexisme et de l'homophobie⁶⁸. Dès lors, elle n'est pas seulement une institution genrée, mais aussi une institution « genrante » (*gendering institution*), dans le sens où elle participe à forger des manières d'être, d'agir, de faire et de penser sexuées⁶⁹. Pour Jules Falquet, sur la base des travaux de Pinar Selek sur l'armée turque, c'est moins l'inculcation corporelle de la virilité qui s'impose effectivement

⁶⁴ Muriel Darmon, *La socialisation*, *op. cit.*, p. 101.

⁶⁵ Anne-Marie Devreux, « Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 18, n°3-4, 1997, p. 50.

⁶⁶ Pinar Selek, *Devenir homme en rampant. Service militaire en Turquie : construction de la classe de sexe dominante*, Paris, l'Harmattan, 2014, pp. 208-209.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 214. C'est également le constat de Carol Cohn et de Mady Segal sur d'autres terrains militaires. Carol Cohn, « Wars, wimps, and women. Talking gender and thinking war », in Miriam Cooke, Angela Woollacott (éd.), *Gendering war talk*, Princetown New Jersey, Princeton University Press, 1993, pp. 227-246 ; Mady Segal, « Gender and the military », in Janet Chafetz (éd.), *Handbook of the sociology of gender*, New York, Kluwer Academic – Plenum Publishers, 1999, pp. 563-581.

⁶⁸ Christophe Falcoz, « Virilité et accès aux postes de pouvoir dans les organisations. Le point de vue des cadres homosexuel-le-s », *Travail, genre et sociétés*, n°12, 2004, pp. 145-170.

⁶⁹ Frank Barrett, « The organizational construction of hegemonic masculinity : ... », *op. cit.*, p. 141.

chez les engagés que celle de faire advenir dans les esprits un certain rapport à soi et aux autres, soit la conscience de faire partie d'une classe dominante basée sur l'exclusion d'autres groupes, en premier lieu celui des femmes : « le service militaire ne vise pas tant à construire de la masculinité individuelle, qu'à produire de la domination collective »⁷⁰, où la classe dominante renvoie à la classe des hommes.

L'armée opère aussi comme système de reproduction de l'ordre social et économique. Dès les années 1970, Louis Pinto montre comment la conscription française permet un « travail d'inculcation » qui œuvre à une division sociale du travail et à la domestication des classes populaires, où les dominé.e.s intègrent leur propre domination⁷¹. Plus récemment, toujours dans le cas français mais sous un mode professionnel cette fois, Christel Coton analyse les mécanismes sociaux, symboliques et institutionnels qui forment les officiers à occuper des positions dominantes. Elle déconstruit le mythe méritocratique militaire et montre que l'armée participe, tout comme l'institution scolaire⁷², à la reproduction des classes sociales : elle met au jour la manière dont son processus de hiérarchisation interne s'appuie en réalité sur les insertions sociales et les capitaux antérieurs des individus⁷³. Considérée comme « un lieu de sociabilité des élites »⁷⁴, l'Armée suisse est également identifiée comme une institution qui participe de la reproduction des classes sociales.

L'armée est ainsi un « mécanisme-clé de la production sociale d'un groupe dominant »⁷⁵ où genre et classe se combinent. L'objectif de cette recherche est de mettre au jour la fabrique concrète de la (re)production sociale qui se déroule au sein de l'Armée suisse.

⁷⁰ Jules Falquet, « Au-delà des larmes des hommes. Le service militaire ou la production sociale d'une classe de sexe dominante », in Pinar Selek, *Devenir homme en rampant...*, op. cit., p. 27.

⁷¹ Louis Pinto, « L'armée, le contingent et les classes sociales », op. cit., pp. 18-40.

⁷² Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éd. de Minuit, 2011.

⁷³ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit.

⁷⁴ Isabelle Lucas, Stéphanie Ginalski, Thomas David, « Le recrutement des hauts dirigeants d'entreprises suisses (1910-1980) », *Le Mouvement Social*, n°266, 2019, pp. 49-66. Voir également André Mach, Thomas David, Stéphanie Ginalski, Félix Bühlmann, *Les élites économiques suisses au XXe siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2016.

⁷⁵ Jules Falquet, « Au-delà des larmes des hommes. Le service militaire ou la production sociale d'une classe de sexe dominante », in Pinar Selek, *Devenir homme en rampant...*, op. cit., p. 10.

Masculinité(s) hégémonique(s) et régime(s) de genre

La littérature produite sur la conscription et les armées montre que le genre demeure « une caractéristique principale plutôt qu'auxiliaire »⁷⁶ de l'institution militaire. Pour Raewyn Connell et bien d'autres chercheurs et chercheuses, l'armée joue un rôle central dans la construction des normes « idéales » d'une masculinité dite hégémonique dans nos sociétés occidentales⁷⁷, car elle participe à l'agencement d'une « association entre le militaire et les images de la masculinité »⁷⁸. Connell mobilise ainsi le personnage de Rambo, incarné par Sylvester Stallone, comme la quintessence de la masculinité hégémonique⁷⁹. Ce concept renvoie au fait que Connell considère les masculinités comme plurielles : dans des contextes donnés, elles se trouvent en concurrence et entretiennent des rapports de domination. Mais partout, les masculinités bénéficient d'une position de domination face aux féminités⁸⁰. La

⁷⁶ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n° 48, 2010, p. 83.

⁷⁷ Raewyn Connell, « Masculinity, violence, and war », in Michael Kimmel, Michael Messner, *Men's lives*, New York, Macmillan, 1992, pp. 176-183 ; David Morgan, « Theater of war : Combat, the military, and masculinities », in Harry Brod, Michael Kaufman (éd.), *Theorizing masculinities*, Thousand Oaks, Sage, 1994, pp. 165-182 ; Raewyn Connell, *Masculinities*, Sidney, Allen & Unwin, 1995 ; Frank Barrett, « The organizational construction of hegemonic masculinity : ... », *op. cit.*, pp. 129-142.

⁷⁸ Frank Barrett, « The organizational construction of hegemonic masculinity : ... », *op. cit.*, p. 129 [traduction propre].

⁷⁹ Raewyn Connell, *Gender and power...*, *op. cit.*, pp. 184-185.

⁸⁰ La masculinité hégémonique, tout comme les autres modèles de masculinité, se construit en relation avec les féminités, plus précisément en opposition à celles-ci. Anne-Marie Devreux montre d'ailleurs que même dans un contexte où les femmes sont absentes, le référent féminin reste présent et joue un rôle dans la construction sexuée des hommes. Si Connell parle bien de « féminités » au pluriel et souligne que leur construction se fait en relation avec la masculinité hégémonique et les masculinités complices, subordonnées et marginalisées, elle ne s'attarde que très peu sur l'analyse des rapports qu'elles entretiennent entre elles, comme le signale Demetrakis Demetriou. Elle distingue cependant la « féminité hyperbolique » ou « accentuée » qui renvoie à des comportements et des caractéristiques conçues comme féminines qui légitiment et se conforment aux normes et intérêts du patriarcat. Ainsi, pour Connell, il ne peut pas y avoir de féminité hégémonique car toutes les formes de féminités sont construites dans des contextes de domination masculine. Par cette conception, Connell refuse d'abord les possibilités de variations au modèle de féminité, alors qu'elle insiste sur ce point concernant les masculinités. Ensuite, dans son article co-écrit avec James Messerschmidt, elle revient sur ce concept et les critiques qui lui ont été adressées, et appelle à porter son attention sur les « configurations de l'identité et des pratiques féminines » qu'elle et il définissent cependant comme nouvelles. À mon sens, concevoir que des formes de féminité non-conformes au patriarcat est une chose « nouvelle », produites par les changements sociaux et historiques récents dans les rapports entre les sexes, est une aporie qui homogénéise les comportements des femmes ayant vécu avant ces changements. Cette conception donne également une force quasi-révolutionnaire aux évolutions récentes, ce qu'elles n'ont pas forcément. Concevoir un modèle de féminité hégémonique, toujours subordonné aux masculinités, ainsi que d'autres formes de féminité, permettrait d'ouvrir la perspective et de complexifier ce schéma conceptuel. Par exemple, dans la logique d'une approche intersectionnelle, on constaterait certainement que les rapports entre les féminités et les masculinités complices, subordonnées ou marginalisées sont plus complexes qu'une simple infériorité des féminités. Les rapports de pouvoir entre une femme blanche bourgeoise et un homme noir issu des catégories populaires, pour prendre un exemple contrasté, sont-ils les mêmes selon les contextes d'interaction ? Raewyn Connell, James Messerschmidt, « Hegemonic masculinity », *Gender & Society*, vol. 19, n°6, 2005, pp. 829-859 ; Anne-Marie Devreux, « Des appelés, des armes et des femmes : ... », *op. cit.* ; Demetrakis Demetriou, « La

masculinité hégémonique renvoie au modèle qui se trouve en position de domination sociale face aux autres masculinités au sein d'une structure spécifique de rapports sociaux de sexe⁸¹. Elle est « construite en relation avec les diverses masculinités subordonnées, de même qu'en relation avec les femmes »⁸². Tous les hommes ne sont pas tributaires de cette masculinité hégémonique et ne bénéficient pas forcément d'une position dominante : la masculinité hégémonique « n'est pas considérée comme normale dans un sens statistique car elle n'est observable que chez une minorité d'hommes »⁸³. Son caractère hégémonique provient du fait qu'elle s'impose comme une norme, « un "idéal culturel" sans cesse promu »⁸⁴ et reconnu, auquel aspirent les individus avec plus ou moins de succès, ou du moins face auquel ils se positionnent et par rapport auquel ils se définissent. Ainsi, la masculinité hégémonique se construit relationnellement, en interaction avec d'autres masculinités définies par Connell comme complices, subordonnées ou marginalisées. Les masculinités complices renvoient à des modèles qui, s'ils ne correspondent pas entièrement à la masculinité hégémonique, participent au maintien de la norme et en tirent des bénéfices sociaux⁸⁵ ; les masculinités subordonnées renvoient à des masculinités dominées, considérées comme des « contre-modèles »⁸⁶, comme les masculinités gaies perçues comme des masculinités féminisées⁸⁷ ou « corrompues » ; enfin les masculinités marginalisées rassemblent des individus qui peuvent se rapprocher des traits de la masculinité hégémonique mais qui sont « socialement privés »⁸⁸ du pouvoir et des bénéfices de la domination qu'elle confère, ou du moins en partie, du fait d'autres caractéristiques sociales, comme les masculinités ouvrières ou racisées. Ces différents modèles de masculinité intègrent ainsi la combinaison de différents rapports sociaux (de sexe, de race, de classe, pour citer les plus courants), qu'il faut considérer afin de comprendre plus finement les rapports de pouvoir et l'imbrication des discriminations. Les masculinités coexistent ainsi de manière relationnelle et leurs rapports ainsi que leurs

masculinité hégémonique : lecture critique d'un concept de Raewyn Connell », *Genre, sexualité & société*, n°13, 2015, p. 5 ; Raewyn Connell, *Gender and power : ..., op. cit.*, pp. 183 et suivantes. Voir aussi Carrie Paechter, « Rethinking the possibilities for hegemonic femininity : Exploring a Gramsci framework », *Women's Studies International Forum*, vol. 68, 2018, pp. 121-128.

⁸¹ Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014, p. 73 ; Raewyn Connell, *Gender and power..., op. cit.*, p. 184.

⁸² Raewyn Connell, *Gender and power..., op. cit.*, p. 183 [traduction propre].

⁸³ Raewyn Connell, James Messerschmidt, « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? », *Terrains & travaux*, n°27, 2015, p. 155.

⁸⁴ Demetrakis Demetriou, « La masculinité hégémonique : ... », *op. cit.*, p. 6.

⁸⁵ Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie, op. cit.*, pp. 72-80.

⁸⁶ Delphine Moraldo, « Raewyn Connell, Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie », *Lectures*, 2014, p. 2.

⁸⁷ Charlotte Hooper, *Manly states. Masculinities, international relations, and gender politics*, New York, Columbia University Press, 2000.

⁸⁸ Arthur Vuattoux, « Penser les masculinités », *Les Cahiers Dynamiques*, n°58, 2013, p. 86.

caractéristiques varient selon le contexte : on peut rencontrer une masculinité hégémonique de type populaire qui valorise la force, la puissance, l'affrontement et la résistance physiques, ou encore la « débrouille »⁸⁹, et qui se trouve en position dominante dans certaines sphères sociales. C'est que les concepts de masculinités proposés par Connell s'activent sur différents niveaux⁹⁰. On a d'abord affaire à une masculinité hégémonique qu'on pourrait qualifier de « globalisée », qui renvoie dans nos sociétés occidentales à une masculinité blanche, hétérosexuelle et bourgeoise⁹¹. Puis se configure, dans différentes sphères sociales, une masculinité hégémonique localisée. Si la masculinité hégémonique populaire demeure globalement subordonnée et marginalisée par la masculinité hégémonique bourgeoise, elle s'impose dans certaines sphères sociales. À un niveau micro, la masculinité hégémonique au sein des milieux populaires et ruraux⁹² n'est pas celle promue, par exemple, au sein des milieux professionnels des cols blancs⁹³.

Si la masculinité hégémonique impose certaines normes de masculinité parmi d'autres dans un contexte donné, cela n'implique pas son immuabilité. Au contraire, produite historiquement par les rapports sociaux et de pouvoir, elle est amenée à évoluer, à changer, voire à perdre la bataille face à un autre modèle⁹⁴. La masculinité hégémonique peut « autoriser »⁹⁵ certaines expressions des masculinités subordonnées et marginalisées, mais s'active à les maintenir en position d'infériorité. Connell donne comme exemples les athlètes noirs américains, dont la puissance et les performances peuvent être célébrées dans le

⁸⁹ Mélie Fraysse, Christine Mennesson, « Masculinités hégémoniques et féminités : les modèles de genre dans une revue de VTT », *Sciences sociales et sport*, n°2, 2009, pp. 25-53 ; Delphine Joannin, *Les pratiques corporelles des filles et des garçons : socialisations sexuées et variations interindividuelles*, thèse de doctorat, Université Toulouse 3 - Paul Sabatier, Toulouse, 2014, en particulier pp. 131-153.

⁹⁰ Dans son article rédigé avec James Messerschmidt, Connell souligne que les masculinités hégémoniques peuvent être analysées à trois niveaux, interreliés : au niveau local, à l'échelle régionale (niveau de la culture ou de l'État-Nation) et au niveau mondial. Raewyn Connell, James Messerschmidt, « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? », *op. cit.*, p. 178.

⁹¹ Demetrakis Demetriou, « La masculinité hégémonique : ... », *op. cit.*, pp. 10-12.

⁹² Benoît Coquard, « Faire partie de la bande. Le groupe d'amis comme instance de légitimation d'une masculinité populaire et rurale », *Genèses*, n°111, 2018, pp. 50-69 ; Alexandre Dafflon, *La socialisation au village. Encadrement des jeunes et apprentissage du politique en milieu rural*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, École des hautes études en sciences sociales, Lausanne, 2019.

⁹³ Paul Lagneau-Ymonet, « La masculinité d'affaires. Le cas de la Bourse de Paris (1724-1988) », in Régis Révenin, *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Autrement, 2007, pp. 113-127 ; Isabel Boni-Le Goff, « Des expert-e-s- respectables ? Esthétique vestimentaires et production de la confiance », *Travail, genre et sociétés*, n°41, 2019, pp. 67-86.

⁹⁴ « La masculinité hégémonique peut être définie comme la configuration de la pratique de genre qui incarne la réponse acceptée à un moment donné au problème de la légitimité du patriarcat. » Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, *op. cit.*, p. 74 [je souligne].

⁹⁵ Demetrakis Demetriou, « La masculinité hégémonique : ... », *op. cit.*, p. 9.

contexte sportif. Cette reconnaissance de leur virilité et facultés masculines prend cependant la forme d'une hypermasculinisation de type « animal » et d'une hypersexualisation qui les maintiennent dans une position d'infériorité face aux masculinités sportives blanches⁹⁶ : ils ne profiteront ainsi pas, du moins pas complètement, des bénéfices de la masculinité hégémonique. Dans les développements plus récents du concept, Raewyn Connell et James Messerschmidt considèrent qu'il est cependant plus fréquent de se trouver face à une plus grande diversité de masculinités, voire même face à des masculinités hégémoniques multiples et en coprésence – et ce même au niveau localisé, comme au sein d'une institution⁹⁷. Ainsi, dans le cadre de l'armée, Jeanne Teboul montre la possible co-présence de deux formes de masculinité qui se disputent l'hégémonie. Chacune se mêle aux principes de hiérarchisation internes propres à l'institution militaire de même qu'elle les nourrit, et renvoie à « des modèles socialement situés, à des représentations plus ou moins "populaires" ou "distinguées" du masculin » qui opposent les sans-grades et les haut-gradés⁹⁸. Les modèles de masculinité dominante sont en lutte permanente pour prendre l'ascendance sur l'autre⁹⁹, une lutte toujours cadrée par les hiérarchies de genre, de classe, de race. Ce développement fait écho au concept de Demetrakis Demetriou de « bloc hégémonique »¹⁰⁰, où « la masculinité hégémonique s'approprie, chez les autres masculinités, tout ce qui semble pragmatiquement utile pour perpétuer la domination »¹⁰¹. Cela va dans le sens d'une conception historique, dynamique et mouvante de la masculinité hégémonique, qui prend en compte le développement de nouvelles formes de domination qui visent à perpétuer la reproduction sociale des inégalités et des rapports de pouvoir en s'adaptant aux progrès en termes d'égalité entre femmes et hommes, ce que le sociologue François de Singly résume par la formule des « habits neufs de la domination masculine »¹⁰². Se dégage toujours une hiérarchie des masculinités, où celles en position hégémonique, si elles sont de plus en plus hybrides, se

⁹⁶ Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, *op. cit.*, pp. 79- 80. Voir aussi sur les masculinités noires : bell Hooks, *We real cool. Black men and masculinity*, New York, Routledge, 2003 ; Ronald Jackson, *Scripting the black masculine body : Identity, discourse, and racial politics in popular media*, Albany, State University of New York Press, 2006.

⁹⁷ Voir par exemples Frank Barrett, « The organizational construction of hegemonic masculinity : ... », *op. cit.*, pp. 129-142 ; Paul Higate, *Military masculinities : identity and the state*, London, Praeger, 2003.

⁹⁸ Jeanne Teboul, « Combattre et parader. Des masculinités militaires plurielles », *Terrains & travaux*, vol. 27, n°2, 2015, pp. 99-115, en particulier pp. 110-113.

⁹⁹ Raewyn Connell, James Messerschmidt, « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? », *op. cit.*, pp. 172-175.

¹⁰⁰ Demetrakis Demetriou, « La masculinité hégémonique : ... », *op. cit.*, pp. 1-22.

¹⁰¹ Raewyn Connell, James Messerschmidt, « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? », *op. cit.*, p. 172.

¹⁰² François De Singly, « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, n°196, 1993, pp. 54-64.

distinguent par le fait qu'elles sont « plus centrales socialement, ou davantage associées avec l'autorité et le pouvoir social que d'autres »¹⁰³. Ainsi, une masculinité hégémonique promue au sein d'une sphère sociale reflète un agencement subtilement différencié du modèle macrosocial, ce qui dépend notamment des différents types de capitaux valorisés ou non dans cet espace social défini.

Ces espaces sociaux définis représentent quant à eux des régimes de genre spécifiques. Isabel Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, Grégoire Mallard, Eléonore Lépinard et Sandrine Morel¹⁰⁴ distinguent deux usages du concept de « régime de genre » : le premier renvoie à la conception de Raewyn Connell et définit l'institutionnalisation des inégalités de genre au sein de dispositifs organisationnels spécifiques, soit l'une des configurations possibles de l'ordre de genre se déployant et se combinant avec des configurations institutionnelles particulières¹⁰⁵, ce qui participe ainsi, à un niveau méso ou microsocal¹⁰⁶, à la reproduction des hiérarchies de genre. C'est également dans cette perspective que s'inscrit Joan Acker¹⁰⁷ lorsqu'elle analyse les « organisations genrées » ou les « régimes d'inégalité »¹⁰⁸. Les organisations et les institutions sont à la fois genrées et produisent et reproduisent l'ordre de genre, mais chacune

¹⁰³ Raewyn Connell, James Messerschmidt, « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? », *op. cit.*, p. 174.

¹⁰⁴ Isabel Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, Grégoire Mallard, Eléonore Lépinard, Sandrine Morel, « Do gender regimes matter ? ... », *op. cit.*, pp. 115-117.

¹⁰⁵ Raewyn Connell, « Glass ceilings or gendered institutions ? Mapping the gender regimes of public sector worksites », *Public Administration Review*, vol. 66, n°6, 2006, pp. 837-849. Raewyn Connell, *Gender and power...*, *op. cit.*, pp. 53-54.

¹⁰⁶ Macro-, méso- ou microsocal renvoient à trois échelles d'action, d'observation et d'analyse des phénomènes sociaux que Michel Grossetti distingue par trois dimensions : la masse d'individus concernés, la durée et les contextes impliqués et pertinents. Ainsi, le niveau microsocal renvoie à un petit nombre d'acteur.trice.s voir à l'individu, à des interactions et phénomènes brefs, et à des contextes délimités et/ou spécialisés induits notamment par les questionnements scientifiques. Le niveau macrosocial concerne quant à lui les grandes masses, des durées longues et des ensembles de contextes variés et imbriqués. Le niveau méso se trouve à un niveau intermédiaire et participe à faire le lien entre les niveaux macro et microsociaux. Dans leurs applications, on renvoie souvent, en sciences sociales, le niveau micro aux individus, le niveau méso aux organisations ou à des collectifs, et le niveau macro à des ensembles territoriaux comme les États. Michel Grossetti, « Trois échelles d'action et d'analyse. L'abstraction comme opérateur d'échelle », *L'Année sociologique*, vol. 56, n°2, 2006, pp. 285-307 ; Michel Grossetti, « L'espace à trois dimensions des phénomènes sociaux », *SociologieS* [en ligne], 2011, pp. 1-12.

¹⁰⁷ Joan Acker, « Hierarchies, jobs, bodies. A theory of gendered organizations », in Judith Lorber, Susan Farrell (éd.), *The social construction of gender*, Londres, Sage, 1991, pp. 162-179 ; Joan Acker, « Hierarchies, jobs, bodies. A theory of gendered organizations », *Gender & Society*, vol. 4, n°2, 1990, pp. 139-158 ; Joan Acker, « Inequality regimes : gender, class and race in organizations », *Gender & Society*, vol. 20, n°4, 2006, pp. 441-464 ; Joan Acker, « From ceilings to inequality regimes / Du plafond de verre aux régimes d'inégalité », *Sociologie du Travail*, vol. 51, n°2, 2009, pp. 199-217.

¹⁰⁸ Ce dernier concept se distingue de celui de « régime de genre » par le fait qu'il intègre plus explicitement les caractéristiques relevant de la race et de la classe dans une approche intersectionnelle. Joan Acker, « From ceilings to inequality regimes... », *op. cit.*, p. 201.

à sa manière, selon des mécanismes qui lui sont spécifiques et de manière souvent « masquée par l'idéologie de la neutralité »¹⁰⁹. Le second usage consiste à comprendre ce concept comme un synonyme de l'ordre de genre, et à le concevoir à un niveau macrosocial dans un contexte national spécifique¹¹⁰. L'Armée suisse sera analysée dans cette thèse comme un régime de genre au sens de Connell, où le schéma gradué est composé de l'ordre de genre au niveau macro – ou système de genre – et de régimes de genre au niveau méso et micro.

Les différents régimes de genre sont le produit de parcours et de contingences historiques spécifiques qu'il faut à la fois analyser comme des « agencements originaux » et particuliers, et comme des « variations sur des thèmes communs » sur lesquels s'appuie l'ordre de genre¹¹¹. Cette posture implique d'analyser les aspects matériels, mais également symboliques et culturels des organisations et institutions que Connell rassemble dans quatre dimensions qui composent « le schéma général des relations entre les sexes au sein d'une organisation »¹¹² : la division sexuée du travail, la division sexuée du pouvoir, les rapports et interactions sociales, ainsi que les représentations, les symboles et les croyances collectives et dominantes sur le genre. Ces configurations de genre sont le fruit et se mêlent à l'ensemble de la culture institutionnelle spécifique soit, entendue dans une conception large à l'image de celle proposée par Pascal Dauvin et Johanna Siméant, « un ensemble de valeurs et de pratiques communément partagées par les membres [...] et qui déterminent leur comportement »¹¹³. Ainsi, ces dimensions se présentent et se combinent différemment selon les contextes et ne sont pas forcément explicites dans leur façon de produire de la séparation, de la différenciation et de la hiérarchisation entre les sexes, comme le seraient des pratiques ouvertement discriminatoires. En effet, des « règlementations institutionnelles qui ne

¹⁰⁹ Vanessa Monney, Olivier Fillieule, Martina Avanza, « Les souffrances de la femme-quota. Le cas du syndicat suisse Unia », *Travail, genre et sociétés*, vol. 30, n°2, 2013, p. 46, note 22. Faisant référence aux travaux de Joan Acker.

¹¹⁰ C'est notamment l'usage qu'en font Gillian Pascall et Jane Lewis, Sylvia Walby ou, pour le cas suisse, Olivier Giraud et Barbara Lucas. Isabel Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, *et al.* proposent une analyse qui lie niveaux méso/micro et macro à travers la comparaison des situations entre les avocates françaises et suisses. Gillian Pascall, Jane Lewis, « Emerging gender regimes and policies for gender equality in a wider Europe », *Journal of Social Policy*, vol. 33, n°3, 2004, pp. 373-394 ; Sylvia Walby, « The European Union and gender equality : emergent variety of gender regimes », *Social Politics*, vol. 11, n°1, 2004, pp. 4-29 ; Olivier Giraud, Barbara Lucas, « Le renouveau des régimes de genre en Allemagne et en Suisse : ... », *op. cit.*, pp. 17-46 ; Isabel Boni-Le Goff, Nicky Le Feuvre, Grégoire Mallard, Eléonore Lépinard, Sandrine Morel, « Do gender regimes matter ? ... », *op. cit.*, pp. 114-133.

¹¹¹ Lorena Parini, *Le système de genre...*, *op. cit.*, p. 35.

¹¹² Raewyn Connell, « Glass ceilings or gendered institutions ?... », *op. cit.*, p. 839 [traduction propre].

¹¹³ Je considère pour ma part que les individus se les approprient de manière différenciée. Pascal Dauvin, Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Science Po, 2002, p. 337, note 1.

répondent pas explicitement aux objectifs d'une politique de genre [...] peuvent produire un effet indirect de différenciation de genre »¹¹⁴.

UNE ANALYSE D'UN ENGAGEMENT SOCIOLOGIQUEMENT IMPROBABLE

Afin d'intégrer à l'analyse le rôle des individus, et notamment les pratiques et les usages qu'ils font de et au sein de l'institution, cette recherche combine les caractéristiques de l'armée et celles de ses membres. Elle tient compte des logiques institutionnelles et de la manière dont elles se combinent aux rapports sociaux¹¹⁵ ainsi qu'aux différents capitaux et ressources des individus socialisés auparavant et simultanément au sein de divers univers sociaux. Ici, je propose de mettre la focale sur des membres particulières de l'institution militaire : les femmes engagées volontairement. À l'image de Christian Baudelot, pour qui « l'insignifiant statistique est sociologiquement significatif », je fais le pari que les femmes militaires, dont on n'attend pas un tel engagement sur la base des normes sociales dominantes, « recèlent sous une forme concentrée des trésors de propriétés sociales qui informent davantage sur la structure du système, la logique de son fonctionnement, les lois de ses transformations et les possibilités de les contourner »¹¹⁶ que l'étude de la population institutionnelle « normale », les hommes. L'analyse de la situation des femmes en milieu militaire (socialisations, parcours, carrière, pratiques, représentations, etc.) permettra d'informer en miroir sur le système institutionnel de (re)production sociale dans son ensemble.

¹¹⁴ Bettina Heintz, Eva Nadai, « Genre et contexte. Processus de désinstitutionnalisation et différenciation de genre », *Trivium*, n°19, 2015, p. 9. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/5055>. État au 05.02.2021.

¹¹⁵ Sylvia Faure, Marie-Carmen Garcia, *Culture Hip Hop. Jeunes des cités et politiques publiques*, Paris, La Dispute, 2005, p. 2.

¹¹⁶ Christian Baudelot, « Préface. L'improbable est toujours possible », in Michèle Ferrand, Françoise Imbert et Catherine Marry, *L'excellence scolaire : une affaire de famille ?*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 7-10. Cité par Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement improbable*, thèse de sociologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2011, p. 43.

Les femmes militaires : une population peu étudiée

Jusqu'à récemment, les recherches sur les armées et les effets de l'engagement militaire se sont focalisées, en toute logique étant donné son caractère fortement homosexué¹¹⁷, sur les hommes. Avec la lente et progressive féminisation des armées occidentales au cours des dernières décennies, qu'en est-il des femmes militaires ? Les études genre et les sciences sociales plus généralement, tout comme les organisations internationales, abordent principalement le lien entre femmes et monde militaire sous l'angle des femmes victimes des conflits armés ou comme militantes pour la paix¹¹⁸. Les « combattantes » incorporées n'ont que peu éveillé la curiosité scientifique¹¹⁹. C'est avec l'avènement de la professionnalisation des armées dans certains pays et l'élargissement du bassin de recrutement que des travaux s'y intéressèrent avant de s'essouffler à nouveau¹²⁰. Quant à la littérature existante sur les femmes militaires engagées dans des armées sous le mode de la conscription, elle se réduit à peu de chagrin, non seulement parce que ce système est de plus en plus abandonné par les États, mais aussi parce que cette modalité présente beaucoup moins de volontaires féminines que dans le cadre professionnel. Il existe une exception avec l'armée israélienne, cas particulier où l'obligation de servir concerne les deux sexes, et où on trouve une littérature plus abondante¹²¹.

L'Armée suisse, malgré une ouverture progressive de toutes les fonctions, grades et instructions aux femmes, présente un taux de féminisation très faible en comparaison européenne (de 0,7% à 0,9% entre 2012 et 2021), et ce particulièrement par rapport aux pays avec un système professionnel. À titre de comparaison, les pays limitrophes affichent des taux entre 15% (France, 2015) et 4% (Italie, 2015). Le cas des femmes militaires suisses n'a que

¹¹⁷ Les univers homosexués renvoient aux « lieux sociaux qui rassemblent des personnes du même sexe (seulement des hommes ou seulement des femmes) », ou du moins où l'un des deux sexes est représenté en forte majorité. Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018 [2^e édition], p. 132.

¹¹⁸ Laetitia Bucaille, « Femmes à la guerre. Égalité, sexe et violence », *Critique internationale. Revue comparative de sciences sociales*, n°60, 2013, pp. 9-19.

¹¹⁹ Emmanuel Reynaud, *Les femmes, la violence et l'armée. Essai sur la féminisation des armées*, Paris, Fondation pour les études de Défense nationale, 1988.

¹²⁰ Claude Weber, « Introduction », in Claude Weber (dir.), *Les femmes militaires*, Rennes, PUR, 2015, pp. 9-18.

¹²¹ En Europe, le service militaire concerne également les femmes en Norvège (depuis 2016) et en Suède (depuis 2018). Le caractère récent de cette conscription féminine implique que les travaux de recherche restent encore rares sur ces terrains.

très rarement été analysé sous une perspective sociologique¹²² ; quelques recherches historiques s'y sont intéressées, et celles-ci se concentrent sur l'implication des Suissesses durant la Seconde Guerre mondiale¹²³. De plus, une partie de ces ouvrages participent d'un travail de glorification de cet engagement et ne mobilisent que très sporadiquement la perspective genre dans leur approche : ils laissent ainsi de côté, par exemples, les coûts de l'engagement féminin ou le phénomène du « retour de bâton »¹²⁴, et préfèrent insister sur ce que les femmes pouvaient faire tout en jetant un voile sur les limites et obstacles qui caractérisaient aussi leur incorporation. Il existe cependant quelques exceptions notables¹²⁵ qui vont au-delà d'une simple réintroduction des femmes dans l'histoire militaire suisse et qui analysent les dynamiques sociales et sexuées de leur incorporation, dans une logique qui considère les actrices comme « ni glorieuses, ni misérables »¹²⁶ et où le genre devient une réelle grille de lecture conceptuelle¹²⁷. À cela s'ajoutent quelques études ponctuelles sur le profil des femmes militaires suisses, externes à l'institution¹²⁸ ou réalisées à l'interne¹²⁹. Cette recherche s'intéresse ainsi à un terrain et à des questionnements largement délaissés.

¹²² D'ailleurs, comme pour le reste des pays de langue française, l'objet militaire reste très marginal dans la recherche en Suisse, et ce même dans les études historiques. C'est le constat que font également Christof Dejung, Regula Stämpfli (dir.), *Armee, Staat und Geschlecht...*, op. cit., p. 11.

¹²³ Jürg Stüssi-Lauterburg, *Helvetias Töchter : Frauen in der Schweizer Militärgeschichte von der Entstehung der Eidgenossenschaft bis zur Gründung des Frauenhilfsdienstes (1291-1939)*, Frauenfeld, Huber, 1989 ; Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg, *La femme dans l'armée suisse. De 1939 à nos jours*, Hauterive, Ed. Gilles Attinger, 1990 ; Barbara Signer, *Die Frau in der Schweizer Armee : die Anfänge, Gründung und Aufbau des militärischen Frauenhilfsdienstes während des Zweiten Weltkriegs*, Zürich, Thesis Verl., 2000.

¹²⁴ Aussi appelé « *backlash* ». Ce terme a été popularisé par Susan Faludi et renvoie au postulat selon lequel les réactions revanchardes des dominants – les hommes – font suite à des avancées discrètes des droits des femmes tout en précédant l'accession à une égalité de plus en plus réelle. Chaque progrès est suivi d'un retour de bâton. Il a été montré que les contextes de conflit/retour à une situation de paix sont exemplaires de ce genre de mécanisme. Voir Susan Faludi, *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, Paris, Des femmes, 1993. Dans le cadre militaire, ce retour de bâton frappe l'incorporation des femmes : elles sont remerciées de leurs services mais, après le conflit, ne bénéficient pas d'une place permanente. On cherche à les démobiliser afin qu'elles retournent à la vie civile et à leurs rôles « de femmes », et leur engagement est invisibilisé.

¹²⁵ Monique Pavillon, *Les immobilisées : les femmes suisses durant la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne, Ed. d'en Bas, 1989 ; Regula Stämpfli, « Kriegswirtschaft, Militär und Geschlecht. Des Reduitentscheid in geschlechtsgeschichtlicher Perspektive », *Traverse*, 1991, pp. 118-130 ; Philipp Sarasin, Regina Wecker (dir.), *Raubgold, Reduit, Flüchtlinge. Zur Geschichte der Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Zurich, Chronos, 1998 ; Regula Stämpfli, « Grenziungen : Startegie, Armee une Geschlecht im Zweiten Weltkrieg », *Revue suisse d'histoire*, n°1, 2002, pp. 28-50 ; Christof Dejung, Regula Stämpfli (dir.), *Armee, Staat und Geschlecht...*, op. cit.

¹²⁶ Monique Pavillon, *Les immobilisées : ...*, op. cit., p. 7.

¹²⁷ Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, Éd. ENS, 2007.

¹²⁸ Françoise Tschanz, *Les femmes dans l'armée suisse : l'uniforme fait-il le soldat ?*, Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, 1992 ; Franziska Tschan, « Auswertung der Befragung der Frauen der Sommerrekutenschulen 2001 », *UniNeGPA Working paper 01-2002*, Université de Neuchâtel, 2002 ; Amélia Kaltenrieder, Rachel Burnier, Romaine Masserey, *Femmes dans l'armée suisse*, mémoire de licence en Psychologie du travail, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2003.

¹²⁹ Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Juillet-octobre 2010 », Berne, DDPS, 2010.

Les tenants et les logiques d'un engagement improbable

L'Armée suisse est une institution où les femmes sont très minoritaires et où le service militaire repose sur une base constitutionnelle qui distingue les sexes au moment de l'entrée dans la vie adulte. Mais, pour une centaine de femmes environ chaque année, s'engager dans l'Armée suisse n'est pas si improbable¹³⁰, quand bien même elles ne sont pas « investies par la société de la fonction défensive ou agressive »¹³¹. Pour déterminer comment l'institution militaire (re)produit l'ordre social et de genre, soit ce qu'elle « fait » aux individus, il faut aussi comprendre face à quels « produits » de socialisations antérieures elle a affaire et qu'est-ce qui les a amenés à la rejoindre. Ces questions sont d'autant plus légitimes que les femmes militaires sont *a priori* perçues comme « une anomalie sociologique » du fait que « les processus de socialisation concourent "normalement" à détourner les femmes du mode de vie idéal typique du militaire »¹³². Si les cas atypiques ou improbables¹³³ (en termes de genre, classe, race, etc.) sont souvent considérés, dans le sens commun, comme la conséquence d'un tempérament ou d'un caractère particulier, voire « déviant »¹³⁴, ce qui sous-tend un biais naturalisant et psychologisant, je veux en saisir, comme le défend Martine Court, les logiques sociales¹³⁵. En répondant à la question de savoir comment ces Suissesses en sont venues à

¹³⁰ L'expression « engagement improbable » renvoie à la sociologie du militantisme, notamment aux recherches de Lilian Mathieu sur l'occupation de l'église Saint-Nizier par les travailleuses du sexe lyonnaises, ou plus récemment encore, à la thèse d'Alban Jacquemart sur les hommes militants féministes. Cette idée renvoie à l'entrée en engagement de personnes dont les caractéristiques sociales font qu'on ne les attend pas dans un telle cause ou un tel répertoire d'action. Lilian Mathieu, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°3, 1999, pp. 475-499 ; Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010)...*, *op. cit.*

¹³¹ Viviane Isambert-Jamati, « Remarques sur le service militaire », *op. cit.*, p. 104. Cependant, les travaux de l'historienne Jasmina Cornut révèlent que des Suissesses ont pu jouer un rôle dans le domaine guerrier et militaire avant même la création de l'Armée suisse : elle met en effet en lumière la participation des femmes à l'entrepreneuriat militaire dans le cadre du service étranger suisse (XVIIe-XVIIIe siècles), où elles recrutaient des soldats pour les compagnies militaires de leur mari, fils ou frère, ou encore assuraient la gestion des recrues, devenant même parfois « capitaines par intérim ». Voir notamment Jasmina Cornut, « Implications féminines dans l'entrepreneuriat militaire familial en Suisse romande (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Genre & Histoire*, n°19, 2017, pp. 1-14.

¹³² Stéphanie Héas, Ronan Kergoat, Claude Weber, Saïd Haddad, « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Écoles militaires de Coëtquidan : féminité préservée ou masculinité recherchée ? », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n°2, 2007, p. 7. Les hommes seraient d'ailleurs plus enclins à être attirés par les institutions d'ordre du fait de leurs plus grandes dispositions à supporter les organisations de type hiérarchique. Felicia Pratto, « Sexual politics : The gender gap in the bedroom, the cupboard, and the cabinet », in David Buss, Neil Malamute (éd.), *Sex, power and conflict : Evolutionary and feminist perspectives*, Oxford, Oxford University Press, 1996, pp. 179-230.

¹³³ Ces termes sont souvent utilisés dans la littérature comme des synonymes. Néanmoins, j'en souligne la différence plus loin.

¹³⁴ Soit une déviance statistique. Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985, p. 28.

¹³⁵ Voir la discussion de Martine Court quant à « la façon naturalisante d'interpréter les conduites atypiques » qu'elle identifie notamment chez de grandes références de la littérature sur les déterminismes sociaux, comme

faire le choix d'un service militaire, je vais étudier leurs profils, leurs trajectoires ainsi que leurs socialisations antérieures à l'engagement.

Si le genre comme marqueur de division sociale spécifie l'engagement des femmes militaires suisses car il constitue l'un des éléments centraux de son caractère atypique¹³⁶, il ne faut pas oublier son caractère *volontaire*. En effet, l'institution militaire véhicule une image et des valeurs idéologiques spécifiques : ainsi, les femmes qui s'engagent pour un service militaire en Suisse adoptent une démarche non-traditionnelle – voire transgressive car à l'encontre des normes et attentes de genre – mais pour rejoindre une institution conservatrice sur le plan idéologique. C'est ainsi que leur engagement dépasse l'atypisme – qui se limiterait à un écart statistique à la norme – pour constituer un véritable engagement improbable, marqué du double-mouvement d'une transgression des rôles de genre et d'une entrée dans un univers conservateur. Du fait de ces caractéristiques, je vais m'intéresser à la socialisation politique et sexuée des individus, en articulant ces deux dimensions afin de comprendre comment les femmes militaires se représentent le monde et dans le monde, face et dans l'ordre social et l'ordre de genre.

Le concept de socialisation *politique*, sous-champ d'importance de l'étude des socialisations, se spécialise dans la transmission des opinions, attitudes, pratiques et représentations dites politiques¹³⁷. Il a connu de nombreux débats, surtout à partir des années 1980¹³⁸, notamment pour déterminer les instances socialisatrices pertinentes à analyser, mais également sur ce à quoi renvoie exactement l'adjectif « politique »¹³⁹. Celui-ci a longtemps été circonscrit à une

Margaret Mead ou Elena Gianini Belotti. Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, Paris, La Dispute, 2010, pp. 29-35.

¹³⁶ Par atypique, j'entends les parcours, choix, comportements et toutes caractéristiques individuelles qui se révèlent « inhabituelles » et « différentes » de celles qu'on rencontre typiquement chez les groupes qui partagent les mêmes appartenances sociales (genre, classe, etc.). Marie-Carmen Garcia, « Approche critique de l'observation de dispositions genrées », *SociologieS* [en ligne], 2015, pp. 1-16.

¹³⁷ Sophie Maurer, « La socialisation politique », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.

¹³⁸ Lucie Bargel, Muriel Darmon, « Socialisation politique : Moments, instances, processus et définitions du politique », *Politika*, 2017, pp. 1-25. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01576832/document>. État au 05.02.2021.

¹³⁹ Voir notamment Sophie Maurer, « École, famille et politique : socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique », *CNAF Dossier d'Étude*, n°15, 2000, pp. 1-74 ; David Sears, Sheri Levy, « Childhood and adult political development », in David Sears, Leonie Huddy et Robert Jervis (éd.), *Oxford handbook of political psychology*, Oxford, Oxford University press, 2003, pp. 60-109 ; Yassin Boughaba, Alexandre Dafflon, Camille Masclet, « Introduction. Socialisation (et) politique. Intériorisation de l'ordre social et rapport politique au monde », *Sociétés contemporaines*, n°112, 2018, pp. 5-21 ; Camille Masclet, *Sociologie des féministes des années 1970. Analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale*

conception étroite *du* politique¹⁴⁰ qui renvoie à *la* politique institutionnalisée et spécialisée (le vote, l'orientation sur l'axe droite-gauche, les préférences partisans, etc.) sur la base de conceptions principalement juridiques et libérales¹⁴¹. La littérature sur la socialisation politique a ainsi parfois omis, comme le souligne Lucie Bargel, « la possibilité que les socialisations qui ne portent pas directement sur des objets politiques aient également des effets sur la socialisation politique »¹⁴². Cette conception peut être dépassée sans pour autant dénaturer les spécificités des mécanismes et des effets de la socialisation *politique*. Sophie Maurer a, dans le développement des réflexions d'Annick Percheron¹⁴³, proposé « de délimiter les frontières du champ d'analyse pertinent »¹⁴⁴. Outre le *rapport à la politique*, qui renvoie à la conception classique, elle a forgé le concept de *rapport politique des individus au monde social*. Pour Maurer, ce rapport dépasse le champ politique au sens strict et s'inscrit dans une conception qui met au centre la question des rapports sociaux de pouvoir et de domination : les individus ont-ils conscience des divisions sociales ? Comment se les représentent-ils ? Comment se positionnent-ils au sein des hiérarchisations qui structurent la société ? De quelles façons les expérimentent-ils ? S'identifient-ils à des collectifs ? Comment ces manières de voir le monde et de s'y situer affectent leurs manières d'être et de faire au quotidien ?¹⁴⁵ Cette conception met au centre les dimensions de hiérarchisation et de conflictualité afin de délimiter ce qui renvoie au politique, dans le prolongement des approches qui mettent en avant « un lien fondateur entre conflictualisation et politisation »¹⁴⁶. Elle s'intéresse aux rapports de force et de pouvoir qui se déploient au sein des sociétés, qui positionnent les individus par rapport à des collectifs, des groupes sociaux, et qui

d'un engagement pour la cause des femmes en France, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, École doctorale sciences sociales de l'Université Paris 8, Lausanne, 2017 ; Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, *op. cit.*

¹⁴⁰ Comme le signale Annick Percheron, « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer », *Revue internationale de science politique*, vol. 8, n°3, 1987, pp. 199-203.

¹⁴¹ Éric Darras, « Pour une lecture réaliste des formes non conventionnelles d'action politique », in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris, PUF, 1998, pp. 5-31. Voir en particulier p. 7.

¹⁴² Lucie Bargel, « Socialisation politique », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 [1^{ère} édition], p. 514.

¹⁴³ Annick Percheron, « La socialisation politique, défense et illustration », in Madeleine Grawitz, Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol. III, Paris, PUF, 1985, pp. 165-235.

¹⁴⁴ Sophie Maurer, « École, famille et politique : ... », *op. cit.*, p. 6.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁴⁶ Comme l'explicitent Sophie Duchesne, Florence Haegel, plusieurs courants parfois contradictoires, en science politique ou en philosophie, affirment ce lien fondateur. Sophie Duchesne, Florence Haegel, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », in Pascal Perrineau, *Le désenchantement démocratique*, Paris, Ed. de l'Aube, 2003, pp.107-129.

hiérarchisent les appartenances¹⁴⁷. Si cette conception a l'avantage « de ne pas diluer complètement ce qui est politique »¹⁴⁸, en mettant l'accent sur les conflits de la société, elle ouvre un champ d'investigation aussi large que la multitude des rapports sociaux de domination, ce qui implique des difficultés à l'appliquer et à l'opérationnaliser¹⁴⁹. Mais empiriquement, ces éléments peuvent se saisir, dans les discours et les pratiques des acteur.trice.s, *via* « l'expression et la prise en charge de clivages qui représentent les conflits fondamentaux »¹⁵⁰ qui se déploient au sein des sociétés. Cette expression et prise en charge peuvent à la fois être « mobilisées » ou « doxiques ». Dans ses travaux, Yasmine Siblot utilise la notion de « rapport mobilisé à sa condition sociale » sous l'angle du genre et de la classe, afin de saisir le rapport au politique de femmes issues des milieux populaires. Elle définit ce concept comme l'« ensemble des modalités ordinaires de formation de la conscience de son positionnement et de son appartenance sociale, et des dispositions visant à la valoriser et défendre ses intérêts, et ce dans toutes les sphères de la vie sociale »¹⁵¹. Ce concept englobe ainsi les dimensions objectives et subjectives de la condition sociale des individus¹⁵², qui peuvent les amener à agir dans le but de changer – à la marge ou en profondeur – les rapports de force (résister, transgresser, subvertir, dénoncer, etc.). Un rapport politique doxique au monde social se caractérise au contraire par une non-remise en cause des rapports de pouvoir et de domination, ceux-ci étant « admis comme allant de soi »¹⁵³ et ce même lorsque l'on en subit des conséquences négatives (discriminations, violences, exclusion, etc.).

¹⁴⁷ Sophie Duchesne, Florence Haegel, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°6, 2004, p. 902.

¹⁴⁸ Yassin Boughaba, Alexandre Dafflon, Camille Masclat, « Introduction. Socialisation (et) politique.... », *op. cit.*, p. 9.

¹⁴⁹ Comme le signalent Philippe Gottraux et Cécile Péchu à propos du concept de dispositions politiques, ou encore Yassin Boughaba, Alexandre Dafflon et Camille Masclat à propos de la zone floue entre socialisations « politique » et « générale ». Philippe Gottraux, Cécile Péchu, « Le réalignement politique à droite d'un petit commerçant : complexité de l'analyse des « dispositions politiques » », *in* Ivan Sainsaulieu, Muriel Surdez (dir.), *Sens politiques du travail*, Paris, A. Colin, 2012, pp. 155-170 ; Yassin Boughaba, Alexandre Dafflon, Camille Masclat, « Introduction. Socialisation (et) politique.... », *op. cit.*, pp. 5-21.

¹⁵⁰ Sophie Duchesne, Florence Haegel, « Politisation et conflictualisation :... », *op. cit.*, p. 110.

¹⁵¹ Yasmine Siblot, *Faire valoir ses droits et se faire entendre. Rapports mobilisés à sa condition sociale en milieu populaire*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Université Paris 4, Paris, 2010, p. 36.

¹⁵² Yasmine Siblot, « Entretenir un rapport mobilisé à sa condition sociale en milieu populaire », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n°109, 2018, p. 66.

¹⁵³ L'adjectif « doxique », échafaudé par Pierre Bourdieu, renvoie au terme de « *doxa* », soit « l'ensemble de tout ce qui est admis comme allant de soi, et en particulier les systèmes de classement déterminant ce qui est jugé intéressant et sans intérêt » propre à un champ. Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002, p. 83.

Le genre, en tant que système de classification et de hiérarchisation, constitue une partie non négligeable de la condition sociale des individus. Les rapports de genre renferment une dimension de conflictualité qui implique des rapports de force et une division du travail, et amène les individus à intérioriser des rôles sociaux spécifiques selon les représentations dominantes instaurées par l'ordre de genre. Ainsi, la socialisation *sexuée* participe de la socialisation *politique* des individus. La socialisation sexuée, ou socialisation de genre, renvoie aux processus par lesquels sont incorporées des dispositions – des manières d'être, d'agir, de faire et de penser – socialement construites comme féminines ou masculines¹⁵⁴, des dispositions corporelles et mentales conditionnées par le genre assigné à la naissance et conçues sur une base binaire de « féminité » et de « masculinité ». La socialisation sexuée induit également l'incorporation de schèmes de perception et d'analyse du monde marqués par le prisme de l'ordre de genre institué (différenciation et hiérarchisation), qui servent à se représenter et à se situer soi-même et les autres dans la société¹⁵⁵. La littérature scientifique montre que la socialisation sexuée intervient dès la naissance, qu'elle a une grande force de conditionnement et est fortement différenciée entre les femmes et les hommes¹⁵⁶. Ses effets sont d'autant plus efficaces selon Muriel Darmon que cette inculcation sexuée parvient à « s'imposer avec l'évidence du naturel et le naturel de l'évidence »¹⁵⁷, ce qui rend d'autant plus difficile sa remise en question. Néanmoins, si la socialisation sexuée continue de conditionner fortement les comportements et les esprits des individus sur la base d'une division binaire basée sur la dualité femmes-hommes, ma posture est de ne pas considérer les processus de socialisation sexuée comme homogènes. En effet, du fait de la pluralité et de l'hétérogénéité

¹⁵⁴ Comme le défend Emmanuelle Zolesio, il est impératif de rappeler que les dispositions « masculines » ou « féminines » sont étiquetées et construites à travers tout un travail historique et social. Dès lors, comme elle le suggère pour éviter de naturaliser les différences et dispositions sexuées, je souligne ici la nécessité de d'abord recourir à cette longue formulation, « dispositions socialement construites comme féminines ou masculines », pour ensuite m'autoriser le droit, pour des raisons de confort d'écriture et de lecture, d'user des termes abrégés de dispositions « féminines » ou « masculines » ; les guillemets ont ici la mission de rappeler la rupture « avec une possible compréhension naturalisante de la notion, évidemment étrangère à la démarche sociologique ». Emmanuelle Zolesio, « Dispositions féminines / dispositions masculines », *Interrogations - Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, n°10, 2010, p. 2.

¹⁵⁵ Julie Delalande, « La socialisation sexuée à l'école : l'univers des filles », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 51, 2003, p. 74 ; Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, [2^e édition], p. 107.

¹⁵⁶ Elena Gianini Belotti, *Du côté des petites filles*, Paris, Éditions des femmes, 1974 ; Georges Falconnet, Nicole Lefaucheur, *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil, 1975 ; Julie Delalande, « La socialisation sexuée à l'école : l'univers des filles », *op. cit.*, p. 74 ; Sylvie Cromer, « Vies privées des filles et garçons : des socialisations toujours différentielles ? », in Margaret Maruani (éd.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 192-199 ; Anne Dafflon Nouvelle (dir.), *Filles-garçons : socialisation différenciée ?*, Grenoble, PUG, 2006 ; Muriel Darmon, *La socialisation*, *op. cit.*, pp. 38-44.

¹⁵⁷ La citation est tirée de Thierry Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001, p. 2. Cité par Muriel Darmon, *La socialisation*, *op. cit.*, p. 38.

des instances socialisatrices au cours de la trajectoire des individus, la socialisation sexuée peut prendre une forme hybride qui combine des dispositions « féminines » et des dispositions « masculines », celles-ci étant « amenées à être redéfinies et réagencées dans le temps et [...] mises en veille ou activées selon les contextes »¹⁵⁸. Ainsi, différents travaux montrent que la socialisation sexuée conjuguée à la socialisation de classe particularise les dispositions de genre incorporées¹⁵⁹, ce qui amène à « des schèmes de genre plus complexes et ambivalents et moins dichotomisés »¹⁶⁰. Cette approche prend ainsi en compte le fait que les instances socialisatrices sont diversifiées¹⁶¹ : la famille, l'école et les institutions formatrices, les pair.e.s, le monde professionnel, l'univers militant, ou encore les pratiques sportives et de loisirs, tous ces milieux traversés par les individus représentent des régimes de genre spécifiques et ne proposent pas forcément des discours et représentations cohérentes entre eux, voire même au sein d'eux. Si elle n'est pas homogène, la socialisation sexuée crée toujours des inégalités¹⁶² et elle participe ainsi à la socialisation politique des individus dans le sens où elle développe un rapport au genre, soit « la façon dont les individus peuvent interpréter une situation ou tenter de la modifier en se réappropriant, ou non, la problématique du genre »¹⁶³. Ainsi, la socialisation sexuée participe aux processus par lesquels les individus apprennent à identifier et à marquer leur appartenance à un groupe social¹⁶⁴ et à développer un positionnement mobilisé ou doxique face à l'ordre de genre.

Ainsi, pour comprendre les ressorts de l'engagement militaire volontaire des femmes en Suisse, cette recherche s'attèle à l'analyse de leurs socialisations antérieures. Je fais l'hypothèse que cet engagement improbable est rendu possible par une socialisation sexuée

¹⁵⁸ Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ? Des femmes dans un métier d'hommes*, Rennes, PUR, 2012, p. 217.

¹⁵⁹ Jean-Claude Passeron, François De Singly, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, vol. 34, n°1, 1984, pp. 48-78 ; Beverley Skeggs, *Formations of class and gender*, Londres, Sage, 1997 ; Martine Court, « La construction du rapport à la beauté chez les filles pendant l'enfance », *Sociétés et représentations*, n°24, 2007, pp. 97-110 ; Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, op. cit. ; Muriel Darmon, *La socialisation*, op. cit., pp. 42-44 ; Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan, 2014 ; Julien Bertrand, Martine Court, Christine Mennesson, Vinciane Zabban, « Introduction. Socialisations masculines, de l'enfance à l'âge adulte », *Terrains & travaux*, n°27, 2015, pp. 5-19 ; Beverley Skeggs, *Des femmes respectables : classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2015.

¹⁶⁰ Camille Maslet, *Sociologie des féministes des années 1970...*, op. cit., p. 634.

¹⁶¹ Bernard Lahire, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.

¹⁶² Muriel Darmon, *La socialisation*, op. cit., p. 42.

¹⁶³ Collectif, « Appel à communications du Colloque international consacré aux rapports ordinaires au genre », Rennes, 18-19 octobre 2018, p. 1. URL : https://www.gendercampus.ch/public/user_upload/AAC-Rapports_ordinaires_au_genre.pdf. État au 05.02.2021.

¹⁶⁴ Lucie Bargel, Muriel Darmon, « Socialisation politique : ... », op. cit., p. 6.

« atypique », marquée par l'acquisition antérieure de dispositions sexuées dites « masculines ». La littérature scientifique au sujet des femmes insérées dans des filières professionnelles ou des sports à dominance masculine souligne en effet le poids des socialisations antérieures – et en particulier celle sexuée –, dans la compréhension des logiques d'entrée¹⁶⁵. Sur le terrain militaire, Mathias Thura fait le même constat : les femmes militaires « ont souvent vécu des socialisations juvéniles hétérogènes du point de vue du genre et expliquent avoir été socialisées dans des univers masculins dès leur plus jeune âge »¹⁶⁶. Les dispositions sexuées socialement construites comme masculines ont été acquises lors de processus de socialisation sexuée dite inversée¹⁶⁷. Celle-ci renvoie aux « processus de socialisations de femmes observées chez des hommes et inversement »¹⁶⁸ et prend appui sur une pluralité de vecteurs et d'instances socialisatrices qui peuvent entrer en concurrence : elle n'est donc pas homogène, elle est plurielle et se combine de manière variée et parfois contradictoire.

Cette socialisation inversée se combine également à une socialisation politique plus largement caractérisée par des positionnements, des opinions et des représentations conservatrices qui œuvrent à rendre le service et l'institution militaires attirantes et attractives aux yeux des femmes engagées. Connaître leur parcours, leurs socialisations, leurs profils et

¹⁶⁵ Voir notamment Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.* ; Christine Mennesson, « Les femmes guides de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier », *Travail, genre et sociétés*, n°13, 2005, pp. 117-137 ; Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.* ; Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat, Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre...*, *op. cit.* ; Sandrine Croity-Belz, Brigitte Almudever, Véronique Cayado, Nathalie Lapeyre, « L'insertion des femmes dans des métiers dits masculins : ... », *op. cit.*, pp. 163-176 ; Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ? Des femmes dans un métier d'hommes*, *op. cit.* ; Jeanne Teboul, « Un choix professionnel atypique ? ... », *op. cit.*, pp. 63-71. La socialisation sexuée a également un poids auprès des hommes insérés dans des milieux dits « féminins » : voir par exemples, dans la littérature de langue française, Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat, Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre...*, *op. cit.*, (particulièrement la 3^e partie) ; Laure Thouault, Christine Mennesson, « Les hommes de la danse », in Collectif, *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 69-82 ; Sophie Denave, Fanny Renard, « Aspirants mécaniciens, aspirants coiffeurs. La construction de masculinités populaires différenciées », *Terrains & travaux*, vol. 27, n° 2, 2015, pp. 59-77. Marie-Carmen Garcia constate cependant que tous les modes d'expression de dispositions sexuées inversées ne proviennent pas toujours des socialisations primaires, comme c'est le cas de la « prise de risque » chez les femmes voltigeuses qu'elle a analysées. Marie-Carmen Garcia, « Approche critique de l'observation de dispositions genrées », *op. cit.*, pp. 1-16.

¹⁶⁶ Mathias Thura, « La persistance d'une féminisation par les marges : le cas de l'Armée de terre française », in Collectif, *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, Actes du colloque « Femmes militaires, et maintenant ? », 2017, p. 25.

¹⁶⁷ Christine Mennesson, « Être une femme dans un sport masculin : modes de socialisation et disposition », *Sociétés contemporaines*, vol. 55, n°3, 2004, pp. 69-90. Elle emprunte le concept de « dispositions sexuées inversées » à Charles Suaud, « Sports et esprit de corps : système des sports, rapports au corps et productions d'identité », in Fernand Landry, Marc Landry, Magdeleine Yerlès (éd.), *Sport...le troisième millénaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval, 1991, pp. 186-205.

¹⁶⁸ Marie-Carmen Garcia, « Approche critique de l'observation de dispositions genrées », *op. cit.*, p. 10.

caractéristiques sociales en amont de leur engagement me permettra de saisir plus finement l'impact du service militaire sur les individus et, ainsi, la réelle force de son travail de (re)production sociale.

UNE ANALYSE DE L'ARMÉE COMME INSTANCE DE SOCIALISATION

Une fois institution et individus réunis, que se passe-t-il ? À l'image des conceptions de la socialisation « continue »¹⁶⁹ ou « en train de se faire »¹⁷⁰, je considère que les processus de socialisation se développent tout au long de l'adolescence et de la vie d'adulte, et ce également concernant la socialisation sexuée dont on a longtemps considéré qu'elle se limitait essentiellement voire exclusivement à l'enfance, par le vecteur de la famille et des premières expériences scolaires¹⁷¹. Cela pose la question de l'imbrication entre socialisations primaire et secondaire. L'enjeu n'est pas ici de déterminer si ce sont les socialisations antérieures ou postérieures qui ont le plus de poids sur la constitution des individus¹⁷², mais de saisir toute la complexité de la « tension identitaire entre héritage et expérimentation »¹⁷³. L'individu n'est donc pas « fini » une fois adulte et tout l'enjeu réside dans l'imbrication des multiples processus qui ont cours tout au long de sa vie¹⁷⁴. Le cas du service militaire a cela d'intéressant que, comme le soulignent Olivier Fillieule¹⁷⁵ ou Alexandre Dafflon¹⁷⁶, l'adolescence et le moment d'entrée dans l'âge adulte en tant qu'âges sociaux sont très peu investigués dans

¹⁶⁹ Muriel Darmon, *La socialisation*, op. cit., pp. 96-120.

¹⁷⁰ George Mead, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, 2006 ; Annick Percheron, *La socialisation politique*, Paris, A. Colin, 1993 ; Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 [1963] ; Laurent Solini, Gérard Neyrand, Jean-Charles Basson, « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, vol. 35, 2011, pp. 195-215.

¹⁷¹ La thèse de Camille Masclat sur les militantes féministes et leurs enfants montre de manière fine comment les dispositions acquises lors de la socialisation primaire n'ont de cesse d'être transformées durant la socialisation secondaire, « soulignant la nécessité de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie dans l'analyse des socialisations de genre ». Camille Masclat, *Sociologie des féministes des années 1970...*, op. cit., p. 692. Elle va ainsi à l'encontre d'une « surdétermination de la socialisation enfantine ». Olivier Fillieule, « Observer les « années impressionnables »... », op. cit., p. 3.

¹⁷² Daniel Gaxie défendait que, dans le cas de la construction du rapport à la politique, ce sont les socialisations postérieures qui auraient le plus d'importance. Daniel Gaxie, « Appréhensions du politique et mobilisation des expériences sociales », *Revue française de Science politique*, n° 52, 2002, pp. 145-178.

¹⁷³ Anne Muxel, « Les contours de l'expérience des jeunes. À partir d'enquêtes récentes sur les 18-25 ans », *Informations sociales*, n° 136, 2006, p. 72.

¹⁷⁴ Helen Rose Fuchs Ebaugh, *Becoming an ex. The process of role exit*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1998 ; Muriel Darmon, *La socialisation*, op. cit.

¹⁷⁵ Olivier Fillieule, « Observer les « années impressionnables »... », op. cit., p.2.

¹⁷⁶ Alexandre Dafflon, « *Il faut bien que jeunesse se fasse !* » : *ethnographie d'une société de jeunesse campagnarde*, Paris, L'Harmattan, 2014 ; Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, op. cit.

l'analyse de la socialisation politique, alors qu'ils correspondent pourtant à l'âge où l'on accède aux droits politiques. Si de nombreux travaux s'intéressent aux rapports à la politique des jeunes, peu donnent à cette période un véritable rôle dans le processus de socialisation politique. Certain.e.s auteur.trice.s ont voulu réhabiliter cette période de la vie¹⁷⁷, la qualifiant d'« années impressionnables »¹⁷⁸, où certes les acquis de la socialisation primaire se manifestent voire « se cristallisent »¹⁷⁹ mais où, également, de nouvelles dispositions se construisent, se combinent ou entrent en concurrence avec les précédentes. C'est ainsi qu'Alexandre Dafflon, dans sa thèse sur les sociétés de jeunesse campagnarde en Suisse romande, fait la démonstration de « la force socialisatrice des années de jeunesse »¹⁸⁰ où, entre hésitations, découvertes et affirmations, se construisent, s'amenuisent, s'activent ou se réactivent des dispositions, comprises comme des « savoirs et savoir-faire bien circonscrits, liés à une circonstance ou à une pratique bien spécifique, un contexte très particulier »¹⁸¹. Comme pour la césure toujours bancale entre socialisation primaire et socialisation secondaire, dont les bornes n'ont pas été définies clairement¹⁸², celles de ces années impressionnables sont également floues. Elles apparaissent cependant comme un moment important, car des études longitudinales montrent qu'il y a bien quelque chose qui se joue à la sortie de l'adolescence et au début de l'âge adulte¹⁸³. Et l'Armée suisse s'avère une organisation intéressante dès lors qu'elle recrute chaque année plus de 20'000 personnes âgées de 18 à 24 ans pour un service militaire¹⁸⁴. Son impact en tant qu'instance socialisatrice peut donc s'avérer d'ampleur.

¹⁷⁷ Dans une conception circulaire des âges sociaux, la catégorisation des âges renvoie aux « opportunités reliées aux circonstances biographiques des individus » où l'âge forme « une variable de "situation" ». C'est dans ce sens qu'est compris le découpage en termes d'années « impressionnables ». Pour une discussion approfondie du découpage des âges en lien avec le rapport au politique, voir Anne Muxel, « Introduction. Qu'est-ce que l'âge en politique ? », in Anne Muxel (éd.), *La politique au fil de l'âge*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, pp. 15-30.

¹⁷⁸ Ce terme renvoie à l'expression de David Sears, en version originale « event-driven socialization », que l'on rencontre dans David Sears « Political socialization », in Fred Greenstein, Nelson Polsby (éd.), *Handbook of political science*, Reading, Addison-Wesley, vol. 2, 1975, pp. 93-153 ; David Sears, Sheri Levy, « Childhood and adult political development », *op. cit.*, p. 92. Ou encore en français chez Olivier Ihl, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°263, 2002, pp. 125-144 ; et Anne Muxel, « Introduction / Qu'est-ce que l'âge en politique ? », *op. cit.*, pp. 15-30.

¹⁷⁹ Anne Muxel, « Introduction / Qu'est-ce que l'âge en politique ? », *op. cit.*, p. 22.

¹⁸⁰ Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, *op. cit.*, p. 472.

¹⁸¹ Bernard Lahire, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002, p. 415.

¹⁸² Muriel Darmon met en avant cette complexité : les limites doivent-elles s'établir par rapport à « l'instance socialisatrice » qui ne peut être unique même à un moment t de l'existence ; ou selon une conception normative des « résultats de la socialisation » ; ou encore selon les « cycles de vie » dont la catégorisation est tout aussi problématique ? Voir Muriel Darmon, *La socialisation*, *op. cit.*, pp. 9-11.

¹⁸³ Voir notamment Kent Jennings, Laura Stoker, Jake Bowers, « Politics across generations. Family transmission reexamined », *Journal of Politics*, vol. 71, n°3, 2009, pp. 782-799.

¹⁸⁴ Armée suisse, *Recensement de l'armée 2020 – Version abrégée*, Berne, DDPS, 2020, p. 9.

Le service militaire : entre sociologies des institutions et de l'engagement militant

Cette recherche mobilise des outils conceptuels et des approches à la croisée entre la sociologie des institutions et la sociologie du militantisme.

La sociologie des institutions m'est utile afin d'appréhender l'armée en tant qu'« ensemble de modèles de comportement et de systèmes de valeurs partagées par une communauté sociale, et qui, par leur stabilité et leur récurrence, orientent les conduites et les pratiques des acteurs sociaux »¹⁸⁵. L'armée comme institution transmet ainsi à ses membres des façons d'être, d'agir, de faire et de penser, des façons de tenir certains rôles et ce, d'une certaine manière, au sein de l'organisation et dans la société. Cependant, dans le sens de Jacques Lagroye, Michel Offerlé ou encore Bernard Lacroix¹⁸⁶ qui mettent l'accent sur son caractère dynamique, cet ensemble fait sens et prend forme à travers les pratiques des individus, dans l'idée que « l'institué » est le produit de processus permanents qui tendent à le justifier. Ainsi donc, l'armée, bien qu'identifiée comme une institution totale, ne doit pas être appréhendée comme une institution fixe et rigide, réfractaire aux changements.

J'use également dans cette recherche des outils de la sociologie du militantisme – ou de l'engagement militant – pour analyser l'engagement militaire en Suisse. Outre le lien étymologique¹⁸⁷, l'engagement militaire volontaire peut être compris, à l'image de l'engagement militant, comme une forme accrue et active de participation et d'investissement dont le mobile ne se réduit pas à l'obtention d'une rémunération ou d'autres formes de rétributions matérielles, mais réside plutôt dans la valeur accordée par les engagé.e.s aux activités, aux pratiques, aux représentations et au système symbolique spécifiques de telle ou telle organisation¹⁸⁸. Comme le militantisme, le service militaire constitue aussi « une activité

¹⁸⁵ Olivier Nay, *La région, une institution : la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 14. Cité par Émilie Biland, « Les cultures d'institution », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., p. 177.

¹⁸⁶ Jacques Lagroye, Michel Offerlé, « Introduction générale. Pour une sociologie des institutions », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., pp. 12-29 ; Bernard Lacroix, Jacques Lagroye, *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 1992, pp. 9-10.

¹⁸⁷ Le terme « militant » provient du latin *militare*, soit être soldat, faire son service militaire. Ainsi, à l'origine, le terme « militant » renvoie à la personne qui se bat en armes pour défendre sa cause, sa Nation. Source : *Le Littré, Dictionnaire de la langue française*, par Émile Littré, 1866.

¹⁸⁸ Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 2002, p. 244.

sociale inscrite dans le temps, qui articule des phases d'enrôlement, de maintien de l'engagement et de défection »¹⁸⁹. Cela m'amène à m'intéresser à la fois aux logiques et origines sociales des processus d'engagement (caractéristiques sociales, socialisations antérieures et prédispositions, représentations, attentes et rétributions, etc.) qu'aux effets de cet engagement sur les individus (socialisations institutionnelles).

En mobilisant les outils de la sociologie des institutions et du militantisme, je cherche ainsi à identifier les mécanismes de transmission institutionnels, ainsi que leurs (ré)appropriations par les individus en fonction de leurs caractéristiques antérieures, acquises hors du champ militaire, mais également de leurs positions au sein de l'institution.

Enfin, du fait que sur mon terrain le maintien dans l'institution peut prendre la forme d'une professionnalisation, j'utilise également une littérature issue de la sociologie du travail, domaine qui s'est particulièrement intéressé aux cas des femmes insérées dans des milieux homosexués masculins.

Une analyse qui combine institution, configurations et histoires individuelles

Pour comprendre comment l'Armée suisse participe de la (re)production de l'ordre social, je propose de combiner à l'analyse du régime de genre institutionnel celle des trajectoires et socialisations antérieures des individus, afin de saisir ce que fait l'Armée suisse aux femmes engagées et, en miroir, ce que leur présence fait à l'institution militaire. L'objectif est donc de combiner la « complexité dispositionnelle »¹⁹⁰ des individus avec « la structuration du champ social »¹⁹¹ où s'activent de nouveaux processus de socialisation, soit de « mettre en évidence les interrelations entre des logiques institutionnelles et la production de socialisations »¹⁹² dans le but de mettre au jour les apports et limites de la socialisation institutionnelle militaire.

¹⁸⁹ Olivier Fillieule, Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », in Olivier Fillieule, Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 171.

¹⁹⁰ Bernard Lahire, *Portraits sociologiques : ...*, op. cit., p. 2. Voir aussi Bernard Lahire, *L'homme pluriel...*, op. cit. ; Bernard Lahire, « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in Bernard Lahire (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 121-152.

¹⁹¹ Marie-Carmen Garcia, « Approche critique de l'observation de dispositions générées », op. cit., p. 3.

¹⁹² Marie-Carmen Garcia, *Le genre au cœur et aux marges des institutions*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Université Lumière-Lyon 2, Lyon, 2012, p. 6.

Le concept de régime de genre, considéré comme une « matrice de socialisation »¹⁹³, sera ici utile afin d'explorer la manière dont l'institution militaire « cadre » les comportements des individus¹⁹⁴ tandis que le concept de dispositions permettra d'évaluer la force socialisatrice concrète de ce cadrage. Dès lors, j'applique une analyse configurationnelle telle que défendue par Olivier Fillieule, qui lie les niveaux idiosyncrasique (micro : caractéristiques individuelles telles que les dispositions, le genre, la classe, etc.) et organisationnel (meso : l'institution et ses processus de sélection, ses processus de socialisation)¹⁹⁵ pour saisir les effets de la socialisation institutionnelle : celle-ci renvoie à la fois à l'acquisition, à la modification ou au renforcement de ressources et de dispositions, mais également d'un rapport politique au monde social et d'un rapport à soi et aux autres¹⁹⁶.

Ainsi, pour comprendre ce que fait l'institution militaire suisse aux femmes qui s'y engagent, il faut « prendre en compte les effets différenciés de l'engagement en fonction des individus, selon leurs dispositions, les positions qu'ils occupent au sein des organisations, et les raisons qui ont présidé à leur engagement »¹⁹⁷, ces différents éléments étant dépendants les uns des autres et en interaction permanente. En adéquation avec les analyses de Christine Mennesson¹⁹⁸, et comme conseillé par Mathias Thura¹⁹⁹ pour le terrain militaire, je recours au concept de carrière.

Alors que chez Everett Hughes²⁰⁰ cette notion n'était pas encore mobilisée hors du champ professionnel, Howard Becker lui empruntât ses deux dimensions – objective et subjective –, afin d'interroger les « carrières déviantes »²⁰¹ des fumeurs de marijuana :

¹⁹³ Christine Mennesson, « Régimes de genre et dispositions : une piste d'analyse. L'exemple des contextes sportifs. », in Philippe Cardon, Danièle Kergoat et Roland Pfefferkorn (dir.), *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, 2004, p. 70.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 66.

¹⁹⁵ Le niveau plus « macro » renvoie à la valorisation sociale dont bénéficie une organisation à un moment *t* du temps. Olivier Fillieule, « Carrière militante », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *op. cit.*, 2009 [1^{ère} édition], pp. 88-90.

¹⁹⁶ Ces trois dimensions sont mises en avant par Olivier Fillieule : Olivier Fillieule, « Carrière militante », *op. cit.*, pp. 90-92. Voir aussi dans Olivier Fillieule, Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme... », *op. cit.*, pp. 176-183.

¹⁹⁷ Camille Hamidi, *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica, 2010, p. 37.

¹⁹⁸ Christine Mennesson, « Régimes de genre et dispositions : ... », *op. cit.*, pp. 63-77.

¹⁹⁹ Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, pp. 47-70.

²⁰⁰ Everett Hughes, « Carrières », in Everett Hughes, *Le regard sociologique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996 [1967], pp. 175-185.

²⁰¹ Howard Becker, *Outsiders*, *op. cit.*

« [...] dans sa *dimension objective*, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa *dimension subjective*, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive. »²⁰²

Ces deux dimensions permettent ainsi, comme le souligne Cécile Péchu, de « considérer conjointement les déterminants objectifs et le sens que l'acteur confère à ses actions »²⁰³, ce qui distingue ce concept de celui de trajectoire biographique²⁰⁴. La sociologie du militantisme a fait sienne cette notion, parlant alors de « carrière militante » dont l'opérationnalisation permet de comprendre la succession et la combinaison des comportements, attitudes et dispositions passées, présentes et suivantes, ainsi que la manière dont elles vont circonscrire et conditionner « à leur tour le champ des possibles à venir, restituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie »²⁰⁵. La notion de carrière permet ainsi de faire le lien entre la socialisation antérieure et la socialisation institutionnelle qui m'intéresse.

Le concept de carrière permet également d'éclairer les logiques d'engagement du fait qu'on s'intéresse aux configurations sociales et socialisatrices concrètes dans et par lesquelles « s'opère la genèse » de la décision et prise d'engagement²⁰⁶. L'analyse des parcours individuels antérieurs des femmes militaires est donc centrale, ce qui m'amènera à « penser par cas »²⁰⁷ et à recourir à des portraits sociologiques²⁰⁸ dans ma démonstration, ceci afin de dévoiler en détails « comment la perspective d'engagement s'insère dans leur trajectoire

²⁰² Howard Becker, *Outsiders, op. cit.* p. 126. Citant Everett Hughes, « Institutional office and the person », *American Journal of Sociology*, XLIII, 1937, pp. 408-410.

²⁰³ Cécile Péchu, *Droit Au Logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, 2006, p. 4.

²⁰⁴ Le concept de trajectoire biographique se concentre sur la dimension et les causes structurelles qui définissent la courbe qui relie les positions sociales successives occupées par un individu au cours de sa vie. Au-delà de réinjecter le rôle et la subjectivité des individus dans l'analyse, la notion de carrière intègre également « la double temporalité de chaque biographie – le temps long d'une trajectoire (diachronie) et le temps de situations qui coexistent (synchronie) » en vue « d'étudier leur articulation, leur dialectique, qui prend la forme de transactions ». Claude Dubar, Sandrine Nicourd, *Les biographies en sociologie*, Paris, La Découverte, 2017, voir chapitres 3 et 4. Citation p. 57.

²⁰⁵ Olivier Fillieule, « Carrière militante », *op. cit.*, p. 87.

²⁰⁶ Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, p. 49.

²⁰⁷ C'est ce que préconise Mathias Thura afin de comprendre l'engagement dans les armées ; il se base sur les réflexions de Jean-Claude Passeron et Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, p. 69.

²⁰⁸ Bernard Lahire, *Portraits sociologiques : ..., op. cit.*

biographique »²⁰⁹. Les études qui portent sur les parcours « atypiques » d'individus qui s'orientent dans des voies professionnelles ou des pratiques fortement homosexuées, soit des « transfuges à leur sexe »²¹⁰, cherchent principalement à comprendre comment ils se retrouvent dans des trajectoires qui ne leur étaient pas destinées, comment « l'improbable est devenu possible »²¹¹ par l'intériorisation de dispositions « inattendues, car en décalage avec celles des différentes classes (sociales, de genre, religieuses, etc.) à laquelle la personne appartient »²¹². Ainsi, selon une approche en termes de carrière, ces choix sont « le produit complexe de conditions liées à un ensemble de propriétés à la fois personnelles et contextuelles »²¹³, et chaque choix détermine les possibilités et limites des suivants, car il « contribue ensuite à déterminer les opportunités futures par les changements induits en termes de comportement, d'expériences acquises et de perspectives »²¹⁴. Le concept de carrière permet ainsi également d'éclairer les mécanismes de maintien et de défection.

Le service militaire des femmes : reproduction ou transgression ?

La (re)production de l'ordre social se joue également au niveau des individus et notamment dans la manière dont ils réagissent au dispositif et au système symbolique institutionnels. Ces réactions et comportements individuels doivent être compris comme le résultat d'une interaction entre un régime de genre spécifique et des systèmes dispositionnels individuels²¹⁵. Si la littérature sur le travail de (re)production sociale de l'institution militaire montre une socialisation à la masculinité et à la domination masculine, les hommes y étant

²⁰⁹ Mélanie Guillaume, « « S'en remettre » à l'institution militaire. Les conditions sociales de l'engagement dans l'armée », *Émulations - Revue de sciences sociales*, n°25, 2018, p. 99.

²¹⁰ Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations « masculines » de BTS et de DUT industriels », *Formation Emploi*, n°29, 1990, pp. 35-50. C'est le plus souvent sur la question de la place des femmes dans des champs traditionnellement réservés et à forte dominance masculine que se concentrent encore les recherches, bien que l'on trouve maintenant quelques travaux qui s'interrogent aux hommes dans de pareilles situations, voir notamment le chapitre, « Quand l'avancée en mixité est le fait des hommes », dans Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin...et réciproquement*, Rennes, PUR, 2008, pp. 207-298.

²¹¹ Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ?... », *op. cit.*, p. 41.

²¹² Lucie Bargel, Muriel Darmon, « Socialisation politique : ... », *op. cit.*, p. 25.

²¹³ Olivier Fillieule, Vanessa Monney, Hervé Rayner, *Le métier et la vocation de syndicaliste*, Lausanne, Antipodes, 2019, p. 312.

²¹⁴ *Idem*.

²¹⁵ Christine Mennesson, « Gender regimes and habitus : an avenue for analyzing gender building in sports contexts », *Sociology of Sport journal*, vol. 29, n°4, 2012, p. 4 [traduction propre].

« produits comme des dominants »²¹⁶, que se passe-t-il pour les femmes ? Constate-t-on un maintien, une reproduction, un renforcement ou une transgression des normes et rôles sociaux ? Comment se mêlent les expériences passées des individus et l'expérience actuelle dans une nouvelle situation sociale²¹⁷, l'engagement militaire, et quels en sont les produits ? Développent-elles un rapport politique au monde social spécifique ? Bref, qu'est-ce que l'Armée suisse « fait » aux femmes militaires ?

L'institution militaire est parfois considérée par des chercheur.euse.s comme un milieu qui offre un fort potentiel de transformation des représentations culturelles et des normes de genre traditionnelles : elle permettrait aux femmes d'échapper aux contraintes et rôles sexués qu'elles expérimentent dans la vie civile²¹⁸. Elles seraient alors socialisées comme des dominantes à l'instar des militaires masculins. Cette lecture est sérieusement remise en question depuis qu'au début des années 2010, que ce soit dans le champ anglo-saxon ou de langue française, se développe un regain d'intérêt public pour les femmes en treillis en lien avec des révélations de cas de viol, d'agression et de harcèlement sexuels perpétrés à leur encontre par leurs pairs et leurs supérieurs. Ces cas mettent en lumière la mauvaise gestion des armées quant à ces enjeux²¹⁹. Dès lors, une nouvelle littérature se concentre sur la mise au jour des inégalités et des discriminations sexuées, des obstacles à la carrière et autres plafonds de verre²²⁰, ainsi que des violences sexuelles et sexistes, au même titre que de nombreuses recherches de la sociologie du travail sur les professions homosexuées masculines. Ainsi, des recherches empiriques plus critiques déconstruisent ces « mythes liés

²¹⁶ Anne-Marie Devreux, « Des appelés, des armes et des femmes : ... », *op. cit.*, p. 49.

²¹⁷ Bernard Lahire, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, *op. cit.*, pp. 81-82.

²¹⁸ Dans cette approche qui met en avant la notion de transgression, Jennifer Silva cite plusieurs travaux sur le cas étasunien : Jeanne Holm, *Women in the military : an unfinished revolution*, Novato, Presidio Press, 1982 ; Jean Elshtain, *Women and war*, Chicago, University of Chicago Press, 1995 ; Lorry Fenner, Marie Deyoung, *Women in combat : civic duty or military liability ?*, Washington DC, Georgetown University Press, 2001. Jennifer Silva, « A new generation of women ? How female ROTC cadets negotiate the tension between masculine military culture and traditional femininity », *Social Forces*, vol. 87, n°2, 2008, p. 940. Certaines publications sur les femmes militaires suisses réalisées principalement par des historien.ne.s vont également dans ce sens et proposent une lecture très idéalisée de l'engagement féminin suisse.

²¹⁹ Aux États-Unis, c'est le film documentaire de Kirby Dick, « Invisible War », sorti en 2012 qui a permis de lever le tabou sur les violences sexuelles au sein de l'armée grâce à son fort retentissement et sa diffusion importante (Prix du public au Festival de Sundance de 2012 et nommé pour l'Oscar 2013 du meilleur film documentaire). En France, la publication en 2014 de l'enquête journalistique de Leila Minano et Julia Pascual, *La Guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française* dénonce la gestion problématique des viols et agressions des femmes militaires en son sein.

²²⁰ Cette expression définit « l'ensemble des obstacles visibles ou invisibles qui séparent les femmes du sommet des hiérarchies professionnelles et organisationnelles ». Jacqueline Laufer, « Femmes et carrières : la question du plafond de verre », *Revue française de gestion*, n°151, 2004, p. 118.

au supposé statut égalitaire entre les sexes »²²¹ au sein des armées. Ilaria Simonetti rappelle plusieurs études sur le cas de l'armée en Israël où femmes et hommes sont sujet.te.s à l'obligation de servir²²² : « malgré la présence féminine, l'armée reste en Israël le lieu de la masculinité, de la promotion des hommes, de l'exclusion des femmes, de la reproduction et du renforcement de la division entre les genres. »²²³ Elle montre par exemple que les Israéliennes sont majoritairement écartées des hauts grades²²⁴, ce que constate également Katia Sorin dans le cas français d'une armée professionnelle²²⁵. De même, la littérature actuelle fait état de la « résistance institutionnelle masculine à la présence des femmes – et à la féminité elle-même »²²⁶, en particulier les travaux de Cynthia Enloe sur le cas étasunien qui rejettent empiriquement l'idée de transgression pour en montrer les mécanismes de reproduction de la stratification traditionnelle et binaire du genre²²⁷. L'armée demeure dans un ordre « exclusivement masculin et imprégné des valeurs "viriles" »²²⁸, et ce même dans un contexte où les deux sexes sont présents, de manière contrainte ou volontaire, dans les rangs.

Au-delà du cas de l'armée, la littérature qui s'est intéressée aux contextes où les femmes sont très minoritaires, notamment celle relative au tokénisme et issue principalement de la littérature anglo-saxonne de psychologie sociale, déconstruit également cette lecture « idéalisée ». Le tokénisme renvoie à la question des minorités de genre, de race ou de classe, au sein d'institutions ou d'organisations, et est un phénomène identifié dans les années 1970 par Rosabeth Moss Kanter dans son étude sur la place des femmes au sein de grandes entreprises²²⁹ : les membres de cette minorité de genre sont désignées comme des *token*, soit des « jetons » ou des « pions ». Le terme de « pion » renvoie à l'idée que l'inclusion des minorités reste souvent purement symbolique dans les organisations et institutions, car ces dernières ne cherchent nullement à remettre en cause les mécanismes de discrimination et

²²¹ Ilaria Simonetti, « Le service militaire et le condition des femmes en Israël. Quelques éléments de réflexion », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n° 17, 2006, p. 78.

²²² Trois ans minimum pour les hommes, 22 mois minimum pour les femmes.

²²³ Ilaria Simonetti, « Le service militaire et le condition des femmes en Israël... », *op. cit.*, p. 79.

²²⁴ Ilaria Simonetti indique ces chiffres pour l'année 2002 : « 33% des femmes militaires occupent les grades les plus bas de l'armée, 21% sont capitaines ou majors et seulement 3% se trouvent parmi les grades supérieurs ». *Ibid.*, p. 86.

²²⁵ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation des armées françaises*, Paris, L'Harmattan, 2003.

²²⁶ Jennifer Silva, « A new generation of women ?... », *op. cit.*, p. 940 [traduction propre].

²²⁷ Cynthia Enloe, *Does khaki become you ? ...*, *op. cit.* ; Cynthia Enloe, *The curious feminist : searching for women in a new age of empire*, Berkeley, University of California Press, 2004.

²²⁸ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, *op. cit.*, p. 7.

²²⁹ Rosabeth Moss Kanter, *Men and women of the corporation*, New York, Basic Books, 1993 [2^e édition].

d'exclusion en leur sein. Cette pseudo-inclusion se limite à un enjeu d'image et les quelques représentant.e.s des minorités font ainsi office de figures alibis ; elle est un « moyen de créer l'illusion de la mobilité sociale et de l'absence de discrimination »²³⁰. Moss Kanter met au jour divers mécanismes qui entraînent les *token* à incarner les rôles stéréotypés prescrits par les dominants au sein de l'organisation : visibilité, polarisation et assimilation²³¹. Les femmes insérées dans un univers homosexué au masculin connaissent une forte visibilité (*visibility*), car leur rareté les distingue et capte l'attention²³². De là découlent une pression et une surveillance accrues sur leurs actes et comportements. La polarisation (*contrast*) exagère et renforce les différences entre les *token* et le groupe dominant, et homogénéise les caractéristiques des deux groupes : « Les caractéristiques des *token* en tant qu'individus sont souvent déformées pour correspondre à des généralisations préexistantes sur leur catégorie en tant que groupe. »²³³ Ainsi, le phénomène de polarisation renforce les stéréotypes de genre et place les *token* dans une situation d'isolement social. Enfin, l'assimilation (*role encapsulation*) implique que les *token* vont être évalués non pas à titre personnel et individuel, mais sur la base de leur groupe d'appartenance : cela entraîne les *token* à se conformer et à s'enfermer dans des rôles stéréotypés prescrits par les dominants. Cela contribue ainsi à bloquer l'accès des femmes aux échelons supérieurs des organisations, et continue ainsi à les maintenir dans des positions seulement symboliques²³⁴. Cette tendance est même accentuée par le fait que les *token* sont encouragés à se dissocier des autres membres de leur catégorie d'appartenance, ce qui les met dans une position continuellement ambivalente voire contradictoire entre assimilation et distinction²³⁵. Ainsi, « le tokénisme devient un système auto-entretenu »²³⁶ et cette littérature conclut, du moins à ses débuts, que si l'entrée des femmes investies dans des milieux d'hommes est encore aujourd'hui atypique, celle-ci ne subvertit en rien le régime de genre organisationnel et continue de (re)produire l'ordre de

²³⁰ Erika Apfelbaum, « Relations of domination and movements for liberation : an analysis of power between groups », *Feminism & Psychology*, vol. 9, 1999, p. 267 [traduction propre].

²³¹ Traduction des concepts de Rosabeth Moss Kanter par Bettina Heintz et Eva Nadai, « Genre et contexte... », *op. cit.*, p. 8.

²³² Rosabeth Moss Kanter, *Men and women of the corporation*, *op. cit.*, p. 210.

²³³ *Ibid.*, p. 230 [traduction propre].

²³⁴ *Ibid.*, p. 237.

²³⁵ Helena Carreiras, *Gender and the military...*, *op. cit.*, p. 83

²³⁶ *Ibid.*, p. 82 [traduction propre].

genre. Enfin, on remarque que les *token* tendent à manifester un rapport doxique face aux rapports de domination qui les affectent²³⁷.

Dans le cadre militaire, les recherches de Jennifer Silva sur les femmes militaire engagées aux États-Unis vont dans le même sens : la quasi-totalité de ses enquêtées s'activent à brouiller la contradiction d'être une femme dans une institution masculine par l'extension ou la réaffirmation d'une identité sexuée « naturelle », sans remettre en cause les fondements masculins de l'institution²³⁸. Les études sur les femmes militaires montrent à plus d'un titre que leur engagement les amène à se retrouver face à « un véritable dilemme entre une position d'assimilation et une position de différenciation »²³⁹ qui les maintient dans une position de dominées malgré l'acquisition de compétences et de savoir-faire transgressifs en termes de genre. Elles ne développent ainsi pas une « conscience de genre », soit une « grille de lecture du monde social sensible aux rapports de genre »²⁴⁰, qui les amèneraient à développer le « sentiment d'appartenir à une catégorie aussi bien biologique que sociale et de partager avec le reste des femmes des destins et des intérêts communs ; le sentiment de malaise ou d'injustice face à la condition féminine ; l'aspiration à l'amélioration de cette condition »²⁴¹. Le régime de genre militaire n'est pas remis en question de même que la domination masculine plus généralement. Dans le même sens, les soldates israéliennes investies dans des rôles militaires perçus comme fortement masculins étudiées par Orna Levy-Sasson, « mettent l'accent sur une égalité et une méritocratie individuelles et *gender-blind*, et non pas sur une transformation générale des relations de genre »²⁴². Dès lors, il apparaît que la « transgression d'une norme n'est pas obligatoirement la subversion d'un système de pensée »²⁴³ et plus précisément de l'ordre de genre, lorsque des femmes investissent l'univers militaire.

²³⁷ La littérature sur le tokénisme, si elle fera écho à certains de mes résultats, a tendance à homogénéiser les comportements et les groupes. L'apport de l'approche sociologique mobilisée ici sera de donner à voir et de comprendre l'hétérogénéité, les différences, les nuances, les dissonances dans les comportements des *token*.

²³⁸ Jennifer Silva, « A new generation of women ?... », *op. cit.*, pp. 937-960.

²³⁹ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, *op. cit.*, p. 202.

²⁴⁰ Camille Masclat, *Sociologie des féministes des années 1970...*, *op. cit.*, p. 631.

²⁴¹ Éléni Varikas, « Subjectivité et identité de genre. L'univers de l'éducation féminine dans la Grèce du XIXe siècle », *Genèses*, n°6, 1991, p. 29.

²⁴² Orna Levy-Sasson, « Feminism and military gender practices : Israeli women soldiers in « masculine » roles », *Sociological Inquiry*, vol. 73, n°3, 2003, p. 460 [traduction propre].

²⁴³ Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Éditions Côté-femmes, 1991, p. 230.

Cette littérature sur les femmes militaires, tout comme celle sur les *token*²⁴⁴, a tendance à restituer les comportements individuels de manière homogène. Face à cet écueil, Helena Carreiras propose de pousser l'analyse en s'intéressant aux variations entre femmes investies dans le milieu militaire s'agissant de leurs stratégies d'intégration face à des contraintes organisationnelles fortes²⁴⁵. Car, comme le montre Marly Mathieu dans son analyse de l'armée française de la fin du XIX^e siècle, si le modèle militaro-viril²⁴⁶ est encore fort, il fait l'objet d'intériorisations différenciées et imparfaites par les hommes eux-mêmes²⁴⁷. De même, les jeunes conscrits analysés par Louis Pinto réagissent de manière différenciée au travail d'inculcation de l'armée selon leurs origines sociales²⁴⁸. Rien ne permet de penser qu'il en serait autrement pour les femmes. Dans cette logique, Carreiras propose une typologie qui va au-delà du simple processus d'assimilation et qui mobilise deux dimensions : d'abord, la conception subjective et normative des individus face à la « distance » de genre en termes de focalisation sur la différence ou l'égalité, puis leur attitude dominante en matière d'intégration inspirée du triptyque d'Albert Hirschman : *exit, voice* ou *loyalty*²⁴⁹. En découlent quatre profils empiriques, et deux profils théoriques²⁵⁰ : *assimilation*, *conformity*, *complicity* et *assertiveness* ; *disaffection* et *antagonism*. L'*assimilation* renvoie à l'incorporation de la culture dominante masculine par les femmes, soit de traits physiques et comportementaux perçus comme masculins (« masculinization »), ce qui implique une subversion des normes de genre ainsi qu'une forme de *loyauté perturbatrice* face à l'organisation. La *conformité* se caractérise par la mobilisation de différents mécanismes par les femmes en vue de minimiser les différences sexuées ou du moins leur visibilité, amenant une *féminité diluée* et une intégration caractérisée par le *silence*, la discrétion. Certaines femmes optent pour la reproduction des rôles de genre traditionnels malgré leur inscription dans ce monde d'hommes, et accentuent

²⁴⁴ Voir pour une critique et un développement de la conceptualisation de Moss Kanter : Janice Yoder, « Rethinking tokenism : looking beyond numbers », *Gender and Society*, n°5, 1991, pp. 178-92 ; Christine Williams, *Still a man's world. Men who do women's work*, Berkeley, University of California Press, 1995 ; Dana Britton, « The epistemology of gendered organizations », *Gender & Society*, n°1, 2000, pp. 418- 434 ; Maria Helena Santos, Patricia Roux, Lígia Amâncio, « Expériences et stratégies de femmes investies dans un « monde d'hommes » : le cas de la politique locale portugaise », *Sociologia, Problemas e Práticas*, n°82, 2016, pp. 69-87.

²⁴⁵ Helena Carreiras, *Gender and the military...*, *op. cit.*, pp. 284-299.

²⁴⁶ Soit « l'association des normes et valeurs du monde militaire à la notion de virilité ». Mathieu Marly, « L'armée rend-elle viril ? Réflexions sur le « modèle militaro-viril » à la fin du XIX^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°47, 2018, p. 231.

²⁴⁷ *Ibid.*, pp. 229-247.

²⁴⁸ Louis Pinto, « L'armée, le contingent et les classes sociales », *op. cit.*, pp. 18-40.

²⁴⁹ Albert Hirschman, *Exit, voice, and loyalty : responses to decline in firms, organizations, and States*, London, Harvard University Press, 1981 ; Albert Hirschman, *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995.

²⁵⁰ Les deux profils théoriques ne renvoient à aucun des cas rencontrés lors de sa recherche ; elle les considère cependant comme des « possibilités théoriques », Helena Carreiras, *Gender and the military...*, *op. cit.*, p. 295.

ainsi les traits de féminité : c'est la stratégie d'intégration que Carreiras nomme la *complicité* et qu'elle considère comme la stratégie la plus *conservatrice* (*conservative loyalty*). Le quatrième cas, *l'assertivité*, renvoie à une féminité militante qui considère que les différences entre les sexes doivent être respectées, le tout dans une finalité qui se veut émancipatrice pour les femmes. Elles s'opposent ainsi aux règles et comportements sexistes au sein de l'organisation en faisant entendre leur *voix*. Mais ces femmes se lancent dans une stratégie risquée où l'organisation et ses membres, dont les autres femmes, les ségrèguent et les mettent d'autant plus à l'écart. Enfin, la *désaffection* correspond à une déception face à l'organisation induite par le constat d'une impossible acceptation des femmes, mais sans que les raisons de *l'exit* ne soient verbalisées ou conflictualisées (*exit without conflict*), tandis que *l'antagonisme* renvoie au cas d'un profond mécontentement qui est cette fois clairement exprimé (*exit with conflict*). Ainsi, comme le montre Carreiras, les réponses des femmes militaires aux normes de genre et à la masculinité hégémonique prônées dans les armées ne sont pas forcément homogènes : elles vont de l'assimilation à la confrontation, de la conformité à des formes de transgression²⁵¹. Elles peuvent être mobilisées ou doxiques. Carreiras propose ainsi un modèle beaucoup plus diversifié des stratégies d'intégration des femmes dans un milieu d'hommes que ne le fait le reste de la littérature scientifique portant sur le même sujet²⁵².

Pour aller plus loin, je propose de comprendre cette pluralité différenciée de modes d'intégration. Pour ce faire, je vais explorer la manière dont l'Armée suisse opère une socialisation institutionnelle, soit les processus par lesquels elle coproduit des façons d'être, d'agir, de faire et de penser, des croyances, des significations et des pratiques²⁵³ qui vont être incorporées par les individus. « Coproduisent » car, dans le sens de *l'Homme pluriel* de Bernard Lahire²⁵⁴, ma posture est que les individus « plongés » dans l'institution sont déjà

²⁵¹ *Ibid.*, pp. 284-299.

²⁵² Outre Jennifer Silva et Cynthia Enloe, voir Christine Williams, *Gender differences at work. Women and men in nontraditional occupations*, Berkeley, University of California Press, 1989 ; Joyce Robbins, Uri Ben-Eliezer, « New roles or « new times » ? Gender inequality and militarism in Israel's Nation-in-arms », *Social politics : International studies in gender, state & society*, vol. 7, n°3, 2000, pp. 309-342 ; Orna Levy-Sasson, « Feminism and military gender practices : ... », *op. cit.*, pp. 440-465 ; Stéphane Héas, Ronan Kergoat, Claude Weber, Saïd Haddad, « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Écoles militaires de Coëtquidan : ... », *op. cit.*, pp. 1-15 ; Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes. », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, pp. 81-101.

²⁵³ Sylvia Faure, Marie-Carmen Garcia, *Culture Hip Hop...*, *op. cit.*, p. 2. Voir aussi Elsa Rambaud, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 4, 2009, pp. 723-756.

²⁵⁴ Bernard Lahire, *L'Homme pluriel...*, *op. cit.*

chargés d'un stock de dispositions composé de manière diversifiée. Dès lors, ils ne « subissent » pas la socialisation institutionnelle de la même manière. Il est donc attendu que les effets de l'Armée suisse sur les femmes engagées volontairement soient hétérogènes et varient en fonction de plusieurs facteurs : leurs dispositions antérieures, leurs positions au sein de l'institution (grade, statut)²⁵⁵ ainsi que tout ce qui fait « la singularité des contextes »²⁵⁶ internes à l'institution (troupes, sous-cultures institutionnelles, féminisation de l'arme, etc.).

Quelle(s) forme(s) prend alors cette socialisation institutionnelle secondaire ? La littérature sur la socialisation secondaire propose plusieurs cas de figure. Peter Berger et Thomas Luckmann identifient notamment les phénomènes d'alternation²⁵⁷, soit une resocialisation totale et intégrale des individus. Cette situation s'avère peu observée, ou seulement dans des carrières marquées par des ruptures drastiques, voire des chocs biographiques consécutifs. Elle induit également un dispositif socialisateur puissant, comme le permettraient par exemples la conversion religieuse ou la réalisation d'une psychothérapie. L'institution militaire serait-elle assez puissante pour induire l'alternation ? Du fait de la modalité d'engagement des femmes militaires – volontaire –, j'écarterai cette hypothèse d'une socialisation institutionnelle secondaire marquée par l'alternation ou la conversion : l'engagement volontaire induit que « quelque chose » dans l'institution a attiré les individus. Si « nombre de sujets n'entrent pas dans l'armée ou la quittent car ils n'en acceptent pas les normes »²⁵⁸, l'inverse doit également être vrai. Dès lors, à mon sens et comme constaté par Mélanie Guillaume en France ou Gwendolyn Stevens, Fred Rosa et Sheldon Gardner aux États-Unis pour le cas des hommes volontaires²⁵⁹, les femmes militaires vont principalement présenter des profils et des rapports politiques au monde social préajustés, en partie du moins, à l'institution militaire et à son système symbolique. Ainsi, la socialisation institutionnelle prendrait plutôt la forme d'une socialisation de renforcement²⁶⁰ : plus les

²⁵⁵ Comme le défend Etienne Schweisguth, « l'adhésion aux valeurs militaires dépend assurément de la nature des fonctions occupées ». Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », *op. cit.*, p. 389.

²⁵⁶ Amélie Le Renard, « Articuler genre, classe et race. Approches empiriques », *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2013, p. 104.

²⁵⁷ Peter Berger, Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, A. Colin, 1986, pp. 198-214.

²⁵⁸ Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », *op. cit.*, p. 390.

²⁵⁹ Mélanie Guillaume, « « S'en remettre » à l'institution militaire... », *op. cit.*, p. 107 ; Gwendolyn Stevens, Fred Rosa, Sheldon Gardner, « Military academies as instruments of value change », *op. cit.*, p. 473.

²⁶⁰ Également appelée d'entretien ou de confirmation. Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, A. Colin, 2010 [2^e édition], p. 114.

individus sont préajustés aux modèles, rôles et valeurs prescrites par l'institution, plus cette nouvelle socialisation s'inscrit dans la continuité des socialisations antérieures et les appuie dans une logique d'« effets avant tout fixateurs »²⁶¹. Pour les individus moins bien ajustés, la socialisation secondaire prendrait soit la forme d'une socialisation de transformation limitée et partielle, marquée par un processus continu d'ajustement et d'adaptation à la marge plutôt que de réelle conversion²⁶², laissant place à de possibles écarts aux normes institutionnelles ; soit d'un échec amenant à la défection.

Par ces processus, la socialisation institutionnelle irait dans le sens d'une (re)production de l'ordre social. Cependant, à un niveau individuel, et dans le prolongement d'une conception qui écarte l'homogénéisation des comportements, demeure la possibilité que l'engagement militaire des femmes donne lieu à des formes de réappropriation, de résistance, et de transgression. Il serait donc possible pour un individu dominé de changer sa position dans une structure sociale sans pour autant changer la signification culturelle de l'infériorité attachée à son identité²⁶³. Je cherche donc à considérer l'engagement militaire comme « des réalisations situées » qui « sont tout à la fois le lieu où se réactivent les structures sociales et le lieu où peuvent s'exprimer des formes de subversion et de résistance »²⁶⁴. Ainsi, je me pose la question suivante :

« L'armée offre-t-elle des opportunités d'empuissancement²⁶⁵ aux femmes, proposant une échappatoire aux normes de genre civiles contraignantes, ou est-ce que cette institution – par sa structure et son histoire profondément genrées –

²⁶¹ *Ibid.*, 115.

²⁶² *Ibid.*, pp. 119-120.

²⁶³ Jennifer Silva, « A new generation of women ?... », *op. cit.*, p. 939. Voir aussi Sharon Hays, « Structure and agency and the sticky problem of culture », *Sociological Theory*, vol. 12, n°1, 1994, pp. 55-72.

²⁶⁴ Anne Revillard, Laure de Verdalle, « "Faire" le genre, la race et la classe. Introduction à la traduction de "Doing Difference" », *Terrains & travaux*, vol. 10, n°1, 2006, p. 99. Sur la base de la conception de West et Fenstermaker.

²⁶⁵ Traduction française du terme anglais d'*empowerment*. Celui-ci « signifie littéralement "renforcer ou acquérir du pouvoir" » et « renvoie à des principes, tels que la capacité des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant ». Anne-Emmanuèle Calvès, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n°200, 2009, pp. 735-736. Ce concept est mobilisé pour qualifier principalement les actions des personnes et groupes dominés. Voir également Sophie Charlier, Lisette Caubergs (coord.), « L'approche de l'empowerment des femmes : un guide méthodologique », Bruxelles, Commission Femmes et Développement, 2007.

exploite simplement la rhétorique de l'empuancement [...] tout en privilégiant la masculinité et la reproduction de l'idéologie de genre traditionnelle ? »²⁶⁶

Je cherche ainsi à comprendre « la diversité des degrés et des modalités d'adhésion aux logiques institutionnelles »²⁶⁷. Malgré une insertion dans une institution totale, les femmes militaires vont réagir de manières différenciées²⁶⁸ : mon approche veille ainsi à ne pas considérer les enquêtées comme « des agents passifs ou attentistes »²⁶⁹ malgré leur position de dominées au sein de l'Armée suisse, posture que défendent Sandrine Croity-Belz, Brigitte Almudever, Véronique Cayado et Nathalie Lapeyre concernant l'analyse de l'insertion des femmes dans des métiers dits masculins²⁷⁰. Même face à une institution totale, l'insertion des individus ne se résume pas à une simple « remise de soi », mais est faite de divers mécanismes de « construction de [s]oi »²⁷¹. Les individus ont donc une marge de manœuvre pour adapter leur position, leurs attitudes et comportements, dans le cadre contraint de l'institution et de son régime de genre.

LA FABRIQUE DE LA RECHERCHE : DÉMARCHES EMPIRIQUES

Afin de restituer la réalité²⁷² du dispositif institutionnel et des expériences des individus, j'ai opté pour une recherche de type ethnographique, menée entre 2013 et 2016 au sein de plusieurs casernes et moments du parcours militaire. Si les méthodes qualitatives sont dominantes (principalement des observations et des entretiens), j'ai également complété mon corpus avec des données issues d'un questionnaire, réalisé spécialement pour cette recherche. Cette partie revient sur le dispositif méthodologique et la fabrique de ma recherche.

²⁶⁶ Jennifer Silva, « A new generation of women ?... », *op. cit.*, p. 937 [traduction propre].

²⁶⁷ Éric Agrikoliansky, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 226.

²⁶⁸ C'est ce qu'ont démontré Laurent Solini, Gérard Neyrand et Jean-Charles Basson dans leur étude sur les établissements pénitentiaires pour mineur.e.s : Laurent Solini, Gérard Neyrand, Jean-Charles Basson, « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs... », *op. cit.*, pp. 195-215.

²⁶⁹ Elyamine Settoul, « Classes populaires et engagement militaire : des affinités électives aux stratégies d'insertion professionnelle », *Lien social et Politique*, n°74, 2015, p. 95.

²⁷⁰ Sandrine Croity-Belz, Brigitte Almudever, Véronique Cayado, Nathalie Lapeyre, « L'insertion des femmes dans des métiers dits masculins : trajectoires atypiques et transfert d'acquis d'expériences », in Sandrine Croity-Belz (éd.), *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte*, Toulouse, Érès, 2010, pp. 163-176.

²⁷¹ Erving Goffman, *Asiles...*, *op. cit.*, p. 373.

²⁷² Howard Becker, *Outsiders...*, *op. cit.*, p. 185.

Mon rapport à l'objet et ce qu'il éclaire

L'armée et l'université se caractérisent par une méconnaissance et une méfiance réciproques²⁷³ qui expliquent pourquoi ce milieu n'est que peu investigué par la sociologie civile, et ce également dans le contexte suisse. Le monde académique suisse n'a effectivement que très peu approché l'Armée suisse pour en faire un objet d'étude²⁷⁴. J'ai ressenti cette méfiance du monde académique face à cet objet lorsque certain.e.s collègues rencontré.e.s lors de colloques ou de journées d'étude m'attribuaient *a priori* une posture de collusion avec l'institution militaire et l'idéologie conservatrice. Autre indice, cet étudiant, militant dans un parti suisse de droite libérale, à qui je donnais un séminaire de méthodes en sciences sociales et qui, ayant eu connaissance de mon objet de recherche, m'a alors identifiée comme une alliée de droite au sein de l'université qu'il percevait comme majoritairement investie par un corps enseignant de gauche. Ainsi, il reste fréquent que la ou le sociologue prenant comme objet l'armée soit suspecté.e de compromission et/ou de connivence avec l'institution et ses valeurs²⁷⁵. S'abat sur elle et lui le soupçon de ne pas faire honneur au sens critique et à la « juste distance »²⁷⁶ prescrites par toute recherche scientifique. Cela implique d'explicitement mon rapport à l'objet.

En tant que femme qui n'a pas réalisé un service militaire volontaire, je suis, au début de ma recherche, totalement extérieure à l'institution. Mon père a effectué une partie de son service militaire, les cours de répétition, durant mon enfance. Si je n'ai pas souvenir de ses absences de quelques semaines par an ou de ses départs en uniforme, je visualise encore très bien certains objets militaires marquants rangés çà et là dans l'appartement familial : la baïonnette conservée dans le tiroir de sa table de chevet et le fusil gardé sous clé dans l'armoire du hall d'entrée. Avant ma recherche, nous n'avions jamais échangé sur son service militaire ; je ne connaissais ni sa fonction, ni son grade, ni les lieux où il a été envoyé. C'est donc bien plus tard, une fois ce travail commencé et sur ma sollicitation, qu'il m'a raconté ces quelques détails : canonnier dans l'artillerie entre la fin des années 70 et le début des années 90, il est resté au

²⁷³ Marie-Hélène Léon, *Uniformes et formations. Socialisations et rites d'interaction dans un poste de commandement régimentaire*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 10.

²⁷⁴ J'ai également remarqué que les catalogues des bibliothèques universitaires suisses ne proposent souvent pas les ouvrages de référence et récents de sociologie militaire.

²⁷⁵ Clément Martin, Christophe Pajon, « La sociologie militaire par les personnels de la défense : ... », *op. cit.*, pp. 23-30 ; Laure Bardiès, « La sociologie française et la chose militaire. ... », *op. cit.*, p. 880.

²⁷⁶ Alban Bensa, « De la relation ethnographique. À la recherche de la juste distance », *Enquête*, n°1, 1995, pp. 131-140.

rang de soldat et a accompli l'entier de ses jours de service sans jamais croiser une seule femme dans le cadre militaire. Ses récits insistent surtout sur les frasques et autres actes de désobéissance qu'il a commis avec ses camarades car « quitte à se faire chier autant rigoler ». Mon père entre ainsi dans la catégorie des hommes astreints au service militaire qui le réalisent par tradition et obligation, sans intérêt ou attente et sans ressentir un sens du devoir particulier. Concernant mes grands-pères, je n'ai aucune connaissance de leur éventuel engagement militaire. J'ai par contre à plusieurs reprises aperçu des troupes en exercice dans mon village d'origine, une station de montagne valaisanne. Avec mes camarades de classe, nous nous plaisions à aller à leur rencontre à la sortie de l'école afin de quémander les fameux biscuits et chocolats militaires. À cette époque, dans mon souvenir, aucune femme militaire à l'horizon.

Mon intérêt scientifique pour la chose militaire ne découle ainsi pas d'un lien et d'une sympathie familiales particulières, ou d'une rencontre particulièrement marquante avec l'institution militaire ; cependant, je ne peux nier que la proximité de ces armes ou de ces troupes ont pu parfois susciter une part de fascination du fait de leur caractère effrayant ou imposant. Néanmoins, mon expérience montre que l'institution militaire entre parfois en contact avec les individus qui lui sont totalement extérieurs ; ces interactions, si elles n'ont pas raisonné en moi, pourraient cependant marquer plus durablement d'autres individus.

Si mes souvenirs sont exacts, je ne pense pas avoir eu conscience durant mon adolescence de la possibilité offerte aux femmes de s'engager volontairement dans l'Armée suisse. Cela ne faisait pas partie de mon univers des possibles, d'abord par méconnaissance et par l'absence de rôle-modèle féminin dans mon entourage. Je me souviens par contre très bien de ma réaction lorsque j'ai reçu le courrier officiel qui informe les Suissesses de cette possibilité. Alors engagée dans mes études de maturité gymnasiale, c'est d'abord la surprise – les femmes peuvent rejoindre l'armée ? – puis le dédain qui se sont manifestés : la lettre a rapidement trouvé le chemin de la poubelle sans plus de réflexion. C'est qu'à cette époque, moi-même et mon entourage proche, mes pair.e.s masculins et féminines, avions une image négative de l'Armée suisse, une institution que nous concevions comme « ringarde » et rattachée à l'Union Démocratique du Centre (UDC), parti de droite nationaliste que nous avions, moi et mes ami.e.s, en horreur du fait de ses positions conservatrices et anti-immigration, sans pour autant que je ne m'identifie encore à l'époque comme de gauche ou que j'aie développé de

réelles compétences politiques²⁷⁷. La plupart de mes amis masculins se sont ainsi débrouillés soit pour être déclarés inaptes au service, soit pour réaliser un service civil de remplacement hors du milieu militaire. À cette époque, ma position de rejet n'était pas basée sur une critique construite politiquement, ou antimilitariste ; elle découlait d'une mise à distance d'éléments rattachés au monde des adultes, perçus comme contraires au « cool » dont la quête caractérise les années de jeunesse²⁷⁸. C'est plus tard, lors de mon parcours universitaire, que j'ai construit un rapport plus politisé à l'Armée suisse et aux valeurs qu'elle véhicule. Inscrite en science politique, j'ai progressivement développé un sens critique et des compétences pour lire les enjeux et le monde politiques, en particulier à travers les perspectives genre et féministe²⁷⁹. Dans l'univers universitaire également, la plupart de mes camarades d'étude en science politique partageaient cette méfiance vis-à-vis des institutions d'ordre, comme la police et l'armée, et rejetaient les valeurs dites conservatrices comme l'attachement aux traditions, à l'ordre, à la discipline ou au principe hiérarchique. À travers ma participation aux scrutins, j'ai également soutenu les initiatives et référendums du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA), une association antimilitariste suisse, en vue de limiter l'étendue et les pouvoirs de l'institution militaire.

J'ai donc évolué dans des contextes temporel, institutionnel et de sociabilité²⁸⁰ qui tendaient à remettre en cause la légitimité de l'armée et d'un système basé sur une obligation de servir pour les citoyens. Au moment de l'enquête, et aujourd'hui encore, mes opinions sont plus contrastées face à l'armée que lors de mes années de jeunesse, même si j'en ai conservé des « dispositions critiques »²⁸¹ politiques et féministes à son encontre. Si je suis particulièrement sensible au fait que cette institution établit une séparation et différenciation entre les sexes

²⁷⁷ Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

²⁷⁸ Arthur Marwick, « Youth culture and the cultural revolution of long sixties », in Alex Schildt, Detlef Siegrfried, *Between Marx and Coca-cola. Youth cultures in changing european societies - 1960-1980*, New York, Berghahn Books, 2006, pp. 39-58 ; Pierre Raboud, *Entre fun et mégaphone : les scènes punks entre marginalité et politisation. Suisse, France, RFA et RDA (1977-1982)*, Paris, Riveneuve, 2019.

²⁷⁹ Ainsi, j'adhérais progressivement à la position antimilitariste qui caractérise la plupart des mouvements féministes (voir notamment Andrée Michel, *Féminisme et antimilitarisme*, op. cit., ou Cynthia Cockburn, *Des femmes contre le militarisme et la guerre*, Paris, La Dispute, 2015). En Suisse, c'est particulièrement la question de l'armement des hommes par l'institution militaire qui mobilise les milieux féministes, comme lors de l'initiative « Pour la protection face à la violence des armes », rejetée en 2011, qui visait à renforcer en particulier la sécurité des femmes et des enfants en bannissant l'arme militaire au sein des ménages.

²⁸⁰ Niels Rebetez établit que les pairs du même âge jouent un grand rôle dans le processus menant au refus de servir des objecteurs des années 1960-1970, et particulièrement si cela va de pairs avec un engagement militant de gauche. Niels Rebetez, « Comment en vient-on à refuser le service militaire en Suisse », *Trajectoires* [en ligne], n°11, 2018, pp. 1-11.

²⁸¹ Lilian Mathieu, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, 2010, p. 303.

en Suisse, il demeure des valeurs et des tâches qui trouvent mon approbation : des valeurs comme l'altruisme, la camaraderie ou la solidarité, et des tâches comme la promotion de la paix et le soutien aux autorités civiles en cas de catastrophe²⁸². Le modèle professionnel ne trouve pas mon aval, sans que je ne sois non plus une défenseuse du système de milice dont le fonctionnement et l'avenir sont de plus en plus mis en cause. J'ai également un rapport ambigu au sujet de l'institution militaire : si je rejette les valeurs conservatrices et traditionnelles qu'on lui attache, demeure une légère fascination pour cet univers, alimentée par les films hollywoodiens et les récits héroïques, bien que cette dimension soit atténuée par le contexte suisse d'un pays neutre qui ne s'engage pas militairement et à l'histoire militaire contemporaine modeste. L'Armée suisse reste cependant un lieu mystérieux pour moi car, en tant que femme, je ne suis pas « naturellement » conviée à réaliser un service militaire. Cette mise à l'écart a particulièrement stimulé ma *libido sciendi*.

On se fait ainsi très tôt une image, qu'elle soit bonne ou mauvaise, de l'armée ; difficile en tout cas d'y être indifférent.e.s. Cette institution fait partie des questions politiques sensibles, clivantes et très médiatisées en Suisse²⁸³. C'est également ce que montre Niels Rebetez dans son étude des objecteurs ayant refusé de servir entre 1960 et 1970, et qui constate que « le questionnement face à l'institution militaire débute tôt dans la biographie, durant l'adolescence et parfois même dès l'enfance »²⁸⁴. J'ai donc une position particulière face à mon objet d'étude. En effet, comme le souligne Martina Avanza, particulièrement dans les sciences humaines qui utilisent les méthodes qualitatives, les sociologues ont tendance à s'orienter vers des objets pour lesquels elles et ils éprouvent une sympathie comme, dans le cadre de la sociologie du militantisme, les mouvements et mobilisations perçues comme progressistes (défense des dominé.e.s, des droits humains, des droits civiques, etc.)²⁸⁵. C'est ce que j'ai fait durant mon parcours de formation à la science politique lorsque j'avais le choix de mes objets de recherche : j'ai notamment opté pour l'étude d'une association lesbienne pour mon

²⁸² Ces tâches pourraient cependant être assurées par une structure autre que militaire. Le GSsA défend d'ailleurs que l'aide en cas de catastrophes naturelles ne serait pas menacée par une abolition du service militaire obligatoire, celle-ci ne concernant que 0,06% des jours de service. Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), « Service militaire ». URL : <https://www.gssa.ch/armee-und-zivildienst/>. État au 14.03.2021.

²⁸³ Bernard Voutat, « Les droits populaires sont-ils... populaires ? Quelques réflexions sur l'initiative et le référendum en Suisse », *Les Cahiers de l'Institut*, n°5, 2012, p. 30.

²⁸⁴ Niels Rebetez, « Comment en vient-on à refuser le service militaire en Suisse », *op. cit.*, pp. 2-3.

²⁸⁵ Martina Avanza, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in Alban Bensa (éd.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 41-58. Voir également Kathleen Blee, « Ethnography of the far right », *Journal of Contemporary Ethnography*, n°2, 2007, pp. 119-128.

mémoire, et mes travaux de séminaire portaient souvent sur de petites entités pour lesquelles j'avais, *a priori* du moins, un sentiment de complicité idéologique. Pour ma thèse, je souhaitais toucher à quelque chose de nouveau, une grande institution suisse peu étudiée, et me poser un nouveau défi pour mon apprentissage de chercheuse en m'éloignant d'une enquête « par empathie »²⁸⁶ afin d'expérimenter un nouveau rapport à mon objet d'étude. Dans ce cadre, je m'intéresse cependant aux membres dominé.e.s au sein de l'institution, les femmes militaires.

De par cette exploration de mon rapport à l'objet, on constate que les appréhensions face à l'institution militaire suisse sont marquées par une forte dimension politique et idéologique, de même que sexuée. Il s'avère donc impérieux de considérer « la chose militaire en tant que chose politique »²⁸⁷ et d'explicitier ses spécificités.

L'accès au terrain et ses complications²⁸⁸

L'armée véhicule la réputation d'être une « grande muette » en raison d'une « culture de la restriction de l'information »²⁸⁹ où l'accès aux documents et aux individus est laborieux²⁹⁰. Cette réputation laisse entendre que s'y intéresser promet de s'attaquer à une « enquête au sein d'un "milieu difficile" »²⁹¹. Cela explique la faible proportion d'études externes réalisées à son propos. La méfiance de l'univers militaire face au monde universitaire complique l'accès au terrain. En effet, on trouve une importante littérature qui identifie l'armée et les milieux d'ordre et disciplinaires comme des terrains particulièrement difficiles d'accès. L'institution militaire se présente comme un terrain fermé et opaque, même si elle n'est pas inaccessible, ce qui m'a poussée à penser en amont les enjeux spécifiques qui conditionnent l'accès à ce

²⁸⁶ Martina Avanza, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? ... », *op. cit.*, p. 55.

²⁸⁷ Laure Bardiès, « La sociologie française et la chose militaire... », *op. cit.*, p. 887.

²⁸⁸ Ce qui suit reprend mes analyses présentées en mai 2018 dans le cadre de la troisième édition des Ateliers lausannois d'ethnographie (ALE) dont l'objectif était d'interroger et d'explorer la question de la négociation de l'accès aux terrains d'enquête dans l'approche ethnographique en sciences sociales. Cette communication a fait l'objet d'un article dans le dossier tiré de ces ateliers et publié dans la revue *Cambouis* : Stéphanie Monay, « Négociation son entrée dans l'Armée suisse », *Cambouis, la revue des sciences sociales aux mains sales* [en ligne], vol. 1, n°1, 2021, pp. 1-11.

²⁸⁹ Delphine Deschaux-Beaume, « Enquêter en milieu militaire... », *op. cit.*, p. 1.

²⁹⁰ Christophe Pajon, « Le sociologue enrégimenté. Méthodes et techniques d'enquête en milieu militaire », in François Gresle (dir.), *Sociologie du milieu militaire. Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 45-56.

²⁹¹ Samy Cohen, « Enquête au sein d'un « milieu difficile » : les responsables de la politique étrangère et de la défense », in Samy Cohen (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999, p. 17.

terrain, ainsi que les ressorts d'une adaptation permanente pour m'y maintenir, basés sur différentes stratégies et pratiques de négociation. Demeurent malgré tout différents obstacles et résistances qui ont impliqué des concessions nécessaires à la réalisation de la recherche. L'« art de convaincre » n'étant pas indépendant de la personne qui tente de l'appliquer, les tactiques ont dû prendre en compte mes caractéristiques sociales, à savoir celles d'une jeune femme, universitaire et sociologue accédant à un bastion encore fortement masculin, m'obligeant à construire une crédibilité scientifique et militaire suffisante afin d'être prise au sérieux, tout en paraissant suffisamment « inoffensive » pour l'institution.

Sur la base de la littérature scientifique, plusieurs obstacles s'annonçaient : entrer dans un « univers bureaucratique particulièrement réticent à livrer des informations sur son mode de fonctionnement »²⁹² ; et ce d'autant plus lorsqu'on y est extérieure car civile ; et que l'on ne correspond pas vraiment au profil-type des individus insérés dans l'institution, à savoir une femme face à un univers fortement homosexué au masculin. À cela s'ajoutait encore le fait que l'objet de mon intérêt, les femmes militaires, pouvait potentiellement être perçu comme une menace pour l'image de l'institution militaire suisse, du fait que l'enquête se déroulait au moment d'une visibilité – médiatique et scientifique – des violences sexistes et sexuelles vécues par les militaires féminines dans le cadre des armées occidentales, notamment en France²⁹³. Comment dépasser, contourner ou du moins atténuer ces différents obstacles annoncés ?

J'ai mis en place quelques techniques d'entrée pour accéder à ce terrain particulier. J'ai mis notamment un point d'honneur à présenter mon enquête afin qu'elle soit perçue comme inoffensive et en adéquation avec le cadre de raisonnement de l'institution, tout en me garantissant les possibilités d'une analyse critique. Tout cela a impliqué des concessions ainsi qu'une renégociation constante à chaque nouvelle entrée au sein d'un des sous-ensembles de l'institution, soit les différentes casernes visitées qui m'ont réservé un accueil variable.

Au-delà des stratégies d'entrée – heureuses et parfois malheureuses, souvent corrigées – négociées avec la hiérarchie centrale (le Chef de l'Armée) et les hiérarchies décentralisées

²⁹² Pierre Bruneteaux, « Manœuvres scientifiques en terrain militaire », *Genèses*, n°19, 1995, p. 110.

²⁹³ Principalement à travers la publication en 2014 de l'enquête journalistique de Leila Minano et Julia Pascual, *La Guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française* aux éditions Les Arènes et Causette.

(commandant.e.s d'école et de centre de recrutement), il s'agissait d'avoir accès non pas seulement aux terrains d'enquête, mais aussi à la parole des enquêté.e.s. Ici, les caractéristiques de l'enquêtrice – *a priori* contraignantes pour elle²⁹⁴ : une jeune femme perçue comme bien plus jeune que son âge –, ont dû parfois être compensées par la construction d'une crédibilité à la fois scientifique, mais également quant aux normes qui prévalent dans le milieu d'enquête. Ces caractéristiques ont d'autres fois permis d'avoir accès à des informations et des discussions plus libres de l'emprise institutionnelle.

Face à une institution fortement hiérarchique, j'ai estimé qu'obtenir un accès au terrain par la grande porte, c'est-à-dire par l'échelon le plus haut de l'institution, amènerait moins de résistance que d'approcher des casernes une à une, car cette dernière démarche impliquait de compter sur le bon vouloir d'une hiérarchie localisée. L'enjeu était également de pouvoir varier mes terrains d'enquête selon des logiques de recherche et non pas selon les contraintes imposées par l'institution. Il me fallait pour ce faire des intermédiaires afin de dénicher des allié.e.s institutionnel.le.s pertinent.e.s. Cet impératif a certainement été moins compliqué à satisfaire dans le cadre d'une armée de milice que dans un contexte d'armée professionnelle, surtout pour une femme sans aucun lien avec l'institution. J'ai eu la chance de rencontrer dans mon institut un jeune chercheur qui avait effectué un parcours militaire poussé ainsi que des recherches sur ce terrain²⁹⁵. Il a pu me mettre en contact avec un officier supérieur qui m'a ensuite recommandée auprès de la personne qui a été mon appui principal durant cette recherche : la femme la plus haut gradée de l'Armée suisse, alors unique brigadière et cheffe du personnel de l'armée.

J'ai rencontré la brigadière, une femme d'une cinquantaine d'années, à plusieurs reprises dans son bureau à Berne. Pour accéder au terrain, je dois établir un dossier de présentation de la recherche qui indique mes besoins et objectifs, ainsi que les casernes et périodes envisagées pour mes observations. Ce dossier devait être ensuite validé par le Chef de l'Armée. La brigadière s'est montrée motivée par ma recherche et a pris parfois une attitude d'autorité de type « directrice de thèse ». Titulaire d'un doctorat dans un des domaines des sciences de la

²⁹⁴ Pierre Fournier, « Le sexe et l'âge de l'ethnographe : éclairants pour l'enquêté, contraignants pour l'enquêteur », *ethnographiques.org*, n°11, 2006, pp. 1-24.

²⁹⁵ Voir Aurélien Buffat, « Analyser les réformes institutionnelles sur le terrain : l'exemple de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » », *Revue suisse de science politique*, vol. 13, 2007, pp. 261-290 ; Aurélien Buffat, « Forces armées suisses : how to learn lessons ? Pratiques, problèmes et conditions des processus d'apprentissage », *Military Power Revue der Schweizer Armee*, n°2, 2007, pp. 27-33.

nature, elle connaît certains impératifs d'une recherche en termes de temps et de faisabilité, ce qui l'amène à s'intéresser à des aspects tels que la méthodologie, la revue de la littérature, etc. Cette première étape de réelle négociation m'a amenée à faire des concessions comme celle de réduire la durée de mes observations pour des questions organisationnelles internes. Une autre était d'inclure, dans le dossier de demande d'accès, le questionnaire que je souhaitais diffuser. Alors que j'estimais plus pertinent de le construire et de le diffuser après une connaissance plus pratique du terrain – permise entre autres par les observations –, j'ai dû précipiter cette étape. La brigadière a d'abord eu une discussion avec moi sur la base de ce questionnaire avant de le soumettre au Chef de l'Armée. Pour elle, plusieurs éléments étaient à revoir. Les questions n'étaient pas perçues comme problématiques pour l'image de l'armée, mais elle estimait certaines des modalités de réponse trop ardues : « Les femmes ne vont pas prendre le temps de répondre à ça. »²⁹⁶ En effet, je souhaitais à l'origine traiter en profondeur les parcours individuels des femmes militaires (parcours militaire, professionnel, résidentiel, familial, associatif et politique) afin de réaliser une analyse des parcours de vie²⁹⁷. Cela impliquait un questionnaire conséquent avec des modalités de réponse jugées trop complexes. Elles ont été simplifiées et le questionnaire raccourci. Ainsi, l'objectif de la brigadière était d'assurer un taux de réponse satisfaisant et des questionnaires remplis dans leur intégralité. La modalité d'une demande officielle a eu l'effet de me faire renoncer en amont à des questions pouvant être perçues comme menaçantes pour l'institution. La passation du questionnaire précédant les observations, j'ai opté pour la prudence et n'y ai pas inséré de questions sur l'expérience de violences sexistes et sexuelles au sein de l'Armée suisse. Celles-ci ont cependant pu être traitées en profondeur dans le cadre des entretiens et des questions sur la présence d'inégalités entre les sexes étaient tout de même intégrées au questionnaire. Une fois mes données qualitatives centrales obtenues (entretiens et observations), j'aurais certainement été moins encline à cette autocensure. La démarche d'accès au terrain ayant été longue – j'entamais bientôt ma seconde année en thèse – j'avais d'autant plus de crainte que ma démarche s'arrête là et je visais en priorité à garantir mon accès aux casernes et aux femmes militaires.

²⁹⁶ Notes de terrain.

²⁹⁷ Une analyse statistique des parcours de vie permet de « dresser une biographie collective », avec l'ambition « de prendre en compte le temps social, c'est-à-dire à la fois la nature des expériences individuelles, leur durée et leur ordre, soit le temps biographique, et le temps historique ». Olivier Fillieule, Vanessa Monney, Hervé Rayner, *Le métier et la vocation de syndicaliste*, *op. cit.*, p. 15.

Pour le dossier de demande d'accès au terrain, j'ai opté pour plusieurs stratégies de présentation²⁹⁸, comme l'usage d'une écriture et d'un jargon scientifiques choisis afin d'asseoir ma crédibilité face à une institution d'importance en Suisse, tout en rendant ma recherche peu menaçante pour elle, notamment en mettant la focale sur la question des motivations d'engagement des femmes militaires, moins sujette à révéler d'éventuels dysfonctionnements internes. Il fallait toutefois me garantir la possibilité d'élargir le questionnement en jouant sur les formulations afin d'éviter que ce dossier ne devienne une sorte de contrat de recherche qui encadre et limite mes possibilités d'analyse. J'ai aussi vite compris qu'un « retour sur investissement » était attendu par l'institution en lien avec le coût organisationnel de ma présence ; le dossier insistait sur cet aspect, notamment sur la base du questionnaire, soit un outil de recueil de données plus légitime aux yeux de l'institution que les observations et auquel on accorde plus volontiers un gage et une aura de scientificité²⁹⁹. Cela permettait également de faire miroiter des données intéressantes et plus facilement mobilisables pour et par l'institution militaire. Sur la base de ce dossier appuyé par la brigadière, ma demande d'accès a été acceptée.

La brigadière m'a ensuite recommandée auprès des commandements des places d'arme. Avec cet appui hiérarchique, les retours étaient rapides et positifs. Cependant, une fois sur place, l'accueil que me réservaient les hiérarchies locales était varié et mes attentes, demandes et objectifs n'étaient pas forcément compris ou jugés pertinents. On percevait en effet difficilement l'intérêt d'observer le quotidien militaire. Ce n'était *in fine* pas si étonnant : je me suis moi-même parfois demandée à quoi me servait d'observer pendant une heure une section nettoyer et cirer ses bottes de combat. Dans mon optique d'observer le genre « en train de se faire », ces moments d'observation, apparemment anodins et sans intérêt, relevaient cependant « les réseaux sociaux, les normes et les règles informelles ou les stéréotypes sexués mobilisés dans l'interaction »³⁰⁰. De plus, on ne peut estimer *a priori* les moments d'observation qui vont se révéler « parlants » quant à une problématique spécifique. Lors de

²⁹⁸ Celles-ci sont explicitées plus en avant dans Stéphanie Monay, « Négocier son entrée dans l'Armée suisse », *op. cit.*, pp. 1-11.

²⁹⁹ Comme le souligne Olivier Martin : « [...] dans une culture où la science est centrale et représentée comme détenant la vérité sur le monde à travers des lois quantitatives, toutes les données chiffrées s'apparentent à des résultats scientifiques, donc à des vérités. Les statistiques présentent à ce point les traits du « savoir authentique » [...] ». Olivier Martin, « "Les statistiques parlent d'elles-mêmes". Regards sur la construction sociale des statistiques », in Club Merleau-Ponty, *La pensée confisquée*, Paris, La Découverte, 1997, p. 174.

³⁰⁰ Marie Buscatto, *La fabrique de l'ethnologue. Dans les rouages du travail organisé*, Toulouse, Octarès, 2010, p. 120.

l'entretien de l'équipement personnel, il était intéressant de constater les formes de camaraderie et de solidarité entre les recrues pratiquées pour terminer cette tâche au plus vite. Celles-ci incluait ou excluait certaines personnes, distribuait des rôles (l'aidé.e ou l'aidant.e), et ce notamment selon des logiques sexuées. De plus, partager ces instants monotones du quotidien militaire me permettait d'instaurer un rapport de confiance avec les enquêt.e.s et de multiplier les opportunités d'échanges³⁰¹.

Mon expérience du terrain fait écho à celle de Pierre Bruneautaux relatée dans sa thèse sur les forces de maintien de l'ordre, où ce genre de milieu suppose « deux ensembles de « tactiques » – d'entrisme – au sens de Michel de Certeau : d'abord une construction de respectabilité ; ensuite une gestion des résistances »³⁰². Les caractéristiques sociales de l'enquêtrice jouent alors de tout leur poids dans cette construction de « respectabilité » auquel je préfère ici le terme de « crédibilité ». À l'image des enquêtées qui, comme je le montre dans cette recherche, expérimentent du fait de leur appartenance sexuée un « déficit de crédibilité »³⁰³ aux yeux de leurs camarades d'arme, de l'institution et de la société, j'ai également dû « faire mes preuves »³⁰⁴ par la démonstration de mes connaissances du monde militaire suisse (règlements, grades, jargons, etc.), ce qui était particulièrement attendu de la part des plus hautes hiérarchies des casernes. Christelle Coton, qui travaille sur les officiers de l'armée française, a pu se donner une respectabilité dans ce milieu grâce à sa filiation militaire par son père, lui-même officier³⁰⁵. Pour ma part, j'ai montré à mes interlocuteur.trice.s que je détenais un bagage militaire et que je pouvais me soumettre au formalisme interne : j'ai appris les *us* et normes du milieu, comme par exemple la reconnaissance rapide des insignes portés par les militaires (grade, arme, fonction, etc.). Saluer une personne par son grade en observant son insigne, surtout lorsque l'on est civile, a été particulièrement bien vu sur le terrain. Dans la même logique, dans le contexte d'un pays qui se caractérise par l'existence et la pratique de quatre langues nationales, maîtriser la traduction français-allemand des fonctions et des grades m'a également permis de gagner une légitimité, certain.e.s cadres peinant parfois elles et eux-mêmes à trouver rapidement leurs

³⁰¹ Jasmina Stevanovic, « Les femmes officiers de la marine marchande. Rapports sociaux de sexe, intimité, pouvoir », in Anne Monjaret, Catherine Pugeault (éd.), *Le sexe de l'enquête : approches sociologiques et anthropologiques*, Lyon, ENS, 2014.

³⁰² Pierre Bruneteaux, « Manœuvres scientifiques en terrain militaire », *op. cit.*, p. 111.

³⁰³ Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ? ...*, *op. cit.*, p. 81.

³⁰⁴ Emmanuelle Zolesio, « De la nécessité pour les femmes chirurgiens de « faire leurs preuves ». Surinvestissement professionnel et grossesse », *Questions Vives*, vol. 8, n°15, 2011, pp. 61-75.

³⁰⁵ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*

termes dans une autre langue. S'imprégner du lexique indigène et des codes sociaux non formalisés dans les documents, soit « aménager ses pratiques le plus possible dans le sens d'un mimétisme pondéré »³⁰⁶, a été un moyen de paraître avertie et de faire quelque peu oublier mon statut d'intruse et de néophyte. La crédibilité scientifique devait également être tangible pour les hiérarchies des places d'arme, avec la promesse que la recherche apporte quelque chose à l'institution, comme on peut le comprendre dans les propos d'un commandant d'école :

Commandant Stoos : « Il y a un regain d'intérêt pour les femmes dans l'armée, là on a bien trois ou quatre recherches là-dessus³⁰⁷, et des demandes pour venir. Mais moi si ce n'est pas sérieux je dis non, il faut que ça amène une plus-value et j'ai lu quelques travaux et ça n'apportait rien. Votre recherche, c'est bon, c'est l'université, c'est scientifique, alors là je veux bien. »³⁰⁸

Ce discours montre le poids de la réputation universitaire par rapport à d'autres écoles et niveaux de formation, et laisse entendre que des demandes adressées directement aux hiérarchies décentralisées pouvaient être refusées. La démarche qui consistait à passer par les hautes sphères hiérarchiques centralisées semble donc bien la plus adéquate pour ce terrain.

Mes caractéristiques sociales ont également pu devenir un atout sur le terrain militaire afin d'accéder à une parole libérée du formalisme militaire et du devoir de réserve. En effet, le fait d'être une femme faisant bien plus jeune que son âge m'a permis d'être perçue comme inoffensive.

« Vous faites un exposé pour quelle école ? »

Je participe à un cycle de recrutement mixte. J'ai la possibilité d'assister à toutes les séances hormis les visites médicales et psychologiques, et je peux prendre part à tous les entretiens d'affectation individuels des candidates au service militaire, ce qui me permet de récolter de

³⁰⁶ Pierre Bruneteaux, « Manœuvres scientifiques en terrain militaire », *op. cit.*, p. 113.

³⁰⁷ Essentiellement des travaux de diplôme, principalement de la formation secondaire voire tertiaire (travail de maturité gymnasiale, séminaire de bachelor universitaire, diplôme d'école professionnelle).

³⁰⁸ Notes de terrain.

nombreuses informations. Je parviens à accéder aux récits personnels et aux opinions – souvent critiques – sur la place des femmes dans l’Armée suisse des cadres. Ici, et ailleurs sur mon terrain, les propos tenus ne sont pas contenus par la volonté de donner une image progressiste de l’institution militaire ou par la crainte d’avoir face à soi une personne « hostile » à l’armée³⁰⁹.

Le deuxième jour, le commandant du centre me présente son prédécesseur, un colonel d’État-major général récemment parti à la retraite. Celui-ci me serre la main et me salue d’une manière enjouée. Il me parle des femmes militaires en usant d’un ton quelque peu paternaliste. Il me demande alors : « Vous faites un exposé pour quelle école ? » Un peu étonnée du terme employé, je lui réponds que je suis à l’université : « Ah ! Vous êtes en bachelor ? » Je lui précise que non, qu’il s’agit d’une thèse de doctorat. Le colonel se redresse, visiblement interloqué et me dit, avec un ton cette fois plus sérieux : « Ah mais vous savez, il y a des choses ici qui sont confidentielles ! »³¹⁰

Notes de terrain.

Les mêmes caractéristiques sociales peuvent ainsi jouer tour à tour en faveur ou en défaveur de la chercheuse ; l’impératif ici est de repérer rapidement les attentes, les représentations voire les stéréotypes des enquêt.e.s, et de s’y adapter en ayant au préalable anticipé les comportements et élaboré des tactiques. Ainsi, s’il fallait parfois faire la démonstration de mes compétences académiques et/ou de ma connaissance du terrain d’enquête pour être jugée crédible, il était parfois plus efficace de faire preuve de naïveté. Les militaires – en particulier les femmes militaires – étaient souvent ravi.e.s de m’expliquer les ficelles, le jargon, les traditions, les pratiques militaires. Sur ce point, mon expérience rejoint celle de Delphine Deschaux-Beaume : le fait d’être une enquêtrice dans un milieu presque exclusivement masculin pouvait être un avantage dans le sens où « il est possible de jouer sur le registre des questions "naïves" qui permettent d’obtenir beaucoup d’informations sur les pratiques et les représentations des acteurs militaires »³¹¹. De même, mon apparente jeunesse me permettait

³⁰⁹ Pierre Fournier, « Des observations sous surveillance », *Genèses*, n°24, 1996, pp. 103-119.

³¹⁰ Il ne m’a cependant jamais été précisé quels éléments se relevaient être confidentiels lors de mes observations. Dès lors, j’ai pu profiter de ce flou. Cependant, certains documents internes sont restés inaccessibles car jugés confidentiels.

³¹¹ Delphine Deschaux-Beaume, « Enquêter en milieu militaire... », *op. cit.*, p. 13.

d'aller au-delà des effets de censure, car elle me donnait une image inoffensive, loin de celle de « l'intellectuel.le critique », comme l'a aussi expérimenté Geneviève Pruvost sur le terrain de la police³¹². Pour l'accès à la parole de mes principales enquêtées, mes caractéristiques sociales jouaient également en ma faveur. Nous avions en effet une proximité en termes d'âge – du moins c'est ce qu'elles percevaient – et elles me considéraient généralement comme une femme qui portait de l'intérêt au monde militaire et avec laquelle elles pouvaient partager cette « particularité » d'être en forte minorité au sein de l'armée. En effet, lors des entretiens, les enquêtées supposaient chez moi un fort attachement à l'institution militaire et me prêtaient ainsi « des croyances communes »³¹³ aux leurs. Cependant, si j'ai pu collecter de nombreux contacts lors de mes observations, les entretiens ne se sont pas tous concrétisés (moins de la moitié). C'est auprès des femmes militaires que j'ai rencontrées de manière répétée sur le terrain que mes demandes ont été les plus fructueuses. Le contact continu avec les enquêtées, formel et informel, comme lors de repas ou de sortie, permet donc de créer progressivement une confiance suffisante, ou du moins de normaliser ma présence et mes questionnements³¹⁴, pour qu'elles acceptent l'exercice de l'entretien.

Anticiper les accueils variables faits à ma recherche sur le terrain militaire permettait ainsi de multiplier les tactiques possibles et d'opter, le moment venu, pour la plus pertinente, même si cela ne garantissait pas toujours un accès et un accueil optimaux. Des indicateurs aussi impossibles à dissimuler que mon genre et mon âge pouvaient jouer à mon avantage ou être quelque peu « corrigés » par la démonstration de compétences et du sérieux de ma démarche. Mais cela ne suffisait bien entendu pas toujours à retourner certaines situations. Là où j'ai essuyé le plus de résistance, il demeure difficile à affirmer que telle ou telle tactique aurait permis de les dépasser. Cela ne représente pas un simple échec de négociation pour l'accès et le maintien dans le terrain. Certes, celui-ci peut aller jusqu'à vous exclure, mais cette exclusion même, et les diverses formes de résistance, informent également sur les logiques qui structurent les différents milieux que j'ai investigués.

³¹² Geneviève Pruvost, « Ni policier ni homme : une sociologue enquête sur la féminisation de la police », in Anne Monjaret, Catherine Pugeault (éd.), *Le sexe de l'enquête : ...*, op. cit., p. 20.

³¹³ Laurence Roulleau-Berger, « Voir, "savoir-être avec", rendre public : pour une ethnographie de la reconnaissance », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°117, 2004, p. 226.

³¹⁴ Comme Aurélien Buffat en a fait aussi l'expérience au sein de l'Armée suisse : Aurélien Buffat, « Analyser les réformes institutionnelles sur le terrain : ... », op. cit., p. 265.

L'armée n'est pas totalement muette, et son silence en dit parfois beaucoup. L'enjeu principal est de trouver un équilibre et de savoir s'adapter entre une attitude sérieuse, crédible et une présentation de soi inoffensive. Doublement *outsider* car civile et femme, mes enquêtés.e.s pouvaient supposer que je me plaçais dans une posture d'« hostilité de principe »³¹⁵ vis-à-vis de l'armée, impliquant méfiance, censure, résistance de leur part. Cependant, faire la démonstration de sa connaissance des *us* et coutumes, du jargon, des logiques et codes militaires, de même que poser des questions et montrer un intérêt et une empathie sincères face aux vécus des militaires rencontrés.e.s, ont permis d'amoinrir peu à peu la défiance à mon égard. Par ce comportement je faisais la démonstration du fait que j'accordais au monde militaire une légitimité, du moins suffisamment pour réaliser une recherche à son propos. Comme le conclut Geneviève Pruvost parlant de l'univers policier – qui partage de nombreuses caractéristiques avec le milieu militaire –, « la clef d'entrée dans un tel milieu, c'est en fait la démonstration de son caractère inoffensif »³¹⁶, auquel le genre féminin et la jeunesse peuvent contribuer.

Données construites

Face à ces obstacles et grâce à ces différentes stratégies pour y faire face, quelles données ont été récoltées ? Ma recherche se base sur un pan important de méthodes ethnographiques ; celles-ci sont détaillées dans une annexe méthodologique (*Annexe 1*). D'abord, j'ai mené des observations directes et non-participantes³¹⁷ des individus en situation et plus particulièrement en situation d'interaction³¹⁸, pris dans des configurations spécifiques. J'ai ensuite réalisé des entretiens de type récit de vie « particulièrement adaptés à la saisie de

³¹⁵ Clément Martin, Christophe Pajon, « La sociologie militaire par les personnels de la défense : ... », *op. cit.*, p. 24.

³¹⁶ Geneviève Pruvost, « Ni policier ni homme : ... », *op. cit.*, p. 22.

³¹⁷ La modalité d'une observation participante se confrontait aux limites inhérentes à la spécificité de la pratique militaire. La sacro-sainte règle d'une séparation nette entre le monde civil et l'univers militaire m'excluait de fait d'une participation active sur la base des réglementations, d'une prise de risque et des responsabilités de l'institution. L'un des soucis de l'institution quant à mon accès au terrain était justement de savoir quelle assurance prendrait en charge un accident lors de mes observations : elle-même ou mon employeuse ? Ainsi, si j'ai pu, à quelques occasions, participer à des activités telles que les tests sportifs, mon insertion dans l'univers militaire s'est limitée de manière générale à être une observatrice *a priori* passive.

³¹⁸ Martina Avanza, Olivier Fillieule, Camille Masclat, « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d'accompagnement », *SociologieS* [en ligne], 2015, pp. 1-24. URL : <http://sociologies.revues.org/5071>. État au 16.02.2021.

processus »³¹⁹ et qui permettent d'aller au-delà des limitations temporelles des données d'observation et de réintégrer dans l'analyse le parcours, mais également la subjectivité et la lecture des événements des individus. Ainsi, la combinaison observations-entretiens permet de dépasser une lecture « topocentrique » qui conditionne et réduit l'individu au lieu et à la situation étudiées/observées, ainsi que l'illusion de l'exclusivité réflexive de la chercheuse³²⁰. À l'inverse, les observations permettent de palier aux limites des entretiens que ce soit en termes de désirabilité sociale ou de dissimulation, afin de mieux saisir les comportements et les interactions telles qu'elles se manifestent et non telles qu'elles se racontent. Pour l'analyse des processus de socialisation, les observations, lorsqu'elles sont répétées dans le temps, ont l'avantage de contribuer à saisir les mécanismes socialisateurs, leurs effets ainsi que leurs variations, car elles réhabilitent de nombreux éléments du contexte de la situation analysée. Elles permettent ainsi d'étudier les phénomènes « *in situ*, et ce faisant de prendre au sérieux le rôle du contexte dans la structuration des interactions et dans leurs conséquences éventuelles pour les acteurs »³²¹. De plus, comme le défendent Martina Avanza, Olivier Fillieule et Camille Masclat, une démarche ethnographique qui considère les rapports sociaux de sexe comme s'inscrivant « *toujours* dans des configurations socialement construites et historiquement situées », permet de ne pas les universaliser abusivement, ni de les naturaliser³²².

J'ai également réfléchi en amont à la question de la temporalité et de l'enchaînement des modalités de récolte de données, même si je n'ai pas toujours pu, *in fine*, opérer de la manière voulue, notamment en raison des contraintes imposées par le terrain. Il m'a paru d'abord pertinent de procéder à une analyse documentaire, afin de me plonger dans cet univers encore méconnu pour me familiariser avec les discours, les codes, les structurations ou encore le jargon militaires avant de me confronter directement à l'institution et à ses membres. Ces ressources, qui sont autant de constructions sociales qui participent à élaborer une « façade institutionnelle »³²³, soit la manière dont l'institution se présente publiquement et qui

³¹⁹ Les processus sont « des enchaînements de situations, d'interactions, et d'actions ». Daniel Bertaux, « L'analyse au cas par cas », in Daniel Bertaux, *Le récit de vie*, Paris, A. Colin, 2016, p. 74.

³²⁰ Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, « L'observation directe », in Serge Paugam (éd.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2012, pp. 162-165.

³²¹ Julien Talpin, « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatif sur les acteurs », Communication à la Journée d'études sur les effets de la participation, École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, 2011, p. 8.

³²² Martina Avanza, Olivier Fillieule, Camille Masclat, « Ethnographie du genre... », *op. cit.*, p. 4.

³²³ Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne – 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, p. 29.

constitue un moyen d'institutionnalisation tout comme elle est le produit de celle-ci³²⁴, m'ont permis d'identifier le discours institutionnel que porte l'Armée suisse sur ses éléments féminins et son évolution, ainsi que de mettre en lumière de nombreux aspects du dispositif institutionnel. Outre la documentation publiée abordant spécifiquement les femmes militaires, j'ai mobilisé la documentation générique sur l'institution et le service militaire, notamment celle distribuée aux nouvelles recrues, mais également l'ensemble des productions qui éclairent son fonctionnement, telles que les recensements annuels, les communiqués de presse, divers règlements et bases légales, les sites internet ou encore les supports promotionnels³²⁵. Par la suite, et dans le même objectif, j'ai réalisé tout au long de mon enquête des entretiens informatifs avec des personnes identifiées comme pertinentes de par leur position et parcours dans l'institution (commandants ou commandantes-adjointes de centres de recrutement ou d'écoles de recrue, responsables du recrutement des femmes militaires, etc.) ; j'en ai réalisé neuf, quatre avec des femmes (deux sergentes, une majore et une lieutenant-colonelle), et cinq avec des hommes (un major, un colonel, un colonel d'État-major général, deux lieutenants-colonels d'État-major général). Ces entretiens apportent une plus-value pour la compréhension des processus et rapports de force qui se dissimulent derrière les documents analysés, et éclairent les zones d'ombre des mécanismes observés. Enfin, ils permettent parfois de mettre au jour des caractéristiques moins officielles de la prise en charge des femmes militaires au sein de l'institution.

Le dossier de demande d'accès au terrain devant inclure le questionnaire, celui-ci a été élaboré en parallèle à l'analyse documentaire. Si son élaboration intervenait pour moi trop tôt dans le déroulement de la recherche, j'ai pu m'appuyer sur la littérature scientifique afin de déterminer les questions appropriées à mes interrogations scientifiques ; néanmoins, cette anticipation a impliqué que certaines d'entre elles s'avèrent moins pertinentes qu'attendu, voire difficilement ou pas mobilisables pour l'analyse. Malgré cela, les données de mon questionnaire constituent une bonne base de statistiques descriptives sur la population féminine de l'Armée suisse et me permettent notamment d'objectiver leurs caractéristiques militaires (grade, statut, fonction, troupe, etc.), sociales et politiques, ce qui reste précieux face à une population très peu connue, l'Armée suisse ne possédant que peu de données sur le

³²⁴ Vanessa Codaccioni, Nicolas Maisetti, Florent Pouponneau, « Les façades institutionnelles : ce que montrent les apparences des institutions. Introduction », *Sociétés contemporaines*, vol. 88, n°4, 2012, p. 7.

³²⁵ Voir la partie « Documents, sources & matériaux ».

profil de ses membres. Le questionnaire a été réalisé et diffusé en allemand et en français auprès de toutes les femmes engagées dans l'Armée suisse au printemps 2014, soit 1'035 personnes. C'est l'institution qui a pris en charge l'impression et l'envoi du questionnaire³²⁶. Il est composé de 46 questions réparties en quatre parties (voir sous « Outils empiriques ») : leur parcours au sein de l'Armée suisse ; leurs opinions sur des questions relatives aux femmes dans l'Armée suisse ; leurs engagements citoyens ainsi que leurs positionnements et opinions politiques ; et leurs caractéristiques sociales. Une part importante est composée de questions ouvertes et les espaces alloués aux commentaires sont nombreux. Malgré son ampleur, le taux de réponse est satisfaisant (32%) ; la participation a certainement été encouragée par la diffusion par voie officielle. Toutefois, pour ne pas décourager les critiques qui auraient pu être portées à l'institution, le questionnaire revêtait le sceau de l'Université de Lausanne et les formulaires complétés étaient à renvoyer à mon adresse académique, cela afin de signaler au mieux l'indépendance de cette recherche vis-à-vis de l'institution militaire, quand bien même c'est cette dernière qui a servi d'intermédiaire entre moi et les répondantes.

Les observations ont été menées à divers moments du parcours militaire des enquêtées (recrutement, école de recrues, paiement des galons, engagement professionnel). J'ai ainsi participé à quatre recrutements mixtes sur le territoire national et, sur la base des femmes rencontrées lors de ces recrutements, j'ai défini les casernes à visiter afin de suivre au mieux un maximum de nouvelles recrues dans la suite de leur parcours. J'ai retrouvé 21 d'entre elles au sein de huit places d'arme réparties sur tout le territoire helvétique, et rencontré sur place de nouvelles femmes militaires engagées à divers niveaux hiérarchiques et sous divers statuts (milice, professionnel ou contractuel). En tout, lors de mes observations, j'ai rencontré et échangé avec 151 femmes et 38 hommes militaires (surtout des cadres pour ces derniers). L'un des enjeux était de diversifier les places d'arme visitées selon leur dimension combattante, mais également selon leur degré de féminisation. J'ai donc réalisé des observations au sein de quatre places d'arme de l'infanterie, soit une arme combattante et véritable « épine dorsale »³²⁷ de l'Armée suisse ; au sein des troupes sanitaires ; des troupes de sauvetage ; auprès du centre de compétences pour animaux ; et enfin chez les troupes de

³²⁶ Les femmes militaires étaient toutefois invitées à le compléter par voie électronique, *via* la plateforme LimeSurvey.

³²⁷ Confédération suisse, Forces terrestres, « L'infanterie ». URL : http://www.he.admin.ch/internet/heer/fr/home/themen/truppengattungen/die_infanterie.html. État au 13.10.2015.

l'aviation. Les observations directes visaient ainsi à « saisir *en même temps* différentes dimensions du social »³²⁸ telles que les actions des individus, mais également leurs discours et réactions sur ces mêmes actions et celles des autres. Pour être réellement efficaces, il s'imposait de « faire varier systématiquement les points de vue [pris] empiriquement pour observer »³²⁹. Étant donné que la méthode de l'observation directe comporte le risque d'être « propice à la perte de temps comme à la perte de sens »³³⁰, il s'agissait de définir en amont ce que j'allais observer, guidée par mes questions de recherche. J'ai décidé de prendre comme « guide physique » des observations les femmes présentes sur les places d'arme et je me suis inspirée de la fiche technique d'Anne Revillard³³¹ pour élaborer ma grille d'observation (voir sous « Outils empiriques »). Figure également dans mon journal de terrain tout ce qui me permet de restituer au mieux les caractéristiques des configurations observées (plans des lieux, effectifs, portraits, lexique indigène, conversations, descriptions, mots importants utilisés, etc.), ainsi que des observations non-attendues selon la grille d'observation et qui se sont révélées pertinentes pour mon questionnement, dans la logique de rester ouverte à être surprise par le terrain. La pertinence première de ce document de travail est de « garder la trace des choix que l'on a faits, car, pour hésitants qu'ils soient, ils n'en sont pas moins déterminants pour le déroulement et les conclusions de l'enquête »³³².

Les femmes militaires rencontrées sur le terrain des observations ont ensuite été contactées afin de réaliser un entretien. Mon corpus est composé de 22 entretiens biographiques. Un dernier entretien a été réalisé plus tardivement que les autres avec une femme militaire désengagée, rencontrée par hasard dans le cadre de mes nouvelles activités professionnelles. L'impossibilité, au moment de l'enquête, de réaliser un entretien avec un tel profil m'a encouragée à sauter sur l'occasion qui se présentait. Le corpus d'enquêtées est constitué de dix alémaniques et de douze romandes³³³ et les entretiens ont été menés sur la base d'un guide

³²⁸ Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, « L'observation directe », *op. cit.*, p. 153.

³²⁹ Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2010 [4^e édition], p. 129.

³³⁰ Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, « L'observation directe », *op. cit.*, p. 145.

³³¹ Anne Revillard, « Fiche technique : Comment observer ? De la « table rase » à la construction d'une grille d'observation », Site personnel d'Anne Revillard, « Enseignement », p. 2. URL : <http://annerevillard.files.wordpress.com/2013/12/fiche-technique-comment-observer.pdf>. État au 23.06.2014.

³³² Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, « L'observation directe », *op. cit.*, p. 154.

³³³ Trois entretiens avec des femmes militaires alémaniques ont été écartés du corpus car je n'ai pas pu les mener de manière satisfaisante : les enquêtées s'exprimaient trop souvent dans un dialecte suisse-allemand que je ne maîtrisais pas, et ce malgré mes multiples demandes pour échanger en *Hochdeutsch*.

élaboré avec une consigne de départ invitant à la narration³³⁴, appuyée par un dispositif de relances adaptées aux profils et informations précédemment collectées sur les enquêtées *via* les observations et les échanges informels. Ces entretiens biographiques de type semi-directifs³³⁵ abordent leurs trajectoires et socialisations avant l'engagement, ainsi que le détail de leurs expériences et parcours militaires en cours ; ils restituent « des séquences d'événements »³³⁶ de la vie des enquêtées tout en soulignant les éléments qu'elles mobilisent et sélectionnent afin de rendre cohérents leurs choix et parcours de vie³³⁷, ce qui renvoie aux dimensions objectives et subjectives de leur carrière sociale et militaire. Les entretiens retracent leurs parcours familial, scolaire, professionnel, affectif ainsi que leurs loisirs tout en appelant à mentionner des « autrui significatifs »³³⁸ et leurs rapports avec eux, qu'il faut resituer dans des temporalités singulières. Sur quels critères les enquêtées ont-elles été choisies ? Grâce aux observations, j'avais connaissance de quelques informations préalables sur les profils des femmes militaires rencontrées. J'ai d'abord voulu diversifier leurs caractéristiques personnelles qui m'étaient connues (niveau de diplôme, origines sociales et linguistiques, race, opinions et positionnements politiques, etc.) ainsi que leur parcours et position au sein de l'institution militaire. Ainsi, les enquêtées du corpus d'entretiens endossent des fonctions militaires variées en termes de dimension combattante (soldate de sûreté, soldate sanitaire, fantassine équipière, etc.), de grade (de recrue à capitaine) et de

³³⁴ La consigne de départ mentionne également le cadre de mon étude et présente le principe et le déroulement de l'entretien. « Je m'intéresse à votre parcours militaire mais aussi à beaucoup d'aspects. Je m'intéresse à ce qui vous a amenée à faire un service militaire en Suisse, et comment ça se passe pour vous, quelles sont vos expériences, et ce que cela vous apporte. Si vous êtes d'accord, on peut commencer simplement, vous me racontez votre vie sans que je ne vous pose des questions précises au départ. Donc tranquillement, où vous êtes née, qui sont vos parents, votre parcours scolaire, familial, militaire bien sûr. Le plus simple peut être d'y aller dans un ordre chronologique, mais vous êtes libre de développer comme bon vous semble. Ensuite, je vais intervenir s'il me manque des éléments, comme des dates par exemples, mais dans un second temps. Ce que j'aimerais aussi, c'est votre opinion personnelle, n'hésitez pas à me raconter vraiment vos expériences, ce que vous faites, vos impressions, ça m'aidera à mieux comprendre. »

³³⁵ Ma pratique de l'entretien biographique de type semi-directif a été de partir d'abord, *via* la consigne générale, sur un discours continu des enquêtées sur leur parcours. Dans la pratique, les enquêtées débutaient et se limitaient bien souvent d'abord à leur parcours militaire. Face à cela, mon guide d'entretien m'a permis de m'appuyer sur un dispositif de questions et de relances ouvertes, ordonnées par thème et orientées sur les objectifs de la recherche afin de récolter des informations pertinentes. L'entretien biographique semi-directif permet ainsi une approche compréhensive tout en évitant de se perdre dans des informations incongrues, tout en s'assurant d'aborder des éléments qui, s'ils ne paraissent pas pertinents aux yeux des actrices, le sont pour l'analyse de la sociologue, car suggérés par la littérature scientifique. Voir notamment Anne Revillard, « L'entretien biographique » et ses fiches pratiques, Site personnel d'Anne Revillard, « Enseignement ». URL : <https://annerevillard.wordpress.com/enseignement/enseignements-actuels/lentretien-biographique/>. État au 29.04.2022

³³⁶ Mirna Safi, « La dimension temporelle des faits sociaux ; l'enquête longitudinale », in Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, op. cit., pp. 309-332. Citation p. 313.

³³⁷ Michael Voegtli, *Une cause modèle : la lutte contre le sida en Suisse (1982-2008)*, Lausanne, Antipodes, 2016, p. 352.

³³⁸ George Mead, *L'esprit, le soi et la société*, op. cit.

statut (militaire de milice, contractuelle ou professionnelle). Elles sont âgées de 19 à 34 ans et présentent des trajectoires scolaires et sociales diversifiées. J'ai également sélectionné des cas que j'ai pu suivre sur le moyen terme, du recrutement à l'avancement ou jusqu'à l'accomplissement de leur école de recrues, afin de saisir au mieux, en croisant entretiens et observations, les changements ou évolutions dans leurs manières d'être, d'agir, de faire et de penser. Lorsque plusieurs femmes étaient présentes au même moment sur une place d'arme, j'ai choisi de réaliser un entretien avec un maximum d'entre elles, afin d'avoir des expériences militaires « reliées » et de pouvoir aborder leurs interactions et leurs relations, leurs opinions sur l'une et l'autre. Malgré ces différents critères qui guident la sélection, cette dernière est également le fruit de la volonté des femmes militaires : accepter ou non de prendre le temps de parler d'elles-mêmes à une – presque – inconnue. Si la sociologue choisit ses cas, elle est également choisie par eux.

Enfin, ce socle de matériaux empiriques est complété par des données secondaires, notamment des archives (des publications et articles de revues militaires consacrées aux femmes engagées parues de 1939 à 2018), des articles de presse ou autres contenus médiatiques sur le sujet, ainsi que des données issues de la consultation de forums et réseaux sociaux pertinents (groupes collectifs, pages personnelles).

Techniques d'anonymisation : de bonne volonté mais toujours imparfaites

Sur le terrain, l'Armée suisse est considérée comme « une petite famille » où « tout le monde se connaît » ; dès lors s'impose la question de l'anonymisation. Comment garantir l'anonymat aux individus qui forment le centre d'une recherche tout en respectant les impératifs d'une restitution scientifique des résultats ?

L'anonymisation renvoie aux outils de restitution du matériau empirique permettant de garantir la protection de l'identité des enquêtés.e.s. Le premier et le plus usité consiste à modifier les noms des lieux et des personnes, tout en restant fidèle aux caractéristiques spécifiques reflétées par ces noms afin de conserver une certaine cohérence et leur « sens sociologique »³³⁹ (on évitera ainsi, par exemple, de donner un prénom d'origine latine à une

³³⁹ Emmanuelle Zolesio, « Anonymiser les enquêtés » *Interrogations - Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, n°12, 2011, p. 176.

enquête portant un prénom qui sous-tend ses origines arabes³⁴⁰). Le second consiste à mettre sous silence les informations non-pertinentes pour l'analyse : si cela induit quelque peu une perte de chair dans la restitution des données, cela participe à rendre plus ardue l'identification. C'est ce que j'applique aux entretiens informatifs, qui visent principalement à me donner des informations sur le dispositif institutionnel : je me limite ici aux informations nécessaires à la compréhension et à l'analyse, car ces informateurs et informatrices, souvent des cadres de l'institution, sont particulièrement reconnaissables. Pour ce qui est du corpus d'enquêtées, la tâche est plus ardue car c'est dans le détail et la spécificité de leurs parcours, de leurs expériences et de leurs positions que se jouent la compréhension des processus de socialisation institutionnelle. Si presque toutes ont voulu m'assurer ne pas compter sur l'anonymisation de leurs propos et parcours, certaines ont identifié les risques que l'exercice de l'entretien pouvait comporter pour la poursuite d'une carrière professionnelle militaire. Face à ce cas de figure, j'ai mobilisé certains de leurs récits de manière à les séparer de leurs caractéristiques sociales et militaires dans le but de leur assurer une meilleure confidentialité et ne pas porter atteinte à leur réputation³⁴¹.

Les spécificités du terrain apportent également leurs obstacles ou contributions au travail d'anonymisation : ainsi, si certaines casernes sont difficiles voire impossibles à rendre méconnaissables du fait de spécificités uniques, comme le centre de compétences pour animaux, le fait que les effectifs militaires connaissent un tournus important, et ce également pour les cadres, contribue à brouiller les pistes. Enfin, une enquête sur la durée permet également de semer le flou ; je ne précise ainsi pas, dans la rédaction, les dates de mes observations ou entretiens, celles-ci étant toutefois consignées, comme toute autre opération d'anonymisation, dans des documents de travail à part.

³⁴⁰ J'ai par contre choisi de donner des noms à consonance romande à tous les encrages géographiques des lieux d'observation ou des individus ; cet encrage n'étant pas un facteur déterminant dans ma recherche, le sens sociologique de ces noms n'est donc pas impératif à maintenir. De plus, cela permet d'ajouter une nouvelle couche au brouillage des pistes d'identification. Les noms de lieu choisis renvoient à des zones topographiques de mon village d'origine. Pour les prénoms des enquêtées, au-delà des indicateurs sociaux à respecter (genre, âge, origines sociales, etc.), j'ai opté pour des prénoms de mon entourage (ma famille, mes amies, mes collègues) afin de mettre en place un moyen mnémotechnique pour identifier facilement mes enquêtées et ainsi faciliter la rédaction : ainsi, je donnais à une enquêtée le prénom d'une proche avec laquelle elle partageait une ou plusieurs caractéristiques. Par exemple, l'enquêtée Agnès partage les origines cantonales d'une collègue et amie du même prénom. Pour ce qui est des cadres de l'Armée suisse, je les mentionne à l'aide de leur grade et d'un nom de famille fictif – inspiré des montagnes suisses – afin de souligner leur position hiérarchique et leur statut.

³⁴¹ Florence Weber, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, vol. 70, n°1, 2008, pp. 140-150.

Il faut cependant rester réaliste : ces différentes techniques d'anonymisation permettent certes de rendre plus compliquée l'identification – et pour ce faire, il faudrait vraiment une volonté malintentionnée de reconnaître les enquêté.e.s –, mais elles ne garantissent aucunement l'impossibilité de remonter aux individus. Elles demeurent donc imparfaites³⁴².

ORGANISATION DE LA THÈSE

Afin de saisir ce que fait l'institution militaire aux femmes engagées volontairement, ma recherche est structurée en quatre parties qui se concentrent soit sur un niveau méso – celui de l'institution (parties I et III) –, soit qui mettent la focale sur le niveau microsociologique, avec les individus, les enquêtées, au centre (parties II et IV). Toutefois, dans chacune des parties, ces différents niveaux sont croisés et s'éclairent mutuellement.

La *première partie* pose le cadre général de la recherche et montre en quoi l'Armée suisse est une institution d'ordre et de contrôle, pensée et faite pour et par les hommes. Le *premier chapitre* met ainsi au jour les traits qui caractérisent cette institution : son système symbolique et de valeurs, son dispositif disciplinaire, ses fonctions sociales de maintien de l'ordre sur le front intérieur et de division entre les genres, ainsi que la centralité du sport dans son histoire. Le *second chapitre* retrace, par une approche historique, la progressive incorporation des femmes dans l'Armée suisse depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la réforme « Armée XXI », contexte de cette recherche. Comment s'est déroulée la « féminisation » de l'institution militaire helvétique ? Comment a-t-elle progressivement intégré les femmes ? Comment les obstacles liés à l'accès à toutes les positions et tâches ont-ils progressivement été levés ? Lesquels ont été les plus difficiles à abattre ? Lesquels demeurent et selon quels registres de justification ? Est-ce que l'Armée suisse porte un intérêt et met en place des mesures pour susciter et encourager l'engagement volontaire féminin ? Cette partie déploie principalement l'analyse documentaire (brochures, revues, textes normatifs, discours communicationnels et médiatiques de l'institution), ainsi que les

³⁴² Je ne présente pas non plus ici toutes les techniques d'anonymisation appliquées, seulement les principales, afin d'éviter de donner toutes les clés d'identification.

informations glanées au travers des entretiens informatifs et de différents travaux historiques.

Pour comprendre ce que deviennent les individus dans l'univers militaire, il faut savoir qui et ce qu'ils sont au moment de leur entrée. C'est ce à quoi s'attelle la *seconde partie* en cherchant à déterminer les logiques sociales³⁴³ de cet engagement *a priori* improbable. Tout d'abord, le *troisième chapitre* propose une sociographie de la population étudiée. Qui sont les femmes militaires suisses ? Quelles sont leurs caractéristiques sociales et politiques ? L'enjeu est de situer les femmes de l'Armée suisse dans l'espace social, de déterminer ce qui est commun, ce qui fait d'elles « une communauté d'expérience »³⁴⁴, mais également ce qui en fait des profils diversifiés. L'approche empirique croise ici les données de questionnaire, pour la montée en généralité, et des extraits d'entretiens avec le corpus d'enquêtées pour plus de profondeur sociologique. Le *quatrième chapitre* s'intéresse aux représentations dominantes des raisons d'engagement des femmes au sein de l'institution militaire suisse, saisies grâce aux entretiens informatifs et aux observations. L'Armée suisse forme et exprime des attentes vis-à-vis des femmes militaires, et établit une typologie des « bonnes » ou « mauvaises » raisons de s'engager volontairement ; l'institution définit ainsi qui est légitimes ou non à la rejoindre. Ce chapitre met les attentes institutionnelles en parallèle à celles des individus, et ouvre la réflexion sur les motivations qui ont présidé à leur engagement : quelles motivations les femmes militaires mettent-elles en avant ? Comment en sont-elles arrivées à faire le choix de s'engager pour un service militaire ? Quel était leur rapport à l'institution militaire au moment de leur engagement³⁴⁵ ? Les motivations exprimées sont mises en lien avec différents éléments de la trajectoire antérieure des individus afin d'en tirer les logiques sociales de l'engagement en termes de carrière. Le *cinquième chapitre* traite de la genèse de la décision de s'engager dans l'armée en analysant la socialisation et les dispositions antérieures des femmes militaires. Ces éléments ont été récoltés à travers le récit reconstruit des enquêtées de leur trajectoire biographique tirés des entretiens. L'engagement militaire des Suissesses peut-il se comprendre comme un prolongement de dispositions acquises en amont ? Quels sont les traits saillants de leur socialisation antérieure ?

³⁴³ Par logiques sociales, j'entends une conception large où s'imbriquent, entre autres, des logiques sexuées et des logiques politiques, idéologiques.

³⁴⁴ Olivier Fillieule, Vanessa Monney, Hervé Rayner, *Le métier et la vocation de syndicaliste*, op. cit., p. 37.

³⁴⁵ Joana Jean, « L'activité militaire », in Joana Jean (dir.), *Les armées contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 130.

La *troisième partie* met la focale sur les mécanismes institutionnels de contrôle social sur les femmes observés en situation ou relatés *via* les entretiens afin d'appréhender les caractéristiques précises du régime de genre de l'Armée suisse. Le *sixième chapitre* analyse les modalités et critères de sélection qui interviennent lors du recrutement et met au jour ses mécanismes sexués. Le moment du recrutement, qui implique l'affectation à une fonction et troupe militaires, se révèle être un moment fort de la division sexuée du travail institutionnel. Sur quel(s) modèle(s) de masculinité hégémonique repose cette division sexuée du travail ? Quelles compétences, notamment sexuées, sont nécessaires pour prétendre aux tâches valorisées de l'Armée suisse ? Ce chapitre se focalise ainsi sur la genèse des premières positions occupées au sein de l'armée par les nouvelles recrues, tout en prenant en compte également leurs aspirations. Comment se forment les choix de fonction militaire des femmes ? Sont-ils le produit des filtres institutionnels ou s'inscrivent-ils dans le prolongement de leurs dispositions dans une logique de co-production des choix de carrière ? Une fois les femmes incorporées, se pose la question de savoir comment l'Armée suisse gère cette faible mixité alors qu'elle est historiquement pensée par et pour les hommes. Le *septième chapitre* étudie ainsi la manière dont l'institution souligne ou au contraire neutralise les différences et normes de genre à travers son fonctionnement quotidien. Quels discours et croyances accompagnent ses pratiques ? Quelles représentations y sont véhiculées, notamment par les cadres ? La combinaison des matériaux tirés des observations, des entretiens sociologiques et informatifs permet un multiple éclairage pour tendre « à la vérité des pratiques »³⁴⁶ et à la manière dont elles sont justifiées et/ou perçues par les individus. Ce chapitre finit par affiner l'analyse en situant les individus au sein des différents sous-ensembles qui constituent l'institution, comme les troupes ou les armes, et qui représentent autant de sous-régimes de genre. Le *huitième chapitre* se concentre sur les carrières militaires des recrues. Si le dispositif et discours institutionnels produisent des barrières objectives et assigne des rôles, ils induisent également des barrières subjectives et des effets sur les nouvelles entrantes qui perdurent lors de leur engagement, et déterminent les choix et affectations futures, comme les voies d'avancement et les spécialisations. Il s'agit également de déterminer comment, dans un contexte construit sur le modèle masculin, les femmes parviennent à maintenir leur engagement jusqu'au bout de leur service militaire, voire même à le prolonger à travers un

³⁴⁶ Bernard Lahire, *Tableaux de familles: heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 2016, p. 103.

avancement dans la hiérarchie et la signature de contrats professionnels. Quelle division sexuée du travail intervient à ce niveau après celle opérée par la phase de recrutement ?

Enfin, la *quatrième et dernière partie* met au jour la variabilité des « prises de rôles »³⁴⁷ au sein de l'institution et quels rapports politiques au monde social les femmes militaires développent durant leur engagement. Elle examine quelles dispositions sont intériorisées. Je combine ici les caractéristiques du régime de genre, des trajectoires d'entrée et des socialisations sexuées antérieures ainsi que les positions individuelles dans l'institution pour saisir les indices d'effets socialisateurs de l'Armée suisse. On découvre ici comment l'Armée suisse participe « aux processus de différenciation sociale »³⁴⁸ en mettant au jour les stratégies différenciées d'appropriation et/ou d'intégration des cultures institutionnelles³⁴⁹ mises en place par les femmes militaires. Ces dernières adhèrent-elles aux normes de genre véhiculées au sein de l'institution, ou les transgressent-elles ? Comment les utilisent-elles pour se positionner, pour se distinguer, et pour interagir avec les autres membres de l'institution ? Si le *neuvième chapitre* traite ces questions par une analyse d'ensemble et à plat, notamment par angles thématiques, le *dixième chapitre* propose une sélection de cinq portraits tirés du corpus d'entretiens afin de donner à voir l'articulation et l'emboîtement des différents facteurs et processus dégagés par l'analyse. Ces portraits synthétisent à la fois des dimensions récurrentes de l'engagement militaire des femmes, tout en permettant de rendre visibles les variations individuelles sur un même thème. Ce mode de présentation souligne d'abord les imbrications des différentes logiques sociales à l'origine de l'engagement, et comment celles-ci, ainsi que les inscriptions et positions différenciées au sein de l'institution, conditionnent le devenir militaire des enquêtées et leur socialisation en train de se faire. Ces cinq portraits ont été sélectionnés sur la base d'une pluralité de critères, dont les principaux sont la diversité des profils (caractéristiques militaires, sociales et politiques, typologie des socialisations antérieures) et le contraste des expériences militaires³⁵⁰.

³⁴⁷ Olivier Fillieule, « Carrière militante », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op. cit., p. 91.

³⁴⁸ Émilie Biland, « Les cultures d'institution », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie des institutions*, op. cit., p. 191.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 184.

³⁵⁰ Les portraits impliquant la restitution d'un nombre important de détails sur ce que sont et ce que font les individus, des impératifs liés à l'anonymisation ont également dû être pris en compte. Enfin, la qualité des entretiens a aussi joué un rôle dans la sélection des cas.

**PARTIE I. L'ARMÉE, UNE INSTITUTION D'ORDRE ET DE
CONTRÔLE, PENSÉE ET FAITE POUR ET PAR LES HOMMES**

L'armée est l'une des institutions étatiques les plus centralisées de Suisse. Dès ses premières bases légales en 1817, « la centralisation dans le domaine militaire prenait le pas, du moins sur le papier, sur une centralisation politique du pays »³⁵¹. Il fallut cependant attendre encore la Constitution de 1848 pour qu'un service militaire obligatoire soit mis en place et que cette centralisation militaire devienne effective ; celle-ci est achevée avec la nouvelle Constitution de 1874, de même que l'obligation de servir est à ce moment généralisée³⁵². L'Armée suisse demeure l'un des derniers systèmes d'armée basés sur la conscription, ce qui constitue une des spécificités du pays. Mais quels traits caractérisent cette institution ? Le premier qui s'impose à l'esprit renvoie au fait qu'elle demeure la « seule institution obligatoire non mixte »³⁵³, car la conscription en Suisse ne concerne que les hommes. D'autres éléments, comme son système de valeurs³⁵⁴ et sa dimension idéologique, son dispositif de sanctions et de gratifications, ou encore ses usages opérationnels, participent à conférer à l'institution un pouvoir de contrôle sur le corps social helvétique. C'est ce que je vais montrer dans le premier chapitre.

Le second chapitre s'attèle à l'analyse de la progressive entrée des femmes dans l'institution militaire suisse. Les femmes volontaires pour un service militaire – objet de ma recherche – ont dû d'abord endosser un rôle très à la marge de l'institution et de ses finalités de combat. Les interdits anthropologiques – l'usage des armes et de la violence par les femmes –, ont pesé de tout leur poids dans leur incorporation et leur mise à niveau sur le modèle d'incorporation masculin. Ce chapitre explicite également le contexte institutionnel de l'étude, soit celui de la réforme « Armée XXI », qui a instauré de profondes mutations – au moins en apparence – quant à la place des femmes dans l'institution militaire helvétique.

Cette partie montre au final que l'Armée suisse demeure une institution d'ordre et de contrôle, pensée et faite pour les hommes, par les hommes, et qui exclut les femmes.

³⁵¹ Hans Rudolf Kurz, *Cent ans d'Armée suisse*, Lugano-Porza, Troislanguages, 1981, p. 14.

³⁵² Voir Gianni Haver, Mix & Remix, *L'image de la Suisse*, Le Mont-sur-Lausanne, Éditions Loisirs et Pédagogie, 2014, p. 100 ; Hans Rudolf Kurz, *Cent ans d'Armée suisse*, *op. cit.*, pp. 11-57.

³⁵³ Gwenaël Larmet, « Les camarades de régiment. Confiance et sociabilité de chambrée », in Marc Bessin, *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Paris, Autrement, 2002, p. 103.

³⁵⁴ Philippe Mellet, *Le recrutement des sous-officiers. Valeurs de sociétés et logiques d'engagement*, Paris, CSDN, 1994, p. 5.

CHAPITRE 1. L'ARMÉE SUISSE : UNE INSTITUTION DE CONTRÔLE SOCIAL

Dans ce chapitre, je mets en avant les caractéristiques de l'institution militaire helvétique qui se révéleront importantes pour mes analyses. Dans un premier temps, je présente le système de valeurs que l'Armée suisse diffuse et qu'elle proclame. Sans avancer que ces valeurs sont effectivement appliquées et inculquées, je montre l'ancrage conservateur de cette institution qui œuvre au maintien de l'ordre social en surveillant, punissant mais aussi en récompensant ses membres. Dans un second temps, j'insiste sur la dimension idéologique de cette institution en tant qu'outil de l'État pour assurer le maintien de l'ordre sur le front intérieur, un ordre bourgeois. Pour ce faire, je reviens brièvement sur ses mobilisations opérationnelles en vue d'une répression des mouvements ouvriers et de gauche durant l'histoire contemporaine. Je montre également, en l'absence de données sur ses membres, que le soutien à l'institution militaire helvétique est marqué par des opinions et une orientation politique de droite. Dans un troisième temps, je reviens sur la non-mixité instituée de la conscription et ses effets d'exclusion des femmes de la sphère militaire, mais également de la sphère publique. Je montre comment l'Armée suisse se positionne, dans ses discours, face à cette problématique, et développe brièvement les mesures mises en place récemment, à la suite de mon terrain. Enfin, j'expose l'imbrication historique entre le champ militaire et l'institutionnalisation du sport en Suisse, ce qui relève selon moi d'une particularité du cas étudié.

L'objectif de ce chapitre n'est pas d'établir une « spécificité militaire »³⁵⁵. Cette posture, à mon sens essentialiste, défend que l'objet militaire est si particulier qu'il rend impossible l'application des outils d'analyse de la sociologie « classique » – notamment la sociologie des institutions. C'est un débat régulier au sein des sciences sociales françaises sur l'objet militaire, dont l'enjeu est notamment la reconnaissance et l'institutionnalisation d'une sociologie militaire comme spécialisation. Mais ce terme renvoie à des définitions diverses et multiples. Pour Laure Bardiès, la spécificité militaire est « historiquement, culturellement, mais aussi *socialement* relative »³⁵⁶ et ainsi, comme le rappelle Mathias Thura, le produit d'une construction sociale³⁵⁷. Plutôt que d'essayer d'établir ici une « spécificité militaire », ce qui en naturaliserait les traits et insisterait trop sur une altérité « insolite » qu'elle n'a pas forcément,

³⁵⁵ Pour une discussion de ce « concept », voir Laure Bardiès, « Du concept de spécificité militaire », *L'Année sociologique*, vol. 61, 2011, pp. 273-295 [elle souligne].

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 293.

³⁵⁷ Mathias Thura, « La condition de soldat », *Revue internationale et stratégique*, n°92, 2013, p. 168.

je vais rendre compte des dimensions multiples de l'objet et de sa configuration proprement helvétique.

1.1 Surveiller, punir et récompenser

Une institution d'ordre

L'Armée suisse représente une institution d'ordre du fait qu'elle participe au « maintien de l'"ordre public" dont les règles sont fixées par le droit et garanties par l'État », de même que ses membres « sont légalement habilités à user de la force et de la contrainte physique »³⁵⁸. Elle est l'un des outils de la Confédération suisse pour assurer son monopole de la contrainte – ou de la violence – physique légitime³⁵⁹.

Dans ce sens, cette institution proclame et affiche un ensemble de valeurs d'ordre³⁶⁰ – les vertus du guerrier –, qu'elle cherche à inculquer et/ou à renforcer chez les individus qui l'intègrent afin de garantir l'efficacité de l'activité militaire³⁶¹. Ce système de valeurs est présenté dans son *Règlement de service de l'armée*. Il renvoie à l'acquisition de traits individuels, tels que le courage, l'excellence, le surpassement, le goût du travail bien fait, la confiance en soi ou le sens des responsabilités ; mais également à un rapport au collectif : goût du travail collectif, collaboration, respect, camaraderie et esprit de corps³⁶². L'institution insiste en effet sur la centralité du collectif au sein du monde militaire, où il est demandé que les objectifs et le bien communs soient prioritaires, les individus devant alors donner le meilleur d'eux-mêmes et faire passer au second plan leurs désirs et intérêts personnels³⁶³. Il

³⁵⁸ Laurence Proteau, Geneviève Pruvost, « Se distinguer dans les métiers d'ordre (armée, police, prison, sécurité privée) », *Sociétés contemporaines*, n°72, 2008, p. 7.

³⁵⁹ Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1995, p. 57 ; Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 125.

³⁶⁰ Sur les valeurs militaires voir notamment : Joseph Soeters, Donna Winslow, Alise Weibull, « Military culture », in Giuseppe Caforio (éd.), *Handbook of the sociology of the military*, New York, Kluwer Academic/Plenum Publishers, 2003, pp. 237-254 ; Donna Winslow, « Misplaced loyalties. The role of military culture in the breakdown of discipline in peace operations », *Canadian Review of Sociology*, vol. 35, n°3, 2008, pp. 345-367.

³⁶¹ Joana Jean, « L'activité militaire », in Joana Jean (dir.), *Les armées contemporaines, op. cit.*, pp. 71-132.

³⁶² Ces valeurs sont mentionnées dans le *Règlement de service*, notamment dans le chapitre 4 « Instruction et éducation militaires ». Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, 22.05.1994, état au 01.01.2018, chapitre 4, pp. 14-17.

³⁶³ *Ibid.*, chapitre 5. Voir également chapitre 3, section 1, art. 13, p. 6.

est exigé des individualités militaires de s'effacer face et au bénéfice du collectif – mais par collectif, il faut comprendre l'institution. De même, les militaires sont soumis.es à un devoir de réserve important du fait de l'importance de la culture du secret dans les armées : chaque membre, même temporaire, doit œuvrer à la « sauvegarde du secret militaire »³⁶⁴.

L'institution militaire met particulièrement en avant des valeurs conservatrices qui encadrent sa structure même et qui composent « le cœur du système social militaire »³⁶⁵, à savoir le sens de la hiérarchie, l'obéissance, l'ordre et la discipline³⁶⁶. Ces valeurs sont particulièrement mises en scène dans le quotidien militaire, que ce soit par l'uniformisation des corps, le port d'uniforme et d'insigne, un organigramme précis qui officialise les hiérarchies internes, l'école de section où les militaires marchent au pas, ou encore par un souci appuyé porté à l'apparence et la propreté. Sous couvert d'opérationnalité³⁶⁷, elles exigent la conformité.

Dans ses règlements, l'Armée suisse établit également tout un ensemble complexe de devoirs spécifiques qui engage la responsabilité de ses membres, en service et hors du service. Ces devoirs sont particuliers dans le sens où cette responsabilité est totale. Ainsi, dans les devoirs fondamentaux présentés dans le *Règlement de service de l'armée*, il est précisé que les militaires « ont le devoir de prendre sur eux les risques et les dangers inhérents au service militaire »³⁶⁸, risques qui augmentent lors d'un contexte de conflit armé où leur volonté se doit d'être affirmée « par le serment ou par la promesses »³⁶⁹, ce qui rappelle que l'armée constitue l'un des outils de contrainte physique de l'État, et qu'elle engage les corps et les vies de ses membres.

Parmi les devoirs fondamentaux du militaire figure également le respect des « droits de l'homme et de la dignité humaine dans sa diversité et sans discrimination »³⁷⁰. Ainsi, « nul ne doit subir de préjudice en particulier en raison du sexe, de l'appartenance ethnique ou nationale, de la langue, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, des opinions politiques

³⁶⁴ *Ibid.*, chapitre 8, section 1, art. 84, al. 1-3, p. 31.

³⁶⁵ William Arkin, Lynne Dobrofsky, « Military socialization and masculinity », *Social Issues*, vol. 34, n°1, 1978, p. 158 [traduction propre].

³⁶⁶ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, *op. cit.*, chapitre 3, pp. 4-13.

³⁶⁷ Ces valeurs sont justifiées par l'argument qu'elles permettront aux militaires de mener leur mission à bien, soit de servir la Confédération suisse en engageant « toutes leurs forces pour accomplir leurs tâches et collaborer avec les autres militaires dans un esprit de camaraderie ». *Ibid.*, chapitre 8, section 1, art. 77, al. 1, p. 29.

³⁶⁸ *Idem.*

³⁶⁹ *Ibid.*, chapitre 8, section 1, art. 77, al. 2, p. 29.

³⁷⁰ *Idem.*

ou autres, du milieu social d'origine, du style de vie ou d'un handicap »³⁷¹. Ce devoir est rattaché à la notion de camaraderie³⁷², qui demeure un concept flou plusieurs fois déconstruit par des recherches sur le terrain militaire³⁷³. Ainsi, pour le cas suisse, Monique Pavillon avance que le concept de camaraderie, parce qu'il est imposé et pris « dans un réseau de hiérarchies explicites ou implicites [...], n'est nullement le résultat d'une solidarité basée sur la défense du plus faible, de l'opprimé, ou du différent »³⁷⁴. La finalité de la camaraderie demeure la réalisation des objectifs de l'institution³⁷⁵. Cela est appuyé par le fait que, dans le *Règlement de service de l'armée*, les droits fondamentaux et les libertés des militaires sont limitées pendant le service³⁷⁶, ce qui souligne un caractère de la sphère militaire qui se veut exceptionnel.

Ainsi, les valeurs, devoirs et droits proclamés par l'institution et qu'elle cherche et attend auprès de ses membres ne visent pas à garantir le vivre-ensemble, mais bien à assurer l'accomplissement des fonctions qui lui ont été confiées et à être opérationnelle. Comme dans le cadre policier, l'institution militaire est marquée par un dispositif et un système de valeurs qui cherchent la conformité, la docilité et la soumission³⁷⁷, à « tenir le corps »³⁷⁸ et les esprits. Bien entendu, demeure en suspens l'effectivité de l'inculcation de ces valeurs ; quel est l'écart entre les discours, le règlement, et les pratiques ? C'est l'une des critiques amenées par Ludovic Monnerat dans la *Revue militaire suisse*, pour qui « l'enseignement de ces valeurs est pour ainsi dire inexistant »³⁷⁹ au sein de l'Armée suisse. En effet, cette mise en conformité et

³⁷¹ *Idem.*

³⁷² *Ibid.*, chapitre 8, section 1, art. 82, p. 31.

³⁷³ Ainsi, pour Angeliki Drongiti, la camaraderie militaire est masculine et sélective, et réservée à ceux « qui font preuve d'une sexualité hétéronormative et d'une virilité manifeste ». Angeliki Drongiti, « À la recherche d'une intimité sexuelle. Résistance collective et camaraderie masculine des appelés dans les casernes grecques », *Genre, sexualité & société*, n°26, pp. 1-20 [citation p. 11]

³⁷⁴ Monique Pavillon, *Les immobilisées : ...*, *op. cit.*, p. 76

³⁷⁵ La camaraderie se heurte bien vite à l'institution de l'individualisme dans la sphère militaire. Gwenaël Larmet, « Les camarades de régiment. Confiance et sociabilité de chambrée », in Marc Bessin, *Autopsie du service militaire, 1965-2001*, *op. cit.*, p. 100.

³⁷⁶ Armée suisse, *Règlement de service de l'armée (RSA)*, *op. cit.*, art. 93, al. 2, p. 35. Par exemple, le *Règlement* garantit la liberté de croyance et de conscience mais son exercice ne doit pas nuire à la marche du service.

Armée suisse, *Règlement de service de l'armée (RSA)*, *op. cit.*, art. 95, al. 1, p. 36.

³⁷⁷ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, *op. cit.*, pp. 22-25 ; Janet Chan, « Using Pierre Bourdieu's framework for understanding police culture », *Droit et Société*, vol. 56-57, n°1-2, 2004, pp. 327-346 ; Joseph Soeters, Donna Winslow, Alise Weibull, « Military culture », in Giuseppe Caforio (éd.), *Handbook of the sociology of the military*, *op. cit.*, p. 242 ; Donna Winslow, « Misplaced loyalties... », *op. cit.*, pp. 345-367 ; David Pichonnaz, *Former pour réformer. Sociologie de l'hétérodoxie policière et de l'entrée dans la profession*, thèse de doctorat, Université de Fribourg, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Fribourg, 2014, p. 168.

³⁷⁸ Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 2003, p. 210.

³⁷⁹ Ludovic Monnerat, « Conduite des cadres : l'affirmation et le respect de valeurs militaires conditionnent le succès de l'Armée XXI », *Revue Militaire Suisse*, vol. 146, n°10, 2001, p. 7.

cette docilité ne sont jamais garanties ni même obtenues, en particulier auprès des conscrits réfractaires à l'obligation de servir et qui font preuve de résistance. Néanmoins, se donne à voir un dispositif qui veille à encadrer les relations sociales internes à l'institution, à surveiller ses membres.

Les manquements aux valeurs et devoirs militaires sont en effet soumis à une armada de sanctions et de dispositions qui répriment les « fautes disciplinaires »³⁸⁰. Ce système se base sur le principe hiérarchique, élaboré avec précision sur la base d'une succession de grades et de groupes de grades, et auquel les militaires doivent se soumettre : elles et ils « doivent obéissance »³⁸¹ à leurs supérieur.e.s. Ce principe hiérarchique établit qui a « la compétence et le pouvoir de punir »³⁸². Pour cela, l'Armée suisse dispose même de sa propre autorité pénale et juridique : la Justice militaire. Cette dernière se base sur son propre code pénal auquel sont soumises les personnes astreintes au service militaire ainsi que les employé.e.s de l'administration militaire (sous certaines conditions³⁸³). Elle est également rendue par ses propres tribunaux. Ce code pénal militaire est plus conservateur que son homologue civil³⁸⁴, et attribue à cette institution une certaine autonomie. La Justice militaire a également été critiquée pour sa sévérité et attaquée par voie d'initiative³⁸⁵. Par ces moyens, l'Armée suisse, qui se voit comme « une forme d'éducation des adultes »³⁸⁶, instaure une éducation particulière qui vise l'apprentissage de l'obéissance à travers un « dispositif d'encadrement de la jeunesse masculine »³⁸⁷. Elle est un lieu de contrôle et de contraintes sur les esprits, les corps, les comportements, qui s'appuie sur un ensemble sophistiqué de règles qui englobe

³⁸⁰ Armée suisse, *Règlement 51.002 f - Règlement de service RS 04 avec dispositions concernant les fautes disciplinaires*, 01.03.2004, état au 01.01.2015, 2^e partie, pp. 47-66.

³⁸¹ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 - Règlement de service de l'armée (RSA)*, *op. cit.*, art. 80, al. 1, p. 30.

³⁸² Armée suisse, *Règlement 51.002 f - Règlement de service RS 04...*, *op. cit.*, art. 195 à 199, pp. 51-52.

³⁸³ Voir le champ d'application du code pénal suisse : Confédération suisse, *RS 321.0 - Code pénal militaire (CPM)*, 13.06.1927, état au 01.07.2021, titre 1, art. 3, pp. 1-3.

³⁸⁴ Par exemple, la peine de mort est abolie dans le nouveau code pénal civil entré en vigueur en 1942 ; elle n'est remplacée qu'en 1992 par une privation de liberté à vie dans le code pénal militaire. Lukas Gschwend, « Peine de mort », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 24.10.2012. URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009617/2012-10-24/>. État au 05.01.2022.

³⁸⁵ L'initiative populaire intitulée « Suppression de la justice militaire » a été déposée par le Parti socialiste en 1916, votée et rejetée à 66.4% par le peuple en 1921 (participation à 63.11%). Chancellerie fédérale suisse, « Votation n°86 – Tableau récapitulatif ». URL : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19210130/det86.html>. État au 10.01.2022.

³⁸⁶ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 - Règlement de service de l'armée (RSA)*, *op. cit.*, chap. 4, p. 14.

³⁸⁷ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*, p. 8.

l'entièreté de la vie quotidienne³⁸⁸, qui va de la tenue à l'organisation spatiale et temporelle, en passant par les relations sociales.

Des dispositifs de gratifications

Outres ce système de sanctions élaboré, l'institution militaire se caractérise aussi par son dispositif de gratifications qui lui permet de favoriser l'adhésion de ses membres. Elle dispose, en premier lieu, « de multiples dispositifs internes de mobilité hiérarchique »³⁸⁹ qui font miroiter l'opportunité d'accéder à des positions d'autorité et des fonctions de cadres. C'est particulièrement le cas sous la réforme « Armée XXI » (2004-2017), où le système d'avancement a été repensé pour offrir une plus grande variété de grades, et plus rapidement accessibles. Cette réforme permet ainsi d'exercer une fonction de cadre à un jeune âge, comme celle de chef.fe.s de section dès 20 ans³⁹⁰. L'Armée suisse distribue également des titres honorifiques pour les personnes qu'elle considère méritantes : ils prennent la forme de « rubans » qui sont portés sur la poitrine gauche de la tenue de sortie, visibles aux yeux de tous et toutes. Ces rubans renvoient aux insignes de prestation de service, qui consacrent le nombre de jours accomplis sous les drapeaux, et aux distinctions (de tir, de sport, d'instruction spécifique, d'activité hors du service, d'engagement ou encore celle qui honore une prestation exceptionnelle³⁹¹)³⁹². Les accomplissements des membres de l'institution sont aussi inscrits dans le livret de performances militaires, et il arrive que des cadres gratifient les prestations de leurs subordonné.e.s par des récompenses matérielles³⁹³.

³⁸⁸ Yaëlle Amsellem-Mainguy, Pauline Delage, Arthur Vuattoux, « Intimités en institutions. Construire un espace à soi dans des lieux d'enfermement et de contrôle », appel à contributions pour *Genre, sexualité et société*, 2020, pp. 1-4.

³⁸⁹ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 17.

³⁹⁰ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : les changements vécus à l'interne. L'étude de cas des militaires professionnels des écoles, hôpital de la place d'armes de Moudon », *Les Cahiers de l'IEPHI : Travaux de Science politique*, n°21, Université de Lausanne, 2005, p. 62.

³⁹¹ Cette distinction, récemment créée et remise par le Chef de l'Armée, a été décernée pour la première fois en 2020 à une femme, une aspirante sous-officière des troupes de sauvetage, pour avoir sauvé la vie d'une femme percutée par un train en gare de Fribourg. Cela a été diffusé dans de nombreux médias. « Une Vaudoise honorée pour son courage "extraordinaire" », *lematin.ch*, 09.06.2020. URL : <https://www.lematin.ch/story/une-vaudoise-honoree-pour-son-courage-extraordinaire-746937596460>. État au 10.01.2022.

³⁹² Armée suisse, « Rubans (distinctions) ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/armee-suisse/moyens/insignes-militaires/rubans.html>. État au 10.01.2022 ; Armée suisse, *Règlement 51.009.03 dfie - Insignes de l'Armée suisse*, 01.01.2008, état au 01.05.2020, chapitre 9, pp. 41-48.

³⁹³ L'une de mes enquêtées a par exemple reçu une montre pour la féliciter de ses bons résultats.

L'Armée suisse est également une institution qui se plaît à se mettre en scène et se donner en spectacle, que ce soit durant des démonstrations aériennes, des concerts des fanfares militaires, des cérémonies, etc. Ces manifestations inscrivent sa présence et son aura dans l'espace public. Cette mise en scène de l'institution s'appuie sur un ensemble de symboles militaires qui sont extrêmement codifiés, en témoigne son règlement sur l'usage des drapeaux, étendards et fanions³⁹⁴. Ces emblèmes, ces cérémonies, ont également des fonctions internes qui visent à « la cohésion entre les membres »³⁹⁵ de l'institution, comme le spécifie le *Règlement de service de l'armée*. Ils ont également des fonctions généalogiques et surtout narcissiques, comme le relève Marie-Anne Paveau³⁹⁶. La fonction généalogique fait le lien avec l'héritage et le passé militaires, tandis que la fonction narcissique vise à développer l'estime de soi des membres du collectif. Ce dispositif, qui célèbre « l'excellence », permet de faire naître des sentiments valorisants, comme la fierté. L'institution, par son travail visant à « faire communauté », propose de quoi se forger une image positive de soi ainsi qu'aux yeux du grand public.

Ce dispositif de gratifications matérielles et symboliques appuie le principe méritocratique que l'institution militaire suisse proclame, et promet que les efforts fournis y sont récompensés. Ce mythe méritocratique, ou cette affirmation d'« égalité sous l'uniforme »³⁹⁷, est souligné dans le *Rapport du Conseil fédéral sur la conduite interne de l'armée* à propos de l'éthique militaire suisse : « Les principes de l'égalité des sexes et des chances prévalent dans l'armée suisse, selon la devise "à prestation égale, chance égale". »³⁹⁸ La devise souligne bien que « l'égalité des chances » est conditionnée et découle de l'effort, du mérite, de la motivation des individus, et non pas d'un travail institutionnel qui viserait à garantir d'abord à chacun.e des conditions et possibilités équitables. Il n'est pas pris en compte le fait que le régime institutionnel militaire peut amener à produire/reproduire des inégalités, et cette idéologie

³⁹⁴ Armée suisse, *Règlement 51.340 f - Usage des drapeaux, étendards et fanions (Règlement sur les drapeaux)*, 21.12.2018. Un document qui comprend tout de même plus de 90 pages.

³⁹⁵ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 - Règlement de service de l'armée (RSA)*, op. cit., art. 60, al. 1, p. 23.

³⁹⁶ Marie-Anne Paveau, « Images de la militarité dans les chants de l'Armée de terre française », in André Thiéblemont (dir.), *Cultures et logiques militaires*, Paris, PUF, 1999, pp. 211-260.

³⁹⁷ Marc Bessin, « Prologue. Feu l'impôt du temps. Mythes, rites et pratiques du service militaire (1965-2001) », in Marc Bessin (dir.), *Autopsie du service militaire. 1965-2001*, op. cit., p. 9.

³⁹⁸ Conseil fédéral, « Éthique militaire dans l'armée suisse. Rapport du Conseil fédéral sur la conduite interne de l'armée, donnant suite au postulat 05.3060 Widmer du 10 mars 2005 », 1^{er} septembre 2010, p. 29. URL : <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/20301.pdf>. État au 21.05.2021.

offre un cadre « propice à masquer les logiques institutionnelles inégalitaires »³⁹⁹. La volonté d'assurer une égalité réelle est ainsi « diluée »⁴⁰⁰, et cette dilution est le produit d'une conception qui considère les inégalités comme la responsabilité des individus – des individus discriminés. Ainsi s'impose un système de représentations, composé de croyances, de discours et de dispositifs institutionnels « puissants [...] qui cultivent de longue date, dans les armées, le mythe de la méritocratie et de sa juste incarnation sous l'uniforme »⁴⁰¹. Car l'institution militaire suisse surveille, punit, mais récompense aussi.

1.2 Un outil du maintien de l'ordre sur le front intérieur

L'institution militaire, comme toute institution, n'est pas neutre idéologiquement, même si dans les démocraties occidentales, le sens commun lui attribue une image « officiellement neutre »⁴⁰² et apolitique, qui est d'ailleurs revendiquée. Comme le défend Christel Coton, il faut comprendre la neutralité politique des armées « comme un cadre juridique et non comme une vérité sociologique ou institutionnelle »⁴⁰³. *A contrario*, ce sens commun s'oppose à celui qui met l'armée « face au reproche de constituer une force sociale conservatrice »⁴⁰⁴, basée sur un système de valeurs traditionnelles et une sociabilité particulièrement marquée par le principe hiérarchique et le « primat de l'institution et du groupe sur l'individu »⁴⁰⁵. Qu'en est-il pour l'Armée suisse ? Si, dans l'imaginaire collectif, la guerre est l'une des principales missions des armées, et la guerre, selon Carl Von Clausewitz, « n'est qu'un prolongement de la politique par d'autres moyens »⁴⁰⁶, il s'agit de s'interroger sur l'institution militaire suisse comme « moyen de l'action politique »⁴⁰⁷.

³⁹⁹ Maria Helena Santos, Patricia Roux, Lìgia Amâncio, « Expériences et stratégies de femmes investies dans un « monde d'hommes » : ... », *op. cit.*, p. 71.

⁴⁰⁰ Patricia Roux, Gaël Pannatier, Lorena Parini, Marta Roca i Escoda, Christine Michel, « Détournements et retournements du principe d'égalité », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22, 2003, p. 7.

⁴⁰¹ Christel Coton s'est prêtée à la déconstruction de ce mythe au sein du corps des officiers de l'armée française et a mis au jour les logiques sociales qui le sous-tendent et le contrarient. Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*, p. 17.

⁴⁰² Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », *op. cit.*, p. 373.

⁴⁰³ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*, p. 15.

⁴⁰⁴ Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », *op. cit.*, p. 373.

⁴⁰⁵ Voir Laure Bardiès, « Du concept de spécificité militaire », *op. cit.*, pp. 273-295 [citation p. 282].

⁴⁰⁶ Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Minuit, 1955, p. 67.

⁴⁰⁷ Laure Bardiès, « La sociologie française et la chose militaire... », *op. cit.*, p. 884.

Le bras armé et politique de l'État

Durant son existence, l'Armée suisse a principalement fait office de force de maintien de l'ordre sur le front intérieur. Le « service d'ordre de l'armée »⁴⁰⁸, qui renvoie à sa mobilisation à des fins de « contrôle sécuritaire »⁴⁰⁹ à l'intérieur même de ses frontières, est d'autant plus remarqué qu'en Suisse, pays qui se veut neutre, la contradiction « entre l'objectif du combat et l'absence de combat »⁴¹⁰ est manifeste. Si cette mission est d'abord celle de la police, les autorités civiles peuvent faire appel à l'armée comme appui lorsqu'elles sont débordées. Cela a particulièrement été le cas entre 1914 et 1949 afin de contrer des mouvements sociaux, principalement ouvriers. L'une des plus notables mobilisations de l'Armée suisse est la répression de la grève générale de 1918, considérée comme la plus grave crise politique du pays, « le point culminant d'un affrontement de classe »⁴¹¹ dans ce pays. Cette grève, lancée par les syndicats suisses et les partis de gauche, portait un ensemble de revendications telles que l'instauration d'une pension de vieillesse, la baisse du temps de travail à 48 heures, le suffrage féminin ou encore une réforme de l'armée. La répression a été menée par des officiers et des Gardes civiques – soit des milices patriotiques⁴¹², considérées comme étant de droite⁴¹³ ; dès lors l'armée apparaît, pour les milieux de gauche, comme une extension armée de la bourgeoisie dans le conflit social plutôt qu'un instrument de défense du pays⁴¹⁴. Un second événement marquant est celui du rassemblement antifasciste du 9 novembre 1932 à Genève, où l'armée, appelée par les autorités cantonales de droite, ouvre le feu sur la foule et tue treize personnes. La peur des autorités face aux mouvements ouvriers, communistes, révolutionnaires ou antifascistes a amené à ce que l'institution militaire suisse devienne un véritable outil de la répression des

⁴⁰⁸ Pälvi Pulli, « Service d'ordre de l'armée », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 12.11.2012, traduit de l'allemand. URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008686/2012-11-12/>. État au 07.01.2022. Voir sur le sujet : René Zeller, *Ruhe und Ordnung in der Schweiz : die Organisation des militärischen Ordnungsdienstes von 1848 bis 1939*, Berne, Stämpfli, 1990 ; Hervé de Weck, *Aspects du maintien de l'ordre par l'Armée (1830-1970)*, Travaux et recherches - Association suisse d'histoire et de sciences militaires, Berne, Association suisse d'histoire et de sciences militaires, 1997, pp. 67-106 ; Pälvi Conca-Pulli, *Soldats au service de l'ordre public : la politique du maintien de l'ordre intérieur au moyen de l'armée en Suisse entre 1914 et 1949*, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2003.

⁴⁰⁹ Mathieu Rigouste, « L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire », *Cultures & Conflits*, n°67, 2007, pp. 157-174.

⁴¹⁰ Henri Mendras, « Vive l'armée... de métier », *Sciences Humaines*, n°26, 1999, p. 35.

⁴¹¹ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy. » : ... », *op. cit.*, p. 106 [traduction propre].

⁴¹² Jean Batou, *Quand l'esprit de Genève s'embrase. Au-delà de la fusillade du 9 novembre 1932*, Lausanne, Ed. d'en Bas, 2012, p. 238.

⁴¹³ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » : ... », *op. cit.*, p. 106.

⁴¹⁴ Voir Hans Ulrich Jost, *Die reaktionäre Avantgarde. Die Geburt der neuen Rechten in der Schweiz um 1900*, Zurich, Chronos, 1992, pp. 77-78.

classes populaires et de la gauche⁴¹⁵. Dès lors, l'Armée suisse fait bien partie des appareils répressifs mais aussi idéologiques de l'État⁴¹⁶.

L'armée agit également « à l'interne », sur ses conscrits, en leur inculquant le respect de l'ordre, de la hiérarchie et de la discipline, mais aussi en luttant contre la constitution de formes d'organisation démocratique en son sein. Ainsi, dans les années 1970, les membres des comités de soldats – des groupes clandestins qui contestent la doctrine disciplinaire militaire, défendent les droits des soldats et encouragent leurs camarades à la désobéissance⁴¹⁷ –, sont sous le coup de procès intentés par les autorités qui les considèrent comme des « agitateurs »⁴¹⁸. Sur le papier, les militaires en service peuvent « s'exprimer librement, y compris sur des questions en rapport avec le service et l'armée »⁴¹⁹ mais ces déclarations doivent veiller à ne pas entraver « l'exécution des missions, l'obéissance due aux supérieurs, la discipline et l'esprit de corps de la troupe »⁴²⁰, ni troubler la bonne marche du service, ce qui donne une large marge de manœuvre pour l'interprétation de l'entrave et du trouble par l'institution et ses cadres. Les militaires continuent certes de voter⁴²¹, mais il leur est encore aujourd'hui interdit :

« [...] d'organiser des assemblées politiques, des manifestations et des campagnes de propagande quelles qu'elles soient ou d'y participer, de même que de collecter des signatures pour des listes de candidats, des initiatives populaires, des référendums et des pétitions : a. pendant le temps de travail et pendant le temps de repos ; b. dans la sphère de la communauté ; c. lorsqu'ils portent l'uniforme. »⁴²²

Les réformes législatives des années 1990 ont amené à ce que le « service d'ordre purement militaire ne subsiste que comme possibilité théorique »⁴²³. Selon Hans Senn, la doctrine militaire a particulièrement évolué dans le cadre des réformes « Armée 95 » et « Armée XXI » :

⁴¹⁵ Pour une compréhension et un récit en détails de ces événements, voir Jean Batou, *Quand l'esprit de Genève s'embrace...*, *op. cit.*

⁴¹⁶ Louis Althusser, « L'état et ses appareils » et « L'idéologie et les appareils idéologiques d'État », in Louis Althusser, *Sur la reproduction*, Paris, PUF, 2011, pp. 106-129 et pp. 281-287.

⁴¹⁷ Jean Batou, *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, Vevey, L'Aire, 2018, pp. 56-82.

⁴¹⁸ Rupture pour le communisme, « Lausanne : le procès contre le Comité de soldats », Genève, Archives contestataires, 1975.

⁴¹⁹ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, *op. cit.*, art. 96, al. 1, p. 36.

⁴²⁰ *Idem.*

⁴²¹ *Ibid.*, chapitre 8, section 2, art. 96, al. 2, p. 36.

⁴²² *Ibid.*, art. 96, al. 3, p. 36.

⁴²³ Pälvi Pulli, « Service d'ordre de l'armée », *op. cit.*

si un service d'ordre interne de l'armée demeure une possibilité, il a laissé place à « d'autres dangers » prioritaires tels que le terrorisme, les enjeux migratoires ou les catastrophes naturelles (service d'appui). L'Armée suisse serait aujourd'hui consacrée davantage aux efforts de maintien de la paix⁴²⁴.

Une institution en crise ?

L'Armée suisse est-elle une institution en crise ? C'est une question qui revient ponctuellement dans les débats médiatiques et politiques. Cette « crise de l'armée »⁴²⁵ aurait débuté, pour Jean Batou notamment, au milieu des années 1960⁴²⁶. Ce sont principalement l'efficacité et la légitimité du système de milice et de l'obligation de servir qui sont interrogées, notamment lorsque l'armée peine à assurer ses effectifs. Les réformes de l'institution, de plus en plus nombreuses depuis les années 1990, semblent confirmer cette remise en question persistante.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'institution militaire helvétique bénéficie pourtant d'une image symbolique très positive au sein de la population du fait qu'elle a traversé cette épreuve sans même se battre⁴²⁷. Elle est ensuite l'un des piliers du consensus conservateur et anticommuniste du pays en étant particulièrement investie dans la Défense spirituelle⁴²⁸, un

⁴²⁴ Hans Senn, « Armée », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 05.06.2008, traduit de l'allemand. URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008683/2008-06-05/>. État au 07.01.2022. Pour une présentation de l'évolution générale de la conception de la défense nationale helvétique, voir : Hansjörg Meyer, « Grundaufgabe der Armee und weitere Aufgaben des Staates », in Heinrich Koller, Georg Müller, Thierry Tanquerel, Ulrich Zimmerli (éd.), *Schweizerisches Bundesverwaltungsrecht. Vol. 3 : Sicherheits- und Ordnungsrecht des Bundes. Allgemeiner Teil*, Bâle, 2008, pp. 211 et suivantes ; François Bellanger, « Armée et administration : rapport suisse », *Annuaire européen d'administration publique*, vol. 35, 2012, pp. 259-287.

⁴²⁵ Aurélien Buffat montre que les débats se cristallisent particulièrement lors de la mise en œuvre de la réforme « Armée XXI » de 2004. Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 5.

⁴²⁶ Jean Batou, *Quand l'esprit de Genève s'embrase...*, *op. cit.*, pp. 368-371 ; Jean Batou, *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, *op. cit.*, p. 65.

⁴²⁷ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » : ... », *op. cit.*, p. 103 et 122. Voir également Luc van Dongen, *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale. 1945-1948 : émergence et construction d'une mémoire publique*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1998.

⁴²⁸ Cette « idéologie conservatrice » est promue par les autorités suisses dès les années 1930 et réactivée au début de la guerre froide. Hadrien Buclin, *Les intellectuels de gauche. Critique et consensus dans la Suisse d'après-guerre (1945-1968)*, Lausanne, Antipodes, 2019, p. 14. Voir également Kurt Imhof, Kleger Heinz, Romano Gaetano (dir.), *Konkordanz und Kalter Krieg. Analyse von Medienereignissen in der Schweiz der Zwischen- und Nachkriegszeit*, Zurich, Seismo, 1996, pp. 173-282.

mouvement politique et culturel, une « action psychologique »⁴²⁹, qui vise l'affirmation des valeurs et traditions nationales, la défense de l'indépendance et de la neutralité du pays, le rejet des totalitarismes et en particulier du communisme. L'Armée suisse bénéficie d'ailleurs dans l'après-guerre d'une augmentation de ses budgets⁴³⁰ qu'elle investit notamment dans la lutte contre la « propagande » soviétique⁴³¹, et qui lui permet d'affirmer sa centralité comme « ciment de la nation »⁴³² et le poids de l'image du citoyen-soldat. « La Suisse n'a pas une armée, la Suisse est une armée ! »⁴³³ : cette maxime illustre bien la « symbiose peuple/armée »⁴³⁴ qui caractérise la sortie de la guerre.

Cette renommée sociétale de l'institution militaire helvétique fléchit cependant dès les années 1960, en parallèle à l'affaiblissement de la doctrine de la Défense spirituelle⁴³⁵, au développement des mouvements pacifistes, à la montée du consumérisme de masse et de la société des loisirs⁴³⁶. Le « mai 1968 des casernes »⁴³⁷ se caractérise par des critiques et des résistances de plus en plus fortes et nombreuses face à l'Armée suisse et à l'obligation de servir. Le nombre d'objecteurs de conscience⁴³⁸ augmente et leur action devient de plus en plus politisée et collective, de même que les refus d'ordre et les abandons de poste se

⁴²⁹ Mathieu Mohler, « La défense spirituelle : la contre-propagande en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°47, 2018, p. 111.

⁴³⁰ Jean Batou, *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, *op. cit.*, p. 39. Elle est également le pays le mieux armé d'Europe occidentale. Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » : ... », *op. cit.*, p. 123 ; Jakob Tanner, « Militär und Gesellschaft in der Schweiz nach 1945 », in Ute Frevert (éd.), *Militär und Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1997, p. 329.

⁴³¹ En distribuant par exemple, en 1959, un tous ménages, le *Livre du soldat*, « qui place l'armée au centre d'une vision ultra-conservatrice de l'ordre social ». Jean Batou, *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, *op. cit.*, p. 60.

⁴³² Dominique Juillard, « « La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée ! » », *Inflexions*, n°20, 2012, p. 183.

⁴³³ Expression attribuée au journaliste étasunien John McPhee auteur d'un ouvrage sur l'Armée suisse en 1984 intitulé *La Place de la Concorde suisse*. Cette maxime est mobilisée en 1988 par le Conseil fédéral dans son message et argumentaire contre l'initiative populaire du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsSA) « Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix ». Conseil fédéral, « Message concernant l'initiative populaire « Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix », 25.05.1988, p. 954. URL : <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc/10105478.pdf?ID=10105478>. État au 15.07.2021.

⁴³⁴ Dominique Juillard, « « La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée ! » », *op. cit.*, p. 186.

⁴³⁵ Hadrien Buclin, *Les intellectuels de gauche...*, *op. cit.*, p. 14.

⁴³⁶ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » : ... », *op. cit.*, p. 126 ; Jakob Tanner, « Militär und Gesellschaft in der Schweiz nach 1945 », *op. cit.*, pp. 314-341 ; Jean Batou, *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, *op. cit.*, p. 58.

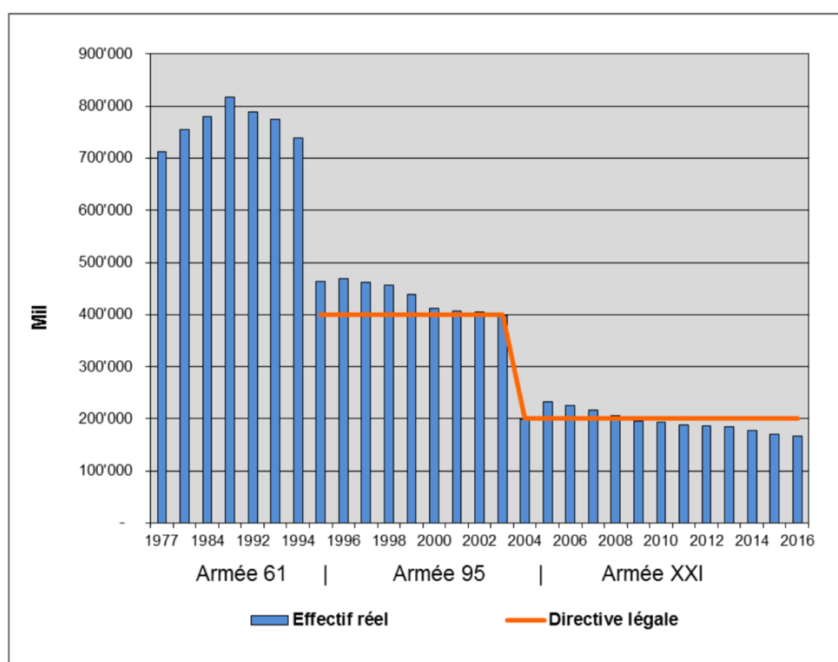
⁴³⁷ Jean Batou, *Quand l'esprit de Genève s'embrace...*, *op. cit.*, p. 368.

⁴³⁸ Les objecteurs de conscience sont les astreints au service militaire obligatoire qui refusent de servir en raison de leurs convictions. Celles-ci peuvent être religieuses, politiques ou éthiques. Ce refus a longtemps été sanctionné par de lourdes peines de prison. Nils Rebetez a montré que le développement d'une opposition à l'armée prend racine dans « l'éducation religieuse, les sociabilités amicales et militantes, ainsi que le contexte historique ». Niels Rebetez, « Comment en vient-on à refuser le service militaire en Suisse », *op. cit.*, p. 1.

multiplient⁴³⁹. Durant les années 1960, l'Armée suisse est également au centre de l'un des plus grands scandales politiques du pays : « l'affaire des mirages », un dépassement budgétaire lié à l'achat d'avions de combat par l'institution militaire, qui amène à la mise en place de la première commission d'enquête de l'Assemblée fédérale suisse⁴⁴⁰. Dans le prolongement de cette remise en cause, se développent dès les années 1970 des comités de soldats au sein même de l'armée. Ces formes de résistance émanent des milieux de gauche. Les différents indicateurs montrent que la réputation de l'Armée suisse n'est plus aussi clinquante qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

Les différentes réformes allant dans le sens d'une réduction des effectifs et des dépenses militaires soulignent cette baisse de prestige. La réforme « Armée XXI » (« AXXI ») a ainsi instauré une baisse des effectifs de 400'000 à 200'000 militaires, ce qui poursuit la tendance instaurée par la précédente réforme « Armée 95 » (« A95 ») (Figure 1).

Figure 1. Évolution de l'effectif de l'armée entre 1977 et 2016



Source : Armée suisse⁴⁴¹

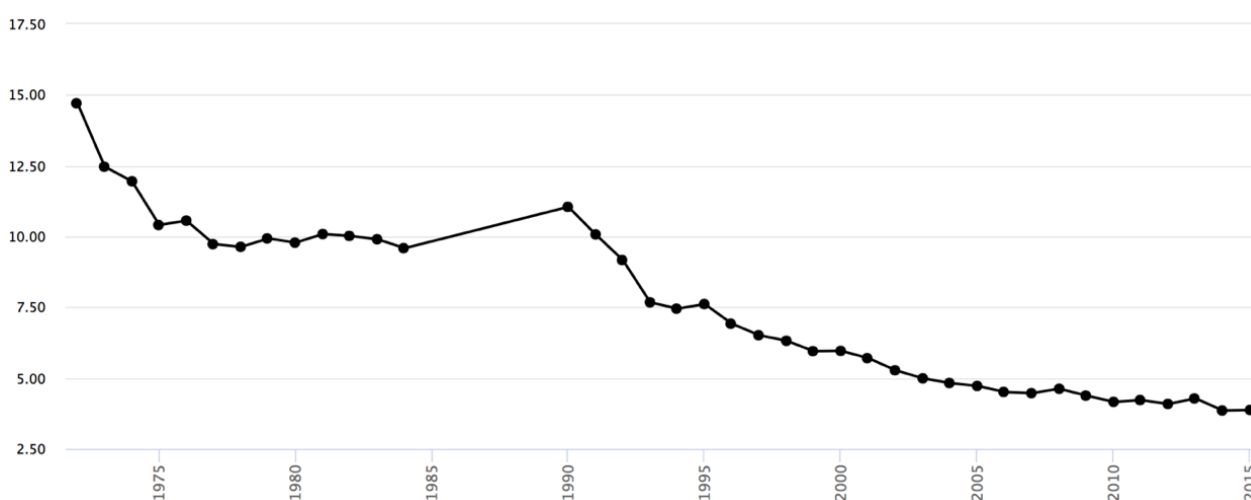
⁴³⁹ Niels Rebetez, « Comment en vient-on à refuser le service militaire en Suisse », *op. cit.*, pp. 1-11 ; Jean Batou, *Quand l'esprit de Genève s'embrace...*, *op. cit.*, p. 369 ; Jean Batou, *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, *op. cit.*, pp. 74-80.

⁴⁴⁰ Paolo Urio, « Affaires des mirages », *Dictionnaire historique de la Suisse – DHS*, 24.04.2008. URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017348/2008-04-29/>. État au 25.03.2022.

⁴⁴¹ Armée suisse, « Recensement de l'armée en 2015 », Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), 2016, p. 3.

De même pour les dépenses, où on constate une diminution de 74% en 43 ans (1972-2015) (Figure 2). Avec la réforme « AXXI », l'enveloppe budgétaire de l'armée se réduit à 4 milliards de francs suisses et le budget de l'armement passe de 18,3% à 8,8% du total des dépenses de la Confédération entre 1990 et 2005⁴⁴².

Figure 2. Dépenses militaires en pourcentage des dépenses du gouvernement central (en millions)



Source : Perspective monde⁴⁴³

Autre indicateur de cette baisse relative de prestige : la multiplication des scrutins qui ciblent l'armée et qui s'accompagnent d'« une remise en cause plus globale au niveau politique (largement relayée médiatiquement) de la place de l'armée et de la Défense dans les finances fédérales »⁴⁴⁴. La Suisse est une démocratie semi-directe et permet ainsi au corps électoral de s'exprimer par les urnes lors de référendums – obligatoires⁴⁴⁵ ou facultatifs⁴⁴⁶ – où il se prononce sur les décisions du Parlement, ou sur des initiatives populaires⁴⁴⁷ émanant

⁴⁴² Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 5.

⁴⁴³ Perspective monde, « Dépenses militaires (% des dépenses du gouvernement central), Suisse », 2018.

Source : Banque mondiale. URL :

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codeTheme=12&codeStat=MS.MIL.XP.ND.ZS&codePays=CHE&optionsPeriodes=Aucune&codeTheme2=12&codeStat2=x&codePays2=CHE&optionsD etPeriodes=avecNomP&langue=fr>. État au 20.08.2018.

⁴⁴⁴ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » ... », *op. cit.*, p. 5.

⁴⁴⁵ Lorsque la décision parlementaire concerne une modification de la Constitution, l'intervention du vote populaire est automatique et obligatoire.

⁴⁴⁶ Un référendum facultatif est soumis au vote lorsque 50'000 signatures de personnes ayant le droit de vote en Suisse ont été récoltées en 100 jours, ou lorsque huit cantons le demande.

⁴⁴⁷ Une initiative populaire demande une modification totale ou partielle de la Constitution fédérale. Les initiants.e.s doivent pour cela récolter, dans les 18 mois, 100'000 signatures de personnes ayant le droit de vote en Suisse.

directement de la population⁴⁴⁸. L'armée a été fréquemment concernée par différents scrutins⁴⁴⁹, en particulier à partir de la fin des années 1980 : douze initiatives populaires l'ont visée directement et cherchaient soit à limiter ses prérogatives (contre l'achat d'avions de combat, contre l'expansion de ses infrastructures, pour la limitation de ses dépenses, etc.), soit à renoncer au système de milice pour un autre modèle (2013) voire à supprimer totalement son existence (en 1989 et en 2001). Cette évolution est liée à la création, en 1982, du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA), très actif dans le lancement d'initiatives populaires et de campagnes antimilitaristes, sans compter un appel au refus collectif de servir⁴⁵⁰. Sa première initiative, soumise au peuple en 1989 et intitulée « Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix », reçoit 35,6% de soutien dans les urnes avec une participation particulièrement élevée de 68,6%⁴⁵¹. Les cantons de Genève (50,4%) et du Jura (55,5%) l'ont même acceptée⁴⁵². Ce résultat, inattendu⁴⁵³ car touchant à une « vache sacrée » selon le GSsA, amène le gouvernement suisse à entreprendre une série de réformes dans les années qui suivent, même si cette votation est également mobilisée comme « preuve » du soutien populaire à l'armée de milice par les partisan.e.s de cette dernière. Depuis, le GSsA continue régulièrement de proposer des initiatives et des référendums dans le but de réduire les budgets et les infrastructures militaires, ou d'une remise en cause plus drastique comme l'abrogation du service militaire obligatoire au profit d'un service civil volontaire, rejetée en 2013 dans les urnes. L'Armée suisse est donc contestée à plusieurs reprises sur le plan politique. Cependant, aucune de ces initiatives n'a rencontré l'aval des votant.e.s et elles ont connu parfois de francs revers dans les urnes⁴⁵⁴. Comme le souligne Dominique Juillard « il

⁴⁴⁸ Les initiatives populaires sont généralement organisées par des partis politiques ou des groupes d'intérêts.

⁴⁴⁹ Comme par exemples l'initiative « Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix », refusée en 1989 ; celle visant à « Économiser dans l'armée et la défense générale - pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses) », rejetée en 2000 ; ou encore « Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée », également refusée en 2001 dans les urnes. Voir *Annexe 2*.

⁴⁵⁰ Le GSsA lance un appel au refus collectif de servir en 1990 suite aux révélations dans le cadre du scandale des fiches sur l'existence d'une armée secrète « P26 », créée en 1979 sans l'aval du Parlement suisse. Groupe pour une Suisse sans Armée, « Histoire ». URL : <https://www.gssa.ch/histoire/>. État au 09.07.2021.

⁴⁵¹ Chancellerie fédérale, « Votation n° 357. Tableau récapitulatif. Votation populaire du 26.11.1989. Initiative populaire « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix ». URL : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19891126/det357.html>. État au 12.01.2022.

⁴⁵² Chancellerie fédérale, « Votation n° 357. Résultats dans les cantons. Votation populaire du 26.11.1989. Initiative populaire « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix ». URL : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19891126/can357.html>. État au 12.01.2022.

⁴⁵³ « Ce score important ébranle le mythe d'un peuple qui ne fait qu'un avec son armée. » Gianni Haver, Mix & Remix, *L'image de la Suisse, op. cit.*, p. 101.

⁴⁵⁴ L'initiative « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire » du GSsA a été refusée en 2013 par 73.2% des votant.e.s (taux de participation : 46.99%) ; celle de 2001, « Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée » fut refusée à 78.1% (taux de participation : 37.93%) ; la première initiative du GSsA visant

n'existe probablement aucune autre armée au monde dont l'existence soit régulièrement légitimée par des votes populaires »⁴⁵⁵. Du côté des référendums, six l'ont concernée durant cette même période (quatre sont issus des milieux de gauche, deux des milieux conservateurs). Hormis la Loi fédérale sur le fonds d'acquisition d'un avion de combat, les référendaires n'ont pas eu gain de cause, ce qui montre que l'Armée suisse bénéficie encore d'un soutien populaire et d'une légitimité, du moins auprès des votant.e.s. Les sondages *Sicherheit* vont dans le même sens. Ceux-ci s'attellent à évaluer l'opinion de la population suisse à l'égard de l'armée. Menées par des chercheur.euse.s rattaché.e.s à l'Académie militaire et au Center for Security Studies de l'EPF de Zurich, ces études publiées chaque année interrogent un échantillon qui se veut représentatif de citoyen.ne.s ayant le droit de vote (n=1209) sur des questions « de politique extérieure, de politique de sécurité et de politique de défense »⁴⁵⁶. Ces sondages servent souvent de vitrine pour l'Armée suisse, les résultats lui étant souvent favorables : ainsi, pour 2018, « l'attitude nettement positive à l'égard de l'armée suisse se maintient »⁴⁵⁷, 81% des sondé.e.s estiment que l'armée est nécessaire et 56% soutiennent le système de milice plutôt que le modèle professionnel⁴⁵⁸.

Ces différents éléments poussent à conclure que le consensus autour de l'Armée suisse et son système de milice est aujourd'hui dépassé et que les positions sont désormais plus clivées. Il faut toutefois rester conscient.e.s que l'institution militaire suisse conserve toujours une large palette de ses prérogatives et le soutien d'une part de l'élite politique et des milieux bourgeois même si elle subit ces dernières années de profondes mutations⁴⁵⁹.

une suppression de l'armée, votée en 1989, avait connu un refus moins marqué, avec 64.4% de non (taux de participation élevé : 69.18%) et un oui des cantons de Genève et du Jura. Source : Chancellerie fédérale.

⁴⁵⁵ Dominique Juilland, « « La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée ! » », *op. cit.*, p. 193.

⁴⁵⁶ Tibor Szvircsev Tresch, Andreas Wenger *et al.*, *Sicherheit 2018. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, 2018, p. 27.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁵⁸ *Idem.*

⁴⁵⁹ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 3.

Une institution clivante politiquement

L'Armée suisse a-t-elle une orientation idéologique ? Le Département de la Défense suisse a toujours été dirigé par des conseillers fédéraux et une conseillère fédérale issus.e.s de la droite de l'échiquier politique⁴⁶⁰. Mais qu'en est-il de ses membres ? Les études empiriques montrent que les militaires des armées occidentales, principalement les officiers, se distinguent depuis longtemps par des opinions politiques conservatrices et de droite⁴⁶¹, et ce même de plus en plus depuis les dernières décennies⁴⁶². Ainsi, « le métier militaire attire les sujets conservateurs »⁴⁶³ bien que les données varient selon les spécificités des pays étudiés⁴⁶⁴. L'enquête de Ronaldo Hatto, Anne Muxel et Odette Tomescu montre que l'orientation idéologique a une incidence forte quant aux perceptions et attentes des jeunes Français.es à l'égard de l'armée de leur pays. On envisage plus volontiers de s'engager lorsque l'on se positionne à droite de l'échiquier politique plutôt qu'à gauche⁴⁶⁵. Les analyses récentes sur cette question portent sur des armées de type professionnel, mais les études plus anciennes en contexte de conscription vont dans le même sens.

L'Armée suisse, de par son principe d'organisation de milice et d'« armée du peuple », serait censée intégrer les citoyens indépendamment de leurs positions et opinions politiques, et être ainsi représentative de la diversité de la société civile. On peut alors s'attendre à ce que ses membres présentent des opinions plus diversifiées politiquement ; cependant, la possibilité

⁴⁶⁰ Les 31 conseillers fédéraux qui se sont succédés à la tête du DDPS sont principalement issus du Parti radical-démocratique (PRD), soit le Parti libéral-radical depuis 2009. De 1996 à 2018, le département est sous la houlette d'un représentant de l'Union démocratique du centre (UDC), un parti investi dans la défense et le maintien de l'institution militaire. Depuis 2019, pour la première fois, une femme occupe cette position : Viola Amherd, du Parti démocrate-chrétien (PDC), devenu Le Centre en 2020 à la suite de la fusion avec le Parti bourgeois-démocratique (PBD).

⁴⁶¹ Ces études sont principalement réalisées par sondages : Bengt Abrahamsson, *Military professionalization and political power*, Beverly Hills, Londres, Sage, 1972 ; Morris Janowitz, *The professional soldier*, Glencoe, The Free Press, 1960 ; Peter Feaver, Christopher Gelpi, *Choosing your battles. American civil-military relations and the use of force*, Princeton, Princeton University Press, 2004 ; Jérôme Fourquet, Sylvain Manternach, « Pour qui votent les casernes ? », Étude de l'Ifop pour la Fondation Jean Jaurès, 2019. URL : <https://jean-jaures.org/nos-productions/pour-qui-votent-les-casernes>. État au 13.03.2021.

⁴⁶² Peter Feaver, Richard Kohn (éd.), *Soldiers and civilians. The civil-military gap and American national security*, Cambridge, MIT Press, 2001.

⁴⁶³ Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », *op. cit.*, p. 387.

⁴⁶⁴ Même si la tendance à droite se manifeste toujours. Voir Karl Haltiner, Alise Weibull, « Value Orientations and Political Attitudes among Future Military and Civilian Elites », in Giuseppe Caforio (dir.), *Cultural differences between the military and parent society in democratic countries*, Londres/Amsterdam, Elsevier, 2007, pp. 56-57.

⁴⁶⁵ Ronaldo Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : images, intérêt et attentes », *Études de l'IRSEM*, FNSP/CEVIPOF, n°10, 2011, p. 71. Échantillon représentatif des jeunes de nationalité française entre 16 et 21 ans.

d'échapper au service militaire, en étant déclaré inapte ou en parvenant à effectuer un service de remplacement, pourrait relativiser cette représentativité. Il n'existe malheureusement pas de données à ce propos en Suisse. Cependant, on remarque que l'institution, dans son quotidien, se prête à la mise en scène du patriotisme, en particulier lors de l'appel du matin ou de cérémonies militaires lors desquels le drapeau suisse est salué par des effectifs militaires bien ordonnés et l'hymne national suisse diffusé. Il a été montré ailleurs que l'institution militaire, et le service militaire en particulier, « joue un rôle très important dans le processus d'intériorisation du patriotisme »⁴⁶⁶ et de son activation. L'Armée suisse participerait ainsi au développement d'un sens patriotique. Claude Boutet identifie d'ailleurs cet aspect comme l'un des rôles majeurs de l'Armée suisse et de son système de milice d'un point de vue historique : développer « un état d'esprit » voire même un « patriotisme suisse qui, se plaçant au-dessus des nationalismes cantonaux, peut seul cimenter la Suisse confédérale »⁴⁶⁷.

L'institution militaire suisse clive politiquement les individus. En effet, les études annuelles par sondages *Sicherheit*⁴⁶⁸ montrent que, dans la société suisse, les attitudes face à l'armée sont largement conditionnées par l'orientation politique : les répondant.e.s de droite se distinguent par une confiance plus forte, la considèrent comme nécessaire, soutiennent le fait d'avoir une armée « très bien entraînée » et fortement équipée, sont satisfait.e.s de ses performances, approuvent son rôle central dans la société et veulent maintenir le système de milice et le service obligatoire⁴⁶⁹. Dans le même sens, ce sont principalement les partis de

⁴⁶⁶ Sümül Kaya, « Conscription et sentiment patriotique : le cas de l'armée turque », *Critique internationale*, vol. 1, n°58, 2013, p. 36. Voir pour la France, les analyses de Jean-Philippe Lecomte, *Représentations et réalités des fonctions sociales du service militaire dans la société française (1868-2001)*, thèse de doctorat de science politique, IEP, Paris, 2001, pp. 571-617.

⁴⁶⁷ Claude Boutet, *L'armée suisse contemporaine*, Toulouse, Centre d'études et de recherches sur l'armée/Institut d'études politiques, 1982, p. 104.

⁴⁶⁸ Ces études sont réalisées chaque année depuis 1991 par l'Académie militaire suisse et le Center for Security Studies de l'École polytechnique fédérale de Zurich, et elles visent à travers des sondages représentatifs à mesurer l'avis de la population suisse sur la politique étrangère, de sécurité et de défense en Suisse. Center for Security Studies (CSS), *Sicherheit. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, éditions 2004-2021 ; Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse, *Sicherheit. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, éditions 1999-2003. URL : <https://css.ethz.ch/publications/sicherheit.html>. État au 12.03.2021.

⁴⁶⁹ Tibor Szvircsev Tresch, Andreas Wenger, Stefano De Rosa, Thomas Ferst, Robert Jacques, *Sicherheit 2020. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, 2020, pp. 104-106, p. 171, p. 184, p. 187, pp. 190-194.

gauche qui se font les vecteurs de critiques adressées à l'institution militaire et qui « voient dans le service militaire davantage une entrave à la liberté qu'un devoir civique »⁴⁷⁰.

1.3 Un outil de reproduction de la division sexuée du travail et des rôles de genre

L'institution militaire est l'un des bras armés de l'État. Et ce bras armé a longtemps été exclusivement masculin ; il l'est encore très majoritairement, en Suisse comme ailleurs. Le service militaire se caractérise, plus que toute autre institution, par l'exclusion des femmes. Il participe ainsi à la (re)production de la division sexuée du travail et des rôles de genre.

La conscription : exclusion et argument d'exclusion des femmes

Historiquement, les femmes sont exclues ou mises à la marge des armées⁴⁷¹. La conscription a d'ailleurs pour fonction « de tracer des frontières claires avec l'autre sexe et de neutraliser le danger de la confusion »⁴⁷² dans le sens où elle cherche à faire acquérir aux hommes maturité et virilité⁴⁷³.

En Suisse, il faut attendre 1939 et la constitution, en temps de guerre, du Service complémentaire féminin (SCF) pour que des femmes soient incorporées dans l'institution militaire, mais toujours au sein d'un organe, d'un service spécifique. Cela participe à former la théorie populaire qui veut que les contextes de conflit soient la source de l'émancipation des femmes. Cette théorie a été déconstruite pour le cas suisse par Regula Stämpfli, qui montre bien dans ses recherches que les autorités suisses « ont tout fait pour faire de l'emploi des femmes dans l'armée et l'économie de guerre une exception et bloquer toute émancipation

⁴⁷⁰ Christian Bühlmann, « Vers l'armée de marché ? La pensée stratégique au défi de l'approche gestionnaire », *Stratégique*, n°107, 2014, p. 77.

⁴⁷¹ Les femmes présentes à la marge des armées sont principalement les infirmières de guerre, comme celles de la Croix-Rouge, les blanchisseuses et les cantinières, mais également les travailleuses du sexe des bordels militaires de campagne. Voir Gil Mihaely, « L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [en ligne], n°30, 2005, pp. 1-19.

⁴⁷² Ute Frevert, « L'armée, école de la masculinité... », *op. cit.*, p. 50.

⁴⁷³ Michel Auvray, « Les mythes qui ont fait survivre le service », in Marc Bessin, *Autopsie du service militaire, 1965-2001*, *op. cit.*, p. 18.

politique »⁴⁷⁴ par la suite. C'est également le constat de Monique Pavillon, qui montre que malgré la création du SCF, « l'armée n'a jamais vraiment imaginé de donner aux femmes une place réelle dans la Défense nationale »⁴⁷⁵. Ces historiennes établissent comment les Suissesses ont été mobilisées sur le terrain militaire et le monde du travail civil pour « remplacer » temporairement les hommes, sans jouir des mêmes conditions d'incorporation et de travail qu'eux⁴⁷⁶, et sans promesses concrètes lors d'un retour à la « normale ». Durant cette période, les acteurs sociaux bourgeois se sont efforcés de maintenir et de reconstituer une division sexuée du travail et des rôles de genre⁴⁷⁷ malgré une prise de rôle « moderne » des femmes.

L'exclusion des femmes des armées est liée au principe de citoyenneté et à la manière de déterminer qui a droit à ce statut. Comme le souligne Sibilla Bondolfi, « les droits civils et la conscription sont liés en Suisse et dans d'autres pays depuis des siècles »⁴⁷⁸, et en particulier les droits politiques. Pour Christof Dejung, l'accomplissement du devoir du service militaire a longtemps été perçu, en Suisse, comme le prix à payer pour jouir de ses droits civiques⁴⁷⁹. Si la littérature sur la lutte et l'acquisition des droits politiques des femmes en Suisse n'aborde que rarement l'engagement militaire féminin⁴⁸⁰, cette question a bel et bien été mobilisée lors des débats sur le suffrage féminin. Les Suissesses ont eu la possibilité de rejoindre l'armée, à travers le SCF, dès la Deuxième Guerre mondiale. Hans Ulrich Jost remarque ainsi que durant une longue période du XX^e siècle, « bien que toujours privée des droits politiques, la femme suisse était donc placée dans le cadre de l'armée à un niveau formellement égal à celui de

⁴⁷⁴ Christof Dejung, Regula Stämpfli, « Sonderfall Schweiz ? Armee, Staat und Geschlecht 1918-1945 », in Christof Dejung, Regula Stämpfli (dir.), *Armee, Staat und Geschlecht. Die Schweiz im internationalen Vergleich 1918-1945*, Zurich, Chronos, 2003, p. 23 [traduction propre]. Voir Regula Stämpfli, « Triumph der Geschlechtertrennung während des Zweiten Weltkriegs », in Christof Dejung, Regula Stämpfli (dir.), *ibid.*, pp. 213-228.

⁴⁷⁵ Monique Pavillon, *Les immobilisées : ...*, *op. cit.*, 4^e de couverture.

⁴⁷⁶ Voir en particulier les travaux regroupés dans Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, *Au foyer de l'inégalité...*, *op. cit.*

⁴⁷⁷ Brigitte Studer, « Préface », in Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, *Au foyer de l'inégalité*, *ibid.*, p. 9.

⁴⁷⁸ Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht und Geschlecht », *Military Power Revue der Schweizer Armee*, n°1, 2012, p. 42 [traduction propre].

⁴⁷⁹ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » : ... », *op. cit.*, p. 103.

⁴⁸⁰ On peut faire l'hypothèse que la tendance pacifiste des milieux féministes explique en partie cette tendance. D'ailleurs, des femmes engagées au sein du SCF ou du SFA ont témoigné de la difficulté de collaborer avec les mouvements féministes, comme l'exprime Andrée Weitzel, Cheffe SCF nommée en 1953 : « Nous étions parfois traitées de collaborationnistes, qui se montraient infidèles à la cause des femmes. » Andrée Weitzel, « La participation de la femme à la défense », *Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Études Économiques et Sociales*, n°37, 1979, p. 228.

l'homme »⁴⁸¹. Cette lecture – discutable concernant l'affirmation « formellement égal » – pose l'Armée suisse comme une institution qui serait paradoxalement progressiste en termes d'égalité femmes-hommes, alors que le droit de vote des femmes au niveau fédéral n'a été obtenu qu'en 1971 et en 1990 pour le dernier canton⁴⁸². Selon Jost, les femmes trouvaient plus facilement une place auprès de l'armée que dans le jeu politique alors même que le lien étroit entre le droit de vote, la citoyenneté et les obligations militaires était l'une des justifications avancées par les opposant.e.s au suffrage féminin. Mais l'argument du service militaire complémentaire était aussi mobilisé par les partisan.e.s : ainsi, alors que les opposant.e.s arguaient que, comme l'obligation de servir n'incombait qu'aux hommes (logique du citoyen-soldat), les femmes n'avaient pas à lorgner sur les droits politiques ; pour les partisan.e.s, les prestations des femmes engagées au sein du SCF prouvaient leur capacité à assurer des tâches perçues comme masculines, et montraient qu'elles avaient apporté, elles aussi, leurs contributions à la Nation⁴⁸³. Ainsi, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des femmes engagées prirent la parole en ce sens, comme Helen Piguet :

« J'entends nombre de mes collègues masculins dire que la femme a sa place au foyer pour y faire le ménage, et que nous manquent les capacités et l'objectivité de pensée nécessaires. Enfin, nous devons tout d'abord pouvoir fournir nos preuves, et ceux qui parlent ainsi doivent voir, en observant les SCF du monde entier, un exemple de ces fameuses "capacités". »⁴⁸⁴

Une ancienne cheffe SCF, Andrée Weitzel, souligne que des images de femmes en uniforme avaient été utilisées lors de la campagne fédérale de 1971 : « Car, à ce moment-là, il s'agissait de faire l'inventaire de tout ce que la citoyenne suisse faisait pour son pays ! »⁴⁸⁵ Au-delà du cas suisse, Vincent Porteret montre, par l'exemple de la France, que l'entrée des femmes dans le milieu militaire « intervient presque simultanément avec l'entrée des femmes dans la

⁴⁸¹ Hans Ulrich Jost, « Menace et repliement. 1914-1945 », in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 1983, p. 165.

⁴⁸² À savoir, Appenzell Rhodes-Intérieures sur décision du Tribunal fédéral.

⁴⁸³ L'argument était déjà mobilisé auparavant par les partisan.e.s, s'appuyant sur l'engagement de quelques femmes durant la Première Guerre mondiale : « Les associations féminines bourgeoises s'engagèrent dans le service social de l'armée comme contribution préliminaire à l'obtention des droits politiques ». Yvonne Voegeli, « Suffrage féminin », *Dictionnaire historique de la Suisse*. URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10380.php>. État au 03.10.2013.

⁴⁸⁴ Helen Piguet, « Nous SCF et le suffrage féminin », *SCF*, avril 1945, reproduit dans Dagmar Heuberger, Hélène Kett, Jürg Stüssi-Lauterburg, Etienne Jeanneret, Elisabeth DuBois-Trauffer, *La femme dans l'armée suisse. De 1939 à nos jours*, op. cit., p. 32.

⁴⁸⁵ Andrée Weitzel, « La participation de la femme à la défense », op. cit., p. 229.

sphère politique »⁴⁸⁶. En Suisse, le décalage est important entre ces deux évolutions : les raisons de ce retard font débat parmi les historien.ne.s. La lenteur des changements sociétaux et celle de la culture politique helvétiques (démocratie semi-directe et fédéralisme) sont souvent avancées comme explications⁴⁸⁷. Pour Regula Stämpfli, le pouvoir politique suisse a œuvré activement à ce que l'engagement des femmes dans l'effort de guerre reste cantonné à une exception conjoncturelle, excluant ainsi toute velléité à l'acquisition de droits politiques⁴⁸⁸. Christof Dejung avance la thèse selon laquelle le service militaire et la conception de l'Armée suisse à la sortie de la Seconde Guerre mondiale sont à la base de ce retard : pour lui, l'idéologie de la communauté nationale suisse reposait dans une large mesure sur les vertus de la camaraderie militaire et l'image positive dont l'armée jouissait alors. La citoyenneté était à ce moment-là très fortement reliée à l'accomplissement du service militaire, ce qui rendait illégitimes les revendications d'égalité politique des femmes⁴⁸⁹. L'exclusion des femmes de l'armée implique l'exclusion des femmes de la sphère politique, et *vice versa*.

Même aujourd'hui, alors qu'elles peuvent rejoindre les rangs militaires helvétiques et exercer leurs droits politiques, demeurent des représentations qui œuvrent à maintenir l'exclusion des femmes de l'Armée suisse et à garantir la division sexuée du travail. Division sexuée du travail qui définit notamment qui protège, et qui doit être protégée. Cette vision, qui renvoie à ce que Stéphanie Daniel-Genc appelle « l'éthique du combattant »⁴⁹⁰, soit une éthique qui commande aux militaires de protéger les plus faibles, est particulièrement explicite dans les propos de Ueli Maurer⁴⁹¹, conseiller fédéral de l'Union Démocratique du Centre (UDC), parti de droite nationaliste, alors en charge de la Défense et également président de la Confédération, lors de sa participation à l'émission de débat de la RTS « Infrarouge ». Il y

⁴⁸⁶ Vincent Porteret, « À la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : les études sociologiques du centre d'études en sciences sociales de la défense », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°4, 2003, p. 806.

⁴⁸⁷ Pour des analyses récentes, voir Brigitte Studer, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel, Éditions Livreo-Alphil, 2020 ; ou encore l'analyse d'Irène Herrmann, « Le suffrage féminin à Genève : éclairage et hypothèses », in Ville de Genève, République et Canton de Genève, *60 ans seulement ! L'histoire du suffrage féminin genevois en affiches*, Atar Roto Presse SA, mai 2020, pp. 58-65.

⁴⁸⁸ Regula Stämpfli, « Triumph der Geschlechtertrennung während des Zweiten Weltkriegs », in Christof Dejung, Regula Stämpfli (dir.), *Armee, Staat und Geschlecht...*, *op. cit.*, pp. 213-228.

⁴⁸⁹ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » :... », *op. cit.*, pp. 101-126.

⁴⁹⁰ Stéphanie Daniel-Genc, « Femmes au combat : cessent-elles d'être une catégorie vulnérable ? », *Cahiers du Genre*, vol. 58, n°1, 2015, p. 94.

⁴⁹¹ Ueli Maurer est membre de l'Union Démocratique du Centre (UDC), un parti situé à droite de l'échiquier politique suisse de par ses positions conservatrices et anti-immigration. Il n'est pas connu pour ses positions progressistes en termes d'égalité femmes-hommes.

défendait l'institution militaire face à une initiative du GSsA qui demandait l'abrogation de l'obligation de servir, en ces termes :

« Et notre sécurité, ça c'est le plus important pour vous [il s'adresse particulièrement à Amanda Gavilanes, secrétaire générale du GSsA romand], pour les faibles de notre société, et l'homme qui fait le service militaire, il fait quelque chose aussi pour vous. Il est prêt pour garder votre sécurité, pour garder la sécurité des plus faibles, les femmes, les jeunes, les [personnes] âgées, les petits enfants. [...] Je pense que les femmes et les hommes ont différents rôles dans notre société et les hommes sont prévus, maintenant, pour faire un service militaire, pour faire quelque chose pour la sécurité de notre pays. Les femmes ont un autre rôle dans notre société, les enfants, d'autres choses [...]. »⁴⁹²

Une position qui naturalise les rôles de genre⁴⁹³ et qui par là même invisibilise les femmes engagées sous les drapeaux.

L'exclusion des femmes des instances militaires a et est toujours argumentée *via* la naturalisation des différences de genre, en particulier physiques. Cette vision a tendance à légitimer et rationaliser bon nombre d'inégalités de genre dans nos sociétés occidentales, et est notamment mobilisée pour justifier le traitement différencié entre les citoyennes et les citoyens suisses face à l'obligation de servir⁴⁹⁴. Il n'est pas rare en Suisse, dans les débats sur l'égalité femmes-hommes, que la question du service militaire obligatoire auquel seuls les hommes sont astreints émerge. Elle est parfois mobilisée comme argument d'une « discrimination » vis-à-vis des hommes, ou employée comme contre-argument à une conquête des droits des femmes. Ainsi, pour la communauté d'intérêts antiféministe (IGAF), à travers les propos de son fondateur René Kuh : « Les hommes qui ne font pas l'armée doivent payer. Pour les femmes, cela ne s'applique pas : c'est de la discrimination. »⁴⁹⁵ Cela renvoie à une représentation de l'égalité « par le bas », où la mise à niveau entre femmes et hommes se focalise sur les quelques « avantages » du groupe dominé, comme un service militaire

⁴⁹² Radio Télévision Suisse (RTS), Infrarouge, « Spécial votation : la fin du citoyen-soldat ? », 4 septembre 2013.

⁴⁹³ Cynthia Enloe, *Globalization and militarism. Feminists make the link*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2007, p.60.

⁴⁹⁴ Voir Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht un Geschlecht », *op.cit.*, et Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht heute – eine Geschlechterdiskriminierung ? », *SMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift*, n°177, 2011, pp. 10-11.

⁴⁹⁵ Nora Camenisch, « Envoyer les filles à l'armée par égalité », *20 Minutes*, 08.05.2011. URL : <https://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Envoyer-les-filles-a-l-armee-par-egalite-12258920>. État au 20.08.2018.

exclusivement volontaire ou encore un âge d'accès à la retraite plus bas pour les femmes. Cette focalisation ne prend ainsi pas en compte l'ensemble des discriminations systémiques auxquels fait face le groupe des femmes, et ajoute des charges additionnelles. Cette question semble suffisamment présente dans les débats pour que le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes la traite dans sa *Foire aux questions*. À la question « Pourquoi seuls les hommes suisses sont-ils astreints au service militaire ? », la réponse fait usage de la justification des différences physiques « innées » tout en mettant à distance une approche de l'égalité par le bas.

« Cette obligation entre *a priori* en conflit avec l'égalité entre femmes et hommes prévue à l'article 8 alinéa 3 de la Constitution. Cependant, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral [...] le service militaire obligatoire pour les hommes est une exception (*lex specialis*) admissible au principe de l'égalité entre hommes et femmes. En effet, selon le Tribunal fédéral, les femmes sont en moyenne moins aptes à effectuer le service militaire, en raison de différences physiologiques et biologiques. De plus, comme expliqué par le TF dans un arrêt de 1991 [...] la loi et l'article constitutionnel sur l'égalité ont été conçus notamment en vue d'améliorer la situation des femmes, et n'avaient pas pour but de les charger d'une obligation supplémentaire (égalité par le bas VS égalité par le haut). Par ailleurs, en 1981, quand le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes a été introduit dans la Constitution fédérale, le Tribunal fédéral a refusé d'étendre l'obligation militaire aux femmes [...]. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) ne voient pas une infraction au principe de l'égalité réelle entre femmes et hommes dans le fait que le devoir d'accomplir un service militaire ou de remplacement soit réservé aux hommes. En effet, une grande marge d'appréciation est conférée aux États pour tout ce qui touche à l'organisation de leur sécurité. »⁴⁹⁶

⁴⁹⁶ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, « Service militaire ». URL : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/questions-frequentes/service-militaire.html#1939517020>. État au 20.08.2018.

Cependant, en 2017, le Tribunal fédéral⁴⁹⁷ admet une contradiction avec l'interdiction des discriminations : « Mais les juges ont laissé la décision de corriger cette discrimination au législateur, soit aux politiques. »⁴⁹⁸ Pour la juriste Sibilla Bondolfi :

« La conscription féminine n'a jamais été sérieusement prise en considération en Suisse [...] Et aujourd'hui, c'est très frappant de constater que personne ne l'a jamais vraiment prise au sérieux, que ce soit au niveau politique ou juridique, alors qu'on est manifestement face à une inégalité entre les genres. »⁴⁹⁹

La réponse du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes montre que le sexe justifie ici un traitement juridique distinct en lien avec une différence essentialisée entre femmes et hommes liée à leurs attributs « physiologiques et biologiques », quand bien même on peut s'interroger sur les données mobilisées pour affirmer que les femmes sont « en moyenne moins aptes à effectuer le service militaire ». Les exigences de l'institution militaire sont ici perçues comme suffisamment spécifiques – ses tâches demanderaient un personnel disposant d'une force et d'une importante condition physiques – pour que ce traitement différencié puisse aller à l'encontre du principe d'égalité constitutionnelle. Cela souligne à mon sens le statut spécifique de cette institution et donne quelques indices sur les contours d'un régime de genre particulier.

Un autre aspect qui marque l'exclusion – symbolique – des femmes dans l'Armée suisse renvoie au fait que la féminisation des grades et des fonctions militaires n'est pas appliquée au sein et à l'externe de l'institution⁵⁰⁰. Cette question n'est pas encore débattue en Suisse, alors qu'elle a été posée en France – notamment au Conseil d'État français en 2003 dont la réponse fut que « [...] la féminisation des termes désignant le grade ou l'emploi occupé par

⁴⁹⁷ Monique Schnell Luchsinger, « Urteil des Bundesgerichts 2C_1051/2016 », 24.08.2017, ASA Online : Arrêt de principe. URL : <https://asa.weblaw.ch/fr/grundsatzurteile/grundsatzurteile-chronology/grundsatzurteile-issuue/urteil-des-bundesger-6f29880b24.html>. État au 24.08.2018.

⁴⁹⁸ Sibilla Bondolfi, « Soldat Zoé, seule femme de sa compagnie », *Swissinfo.ch*, 14.05.2018, URL : https://www.swissinfo.ch/fre/societe/devoir-de-servir_soldat-zoé--seule-femme-de-sa-compagnie/44105366. État au 29.06.2018.

⁴⁹⁹ Veronica DeVore, « La conscription féminine n'ameute pas les foules », *Swissinfo.ch*, 25.04.2015. URL : https://www.swissinfo.ch/fre/réformes-de-l-armée_la-conscription-féminine-n-ameute-pas-les-foules/41381728. État au 29.06.2018. Voir aussi Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht un Geschlecht », *op.cit.*, et Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht heute – eine Geschlechterdiskriminierung ? », *op. cit.*

⁵⁰⁰ Pour ce qui est de la modalité de nomination utilisée dans cette thèse, je vous renvoie à l'argumentaire en introduction.

une femme ne saurait être regardée comme une méconnaissance du principe constitutionnel d'égalité »⁵⁰¹. Au-delà d'un positionnement formel, sur le terrain, les grades et les fonctions ne sont pas non plus féminisés, et ne sont que très rarement précédés d'un déterminant au féminin. Pas de « soldates », pas de « la lieutenant », ni de « fantassine » ou encore de « candidate officière ». Les femmes militaires rencontrées s'accordent généralement à cet usage et ne l'interrogent pas ; dans leurs récits, quand elles veulent préciser le sexe d'une camarade, subordonnée ou supérieure, elles doivent le souligner. Dans mon corpus de documents, cette question n'est mentionnée qu'une seule fois suite à la réforme de l'institution militaire suisse en 1995 : le premier numéro d'*Info-FDA*, publié en 1996, met fin à ce qui semble avoir été une rumeur diffusée parmi les femmes militaires.

« À propos de ces encarts, il semble être revenu à vos oreilles – à vous, les militaires féminins –, que "Berne" étudiait sérieusement l'introduction de dénominations féminines pour les grades et les fonctions. Nous pouvons ici vous rassurer : nous n'envisageons nullement quant à nous de telles mesures (d'ailleurs, nous n'avons pas reçu de réactions dans ce sens de la part de militaires féminins). Il n'est cependant pas interdit, à propos des fonctions et dans le langage courant, de faire usage de la forme féminine. Mais en ce qui concerne les grades tout au moins, il faudrait en arriver à des formulations ridicules ! »⁵⁰²

Cet extrait montre que la féminisation des dénominations n'était pas – et n'est toujours pas – une revendication des femmes militaires. Cette réticence à féminiser le vocabulaire (la féminisation pourrait amener à des « formulations ridicules », voire à une perte de prestige) reflète bien la hiérarchisation des sexes, telle que le comprend Françoise Héritier : « Que ce soit dans le vocabulaire de la parenté, dans l'alliance, et dans quelque domaine du social, les catégories du masculin et du féminin n'ont pas le même poids, la même importance. »⁵⁰³ C'est un moyen de montrer que l'essence des fonctions et grades militaires demeure masculine, et par là même d'invisibiliser les femmes militaires, qui doivent endosser le « titre » d'un homme. Cet aspect souligne à nouveau les représentations dominantes qui insistent sur l'inadéquation des femmes avec le monde et la fonction militaires.

⁵⁰¹ Conseil d'État français, « Arrêt du 28 novembre 2003 », n°224820. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000008208870>. État au 16.08.2018.

⁵⁰² « Nouvelles de l'office », *Info-FDA*, n°1, 1996, p. 8.

⁵⁰³ Julie Chupin, « Entretien avec Françoise Héritier : « Les acquis des femmes sont bien fragiles » », *Le Monde de l'éducation*, n°282, 2000, p. 17.

Enfin, l'exclusion des femmes dans le cadre militaire suisse prend également des formes plus violentes. Il a été révélé, à plusieurs occasions ces dernières années, que des cibles de tirs militaires représentant des femmes avaient été utilisées durant l'instruction, ce qui ne manqua pas de susciter des réactions des associations féminines et féministes. Ainsi, en 1981, le Comité des femmes pour la paix-Genève invite les lectrices de *Femmes Suisses*, journal fondé par Émilie Gourd, à écrire à l'Administration militaire une lettre de protestation vis-à-vis de « concours de tirs au pistolet sur des photographies de femmes nues [...] effectués dans une unité de l'armée suisse »⁵⁰⁴. Plus récemment, en 2017, une vidéo diffusée par les médias montrait un instructeur militaire encourager ses soldats au tir en leur suggérant d'imaginer les cibles comme étant leur compagne en plein adultère⁵⁰⁵. L'attitude de ce supérieur promeut ici la violence domestique, alors que l'arme de service est parfois impliquée dans les féminicides en Suisse⁵⁰⁶. Utiliser les femmes comme cibles participe à ce que la formation militaire renforce l'objectivation des femmes par les hommes⁵⁰⁷.

Construction d'une rhétorique éthique

Pourtant, l'Armée suisse, comme bien d'autres entités militaires, se présente comme une institution *gender-blind*. Dans ses publications et divers supports d'information, le discours d'institution⁵⁰⁸ affirme l'égalité qui prévaudrait en son sein : « À l'armée, les femmes et les hommes sont égaux en droit »⁵⁰⁹. Cet égard à l'intention des femmes engagées se fait sentir

⁵⁰⁴ Perle Bugnion-Secrétan, « Femmes-cibles : écrivez ! », *Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses*, n°69, mars 1981, p. 6.

⁵⁰⁵ Roger Guignard, « Le dérapage sexiste d'un instructeur militaire suscite l'indignation », *RTS-info*, 11.05.2017. URL : <https://www.rts.ch/info/suisse/8614363-le-derapage-sexiste-dun-instructeur-militaire-suscite-lindignation.html>. État au 12.01.2022.

⁵⁰⁶ S'il n'existe pas encore de données exactes sur les féminicides en Suisse, l'étude du criminologue Martin Killias indique qu'en 2006, près de 300 personnes sont tuées chaque année en Suisse à travers l'usage d'une arme militaire. Celle-ci intervient dans 36% des cas de ce qui est appelé des « drames familiaux ». Swiss Info, « Les armes de service tuent 300 fois par an », *swissinfo.ch*, 16.12.2006. URL : <https://www.swissinfo.ch/fre/les-armes-de-service-tuent-300-fois-par-an/5631794>. État au 12.01.2022.

⁵⁰⁷ Deborah Harrison, Lucie Laliberté, *No life like it : military wives in Canada*, Toronto, James Lorimier & Compagny, 1994, p. 40.

⁵⁰⁸ Je comprends ici le discours d'institution selon une conception large, à savoir : « le discours institutionnel (institutionnalisé et institutionnalisant) peut comprendre l'ensemble des discours « autorisés » dans un milieu donné. » Claire Ogier, Caroline Ollivier-Yaniv, « Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique*, n°71, 2003, p. 128.

⁵⁰⁹ Armée suisse, « Je veux accomplir du service militaire ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/fda/ubersicht.html>. État au 28.07.2012. Ou

dès la page d'informations générales sur l'Armée suisse, qui débutait d'ailleurs en ces termes : « Lorsqu'on pense à l'Armée suisse, on pense tout d'abord aux militaires *des deux sexes* et de tous grades qui accomplissent leur service dans les diverses fonctions et unités de l'armée. »⁵¹⁰. Dans les propos d'un cadre parus dans une *Lettre d'informations des Femmes dans l'armée*, ce discours souligne même parfois une spécificité de l'institution militaire suisse dans ce domaine, l'établissant comme modèle : « Pour la Suisse, le fait que les hommes et les femmes soient traités sur un pied d'égalité constitue un modèle et une distinction. »⁵¹¹ Sur les pages internet concernant les femmes, l'institution les présente comme de véritables « combattantes » qui peuvent faire carrière au même titre que les hommes : la division sexuée classique et historique du travail liée à et au sein de l'armée serait désormais dépassée. L'imagerie du site internet et diverses initiatives semblent marquer également un intérêt pour l'engagement des femmes : film et enquête⁵¹², illustrations représentant des femmes et des hommes, ou encore des mesures spécifiques en cas de grossesse. L'Armée suisse insiste aussi sur le fait qu'un service féminin « permet en outre de [s']engager dans des domaines traditionnellement masculins »⁵¹³, ce qui veut souligner son caractère exceptionnel quant à une acceptation des femmes dans des « rôles d'hommes ». Dans les revues *Info-FDA* et les *Lettres d'information*, ainsi que dans de nombreux articles d'autres revues militaires, ce sont souvent les pionnières qui sont représentées⁵¹⁴. L'éclairage porté sur les premières femmes qui font leur entrée dans un bastion, une fonction, un grade, encore historiquement exclusivement masculin, fait état d'un souci d'illustrer cette évolution vers un accès accru des femmes à tous les domaines de l'Armée suisse. Faisant suite à l'instauration de la réforme « AXXI » et à une ouverture « complète » de l'armée aux femmes, les articles ne manquent pas de rappeler et de souligner cette progression. Ainsi, pas moins de 38 articles du *Info-FDA* et

encore dans la brochure spécifiquement adressée aux femmes : Armée suisse, « Je sais ce que je veux ! Les femmes dans l'armée », Communication Défense – Relations publiques Défense, édité le 05.2010, p. 2.

⁵¹⁰ Armée suisse, « L'armée suisse ». URL :

<http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/schweizerarmee.html>. État au 28.07.2012, [je souligne]. Consultable désormais à cet emplacement : https://www.stelle.admin.ch/stelle/fr/home/einstieg-beim-bund/schueler-schuelerin/Amtsseiten/FSTA_Stans.html. État au 04.01.2017.

⁵¹¹ Propos du Major Johann Streit, chef du personnel du Centre de compétences SWISSINT. Lieutenant Michèle Dellsperger, « Le recrutement, première étape en vue d'un engagement à l'étranger », *Lettre d'informations des Femmes dans l'armée*, 3/2006, p. 2.

⁵¹² Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Janvier-juin 2010 », « Sondage femmes militaires. Juillet-octobre 2010 » et « Sondage femmes militaires. Décembre 2010-mars 2011 », Berne, Relations publiques Défense, 2010-2011. Les rapports ne sont désormais plus disponibles en ligne. Ancien URL : http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/fda/ergebnis_umfrage.html. État au 23.11.2012.

⁵¹³ Armée suisse, « Je veux accomplir du service militaire », *op. cit.*

⁵¹⁴ Ce qui est également le cas dans les médias civils et génériques.

des *Lettres d'informations* s'intéressent à ces pionnières, que ce soit par rapport à des domaines de l'armée comme l'artillerie⁵¹⁵ ou dans des postes clés à hautes responsabilités comme la tête d'une école militaire⁵¹⁶. Tout cela participe à construire une image positive de l'Armée suisse, une image d'ouverture qui veut casser le caractère homosexué et la réputation conservatrice de ce type d'institution.

Cette posture institutionnelle se donne également à voir sur le terrain des observations, où cette rhétorique de l'égalité est surtout mobilisée par les commandements et bon nombre des gradé.e.s rencontré.e.s. Elle s'exprime rapidement à mon attention – généralement dès mon arrivée. La raison de ma présence – une recherche sur les femmes dans l'Armée suisse –, devait certainement poser cet impératif. Ce sont surtout les hommes qui tiennent à m'affirmer d'entrée de jeu l'égalité de traitement en cours dans l'institution, comme ce colonel engagé au sein des troupes sanitaires : « On ne fait pas de différences entre femmes et hommes. Pour la marche c'est la même chose, le même traitement, la seule différence c'est pour les chambres. »⁵¹⁷ D'autres responsables, une fois les raisons de ma présence sur les zones militaires explicitées, entament nos interactions directement sur cette rhétorique, comme cet instructeur chauffeurs rattaché aux troupes de l'infanterie : « Chez nous, les femmes et les hommes ont la même formation, on ne fait pas de différences. »⁵¹⁸ Ces premiers propos qui me sont adressés montrent un souci de projeter une image progressiste de l'armée en lien avec la question de l'égalité femmes-hommes, et de m'assurer qu'aucune discrimination n'a cours sous le commandement ou l'instruction de ces acteurs militaires. Ils tendent également à désamorcer et à se prémunir d'un regard critique que je pourrais porter comme chercheuse qui s'intéresse au cas de femmes dans un milieu d'hommes. Cette rhétorique concerne également d'autres minorités, comme l'illustre cet échange ci-dessous au sein des troupes de l'infanterie.

⁵¹⁵ Pia Zürcher-Vercelli, « Die erste Frau am Steuer einer Panzerhaubitze », *Lettre d'informations des Femmes dans l'armée*, 1/2005.

⁵¹⁶ Pia Zürcher, « Pour la première fois, une femme à la tête d'une école militaire », *Lettre d'informations des Femmes dans l'armée*, 1/2008.

⁵¹⁷ Notes de terrain.

⁵¹⁸ Notes de terrain.

« Vous voyez, noir ou blanc, on en fait pas de distinction à l'armée »

Le major Diavolezza, qui m'accueille, m'emmène dans un espace de détente proche de son bureau, où se trouvent également les différents postes de commandement des compagnies. Il m'offre un café et me donne des informations sur les effectifs de la caserne, les lieux d'exercice, les fonctions instruites. Pendant la discussion, un jeune homme au grade de sergent entre dans la pièce, salue le major comme il se doit, se sert un café et s'en va. Ce jeune homme est noir, et le major Diavolezza me dit alors : « Il fait son "*praktikum*" [stage] pour le grade et la fonction de fourrier. Vous voyez, noir ou blanc, on ne fait pas de distinction à l'armée, ce qui compte c'est le travail fourni. »

Notes de terrain.

Les cadres de l'armée se font les vecteurs de ce discours institutionnel qui la présente comme un milieu débarrassé des stéréotypes et des discriminations, et où la logique méritocratique prévaut indépendamment des appartenances sociales. Ce discours concerne le genre, la race, mais également la classe : le discours institutionnel met en avant sa faculté à rassembler toutes les couches sociales, ainsi que des individus issus des différentes zones linguistiques helvétiques, dans une présumée même communauté le temps du service militaire, et insiste par-là sur son supposé « effet intégrateur »⁵¹⁹.

Ce discours d'institution renvoie à une « rhétorique éthique »⁵²⁰ qui s'inscrit dans une logique relevée par Roland Pfefferkorn :

« Si l'avancée en mixité est incontestablement le fait de celles qui se sont mobilisées individuellement et collectivement, il n'en reste pas moins que leur arrivée est

⁵¹⁹ Cet « effet » est cité comme effet positif de l'armée de milice pour la société dans une étude de 2012 de la commission de milice du chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports : « Le rapport mentionne également des effets positifs pour l'État, la société, l'économie, l'environnement et l'infrastructure, qu'il est difficile, voire impossible de quantifier et qui n'atteindraient pas la même ampleur sans l'armée de milice. On peut citer à ce titre la protection de la population et de la souveraineté nationale par l'armée, ainsi que l'effet intégrateur par le biais du mélange des cultures et des couches sociales. » [Je souligne]. Groupement de la Défense, « L'Armée suisse : une institution utile à bien des égards – Étude de la commission de milice du chef du DDPS consacrée à l'importance de l'armée pour la Suisse », Berne, DDPS, 30.08.2012. URL : <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-45751.html>. État au 18.01.2017.

⁵²⁰ Djaouida Séhili, « "Egal ne veut pas dire semblable..." Comment les entreprises interprètent l'inversion du genre », in Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre...*, op. cit., p. 152.

directement liée aussi à des facteurs structurels, notamment les décisions des pouvoirs publics de mettre fin aux discriminations vis-à-vis des femmes dans toute une série de professions qui leur étaient interdites. »⁵²¹

Dont l'armée comme il le souligne en note. C'est que l'univers militaire se trouve face à deux impératifs, identifiés par Christopher Dandeker : l'impératif fonctionnel – garantir des organisations militairement efficaces, soit en mesure de combattre –, et l'impératif sociétal – l'égalité sociale⁵²². L'Armée suisse fait face à « des injonctions contemporaines à la modernisation de l'État »⁵²³ et son discours sur l'égalité correspond ainsi à une logique de légitimation des institutions⁵²⁴.

Une institution en mutation ?

Ces injonctions semblent de plus en plus pressantes au vu des appels récents des haut.e.s représentant.e.s du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) à une plus grande incorporation des femmes au sein de l'Armée suisse. En effet, le projet de réorganisation « Développement de l'armée », abrégé « DEVA », dernière réforme importante en date, affiche une volonté de moderniser l'image de l'Armée suisse en y promouvant l'égalité, en particulier entre femmes et hommes. Le 18 mars 2016, le Parlement à majorité de droite donne son feu vert au projet qui voit sa mise en œuvre débuter en 2017 avec l'entrée en vigueur des premières bases légales⁵²⁵. Les principaux changements portent sur l'effectif (progressivement réduit à 100'000 soldat.e.s et cadres), les dépenses (plafonnées à 5 milliards de francs par année) et la formation des cadres (l'école de recrues devra être effectuée dans son intégralité avant tout processus d'avancement)⁵²⁶. Cette réorganisation

⁵²¹ Roland Pfefferkorn, « Introduction » à la partie « Quand l'avancée en mixité est le fait des femmes », in Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre...*, op. cit., p. 113.

⁵²² Christopher Dandeker, « « Femmes combattantes » : problèmes et perspectives de l'intégration des femmes dans l'armée britannique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°4, 2003, pp. 735-736.

⁵²³ Émilie Biland, « Les cultures d'institution », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., p. 188.

⁵²⁴ Alice Krieg-Planque, Claire Oger, « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique*, n°94, 2010, p. 91.

⁵²⁵ Armée suisse, « L'Armée suisse de demain », Communication Défense, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Berne, 2016. URL : <https://lc.cx/meS5>. État au 04.06.2018.

⁵²⁶ Armée suisse, « L'Armée suisse de demain », op. cit.

cherche à améliorer l'instruction – principalement celle des cadres de milice – et l'équipement, de même qu'à renforcer l'implantation des forces armées dans les régions⁵²⁷.

À l'origine, il n'y a pas de changements qui touchent spécifiquement les femmes militaires. Mais, dans le cadre de la mise en œuvre politique du projet, plusieurs points ont été investis, et ce particulièrement depuis 2019 et la prise de fonction de la conseillère fédérale Viola Amherd, première femme cheffe politique du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de l'histoire suisse.

En parallèle au « DEVA », des débats et initiatives émergent et thématisent l'enjeu des femmes dans l'Armée Suisse : des motions, des postulats et des interpellations parlementaires sont de plus en plus nombreuses depuis 2018⁵²⁸. Se manifeste aussi, autant dans la sphère politique que militaire et médiatique, la question d'une obligation de servir étendue aux femmes. La Commission de politique de sécurité du Conseil national s'est penchée sur cette potentialité, considérant plusieurs modèles dont celui dénommé « le modèle norvégien », qui impliquerait une obligation de servir pour les deux sexes. Une option soutenue par la Société Suisse des Officiers, comme l'exprime son président, le brigadier Denis Froidevaux.

« Les femmes peuvent être d'aussi bons soldats que les hommes – et dans toutes les fonctions. Pour l'Armée et la défense civile, le modèle norvégien aurait l'avantage de permettre de sélectionner les meilleurs candidats, les plus qualifiés, les plus motivés, parmi une plus grande base d'agents. »⁵²⁹

L'option n'est pour l'heure pas retenue et l'obligation continue à ce jour de ne concerner que les hommes. Comme le souligne Tibor Szvircsev Tresch, professeur de sociologie à

⁵²⁷ Armée suisse, « Développement de l'armée ». URL :

<https://www.vtg.admin.ch/fr/actualite/themes/deva.html>. État au 04.06.2018.

⁵²⁸ Motions 18.4303 « Journée d'information de l'armée. Obligation d'y participer également pour les femmes » d'Yvette Estermann (UDC), 14.12.2018 ; 19.3316 « Égalité entre hommes et femmes et promotion appropriée des femmes dans l'armée », d'Yvette Estermann (UDC), 22.03.2019. Postulats 19.3789 « Des droits et des opportunités renforcés pour les femmes dans l'armée. L'expérience d'États choisis » de Priska Seiler Graf (PSS), 20.06.2019 ; 21.3141 « Confectionner des tenues de sortie modernes pour les militaires suisses » de Marianne Binder-Keller (Le Centre), 11.03.2021. Interpellations 18.3985 « Journées d'information des écoles de recrues. Est-il possible d'indemniser les femmes qui y participent ? » de Sylvia Flückiger-Bäni (UDC), 27.09.2018 ; « Augmenter la part des femmes dans l'armée en général et aux postes de cadre en particulier ! » de Corina Eichenberger-Walther (PLR), 14.06.2019.

⁵²⁹ Célia Héron, « Vers un service militaire obligatoire pour les femmes ? », *Tribune de Genève*, 13.02.2015. URL : <https://www.tdg.ch/suisse/service-militaire-obligatoire-femmes/story/25036117>. État au 20.08.2018.

l'Académie militaire de l'École polytechnique fédérale de Zurich, « la conscription des femmes n'a pas beaucoup plus de succès dans le débat politique »⁵³⁰. Elle n'a pas, pour l'heure, de réel portage politique. La possibilité d'une obligation pour les femmes de se rendre à la journée d'information a aussi été abordée : un groupe de travail au sein de l'armée s'est penché là-dessus et en a étudié les modalités. L'enjeu affiché était de pouvoir mieux informer les Suissesses sur les possibilités d'un engagement militaire volontaire, dans le prolongement d'un objectif institutionnel qui cherche à augmenter la part des femmes volontaires⁵³¹. Ce projet est abandonné à ce jour.

Les mesures concernant les femmes militaires s'accélérent dès 2020. De nouveaux moyens promotionnels font leur apparition dans le but de susciter l'intérêt des femmes pour le service militaire : en mars 2020, de nouveaux contenus sont diffusés, en particulier les vidéos de la campagne de recrutement intitulée « La sécurité est aussi une affaire de femmes »⁵³². On voit également d'autres initiatives émerger, comme le projet « Armée et inclusion des femmes » de la Société Suisse des Officiers ou encore la création en 2019 d'une association de femmes militaires, FiT-Frauen im TAZ⁵³³. Le 8 mars 2021, Journée internationale des droits des femmes, l'Armée suisse communique sur le rapport du groupe de travail « Femmes à l'armée »⁵³⁴ qui prévoit notamment qu'un service spécifiquement destiné aux femmes soit mis sur pied au sein de l'institution militaire. Ainsi, dans le prolongement de la création en avril 2019 du service spécialisé « Diversity Armée suisse »⁵³⁵, dont les tâches portent sur la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations au sein de l'institution

⁵³⁰ Veronica DeVore, « La conscription féminine n'ameute pas les foules », *Swissinfo.ch*, 24.04.2015. URL : <https://www.swissinfo.ch/fre/societe/réformes-de-l-armée-la-conscription-féminine-n-ameute-pas-les-foules/41381728>. État au 20.08.2018.

⁵³¹ Plusieurs indicateurs de l'étude *Sicherheit*, qui s'est intéressée en 2018 à l'opinion des citoyen.ne.s sur cette journée d'information pour les femmes, montrent une attitude plutôt favorable face à cette mesure. Cependant, la formulation des questions fait varier les résultats, ce qui amène les auteur.trice.s de l'enquête à plutôt conclure à une « certaine indifférence » des sondé.e.s sur le sujet. Tibor Szvircsev Tresch, Andreas Wenger *et al.*, *Sicherheit 2018...*, *op. cit.*, p. 34.

⁵³² Elles comptabilisent, au 17 avril 2020 entre 200 et 3'000 vues. Armée suisse, « La sécurité est aussi une affaire de femmes ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html>. État au 17.04.2020. Sur YouTube : Schweizer Armee. URL : https://www.youtube.com/channel/UCw1Dz_urUu4mYx9othOsbvQ. État au 17.04.2020.

⁵³³ FiT-Frauen im TAZ. URL : <http://www.frauenimtaz.ch>. État au 18.01.2022.

⁵³⁴ Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, « Rapport du groupe de travail Femmes dans l'armée. Augmenter la part des femmes à l'armée », mars 2021. URL : <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/66012.pdf>. État au 15.07.2021.

⁵³⁵ Armée suisse, « Service spécialisé Diversity Armée suisse ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/diversity.html>. État au 15.07.2021.

militaire helvétique, le service spécialisé « Femmes dans l'armée et diversité »⁵³⁶ voit le jour au printemps 2021. Il sera chargé « de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures visant à augmenter la proportion de femmes dans l'armée et à favoriser la diversité »⁵³⁷.

Ces différentes démarches visent d'abord explicitement à augmenter la part des militaires féminines (avec un objectif de 10% en 2030⁵³⁸), même si une partie des mesures envisagées cherchent aussi à améliorer leur situation au sein de l'institution (formation et sensibilisation des cadres au sexisme, adaptation des locaux et des équipements, etc.). Cette dernière démarche serait nécessaire afin que les ambitions récentes de l'Armée suisse ne se limitent pas à de simples effets de communication et d'image. C'est que le contexte récent en Suisse est particulièrement marqué par des débats et des mobilisations inédites en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations de genre, dont la Grève féministe du 14 juin 2019 a été le point culminant. L'égalité et la place des femmes est aujourd'hui au centre de l'agenda politique et sont débattues dans toutes les sphères de la société⁵³⁹. L'Armée suisse semble avoir compris que cette question est actuellement une préoccupation importante de la société suisse ; en témoigne la mobilisation – stratégique et intéressée – de la figure de la femme militaire durant la campagne en faveur de l'achat de nouveaux avions de combat soumis au peuple en septembre 2020, où les visuels mettent en avant l'engagement des femmes dans la sécurité, en particulier celui de Fanny Chollet, première pilote de chasse de Suisse, qui accompagna d'ailleurs la conseillère fédérale Viola Amherd lors du lancement de cette campagne⁵⁴⁰.

Parallèlement à ces évolutions, l'année 2017 voit 406 femmes s'inscrire pour le recrutement, soit un nombre qui n'était plus atteint depuis le début des années 1980. Si les médias se sont

⁵³⁶ Armée suisse, « Chef/fe du service spécialisé Femmes dans l'armée et diversité ». URL :

<https://direktlink.prospective.ch/?view=a08b5122-2705-4398-b187-805cc469455a>. État au 15.07.2021.

⁵³⁷ Selon l'offre d'emploi pour le poste de direction de ce service : Armée suisse, « Chef/fe du service spécialisé Femmes dans l'armée et diversité ». URL : <https://direktlink.prospective.ch/?view=a08b5122-2705-4398-b187-805cc469455a>. État au 15.07.2021.

⁵³⁸ Armée suisse, « Recensement de l'armée 2020 – Version abrégée », *op. cit.*, p. 13.

⁵³⁹ Peter-Paul Bänziger, Francesca Falk, Alix Heiniger, Pauline Milani, Regina Wecker, « Sciences historiques et égalité dans les universités suisses. Une contribution au débat », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n°70, 2020, pp. 433-435.

⁵⁴⁰ Le Temps, « Viola Amherd lance la campagne pour l'achat de nouveaux avions de combat », *letemps.ch*, 26.06.2020. URL : <https://www.letemps.ch/suisse/viola-amherd-lance-campagne-lachat-nouveaux-avions-combat>. État au 15.07.2021.

rapidement saisis de cette progression numérique, parlant de « record »⁵⁴¹, ce « succès » ne fait augmenter le pourcentage des effectifs féminins que de 0.1 point. Si l'expert militaire de l'EPFZ, Tibor Szvircsev Tresch, explique cette progression par « les crises en Europe, notamment celle de l'Ukraine, [qui auraient] engendré un regain d'intérêt pour les questions sécuritaires »⁵⁴², j'avance le fait que l'augmentation récente de l'attention médiatique portée aux femmes militaires y participe sans doute plus. En effet, les débats autour d'une obligation de servir étendue aux femmes ont impulsé une publicisation plus importante d'articles et de reportages entre 2015 et 2021 sur les femmes militaires que ce que j'ai constaté pour les années précédentes. Un autre indicateur réside dans le fait que, sur la fin de la rédaction de cette recherche, j'ai été de plus en plus sollicitée par les médias afin de discuter de cette question et de la place des femmes dans l'Armée suisse.

Selon le rapport du groupe de travail « Femmes à l'armée »⁵⁴³ et le discours d'institution, ces mesures préconisées visent un « changement de culture »⁵⁴⁴ au sein de l'Armée suisse, soit une transformation de fond. La présente recherche ne se destine pas à déterminer si ces mesures seront effectives ou efficaces, notamment parce que ces mesures débordent du cadre de cette enquête qui porte sur la période « Armée XXI ».

1.4 Un lien fort avec le domaine du sport

L'institution militaire suisse est placée sous la houlette du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Ce département, créé en 1848, se limite d'abord à la défense militaire du pays avant de prendre sa nouvelle dénomination en 1998, suite à l'extension de sa charge à la protection de la population et à la promotion du sport. C'est qu'historiquement, le développement du sport et de l'éducation physique en Suisse est

⁵⁴¹ On peut nuancer ce chiffre en prenant en compte une période historique plus longue. « Un nombre record de femmes ont intégré l'armée suisse l'an passé », *RTS Info*, 14.01.2018, URL : <https://www.rts.ch/info/suisse/9246642-un-nombre-record-de-femmes-ont-integre-l-armee-suisse-l-an-passe.html>. État au 29.06.2018.

⁵⁴² « Un nombre record de femmes ont intégré l'armée suisse l'an passé », *op. cit.*

⁵⁴³ Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, « Rapport du groupe de travail Femmes dans l'armée. Augmenter la part des femmes à l'armée », *op. cit.*

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 6.

intimement lié à l'institution militaire⁵⁴⁵. L'analyse historique de Marine Girardin sur les réformes de l'Armée suisse au XIX^e siècle souligne la centralité de l'éducation physique pour l'institution militaire : l'introduction de la gymnastique dans les écoles est d'ailleurs l'une des conséquences d'une réforme en 1874. Cette branche est alors « censée préparer le corps des enfants au futur service militaire »⁵⁴⁶ afin d'éviter une défaite dans le cas d'un éventuel conflit⁵⁴⁷. Ainsi, l'Armée suisse et le contexte de guerre participent à l'institutionnalisation du sport⁵⁴⁸. L'instruction militaire préparatoire, introduite en 1876, laisse la place en 1972 au programme « Jeunesse+Sport » de la Confédération, qui vise l'encouragement des pratiques sportives.

L'institution militaire helvétique participe toujours directement à soutenir le sport suisse, notamment à travers son programme de promotion du sport d'élite. Celui-ci soutient les athlètes aux ambitions internationales, et cherche à harmoniser et combiner leur carrière sportive avec le service militaire. Par ce biais, l'Armée suisse participe, au cours du XX^e siècle, à la démocratisation de certains sports, comme le ski⁵⁴⁹. Ce programme lui permet également de valoriser ses missions et de légitimer son utilité lorsque « ses » athlètes remportent des compétitions importantes, comme en 2021 lorsque trois médaillées olympiques sont des vététistes qui ont pu bénéficier des bonnes conditions d'entraînement mises à disposition par l'institution militaire⁵⁵⁰. Pour son instruction sport, l'Armée suisse peut compter sur le Centre de compétences basé à Macolin, et organise à l'interne des compétitions, des « concours de la troupe » ou encore des cours de sport militaire facultatifs. Elle prend également part à l'organisation de grandes manifestations sportives, en premier lieu celle de la Patrouille des Glaciers, une course de ski alpinisme militaire historique ouverte aux militaires et aux civil.e.s, et qui bénéficie d'une notoriété par-delà les frontières suisses.

⁵⁴⁵ Il est d'ailleurs préférable, selon les analyses de Sébastien Cala et Grégory Quin, d'être gradé.e à l'armée pour accéder à une carrière – notamment de cadre – dans le milieu du sport suisse. Sébastien Cala, Grégory Quin, « Le ski... un sport « alpin » et dirigé par des Suisses ? », *Staps*, n°125, 2019, p. 98.

⁵⁴⁶ Marine Girardin, « Le projet Welti et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) », *Commentationes Historiae Iuris Helveticae*, vol. XVI, 2018, pp. 101-120. Citation p. 116.

⁵⁴⁷ François Cochet, « Des gestes de l'éducation physique aux gestes de la guerre », in Luc Robene (dir.), *Le sport et la guerre : XIXe et XXe siècles*, Rennes, PUR, 2012, p. 37.

⁵⁴⁸ Voir également Arnaud Clément, *Éducation physique et instruction militaire préparatoire dans la Suisse de l'Entre-deux-guerres*, mémoire de master en Sciences du mouvement et du sport, Université de Fribourg, 2015.

⁵⁴⁹ Anne Philipona Romanens, *Le développement du ski dans le canton de Fribourg (1930-1960)*, Fribourg, Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg, 1999.

⁵⁵⁰ Eric Felley, « Quand l'armée suisse revendique sa victoire olympique », *lematin.ch*, 27.07.2021. URL : <https://www.lematin.ch/story/quand-larmee-suisse-revendique-sa-victoire-olympique-304925835442>. État au 05.01.2022.

Ainsi, en Suisse, l'armée et le sport sont historiquement, institutionnellement et symboliquement liés. Les capacités physiques sont d'ailleurs placées au centre, dans les représentations militaires, de ses capacités opérationnelles.

« La bonne condition physique et les aptitudes sportives de la troupe sont requises pour assurer la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle de l'armée. »⁵⁵¹

Dès lors, « promouvoir la conscience sportive »⁵⁵² de ses membres demeure l'un de ses objectifs et cela aura un impact très concret sur les contours de l'insertion des femmes dans l'institution militaire helvétique.

L'institution militaire véhicule bon nombre de mythes : le mythe du citoyen-soldat, le mythe de l'apolitisme et le mythe méritocratique. Elle serait un univers quasi-magique où les caractéristiques sociales des individus se verraient annihilées, mettant chacun – chacune ? – sur un pied d'égalité en vue de bénéficier des gratifications promises pour ses efforts. Pas de classe, pas de race, pas de diplôme, pas d'opinion – pas de sexe ? – « tous soldats ». Les rapports de pouvoir se veulent uniquement définis et constitués par la hiérarchie militaire, atténués par l'injonction à la camaraderie. Il s'agira, dans l'analyse du dispositif militaire, de prendre la distance nécessaire avec ces mythes.

Comme le dit Christel Coton, « les fonctions endossées par l'institution et ses membres sont loin de pouvoir être cantonnées au registre dit "opérationnel" »⁵⁵³. On l'a vu, l'Armée suisse agit sur plusieurs plans. Elle impose d'abord, à l'interne de son univers, un système de valeurs marqué par l'ordre et la discipline, en vue d'une « mise en ordre morale et politique »⁵⁵⁴ de ses membres. L'Armée suisse, comme toute organisation militaire, est aussi

⁵⁵¹ Armée Suisse, « Instruction du sport ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/genie-sauvetage/komp-zen-sport/sportausbildung.html>. État au 05.01.2022.

⁵⁵² Armée suisse, « Concours de la troupe ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/genie-sauvetage/komp-zen-sport/wettkaempfe.html>. État au 05.01.2022.

⁵⁵³ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 14.

⁵⁵⁴ *Idem.* Christel Coton se réfère aux travaux de Robert Paxton sur le cas français : Robert Paxton, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, Paris, Seuil, 2006, pp. 180-181.

une institution politique, car composée d'un ensemble de « modes de comportements stables et récurrents, liés à un système de valeurs »⁵⁵⁵. Elle participe du maintien de l'ordre et du *statu quo* social et politique sur le territoire helvétique, même si l'institution elle-même a toujours fait débat.

Même ébranlée, elle conserve encore sa légitimité et contribue au maintien de la division, de la séparation et de la hiérarchisation entre les sexes. Le service militaire demeure en Suisse un véritable « rite de passage » au sens bourdieusien, qui sépare *ceux* qui vont le subir, qui le subissent et qui l'ont subi, de *ceux* et surtout de *celles* qui ne le subiront en aucune façon, et institue une différence durable entre *ceux* que ce rite concerne et *celles* et *ceux* qu'il ne concerne pas⁵⁵⁶. Marc Bessin montre en effet que le service militaire remplit toutes les conditions et étapes qui définissent un rite de passage : la séparation (en particulier des femmes), la mise à la marge de la vie quotidienne civile (la vie en caserne marquée par la sociabilité masculine et virile), et la réintégration sous un nouveau statut (un « homme nouveau », un homme adulte)⁵⁵⁷. La conscription constitue ainsi un réel « "acte initial et initiatique" permettant d'écarter tout risque de confusion avec l'autre sexe "tenu à distance" »⁵⁵⁸. Malgré une rhétorique éthique et de nouvelles mesures pour inciter une incorporation plus importante des femmes, le système militaire suisse garantit encore le monopole des armes en mains masculines, ce qui permet, dans la pensée de Paola Tabet, de maintenir le contrôle sur les femmes⁵⁵⁹. Enfin, le lien historique, institutionnel, fonctionnel et symbolique entre la sphère militaire et la sphère sportive participe également de ce travail de contrôle sur les individus. Il laisse pressentir la centralité des performances physiques au sein du dispositif militaire suisse ainsi que le contrôle institutionnel qui se fait autant sur les corps que sur les esprits. Comme le montre Émilie Beauchesne, « l'armée est une institution totale et androcentrique, qui repose sur le contrôle des hommes entre eux, des

⁵⁵⁵ Pascal Vennesson, « La ressource humaine dans les armées : trois référentiels en quête d'une politique publique », in Pascal Vennesson (dir.), *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 92.

⁵⁵⁶ Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution », *op. cit.*, pp. 58-63.

⁵⁵⁷ Marc Bessin, « Le recours au rite : l'exemple du service militaire », *op. cit.*, pp. 38-39. Il s'appuie sur l'élaboration de la structure des rites de passage élaborée par Arnold van Gennep, et à son application au champ militaire par Jean-Louis Loubet Del Bayle. Arnold van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, La Haye, Mouton, 1969 ; Jean-Louis Loubet Del Bayle, « L'institution militaire et sa fonction d'intégration à la société globale », *Revue Défense Nationale*, n°384, 1979, pp. 5-19.

⁵⁵⁸ Emmanuelle Prévot, « Stéréotypes professionnels, ... », *op. cit.*, p. 212. Elle se réfère à André Rauch, *Le premier sexe. Mutations et crise de l'identité masculine*, Paris, Hachette Littérature, 2000, p. 13.

⁵⁵⁹ Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 74-75.

hommes sur eux-mêmes (autodiscipline), et des hommes sur les femmes »⁵⁶⁰. Elle agit aussi, comme on l'a vu, sur le contrôle de la société dans son ensemble. Dans ce contexte, comment les femmes sont-elles progressivement entrées dans cette institution particulièrement homosexuée ?

⁵⁶⁰ Émilie Beauchesne, *La masculinité hégémonique militaire : sauf-conduit aux violences contre les femmes. Le cas de l'ex-colonel David Russell Williams*, thèse de doctorat, Université du Québec, Montréal, 2013, p. 37. Elle s'appuie sur les travaux de Sherene Razack et Sandra Whitworth : Sherene Razack, *Dark threats & white knights. The Somalia affair peacekeeping and the new imperialism*, Toronto, University of Toronto Press, 2004 ; Sandra Whitworth, « Militarized masculinities and the politics of peacekeeping : the Canadian case », in Ken Booth (dir.), *Critical security studies in world politics*, Boulder, Lynne Rienner Publishers 2005, pp. 89-106.

CHAPITRE 2. UNE INCORPORATION PROGRESSIVE DES FEMMES DANS UNE INSTITUTION MASCULINE

La réforme « Armée XXI » (« AXXI »), cadre dans lequel j'ai mené ma recherche, a apporté plusieurs modifications d'importance, dont une « intégration complète »⁵⁶¹ des femmes dans l'institution militaire suisse, selon le discours institutionnel. Un bref retour historique sur le dernier siècle montre que cette « intégration » renvoie à une entrée progressive, faite de changements parfois frileux, avant que cette réforme n'entérine, formellement, une égalité de statut entre femmes et hommes. Ce chapitre ne vise pas à réaliser une analyse historique approfondie de la place des femmes dans l'Armée suisse, ni à rapporter en détails les arguments et débats à ce propos. Il vise à saisir et comprendre les représentations et discours institutionnels sur les femmes militaires, de même que la faible féminisation qui prévaut encore dans cette organisation. Après un survol des situations antérieures à la réforme « AXXI » (période 1939-2003), je m'intéresse plus en détails à celle-ci, car elle constitue le contexte de mon enquête et concentre plusieurs changements sur le service militaire volontaire féminin⁵⁶². Cela me permet ainsi de souligner des éléments constitutifs du régime de genre propre à l'Armée suisse.

2.1. Du Service complémentaire féminin aux Femmes dans l'Armée suisse (1939-2003)

Plusieurs travaux abordent la question de l'entrée et de la participation des femmes à la défense helvétique ; ceux-ci sont principalement l'œuvre d'historien.ne.s et proposent parfois des lectures fortement glorifiantes et normatives⁵⁶³ de la présence des femmes dans l'Armée suisse. Ces travaux s'arrêtent généralement à la fin des années 90 et se concentrent sur la Deuxième Guerre mondiale⁵⁶⁴. Différentes réformes ont marqué l'entrée progressive des femmes dans l'Armée suisse et plusieurs organismes se sont succédés : le Service

⁵⁶¹ Pia Zürcher, « Adieu brigadier Portmann ! », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 4/2008, p. 2.

⁵⁶² Un tableau résume les étapes et changements principaux concernant les femmes dans l'Armée suisse, voir *Annexe 3*.

⁵⁶³ Que ce soit par l'utilisation abondante de témoignages d'acteur.trice.s de l'époque ou par l'absence d'une perspective genre dans les analyses.

⁵⁶⁴ Jürg Stüssi-Lauterburg, *Helvetias Töchter : ..., op. cit.* ; Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'armée suisse. De 1939 à nos jours, op. cit.* ; Françoise Tschanz, *Les femmes dans l'armée suisse : l'uniforme fait-il le soldat ? , op. cit.* ; Barbara Signer, *Die Frau in der Schweizer Armee : ..., op. cit.*

complémentaire féminin (SCF : 1939-1985), le Service féminin de l'armée (SFA : 1985-1995) et l'organe Femmes dans l'armée (FDA : 1995-2003). Ces réformes ont apporté plusieurs modifications sur les durées d'instruction, l'avancement, les questions d'instruction de combat et d'armement, les modalités de recrutement et l'accès aux fonctions militaires.

La création du Service complémentaire féminin

Si, comme dans le cas d'autres pays européens, la participation des femmes aux instances armées étatiques ne date pas de la Seconde Guerre⁵⁶⁵, cette dernière est un moment clé. Si la Suisse n'est pas engagée dans le conflit, elle prit quelques mesures défensives inédites, dont l'arrêté fédéral de 1934 qui étend la défense aérienne passive⁵⁶⁶ de la population civile contre les attaques aériennes⁵⁶⁷ à « tout le monde »⁵⁶⁸, y compris aux citoyennes. Quelques années plus tard, en 1939, l'invasion de la Pologne par Hitler amène les autorités fédérales à mettre en place le Service actif⁵⁶⁹ : cette mobilisation générale concerne 430'000 militaires et 200'000 membres du Service complémentaire⁵⁷⁰. Ce dernier est alors ouvert aux femmes par voie d'ordonnance du Conseil fédéral⁵⁷¹ qui, la même année, lance un appel aux citoyennes et citoyens pour le rallier de manière volontaire. Mais les femmes alors engagées ne disposent

⁵⁶⁵ Jürg Stüssi-Lauterburg, « Le sang, la vie de tes enfants », *FDA-Info*, n°3, 2003, pp. 4-5. L'année 1903 voit s'appliquer l'« Arrêté sur l'aide volontaire à des fins de guerre », véritable acte de naissance du Service Croix-Rouge (SCR), qui reconnaît un service de type militaire aux infirmières engagées. Croix-Rouge suisse, « Le Service Croix-Rouge ». URL : <https://histoire.redcross.ch/evenements/evenement/le-service-croix-rouge.html>. État au 18.07.2018.

⁵⁶⁶ « La défense aérienne comprend toutes les mesures destinées à soustraire les personnes et les choses aux effets des attaques aériennes. [...] Par défense aérienne passive, on entend les mesures destinées à protéger le mieux possible la population civile contre les effets des attaques aériennes. Sa préparation est, en principe, du ressort des autorités civiles. » « La défense passive en Suisse », *Revue Internationale de la Croix-Rouge et Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 17, n°195, mars 1935, pp. 197-198.

⁵⁶⁷ Arrêté fédéral du 29.09.1934. [Sans prénom] Jacot, « Défense aérienne passive », *Revue Militaire Suisse*, n°81, 1936, pp. 515-516. URL : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=rms-001:1936:81::748>. État au 18.07.2018.

⁵⁶⁸ « Jedermann ». Armée suisse, « Der Frauenhilfsdienst (FHD) von den Anfängen bis 1985 », *Dokumentation über Frauen in der Armee*, 2008, p. 1.

⁵⁶⁹ Soit « l'engagement par les autorités civiles fédérales, de leur propre initiative ou à la demande des cantons, de tout ou partie de l'armée en cas de péril extérieur ou intérieur ». Hans Senn, « Service actif », *Dictionnaire historique de la Suisse*. URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8685.php>. État au 18.07.2018.

⁵⁷⁰ Le Service complémentaire est mis en place en 1909 par ordonnance. Il effectue les tâches auxiliaires au profit des troupes combattantes et est composé d'hommes qui « ne remplissent pas les conditions pour un service militaire « normal » ». Hervé de Weck, « Service complémentaire », *Dictionnaire historique de la Suisse*. URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8692.php>. État au 18.07.2018.

⁵⁷¹ Par : Confédération suisse, *RO 55 357 - Ordonnance sur le service complémentaire*, 03.04.1939.

pas d'un statut officiel⁵⁷² et leurs tâches sont très restreintes, cantonnées à des activités supposément féminines⁵⁷³. L'année suivante, sous l'impulsion d'organisations féminines suisses⁵⁷⁴, sont édictées les *Directives pour l'organisation du Service complémentaire féminin (SCF)*, ouvert aux femmes dites « indépendantes »⁵⁷⁵ : y sont précisées les limites d'âge pour l'incorporation⁵⁷⁶, le système d'avancement propre à l'organisme SCF, l'instruction (cours d'introduction de treize jours) et les fonctions qui leur sont ouvertes. Ces dernières renvoient exclusivement à des tâches de soutien, soit sanitaires, administratives, de liaison, etc. L'objectif de cette incorporation des femmes dans la Défense nationale est alors, comme pour le travail dans la vie civile, de libérer les hommes pour les troupes combattantes. En 1940, un nouvel appel est émis pour motiver l'engagement des Suissesses et celui-ci prévoit, contrairement à ses prédécesseurs, des processus de recrutement et des cours d'instruction plus conséquents⁵⁷⁷. Généralement, les femmes effectuent leurs cours de répétition avec les hommes dans des compagnies, hormis pour quelques fonctions liées aux transports sanitaires⁵⁷⁸.

⁵⁷² Aucun salaire ou toute autre forme de dédommagement n'étaient prévues pour les femmes. Voir « Le service complémentaire féminin. De sa fondation aux directives du Général », in Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, p. 16.

⁵⁷³ Santé, administratif, communications, automobiles, équipement et habillement, service d'assistance. « Les femmes dans l'histoire militaire suisse des origines à la fondation du service complémentaire féminin », in Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, p. 13. Elles auraient aussi été principalement mobilisées comme secrétaires auprès des commandants. Cf. « Le service complémentaire féminin. De sa fondation aux directives du Général », in Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, p. 16.

⁵⁷⁴ Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » :... », *op. cit.*, p. 120.

⁵⁷⁵ Les femmes ayant des obligations familiales ou professionnelles sont intégrées dans le Service complémentaire féminin civil. Voir les « Directives concernant l'organisation des Services complémentaires des femmes (SCF) » reproduit dans Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, pp. 17-20.

⁵⁷⁶ Elles seront modifiées à plusieurs reprises par la suite.

⁵⁷⁷ « Le Service complémentaire féminin. Des directives du Général à la fin du service actif », in Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, p. 22.

⁵⁷⁸ « L'histoire des Femmes dans l'Armée : une aventure marquante », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 4/2007, p. 1.

L'appel de 1940 : mobiliser des femmes tout en rassurant la société

En mars 1940, l'appel SCF, rédigé par le colonel-divisionnaire de Muralt, paraît dans la presse et est diffusé à la radio. Le discours qui entoure cet appel reste clair sur le mode d'incorporation des femmes : « Ce n'est pas une armée de femmes qui est créée. »⁵⁷⁹ Il insiste particulièrement sur le fait qu'elles ne seront pas armées « au nom du principe selon lequel la femme sert le pays en tant que femme »⁵⁸⁰. Comme le soulignent Dagmar Heuberger et Jürg Stüss-Lauterburg, lorsque l'Adjudant général s'adresse aux Suissesses, s'exprime une volonté d'écarter « tout ce qui pourrait conduire à une virilisation de la femme »⁵⁸¹. Ainsi, si cet appel cherche à mobiliser les citoyennes, des précautions sont prises afin de ne pas alarmer la société face à un changement dans les rôles de genre. La crainte du « spectre de la virilisation »⁵⁸² des femmes est effectivement présente dans la société, et cela a amené plusieurs États à définir des limites à l'intégration des femmes dans les armées⁵⁸³.

Les aspects concrets de l'engagement sont également énumérés, notamment le fait que les membres du SCF ont les mêmes devoirs et droits que les soldats. Pour les premières, si l'inscription est volontaire, « une fois le livret de service signé, la nouvelle recrue doit se considérer comme soldat : elle doit obéir à un ordre de marche et doit tenir les autorités militaires au courant de chaque changement de domicile, et demander un congé militaire si elle désire quitter la Suisse »⁵⁸⁴. Pour les droits, elles bénéficient désormais de l'assurance militaire et d'une solde⁵⁸⁵, ce qui n'était pas le cas auparavant. Si plusieurs catégories d'engagement existent afin de s'adapter aux contraintes privées, des exigences sont également posées : hormis des limites d'âge (d'abord de 18 à 60 ans), l'appel insiste sur la nécessité d'indépendance des femmes volontaires, que ce soit au niveau privé ou

⁵⁷⁹ « Le Service complémentaire féminin. Des directives du Général à la fin du service actif », in Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 23.

⁵⁸⁰ *Idem.*

⁵⁸¹ *Idem.*

⁵⁸² Frédéric Baillette, Philippe Liotard (dir.), *Sport et virilisme*, Montpellier, Quasimodo & Fils, 1999.

⁵⁸³ Afin d'éviter un « brouillage des genres », une « perte de la féminité » et une « masculinisation des femmes ». Justine Feyereisen, « Les identités de genre en guerre », *Sextant*, n°28, 2011, p. 112.

⁵⁸⁴ Emily Forcart-Respinger, « Le service complémentaire féminin en Suisse (S.C.F.) », *Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung*, n°16, 1940-1941. URL : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=sol-001:1940:16::1900>. État au 18.07.2018.

⁵⁸⁵ « S.C.F. », *Femmes suisses et le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses*, n°28, 1940, p. 34. URL : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=emi-001:1940:28::146>. État au 18.07.2018. Monique Pavillon signale qu'au début du SCF, il n'était pas prévu que les volontaires touchent l'assurance militaire. De même, l'uniforme viendra tardivement et le prix de la confection sera à la charge des femmes. Monique Pavillon, *Les immobilisées : ...*, op. cit., p. 63 et p. 68.

professionnel. Ainsi : « Leurs possibilités sociales furent examinées, car le S.C.F. ne veut pas troubler la vie de famille ni entraver la vie économique. La mère d'enfants en bas âge ne doit pas s'inscrire dans le S.C.F. Les femmes qui occupent une place dans la vie économique et commerciale du pays ne doivent pas non plus se mettre sur les rangs, car c'est inutile de creuser une brèche pour faire partie de la nouvelle organisation. »⁵⁸⁶ Il est demandé de faire montre de compétences utiles pour l'institution et de faire preuve d'une santé physique, ce qui, sous la plume du chef de presse SCF, s'énonce ainsi : « Physiquement les femmes du S.C.F. doivent être robustes et saines ; car le travail dans l'armée est fatigant, et on ne saurait que faire de femmes qui fléchissent au premier effort. »⁵⁸⁷ Ce type d'appel adressé spécifiquement aux Suissesses est renouvelé plusieurs fois par la suite.

Tout comme pour le « remplacement »⁵⁸⁸ des hommes par les femmes en tant que main d'œuvre civile durant le Service actif⁵⁸⁹, l'appel fait aux femmes pour la Défense insiste sur le caractère temporaire et conditionnel de cette incorporation. Le caractère temporaire a été souligné par l'historienne Monique Pavillon, qui montre dans ses recherches comment, une fois l'appel lancé, l'institution s'est trouvée empruntée face à des volontaires pour lesquelles elle n'avait pas prévu de missions spécifiques⁵⁹⁰, ni leur devenir après-guerre.

Jusqu'à la fin de la guerre, environ 20'000 femmes ont été instruites par le SCF⁵⁹¹. La fin du Service actif en 1945 pose la question de son maintien : le SCF est menacé de dissolution. S'ouvrent alors trois années de flou quant à sa survie et, si tel devait être le cas, sur sa forme et ses tâches. Plusieurs femmes militaires du SCF manifestent leur crainte de voir, le danger désormais écarté, une volonté de renvoyer les femmes au foyer s'imposer dans la société. En effet, le « retour de bâton » menace autant l'organisme du SCF que les postes professionnels occupés par les femmes dans la sphère civile⁵⁹². Le SCF doit-il être maintenu ? Sous quelle

⁵⁸⁶ Emily Forcart-Respinger, « Le service complémentaire féminin en Suisse (S.C.F.) », *op. cit.*

⁵⁸⁷ *Idem.*

⁵⁸⁸ Remplacement qui n'assurait ni les mêmes droits, ni les mêmes salaires.

⁵⁸⁹ Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, *Au foyer de l'inégalité*, *op. cit.*

⁵⁹⁰ Monique Pavillon, *Les immobilisées : ...*, *op. cit.*, pp. 59-78.

⁵⁹¹ Armée suisse, « Geschichte. Chronologie des Einsatzes der Frauen in der Armee seit 1939 », *Dokumentation über Frauen in der Armee*, 2008, p. 1.

⁵⁹² Le retour de bâton dans la sphère professionnelle a été mis au jour par de nombreux.euses historien.ne.s, que ce soit pour la Première ou Seconde Guerre mondiale. Voir notamment Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Payot, 2010. Pour le cas de la Suisse, voir : Christof Dejung, « « Switzerland must be a special democracy » :... », *op. cit.*, p. 120 ; Monique Pavillon, *Les immobilisées : ...*, *op. cit.*, ; Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, *Au foyer*

forme ? Les femmes engagées jusqu'alors sont-elles encore tenues d'y être investies, notamment en participant aux cours de répétition annuels ? Les opinions sont partagées au sein du milieu militaire et politique, mais également parmi les femmes du SCF⁵⁹³. Ainsi, l'une d'entre elles prend la plume pour le magazine *SCF* de novembre 1945 :

« [...] le temps de la femme en uniforme est passé. Nous nous sommes rassemblées, en toute sincérité, dans les temps les plus difficiles, sous le drapeau suisse, et nous avons accompli notre devoir durant des mois et des années de service. De tels évènements se sont toujours répétés dans l'histoire suisse : la femme fournit toujours son assistance, là où l'on fait appel à elle. Mais une fois le danger écarté, et maintenant il est écarté, nous observons que le Conseil fédéral a libéré du service le Général à sa demande, et il faut en faire de même avec le bébé de guerre qu'est le SCF. »⁵⁹⁴

Il faut attendre 1948 et une ordonnance du Conseil fédéral⁵⁹⁵ pour que le SCF obtienne ses premières bases juridiques et une nouvelle réglementation fondée sur le principe du volontariat. L'âge minimum d'incorporation est relevé à vingt ans et les fonctions restent toujours très limitées⁵⁹⁶. Cependant, la fin de la guerre n'est pas contexte à faire de la propagande pour l'engagement et peu de mesures sont amenées pour susciter la mobilisation des femmes. L'argument « fonctionnel » manquerait, comme en témoigne Hedwig Schudel, cheffe SCF à cette époque :

« Une fois le SCF doté d'un statut juridique, nous fûmes en mesure de commencer notre propagande. [Elle] était et [elle] est manifestement encore aujourd'hui difficile. À l'époque du service actif, la nécessité pour la femme d'apporter sa collaboration à l'armée, et par là décharger des soldats de certaines tâches, était reconnue. Dans les premières années de

de l'inégalité, *op. cit.* ; Regula Stämpfli, « Triumph der Geschlechtertrennung während des Zweiten Weltkriegs », *op. cit.*, pp. 213-228.

⁵⁹³ Voir Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, *op. cit.*, p. 42.

⁵⁹⁴ Greta Margelisch, « Le SCF doit-il survivre ? », *SCF*, novembre 1945. Article reproduit dans Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, *op. cit.*, p. 41.

⁵⁹⁵ Confédération suisse, *RO 1948 1109 - Ordonnance du Conseil fédéral concernant le service complémentaire féminin*, 12.11.1948.

⁵⁹⁶ Soit 5 classes de fonction : SCF ; cheffe de groupe/cheffe de cuisine ; intendante/comptable ; cheffe de service/cheffe de colonne ; cheffe du SCF. Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, *op. cit.*, p.45.

l'après-guerre, cette nécessité n'apparaissait plus et l'intégration de la femme dans l'armée était rejetée bien plus pour son caractère émancipatoire. »⁵⁹⁷

Si la fin de ce qu'Etienne Jeanneret appelle « l'enthousiasme de la guerre »⁵⁹⁸ se traduit en effet par une baisse drastique des femmes annoncées pour le SCF, elles sont tout de même 393⁵⁹⁹ à se porter volontaires en 1949 avec un pic en 1950 (735)⁶⁰⁰. Les effectifs sont ensuite très variables jusqu'en 1985, même si une baisse tendancielle peut être constatée dans les années 1970, où 1973 affiche le nombre le plus bas avec 70 femmes instruites. Les raisons de ces fluctuations sont manifestement multiples (contexte géopolitique international et national, actualité des débats sur l'égalité femmes-hommes, situation du marché du travail, etc.) et difficile à saisir en l'absence d'études fines sur le sujet. Cependant, on peut voir que la fin du Service actif sonne le glas d'un investissement étatique pour la mobilisation des femmes : désormais le SCF doit compter sur son seul pouvoir d'attraction afin de recruter des volontaires. Dans l'après-guerre, elles sont encore relativement nombreuses, avec en moyenne 444 annoncées par an et 302 femmes instruites dans les rangs (1949-1961).

L'ordonnance de 1948 entérine la présence des femmes au sein de l'institution militaire suisse même si des résistances et des oppositions continuent de se manifester de la part de certains acteurs politiques et militaires. Les contours de cet engagement vont être sans cesse débattus jusqu'à une progressive mise à niveau des femmes en uniforme sur le modèle d'engagement des soldats masculins : la durée et le contenu de l'instruction, le mode de recrutement, les possibilités de monter en grade, etc. C'est particulièrement la question de l'armement et de l'instruction au combat qui viennent régulièrement au cœur des discussions. Ainsi, dès 1951, le sujet est abordé dans un bulletin *SCF* sous la plume de Käthi Salzmann qui, si elle ne revendique pas le droit de tirer et de participer au combat sur la base d'un discours convenu sur la « fonction reproductive » des femmes (« nous [les femmes] sommes là pour donner la vie, pas pour tuer »), en appelle toutefois à une instruction de base au maniement des armes

⁵⁹⁷ Propos ultérieurs recueillis et publiés dans Dagmar Heuberger, Jürg Stüss-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, op. cit., p.47.

⁵⁹⁸ Etienne Jeanneret, « Avant-propos », in Dagmar Heuberger, Jürg Stüss-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, op. cit., p.6

⁵⁹⁹ Franz Heppler, « Concernant le recrutement des SCF/SFA », in Dagmar Heuberger, Jürg Stüss-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 89.

⁶⁰⁰ *Idem.*

à des fins d'autoprotection⁶⁰¹. La réforme « Armée 61 » (« A61 »), mise en œuvre en 1962, n'apporte pas de changement à ce niveau et les femmes ne peuvent toujours pas avoir accès à une instruction au combat, ni aux armes collectives⁶⁰². De même, les fonctions proposées et les moyens pour encourager le recrutement de volontaires n'évoluent pas : il n'est ainsi pas étonnant que les années suivantes se caractérisent par un faible nombre d'inscriptions (319 annoncées en moyenne par an pour 241 instruites (1962-1985))⁶⁰³. Ainsi, comme le résume Margrit Schilling, les « années 60 ont donné lieu à différentes révisions de l'organisation du service complémentaire féminin (SCF), mais le statut "complémentaire" fut maintenu, indépendamment de l'aptitude des femmes engagées »⁶⁰⁴.

Vers une mise à niveau : l'enjeu de l'armement et de l'instruction des femmes au combat

Il faut attendre 1985 et le passage du SCF au Service féminin de l'Armée (SFA) pour observer des évolutions tangibles, même si des « résistances politiques connues »⁶⁰⁵ à une présence féminine au sein de l'armée restent d'actualité. Instaurée le 31 décembre 1984⁶⁰⁶, en lien avec une révision de la loi sur l'organisation de l'armée, cette nouvelle appellation « abandonne totalement le terrain du service complémentaire : le SFA est désormais dirigé par un brigadier et correspond pleinement, pour tous les grades inférieurs, aux structures habituelles de l'armée »⁶⁰⁷. Ainsi, en pratique, c'est surtout au niveau de l'échelle hiérarchique que le changement est important, le système d'avancement précédant étant propre au SCF : désormais les conditions d'avancement sont ajustées « raisonnablement »⁶⁰⁸ à celles des hommes. Ce changement apporte ses difficultés car l'instruction des femmes n'est toujours

⁶⁰¹ Voir Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, pp. 50-51.

⁶⁰² Les armes collectives renvoient aux armes lourdes dont l'usage implique la mobilisation de plusieurs personnes, comme les lances-mines ou des armes antiaériennes.

⁶⁰³ Voir les effectifs 1939-2018 en *Annexe 4*. Seules 70 femmes seront instruites en 1973, 88 en 1974. Le début des années 1980 sera quant à lui bien servi avec plus de 400 femmes instruites pour 1981 et 1982, avant une baisse progressive jusqu'à la fin de la décennie.

⁶⁰⁴ Margrit Schilling, « Éditorial : Trouvera-t-on des femmes dans l'Armée XXI ? », *Revue militaire suisse*, n°4, 1999, p. 3.

⁶⁰⁵ Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, p. 67.

⁶⁰⁶ La transition au SFA sera effective au 01.01.1986.

⁶⁰⁷ Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg, (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, p. 69.

⁶⁰⁸ Germaine Seewer, « Du SCF à l'of EMG », *Info-FDA*, n°3, 2003, p. 12.

pas égale à celle des hommes, ce qui amène la brigadière Johanna Hurni à identifier un revers de la médaille à cette évolution.

« Que pour ces grades, les membres féminins de l'armée aient considérablement moins de jours de service à accomplir que leurs collègues masculins a représenté pour beaucoup de ceux-ci une pilule amère, pas très facile à avaler. [...] [De plus, pour les femmes engagées avant le SFA], elles doivent combler elles-mêmes les lacunes de l'instruction [...]. »⁶⁰⁹

De nouvelles fonctions leur sont ouvertes en 1986, mais restent toujours cantonnées aux domaines du soutien : les services automobile, de la poste de campagne, administratif, sanitaire, de cuisine, d'assistance, d'alerte, de transmission, des pigeons-voyageurs et, dans l'aviation et la défense contre avions, les services de repérage et de signalisation d'avions, radar et de transmission. La même année, tous les grades de sous-officier.ière.s et d'officier.ière.s deviennent accessibles jusqu'à celui de brigadier.ière ; femmes et hommes partagent les mêmes insignes. Si certain.e.s affirment déjà que l'égalité est ainsi réalisée, la brigadière Pollak Iselin souligne que « certaines différences subsistent, quelques-unes à raison et voulues, d'autres parce que la compréhension des divers rôles des sexes, même dans l'armée, est encore marquée en partie par des modèles précédemment en vigueur [...]. »⁶¹⁰

C'est dès 1991 que les choses vont plus fondamentalement évoluer. Au fil des ans sont mis en place la fin d'un recrutement séparé⁶¹¹ et une formation en commun avec les hommes pour les sous-officier.ière.s supérieur.e.s⁶¹². De 1986 à 1994, on assiste à un prolongement progressif de la durée de l'instruction à tous les niveaux (SOF, SOF sup, OF⁶¹³) et à quelques tests, comme les premiers essais de paiement de galons de femmes hors des écoles de recrues (ER) SFA (1992), ou encore les premières ER mixtes dans le domaine des transports (1993). Une nouvelle fonction, hautement symbolique, et fortement médiatisée, leur est accessible dès 1992 : celle de pilote d'hélicoptère. Mais le changement fondamental concerne la possibilité pour les engagées, dès 1991, d'être armées du pistolet si elles le souhaitent, ce qui implique

⁶⁰⁹ Témoignage rédigé pour et publié dans Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, op. cit., pp. 70-72.

⁶¹⁰ Dagmar Heuberger, Jürg Stüssi-Lauterburg (dir.), *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 81.

⁶¹¹ Les recrutements se déroulent jusque-là en même temps que les hommes, mais sont encadrés par des officières féminines.

⁶¹² La formation des sergentes-majores se fait avec les candidats masculins durant cinq semaines.

⁶¹³ SOF : sous-officier.ière.s ; SOF sup : sous-officier.ière.s supérieur.e.s ; OF : officier.ière.s.

un cours de trois jours en vue de maîtriser son maniement à des fins de « protection personnelle », et non de combat. Ces nouvelles possibilités ne s'accompagnent pourtant pas de progression tendancielle ou significative des inscriptions. Entre 1986 et 1994, en moyenne 136 femmes s'annoncent pour le service chaque année⁶¹⁴.

La réforme « Armée 1995 » (« A95 ») poursuit la progression vers un statut de plus en plus similaire entre femmes et hommes. L'ordonnance sur le SFA est abrogée et laisse place à l'office Femmes dans l'Armée (FDA). L'organisme militaire particulier est alors dissout au profit d'une instance uniquement chargée de conseils, d'assistance et des relations publiques en lien avec les femmes dans l'Armée suisse, ces dernières étant considérées, dans le discours officiel de l'institution, comme « complètement intégrées »⁶¹⁵. L'âge d'entrée est modifié (de 18 à 28 ans), mais surtout l'avancement et les durées d'instruction deviennent analogues aux modalités masculines. Il demeure cependant encore quelques exceptions quant aux armes personnelles et collectives, et le recrutement se base toujours sur des critères physiques spécifiques⁶¹⁶. L'école de recrues (ER), mixte⁶¹⁷, s'effectue soit en huit, onze ou quinze semaines selon les fonctions, avec quelques exceptions possibles. L'instruction en école de recrues est semblable à celle des hommes hormis des exigences physiques adaptées. Au cours des années 1990, les différentes formations et durées vont peu à peu s'harmoniser sur le modèle masculin, notamment dès 1998. L'institution maintient cependant cinq fonctions à huit semaines d'instruction en école de recrues, ce qui est justifié par les contraintes professionnelles civiles, comme l'explique un numéro du magazine *Info-FDA* :

« Qu'une offre limitée de fonctions avec ER de huit semaines soit offerte aux femmes est juste nécessaire. Tenant compte des problèmes posés par les employeurs et auxquels des

⁶¹⁴ Et 113 sont instruites. Ce faible chiffre pourrait être mis en relation avec un « contexte international marqué par des mobilisations pacifistes de masse contre l'installation de vecteurs nucléaires US en Europe ». Jean Batou, *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, op. cit., p. 57.

⁶¹⁵ Germaine Seewer, « Les femmes dans l'armée suisse de 1939 à nos jours », *Info-FDA*, n°3, décembre 2003, p. 13.

⁶¹⁶ Comme le précisent les *Directives pour l'instruction de base des militaires féminins* de 1995 : « les aspirants et officiers féminins – pour autant qu'ils soient appelés à conduire des subordonnés armés du fusil d'assaut – peuvent organiser, diriger et apprécier l'instruction formelle aux armes, jusqu'à y compris le tir en stand (à l'exclusion du tir de combat) ; - que l'instruction aux armes collectives est interdite ; - que les femmes ne peuvent pas être engagées au service de garde. L'engagement au service de contrôle d'entrée, sans arme, n'est pas interdit ; - qu'en matière de sport, les femmes doivent remplir le 80% des exigences posées aux hommes, La différence peut résider dans la distance, dans le temps ou dans le poids du paquetage. » « Nouvelles de l'office », *Info-FDA*, n°1, 1996, p. 8.

⁶¹⁷ Son instauration provoquera un « tapage médiatique » selon les propos d'Erika Hohmann-Holzer. Erika Hohmann-Holzer, « Rapport des officiers SFA 1994 », *Info-FDA*, n°1, 1995, p. 9.

femmes sont confrontées, cette possibilité constitue un moyen terme entre le renoncement et l'accomplissement d'un service de durée normale. »⁶¹⁸

On rapporte dans les documents que l'instruction commune aux deux sexes, désormais généralisée, n'a pas satisfait toutes les femmes militaires⁶¹⁹, tandis que l'harmonisation des durées d'instruction est perçue comme favorisant réellement une meilleure incorporation dans le milieu : « Les femmes acceptent des services plus longs – de huit ou quinze semaines – et cela a pour conséquence qu'elles sont mieux acceptées et respectées par leurs camarades. »⁶²⁰

Si plus de huitante fonctions sont accessibles aux femmes, elles concernent des fonctions sans mission de combat, rattachées principalement à la logistique ou à l'aide au commandement. L'infanterie, l'artillerie, les troupes mécanisées et légères, les troupes de forteresse et la défense contre avions ne sont pas ouvertes à la formation des militaires féminines. La brigadière Eugénie Pollak Iselin, alors cheffe du FDA, soutient l'interdiction faite aux femmes d'endosser une fonction de combat, car, pour elle, cela « constitue une solution plus franche qu'une formation de façade sans engagement réel »⁶²¹. En effet, l'instruction au combat des femmes n'implique pas qu'elles aient la possibilité d'être mobilisées à cette fin, notamment en cas de conflits armés⁶²². Mais on retrouve surtout un discours qui légitime, encore et toujours, une division sexuée du travail militaire au nom des inégalités physiques sexuées socialement construites. Ce discours accompagne chaque nouvelle évolution, comme le montre ce récit sur l'ouverture de la formation de pilote d'hélicoptère aux femmes :

« Ces quatre femmes ont prouvé une fois de plus que la gent féminine n'a absolument rien à envier aux hommes, pour autant qu'il ne s'agisse pas de faire preuve de sa force physique. »⁶²³

⁶¹⁸ « News & Facts », *Info-FDA*, n°3, 1997, p. 11.

⁶¹⁹ Selon Esther Maria Jenni, « beaucoup de femmes y étaient opposées ». Esther Maria Jenni, « Le br Eugénie Pollak Iselin se retire. Objective et orientée vers la coopération », *Info-FDA*, n°1, 1998, p. 5.

⁶²⁰ *Idem.* Propos de la brigadière Eugénie Pollak Iselin.

⁶²¹ Erika Hohmann-Holzer, « Rapport des officiers SFA 1994 », *op. cit.*, p. 9.

⁶²² Selon « l'art. 11 de l'ordonnance sur l'organisation de l'armée (AOO), l'incorporation de femmes dans des fonctions impliquant l'usage personnel d'une arme autrement que pour la seule auto-défense n'est pas admise ». Erika Hohmann-Holzer, « Rendez-vous avec le cdt de corps Jacques Dousse, Chef des Forces terrestres. "Sans émotions, il n'y a pas de vie" », *Info-FDA*, n°1, 1997, p. 5.

⁶²³ Doris Sturzenegger, « Éditorial », *Info-FDA*, n°2, 1995, p.2.

Ce discours est présent dans les propos de la brigadière Eugénie Pollak Iselin à l'occasion d'une conférence sur le « Rapport des officiers SFA » : « Les femmes ne doivent pas assumer nécessairement les mêmes tâches que les hommes, mais des tâches d'égale valeur. L'égalité des chances plutôt que l'égalité des tâches. »⁶²⁴ La première officière de la poste de campagne, Silvia Ulrich, va dans le même sens : « Trai[tées] de la même manière ne veut pas dire faire la même chose. »⁶²⁵ Ainsi, comme l'a montré une étude sur l'armée de terre française, « les critères physiques sont majoritairement utilisés pour exclure les femmes »⁶²⁶. Comme on le voit, les interventions de femmes militaires de l'époque sur le sujet adhèrent à cette vision.

La question de l'armement et de l'instruction au combat va néanmoins devenir de plus en plus prégnante dans les discussions sur l'engagement militaire des Suissesses. En 1997, une interview croisée de la brigadière Eugénie Pollak Iselin et du commandant de corps des Forces terrestres, Jacques Dousse, aborde cet enjeu : « L'intégration complète des femmes est au centre du débat. Mais il est impensable d'imposer aux femmes l'instruction de combat »⁶²⁷ affirme le commandant de corps. Quant à la brigadière, son avis a évolué depuis 1995 :

« L'instruction de combat n'est pas au premier chef des questions d'intégration des femmes dans l'armée mais d'acceptation dans leur milieu militaire. Les soldats féminins se sentent exclus de cette séquence d'instruction et se font remarquer par un traitement différencié. Et ces femmes ne le veulent pas. »⁶²⁸

Dans les faits, l'armement demeure volontaire et limité au pistolet, dont l'instruction est donnée en cours d'ER. Les cadres féminines sous-officières ou officières ayant sous leurs ordres des soldats masculins ont droit à une instruction aux armes dites « de sécurité », soit aux « prescriptions de sécurité et d'emploi principales des armes de leurs subordonnés (fusil d'assaut) »⁶²⁹ afin de pouvoir les transmettre aux soldats, et ce jusqu'au niveau du tir en stand pour les officières qui peuvent également bénéficier « de la partie théorique de l'instruction au combat »⁶³⁰. En 1998, l'armement volontaire s'étend au fusil d'assaut compte tenu de la

⁶²⁴ Erika Hohmann-Holzer, « Rapport des officiers SFA 1994 », *op. cit.*, p. 9.

⁶²⁵ Christoph Rölli, « "Je veux prendre des responsabilités" », *Info-FDA*, n°1, 1997, p. 17.

⁶²⁶ Emmanuelle Prévot, « Stéréotypes professionnels, rôles féminins et mixité. ... », *op. cit.*, p. 214.

⁶²⁷ Erika Hohmann-Holzer, « Rendez-vous avec le cdt de corps ... », *op. cit.*, p. 3.

⁶²⁸ *Idem.*

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 5.

⁶³⁰ *Idem.*

fonction exercée. Les femmes militaires ont donc le choix entre un service sans arme, le pistolet 75 ou le fusil d'assaut 90, et doivent se décider lors du recrutement. Cette possibilité reste offerte dans la limite d'une finalité d'autoprotection, ce qui implique que l'instruction demeure toujours restreinte par rapport à celle des hommes⁶³¹. Toutefois, la majorité des femmes engagées choisissent d'apprendre à manier une arme : « Presque toutes font usage de cette possibilité en optant le plus souvent pour l'arme de poing. »⁶³² Les débats continuent et la brigadière Doris Portmann, nouvelle cheffe FDA, se basant sur un sondage réalisé auprès des militaires féminines en 1997, assure que « le désir de faire du service dans les troupes de combat existe »⁶³³. Contrairement à sa prédécesseuse, la brigadière Doris Portmann est plus clairement en faveur de l'incorporation des femmes dans les troupes combattantes.

« Une question plaide pour : au nom de quoi refuserait-on cette possibilité à une jeune femme dont les aptitudes physiques sont suffisantes ? D'un côté, on lui dit qu'elle a les mêmes droits et devoirs que les hommes, et de l'autre, on lui interdit par exemple de faire service dans l'infanterie. L'argument contre, c'est que les troupes de combat sont dotées de suffisamment d'hommes. Les femmes y seraient isolées. »⁶³⁴

Elle mentionne cependant un argument d'opposition qui renvoie aux représentations de vulnérabilité féminine : « Ainsi que le montre l'expérience – une camarade blessée ou même morte porte un coup particulièrement sévère au moral de la troupe. »⁶³⁵ Surtout dans les cas d'armées effectivement engagées dans des conflits, cet argument revient à maintes reprises et

⁶³¹ « Comme jusqu'à maintenant, l'armement ne doit servir qu'à la défense personnelle ou à la défense des personnes ou des biens qui [leur] sont confiés. C'est pourquoi les recrues féminines ne seront instruites à la nouvelle technique de tir de combat (NTTC) que jusqu'au degré 1. Cette formation comprend l'instruction à l'arme personnelle jusqu'à et y compris le tir en stand. L'instruction au combat demeure exclue (et donc aussi le service de garde, le service de planton assurée par des femmes non armées demeurant possible.

L'équipement avec le fusil d'assaut n'est possible que pour les recrues féminines et pour les sof féminins qui accomplissent leur service pratique dès 1998. [...] Il est à remarquer que certaines restrictions en matière d'armement s'appliquent aussi bien aux hommes qu'aux femmes [selon certaines fonctions comme les militaires des fanfares]. [...] Il faut remarquer que les militaires féminins armés du fusil d'assaut seront aussi astreints au tir hors du service (programme obligatoire). » « News & Facts », *Info-FDA*, n°3, 1997, p. 11.

⁶³² Hervé de Weck, « Les femmes dans l'Armée 95 », *Revue militaire suisse*, n°4, 1999, p. 7. Sur la base du recrutement de l'automne 1997, environ 25% des femmes choisissaient le fusil d'assaut. « News & Facts », *Info-FDA*, n°3, 1997, p. 11. Début 1998, on avance « 1/3 armées du fusil d'assaut, 2/3 pour le pistolet. ». Esther Maria Jenni, « Le br Eugénie Pollak Iselin se retire. Objective et orientée vers la coopération », *Info-FDA*, n°1, 1998, p. 5.

⁶³³ Esther Maria Jenni, « Interview avec le brigadier Doris Portmann. "Je suis une optimiste" », *Info-FDA*, n°2, 1998, p. 4.

⁶³⁴ *Idem*.

⁶³⁵ Esther Maria Jenni, « Interview avec le brigadier Doris Portmann... », *op. cit.*, p. 4.

s'appuie sur l'impératif de l'efficacité opérationnelle militaire⁶³⁶ ; en vrai, il renvoie aux stéréotypes et rôles sociaux de genre, aux mythes de la femme en détresse et de l'homme protecteur.

En 2000, l'instruction de combat devient accessible aux femmes à condition que leur fonction soit pertinente⁶³⁷. Cette décision découlerait de la réflexion suivante :

« Une telle idée part du principe qu'un soldat, qu'il soit homme ou femme, n'est pas amené à agir de manière isolée, mais au sein d'un groupe susceptible d'être confronté à des risques. Une instruction lacunaire chez un seul des militaires suffit à mettre tous les autres membres du groupe en danger et à porter préjudice à l'accomplissement de la mission. »⁶³⁸

Désormais, l'impératif de l'efficacité opérationnelle est mobilisé en faveur de l'instruction des femmes militaires au combat. D'autres arguments sont également employés, tels que l'inspiration de modèles étrangers, ou le fait que l'organisation des écoles de recrues en mixité s'en trouve facilitée car il n'est plus nécessaire de préparer une instruction spécifique pour les militaires féminines⁶³⁹. Les femmes étant cependant toujours majoritairement affectées aux domaines techniques et de la logistique, le niveau d'instruction au combat reste modeste en comparaison aux troupes dites combattantes⁶⁴⁰. S'ouvre encore l'instruction à la grenade à main pour les volontaires⁶⁴¹, mais l'instruction aux armes collectives, comme les mitrailleuses ou les lance-roquettes, reste le monopole des hommes.

En se concentrant sur la production discursive de l'institution tournée spécifiquement vers les femmes militaires, on remarque que dans les articles dont la publication précède la mise en place de la réforme « AXXI », la question de l'armement et de la formation au combat des femmes est centrale. Les acteurs et actrices qui prennent la parole lors de ces débats – principalement internes à l'institution – font état d'une polyphonie dans les discours et prises

⁶³⁶ Voir Stéphanie Daniel-Genc, « Femmes au combat : cessent-elles d'être une catégorie vulnérable ? », *op. cit.*, p. 94 ; Jeff Tuten, « The Argument Against Female Combatants », in Nancy Loring Goldberg (éd.), *Female soldiers – Combatants or noncombatants ? Historical and contemporary perspectives*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1982, pp. 237-265.

⁶³⁷ Elles n'ont désormais plus le choix des armes : cette dernière est déterminée par la fonction attribuée.

⁶³⁸ Doris Portmann, « Instruction de combat. Du nouveau chez les femmes », *Info-FDA*, n°1, 2000, p. 19.

⁶³⁹ *Ibid.*, p. 19.

⁶⁴⁰ *Idem.*

⁶⁴¹ Si l'école de recrues fréquentée le permet.

de position : certain.e.s revendiquent l'armement automatique des femmes et l'accès à l'instruction au combat, tandis que d'autres soulignent les contradictions⁶⁴² ou encore le caractère secondaire de cette revendication⁶⁴³. On remarque que c'est de moins en moins la question des « capacités féminines » à intégrer les troupes de combat qui est discutée – selon une lecture essentialiste des rôles masculins et féminins, qui reste cependant ponctuellement présente –, que celle d'une différence dans l'instruction qui amène des problèmes pratiques dans le quotidien militaire. Dès lors, la progressive incorporation des femmes dans toutes les strates de l'Armée suisse découle moins d'une remise en cause des rôles de genre que de nécessités institutionnelles, opérationnelles et pragmatiques.

Ces diverses évolutions amènent également des difficultés supplémentaires pour les femmes engagées en raison des durées d'instruction plus courtes auxquelles elles étaient jusqu'alors soumises. Ainsi, une instruction plus courte en école de recrues compliquait l'avancement, comme en témoigne la première femme ayant rejoint un stage de commandement supérieur, ouvert suite à la réforme « A95 ».

« Au début, j'ai été assez débordée, malgré les nombreuses expériences que j'avais acquises sur le terrain ; en effet, je souffrais d'un déficit de connaissances théoriques à cause de la formation des femmes qui était alors plus brève que celle des hommes. Je n'étais pas aussi polyvalente qu'on me le demandait. »⁶⁴⁴

La mise à niveau sur le modèle masculin implique parfois un retard dans l'acquisition des savoirs, notamment quant à l'utilisation de l'arme, pour les femmes engagées entre deux réformes importantes, comme l'explique la lieutenant Cornelia-Patricia Michel :

« Nous, les femmes, étions clairement désavantagées lorsqu'on traitait les thèmes de la conduite tactique : il nous manquait la connaissance des armes et de leur engagement, ce

⁶⁴² Comme celle soulignée par la brigadière Eugénie Pollak Iselin : « Voulons-nous des femmes dans les troupes combattantes ? Il n'est pas juste d'être instruit à quelque chose et de ne pas être engagé ensuite en conséquence [c'est-à-dire en missions de combat] ». Eugénie Pollak Iselin, Erika Hohmann-Holzer, « Portrait. Rendez-vous avec le commandant de corps Jacques Dousse », *Info-FDA*, n°1, 1997, p. 4.

⁶⁴³ Comme le souligne l'ex-vice-Chancelière Hanna Muralt Müller : « Pourquoi certaines femmes devraient-elles, précisément maintenant, progresser dans ce domaine [l'intégration des femmes dans les troupes de combat] alors qu'il perd en importance [...] ? ». Hanna Muralt Müller, « C'était trop différent », *Info-FDA*, n°3, 1997, p. 16.

⁶⁴⁴ « L'histoire des Femmes dans l'Armée : une aventure marquante », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 4/2007, p. 1.

que les hommes avaient vécu dès leur école de recrues lors de leur formation au combat. De nombreux samedi, nous avons fait des heures supplémentaires sur les règlements afin d'acquérir les principes de la technique de combat. »⁶⁴⁵

Au-delà de l'acceptation des femmes dans un univers d'hommes, il apparaît que leur traitement spécifique par l'institution crée des difficultés dans leur quotidien militaire. Cette situation nécessite alors un surinvestissement dans leur engagement afin de combler des lacunes que le fonctionnement institutionnel participe à creuser.

Si les changements concernant les femmes sont nombreux durant les réformes instaurées de 1990 à 2004, le nombre d'entre elles intéressées à servir n'atteindra plus jamais les chiffres des années précédentes. De 1995 à 2003, 183 femmes en moyenne s'inscrivent chaque année pour s'engager dans l'Armée suisse⁶⁴⁶. Selon la colonelle Margrit Schilling, rien n'est réellement mis en place pour susciter l'engagement des femmes, et elle déplore que les « responsables » estiment que « toute action de promotion est superflue »⁶⁴⁷. Pour l'institution, les nouvelles fonctions suffisent comme moyen d'attraction : « On constate que les jeunes femmes s'intéressent surtout aux fonctions nouvellement accessibles. »⁶⁴⁸ Mais ces nouvelles opportunités ne semblent pas générer de réelles vocations, comme l'indique cet article du magazine *Info-FDA* qui peine à masquer sa déception face à l'absence d'évolution du nombre de femmes annoncées pour le service suite à la réforme « A95 ».

« Qui se serait lancé, en 1994, dans un tel pronostic ! Le nombre de jeunes femmes qui se sont annoncées fut en 1995 pratiquement le même qu'en 1994. Cela malgré un allongement de l'ER de 100 à 400%. Cependant, il faut relativiser ces chiffres : environ 100 annonces, ce n'est pas beaucoup. Moins, en tout cas, que ce que nous – l'office, les militaires féminins incorporés et, espérons-le, les commandants d'école et de troupe – souhaitons. »⁶⁴⁹

⁶⁴⁵ Cornelia-Patricia Michel, « L'armée, une excellente école de vie », *Revue militaire suisse*, n°4, 1999, p. 18.

⁶⁴⁶ 100 en moyenne seront instruites.

⁶⁴⁷ Margrit Schilling, « Éditorial : Trouvera-t-on des femmes dans l'Armée XXI ? », *Revue militaire suisse*, n°4, 1999, p. 4.

⁶⁴⁸ *Idem*.

⁶⁴⁹ « Les nouvelles de l'office », *Info-FDA*, n°1, 1996, p. 8.

Malgré la menace de dissolution du SCF après la Seconde Guerre et les oppositions constantes soulevées de tout bord (des acteur.trice.s politiques, des militaires mais également du milieu économique), la place des Suissesses dans l'armée a évolué progressivement. Fait intéressant, on remarque que le tabou de l'avancement des femmes – donner des ordres à des subordonné.e.s, dont des hommes, dans un cadre militaire – a été levé avant celui du combat. Comme le constate Geneviève Pruvost s'agissant des policières françaises, « le monopole du commandement est plus facile à lever que celui de l'usage de la force »⁶⁵⁰, ce qui indique la prégnance des représentations qui séparent les rôles de genre et réservent la prise des armes et la potentialité de donner la mort aux hommes. Cela renvoie à ce que Stéphanie Daniel-Genc appelle « une tension entre droit à l'égalité et vulnérabilité féminine », encouragée par le droit des conflits armés qui, en cherchant à protéger les femmes en temps de guerre, « a contribué à forger une représentation des femmes comme impuissantes et de ce fait inaptes au combat »⁶⁵¹. Si on peut parler dans une certaine mesure d'évolution, dans les faits les nouvelles opportunités peuvent constituer autant d'obstacles : le niveau d'instruction militaire des femmes étant souvent inférieur à celui des hommes, cela ne les a pas toujours aidées à se faire accepter. Cette situation a même pu contribuer à renforcer les stéréotypes de la « femme faible » et inadaptée au monde militaire.

On constate ainsi que l'incorporation progressive des femmes dans l'Armée suisse a dû faire face à de nombreux stéréotypes de genre et de résistances, qui induisent une différenciation et une hiérarchisation basées sur les caractéristiques physiques et biologiques : la crainte de la virilisation et l'interdit de l'armement et du combat des femmes, qui amènent et instaurent une division du travail militaire entre les sexes. Dans le contexte de la réforme « AXXI », cadre de mon étude, ces représentations font-elles toujours parties de la culture institutionnelle ?

⁶⁵⁰ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin, op. cit.*, p. 127.

⁶⁵¹ Stéphanie Daniel-Genc, « Femmes au combat : cessent-elles d'être une catégorie vulnérable ? », *op. cit.*, pp. 95-96.

2.2 La réforme « Armée XXI » (2004-2017) : une ouverture sans féminisation⁶⁵²

Le système dans lequel prend place mon analyse, « Armée XXI », entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004⁶⁵³. La question des femmes militaires reste accessoire dans cette réforme, comme c'était le cas avec les précédentes. Le projet vise surtout à réduire les effectifs ainsi que la durée de service. Le budget de la Défense est également vu à la baisse. D'autres aspects organisationnels se veulent simplifiés, comme la subdivision entre les armes ou le système d'avancement⁶⁵⁴. Cette réforme veut également palier aux difficultés à recruter des soldats, car l'Armée suisse fait de plus en plus face à des personnes considérées comme inaptes au service⁶⁵⁵ ou qui s'orientent vers le service civil, un service de remplacement destiné aux personnes qui ne peuvent concilier l'engagement militaire avec leur conscience et entré en vigueur en 1996. Dès lors, avec cette réforme, l'institution militaire parie sur la diversification de son offre – avec une nouvelle option de service, le service long⁶⁵⁶ – et un travail de valorisation institutionnelle qui met en avant la prévalence d'une logique méritocratique et l'opportunité d'acquisition de compétences utiles pour la vie civile et professionnelle. Ainsi, le système d'avancement est repensé pour offrir une variété de grades qui se veut attrayante. Selon Aurélien Buffat, on a affaire à un « changement de culture institutionnelle »⁶⁵⁷ où l'Armée suisse est « de plus en plus gérée selon les critères de management emprunté au secteur privé »⁶⁵⁸, ce que confirment les analyses de Christian Bühlmann⁶⁵⁹. L'Armée suisse cherche également à s'adapter de plus en plus au monde professionnel : la durée de service raccourcie

⁶⁵² Par féminisation, j'entends ici le sens d'une « augmentation du nombre des femmes dans une activité déterminée ». Marlaïne Cacouault-Bitaud, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 5, n°1, 2001, p. 91.

⁶⁵³ Suite à un référendum accepté le 18 mai 2003 par 76% des votant.e.s. Résultats de la votation sur la « Modification de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM) », dite « Armée XXI », consultables sur le site de la Confédération suisse. URL : <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20030518/index.html>. État au 02.02.2013.

⁶⁵⁴ Ces changements et leurs objectifs ne font cependant pas l'unanimité au sein de la sphère militaire.

⁶⁵⁵ « Est apte au service militaire la personne qui, du point de vue médical, satisfait physiquement, intellectuellement et psychiquement aux exigences du service militaire et qui, dans l'accomplissement de ce service, ne nuit pas à sa santé ou à celle d'autrui. » Le Service médico-militaire des Affaires sanitaires ainsi que ses commissions de visite sanitaire (CVS) sont compétents pour l'évaluation médicale de l'aptitude au service militaire des conscrits et des volontaires lors du recrutement. Confédération suisse, 511.12 - *Ordonnance concernant l'appréciation médicale de l'aptitude au service militaire et de l'aptitude à faire du service militaire (OAMAS)*, 24.11.2004, article 2, alinéa 1. URL : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2004/748/fr#fn-d15836e16>. État au 27.12.2021.

⁶⁵⁶ Il permet à 15% des conscrits annuels de réaliser tous leurs jours de service d'une seule traite, sans cours de répétition annuels après leur ER.

⁶⁵⁷ Aurélien Buffat, « Analyser les réformes institutionnelles sur le terrain : ... » », *op. cit.*, p. 268.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, pp. 280-281.

⁶⁵⁹ Christian Bühlmann, « Vers l'armée de marché ? ... » », *op. cit.*, p. 77.

lui permet de mieux s'accorder « aux attentes et aux exigences de l'économie »⁶⁶⁰. L'allongement de la durée du recrutement vise quant à lui à contrer « une insuffisance dans la répartition des ressources en personnel »⁶⁶¹ tout en appliquant « un standard de qualité tel qu'il est de règle dans l'économie privée »⁶⁶². On insiste sur le fait que l'engagement militaire est une expérience qui peut apporter des rétributions – parfois sanctionnées par des certificats ou des diplômes –, utiles et mobilisables dans la sphère professionnelle civile. Si l'armée n'est pas une véritable employeuse, elle tente de se rendre attractive en valorisant un apport professionnalisant du service militaire afin d'attirer à elle de bons éléments. Dans ce cadre, elle s'intéresse aussi aux femmes, bassin potentiel de recrutement, comme le souligne Samuel Schmid, alors conseiller fédéral en charge de la Défense : « Dans nos efforts de promotion, nous nous adressons aussi bien aux femmes qu'aux hommes. [...] l'armée a quelque chose à offrir en matière de formation. »⁶⁶³

Une ouverture aux femmes qui insiste sur un ordre biologique naturel

La réforme « AXXI » met fin à l'organe spécifique dévolu aux femmes militaires, « Femmes dans l'Armée suisse », afin de les intégrer dans le système ordinaire : on évoque alors une « égalité de statut entre militaires féminins et masculins »⁶⁶⁴. Désormais, les Suissesses volontaires ont accès à toutes les fonctions et sont sujettes comme leurs camarades masculins au port obligatoire et systématique de l'arme de service⁶⁶⁵. Ainsi, sur le papier, il n'existe plus aucune restriction formelle en raison du sexe. La seule différence formelle qui demeure entre les sexes face au service militaire en Suisse réside alors dans son caractère obligatoire pour les hommes, volontaire pour les femmes, ce qui implique également, sur la base de la Constitution, qu'elles ne sont jamais astreintes au paiement de la taxe d'exemption de

⁶⁶⁰ Heinz Aschmann, « L'instruction dans l'Armée XXI », *Revue militaire suisse*, n°10, 2000, p. 20.

⁶⁶¹ Martin Caflisch, « Obtenir une affectation de meilleure qualité », *Info-FDA*, n°1, 2003, p. 8.

⁶⁶² Selon les propos de Samuel Schmid, alors ministre de la Défense. Martin Caflisch, « La juste femme à sa juste place », *Info-FDA*, n°1, 2003, p. 10.

⁶⁶³ Régine Kocher, « « Dans l'Armée XXI, il n'y aura plus de différences » », *Info-FDA*, n°2, 2002, p. 11.

⁶⁶⁴ Doris Portmann, « La femme dans l'Armée XXI », *Info-FDA*, n°3, 2003, p. 31.

⁶⁶⁵ Un service sans arme est possible suite à une procédure de demande mais, comme je le montre plus loin, cela n'est pas ouvert aux femmes lors du recrutement.

l'obligation de servir⁶⁶⁶, même lorsqu'elles interrompent leur service militaire après s'être engagées.

La proclamation de cette « égalité de statut » s'accompagne d'un discours d'institution qui insiste sur une « spécificité » suisse quant à cette ouverture à toutes les fonctions militaires car, effectivement, des restrictions existent encore au sein d'autres armées qui bénéficient pourtant d'un taux de féminisation bien plus important que la Suisse⁶⁶⁷. Néanmoins, ce discours d'institution n'est pas exempt d'un biais essentialiste, surtout concernant les « compétences féminines », et qui est même prépondérant dans les discours postérieurs à l'instauration de la réforme « AXXI ». Dans les propos, l'énonciation de l'égalité des droits s'accompagne d'une contrepartie : l'égalité des devoirs et des exigences. Un discours qui n'est pas nouveau et accompagne chaque nouvelle progression des femmes dans l'univers militaire. Suite à l'entrée en vigueur de la réforme « AXXI », si les articles, les pages d'information numériques et les brochures rappellent ce statut « égalitaire » des femmes et des hommes au sein de l'Armée suisse, les discours insistent de plus en plus sur l'égalité des exigences et des performances : « On applique le principe de base suivant : "à performance égale – chances égales". »⁶⁶⁸

Cette logique conduit l'Armée suisse à imposer dès 2007 le même barème d'évaluation physique aux deux sexes lors du recrutement. Ce barème sert de base afin de déterminer à quelle fonction les astreints ou les femmes volontaires seront affecté.e.s pour leur école de recrues. Des fonctions, principalement de combat, demandent des résultats plus élevés que les autres, ce qui influe sur les effectifs féminins dans les secteurs les plus exigeants⁶⁶⁹. Ce changement va avoir des incidences sur l'accès des femmes à toutes les fonctions militaires,

⁶⁶⁶ « Tout homme de nationalité suisse qui n'accomplit pas son service militaire ou son service de remplacement s'acquitte d'une taxe. Celle-ci est perçue par la Confédération et fixée et levée par les cantons. ». Confédération suisse, *RS 101 - Constitution fédérale de la Confédération suisse*, 18.04.1999, état au 01.01.2018, « Art. 59 Service militaire et service de remplacement », al.3.

⁶⁶⁷ Par exemple, à la même époque, en France, les femmes ne peuvent pas encore rejoindre l'équipage de la Marine nationale à bord des sous-marins (limite levée dans les faits en 2017), de même que les emplois de sous-officières au sein de la Gendarmerie mobile (qui a également vu les premières femmes y avoir accès en 2017). La France est un point de comparaison intéressant, car elle fait partie des armées occidentales les plus féminisées.

⁶⁶⁸ « Même appréciation de la condition physique pour les femmes que pour les hommes », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 1/2007.

⁶⁶⁹ Comme dans la fonction des conducteur.trice.s de chiens, où un adjudant d'état-major (homme) souligne que : « Nous perdons malheureusement de nombreuses femmes lors du recrutement ». Philipp Indermühle, « Faire confiance au meilleur ami de l'homme », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 4/2009, p. 2.

comme le souligne un lieutenant-colonel d'État-major général Naye, rencontré lors de mes observations.

Lieutenant-colonel EMG Naye : « On a eu une réforme qui a permis une ouverture aux femmes à toutes les fonctions, ce qui est une bonne chose. Cependant, inversement, on a modifié les conditions d'admission, dont surtout celles physiques. Ce qui a finalement enlevé la possibilité à une bonne part des femmes de pouvoir entrer dans toutes les fonctions. »⁶⁷⁰

Si les publications des premières années d'« AXXI » se contentent de rappeler cette égalité de droits et de traitement, dès l'année 2008 les discours insistent bien plus sur ces exigences physiques : les femmes doivent avoir conscience que si, théoriquement, toutes les fonctions leur sont accessibles, la sélection basée sur les performances physiques n'est pas à leur avantage. Un article de février 2008 insiste bien là-dessus et incite les femmes à se préparer très sérieusement avant le début de leur école de recrues. Et il justifie par-là, explicitement, une division sexuée du travail militaire.

« Toutes les fonctions à l'armée n'exigent pas d'avoir la même condition physique et la même force musculaire. Les exigences requises en matière de condition physique sont très élevées notamment auprès des troupes de combat et des troupes du génie et du sauvetage. Ces exigences ne peuvent souvent pas être remplies par les femmes. En revanche, il existe de très nombreux domaines d'engagement pour lesquels des capacités particulières telles que la fiabilité, la vivacité d'esprit, une bonne concentration et un esprit imaginatif ainsi qu'une bonne compréhension technique sont surtout requises et qui conviennent donc mieux aux femmes. »⁶⁷¹

Ainsi, des fonctions « conviennent mieux » aux femmes : le discours emprunte le registre de l'ordre biologique naturel, souvent mobilisé dans la sphère professionnelle⁶⁷² mais qui se focalise ici sur l'idée, comme cela est explicitement avancé par la première-lieutenante Marion Romann, que « les hommes [...] sont physiquement plus forts que les femmes »⁶⁷³. C'est alors

⁶⁷⁰ Entretien informatif.

⁶⁷¹ Marion Romann, « Préparez-vous aux efforts physiques à fournir au service militaire ! », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 2/2008.

⁶⁷² Irène Jonas, Djaouida Séhili, « De l'inégalité à la différence. L'argumentation naturaliste dans la féminisation des entreprises », *Sociologies pratiques*, n° 14, 2007, p. 120.

⁶⁷³ Marion Romann, « Préparez-vous aux efforts physiques à fournir au service militaire ! », *op. cit.*

qu'intervient la question des compétences techniques, qui sont souvent mises en avant comme voie à privilégier par les femmes afin de trouver leur place dans le monde militaire. Le récit d'une journée de recrutement paru dans une édition des *Lettres d'information Femmes dans l'armée* souligne la diligence de l'armée à faire prendre conscience aux femmes intéressées des obstacles que leur condition leur imposerait. Ainsi, le 13 juin 2006, dans un centre suisse-alsacien, une responsable du recrutement des femmes informe les douze candidates féminines présentes ce jour-là :

« Vous devez savoir que malgré l'égalité de traitement, le service militaire reste un milieu masculin, non seulement en termes d'effectifs, mais également en ce qui concerne les capacités de performances physiques ; les hommes sont plus forts que les femmes, même si celles-ci sont bien entraînées. »⁶⁷⁴

Malgré l'éventualité d'un entraînement physique conséquent en amont se dresse toujours « une barrière que certains voudraient infranchissable »⁶⁷⁵. Dans les discours, les exploits physiques restent « l'apanage de l'homme »⁶⁷⁶. L'armée, comme d'autres instances de socialisation sexuée, véhicule des discours et des représentations qui appuient le fondement biologique des différences sexuées « de sorte qu'elles sont acceptées et considérées comme inévitables et immuables »⁶⁷⁷. Ainsi, dans le contexte « AXXI », malgré la levée des obstacles formels à l'incorporation des femmes, « l'idéologie de la supériorité physique masculine »⁶⁷⁸ reste perceptible, ce qui permet une « féminisation contrôlée »⁶⁷⁹ de l'institution et le maintien de la division sexuée du travail militaire. Cette centralité de l'idéologie des capacités physiques a été tout au long du siècle un frein à l'incorporation des femmes dans l'armée et je vais montrer dans les parties suivantes comment elles pèsent sur l'affectation et le vécu militaires des engagées féminines.

⁶⁷⁴ Pia Zürcher, « Mesdames, en route pour le recrutement ! », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 3/2006.

⁶⁷⁵ Anaïs Bohuon, Grégory Quin, « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », *Le sociographe*, n°38, 2012, p. 25.

⁶⁷⁶ Colette Dowling, *Le mythe de la fragilité. Déceler la force méconnue des femmes*, Montréal, Le Jour, 2001, p. 29.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 97.

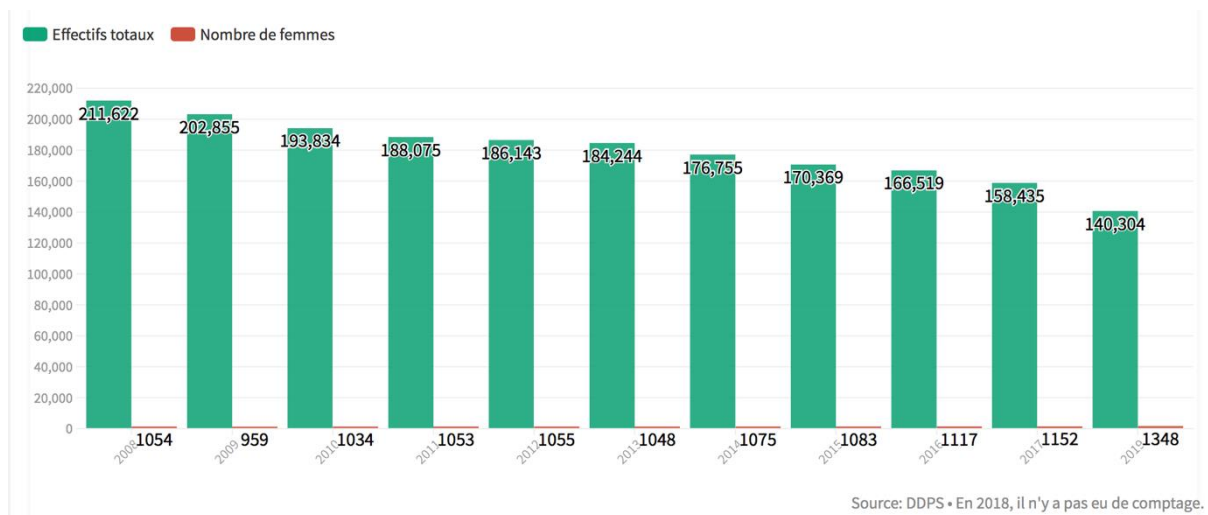
⁶⁷⁸ Suzanne Laberge, « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies », *Recherches féministes*, vol. 17, n°1, 2004, p. 13.

⁶⁷⁹ Geneviève Pruvost, « Le cas de la féminisation de la police nationale », *Idées économiques et sociales*, n°153, 2008, p. 10.

Une réforme qui n'attire que peu de volontaires

Les nouvelles possibilités offertes par la réforme « AXXI » et l'égalité de statut qu'elle affirme n'ont pas entraîné une augmentation de volontaires. En 2004, les femmes sont 279 à s'annoncer, et il faut attendre 2017 pour connaître un changement significatif avec 406⁶⁸⁰ inscrites⁶⁸¹. Pour l'effectif général (*Figure 3*), le taux de féminisation oscille entre 0,6% (2015) et 0,8% (2019). L'Armée suisse est donc une institution très faiblement féminisée, et ce également en comparaison avec d'autres armées occidentales.

Figure 3. Effectifs de l'Armée suisse et nombre de femmes militaires



Source : Radio Télévision Suisse romande (RTS) ⁶⁸²

La *Figure 4* laisse voir une potentielle corrélation entre le contexte géopolitique et les fluctuations des inscriptions : les conflits d'importance qui impliquent un grand nombre de victimes semblent concomitants avec les sursauts de volontaires féminines. Bien évidemment, l'élan de la Seconde Guerre mondiale n'a jamais été égalé, mais le pic des années 1950

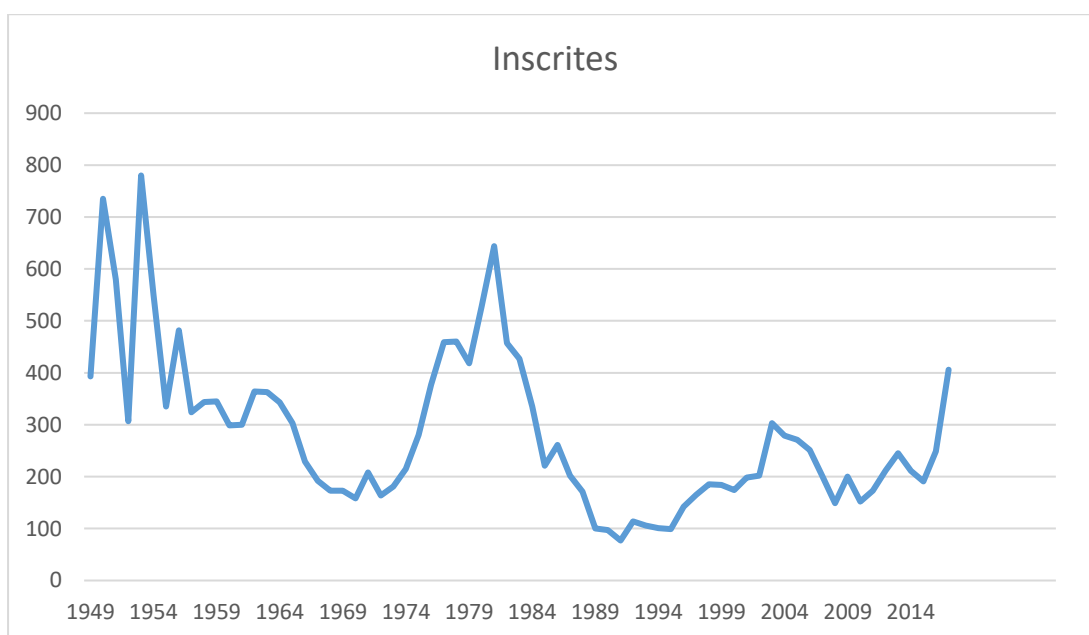
⁶⁸⁰ Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, « Légère hausse du taux d'aptitude au service militaire », *Communiqués de presse*, 08.03.2018. URL : <https://www.vbs.admin.ch/fr/actualites/communiqués.detail.nsb.html/70030.html>. État au 20.08.2018.

⁶⁸¹ Pour 250 femmes environ instruites en écoles de recrues cette même année. Radio Télévision Suisse romande (RTS), « De plus en plus de femmes s'engagent dans l'armée suisse », *Le 12h30*, 14.01.2018. URL : <https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/de-plus-en-plus-de-femmes-sengagent-dans-larmee-suisse?id=9225258&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>. État au 20.08.2018.

⁶⁸² Radio Télévision Suisse romande (RTS), « « Section, Marche ! » Immersion à l'école de recrues », Grand format web-série, 2019. URL : <https://www.rts.ch/info/suisse/10896781--section-marche-immersion-a-l-ecole-de-recrue.html#chap05>. État au 01.05.2020.

correspond à l'éclatement de la Guerre de Corée et les chiffres se maintiennent durant cette décennie qui voit également la Guerre du Viêtnam débuter. Le pic de 1980 et 1981 concordent avec le début de la guerre entre l'Irak et l'Irak et celle d'Afghanistan. Cependant, la Guerre d'Irak, en 2003, ne semble pas susciter l'engagement, cette intervention militaire étant d'ailleurs largement décriée en Europe. Mais ces corrélations sont à prendre avec prudence, car comprendre ces fluctuations demanderait une réelle analyse historique afin de révéler toute une imbrication de facteurs explicatifs, ce qui n'est pas l'objet de cette recherche.

Figure 4. Effectifs des militaires féminines (inscriptions au recrutement) 1949-2017



Source : Annexe 4. Effectifs Femmes dans l'Armée suisse – 1939-2018

Il est cependant intéressant de se demander pourquoi l'Armée suisse n'attire que peu de femmes. Je mentionne ici quelques pistes qui n'ont pas comme dessein de trancher, mais de renseigner sur l'institution militaire étudiée.

La première piste renvoie à la question de l'image et du prestige de l'Armée suisse auprès des femmes. On l'a vu dans le premier chapitre, le rayonnement de l'institution militaire suisse s'amenuise à partir des années 1960, avec des contestations de plus en plus nombreuses et organisées dans les années 1980. De manière générale, les rares données qui s'intéressent à la distribution sexuée des opinions sur l'institution militaire suisse, indiquent que les femmes

partagent des représentations moins positives que les hommes quant au monde militaire⁶⁸³. Les femmes seraient généralement moins séduites que les hommes par cette institution, ce qui expliquerait en partie la faible proportion d'engagées féminines. Cela induit aussi l'hypothèse que les femmes militaires se distinguent de leurs comparses civiles quant à leurs représentations de l'institution militaire suisse.

La littérature sur les femmes militaires explique souvent la féminisation des armées occidentales par leur professionnalisation. Cette dernière aurait un effet accélérateur de la féminisation des armées⁶⁸⁴. La France est fréquemment prise en exemple de ce phénomène : suite à la loi du 28 octobre 1997 qui porte sur la réforme du service national, la féminisation des armées françaises passe d'une moyenne de 7% pour la période 1992-1998, s'accélère à partir de 1999 pour atteindre 12,7 % fin 2003. Aujourd'hui, le taux de féminisation globale des armées françaises atteint les 15%⁶⁸⁵. Comparativement, les armées occidentales de conscrits où les femmes peuvent servir sur une base volontaire affichent un taux de féminisation bien plus modeste que les armées professionnelles (*Tableau 1*). Toutefois on remarque que la fin de la conscription et son ancienneté ne garantissent pas forcément un taux élevé : ainsi l'Italie stagne à 4%, tandis que le Royaume-Uni, qui dispose d'une armée professionnelle de longue date, présente un taux moins élevé que la France, l'Espagne ou le Portugal. Cela peut découler en partie du maintien de nombreuses limitations d'accès à des fonctions militaires spécifiques en raison du sexe, ou encore des politiques d'égalité globales mises en place dans ces pays⁶⁸⁶.

⁶⁸³ Giuseppe Caforio, « The military profession, public trust and public interest », *Connections. The Quarterly Journal*, vol. 7, n°4, 2008, p. 109.

⁶⁸⁴ Irène Eulriet, « Le recrutement des femmes dans les Forces armées des États-membres de l'Union européenne : entre contrainte et imitation », in Claude Weber (dir.), *Les femmes militaires*, Rennes, PUR, 2015, p. 41.

⁶⁸⁵ OTAN, « Summary of the National Reports of NATO Member and Partner Nations to the NATO Committee on Gender Perspectives », 2015, p. 11.

⁶⁸⁶ Plusieurs études proposent un modèle explicatif plus complexe des facteurs qui affectent la participation des femmes à l'univers militaire. Le modèle de Mady Segal présente trois dimensions, renvoyant aux caractéristiques militaires (comme les conditions d'accès), à la structure sociale (dont les facteurs économiques ou la force de travail féminine) et à la culture du pays (dont la construction sociale des genres), le tout étant interrelié dans sa réflexion. Mady Segal, « Women's military roles cross-nationally – Past, present and future », *Gender and Society*, vol. 9, n°6, 1995, pp. 757-775. Le modèle de Helena Carreiras intègre quant à lui les caractéristiques de l'ordre de genre. Helena Carreiras, *Gender and the military...*, *op. cit.*, p. 36.

Tableau 1. Taux de féminisation des armées de quelques pays occidentaux en 2015

Service militaire obligatoire masculin	Taux de féminisation en 2015	Année de la fin de la conscription
Suisse	0,6%	-
Autriche	1,4%	-
Finlande	2,4%	-
Armées professionnelles		
Royaume-Uni	10,1%	1957
États-Unis	15,5%	1973
Belgique	7,7%	1995
France	15,2%	1998
Portugal	11%	1999
Espagne	12,5%	2001
Italie	4,1%	2006
Allemagne	10,9%	2011

Source : OTAN⁶⁸⁷

Ce différentiel de féminisation entre armées professionnelles et non-professionnelles s'explique par le fait que pour contrecarrer le manque d'hommes qu'implique le renoncement à la conscription obligatoire, les institutions militaires doivent motiver le volontariat : campagnes de recrutement, fin des quotas limitatifs et des restrictions en raison du sexe s'imposent peu à peu afin d'inciter et de combler les besoins de l'institution⁶⁸⁸. Car la fin de la conscription ne va pas forcément de pair avec une réduction équivalente des besoins en effectifs des institutions militaires : elles se doivent d'être actives et d'élargir leur bassin de recrutement. Cette nécessité ne s'impose pas de la même manière aux armées basées sur le système de la conscription.

Un autre facteur du développement de la féminisation des armées mis en avant par la littérature est le processus de modernisation des armées où c'est peu à peu les compétences techniques plutôt que la force et les capacités physiques qui sont recherchées et valorisées. Des compétences considérées comme plus accessibles aux femmes. Cependant, si la France a effectivement appliqué une modernisation technologique de ses infrastructures et outils de combat, et « mêmes si les missions confiées actuellement aux armées n'induisent que fort peu de situations de combat », ici aussi, pour Katia Sorin, « le référentiel principal est toujours

⁶⁸⁷ « Percentage of all active duty female military personnel of NATO member and partner nations in 2015 ». OTAN, « Summary of the National Reports ... », *op. cit.*, p. 11. Le taux donné pour la Suisse est de 3% : je pense qu'elle communique donc un chiffre sur la base d'une population différente que celle de l'armée d'active. En effet, il semblerait que ce chiffre ne concerne que le personnel professionnel : « The information provided for this Report applies mainly to professional armed forces » (p. 212).

⁶⁸⁸ Michèle Monrique, « La place des femmes dans la professionnalisation des armées », *Étude du Conseil économique et social*, République française, 2004, p. 85.

celui du combattant »⁶⁸⁹. Il n'empêche que la féminisation de l'armée française a été importante ces dernières années malgré le maintien d'une image classique du militaire. On peut donc faire l'hypothèse que non seulement cette centralité des compétences physiques sert de filtre au recrutement et à l'affectation des femmes et des hommes, mais qu'elle véhicule aussi et toujours une représentation très masculine du soldat qui diminue son attrait – en termes de perception des possibles d'accès⁶⁹⁰ – auprès des femmes.

Irène Eulriet développe une autre hypothèse sur la féminisation progressive des armées : celle du poids de la norme juridique internationale – plus précisément européenne – sur les politiques de recrutement des femmes militaires. Si la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, elle l'est de l'ONU depuis 2002 et est tenue d'appliquer les *Résolutions du Conseil de sécurité*. Et pour ce qui m'intéresse ici, la *Résolution 1325* (2000), qui porte sur « Les femmes, la paix et la sécurité ». Sans aborder ici la question de la dimension contraignante ou non de ces *Résolutions* sur les États membres, on peut évaluer l'effet potentiel de cette norme internationale sur les effectifs militaires suisses. La *Résolution* en elle-même se concentre sur la prise en compte des sexospécificités⁶⁹¹ dans la prévention et la résolution des conflits, et le maintien de la paix. Si elle insiste sur l'importance d'une participation active des femmes dans ces processus, la question de la féminisation des personnels impliqués – diplomatique, civil et militaire –, représente une piste dans cette finalité plutôt qu'une volonté en soi. La Suisse s'est impliquée activement avec un plan national d'action pour la mise en œuvre de cette résolution (dès 2007), dont l'une des mesures est d'augmenter la proportion de femmes dans les opérations militaires de maintien de la paix. Ainsi, cette proportion atteint les 6% en 2011, taux supérieur à celui des opérations onusiennes – et bien supérieur à la part de femmes dans l'Armée suisse en général⁶⁹². Pour comprendre cet écart entre les effectifs militaires féminins généraux et la part engagée dans la promotion de la paix, il faut s'intéresser au mode de

⁶⁸⁹ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, op. cit., p. 221.

⁶⁹⁰ Dans la psychologie sociale s'intéressant au cas des *tokens*, on parle plutôt de « perméabilité ou d'imperméabilité des frontières entre groupes » sociaux, qui renvoie autant à une perception subjective qu'à des mesures objectives d'accès ou d'inaccès. Voir David Bourguignon, Ginette Herman, « Quand le monde du travail est perçu comme ouvert ou fermé... », in Ginette Herman, *Travail, chômage et stigmatisation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2007, pp. 177-213.

⁶⁹¹ Les sexospécificités renvoient aux différences socialement acquises et construites entre femmes et hommes, qui impliquent notamment des besoins différenciés à prendre en considération dans l'élaboration de politiques publiques et de stratégies d'actions gouvernementales.

⁶⁹² Analyses du Center for Security Studies (CSS) – Résolution 1325. Elgin Brunner, Daniel Möckli, « Les femmes, la paix et la sécurité. La Résolution 1325 de l'ONU au banc d'essai », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, CSS ETH Zurich, n°114, 2012, pp. 1-4.

recrutement de ce personnel militaire envoyé à l'étranger. Pour rejoindre les contingents militaires de promotion de la paix, il existe deux voies distinctes : l'engagement à l'étranger pour les militaires de milice et professionnel.⁶⁹³, et l'engagement à l'étranger pour les femmes. Parmi les exigences adressées à la première catégorie figure celle d'une « instruction militaire de base accomplie (exception pour les spécialistes techniques) »⁶⁹⁴, tandis que pour la deuxième, il est précisé qu'une « formation militaire de base [n'est] pas indispensable »⁶⁹⁵ (*Annexe 5*). Il y a donc, pour la promotion de la paix, un recrutement supplémentaire hors des effectifs de l'institution militaire qui vise spécifiquement les femmes. Elles peuvent ainsi rejoindre ces contingents sans avoir à effectuer leur école de recrues, comme le confirme l'une des enquêtées, la capitaine Laura, qui a réalisé un engagement de six mois au Kosovo⁶⁹⁶ : si elles étaient une vingtaine de femmes, seulement deux ou trois d'entre elles avaient réalisé un service militaire au préalable. Les profils recherchés renvoient à des compétences professionnelles acquises hors de l'institution, l'instruction militaire étant facultative. Ainsi, un recrutement externe féminin permet à la Suisse d'afficher une bonne proportion de femmes allant dans le sens des mesures proposées par la *Résolution 1325*, sans que la norme juridique n'aie d'effet quant aux effectifs hors de ces contingents engagés sur le terrain de la promotion de la paix. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans ce genre de « mission pour les soldates »⁶⁹⁷ étant donné qu'elles sont « plus attendues sur le terrain de la sollicitude que sur celui des armes »⁶⁹⁸. D'ailleurs, le discours d'institution va dans ce sens, comme l'indiquent les propos de la brigadière Eugénie Pollak Iselin qui présupposent un intérêt « naturel » des femmes à cette tâche : « Le thème de la promotion de la paix est important pour nous tous, et en particulier pour la population féminine. Elle y voit une tâche utile pour l'armée, sinon même sa justification. »⁶⁹⁹

⁶⁹³ Militaire de métier au bénéfice d'un contrat professionnel à durée indéterminée.

⁶⁹⁴ Armée suisse, « Engagement au profit de la promotion de la paix », SWISSINT - Swiss Armed Forces International Command, non daté.

⁶⁹⁵ Armée suisse, « Les femmes dans les engagements de promotion de la paix », SWISSINT - Swiss Armed Forces International Command, non daté.

⁶⁹⁶ Dans le cadre de la Swisscoy, soit la formation de l'Armée suisse au Kosovo, dans le cadre des missions internationales de promotion de la paix mises en œuvre par le Centre de compétences SwissInt.

⁶⁹⁷ Stéphanie Daniel-Genc, « Femmes au combat : cessent-elles d'être une catégorie vulnérable ? », *op. cit.*, p. 107.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 109. Voir également Helen Durham, Katie O'Byrne, « The dialogue of difference : gender perspectives on international humanitarian law », *International Review of the Red Cross*, vol. 92, n°877, 2010, pp. 31-52.

⁶⁹⁹ Eugénie Pollak Iselin, « No news is good news », *Info-FDA*, n°3, 1996, p. 9.

Le système de milice n'oblige pas à mettre en place un recrutement actif au-delà des astreints et à aller « chercher les femmes ». Je vais maintenant effectivement montrer que l'Armée suisse ne s'est pas donné les moyens de susciter cet engagement, et que cette faible féminisation découle aussi de l'absence d'une réelle volonté politique et institutionnelle en ce sens. Pour ce faire, je vais procéder à l'identification et à l'analyse des moyens mis en place par l'institution militaire suisse pour intéresser les femmes à un service militaire. Malgré les évolutions annoncées par la réforme « AXXI », peu de mesures concrètes sont mises en place. On constate même au contraire un recul des sollicitations à l'engagement féminin de même qu'une baisse des moyens de communication pour ce faire.

Armée XXI : quelle offre d'engagement ?

Au moment de l'enquête, les moyens de sollicitation à l'engagement volontaire des Suissesses sont très limités et concentrés dans le temps. Le premier est une lettre d'information envoyée à tous.tes les jeunes Suisse.sse.s l'année de leurs 16 ans par leur canton d'habitation⁷⁰⁰, accompagnée d'une brochure, *Ton engagement pour notre sécurité*⁷⁰¹ d'une trentaine de pages représentant trois jeunes hommes et deux jeunes femmes qui arborent un t-shirt (pour les hommes) ou un débardeur (pour les femmes) rouges agrémentés de la croix blanche nationale. Un souci de visibilité des femmes est présent dans la documentation⁷⁰², de même qu'un effort de féminisation (« jeunes hommes et jeunes femmes » ; « musiciennes et musiciens » ; « jeunes gens et jeunes filles »). Ce courrier précise aux hommes leurs obligations militaires et la possibilité, pour les femmes, d'un engagement volontaire. La brochure insiste sur le fait que les femmes « ont les mêmes possibilités que leurs collègues masculins d'accéder à toutes les fonctions et à tous les grades pour lesquels elles sont qualifiées »⁷⁰³ en accord avec la réforme « AXXI ». Dans un paragraphe qui traite

⁷⁰⁰ Confédération suisse, *RS 511.11 - Ordonnance sur le recrutement (OREC)*, 10.04.2002, état au 01.01.2012 et 01.07.2017, chapitre 2, section 1, art. 4, « Information préalable ». Selon mes informations, deux cantons ne le font pas. Notes de terrain.

⁷⁰¹ Armée suisse, *Ton engagement pour notre sécurité. Information préalable aux jeunes citoyennes et citoyens suisses au sujet du recrutement dans l'armée, la protection civile et le service civil*, Berne, DDPS, 2012.

⁷⁰² Avec une volonté de les distinguer par le port d'un haut différencié, le débardeur ayant des atours plus « féminins ».

⁷⁰³ Armée suisse, *Ton engagement ...*, *op. cit.*, p. 12.

spécifiquement de la question de l'égalité des chances entre femmes et hommes, l'intérêt professionnel de l'engagement est souligné :

« Les expériences faites à l'armée peuvent s'avérer précieuses et utiles également pour la vie professionnelle : les femmes renforcent leur confiance en elles-mêmes ; elles ont l'occasion d'acquérir une expérience de conduite, développent leur réseau social et acquièrent des connaissances spécifiques. »⁷⁰⁴

On remarque que l'offre d'engagement insiste sur la possibilité d'acquérir à l'armée des dispositions valorisées car « masculines »⁷⁰⁵ et propres aux classes dominantes (être sûr.e de soi, capacité à diriger, etc.). Cet extrait montre que l'institution, dans le cadre d'« AXXI », met désormais en avant les rétributions matérielles. Plus tard, à 18 ans, une seconde lettre est envoyée en vue des journées d'information pour le recrutement, organisées par les cantons⁷⁰⁶ : les hommes sont convoqués et leur participation est obligatoire, alors que les femmes y sont invitées.

Deux sollicitations, que l'on peut considérer comme directes, interviennent ainsi dans le parcours des jeunes femmes avant leur entrée dans l'âge adulte, à condition que les cantons aient appliqué à la lettre les consignes fédérales. En effet, certains d'entre eux n'envoient que la première lettre, voire aucune. Pour la majeure Valerette, cela est généralement lié à des questions financières, mais également à d'autres motivations.

Majore Valerette : « Ouais en tout cas il y a un ou deux cantons : "Ouais ça ne nous sert à rien, ça nous coûte une fortune." Parce que c'est cantonal de nouveau. Berne nous dit qu'il faut qu'on le fasse, mais c'est toujours cette zone grise entre fédéralisme et les cantons, alors si le canton il dit : "Désolé mais on n'a pas l'argent pour", et bien Berne va dire : "Vous avez au moins envoyé aux garçons ?" – "Oui bien sûr" – "Bon alors c'est bon". Voilà. C'est un peu ça je dirais, ou selon les responsables aussi... [...] Il ne faut pas oublier aussi que les commandants d'arrondissement c'est souvent [...] les vieux officiers [...]. On ne peut pas dire que c'est les gens les plus dynamiques du monde. »

Entretien informatif.

⁷⁰⁴ *Idem.*

⁷⁰⁵ Je comprends ici les dispositions « masculines » comme des dispositions *socialement construites comme masculines*. Voir la réflexion d'Emmanuelle Zolesio, « Dispositions féminines/dispositions masculines », *Interrogations ?*, n°10, « La compétence », 2010. URL : <http://www.revue-interrogations.org/Dispositions-feminines>. État au 18.01.2017.

⁷⁰⁶ Des cantons s'y soustraient : onze sur 26 envoient cette invitation. Notes de terrain.

Les sollicitations dépendent donc des cantons, voire des individus en charge, et les femmes ne sont ainsi pas toutes informées de la même manière. Étant donné qu'elles peuvent s'engager jusqu'à leur 25^e anniversaire – plus exactement, elles doivent effectuer leur recrutement jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle elle atteignent l'âge de 25 ans⁷⁰⁷ –, elles ne seront plus directement incitées à le faire entre 18 et 25 ans. Rares sont les enquêtées de mon corpus d'entretiens à avoir effectivement participé à cette journée d'information⁷⁰⁸. C'est pour moi un indice d'une faible efficacité de ces mesures d'incitation. De plus, la majorité des enquêtées ne se souvient tout simplement pas avoir reçu ces courriers, ce qui montre également qu'ils n'ont pas un grand rôle dans l'engagement effectif des femmes militaires.

Les sollicitations n'ont pas toujours été aussi rares. Suite à la réforme « AXXI » qui met fin à l'office spécifique « Femmes dans l'Armée », plusieurs mesures incitatives opérées par cet organe sont abandonnées, comme le révèle un entretien avec l'une des responsables du recrutement féminin, la sergente Titlis.

Sergente Titlis : « Quand il y avait l'office Femmes dans l'Armée, on faisait beaucoup de propagande dans les écoles. Disons que quand il y avait une foire ou quelque chose comme ça, on avait toujours un stand Femmes dans l'Armée. Il y avait toujours des choses à organiser, auxquelles prendre part, on faisait des journées d'information pour les filles, avec les fonctions par exemple. J'allais souvent chez les vétérinaires, avec les chiens, les chevaux, et tout cela. C'était des choses qu'on organisait quand on avait l'office. Mais après, quand je suis restée seule, je n'avais plus la possibilité d'organiser et de m'occuper de tout ça, c'est pour ça. »

Entretien informatif.

L'incorporation des femmes dans l'institution sans la tutelle d'un organe spécifique a comme effet indirect de progressivement réduire les moyens et les mesures d'incitation à l'engagement des femmes. Selon la majeure Valerette, il existait auparavant un véritable « team-info » composé « à son summum » d'une vingtaine de personnes qui s'activaient en vue

⁷⁰⁷ Armée suisse, « Femmes dans l'Armée », « Conditions pour accomplir du service militaire à titre volontaire ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/fda/ubersicht/voraussetzungen.html>. État au 04.05.2016.

⁷⁰⁸ Seules huit – sur 21 – des enquêtées se sont rendues à la journée d'information avant le recrutement.

de la visibilité des femmes dans l'armée (avec des stands d'information, des publications, la production de flyers et leur distribution, etc.). Ce « team » est dissout avec la réforme « AXXI ».

Majore Valerette : « Parce que comme ça, c'est être exactement comme nos camarades masculins. Mais d'un côté c'était un peu dommage parce que, justement, on a perdu ce côté information. »

Entretien informatif.

Ce « team » disposait même à l'époque d'un budget en vue de produire des produits dérivés promotionnels – à caractère plus ou moins sexué – distribués aux stands d'information, comme des trousse de couture, des paquets de mouchoirs, des baumes à lèvres ou encore des couteaux suisses estampillés Femmes dans l'armée (voir quelques exemples en *Annexe 6*). Ainsi, avec la disparition de l'office Femmes dans l'Armée⁷⁰⁹, le personnel responsable spécifiquement des militaires féminines se réduit progressivement à une seule personne : son travail consiste principalement à transmettre des informations aux femmes qui en font la demande, à les accompagner lors du recrutement et à y donner ou coordonner une séance spéciale pour elles à cette occasion. Dans la même logique, plusieurs outils de communication ciblés sur les femmes dans l'Armée suisse ont peu à peu disparu. Le magazine papier *Info-FDA*, paru de 1995 à 2003, visait à « renseigne[r] sur l'instruction et l'emploi des femmes dans l'armée »⁷¹⁰. Tiré à plus de 10'000 exemplaires, il était adressé aux cadres militaires (commandant.e.s, instructeur.trice.s, chef.fe.s de section des communes, etc.), aux écoles militaires, aux femmes intéressées, aux médias et à toute personne intéressée⁷¹¹. À l'aube de la mise en application de la réforme « AXXI » le 1^{er} janvier 2004, la publication prend fin et l'éditorial du dernier numéro, signé par la brigadière Doris Portmann, le présente ainsi :

« Le cahier que vous tenez présentement entre les mains est le dernier. [...] nous ne disposons plus de notre propre organe pour nous adresser de façon ciblée aux militaires féminins, aux femmes intéressées, aux commandants ayant des femmes sous leurs ordres, etc. »⁷¹²

⁷⁰⁹ « L'office FDA [fut] intégré dans la nouvelle Base de communication Défense. Ses collaboratrices et collaborateurs seront encore plus fortement engagés que maintenant dans le travail de relations publiques (non seulement pour les femmes). » Doris Portmann, « Les femmes dans l'Armée XXI. Nous y voici... », *Info-FDA*, n°3, 1998, p. 33.

⁷¹⁰ Heinz Zahn, « Communication FDA. Dialogue pas seulement avec les femmes », *Info-FDA*, n°3, 1998, p. 5.

⁷¹¹ Il était publié « trois fois par année, sur 24 pages en moyenne [...] ». *Idem*.

⁷¹² Doris Portmann, « Éditorial », *Info-FDA*, n°3, 2003, p. 3.

La fin d'une publication spécifique est justifiée dans les propos officiels par la volonté d'une pleine incorporation des femmes dans l'Armée suisse. La revue *Info-FDA* est alors remplacée par les *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, qui prennent la forme d'une *newsletter* et dont les articles étaient disponibles sur le site internet de l'Armée suisse jusqu'au 3 octobre 2016, date à laquelle le site *armee.ch* a été entièrement remanié⁷¹³. Diffusée de 2005 à 2012, soit 97 articles, cette publication est bien moins importante que la revue qui l'a précédée et finit par s'essouffler pour des raisons financières et un manque de personnel, comme l'indique le récit de l'une des responsables du recrutement des femmes, la sergente Titlis.

« Avant il y avait Info-FDA, les Lettres d'information FDA, qu'on voit sur internet. Mais maintenant il n'y a plus de publications spécifiques pour les femmes ?

Sergente Titlis : Alors il y a deux ans, ils ont... Puisqu'il y a eu un changement et qu'il fallait faire des économies... Alors on a dit qu'on allait redimensionner : il y avait environ dix *newsletters FDA* par année, on avait un *team*, une rédaction, alors ils ont dit : "Pour économiser, on ne va faire que quatre newsletters". Et depuis ce moment-là, ils [la Communication Défense] n'ont plus rien fait. [...] On n'aurait jamais dû arrêter, c'était pas prévu d'arrêter. C'est le 22 février 2012 qu'ils ont arrêté, ça fait deux ans. Mais on aimerait bien de nouveau le faire. [...] Avant on avait toujours notre projet, on avait ça, notre *Info-FDA*, après on a eu les *newsletters* parce qu'ils ont dit : "Il faut économiser !" Toujours économiser... Et après ils ont arrêté. C'est très dommage. Et il n'y a aussi plus personne qui s'occupe vraiment du site web Femmes dans l'armée. [...] Ce que je prépare toujours c'est les *Facts and Figures*, qu'on ait toujours encore les dates, combien de femmes on a recrutée. Ça je le fais encore chaque année, de manière à ce que l'on ait au moins ça. Mais autrement, il n'y a personne qui fait quelque chose [ton dépité]. »

Entretien informatif.

La communication ciblée autour des femmes militaires fait les frais des mesures d'économie imposées à l'institution⁷¹⁴, ses moyens de visibilité vers l'intérieur et l'extérieur sont réduits et son principal portail, la rubrique « Femmes dans l'armée » en ligne, laissé à l'abandon. L'intervention d'Alexandre Vautravers, lieutenant-colonel d'État-major général et rédacteur

⁷¹³ Comme je l'ai signalé, de nouveaux contenus ont fait leur apparition en mars 2020 dans le cadre du « DEVA », notamment six vidéos promotionnelles. Cela indique que l'Armée suisse investit désormais plus dans des moyens promotionnels ciblant l'engagement des femmes. Armée suisse, « La sécurité est aussi une affaire de femmes », *op. cit.*. Sur YouTube : Schweizer Armee. URL : https://www.youtube.com/channel/UCw1Dz_urUu4mYx9othOsbvQ. État au 17.04.2020.

⁷¹⁴ 2004 sonne le début d'un véritable « assainissement budgétaire ». Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » ... », *op. cit.*, p. 5. Voir également pp. 4-6.

en chef de la *Revue militaire suisse* lors de l'émission *Forum* de la Radio Télévision Suisse (RTS) romande en 2016, qui aborde la question d'une extension de l'obligation de servir aux femmes, souligne également le recul des investissements en vue de motiver des femmes à l'engagement volontaire.

« *Journaliste : Est-ce qu'il faudrait au moins rendre obligatoire pour les femmes la journée de présentation de l'armée pour tous les jeunes Suisses avant le recrutement, ça permettrait de présenter l'armée, de susciter peut-être plus d'engagements volontaires des femmes ?*

Alexandre Vautravers : Ah je suis à fond pour, je ne vais pas dire quel chef du Département de la Défense a supprimé les crédits pour l'information aux volontaires femmes qui souhaitent servir [entre fin 2009 et début 2010⁷¹⁵], je ne vais pas trahir son nom mais vous aurez bien compris de qui il s'agit...

Journaliste : Dites-le, dites le... [rires]

Alexandre Vautravers : ...moi je suis [rires], l'ancien [à savoir le conseiller fédéral UDC Ueli Maurer]. Moi je suis absolument en faveur de cela, de ces informations, je suis d'accord avec ce qui a été dit, pas seulement d'ailleurs au service civil mais aussi la protection civile et pourquoi pas dans l'armée également, possibilités de formation de très, très haut niveau, pourquoi est-ce qu'on interdirait, on découragerait les femmes d'accéder à ces postes à responsabilité ? »⁷¹⁶

Avec cette baisse des moyens destinés à intéresser et à informer les Suissesses, la visibilité auprès des femmes hors et au sein de l'institution est réduite. Néanmoins, on peut remarquer que la représentation des femmes militaires sur les différents supports « mixtes » est tout de même prise en compte, surtout si on la compare à l'effectif réel. Par exemples, la brochure *Le recrutement. Armée, service civil et protection civile. Edition 2013-2015*⁷¹⁷ propose en couverture douze jeunes Suisse.sse.s, dont dix en treillis militaires parmi lesquelles trois femmes au premier plan ; la couverture du *Bréviaire. L'armée en bref*⁷¹⁸ comporte trois militaires, dont une femme, également au premier plan. De plus, un court-métrage a été réalisé

⁷¹⁵ Entretien informatif.

⁷¹⁶ Radio Télévision Suisse romande (RTS), *Forum*, « Et si la Suisse étendait l'obligation de service militaire aux femmes ? Débat entre Alexandre Vautravers et Ilias Panchard », 10.06.2016. URL : <http://www.rts.ch/info/suisse/7794189-et-si-la-suisse-etendait-l-obligation-de-service-militaire-aux-femmes-.html>. État au 21.12.2016.

⁷¹⁷ Armée suisse, « Le recrutement. Armée, service civil et protection civile », Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Berne, édition 2013-2015. La nouvelle édition 2016 renonce à une photo de groupe en couverture pour une illustration plus conceptuelle.

⁷¹⁸ Armée suisse, *Bréviaire, l'armée en bref*, Berne, DDPS, 2009.

sur les femmes militaires en 2009, dont la bande-annonce est visible en ligne⁷¹⁹. Dans le prospectus de présentation, les objectifs de cette production sont clairs :

« Public cible : Jeunes femmes âgées de 18 ans qui s'intéressent au service militaire volontaire ainsi qu'aux autres personnes et unités intéressées. Objectif : Améliorer les connaissances du public cible et augmenter la disposition à s'annoncer au recrutement. »⁷²⁰

Le court-métrage présente dix femmes dans leur quotidien militaire, avec une bonne variété de fonctions et de grades, et est mis à disposition sur la plate-forme *YouTube* de *schweizerarmee*⁷²¹ : sa visibilité⁷²² peut être importante, mais comme le souligne la description du public cible, il ne peut réellement toucher que les personnes intéressées, soit les personnes qui cherchent d'elles-mêmes des informations sur le sujet. Il faut aussi signaler que la question des femmes militaires est abordée dans les autres revues militaires (*Revue militaire suisse*, *armee.ch*, *Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift (ASMZ)*, etc.) et la possibilité d'un engagement volontaire est présentée – parmi d'autres informations – lors de foires ou expositions itinérantes, comme ce fut le cas lors du Comptoir suisse de Lausanne en 2015⁷²³ ou la Foire du Valais en 2018⁷²⁴, sans pour autant qu'il n'y ait de stand spécifique ni de présence de militaires féminines permanente⁷²⁵.

⁷¹⁹ Armée suisse, « Femmes dans l'armée », « À l'écoute – des femmes dans l'armée ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html>. État au 11.01.2017.

⁷²⁰ Armée suisse, « À l'écoute – des femmes dans l'Armée », Berne, DDPS, 2009, prospectus de présentation du DVD.

⁷²¹ Sur 190 vidéos (chacune diffusée dans les trois langues nationales), il s'agit du seul film focalisé sur les femmes militaires (jusqu'en 2020 du moins), bien qu'elles puissent apparaître dans d'autres vidéos portant sur d'autres thématiques. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=Kr3EY14RHMI>. État au 11.05.2016.

⁷²² Au 04.05.2016, la version française affiche 28'089 vues, ce qui la classe 3^e en terme de vues parmi les vidéos en français du compte *schweizerarmee*.

⁷²³ Très discrètement cependant, car l'arme alors en vedette étaient les troupes blindées. Celles-ci ne comportent que peu de femmes dans leurs rangs. Un panneau de l'exposition informait cependant de la possibilité pour les femmes de servir volontairement et un numéro du magazine *armee.ch* mis à disposition comportait deux pages et demie sur les femmes dans l'armée : Letizia Paladino, « Trois femmes, trois époques, trois parcours », *armee.ch*, Communication Forces terrestres, édition du Chef de l'Armée, n° 1, 2015. URL : http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/dokumentation/publik_zeitschr/armee-ch.parsys.22424.downloadList.40107.DownloadFile.tmp/armeechcda115fr.pdf. État au 04.05.2016.

⁷²⁴ Avec notamment une exposition de chars, un simulateur de FA-18 et des démonstrations d'intervention où j'ai pu notamment voir une femme en action.

⁷²⁵ Du moins lors de mes passages (2015-2018).

Les femmes ne sont pas totalement invisibilisées. Il n'en reste pas moins que l'on est bien loin des campagnes de recrutement propres aux armées professionnelles, comme c'est le cas en France où la communication militaire s'apparente à une véritable campagne publicitaire. Celle de 2013-2015, ciblée sur l'armée de Terre, fut très visible, et ce en raison « d'un budget total estimé, hors achat d'espace, à 1,5 million d'euros [...] et [d']une présence multimédia, en particulier à la télévision, plutôt forte »⁷²⁶. Dans ces campagnes françaises, les femmes militaires sont particulièrement visibles ; une manière de signaler qu'elles font parties du bassin de recrutement visé. Une étude de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) souligne, pour les cas français et allemand :

« Le ministère de la Défense et la Bundeswehr visent un public large, voire l'ensemble de la population, pour assurer la proximité armée-société. Le public jeune est, comme il se doit, particulièrement sollicité, de nombreuses actions et évènements s'adressant à lui, tandis que les femmes apparaissent très souvent sur les pages web et en images. »⁷²⁷

Si les femmes militaires ne sont pas invisibilisées en Suisse, il n'y a pas de campagnes de recrutement⁷²⁸. Ces dernières ne semblent pas faire sens, du fait notamment du système de milice et d'une tendance à la baisse des effectifs ainsi que des budgets de l'armée. Ce contexte constitue un obstacle à une campagne active en vue d'un recrutement des volontaires : élargir le bassin de recrutement ne peut que difficilement aller de pair avec le maintien du service militaire obligatoire masculin et cette exigence à la baisse des effectifs. La majeure Valerette, qui regrette un manque d'effort alloué au recrutement des femmes, confirme également cette réflexion.

⁷²⁶ Daniel Chaize, François-Bernard Huyghe, Fabio Liberti, Jean-Pierre Maulny, Philippe Migault, Alexandre Tuaillon, *Les communications institutionnelles de la Défense en Europe : comment les pays européens communiquent sur leurs armées, Étude EPS*, n°2011, tome 1, Paris, IRIS - Institut de Relations Internationales et Stratégiques, 2013, p. 40.

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 69.

⁷²⁸ On trouve des traces de campagnes d'encouragement à l'engagement volontaire suite au passage du Service complémentaire féminin (SCF) au Service féminin de l'armée (SFA) en 1985. Les années 1986 et 1987 se sont vues gratifiées d'un budget d'environ 1 million de francs suisses chacune pour la diffusion d'information sur l'engagement volontaire des femmes, ce qui aurait, pour les plus optimistes, « contribué à enrayer le recul des inscriptions ». Confédération suisse, « 87.517 – Postulat : Halte à la campagne en faveur du Service féminin de l'armée », déposé par la conseillère nationale Angeline Fankhauser (PS) le 19.06.1987. URL : https://www.parlament.ch/afs/data/f/gesch/1987/f_gesch_19870517_002.htm. État au 18.01.2017.

Majore Valerette : « Vu que pour les bonhommes ben... On n'a pas besoin de vendre un truc qui est obligatoire, donc voilà. La vignette [autoroutière], on n'a pas besoin de faire du marketing pour la vendre. Donc un truc obligatoire, pourquoi faire de la pub ? Ce n'est pas nécessaire. »

Entretien informatif.

De plus, les économies exigées par les acteur.trice.s politiques en matière de dépenses militaires entrent également en porte-à-faux avec des budgets alloués à des campagnes de recrutement ou à la diffusion d'information sur le service volontaire. Ces exigences d'économie, comme je l'ai montré, ont eu un impact sur les moyens spécifiquement tournés vers le recrutement des femmes. Dès lors, l'engagement n'est que peu suscité, même si la documentation fait l'effort de représenter des femmes en arme, ce qui permet, pour celles qui font l'effort de chercher l'information, d'avoir quelques modèles d'identification et de projection malgré le caractère fortement homosexué de l'univers militaire.

Les enquêtées déplorent d'ailleurs un manque d'information à leur intention. Elles soulignent d'abord le fait que l'envoi des lettres d'information n'intervient pas à un moment opportun : elles s'estiment alors encore trop jeunes pour faire un pareil projet de vie, car elles manquent de confiance en leurs capacités et ont une appréhension face au caractère homosexué de l'institution. D'autres encore soulignent que l'engagement entre en trop forte concurrence avec leur trajectoire scolaire ou professionnelle au moment où ces sollicitations se manifestent, comme l'explique la soldate Inès.

Inès : « J'ai reçu aussi le papier pour les femmes [à 16 ans]. Je n'ai pas regardé parce que comme j'étais en apprentissage, ça m'embêtait d'arrêter mon apprentissage pour le faire. J'ai mis de côté et à la fin de mon apprentissage, c'est là que je me suis dit que si je n'avais pas de place de travail après ou quelque chose comme ça, et bien pourquoi pas, parce que l'armée, j'ai toujours aimé. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

L'avis que les sollicitations directes n'interviennent pas à un moment opportun de la carrière des enquêtées est partagé par une commandante d'arrondissement cantonale – chargée notamment des journées d'information en vue du recrutement.

Majore Valerette : « On a remarqué que les jeunes femmes qui viennent aux journées d'information et qui partent au recrutement, elles ont plutôt tendance à se rapprocher des 20 ans que des 18 ans. C'est plus vieux chez les jeunes femmes, et puis c'est une décision qu'on doit prendre [...]. Une jeune femme de 16-17 ans, tu reçois un truc de l'armée : "Mouais" [ton désintéressé]. C'est plutôt une fois qu'on a fini soit l'école secondaire, soit l'apprentissage, c'est là où on se dit : "Ouais pourquoi pas ?" Et je dirais même qu'à 17 ans, c'est trop tôt [...]. Parce qu'à 18-19 ans, on est moins influencée par les copains-copines, on a notre propre manière de voir notre futur, une meilleure vision : on a fini notre apprentissage, on a fini au minimum notre école secondaire, on sait où on va. »

Entretien informatif.

Les femmes observées lors de leur engagement militaire ou pendant leur recrutement déplorent souvent un manque de ressources disponibles pour s'informer en détails sur l'Armée suisse, son fonctionnement et les éléments propres à l'engagement féminin, et ce quel que soit leur niveau de formation. La capitaine Laure le souligne dans son récit.

Laura : « Je ne sais pas comment c'est maintenant, mais en tout cas au gymnase, tu n'as aucune publicité. À part si toi tu t'intéresses puis que tu vas sur internet, et puis encore à l'époque [recrutée en 2002 sous « A95 »], il n'y avait peut-être pas encore autant d'informations sur internet, c'était difficile de trouver des infos. Mais il y avait à l'époque une cheffe Femmes dans l'Armée. C'était une femme brigadier, je ne me souviens plus de son nom, et puis il y avait quelques informations qu'on pouvait griller comme ça à gauche, à droite. Mais sinon, c'est vrai que ce n'était pas fait de manière proactive pour recruter des femmes. Si tu ne faisais pas toi proactivement, tu n'avais rien. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Ce constat est partagé par la majore Valerette : « La jeune femme qui veut faire l'armée, il faut qu'elle aille chercher l'info. »⁷²⁹ Outre la faible efficacité des sollicitations directes, on constate que l'acquisition d'information sur le service militaire pour les femmes dépend de leur propre initiative. Cette tendance est palpable dans l'accueil que les enquêtées font parfois à ma recherche : elles s'enthousiasment qu'une étude s'intéresse à elles, comme l'a explicitement

⁷²⁹ Entretien informatif.

formulé la sergente Agnès, suite à notre entretien. Alors que nous nous dirigeons vers la gare, elle se dit très contente que je fasse une recherche sur les femmes dans l'Armée suisse.

Agnès : « Ça permettra d'y voir plus clair aussi, parce qu'il y a tellement de fausses idées sur les femmes à l'armée, ou des rumeurs. On entend toujours des rumeurs sur les femmes dans d'autres casernes. [...] C'est bien qu'il y ait une recherche sérieuse, je pense que c'est important de bien montrer ce qu'on fait aussi, qu'on fait des choses, qu'on sert à quelque chose et qu'on fait comme les hommes, et pas seulement ce genre de rumeurs. Parce que sinon il n'y a rien sur les femmes militaires en Suisse. »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Ainsi, pour Agnès et bon nombre de femmes militaires rencontrées, l'image dominante que l'on se fait d'elles est biaisée et peu d'informations sont disponibles sur l'engagement militaire au féminin. Ce déficit d'information concerne particulièrement la question de savoir comment gérer sa condition de « femme » dans cet univers masculin, comme l'exprime Margaux lors de notre entretien.

Margaux : « Concrètement, moi j'aurais bien voulu avoir le vécu d'une nana qui vienne et qui dise : "Voilà je t'explique, il faudrait mieux ne pas faire ci ou ça." C'est clair que t'es libre de faire ce que tu veux mais en attendant... Voilà, il y a des moments où t'es toute seule, il y a 300 mecs... [...] Moi si quelqu'un m'avait dit : "Fais vraiment gaffe à tes shorts, prends un truc vraiment long", ben je l'aurais fait comme ça. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle⁷³⁰, origines sociales moyennes supérieures.

Ce témoignage souligne à quel point des femmes peuvent se sentir désemparées face aux réactions de leurs camarades, à des règles officieuses et mouvantes, au quotidien militaire, qui plus est en l'absence de conseils et récits d'expériences rapportés par des engagées plus expérimentées. Dans le cas de Margaux et d'autre enquêtées, on le verra plus loin, cette situation leur fera vivre de mauvaises expériences durant leur parcours militaire.

⁷³⁰ Militaires de métier au bénéfice d'un contrat professionnel à durée déterminée (max. 5 ans).

L'engagement ne découle pas simplement d'une rencontre entre des individus et une offre d'engagement de l'armée, mais passe aussi par l'intermédiaire d'autres vecteurs et réseaux, comme la famille ou encore la police, ce que je développe en détails dans la seconde partie. C'est le cas de la soldate Manon, recalée à un concours d'admission dans la police bernoise, et qui sera alors aiguillée vers l'Armée suisse.

Manon : « Puis là ils [les recruteurs de l'école de police] m'ont dit : "Ce serait bien que vous fassiez l'armée avant, est-ce que vous y avez pensé ?" Et c'est vrai que je n'y avais pas pensé, on a tellement peu d'informations. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

La modalité d'entrée de la soldate Manon dans l'armée indique qu'un manque de publicisation joue, parmi d'autres facteurs, sur le faible taux de féminisation de l'institution, car des femmes découvrent même parfois par d'autres vecteurs que l'Armée suisse leur est ouverte. Ainsi, l'engagement militaire, malgré deux sollicitations, n'entre pas naturellement dans le « paysage des possibilités »⁷³¹ pour les Suissesses. Celles qui s'engagent insistent généralement sur le fait que ce sont elles qui ont cherché activement à s'informer, et l'on constate qu'elles peuvent multiplier les supports pour ce faire. Le site internet et l'institution ne sont en effet pas les seules ressources qu'elles sollicitent : cherchant à se procurer des informations plus précises, voire des témoignages et des conseils, les futures candidates au recrutement, ou même les femmes déjà engagées, se tournent parfois vers les réseaux sociaux. Elles en usent aussi pour se rassurer avant leur entrée et pour les conforter dans leur choix. Les groupes *Facebook* romands *Si tu es une fille fière de faire partie de l'armée Suisse*⁷³² et *Femmes à l'armée suisse*⁷³³ ont été précisément créés dans le but de fournir des informations ainsi que des conseils entre femmes militaires suisses ou intéressées. Leur pendant alémanique, *Frauen in der Schweizer Armee*⁷³⁴, comporte également une majorité de *posts* qui

⁷³¹ J'emprunte à Marlène Benquet cette expression pour indiquer que « l'information est stratégique » et permet d'orienter, voire de filtrer les futur.e.s entrant.e.s. Marlène Benquet, *Encaisser ! Enquête en immersion dans la grande distribution*, Paris, La Découverte, 2013, p. 124.

⁷³² Facebook, groupe privé « Si tu es une fille fière de faire partie de l'armée Suisse », création 26.10.2014. URL : <https://www.facebook.com/groups/797501560308711/?fref=ts>. État au 11.01.2017.

⁷³³ Facebook, groupe privé « Femmes à l'armée suisse », création 28.01.2017. URL : <https://www.facebook.com/groups/1735198670123682/>. État au 17.04.2020.

⁷³⁴ Facebook, groupe privé « Frauen in der Schweizer Armee », création 18.02.2015. URL : <https://www.facebook.com/groups/1032775790069319/?fref=ts>. État au 11.01.2017.

sollicitent des informations diverses. Le fil du groupe prend la forme d'une foire aux questions, comme par exemples :

« Hello tout le monde. Y a-t-il parmi vous des soldates de sauvetage ? Je m'intéresse à cette fonction et j'aimerais bien en apprendre plus de vous. »⁷³⁵

« Est-ce que quelqu'un a de l'expérience avec la question des enfants et des CR [cours de répétition] ? Si oui, je serais heureuse d'un échange d'expériences *via* MP [message privé]. Merci. »⁷³⁶

Ainsi, que ce soit pour des informations portant sur le processus et les exigences du recrutement, sur des fonctions en particulier ou sur des thématiques qui concerneraient en premier lieu les femmes, les futures femmes militaires trouvent ici des ressources que l'institution ne parvient pas à leur fournir. Lors des entretiens et des discussions informelles, les enquêtées déplorent souvent cette opacité de l'institution et réclament parfois plus d'informations et de transparence. D'ailleurs, les données issues du questionnaire montrent qu'une légère majorité de répondantes (51%) se dit en faveur d'un effort supplémentaire de la part de l'institution pour recruter des femmes (*Tableau 2*) ; 37,5% ne le jugent pas nécessaire.

Tableau 2. Opinion des femmes militaires sur un effort de promotion de la part de l'Armée suisse en vue de l'engagement volontaire

<i>Sur la base de votre expérience personnelle au sein de l'Armée suisse, veuillez indiquer si vous êtes d'accord – plutôt d'accord – plutôt pas d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes : l'Armée suisse devrait faire plus de promotion auprès des Suissesses pour qu'elles s'engagent.</i>	
D'accord	24,70%
Plutôt d'accord	26,30%
Plutôt pas d'accord	20,20%
Pas d'accord	17,30%
Sans avis/Ne sait pas	11,50%
Total	100%

Cas valides : 312

⁷³⁵ Poste du 07.11.2016, Facebook, groupe privé « Frauen in der Schweizer Armee », création 18.02.2015. URL : <https://www.facebook.com/groups/1032775790069319/?fref=ts>. État au 11.01.2017 [traduction propre : « Hallo zusammen. Gibt es unter euch Rettungssoldatinnen ? Interessiere mich für diese Funktion und würde gerne mehr über sie erfahren. »].

⁷³⁶ Poste du 18.07.2016, Facebook, groupe privé « Frauen in der Schweizer Armee », création 18.02.2015. URL : <https://www.facebook.com/groups/1032775790069319/?fref=ts>. État au 11.01.2017 [traduction propre : « Hat jemand Erfahrung mit dem Thema Kinder und WK ? Wenn ja wäre ich froh um Erfahrungsaustausch via PN. Danke. »].

Dans les récents débats du projet de réorganisation de l'armée, le « DEVA », la question de mieux informer la population féminine en rendant obligatoire pour elles également la journée d'information, jusqu'alors facultative, a été abordée. Cela traduit un souci récent de mettre en place des moyens d'encouragement, mais constitue aussi un indicateur supplémentaire du faible investissement de l'institution militaire jusque-là. Lors d'une journée d'information sur le projet « Un jour pour la Sécurité de la Suisse – Journée d'information obligatoire pour les Suissesses » à laquelle j'ai été invitée, le constat du groupe de travail était bel et bien celui d'un « déficit d'information et de communication »⁷³⁷ auprès des femmes.

L'entrée des femmes militaires dans l'Armée suisse et leur mise à niveau face à l'instruction ont été lentes et progressives, et principalement justifiées par des besoins conjoncturels : le SCF est créé afin de libérer les hommes pour les tâches de combat, mais une fois la guerre passée, son maintien est mis en cause. Dans le cadre de la réforme « AXXI », mais aussi plus récemment dans le cadre du « DEVA », on retrouve cet argument des besoins en effectifs pour faire appel aux femmes en raison notamment du déclin de l'investissement masculin pour le service militaire, la nouvelle modalité du service civil proposée dès 1996 lui faisant concurrence. Dès lors, les sollicitations pour que les femmes occupent ces tâches interviennent lorsque ces dernières subissent une baisse de prestige⁷³⁸.

Ce détour historique montre que la question de l'armement et de l'instruction au combat a été le principal point de discussion et de résistance. Ici, ce n'est pas tant l'accès à l'Armée suisse et à l'avancement qui ont longtemps été interdits aux femmes, mais bien « l'accès aux armes, en tant que telles et en tant que concrétisation d'un développement technologique »⁷³⁹. Ce

⁷³⁷ Propos du brigadier chef de l'état-major des Forces terrestres. Notes de terrain.

⁷³⁸ Pour expliquer pourquoi les femmes peuvent ou ne peuvent pas participer au combat au sein des armées étatiques, Nancy Loring Goldman mentionne une combinaison fluctuante de forces et de circonstances à la fois domestiques et étrangères comme, par exemples : la disparition de la conscription, le déclin de l'engagement masculin, des baisses démographiques, la force des mouvements de lutte pour l'égalité entre les genres, ou encore le développement technologique. Nancy Loring Goldman (éd.), *Female soldiers – Combatants or non-combatants ? Historical and contemporary perspectives*, Westport - Connecticut, Greenwood Press, 1982, pp. 13-14.

⁷³⁹ Paola Tabet, « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, tome 19, n°3-4, 1979, p. 28.

monopole masculin, tout comme le monopole des outils les plus sophistiqués, est, pour Paola Tabet, l'un des fondements de la division du travail entre les sexes et de la domination masculine⁷⁴⁰ : il est à la base du pouvoir et de la violence des hommes sur les femmes⁷⁴¹. Ce monopole se révèle difficile à faire tomber : la fin de l'exclusion des femmes face à l'arme et l'instruction de combat est moins le produit d'une remise en question des rôles de genre que de nécessités opérationnelles et pragmatiques une fois les femmes acceptées dans les rangs. Le discours institutionnel qui entoure ces débats sur l'armement et le combat souligne le poids des représentations traditionnelles des rôles de genre dans l'institution militaire suisse, où « la figure de la mère qui donne la vie et la représentation féminine d'un rôle supposé naturel de *care*⁷⁴² pour la préserver tendent à nier l'éventualité d'une violence féminine »⁷⁴³. Par la suite, il s'agira d'être attentive dans l'analyse du dispositif institutionnel aux autres moyens d'exclusion plus subtils, formels ou informels, qui peuvent remplacer aujourd'hui l'interdit strict.

On remarque également la crainte d'une inadéquation des femmes aux exigences physiques du quotidien militaire, qui traverse les réformes successives. Cela indique la centralité des compétences physiques dans le milieu militaire, et souligne le fait que l'Armée suisse « tient pour acquis qu'il existe une différence naturelle fondamentale entre les hommes et les femmes »⁷⁴⁴. Cette centralité persiste au sein de la réforme « AXXI ». L'armée promeut, avec l'aide d'autres mécanismes que je vais continuer d'analyser, un modèle de masculinité hégémonique basé sur la force, l'endurance, les habiletés physiques qui déterminent le partage des rôles militaires, et ce malgré une réforme qui veut « démilitariser » quelques-uns des aspects de l'institution afin de la rendre plus en adéquation avec les logiques économiques du monde professionnel civil.

⁷⁴⁰ Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes...*, *op. cit.*, pp.74-75 ; Paola Tabet, « Les mains, les outils, les armes », *op. cit.*, pp. 5-61.

⁷⁴¹ Paola Tabet, « Les mains, les outils, les armes », *op. cit.*, p. 50.

⁷⁴² Le *care* renvoie aux missions et aux compétences considérées socialement comme « traditionnellement associées aux femmes » et basées sur la sollicitude, une attention à autrui, la compassion ou, pour le dire plus largement, tout ce qui renvoie à « une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible ». Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du « care »*, Paris, La Découverte, 2009, p. 28 et p. 143.

⁷⁴³ Stéphanie Daniel-Genc, « Femmes au combat : ... », *op. cit.*, p. 105.

⁷⁴⁴ Émilie Beauchesne, *La masculinité hégémonique militaire : ...*, *op. cit.*, p. 39.

Enfin, si l'institution promet aujourd'hui l'égalité entre femmes et hommes en son sein, son offre d'engagement est peu mise en valeur : peu de mesures d'incitation existent pour intéresser les Suissesses à un engagement militaire, et c'est certainement l'une des raisons de ce faible taux de féminisation. Cela manifeste surtout l'intérêt somme toute limité de l'armée à recruter des femmes volontaires. Ainsi, l'institution militaire suisse défend un discours d'égalité, mais celui-ci s'insère, dans le cadre d'« AXXI », dans un discours managérial qui a peu d'effets concrets.

L'Armée suisse constitue un régime social singulier : elle met en avant un système de valeurs idéologiques élaboré, marqué par les normes bourgeoises et conservatrices, et se donne les moyens de le faire respecter à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des casernes. Elle constitue un réel outil de contrôle qui œuvre au maintien de l'ordre social, et notamment de l'ordre de genre, par l'exclusion des femmes. Une exclusion des femmes qui a même servi de levier pour leur exclusion dans d'autres sphères sociales publiques, en particulier la sphère politique. Cette première partie a montré que même sous couvert d'une incorporation des femmes dans le cadre de la réforme « Armée XXI », un statut fondamentalement égal à celui des hommes ne leur est pas concédé. De par leur sexe, leur supposée infériorité physique et le caractère volontaire de leur engagement, elles restent considérées comme inadaptées à et dans l'univers militaire. Un univers militaire qui ne veut pas réellement d'elles en son sein.

PARTIE II. COMPRENDRE UN ENGAGEMENT A PRIORI
IMPROBABLE : LOGIQUES SOCIALES, LOGIQUES SEXUÉES

Face à une institution qui les a longtemps exclues et continue de les exclure, pourquoi des femmes, alors qu'elles n'y sont pas contraintes, font-elles le choix de réaliser un service militaire, activité perçue comme essentiellement masculine ? C'est là la principale question qui m'est adressée lorsque j'expose mon sujet de thèse. Dans une démarche compréhensive qui vise à restituer les dimensions objectives et subjectives de ce « choix », je vais passer par l'analyse des propriétés sociales et politiques, des motivations et des logiques d'entrée des femmes dans l'Armée suisse.

Cette partie propose d'abord, dans le troisième chapitre, une sociographie des femmes militaires suisses, et en tire une « photo de classe »⁷⁴⁵ ou un « portrait de groupe »⁷⁴⁶ dans le cadre d'« Armée XXI ». La littérature, qui porte principalement sur des engagés masculins dans des armées professionnelles occidentales, montre que ceux-ci « partagent un certain nombre de caractéristiques : origines sociales et familiales, parcours scolaires et/ou professionnels, valeurs, etc. »⁷⁴⁷. Qu'en est-il des femmes qui s'engagent volontairement dans l'Armée suisse et quels indices les données de questionnaire fournissent-elles pour comprendre leur engagement ?

Pour l'analyse des motifs, des motivations et des logiques d'entrée, il faut ici préciser la définition de ces trois concepts du fait de l'usage polysémique qui en est fait, alors qu'ils renvoient à des réalités différentes. Ma conceptualisation, si elle s'inspire fortement de celle de la perspective interactionniste⁷⁴⁸, s'en distingue par quelques aspects. Les motifs renvoient, selon la définition d'Olivier Fillieule, à « une verbalisation permettant, en situation, de produire des justifications du comportement »⁷⁴⁹ étudié. C'est ici particulièrement nécessaire d'être attentive à cet aspect car j'analyse un comportement considéré comme improbable à double titre : l'engagement *volontaire* de *femmes* dans l'univers militaire. Du fait qu'un « motif n'est pas la source subjective de l'action, mais un acte du langage qui s'inscrit dans un vocabulaire disponible pour les acteurs sociaux et leur permet d'interpréter une conduite »⁷⁵⁰, il convient de s'intéresser à ce « vocabulaire disponible » et à sa genèse. Je vais

⁷⁴⁵ Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, op. cit., p. 83.

⁷⁴⁶ Olivier Fillieule, Vanessa Monney, Hervé Rayner, *Le métier et la vocation de syndicaliste*, op. cit., p. 40.

⁷⁴⁷ Odile Benoît-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang. L'armée de terre*, Paris, C2SD, 1998, p. 134.

⁷⁴⁸ Olivier Fillieule, « Post scriptum : ... », op. cit., p. 204.

⁷⁴⁹ *Ibid.*, p. 204.

⁷⁵⁰ Isaac Joseph, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 1998, p. 28.

d'abord montrer dans le quatrième chapitre que l'institution militaire helvétique véhicule des justifications qui définissent des motifs légitimes et d'autres illégitimes de l'engagement féminin, et qui participent du « droit d'entrée »⁷⁵¹ en son sein : qui – quelles femmes – a le droit de la rejoindre et pour quelles raisons ? On est donc bien dans le registre de l'excuse ou de la justification⁷⁵² face à une trajectoire improbable. Ces motifs, construits collectivement au sein de l'institution, font partie intégrante et éclairent le régime de genre militaire suisse, de même qu'ils dévoilent une catégorisation indigène des femmes militaires. Le choix du terme de motif me paraît ici pertinent car sa définition initiale, non-sociologique, reliée au domaine artistique, réfère à un modèle qui peut être répété. Le quatrième chapitre développe ensuite les motivations, terme qui renvoie à la volonté du sujet, de ce qui le pousse à agir. Elles sont plus directement rattachées à et produites par les individus, même si elles peuvent s'inspirer, utiliser et concorder avec les motifs légitimés par l'institution. Cela est d'autant plus probable que les femmes militaires sont soumises très tôt à des injonctions à la justification, que ce soit face à leurs proches, leur milieu professionnel, ou à l'interne de l'armée⁷⁵³. Les motivations sont des « reconstructions subjectives des raisons d'agir »⁷⁵⁴ et renvoient à « l'ensemble des considérations rationnelles qui [...] justifient »⁷⁵⁵ un acte, une prise de décision, un engagement, pour leurs auteur.e.s qui les mettent en cohérence avec leurs parcours ou caractéristiques propres. Elles ont donc une dimension subjective à laquelle il faut être attentive : la remémoration des motivations à l'engagement est affectée par les motifs légitimés par l'institution⁷⁵⁶, et ce d'autant plus si elles s'inscrivent dans un registre justificatif. Les motivations exprimées sont également le produit d'un travail de mise en cohérence qui vise à construire une continuité logique du parcours des acteur.trice.s par elles et eux-mêmes ; cette reconstruction peut se baser sur ce que les individus veulent montrer

⁷⁵¹ Pierre Bourdieu, « Quelques propriétés des champs », in Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, op. cit., p. 115.

⁷⁵² Isaac Joseph, *Erving Goffman et la microsociologie*, op. cit., p. 28.

⁷⁵³ Cette situation pousse notamment les femmes policières étudiées par Geneviève Pruvost à appuyer leur intérêt et leur présence dans la police par une vocation inébranlable pour ce métier. Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 22.

⁷⁵⁴ Olivier Fillieule, « Post scriptum :... », op. cit., p. 205.

⁷⁵⁵ Jean-Paul Sartre, *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, 1943, p. 522. Cité par Olivier Fillieule, Christophe Broqua, « Raisons d'agir et proximité à la maladie dans l'économie de l'engagement à AIDES, 1984-1998 », in André Micoud, Michel Péroni (dir.), *Ce qui nous relie*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000, p. 285.

⁷⁵⁶ Mathias Thura souligne d'ailleurs, pour les études des motivations à l'engagement militaire réalisées par sondage, que les questions à choix multiples sont souvent limitées à une série de propositions bornées à « l'horizon des représentations que l'institution porte sur elle-même », soit aux « "bonnes" raisons de s'engager aux yeux de l'institution : par devoir, par tradition, par civisme, ou encore pour la nation, pour la patrie, pour la liberté, pour la solidarité, pour la paix, etc. ». Cela indique un risque de biais important pour les enquêtes par sondage, et légitime d'autant plus le recours aux entretiens et à l'analyse processuelle. Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », op. cit., p. 56.

d'eux, sur la manière dont ils se définissent à un moment donné de leur parcours⁷⁵⁷. Ces éléments ne se réduisent pas à des obstacles à la compréhension des processus d'entrée et d'engagement, mais éclairent plusieurs aspects centraux dont les conceptions des femmes militaires sur l'armée, sur leur parcours, sur leurs opportunités futures, sur leurs projets. Les motivations peuvent également être des indicateurs des effets de l'engagement militaire et de la socialisation antérieure, et doivent ainsi être analysées comme tels⁷⁵⁸.

La littérature sociologique sur les armées s'est longtemps intéressée aux motivations des engagé.e.s, mais selon une approche surtout soucieuse des attentes institutionnelles qui cherchent à définir quelles personnes les armées attirent, et pour quelles raisons, dans le but final d'adapter leur offre d'engagement selon leurs propres objectifs. Mon but ici n'étant pas de recruter plus de femmes compétentes pour l'Armée suisse mais bien de comprendre comment elles en sont venues à s'engager pour un service militaire, il implique d'aller au-delà des motifs et des motivations, même si elles nous éclairent sur des aspects importants de cette compréhension. Comme Mathias Thura en fait le vœux, je propose face à cet objet d'étude de déplacer « l'explication depuis les motivations exprimées par les individus vers les contextes socialisateurs et les configurations sociales concrètes dans lesquelles opère la genèse de leur prise d'engagement »⁷⁵⁹. C'est ainsi que j'aboutis, dans le cinquième chapitre, aux logiques d'engagement.

⁷⁵⁷ Éric Agrikoliansky, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : ...*, op. cit. ; Michael Voegtli, « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien Social et Politique*, n°51, 2004, pp. 145-158.

⁷⁵⁸ Camille Masclat, *Sociologie des féministes des années 1970...*, op. cit., p. 75 . Voir également Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.

⁷⁵⁹ Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », op. cit., p. 49.

CHAPITRE 3. QUI SONT LES FEMMES MILITAIRES : PROPRIÉTÉS SOCIALES ET POLITIQUES

Peut-on situer les femmes militaires de l'Armée suisse dans l'espace social et se distinguent-elles de leurs homologues masculins astreints et du reste de la population féminine suisse ? L'objectif de ce chapitre est de « rendre compte de l'unité du groupe, sans effacer la part d'hétérogénéité du collectif »⁷⁶⁰. Pour ce faire, j'utilise les données de mon questionnaire, soit des données agrégées qui m'éclairent sur ce qui fait et caractérise le groupe. Cette sociographie me permet aussi de situer le corpus des enquêtées par rapport à ces données quantitatives, non pas pour estimer leur représentativité statistique, la pertinence des données d'entretien ne résidant pas là, mais pour montrer leur diversité.

Le manque de données sur les membres de l'Armée suisse, et en particulier ses éléments féminins, m'a amenée à réaliser un questionnaire à leur intention afin de récolter des informations telles que leur niveau de diplôme ou leurs origines sociales. Officiellement, l'Armée suisse ne collecte pas d'informations sur ses recrues⁷⁶¹ et ses statistiques – du moins celles publiées – se limitent à des éléments pratiques d'un point de vue militaire (effectif règlementaire/effectif réel, effectif par grade, taux d'aptitude, etc.) et budgétaires (équipement, coût des prestations militaires, etc.)⁷⁶². Dans le *Recensement de l'armée*⁷⁶³, publié annuellement, un point est traditionnellement dévolu à l'effectif féminin, mais les informations sont limitées et peu détaillées⁷⁶⁴. Dans les brochures et sur les pages d'information en ligne destinées aux femmes, on trouve également peu de données⁷⁶⁵. Il s'imposait donc de produire moi-même de telles données, tout en renonçant à la possibilité

⁷⁶⁰ Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, op. cit., p. 83.

⁷⁶¹ « Le DDPS reste silencieux sur les changements socioculturels dans l'armée. Les données sur l'éducation, la religion ou l'origine ne seraient pas récoltées, dit-on officiellement. » Gordana Mijuk, Michael Furger, « Armee zweiter Klasse », *Neuen Zürcher Zeitung (NZZ)*, publié le 11.7.2010 [traduction propre]. URL : <https://www.nzz.ch/armee-zweiter-klasse-1.6529279>. État au 28.09.2017.

⁷⁶² Armée suisse, « L'armée en chiffres ». URL : <http://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/faits-chiffres/armee.html>. État au 28.09.2017.

⁷⁶³ Armée suisse, *Recensement de l'armée*, Berne, DDPS, éditions 2015-2020. Disponibles en ligne. URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/pers-a.html#publikationen>. État au 04.12.2020

⁷⁶⁴ Pourcentage de l'effectif global, effectif par groupe de grades, par troupe. Depuis le recensement 2019 et 2020, plus d'informations sont données : le pourcentage de femmes exerçant une fonction de cadre et l'évolution sur trois ans de leur recrutement.

⁷⁶⁵ Avant un changement de personnel en 2015, un document intitulé *Facts and Figures* était produit par la personne en charge du recrutement des femmes dans l'armée. Il donnait quelques précisions sur les grades et était mis en ligne sur les pages d'information des femmes militaires. Cette personne m'a transmis quelques données internes supplémentaires quant au nombre de femmes recrutées par centre, date et année.

de réaliser une comparaison systématique avec les éléments masculins, car les données manquent également à leur propos. Lorsque cela est possible et pertinent cependant, des comparaisons sont proposées avec des données issues d'autres armées ou celles relatives à la population suisse⁷⁶⁶. L'objectif est donc de déterminer ce qui peut distinguer les femmes militaires des Suissesses en général afin de comprendre qui elles sont et les contours de cet engagement improbable. Je vais ainsi d'abord décrire les caractéristiques sociales et familiales, puis idéologiques des répondantes afin de mieux saisir les conditions de possibilité d'engagement dans un service militaire volontaire en Suisse. Je termine enfin par situer les enquêtées avec lesquelles j'ai réalisé un entretien par rapport à ces données quantitatives.

3.1 Caractéristiques sociales et familiales

Les femmes militaires qui ont répondu au questionnaire ont entre 19 et 59 ans avec un âge moyen d'environ 27 ans⁷⁶⁷, et un âge médian de 26 ans. Elles étaient âgées, au moment de leur entrée dans l'Armée suisse (entrée en école de recrues), d'environ 20 ans et demi. Elles ont ainsi tendance à rejoindre plus tôt que leurs homologues masculins une école de recrues car « la majorité des militaires nés une même année ne l'a accomplie qu'à l'âge de 23 ou 24 ans »⁷⁶⁸. Au moment de la passation du questionnaire, et en raison de leur jeune âge, 62.7% sont célibataires. Les autres sont mariées ou en concubinage et très peu sont divorcées ou séparées. Seules 15.5% d'entre elles ont des enfants. Cela ne détonne pas, car l'âge moyen des Suissesses est de 30.6 ans à la naissance du premier enfant⁷⁶⁹.

97.4% sont de nationalité suisse à leur naissance et 2.6% ont obtenu la naturalisation⁷⁷⁰, la nationalité suisse étant requise pour rejoindre l'armée helvétique. 76.25% sont Alémaniques, 20.45% Romandes et 3.30% Tessinoises : en comparaison à la population féminine totale de

⁷⁶⁶ Dans l'idéal des femmes de la même tranche d'âge que les répondantes au questionnaire. J'ai opté pour des données récoltées au plus près du moment de la passation de mon questionnaire (2014).

⁷⁶⁷ 27 ans et un mois et demi.

⁷⁶⁸ Armée suisse, *Recensement de l'armée en 2014 – Version abrégée*, Berne, DDPS ; 2014, p. 9. URL : <https://www.rts.ch/la-1ere/programmes/factuel/6507853.html/BINARY/Recensement%20de%20l'armée%20en%202014.pdf>. État au 16.10.2020.

⁷⁶⁹ Office européen des statistiques - Eurostat, « Naissances et fécondité », n°41, 2017 [en ligne]. URL : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7898247/3-08032017-AP-FR.pdf/5daad9f6-ea16-4109-8b23-92f10ffd06cc>. État au 15.04.2020.

⁷⁷⁰ Processus d'acquisition de la nationalité suisse pour les étrangers.

Suisse⁷⁷¹, les Alémaniques sont surreprésentées parmi les femmes militaires (+5.59 points), et les Romandes sous-représentées (-6.58). Les Tessinoises sont présentes pratiquement à hauteur de leur poids réel au sein du canton (-0.99). Pour ce qui est de la provenance cantonale, j'ai également comparé l'échantillon avec la population féminine de chaque unité territoriale. Ainsi, le canton de Berne est surreprésenté parmi les femmes militaires (+5.15 points), de même que Saint-Gall (+2.64), Thurgovie (+2.12) et Glaris (+1.18). Pour les cantons sous-représentés, Zurich arrive en tête (-5.00), suivi du canton de Vaud (-2.11), Bâle-Ville (-1.70), Genève (-1.66) et l'Argovie (-1.15). Les cantons les plus présents sont Berne (17.5%) et Zurich (12.5%), Saint-Gall (8.6%), Vaud (7.3%) et l'Argovie (6.6%), ce qui renvoie aux cinq cantons les plus peuplés de Suisse⁷⁷². Mis à part Zurich, on remarque que cela concerne également une majorité de cantons dits ruraux, ce qui va dans le sens des analyses portant sur des armées professionnelles qui situent les volontaires – masculins – comme étant issus principalement de ces milieux⁷⁷³.

Niveau de formation

La littérature scientifique sur l'univers militaire montre à plusieurs reprises que le niveau de diplôme a un poids dans l'engagement volontaire des individus, que ce soit celui des femmes ou des hommes. On trouve une surreprésentation des catégories à faible niveau de diplôme au sein du personnel des armées professionnelles⁷⁷⁴. Les analyses montrent que, pour ces catégories, l'armée joue un rôle de pourvoyeuse d'un « emploi stable »⁷⁷⁵ ou du moins de « supports d'engagement professionnel »⁷⁷⁶. Pendant longtemps a même été avancé le fait que l'engagement militaire prend la forme d'un « *poverty draft* (le recrutement des pauvres) »⁷⁷⁷,

⁷⁷¹ Jacqueline Kucera, Athena Krummenacher, *La population de la Suisse 2015*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2016.

⁷⁷² Dans l'ordre suivant cependant : Zurich, Berne, Vaud, Argovie, Saint-Gall.

⁷⁷³ Odile Benoît-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang*, *op. cit.*, p. 67.

⁷⁷⁴ Comme pour la France ; voir par exemple Carine Lepage, Jérôme Bensoussan, *Les militaires et leurs familles*, Paris, Ministère de la Défense, Service DRH, 2010. Christel Coton souligne néanmoins que les « compétences scolaires [...] permettent à la fois d'accéder aux fonctions dominantes et de bénéficier d'une aura guerrière, [même si] ce ne sont pas n'importe quelles dispositions langagières, scolaires et culturelles qui permettent de jouer les premiers rôles sur la scène de la distinction militaire. » Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*, p. 187.

⁷⁷⁵ Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », *op. cit.*, p. 72.

⁷⁷⁶ Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes s'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°4, 2003, p. 715.

⁷⁷⁷ Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », *op. cit.*, p. 27.

mais des recherches plus récentes remettent en cause cette lecture, notamment l'enquête de Ronald Hatto, Anne Muxel et Odette Tomescu qui conclue que l'origine sociale n'est pas si déterminante dans la propension des jeunes à considérer l'engagement dans le cadre d'une armée professionnelle⁷⁷⁸. En Suisse, on ne dispose pas de données quant aux profils sociaux des recrues et autres militaires, et le système de milice qui caractérise ce cas rend hasardeuse toute comparaison avec des données portant sur des armées professionnelles. Des critiques adressées à l'obligation de servir, telles que celles de Josef Lang, membre du GSsA (Groupe pour une Suisse sans Armée) et conseiller national des Vert.e.s, soutiennent que c'est surtout les couches les moins privilégiées de la société ainsi que les « Secondos »⁷⁷⁹ qui constituent les effectifs militaires en Suisse, et que pour les jeunes hommes issus de famille plus aisée, « il leur est plus facile d'éviter l'armée, car le père connaît peut-être un médecin qui pourra certifier l'inaptitude »⁷⁸⁰.

Les données sur l'aptitude peuvent m'éclairer à ce propos. On dispose en effet d'une étude réalisée par une équipe de médecins de l'Université de Zurich, qui s'intéresse au taux d'aptitude des nouveaux entrants et le met en lien avec leur profession⁷⁸¹. Elle montre que l'aptitude est plus grande auprès des métiers de l'artisanat, de l'agriculture et techniques que chez les cadres. De plus, elle montre que les jeunes Suisses au niveau socioéconomique très bas ou très élevé sont tendanciellement plus souvent déclarés inaptés que les autres. S'il s'agit là de résultats qui portent exclusivement sur les hommes *astreints*, ce qui complique la comparaison avec des femmes *volontaires*, la littérature scientifique m'incite à m'intéresser au capital culturel sous sa forme certifiée (le niveau et le type de diplôme)⁷⁸² et à l'origine sociale des femmes militaires suisses. J'ai donc construit des indicateurs quant à leur niveau de diplôme et à leur situation socioprofessionnelle avant l'entrée dans l'Armée suisse, ainsi que pour leur origine sociale⁷⁸³.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 72.

⁷⁷⁹ Ce terme est employé en Suisse pour désigner les enfants né.e.s en Suisse de parents étranger.ère.s, soit de la seconde génération.

⁷⁸⁰ Gordana Mijuk, Michael Furger, « Armee zweiter Klasse », *Neuen Zürcher Zeitung (NZZ)*, publié le 11.7.2010 [traduction propre]. URL : <https://www.nzz.ch/armee-zweiter-klasse-1.6529279>. État au 28.09.2017.

⁷⁸¹ Réalisée auprès de 241'440 conscrits de 2010 à 2015 (les femmes ont été retirées de l'étude). Joël Floris, Kaspar Staub, Frank Rühli, « Analyse möglicher Ursachen für die kantonalen Unterschiede in den Militärtauglichkeitsraten », Institut für Evolutionäre Medizin, Université de Zurich, 2016, pp. 24-26. URL : <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/47682.pdf>. État au 28.09.2017.

⁷⁸² Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 30, 1979, pp. 3-6.

⁷⁸³ Déterminée à travers les professions de la mère et du père.

L'instruction publique en Suisse est du ressort des 26 cantons : ils sont souverains en la matière tandis que la formation postobligatoire dépend à la fois de la Confédération et des cantons. C'est donc un système très hétérogène⁷⁸⁵, mais la formation peut être résumée en trois étapes : la scolarité obligatoire (degrés primaire et secondaire I), le secondaire II (formation professionnelle initiale et écoles dispensant une formation générale approfondie) et le tertiaire (formation professionnelle supérieure, hautes écoles et universités).

Les résultats scolaires obtenus au secondaire I déterminent les voies accessibles pour le secondaire II : soit de formation générale, soit de formation professionnelle. Les écoles de maturité gymnasiale (équivalent au baccalauréat français) et les écoles de culture générale font parties des écoles de formation générale et préparent aux filières d'études du degré tertiaire. La formation professionnelle qualifie pour la pratique d'une profession ; en général, elle comprend des cours en école professionnelle et une formation pratique au sein d'une entreprise⁷⁸⁶, mais les contenus et les exigences varient fortement selon la profession concernée⁷⁸⁷. L'accès n'est en principe pas soumis à des exigences scolaires homogènes, car ce sont les entreprises qui posent leurs critères quant au contrat d'apprentissage. En Suisse, plus de 90% des jeunes obtiennent un certificat du degré secondaire II, et environ deux tiers⁷⁸⁸ s'orientent dans la voie professionnelle que l'on nomme couramment l'apprentissage. Ce dernier amène à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Ces proportions varient cependant fortement d'un canton à l'autre⁷⁸⁹. Enfin, des offres transitoires ainsi que des systèmes de passerelle existent et permettent d'atteindre des niveaux de formation supérieurs.

⁷⁸⁴ Source principale : Educa.ch, « Système éducatif ». URL : <https://systemeeducatif.educa.ch/fr>. État au 26.05.2020.

⁷⁸⁵ Sasha Cortesi, Christian Imdorf, « Le certificat fédéral de capacité en Suisse – Quelles significations sociales pour un diplôme hétérogène ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°4, 2013, pp. 91-108.

⁷⁸⁶ La variante en école à temps plein reste très minoritaire et restreinte à quelques professions.

⁷⁸⁷ Sasha Cortesi, Christian Imdorf, « Le certificat fédéral de capacité en Suisse – ... », *op. cit.*, pp. 99-100.

⁷⁸⁸ Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, « La formation professionnelle en Suisse. Faits et chiffres 2015 », Berne, 2015, p. 4.

⁷⁸⁹ Ainsi, pour le canton de Genève, environ 36% des jeunes s'orientent vers la voie professionnelle tandis qu'elles et ils sont plus de 83% dans le canton de Glaris. Chiffres 2018. Office fédéral de la statistique, « Degré secondaire II : choix de formation ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/degre-formation/secii/choix-formation-secii.html>. État au 26.05.2020.

La voie de la formation professionnelle supérieure du degré tertiaire est accessible aux personnes ayant une formation professionnelle initiale et permet de développer une spécialisation et un approfondissement des connaissances dans un domaine professionnel spécifique. Les hautes écoles du degré tertiaire renvoient à différentes filières de type académique ou orientées sur la pratique (universités cantonales, écoles polytechniques fédérales, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques) et posent des conditions d'admission différenciées : en général, il vaut mieux être au bénéfice d'une maturité gymnasiale ou d'un certificat fédéral de maturité professionnelle pour y prétendre.

La sélection est forte et précoce en Suisse, et elle reproduit les inégalités sociales⁷⁹⁰. La voie professionnelle reste cependant assez valorisée socialement⁷⁹¹, notamment l'apprentissage, « voie formative par excellence en Suisse »⁷⁹². Cette voie s'avère limitée en vue de la constitution d'un bagage culturel et des possibilités de formation continue⁷⁹³. Les postes à responsabilités demeurent réservés aux formations supérieures⁷⁹⁴. Cette sélection précoce participe, selon Sasha Cortesi et Christian Imdorf, à une forte ségrégation de genre : les choix et orientations professionnelles interviennent à un jeune âge, lorsque les exigences d'identification sexuelle sont fortes⁷⁹⁵. Dès lors, en Suisse, le marché de la formation et du travail se caractérise par une forte ségrégation horizontale entre femmes et hommes⁷⁹⁶. Selon les données 2017 de l'Office fédéral de la statistique, les femmes sont surreprésentées dans les filières de la formation initiale de la santé, des services sociaux, tandis que les hommes sont bien plus nombreux dans les domaines de l'architecture et du bâtiment, de l'informatique

⁷⁹⁰ Julie Falcon, « Les limites du culte de la formation professionnelle : comment le système éducatif suisse reproduit les inégalités sociales », *Formation emploi*, n°133, 2016, pp. 35-53.

⁷⁹¹ Sasha Cortesi, Christian Imdorf, « Le certificat fédéral de capacité en Suisse – ... », *op. cit.*, p. 104.

⁷⁹² *Ibid.*, p. 91.

⁷⁹³ *Ibid.*, p. 105.

⁷⁹⁴ Julie Falcon, « Les limites du culte de la formation professionnelle : ... », *op. cit.*, pp. 35-53.

⁷⁹⁵ Sasha Cortesi, Christian Imdorf, « Le certificat fédéral de capacité en Suisse – ... », *op. cit.*, p. 105.

⁷⁹⁶ Rachel Fasel, Morgane Kuehni, Séverine Rey, « L'impact du genre sur l'insertion des diplômé.e.s du supérieur dans quatre secteurs d'activité, en Suisse », *Formation emploi*, n°145, 2019, pp. 53-78 ; Nadia Lamamra, « Vocational education and training in Switzerland. A gender perspective. From socialisation to resistance », *Educar*, n°53, 2017, pp. 379-396 ; Séverine Rey, Mélanie Battistini, « Chassez les stéréotypes, ils reviennent au galop ! Choix atypiques de formation professionnelle et différenciation des groupes de sexe », *Éducation et Socialisation*, n°42, 2016 ; Patrick Walter, Anouk Bläuer Herrmann *et al.*, *Indicateurs du marché du travail 2015*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017 ; Edith Guillely, Carolina Carvalho Arruda, Jacques-Antoine Gauthier, « Maçonne ou avocate : rupture ou reproduction sociale ? Une enquête sur les aspirations professionnelles des jeunes en Suisse aujourd'hui », PNR60 « Égalité entre hommes et femmes », Genève, Service de la recherche en éducation, 2014 ; Maria Charles, Marlis Buchmann, « Assessing Micro-Level Explanations of Occupational Sex Segregation : Human Capital Development and Labor Market Opportunities in Switzerland », *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, vol. 20, n°3, 1994, pp. 595-620.

et de tout ce qui a trait à l'ingénierie et aux techniques⁷⁹⁷. Pour ce qui est des hautes écoles spécialisées, les femmes sont également surreprésentées dans les filières de la santé, du travail social et de la formation des enseignant.e.s, et les hommes dans les filières architecture, construction et planification, du sport ainsi que des techniques et technologies de l'information⁷⁹⁸. Enfin, pour les hautes écoles universitaires, on trouve beaucoup plus de femmes en sciences humaines et sociales, et beaucoup plus d'hommes en sciences économiques et techniques⁷⁹⁹.

À l'issue du secondaire I, les hommes s'orientent plus que les femmes vers l'apprentissage (75% contre 65%⁸⁰⁰). Ces dernières sont ainsi plus nombreuses dans les voies des écoles de culture générale (10% contre 4%) et de maturité gymnasiale (30% contre 21%)⁸⁰¹. *In fine*, « le genre structure le monde du travail »⁸⁰² : les femmes affichent toujours un taux d'activité professionnelle inférieur aux hommes, un taux de sous-emploi supérieur, un taux de chômage plus élevé, occupent des positions moins valorisées et assurent la plupart des tâches domestiques⁸⁰³. Enfin, dans l'ensemble de l'économie suisse, l'écart salarial entre femmes et hommes se monte à 17,4% en 2016 et se révèle plus élevé dans le secteur privé que public (+2.1 points)⁸⁰⁴.

⁷⁹⁷ Chiffres 2017. Office fédéral de la statistique, « Formation professionnelle initiale selon les domaines d'études et le sexe – 2017 », 2019. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/choix-professionnels-etudes.assetdetail.9927332.html>. État au 26.05.2020.

⁷⁹⁸ Chiffres 2018. Office fédéral de la statistique, « Entrées dans les hautes écoles spécialisées selon le groupe de domaines d'études », 2019. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/choix-professionnels-etudes.assetdetail.9927339.html>. État au 26.05.2020.

⁷⁹⁹ *Idem*.

⁸⁰⁰ Chiffres 2018. Office fédéral de la statistique, « Degré secondaire II : choix de formation », *op. cit.*

⁸⁰¹ *Idem*.

⁸⁰² Rachel Fasel, Morgane Kuehni, Séverine Rey, « L'impact du genre sur l'insertion des diplômé.e.s du supérieur dans quatre secteurs d'activité, en Suisse », *op. cit.*, p. 74.

⁸⁰³ Selon les conclusions 2019. Office fédéral de la statistique, « Activité professionnelle », URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle.html>. État au 26.05.2020. Voir aussi PNR60 « Égalité entre hommes et femmes », « Résultats et impulsions. Rapport de synthèse », Berne, Fond National Suisse, 2014 ; Maria Charles, « Évolution de la ségrégation professionnelle en Suisse en fonction du sexe et de la nationalité de 1970 à 2000 », Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2005 ; Soline Blanchard, Sébastien Chauvin, Nils Kapferer, Sabine Kradolfer, Morgane Kuehni, Frédérique Leresche, « Introduction. Travail gratuit, l'autre raison de la colère », in Silvia Federici, Morgane Merteuil, Maud Simonet, Morgane Kuehni, *Travail gratuit et grèves féministes*, Éd. Entremonde, Genève, 2020, pp. 5-25.

⁸⁰⁴ Calculés sur la base des rémunérations brutes logarithmiques. Didier Froidevaux, Julia Ignaczewska, « Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2016. Rapport final », Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2019, pp. 7-8.

Pour le niveau de formation, j'ai appliqué à mes données la même catégorisation que celle de l'Office fédérale de la statistique suisse (OFS), et opté, pour la comparaison, pour le sous-échantillon des femmes qui correspond au mieux à la moyenne d'âge des répondantes au questionnaire (*Tableau 3*).

Tableau 3. Niveau de formation (formation achevée la plus élevée) des femmes militaires par rapport à la population féminine suisse du même âge

	OFS - Femmes - 25-34 ans	Femmes militaires	Écarts
École obligatoire	9.5%	0.65%	-8.85
Degré secondaire II (formation professionnelle)	34.2%	45.25%	+11.05
Degré secondaire II (formation générale)	12.1%	17.05%	+4.95
Degré tertiaire (formation professionnelle supérieure)	11.1%	7.20%	-3.9
Degré tertiaire (hautes écoles)	33.3%	29.85%	-3.45
Total	100%	100%	

Sources : questionnaire - cas valides : 305, et Office fédéral de la statistique⁸⁰⁵

On constate une surreprésentation du secondaire II, surtout dans la voie de la formation professionnelle : les répondantes sont nombreuses à avoir réalisé un apprentissage. Comme pour les hommes déclarés aptes au service, les femmes dont la formation s'arrête au stade de l'école obligatoire⁸⁰⁶ et celles ayant un diplôme de degré tertiaire sont moins représentées dans les rangs militaires suisses. Selon des données internes communiquées en 2021, « environ un tiers des femmes recrutées possède un diplôme de maturité »⁸⁰⁷ (secondaire II formation générale). Mes données divergent car elles montrent plutôt une surreprésentation de la formation professionnelle, à moins que le niveau de diplôme des femmes militaires recrutées n'ait récemment évolué (2014-2021)⁸⁰⁸.

Du fait de leur jeune âge au moment de leur entrée en service, 29.50% des répondantes poursuivaient encore une formation à ce moment. Ainsi, une légère majorité (53.9%) n'était

⁸⁰⁵ Chiffres 2014, en % des 25 ans et plus de la population résidente permanente. Office fédéral de la statistique, « Niveau de formation de la population selon l'âge et le sexe, de 2000 à 2019 ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/niveau-formation.assetdetail.12527179.html>. État au 04.12.2020.

⁸⁰⁶ S'il n'est pas impossible de rejoindre l'Armée suisse sans formation achevée, il faut pouvoir néanmoins faire montre d'une formation en cours, ce qui explique en partie ce faible taux.

⁸⁰⁷ Armée suisse, « La sécurité est aussi une affaire de femmes ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/armee.detail.news.html/vtg-internet/verwaltung/2021/21-04/210407-sicherheit-ist-auch-weiblich.html>. État au 07.04.2021.

⁸⁰⁸ J'ai cependant été étonnée de voir l'Armée suisse communiquer sur de telles données alors qu'officiellement, elle ne les collecte pas.

alors pas active professionnellement⁸⁰⁹, car elles se trouvaient dans une situation transitoire ou encore en cours de formation. 43.5% des répondantes ont une profession, dont 89% à temps plein. En 2015, 60% des femmes actives professionnellement exercent à temps partiel, les femmes militaires sont donc plus nombreuses que la moyenne des Suissesses à travailler à plein temps⁸¹⁰. 2.6% étaient au chômage, ce qui est inférieur à la moyenne suisse pour les femmes, surtout si l'on considère que les tranches d'âge les plus jeunes sont généralement les plus touchées⁸¹¹.

Lors de la passation du questionnaire, 21.9% des répondantes sont en cours de formation et 4.2% sont sans profession ou au chômage, ce qui est toujours en dessous de la moyenne des femmes suisses (4,5%)⁸¹². Parmi les 99 professions qu'elles exercent, que j'ai regroupées en 28 catégories, on retrouve d'abord des militaires professionnelles⁸¹³ (7.4%), des employées de commerce et des gestionnaires du commerce de détail (5.3%), des employées civiles de l'Armée suisse ou du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) (5.3%), des militaires contractuelles (4.6%), des employées administratives (4.6%) et des métiers liés aux soins et à la santé exigeant un certificat fédéral de capacité (CFC) (4.2%). Le milieu professionnel militaire ou lié à ce département concerne ainsi une partie non négligeable des répondantes (17.3%). 32.9% occupent une profession considérée traditionnellement comme masculine⁸¹⁴ et elles sont 2.1% à être mères au foyer. 21.8% gagnent moins de 2'000 CHF par mois, ce qui renvoie principalement aux femmes

⁸⁰⁹ J'ai considéré ici que les répondantes en cours d'apprentissage n'étaient pas « actives professionnellement », car je considère cette situation comme relevant principalement de la formation. De même pour les stages et les jobs d'été/d'étude.

⁸¹⁰ Patrick Walter, Anouk Bläuer Herrmann, Vincent Cangemi, Thierry Murier, Silvia Perrenoud, Rongfang Reutter, Francis Saucy, Sophie Schassmann, *Indicateurs du marché du travail 2015*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, p. 12.

⁸¹¹ Valérie Lässig Bondallaz, Thierry Murier, « L'ESPA en bref 2018. L'enquête suisse sur la population active », Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2019, p. 14.

⁸¹² Au sens du Bureau international du travail (BIT). Patrick Walter, Anouk Bläuer Herrmann, *et al.*, *Indicateurs du marché du travail 2015*, *op. cit.*, p. 10.

⁸¹³ Militaires de métier au bénéfice d'un contrat professionnel à durée indéterminée. Aussi appelé.e.s militaires de carrière.

⁸¹⁴ La catégorisation en métiers « féminins », « masculins » ou « neutres » s'appuie sur la liste élaborée par l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel (sur la base des données de l'OFS) qui estime que « les métiers qui comptent au moins 65% de femmes peuvent être considérés comme étant typés féminins » et « les métiers masculins [...] ceux où les hommes occupent au moins 75% des postes », les autres professions sont considérées comme mixtes. Office de la politique familiale et de l'égalité, « Métiers « féminins », métiers « masculins », métiers « mixtes » par ordre alphabétique », Neuchâtel, Département de la Justice, de la Sécurité et des finances, Neuchâtel, 2009, p. 1.

militaires encore en formation. 21.7% touchent moins de 4'000 CHF⁸¹⁵, 31.5% entre 4'001 et 6'000 CHF, 18.8% entre 6'001 et 8'000 CHF et 6.2% plus de 8'000 CHF par mois : 53.2% des femmes militaires touchent moins que le salaire médian suisse⁸¹⁶ et que celui des Suissesses⁸¹⁷. Leur situation financière sur la base du salaire est donc précaire.

Origines sociales

S'intéresser à la profession des parents des femmes militaires est intéressant pour plusieurs raisons. Cela permet d'abord de préciser leurs origines sociales, car la littérature montre une surreprésentation des catégories populaires au sein des armées⁸¹⁸. Cela m'amène aussi à définir si, dans le cadre familial, les femmes militaires bénéficient de modèle professionnel atypique en termes de genre. En effet, une enquête sur les aspirations professionnelles des jeunes en Suisse montre que le choix d'un métier atypique en raison du sexe est favorisé lorsque l'individu évolue dans un milieu familial critique vis-à-vis des stéréotypes de genre⁸¹⁹. Les réponses et domaines d'activité étant très variés – moins pour les femmes que pour les hommes, comme c'est tendanciellement le cas dans la société suisse⁸²⁰ –, j'ai réalisé des regroupements pertinents. Pour les mères, j'ai regroupé les activités en 28 catégories : le métier principalement exercé est celui d'employée de commerce ou gestionnaire du commerce de détail (15.9%), soit des « domaines de formation qui délivrent le plus de diplômes de formation professionnelle initiale »⁸²¹. Elles sont ensuite principalement mères

⁸¹⁵ Il n'y a pas en Suisse de salaire minimum fixé dans la loi. Par contre, le montant de 4'000 CHF a été le montant proposé en votation comme « juste » salaire pour vivre en Suisse par la gauche et les syndicats.

⁸¹⁶ Le salaire médian en Suisse, en 2014, était de 6'189 CHF bruts par mois pour l'ensemble de l'économie privée suisse. Office fédéral de la statistique, « Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires 2014 », 2015. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail.assetdetail.39775.html>. État au 02.10.2017.

⁸¹⁷ Le salaire médian des femmes en Suisse était de CHF 6'067.- en 2018. Office fédéral de la statistique, « Salaires, revenu professionnel et coût du travail », 2018. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail.html>. État au 04.12.2020.

⁸¹⁸ Carine Lepage, Jérôme Bensoussan, *Les militaires et leurs familles*, Paris, Ministère de la Défense, Service DRH, 2010.

⁸¹⁹ Edith Guilley, Carolina Carvalho Arruda, Jacques-Antoine Gauthier, « Maçonne ou avocate : rupture ou reproduction sociale.... », *op. cit.*

⁸²⁰ 112 métiers différents pour le père contre 65 pour la mère. Les métiers typés « féminins » sont en effet moins nombreux que ceux typés « masculins » (51% des 380 métiers répertoriés par l'OFS). Voir Office de la politique familiale et de l'égalité, « Métiers « féminins », métiers « masculins »... », *op. cit.*

⁸²¹ Soit les domaines « commerce et administration » et « vente en gros et au détail ». Office fédéral de la statistique, « Formation professionnelle initiale », 2016. URL :

au foyer ou sans profession (14.8%), puis infirmières (10.8%). Concernant les pères, j'ai regroupé les métiers en 33 catégories : 10.2% pratiquent une activité en lien avec la construction et le génie civil et 8.1% avec la mécanique et les techniques apparentées (niveau CFC), ce qui renvoie également aux domaines qui délivrent le plus de diplômes par année en Suisse⁸²². 6% sont agriculteurs, soit la troisième profession la plus représentée chez les pères, ce qui appuie une origine plutôt rurale des femmes militaires.

Pour établir des comparaisons avec une population plus large, j'ai recours ici aux catégories socio-professionnelles (CSP) développées par Dominique Joye et Martin Schuler sous mandat de l'Office fédéral de la statistique⁸²³, soit la classification de référence dans la recherche en Suisse⁸²⁴ : « L'objectif était de pouvoir saisir la position sociale des individus principalement en fonction de la profession exercée, de la situation dans la profession et de la formation acquise. »⁸²⁵ En appliquant le même codage⁸²⁶ aux professions des parents des femmes militaires, j'obtiens le *Tableau 4*.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/diplomes/degre-secondaire-II/professionnelle-initiale.html>. État au 28.09.2017.

⁸²² *Idem*.

⁸²³ Dominique Joye, Martin Schuler, *La structure sociale de la Suisse. Catégories socio-professionnelles*, Berne, Office fédéral de la statistique, 1995.

⁸²⁴ Robin Tillmann, « Une société de classes moyennes ? Le cas de la société suisse contemporaine », *Sociologie*, vol. 1, 2010, p. 257.

⁸²⁵ Office fédéral de la statistique, *Catégories socioprofessionnelles (CSP) 2010 - Opérationnalisation des CSP dans le système des variables-clés SHAPE dès 2010*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, p. 3.

⁸²⁶ Basé sur le *Thésaurus*, les codes supplémentaires et les codes d'exploitation ainsi que les définitions élaborées par Dominique Joye et Martin Schuler. Dominique Joye, Martin Schuler, *La structure sociale de la Suisse. ...*, *op. cit.*, pp. 68-80 ; ainsi que sur Office fédéral de la statistique, *Catégories socioprofessionnelles (CSP) 2010...*, *op. cit.* ; Urs Meier, *Manuel de la Banque de données des professions*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2003 ; Urs Meier, *Répertoire des professions*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 1996. À défaut de ce qui se fait traditionnellement, j'ai pris la CSP la plus élevée entre la mère et le père, et non pas automatiquement celle du père. Mais comme pour cette dernière technique, les CSP tendent à être surévaluées.

Tableau 4. Catégories socio-professionnelles des parents des femmes militaires

	CSP des personnes actives occupées de 15 à 64 ans	CSP des parents des femmes militaires	Écart
Dirigeantes	5.9%	9.55%	+3.65
Professions libérales et assimilées	2.55%	9.55%	+7
Autres indépendant.e.s	9.7%	14.65%	+ 4.95
Professions intellectuelles et d'encadrement	18.95%	13.65%	- 5.3
Professions intermédiaires	28.25%	15.0%	-13.25
Non-manuelles qualifiées	19.35%	30.0%	+10.65
Manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s	6.9%	1.15%	-8.05
Travailleurs et travailleuses non qualifié.e.s	8%	1.35%	-6.65
Total	100%	100%	

Sources : questionnaire – cas valides : 293 ; Office fédéral de la statistique⁸²⁷.

On constate que les catégories socio-professionnelles les plus hautes sont légèrement surreprésentées, tandis que les plus basses sont sous-représentées. On voit également que si les femmes militaires sont souvent issues des catégories intermédiaires, ces dernières sont sous-représentées, exceptée pour la catégorie socio-professionnelle des professions non-manuelles qualifiées qui est fortement surreprésentée.

Le genre des professions exercées par les mères est majoritairement « traditionnel », avec 64.7% investies dans une profession dite féminine, 27% dans des métiers mixtes tandis que 8.3% exercent une activité masculine⁸²⁸. 48.2% d'entre elles pratiquent un métier du *care*. Les pères exercent à 69.5% une activité dite masculine, à 24.55% une profession mixte et à 5.95% une activité considérée comme féminine. Les modèles professionnels parentaux atypiques en termes de genre sont tout de même importants : en effet, selon une étude longitudinale sur la formation et le parcours professionnel de 6'000 jeunes adultes en Suisse sur une période de dix ans, seul 1% exerce un métier atypique en matière de genre⁸²⁹. Une étude américaine de

⁸²⁷ J'ai choisi d'utiliser les données « famille avec enfant(s) <15 ans », plus pertinentes selon moi pour faire une comparaison avec les parents des femmes militaires, et celles de l'année 2014, ce qui correspond à l'année de diffusion de mon questionnaire. Office fédéral de la statistique, « Catégorie socio-professionnelle selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille 2011-2020 », 2020. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/actifs-occupes/profession-situation-profession.assetdetail.12647321.html>. État au 16.10.2020.

⁸²⁸ Classement établi sur la base du codage élaboré par l'Office de la politique familiale et de l'égalité, « Métiers « féminins », métiers « masculins », ... », *op. cit.*, p. 1.

⁸²⁹ L'étude porte sur des jeunes de 15 à 25 ans, soit une tranche d'âge et une génération différentes que celles des parents des femmes militaires. Cependant, les jeunes générations risquent peu de présenter des aspirations moins atypiques que leur aïeux et aïeules, car de nombreuses professions se sont diversifiées au cours des 50 dernières années. Mais la ségrégation de genre professionnelle est toujours importante en Suisse : en 2013, la Suisse est classée au sommet des pays à haute ségrégation de genre professionnel. Andrea Maihofer, Manfred Max Bergman, Éveline Huber, Sandra Hupka-Brunner, Shireen Kanji, Nina Wehner et Karin Schwiter, *Kontinuität und Wandel von Geschlechterungleichheiten in Ausbildungs- und Berufsverläufen junger*

2009 classe d'ailleurs la Suisse au 41^e rang des 44 pays analysés quant à la ségrégation de genre professionnelle⁸³⁰. Les femmes militaires disposent ainsi plus que les autres Suissesses d'une mère exerçant un métier dit masculin⁸³¹, et/ou d'un père au métier dit féminin : les parents ont pu alors servir de référent.e.s et de modèles pour une transgression des rôles de genre professionnels. Il est également intéressant d'observer qui dans le couple parental occupe la position la plus élevée sachant que, tendanciellement, « il est très rare que la mère occupe une position plus élevée que le père »⁸³² en Suisse. Les répondantes ont principalement un père avec une position plus élevée que la mère à 48.7% ; mais elles sont toutefois nombreuses à avoir une mère dans une fonction plus élevée que (29.5%) ou égale (21.8%) au père⁸³³. 15.25% d'entre elles ont des mères sans activité professionnelle, ce qui correspond aux données suisses⁸³⁴.

Mes données de questionnaire ne montrent pas que l'Armée suisse attire à elle principalement des personnes en rupture scolaire ou professionnelle, et/ou issues de milieux populaires et défavorisés. Elles ont des profils hétérogènes en termes d'origines sociales, et on y trouve des femmes issues de milieux plus aisés que dans d'autres armées étudiées – principalement professionnelles. L'analyse des configurations familiales basées sur l'activité professionnelle montre des modèles familiaux qui se caractérisent par des parents qui exercent plus souvent qu'à l'accoutumée des professions atypiques en termes de genre, et où le père occupe moins souvent une position socio-professionnelle plus élevée que la mère.

Erwachsener in der Schweiz : Zusammenfassung der Projektergebnisse. Langversion, Berne, Schweizerischer Nationalfonds, 2013.

⁸³⁰ Caroline Zuercher, « En Suisse, les métiers restent très souvent une affaire de genre », *24 heures*, 04.09.2013, p. 4. URL :

https://genderstudies.philhist.unibas.ch/fileadmin/user_upload/genderstudies/Dokumente/Medien/130904_24heures.pdf. État au 16.10.2020.

⁸³¹ Alors que dans le cas des policières étudiées par Geneviève Pruvost, elles n'ont que très rarement une mère au métier dit masculin. Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 24.

⁸³² Olivier Fillieule, Vanessa Monney, Hervé Rayner, *Le métier et la vocation de syndicaliste*, op. cit., p. 42, note 10.

⁸³³ L'écart de position lorsque la mère appartient à une catégorie plus élevée que le père est moins important que lorsque c'est l'inverse.

⁸³⁴ Sachant que « 80% des mères qui vivent avec un partenaire sont actives professionnellement, contre 90% des mères seules ». Yvon Csonka, Andrea Mosimann, *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, p. 32.

3.2 Caractéristiques idéologiques

Selon l'étude de Ronald Hatto, Anne Muxel et Odette Tomescu, l'orientation idéologique a une influence sur l'intérêt porté par les jeunes à l'institution militaire. En effet, leur recherche montre que la « jeunesse de droite lui apporte un soutien plus marqué et plus inconditionnel »⁸³⁵ que celles qui partagent une autre orientation politique. L'étude de l'équipe de Giuseppe Caforio, qui porte sur l'image de l'armée auprès des jeunes générations issues de onze pays européens dont la Suisse⁸³⁶, souligne également que l'orientation politique a une incidence sur la manière de percevoir les institutions militaires⁸³⁷. Enfin, pour les sondages suisses *Sicherheit*, ce sont surtout et en particulier les attitudes politiques qui ont un poids sur la manière d'estimer la nécessité de l'armée en Suisse⁸³⁸ : selon ces données, plus une personne s'oriente à droite, plus elle manifeste des opinions accordant à l'Armée suisse une légitimité et une image positive.

Positionnement et opinions politiques

Pour explorer cette dimension, les répondantes au questionnaire ont pu d'abord s'auto-positionner sur l'axe droite-gauche, avec neuf possibilités de réponse⁸³⁹ que j'ai ensuite regroupées en quatre catégories (*Tableau 5*).

⁸³⁵ Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », *op. cit.*, p. 122.

⁸³⁶ Elle inclut également l'Afrique du Sud et la Turquie dans certaines analyses. Giuseppe Caforio (dir.), *Cultural differences between the military and parent society in democratic countries*, *op. cit.*

⁸³⁷ Giuseppe Caforio, « The military profession, public trust and public interest », *op. cit.*, p. 105 ; Karl Haltiner, Alise Weibull, « Value orientations and political attitudes among future military and civilian elites », in Giuseppe Caforio (dir.), *Cultural differences between the military and parent society in democratic countries*, *op. cit.*, pp. 56-57.

⁸³⁸ Tibor Szvircevs Tresch, Andreas Wenger, Thomas Ferst, Tiffany Graf, Sabrina Pfister et Andrea Rinaldo, *Sicherheit 2016. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, 2016, pp. 153. Voir aussi pp. 156, 159, 161, 163 et 165.

⁸³⁹ Très à droite – À droite – Plutôt à droite – Au centre – Plutôt au centre – Plutôt à gauche – À gauche – Très à gauche – Ne sait pas.

Tableau 5. Auto-positionnement des femmes militaires sur l'axe droite-gauche

Axe droite-gauche	
Droite	52.45%
Centre	25.55%
Gauche	10.35%
Ne sait pas	5.50%
Refus de répondre	6.15%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 309.

L'orientation sur la droite de l'échiquier politique se constate largement, même si 32.7% choisissent un auto-positionnement modéré (« plutôt à droite »). Mes données confirment qu'une orientation de droite est concomitante à un engagement militaire. L'identification partisane va dans le même sens : les partis de droite⁸⁴⁰ obtiennent 65% des réponses à la question « de quel parti politique vous sentez-vous la plus proche ? »⁸⁴¹. C'est l'Union démocratique du centre (UDC)⁸⁴² qui récolte le plus de réponses, avec 31% des répondantes : ce parti représente le fer de lance de la défense de l'institution militaire en Suisse du fait de son fort soutien au maintien du système de milice et à des dépenses et budgets vus à la hausse. De plus, de 1996 à 2019, le Département en charge de la défense suisse a toujours été sous la responsabilité d'un conseiller fédéral issu de ce parti. L'identification entre ce parti et l'armée est donc forte en Suisse. En comparaison avec les données *Selects* de 2015⁸⁴³, l'échantillon des Suissesses ayant répondu à ce sondage (N=1'799) se sent d'abord proche du Parti socialiste (PS) à 24.8%, et l'UDC arrive en seconde position avec 19.3%. Chez les femmes militaires, le PS n'obtient que 4.35%. À la question « de quel parti vous sentez-vous la moins proche ? », ce sont les partis de gauche qui se démarquent avec 52.5% des réponses – le PS étant le plus cité à 31%. Ainsi, les femmes militaires se distinguent par une forte identification à la droite et à l'UDC en particulier, ainsi que par un rejet marqué de la gauche et du Parti socialiste.

Pour appuyer ce constat au-delà de l'autodéfinition et de l'attachement ou détachement à un parti, le questionnaire s'intéresse aussi aux opinions des femmes militaires à propos de

⁸⁴⁰ L'Union démocratique du centre (UDC), le Parti libéral-radical (PLR), le Parti bourgeois-démocratique (PBD), les Démocrates suisses (DS), la Lega dei Ticinesi (Lega) et le Parti évangélique suisse (PEV).

⁸⁴¹ Suivis des partis du centre-droit – Parti démocrate-chrétien (PDC) et les Vert'Libéraux – à 10%, et des partis de gauche (Parti socialiste, Les Verts) à 7%.

⁸⁴² Malgré son nom, l'UDC se situe à droite de l'échiquier politique.

⁸⁴³ Les données *Selects* sont à prendre avec prudence compte tenu des biais induits par la méthode de sondage concernant la participation et l'orientation politiques (déclaratif et désirabilité sociale, auto-exclusion et représentativité des échantillons, etc.). FORS - Swiss Centre of Expertise in the Social Sciences, « Swiss Electoral Studies (Selects) 2015 », Nesstar Data Online. URL : <http://fors-nesstar.unil.ch/webview>. État au 29.09.2017.

thématiques souvent abordées dans l'espace social et politique suisse. Ces thématiques choisies sont particulièrement clivantes : l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, l'insécurité, les prestations des assurances sociales, l'immigration et l'instauration d'un salaire minimum. On constate que les femmes militaires s'orientent principalement vers les positions de droite (*Tableaux 6 à 10*).

À l'époque de la votation sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) en 1992, cet enjeu a permis à l'UDC, petit parti à l'époque, de gagner en visibilité et de brandir une première victoire dans les urnes. Sur ce thème, « la polarisation entre l'UDC et les autres grands partis » serait encore de mise aujourd'hui⁸⁴⁴. Les répondantes au questionnaire rejettent fermement l'affirmation voulant que la Suisse adhère à l'Union européenne dans un futur proche (*Tableau 6*).

Tableau 6. Opinions politiques : Adhésion de la Suisse à l'Union européenne

Il faut que la Suisse adhère à l'Union européenne prochainement.	
D'accord	1.3%
Plutôt d'accord	1%
Plutôt pas d'accord	9.8%
Pas d'accord	85.9%
Sans opinion	1%
Ne sait pas	1%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 306.

Non seulement une large majorité des femmes militaires rejoignent la position de l'UDC, mais l'affirmation de leur opinion est très forte, car les répondantes ne se réfugient que très peu dans les propositions de réponse intermédiaire et modérée.

Le thème de l'insécurité est « un sujet traditionnellement considéré comme appartenant à la droite »⁸⁴⁵. C'est aussi l'UDC qui se démarque dans le débat public sur cette thématique, en en faisant souvent l'un des éléments phares de ses campagnes⁸⁴⁶. De plus, du fait que la sécurité

⁸⁴⁴ Sondage gfs.bern pour SRG SSR. Didier Kottelat, « Vingt ans plus tard, les Suisses ne regrettent pas le non à l'EEE », *RTSInfo*, 30.11.2012. URL : <https://www.rts.ch/info/suisse/4473138-vingt-ans-plus-tard-les-suissees-ne-regrettent-pas-le-non-a-l-eee.html>. État au 28.09.2017.

⁸⁴⁵ Tanguy Le Goff, « L'insécurité "saisie" par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol. 55, 2005, p. 428.

⁸⁴⁶ Comme l'illustre l'un des slogans d'appel au vote de la section valaisanne romande du parti (UDCVR) : « Voter UDC ? Une question de sécurité ! ». UDC Valais, « Programme pour un parti gouvernemental 2013-2017 ». URL : http://www.udc-valais.ch/wp-content/uploads/2013/02/FIR_Finale-Programme-2013-2017.

et l'insécurité renvoient aux notions de « cohésion et [d']ordre »⁸⁴⁷, ces positions peuvent entrer en écho avec les tâches de l'Armée suisse. Si une majorité des répondantes considère que l'insécurité pose de plus en plus « problème », les opinions sont légèrement plus nuancées (*Tableau 7*) que pour l'adhésion à l'Union européenne.

Tableau 7. Opinions politiques : Insécurité

L'insécurité est un problème de plus en plus important.	
D'accord	15.7%
Plutôt d'accord	45.8%
Plutôt pas d'accord	22.4%
Pas d'accord	9.7%
Sans opinion	2.3%
Ne sait pas	4.1%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 299.

La troisième question renvoie aux prestations des assurances sociales (*Tableau 8*). En général, les partis de la gauche suisse se positionnent en faveur d'une augmentation et/ou d'une amélioration des prestations, tandis que les partis de droite défendent le durcissement de l'accès et/ou la limitation des coûts.

Tableau 8. Opinions politiques : Assurances sociales

Il faut augmenter les prestations des assurances sociales.	
D'accord	3.7%
Plutôt d'accord	17.9%
Plutôt pas d'accord	37.2%
Pas d'accord	31.9%
Sans opinion	3.3%
Ne sait pas	6%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 301.

Les femmes militaires rejoignent une fois de plus majoritairement la droite sur cette question, car elles sont d'avis qu'il ne faut pas augmenter les prestations de la sécurité sociale à 69.1%.

[2017.pdf](#). État au 28.09.2017; ou encore celui de l'UDC suisse dans son programme : UDC Suisse, « La sécurité d'abord ! - Programme du parti 2015-2019 », p. 42. URL : www.udc-valais.ch/wp-content/uploads/2013/02/FIR_Finale-Programme-2013-2017.pdf. État au 28.09.2017.

⁸⁴⁷ Manuel Boucher, « La recherche, la politique et les dispositifs de lutte contre l'insécurité », *Socio-logos*, n°1, 2006, pp. 1-15. URL : <https://socio-logos.revues.org/24#quotation>. État au 28.09.2017.

Une thématique fortement débattue en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, est l'immigration. Sur cette question, il y a également un fort clivage droite-gauche et l'UDC est à nouveau l'une des grandes actrices politiques de la lutte contre l'immigration et l'asile en Suisse, comme en témoignent les nombreuses initiatives lancées par ce parti afin de limiter l'immigration et durcir le contrôle sur les étrangers installés.

Tableau 9. Opinions politiques : Immigration

Il y a trop d'immigré.e.s en Suisse.	
D'accord	35.6%
Plutôt d'accord	36.6%
Plutôt pas d'accord	15.0%
Pas d'accord	7.9%
Sans opinion	3.6%
Ne sait pas	1.3%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 306.

Les femmes militaires se positionnent largement en défaveur de l'immigration et jugent que les immigré.e.s sont trop nombreux.ses en Suisse à hauteur de 72.2% (Tableau 9).

Enfin, le questionnaire a été diffusé lors d'une campagne de votation qui portait sur le salaire minimum, « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) ». Fixée à 4'000 francs suisses, cette proposition, une initiative de l'Union syndicale suisse (USS), a été rejetée très nettement en mai 2014 par 76,3% des votant.e.s. Elle était soutenue par les partis de gauche et combattue par les partis de droite.

Tableau 10. Opinions politiques : Salaire minimum

L'instauration d'un salaire minimum en Suisse est une bonne mesure.	
D'accord	6.3%
Plutôt d'accord	11.6%
Plutôt pas d'accord	18.9%
Pas d'accord	57.2%
Sans opinion	3.3%
Ne sait pas	2.7%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 301

Une fois encore, le marquage à droite des opinions des répondantes est manifeste (Tableau 10), mais il est représentatif du pourcentage de refus de la part des votant.e.s suisses à ce

scrutin. Les Suissesses votantes ne se sont pas fondamentalement exprimées plus en faveur ou défaveur de cette initiative que les hommes, quand bien même les enjeux de genre étaient mobilisés dans l'argumentaire pour le oui, les femmes étant beaucoup plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel et à toucher un bas salaire.

Ainsi, en plus de se positionner elles-mêmes à droite de l'échiquier politique et de s'identifier aux partis correspondants, les femmes militaires présentent des opinions en cohérence. Cette tendance plutôt homogène montre que l'idéologie politique des individus est un élément qui éclaire leur engagement militaire volontaire.

Je vais désormais m'intéresser à la participation politique et citoyenne des femmes militaires : l'armée de milice ainsi que son concept de citoyen-soldat posent d'autant plus la question du rapport à la citoyenneté et des engagements hors de l'institution militaire et du cadre professionnel. En effet, à suivre le discours dominant, « le service militaire obligatoire reposait sur l'idée que les droits politiques des citoyens étaient indissociables de l'accomplissement de leur service militaire »⁸⁴⁸ : or, autant la participation politique que le taux d'aptitude au service ont connu une baisse considérable ces dernières décennies. Qu'en est-il des femmes militaires ? Se caractérisent-elles par un investissement accru dans la sphère politique et citoyenne, que ce soit par la participation aux différents scrutins ou par l'engagement dans le milieu associatif ou partisan ?

Intérêt pour la politique et participation

Pour ce qui concerne la participation politique institutionnelle, elles affirment être des votantes régulières pour ce qui est des votations (56%)⁸⁴⁹, la moyenne suisse au niveau des scrutins fédéraux en 2014 étant de 52.4%⁸⁵⁰. Par contre, elles participent un peu moins que

⁸⁴⁸ Daniel Möckli (éd.), « Le service militaire obligatoire en comparaison européenne », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, n°75, Zurich, Center for Security Studies Zurich, 2010, p. 2.

⁸⁴⁹ 36% d'intermittentes et 8% d'abstentionnistes.

⁸⁵⁰ Il est cependant bien connu que la participation déclarée dans les questionnaires est largement surévaluée, ce qui explique les forts décalages entre le déclaratif et la réalité des urnes. Cette moyenne au niveau fédéral est calculée sur la base de quatre scrutins et douze objets. Office fédéral de la statistique, « Participation aux votations ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/participation.html>. État au 21.01.2021.

la moyenne suisse aux élections : 44.5%⁸⁵¹ contre 48.5% pour les élections fédérales⁸⁵². Toutefois, ce taux est supérieur à celui des jeunes Suissesses de 18 à 34 ans, qui auraient tendance à participer seulement à hauteur de 30-40% aux élections fédérales de 2015 selon les données *Selects*⁸⁵³. Ainsi, les femmes militaires déclarent participer aux scrutins plus régulièrement que le reste de la population et des jeunes Suissesses de l'échantillon *Selects*. Cependant, leur intérêt pour la politique s'avère faible (*Tableau 11*).

Tableau 11. Intérêt des femmes militaires pour la politique

Personnellement, et de manière générale, est-ce que vous vous intéressez à la politique ?	
Très intéressées	11.2%
Assez intéressées	39.8%
Peu intéressées	40.5%
Pas du tout intéressées	8.5%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 304.

Elles sont 9.8% à avoir rejoint un parti politique et le font plus volontiers que l'échantillon féminin *Selects* 2015⁸⁵⁴. (6.6%). C'est le Parti libéral-radical (PLR) qui présente le plus d'adhérentes chez les femmes militaires (46.5%), puis l'UDC (39.5%). 65.4% d'entre elles étaient déjà membres lors de leur entrée dans l'Armée suisse. Enfin, 4.25% des répondantes sont actives à travers un mandat politique à divers niveaux (local principalement, plus rarement cantonal ou fédéral). Pour d'autres modalités de participation politique, les femmes militaires ne prennent pas ou très peu part à des manifestations à caractère politique (manifestation de rue, meetings électoraux, etc.) : 84.0% ne le font jamais⁸⁵⁵.

⁸⁵¹ 42% d'intermittentes et 13.5% d'abstentionnistes.

⁸⁵² Office fédéral de la statistique, « Participation aux élections ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/elections/conseil-national/participation.html>. État au 21.01.2021.

⁸⁵³ Georg Lutz, « Élections fédérales 2015. Participation et choix électoral », *Selects – FORS*, Université de Lausanne, 2016, p. 6.

⁸⁵⁴ Cas valides = 2 759. FORS - Swiss Centre of Expertise in the Social Sciences, « Swiss Electoral Studies (*Selects*) 2015 », *op. cit.*

⁸⁵⁵ 14.4% « quelques fois » et 1.6% souvent.

Positionnement face au service militaire et à l'armée

Selon ces données et la littérature scientifique, on devrait s'attendre à ce que les femmes militaires affichent des opinions positives face à l'Armée suisse.

Tableau 12. Positions face au service militaire obligatoire

Êtes-vous favorable au maintien d'un service militaire obligatoire en Suisse ?	
Oui	82.8%
Plutôt oui	11.1%
Plutôt non	1.9%
Non	3.2%
Sans opinion	1.0%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 314.

Les répondantes se positionnent très largement en faveur du maintien de l'obligation de servir, ce qui montre leur soutien au modèle militaire institué (*Tableau 12*). Mais cela ne les caractérise pas, car ce soutien est partagé par la population suisse. C'est du moins ce qu'affirment les données des études *Sicherheit* réalisées par l'Académie militaire de l'EPF de Zurich et le Center for Security Studies de l'EPFZ. Ainsi, en 2016, l'étude conclue sur une forte confiance de la population envers l'institution militaire suisse⁸⁵⁶. 84% de leur échantillon sont d'avis que l'Armée suisse est nécessaire : si la catégorie entre 20 et 29 ans se montre la plus sceptique, elle lui offre néanmoins son assentiment à 74%⁸⁵⁷. 46% des sondé.e.s estiment que l'armée joue un rôle central dans la société helvétique⁸⁵⁸, 48% soutiennent le budget qui lui est alloué⁸⁵⁹ et 57% se prononcent en faveur d'une armée de milice⁸⁶⁰. Malheureusement, ces diverses données ne sont pas présentées en fonction du sexe. L'étude dirigée par Giuseppe Caforio sur l'image des armées auprès des jeunes générations de quelques pays européens, dont la Suisse, en propose : 46% de leur échantillon sont en fort accord et 25% en accord modéré avec le service militaire masculin⁸⁶¹, et il apparaît que les femmes de cet échantillon

⁸⁵⁶ Tibor Szvircsev Tresch, Andreas Wenger, Thomas Ferst, Tiffany Graf, Sabrina Pfister et Andrea Rinaldo, *Sicherheit 2016...*, *op. cit.*, p. 30.

⁸⁵⁷ *Ibid.*, p. 33.

⁸⁵⁸ 44% voient l'armée comme « un mal nécessaire » et 9% en appellent à son abolition. *Ibid.*, p. 34.

⁸⁵⁹ 14% voudraient le voir augmenter et 31% baisser. *Idem.*

⁸⁶⁰ Contre 38% qui soutiennent plutôt le modèle professionnel et 5% qui n'expriment pas de préférence. *Ibid.*, p. 160.

⁸⁶¹ Tibor Szvircsev Tresch, Demet Varoğlu, « Integration of women into the armed forces : Is there a gap between the attitudes of civilian elites and military elites ? », in Giuseppe Caforio (dir.), *Cultural differences between the military and parent society in democratic countries*, *op. cit.*, p. 208.

manifestent des représentations moins positives du monde militaire que les hommes⁸⁶². Ainsi, les femmes militaires se distinguent sur ce point de leur catégorie de sexe.

Positionnement religieux

Pour terminer, qu'en est-il de leur rapport à la religion ? Dans sa récente étude sur des officiers français, Christel Coton montre comment les logiques d'engagement peuvent être liées aux milieux catholiques, qui servent de vecteurs vers l'engagement militaire⁸⁶³. De son côté, Giuseppe Caforio constate que les jeunes européen.ne.s présentent une plus faible estime de l'institution militaire lorsqu'elles ou ils sont de confessions catholique et protestante, *a contrario* des chrétien.ne.s orthodoxes, très favorables. Les musulman.e.s se trouvent dans une position intermédiaire⁸⁶⁴. Pour ce qui est des répondantes, 71.5% appartiennent à une religion ou à une confession : sans réelle surprise, elles sont majoritairement protestantes ou catholiques. Néanmoins, par rapport aux données du recensement de la population 2010-2014 de l'Office fédéral de la statistique, les protestantes sont surreprésentées et les catholiques sous-représentées, tandis que les autres religions sont pratiquement absentes des effectifs militaires (*Tableau 13*). Les femmes militaires sont également plus nombreuses à se dire sans confession.

Tableau 13. Identification religieuse des femmes militaires

Identification religieuse	OFS – Recensement fédéral 2010-2014	Femmes militaires	Écarts
Protestante	26.8%	36.1%	+9.3
Catholique	38.2%	32.7%	-5.5
Sans confession	21.5%	28.9%	+7.4
Musulmane	4.9%	0.3%	-4.6
Juive	0.2%	0.0%	-0.2
Autres	6.9%	2.0%	-4.9
Total	100%	100%	

Sources : questionnaire – cas valide : 294, et Office fédéral de la statistique⁸⁶⁵.

⁸⁶² Giuseppe Caforio, « The military profession, public trust and public interest », *op. cit.*, p. 109.

⁸⁶³ Les logiques d'engagement de certains officiers français renvoient à leur statut d'héritiers de la bourgeoisie catholique traditionnelle : leur engagement et trajectoire militaires s'inscrivent dans l'entretien de cet *habitus*. Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*, pp. 234-240.

⁸⁶⁴ Giuseppe Caforio, « The military profession, public trust and public interest », *op. cit.*, p. 108.

⁸⁶⁵ Kathrin Freire, Christoph Freymond, « Portrait de la Suisse. Résultats tirés des recensements de la population 2010-2014 », Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2016, p. 22.

Leur pratique religieuse est faible : beaucoup ne fréquentent jamais les lieux de culte ou seulement lors d'occasions spéciales, ce qui relativise un lien potentiel entre leur appartenance religieuse et leur engagement (*Tableau 14*).

Tableau 14. Fréquentation d'un lieu de culte ou autres évènements liés à la confession

À quelle fréquence vous rendez-vous dans un lieu de culte ou à des évènements liés à votre confession ?	
Jamais	22.0%
Seulement lors d'occasions spéciales (mariage, enterrement,...)	52.3%
Une fois par an	4.1%
Plusieurs fois par an	15.8%
1 à 2 fois par mois	2.7%
Une fois par semaine	2.4%
Plusieurs fois par semaine	0.7%
Total	100%

Sources : questionnaire – cas valide : 296.

Ce faible investissement dans leur religion peut se comprendre en partie par l'âge relativement jeune des répondantes.

Le questionnaire montre ainsi que ce sont principalement les aspects idéologiques qui démarquent les femmes militaires : elles se caractérisent par une orientation politique axée à droite, même si elles ont tendance à être très peu intéressées par la politique. Leurs opinions politiques manifestent une position conservatrice en adéquation avec l'inscription idéologique historique de l'institution militaire. Elles manifestent également un attachement au système militaire helvétique tel qu'il se déploie actuellement.

3.3 Les caractéristiques du corpus d'enquêtées

Caractéristiques sociales

Mon corpus d'entretiens est composé de 22 enquêtées. Le *Tableau 15* résume leurs principales caractéristiques sociales, ainsi que les éléments dont le questionnaire a relevé la pertinence. Pour les origines sociales des enquêtées, au-delà de la catégorisation socio-professionnelle des parents (CSP) qui me permet de définir si elles reflètent les réalités dégagées par le

questionnaire, j'ai choisi de les décrire sur la base d'une classification qui met la focale sur le bagage culturel des parents. Celui-ci est défini sur la base du niveau de diplôme, ce qui renvoie à la conception de Pierre Bourdieu qui met au centre de son analyse les ressources culturelles, ce qui lui permet de différencier la petite bourgeoisie nouvelle de celle d'exécution⁸⁶⁶. Pour dégager le groupe social d'origine de chacune des enquêtées – bien qu'il n'existe pas de définition stable et unanime des classes sociales –, j'ai considéré le niveau de diplôme minimal nécessaire pour exercer les activités professionnelles des parents, ainsi que leur (dé)valorisation symbolique sur la base de la littérature scientifique du domaine de la sociologie du travail en Suisse. La classification aboutit à cinq catégories qui se réfèrent en partie à celles construites par Daniel Oesch et Emily Murphy⁸⁶⁷. Les « catégories populaires »⁸⁶⁸ rassemblent des parents ouvrier.ière.s ou employé.e.s à des postes subalternes et peu valorisés socialement et financièrement⁸⁶⁹. La classe moyenne est divisée en trois sous-catégories afin de prendre en compte la diversité des couples d'emploi et de diplôme constitués par les mères et les pères. Les « catégories moyennes inférieures » regroupent des couples investis exclusivement dans des professions relatives à la petite bourgeoisie d'exécution⁸⁷⁰. Les « catégories moyennes supérieures » renvoient à des couples qui exercent des professions intermédiaires, avec des responsabilités et qui impliquent un certain bagage culturel (petite bourgeoisie nouvelle)⁸⁷¹. Les « catégories moyennes » renvoient à des couples ayant des statuts trop hétéroclites pour être catalogués dans les deux précédentes catégories. Enfin, les « catégories aisées » renvoient à des professions exigeant un haut degré de formation, à des tâches intellectuelles et d'encadrement, ainsi qu'aux cadres et dirigeant.e.s⁸⁷².

⁸⁶⁶ Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

⁸⁶⁷ Daniel Oesch, Emily Murphy, « La classe moyenne n'est pas en déclin, mais en croissance. L'évolution de la structure des emplois en Suisse depuis 1970 », *Social Change in Switzerland*, n°12, 2017, pp. 1-13.

⁸⁶⁸ Selon la définition des classes populaires d'Olivier Schwartz, qui renvoie à la « petitesse du statut professionnel ou social, [l'] étroitesse des ressources économiques – sans que cela signifie nécessairement précarité -, [l'] éloignement par rapport au capital culturel, et d'abord par rapport à l'école, même s'il ne s'agit aujourd'hui que d'un éloignement relatif ». Olivier Schwartz, « Peut-on parler des classes populaires ? », *La Vie des idées*, 2011, pp. 1-49. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>. État au 16.09.2017.

⁸⁶⁹ Tels que électricien.ne, charpentier.ière, ouvrier.ière peu ou pas qualifié.e, gestionnaire du commerce de détail (vendeur.euse.s), serveur.euse, etc.

⁸⁷⁰ Telles que les ouvrier.ière.s qualifié.e.s, les employé.e.s au statut intermédiaire, des professions non-manuelles qualifiées, ainsi que les agriculteur.trice.s, des indépendant.e.s et les petit.e.s entrepreneur.euse.s.

⁸⁷¹ Telles que les enseignant.e.s, les employé.e.s de banque, les infirmier.ière.s, etc.

⁸⁷² Telles que les avocat.e.s, les PDGs, les ingénieur.e.s, etc.

Tableau 15. Caractéristiques sociales des enquêtées

	Âge	Canton	Diplôme	Profession	Dimension genrée de la profession ou de la formation	Origines sociales	CSP parents	Mobilité sociale	Dimension genrée de la profession des parents
<i>Alémaniques</i>									
AGATHE	23	ZH	École obligatoire Échec en maturité gymnasiale Apprentissage en cours d'assistante en soin et santé communautaire	Militaire contractuelle	Traditionnelle	Moyennes supérieures	Professions libérales et assimilées	Descendante	Traditionnelle
CAMILLE	22	LU	Maturité gymnasiale Étudiante à l'université	Militaire contractuelle Auxiliaire de sécurité	Atypique	Moyennes	Professions non- manuelles qualifiées	Ascendante	Père atypique
DÉBORAH	25	ZG	Apprentissage	Peintre en bâtiment	Atypique	Moyennes inférieures	Autres indépendant.e.s	Reproduction	Traditionnelle
DENISE	22	TG	Apprentissage	Ramoneuse	Atypique	Moyennes inférieures	Professions non- manuelles qualifiées	Reproduction	Mère atypique (sur le tard)
JASMINA	20	BC	Maturité gymnasiale	Sans emploi	Mixte	Moyennes supérieures	Professions intellectuelles et d'encadrement	Reproduction	Traditionnelle
JEANNE	24	SO	Tertiaire (hautes écoles) Étudiante EPF	Sans emploi / en formation	Atypique	Aisées	Dirigeantes	Reproduction	Traditionnelle
MANON	19	BE	Apprentissage	Mécanicienne sur cycles Au chômage	Atypique	Populaires	Professions manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s	Reproduction	Traditionnelle
PAMINA	22	SG	Maturité gymnasiale	Militaire contractuelle	-	Moyennes	Professions intermédiaires	Ascendante	Traditionnelle

SAFIA	25	FR	Apprentissage	Assistante en médecine vétérinaire Militaire contractuelle	Traditionnelle	Populaires	Travailleuses et travailleuses non qualifié.e.s	Ascendante	Traditionnelle
SHANA	21	ZH	Apprentissage	Employée de commerce	Traditionnelle	Moyennes supérieures	Autres indépendant.e.s	Descendante	Mère atypique
<i>Romandes</i>									
ADÉLAÏDE	19	VS	École obligatoire Formation d'institutrice de fitness	Sans emploi / en formation	Mixte	Moyennes inférieures	Professions non-manuelles qualifiées	Reproduction	Mère atypique
AGNÈS	22	NE	Maturité professionnelle Stage d'assistante secrétaire médicale	Sans emploi / en formation	Traditionnelle	Moyennes inférieures	Autres indépendant.e.s	Ascendante	Traditionnelle
CHARLOTTE	20	GE	Maturité gymnasiale	Sans emploi	-	Moyennes supérieures	Dirigeantes	Reproduction	Traditionnelle
FIONA	20	GE	Maturité gymnasiale	Sans emploi	-	Aisées	Professions libérales et assimilées	Reproduction	Mère atypique
FUNDA	25	GE	Certificat de culture générale option santé	Au chômage	-	Populaires	Travailleurs et travailleuses non qualifié.e.s	Ascendante	Traditionnelle
INÈS	21	VD	Apprentissage	Assistante en pharmacie	Traditionnelle	Populaires	Travailleurs et travailleuses non qualifié.e.s	Ascendante	Traditionnelle
LAURA	34	VD	Tertiaire (hautes écoles)	Juriste Militaire professionnelle	Mixte	Aisées	Professions libérales et assimilées	Reproduction	Traditionnelle
MARGAUX	27	FR	Tertiaire (hautes écoles)	Chargée de communication Militaire contractuelle	Mixte	Moyennes supérieures	Autres indépendant.e.s	Reproduction	Traditionnelle
MARIE	20	VD	Apprentissage	Employée de commerce	Traditionnelle	Moyennes supérieures	Autres indépendant.e.s	Descendante	Traditionnelle

MURIEL	20	JU	Apprentissage	Gestionnaire du commerce de détail Auxiliaire de sécurité	Traditionnelle	Populaires	Professions non-manuelles qualifiées	Ascendante	Traditionnelle
NATALIE	22	VD	Apprentissage	Horticultrice	Atypique	Moyennes inférieures	Professions manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s	Reproduction	Traditionnelle
SANITA	24	VD	Maturité gymnasiale	Employée administrative (CDD)	Traditionnelle	Populaires	Travailleurs et travailleuses non qualifié.e.s	Ascendante	Traditionnelle

La moyenne d'âge du corpus d'enquêtées est proche de celle des répondantes au questionnaire, à savoir environ 22 ans. Les enquêtées proviennent de 14 cantons différents, avec douze romandes et dix suisse-älémانيques⁸⁷³. En ce qui concerne le niveau de diplôme et les parcours scolaires, ils sont diversifiés. Agathe et Adélaïde n'ont à ce jour pas de diplôme post-obligatoire, tandis que neuf autres sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité, dont quatre dans un domaine majoritairement exercé par des hommes : Déborah est peintre en bâtiment, Denise ramoneuse, Manon mécanicienne sur cycles et Natalie hortultrice⁸⁷⁴. Les cinq autres ont réalisé un apprentissage dans des domaines très féminisés comme assistante en pharmacie, assistante en médecine vétérinaire, employée de commerce et gestionnaire du commerce de détails. Funda a terminé l'école de culture générale en option santé, tandis qu'Agnès, après l'école de commerce, a obtenu une maturité professionnelle commerciale⁸⁷⁵. Six d'entre elles ont terminé une maturité gymnasiale⁸⁷⁶. Pour elles, souvent, le service militaire intervient dans une période de transition entre l'obtention d'un diplôme et la suite des études ou une reconversion. Ainsi, Agnès vise l'école de police, tout comme Charlotte, Fiona et Sanita ; Funda aspire à devenir ambulancière ; Jasmina, elle, est en situation d'indétermination professionnelle et hésite à poursuivre des études, tandis que Pamina souhaite continuer sa carrière dans le monde militaire. Enfin, Jeanne et Laura ont obtenu un diplôme du degré tertiaire : en géomatique pour la première, en droit pour la seconde. Margaux a obtenu un *bachelor* en création et communication dans un institut privé. Ainsi, les moments d'entrée dans l'armée par rapport à la trajectoire scolaire sont diversifiés : certaines n'ont pas encore de voie scolaire ou professionnelle claire, d'autres ont terminé leur diplôme du degré secondaire et enfin quelques-unes ont déjà entamé ou terminé une formation ou des études au-delà du secondaire.

⁸⁷³ Les Tessinoises étant peu nombreuses, je n'en ai pas rencontrées suffisamment pour pouvoir accéder à un entretien. De plus, la question de la langue pose ici problème et aurait impliqué pour l'enquêtée de s'exprimer dans une langue qu'elle ne maîtrise peut-être que moyennement (l'allemand ou le français), ne pouvant pas moi-même m'exprimer en italien.

⁸⁷⁴ Cette activité compte « environ deux tiers d'hommes pour un tiers de femmes ». Alexandre Willemin, « Ces garçons qui ont choisi un métier de filles », *Migros Magazine*, 16.08.2014. URL : <https://www.migrosmagazine.ch/ces-garcons-qui-ont-choisi-un-metier-de-filles>. État au 03.10.2017.

⁸⁷⁵ Une formation complémentaire au CFC qui ouvre l'accès aux hautes écoles spécialisées et, sous certaines conditions, aux universités et aux écoles polytechniques fédérales (EPF).

⁸⁷⁶ Diplôme équivalent au Bac français qui permet un accès direct à toutes les écoles supérieures de Suisse, sauf pour certaines hautes écoles spécialisées qui exigent une expérience pratique.

La majorité des enquêtées a une activité professionnelle : Déborah, Denise, Shana, Marie, Muriel, Inès et Natalie travaillent dans la vie civile dans un domaine en lien avec leur formation. Agathe, Camille, Margaux, Pamina et Safia ont actuellement un contrat professionnel militaire à durée déterminée (militaires contractuelles), tandis que Laura travaille pour l'Armée suisse en tant que professionnelle depuis environ cinq ans. Si Agathe a un contrat militaire pour une année, elle poursuit en parallèle un apprentissage d'assistante en soin et santé communautaire car elle n'a pas de diplôme post-obligatoire suite à un échec au cours de sa dernière année de gymnase. Deux enquêtées poursuivent des études supérieures : Jeanne continue sa formation à l'école polytechnique fédérale et Camille a commencé des études en biologie à l'université. Funda et Manon sont au chômage. Adélaïde et Agnès n'ont pas d'emploi mais effectuent une formation d'instructrice de fitness pour la première, et un stage d'assistante secrétaire médicale dans la pédiatrie pour la seconde. Charlotte, Jasmina et Fiona n'ont pas non plus d'activités professionnelles car elles sont dans une situation provisoire suite à l'obtention de leur maturité gymnasiale. Sanita exerce une activité professionnelle temporaire – employée administrative dans une grande commune avec un contrat à durée déterminée – suite à l'obtention de son diplôme de maturité gymnasiale, car elle souhaite rejoindre bientôt l'école de police. La plupart des enquêtées est donc dans une situation transitoire dans leur parcours scolaire et professionnel. Pour les enquêtées d'origines familiales aisées, cette situation ne pèse pas sur leur parcours et leur quotidien ; cela est plus difficile pour celles issues des catégories populaires. Enfin, cinq enquêtées pratiquent ou ont pratiqué une activité professionnelle principale dans le civil typiquement masculine et deux sont engagées dans de hautes études dont la discipline demeure encore aujourd'hui un monopole masculin. Elles sont donc nombreuses à avoir fait des choix d'orientation professionnelle atypiques en termes de genre.

Parmi mon corpus, trois enquêtées ont des origines sociales aisées. Le père de Laura est chirurgien à la retraite et sa mère, femme au foyer, a une formation en école hôtelière ; ses grands-parents maternel.le.s ont été à la tête d'une grande entreprise alimentaire suisse. Fiona a fréquenté des établissements scolaires privés de la troisième primaire à la maturité gymnasiale : son père est un avocat qui pratique à l'international et sa mère, après avoir travaillé plusieurs années comme cadre dans une banque, est aujourd'hui enseignante au gymnase. Enfin, Jeanne est la fille d'un ingénieur géomètre de formation,

militaire professionnel (colonel d'État-major général) depuis de longues années, tandis que sa mère officie comme directrice des opérations dans un grand groupe de restauration d'entreprise et scolaire, un poste de cadre supérieure avec des tâches d'encadrement et de gestion. Six enquêtées proviennent des classes moyennes supérieures. Le père de Margaux est gestionnaire de fortune et sa mère physiothérapeute ; la situation aisée de ses parents a permis à Margaux de rejoindre une école privée spécialisée dans l'enseignement du marketing et de la communication qui propose des programmes de bachelors, de masters et de formation continue aux frais d'écologie importants. Charlotte vit avec son père, directeur d'une entreprise de sûreté de taille moyenne, dans une villa de deux étages au sein d'un quartier résidentiel. Sa mère, avec laquelle elle n'a que peu de contacts, vit en France avec son beau-père et travaille à l'accueil d'un syndicat français dans le domaine de la construction. Shana n'a, elle, pas de contact avec son père tandis que sa mère, à partir d'un CFC de spécialiste en hôtellerie, possède sa propre entreprise de restauration, florissante et avec de nombreux employé.e.s. Son beau-père est directeur marketing. Le père d'Agathe est architecte et sa mère employée communale. Le père de Jasmina est ingénieur en structure métallique HES et sa mère est enseignante à l'école obligatoire. Enfin, le père de Marie est ingénieur ETS (écoles techniques supérieures) et entrepreneur, et sa mère travaille à la fois comme employée et indépendante dans le domaine paramédical. Deux enquêtées sont issues des classes moyennes. Pamina est la fille d'un employé de bureau dans le domaine de la construction et sa mère est infirmière. Ses parents ont divorcé quand elle avait huit ans et elle vit depuis avec son beau-père, chef d'une petite entreprise. Les parents de Camille sont tout.e.s deux hôte.sse.s de l'air. Cinq enquêtées se retrouvent dans la catégorie moyenne inférieure. Le père de Denise est un ancien militaire professionnel, désormais conducteur de chien dans une prison, et sa mère a longtemps été femme au foyer avant de reprendre une activité comme surveillante de prison. Le père d'Agnès était indépendant et possédait un magasin de photographie avant de faire faillite et se retrouver au chômage. Sa mère travaillait avec son mari (accueil, vente, secrétariat) avant de s'occuper du foyer. Ses parents divorcé.e.s, Agnès vit avec son beau-père, comptable, puis propriétaire d'une entreprise de transport de taille moyenne. Déborah a un père mécanicien sur automobile propriétaire d'un petit garage ; sa mère assure des tâches administratives pour son mari ou son frère, alors qu'elle a un CFC de coiffeuse. La mère d'Adélaïde, après un emploi de trois ans dans l'United States Navy (marine de guerre des

États-Unis) comme mécanicienne sur bateaux, réalise en Suisse un CFC d'assistante en pharmacie et travaille dans le domaine de la santé. Son père est employé dans la sécurité. Natalie a un père électricien et une mère aide-infirmière. Pour finir, six enquêtées sont issues des classes populaires et leur famille est souvent issue de la migration. Sanita est née en Serbie et sa famille s'installe en Suisse alors qu'elle est à peine âgée d'un an ; la famille obtient la naturalisation lorsqu'elle a douze ans. Son père travaille sur les chantiers en tant qu'ouvrier non-qualifié avant d'être à l'assurance invalidité suite à un accident ; sa mère est agente d'entretien dans l'hôtellerie (fonction de nettoyage). Inès est également née à l'étranger, au Congo, et arrive en Suisse avec sa mère et ses six frères et sœurs à l'âge de neuf ans. Comme sa mère est au bénéfice de la citoyenneté suisse, ses enfants l'acquièrent par regroupement familial. Elle n'a aucun contact depuis bien longtemps avec son père biologique, et vit avec sa mère, agente d'entretien dans une entreprise de nettoyage. La famille de Funda est aussi issue de l'immigration : son grand-père paternel et son père viennent en Suisse comme saisonniers dans l'agriculture avant de s'y installer des suites des tensions en ex-Yougoslavie. Son père, après plusieurs activités diverses, est aujourd'hui contrôleur au sein d'une société de transports publics, tandis que sa mère, également originaire du Kosovo, a une formation d'infirmière : cependant, son diplôme n'étant pas reconnu en Suisse, elle n'a jamais exercé comme telle sur sol helvétique et travaille comme interprète à temps partiel pour la Croix-Rouge. Ses grands-parents paternel.le.s et maternel.le.s ont œuvré dans différents domaines, mais principalement comme main d'œuvre dans l'agriculture. Les parents de Safia sont d'origines algériennes : son père est magasinier, sa mère nurse. Elle n'a pas de contact avec sa famille paternelle restée en Algérie, tandis que ses grands-parents maternel.le.s sont de petit.e.s agriculteur.trice.s dans la région alémanique. Muriel a un père facteur et une mère aide à domicile : elle est issue d'une famille d'ouvrier.ière.s ou d'employé.e.s de la Poste. Le père de Manon est mécanicien et conducteur de car postal, et sa mère travaille dans une boucherie, à la vente. Le corpus d'entretiens est donc diversifié du point de vue des situations sociales.

Pour ce qui est de la pente sociale, huit enquêtées sont en situation de mobilité sociale ascendante par rapport aux activités professionnelles de leurs parents (Camille, Pamina, Safia, Agnès, Inès, Muriel, Sanita et Funda) ; six s'orientent vers la reproduction d'une situation sociale propre aux catégories aisées (Jasmina, Jeanne, Charlotte, Fiona, Laura et

Margaux⁸⁷⁷) ; cinq vers la reproduction d'une situation sociale propre aux catégories inférieures (Déborah, Denise, Adélaïde, Manon et Natalie) ; et enfin trois d'entre elles sont en risque de déclassement social intergénérationnel (Agathe, Shana et Marie). Au niveau des modèles familiaux, la plupart des enquêtées ont un père qui exerce une profession plus haute selon la classification socio-professionnelle (CSP) que la mère, et celle-ci assure la majorité du travail domestique. Cinq enquêtées ont une mère ou un père qui exerce ou a exercé une activité professionnelle atypique en termes de genre : les mères de Denise, Shana, Adélaïde et Fiona, ainsi que le père de Camille.

Caractéristiques idéologiques

Le *Tableau 16* résume les caractéristiques idéologiques des enquêtées.

⁸⁷⁷ Charlotte et Fiona, si leur souhait de rejoindre l'école de police se concrétise, seront dès lors en situation de déclassement.

Tableau 16. Caractéristiques idéologiques des enquêtées

	Axe politique ⁸⁷⁸	Identification partisane	Participation aux scrutins	Positionnement face au système militaire	Positionnement face à une obligation mixte du service militaire	Rapport à l'égalité femmes-hommes ⁸⁷⁹ et au féminisme
<i>Alémaniques</i>						
AGATHE	Droite	Vert'Libéraux	Régulière	Professionnel	Opposée	Déni ⁸⁸⁰ des inégalités Rejet du féminisme
CAMILLE	Ind. ⁸⁸¹	Multiplés orientations	Régulière	Milice	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
DEBORAH	Droite	UDC	Régulière	Milice	Favorable mais mitigée	Reconnaissance des inégalités Rejet du féminisme
DENISE	Droite	UDC	Occasionnelle	Mitigée	Favorable	Déni des inégalités Rejet du féminisme
JASMINA	Droite	Sans	Occasionnelle	Milice	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
JEANNE	Droite	PLR	Régulière	Milice	Favorable	Reconnaissance des inégalités Rejet du féminisme
MANON	Droite	UDC	Abstentionniste	Milice	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
PAMINA	Droite	Multiplés orientations de droite	Occasionnelle	Milice	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme

⁸⁷⁸ Le classement sur l'axe droite-gauche ne découle pas seulement de l'autodéfinition des enquêtées, mais également de leurs positionnements sur des enjeux politiques très clivants en Suisse.

⁸⁷⁹ Par « déni des inégalités », j'entends une posture qui considère que l'égalité entre femmes et hommes est acquise en Suisse. Si certaines enquêtées reconnaissent qu'il existe encore des inégalités salariales, elles tendent à les relativiser et/ou à les considérer comme un résidu des inégalités de genre qui sera rapidement dépassé, ou encore qu'elles sont le résultat d'incompétences féminines (à accomplir certaines tâches, à négocier sa rémunération, à faire de bons choix d'orientation professionnelle, etc.). Ces postures sont catégorisées comme un déni des inégalités. La « reconnaissance des inégalités » renvoient aux enquêtées qui considèrent que celles-ci sont encore réelles en Suisse, et vont au-delà de la question salariale.

⁸⁸⁰ Un déni dans le sens de « refus de la perception d'un fait s'imposant dans le monde extérieur », selon la définition de Jean Laplanche et Jean-Bertrand Pontalis dans *Le vocabulaire de la psychanalyse* (1967) à laquelle réfère Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Éditions Côté-femmes, 1991, p. 60.

⁸⁸¹ Indéterminée : il ne m'a pas été possible de « classer » ces enquêtées sur un axe politique car elles affichent une multitude de positionnements, comme des identifications partisans multiples et « contradictoires », couplée d'une compétence politique très faible. Il est pour moi plus pertinent et prudent de renoncer à forcer leur catégorisation.

SAFIA	Ind.	Sans	Abstentionniste	Milice	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
SHANA	Droite	UDC	Régulière	Milice	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
<i>Romandes</i>						
ADELAIDE	Ind.	Sans	Abstentionniste	Milice	Favorable mais mitigée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
AGNES	Gauche	Sans	Occasionnelle	Mitigée	Favorable mais mitigée	Reconnaissance des inégalités Identification modérée au féminisme
CHARLOTTE	Droite	Sans	Occasionnelle	Milice	Opposée	Reconnaissance des inégalités Identification modérée au féminisme
FIONA	Droite	Sans	Occasionnelle	Professionnel	Opposée	Reconnaissance des inégalités Rejet du féminisme
FUNDA	Ind.	Sans	Abstentionniste	Professionnel	Opposée	Reconnaissance des inégalités Rejet du féminisme
INES	Droite	Sans	Abstentionniste	Milice	Favorable	Déni des inégalités Rejet du féminisme
LAURA	Droite	Sans	Régulière	Milice	Favorable	Reconnaissance des inégalités Rejet du féminisme
MARGAUX	Gauche	PCS	Régulière	Milice	Favorable mais mitigée	Reconnaissance des inégalités Identification à l'égalitarisme
MARIE	Droite	PLR / Vert'Libéraux	Régulière	Milice	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
MURIEL	Ind.	Multiples orientations	Occasionnelle	Professionnel	Opposée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
NATALIE	Centre	Sans	Régulière	Professionnel	Favorable mais mitigée	Déni des inégalités Rejet du féminisme
SANITA	Ind.	Sans	Occasionnelle	Milice	Favorable	Reconnaissance des inégalités Rejet du féminisme

Les enquêtées sont généralement peu politisées et font montre d'une compétence politique modeste⁸⁸², même lorsqu'elles affirment voter régulièrement. Parmi les neuf enquêtées qui affirment voter en toutes occasions, cinq ont des connaissances du monde politique très faibles et peinent à se souvenir des objets de votation des prochains ou derniers scrutins⁸⁸³ et à les expliciter un minimum : elles ne parviennent souvent pas à produire « un discours clair et cohérent, attestant ainsi d'une compétence politique objective »⁸⁸⁴. Leurs propos sur la politique sont souvent empreints d'un manque de confiance vis-à-vis des acteur.trice.s politiques, voire d'une défiance⁸⁸⁵. Concernant leur orientation politique, si elles sont souvent rétives pendant l'entretien à exprimer une préférence pour la droite ou la gauche ou un parti politique, du fait notamment de leurs faibles compétences politiques, treize se catégorisent ou peuvent être catégorisées⁸⁸⁶ comme positionnées à droite, une au centre et deux à gauche. Six demeurent indéterminées et ne peuvent être catégorisées, car leurs positionnements sont trop hétéroclites et/ou incohérents pour le faire. En ce qui concerne les partis politiques, onze refusent de se dire proches de l'un ou de l'autre, rejettent la politique partisane et affirment préférer faire leurs « propres choix ». Deux présentent des orientations multiples où elles se réfèrent à des partis politiques aux positions antagonistes (Camille et Muriel) – indicateur supplémentaire d'une faible politisation –, et l'une à une multitude de partis de droite (Pamina). Enfin huit citent un ou deux partis en particulier : quatre l'UDC (Denise, Déborah, Shana et Manon), trois le PLR ou les Vert'Libéraux (ou les deux : Marie, Jeanne et Agathe), et l'une le Centre gauche (PCS) (Margaux). Sur les thématiques

⁸⁸² Peu d'entre elles sont capables de citer les derniers ou prochains objets de votation, même lorsque ceux-ci sont très récents ou imminents.

⁸⁸³ Ou encore, lorsque je leur demande en entretien ce qu'elles ont voté pour tel ou tel objet récent : elles se souviennent alors avoir « oublié » ou n'avoir « pas eu le temps cette fois-ci » de voter, ce qui nuance souvent leur affirmation d'être des votantes régulières. On peut donc affirmer que la désirabilité sociale à ne pas s'afficher comme abstentionniste agit encore fortement comme biais.

⁸⁸⁴ Alexandre Dafflon, « *Il faut bien que jeunesse se fasse !* » ..., *op. cit.*, p. 240.

⁸⁸⁵ Selon Daniel Gaxie, la défiance vis-à-vis du monde politique serait de plus en plus fréquente aujourd'hui (Hélène Michel, Louis Weber, « Entretien avec Daniel Gaxie et Patrick Lehingue : Comportements électoraux. Quelques leçons des récents scrutins », *Savoir/Agir*, n°21, 2012, pp. 65-77) et, certaines études l'indiquent, de plus en plus partagée par différentes catégories sociales (Lorenzo Barrault-Stella, Clémentine Berjaud, « « Celui qui parle de ça, limite on va le vanner. » Des jeunes de classes populaires face aux élections de 2012 » et Thibaud Boncourt, Kevin Geay « « Y a tellement de sujets moins médiocres ! » Les formes du relâchement politique des catégories supérieures », tous deux *in* Collectif SPEL, *Les sens du vote. Une enquête sociologique (France 2011-2014)*, Rennes, PUR, 2016, pp. 25-54 et pp. 55-74).

⁸⁸⁶ Cette catégorisation prend en compte leur auto-identification politique et partisane ainsi que leurs opinions face à divers sujets politiques abordés en entretien. Si elles ne veulent ou ne peuvent pas se situer sur l'axe droite-gauche ou s'identifier à un parti, c'est sur la base de leurs opinions politiques que je les ai catégorisées.

politiques traitées durant les entretiens, deux sont récurrentes et spontanément abordées par les enquêtées : la question de l'immigration, où elles s'opposent presque toutes à l'accueil des étrangers, et celle de l'environnement, qui les clive, certaines rejetant les « écologistes », d'autres affichant un rapport mobilisé à la préservation de la nature⁸⁸⁷. Ainsi, mon corpus d'enquêtées fait écho aux données du questionnaire avec une majorité de personnes orientées à droite sans s'y limiter. Le rapport à la religion des enquêtées restitue également les dominantes dégagées par le questionnaire : toutes ont un rapport distant à la religion, ne pratiquent presque jamais et sont issues des deux principales confessions chrétiennes, sauf Safia qui est athée.

Les enquêtées sont en majorité pour le maintien de l'obligation de servir pour les hommes. Cinq d'entre elles sont toutefois mitigées et le modèle professionnel trouve les faveurs des quatre dernières. On retrouve une image positive de l'institution militaire en amont de leur engagement : elles expriment majoritairement une position favorable, exceptionnellement indifférente lorsque l'entrée se résume à des motivations d'ordre professionnel. Les enquêtées soulignent leur « fascination » précoce pour l'Armée suisse, qu'elles situent souvent loin dans leur enfance.

Contrairement à d'autres analyses, notamment dans le contexte français, les femmes militaires dans l'Armée suisse ne se caractérisent pas par une homogénéité de leurs profils sociaux⁸⁸⁸ : c'est l'hétérogénéité qui se manifeste, même si des tendances peuvent être dégagées. Ainsi, contrairement à de nombreux constats de la littérature sur le sujet des volontaires dans les armées, les femmes militaires de l'Armée suisse ne sont pas principalement issues des catégories populaires. Leurs origines sociales sont diversifiées. Elle se caractérisent cependant par des modèles familiaux plus atypiques en termes de

⁸⁸⁷ Après des jeunes rurales suisses, Alexandre Dafflon a également constaté que les discussions politiques tournent régulièrement sur la question des étrangers et de l'immigration. Il constate que les jeunes font état d'un intérêt sélectif face aux phénomènes et enjeux politiques, selon qu'elles et ils perçoivent ou non de potentiels impacts sur leur situation personnelle, mais aussi des problématiques qui font l'objet d'un traitement médiatique important. À mon sens, cette sélection inclut désormais aussi la question de l'environnement et des enjeux climatiques. Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, op. cit., pp. 343-462.

⁸⁸⁸ Odile Benoît-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang*, op. cit., p. 11.

genre que la moyenne. En adéquation cette fois avec la littérature, elles se distinguent par leur orientation politique fortement marquée à droite et des positions conservatrices. Le corpus d'entretiens est composé d'enquêtées dont les caractéristiques renvoient aux grandes tendances dégagées par le questionnaire, sans pour autant être homogène : il est bien diversifié en termes de caractéristiques sociales et idéologiques.

CHAPITRE 4. S'ENGAGER VOLONTAIREMENT : ENTRE ATTENTES INSTITUTIONNELLES ET ASPIRATIONS INDIVIDUELLES

Ce chapitre poursuit l'objectif de la compréhension de l'engagement militaire féminin suisse par l'analyse des motifs, des « bonnes ou mauvaises » raisons de ce choix, qui sont définis comme légitimes ou illégitimes par l'institution et ses membres : quels motifs peuvent être mobilisés par les femmes pour « justifier » leur engagement, lesquels doivent être évités ? S'ensuit l'analyse des motivations exprimées par les femmes militaires pour expliquer et rendre cohérente leur prise de décision pour un service militaire volontaire : si elles renvoient bien souvent aux motifs d'engagement identifiés comme légitimes par l'institution militaire et ses membres, elles sont souvent plus larges et multiples, se combinent, se complexifient et prennent sens au sein des carrières individuelles.

4.1 « On entre à l'armée pour de bonnes raisons » : un engagement volontaire à justifier

Les femmes militaires suisses, comme c'est le cas dans d'autres armées et plus généralement lorsque des transfuges de genre entrent dans un univers homosexué, font face à des injonctions à la justification, à une « pression sociale qui les pousse à justifier leur présence »⁸⁸⁹. Dans le cadre d'une armée de milice avec une conscription masculine, ces injonctions sont d'autant plus accrues que les femmes militaires ne doivent pas seulement se justifier de leur intrusion en tant que femmes, mais également en tant que volontaires. C'est parfois ce dernier aspect qui peut rendre les interactions avec leurs camarades masculins astreints difficiles au début de leur engagement, ceux-ci – principalement ceux qui vivent cette obligation comme une forte contrainte – ayant tendance à manifester leur incompréhension, voire à traiter leurs camarades féminines de « folles », un qualificatif auquel beaucoup d'entre elles ont dû faire face.

Inès : « Déjà le premier dîner [le soir, pendant le recrutement], on arrive avec un groupe de filles, les garçons ils étaient du genre "Non mais vous faites quoi ici ?

⁸⁸⁹ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 22.

Complètement folles d'être là !". Oh mais c'est bon, on se calme [rires] ! Ils étaient complètement déstabilisés. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Ces injonctions à la justification peuvent être adressées avant même l'entrée dans le milieu militaire, principalement de la part d'hommes. Les femmes militaires comprennent ainsi assez rapidement qu'il leur faut produire une réponse adéquate, comme l'illustre ce conseil d'une femme militaire déjà engagée à une future candidate en vue de son recrutement, que l'on retrouve sur le groupe privé *Facebook* « Frauen in der Schweizer Armee »⁸⁹⁰.

« - Hello chères mesdames, merci pour l'ajout. J'ai mon recrutement dans deux semaines à [Bas-Vièze] et je m'en réjouis beaucoup. Avez-vous de bons conseils sur comment on peut se préparer au mieux pour ces trois jours ?

- Réfléchis à ce pourquoi tu veux aller dans l'armée. *Tu devras sûrement répondre à cette question 10'000 fois.* Pour la fonction, il faut aussi que ça t'apporte quelque chose personnellement et puis tu peux te préparer pour le sport, le reste c'est des tests où il faut mobiliser son bon sens. »⁸⁹¹

C'est également ce qui ressort d'un article du *Info-FDA* de 2003 qui revient sur un cycle de recrutement :

« Les femmes sont aussi unanimes à être énervées par les questions, toujours les mêmes, des conscrits masculins sur le pourquoi de leur engagement volontaire. Pour éluder de longues discussions de fond, elles ont toutes adopté des réponses standards, mais elles souhaitent ne pas devoir sans cesse le répéter. »⁸⁹²

⁸⁹⁰ Facebook, groupe privé « Frauen in der Schweizer Armee », *op. cit.*

⁸⁹¹ Post du 23.08.2016, Facebook, groupe privé « Frauen in der Schweizer Armee », *op. cit.*, [je souligne] [traduction propre : « Hallo Liebe Frauen, danke für die Aufnahme. Ich habe in 2 wochen meine Rekrutierung in Sumiswald und freue mich sehr darauf. Habt ihr noch gute Tipps wie man sich am besten für diese 3 Tage vorbereiten kann ? » – « Überleg dir, wieso du in die armee möchtest. diese frage wirst du sicher 10000 mal beantworten müssen. Dann die funktion, so dass sie dir auch privat etwas nützt und dann kannst du dich auf den sport vorbereiten, das andere sind test bei dem man den gesunden menschenverstand brauchen muss. »].

⁸⁹² Martin Caflisch, « La juste femme à sa juste place », *Info-FDA*, n°1, 2003, p. 12.

Cela montre la nécessité de rester prudente dans mon analyse face aux motivations d'engagement avancées par les enquêtées, et qu'il est ainsi fondamental de repérer, par divers matériaux à ma disposition, les registres de réponse à ces injonctions justificatives qui sont considérés, dans l'enceinte militaire, comme légitimes ou illégitimes, et qui cadrent ainsi les discours. Ces motifs ne sont pas tous propres aux femmes, cependant les hommes demeurent moins questionnés à ce propos, ceux-ci évoluant dans leur univers « naturel » et de manière astreinte ; cependant quelques-uns – surtout les motifs illégitimes – se distinguent par leur dimension sexuée.

Les motifs légitimes de l'engagement volontaire féminin

C'est tout d'abord dans la communication tournée spécifiquement vers les femmes que l'on repère les motifs légitimes de leur engagement aux yeux de l'institution. L'accent est mis principalement sur les compétences qu'un service militaire peut apporter aux individus, ce qui est plus modérément mis en avant dans les supports d'information à destination des astreints. Le registre du développement personnel est celui que l'on retrouve le plus. Il renvoie à l'acquisition de compétences professionnelles, comme le présente une brochure produite spécifiquement à l'intention des femmes.

« L'armée vous offre la possibilité de découvrir de nouveaux domaines et d'acquérir de nouvelles connaissances. Dans le cadre d'une formation variée et axée sur la pratique, vous bénéficiez d'un suivi personnel et d'une excellente préparation aux secteurs d'activité choisis. »⁸⁹³

Le discours souligne une spécificité militaire qui permettrait d'acquérir des compétences à la fois « nouvelles » et originales, avantageuses dans le monde professionnel civil. On l'a vu, les rétributions professionnelles du service militaire sont mises en avant dans l'offre d'engagement, en particulier dans le cadre de la réforme « Armée XXI ». Ce motif d'engagement est donc fortement souligné, ce qui indique qu'il peut être considéré comme légitime et légitimant dans la sphère militaire suisse. Dans cette même logique, l'Armée suisse met en place, au-delà de la formation militaire *stricto sensu*, plusieurs ressources

⁸⁹³ Armée suisse, « Je sais ce que je veux ! Les femmes dans l'armée », *op. cit.*

afin d'améliorer les chances d'emploi de ses recrues, que ce soit dans le milieu militaire ou civil : permis et certificats reconnus dans la vie civile, cours de lecture et d'écriture, bourses d'emplois électroniques sur les places d'arme sont autant de moyens proposés en vue de pallier des manquements (comme les cours « Lire et écrire »⁸⁹⁴), d'accroître des capitaux ou encore d'offrir des opportunités supplémentaires. On constate également, dans la manière qu'a l'institution de se présenter aux volontaires, une promesse d'acquisition de dispositions perçues socialement comme masculines et dominantes, à savoir la confiance en soi et le *leadership*.

Le motif en lien avec le domaine professionnel renvoie très souvent, chez les jeunes femmes du corpus d'enquêtées, à la volonté de rejoindre l'école de police : cette aspiration est mobilisée comme motif par douze d'entre elles et également par onze femmes rencontrées sur les places d'armes. Selon une cadre responsable du recrutement des femmes dans l'armée⁸⁹⁵, elles seraient près d'un tiers des candidates à se porter volontaires dans cet objectif. En effet, plusieurs femmes s'orientent vers l'Armée suisse après s'être informées auprès ou avoir déjà tenté l'admission en école ou en académie de police⁸⁹⁶. Ces deux milieux sont en effet très proches culturellement⁸⁹⁷, et l'Armée suisse est considérée comme une bonne étape de préparation pour la sélection policière : si le fait d'avoir réalisé son service militaire n'est pas une obligation pour postuler et être sélectionné.e, les divers sites d'informations cantonaux soulignent qu'« avoir accompli son école de recrues (ou expérience jugée équivalente) est un avantage »⁸⁹⁸, et que le fait de monter en grade à l'armée est un atout « si l'on considère que la formation de cadre militaire apporte certaines compétences utiles au métier de policier et une meilleure connaissance de soi »⁸⁹⁹. Si ce motif n'est pas explicitement mis en avant dans les brochures d'information, qui se limitent à des apports professionnels génériques, il est

⁸⁹⁴ Lors du recrutement, un test « d'intelligence » permet d'identifier les futures recrues qui présentent un retard quant à leur niveau de français, allemand ou italien. L'Armée suisse leur propose alors, pendant l'école de recrues, de se mettre à niveau grâce à des cours spécifiques pendant l'engagement. Le système de milice conserve en Suisse une « fonction d'observatoire social et de dépistage » des déficits scolaires antérieurs. Marc Bessin, « Une seconde chance ? L'exemple des appelés illettrés », in Marc Bessin (dir.), *Autopsie du service militaire. 1965-2001, op. cit.*, p. 186.

⁸⁹⁵ Entretien informatif.

⁸⁹⁶ L'admission se déroule généralement sous forme de concours. Depuis 2003, un brevet fédéral de policier.ère est mis en place, mais les conditions d'entrée varient selon les cantons.

⁸⁹⁷ David Pichonnaz, *Former pour réformer...*, op. cit., p. 59.

⁸⁹⁸ Police cantonale vaudoise, « Académie de police ». URL : <http://policier.ch/menu/academie-de-police>. État au 25.09.2017.

⁸⁹⁹ Police cantonale vaudoise, « FAQ ». URL : <http://policier.ch/menu/faq>. État au 25.09.2017.

bien connu et généralement bien accepté par les cadres en charge du recrutement militaire, comme l'indiquent les propos d'un colonel EMG, commandant d'un centre de recrutement.

Colonel EMG Combin : « L'école de police n'est souvent pas très ouverte à former des personnes trop jeunes, du coup beaucoup s'orientent vers l'Armée suisse pour acquérir des expériences similaires et prendre de la bouteille. »

Notes de terrain.

Cependant, des cadres professionnel.le.s se montrent irrité.e.s face à ce motif d'engagement. En effet, si les astreints et candidates au service militaire doivent avoir terminé – si engagé.e.s – leur école de recrues avant de rejoindre l'école de police, la suite de leurs obligations militaires (cours de répétition) est levée une fois entré.e.s dans le métier policier⁹⁰⁰. Cela réduit le bassin de recrutement pour l'avancement militaire et quelques éléments ayant suivi une formation de sous-officier.ière.s ou d'officier.ière.s n'auront pas l'occasion de la mettre en pratique. Ces cas de figure ne sont ainsi pas profitables pour l'institution militaire : les soldat.e.s sortent du système et n'apportent plus de retour sur investissement. Cependant, ce motif reste généralement perçu comme légitime – cela dépend également des cadres et de leurs perceptions du service militaire et de l'avancement.

Un autre motif apparaît dans les différents supports tout en demeurant marginal, et est également mobilisé pour motiver les astreints masculins : le don de soi à l'intérêt général, à la communauté. Ce motif est toutefois mis en miroir avec les rétributions que la future recrue peut espérer tirer de son engagement.

« En accomplissant du service, vous apportez votre contribution à la communauté et à la sécurité de la Suisse et accumulez de précieuses expériences. »⁹⁰¹

Ce motif fait écho au sens patriotique. S'il est mis en avant par l'institution, manifester un intérêt patriotique peut cependant être mal perçu s'il apparaît trop prononcé. En effet,

⁹⁰⁰ Confédération suisse, 510.10 - Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire LAAM, 03.02.1995, état au 01.09.2017, art. 18, al. f.

⁹⁰¹ Armée suisse, *Je sais ce que je veux ! Les femmes dans l'armée*, op. cit.

l'Armée suisse a mis en place en mai 2002 le service spécialisé « Extrémisme dans l'armée » qui vise à éviter le « risque que certains de ses membres adhèrent à des idéologies extrémistes »⁹⁰² ; en 2015, 34 cas d'extrémisme ont été signalés, dont 60% liés à l'extrémisme de droite⁹⁰³.

Les rétributions professionnelles, la contribution au collectif voire le service rendu à la patrie, ainsi que le travail sur soi-même⁹⁰⁴ font donc parties des motifs reconnus par l'institution pour une entrée volontaire en son sein, et représentent aussi des arguments pour susciter cet engagement, que ce soit auprès des femmes ou auprès des hommes.

Les motifs illégitimes de l'engagement volontaire féminin

L'analyse des documents produits par l'institution permet d'identifier les motifs considérés comme légitimes ; pour saisir ceux qui sont mal perçus, un autre matériau est nécessaire. Ainsi, l'enquête de terrain, plus particulièrement les entretiens informatifs formels ou informels avec des cadres de l'armée, permettent de les mettre au jour. Si l'engagement basé sur des motifs professionnels est valorisé, il ne l'est que dans une logique d'enrichissement de son parcours professionnel. Entrer dans l'armée en raison d'une rupture professionnelle ou scolaire n'est par contre pas bienvenu. Si l'Armée suisse propose une formation et l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, elle attend de la part des astreints, et surtout des femmes en raison du caractère volontaire de leur engagement, un retour sur investissement : bénéficier de leurs compétences « civiles » et de celles qui seront acquises dans l'enceinte militaire. En effet, le modèle de l'armée de milice « s'efforce de tirer parti des compétences professionnelles ou scolaires

⁹⁰² Armée suisse, « Extrémisme dans l'armée ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/extremisme.html>. État au 15.03.2017.

⁹⁰³ 30% liés à des motifs djihadistes et 10% à l'extrémisme de gauche. *Tribune de Genève*, « Croix gammée à l'armée : la justice militaire enquête », 22.01.2017. URL : <http://www.tdg.ch/suisse/croix-gammee-armee-justice-militaire-enquete/story/28867455>. État au 15.03.2017.

⁹⁰⁴ Il y a fort à parier que ces motifs légitimes et légitimés varient dans le temps, l'institution militaire suisse devant moderniser son discours afin de motiver l'engagement et éviter au mieux les engagements « forcés » et le désengagement. On remarque notamment que les motifs professionnels et de développement de soi vont à l'encontre des mécanismes de dépersonnalisation et d'uniformisation traditionnellement rattachés à l'institution militaire.

des recrues »⁹⁰⁵, dont celles des femmes, comme en témoigne cette distinction avancée par Mönch, un cadre de l'armée, adjudant d'État-major dans les troupes de l'infanterie.

Adjudant EMG Mönch : « Il y a deux types de femmes qui font l'Armée suisse : celles qui le font pour avoir une expérience, une expérience de vie, avoir des compétences, ça c'est bien. Et celles qui n'ont pas de travail et font donc l'armée pour l'argent, et ça, ça ne nous apporte rien. »

Notes de terrain.

Lors de mes observations dans des centres de recrutement, j'ai rencontré quelques candidates au service militaire qui se trouvaient justement dans une situation de rupture dans leur trajectoire, marquée par une période de chômage ou une interruption des études ou d'un apprentissage. Si ces situations n'impliquent pas un refus d'engagement de la part de l'institution, « l'argument du choc biographique » menant à une « reconversion par défaut »⁹⁰⁶ est vu d'un mauvais œil par le personnel militaire. Ainsi, lors d'un recrutement, une militaire professionnelle constate que certaines des candidates ne disposent pas d'une formation achevée, et commente d'un ton irrité : « Elles viennent pour apprendre quelque chose, mais elles n'apportent rien à l'armée. »⁹⁰⁷ Ces candidates volontaires, même si la plupart a pu rejoindre les rangs militaires, ne correspondent pas aux attentes de l'institution. Elles ont d'ailleurs généralement compris que l'engagement pensé comme moyen de se sortir d'une situation scolaire ou professionnelle malheureuse n'est pas audible. Au moment de leur entrée dans l'Armée suisse, lors de leur entretien d'affectation, elles sont souvent amenées à répondre à la question fatidique « pourquoi voulez-vous faire l'armée ? ». À ce moment, le motif de l'engagement volontaire comme moyen de se sortir d'une mauvaise passe n'est que rarement mobilisé⁹⁰⁸, quand bien même il participe effectivement au choix de rejoindre les rangs militaires. La rupture scolaire ou professionnelle, sans demeurer la raison

⁹⁰⁵ Gwenaël Larmet, « Les camarades de régiment. Confiance et sociabilité de chambrée », in Marc Bessin (dir.), *Autopsie du service militaire, 1965-2001, op. cit.*, p. 93.

⁹⁰⁶ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin, op. cit.*, p. 20.

⁹⁰⁷ Notes de terrain.

⁹⁰⁸ Comme vu dans le troisième chapitre, mes données de questionnaire montrent qu'elles ne sont que rarement en situation de rupture juste avant leur entrée en école de recrues.

centrale de l'engagement, peut toutefois en être le déclencheur, comme le montre le récit d'observations suivant⁹⁰⁹.

« Pourquoi faire l'armée ? »

Usages (non-)stratégiques des motifs d'engagement

Lors de mes observations dans un centre de recrutement, j'ai pu échanger avec les candidates dans des moments et espaces où la présence institutionnelle était absente, ce qui leur permettait de s'exprimer plus librement, et notamment sur leurs motivations à l'engagement. Un matin, à la sortie du test physique, deux d'entre elles, Anika et Gloria, discutent dehors en attendant que leurs camarades sortent des vestiaires. Elles en profitent pour fumer une cigarette et parlent de leur déception face à leurs résultats respectifs aux tests physiques : ils ne leur permettront pas de briguer la fonction militaire qu'elles souhaitent. Anika, qui vise la fonction de soldate de sauvetage, s'emporte :

« Moi je fais l'armée, tant pis dans quelle fonction. J'entre dans l'armée, je fais n'importe quoi et je grade. Je ne retourne pas au chômage, remplir ces trucs de l'ORP [Office régionale de placement], tu oublies ! »

Au profit d'un certificat fédéral de capacité d'employée de commerce, cela fait plusieurs mois qu'elle peine à trouver un emploi et qu'elle s'est inscrite au chômage. L'après-midi, Anika passe son entretien d'affectation au terme duquel elle est admise dans l'Armée suisse et affectée à une fonction. Le gradé en charge de son entretien passe en revue quelques points de son profil (canton d'origine, âge, diplômes, etc.) et ses résultats aux différents tests avant de lui poser la fameuse question : « Pourquoi voulez-vous faire l'armée ? » Anika offre alors une toute autre réponse que celle de la rupture professionnelle, le tout de façon calme et posée :

⁹⁰⁹ L'argument d'un engagement « pour l'argent », en vue de se sortir d'une situation financière délicate, trouve difficilement écho avec la réalité. Selon la situation des engagé.e.s avant leur service militaire, les rétributions financières de l'engagement se révèlent très minimes : que ce soit par la solde (4 francs suisses par jour au grade de recrue) ou par les allocations pour perte de gain (calculées sur la base du dernier revenu déterminant acquis avant l'entrée en service et converti en gain journalier). Le service militaire ne se caractérise pas par un apport financier significatif. Au contraire, de nombreuses enquêtées soulignent leurs difficultés financières, ce qui amène certaines d'entre elles qui avaient déjà quitté le foyer parental à y retourner pendant leur service.

« Je veux connaître quelque chose de nouveau, expérimenter la vie en groupe et tester mes capacités physiques. Je veux savoir si j'en suis capable. Mais j'ai aussi toujours voulu faire l'armée. C'est aussi une aide pour l'estime. »

Anika ne met pas en avant sa situation professionnelle actuelle. Étant jugée apte au service militaire, elle peut rejoindre l'Armée suisse ; pas en tant que soldate de sauvetage, comme elle le désirait, ses points aux tests physiques étant insuffisants, mais comme elle a un intérêt pour le domaine médical, elle commencera son école de recrues en tant que soldate sanitaire.

D'autres candidates n'ont cependant pas repéré les motifs légitimés par l'institution, et font quelques impairs lors de leur entretien d'affectation. C'est le cas de Gloria qui vient d'interrompre ses études au gymnase lors de sa troisième année. Elle est particulièrement intéressée par une carrière militaire professionnelle, et souhaite faire son entrée en école de recrues dans la fonction d'automobiliste. Lors de son entretien, le colonel lui signale que sa première ambition est compromise par l'arrêt de ses études.

« Il vous faut une formation achevée pour cela, sinon vous ne pourrez pas dépasser le grade de sergent. Mais c'est possible plus tard, pendant vos cours de répétition, si entretemps vous avez repris et achevé une formation. »

Le colonel lui demande alors pourquoi elle souhaite rejoindre l'armée : « C'est pour occuper mon temps libre. » Le colonel et la sergente présente à l'entretien ne cachent alors pas leur étonnement face à cette réponse : « Ce n'est pas une très bonne raison ça ! » Elle est néanmoins recrutée et affectée à la fonction de soldate d'échelon de conduite/conductrice de char grenadier à roues sur suggestion du colonel.

Candidate Anika (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 22 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales inconnues.

Candidate Gloria (soldate échelon de conduite/conductrice de char grenadier à roues, troupes d'aide au commandement), 19 ans, sans diplôme, emploi et origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

Un autre motif perçu comme illégitime par l'institution, la séduction et l'intérêt sexuel, renvoie à des jugements de valeurs relatifs aux stéréotypes de genre. Inséré.e.s dans un contexte non seulement homosexué mais également fortement hétéronormé⁹¹⁰, plusieurs cadres de l'armée rencontrés pendant l'enquête, de fonctions et issus.e.s de troupes diversifiées, m'ont proposé leur classification des femmes militaires et des motifs de leur engagement. Cette classification distingue les « bonnes » et les « mauvaises » raisons de rejoindre l'armée. L'une des « mauvaises » revient à plusieurs occasions, comme l'expriment la majore Valerette, commandante d'arrondissement cantonale, et le major Bernina, des troupes sanitaires.

Majore Valerette : « Ça c'est aussi un truc que j'essaie d'expliquer quand j'ai des jeunes femmes : qu'on entre dans l'armée pour de bonnes raisons. [...] Il faut quand même dire, et ça je suis très ouverte là-dessus, il y a quand même une trentaine de pourcent de jeunes femmes qui entrent à l'armée pour les mecs. Ça aussi ce n'est pas du tout la bonne raison. »

Entretien informatif.

Major Bernina : « Selon ma vision, il y a trois types de femmes dans l'armée. Celles qui le font pour une logique éthique, pour rendre service à la patrie ; celles qui le font pour voir jusqu'où elles peuvent aller, voir quelles sont leurs limites ; et celles qui cherchent à avoir plus d'hommes autour d'elles que dans le civil. Elles sont les seules femmes alors elles sont au centre de l'attention. »

Notes de terrain.

La classification indigène fait ainsi référence à des motifs relatifs à la séduction et d'ordre sexuel, comme l'exprime plus explicitement la sergente Eiger, responsable du recrutement des femmes.

Sergente Eiger : « Certaines filles font l'armée pour des raisons sexuelles. Parce qu'elles disent qu'il n'y a pas d'autres endroits où elles ont autant d'hommes à disposition. »

Notes de terrain.

⁹¹⁰ L'hétéronormativité sous-tend que la société instaure l'hétérosexualité comme la norme, l'homosexualité étant alors un impensé, voire une « déviance ».

J'ai rencontré, sur le terrain mais également hors de l'institution, de nombreuses personnes qui m'ont parlé de « ces » femmes militaires qui rejoindraient l'Armée suisse en vue de « trouver un copain » ou de « se taper toute la caserne ». La fréquence de ces propos indique que dans l'Armée suisse aussi, « les représentations sur les femmes militaires s'inscrivent pour une grande part dans [une] dimension sexuelle »⁹¹¹. Cette classification indigène renvoie au double standard sexuel qui pose une différence entre « la mère » et « la putain »⁹¹² ; ici, il permet de distinguer les « bonnes » femmes militaires de celles perçues comme illégitimes. Ce motif d'engagement, fortement inaudible et décrié, n'est sans surprise jamais invoqué par les enquêtées pour elles-mêmes.

4.2 Pourquoi s'engager volontairement ? Les motivations des femmes militaires

Comme le souligne Jean-François Léger, on a longtemps pensé que l'engagement volontaire au sein des armées découlait uniquement de facteurs utilitaristes et économiques⁹¹³. Cette approche, basée sur le modèle de Charles Moskos suite à la professionnalisation de l'armée américaine en 1973, affirme que les motivations normatives ont cédé face aux motivations matérielles⁹¹⁴, telles que l'attrait d'un emploi stable et d'un salaire assuré. Aujourd'hui, les chercheur.euse.s défendent la combinaison de motivations de diverses natures, tout en se focalisant sur les hommes enrôlés⁹¹⁵. En effet, relativement peu d'études mettent en perspective les motivations d'entrée des femmes militaires face à celles des hommes afin d'en déceler les différences et nuances sexuées. On en trouve par contre sur la police : Dahlia Moore, qui a étudié les policières en Israël, insiste sur le fait que les femmes s'investissent dans des professions dites masculines selon des motivations d'ordre matériel et de premières nécessités

⁹¹¹ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes. », *op. cit.*, p. 87.

⁹¹² Marie-Carmen Garcia, « Le « partage des femmes » dans les relations extraconjugales durables », *Sociologia Històrica*, n°6, 2016, pp. 245-279 ; Gail Pheterson, *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁹¹³ Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes d'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *op. cit.*, p. 714.

⁹¹⁴ Charles Moskos, « From institution to occupation. Trends in military organization », *Armed Forces & Society*, vol. 4, n° 1, 1977, pp. 42-43.

⁹¹⁵ David Segal, « Measuring the institutional/occupational change thesis », *Armed Forces & Society*, vol. 12, n°3, 1986, pp. 351-376 ; Todd Woodruff, Ryan Kelty et David Segal, « Propensity to serve and motivation to enlist among American combat soldiers », *Armed Forces & Society*, vol. 32, n°3, 2006, pp. 353-366. Ces études quantitatives sont basées sur des échantillons d'hommes et/ou n'abordent pas les différences en termes de genre.

principalement. Selon ses analyses, les femmes seraient d'abord motivées par « les salaires plus élevés et les avantages matériels, tandis que les hommes choisiraient ces organisations pour de plus diverses raisons »⁹¹⁶. Jean-François Léger s'accorde également à dire, sur le cas français, que les jeunes femmes qu'il a interrogées se démarquent par le fait que « leur motivation s'ancre dans une perception plus réaliste que celle des garçons de l'opportunité professionnelle offerte par les armées et la gendarmerie »⁹¹⁷. De même, Geneviève Pruvost remarque le poids du « réalisme économique » dans la démarche des policières françaises⁹¹⁸. Cependant, ces chercheur.euse.s s'accordent sur le fait que les rétributions matérielles ne suffisent pas, et que les rétributions symboliques et les visions du métier et de l'institution jouent un rôle primordial. On peut concevoir ces rétributions symboliques comme des motivations de l'ordre du *Relatedness* et du *Growth*⁹¹⁹, soit des besoins relationnels et de développement personnel. Ainsi, dans le cadre militaire, différentes études qui portent principalement sur les hommes enrôlés⁹²⁰ mettent au jour l'affirmation de soi en tant qu'adulte et la possibilité de se distinguer « sur la base de fondements virils »⁹²¹, comme formes de rétribution symbolique et de *self-development*⁹²² basées sur les représentations du métier militaire. L'étude de Ronald Hatto, Anne Muxel et Odette Tomescu, qui interroge de jeunes français.es sur leurs représentations de l'armée – donc encore non-engagé.e.s et pas forcément intéressé.e.s à l'être – va dans ce sens et montre qu'entre 1998 et 2011, les motivations d'engagement ont évolué : d'abord

⁹¹⁶ Dahlia Moore, « Reasons for work in a « masculine » organization : why men and women join the police force (the case of Israël) », in Mirella Giannini (éd.), *La féminisation des professions*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 76 [traduction propre].

⁹¹⁷ Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes d'engagement-ils aujourd'hui dans les armées ? », *op. cit.*, p. 726.

⁹¹⁸ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 33.

⁹¹⁹ Cette position examine les motivations d'entrée dans une voie professionnelle en identifiant les besoins comme sources de motivation ; celles-ci, selon le modèle de Clayton Alderfer, sont catégorisées par les besoins physiologiques de base (*Existence*) (salaires, sécurité de l'emploi, etc.), les besoins relationnels (*Relatedness*) (rapports sociaux intéressants et reconnaissance, estime sociale externe) et les besoins de développement personnel (*Growth*) (estime sociale interne, développer ses compétences pour atteindre l'autonomie, l'épanouissement et l'estime de soi). Dahlia Moore tente de combiner pour sa part la dimension culturelle et structurelle de ces besoins. Dahlia Moore, « Reasons for work in a « masculine » organization : ... », *op. cit.*, pp. 75-99 ; Clayton Alderfer, *Existence, relatedness, and growth : human needs in organizational settings*, New York, Free Press, 1972.

⁹²⁰ Jean-François Léger, « Les jeunes, leurs attentes professionnelles et l'engagement dans les armées. Le vivier de recrutement non officier des armées », *Les Champs de Mars*, n°7, 2000, pp. 151-156 ; Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes d'engagement-ils aujourd'hui dans les armées ? », *op. cit.*, pp. 713-734 ; Jean-François Léger, *Les jeunes et l'armée*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; Pascal Boniface, « La jeunesse et la défense. Génération tonton David », *Les Documents du C2SD*, 1998, pp. 1-56 ; Odile Benoit-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang*, *op. cit.*

⁹²¹ Jean-François Léger, *Les jeunes et l'armée*, *op. cit.*, p. 8.

⁹²² « C'est-à-dire dans le développement de la personnalité et dans l'accomplissement de soi. » Christophe Dejours, « Introduction au dossier « Philosophie et travail » », *Travailler*, n°30, 2013, p. 12.

concentrées sur l'offre d'un emploi stable et l'évitement du chômage à la fin des années 1990, l'armée est désormais « moins perçue comme un instrument de promotion sociale ou professionnelle que comme un outil de valorisation de soi »⁹²³. Toute cette littérature, soit par ses écueils ou par ses appels, pointe que pour comprendre ces motivations et leur évolution, il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques et trajectoires sociales des individus, comme le fait notamment Elyamine Settoul sur l'engagement militaire de jeunes hommes issus des classes populaires⁹²⁴.

Les études scientifiques qui se sont intéressées aux motivations d'engagement exprimées par les femmes militaires en Suisse sont rares. En 2010, une enquête interne⁹²⁵ a été réalisée par l'Armée suisse : parmi les trois questions posées, l'une demande aux femmes militaires d'expliquer ce qui les a motivées à accomplir un service militaire. Les conclusions classent les réponses en quatre catégories : « Faire quelque chose de totalement différent », « découvrir ses propres limites », « faire quelque chose pour la société » et « apprendre quelque chose de nouveau ». En 2001, une étude du Groupe de Psychologie Appliquée de l'Université de Neuchâtel a diffusé un questionnaire auprès des femmes militaires lors de l'école de recrues d'été. Celui-ci porte entre autres sur leurs motivations et leurs attentes envers le service militaire⁹²⁶. Il en résulte que les « objectifs personnels »⁹²⁷ et les « attentes générales en matière de formation »⁹²⁸ se démarquent, tandis que les aspirations à apprendre quelque chose en lien avec sa profession ou un *hobby* ne sont que peu exprimées⁹²⁹. Les valeurs d'ordre et de discipline ainsi que l'égalité des sexes obtiennent également un bon score. Ainsi, cette étude montrerait que les motivations utilitaristes/professionnelles ne sont pas prépondérantes pour les femmes militaires, contrairement aux attentes liées au développement de soi et à un partage de valeurs avec l'Armée suisse. Cependant, cette dernière étude se base sur un nombre très

⁹²³ Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », *op. cit.*, p. 73.

⁹²⁴ Elyamine Settoul, « Classes populaires et engagement militaire : des affinités électives aux stratégies d'insertion professionnelle », *Lien social et Politique*, n°74, 2015, pp. 95-112.

⁹²⁵ Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Juillet-octobre 2010 », *op. cit.* Le rapport n'est désormais plus disponible en ligne.

⁹²⁶ 76 femmes militaires, issues de 17 ER et principalement au grade de recrues ou soldates, ont participé au questionnaire. Franziska Tschan, « Auswertung der Befragung der Frauen der Sommerrekrutenschulen 2001 », *UniNeGPA Working paper 01-2002*, Université de Neuchâtel, 2002.

⁹²⁷ Cela inclut des éléments variés comme le fait de vouloir connaître ses limites, la camaraderie, l'aventure et l'action.

⁹²⁸ Comme recevoir une bonne formation, avoir la possibilité d'être en contact avec les gens, etc.

⁹²⁹ Franziska Tschan précise que les attentes et motivations tendent à varier selon la troupe d'appartenance.

restreint de répondantes (N=76) et les modalités de réponses (évaluer le degré d'importance donné à un ensemble d'items/motivations) empêchent d'en saisir la hiérarchisation⁹³⁰. Le principal défaut de l'étude interne est justement d'être interne, en lien avec les injonctions constantes à justifier sa présence dans les rangs militaires lorsque l'on est une femme. Un mémoire, réalisé par Amélia Kaltenrieder, Rachel Burnier et Romaine Masserey⁹³¹, qui recourt à des entretiens exploratoires avant de diffuser un questionnaire focalisé sur la motivation et la satisfaction des femmes militaires suisses gradées (N=229), donne quelques pistes supplémentaires, même s'il se concentre sur la motivation à *se maintenir* dans l'institution. Ainsi, pendant l'école de recrues, les quatre « sources de motivation » d'entrée les plus marquées renvoient à la curiosité ; au fait d'expérimenter des aventures et de réaliser des activités physiques ; à l'obtention de la capacité à s'imposer et à gérer les rapports humains ; et au fait d'être utile à la collectivité⁹³². Ces différentes études sont très liées à l'Armée suisse, ce qui peut expliquer l'adéquation des réponses des femmes militaires sondées aux motifs jugés légitimes par l'institution militaire. Pour ma part, je vais montrer ici qu'autant les rétributions matérielles que symboliques jouent un rôle, et ce, sur la base de questions ouvertes.

Pour éviter d'orienter les répondantes sur les « "bonnes" raisons de s'engager aux yeux de l'institution »⁹³³, j'ai opté, dans mon questionnaire, pour une formulation et une modalité de réponse ouvertes. Mon questionnaire invite les répondantes à expliciter quel(s) événement(s) les ont poussées à s'engager⁹³⁴. 136 réponses ont été obtenues et codées⁹³⁵. Elles contiennent souvent l'expression de plusieurs types de motivations ; dès lors, c'est sur la base des occurrences (212) que sont présentées les données (*Tableau 17*).

⁹³⁰ De plus, circonscrire les réponses à un ensemble d'items a tendance à reproduire les motifs considérés comme légitimes ainsi que les attentes de l'institution militaire, comme le souligne Mathias Thura : « Dans les sondages qui prennent pour objet les valeurs et les motivations des soldats, les listes d'items proposés aux répondants s'inscrivent systématiquement dans l'horizon des représentations que l'institution porte sur elle-même. Ces listes dressent le portrait des « bonnes » raisons de s'engager aux yeux de l'institution : par devoir, par tradition, par civisme, ou encore pour la nation, pour la patrie, pour la liberté, pour la solidarité, pour la paix, etc. » Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, p. 56.

⁹³¹ Amélia Kaltenrieder, Rachel Burnier, Romaine Masserey, *Femmes dans l'armée suisse*, mémoire de licence en Psychologie du travail, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 2003.

⁹³² *A contrario*, les motivations « liées à des domaines d'activités spécifiquement liés à des affectations précises au sein de l'armée » sont relativement faibles. *Ibid.*, p. 72.

⁹³³ Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, p. 56.

⁹³⁴ La formulation de la question cherchait à ne pas recourir à un vocabulaire qui sous-tend la justification, comme le pourrait le terme « motivation ».

⁹³⁵ Les questions ouvertes sont tendanciellement celles le plus souvent laissées sans réponse, d'où ce taux de réponse relativement faible.

Le traitement que je propose ici ne présuppose pas que ces différentes motivations soient spécifiques aux femmes et ne se rencontrent pas chez leurs homologues masculins astreints mais bien disposés à réaliser leur service militaire⁹³⁶. En mettant ces données en lien avec d'autres éléments du questionnaire ainsi qu'avec les entretiens, cette analyse vise à identifier les réseaux et vecteurs qui ont servi d'éventuels pivots à l'engagement, et sort ainsi du registre des motivations *stricto sensu*. En effet, en sociologie de l'engagement et du militantisme, il a été montré le rôle prépondérant des réseaux relationnels dans les processus d'engagement des individus à travers diverses instances (famille, ami.e.s, travail, etc.) qui servent d'entremetteuses entre l'engagé.e et l'offre d'engagement⁹³⁷. Comme je l'ai montré précédemment, l'Armée suisse ne sollicite que peu l'engagement militaire des femmes sous « Armée XXI ». Les données du questionnaire le confirment : une très faible proportion des engagements (4.70%) sont motivés par des sollicitations directes de l'institution militaire, comme la lettre d'information envoyée aux Suissesses, des séances d'information ou d'autres moyens de promotion. La mise en lien et ce qui fait naître ces motivations se trouvent ailleurs.

Tableau 17. Registres des motivations à l'engagement

Types de motivation	Occurrences
Rétributions professionnelles	34.45%
Proximité de l'institution pendant l'enfance/adolescence	25.45%
Motivations idéologiques	13.70%
Registre de la réalisation de soi	10.85%
Rapport à l'égalité femmes-hommes	4.70%
Sollicitations directes à l'engagement	4.70%
Autres registres	6.15%

Source : questionnaire - cas valides : 136.

Les rétributions professionnelles

En Suisse semble partagée l'idée qu'une carrière militaire a un effet positif sur la carrière professionnelle dans la vie civile⁹³⁸. Cette perception est notamment appuyée par le fait

⁹³⁶ Les astreints « motivés » à réaliser leur service militaire obligatoire sont parfois désignés sur le terrain comme des « volontaires », pour les distinguer des astreints qui le font à contrecœur.

⁹³⁷ Bruno Duriez, Frédéric Sawicki, « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale : le cas de la CFDT », *Politix*, n°63, 2003, pp. 17-51.

⁹³⁸ Selon les études *Sicherheit*, 69% des sondé.e.s estiment qu'une expérience de leadership militaire apporte des avantages professionnels dans la vie civile (63% en 2005 ; 66% en 1998). Cependant, 38%

qu'en Suisse une bonne proportion des hommes de l'élite administrative, économique et politique affiche encore une carrière militaire à un grade d'officier⁹³⁹. Dans le sondage interne de 2010, l'Armée suisse demande aux femmes militaires quelles sont leurs expériences en matière de recherche d'emploi dans le civil après leur instruction militaire. Le rapport conclut que « de nombreuses femmes sont d'avis que le service militaire volontaire peut contribuer à trouver un poste intéressant dans le domaine civil »⁹⁴⁰. Certaines témoignent d'ailleurs que l'accomplissement d'un service militaire a effectivement été bien apprécié lors d'entretiens d'embauche. Il n'est donc pas si étonnant que la motivation la plus mentionnée renvoie aux rétributions professionnelles attendues de l'engagement (34.45% des occurrences). Les réponses renvoient à des projets qui feront suite à l'engagement et hors de l'institution militaires, dans des domaines comme la police principalement, mais également la santé, l'humanitaire ou encore le sport d'élite.

« Je devais participer en 2010 quelques mois à une organisation d'aide humanitaire au Maroc. Du coup je me suis engagée pour être formée comme soldat sanitaire SL [service long]. J'espère ainsi avoir de bonnes chances de carrière dans diverses organisations d'aide humanitaire. »⁹⁴¹

Appointée alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 22 ans, haute école spécialisée, infirmière, CSP parents : professions intermédiaires.

estiment qu'une carrière militaires implique des désavantages professionnels (42% en 2005 ; 46% en 1998). Tibor Szvircsev Tresch, Andreas Wenger, Silvia Würmli, Esther Bisig, *Sicherheit 2011. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, 2011, p. 26 ; Karl W. Haltiner, Andreas Wenger, Tibor Szvircsev Tresch, Silvia Würmli, *Sicherheit 2005. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, 2005, p. 18. Ben Jann souligne que cette influence bénéfique reste encore à prouver. Son analyse déduit que cet apport réside principalement dans la création d'un réseau *via* l'univers militaire, plutôt que par l'acquisition de compétences particulières. Ben Jann, « Old-Boy Network. Militärdienst und ziviler Berufserfolg in der Schweiz in der Schweiz », *Zeitschrift für Soziologie*, n° 32, 2003, pp. 139-155.

⁹³⁹ Ben Jann, « Old-Boy Network... », *op. cit.* C'est ce que montre également la base de données historiques sur les élites économiques, politiques et administratives en Suisse, même si ces proportions tendent à diminuer depuis les années 1980 : voir notamment Felix Bühlmann, Marion Beetschen, Thomas David, Stéphanie Ginalski et André Mach, « Transformation des élites en Suisse », *Social Change in Switzerland*, n°1, 2015, pp. 1-13. Ainsi, en Suisse, le service et la carrière militaires ont longtemps servi de vecteurs « de formation et de rencontre des élites ». André Mach, Thomas David, Felix Bühlmann, « La fragilité des liens nationaux. La reconfiguration de l'élite du pouvoir en Suisse, 1980-2010 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°190, 2011, p. 88.

⁹⁴⁰ Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Juillet-octobre 2010 », *op. cit.* Le rapport n'est désormais plus disponible en ligne.

⁹⁴¹ « 2010 durfte ich mehrere Monate in einer Hilfsorganisation in Marokko mitwirken. Daher entschied ich mich zum Sanitätssoldat DD ausbilden zu lassen. Ich erhoffe mir so gute Karrierechancen bei diversen Hilfsorganisationen zu haben. » Qall19 (codage des répondantes au questionnaire).

« Mon frère et mon club de sport m'ont convaincue que l'ER sport d'élite était bon pour ma carrière sportive. »⁹⁴²

Appointée alémanique (sportive d'élite, infanterie), 21 ans, haute école spécialisée, militaire contractuelle, CSP parents : indéterminées.

« Je voulais faire une formation dans les sanitaires, et à l'armée c'est gratuit. »⁹⁴³

Sergente alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 21 ans, maturité gymnasiale, étudiante, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

Les attentes professionnelles sont également les plus citées dans l'étude de Katia Sorin, réalisée auprès d'officières, sous-officières et militaires du rang des trois armées françaises (air, terre et marine) à la fin des années 1990, où elles mettent en avant les compétences qui peuvent être acquises, « la question du métier plus que celle de l'aspect militaire »⁹⁴⁴. L'Armée suisse est considérée comme un moyen de reconversion professionnelle : les répondantes sont d'ailleurs 12.70% à prévoir de suivre une nouvelle formation ou de s'orienter dans une autre voie professionnelle à l'issue de leurs obligations militaires. Elles visent à une large majorité une reconversion dans un métier considéré comme masculin⁹⁴⁵. Chez les enquêtées de mon corpus d'entretiens, plusieurs d'entre elles prévoient un nouveau départ professionnel ou scolaire suite à leur engagement, notamment par lassitude vis-à-vis de leur activité d'origine. Déborah, par exemple, a obtenu son CFC de peintre en bâtiment à 18 ans. Son entreprise formatrice lui propose alors un poste à 100% qu'elle accepte et occupe pendant trois ans. Après un voyage de six mois en Nouvelle-Zélande pour apprendre l'anglais et visiter de la famille, elle retrouve un emploi de peintre en bâtiment en Suisse à temps plein. Elle se dit satisfaite d'avoir retrouvé un emploi fixe, mais ressent une lassitude et aspire à autre chose : devenir policière. Pour Déborah, l'engagement militaire est un moyen d'acquérir, comme elle le dit, une « expérience de vie » pour l'école de police ainsi qu'une « facilité avec les ordres, les armes, tout cela ». Cette lassitude ne concerne pas que les enquêtées qui exercent une profession. En effet, Charlotte ne se plaît pas dans son quotidien d'étudiante

⁹⁴² « Mein Bruder und der Sport-Verband konnten mich überzeugen, dass die Spitzensport-RS gut ist für meine Sportkarriere. » Qall166.

⁹⁴³ « Habe gerne Sanitätsausbildung und im Militär ist sie gratis. » Qall189.

⁹⁴⁴ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, op. cit., p. 70. Les rétributions professionnelles sont également centrales pour les hommes engagés volontairement dans l'armée de terre (militaires du rang) en France, ce qui indique que ce n'est pas une spécificité féminine : Odile Benoît-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang...*, op. cit., p. 5.

⁹⁴⁵ Cela concerne 29 des 38 aspirations de reconversion. Cas valides : 299.

au gymnase : elle affirme « aimer les trucs d'action » et ne pas vouloir « rester dans un bureau, s'ennuyer ». Une fois sa maturité obtenue, c'est la police qui a ses faveurs et l'engagement militaire est également pour elle un moyen de rejoindre plus facilement l'école de police. Chez quelques femmes militaires, on constate une volonté « d'échapper à une certaine routine »⁹⁴⁶, un phénomène identifié par Jean-François Léger ainsi que par Jean-Philippe Pierre⁹⁴⁷ ou encore par Anne-Marie Devreux⁹⁴⁸ pour les volontaires masculins et/ou féminines sur le terrain français. Cette démarche est liée aux représentations qu'ont les futures femmes militaires de l'institution et des activités militaires, qui ont un rôle à jouer dans la concrétisation de leur engagement. D'autres indicateurs du questionnaire précisent ces représentations où l'Armée suisse est perçue comme un réel support d'engagement professionnel (*Tableau 18*).

Tableau 18. L'Armée suisse comme support d'engagement professionnel

L'Armée suisse permet aux Suissesses qui s'y engagent d'acquérir des compétences utiles pour le monde du travail.	
D'accord	52.2%
Plutôt d'accord	34.4%
Plutôt pas d'accord	8.3%
Pas d'accord	3.5%
Sans avis/Ne sait pas	1,6%
Total	100%
L'Armée suisse permet aux Suissesses qui s'y engagent de se faire des contacts intéressants pour le monde du travail.	
D'accord	35.3%
Plutôt d'accord	33.0%
Plutôt pas d'accord	17.1%
Pas d'accord	6.8%
Sans avis/Ne sait pas	7.8%
Total	100%
L'Armée suisse permet aux Suissesses qui s'y engagent d'y faire une carrière professionnelle.	
D'accord	53.2%
Plutôt d'accord	34.2%
Plutôt pas d'accord	6.1%
Pas d'accord	2.6%
Sans avis/Ne sait pas	3.9%
Total	100%

⁹⁴⁶ Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes d'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *op. cit.*, p. 720.

⁹⁴⁷ Cette volonté d'échapper au quotidien serait propre aux jeunes femmes en échec scolaire et de milieux sociaux modestes. Ici, elle est plus partagée. Jean-Philippe Pierre, « Jeunes recrues féminines en CFIM : intégration exemplaire et complémentarité nécessaire », in Claude Weber, *Les femmes militaires*, *op. cit.*, p. 82.

⁹⁴⁸ Anne-Marie Devreux, « Hélène H., volontaire du service féminin », in Marc Bessin, *Autopsie du service militaire...*, *op. cit.*, p. 113.

L'Armée suisse permet aux Suissesses qui s'y engagent d'occuper une période sans activité.	
D'accord	20.1%
Plutôt d'accord	19.7%
Plutôt pas d'accord	16.5%
Pas d'accord	30.1%
Sans avis/Ne sait pas	13.6%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : question 1 : 314 ; question 2 : 309 ; question 3 : 310 ; question 4 : 279.

Les femmes militaires voient en l'Armée suisse un bon moyen d'augmenter leurs ressources pour la sphère professionnelle. Ainsi, l'institution dispose d'une bonne image en termes professionnels auprès de ses éléments féminins, représentation partagée par la jeunesse d'autres pays occidentaux⁹⁴⁹. Elles considèrent que l'Armée suisse est un milieu susceptible de leur permettre d'y poursuivre une carrière professionnelle. Si 46.6% des répondantes estiment que la motivation qui vise à occuper une période sans activité n'est pas légitime, elles sont tout de même 39.8% à être en accord avec le fait que le service militaire peut être une alternative à une telle situation. Cependant, elles sont nombreuses à ne pas émettre d'avis sur la question (13.6%)⁹⁵⁰. Le questionnaire montre que le service militaire est considéré comme une sorte de stage préparatoire, une plus-value en termes de formation et d'expérience, comme l'illustre cette réponse, qui insiste d'ailleurs sur les possibilités perçues de rétributions matérielles.

« Je voulais faire une formation d'ambulancière. M'étant informée sur l'école qui offrait cette formation (école spécialisée d'ambulanciers à Lausanne), il était préférable d'être bien préparé à passer les tests d'entrée à cette école. L'armée me paraissait être une bonne préparation. Je me suis ainsi inscrite en tant que conducteur sanitaire C1 (le permis d'ambulance étant "offert", ainsi que la formation de base d'ambulancier lors du service long). »⁹⁵¹

Soldate romande (automobiliste, troupes sanitaires), 23 ans, maturité gymnasiale, étudiante Uni/EPF, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

⁹⁴⁹ Gouvernement du Royaume-Uni, « Fair access to the professions - Young people survey results (the Milburn panel) », Londres, Cabinet of Office, juillet 2009. URL : <http://www.cabinetoffice.gov.uk/media/227102/fair-access.pdf>. État au 24.10.2017 ; Olivier Galland, Jean-Vincent Pfirsch, Olivia Bonechi, Julia Bardes, *Analyse comparée du rapport des jeunes à la nation et à l'armée : le cas de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne*, Paris, Fondation Nationale des Science Politiques, 2000.

⁹⁵⁰ De même, cet indicateur se caractérise par un fort taux de non réponse : 16.2%.

⁹⁵¹ Qrom8.

L'engagement militaire est considéré ici comme une étape en vue d'une autre profession, et certaines compétences recherchées sont perçues comme moins coûteuses à acquérir au sein de l'Armée suisse. C'est le cas du permis d'ambulance, qui renvoie au domaine médical. Chez les femmes militaires françaises étudiées par Katia Sorin, cette facilité d'accès à un métier grâce à l'institution militaire se manifeste également pour d'autres fonctions⁹⁵². Dans mon corpus d'enquêtées, ce sont surtout les conductrices de chien qui poursuivent cette stratégie. Camille, par exemple, lie son engagement militaire à l'intérêt qu'elle porte à la fonction de conductrice de chien, car ses études de biologie à l'université ne parviennent pas à la passionner. Si elle n'a pas pu avoir de chien pendant son enfance car son père le lui refusait, sa famille en a accueilli un pendant les vacances pour rendre service à des ami.e.s et Camille s'en est occupée elle-même quelques mois, espérant prouver à son père ses capacités, mais sans succès. Vers 18 ans, elle réalise un stage de quelques jours en vue d'un apprentissage de dressage de chiens d'aveugle. Mais elle en sort très frustrée, car elle ne peut pas posséder son propre chien. Elle se tourne alors vers l'armée. Son engagement s'inscrit dans un projet professionnel : non seulement l'armée lui fournit un chien dressé à un coût très avantageux, mais elle y trouve aussi d'autres avantages matériels, comme une formation gratuite, au contraire des formations prodiguées par les clubs cynologiques ou les écoles privées d'éducation canine, très coûteuses.

Camille : « J'ai toujours voulu travailler avec des chiens. Il y avait aussi l'option d'aller faire un apprentissage de dressage de chiens d'aveugle. Là-bas ça m'a un peu retournée parce que tu ne peux pas avoir ton propre chien, l'avoir toi-même à la maison. Tu travailles avec les chiens mais tu n'as pas de chien. Et moi je ne savais pas si je pouvais continuer comme ça, ne pas avoir mon propre chien. Du coup, j'ai décidé d'essayer à l'armée, parce qu'on m'a dit que c'était possible là-bas. Alors oui, il y a cette fonction, on apprend beaucoup. Et cette instruction que l'on reçoit, ça coûte vraiment une fortune au civil. Du coup, c'est vraiment une bonne possibilité. Et tu apprends beaucoup d'autres choses, tu apprends aussi le tir au pistolet, à te défendre, t'apprends le sanitaire, un peu de tout. Et surtout c'est quelque chose où tu donnes tout. Et tu reçois aussi. Tu travailles, tu as de quoi vivre. Peut-être pas avec un appartement ou je ne sais quoi, mais ça va. »

⁹⁵² Par exemples, les contrôleuses aériennes ou les pilotes, des spécialités administratives et d'autres métiers techniques. Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, op. cit., pp. 70-71.

Lieutenant Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

C'est la police qui est citée le plus souvent comme voie de reconversion, que ce soit dans le questionnaire ou par les enquêtées. Pour les données quantitatives, cela représente environ un tiers des motivations professionnelles.

« Pour augmenter mes chances d'être intégrée dans l'école de police. »⁹⁵³

Appointée-chef alémanique (soldate de char sanitaire d'unité/conductrice de char sanitaire, troupes blindées), 22 ans, apprentissage, polymécanicienne, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

Je l'ai signalé, le service militaire comme moyen de rejoindre l'école de police est considéré comme un motif légitime par l'institution militaire : il représente une motivation centrale pour la moitié des enquêtées⁹⁵⁴ ainsi que pour onze autres femmes rencontrées sur les places d'arme. Les tests des écoles de police ont la réputation d'être exigeants physiquement ; le service militaire est considéré comme un moyen de s'y préparer⁹⁵⁵. C'est ainsi que le conçoit Muriel, pour qui un service militaire lui permettrait d'acquérir de « l'expérience » en général, mais surtout de travailler sa stature, elle qui est de petite taille.

Donc tu m'a dit être entrée dans l'armée dans le but de faire la police ?

Muriel : « Pour faire au mieux vis à vis de la police. Parce que justement ça revient au niveau de ma taille, mon allure, ils doivent se dire : "C'est quoi cette petite fille là ?" Alors que non en fait. Je me suis déjà beaucoup renseignée, je sais à peu près tout sur tout, je me suis un peu entraînée [...]. Et puis sinon j'ai rien pu faire d'autre en attendant parce que j'étais un peu trop jeune, il fallait de l'expérience. On m'a dit : "T'engage pas trop vite dans la police parce qu'ils ne te prennent pas tout de suite." Parce qu'ils disent qu'on n'a pas assez d'expérience, blablabla. »

⁹⁵³ « Die Chance steigen, für die Polizeischule aufgenommen zu werden. » Qall67.

⁹⁵⁴ Dont l'une, la soldate Natalie, vise spécifiquement l'école des gardes-frontières.

⁹⁵⁵ Pour comprendre ce que ces deux institutions – l'armée et la police – partagent en commun en Suisse, voir la thèse de David Pichonnaz, en particulier son troisième chapitre « Discipline militaire ou autonomie réflexive ? Un centre de formation en tensions » : David Pichonnaz, *Former pour réformer...*, op. cit., pp. 163-214.

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Muriel connaît personnellement quelques policiers, dont son entraîneur de kick-boxing qui lui a directement proposé de faire un service militaire, « que ça pourrait être mieux pour la police », notamment afin de travailler son corps pour paraître plus en adéquation avec l'image stéréotypée, forte et virile, du policier. Le parcours de Sanita montre qu'acquérir de « l'expérience » fait effectivement partie des attentes des écoles de police : alors qu'elle a atteint l'âge minimal pour postuler dans la spécialisation police judiciaire, elle passe plusieurs tests avec brio jusqu'à l'entretien final où on lui annonce qu'elle est tout de même « trop jeune » pour être sélectionnée.

Passer par l'armée est surtout perçu comme un bon calcul en vue d'un renforcement physique, en particulier pour les femmes, car domine la représentation sociale que le corps féminin demeure inférieure au corps masculin, « moins fini, moins achevé »⁹⁵⁶. Ainsi, Charlotte considère son engagement militaire comme un « plus pour une fille », car cela prouverait une adéquation quant aux exigences physiques du métier policier : « Vu que physiquement, peut-être qu'on est plus justes. » De même pour Fiona, l'engagement militaire est une sorte de mal nécessaire pour garantir au mieux ses chances de devenir policière.

Fiona : « En fait j'ai voulu faire l'armée parce que... Mon oncle il est dans la police, et puis mes deux cousins veulent faire ça aussi, et ma tante est aussi dans la police, et c'est ce que je veux faire en fait. Et c'est pour ça que je me suis forcée au départ. Et je me suis dit aussi que si j'arrivais à la police comme ça, la petite crevette qui sort de l'école privée, et bien voilà quoi. Alors il n'y avait pas mille solutions. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Ainsi, plusieurs enquêtées soulignent une inadéquation « naturelle » d'ordre physique entre les femmes et le milieu policier⁹⁵⁷. Le service militaire permettrait alors, selon leurs

⁹⁵⁶ Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2008, p. 296.

⁹⁵⁷ Fiona souligne également dans l'extrait d'entretien une inadéquation « de classe » du fait qu'elle est issue d'un milieu particulièrement aisé.

représentations, d'améliorer leurs capacités physiques et leurs chances de rejoindre cette nouvelle vocation.

Ce n'est pas seulement en vue de l'école de police ou d'une spécialité professionnelle en lien avec la sécurité qu'elles rejoignent l'armée pour « se préparer » à la suite de leur parcours professionnel. Dans la caserne sanitaire, j'ai rencontré plusieurs recrues hommes, bien disposés face au service militaire, qui se destinent à des études de médecine une fois leur école de recrues terminée⁹⁵⁸. Jasmina a perçu ce lien entre armée et métiers de la santé, elle qui souhaite rejoindre les troupes sanitaires car elle estime que cette expérience, entre autres rétributions, lui permettra d'y voir plus clair et d'accumuler des savoirs bienvenus.

« Et sanitaire, c'était le côté médical qui t'intéressait ?

Jasmina : Oui, le côté médical. Et je sais que je vais apprendre des choses qui vont m'aider au civil, parce que ça peut toujours arriver que quelqu'un ait un petit accident ou comme ça, et alors on sait comment agir. S'il y a un cas très urgent, comment faire du CPR [réanimation cardiopulmonaire] et des choses comme ça. Oui ça m'intéresse beaucoup. Et j'ai aussi depuis longtemps l'idée d'aller faire des études de médecine. C'était un peu comme ça. Je suis très intéressée à comment l'homme fonctionne et des choses comme ça. »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Estelle, une sergente-chef soldate sanitaire rencontrée sur une place d'arme⁹⁵⁹, va dans le même sens.

Estelle : « Je veux travailler dans la santé, donc soldat sanitaire ça donne une expérience supplémentaire intéressante. Grâce à l'armée j'ai une super formation dans ce domaine. Et contrairement au monde civil, alors déjà il y a moins de stress

⁹⁵⁸ On retrouve la même logique dans le cas d'Arnaud, analysé par Alexandre Dafflon dans son étude sur des sociétés de jeunesse en Suisse : ce gymnasien décide, au cours de sa trajectoire, de réaliser son service militaire avant ses études universitaires afin « d'acquérir de nouvelles compétences ». Cet exemple indique que les astreints plutôt bien disposés face à l'obligation de servir peuvent l'être pour les mêmes motivations que l'engagement volontaire des femmes. Alexandre Dafflon, « *Il faut bien que jeunesse se fasse !* » ..., *op. cit.*, p. 136.

⁹⁵⁹ Notes de terrain.

mais surtout on peut avoir rapidement des responsabilités, ce qui est très intéressant pour la suite. »

Sergente-chef Estelle (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité spécialisée santé⁹⁶⁰, sans emploi, origines sociales moyennes.

Estelle attend une rétribution formative dans un but précis, et souligne également les avantages du milieu militaire par rapport au monde du travail civil correspondant. L'armée permet pour elle d'acquérir des responsabilités et de grimper dans la hiérarchie plus rapidement. Elles sont aussi nombreuses à espérer acquérir un savoir-faire et des expériences en vue de déterminer plus clairement la suite de leur parcours scolaire et professionnel, souvent après la maturité où le choix d'une filière d'étude plus ou moins précise s'impose, mais aussi plus généralement pour trouver leur voie face à une situation d'indétermination professionnelle.

« *C'est quels aspects qui t'intéressaient dans l'Armée suisse ?*

Jasmina : Je ne sais pas, c'était justement... Voir quelque chose d'autre, oui. Après le gymnase, je n'avais aucune idée de ce que je voulais faire. J'ai pensé aussi qu'avec soldat sanitaire, je pouvais apprendre quelque chose pour ma vie de tous les jours. Et oui un peu d'action, être dehors, ouais. »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Dans le questionnaire, les attentes professionnelles sont souvent abordées sous forme de compétences génériques qui font explicitement référence au monde du travail.

« J'ai décidé de faire l'armée afin de renforcer mon *curriculum vitae* pour mon orientation professionnelle que je convoitais à l'époque. »⁹⁶¹

Soldate romande (soldate du ravitaillement, troupes de la logistique), 27 ans, bachelor HES, éducatrice sociale, CSP parents : Professions intellectuelles et d'encadrement.

⁹⁶⁰ Formation d'une année au maximum qui suit l'obtention du certificat d'école de culture générale. Elle donne accès à des filières des hautes écoles spécialisées.

⁹⁶¹ Qrom35.

« J'ai remarqué qu'il était important pour un apprentissage professionnel de se former encore et de se donner les possibilités d'appartenir au groupe des dirigeants, des formateurs. Sinon, c'est nous-même qui serons dirigés. »⁹⁶²

Sergente alémanique (soldate radar, troupes DCA), 30 ans, apprentissage, photographe indépendante, CSP parents : professions intermédiaires.

Ces compétences génériques font souvent référence au *leadership* : pour les femmes militaires, l'Armée suisse est une institution où l'on peut développer des compétences propres aux cadres et aux dirigeant.e.s. Des répondantes aspirent, à travers l'engagement militaire, à accéder aux groupes dominants.

Dans le questionnaire, elles sont peu nombreuses à faire référence à une rupture ou un choc biographique⁹⁶³ scolaire ou professionnel au moment de leur décision d'entrée⁹⁶⁴ : seules trois répondantes font mention d'un échec scolaire ou professionnel (chômage, examen raté)⁹⁶⁵. On le voit à travers l'ensemble des récits, les motivations d'ordre professionnel font appel à plusieurs facteurs pour justifier l'engagement, comme dans le cas ci-dessous où il est perçu comme une solution à une période de chômage et comme un tremplin vers une reconversion professionnelle.

« Je me suis retrouvée au chômage et je ne voulais pas rester à ne rien faire. C'est pourquoi, je me suis inscrite à l'armée en service long. Et je me suis dit que cela serait peut-être un plus pour mon inscription à l'école de police. »⁹⁶⁶

Soldate romande (soldate de transmission, troupes du sauvetage), 26 ans, apprentissage, sans emploi, CSP parents : professions manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s.

Plusieurs enquêtées se caractérisent par une déception face au monde civil lorsqu'elles ont déjà opté pour une voie professionnelle, cette décision intervenant très tôt en Suisse

⁹⁶² « Es hat mir gezeigt, dass es auch nach der Berufslehre wichtig ist, sich weiterzubilden und nach seinen Möglichkeiten zur Führungsgruppe/Ausbilder zu gehören. Sonst wird man geführt. » Qall92.

⁹⁶³ Soit des moments et points de bifurcation dans la trajectoire attendue et « qui constituent autant de moments de redéfinition de l'identité sociale de l'acteur ». Michaël Voegtli, « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *op. cit.*, p. 145.

⁹⁶⁴ Les cas de ruptures et chocs biographiques qui ne sont pas liés à la vie scolaire ou professionnelle sont catalogués sous « autres » et font référence à des difficultés personnelles comme un décès ou une séparation (5 cas).

⁹⁶⁵ Il s'agit là de motifs perçus comme illégitimes dans l'institution, qui sont dès lors forcément sous-représentés dans le questionnaire.

⁹⁶⁶ Qrom13.

lorsque l'on se lance dans la voie de l'apprentissage, vers quinze ans. Mais c'est également le cas lorsqu'elles ont poursuivi des études (maturité gymnasiale et/ou hautes écoles). Dans mon corpus d'entretiens, plusieurs enquêtées se trouvent en situation de déception professionnelle ou scolaire : la voie qu'elles ont choisie précédemment ne leur correspond plus. Selon l'étude de Rachel Fasel, Morgane Kuehni et Séverine Rey sur les diplômé.e.s suisses des hautes écoles, « quelque chose de l'ordre de la désillusion ou du désenchantement se joue dans les premières années d'insertion sur le marché du travail »⁹⁶⁷, et c'est ce que je constate également chez plusieurs de mes enquêtées, qu'elles aient effectué un apprentissage ou des études supérieures. On l'a vu précédemment, Déborah et Charlotte, lassées par leur profession ou leurs études, aspirent désormais à rejoindre la police, tandis que Camille considère le cursus en biologie à l'université comme un « plan B » si elle se retrouve dans l'impossibilité de pouvoir travailler avec un chien. D'autres encore aspirent à un changement à la sortie de leur service militaire, comme Inès qui, à la fin de sa scolarité obligatoire, n'a pas les résultats pour aller au gymnase et ne trouve pas de place d'apprentissage. Elle suit alors une année de cours auprès d'un organisme de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle avant de trouver finalement une place d'apprentissage d'assistante en pharmacie. C'est pendant son apprentissage qu'elle s'intéresse au service militaire : elle se souvient avoir reçu la lettre pour la journée d'information à 18 ans, mais préfère terminer son apprentissage avant tout engagement. À la fin de sa formation, elle est engagée dans la même pharmacie où elle a réalisé son apprentissage, mais se rend compte que continuer dans cette voie professionnelle ne l'intéresse plus du tout.

Inès : « C'est à partir de la dernière année que je me suis dit : "Ouais j'aimerais bien faire l'armée quand-même." J'y pensais déjà depuis quelques années et puis là, c'est devenu un peu plus fort. J'ai travaillé sept mois dans une pharmacie, au début c'était bien, top top, et après un mois je me suis dit, ouais non pharmacie c'est... Enfin assistante en pharmacie, ça ne m'intéresse pas. J'avais l'impression d'avoir tout vu, il n'y a plus le côté excitant qui donne envie de travailler. Du coup, j'ai dit au patron que voilà, j'arrête là. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

⁹⁶⁷ Rachel Fasel, Morgane Kuehni et Séverine Rey, « L'impact du genre sur l'insertion des diplômé.e.s du supérieur dans quatre secteurs d'activité, en Suisse », *Formation emploi*, n°145, 2019, p. 72.

Muriel, suite à des résultats scolaires mitigés, a elle aussi suivi la voie de l'apprentissage – celui de gestionnaire du commerce de détail dans une entreprise suisse de grande distribution. Elle ne se sent pas épanouie dans sa profession et cherche une reconversion.

Muriel : « J'ai eu l'occasion de partir pendant mon apprentissage, un peu. Parce qu'ils voulaient que je reste là-dedans à fond mais de toute façon, dès le début, ce n'était pas mon domaine. Mais je me suis quand-même bien investie pendant l'apprentissage. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Inès et Muriel exercent des professions peu valorisées, typiquement féminines et connues pour être faiblement rémunérées. Safia a aussi un diplôme d'apprentissage dans une profession féminisée : assistante en médecine vétérinaire, voie qu'elle a choisie à défaut d'études en médecine vétérinaire, ses résultats scolaires n'étant pas suffisants. Comme Inès et Muriel, elle n'en est pas satisfaite et son choix de s'engager s'inscrit explicitement dans des attentes de promotion sociale. Elle estime en effet qu'assistante en médecine vétérinaire ne lui permet pas de mobilité professionnelle ascendante, et elle conçoit mal de rester indéfiniment à cette position.

Safia : « C'est de la pratique autour des animaux, prendre soin d'eux, aller en consultation, les opérations, etc. Mais ce qui ne me convenait pas trop on va dire, c'est qu'en fait, si on est assistante vétérinaire, on reste assistante vétérinaire. Donc on ne peut pas évoluer. C'est clair qu'on peut faire des formations complémentaires, mais voilà. *Nice to know*. Et puis disons que le salaire, c'est le salaire d'une caissière, donc pour la responsabilité qu'on a et puis les heures qu'on fait, je trouve que ce n'est pas super bien payé. C'est pour ça que j'hésite, si une fois je retourne travailler au civil, de retourner dans cette branche. Ce n'est pas sûr. [...] Justement, l'armée, c'est tout un autre monde. »

Lieutenante Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

L'engagement militaire de Safia apparaît comme un moyen de se resituer professionnellement. Elle cherche à s'orienter par la suite, dans l'univers civil ou au sein du monde militaire, vers une voie qui lui assure une mobilité sociale ascendante, un meilleur salaire et surtout une position plus valorisée, elle qui est d'origines populaires,

tout comme Inès et Muriel. L'enjeu est ici, par le service militaire, de rouvrir l'univers de ses possibilités en termes professionnels et sociaux. C'est ce que constate également Elyamine Settoul dans son étude sur de jeunes engagés français issus des catégories populaires, particulièrement pour ceux « sans-grades » scolaires, qui cherchent ainsi « un palliatif au déficit de capitaux »⁹⁶⁸.

Mais la déception professionnelle touche également des jeunes femmes issues de classes plus privilégiées et qui ont réalisé des études dans un domaine plus neutre au regard du genre. Ainsi, Margaux obtient sa maturité gymnasiale malgré son « manque de confiance » en elle et une tendance à se dévaloriser. Elle hésite alors sur sa voie professionnelle. Elle considère d'abord la profession d'ambulancière et réalise un stage en hôpital et les certificats nécessaires pour l'école d'ambulancier.ère. Un jour, elle tombe dans un journal sur une publicité pour une école privée de communication. Elle se rend à la journée d'information, a « le coup de cœur » et s'inscrit pour un bachelor en création et communication. Elle l'obtient après trois ans mais en sort déçue : « Tu as un papier chouette mais il est reconnu nulle part, et le monde de la pub et de la communication, c'est juste complètement fermé. » Elle trouve ensuite des stages avant d'être contactée en vue d'un emploi.

Margaux : « Il y a une nana d'une boîte de RH qui m'a appelée : "Ah j'ai vu votre profil sur *JobUp*⁹⁶⁹, j'ai un job pour vous gningningnin, il y a un peu de com', un peu d'administratif, ça va vous plaire." Et puis c'était un travail à durée indéterminée et ça, ça a joué pour moi. Je me suis dit c'est cool, j'ai enfin quelque chose à durée indéterminée, je ne vais pas faire la fine bouche, ça fait déjà un an et demi que voilà. C'était dans un garage de camions et en gros il fallait faire la réception, de l'administratif et soutenir la nana à la communication. Je n'aurais peut-être jamais dû accepter mais j'y suis vraiment allée à reculons, parce que ce n'est pas du tout le milieu dans lequel je voulais travailler. La communication, franchement, là-bas, personne n'avait aucune idée de ce que c'était la communication. Il n'y avait aucun *business plan*, rien. Un des tous premiers trucs que j'ai fait, c'était emballer les cadeaux pour les clients dans des cartons pour Noël. Et eux ils appelaient ça de la communication... Super ! [ton sarcastique] Et c'est surtout moi, je me suis remise en question, je me suis

⁹⁶⁸ Elyamine Settoul, « Classes populaires et engagement militaire : ... », *op. cit.*, p. 110.

⁹⁶⁹ *JobUp* est une plateforme de recherche d'emploi.

dit : "Merde... Presque deux ans après que t'aies fini ton école, le seul travail à temps indéterminé que tu puisses trouver c'est ça ? Ben merde quoi !" »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

C'est à ce stade qu'elle envisage le service militaire. Au-delà des expériences professionnelles décevantes, certaines enquêtées ont, dans leur trajectoire, connu des échecs scolaires marquants. C'est le cas d'Agathe, pour qui le service militaire est devenu une sorte d'échappatoire au monde civil : elle rattache d'abord son déclin pour l'armée à l'expérience positive de son père, mais c'est suite à son échec scolaire au gymnase qu'elle se décide à rejoindre les rangs. Margaux et Agathe se trouvent dans une trajectoire de potentiel déclassement social, elles qui sont issues de familles aisées : l'entrée dans le monde militaire leur permet de tenter d'y remédier, et de prendre leur « revanche sur le champ scolaire »⁹⁷⁰. Shana est également en situation de risque de déclassement social par rapport à ses parents, et voit dans le milieu militaire – et policier – un moyen d'accéder à des positions de pouvoir.

Shana : « Donc, ce qui est vraiment bien, c'est que vous êtes vraiment formé pour diriger un groupe et avoir une position de leadership, ce qui est peut-être aussi très bon pour votre CV. Oui, eh bien, vous apprenez vraiment beaucoup. C'est très diversifié. »

Soldate Shana (soldate de sûreté, infanterie), 21 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Ainsi, ce phénomène ne concerne pas seulement les personnes issues des catégories populaires. Si le champ scolaire lui a fermé ses portes, Agathe compte sur l'armée pour les rouvrir : elle se dit attirée par le service militaire en raison de son souhait de rejoindre la formation d'officier.ière.s professionnel.le.s, les études de sciences politiques à l'EPF de Zurich⁹⁷¹. Cette opportunité offerte par l'Armée suisse de poursuivre une formation supérieure – notamment auprès de l'Académie militaire de l'École polytechnique fédérale (EPF) de Zurich, sous certaines conditions – est également mise en avant par Pamina, intéressée par la même filière d'étude. Ainsi, l'Armée suisse attire aussi du fait des

⁹⁷⁰ Elyamine Settoul, « Classes populaires et engagement militaire : ... », *op. cit.*, p. 100.

⁹⁷¹ BA Staatswissenschaften.

opportunités de formation supérieure qu'elle propose à ses membres⁹⁷² en plus des diverses autres formations, certificats ou encore permis qu'elle délivre. Elle offre aussi, selon les perceptions des enquêtées, des opportunités d'accéder rapidement à des positions d'autorité.

Jeanne : « Quand mon père a fait l'armée, ça durait plus longtemps pour que tu arrives jusqu'à commandant de compagnie. Maintenant ça peut aller assez vite, tu as la possibilité de le faire assez vite. [...] Très vite tu peux devenir chef et apprendre à être chef. C'est pas partout que tu as cette possibilité. »

Sergente-majore cheffe Jeanne (soldate d'aviation, aviation), 24 ans, bachelor EPF, étudiante master EPF, origines sociales aisées.

L'Armée suisse est perçue comme une institution qui forme les *leaders*, les cadres, qui offre l'opportunité d'« apprendre comment être un chef », comme le dit Jasmina, et permet aux jeunes d'aspirer à des possibilités d'ascension sociale, et ce plus rapidement que dans la sphère professionnelle civile. Le dispositif de gratification de l'armée fait effet.

Ainsi, des motivations qui renvoient à des rétributions matérielles et une logique utilitariste sont présentes, mais elles ne peuvent « être réduites à un arbitrage seulement économique »⁹⁷³ (engagement par défaut, rupture scolaire ou professionnelle, recherche de stabilité, etc.) et en appellent à la dimension symbolique de l'horizon des représentations portées sur l'institution, notamment la perception d'une possible valorisation professionnelle et sociale par le service militaire. Ces motivations se comprennent surtout à la lumière des caractéristiques de la trajectoire sociale, scolaire et professionnelle des femmes militaires. Elles renvoient à des situations d'indétermination professionnelle, à des souhaits de réorientation plus ou moins précis, et à une déception face aux milieux scolaires et professionnels, sans que cela ne touche particulièrement les femmes militaires issues des catégories sociales populaires. Ces situations se comprennent notamment du fait que le système de formation suisse oriente très tôt les individus dans une filière. Les enquêtées, au moment de leur entrée dans l'Armée suisse,

⁹⁷² Comme l'ont remarqué, pour les jeunes français.es, Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », *op. cit.*, p. 22.

⁹⁷³ Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes d'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *op. cit.*, p. 714.

sont à l'« âge de l'apesanteur » et de « l'indétermination » caractéristique, selon Gérard Mauger, de la jeunesse⁹⁷⁴. L'Armée suisse se révèle être, pour les femmes militaires, une option intéressante face à cette situation, ce qui a également été identifié pour les hommes dans le cadre d'armées professionnelles⁹⁷⁵ : le service militaire est perçu comme pouvant répondre à cette « quête de moyens »⁹⁷⁶ et se conçoit souvent comme « une étape du parcours professionnel, et non comme une fin en soi »⁹⁷⁷.

La proximité à l'institution

Des réponses soulignent l'importance d'une proximité particulière avec l'institution militaire durant l'enfance et/ou l'adolescence (25.45%). Cette proximité renvoie ici à quatre cas de figure : une proximité induite par un.e membre de la famille proche, par le lieu d'habitation, par des confrontations plus ou moins directes et précoces aux activités des armées, et enfin par la médiation d'autres organisations et institutions. Ces différents vecteurs qui favorisent la rencontre entre les femmes militaires et l'institution se caractérisent par le fait qu'ils se manifestent à un âge précoce.

Cette proximité est principalement liée à un.e membre de la famille qui a transmis une image positive de cet univers. Ce sont majoritairement des hommes qui servent de référents, d'abord le père puis parfois le frère, mais dans ce dernier cas la mise en contact avec l'institution militaire est plus tardive. Des répondantes se réfèrent aux récits positifs de leur père sur leur expérience du service militaire, d'autres se souviennent de ses absences en raison des cours de répétition, de l'uniforme et d'autres accessoires militaires, et en tirent une fascination.

⁹⁷⁴ Gérard Mauger, « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions*, n°40, 1995, pp. 19-36.

⁹⁷⁵ Marie-Hélène Léon, *Uniformes et formations. Socialisations et rites d'interaction dans un poste de commandement régimentaire*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 88.

⁹⁷⁶ Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », *op. cit.*, p. 73.

⁹⁷⁷ Dans le cas français étudié par Jean-François Léger, cela concerne notamment les hommes investis dans des métiers militaires techniques. Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes s'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *op. cit.*, p. 723.

« Les récits de mon père sur son temps de service. »⁹⁷⁸

Majore alémanique (fonction militaire indéterminée, troupes de la logistique), 38 ans, école professionnelle, secrétaire au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, CSP parents : professions intellectuelles et d'encadrement.

« Les récits de mon père et une certaine fascination. »⁹⁷⁹

Sergente alémanique (soldate d'aviation, troupes de l'aviation), 22 ans, hautes écoles spécialisées, profession indéterminée, CSP parents : professions dirigeantes.

« Enfant, j'ai toujours été passionnée [...] quand mon père devait partir en CR (uniforme), même si lui-même n'y allait pas volontiers. »⁹⁸⁰

Sergente alémanique (soldate sanitaire, troupes de l'aide au commandement), 27 ans, école professionnelle, étudiante, CSP parents : professions libérales et assimilées.

Des répondantes réfèrent à un père fortement investi sur le plan militaire en tant que haut gradé et/ou avec un statut de militaire professionnel.

« Mon père était dans l'armée professionnelle. »⁹⁸¹

Première-lieutenant alémanique (exploratrice, troupes blindées), 33 ans, Université/EPF, manager, CSP parents : CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

« Mon père est à l'armée depuis 25 ans, je suis donc fascinée par l'armée depuis l'enfance. »⁹⁸²

Sergente alémanique (soldate d'exploitation, infanterie), 22 ans, école professionnelle, au chômage, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

« Mon père est major à l'armée, et c'est lui qui m'a donné l'idée. »⁹⁸³

Soldate alémanique (soldate de sûreté d'aérodrome, troupes de défense contre avions), 30 ans, apprentissage, chauffeure poids lourds, CSP parents : autres indépendant.e.s.

⁹⁷⁸ « Die Erzählungen meines Vaters von seiner Dienstzeit. » Qall14.

⁹⁷⁹ « Die Ausführungen meines Vaters und eine gewisse Faszination. » Qall192.

⁹⁸⁰ « Als Kleinkind war ich immer begeistert [...] wenn mein Vater in den WK musste (Uniform) obwohl er selbst nicht gerne ging. » Qall5.

⁹⁸¹ « Mein Vater war bei der Berufsarmee. » Qall69

⁹⁸² « Mein Vater ist seit 25 Jahren in der Armee, deshalb bin ich seit Kleinauf von der Armee fasziniert. » Qall245

⁹⁸³ « Mein Vater ist Major in der Arme, und er brachte mich auf die ganze Idee. » Qall214

Des frères sont également cités et il arrive qu'une femme militaire dispose à la fois d'un modèle paternel et fraternel. Dans le cas des frères, on remarque que l'intérêt ne découle pas directement de leurs récits, mais de l'occasion d'entrer en contact avec l'institution militaire à travers des journées « portes ouvertes » organisées par les casernes : elles convient la famille (parfois appelées « Journée des parents ») à se rendre sur les places d'arme où la troupe se met en scène et présente ce que les jeunes recrues ont appris pendant leur formation militaire. Le frère astreint joue ainsi un rôle de vecteur entre sa sœur et l'institution, comme peuvent l'être aussi, mais très occasionnellement cités, des amis ou un petit copain.

« Je me suis décidée à faire un service militaire quand j'ai été à la journée portes ouvertes de mon frère. »⁹⁸⁴

Sergente alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 27 ans, école professionnelle supérieure, étudiante, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

« Mon père et mon frère travaillent aussi comme sous-officiers de carrière/professionnels, chez les blindés. »⁹⁸⁵

Adjudante alémanique (fonction indéterminée, troupes blindées), 32 ans, apprentissage, militaire professionnelle, CSP parents : indéterminée.

« Mon frère est également membre de l'Armée suisse et très motivé à faire son service militaire. Quand la journée portes ouvertes auprès de son ER a eu lieu, nous l'avons visité avec ma famille et j'ai trouvé le service militaire, la formation et les missions très impressionnantes, passionnantes et fascinantes. Aussi, j'y ai vu des femmes qui faisaient une carrière d'officier, ce qui m'a également motivée. »⁹⁸⁶

Officière spécialiste alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 32 ans, Université/EPF, psychologue, CSP parents : professions libérales et assimilées.

⁹⁸⁴ « Ich habe mich dazu entschieden, Militärdienst zu leisten, als ich am Besuchstag meines Bruders war. » Qall49.

⁹⁸⁵ « Mein Vater und mein Bruder arbeiten auch als Berufsunteroffizier bei den Panzer. » Qall236.

⁹⁸⁶ « Mein Bruder ist ebenfalls Angehöriger der Schweizer Armee und sehr motiviert, Militärdienst zu leisten. Als der Besuchstag während seiner RS stattfand, besuchten meine Familie und ich ihn und ich fand den Militärdienst, die Ausbildung und die Einsätze sehr eindrucklich, spannend und faszinierend. Ebenfalls sah ich Frauen, die die Offizierslaufbahn einschlugen, was mich ebenfalls motivierte. » Qall261.

La journée « portes ouvertes » d'un frère, d'un ami ou de son copain est aussi l'occasion, pour des répondantes et enquêtées, de découvrir que l'armée est ouverte aux femmes et qu'elles peuvent y faire de l'avancement, ce qui n'est pas forcément connu en amont.

Parmi les enquêtées, Jeanne est la fille d'un cadre militaire professionnel qui a mené l'ensemble de sa carrière dans cette institution ; le père de Denise a également été militaire professionnel, à un poste subalterne, pendant 23 ans avant de s'orienter vers un nouveau métier. Le père de Déborah a atteint quant à lui le grade de premier-lieutenant (officier subalterne). Comme pour les données du questionnaire, on remarque que l'endorecrutement est fréquent dans le milieu militaire⁹⁸⁷. Pour huit enquêtées, le père – ou le beau-père –, a réalisé son service militaire en Suisse dans le cadre de la milice et en est resté au grade de soldat : Agathe, Muriel, Agnès, Jasmina, Camille, Marie, Natalie et Pamina. Pour Muriel, son père a réalisé l'entier de son service, mais se positionne comme « anti-armée ». Pour Sanita, Safia et Margaux, leur père a réalisé un service militaire à l'étranger. Pour quatre autres, il a été déclaré inapte lors du recrutement ou a été licencié pour cause médicale pendant l'école de recrues (Manon, Charlotte, Fiona et Laura⁹⁸⁸), tandis que trois d'entre elles ne connaissent pas l'engagement militaire de leur père ou n'ont pas de contact avec lui (Shana, Adélaïde et Inès). Enfin, Funda est la première personne de sa famille à faire un service militaire en Suisse : son père, issu de la migration, a réalisé sa naturalisation au-delà de l'âge d'appel. Il n'a pas non plus servi dans son pays d'origine, l'ex-République fédérale de Yougoslavie. Au niveau de la fratrie, deux enquêtées ont des grands-frères soldats (Shana et Déborah), tandis qu'Adélaïde et Jeanne ont un grand-frère sergent et Pamina un petit-frère du même grade. Trois d'entre elles ont des frères déclarés inaptes (Laura, Charlotte et Jasmina). Plusieurs signalent des grands-pères, oncles ou cousins ayant fait leur service militaire : ce n'est pas étonnant dans le cadre d'un système de milice, et elles ne connaissent que très rarement le détail de ces engagements.

⁹⁸⁷ Soit un recrutement parmi les enfants des membres de la profession. Michel Martin, « Un cas d'endorecrutement : le corps des officiers français, 1945-1975 », *European Journal of Sociology*, vol. 18, 1977, pp. 27-54. Ce phénomène est également repéré par Jeanne Teboul concernant les femmes candidates à l'engagement militaire en France : Jeanne Teboul, « Un choix professionnel « atypique » ? Étude du parcours biographique de quelques jeunes femmes candidates à l'engagement militaire », in Claude Weber, *Les femmes militaires, op. cit.*, pp. 63-71.

⁹⁸⁸ Le père de Laura a cependant travaillé en tant que médecin pour les recrutements militaires, ce qui rend possible une mise en lien précoce avec l'institution.

Le poids des « médiations familiales »⁹⁸⁹ dans le choix d'un service militaire peut aussi être jaugé à l'aune d'autres données du questionnaire, notamment quant au rôle joué par une personne de l'entourage sur la décision d'engagement⁹⁹⁰. Pour la moitié des répondantes, une personne a joué un rôle particulier dans leur décision de rejoindre l'Armée suisse : 76% d'entre elles indiquent qu'il s'agit d'un ou d'une membre de la famille. Comme constaté par Katia Sorin pour les femmes militaires françaises⁹⁹¹, Geneviève Pruvost pour les policières⁹⁹² et Christine Mennesson pour les sportives pratiquant un sport dit « masculin »⁹⁹³, ce sont principalement les pères et les beaux-pères (dans mon cas, 46%) qui ont eu une influence dans la décision de leur fille. Viennent ensuite les frères (13.5%) avant que les deux parents ne soient mentionné.e.s (11.9%). Puis, dans l'ordre, la mère (11.1%), un grand-père (4.8%), un oncle ou une tante (3.2% chacun.e), puis finalement une sœur (1.6%)⁹⁹⁴. Ce sont donc particulièrement des référents masculins du milieu familial qui sont cités. Le questionnaire cherchait aussi à connaître quelles personnes de leur entourage ont réalisé un service militaire, à quel grade et sous quel statut. Cela révèle qu'à une faible majorité, les femmes militaires n'ont pas un père qui a réalisé un service militaire ou, du moins, elles n'en connaissent pas les détails (51.1%)⁹⁹⁵, et environ un quart mentionne un frère passé sous les drapeaux ; ainsi, un héritage familial paternel ou fraternel n'est pas nécessaire pour qu'une femme envisage son engagement, bien que cela joue un rôle de vecteur favorisant⁹⁹⁶. Pour celles qui ont donné les détails de l'engagement militaire paternel, 31.4% ont un père officier,

⁹⁸⁹ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin, op. cit.*, p. 13.

⁹⁹⁰ « Q1.8 Une ou des personne(s) de votre entourage a-t-elle ou ont-elles joué un rôle quant à votre engagement dans l'Armée suisse ? » Étaient proposés plusieurs choix de réponses dont conjoint.e/partenaire ; un.e membre de la famille ; ami.e.s proches ; un.e membre d'une organisation (sportive, association,...) ; un.e membre de l'Armée suisse ; autres, avec des demandes de précision, notamment sur le lien de parenté.

⁹⁹¹ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, op. cit., pp. 83-87.

⁹⁹² Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin, op. cit.*, pp. 22-29.

⁹⁹³ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris : L'Harmattan, 2014, pp. 72-77.

⁹⁹⁴ Autres membres de la famille (cousin.e, beau-frère, ...) : 3.2%.

⁹⁹⁵ Cette question, présentée sous un mode ouvert, cherchait à déterminer si un lien pouvait être fait entre l'engagement des répondantes et celui de leur père. Elle demandait aux sondées de préciser, si connus, les détails du service militaire paternel. Les sans-réponse à cette question renvoient à la fois à des pères n'ayant pas réalisé de service militaire, ou dont les caractéristiques ne sont pas connues par leur fille. Dans ce cas, l'engagement paternel, flou pour elles, a peu de chances d'avoir eu une influence sur leur propre engagement. C'est pour cela que je me permets de les additionner.

⁹⁹⁶ Dans le cadre d'une armée de milice, avoir un père ou un/des frères ayant réalisé un service militaire reste la norme. Néanmoins les données montrent que les pères et les frères militaires demeurent des vecteurs importants, et ce d'autant plus si leur engagement est de longue durée (grade et statut professionnel).

23.3% sous-officier et 45.3% soldat, ce qui donne une forte représentation de gradés⁹⁹⁷. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que l'avancement des pères, qui implique un investissement militaire plus long et accru, a un rôle dans l'engagement de leur fille. Et on le constate auprès des enquêtées. L'héritage familial paternel est particulièrement palpable chez Jeanne qui, dès son enfance, passe du temps dans des casernes car son père est militaire professionnel. Cette fréquentation précoce de cet univers lui apporte une forte proximité avec l'institution.

Jeanne : « J'ai grandi avec l'armée, mon père est colonel et commandant de la base aérienne à [Cergnat]. C'est pour ça que je suis ici. Je suis venue pour faire officier, ça je le voulais depuis le début. »

Sergente-majore cheffe Jeanne (soldate d'aviation, aviation), 24 ans, bachelor EPF, étudiante master EPF, origines sociales aisées.

L'héritage familial marque également ici le déroulement de la carrière dans l'institution : Jeanne a la volonté de réaliser un avancement jusqu'à un grade d'officière de milice. Déborah, qui a « entendu beaucoup de choses fascinantes sur l'armée » de la part de son père officier subalterne, tente d'ailleurs d'être affectée, lors du recrutement, à la même fonction que lui, soldat.e de la circulation ; elle est également l'une des enquêtées les plus motivées à réaliser une carrière dans l'Armée suisse. Je retrouve ici l'importance, déjà constatée ailleurs, des éléments de familiarité et « de sensibilisation à l'institution militaire qui sont véhiculés au travers de l'histoire familiale (héritage d'une tradition) et de l'éducation »⁹⁹⁸.

Les femmes qui font office de référentes sont rares. Peu de répondantes mentionnent des femmes investies dans l'univers militaire dans leur entourage et/ou reliées à leur décision d'engagement, même si ce cas de figure arrive quelques fois.

⁹⁹⁷ Dans l'effectif réel (active + réserve) 2014, on trouve 9.75% d'officier.ière.s, 16.8% de sous-officier.ière.s et 73.45% de soldat.e.s. Armée suisse, *Recensement de l'armée en 2014 - Version abrégée*, Berne, DDPS, 2015, p. 7.

⁹⁹⁸ Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », *op. cit.*, p. 20.

« Ma mère a elle-même servi mais dans une armée étrangère... C'est une tradition dans la famille, que tous fassent un service militaire. »⁹⁹⁹

Capitaine alémanique (fonction indéterminée, troupes blindées), 25 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, CSP parents : indéterminée.

« Mes deux grands-mères ont été actives pendant la Seconde guerre mondiale en tant que SCF [Service complémentaire féminin]. »¹⁰⁰⁰

Sergente alémanique (soldate de renseignement, troupes d'aide au commandement), 27 ans, Université/EPF, étudiante, CSP parents : indéterminée.

19 répondantes (5.8%) signalent une femme qui a servi dans l'armée dans leur entourage familial : il s'agit d'abord de leur mère (8), d'une sœur (7), puis d'autres femmes de la famille (4). Chez les enquêtées, Denise mentionne la tante de son père qui a intégré le SCF, mais elle ne connaît pas les détails de son engagement ; Fiona parle de sa cousine, qui a rejoint l'armée deux ans avant elle, et auprès de laquelle elle a demandé conseil. Pour Adélaïde, la référente féminine s'insère dans une famille globalement tournée vers l'armée. Pendant son enfance, Adélaïde évolue dans le milieu militaire étasunien : ses parents vivent plusieurs années dans ce pays, où sa mère travaille près de trois ans pour l'United States Navy, tandis que son père, dans la sécurité, officie comme *coach* sportif auprès de militaires.

Les autres personnes qui sont citées comme ayant joué un rôle dans la décision des femmes militaires de rejoindre l'armée, hors cadre familial, sont d'abord les ami.e.s proches (14.45%) ; un.e membre de l'Armée suisse (13.85%) ; la ou le conjoint.e/partenaire (13.85%) ; un.e membre d'une organisation ou association (11.45%)¹⁰⁰¹ ; et pour finir, les collègues de travail ou camarades de classe (7.20%)¹⁰⁰². Lorsqu'il m'a été possible de déterminer le sexe de ces personnes, une fois encore, une forte majorité renvoie à un référent masculin (72.8%) quand seulement 14.8% concernent des femmes¹⁰⁰³. Déborah et Natalie mentionnent des amies ayant réalisé un service militaire avant elles, et Inès une collègue de travail de sa classe d'âge. Si on

⁹⁹⁹ « Meine Mutter hat selber Dienst geleistet, aber in einer fremden Armee...es ist in unserer Familie Tradition, dass alle Militärdienst leisten. » Qall82.

¹⁰⁰⁰ « Meine beiden Großmütter haben im 2. Weltkrieg aktiv gedient als FHD. » Qall139.

¹⁰⁰¹ Principalement, des organisations et associations sportives ou de loisir.

¹⁰⁰² Autres : 3.6%.

¹⁰⁰³ 12.40% renvoient à des collectifs mixtes : « les parents », « les collègues de travail », etc.

s'éloigne ici de ce qui a trait à la proximité précoce avec l'institution militaire, ce cas de figure permet néanmoins aux futures engagées d'avoir un modèle d'identification féminin issu du cadre militaire. De plus, les récits et les caractéristiques de ces référentes les rassurent sur l'acceptation des femmes dans l'armée et sur leurs propres capacités à y accéder et à y évoluer. Ainsi, Fiona, qui hésitait à rejoindre les rangs militaires, est allée voir sa cousine pour lui demander conseil.

Fiona : « Ma cousine a deux ans de plus que moi, elle a fait l'armée en service long et elle a fait sergent-chef. Et elle a fait sergent-chef ! Du coup je me suis dit que si elle, elle y arrivait... Parce que c'est... Enfin... Elle était genre fausse blonde, faux ongles, tout tout très féminine, vraiment beaucoup plus que moi hein, et elle a fait sergent-chef ! Et elle m'a dit qu'elle avait trop adoré, que c'était son truc et tout. Bon moi je ne pensais pas forcément adorer, mais je me suis dit que c'était peut-être une bonne expérience. Mais je sais que j'en suis capable, si elle y est arrivée : elle est super féminine. Mais elle est quand même plus sportive que moi. Donc elle, ce qu'elle a fait, c'est dans les ondes dirigées, et moi je me suis dit bon ben si je ne peux pas faire infanterie, je peux faire ondes dirigées et après il [son interlocuteur à l'entretien d'affectation du recrutement] me dit : "Ouais ondes dirigées, il n'y a plus de place, transmissions c'est la même chose." Donc je me suis dit bon ben ça veut dire que ça, j'allais y arriver. Après où on me mettait je m'en foutais hein. Donc ouais c'est grâce à ma cousine que je suis allée à la base. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Fiona, convaincue par l'expérience positive de sa cousine – alors qu'elle estime qu'elle affiche une *hexis* corporelle très féminine¹⁰⁰⁴ qu'elle ne perçoit pas comme en adéquation avec le milieu militaire –, se décide à rejoindre l'armée et vise le même type de fonction. Même si elle avoue que sa cousine est plus « sportive » qu'elle, elle estime alors que le service militaire est à sa portée. Durant l'entretien, elle répète souvent qu'avant son inscription au recrutement, elle doutait du fait qu'elle en soit capable. La référente n'est pas seulement un modèle positif d'identification et de réussite sur lequel peuvent s'appuyer les femmes qui aspirent à rejoindre l'armée, mais elle permet aussi de se

¹⁰⁰⁴ Soit des comportements corporels marqués par le genre, ou des *genderisms*. Erving Goffman, *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002.

comparer et d'estimer ainsi la faisabilité de son dessein militaire. L'impact d'une référente sur l'ouverture des horizons des possibles se mesure chez les enquêtées qui en soulignent l'absence, comme Inès. C'est son cousin qui lui a permis de considérer le service militaire et lui a rappelé qu'il est ouvert aux femmes. Plus âgé qu'elle de deux ans, il lui parle de son expérience militaire en tant que grenadier de char.

Inès : « C'est vraiment parce qu'il m'en a parlé que j'ai fait des recherches, parce que sinon je n'aurais pas forcément regardé. On ne voit pas forcément les femmes dans l'armée, on se fait une image, mais dans la rue on voit tout le temps un homme, [...] mais on ne voit pas forcément une femme. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

L'intérêt pour l'armée peut aussi découler de la présence, durant l'enfance ou l'adolescence, d'une caserne ou de troupes militaires en exercice dans le lieu d'habitation¹⁰⁰⁵.

« Depuis l'âge de six ans, je voyais des militaires cacher des véhicules dans le hangar à côté de chez moi et cela m'intéressait beaucoup. »¹⁰⁰⁶

Sergente romande (soldate du train, troupe de la logistique), 23 ans, apprentissage, auxiliaire de santé, CSP parents : autres indépendant.e.s.

« Formations en CR [cours de répétition] dans ma commune d'habitation. Du coup, un intérêt m'est venu pour les véhicules et les armes. »¹⁰⁰⁷

Officière spécialiste alémanique (fonction et troupe indéterminées), 41 ans, école professionnelle supérieure, instructrice de la protection civile, CSP parents : professions intermédiaires.

¹⁰⁰⁵ Le rôle de cette proximité est également identifié auprès de femmes officières au Portugal. Ana Romao, Maria Da Saudade Baltazar, « Officiers au féminin de l'Armée de terre au Portugal : suivi des premières promotions », in Claude Weber, *Les femmes militaires, op. cit.*, p. 203. De même chez les femmes militaires françaises étudiées par Katia Sorin. Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, op. cit., p. 75.

¹⁰⁰⁶ Qrom16.

¹⁰⁰⁷ « WK Formationen in der Wohngemeinde. Dadurch Interesse an den Fahrzeugen und Waffen bekommen. » Qall154.

« Déjà à l'école, on entrait en contact avec les militaires car il y avait un abri de la protection civile. Déjà à ce moment-là, je savais que je voulais aller à l'armée. »¹⁰⁰⁸
Sergente-majore cheffe alémanique (soldate du ravitaillement, troupe de la logistique), âge, formation et profession indéterminées, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

L'attrait pour l'armée naît ici de contacts réguliers et précoces avec le milieu militaire, sans nécessairement un recours à la médiation familiale. Dans le corpus d'entretiens, l'engagement de Laura s'inscrit particulièrement dans cette logique.

Laura : « Les avions, c'est une chose, mais après c'est clair que quand tu as à peu près quinze-seize ans et que tu commences à sortir... Tu vas dans les bars et puis là tu vois des militaires. Et puis c'était aussi ce côté, voilà, l'uniforme. Je me suis dit : "Ah ça peut être sympa." Puis après je me suis un peu renseignée, quelle caserne, puis aussi en discutant. C'est vraiment un peu ça. Je pense que s'il n'y avait pas eu, si je n'étais pas ici [son lieu d'habitation], peut-être que je n'aurais jamais touché à l'environnement militaire. Vu que mon père n'était absolument pas dedans. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Les militaires n'étant pas reclus dans les casernes, il est possible de les apercevoir ou encore de les rencontrer de façon régulière dans son lieu d'habitation lors d'exercices en extérieur ou lors des sorties. Ainsi, la proximité avec l'institution et/ou ses membres permet une forme de connexion et, ce faisant, fait naître un intérêt pour un service, voire une carrière, militaire. Dans le cas de Laura, mais également de Jeanne et Denise, on retrouve même « une correspondance entre l'armée d'appartenance et l'armée représentée »¹⁰⁰⁹ : Laura a rejoint la caserne de sa commune tandis que Jeanne et Denise ont voulu être et sont affectées dans la même arme que leur père.

Enfin, l'intérêt pour l'armée naît d'une idéalisation précoce de ses tâches et activités.

¹⁰⁰⁸ « Bereits in der Schule kamen wir in Kontakt mit dem Militär, da dort die Zivilschutzanlage war. Schon dazumal wusste ich, ich will auch ins Militär. » Qall163.

¹⁰⁰⁹ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?*, op. cit., p. 68.

« Je suis née et j'ai grandi à l'étranger (Asie du Sud-est). J'ai vécu plusieurs tremblements de terre/catastrophes naturelles. J'ai toujours admiré l'engagement des sauveteurs suisses. »¹⁰¹⁰

Appointée-chef romande (soldate de sauvetage, troupe du sauvetage), âge et formation indéterminées, étudiante, CSP parents : professions libérales et assimilées.

« Quand j'étais enfant, je voyais au journal télévisé l'armée qui était présente et aidait les victimes (chez nous dans les environs, il y a eu un glissement de terrain + l'armée aida). À partir de là, dès l'enfance, j'ai trouvé intéressant et j'ai dit à mes parents à 9 ans : quand je serai grande, j'irai à l'armée. »¹⁰¹¹

Soldate alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 28 ans, apprentissage, auxiliaire de santé, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

Ces deux répondantes ont, durant leur enfance, constaté un engagement effectif des armées dans le domaine de l'aide en cas de catastrophe, ce qui les a amenées à les percevoir comme des institutions positives voire héroïques, attirant leur intérêt. Margaux situe son premier attrait pour l'univers militaire à des images liées aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Margaux : « Mais assez vite, vers les onze-douze ans comme ça, je voulais faire casque bleu. Alors d'où est-ce que j'avais appris, d'où est-ce que j'avais connu les casques bleus ? Ça je ne pourrais pas te le dire, mais pour moi c'était un peu idéalisé, c'était des soldats de la paix pour moi. C'était okay, on est une armée, on fait quelque chose de nos mains. Ouais c'est quelque chose, enfin, un peu de pouvoir et de la force mais c'est le soldat de la paix, on ne va pas faire la guerre quoi. Et ça, ça me plaisait. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales aisées.

Si les tâches militaires d'aide aux populations ont pu intéresser précocement des femmes militaires, rien n'autorise à penser ce type d'attrait comme typiquement féminin, et à présupposer que le souci de l'autre, l'éthique du *care* et l'envie de rendre service à la société, leur est spécifique. Car lorsque l'on creuse les logiques d'engagement des femmes

¹⁰¹⁰ Qrom68.

¹⁰¹¹ « Als ich ein kleines Kind war sah ich in den Tagesschau, dass das Militär für die Opfer da waren und halfen (Bei uns in der Nähe gab es Erdbeben + das Militär half) von da an fand ich das als Kind interessant und habe mit 9 Jahren meinen Eltern gesagt: Wenn ich gross bin gehe ich ins Militär. » Qall238.

au travers des entretiens, on remarque que si on rencontre parfois cette sensibilité à des tâches d'aide, les propos altruistes sont mobilisés en fin de récit ou lorsque celui-ci s'essouffle pour expliciter leurs motivations à l'engagement.

Enfin, d'autres organisations ont servi de médiation entre les jeunes femmes et l'Armée suisse. Elles renvoient majoritairement à des activités liées à la fanfare, au tir sportif¹⁰¹², à des pratiques sportives et au scoutisme¹⁰¹³. Une soldate du train, rencontrée dans une caserne, explique d'ailleurs que son attrait pour l'armée lui vient du fait de côtoyer de nombreux militaires sur les stands de tirs. Sophie est en effet membre d'une fédération de tir depuis l'âge de dix ans.

Sophie : « Dans les stands de tir, vous avez surtout des militaires, des gradés aussi, des officiers, et ils vous donnent des conseils. Du coup, ils vous parlent de l'armée, de leurs exercices de tir à l'armée, tout ça. Et ça devient intéressant. »¹⁰¹⁴

Recrue Sophie (soldate du train, troupes de la logistique), 24 ans, école professionnelle supérieure, étudiante, origines sociales indéterminées.

Dans le corpus d'enquêtées, Charlotte et Laura ont pratiqué le tir sportif pendant plusieurs années avant de se lancer dans le milieu militaire, ce qui leur a permis d'être au bénéfice d'une habileté dans le maniement des armes. Déborah et Camille ont fait partie d'une association de scoutisme et Denise a joué de la trompette pendant de nombreuses années dans une *guggenmusik* de sa région. Les milieux du sport servent aussi de mise en réseau avec l'institution. Déborah et Muriel ont côtoyé des militaires dans leurs activités sportives, à savoir le *kick-boxing*. Déborah s'y est fait deux amies qui ont réalisé un service militaire avant elle et qui lui ont servi de référentes. Muriel a été poussée par son entraîneur, ancien soldat et policier, à se lancer pour améliorer ses chances d'accéder à l'école de police. La part importante de répondantes membres d'un club sportif

¹⁰¹² Les sociétés de tir sont nombreuses en Suisse. Des tirs de jeunesse facultatifs sont notamment proposés dès l'âge de dix ans pour les deux sexes. Gianni Haver, Mix & Remix, *L'image de la Suisse*, op. cit., 2014, p. 101.

¹⁰¹³ 6.1% des répondantes étaient membres d'une fanfare ou autre groupement associé autour de la musique (*guggenmusik*) avant leur engagement. Les répondantes ayant signalé que des organisations de fanfare avaient joué un rôle dans leur décision de rejoindre l'Armée suisse ont été affectées, pour la plupart et dans une logique de prolongement de compétences, comme trompette ou tambour dans l'infanterie ; 6.5% pratiquaient le tir ; 6.5% étaient membres d'une association de scoutisme ; 25.2% sont membres de clubs sportifs. Cas valides : 309.

¹⁰¹⁴ Notes de terrain.

(25.2%)¹⁰¹⁵ avant de rejoindre l'armée montre qu'il est nécessaire de s'intéresser en détails à la trajectoire sportives des enquêtées. À ce stade, on peut avancer l'hypothèse que la propension de l'armée à valoriser l'effort physique attire à elle des individus qui ont des appétences pour l'activité physique et la pratique sportive.

Les motivations idéologiques et les rapports à l'égalité femmes-hommes

Le troisième type de motivation (13.68%) regroupe des positions variées, mais qui renvoient toutes à une conception du monde, à un « système de valeurs et de pratiques »¹⁰¹⁶ spécifique qui amène à considérer l'engagement militaire comme quelque chose de possible et de positif. Il renvoie d'abord à des valeurs qu'on attribue traditionnellement aux armées : patriotisme, ordre et discipline, sens de l'honneur, respect de l'ordre hiérarchique, etc.¹⁰¹⁷ Des valeurs et éléments normatifs teintés d'une couleur idéologique conservatrice¹⁰¹⁸. Ce registre se distingue des autres catégories construites ici car il fait référence à des représentations liées à une spécificité militaire¹⁰¹⁹, qui fait de l'armée une institution particulière de par son système de valeurs aux yeux des femmes militaires.

Pour commencer, des réponses convoquent plus ou moins explicitement ce que je nomme des motivations patriotiques, dans le sens où elles renvoient à un sentiment

¹⁰¹⁵ Selon une étude de 2014 sur l'activité et la consommation sportives de la population suisse, les femmes sont membres d'un club sportif à hauteur de 23% (actives et passives), ce qui ne représente pas une grande différence. Néanmoins, l'âge d'entrée des femmes dans l'Armée suisse est assez jeune (env. 20 ans) et renvoie à une période de faible activité sportive pour les jeunes femmes en Suisse. Dès lors, on peut considérer que les femmes militaires sont tendanciellement plus actives sportivement que le reste de la population féminine suisse de leur âge. Markus Lamprecht, Adrian Fischer, Hanspeter Stamm, *Sport Suisse 2014 - Activité et consommation sportives de la population suisse*, Macolin, Observatoire Sport et activité physique Suisse, 2014.

¹⁰¹⁶ Elsa Rambaud, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°4, 2009, pp. 723-756.

¹⁰¹⁷ Voir Kurt Lang, « Military Organisations », in James G. March (éd.), *Handbook of Organisations*, Chicago, Rand McNally, 1965, pp. 838-878 ; Bernard Boëne (dir.), *La spécificité militaire. Actes du colloque de Coëtquidan*, Paris, A. Colin, 1990 ; Raymond Jamous, *L'honneur, image de soi ou don de soi : un idéal d'équivoque*, Paris, Autrement, 1991 ; André Thiéblemont (dir.), *Cultures et logiques militaires*, op. cit. ; Théodore Caplow, Pascal Vennesson, *Sociologie militaire. Armée, guerre et paix*, Paris, A. Colin, 2000.

¹⁰¹⁸ Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », op. cit., p. 373.

¹⁰¹⁹ Dans les représentations exprimées par les répondantes et les enquêtées. Ma position n'est pas ici de poser une essentialisation d'une « spécificité militaire ».

d'appartenance ou d'attachement à son pays qui se traduit par l'expression d'une dévotion, d'une loyauté et/ou d'une fierté¹⁰²⁰.

« Mon choix d'entrer dans l'Armée suisse est lié pour moi à la fierté nationale. »¹⁰²¹

Sergente-majore alémanique (fonction indéterminée, infanterie), 26 ans, école obligatoire, apprentissage en cours, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

« Je pense que nous sommes tous responsables de la défense de notre pays. »¹⁰²²

Sergente romande (fonction indéterminée, troupes de la logistique), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, CSP parents : autres indépendant.e.s.

L'étude de Françoise Tschanz sur les femmes militaires suisses dans les années 90, révèle que l'engagement militaire était pour elles « une possibilité de montrer son amour de la patrie »¹⁰²³. On voit que pour les répondantes à mon questionnaire aussi, leur rapport à la nation est mobilisé comme motivation à l'engagement. Dans le corpus d'entretiens, ce sont les enquêtées d'origines étrangères, comme Funda, qui utilisent le plus explicitement le registre patriotique à travers l'expression d'un sentiment de devoir envers la Suisse, voire de redevabilité.

Funda : « Mon grand-père, il a eu une vie compliquée, déjà tout petit il était en mode trafiquant de tabac dans les villages, pour se débrouiller. Ouais, c'est aussi une des raisons pour lesquelles j'ai fait l'armée, c'est que mes grands-parents ils ont vécu des trucs de *warriors*. Je me suis dit que je ne pouvais pas me permettre de vivre comme une princesse quoi. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Pour les enquêtées d'origine suisse, seule Manon exprime un attachement réel au devoir envers la nation, qu'elle relie à son intérêt pour le métier policier.

¹⁰²⁰ La dévotion, la loyauté et la fierté sont les émotions essentielles à la définition du patriotisme selon Daniel Bar-Tal. Voir Daniel Bar-Tal, « Patriotism as fundamental beliefs of group members », *Politics and the Individual*, vol. 3, n°2, 1993, pp. 45-48.

¹⁰²¹ « Der entscheid der Schweizer Armee beizutreten beruht bei mir auf Nationalstolz. » Qall114.

¹⁰²² Qrom57.

¹⁰²³ Françoise Tschanz, *Les femmes dans l'Armée suisse : l'uniforme fait-il le soldat ?*, op. cit., p. 6. Elle pose l'hypothèse que les femmes qui exprimaient ces motivations dans les années 90 étaient « certainement moins nombreuses » qu'auparavant. *Ibid.*, p. 3.

Manon : « Je veux rejoindre la police parce que je veux participer à la sécurité de mon pays, et l'armée le fait aussi. Et je trouve aussi bien que chaque personne en Suisse fasse quelque chose pour le pays dans lequel il vit, et ça, ça vous apprend à l'apprécier un peu plus. Je veux dire, on chante sous le drapeau le matin et ça, c'est la Suisse. On vit ici, et c'est très agréable comme endroit. Je trouve qu'on doit aussi donner quelque chose, ouais je trouve que c'est juste. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

Chez les autres enquêtées, la « conscience civique »¹⁰²⁴, qui sous-tend des sentiments patriotiques et un rapport investi à la nation, ou encore un sens du devoir, n'est pas mis en lien avec leur engagement¹⁰²⁵. Elles mobilisent en effet peu ce registre, comme l'a aussi constaté Katia Sorin sur le terrain français¹⁰²⁶. La majorité d'entre elles écarte même les motivations patriotiques lorsqu'on les aborde en entretien, comme Fiona.

« Toi personnellement tu te considères comme patriote ? »

Fiona : [Pause] Ouais je ne sais pas, pas trop non. Franchement... Je ne sais pas, je ne suis pas très "C'est pour mon pays" et tout ça. Moi je suis pour aider justement, que ce soit ici ou ailleurs. Ici c'est parce que c'est tout ce que je connais et que je veux faire ça là, mais non pas spécialement pour mon pays. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

S'il n'est parfois pas rejeté, le sentiment patriotique est fortement atténué dans les propos des enquêtées. Elles usent ainsi de tournures de phrase euphémisantes telles que « J'aime aussi mon pays, la Suisse, et j'avais envie de lui rendre service aussi d'un côté » (Agnès) ou universalisent cette valeur à l'ensemble des individus, au sein ou hors de l'institution militaire, ce qui souligne que cela n'a rien de spécifique pour elles.

¹⁰²⁴ Sömbül Kaya, *La production militaire du citoyen...*, *op. cit.*, p. 24

¹⁰²⁵ Quand bien même c'est un présupposé commun dans le milieu militaire et au-delà que « l'engagement est la conséquence d'un sentiment d'appartenance nationale ». Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, p. 56 ; se référant à l'étude d'Olivier Galland, Jean-Vincent Pfirsch, *Les jeunes, l'armée et la nation*, Paris, C2SD, 1998.

¹⁰²⁶ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, *op. cit.*, p. 76.

« *Parce que toi tu te dirais patriote ?*

Muriel : Plus suisse, oui, mais justement tu es fière parce que tu représentes ton pays. Tu es là pour ton pays, la Confédération et tout le tralala. Voilà. Après je ne me prends pas la tête, c'est juste comme ça, normal, après tout le monde devrait être normal, pas d'extrême, ni moins. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Safia : « C'est clair qu'on est quand même, chacun de nous [les militaires] est un patriote quand même. Après on va dire que plus on grade, plus on l'est. Mais ce n'est pas l'extrême, on va dire. C'est clair que chacun des gradés est quand même d'une part un patriote, oui. »

Lieutenante Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

Cet enthousiasme modéré pour le registre patriotique fait écho aux représentations des répondantes saisies par le questionnaire, où le lien entre citoyenneté et service militaire n'est pas prégnant. À la question qui cherche à savoir si elles estiment que l'Armée suisse permettrait aux Suissesses qui s'y engagent de devenir des citoyennes à part entière, 33.0% se disent en accord avec cette affirmation¹⁰²⁷, 41.9% en désaccord¹⁰²⁸ et nombreuses sont celles qui expriment un défaut d'opinion à ce propos (25.1%)¹⁰²⁹. Ainsi, les femmes militaires ne mettent pas en lien l'institution militaire ou leur engagement avec le concept de citoyenneté, et les motivations patriotiques ne sont pas mobilisées pour expliquer leur décision d'engagement. Les femmes militaires suisses affichent pourtant, comme on l'a vu, majoritairement une orientation politique de droite, orientation qui entre volontiers en adéquation avec des positionnements patriotiques. Dès lors, elles manifestent un rapport doxique à l'institution, où l'adhésion à la dimension patriotique n'est pas pensée, interrogée et problématisée, car fortement imprégnée et naturalisée¹⁰³⁰.

¹⁰²⁷ Soit 16.5% d'accord – 16.5% plutôt d'accord.

¹⁰²⁸ Soit 13.4% plutôt pas d'accord – 28.5% pas d'accord.

¹⁰²⁹ Soit 16.5% de sans avis et 8.6% de ne sait pas. Le taux de sans réponse était également fort à cette question : 12.6% du total.

¹⁰³⁰ Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, op. cit., p. 83.

Les perceptions des tâches de l'institution, de ses fonctions – appelées « missions » sur le terrain – sont également éclairantes à ce propos : pendant les entretiens, les enquêtées n'abordent que rarement la défense du pays comme fonction centrale de l'armée helvétique. Elles insistent sur d'autres tâches, et euphémisent le lien entre l'institution militaire et le conflit armé, comme l'expriment Camille, Charlotte ou encore Inès, qui présentent des profils diversifiés en termes de capital culturel et d'origines sociales.

Camille : « Pour moi l'armée, c'est la sécurité. [...] Ce n'est pas la guerre, c'est la sécurité. »

Lieutenante Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Charlotte : « Ce n'est pas la guerre mais c'est plus une protection, de la sécurité, du sauvetage. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Inès : « Il faut se le dire, on n'est pas là pour faire la guerre, mais au moins, s'il y a une catastrophe en Suisse, on pourra demander l'aide aux militaires. De l'aide, de la protection de la population. Pour moi, l'Armée suisse, je ne la mets pas avec la guerre, les conflits, c'est plutôt l'aide dans un pays. Même s'il y a la police et les ambulances, tout ça, si ces deux ne peuvent pas fournir les choses, au moins il y a encore une troisième personne qui peut venir. On ne va pas se retrouver comme ça sans rien. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

La guerre ne fait pas partie de l'univers des possibles pour les femmes militaires suisses, et ce même dans des cas où elle fait pourtant partie de l'histoire familiale, comme chez Margaux, chez qui on constate que cette mise à distance du conflit armé perdure durant l'engagement militaire.

Margaux : « Mon grand-oncle est mort à la guerre [engagé en Belgique]. Ouais pour le coup, c'est vachement proche quand-même, tu te dis... Mais je ne fais aucun lien avec mon job vraiment. En fait, c'est marrant, mais le fait de faire l'armée tu n'y penses pas,

je n’y pense même pas. Je ne pense même pas à l’éventualité de si un jour je pourrais entrer en guerre, et pourtant dans mon contrat, c’est marqué hein, que je peux être amenée à être envoyée à l’étranger pour de l’indéterminé. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales aisées.

Cette mise à distance de la guerre, permise également par la position de « neutralité perpétuelle » de la Suisse, facilite l’engagement du fait que son coût s’en trouve fortement réduit, car il n’implique pas de « payer le prix du sang »¹⁰³¹, comme cela pourrait être le cas dans d’autres pays.

C’est l’aide à la population civile, principalement à l’interne du pays, qui est perçue comme la mission primordiale de l’Armée suisse par les engagées, ainsi que la promotion de la paix à l’étranger. Ainsi, plusieurs mentions font référence à des aspirations d’ordre du *care* lorsque l’on interroge les motivations d’engagement dans le questionnaire, aspirations que l’on retrouve particulièrement auprès des femmes militaires des troupes sanitaires ou de sauvetage.

« Aide à la population lors de catastrophe naturel ainsi que promotion de la paix à l’étranger. »¹⁰³²

Sergente romande (soldate d’aviation, troupes de l’aviation), 20 ans, apprentissage, étudiante, CSP parents : indéterminées.

« J’ai toujours voulu faire quelque chose qui aide les autres. »¹⁰³³

Soldate alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 31 ans, apprentissage, profession indéterminée, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

Selon l’étude *Sicherheit*, les Suisses et Suissesses sondé.e.s sur leurs perceptions des « missions » de l’Armée suisse mentionnent tout d’abord la défense et la protection de l’État (40%), avant le soutien aux autorités civiles (35%) ou les activités de promotion de la paix (2%)¹⁰³⁴. Cependant, la façon de définir ce que les personnes entendent par

¹⁰³¹ Jacques Lanxade, « De la conscription à l’armée professionnelle », *Études*, vol. 402, n°3, 2005, p. 328.

¹⁰³² Qrom64.

¹⁰³³ « Ich wollte immer etwas machen was den anderen Menschen Hilft. » Qall217.

¹⁰³⁴ Tibor Szvircsev Tresch, Andreas Wenger, Thomas Ferst, Tiffany Graf, Sabrina Pfister et Andrea Rinaldo, *Sicherheit 2016...*, *op. cit.*, p. 151. Autres tâches et non-catégorisables : 7%.

« défense et protection de l'État » pourrait nuancer ces constats : ces données ne permettent à mon sens pas d'avancer que les femmes militaires ont une perception plus empreinte de *care* des tâches et fonctions de l'Armée suisse que le reste de la population suisse.

Il n'empêche que l'envie « d'aider les gens » se trouve, entre autres, à l'origine du désir de plusieurs enquêtées et répondantes à rejoindre la police à la fin de leur engagement militaire, comme c'est le cas pour Fiona.

« *Est-ce que tu avais discuté avec ton oncle de son expérience dans la police ?* »

Fiona : Même pas en fait, c'est juste que... Non c'est vrai que j'entendais des histoires. Je me suis juste dit : "Qu'est-ce que je pourrais faire moi ?" Et j'ai fait une liste de métiers, mais vraiment plein de métiers différents, et c'est juste que je ne me vois pas ailleurs. Je ne sais pas pourquoi, je n'étais même pas vraiment proche de mes oncle et tante, donc je ne les voyais pas souvent. Mais ouais je ne me vois vraiment dans rien d'autre. J'ai même pas fait de stages, je ne sais pas. C'est un peu bizarre de dire ça comme ça mais je veux faire un métier où je peux aider les gens, et du coup ben la police voilà. Je préfère faire ça, vraiment quelque chose d'utile. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

En décortiquant le discours vocationnel des policières, Geneviève Pruvost a signalé que « les femmes n'affichent pas d'intentions sensiblement plus altruistes »¹⁰³⁵ que les hommes. Comme je ne dispose pas de données de comparaison, je ne peux saisir les différences potentielles entre engagé.e.s femmes et hommes au sein de l'Armée suisse, sans compter qu'une fois encore la variable astreints/volontaires viendrait biaiser cette comparaison. Ronald Hatto, Anne Muxel et Odette Tomescu remarquent que, dans les représentations des jeunes français.es, les « qualités » du militaire renvoient principalement à des « valeurs d'engagement » et « dont la finalité et le sens restent dédiés au collectif »¹⁰³⁶, et ce qu'importe le sexe. Ainsi, si on ne peut pas dire que cela leur soit spécifique, les motivations en termes de « service à la société »¹⁰³⁷ sont mobilisées

¹⁰³⁵ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 41.

¹⁰³⁶ Ronald Hatto, Anne Muxel, Odette Tomescu, « Enquête sur les jeunes et les armées : ... », op. cit., p. 122.

¹⁰³⁷ *Ibid.*, p. 41.

par les femmes militaires bien qu'elles ne constituent en fait jamais la pièce maîtresse de leurs motivations d'engagement.

Dans le cadre de ce troisième registre de motivations, on retrouve plusieurs valeurs et mythes qui distinguent l'institution militaire des milieux civils aux yeux des femmes militaires, et qui renvoient au système de valeurs promu par l'Armée suisse dans ses textes normatifs. Rattachées par les actrices à l'institution militaire suisse¹⁰³⁸, ces valeurs et mythes deviennent des « référents symboliques considérés comme particulièrement attirants »¹⁰³⁹. Dans le questionnaire, l'une des valeurs les plus fréquemment avancées est l'esprit de camaraderie.

« Une formation dans le sanitaire, avec de la conduite et des soins, et de la camaraderie, signifient beaucoup pour moi. »¹⁰⁴⁰

Sergente alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, étudiante, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

Il revient également fréquemment dans les entretiens qui explicitent l'idée que cette valeur ferait défaut dans les milieux civils : l'armée est perçue comme un univers où peuvent se développer des liens affectifs forts, de l'entraide et de la solidarité entre les individus, et est considérée comme une communauté soudée. Cette altérité avec le monde civil est notamment soulignée par Shana.

Shana : « La vie en commun, c'est aussi quelque chose de complètement différent de la vie civile. C'est vraiment social, l'aménagement des chambres, etc. [rires]. Le travail de groupe. Pour moi, l'esprit d'équipe était vraiment important, la camaraderie. »

Soldate Shana (soldate de sûreté, infanterie), 21 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

¹⁰³⁸ Les réponses mobilisées ici se veulent particulièrement explicites quant aux référents symboliques, mais les réponses sont parfois plus implicites et impliquent une interprétation pour les rattacher à des valeurs spécifiques.

¹⁰³⁹ Odile Benoît-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang*, *op. cit.*, p. 87.

¹⁰⁴⁰ « Eine Ausbildung in Sanität, mit Führung und das Pflegen, der Kameradschaft bedeutet mir sehr viel im Leben. » Qall215.

Les enquêtées mobilisent des représentations qui érigent l'Armée suisse comme une exceptionnalité.

Inès : « Parce que l'armée, j'ai toujours aimé ce fait qu'il y ait des contacts, il y a beaucoup de contacts humains, on lie des liens d'amitié facilement et plus solides [...]. Moi je trouvais que le lien, la camaraderie et la loyauté, c'est des choses qu'on ne trouve pas partout. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Elles mentionnent aussi d'autres lieux communs rattachés à la spécificité militaire suisse et véhiculés par les milieux qui défendent le système de milice, comme le mythe du « brassage social »¹⁰⁴¹ que Jasmina met en avant.

Jasmina : « On rencontre des gens qu'on n'aurait jamais rencontrés dans la vie civile, avec qui on ne serait jamais devenu ami. Et là, dans les sections, on a de tout. Il y a beaucoup de professions très intéressantes. Mais dans la vie civile, jamais. Des professions qui ne seraient jamais ensemble sinon. Mais là, ça fonctionne très bien. Comme un étudiant, quelqu'un qui est intelligent et quelqu'un qui est vraiment stupide, et bien même là, ça fonctionne. »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Les valeurs qui renvoient plus directement aux orientations normatives traditionnelles militaires¹⁰⁴², comme l'ordre et la discipline, sont moins fréquentes dans le questionnaire et dans les entretiens. Ces valeurs sont citées de manière abstraite et s'articulent généralement à d'autres, comme ici avec la « justice ».

Agnès : « En rapport avec l'armée, c'est aussi l'ordre, respecter l'ordre. Et la justice en fait. J'aime ce qui est juste dans la vie. C'est un peu cliché mais voilà. J'aime bien ça, respecter les règles, tout ça. »

¹⁰⁴¹ Marc Bessin, « Prologue : Feu l'impôt du temps. Mythes, rites et pratiques du service militaire (1965-2001) », in Marc Bessin (dir.), *Autopsie du service militaire. 1965-2001, op. cit.*, p. 9.

¹⁰⁴² Bernard Boëne, « La représentativité des armées et ses enjeux. Revue de la littérature, comparaison des cas français, américain et britannique », *L'Année sociologique*, vol. 61, n°2, 2011, p. 368.

Appointée-cheffe Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Pour Agnès, la justice consiste d'abord à respecter des règles, ce qui traduit un rapport disciplinaire à la justice. Les notions d'ordre et de discipline sont surtout mobilisées par les femmes militaires dans le sens où il s'agit de qualités que l'on cherche à acquérir par l'engagement, dans l'idée de s'améliorer soi-même, pour former moralement son caractère, une fonction qui a été historiquement attribuée au service militaire¹⁰⁴³.

« Après la fin du gymnase, je voulais améliorer ma discipline. »¹⁰⁴⁴

Première-lieutenante alémanique (fantassine, infanterie), 26 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales moyennes inférieures.

Le pouvoir disciplinaire de l'institution militaire est recherché, comme l'a constaté Mélanie Guillaume sur le terrain français : ce pouvoir, perçu comme spécifique à l'armée, vise ici « une transformation "radicale" de soi »¹⁰⁴⁵, l'acquisition d'un savoir-être spécifique. Ces valeurs rattachées à l'armée jouent aussi un rôle dans la décision d'engagement de par une adéquation avec celles des individus. Du moins comme ils les perçoivent. On vise à satisfaire son goût pour l'ordre et la discipline grâce au service militaire.

Les valeurs mises en avant par les femmes militaires ne sont pas que relationnelles (qualité des relations et des rapports humains) et propres à une éthique du *care*, mais renvoient également à une éthique dite masculine composée de principes plus généraux et abstraits (le principe de justice par exemple, pensé d'une manière universelle qui nie les particularités qui différencient les postures individuelles)¹⁰⁴⁶. Elles se combinent. Ce qu'il faut retenir ici c'est que les représentations qu'ont les femmes militaires de l'institution militaire suisse en font une institution spécifique : elles perçoivent le contenu du système de valeurs militaire comme distinct de celui du monde civil et, ainsi, les essentialisent et les homogénéisent. Elles perçoivent une spécificité militaire

¹⁰⁴³ Ute Frevert, « L'armée, école de la masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 59.

¹⁰⁴⁴ « Ich wollte nach meinem Austritt aus dem Gymnasium mehr leisten, mich in Disziplin fördern. »
Qall129.

¹⁰⁴⁵ Mélanie Guillaume, « « S'en remettre » à l'institution militaire... », *op. cit.*, p. 107.

¹⁰⁴⁶ Carol Gilligan, *Une voix différente. Pour une éthique du « care »*, Paris, Flammarion, 2008.

fonctionnelle, où l'armée est l'une des seules institutions laïques à proposer « les caractéristiques centrales d'une sociabilité qu'on peut qualifier de traditionnelle »¹⁰⁴⁷. Cette spécificité perçue véhicule ainsi plusieurs éléments « d'idéalisation du métier »¹⁰⁴⁸ déterminants lorsque l'on s'intéresse au choix *a fortiori* peu usuel de femmes à s'engager dans un milieu masculin.

Dans mon analyse (*Tableau 17*) j'ai choisi de distinguer le registre idéologique de la question du rapport à l'égalité femmes-hommes (4.72%) du fait de la spécificité de mon terrain de recherche, caractérisée par sa dimension genrée. Jeanne Teboul, dans son étude sur les parcours biographiques de jeunes femmes candidates à l'engagement militaire en France, a mis au jour une trajectoire d'entrée qui s'inscrit dans « l'affirmation d'une égalité hommes/femmes »¹⁰⁴⁹ et qui découle d'une socialisation sexuée antérieure qui rejette ou du moins remet en cause la différenciation entre les sexes. Dans mon enquête, les réponses du questionnaire qui renvoient au registre de l'égalité femmes-hommes s'en distinguent par l'affirmation de l'inégalité entre les sexes face à l'obligation de servir, perçue comme étant au détriment des hommes¹⁰⁵⁰.

« Je suis d'avis que dans un système d'égalité, il faut avoir les mêmes droits et devoirs. Tous. La population veut une armée de milice – donc femme et homme doivent soutenir cela et faire leur service pour la communauté. »¹⁰⁵¹

Première-lieutenante alémanique (soldate d'échelon de conduite, troupes d'aide au commandement), 33 ans, Université/EPF, juriste, CSP parents : professions libérales et assimilées.

« Le troisième point est pour moi l'égalité des sexes, que nous les femmes nous voulons toujours et partout, et je suis d'avis que dans ce cas cela doit aussi concerner le service militaire. »¹⁰⁵²

¹⁰⁴⁷ Laure Bardiès, « Du concept de spécificité militaire », *op. cit.*, p. 285.

¹⁰⁴⁸ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 13

¹⁰⁴⁹ Jeanne Teboul, « Un choix professionnel atypique ? ... », *op. cit.*, p. 69.

¹⁰⁵⁰ Ce discours n'est pas propre à un niveau de diplôme ou à des origines sociales en particulier.

¹⁰⁵¹ « Ich bin der Meinung, dass wir in einem gleichberechtigten System die gleichen Rechte und Pflichten haben. Alle. Die Bevölkerung will eine Milizarmee - daher sollte Frau und Mann diese unterstützen und den Dienst für die Allgemeinheit leisten. » Qall64.

¹⁰⁵² « Der Dritte Punkt ist für mich die Gleichberechtigung die wie wir Frauen immer und überall wollen, also bin ich der Meinung das wir in diesem falle auch Dienst leisten sollen. » Qall114.

Sergente-majore cheffe alémanique (soldate de sûreté, infanterie), 26 ans, école obligatoire, profession indéterminée, CSP parents : professions non-manuelles qualifiées : employé.e.s.

« Les mêmes droits impliquent les mêmes devoirs pour homme et femme. »¹⁰⁵³

Première-lieutenant alémanique (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 40 ans, Université/EPF, médecin, CSP parents : professions intermédiaires.

Les réponses au questionnaire affirment également un rejet ferme des mouvements et revendications féministes.

« Ras le bol des féministes. On veut les mêmes droits, on a les mêmes devoirs. Va faire ton service militaire ! »¹⁰⁵⁴

Sergente romande (ordonnance de bureau, troupes d'aide au commandement), 28 ans, maturité gymnasiale, étudiante, CSP parents : professions manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s.

Le registre de l'égalité femmes-hommes n'est pas ici synonyme d'empuancement¹⁰⁵⁵ ou d'une émancipation féministe¹⁰⁵⁶. Au contraire, ces discours renvoient à une vision de l'égalité femmes-hommes où l'obligation légale pour les citoyens suisses de réaliser un service militaire est perçue comme une inégalité en termes de « devoirs », les hommes en étant les « victimes ». L'engagement est alors un devoir moral au nom de l'égalité. Chez les enquêtées, le registre de l'égalité femmes-hommes comme motivation d'engagement reste aussi très marginal. Seules Denise et Agnès l'abordent spontanément en entretien pour rendre compte de leur décision d'engagement. Pour la première, c'est également une logique de devoir à remplir de la part des femmes ; la seconde considère que « c'est quand même un peu sexiste [...] d'estimer qu'une femme n'est pas obligée de faire l'armée ». La mise à l'écart d'une logique d'émancipation féminine ou féministe par les femmes militaires se mesure d'autant plus à travers la question qui leur demande si elles se

¹⁰⁵³ « Gleiche Rechte heisst gleiche Pflichten für Mann un Frau. » Qall249.

¹⁰⁵⁴ Qrom4.

¹⁰⁵⁵ Empuancement est l'une des traductions proposées pour le concept d'*empowerment* (de même que autonomisation ou encore capacitation) ; il renvoie à un travail de « maximisation de la puissance d'agir individuelle et collective » des individus et groupes dominés, en vue de modifier les rapports de pouvoir sociaux. Jérôme Vidal, « À propos du féminisme. Judith Butler en France : trouble dans la réception », *Mouvements*, vol. 5-6, n°47-48, 2006, p. 235.

¹⁰⁵⁶ Geneviève Pruvost, dans le cas des policières françaises, souligne également la faiblesse de ce registre des motivations à l'engagement. Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 33.

considèrent comme féministes : le refus affirmé se monte à 65%¹⁰⁵⁷ chez les répondantes au questionnaire, ce qui fait écho aux tendances constatées chez les femmes militaires et policières¹⁰⁵⁸ françaises. Les commentaires à cette question soulignent principalement une image sociale négative du féminisme¹⁰⁵⁹, qui déploient différents lieux communs que Claude Zaidman repère également auprès d'étudiantes. Ainsi, on rencontre le « refus du militantisme associé à l'idée d'intolérance », « l'idée que les problèmes sont en grande partie réglés » et l'accusation ou « la peur d'aller trop loin »¹⁰⁶⁰.

« Plutôt le contraire. J'ai le sentiment que certaines femmes exagèrent avec les droits égaux et posent trop de demandes. »¹⁰⁶¹

Soldate alémanique (soldate d'hôpital, troupes sanitaires), 26 ans, hautes écoles spécialisées, infirmière, CSP parents : professions intermédiaires.

« Les femmes sont élues comme CEO ou présidentes. »¹⁰⁶²

Soldate alémanique (pionnière de transmission, troupe de transmission), 26 ans, maturité gymnasiale, employée d'assurance, CSP parents : professions manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s.

« Les féministes ont souvent une mauvaise réputation, parce qu'elles sont trop extrêmes pour les droits des femmes, et tombent donc presque dans le sens opposé => Les hommes sont désavantagés. »¹⁰⁶³

Soldate alémanique (soldate d'hôpital, troupes sanitaires), 21 ans, école professionnelle supérieure, étudiante, CSP parents : professions manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s.

¹⁰⁵⁷ « Certaines femmes s'affirment féministes. Vous, aujourd'hui, vous considérez-vous comme féministe ? » 65% de « non » ; 15% de « plutôt non » ; 13% de « plutôt oui » ; 4% de « oui » ; 3% de « ne sait pas ».

¹⁰⁵⁸ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, op. cit., pp. 70-88 ; Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., pp. 33-40. Même constat auprès des femmes clowns, une activité encore majoritairement masculine, analysées par Marie-Carmen Garcia. Marie-Carmen, « Les pratiques clownesques à l'épreuve des stéréotypes de la féminité », *Sociologie de l'Art*, vol. 17, 2011, pp. 45-58.

¹⁰⁵⁹ Claude Zaidman, « Enseigner le féminisme ? Transmission instituée et rapports de générations », *Les cahiers du CEDREF*, n°15, 2007, pp. 191-203. Voir également Christine Bard, *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, A. Fayard, 1999.

¹⁰⁶⁰ *Idem*.

¹⁰⁶¹ « Eher das Gegenteil. Ich habe das Gefühl, dass manche Frauen mit der Gleichberechtigung übertreiben und zu viele Forderungen stellen. » Qall22.

¹⁰⁶² « Frauen werden al CO oder al Präsidentine gewählt. » Qall46.

¹⁰⁶³ « Feministinnen haben oft einen schlechten Ruf, weil sie sich zu extrem für die Frauenrechte einsetzen, und somit fast ins Gegenteil stürzen => Männer werden benachteiligt. » Qall246.

« Les féministes (activistes) d'aujourd'hui sont à mes yeux ridicules. »¹⁰⁶⁴

Soldate romande (pionnière de transmission, troupe de transmission), 24 ans, maturité gymnasiale, étudiante, CSP parents : professions intellectuelles et d'encadrement.

On trouve des représentations qui accentuent la différenciation entre les sexes et qui déprécient les femmes, ainsi que des considérations très stéréotypées vis-à-vis des féministes.

« J'ai plus de confiance et de foi en les hommes pour les postes de direction et à grandes responsabilités. Les femmes ont tendance à être dans l'excès et à pleurnicher, à exagérer leurs manières. »¹⁰⁶⁵

Soldate alémanique (trompette, infanterie), 25 ans, école professionnelle, ingénieure commerciale, CSP parents : autres indépendant.e.s.

« Je pense que les féministes s'inventent des guerres personnelles et des problèmes qui n'existent que dans leur tête. De plus, la plupart sont homosexuelles et ce n'est pas mon cas. »¹⁰⁶⁶

Sergente romande (fonction indéterminée, troupe de la logistique), 26 ans, apprentissage, militaire contractuelle, CSP parents : professions manuelles qualifiées : ouvrier.ière.s.

Les enquêtées sont également rares à s'identifier au terme féministe : elles manifestent soit de l'indifférence, soit un rejet selon les mêmes modalités que dans le questionnaire¹⁰⁶⁷.

Comme pour les étudiantes de Zaidman, on trouve une « dualité du discours »¹⁰⁶⁸ qui rejette l'image sociale négative des féministes tout en affirmant quelques revendications. D'ailleurs, les répondantes au questionnaire sont 63.30%¹⁰⁶⁹ à estimer que l'égalité entre femmes et hommes n'est aujourd'hui toujours pas acquise en Suisse. Les revendications

¹⁰⁶⁴ Qrom11.

¹⁰⁶⁵ « Ich habe mehr Vertrauen und Glauben in Männer in Führungspositionen und Grossen Ämtern. Frauen neigen zu Übertreibung und Wehleidigem, übertriebenem Getue. » Qall34.

¹⁰⁶⁶ Qrom57.

¹⁰⁶⁷ Je n'ai pas proposé, dans l'entretien ou le questionnaire, de définition du féminisme. J'invitais les enquêtées à me raconter ce qu'elles entendent personnellement par ce terme.

¹⁰⁶⁸ Claude Zaidman, « Enseigner le féminisme ? ... », *op. cit.*, pp. 191-203.

¹⁰⁶⁹ À l'affirmation « L'égalité entre hommes et femmes est aujourd'hui acquise en Suisse », 3.7% sont d'accord, 31.3% plutôt d'accord, 36.0% plutôt pas d'accord et 27.3% pas d'accord. 1.7% de sans avis/ne sait pas.

associées à l'égalité qui sont spontanément abordées, dans le questionnaire et les entretiens, concernent très majoritairement le monde du travail, en premier lieu les salaires, puis l'accès des femmes à des postes à responsabilités et, plus rarement, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Peut-on en conclure que « cette dimension ne fait tout simplement pas partie de leur paysage politique personnel »¹⁰⁷⁰ ? La littérature scientifique sur les femmes dans les armées ou insérées au sein de mondes professionnels à dominance masculine montrent que les positionnements féministes ne jouent pas sur leurs logiques d'entrée¹⁰⁷¹. Mais cela peut également être le produit de l'impossibilité ou des difficultés, pour les femmes, de faire valoir de telles positions dans ce type de milieu¹⁰⁷² : Geneviève Pruvost encourage à être prudentes face à cette absence du registre « pro-féministe » en lien avec le caractère rétrospectif des réponses. Insérées dans un univers dont le crédo est qu'il « n'y pas de différences entre les hommes et les femmes à l'armée, on est tous soldats »¹⁰⁷³, comme me l'avance la sergente-majore Laurence pour me refuser un entretien, « la remémoration des motivations initiales »¹⁰⁷⁴ des femmes militaires a pu subir des filtrages une fois incorporées, ce qui a rendu ce registre inaudible, et donc inexprimable voire impensable. Selon moi, cela révèle aussi un rapport politique particulier au monde social face aux rapports sociaux de sexe qui préexiste à l'engagement, et que je développe dans le chapitre suivant.

La centralité du principe méritocratique au sein de l'univers militaire attire les femmes militaires : Jean-François Léger remarque que dans les représentations de la composante

¹⁰⁷⁰ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 33.

¹⁰⁷¹ Et ce depuis longtemps, comme aux États-Unis lorsque les femmes ont été autorisées à rejoindre les académies militaires fédérales (1975), celles-ci « ne se considéraient pas comme des militantes des droits des femmes, mais partageaient les mêmes motivations que leurs collègues masculins ». Vincent Joly, « Note sur les femmes et la féminisation de l'armée dans quelques revues d'histoire militaire », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°20, 2004, p. 136. Voir aussi : Vincent Porteret, « À la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : ... », op. cit., p. 806 ; Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, op. cit. ; Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit. ; Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, op. cit.

¹⁰⁷² Annie Rieu, Sabrina Dahache, « Engagement individuel et collectif des femmes en agriculture. Entre obstacles et stratégies », in Philippe Cardon, Danièle Kergoat, Roland Pfefferkorn, *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, 2009, pp. 117-136 ; Christine Mennesson, « Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes ? De la difficulté des mobilisations genrées dans le sport », *Sciences sociales et sport*, n°5, 2012, pp. 161-191.

¹⁰⁷³ Sergente-majore Laurence, romande (fonction inconnue, infanterie), âge, formation, profession et origines sociales inconnues. Notes de terrain.

¹⁰⁷⁴ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 39.

féminine des engagé.e.s français.es, le monde militaire leur offre une perspective d'affirmation de soi au travers d'« un univers rassurant pour les femmes », qui mettrait le principe méritocratique en avant et, par-là, « garantirait, selon elles, l'égalité des chances pour tous, quel que soit le sexe »¹⁰⁷⁵. Jennifer Silva repère également, dans le cas des femmes insérées dans le Reserve Officers' Training Corps aux États-Unis, qu'elles identifient l'institution militaire comme *gender-blind* et qu'elles estiment alors être « jugées sur la base de leurs capacités plutôt que sur le genre »¹⁰⁷⁶. Les propos de Pamina soulignent ce caractère qui serait propre à l'Armée suisse, en opposition au monde civil.

Pamina : « L'égalité à l'armée c'est clair, on a le devoir de mettre en place la camaraderie, qu'on le veuille ou non. Au civil, on a le choix, on peut dire : "Ah non la personne là-bas je ne l'aime pas trop alors je ne vais pas travailler avec elle." Mais à l'armée, c'est écrit dans le règlement, il faut se comporter de manière égalitaire, il faut aider les autres, il faut respecter les autres, qu'ils aient le même grade ou pas, qu'ils soient femmes ou hommes. À l'armée, ils sont forcés de l'être. Dans la section, ils doivent se comporter de manière correcte avec les autres, ils doivent avoir une certaine camaraderie, et je pense qu'à l'armée c'est encore plus développé qu'au civil. »

Lieutenante Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Dans les propos de Pamina, le cadrage disciplinaire de l'armée permet d'imposer l'égalité à travers le devoir de camaraderie, qui appelle à une solidarité verticale et horizontale entre les individus. La camaraderie est dès lors conçue comme un moyen quasi-magique d'atténuer les conflits et les rapports de pouvoir, et d'exclure les discriminations. Natalie m'explique d'ailleurs qu'elle perçoit l'Armée suisse comme un milieu affranchi des rapports de domination entre les genres.

Natalie : « Et puis j'ai fait quelques recherches, aussi sur internet, et j'ai vu qu'il y avait des femmes et qu'on pouvait faire autant que les hommes, qu'il n'y avait pas de discriminations. Qu'on vaut la même chose quoi. Ouais, c'était vraiment le truc qui me tenait à cœur. »

¹⁰⁷⁵ Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes d'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *op. cit.*, p. 726.

¹⁰⁷⁶ Jennifer Silva, « A new generation of women ? ... », *op. cit.*, p. 944 [traduction propre].

Soldate Natalie (conductrice de chien/C1, troupes logistiques), 22 ans, apprentissage, hortultrice, origines sociales moyennes inférieures

L'institution militaire est perçue comme un lieu où il est possible d'être estimée à sa juste valeur, qu'importe son sexe. Dans le questionnaire, plusieurs données montrent que les femmes militaires ont développé des représentations très positives de l'Armée suisse à propos des questions d'égalité entre femmes et hommes (*Tableau 19*).

Tableau 19. L'Armée suisse et l'égalité femmes-hommes selon les femmes militaires

L'Armée suisse est une institution particulièrement soucieuse de la question de l'égalité femmes-hommes.	
D'accord	20.1%
Plutôt d'accord	46.4%
Plutôt pas d'accord	19.5%
Pas d'accord	7.1%
Sans avis/Ne sait pas	6.8%
Total	100%
L'Armée suisse met en place des mesures satisfaisantes afin de garantir au mieux l'égalité femmes-hommes en son sein.	
D'accord	27.4%
Plutôt d'accord	46.6%
Plutôt pas d'accord	13.3%
Pas d'accord	5.2%
Sans avis/Ne sait pas	7.5%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : question 1 : 308 ; question 2 : 307.

66.5% des répondantes estiment que l'Armée suisse est une institution particulièrement soucieuse de la question de l'égalité femmes-hommes et 74% qu'elle met en place des mesures satisfaisantes dans cette optique¹⁰⁷⁷. Les femmes militaires ont une forte confiance en l'institution pour ce qui est de la garantie d'une égalité entre femmes et hommes en son sein.

La réalisation de soi

Les motivations qui ont trait à la réalisation de soi (10.85%) se caractérisent par l'idée que l'engagement militaire permettrait aux femmes d'expérimenter quelque chose de

¹⁰⁷⁷ 27.4% d'accord, 46.6% plutôt d'accord, 13.3% plutôt pas d'accord, 5.2% pas d'accord et 7.5% sans avis/ne sait pas.

« différent », qui leur offrirait l'occasion de dépasser leurs capacités, de connaître leurs limites ou de se prouver quelque chose à elles-mêmes et aux autres. J'emprunte le concept de « réalisation de soi » à la sociologie du militantisme : comme le défend Johanna Siméant, prêter attention aux discours des individus relatifs à une réalisation de soi dans leurs actions permet d'éclairer la « formation de dispositions, de compétences et d'appétences »¹⁰⁷⁸ qui sont au cœur de leurs raisons d'agir. Une volonté de réalisation de soi s'exprime dans les réponses au questionnaire.

« Acquérir de l'expérience dans la conduite à un jeune âge ; le réseau ; élargir ses horizons et faire de nouvelles expériences ; faire une activité atypique pour une femme ; apprendre à connaître ses limites physiques et psychologiques. »¹⁰⁷⁹

Capitaine alémanique (soldate du train, troupe de la logistique), 27 ans, université/EPF, militaire professionnelle, CSP parents : indéterminée.

« J'avais aussi besoin d'un nouveau défi et je voulais le réaliser au sein de l'armée. J'ai dépassé mes limites et je suis aujourd'hui fière de ce que j'ai accompli. »¹⁰⁸⁰

Soldate alémanique (automobiliste, troupe de la logistique), 28 ans, apprentissage, spécialiste en restauration, CSP parents : indéterminée.

« Le défi de dépasser ses propres limites physiques. »¹⁰⁸¹

Appointée-chef alémanique (soldate de transmission, troupes du sauvetage), âge inconnu, université/EPF, sans profession, CSP parents : professions manuelles qualifiées : ouvrier.ère.s.

Ce registre de motivations émerge également du sondage interne mené par l'Armée suisse en 2010 et qui invitait les femmes militaires à expliciter leur décision d'accomplir un service militaire : faire quelque chose de totalement différent, découvrir ses propres limites et apprendre quelque chose de nouveau sont des réponses récurrentes¹⁰⁸². Dans

¹⁰⁷⁸ Johanna Siméant, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le mouvement social*, n°227, 2009, pp. 101-122. Citation : p. 101.

¹⁰⁷⁹ « Führungserfahrung in jungen Jahren sammeln; Networking ; Seinen Horizont erweitern und neue Erfahrungen machen; Eine Tätigkeit, die für eine Frau untypisch ist; Seine eigenen physischen und psychischen Grenzen kennenlernen. » Qall102.

¹⁰⁸⁰ « Ich brauchte eine neue Herausforderung und wollte diese in der Armee machen. Ich kam an meine Grenzen und bin heute stolz darauf das ich es geschafft habe. » Qall172.

¹⁰⁸¹ « Die Herausforderung, an die eigenen körperlichen Grenzen zu kommen. » Qall13.

¹⁰⁸² Une quatrième et dernière catégorie dégagée de ce sondage est de « faire quelque chose pour la société », ce qui renvoie selon ma catégorisation aux discours qui font référence à des dimensions

les entretiens également, je constate un « besoin de se réaliser ainsi que des motivations plus intrinsèques qu’extrinsèques »¹⁰⁸³. On y trouve trois aspirations : se distinguer par l’atypisme ou la spécificité militaire, se forger un corps et se forger un mental.

L’une des réponses au questionnaire présentées plus haut souligne l’intérêt de « faire une activité atypique pour une femme », ce qui renvoie au caractère homosexué de l’institution. Cela amène à se demander si les femmes militaires sont attirées par le fait d’exercer un « métier d’hommes », un attrait qui serait « un fantasme proprement féminin »¹⁰⁸⁴ étant donné que les hommes sont appelés et légitimes à réaliser un service militaire. À travers le questionnaire, on voit que l’attrait pour des tâches perçues comme masculines les attire effectivement (*Tableau 20*).

Tableau 20. Attrait pour la dimension sexuée de l’Armée suisse

L’Armée suisse permet aux Suissesses qui s’y engagent d’effectuer des tâches traditionnellement réservées aux hommes.	
D’accord	41.3%
Plutôt d’accord	33.1%
Plutôt pas d’accord	9.2%
Pas d’accord	11.1%
Sans avis/Ne sait pas	5.3%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 305.

Chez les policières françaises étudiées par Geneviève Pruvost, rares sont celles qui ont rejoint la police en vue d’exercer un métier d’hommes. La perception de l’institution militaire comme milieu guidé par le principe méritocratique explique selon moi nos constats divergents : l’Armée suisse est perçue comme une opportunité de sortir des rôles sexués traditionnels tout en garantissant des conditions d’exercice dénuées d’inégalités structurelles et relationnelles, celles-ci étant le produit des faiblesses individuelles. Ainsi, l’univers homosexué militaire peut paraître moins effrayant pour les femmes que d’autres

patriotiques. Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Juillet-octobre 2010 », *op. cit.* Le rapport n’est désormais plus disponible en ligne.

¹⁰⁸³ Sandrine Croity-Belz, Brigitte Almudever, Véronique Cayado, Nathalie Lapeyre, « L’insertion des femmes dans des métiers dits masculins : trajectoires atypiques et transfert d’acquis d’expériences », in Sandrine Croity-Belz (éd.), *Genre et socialisation de l’enfance à l’âge adulte*, Paris, ERES, 2010, p. 169. Les autrices s’appuient sur l’étude de Leonard Chusmir, « Characteristics and predictive dimensions of women who make non traditional vocational choices », *The Personnel and Guidance Journal*, n°62, 1983, pp. 43-47.

¹⁰⁸⁴ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 35.

domaines professionnels masculins. Safia souligne ainsi son intérêt pour un univers différent de tout ce qu'elle a connu jusqu'alors, un « tout autre monde ».

Safia : « Moi ce qui m'intéressait surtout c'était d'atteindre mes limites et de me surpasser. Et puis justement, c'est un tout autre monde, c'est la camaraderie, on fait plein de nouvelles connaissances, c'est un tout autre monde. Mais c'est surtout un défi. [...] Mais il faut quand même que ça bouge un peu sur le terrain, et c'est pour ça aussi que je suis allée à l'armée. »

Lieutenante Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

L'atypisme et la spécificité de l'univers militaire sont également soulignées par Natalie à travers sa fascination précoce pour l'uniforme et l'image qu'il renvoie, qui sous-tend une perception valorisée de l'institution militaire.

« Donc vous voyiez des militaires quand vous étiez petite dans le train ?

Natalie : Ouais voilà.

C'est quoi qui vous plaisait quand vous les voyiez ?

Natalie : L'uniforme. Et puis, c'est des gens, quand on les croise, ce n'est pas n'importe qui. Bon les garçons, il y en a qui sont motivés comme il y en a d'autres qui ne le sont pas. Mais ouais ça m'a toujours tentée de les voir. Ils sont présents. Je ne sais pas, c'est un truc qui m'a toujours attirée. [...] Ce sont des gens qu'on respecte quoi, des gens loyaux, ouais je ne sais pas comment l'expliquer... Ouais c'est vraiment des gens, lorsqu'on les croise, en tout cas moi quand je vois l'uniforme, je me dis "Ah ouais !" [ton admiratif] Comme pour la police, c'est un métier respecté, ce n'est pas n'importe quoi. »

Soldate Natalie (conductrice de chien/C1, troupes logistiques), 22 ans, apprentissage, hortultrice, origines sociales moyennes inférieures.

Cette dimension d'honorabilité et de distinction, qui fait de l'univers militaire une institution valorisée, spéciale, qui offre des opportunités et des expériences différentes de l'univers civil, se mesure particulièrement à travers les réponses ci-dessous (*Tableau 21*).

Tableau 21. L'Armée suisse comme support de distinction

L'Armée suisse permet aux Suissesses qui s'y engagent de vivre une expérience unique.	
D'accord	89.5%
Plutôt d'accord	8.9%
Plutôt pas d'accord	0.6%
Pas d'accord	0.6%
Sans avis/Ne sait pas	0.4%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 315.

Presque toutes les répondantes (98.4%) perçoivent le service militaire comme l'opportunité de vivre une expérience unique, ce qui fait de l'Armée suisse un support de rétributions symboliques au-delà des rétributions matérielles qu'elle peut aussi offrir.

Le service militaire est également perçu comme un moyen de se forger un corps. Jeanne Teboul montre comment la production du corps est un élément central des apprentissages militaires, où « devenir militaire reviendrait à apprendre une manière spécifique et entièrement neuve d'utiliser son corps, la culture militaire étant quasiment confondue avec une culture corporelle ou somatique »¹⁰⁸⁵. On l'a vu, l'idée de se forger un corps renvoie surtout à des aspirations professionnelles dans des filières dominées par les hommes, en premier lieu les métiers d'ordre comme la police. Comme insiste Natalie, le service militaire est perçu comme « un moyen pour moi de me préparer physiquement pour devenir garde-frontière ». L'institution militaire est également perçue comme un moyen de se forger le mental, voire de contrer des défauts ayant trait à son caractère ou à sa personnalité : des « défauts » qui ne sont pas sans rappeler les attributs traditionnellement rattachés aux femmes, comme la timidité et le manque de confiance en soi¹⁰⁸⁶.

« Extrême timidité pendant mon adolescence, ce que je voulais perdre. Le militaire me semblait une solution appropriée. Cela a fonctionné. »¹⁰⁸⁷

Sergente alémanique (soldate échelon de conduite, infanterie), 28 ans, école professionnelle, cordiste, CSP parents : professions intermédiaires.

¹⁰⁸⁵ Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat*, op. cit., p. 94.

¹⁰⁸⁶ La socialisation primaire des filles les amène à sous-estimer leurs propres compétences. Christian Baudelot, Roger Establet, *Allez les filles*, Paris, Seuil, 1992 ; Claude Zaidmann, *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁰⁸⁷ « Extreme Schüchternheit als Jugendliche, wollte das loswerden. Militär schien mir eine geeignete Massnahme. Hat funktioniert. » Qall121.

Ces motivations sont très présentes dans les entretiens, comme chez Laura.

« *Et la conduite*¹⁰⁸⁸, c'est quelque chose qui te plaît ?

Laura : Oui tout à fait. Je dois avouer que moi aussi, ce pourquoi j'ai fait l'armée... Je ne l'ai pas dit mais c'est vrai que moi j'ai toujours été quelqu'un de timide. Ou en tout cas de réservé. Et puis je me suis dit, ça c'est le truc qui pourrait aussi m'aider. Tu vois ? Tu prends la parole, tu dois parler devant des gens et puis tout. Donc ça, c'était aussi une motivation. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Cette conception d'un potentiel transformateur de l'armée est largement partagée parmi les femmes militaires : 93% des répondantes au questionnaire sont en accord avec l'idée que l'Armée suisse leur permet de se forger le caractère (*Tableau 22*).

Tableau 22. L'Armée suisse comme moyen de se forger un mental

L'Armée suisse permet aux Suissesses qui s'y engagent de se forger le caractère.	
D'accord	74.9%
Plutôt d'accord	18.1%
Plutôt pas d'accord	2.9%
Pas d'accord	1.3%
Sans avis/Ne sait pas	2.8%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 315.

Devenir plus forte et résistante physiquement et mentalement renvoie à des traits traditionnellement attribués à la virilité, car cette dernière « est synonyme de force, ou du moins elle la suppose : force physique, symbolique, mais aussi morale – on parle de force de caractère »¹⁰⁸⁹. Ces attributs font également la singularité de la profession policière : David Pichonnaz montre qu'ils sont perçus comme prestigieux par les femmes et les hommes investi.e.s dans ce métier en Suisse, ce qui en fait l'une des motivations essentielles à ce choix professionnel¹⁰⁹⁰.

¹⁰⁸⁸ Dans le sens de diriger, commander.

¹⁰⁸⁹ Claudine Haroche, « Anthropologie de la virilité : la peur de l'impuissance », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité. Volume 3 : la virilité en crise ? XXe-XXIe siècle*, Paris, Seuil, 2011, p. 16.

¹⁰⁹⁰ David Pichonnaz, *Former pour réformer...*, op. cit., p. 215.

C'est par sa dimension homosexuée masculine que le service militaire est perçu par les femmes engagées comme un « défi ». Et l'attente, pour elles, est d'en sortir meilleures, comme l'exprime de manière très explicite une jeune Genevoise de 24 ans, originaire du Burundi, étudiante en sciences sociales à l'Université de Fribourg, qui développe sur son *blog* sa conception du service militaire comme un « défi personnel », qui induit un travail sur son corps et son esprit.

« Un des points importants qui m'a aussi poussée à faire l'armée est l'envie de me dépasser. Tous les aspects difficiles de l'armée, l'autorité, la promiscuité, l'effort physique et j'en passe, me semblent être des défis intéressants à relever. Je pense que si je réussis à surmonter cela, ça fera de moi une personne plus forte et capable de m'adapter à différentes situations difficiles auxquelles je serai un jour ou l'autre confrontée. »¹⁰⁹¹

Recrue Gioia (fonction indéterminée, infanterie), 24 ans, bachelor Uni, origines sociales indéterminées.

Les motifs d'engagement audibles et inaudibles¹⁰⁹² aux oreilles de l'institution soulignent les attentes que l'Armée suisse nourrit vis-à-vis de cet engagement improbable, et en pointent les biais de genre dans sa façon de considérer quelles femmes sont légitimes à rejoindre ses rangs ou non. Il n'est pas étonnant de constater qu'une large part des motivations exprimées par les individus font écho aux motifs légitimés – car légitimants – par l'institution. Néanmoins, l'analyse des motivations permet de repérer les phénomènes de mise en lien (proximité familiale, géographique, institutionnelle) et une adéquation entre valeurs individuelles et celles, perçues, de l'institution (motivations idéologiques, conceptions de l'égalité), ce qui éclaire la compréhension de l'engagement des femmes militaires. Mais pour véritablement saisir toutes les dimensions objectives et subjectives qui prennent part à la genèse de la décision d'un engagement militaire

¹⁰⁹¹ Gioia Bulundwe, « Pourquoi est-ce que j'ai choisi de faire l'armée ? », article du 25.10.2016. URL : www.vitacongioia.com. État au 18.04.2017.

¹⁰⁹² Cela n'est pas totalement binaire et homogène, comme le montrent le motif professionnel qui vise à rejoindre l'école de police (parfois considéré par des membres de l'institution comme une entrée opportuniste et sans retour sur investissement) et celui du patriotisme (les frontières entre le patriotisme et le nationalisme).

volontaire, demeure cette question : d'où viennent ces valeurs, ces représentations et ces attentes de transformation de soi ? Comment l'Armée suisse finit-elle par être perçue comme un lieu où elles pourront être satisfaites ? Comment sont nées ces aspirations et ces motivations ? Cette volonté socialisante étant une volonté socialisée¹⁰⁹³, s'impose l'analyse des socialisations antérieures des femmes militaires.

¹⁰⁹³ Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, A. Colin, 2016, [3^e édition], p. 108.

CHAPITRE 5. GENÈSE(S) D'UN SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Après avoir objectivé les caractéristiques des femmes militaires (origines sociales, niveau de diplôme, pente sociale, orientation politique, etc.) et analysé leurs motivations, je vais ici les traiter de manière croisée et les lier plus résolument dans l'analyse des entretiens afin de saisir et comprendre les « conditions de possibilité de l'engagement militaire »¹⁰⁹⁴. L'analyse des entretiens et des trajectoires d'engagement révèle les instances de socialisation antérieure qui contribuent à façonner des aspirations et des dispositions favorables à l'engagement volontaire dans l'Armée suisse. Ainsi, au-delà des motifs et des motivations, ce chapitre dévoile les logiques d'engagement. Les logiques d'engagement permettent d'articuler une pluralité d'échelles d'analyse¹⁰⁹⁵ : elles prennent en compte à la fois la dimension subjectivement construite des motivations et des attentes des individus, influencées notamment par les motifs légitimés et l'offre d'engagement de l'institution¹⁰⁹⁶, et les éléments objectifs tirés de l'analyse des « dispositions, positions et trajectoires »¹⁰⁹⁷ sociales des individus. Le terme de logique renvoie explicitement à une compréhension scientifique des phénomènes qui mêle le subjectif et l'objectif. C'est le résultat du travail d'interprétation de la sociologue.

Ce chapitre montre que l'engagement des femmes militaires prend racine dans des processus de socialisation sexuée antérieure inversée : il découle ainsi de l'hybridation entre dispositions « féminines » et « masculines » où ces dernières tendent à s'imposer *a contrario* d'une socialisation sexuée « traditionnelle ». Je montre également que cette socialisation a un impact sur le rapport des individus à leur catégorie de sexe.

Mais toutes les Suissesses aux dispositions sexuées inversées ne font pas le choix d'un engagement militaire volontaire. Comme on l'a vu, les femmes militaires partagent des caractéristiques idéologiques communes : une propension à s'orienter politiquement à droite et à défendre des positionnements conservateurs, et une adéquation aux valeurs dominantes au sein de l'institution militaire (ordre, discipline, mérite, autorité, etc.). Ce

¹⁰⁹⁴ Mélanie Guillaume, « « S'en remettre » à l'institution militaire... », *op. cit.*, p. 98.

¹⁰⁹⁵ Olivier Fillieule, Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme... », *op. cit.*, pp. 163-184.

¹⁰⁹⁶ L'engagement est alors « le produit d'un ajustement entre demande et offre », cette offre étant notamment perçue à travers l'image publique de l'institution. Olivier Fillieule, Bernard Pudal, « Sociologie du militantisme... », *op. cit.*, p. 174.

¹⁰⁹⁷ Alban Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010)...*, *op. cit.*, p. 214.

chapitre va donc explorer plus avant les dispositions qui participent d'un rapport politique au monde social. Ce dernier se caractérise ici par la centralité d'une conception de type méritocratique. En effet, malgré l'hétérogénéité des trajectoires, origines sociales et socialisations antérieures des enquêtées, une logique commune se dégage de l'analyse : celle de la quête d'honorabilité (ou de respect selon Beverley Skeggs¹⁰⁹⁸). Elles s'appuient pour ce faire sur une conception méritocratique du monde et cherchent à rejoindre un milieu qui leur permet de se distinguer socialement. On l'a vu, l'institution militaire est valorisée dans les représentations des femmes militaires, et elle est perçue comme un support de distinction pour les individus qui en font parties. Si cette logique et quête de distinction se construisent certes de manière différenciée selon les individus – variant selon les origines et la trajectoire sociales, la socialisation sexuée, etc. –, elles sont centrales pour comprendre les logiques d'entrée des femmes dans l'Armée suisse, et elles se caractérisent par le fait que le genre, en particulier, sert de support à cette distinction, pensée comme individuelle.

5.1 S'engager : un prolongement de dispositions sexuées

Lors des entretiens, il m'est rapidement apparu que l'armée n'est pas le premier milieu à dominance masculine traversé par les enquêtées et qu'elles présentent toutes un bagage – variable – de dispositions dites masculines. Ainsi, avant leur engagement, elles ont été insérées dans des contextes qui ont favorisé une socialisation dite « inversée » plutôt que « traditionnelle »¹⁰⁹⁹. Ces socialisations inversées s'inscrivent dans des configurations familiales particulières¹¹⁰⁰ et sont induites par des univers d'interconnaissance, sportifs et professionnels où les sociabilités masculines sont la norme. Elles ne se limitent pas à la période de l'enfance et peuvent parfois même prendre ancrage plus tardivement.

¹⁰⁹⁸ Beverley Skeggs, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2015.

¹⁰⁹⁹ Ces deux idéaux-types, socialisations sexuées inversée et traditionnelle, renvoient aux deux extrêmes du continuum de genre, marqué par la prédominance toujours actuelle de la binarité dans nos sociétés.

Bien entendu, empiriquement, aucun cas n'est « pur » : comme développé dans l'introduction, la socialisation sexuée combine à la fois des dispositions sexuées masculines et féminines, mais avec un poids différentiel qui permet de définir si un cas présente une dominance vers l'un ou l'autre idéal-type.

¹¹⁰⁰ Christine Mennesson, « Être une femme dans un sport « masculin »... », *op. cit.*, pp. 73-75.

Compositions et relations familiales

Plusieurs travaux sur les femmes insérées dans des milieux masculins – filières d'étude, professions, sports, etc. – montrent l'importance d'être attentive aux compositions familiales, à la position dans l'adelphie¹¹⁰¹ de même qu'aux rapports intrafamiliaux¹¹⁰², en particulier avec les parents qui ont un grand poids dans la modélisation des rôles de genre de leurs enfants¹¹⁰³. Je me suis rapidement rendue compte au cours des entretiens que les pères ont une position particulière dans la vie familiale des enquêtées, que ce soit par une forte présence mais aussi par leur absence. Les enquêtées tendent à prendre « une place de "garçon" dans leur famille d'origine »¹¹⁰⁴, voire parfois celle du père, et ce quelles que soient les origines sociales familiales. En effet, Laure Bereni *et al.* font le constat, sur la base de recherches sur les transgressions de genre durant l'enfance et l'adolescence, que celles-ci « sont davantage liées aux configurations familiales qu'au milieu social »¹¹⁰⁵. Tout cela implique de porter une attention particulière à leurs situation et socialisation familiales.

Près de la moitié des enquêtées ont des parents qui ont divorcé pendant leur enfance ; six d'entre elles vivent – durant quelques années au moins – dans un cadre monoparental maternel (Shana, Laura, Marie, Agnès, Pamina et Adélaïde) tandis que Charlotte a été élevée par son père. Fiona, Jasmina et Inès vivent dans des familles recomposées avec plusieurs demi-frères et demi-sœurs. Shana, Inès et Agnès n'ont pratiquement pas de

¹¹⁰¹ Ce terme se veut inclusif et remplace celui de fratrie.

¹¹⁰² Martine Chaudron, « Sur les trajectoires sociales des femmes et des hommes. Stratégies familiales de reproduction et trajectoires individuelles », *Le sexe au travail*, Grenoble, PUG, 1984, pp. 17-28 ; Martine Chaudron, « Rapports intergénérationnels et destin de la fratrie », *Dialogue*, n°9, 1985, pp. 58-69 ; Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? Le cas des jeunes filles inscrites dans des formations « masculines » de BTS et de DUT industriels », *Formation Emploi*, vol. 29, 1990, pp. 35-50 ; Michèle Ferrand, Françoise Imbert, Catherine Marry, « Femmes et sciences, une équation improbable ? L'exemple des normaliennes scientifiques et des polytechniciennes », *Formation Emploi*, n°55, 1996, pp. 3-18 ; Christine Mennesson, « Les femmes guides de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier », *Travail, Genre, Sociétés*, n°13, 2005, p. 117-138 ; Nicolas Penin, *Les Sports à risque. Sociologie du risque, de l'engagement et du genre*, Arras, Artois Presses Université, 2012, pp. 165-193 ; Martine Court, Julien Bertrand, Géraldine Bois, Gaële Henri-Panabière, Olivier Vanhée, « L'orientation scolaire et professionnelle des filles : des « choix de compromis » ? Une enquête auprès de jeunes femmes issues de familles nombreuses », *Revue française de pédagogie*, n°184, 2013, pp. 29-40.

¹¹⁰³ Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, p. 122.

¹¹⁰⁴ Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? ... », *op. cit.*, p. 45.

¹¹⁰⁵ Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, *op. cit.*, p. 132.

contact avec leur père biologique ; pour Charlotte, c'est sa mère qui est absente, car elle vit à l'étranger. Le reste des enquêtées est inséré dans des familles nucléaires hétérosexuelles (parents et enfants communs). On se trouve face à une pluralité de structures familiales dont il s'agit d'analyser les dynamiques et les relations, ce qui se révèle éclairant pour comprendre l'engagement militaire volontaire.

Il est fréquent, dans les relations parents-enquêtées, d'identifier des cas de « transmission croisée »¹¹⁰⁶. Cela concerne surtout les configurations familiales où l'adelphie est composée uniquement de filles : les enquêtées y endossent le rôle du « garçon manquant »¹¹⁰⁷, phénomène qu'illustre particulièrement le cas de Funda. Funda a une sœur de deux ans sa cadette mais son père désire intensément un garçon, souhait qu'il exprime explicitement.

Funda : « Mon père, il veut un garçon. Dans ses dires, c'était : "Je veux un garçon parce que j'ai que des filles, et je veux un garçon pour faire des trucs de mecs, le foot." Ce genre de choses. Il y a un peu plus que ça en fait, il y avait aussi mon grand-père qui poussait derrière, parce que mon oncle il est célibataire, il a un âge plutôt avancé. C'est une question de perpétuer le nom et surtout une question d'héritage. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Alors qu'elle a treize ans, ses parents ont un troisième enfant. Encore une fille. Le père de Funda désespère. Sept ans plus tard, alors que Funda a atteint la vingtaine, le petit frère tant attendu naît. Jusqu'alors, cette absence a créé chez le père de Funda un besoin¹¹⁰⁸, ce qui l'a amené à reporter sur son aînée des attentes qu'on réserve aux garçons. Funda endosse ainsi, durant son enfance et son adolescence, le rôle du garçon manquant bien qu'elle grandisse dans un milieu traditionnel en termes sexués : elle expérimente une socialisation plutôt masculine en partageant de nombreuses activités avec son père.

¹¹⁰⁶ Les transmissions croisées renvoient aux processus de transmission et de socialisation entre parents et enfants de sexes différents. Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, Paris, La Dispute, 2010, p. 102.

¹¹⁰⁷ Cette théorie est développée par Isabelle Lasvergnas, « Contexte de socialisation primaire et choix d'une carrière scientifique chez les femmes », *Recherches féministes*, n°1, 1988, pp. 31-45. Voir également Catherine Marry, « Femmes ingénieurs : une (ir)résistible ascension ? », *Information sur les sciences sociales*, n°28, pp. 291-344.

¹¹⁰⁸ Marie Duru-Bellat, Jean-Pierre Jarousse, « Le masculin et le féminin dans les modèles éducatifs des parents », *Économie et statistique*, n°293, 1996, p. 87.

Funda : « J'ai fait surtout du *skate*, et du ski. Le ski ça j'adore, j'en fais depuis toute petite avec mon père. C'est mon père qui m'a appris. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Funda, malgré le fait qu'elle vive avec une sœur proche en âge, préfère la compagnie de pairs masculins issus de sa famille élargie, ses cousins, avec qui elle partage ses jeux et ses loisirs. Fiona s'inscrit également dans cette optique du garçon manquant en contexte de sororie¹¹⁰⁹.

Fiona : « Mon père, lui il était super motivé [par sa décision de réaliser un service militaire]. Parce que déjà, dans la famille, on est que des filles, on est cinq filles. Donc je suis la seule fille qui fait un peu le bonhomme quoi [rires]. [...] Il y a une petite sœur [douze ans] et une grande qui a deux ans de plus que moi, qui est à l'uni en Lettres, qui ne fait pas beaucoup de sport, qui lit beaucoup, qui écrit beaucoup. Donc elle c'est plutôt le côté littéraire et moi plutôt le côté quand il disait : "Ouais allez on va faire ça !", moi j'étais toujours hyper motivée, je grimpais dans les arbres, comme ça. Et quand je lui ai dit que je voulais aller à l'armée, il était super content. [...] Ce qui était cool c'était vraiment mon père quoi, il était heureux mais vraiment. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Fiona souligne le lien privilégié qu'elle a avec son père, ce dont ses sœurs ne bénéficient pas. Il trouve chez elle des intérêts qu'on attend traditionnellement de la part des garçons, ce qui l'amène à partager plus de temps avec elle qu'avec ses autres filles et à manifester une joie non dissimulée face à son engagement militaire. Ce lien privilégié et ces activités permettent à Fiona de se distinguer de sa sororie, qui emprunte des trajectoires plus traditionnellement féminines : ses deux autres sœurs plus âgées sont mannequin pour l'une, et employée dans la publicité pour l'autre.

Ainsi, le père a un rôle prépondérant dans l'acquisition de dispositions masculines chez ses filles, constat qui se retrouve dans de nombreux autres terrains d'enquête pour

¹¹⁰⁹ Terme qui renvoie à l'ensemble des sœurs d'une même famille.

comprendre l'investissement de femmes dans des univers homosexués masculins¹¹¹⁰. Une forte identification au père, lorsque celui-ci est absent, peut se transférer sur un autre homme, un père de substitution souvent incarné par le nouveau conjoint de la mère. Ainsi, Agnès est très proche de son beau-père qui n'a, de son côté, pas d'enfants : « On est très proche avec mon beau-père. Il n'a pas eu de fils alors il est trop content que je fasse l'armée. » On retrouve cette relation privilégiée et cette identification au père ou au beau-père auprès de plus de la moitié des enquêtées¹¹¹¹, avec une propension à vouloir imiter le modèle paternel¹¹¹². Sanita, qui partage également un lien fort avec son père, assure même durant son adolescence la place du « père manquant » ou du « père défaillant » suite à un accident qui le met en situation de handicap, ce qui permet à Sanita de prendre une posture d'autorité et des responsabilités au sein de la famille, alors même qu'elle a un frère plus âgé qu'elle (voir Chapitre 10 - Portrait 5). Ainsi, les pères vont, dans de nombreuses familles, à l'encontre du « renforcement différentiel »¹¹¹³ en encourageant leur fille dans des pratiques considérées comme étant l'apanage des garçons, en particulier les pratiques sportives, soit des activités hors de la sphère domestique¹¹¹⁴.

L'identification aux mères est plus rare : elles sont dépeintes certes comme des soutiens à leur décision d'entrer dans l'armée, mais des soutiens inquiètes, soucieuses de l'entrée de leur fille dans un bastion masculin, ce qui est plus rare du côté des pères qui se portent soit en soutien enthousiaste, soit en rejet provisoire de cette décision. Il apparaît également que les mères sont très absentes des récits d'enfance des enquêtées, ce qui appuie le constat d'un lien privilégié avec la figure paternelle. Dans le cas d'Adélaïde, les figures maternelles ont cependant leur rôle à jouer dans sa socialisation sexuée. Elle

¹¹¹⁰ Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? ... », *op. cit.*, pp. 35-50 ; Alain Quemin, « Modalités féminines d'entrée et d'insertion dans une profession d'élites : le cas des femmes commissaires-priseurs », *Sociétés contemporaines*, n°29, 1998, pp. 87-106 ; Stéphanie Michaut-Oswalt, « La féminisation de professions traditionnellement masculines, l'exemple de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris », *Pratiques psychologiques*, vol. 11, n°1, 2005, pp. 113-127 ; Emmanuelle Zolesio, « Des femmes dans un métier d'hommes : l'apprentissage de la chirurgie », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, n°2, 2009, pp. 117-133 ; Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, *op. cit.*, pp. 102-108.

¹¹¹¹ À Agnès, Fiona et Funda s'ajoutent Agathe, Charlotte, Déborah, Denise, Jeanne, Manon, Margaux, Natalie, Pamina, Safia, Shana et Sanita.

¹¹¹² Christine Mennesson, « Sports "inversés". Modes de socialisation sexuée des jeunes », in Henri Eckert, Sylvia Faure (dir.), *Les jeunes et l'agencement des sexes*, Paris, La Dispute, 2007, pp. 63-76.

¹¹¹³ « Fait pour les parents de récompenser et d'encourager davantage les comportements "masculins" chez les petits garçons et les comportements "féminins" chez les petites filles. » Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, *op. cit.*, p. 127.

¹¹¹⁴ En effet, dans une socialisations sexuée traditionnelle, « les filles sont incitées à utiliser leur temps libre plus souvent seules et au sein de la sphère domestique ». *Ibid.*, p. 129.

dispose en effet d'un « contre-modèle de sexe »¹¹¹⁵ en la personne de sa mère : si Adélaïde naît en Suisse, sa famille part vivre aux Etats-Unis alors qu'elle est âgée de deux mois. Sa mère, au bénéfice d'une formation d'assistante en pharmacie (certificat fédéral de capacité de quatre ans), y obtient un emploi durant trois ans dans l'United States Navy (marine de guerre des États-Unis) auprès des mécanicien.ne.s sur bateau. La mère d'Adélaïde joue ainsi le rôle de référente familiale engagée dans un univers masculin et qui plus est militaire. Cependant, cette expérience ne s'est pas déroulée comme elle le souhaitait.

Adélaïde : « Elle voulait faire un peu mécano dans les bateaux, en cas d'accident, elle voulait aller réparer les machines, et le seul problème c'est qu'ils ont dit : "Madame vous êtes un peu..." Elle n'était pas, comme ils disent, "trop jolie", mais que c'était dommage qu'elle s'abîme là-dedans. Alors ils voulaient la foutre au bureau et puis elle n'a pas tellement supporté ça. »

Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Lassée par ses tâches dans l'enceinte militaire américaine, la mère d'Adélaïde quitte son poste, ce qui entraîne le retour de la famille en Suisse. Sans pour autant constituer un contre-modèle, sa grand-mère paternelle a fait part à Adélaïde, lorsque cette dernière était adolescente, de son désir de rejoindre les rangs militaires suisses lors de la Seconde Guerre mondiale. Mais ses parents s'y sont opposé.e.s : « Elle avait 17 ans, et elle voulait absolument partir et ils n'ont pas voulu signer la feuille. Elle m'a dit : "J'aurais toujours voulu faire ça." » L'engagement d'Adélaïde peut se comprendre comme la concrétisation des aspirations maternelles, sa mère et sa grand-mère lui ayant clairement affiché leur déception vis-à-vis de leur engagement impossible ou avorté. Il n'est dès lors pas étonnant que ces deux figures familiales se montrent particulièrement réjouies à l'annonce du désir d'engagement d'Adélaïde pour un service militaire en Suisse. Pour Adélaïde, son engagement n'a rien d'atypique et s'inscrit dans cette continuité familiale féminine de

¹¹¹⁵ Soit un modèle alternatif qui dévie plus ou moins des rôles de genre traditionnels. Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? ... », *op. cit.*, p. 45. Les parents étant des « êtres sexués », elles et ils représentent des « modèles de rôles », des autres significatifs sexués pour leurs enfants, que ces derniers vont imiter. Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, *op. cit.*, p. 122.

prise de rôle masculin¹¹¹⁶ : « Comme je l'ai dit, la question ne se posait pas, et ils savaient depuis que j'étais gamine que je voulais le faire. » La configuration familiale d'Adélaïde se distingue également par un partage strict des tâches domestiques entre ses parents¹¹¹⁷, qui n'est pas tant le résultat d'une aspiration à l'égalité entre femmes et hommes, mais le produit d'impératifs et d'ambitions professionnelles parentales.

Adélaïde : « Alors c'est vraiment partagé, pour ma mère pas question de tout faire, d'ailleurs le ménage, la cuisine, tout ça, ça lui fait chier. Mon père aussi mais... Non mais elle n'a d'ailleurs pas le temps avec son boulot, sa formation. Lui non plus en fait. Donc ils sont bien obligés de faire. De partager sinon on s'en sort pas. »
Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Les enquêtées qui vivent avec leur mère à la suite du divorce de leurs parents trouvent aussi des incitations à adopter préférentiellement des comportements et intérêts masculins : la mère, qui assure la grande majorité du travail domestique et éducatif, mais également une carrière professionnelle, est perçue comme un modèle positif « de débrouille » face aux difficultés de la situation monoparentale. Ainsi, Marie se dit fière de sa mère et valorise ses multiples activités.

Marie : « Alors, elle a plusieurs casquettes. La première, c'est masseuse, en indépendante à la maison. Ensuite elle travaille pour une fondation en soin palliatif où elle est secrétaire. Elle a aussi travaillé pendant trois ans sur un projet de recherche sur l'accompagnement par le toucher des personnes en fin de vie. Et elle a aussi vaincu

¹¹¹⁶ Sandrine Croity-Belz, Yves Prêteur, Véronique Rouyer, « L'insertion des femmes dans des métiers dits masculins : ... », *op. cit.*, p. 165. Pour le rôle des mères dans la socialisation sexuée de leurs filles, voir aussi : Annik Houel, « Approche des résistances féminines face aux métiers dits masculins », communication au colloque « L'enseignement des sciences : quelle place pour les filles ? », Lille, Université Lille 1, 15.10.2003 ; Catherine Flament, « Du garçon manqué à la fille réussie : catégorisation sociale de sexe, problème de frontière », in Anne-Marie Daune-Richard, Marie-Claude Hurtig, Marie-France Pichevin (éd.), *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989, pp. 103-107.

¹¹¹⁷ Chez les autres enquêtées, le partage des tâches domestiques reste traditionnel, soit avec un surinvestissement maternel, à l'exception de Charlotte dont le père est seul en ménage avec ses enfants. Aucune ne remet en cause de manière explicite ce mode de partage inégal et leur engagement ne s'inscrit pas dans le rejet de l'organisation sexuée conventionnelle familiale entre la mère et le père. Chez Christine Mennesson, les sportives engagées dans des pratiques masculines partagent ce genre de configuration familiale, mais s'opposent cependant à la position et au rôle de la mère avec laquelle elles tendent à prendre de la distance. Cependant, l'invisibilisation des mères dans les récits des enquêtées peut être un indicateur du rejet du rôle et du modèle maternel. Christine Mennesson, « Être une femme dans un sport masculin : modes de socialisation et disposition », *op. cit.*, pp. 73-74.

un cancer du sein ! Ça fait plusieurs années maintenant... Ouais elle a eu de quoi faire, une vie assez chargée ! Elle s'est bien débrouillée je trouve, tout par elle-même. »
Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

La mère de Marie lui fournit un modèle sexué féminin qui valorise l'indépendance et l'autonomie et qui a su dépasser les difficultés de la vie. De plus, comme pour la mère d'Adélaïde, celle de Marie a également eu, dans sa jeunesse, l'envie d'un engagement militaire, aspiration liée à l'héritage familial. C'est elle-même qui me l'explique.

Mère de Marie : « Je ne sais pas si c'est utile par rapport à votre étude, mais je voulais vous dire que de mon côté, mes deux grands-pères étaient militaires. Militaires de carrière en France. Je trouve ça intéressant quand-même. Guerre d'Algérie et Guerre d'Indochine, les deux. Donc au départ, il y a un truc comme ça dans la famille. Et moi quand j'étais à l'université, en France, à un moment donné j'ai pensé à entrer dans une carrière d'officier dans l'armée. Mais je n'ai pas du tout été plus loin. »

La prise d'un rôle masculin entre ainsi dans l'univers des possibles des femmes au sein des familles. Charlotte dispose également d'un contre-modèle de genre, cette fois masculin par son sexe : son père. Elle vit une bonne partie de son enfance avec lui et son frère, d'un an son cadet, et son père assure toutes les tâches du foyer, y compris celles du soin aux enfants et domestiques, sa mère vivant en France. Dans les familles nucléaires ou recomposées, les tâches de soin aux enfants demeurent l'apanage des mères, de même que pour les tâches domestiques. La division sexuée traditionnelle des rôles entre le père et la mère n'est donc pas troublée pour toutes les enquêtées, mais on constate une identification préférentielle au modèle paternel¹¹¹⁸.

¹¹¹⁸ Comme les footballeuses majoritairement issues des classes populaires analysées par Christine Mennesson. Ici cependant, les enquêtées n'expriment pas explicitement le modèle maternel comme une figure repoussoir. En général, les mères, sauf lorsqu'elles font figures de contre-modèles sexués, sont absentes des récits. Christine Mennesson, « Sports "inversés". Modes de socialisation sexuée des jeunes », *op. cit.*, pp. 63-76.

La position et les relations au sein de l'adelphie sont également importantes. J'ai relevé trois cas intéressants : une socialisation sexuée par les frères, la prise de position du garçon face à un frère « défaillant »¹¹¹⁹ et la distinction vis-à-vis des sœurs.

Plusieurs enquêtées n'ont qu'un ou des frères, généralement proches en âge, et ont, durant leur enfance, partagé leurs jeux et loisirs¹¹²⁰, comme Shana.

Shana : « Mon frère a juste un an de plus que moi [...] il étudie à la HEP [Haute école pédagogique]. [...] J'étais tout le temps avec lui et ses potes, enfin c'était aussi mes potes du coup. Mais ouais que des gars... Bon il y avait pas beaucoup de filles dans mon bled non plus alors... Ouais le foot j'ai commencé avec eux. J'étais un peu *hardcore*, on s'amusait aussi à la bagarre. Ouais, voilà, il fallait bien s'occuper [rires]. »
Soldate Shana (soldate de sûreté, infanterie), 21 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Ce genre d'environnement familial et amical masculin l'a « préparée » et a participé à l'incorporation de dispositions sexuées inversées, notamment un attrait particulier pour les activités extérieures, un goût pour l'action et le sport ainsi qu'une aisance dans les modes de sociabilité masculine.

D'autres enquêtées endossent la position du garçon lorsqu'un frère se montre « défaillant » dans sa prise de rôle « masculin » : c'est le cas de Laura, Charlotte, Jasmina ou encore Muriel. Laura ne ménage pas son petit frère (de deux ans son cadet) quant au fait qu'il n'a pas réalisé ses obligations militaires : âgé de 31 ans, il est étudiant en master en Faculté de droit – alors que Laura a terminé ce même master à l'âge de 26 ans –, et est resté trois jours en école de recrues dans la même caserne que sa sœur mais « ça n'a pas marché » car « il a eu quelques problèmes ». Il a été licencié pour raison médicale. Laura

¹¹¹⁹ Si, dans la littérature ici mobilisée, la théorie du frère « défaillant » renvoie surtout à l'incapacité pour les garçons de « répondre aux aspirations professionnelles parentales », je l'entends ici dans une conception plus largement sexuée selon leur incapacité à remplir leur « rôle d'homme » selon une vision traditionaliste des rôles sociaux sexués en lien avec des attentes en termes de « virilité », de « goût pour l'action », etc., soit les dispositions dites masculines. Alain Quemin, « Modalités féminines d'entrée et d'insertion dans une profession d'élites : ... », *op. cit.*, p. 95, sur la base de l'article de Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? ... », *op. cit.*, p. 45. Christine Mennesson identifie également ce cas de figure auprès des femmes aux pratiques sportives dites masculines. Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, p. 119.

¹¹²⁰ Comme c'est le cas de certaines footballeuses analysées par Christine Mennesson, « Sports "inversés". Modes de socialisation sexuée des jeunes », *op. cit.*, p. 74.

a une vision dédaigneuse de son frère, cet « éternel étudiant » qui habite chez sa mère et qui n'a « pas supporté » l'armée « dans le sens où il est très, comment dire, attaché à sa maman ». Muriel se distancie de son frère jumeau sur la base de ses dispositions sexuées : « Je ne le vois pas dans l'armée, moi. Non, il est trop nounours pour ça, on va dire, tu vois ? Je ne sais pas comment te dire, trop délicat. » C'est elle qui tient le rôle du garçon dans l'adelphie : « Ils [sa famille] savent que je suis un peu un garçon manqué intérieurement. Si tu veux, ils savent que je suis un peu une guerrière quoi. » Cette distinction vis-à-vis de l'adelphie se trouve également dans les configurations familiales où on ne trouve que des filles et où les différences de trajectoire scolaire et professionnelle sont mobilisées : on a vu que Fiona met un point d'honneur à se distinguer des trajectoires très « féminines » ou hautement valorisées (études en Lettres) de ses sœurs et demi-sœurs. Muriel, qui se distingue de son frère jumeau sur le registre sexué, s'oppose à sa sœur jumelle sur le plan scolaire, celle-ci ayant poursuivi des études¹¹²¹. On retrouve également ce phénomène chez Funda qui insiste sur les différences entre elle et sa première sœur, de deux ans sa cadette.

Funda : « Alors elle et moi, on est vraiment le jour et la nuit : elle est très casanière, elle n'a jamais pratiqué aucun sport, elle a fait le collège mais elle n'a jamais su dans quoi s'orienter à l'université ou autre. Donc ça fait deux ans qu'elle est en année sabbatique. Une année sabbatique qui dure deux ans quoi [rires]. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Dimension sexué et trajectoires scolaire et professionnelle s'entremêlent dans des logiques de distinction au sein des adelpies¹¹²². Camille aussi souligne le fait qu'elle ne s'entend pas avec sa grande-sœur, son aînée de deux ans, et insiste sur leur différence en termes de dispositions sexuées.

¹¹²¹ Un cas de figure rencontré par Anne-Marie Daune-Richard et Catherine Marry sur les jeunes filles inscrites dans des formations techniques : « Enfin, les jeunes filles enquêtées se distinguent parfois d'une sœur plus brillante ». Anne-Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ?... », *op. cit.*, p. 45.

¹¹²² On voit que dans les représentations des enquêtées, un fort capital culturel est souvent associé au « féminin » et constitue ainsi une « traduction sexué des rapports sociaux de classe ». Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, *op. cit.*, p. 212.

Camille : « Elle est plus la "chic-chic" et moi j'étais la *tomboy*. Elle a commencé à se maquiller assez tôt. Et moi ça m'était égal, quand je marchais dans la rue. J'étais toujours celle qui était le plus avec des mecs et jouait au sabre ou je ne sais pas quoi, des trucs comme ça. »

Lieutenant Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

En opposition à sa sœur, Camille souligne son rejet du travail de l'apparence, position que j'ai rencontrée chez la plupart des enquêtées¹¹²³. Soulignons encore qu'Agnès a une sœur jumelle et que les parents de Muriel ont donné naissance à des triplé.e.s (deux filles et un garçon). Dans ces cas de figure, la transgression de genre¹¹²⁴ devient un moyen de différenciation valorisante au sein de l'adelphie gémellaire¹¹²⁵.

Ainsi, dans le cadre familial, les enquêtées ont connu des processus de socialisation sexuée qu'on réserve traditionnellement aux garçons, qu'elles aient été encouragées ou seulement autorisées par leur milieu familial à se comporter de manière non-conventionnelle à leur genre. Elles ont incorporé des dispositions masculines comme un goût pour le sport, les activités extérieures et l'action. Certaines, par opposition aux sœurs ou aux frères « défailants », ont développé une identité sexuée plutôt masculine, et rejettent les activités et appétences considérées comme proprement féminines, comme le travail de l'apparence.

¹¹²³ Ce qui apparaît comme fréquent auprès des jeunes filles aux dispositions corporelles « atypiques » étudiées par Martine Court. Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, op. cit., 2010. Cependant, on peut parfois remarquer un écart entre le discursif et les pratiques à ce propos, j'y reviendrai.

¹¹²⁴ La transgression de genre renvoie au « fait d'adopter des comportements, des goûts, des manières d'être socialement attribués à l'autre sexe, ce qui constitue une rupture avec l'ordre du genre – qui enjoint à chacun.e à se conduire conformément à son sexe, et seulement à celui-ci. Le plus souvent, ces transgressions sont partielles (pratiques d'un sport, goûts musicaux ou vestimentaires "atypiques" ...), et n'engagent pas l'ensemble de l'identité de genre de l'individu ». Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p. 131.

¹¹²⁵ Muriel Darmon souligne que la littérature psychologique sur l'éducation des jumeaux et jumelles met au jour l'importance de la différenciation pour les individus du même sexe. Elle analyse ce phénomène comme une construction sociale où le genre a son rôle à jouer. Muriel Darmon, « Devenir "sans pareil" ? La construction de la différence dans la fratrie gémellaire », in François De Singly, *Famille et individualisation. Être soi d'un âge à l'autre* [tome 2], Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 99-114.

Des socialisations sportives conséquentes

Leur socialisation sportive se démarque également¹¹²⁶. La pratique et la socialisation sportives restent aujourd'hui encore fortement différenciées en raison du sexe¹¹²⁷. Comme en France¹¹²⁸, les jeunes Suissesses pratiquent moins de sport que les garçons de leur âge¹¹²⁹ et optent pour des activités différentes.

« Alors que la natation, le cyclisme, le ski ou la randonnée pédestre sont pratiqués autant par les garçons que par les filles [...], le football, l'unihockey, le basketball, le skateboard, les sports de combat, le tennis de table, le VTT, le hockey sur glace, le tir, la musculation, le golf et la voile sont majoritairement masculins. En revanche, la danse, la gymnastique, l'équitation, le patinage, le volleyball et le fitness/l'aérobic sont clairement l'apanage des filles. »¹¹³⁰

On l'a vu dans le chapitre précédent, l'univers sportif sert parfois de mise en relation avec l'institution militaire, mais la socialisation sportive est également importante en tant que processus d'acquisition de dispositions dites masculines. Les pratiques sportives des enfants découlent généralement des encouragements parentaux qui tendent traditionnellement à orienter les filles vers des activités « caractérisées par une proximité avec l'esthétique ou les animaux (la gymnastique, la danse, la natation et l'équitation) »¹¹³¹. Dans le prolongement de ce qui précède, l'activité sportive découle pour les femmes militaires de la transmission de l'intérêt du père alors que les pratiques

¹¹²⁶ C'est également ce que constate Mathias Thura sur le terrain français. Mathias Thura, « La persistance d'une féminisation par les marges : le cas de l'Armée de terre française », *op. cit.*, p. 25.

¹¹²⁷ Pour une revue de la littérature, voir Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, *op. cit.*, pp. 19-26 ; Voir aussi : Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, 2014 ; Michael Messner, *Out of play : critical essays on gender and sport*, New York, State University of New York, 2007 ; Annick DAVISSE, « Filles et garçons dans les activités physiques et sportives : de grands changements et de fortes permanences », in Anne Dafflon Nouvelle (dir.), *Filles-garçons. Socialisation différenciée ?*, Grenoble, PUG, 2006, pp. 287-301 ; Annick DAVISSE, Catherine Louveau, *Sports, école, société : la différence des sexes. Féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Jennifer Hargreaves, *Sporting Females : Critical issues in the history and sociology of women's sports*, London, Routledge, 1994.

¹¹²⁸ Marie Choquet, *Jeunes et pratique sportive. L'activité sportive à l'adolescence. Les troubles et conduites associées*, Rapport ministère de la Jeunesse et des Sports, INJEP, Paris, 2001.

¹¹²⁹ Markus Lamprecht, Adrian Fischer, Doris Wiegand, Hanspeter Stamm, *Sport Suisse 2014. Rapport sur les enfants et les adolescents*, Macolin, Office fédéral du sport, 2015, p. 9.

¹¹³⁰ *Ibid.*, pp. 12-14.

¹¹³¹ Sylvie Cromer, « Vies privées des filles et garçons : des socialisations toujours différentielles ? », in Margaret Maruani (éd.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 196.

sont, en général, majoritairement marquées par une division sexuée traditionnelle du travail éducatif (transmission de la mère vers les filles – du père vers les garçons), en particulier dans ce domaine¹¹³². Agathe, par exemple, commence le football sous l'impulsion de son père, et c'est lui qui l'accompagne lors des entraînements et des matchs. Le père de Denise pratique le *handball* avant qu'elle ne s'y mette elle-même, par tradition familiale. Les frères, surtout lorsqu'ils sont plus âgés, sont aussi les vecteurs d'une pratique sportive par imitation et par incitation, comme on l'a vu pour Shana et sa pratique du football. Avec les pères, ils « s'occupent de la socialisation »¹¹³³ sportive des filles.

Presque toutes les enquêtées ont suivi un parcours sportif atypique en raison du sexe et ce, souvent, de manière intense¹¹³⁴ (*Tableau 23*) : elles se sont essayées à des disciplines variées, parfois collectives comme le football ou le unihockey, ou encore les sports de combat (*krav maga*, boxe, *kick-boxing*, *free fight*, *jujitsu*, etc.¹¹³⁵), pratiques qui impliquent une confrontation directe avec un.e adversaire. Ces sports sont principalement perçus comme masculins, même s'ils ne sont pas forcément exclusifs, des enquêtées ayant aussi expérimenté d'autres types de sport plus féminin durant leur enfance et adolescence, comme le ballet ou la gymnastique. Elles pratiquent également des loisirs fortement monopolisés par les hommes, comme le tir ou la moto, ce qui permet l'acquisition de savoir-faire spécifiques considérés comme masculins, comme le maniement des armes et la mécanique¹¹³⁶.

¹¹³² En général, « les transmissions et les incitations maternelles devanent celles des pères » en matière d'activités sportives. Christine Mennesson, « Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives », *Réseaux*, vol. 168-169, n°4-5, 2011, p. 96.

¹¹³³ Peter Berger, Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986, p. 180.

¹¹³⁴ Cette intensité se mesure à l'aune des années de pratique et/ou de la participation à des compétitions.

¹¹³⁵ Les sports de combat pratiqués par les enquêtées renvoient souvent à des formes désignées comme plus « dures » ou moins « civilisées », et plus « masculines ». Christine Mennesson, « Gender regimes and habitus : ... », *op. cit.*, p. 10.

¹¹³⁶ Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, p. 64.

Tableau 23. Activités sportives et de loisirs des enquêtées

	Sports et loisirs pratiqués
<i>Alémaniques</i>	
AGATHE	Football (compétition professionnelle)
CAMILLE	Escalade – Ski – Vélo – Ski nautique – Équitation – Danse traditionnelle
DÉBORAH	Kick-boxing (compétition)
DENISE	Handball (compétition)
JASMINA	Gymnastique acrobatique (compétition) – Jujitsu
JEANNE	Unihockey (compétition) – Tennis (compétition)
MANON	-
PAMINA	Équitation – Boxe
SAFIA	Unihockey (compétition) – Boxe – Agrès (compétition)
SHANA	Football (compétition) – Free fight
<i>Romandes</i>	
ADÉLAÏDE	Fitness – Randonnée – Haltérophilie – Snowboard
AGNÈS	Fitness – Course d'endurance (compétition) – Danse hip-hop ¹¹³⁷
CHARLOTTE	Taekwondo – Jujitsu – Tir (compétition) – Moto
FIONA	Judo (compétition) – Self-défense – Boxe – Danse hip-hop
FUNDA	Basket (compétition) – Rugby – Boxe – Skateboard – Ski
INÈS	Basket (compétition) – Danse hip-hop
LAURA	Tir (compétition)
MARGAUX	Aviron (compétition) – Boxe – Moto – Triathlon
MARIE	Équitation – Krav maga
MURIEL	Kick-boxing (compétition) – Free-fight – MMA (mixed martial arts)
NATALIE	Équitation – Judo (compétition) – Aïkido – Krav maga
SANITA	Snowboard – Skateboard – Krav maga

En gras : les sports majoritairement pratiqués par des hommes en Suisse¹¹³⁸ (femmes < 25% des pratiquant.e.s)¹¹³⁹.

Ces pratiques sportives leur ont permis d'acquérir des dispositions d'abord corporelles (bonne endurance et condition physique, construction et incorporation d'une *hexis*

¹¹³⁷ L'étude mobilisée pour déterminer le caractère genré de ces activités sportives et de loisirs ne différencie par les types de danse. Si la littérature française montre que la danse « hip-hop », même si elle se féminise progressivement, reste un domaine dominé par les hommes, les pratiques que recouvre cette appellation sont très diverses. Sur la base des récits d'entretien, les pratiques d'Agnès, Inès et de Fiona renvoient à des pratiques de « danse debout » (*a contrario* du *break dance* qui est une danse au sol), très esthétisées et chorégraphiées, proches du *dancehall* ou du *jazzy*, « comme dans les clips de Beyoncé » (Inès). Leur apprentissage de cette danse s'effectue entre paires féminines et dans un cadre institutionnalisé (cours prodigués par des écoles de danse). Voir Sylvia Faure, Marie-Carmen Garcia, *Culture hip-hop, jeunes des cités et politiques publiques*, Paris, La Dispute, 2005, Chapitre 5. Pour les différents pratiques et modes d'apprentissage des danses *hip-hop* et leur caractère genré, voire notamment Roberta Shapiro, Isabelle Kauffmann, Felicia Mc Carren, *La danse hip-hop. Apprentissage, transmission, socialisation*, Rapport pour la Mission du patrimoine ethnologique - Ministère de la Culture et de la Communication, Laboratoire « architecture, usage, altérité » (LAUA), 2002.

¹¹³⁸ Source : Markus Lamprecht, Adrian Fischer, Doris Wiegand, Hanspeter Stamm, *Sport Suisse 2014..., op. cit.*

¹¹³⁹ Les sports de combats et d'auto-défense sont regroupés dans une même catégorie qui indique 31% de pratiquantes. Je les considère cependant comme des sports « masculins » du fait de leur forte symbolique virile. Markus Lamprecht, Adrian Fischer, Hanspeter Stamm, *Sport Suisse 2014..., op. cit.*, p. 51.

corporelle masculine¹¹⁴⁰), mais également le goût du dépassement de soi, l'attrait pour la performance physique, l'affrontement, la compétition et la combativité, ou encore le goût de la prise de risque, ce qui participe à construire chez les individus « les conditions d'une orientation vers le monde "masculin" »¹¹⁴¹. Chez Marie, par exemple, la pratique du *krav maga* en cours mixtes lui a permis de développer un intérêt et une aisance face à la discipline et à l'effort, ainsi qu'une expérience des conditions de vie que l'on retrouve au sein de l'institution militaire.

Marie : « C'est vrai qu'avant de faire l'armée, je faisais du sport, du *krav maga*, un sport de combat. Ouais, c'est assez militaire comme sport. Il y a de la discipline. J'ai fait des camps où on nous réveillait à trois heures du matin pour aller courir. Et je me suis rendue compte en fait que ça ne me dérangeait pas de faire tout ça, du moment qu'on est motivée. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Muriel insiste sur ce qui lui plaît le plus dans sa pratique des sports de combat qu'elle pratique depuis l'âge de quinze ans, notamment le *kick-boxing* où elle s'investit depuis quelques années dans la compétition. En dehors de son service militaire, elle suit trois entraînements par semaine, l'un avec les femmes et les deux autres avec les hommes.

Muriel : « Avec les filles, ça ne me plaît pas trop [...]. C'est mou avec les femmes. Avec les hommes ça bouge plus, c'est plus *hardcore*. Je suis la seule fille à l'entraînement, je suis la plus petite, je me fais assommer toutes les fois, mais ça va, c'est bien. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

¹¹⁴⁰ Cette *hexis* est marquée par une démarche affirmée, une carrure imposante, des manières robustes. Christine Mennesson, « Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives », *op. cit.*, p. 2. Une *hexis* corporelle féminine est quant à elle marquée par « le maintien serré des jambes, les pieds posés droit ou vers l'intérieur, et la tenue des bras près du corps. La femme se fait étroite et use de peu d'espace. » Marianne Wex, *Langage féminin et masculin du corps. Reflet de l'ordre patriarcal*, Bruxelles, Académia, 1993, p. 8.

¹¹⁴¹ Sophie Denave, Fanny Renard, « Aspirants mécaniciens, aspirants coiffeurs... », *op. cit.*, p. 63. Voir également Pascale Molinier, « Virilité défensive, masculinité créatrice », *Travail, genre et sociétés*, vol. 3, n°1, 2000, pp. 25-44 ; Christine Mennesson, « Être une femme dans un sport « masculin »... », *op. cit.*, pp. 69-90.

Muriel aime se mesurer aux autres, en particulier aux plus forts, les hommes. Elle vise haut quant à ses performances et n'hésite pas à publier sur sa page *Facebook* ses réussites, comme des photographies prises lors de compétition où elle pose avec un trophée. La pratique d'un sport masculin permet aussi de développer un goût précoce pour les sociabilités masculines¹¹⁴², ou du moins une aisance dans l'entre-soi masculin, comme c'est le cas d'Inès qui a pratiqué pendant plusieurs années le basket.

« *Toi personnellement, comment c'était d'être dans un monde où il y a quand-même majoritairement des mecs ?*

Inès : Ça ne m'a pas dérangée plus que ça [rires]. Ça ne m'a pas dérangée plus que ça parce qu'avant, quand je faisais du basket, il n'y avait pas vraiment non plus beaucoup de filles. Donc j'étais déjà qu'avec des mecs. Avant que mes sœurs n'arrivent, j'étais toute seule avec mes trois frères, mes cousins. Voilà ça ne m'a pas dérangée plus que ça.

Tu avais l'habitude ?

Inès : J'avais l'habitude. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Adélaïde cherche à faire du domaine du sport son activité professionnelle : elle a commencé un diplôme d'instructrice de fitness avec brevet fédéral. Cette formation dure généralement entre trois et quatre mois, et le dernier examen est agendé à la suite de son service militaire. Adélaïde évolue depuis plusieurs années dans l'univers du *bodybuilding*, soit un sport qui valorise le développement musculaire, la culture du corps, la performance et l'effort¹¹⁴³ et qui est majoritairement fréquenté par des hommes. Durant son enfance, elle côtoie principalement des cercles de sociabilité¹¹⁴⁴ masculins, elle qui est « toujours avec les garçons », ce qui l'amène à vouer son temps à des activités à l'extérieur et au sport en leur compagnie.

¹¹⁴² Eleanor Maccoby, « Le sexe, catégorie sociale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 83, n°1, 1990, pp. 16-26.

¹¹⁴³ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, op. cit., p. 331 ; Peggy Roussel, Jean Griffet, « Le muscle au service de la « beauté ». La métamorphose des femmes culturistes », *Recherches féministes*, n°171, 2004, pp. 143-172 ; Mylène Bilot, « Des femmes colosses : performer la virilité ? Martin Schoeller, « Female Bodybuilders » », *Recherches féministes*, n°271, 2014, pp. 13-29.

¹¹⁴⁴ J'entends par là les sociabilités informelles, soit les relations sociales et interpersonnelles choisies en dehors d'un cadre contraignant. Cela n'empêche pas que des logiques sociales déterminent les personnes – leurs caractéristiques sociales – qui s'insèrent ou non dans les cercles de sociabilité d'un individu.

Ces pratiques sportives et de loisirs permettent d'être au bénéfice de savoir-faire corporels, mais également techniques, comme pour les femmes qui ont pratiqué le tir avant leur service militaire. C'est le cas, entre autres, de Laura.

Laura : J'étais dans les jeunes tireurs. [...] J'avais des membres de ma famille qui étaient là-bas, j'ai commencé ça, puis ça m'a plu. C'était aussi un peu mon cercle d'amis, enfin on ne faisait pas simplement du tir, on allait ailleurs en Suisse, on faisait des tirs puis après on restait le week-end. Donc c'était aussi un hobby, c'était cool. [...] Ça me permettait aussi de bouger, de faire quelque chose, au bout d'un moment c'était presque plus... Le tir c'est toujours chouette, mais c'était aussi le fait de pouvoir faire autre chose, de bouger, d'aller dans d'autres endroits. Et puis pour l'armée, c'était top, parce que quand tu y arrives, déjà que c'est tout nouveau, mais le fusil, tu as un domaine que tu maîtrises déjà donc tu es tout content. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Le goût du sport et du dépassement de soi participe à orienter les individus vers l'armée lorsqu'ils identifient cette institution au domaine sportif, comme l'explique Margaux.

Qu'est-ce que tu tires de tes expériences sportives ?

Margaux : Moi au sport j'ai appris à gagner comme à perdre et que voilà si ça fait mal, tu t'en fous, tu peux crever, mais tu vises la ligne d'arrivée quoi [rires]. Et puis tu apprends à te surpasser, et moi j'ai toujours été comme ça, j'ai toujours aimé ce genre de *challenge*. L'armée pour moi, c'est vachement similaire à ça. Pourquoi l'armée ? Ben parce que ce que j'adore dans la vie civile, c'est le sport et pour moi l'armée c'est ce qui se rapproche le plus du sport. Tu as un but et tu fais tout pour l'atteindre. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

D'autres pratiques encore, toujours plutôt masculines, ont pu participer à leur apporter le goût et des dispositions en vue d'un engagement militaire, comme le scoutisme. Déborah a été scout pendant dix ans.

Déborah : « Je suis vraiment une personne très naturelle, j'ai tendance à dire ce que je pense vraiment. Auparavant, j'ai été pendant dix ans chez les scouts, c'est pourquoi je suis à l'aise pour ce qui est de dormir dehors et d'autres choses. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Le scoutisme, tout comme le sport, permet de se familiariser au mode de vie collectif et empreint de rudesse que l'on retrouve à l'armée. D'ailleurs, selon l'analyse de Marine Girardin, les deux institutions sont historiquement liées : le scoutisme a été introduit en Suisse en 1910 et avait pour but initial, entre autres, de préparer les jeunes hommes au service militaire¹¹⁴⁵.

Les femmes militaires ont acquis des dispositions masculines (corporelles et mentales) à travers leurs pratiques sportives et de loisirs, qui se mesurent notamment face à leur volonté de se lancer dans une voie « qui bouge », où elles peuvent « atteindre leurs limites », « se dépasser », ce qui n'est pas sans rappeler les motivations en termes d'élaboration de soi discutées précédemment. Ces diverses activités sportives œuvrent « à la construction progressive d'un rapport au corps plutôt ascétique, valorisant la force et l'expression d'une certaine agressivité »¹¹⁴⁶ contrôlée, soit des prédispositions bienvenues dans l'espace militaire. Ainsi, ces pratiques sportives peuvent susciter ou attiser l'attrait des femmes à rejoindre l'armée, tout comme cette socialisation sportive les prépare à être en adéquation avec les besoins et les objectifs de l'institution sur la question des ressources liées à la matérialité corporelle¹¹⁴⁷, la bonne santé et les performances physiques y étant fortement valorisées, testées, mesurées et défiées. Si je

¹¹⁴⁵ Marine Girardin, « Le projet Welte et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) », *op. cit.*, p. 120.

¹¹⁴⁶ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, p. 79

¹¹⁴⁷ Ces ressources corporelles renvoient à la maîtrise de savoirs et de savoir-faire, ainsi qu'à des savoir-être, qui renvoient à la corporalité, au corps humain, à la manière de s'en servir, de le présenter, de le parer. Des dispositions qui sont, dans le cadre sportif, mais également militaire, mesurées, objectivées et certifiées (classement, trophée, insignes, etc.). Si le terme de « capital corporel » a été proposé par certain.e.s auteur.trice.s, comme Loïc Wacquant, Gérard Mauger et même Pierre Bourdieu, j'évite ici « un usage inflationniste de la notion de capital », comme souhaité par Érik Neveu. Voir Érik Neveu, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? À propos de Catherine Hakim, *Erotic capital*, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°2, 2013, pp. 337-358 [citation p. 337]. Loïc Wacquant, *Corps et âmes : carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2002 ; Loïc Wacquant, « A fleshpeddler at work : Power, pain, and profit in the prizefighting economy », *Theory and Society*, vol. 27, n°1, 1998, pp. 1-42 ; Gérard Mauger, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire*, Paris, Belin, 2006, chapitres 4 et 8 ; Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, *op. cit.*, p. 227.

souligne ici les dispositions communes acquises par les enquêtées à travers leurs pratiques sportives antérieures, je ne défends pas le fait que ces différentes pratiques (football, sports de combat, basket, etc.) socialisent de manière semblable les individus. En effet, Christine Mennesson montre que différentes pratiques sportives – le football, la boxe et l’haltérophilie – forment des régimes de genre spécifiques et socialisent les athlètes féminines de manière différenciée, voire opposée¹¹⁴⁸.

Des socialisations professionnelles masculines

Je l’ai constaté grâce aux données du questionnaire, une importante proportion de femmes militaires exerce un métier typé au masculin. C’est aussi le cas de Déborah, Denise et Manon, qui ont réalisé un apprentissage dans des domaines quantitativement, historiquement et symboliquement masculins comme, respectivement, peintre en bâtiment, ramoneuse et mécanicienne. De par ces formations et pratiques professionnelles, elles ont été socialisées dans des contextes homosexués, chacune ayant été l’unique femme de leur entreprise ou domaine d’activité. Shana a aussi débuté sa formation professionnelle dans un cadre masculin : après l’école obligatoire, elle effectue un apprentissage d’employée de commerce, une filière généralement investie par les femmes, mais dans un magasin de sport où ses collègues et supérieurs sont exclusivement des hommes. Au terme de cette formation, elle trouve un emploi à temps partiel à la Poste où elle s’occupe des opérations financières en *back-office*, avec une équipe mixte mais à majorité féminine. Ce nouveau métier ne lui plaît pas, elle ne s’y sent pas épanouie et regrette l’ambiance de travail de son apprentissage. Sa préférence va aux sociabilités masculines.

Shana : « J’ai une meilleure entente avec les hommes qu’avec les femmes, mais bon le mélange c’est aussi bien [rires]. J’ai surtout été entourée d’hommes avant, donc ça ne me changeait pas grand-chose [par rapport à l’armée]. Au boulot, bon non à la Poste c’est assez mélangé, mais pendant l’apprentissage c’était surtout que des hommes, au *free fight* aussi, bon le foot c’est séparé hommes-femmes alors voilà... Mais ça va, c’est aussi des filles qui aiment se donner et bouger. »

¹¹⁴⁸ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, op. cit.

Soldate Shana (soldate de sûreté, infanterie), 21 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Une socialisation sexuée inversée dans le cadre professionnel n'est pas le propre des niveaux de diplôme les plus modestes. Ainsi, Jeanne s'est inscrite dans un domaine d'étude supérieure caractérisé par une très faible féminisation et qui renvoie aux disciplines techniques et mathématiques (géomatique et aménagement du territoire). Outre des compétences perçues comme masculines acquises dans ces diverses pratiques professionnelles – et qui peuvent répondre à des besoins techniques de l'institution militaire – les femmes militaires se sont mues au sein de cercles masculins et sont dès lors habituées aux traits de la sociabilité masculine. D'autres activités professionnelles ou en parallèle à des études, moins marquées par le genre, ont pu aussi participer à l'acquisition de dispositions dites masculines. Ainsi, Margaux a travaillé comme surveillante plusieurs étés de suite dans une piscine publique, ce qui a développé chez elle un goût pour l'autorité.

Margaux : « Et en fait là-bas, notre chef, qui avait une monstre expérience, il nous a dit : "Vous allez voir, vous avez peut-être l'impression de n'être que des surveillants de bain avec un petit t-shirt jaune à deux balles, mais pour les gens vous êtes l'autorité ici, vous allez vers les gens pour faire respecter une règle. Il faut vraiment y aller avec des pincettes parce qu'ils vont tout de suite se sentir agressés". Et c'était la grosse piscine de [Prafleuri], celle avec les toboggans, et puis on m'avait prévenue aussi, on m'a dit : "C'est la banlieue, il y a des gars difficiles, on connaît bien la police, ils viennent toutes les semaines." Pour moi c'était énorme. [...]. Mais le plus gros du travail, c'était d'aller vers les gens, tu communique, tu fais respecter les règles, et voilà les jeunes, les ados qui viennent chercher les petits vieux donc voilà c'était vraiment... Et puis en fait ça m'a vachement plu quoi, franchement c'était vraiment cool. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Ces insertions antérieures et souvent multiples dans des sociabilités masculines – familiales, sportives et/ou professionnelles – imprègnent la manière de se tenir et de s'exprimer des enquêtées qui ont, pour certaines, développé une *hexis* et des usages corporels plutôt masculins, comme le fait de prendre de la place avec son corps, des

dispositions à la « gouaille »¹¹⁴⁹, au franc parler et au langage et comportements familiers voire « grossiers » (jurer, vocabulaire cru voire vulgaire, roter, etc.). Adélaïde par exemple, affiche une *hexis* particulièrement musclée, accentuée par sa grande taille, et des gestuelles plutôt masculines, comme le fait de prendre beaucoup de place avec ses jambes lorsqu'elle est assise, ou de marcher rapidement avec de grands pas et un mouvement de balancier accentué par les bras. Elle fait également usage d'une expression orale au vocabulaire assez cru et direct, et qui fait contraste avec les normes de retenue qui contraignent les modalités d'expression féminine¹¹⁵⁰. Elle parle fort, et comme elle le dit elle-même, elle a une « grande gueule ». Ce type de comportement se retrouve en particulier auprès des femmes issues des catégories populaires – mais ne leur est pas exclusif : Margaux, par exemple, issue des classes sociales moyennes supérieures, adopte tout autant des comportements corporels masculins.

Margaux : « Je ne fais pas toujours attention à mes manières. Les mecs ils sont : "Putain [Margaux], tu rotes ?!" Ben oui comme toi. Tu sais, genre, tous les mecs rotent et après toi t'en lâches un, et tous ils sont choqués quoi ! Ben non je suis comme toi hein. [...] Ouais c'est ça, je ne fais pas de cacas papillons, je ne suis pas une licorne [rires]. »

Lieutenant Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelier en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

5.2 Une quête de distinction

À travers leur socialisation sexuée, les femmes militaires incorporent également un rapport spécifique à leur catégorie de sexe. Le fait qu'elles soient nombreuses à

¹¹⁴⁹ On rencontre ce phénomène chez les chirurgiennes qui s'identifient comme « masculines » dans l'enquête d'Emmanuelle Zolesio. Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ?...*, *op. cit.*, pp. 168-169. Pour plus d'éléments sur la sexualisation des usages du corps, voir notamment Isabel Boni-Le Goff, Camille Noûs, « Parler en expert-e-s. Les pratiques langagières dans le conseil en management », *Sociétés contemporaines*, vol. 117, n°1, 2020, pp. 73-97 ; Aron Arnold, Maria Candea, « Comment étudier l'influence des stéréotypes de genre et de race sur la perception de la parole », *Langage et société*, n°152, 2015, pp. 67-88 ; Sylvie Octobre, « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Les cahiers du genre*, n°49, 2010, pp. 55-76.

¹¹⁵⁰ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Arthème Fayard, 1982, pp. 90-93 ; Pierre Bourdieu, « L'économie des échanges linguistiques », *Langue française*, n°34, 1977, pp. 31-32.

s'identifier à la « contre identité »¹¹⁵¹ sexuée de « garçon manqué » pour se définir, notamment en opposition à leurs sœurs lorsqu'elles en ont, est relevant. En effet, l'expression, qui correspond à l'un des « types d'identification enfantine à des modèles sexués »¹¹⁵², renvoie au contexte de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes : dans « garçon manqué », il y a « manqué », qui sous-tend un échec face à un idéal qui est masculin. Mais dans leurs récits, cette identification est présentée sous un mode positif, exprimée avec fierté, ce qui est rendu possible notamment du fait que leurs goûts et activités masculines ont été valorisées au sein de leur famille. Comme l'analysent Christine Mennesson¹¹⁵³ ainsi que Martine Court¹¹⁵⁴, cette désignation permet de s'écarter de la stigmatisation qui touche le groupe des filles/femmes et de tout ce qui a trait au féminin. L'adhésion à ce modèle sexué est « totale et revendiquée » pour une grande partie des enquêtées, « partielle et nuancée »¹¹⁵⁵ pour les autres, surtout au moment de l'adolescence. En effet, l'adolescence est une période où les injonctions à la conformité aux rôles et normes de genre sont plus fortes¹¹⁵⁶, ce qui amène à un remaniement de l'*hexis* corporelle chez les jeunes filles et à une identité sexuée renégociée¹¹⁵⁷. C'est principalement la pratique du travail de l'apparence qui évolue¹¹⁵⁸, car la transgression sexuée durant l'adolescence, « période de préparation et

¹¹⁵¹ Christine Mennesson, « Les femmes guides de haute montagne : ... », *op. cit.*, p. 122.

¹¹⁵² Christine Mennesson, Romain Galissaire, « Les femmes guides de haute montagne : modes de socialisation et identités sexuées », *Recherches féministes*, n°171, 2004, p. 122. Se définir ainsi est fréquent chez les femmes investies dans des activités masculines, comme c'est le cas des femmes militaires françaises étudiées par Jeanne Teboul, des footballeuses, boxeuses et haltérophiles analysées par Christine Mennesson, ou encore des policières chez Geneviève Pruvost. Jeanne Teboul, « Un choix professionnel atypique ? ... », *op. cit.*, p. 67-69 ; Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes. ...*, *op. cit.*, p. 99-152 ; Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 30.

¹¹⁵³ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, pp. 101-112.

¹¹⁵⁴ Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : ...*, *op. cit.*, chapitre 3, en particulier pp. 102-142.

¹¹⁵⁵ Selon les trois degrés d'adhésion au modèle identifiés par Christine Mennesson. Le troisième renvoie à une adhésion « partielle et réfutée ». Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, p. 109.

¹¹⁵⁶ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, p. 108 ; Anne Dafflon Nouvelle, « Socialisation différentielle des sexes : quelles influences pour l'avenir des filles et des garçons ? », *Le genre en vue*, Berne, Conférence Suisse des déléguées à l'égalité, 2004, p. 2. Voir aussi Barrie Thorne, *Gender Play. Girls and Boys in School*, New Brunswick/New Jersey, Rutgers University Press, 1993 ou Dominique Pasquier, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement, 2005.

¹¹⁵⁷ Christine Mennesson, « Les « formes identitaires » sexuées des femmes investies dans des sports « masculins » », *Movement & Sport Sciences*, vol. 54, n°1, pp. 63-90 ; Anne Torhild Klomsten, Herb Marsh, Einar Skaalvik, « Adolescents' perceptions of masculine and feminine values in sport and physical education : a study of gender differences », *Sex roles*, vol. 52, n°9-10, 2005, pp. 625-636 ; Vanessa Lentillon, « Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires », *Bulletin de psychologie*, vol. 499, n°1, 2009, pp. 15-28.

¹¹⁵⁸ Je constate également une baisse des activités sportives, qui seront cependant reprises au début de l'âge adulte.

d'apprentissage de la sexualité »¹¹⁵⁹, est de moins en moins valorisable et risque de maintenir les jeunes filles hors du marché de la séduction hétérosexuelle¹¹⁶⁰. Cependant, dans les discours, ce travail de l'apparence reste jugé de manière négative et condescendante.

Une socialisation antérieure à la hiérarchisation des sexes

La littérature sur les femmes investies dans des sports d'hommes avance – au-delà des dispositions masculines qui peuvent y être acquises –, qu'elles se retrouvent dans des « lieux privilégiés d'expression des processus de hiérarchisation, de ségrégation et de discrimination sexuée »¹¹⁶¹. On peut faire alors l'hypothèse que cette insertion poussée dans les milieux sportifs homosexués au masculin a influé sur leurs représentations des rapports entre les sexes. Durant l'entretien, Margaux me fait part de discriminations subies ou repérées durant ses pratiques sportives (boxe et aviron), envers elle ou d'autres femmes, où elles sont sous-estimées et laissées de côté au profit de l'entraînement des hommes¹¹⁶². Mais pour Margaux, cela n'est pas forcément lié à un traitement différencié et inégal, mais à son éventuel manque d'implication – quand bien même son entraînement reste intensif.

¹¹⁵⁹ Michel Bozon, *Sociologie de la sexualité*, Paris, A. Colin, 2009 [2^e édition], p. 46.

¹¹⁶⁰ L'apparence physique des femmes a effectivement un poids crucial dans le marché de la séduction et matrimonial hétérosexuel – sans avancer ici que le marché homosexuel en soit affranchi. Voir François De Singly, « Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales », *Revue française de sociologie*, vol. 25, n°4, 1984, pp. 523-559 ; Michel Bozon, « Apparence physique et choix du conjoint », in Thérèse Hibert, Louis Roussel (dir.), *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*, Paris, PUF, 1991, pp. 91-110 ; Catherine Hakim, *Erotic capital. The power of attraction in the boardroom and the bedroom*, New York, Basic Books, 2011.

¹¹⁶¹ Christine Mennesson, « Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes ? ... », *op. cit.*, p. 161. Voir aussi : Christian Pociello, « Un nouvel esprit d'aventure », *Esprit*, n°4, 1987, pp. 95-105 ; Norbert Elias, Eric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994 ; Jennifer Hargreaves, *Sporting Females : Critical issues in the history and sociology of women's sports*, London, Routledge 1994 ; Pierre Bourdieu, « La violence symbolique », in Michel De Manassein (éd.), *De l'égalité des sexes*, Paris, C.N.D.P., 1995, pp. 83-87 ; Catherine Louveau, Annick Davisse, *Sport, école, société : la différence des sexes*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Sylvia Faure, Marie-Carmen Garcia, *Culture hip-hop, jeunes des cités et politiques publiques*, *op. cit.* ; Michael Messner, *Out of play : critical essays on gender and sport*, New York, State University of New York, 2007.

¹¹⁶² Dans les milieux sportifs ou les cours d'éducation physique, s'applique une attention différenciée envers les femmes/filles et les hommes/garçons, l'encadrement de ces derniers étant de meilleure qualité. Voir Marie-Carmen Garcia, *Le genre au cœur et aux marges des institutions*, *op. cit.*, p. 78. Voir également Vanessa Lentillon, Benoîte Trottin, « Relations éducatives en éducation physique et sportive et perceptions chez des collégiennes et des collégiens », *Éducation et francophonie*, vol. 33, n°1, 2005, p. 61.

Margaux : « Quand je suis passée senior [dans la compétition d'aviron], c'est hyper chaud parce qu'il y a peu de gens qui font de l'aviron et du coup tu es tout de suite avec des gens qui en font vraiment à un haut niveau. Genre moi, je me suis retrouvée avec la nana qui partait aux jeux olympiques : elle fait quinze entraînements par semaine et moi j'en étais à six seulement [rires]. [...] Moi, j'aurais vraiment voulu aller plus loin, mais j'ai eu l'impression que j'étais plus tellement soutenue par le prof. J'aurais juste eu besoin d'un petit coup de pouce en plus. [...] Et puis là je me suis énervée parce qu'il ne s'intéressait qu'à l'équipe des quatre mecs, qui eux fonctionnaient bien... Mais moi et ma coéquipière on fonctionnait aussi vraiment bien, on était les deux bateaux qui fonctionnaient le mieux, donc celui des quatre mecs et celui des deux filles. Et on gagnait des trucs, et puis... Pfff. Ouais j'ai vraiment eu l'impression qu'on était moins soutenues qu'eux. Mais voilà, c'est une impression et c'est peut-être une fausse impression. J'aurais aussi pu plus me sortir les pouces du cul hein. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Les enquêtées sont nombreuses à avoir intériorisé, par leurs pratiques sportives masculines, la croyance en l'immutabilité des différences physiques entre femmes et hommes. Ainsi, Jeanne pratique le unihockey où la compétition est mixte jusqu'à l'âge de 18 ans : il n'y a pourtant que des femmes dans son équipe, et les matchs s'avèrent difficiles face à des concurrents exclusivement masculins.

Jeanne : « Puis bon quand on jouait contre sept garçons... À quinze ans tu commences à remarquer la différence de vitesse, pour courir, tu les vois : "Ah au revoir !" »

Sergente-majore cheffe Jeanne (soldate d'aviation, aviation), 24 ans, bachelor EPF, étudiante master EPF, origines sociales aisées.

Le mythe de la fragilité féminine est ancrée chez les enquêtées et se retrouve dans leurs récits sur les pratiques sportives. On a vu que Muriel souligne sa préférence pour l'entraînement au *kick-boxing* avec les hommes plutôt que celui entre femmes, qu'elle trouve « mou », tout juste bon à faire « un peu le cardio ». Funda, qui a également expérimenté le jugement d'impuissance physique des femmes, exprime aussi sa préférence pour la pratique en compagnie d'hommes.

« *Et tu fais de la boxe ?*

Funda : Oui j'ai commencé avec un petit groupe, c'est une association avec des cours prix libre [en mixité, mais majoritairement des hommes]. J'aime beaucoup. Sinon j'ai fait beaucoup de basket, depuis plus jeune [de six à seize ans], de la compétition aussi mais j'ai dû arrêter parce que j'avais trop mal au genou, mais je faisais encore les entraînements. Mais même les entraînements, j'ai eu des histoires un peu de rejet dans les groupes. Dans le premier groupe, quand j'ai commencé c'était mixte, mais j'étais la seule fille. Avec les gars avec qui j'étais, ça se passait super bien. Et ils étaient vraiment très *fair-play*. Par contre l'entraîneur, j'étais la nana, donc j'étais le boulet : il ne voulait pas me faire participer aux matchs et tout. [...] Et ensuite, quand ce n'était plus mixte [dès douze-treize ans], j'ai changé de groupe et puis voilà, les nanas ça faisait plusieurs années qu'elles étaient là avant moi, donc j'étais pas acceptée par certaines d'entre elles. Au fur et à mesure elles remontaient les autres contre moi. Je préférais quand c'était mixte, il y a beaucoup plus de *fair-play*, les nanas elles sont juste... Elles font des sales coups. Un mec, s'il en bouscule un autre, il va lui tendre la main pour l'aider à se relever, même si c'est son adversaire. La nana, c'est limite si elle ne crache pas sur son adversaire en plus. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Funda, comme d'autres enquêtées, se dit moins à l'aise dans un milieu d'entre-soi féminin, et développe une représentation négative du groupe des femmes où les relations seraient caractérisées par l'animosité mutuelle, la fourberie, les « sales coups ».

Les enquêtées développent, malgré leurs pratiques atypiques, des discours différentialistes et essentialistes, notamment quant aux capacités des femmes et des hommes en matière sportive. Christine Mennesson analyse ce phénomène en détails dans son étude sur des sportives de haut niveau dans des sports fortement masculins, où ses enquêtées intériorisent une conception essentialiste des catégories de sexe diffusée et défendue dans les divers milieux sportifs analysés¹¹⁶³. Dans le même sens, les femmes militaires de mon corpus d'entretiens ne présentent pas de conception critique face à ces discours et pratiques stéréotypées véhiculées dans le cadre sportif.

¹¹⁶³ Avec, bien entendu, des variations dans les différents contextes. Voir Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.* et Christine Mennesson, « Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes ? ... », *op. cit.*, pp. 161-191.

Les enquêtées, en ayant traversé des univers sociaux qui tendent à signifier et valider la hiérarchie entre les sexes, expriment dans leur récit une volonté affirmée de se distinguer du groupe des femmes, hiérarchiquement dominé. Cela va même jusqu'au point où « cette identification [au masculin] s'accompagne d'une dévalorisation du "féminin" »¹¹⁶⁴. Les propos d'Adélaïde sont à ce titre éloquentes.

Adélaïde : « J'ai toujours été avec les garçons, et c'est vrai que moi...heu... J'ai de la peine avec les femmes. Je veux dire... C'est juste que je sais comment elles réagissent : il y a beaucoup de jalousie, il y a beaucoup de trucs où elles se crachent par derrière et des trucs comme ça. Et ça, c'est un truc qui me dérange, je n'en ai pas envie. »
Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Ou encore chez Funda, lorsqu'elle souligne préférer les sociabilités masculines.

Funda : « Je m'entends plutôt bien avec les garçons. Ben voilà les nanas, j'ai pu le voir quand je faisais des stages ou pour travailler, même dans mes connaissances aussi, généralement c'est très... Moi j'appelle ça la conciergerie : ça aime bien parler dans le dos des unes et des autres, et ça c'est quelque chose que je ne fais pas et que je ne tolère pas. »
Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Les représentations portant sur les femmes en tant que groupe social sont négatives et dévalorisent tout ce qui renvoie au « féminin » comme, par exemples, les professions considérées comme propres aux femmes ou le souci du travail de l'apparence. Les enquêtées cherchent à s'en distancier et s'en distinguer. La poursuite d'une trajectoire masculine *via* l'engagement militaire leur permettrait d'« échapper à l'"entre-femmes" »¹¹⁶⁵ qu'elles dénigrent. Contrairement aux résultats de Christine Détrez, Patrick Cotelette, Charline Pluvinet¹¹⁶⁶, ce rapport méprisant n'est pas spécifique aux enquêtées

¹¹⁶⁴ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, op. cit., p. 101.

¹¹⁶⁵ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 38.

¹¹⁶⁶ Christine Détrez, Patrick Cotelette, Charline Pluvinet, « Lecture des filles et des garçons : à propos du Seigneur des anneaux », in Henri Eckert, Sylvia Faure (dir.), *Les Jeunes et l'agencement des sexes*, op. cit., p. 58

issues des classes sociales moyennes et supérieures, et se rencontre tout autant chez celles issues des catégories populaires.

Au-delà du rapport des enquêtées à leur propre catégorie de sexe, leur rapport à celle des hommes est également intéressant. Elles tendent à valoriser les attributs attendus de la part d'hommes « respectables », qui ne sont pas sans rappeler les caractéristiques de la masculinité hégémonique : force physique, prestance et charisme, « être droit dans ses bottes » (Margaux), « force de caractère » (Déborah), etc. En contrepoint, elles manifestent un mépris vis-à-vis des hommes qui ne correspondent pas à ce modèle de virilité, en premier lieu leur frère « défaillant ». Cette posture se manifeste souvent lorsque l'on aborde, durant l'entretien, le service militaire. Ce genre de propos est d'autant plus présent chez les femmes aux origines sociales modestes et au faible niveau de diplôme, ce qui renvoie à une vision de la virilité – corporelle et mentale – principalement mise en valeur dans les cultures populaires. Ainsi, Muriel s'exclame lors du recrutement, à propos des hommes qui visiblement espèrent échapper au service militaire : « Si un mec il est inapte, franchement, ce n'est pas un homme ! » Pour Denise également :

Denise : « Je suis encore un peu vieux jeu, mais pour moi un homme doit faire son service militaire pour se dire un homme. Aussi, c'est facile, vous partez 21 semaines pour aller au-delà de vos limites et apprendre des choses. »

Appointée-chef Denise (soldate de sûreté, infanterie), 22 ans, apprentissage, ramoneuse, origines sociales moyennes inférieures.

Aspirations à accéder à une position plus valorisée : entre mobilité de sexe et mobilité de classe

Ce rapport distant des enquêtées à leur catégorie de sexe révèle qu'elles aspirent à un « repositionnement dans les rapports de sexes »¹¹⁶⁷. Les résultats de Marie Daune-Richard et Catherine Marry ne montrent pas cela chez les jeunes filles inscrites dans des formations masculines, cependant elles considèrent cette posture de repositionnement comme une position de rupture conscientisée : je montre plutôt que cela s'inscrit dans le

¹¹⁶⁷ Marie Daune-Richard, Catherine Marry, « Autres histoires de transfuges ? ... », *op. cit.*, p. 44.

prolongement de la socialisation antérieure des individus, par un processus d'imprégnation long et diffus, et que cela ne renvoie pas simplement à une aspiration d'anticonformisme. Monique Appert *et al.* avancent également cette hypothèse de l'aspiration au repositionnement dans leurs recherches¹¹⁶⁸.

Même lorsque l'entrée dans l'Armée suisse peut se lire principalement sous l'angle du projet professionnel, elle s'accompagne de ce rapport spécifique aux catégories de sexe. À travers leur socialisation antérieure, les enquêtées ont acquis une perception et une conscience de la différenciation et de la hiérarchisation entre les sexes : elles conçoivent l'expérience du service militaire comme un moyen de (continuer à) se distinguer par une activité et une trajectoire masculines, et ainsi de pallier aux handicaps sociaux liés à leur sexe, car s'identifier aux hommes permet de « se « grandir » socialement »¹¹⁶⁹. Manon illustre particulièrement cela.

« Quels aspects t'intéressaient particulièrement dans le service militaire ?

Manon : Pourquoi je le fais ? Alors seulement pour la police. Il n'y a pas du tout d'autres raisons. Sinon je ne serais même pas là.

C'est une bonne expérience pour la police ?

Manon : Alors oui. Je connais deux-trois personnes dans la police auprès desquelles je me suis renseignée et effectivement. On ne doit pas le faire forcément mais c'est vraiment mieux. Quand dans le CV il y a l'armée, que la police voit ça, qu'on sait recevoir des ordres et aussi les donner. Et je pense qu'en tant que femme c'est aussi important d'avoir fait toute l'école de recrues, comme ça ils voient aussi qu'elle a traversé l'enfer [rires]. Et ils voient aussi qu'on veut vraiment le faire. Et même si je veux faire un autre job, je pense que c'est intéressant quand il y a du militaire dans le CV d'une femme, parce qu'elles ne le font pas toutes. Oui, on se distingue. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

¹¹⁶⁸ Monique Appert, Anne-Marie Grozelier, Cécile Baron, Geneviève Gontier, Annie Labourie-Racapé, *Diversification de l'emploi féminin : insertion professionnelle des femmes formées dans des métiers traditionnellement masculins*, Paris, CEE-Afpa, 1983.

¹¹⁶⁹ Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, *op. cit.*, p. 131. Les transgressions de genre des filles/femmes sont plus acceptées socialement car elles vont dans le sens d'une mobilité ascendante, ainsi « il est toujours plus acceptable que le dominé s'identifie au dominant que l'inverse ». Sylvie Cromer, Sandrine Dauphin, Delphine Naudier, « L'enfance, laboratoire du genre », *Cahiers du genre*, n°49, 2011, p. 11.

Au-delà des rétributions professionnelles de l'engagement, il y a une conscience de l'apport d'une expérience masculine dans leur trajectoire. Cette conscience donne à voir une logique de distinction derrière l'engagement (« On se distingue ») et fait écho avec les études de psychologie sociale sur le tokénisme : mobilisant la théorie de l'identité sociale¹¹⁷⁰ qui avance que chaque individu cherche à développer une représentation valorisante de lui-même, ces travaux identifient une stratégie de mobilité sociale individualisée destinée « à changer [d']affiliation groupale en cherchant notamment à appartenir à des groupes sociaux plus valorisés »¹¹⁷¹. Mes enquêtées, considérant le monde militaire comme accessible, perçoivent alors une « perméabilité des frontières entre groupes »¹¹⁷² sexués qui leur permet d'aspirer à rejoindre un univers socialement plus valorisé, celui des hommes. Ayant souvent une « conscience claire [...] des valeurs négatives associées »¹¹⁷³ à leur statut de femme, les enquêtées cherchent à améliorer leur condition en passant « pour autre »¹¹⁷⁴. Cette volonté de se distinguer explique aussi les choix – professionnels ou de pratiques sportives – antérieurs, comme le tir pour Charlotte.

« Comment tu en es venue à faire du tir ?

Charlotte : C'était par pur hasard. C'était une amie au collège, mon ancien collègue, elle m'avait dit qu'elle faisait du tir, au fusil d'assaut. Je ne sais pas, je me suis dit pourquoi pas ? Ça a l'air cool, ce n'est pas comme tout le monde. J'aime bien les choses qui ne sont pas comme tout le monde fait, donc je me suis renseignée et puis je me suis dit, allez j'y vais, hop j'essaye. J'y suis allée avec une amie et puis j'ai bien aimé et j'ai fait ça pendant trois ans. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Si, dans cet extrait, la dimension sexuée de la distinction n'est pas palpable, elle est plus manifeste lorsque j'aborde avec Charlotte la question du service militaire, où elle exprime

¹¹⁷⁰ Voir notamment Henri Tajfel, *Differentiation between social groups : studies in the social psychology of intergroup relations*, London/New York, Academic Press, 1978 ; Saskia Kunnen, Harke Bosma, « Le développement de l'identité : un processus relationnel et dynamique », *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, n°35, 2006, pp. 183-203 ; John C. Turner, « Autocategorisation et influence sociale », in Gabriel Mugny, Dominique Oberlé, Jean-Léon Beauvois (éd.), *Relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, Presses Universitaires, 1987, pp. 210-223.

¹¹⁷¹ David Bourguignon, Ginette Herman, « Quand le monde du travail est perçu comme ouvert ou fermé... », in Ginette Herman (dir.), *Travail, chômage et stigmatisation*, Paris, De Boeck Supérieur, 2007, p. 180.

¹¹⁷² *Ibid.*, p. 178.

¹¹⁷³ Beverley Skeggs, *Des femmes respectables...*, op. cit., p. 153.

¹¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 161.

une représentation valorisée des pratiques et univers masculins.

« Du coup, ça t'intéressait l'idée d'être dans un monde d'hommes, enfin où il y a une majorité d'hommes ? Tu m'as dit que tu n'aimes pas trop être avec des filles... »

Charlotte : Ce n'était pas vraiment le fait qu'il y ait plus d'hommes qu'autre chose. Mais je ne sais pas, j'ai toujours été attirée par les choses un peu d'action, et les choses d'action c'est souvent quand il y a des hommes, plus d'hommes dedans. Donc voilà, c'est pour ça, oui. J'étais plus intéressée par ça : ne pas faire comme tout le monde. Un truc où tu apprends beaucoup. C'était peut-être plus pour ça mais c'est pas parce qu'il y avait plus d'hommes. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

L'analyse des entretiens montre que les femmes militaires rejoignent les rangs afin d'acquérir une expérience valorisante dans un contexte d'ordre de genre empreint de hiérarchisation entre les sexes où le masculin l'emporte sur le féminin, et de bénéficier d'une forme d'exceptionnalité sociale¹¹⁷⁵. Elles cherchent également à acquérir des savoir-faire et des savoirs-être masculins, dans le but de « s'améliorer » elles-mêmes : on l'a vu, elles expriment des motivations qui soulignent la volonté de pallier des faiblesses construites comme féminines (timidité, manque de confiance en soi, peine à s'imposer, etc.) par un travail sur soi qui serait prodigué par l'institution militaire.

Dans cette logique de distinction se combinent parfois des aspirations à la mobilité de sexe et à la mobilité de classe : on se souvient du cas de Safia qui, à travers l'armée, cherche à se sortir de sa profession qui ne lui offre pas d'opportunités concrètes d'évolution hiérarchique et de mobilité sociale. Du côté des enquêtées issues de l'immigration, comme Sanita, Inès, Safia et Funda, on rencontre une tendance à prendre de la distance vis-à-vis de ses origines et de ses propres parents, notamment par l'affirmation d'une assimilation ou d'une surintégration au pays d'accueil¹¹⁷⁶. Ainsi, si la dimension genrée de cette logique

¹¹⁷⁵ Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, op. cit., pp. 283-285. Voir également Claude Flament, *Femmes et techniques : de la représentation sociale des sexes*, Rapport pour le CNRS, ATP Recherches féministes et recherches sur les femmes, 1986.

¹¹⁷⁶ Elles mobilisent comme « preuves » de leur assimilation réussie leur engagement militaire en Suisse, mais également leurs choix politiques orientés vers un durcissement des lois relatives aux étrangers et immigrés. Plusieurs enquêtes montrent que les personnes issues de l'immigration et naturalisées présentent des attitudes et opinions réfractaires à l'immigration et à une politique d'accueil plus ouverte. Voir par exemples : Aida Just, Christopher Anderson, « Dual allegiances ? Immigrants' attitudes toward

de distinction est prégnante, elle est souvent combinée à d'autres rapports de pouvoir.

Ces prises de position vis-à-vis de son groupe social de sexe découlent de leur socialisation sexuée, mais s'inscrivent aussi dans un système de représentations sociales plus large. Un rapport politique au monde social marqué par une vision du monde méritocratique et individualiste, que je vais mettre au jour plus loin (section 5.4).

Se distinguer par un travail de l'apparence spécifique

J'ai constaté sur le terrain que de nombreuses femmes militaires – de tout grade et de toute troupe – affichent volontiers des tatouages, des piercings, des teintures de cheveux vives et colorés ainsi que des coupes « originales ». Si elles rejettent dans les discours le travail de l'apparence, elles le pratiquent souvent avec soin. Mais ce travail esthétique sur le corps est spécifique et prend la forme d'un « marquage corporel » qui « est devenu, au fil des ans, un phénomène de plus en plus populaire auprès des jeunes de nos sociétés »¹¹⁷⁷. La pratique du tatouage et du piercing est fréquente dans le milieu militaire, et largement adopté par des hommes. Mais contrairement aux militaires français masculins observés par Jeanne Teboul¹¹⁷⁸, ces tatouages et piercings ne se sont pas réalisés par les femmes militaires durant et dans le cadre de leur engagement, mais en amont de celui-ci.

La pratique esthétique du tatouage, même s'il se démocratise, est marquée par le genre. En effet, il « constitue traditionnellement une marque de virilité »¹¹⁷⁹. Comme les autres pratiques, il offre la possibilité de marquer son individualité, d'exprimer une « manifestation de soi » en personnalisant son propre corps¹¹⁸⁰ et, par-là, de se distinguer des autres. Ce sont particulièrement les enquêtées issues des catégories populaires et

immigration », *The Journal of Politics*, vol. 77, n°1, 2015, pp. 188-201 ; Oliver Strijbis, Javier Polavieja, « Immigrants against immigration. Competition, identity and immigrants' vote on free movement in Switzerland », *Electoral Studies*, vol. 156, 2018, pp. 150-157 ; Emanuele Politi, Marion Chipeaux, Fabio Lorenzi-Cioldi, Christian Staerklé, « More royalist than the king ? Immigration policy attitudes among naturalized citizens », *Political Psychology*, vol. 41, n°3, 2020, pp. 607-625.

¹¹⁷⁷ Jocelyne Thériault, « Douleur physique du marquage corporel », *Adolescence*, n° 53, 2005, p. 743.

¹¹⁷⁸ Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat*, op. cit., pp. 203-210.

¹¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 208. Voir également, Marie Parenteau-Denoël, « Les palimpsestes des prisons. Les corps tatoués des prisonniers », *Terrains et Travaux*, vol. 2, n°5, 2003, pp. 132-150.

¹¹⁸⁰ Muriel Salle, « Corps rebelles. Les tatouages des soldats des bataillons d'Afrique dans la collection de Lacassagne (1874-1924) », *Clio. Femmes, genre et histoire*, n°26, 2007, p. 147.

moyennes inférieures qui multiplient ces marquages issus des « cultures jeunes »¹¹⁸¹, mais pas seulement : Laura, qui a des origines sociales aisées, s'y adonne aussi largement.

Enfin, ces pratiques peuvent être mises en lien avec l'uniforme militaire, qui sert un travail d'homogénéisation des individus : dès lors ce travail de l'apparence – qui se manifeste cependant avant l'engagement – peut être considéré comme un moyen de se « ré-individualiser ».

5.3 Idéaux-types de socialisations sexuées inversées

La socialisation sexuée des femmes militaires n'est pas homogène, ce que peut parfois laisser penser « une présentation d'ensemble et "à plat" »¹¹⁸² des dispositions incorporées. Ainsi, les diverses instances et processus de socialisation présentés jusqu'ici ne sont pas présents dans la trajectoire de toutes les enquêtées, de même qu'ils peuvent entrer en contradiction¹¹⁸³. Dès lors, l'imprégnation des dispositions connaît des degrés variés. Cela est explicite concernant le travail de l'apparence où je constate des variations importantes entre les individus. Certaines enquêtées revendiquent en pratique une féminité¹¹⁸⁴ ostentatoire *via* leur *hexis* corporelle civile (port de bijoux, vernis à ongle de couleurs, vêtements moulants, maquillage prononcé, etc.), comme c'est le cas de Fiona¹¹⁸⁵. Tout comme on ne peut être toujours, tout le temps, en pleine conformité avec les normes de genre dominantes, les socialisations sexuées sont hybrides et, tout comme les chirurgiennes analysées par Emmanuelle Zolesio, les femmes militaires « cumulent des dispositions "féminines" et des dispositions "masculines" »¹¹⁸⁶ qui sont activées,

¹¹⁸¹ David Le Breton, « Signes d'identité : tatouages, piercings, etc. », *Journal français de psychiatrie*, vol. 24, n°1, 2006, pp. 17-19.

¹¹⁸² Camille Masclét, *Sociologie des féministes des années 1970...*, *op. cit.*, p. 648.

¹¹⁸³ Ce qui amène à des dissonances dans le système de dispositions des individus, comme le montre Bernard Lahire quant aux pratiques culturelles. Bernard Lahire, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.

¹¹⁸⁴ La féminité renvoie à un ensemble d'« assignations corporelles » où l'apparence est travaillée afin de rendre visible le genre, ici féminin. Laurence Guyard, Aurélia Mardon, « Introduction : la construction genrée des corps comme objet sociologique », in Laurence Guyard, Aurélia Mardon (dir.), *Le corps à l'épreuve du genre : entre normes et pratiques*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2010, p. 8.

¹¹⁸⁵ Même si elle n'assume pas le souci et l'attention qu'elle porte à son apparence. Ce décalage entre pratiques et discours est fréquent chez les jeunes filles analysées par Martin Court, *Corps de filles, corps de garçons...*, *op. cit.*, pp. 104-106.

¹¹⁸⁶ Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ?...*, *op. cit.*, p. 218.

modifiées, réagencées, mises en veille selon les situations et les socialisations à venir¹¹⁸⁷. Ces dispositions sont plus ou moins propices à des transformations selon qu'elles ont été incorporées de manière précoce, continue et insérée dans des relations affectives. Il y a donc des socialisations sexuées « plus ou moins fortes »¹¹⁸⁸ : afin d'y voir plus clair, je propose un tableau synthétique (*Tableau 24*) qui catégorise les enquêtées selon « l'intensité » de leur socialisation sexuée inversée. Je propose ainsi trois idéaux-types : des socialisations sexuées inversées faibles, modérées ou fortes. Malgré l'idée de catégorisation qu'induit l'usage d'idéaux-types, le caractère inversé de la socialisation sexuée est pensé ici comme un *continuum*. Les socialisations « fortes » renvoient à des trajectoires marquées par des processus et des instances de socialisation cohérentes et convergentes qui tendent à renforcer des dispositions masculines qui se révèlent être robustes. Elles renvoient à une « dominante continuité »¹¹⁸⁹. Les socialisations « faibles » sont marquées quant à elles par des processus et instances qui s'opposent, se contestent au cours de la vie des individus, ce qui implique des dispositions dites masculines moins intégrées et plus concurrencées par des dispositions dites féminines. Les socialisations « modérées » renvoient à un entre-deux, où le marquage genré des dispositions incorporées se caractérise par une hétérogénéité plus marquée et une renégociation permanente.

Pour construire ces idéaux-types et caractériser mes enquêtées, outre le degré de cohérence et de convergence entre les instances et processus de socialisation (le comment), je me suis également basée sur trois dimensions afin de préciser les contenus de ces socialisations sexuées inversées¹¹⁹⁰ (le quoi). La première renvoie à l'identification, chez les enquêtées, de goûts et de valeurs construites et perçues socialement et

¹¹⁸⁷ Nicky Le Feuvre, « La féminisation des anciens "bastions masculins" : enjeux sociaux et approches sociologiques », in Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat, Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre...*, *op. cit.*, pp. 307-324.

¹¹⁸⁸ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, p. 99.

¹¹⁸⁹ Christine Mennesson, « Les "formes identitaires" sexuées des femmes investies dans des sports "masculins" », *Movement & Sport Sciences*, n°54, 2005, pp. 81-84.

¹¹⁹⁰ Pour définir si les contenus renvoient à des « dispositions féminines » ou « masculines », je me suis basée sur la littérature scientifique et notamment sur l'article d'Emmanuelle Zolesio qui en fait une synthèse : Emmanuelle Zolesio, « Dispositions féminines / dispositions masculines », *Interrogations ?*, n°10, 2010, pp. 117-126. Sur le terrain suisse, l'ouvrage de Martine Chaponnière *et al.* donne également des clés de classement sur la base d'une identification des valeurs conçues comme masculines ou féminines sur le terrain du droit, de la presse féminine ou féministe, et du monde du travail. Martine Chaponnière, Patricia Schulz, Eliane Balmas, Graziella Bezzola-Romano, Sabine Voélin, *Les valeurs dites féminines et masculines. Et leur impact sur la vie sociale et professionnelle des femmes*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1993.

traditionnellement comme masculines, comme la préférence pour l'entre soi masculin, le goût du sport ou encore un système de valeurs qui privilégie l'ordre, la discipline, l'autorité ou encore le respect de la hiérarchie. La seconde renvoie à l'*hexis* et aux usages corporels¹¹⁹¹ des enquêtées. L'*hexis* corporelle renvoie à la manière de s'habiller et aux usages de la parure, considérés comme des marqueurs de genre, « une manière de se représenter et de se présenter aux autres [qui] révèle une appartenance sociale et culturelle dans des sociétés complexes »¹¹⁹². Cela prend en compte plusieurs éléments en lien avec leur corporéité¹¹⁹³ : taille et carrure, capacités physiques, manière de se tenir et de s'exprimer, soit autant d'indicateurs d'une appartenance sexuée. Sur cette base, je catégorise leur « expression de genre » dominante, soit la manière d'afficher et d'user d'une panoplie corporelle sexuée qui exprime une féminité ou une masculinité¹¹⁹⁴ (très féminine, féminine ou neutre). Enfin, la troisième dimension renvoie au rapport des enquêtées aux catégories, modèles, pratiques et marqueurs sexués : leur rapport au travail de l'apparence, leur rapport aux groupes sociaux des femmes et des hommes et leur(s) identification(s) sexuée(s)¹¹⁹⁵. Ainsi, les enquêtées aux dispositions masculines les plus nombreuses et robustes, aux *hexis* corporelles les plus éloignées des carcans sociaux de la « féminité » et aux rapports aux catégories sexuées les plus marqués par le rejet du groupe social des femmes et par l'identification à des modèles sexués masculins, sont considérées comme ayant une socialisation sexuée inversée forte. Un tableau détaillé en annexe présente l'ensemble des instances, processus et contenus des socialisations sexuées inversées de chaque enquêtée (*Annexe 7*).

¹¹⁹¹ Pour qualifier l'*hexis* corporelle des enquêtées, je me suis basée sur leur apparence « au civil » et non au cours de leur service militaire. Des photographies disponibles sur les réseaux sociaux ont également été mobilisées mais appréhendées avec prudence, sachant que ces supports numériques impliquent de nombreux filtres appliqués par les individus dans l'objectif de se construire une respectabilité. Toutefois, ces filtres m'en apprennent également sur la manière les individus cherchent à être perçus, notamment de manière sexuée.

¹¹⁹² Christine Bard, « Faire et défaire les maques vestimentaires du genre », in Christine Bard, Frédérique Le Nan, *Dire le genre. Avec les mots, avec le corps*, Paris, CNRS, 2019, p. 172.

¹¹⁹³ Car « le corps, à travers ses postures, sa taille, sa forme et son mouvement, symbolise, exprime et renforce les divisions sociales fondamentales », dont celles de genre. Joan Cassell, Hélène Le Doaré, « Différence par corps : les chirurgiennes », *Cahiers du genre*, n°29, 2000, p. 71.

¹¹⁹⁴ Ou au contraire qui joue sur l'androgynie ou la non-binarité.

¹¹⁹⁵ Par identification sexuée, j'entends la manière dont un individu se positionne face aux différents modèles sexués disponibles dans la société et construits socialement, tels que celui du « garçon manqué ».

Tableau 24. Socialisations sexuées inversées des enquêtées

Types de SSI ¹¹⁹⁶	Enquêtées
Faible	Fiona ; Inès ; Jasmina ; Jeanne ; Manon ; Marie
Modérée	Agathe ; Agnès ; Camille ; Laura ; Muriel ; Pamina ; Shana
Forte	Adélaïde ; Charlotte ; Déborah ; Denise ; Funda ; Margaux ; Natalie ; Safia ; Sanita

Sources : entretiens et observations.

Mon corpus est ainsi composé de neuf enquêtées à la socialisation sexuée inversée « forte », sept « modérée » et six « faible », et cette gradation n'est pas simplement imputable à leur appartenance de classe, ni à leur origine linguistique.

Avec cette typologie basée sur ces trois dimensions, j'ai voulu fonder empiriquement et de manière synthétique la notion de dispositions sexuées – les manières d'être, d'agir, de faire et de penser socialement sexuées – afin de rendre compte de la diversité interne de mon corpus. Ce faisant, j'ai conscience de produire à mon tour du genre, au risque de naturaliser les différences et dispositions sexuées. Si cette schématisation est nécessaire à la démonstration et à l'analyse, elle ne défend pas pour autant l'essentialisation de dispositions qui seraient « féminines » ou « masculines ». Je me suis d'ailleurs efforcée de fonder empiriquement les contenus des socialisations sexuées des enquêtées en définissant des « dispositions socialement perçues » comme masculines ou féminines « sur le terrain »¹¹⁹⁷ et qui font écho, dans un second temps, à des dispositions empiriquement sexuées mises au jour par la littérature scientifique. Il faut également souligner que cette schématisation est pertinente à l'instant *t* des entretiens et des observations, et ne présuppose pas l'immuabilité des dispositions. Enfin, cette catégorisation démontre et va dans le sens d'une conception du genre qui se complexifie au-delà d'une simple bicatégorisation femmes/hommes, féminin/masculin. C'est ce qu'Emmanuel Beaubatie montre dans son ouvrage portant sur les trajectoires de personnes trans, *Transfuges de sexe*¹¹⁹⁸ : en se référant aux travaux de Pierre Bourdieu sur la complexité de l'espace social de classe¹¹⁹⁹, il conceptualise l'espace social du genre où

¹¹⁹⁶ Socialisation sexuée inversée.

¹¹⁹⁷ Emmanuelle Zolesio, « Dispositions féminines / dispositions masculines », *op. cit.*, p. 121.

¹¹⁹⁸ En particulier dans le chapitre 5, « L'espace social du genre » : Emmanuel Beaubatie, *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, Paris, La Découverte, 2021, pp. 135-166. Voir également Emmanuel Beaubatie, « L'espace social du genre. Diversité des registres d'action et d'identification dans la population trans' en France », *Sociologie* [en ligne], vol. 10, n°4, 2019, pp. 395-414.

¹¹⁹⁹ Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, *op. cit.*

le genre est « conçu non pas comme un rapport social strictement bicatégoriel ni même comme une échelle allant du féminin au masculin, mais comme un espace en plusieurs dimensions »¹²⁰⁰. Ainsi, le genre renvoie à des positionnements subjectifs ainsi qu'à des pratiques et les individus « habitent le genre d'une pluralité de façons »¹²⁰¹. C'est ce que j'ai cherché à donner à voir avec cette catégorisation qui intègre dans sa construction à la fois la cohérence ou la concurrence des instances et processus de socialisation sexuée, et les contenus incorporés.

5.4 Une vision du monde individualiste et méritocratique

Le rapport politique au monde social des enquêtées est tout d'abord éclairé par leur socialisation politique « classique »¹²⁰². Je l'ai montré, le questionnaire et les entretiens concordent : les femmes militaires s'orientent largement à droite de l'échiquier politique, et que l'Union démocratique du centre (UDC) est le principal parti auquel elles s'identifient au détriment des partis de gauche. Ces données indiquent également une participation importante aux scrutins, mais un désintérêt marqué pour la politique. Il est fort possible que cette participation déclarée soit le produit d'un effet de désirabilité sociale, le vote étant valorisé comme un devoir civique¹²⁰³, car les entretiens montrent que face à l'affirmation d'une participation régulière, les pratiques effectives peinent à être racontées, comme l'illustrent mes échanges avec Jasmina.

Jasmina dit ne pas s'intéresser « du tout » à la politique, elle « n'aime pas trop ça ». Pourtant, elle affirme voter à chaque occasion lors des votations, car c'est pour elle un « privilège ». Cependant, lorsque je lui demande si elle a participé aux dernières votations, très médiatisées¹²⁰⁴, elle dit ne pas avoir voté car elle a « oublié » de le faire : « Parce que

¹²⁰⁰ Emmanuel Beaubatie, *Transfuges de sexe...*, *op. cit.*, p. 137.

¹²⁰¹ *Ibid.*, p. 166.

¹²⁰² Camille Masclat, *Sociologie des féministes des années 1970...*, *op. cit.*, p. 618.

¹²⁰³ Ce phénomène de désirabilité sociale qui pousse à se conformer aux attentes sociales de la participation citoyenne démocratique est démontré dans une large littérature. Voir par exemple Allyson Holbrook, Jon Krosnick, « Social desirability bias in voter turnout reports. Tests using the item count technique », *Public Opinion Quarterly*, vol. 74, n°1, 2010, pp. 37-67.

¹²⁰⁴ Quatre objets sont soumis au peuple : l'initiative populaire « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage » ; l'initiative populaire « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » ; le référendum sur le second tunnel routier du Saint-Gothard ; et surtout l'initiative populaire « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels ».

là, on a eu le changement entre l'école d'officiers et l'école de recrues, alors pas le temps. C'était juste trop, ça me prenait bien la tête. » Si l'Armée suisse peut être un obstacle au travail d'information en vue des scrutins, Jasmina ne se rappelle pas non plus de la dernière fois où elle a effectivement voté et ne l'a pas fait pour une large série d'objets que je lui soumetts comme exemples. J'ai repéré auprès de nombreuses autres enquêtées, aux niveaux de diplôme et origines sociales variées, cette abstention inavouée.

Socialisation politique familiale : l'inculcation de visions du monde particulières

Cette orientation politique s'inscrit dans le prolongement d'univers familiaux orientés à droite, avec une propension à soutenir les partis de l'UDC et du PLR principalement. L'orientation à droite, le vote et la sympathie pour l'UDC se rencontrent au sein des familles de toutes origines sociales, comme celle de Fiona, issue d'un milieu aisé et dont la mère se dit de « centre-droit », tandis qu'elle qualifie son père de « droite voire extrême-droite ». Si elle ne s'identifie à aucun parti en particulier, elle se dit tout de même « plutôt de droite ». Si de nombreuses enquêtées rattachent leurs parents à une ligne politique de droite et à l'UDC en particulier, elles sont pour la plupart du temps insérées dans des familles où la politique n'est pas un sujet discuté avec les enfants, et ce même lorsqu'un.e parent est engagé.e en politique. Ainsi, Natalie, si elle trouve « important de voter », ne le fait que rarement et estime que « ce n'est pas une voix qui va changer tout le truc ». Sa mère « n'a voté que deux fois dans sa vie », tandis que son père est impliqué sur le plan local en tant que conseiller municipal d'une petite commune de 1'800 habitant.e.s : les échanges sur les questions politiques et l'activité du père sont rares au sein de la famille, et Natalie, si elle dit voter régulièrement, délègue généralement sa décision à son père, ou vote blanc lorsqu'elle ne comprend pas les enjeux. Ainsi, en parallèle à ce désintérêt fréquent pour la politique, les enquêtées font preuve d'un faible niveau de sophistication politique qui les empêche de se positionner face à des partis ou des enjeux qu'elles connaissent souvent mal. Seules Jeanne, Pamina, Laura et Margaux expriment un intérêt pour la politique. Jeanne, Laura et Margaux basent leurs positionnements politiques sur des réflexions ayant un degré de complexité avancé. Cela se comprend du fait que leur famille respective est plus politisée, mais aussi qu'elles sont issues de milieux

sociaux aisés et qu'elles possèdent un bagage d'expériences plus important que leurs comparses, du fait de leur âge plus avancé¹²⁰⁵.

Ces univers familiaux de droite se font les vecteurs de valeurs qui, au-delà de leur dimension genrée, ont une imprégnation idéologique et politique. Les familles de militaires – dont sont issues Jeanne, Adélaïde et Denise – ont apporté l'inculcation de visions du monde particulières à travers une éducation spécifique des enfants. Ainsi, le père de Denise a travaillé durant longtemps comme militaire professionnel au sein de l'Armée suisse avant de prendre un poste de conducteur de chien dans une prison, où travaille aussi la mère de Denise depuis peu, en tant que surveillante à temps partiel. L'inscription militaire familiale est aussi plus large.

Denise : « Je suis dans l'armée surtout parce que j'ai grandi avec l'armée. Mon père a été militaire professionnel pendant 23 ans, mon grand-père aussi a été militaire professionnel ainsi que mon parrain. Tout est un peu militaire chez nous à la maison. Ils sont fiers. On n'a pas beaucoup d'autres choses sur quoi parler. C'était son travail et il nous a emmenés très tôt dans les casernes avec lui et nous étions souvent là-bas. Je devais avoir sept ans quand j'ai dit que je voulais aussi aller à l'armée. »

Appointée-chef Denise (soldate de sûreté, infanterie), 22 ans, apprentissage, ramoneuse, origines sociales moyennes inférieures.

Denise qualifie son éducation de « très carrée » et en tire un sens du devoir et des responsabilités. Adélaïde a aussi évolué dans un univers familial imprégné de militarité, et a incorporé des valeurs qu'elle définit comme « militaires », telles que la rigueur, l'ordre, la discipline.

« Au civil vous avez des idées de ce que vous aimeriez faire ? »

Adélaïde : Non. Il y a aussi ça. Et c'est juste le concept de la vie civile en dehors qui me dérange. À l'armée, on est obligé d'être poli, on est obligé d'avoir de la discipline, tandis qu'au civil ben... Si on veut, on peut faire un peu n'importe quoi, n'importe comment, et puis on se fait pas trop ramasser. C'est juste ça aussi qui me dérange. C'est que j'ai toujours été élevée à être respectueuse. Donc pour moi, c'est rageant

¹²⁰⁵ Pamina, si sa famille est politisée et qu'elle exprime un intérêt pour la politique, limite cet intérêt pour les « sujets importants » ; issue d'un milieu plus modeste que Jeanne, Margaux et Laura, elle peine à développer des réflexions construites pour expliciter ses positionnements politiques.

quand je retourne au civil, des fois les weekends, pfiou... Je sortais mais je ne supportais même plus. »

Appointée-cheffe Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Plusieurs familles se caractérisent par des membres qui exercent des professions qui tendent à valoriser l'ordre et la discipline, ainsi qu'à influencer un positionnement politique à droite¹²⁰⁶. La famille de Denise est effectivement ancrée à droite et soutient l'UDC, en particulier son père et son frère, tandis qu'elle qualifie sa mère comme étant « plus au centre ». Elle se dit elle-même aussi de droite et se sent proche de l'UDC, en particulier vis-à-vis des questions liées à l'immigration, à la politique d'asile et à l'indépendance de la Suisse face à l'Union européenne. Chez Fiona, qui est issue quant à elle d'un milieu aisé, on trouve aussi de nombreuses et nombreux membres de la famille élargie qui endossent des professions d'ordre, principalement dans la police.

Plusieurs enquêtées, principalement issues des catégories sociales moyennes supérieures et aisées, viennent de familles où les dispositions des catégories dominantes sont valorisées¹²⁰⁷ : responsabilisation individuelle selon une conception libérale, goût de l'autorité, « rapport positif au *leader* »¹²⁰⁸, valorisation de la débrouille et du travail, valorisation de l'action *versus* la passivité. Elles sont souvent issues d'un milieu familial marqué par l'expérience de l'entrepreneuriat : de nombreux. ses parents ou grands-parents exercent ou ont exercé en indépendant.e.s avec succès et les enquêtées tirent une réelle fierté de cette réussite parentale. Ainsi, Agathe admire le travail de son père, qui gère son propre bureau d'architecte « qui fait vraiment de beaux projets, et plusieurs en même temps ». Laura vient d'une famille à la tête d'une grande société suisse, fondée par son grand-père maternel : « Ouais, il a bien réussi, c'est un peu un modèle dans la famille. Oser se lancer comme ça. » La littérature montre que ces univers familiaux tendent à favoriser

¹²⁰⁶ Daniel Gaxie, « Des penchants vers les ultra-droites », in Annie Collovald, Brigitte Gaïti (dir.), *La Démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, Éditions La Dispute, 2006, pp. 223-245.

¹²⁰⁷ Elles sont également valorisées par « le quart en bas à droite de l'espace social » des milieux populaires, qui chérissent la réussite économique par le travail et l'investissement sans concession. Voir Amélie Beaumont, Raphaël Challier, Guillaume Lejeune, « En bas à droite. Travail, visions du monde et prises de position politiques dans le quart en bas à droite de l'espace social », *Politix*, n°122, 2018, pp. 9-31.

¹²⁰⁸ Philippe Gottraux, Cécile Péchu, « Sous le populisme, la pluralité. Anti-élitisme et rapports au leader chez les militants de l'Union Démocratique du Centre en Suisse », *Les Cahiers de l'IEPHI*, Université de Lausanne, n°64, 2016, p. 29.

l'idéologie de l'entreprise de soi¹²⁰⁹, une vision du monde libérale, une orientation politique à droite et plus globalement une socialisation politique conservatrice¹²¹⁰. Pour Agathe et Laura en effet, la famille est proche des partis de droite : le père d'Agathe est affilié au PLR tandis que pour Laura, son père, sa mère et son frère sont affilié.e.s et engagé.e.s auprès de l'UDC. L'UDC et le PLR défendent, dans leurs discours respectifs, les entrepreneur.euse.s.

Ainsi, les inscriptions familiales participent de la politisation et de l'incorporation de valeurs spécifiques chez les enquêtées. Elles contribuent à développer une vision méritocratique et individualiste de la société. Ce rapport politique au monde social est particulièrement visible lorsque sont abordées en entretien la question de l'immigration et de l'égalité entre femmes et hommes.

Positionnement face à l'immigration : un révélateur du rapport méritocratique au monde

Lors de mes discussions avec les femmes militaires relatives à leur participation politique, l'enjeu qu'elles abordent spontanément est l'immigration¹²¹¹. C'est d'ailleurs par la position de l'UDC sur les questions migratoires qu'elles justifient le fait de se sentir proches de ce parti. Dans les récits, elles abordent une opposition marquée à l'immigration qui se manifeste au sein de leur famille, et qu'elles reproduisent.

« Tu m'as dit : "C'est plutôt de droite vue la façon dont j'ai été éduquée." Tu parlais de politique avec ta famille, tes parents ?

Laura : Oui quand même, c'était quand même souvent un sujet de discussion, que ce soit par rapport aux impôts, par rapport aux étrangers et puis tout, c'est vrai que j'ai plus des convictions de droite que de gauche. [...] Aussi à [Cergnat], moi j'y ai toujours

¹²⁰⁹ L'idéologie néolibérale de l'entreprise de soi vise l'autonomie individuelle réalisée par l'investissement de ressources strictement personnelles (financières, familiales, réseaux, etc.). Sarah Abdelnour, Anne Lambert, « "L'entreprise de soi", un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l'accession à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, vol. 95, n°2, 2014, pp. 27-48.

¹²¹⁰ Nonna Mayer, « Indépendance, salariat et culture politique 1978-1997) », in Pierre Bréchon, Annie Laurent, Pascal Perrineau (dir.), *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 355-375 ; Sarah Abdelnour, *Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*, Paris, PUF, 2017, en particulier le chapitre 6, pp. 259-312.

¹²¹¹ Ainsi que, dans une plus moindre mesure, les questions environnementales.

grandi et j'ai vu comment ça a évolué. Maintenant, ma mère me disait, c'est de source officielle qu'on a quasiment 50% d'étrangers à [Cergnat]. On voit de plus en plus de gens qui sont d'origine étrangère, donc je trouve que c'est un sujet qui est assez important puis assez d'actualité donc il faut bien réfléchir aussi à comment tu votes. On en discute souvent avec mes parents. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

On retrouve dans leurs propos, l'opposition entre les « bon.ne.s migrant.e.s », qui font preuve d'assimilation, et les « mauvais.e.s migrant.e.s » caractérisé.e.s par un comportement qui serait passif et victimaire.

« Est-ce qu'il y a un parti dont tu te sens proche ? »

Denise : [Rit et se dit à elle-même quelque chose comme « zut »] L'UDC. Ouais, j'ai parfois un peu des problèmes avec les étrangers. Alors non, je n'ai pas de problèmes avec les étrangers qui s'intègrent, qui parlent allemand ou français ou qui sont en train d'apprendre une de nos langues, qui travaillent. J'ai des problèmes avec les étrangers qui viennent, se lamentent et ne font rien. Ouais ce genre de chose, ça ne va pas. Voilà pourquoi je suis plutôt UDC. [Ravares – où elle vit] a plusieurs centres d'asile et ouais... Les cambriolages et tout, ça favorise l'aversion pour ainsi dire. Mais je ne suis pas extrême ou comme ça [rires]. On n'a pas de place pour tout le monde, ça ne fonctionne pas. »

Appointée-chef Denise (soldate de sûreté, infanterie), 22 ans, apprentissage, ramoneuse, origines sociales moyennes inférieures.

Comme pour les jeunes des sociétés de jeunesse suisses étudié.e.s par Alexandre Dafflon, les réflexions des femmes militaires sur l'immigration et les étranger.ère.s s'inscrivent et reflètent un système de valeurs composé « de la valorisation du travail, de l'utilité sociale, de l'engagement, du respect des "traditions" »¹²¹² ainsi que du respect des règles et lois suisses.

« Et est-ce qu'il y a des idées en particulier qui vous font dire que vous êtes plutôt en accord avec eux [l'UDC] ? »

¹²¹² Alexandre Dafflon, *La socialisation au village...*, op. cit., pp. 478-479.

Déborah : Je trouve qu'ils représentent un peu notre patrie. Oui même si je trouve très triste quand des personnes doivent fuir leur pays, ils ne peuvent pas venir ici et vouloir dormir dans un hôtel luxueux parce que les abris de la protection civile ne sont pas assez biens pour eux. Mais pour les citoyens suisses, ils sont assez biens ! Et après ils reçoivent un repas qui ne va pas non plus, ils doivent dieu-sait-pourquoi tous manger dans un restaurant, et ils ont des habits, et il faut que ce soit de la marque ! Et aussi, comment ils se comportent ici je ne trouve pas ça correct. Ben ouais quand on va dans un autre pays et bien on s'adapte. Alors pour moi c'est aussi clair, si un jour je vais dans un pays arabe en vacances, je regarde que mes épaules elles soient couvertes, mes genoux aussi, un peu de politesse. [...] Et ici on a trop d'étrangers qui ne peuvent même pas dire bonjour en allemand. Et oui, je trouve que ça rejoint un peu l'UDC et qu'ils représentent un peu ça en général. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Les enquêtées opposées à l'accueil des étranger.ère.s expriment un sentiment d'injustice face aux migrant.e.s, qui seraient favorisé.e.s face aux « indigènes ». Ces représentations ne sont pas propres aux femmes issues des catégories sociales populaires ou moyennes inférieures, et peuvent être partagées par celles qui ont un bagage culturel plus important, comme Jasmina.

Jasmina : « Je ne suis pas raciste, pas du tout mais... C'est seulement qu'on voit depuis longtemps à la télé que souvent c'est des immigrés qui foutent la grosse merde et c'est des migrants qui volent des choses. Alors je ne suis pas raciste mais si ce sont toujours les mêmes groupes de personnes qui font ça, alors je ne veux pas avoir ces personnes dans mon pays. Alors c'est bien de donner de l'argent, mais il y a aussi beaucoup de personnes en Suisse qui ont des problèmes. Je pense qu'il faut d'abord aider ces personnes suisses, parce que oui c'est mon peuple, mon pays. Après je n'ai pas de problème à regarder aussi pour les autres, mais d'abord ici. Si après on n'a plus d'argent pour les Suisses parce qu'on a tout donné ailleurs... Si on a donné tout le fric, comment on va aider le petit Suisse encore ? Ouais... »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Ce rapport aux étranger.ère.s témoigne également d'un rapport méritocratique au monde : la prise en charge des migrant.e.s – qui en profiteraient sans contrepartie – est

mal perçue car elle irait à l'encontre de ce principe. L'opposition à l'immigration se rencontre également chez Inès, alors qu'elle est elle-même issue de la migration et subie occasionnellement, en tant que femme noire, du racisme. Durant l'entretien, elle dit n'avoir voté qu'une fois : en faveur du renvoi des criminels étrangers¹²¹³. Elle ne discute que depuis récemment de politique avec sa famille, et en particulier sur les thématiques ayant trait aux étrangers : « Les étrangers, tous ces trucs-là, surtout les étrangers, c'est un truc sur lequel on discute beaucoup. Souvent, on n'est pas du tout du même avis. » En effet, sa mère et son beau-père sont en faveur de l'accueil des migrants alors qu'Inès est beaucoup plus réticente.

Inès : « Ils disaient [en référence à l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels »] que les étrangers qui ont commis un crime en Suisse, on les renvoie dans leur pays. Moi j'ai voté oui, mes parents ils ont voté non. Du coup on a eu une grande discussion là-dessus. Ils me disaient : "Ouais mais et si c'est quelqu'un de la famille ?", comme ça. Moi, je pars du principe que déjà, au début, on n'est pas dans notre pays, donc c'est déjà un minimum de respect. Parce que déjà, ils ne sont pas obligés de nous accueillir, de un. Et ensuite la personne qui vient et puis qui tue quelqu'un, je ne sais pas, je ne vois pas la raison. [...] Et bien autant les renvoyer dans leur pays, et puis s'ils veulent continuer, et bien ils continuent mais ce n'est plus notre problème. [...] C'est vrai que sur certains trucs je pense que j'ai beaucoup plus la mentalité européenne, ou suisse, que mes parents, parce que moi sur certains trucs je suis intransigeante, je dis non ! [...] La Suisse, ce n'est pas parce que c'est un pays européen, civilisé comme ça, qu'on va s'en sortir comme ça hein. Oui c'est un pays civilisé et justement c'est pour ça qu'il y a ces règles, pour ne pas que ça devienne l'anarchie. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Face à la figure de victime passive, de profiteuse, d'irresponsable qui est culturellement attribuée aux migrants¹²¹⁴, Inès souligne son opposition dans une

¹²¹³ Cette initiative populaire, intitulée « Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi) », a été lancée par l'UDC et approuvée par les votants le 28 février 2010.

¹²¹⁴ Cette attribution est largement le fait du travail politique de l'UDC contre les politiques d'asile : ce parti use en effet depuis plusieurs dizaines d'années d'« une rhétorique dénonçant les "abus" dans le domaine de l'asile et [relie] cette question à celles de la criminalité, de l'insécurité et des problèmes des assurances sociales ». Voir Jonathan Miaz, *Politique d'asile et sophistication du droit. Pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, thèse de doctorat, Université de Lausanne, Université de Strasbourg, Lausanne, 2017, pp. 75-90 [citation p. 83].

logique de distinction familiale, mais aussi par rapport aux autres personnes issues de l'immigration.

Une conception méritocratique de l'égalité : l'égalité de traitement

L'opposition à ces figures migrantes décriées se manifeste également vis-à-vis d'un autre groupe : les féministes.

« Pour vous, le système du service militaire obligatoire masculin, c'est quelque chose qu'il faut conserver ?

Adélaïde : Mmmh [acquiesce]. Je pense que même des fois, pour les femmes, il faudrait faire. Je trouve dommage que seulement les garçons doivent faire ce passage et je me dis que maintenant, on est aussi dans une génération où les femmes... Je suis totalement antiféministe à mort, c'est-à-dire que pour moi il y a des choses où on a beaucoup trop de droits, et c'est totalement injuste. Et ça leur ferait du bien aussi des fois de ramasser un coup de pied au cul. [...] Mais je pense que des fois, ouais, je me dis qu'il faudrait qu'il y ait une école comme ça, de discipline ou je ne sais quoi, pour les femmes. Je ne comprends pas pourquoi ça devrait être que les hommes. [...] Voilà, il y a trop de droits. Elles s'en foutent, elles peuvent parler comme des torchons, elles n'ont pas besoin de... Et c'est ça, je trouve dommage. Donc service obligatoire pour les garçons, oui, même s'il y en a qui ne sont pas d'accord, et pour les femmes je dirais que ouais... Il faudrait presque. Il faudrait.

Dans une idée d'égalité ?

Adélaïde : D'égalité ouais et puis question que ça foute les gens aussi sur les rails un peu. Parce que je vois dans le civil, je l'ai toujours dit, je ne m'entends pas spécialement bien avec les filles parce qu'elles n'ont pas cette mentalité. Elles ont trop de droits maintenant. »

Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Comme on l'a vu, Adélaïde porte un regard sévère sur ses comparses de genre et use ici à plusieurs titres d'une rhétorique masculiniste qui insiste sur les « excès du

féminisme »¹²¹⁵, les femmes ayant aujourd'hui, selon elle, trop de droits, notamment vis-à-vis des hommes astreints au service militaire. Sa perception du positionnement féministe va à l'encontre de sa conception qui fait du mérite « un principe de justice »¹²¹⁶, qui se manifeste dans cet extrait par l'expression de valeurs telles que la discipline et l'ordre. On perçoit une conception particulière de la justice sociale, où les inégalités découleraient des défauts individuels tels que le manque d'effort, d'investissement, de sérieux, etc. Cette conception est partagée par Denise lorsqu'elle plaide pour l'égalité des sexes face au devoir de servir, qu'elle conçoit comme un coût nécessaire pour atteindre l'égalité.

Denise : « Alors, je trouve aussi l'égalité importante. Parce que tout le monde parle de l'égalité mais [imite une voix ridicule et aigue] : "L'armée c'est difficile, je ne veux pas faire, je ne fais que ce qui est agréable !" Et je trouve que quand on parle d'égalité, du coup il faut vraiment faire tout ce que ça implique, d'être à égalité. [...] Ce qui serait juste, je trouve, c'est que comme le service militaire est obligatoire pour les hommes, il devrait l'être aussi pour les femmes. [...] Ce n'est pas juste pour les hommes. »

Appointée-chef Denise (soldate de sûreté, infanterie), 22 ans, apprentissage, ramoneuse, origines sociales moyennes inférieures.

Les enquêtées affichent des représentations de l'égalité entre femmes et hommes qui renvoient au modèle d'« équité comme égalité de traitement »¹²¹⁷. C'est une conception singulière de l'égalité qui ne met pas l'accent sur les droits mais sur les devoirs, et qui renvoie à l'égalité de traitement et non à une conception en termes d'égalité des chances¹²¹⁸. L'égalité de traitement ne tient pas compte des disparités entre les individus induites par leur classe, leur race ou leur sexe ; cette position se borne à les traiter de manière similaire, ce qui implique qu'elle reproduit les inégalités initiales latentes. L'égalité des chances vise à prendre en compte la position initiale des individus, et à les

¹²¹⁵ Francis Dupuis-Déri, « Féminisme au masculin et contre-attaque « masculiniste » au Québec », *Mouvements*, vol. 31, n°1, 2004, pp. 70-74.

¹²¹⁶ Yaël Brinbaum, Marie Duru-Bellat, « La méritocratie scolaire, une idéologie partagée ? », 2^e Congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006, p. 2.

¹²¹⁷ Catherine Patinet, Geneviève Cogérino, « Expériences de mixités vécues par les enseignants d'éducation physique et sportive : lien entre vigilance et équité sexuée », *Revue française de pédagogie*, n°182, 2013, p. 95. Le concept d'équité emprunte notamment aux travaux de François Dubet, Marie Duru-Bellat, « Qu'est-ce qu'une école juste ? », *Revue française de pédagogie*, n° 146, 2004, pp. 105-114.

¹²¹⁸ Voir à ce propos, l'analyse d'Elin Gustavsen sur les conceptions différenciées entre les hommes norvégiens et étasuniens quant aux femmes militaires et au service militaire obligatoire : Elin Gustavsen, « Equal treatment or equal opportunity ? Male attitudes towards women in the Norwegian and US armed forces », *Acta Sociologica*, vol. 56, n°4, 2013, pp. 361-374.

traiter en fonction d'elle comme, par exemple, en tentant de rééquilibrer les inégalités initiales (discrimination positive). L'équité comme égalité de traitement est liée à l'idéal méritocratique¹²¹⁹ et à des représentations spécifiques de la justice sociale. Pour les enquêtées, il apparaît que « la justice repose sur la règle du mérite, soit sur le principe de l'équité »¹²²⁰ ; les femmes ont les mêmes possibilités et il ne tient qu'à elles de les faire fructifier et ainsi accéder à une mobilité sociale ascendante. Les propos d'Inès sur la question du féminisme et pour qui « quand on cherche l'égalité, il faut l'assumer à 100% », sont à ce titre très éloquents et mettent au centre le principe du mérite.

« Qu'est-ce que tu comprends par ce terme, féministe ? Qu'est-ce que ça veut dire pour toi ?

Inès : Moi je vois : "Pourquoi ils ont ci, pourquoi ils ont ça, pourquoi ils ont ci, gnagnagna." Elles se plaignent mais elles ne font pas le nécessaire pour que ça change. Je trouve que le féminisme, c'est mon avis, ça reste toujours au niveau salarial, ou comme ça, elles ne voient pas plus loin. Comme l'Armée suisse je veux dire. Tu pourrais faire l'armée tu vois ? Tu te dis : "Ouais les hommes, ils ne foutent rien, ils sont là, ils ne foutent rien." Et ben va faire l'armée et tu verras ! Il n'y a pas que l'armée, je veux dire, il y a beaucoup de métiers qui sont entièrement masculins et il n'y a pas de femmes qui veulent les faire. Ben essaie de faire un métier masculin plutôt que de te plaindre parce que tu n'as pas beaucoup d'argent. Alors peut-être que t'auras cent francs en moins mais ce n'est pas catastrophique. [...] Enfin, c'est vraiment mon propre point de vue : si on cherche à avoir les mêmes droits que les hommes, et bien il faut faire en sorte... Pour qu'on ait les mêmes salaires. Je trouve qu'il faut le mériter, ce n'est pas juste parce qu'on est des femmes, il faut le mériter. C'est juste mon opinion. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Denise, si elle consent au fait que des inégalités salariales perdurent dans certains secteurs en Suisse, souligne le fait que la situation helvétique n'autorise par les femmes à « se plaindre » et que l'égalité ne tient qu'à elles.

¹²¹⁹ Norton Grubb, *The money myth. School resources, outcomes and equity*, New York, Russel Sage Foundation, 2009, p. 135.

¹²²⁰ Christian Staerklé, Christophe Delay, Lavinia Gianettoni et Patricia Roux, *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*, Grenoble, PUG, 2007, p. 156.

Denise : « Mais je pense qu'il y a encore des emplois où les femmes gagnent moins. Je ne pense pas que ce soit juste, parce que nous faisons la même chose. Mais je pense que dans l'ensemble, nous ne pouvons pas nous plaindre. Dans d'autres pays, c'est pire, c'est très différent. Et sinon, vous n'avez qu'à vous défendre et à faire en sorte que ce soit égal. »

Appointée-chef Denise (soldate de sûreté, infanterie), 22 ans, apprentissage, ramoneuse, origines sociales moyennes inférieures.

On retrouve ce genre de considérations euphémisantes des inégalités de genre chez Jasmina, qui remet même en doute les inégalités salariales, ce qui montre que ces conceptions ne sont pas propres aux catégories populaires.

« Il y a des gens qui se disent féministes... »

Jasmina : [soupir] Ouais des... Moi je pense que ce n'est pas bien si une femme touche un moins bon salaire qu'un homme, mais je pense que si c'était un vrai problème, on aurait déjà fait quelque chose contre ça. Si c'était un vrai, vrai grand problème. [rires] *Et quand j'ai dit féministe, tu as un peu levé les yeux au ciel, tu n'aimes pas trop ce terme ?*
Jasmina : Aaah, non ! Pour moi une féministe c'est une femme un peu comme ça [voix aiguë, ton hystérique stéréotypé] : "Ouah je suis la meilleure, blablabla !" Et elle ne fait rien. Pour moi, une féministe c'est ça : elle ne fait rien, elle se plaint. »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Charlotte et Agnès font parties des rares enquêtées qui se disent féministes, tout en distillant cette identification par des expressions telles que « un petit peu féministe » ou « je ne suis pas féministe-féministe, mais... », et ici aussi il y a cette dualité où des propos revendicatifs laissent place – plus loin dans l'entretien voire même parfois accolé à l'affirmation d'être féministe – à un discours plus conservateur. Charlotte exprime quant à elle une posture très individualiste face aux discriminations systémiques qui touchent les femmes.

« On a parlé d'égalité au sein de l'armée mais plus généralement, dans la société, selon toi, où est-ce que ça en est l'égalité femmes-hommes ? »

Charlotte : Je ne pense pas que c'est acquis. Je ne pense pas encore que tous les salaires sont égalitaires, ce genre de choses. Mais moi je sais que si je vais dans un boulot et

que je ne suis pas égale à l'homme, mais je pète les plombs ! Ah il n'y a pas moyen, quitte à être renvoyée, je m'en fiche parce que ça ne se fait pas ! Si on fait la même prestation qu'un homme, au même niveau, moi je suis désolée, il faut qu'on soit payée pareil. Après, ça dépend pourquoi, je ne connais pas encore très bien pour la Suisse mais je suppose qu'il y a encore quelques inégalités comme ça. Après, il y a aussi les filles qui se mettent des barrières, qui se disent : "Je ne peux pas, je ne me sens pas capable." C'est pour ça qu'il y en a qui ne progressent pas. Mais je pense que ça s'améliore de plus en plus mais qu'il faut du temps. Mais moi en tout cas, je ne me laisserai pas faire. Il y a des filles qui se laissent faire mais moi ? Pas moyen ! [...] Féministe, je trouve c'est un peu radical comme nom quand même, je suis plus pour l'égalité entre l'homme et la femme, voilà, vraiment l'égalité. Non moi je veux juste l'égalité, c'est tout, c'est vraiment ça. [...] Je ne suis pas pour autant féministe-féministe. D'ailleurs les féministes qui se croient vraiment féministes, qu'elles aillent faire l'armée parce que je ne crois pas qu'elles l'aient faite. Voilà, ça m'énerve aussi un peu ça, se considérer comme telle, alors que tu n'as rien à dire. Voilà, donc ces féministes, qu'elles aillent faire l'armée. »

Appointée-cheffe Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Le positionnement de Margaux face à la question de l'égalité entre femmes et hommes est quant à lui plus élaboré. Il est également ambigu : on y décèle une tension entre un discours qui sous-tend des considérations féministes – alors qu'elle refuse cette étiquette –, et une vision du monde où le principe méritocratique est central. Margaux se distingue des autres enquêtées par sa manière de développer ses réflexions sur ce sujet, elle qui dispose d'un certain capital culturel, d'origines sociales moyennes supérieures, et qui se positionne à gauche.

« Il y a des personnes qui se disent féministes. Est-ce que tu te dirais également féministe ? »

Margaux : Non. Égalitaire. Dans le sens égaux en droits et en devoirs. [...] Mais c'est con parce qu'il y a plusieurs courants féministes en fait, et puis on peut dire qu'il y a des nanas qui font des sacrés trucs et ce serait con de tout mettre dans le même panier mais... [...] Comment je définis le féminisme ? [silence, réfléchis] Les suffragettes et tout ça c'est clair, il y avait énormément de retard. Sauf que maintenant, je ne crois pas que ce soit avec des lois que tu vas changer quelque chose. Par exemple, les nanas

qui réclament des quotas, je trouve ça débile parce que si tu as six mecs et trois femmes qui postulent et qu'on doit embaucher un mec et une nana, et bien les mecs ils ont deux fois moins de chances d'être engagés et du coup, là, on n'est plus égaux envers les mecs. En fait, on devrait pouvoir changer les esprits sans le faire en passant par des lois. Mais des fois, il n'y a pas d'autres solutions... Non, non mais c'est super intéressant. [...] J'avais lu un article sur la directrice du FMI [Fonds monétaire international], Christine Lagarde, c'est le genre de nana, quand elle était au Parlement français, on ne l'a jamais entendue faire des discours féministes et elle s'est faite toute seule, son petit bonhomme de chemin. Et au final elle fait directrice du FMI. Elle n'a rien eu besoin de demander à personne et elle l'a fait. C'est peut-être son parcours qui fait plus changer les esprits que ces discours. Alors ouais peut-être qu'on est parties avec un cran de retard parce que les hommes ils ont pris le pouvoir dans l'histoire. Après c'est peut-être aussi à nous de le regagner sans revendiquer des trucs dans la rue mais simplement en faisant, en vivant notre vie quoi. Et puis tu arrêtes de réclamer toujours plus de... Par contre, pour moi, la contraception et l'avortement doivent être remboursés, parce qu'il faut être deux pour le faire et pas de bol, c'est les femmes qui tombent enceintes. Mais si c'était les mecs qui tombaient enceintes, et bien je te jure que ça ferait bien longtemps que l'avortement et la pilule seraient remboursés ! Parce que sérieux quoi ! [rires] »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Les femmes militaires s'inscrivent principalement dans une position « féministe-méritocratique »¹²²¹ qui mobilise les normes d'alterité, du mérite et est proprement individualiste. L'Armée suisse permettrait, pour elles, d'entrer dans un milieu qui garantit les conditions d'une « justice pour soi »¹²²², et notamment en tant que femme. Il en vient alors à soi de faire ses preuves, comme l'exprime Natalie.

Natalie : « Il y a pas mal de femmes qui se plaignent comme quoi ce n'est jamais égal hommes-femmes, tu vois [prend une voix stridente] : "Les salaires c'est pas égaux", des trucs comme ça. Mais prouvez aussi aux garçons que vous êtes capables de faire la même chose qu'eux ! Donc pour moi je trouve que l'armée c'est le meilleur moyen

¹²²¹ Roux Patricia, « Questions féministes : des nouvelles de Suisse », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, 2002, p. 8.

¹²²² Marie Duru-Bellat, « La face subjective des inégalités. Une convergence entre psychologie sociale et sociologie ? », *Sociologie*, vol. 2, n°2, 2011, p. 193.

de prouver aux garçons qu'on est capables de faire la même chose qu'eux. C'est tout simple. »

Soldate Natalie (conductrice de chien/C1, troupes logistiques), 22 ans, apprentissage, hortultrice, origines sociales moyennes inférieures

À travers leurs conceptions de l'égalité femmes-hommes, du féminisme ou de l'immigration, on constate chez les femmes militaires l'expression d'une conception individualiste de la justice : *a contrario* de la justice collective qui renvoie à l'égalité entre les groupes et qui réfléchit à la (re)distribution des ressources en prenant en compte les réalités structurelles des inégalités, la justice individuelle « se définit comme l'équité entre individus considérés comme égaux à la base »¹²²³, ce qui ne prend donc pas en compte les rapports sociaux de pouvoir et la dimension structurelle des inégalités¹²²⁴. Ici, c'est la « norme de l'internalité »¹²²⁵ et le « poids causal de l'acteur »¹²²⁶ qui dominent, où les individus sont considérés comme responsables de ce qui leur arrive, sur la base d'une conception méritocratique de la justice sociale¹²²⁷. Le jugement que les femmes militaires portent sur les femmes féministes montre bien que cette conception de la justice individuelle et le principe méritocratique sont valorisés chez elles. Ce principe méritocratique permet d'ailleurs de « conjuguer égalité de principe de tous et réalité des inégalités »¹²²⁸.

¹²²³ Jessica Gale, Christian Staerklé, « Multiculturalisme et justice sociale », in Fabrizio Butera, Christian Staerklé (éd.), *Conflits constructifs, conflits destructifs. Regards psychosociaux*, Lausanne, Antipodes, 2017, p. 208.

¹²²⁴ Pour un développement des concepts de justice individuelle et de justice collective en psychologie sociale, voir Jessica Gale, Christian Staerklé, « Multiculturalisme et justice sociale », *op. cit.*, pp. 205-220.

¹²²⁵ Ou attribution interne, soit le fait de privilégier les explications internes – liées à la personne et à ses qualités/défauts – plutôt qu'externes – l'environnement.

¹²²⁶ Jean-Léon Beauvois, Nicole Dubois, « The norm of internality in the explanation of psychological events », *European Journal of Social Psychology*, n°18, 1988, p. 301. La théorie de la norme d'internalité est précisée dans leur article : Jean-Léon Beauvois, Nicole Dubois, « À propos d'une critique critiquable : quelques précisions sur la théorie de la norme d'internalité », *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 22, 2009, pp. 117-135. Pour une mise en lien de la norme d'internalité avec les conceptions de l'égalité, voir Christian Staerklé, « Représentations sociales de l'inégalité », in Christine Daniel, Christine Le Clainche (éd.), *Définir les inégalités : des principes de justice à leur représentations sociales*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Santé, DREES, 2000, pp. 164-173.

¹²²⁷ Une conception fondée sur la valorisation de l'effort et de la responsabilité individuelle. Philippe Gottraux, Cécile Péchu, *Militants de l'UDC...*, *op. cit.*, p. 166 [note 271].

¹²²⁸ Marie Duru-Bellat, « La face subjective des inégalités... », *op. cit.*, p. 190.

L'étude des socialisations antérieures des femmes militaires a permis de comprendre comment se sont formées les représentations de l'Armée suisse identifiées dans le quatrième chapitre : elles pensent trouver dans l'univers militaire ce qu'elles cherchent, à satisfaire leurs aspirations, dans le prolongement de dispositions politiques et sexuées antérieures. Ces analyses montrent que les trajectoires individuelles des enquêtées sont « marquées par l'inversion du genre »¹²²⁹ et qu'elles ont incorporé en amont à leur entrée dans les rangs militaires des dispositions sexuées traditionnellement attribuées aux hommes. Dès lors, leur engagement dans l'Armée suisse n'apparaît plus comme si incongru, car il s'inscrit dans le prolongement de ces dispositions précédemment acquises. Les enquêtées ont expérimenté durant leur enfance et adolescence des pratiques atypiques en matière de genre avec l'aval – ou du moins l'accord indifférent – de leurs parents : la possibilité de ces pratiques ne découle pas de stratégies éducatives volontairement égalitaires¹²³⁰. D'ailleurs, pour les familles nucléaires ou recomposées, la division des tâches domestiques demeure traditionnelle et n'est pas questionnée. Il y a par contre un investissement plus accru des pères dans le travail éducatif des filles, dont découle un rapport interpersonnel privilégié. Ainsi, si ces configurations familiales sont favorables au questionnement, au trouble, des normes de genre, cela n'est pas mis en place intentionnellement¹²³¹, dans un « projet socialisateur à contre-courant »¹²³² conscientisé, ce qui entrerait d'ailleurs en contradiction avec le marquage politique du milieu familial des enquêtées et leurs positionnements face à l'égalité femmes-hommes et

¹²²⁹ Christine Mennesson, « Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes ? De la difficulté des mobilisations genrées dans le sport », *op. cit.*, p. 191.

¹²³⁰ Christine Mennesson, « Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives », *Réseaux*, vol. 168-169, n°4-5, 2011, p. 105.

¹²³¹ Des entretiens avec les parents des enquêtées seraient ici nécessaires pour l'affirmer pleinement : néanmoins, l'analyse des pratiques et interactions au sein des configurations familiales et de leurs effets sur les enquêtées reste concluante, ce d'autant plus que les intentions socialisatrices d'agent.e.s socialisateur.trice.s n'assurent en rien une transmission effective, les individus socialisés étant insérés dans une pluralité de sphères et d'instances socialisatrices autres que la famille qui peuvent entrer en concurrence, comme la culture infantine, les médias, les groupes de pair.e.s. Voir notamment Julie Delalande, « Le concept heuristique de culture infantine » et Régine Sirota « Petit objet insolite ou champ constitué, la sociologie de l'enfance est-elle encore dans les choux ? », in Régine Sirota (éd.), *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR, 2006, pp. 13-33 et pp. 267-274 ; Dominique Pasquier, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement, 2005.

¹²³² Camille Masclat, *Sociologie des féministes des années 1970...*, *op. cit.*, p. 585. Si une socialisation sexuée moins conventionnelle se donne aussi à voir chez les enfants de féministes analysées par Camille Masclat, les milieux sociaux d'origine des individus sont très différenciés (milieux militants féministes (mère) et orientation de gauche (p. 636) versus familles non-militantes orientées à droite : dès lors, l'acquisition de dispositions inversées et le système de valeurs qui y est rattaché sont différenciés.

au féminisme. En effet, si leurs propres opinions politiques et leurs positions partisans demeurent fragiles, les femmes militaires s'inscrivent dans des univers familiaux très majoritairement orientés à droite, et où sont présentes des valeurs individualistes et méritocratiques¹²³³. Plutôt que l'inculcation, c'est à travers l'imprégnation¹²³⁴ de dispositions masculines et de valeurs idéologiques¹²³⁵ qui, ensemble, forment un rapport politique au monde social spécifique, que l'on peut comprendre cette possibilité pour les enquêtées d'aller à l'encontre des normes de genre dans leurs pratiques enfantines, adolescentes et adultes.

Ce rapport politique au monde social est également caractérisé par un rapport à l'égalité femmes-hommes et aux catégories de sexe particulier. Pour les femmes militaires, les inégalités sont le fruit des individualités, tout comme le mérite, évalué sur des critères pourtant difficilement quantifiables et mesurables, tels que « la performance, l'effort, la motivation et la volonté de faire au mieux »¹²³⁶, soit des éléments sur lesquels les femmes militaires ne cessent d'insister lors des entretiens. Cette vision du mérite renvoie à la question des catégories d'appartenance¹²³⁷ : les enquêtées sont conscientes de la hiérarchisation entre les sexes et considèrent les milieux masculins comme plus exigeants, posant aux individus des « défis » et des « *challenges* », les rendant dès lors plus méritants. Par leur entrée dans le bastion masculin militaire, les enquêtées cherchent toutes plus ou moins explicitement à jouir « de profits symboliques liés à la participation au monde des hommes »¹²³⁸. On perçoit en effet, chez les femmes militaires, une volonté de se donner les moyens de dépasser leur statut sexué dominé par l'engagement militaire, en cherchant à jouir de la valorisation d'une voie typiquement masculine. Ce dépassement

¹²³³ Le rapport politique au monde social des femmes militaires, « une matrice générale structurée autour d'une vision du monde méritocratique », rappelle celui de l'idéaltype des « méritants » parmi les militant.e.s UDC, construit par Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *Militants de l'UDC...*, *op. cit.*, pp. 165-201 [citation p. 167].

¹²³⁴ Selon la distinction des modalités de socialisation conçue par Annick Percheron, où l'inculcation renvoie à des mécanismes intentionnels, conscientisés et explicites, tandis que l'imprégnation repose sur des mécanismes plus implicites, diffus et inconscients – que ce soit pour l'agent.e socialisateur.trice ou l'agent.e socialisé.e. Annick Percheron, « La transmission des valeurs », in François De Singly (dir.), *La famille, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 190-194.

¹²³⁵ Une imprégnation permise par les configurations et relations familiales, la socialisation sportive et professionnelle, l'inscription dans des sociabilités masculines, etc.

¹²³⁶ Christian Staerklé, Christophe Delay, Lavinia Gianettoni, Patricia Roux, *Qui a droit à quoi ?...*, *op. cit.*, p. 156. Basé sur les travaux de Jean Kellerhals, Marianne Modak, David Perrenoud, *Le sentiment de justice dans les relations sociales*, Paris, PUF, 1997.

¹²³⁷ François Dubet, « Propositions pour une syntaxe des sentiments de justice dans l'expérience de travail », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n°3, 2005, pp. 495-528.

¹²³⁸ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, *op. cit.*, p. 101.

est recherché sur un mode individuel, sans pour autant remettre en cause les rapports sociaux de sexe car cette logique de distinction est nourrie par une vision méritocratique et individualiste du monde social. Le service militaire est perçu comme un véritable « dispositif de l'élaboration de soi »¹²³⁹ qui fait écho au registre du « développement personnel » dégagé par le questionnaire. Les enquêtées cherchent une « façon de se valoriser et d'investir en elles-mêmes »¹²⁴⁰ en optant pour une voie inédite pour leur sexe et qui leur permettrait une ascension sociale. Car au-delà du genre, le service militaire est perçu comme un moyen d'aller à l'encontre d'un déclassement ou d'atteindre la mobilité sociale. Par ces analyses, l'entrée des femmes dans l'Armée suisse n'est donc plus si énigmatique.

¹²³⁹ Beverley Skeggs, *Des femmes respectables...*, op. cit., p. 109.

¹²⁴⁰ *Idem*.

L'analyse des caractéristiques sociales et politiques des femmes militaires montre que ce qui les distingue de la population féminine en général sont leur orientation politique et idéologique, marquée à droite, et leur insertion familiale, marquée par les atypismes de genre. En explorant leurs motivations, on remarque un rapport doxique à la dimension idéologique conservatrice de l'institution militaire qui se manifeste comme un impensé, de même pour les « missions » des armées quant au conflit et à la guerre. De même, les motivations qui s'inscrivent dans des considérations qui mettent au centre des réflexions sur les rapports de genre sont rares. Elles se représentent néanmoins l'Armée suisse comme une institution particulière, spécifique, et en relation d'altérité avec le monde civil, scolaire et professionnel : l'armée est pour elle un lieu qui garantit le principe méritocratique et, par-là, l'égalité de traitement, notamment entre femmes et hommes. Les femmes militaires adhèrent, en amont de leur engagement, au système de valeurs de l'Armée suisse tel qu'elles le perçoivent. Cela confirme que « l'institution attire généralement à elle des individus qui se reconnaissent en elle »¹²⁴¹.

Si on repère des phénomènes de mise en lien (proximité familiale, géographique, institutionnelle), une perception d'adéquation entre valeurs individuelles et institutionnelles (motivations idéologiques, conceptions de l'égalité), le choix des femmes pour un service militaire sous-tend également une réelle « stratégie de mobilité sociale »¹²⁴² car elles y voient des opportunités de mobilité et/ou de reconnaissances sociales. Cette stratégie se saisit notamment dans l'expression d'attentes et d'anticipations sur le pouvoir socialisateur de l'institution militaire : perçue comme « pourvoyeuse d'expériences sociales »¹²⁴³ particulières, l'Armée suisse leur permettrait d'acquérir un « "patrimoine" corporel »¹²⁴⁴ mais aussi caractériel, soit un ensemble de « techniques de soi »¹²⁴⁵ qui leur ouvrirait de nouvelles portes, notamment

¹²⁴¹ Delphine Dulong, « Au dedans et en dehors : la subversion des pratiques », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., p. 254.

¹²⁴² Edith Guilley, Carolina Carvalho Arruda, Jacques-Antoine Gauthier, Lavinia Gianettoni, Dinah Gross, Dominique Joye, Elisabeth Moubarak, Karin Müller, « Maçonne ou avocate :... », op. cit., p. 92.

¹²⁴³ Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes d'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », op. cit., p. 716.

¹²⁴⁴ Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat*, op. cit., p. 245.

¹²⁴⁵ Les techniques de soi sont « des techniques qui permettent aux individus d'effectuer, seuls ou avec d'autres, un certain nombre d'opérations sur leur corps et leur âme, leurs pensées, leurs conduites, leur mode d'être ; de se transformer afin d'atteindre un certain état de bonheur, de pureté, de sagesse, de perfection ou d'immortalité ». Michel Foucault, *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1604.

professionnelles. S'engager pour un service militaire est considéré comme une stratégie d'empuancement individualisée, un espace qui permet la réalisation de soi, comme peut l'être, pour d'autres, le militantisme¹²⁴⁶. Souvent désigné comme un « défi » par les femmes militaires, leur engagement est perçu comme un moyen d'amélioration et de transformation de soi¹²⁴⁷ en vue de se valoriser et d'acquérir une identité ou une position sociale convoitée. Cette stratégie est également mobilisée par les hommes issus des catégories moyennes ou populaires volontaires dans l'armée française, pour qui celle-ci est « un moyen de retrouver une estime de soi et de prouver sa valeur »¹²⁴⁸, ou joue « un rôle de révélateur »¹²⁴⁹ dans un contexte social qui renvoie à une « culture de l'accomplissement »¹²⁵⁰ faite d'injonctions à l'épanouissement personnel et à l'affirmation de son for intérieur. Mais cette stratégie ne se limite pas à la dimension de la classe sociale, à l'accès aux groupes dirigeants, mais se distingue par sa dimension sexuée : les « profits distinctifs »¹²⁵¹ attendus renvoient à des traits masculins, mieux classés dans la hiérarchie des genres. Ainsi, la transgression de genre est un moyen de « s'assurer une ascension sociale »¹²⁵² et de rendre possible la transgression des normes de classe. Cette stratégie découle et produit des « représentations positives (sinon toujours "enchantées") de l'institution »¹²⁵³, et montre à quel point l'armée est encore considérée, par une grande partie de celles et ceux qui la rejoignent, comme une institution de prestige, un cadre valorisant¹²⁵⁴. Sélim Smaoui a montré que « le plaisir de s'accomplir », le « sentiment de donner sens à sa vie » et tout ce qui suppose la réalisation de soi sont utiles pour comprendre les trajectoires et carrières militantes¹²⁵⁵. Si aujourd'hui la réalisation de soi

¹²⁴⁶ Johanna Siméant, « Un humanitaire "apolitique" ? Démarcations, socialisations au politique et espaces de réalisation de soi », in Jacques Lagroye, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, pp. 163-196 ; Jacques Lagroye, Johanna Siméant, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in Pierre Favre (éd.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 56.

¹²⁴⁷ Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, *op. cit.*, p. 269.

¹²⁴⁸ Éric Letonturier, « Reconnaissance, institution et identités militaires », *L'Année sociologique*, vol. 61, 2011, p. 342.

¹²⁴⁹ Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat*, *op. cit.*, p. 66.

¹²⁵⁰ Éric Letonturier, « Reconnaissance, institution et identités militaires », *op. cit.*, p. 347.

¹²⁵¹ Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, *op. cit.*, p. 296.

¹²⁵² C'est ce qu'a constaté une équipe de recherche à propos des aspirations professionnelles atypiques de filles d'origines populaires en Suisse. Edith Guilley, Carolina Carvalho Arruda, Jacques-Antoine Gauthier, « Maçonne ou avocate :... », *op. cit.*, pp. 92-95 et p. 182.

¹²⁵³ Jacques Lagroye, Johanna Siméant, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », *op. cit.*, p. 58.

¹²⁵⁴ Odile Benoît-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang*, *op. cit.*, p. 67-68.

¹²⁵⁵ Sélim Smaoui, « Du divan à la lutte. Les cheminements militants de la réalisation de soi », *Genèses*, vol. 1, n°122, 2021, pp. 127-151.

est devenue une injonction sociétale forte qui en ferait une justification quasi-automatique des individus pour rendre cohérents leurs choix et leurs comportements¹²⁵⁶, cela ne permet pas la mise à l'écart de cette dimension dans l'analyse des raisons d'agir, surtout si l'on considère, comme le défend Smaoui, la réalisation de soi comme « une expérience qui dérive du plaisir de mettre en œuvre des schèmes et des pratiques qui ont été socialement contractés »¹²⁵⁷ jusque-là.

L'analyse des motivations a fourni l'indice que les socialisations sexuée et politique sont centrales pour comprendre les logiques d'entrée dans l'institution militaire suisse, et c'est bien ce que j'ai montré dans le chapitre 5. En effet, pas leurs socialisations antérieures, les femmes militaires ont acquis un bagage – diversifié et inégal – de dispositions dites masculines, ainsi qu'un rapport politique au monde social marqué par les valeurs individualistes et méritocratiques, qui font écho à leur insertion dans un milieu familial majoritairement de droite et à leur propre attachement partisan. À travers l'analyse des motivations et des socialisations antérieures, on remarque ainsi que les représentations du monde des individus sont marquées par la norme d'internalité, et qu'elles tendent à considérer l'ordre social existant comme allant de soi¹²⁵⁸.

Si l'armée se donne comme fonction de former et transformer les individus, les femmes la rejoignent dans ce même objectif : comme pour les jeunes filles anorexiques étudiées par Muriel Darmon¹²⁵⁹, leur volonté individuelle peut, tout autant que l'institution militaire, faire office d'instance de socialisation¹²⁶⁰. Les femmes militaires s'inscrivent ainsi dans un processus de socialisation anticipatrice¹²⁶¹ : elles cherchent à incorporer des manières d'être, de faire et de penser d'un groupe de référence – les hommes – plus socialement valorisé que leur groupe d'appartenance – les femmes. Dès lors, on peut anticiper le fait que les femmes militaires étudiées vont être bien disposées à intérioriser les codes, les

¹²⁵⁶ Sélim Smaoui fait référence à ce propos aux travaux de Michel Feher, « S'apprécier ou les aspirations du capital humain », *Raisons politiques*, n°28, 2007, pp. 11-31.

¹²⁵⁷ Sélim Smaoui, « Du divan à la lutte. Les cheminements militants de la réalisation de soi », *op. cit.*, p. 129.

¹²⁵⁸ Marie Duru-Bellat, « La face subjective des inégalités... », *op. cit.*, p. 189.

¹²⁵⁹ Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, *op. cit.*, p. 269.

¹²⁶⁰ Muriel Darmon, *La socialisation*, *op. cit.*, p. 100 et suivantes.

¹²⁶¹ Robert Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, A. Colin, 1997. Voir aussi Claude Dubar, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1995, p. 57.

normes et la culture institutionnelles, même si des « ajustements difficiles »¹²⁶² ou des formes de résistance restent toujours possibles.

¹²⁶² Mélanie Guillaume, « « S'en remettre » à l'institution militaire... », *op. cit.*, p. 107. Elle se réfère à Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, *op. cit.*

PARTIE III. SAISIR L'ARMÉE SUISSE COMME RÉGIME DE
GENRE

Par l'analyse ethnographique, je vais ici développer le contexte pratique, « le fonctionnement concret, quotidien »¹²⁶³, afin d'éclairer ce qui, dans la structure de l'espace particulier qu'est l'Armée suisse sous la réforme « Armée XXI », renvoie à des « agencements particuliers »¹²⁶⁴ (lieux, règles, discours, etc.) qui conditionnent l'engagement des femmes militaires. Je vais déterminer quelle est, dans ses règles et ses pratiques, la dimension sexuée de l'institution au-delà d'un banal constat d'un décalage entre discours et pratiques.

Cette partie débute, dans le chapitre 6, par l'analyse du processus de recrutement des nouveaux et nouvelles entrant.e.s, où il s'agit de s'assurer de leur conformité avec l'institution *via* des mécanismes de contrôle à son accès. Ces mécanismes se révèlent être fortement sexués, faisant de cette étape un moment fort de la division sexuée du travail militaire. Une fois les femmes incorporées, le chapitre 7 montre comment l'Armée suisse gère sa (faible) mixité alors qu'elle a été historiquement pensée par et pour les hommes. Enfin, dans le chapitre 8, il s'agit d'analyser les modes de maintien à court et à long termes des femmes dans l'institution, en particulier les logiques sexuées de l'avancement et de la professionnalisation militaire. Ces différents chapitres mettent au jour l'armada des « mesures qui concernent [les femmes] et les désignent comme une catégorie spécifique de militaires dont l'unité est l'appartenance sexuelle »¹²⁶⁵ et par lesquelles l'Armée suisse objective l'ordre social de genre selon ses propres codes et mécanismes.

¹²⁶³ Marie Duru-Bellat, « La (re)production des rapports sociaux de sexe : quelle place pour l'institution scolaire ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 19, n°1, 2008, p. 138.

¹²⁶⁴ Lorena Parini, *Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Zurich, Seismo, 2006, p. 35

¹²⁶⁵ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n°48, 2010, p. 89.

CHAPITRE 6. LE RECRUTEMENT : UNE SÉLECTION ET UNE AFFECTATION PAR LES CORPS

Comment se déroule le processus d'entrée des femmes volontaires et quels mécanismes sexués se déploient lors de cette étape ? Quelles sont les attentes de l'institution et les biais de genre qui déterminent et orientent ces attentes, ainsi que leurs effets sur l'incorporation ou la non-incorporation des femmes ? Qui est qualifié.e pour occuper une place dans l'Armée suisse, et quelle place ? Comment s'élaborent les aspirations des individus à endosser telle ou telle fonction militaire, et qu'en reste-t-il à l'issue de la sélection institutionnelle ? L'étape dite du recrutement est un temps capital, un « moment critique »¹²⁶⁶ où se cristallise « un ensemble d'outils de sélection constituant autant de barrière à l'entrée ou de filtres »¹²⁶⁷, et qui vise à ce que les nouveaux et nouvelles entrant.e.s soient conformes aux valeurs et modèles proposés par l'institution¹²⁶⁸. Car l'institution militaire sélectionne ses (futurs) éléments : cette sélection porte d'abord sur l'aptitude au service militaire, puis sur l'affectation à une fonction militaire particulière¹²⁶⁹.

Je vais le montrer, l'étalon de mesure principal pour évaluer et affecter les individus renvoie aux capacités physiques. Dès lors, les dispositions corporelles font l'objet d'une grande attention de la part de l'institution qui les mesure et les évalue comme « des moyens d'action et de domination, notamment celles qui ont été construites socialement en tant que "qualités" masculines ou féminines »¹²⁷⁰. Dans un premier temps, ce chapitre dévoile comment une conception sexuée et naturalisante des rôles militaires persiste

¹²⁶⁶ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police : vocations et droits d'entrée. Contribution à une sociologie des processus de reproduction des institutions*, thèse de doctorat en science politique, Université de Lille 2, 2015, p. 71.

¹²⁶⁷ Olivier Fillieule, « Travail militant, action collective et rapports de genre », in Olivier Fillieule et Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, op. cit., p. 60.

¹²⁶⁸ Isabelle Baszanger, « Socialisation professionnelle et contrôle social. Le cas des étudiants en médecine futurs généralistes », *Revue française de sociologie*, n°22, 1981, p. 223.

¹²⁶⁹ Une fonction militaire renvoie à la spécialisation à laquelle les recrues vont être instruites pendant leur école. Cela renvoie à une spécialité, comme les explorateur.trice.s, les canonnière.s lance-mines, les soldat.e.s d'hôpital, etc. Ces diverses fonctions sont rattachées à une troupe spécifique (les soldat.e.s sanitaires aux troupes sanitaires), mais certaines se retrouvent dans plusieurs voire toutes les troupes, notamment les fonctions administratives ou logistiques, comme par exemple les cuisinier.ière.s de troupe.

¹²⁷⁰ Sylvia Faure, « Corps et incorporation », in Collectif, *Pierre Bourdieu : les champs de la critique*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2004, p. 191.

malgré un discours institutionnel d'ouverture et comment les différences, principalement physiques, entre femmes et hommes sont polarisées dès l'entrée dans l'univers militaire.

Dans un second temps, j'analyse sur la base de mes observations comment la sélection des personnes s'opère concrètement, quelles en sont les règles formelles mais également les mécanismes informels. Cette cuisine interne¹²⁷¹ institutionnelle renvoie à des pratiques à la fois visibles et opaques et s'appuie sur un dosage de contraintes et de marges de manœuvre qui peuvent être structurelles mais aussi individuelles. Mon analyse s'inscrit dans le courant des approches « par le bas »¹²⁷², en ce qu'elle s'intéresse à la co-production des décisions d'affectation aux fonctions militaires des femmes dans l'Armée suisse, ce qui implique les acteur.trice.s institutionnel.le.s¹²⁷³ mais également les candidates au service militaire. Dans ce cadre, se manifeste un « système d'attentes réciproques »¹²⁷⁴ où les futures femmes militaires sont incitées à « penser dans les catégories que [l'institution] propose »¹²⁷⁵, catégories qui renvoient notamment et largement aux appartenances de genre. Mais des ajustements ne sont pas seulement exigés de la part des nouvelles entrantes : l'institution est également amenée à s'adapter sur quelques aspects.

En déterminant l'écart entre les attentes et les affectations finales des femmes militaires, je peux, dans un troisième temps, prendre la mesure du poids de la norme physique institutionnelle et de la division sexuée du travail militaire lors de l'entrée. Ce chapitre explore en effet comment les femmes sont affectées et réparties dans des troupes et des fonctions différenciées en termes de proximité au combat. L'affrontement demeure-t-il

¹²⁷¹ Soit les pratiques réelles qui demeurent bien souvent invisibles. Par analogie à la « cuisine interne » des sociologues, qui renvoie aux méthodes concrètes mises en œuvre dans leurs recherches. Howard Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002, p. 27.

¹²⁷² Ou « *bottom-up* ». Voir, quant à la mise en application de politiques publiques, Michael Lipsky, *Street-level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in public Services*, New York, Russel Sage Foundation, 1980.

¹²⁷³ Le poids des caractéristiques sociales et militaires des acteur.trice.s institutionnel.le.s lors du recrutement ne pourra pas être traité en détails : non seulement je manque de données sur ce point, mais il s'agit également d'un petit groupe de personnes très facilement identifiables dès lors que seraient mobilisées des données contextuelles et personnelles plus précises. L'anonymat nécessaire ici implique une présentation très monolithique des acteur.trice.s de l'institution.

¹²⁷⁴ Jacques Lagroye, Bastien François, Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 143.

¹²⁷⁵ Jacques Lagroye, Michel Offerlé, « Pour une sociologie des institutions », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, op. cit., p. 19.

toujours le « noyau dur des prérogatives masculines »¹²⁷⁶, comme le constate Michèle Monrique à propos des armées professionnelles ? Dans quelles mesures le recrutement participe-t-il à une reproduction et une division du travail sexuées ? Comment les stéréotypes de genre entrent en jeu dans les évaluations ? Est-ce que d'autres types de ressources que celles des dispositions corporelles sont évalués et pris en compte ? Enfin, ce chapitre aborde la question de la genèse du choix d'une fonction militaire. Quelles fonctions sont valorisées par les futures femmes militaires ? Entre normes institutionnelles et ambitions individuelles, comment ces choix, qui définissent en partie la future carrière des nouvelles recrues, sont-ils façonnés par le processus d'entrée ? Je vais montrer ici comment les modes d'entrée, les socialisations antérieures croisées aux mécanismes et croyances sexuées de l'institution fonctionnent comme des filtres qui vont déterminer les choix d'engagement des femmes ainsi que leur engagement effectif.

6.1 « Les besoins de l'armée priment » : les capacités physiques comme diviseur sexué

Je vais d'abord brièvement présenter la façon dont le recrutement est organisé et quels mécanismes sexués sont à l'œuvre. Je vais ici montrer que l'institution militaire « met [...] les corps à l'épreuve »¹²⁷⁷ dès l'étape d'entrée, les évalue, ce qui constitue une spécificité que l'on retrouve dans les domaines liés à la sécurité et à l'ordre¹²⁷⁸.

Les hommes de nationalité suisse reçoivent une convocation lors de leur 18^e année pour la « journée d'information », étape obligatoire organisée par les cantons, tandis que les femmes y sont invitées à titre volontaire. À ce stade, les futures recrues reçoivent des informations d'ordre général sur le recrutement, le service militaire, le service civil et la protection civile. Le programme de la journée peut varier selon les cantons, mais en général les astreints et les candidates reçoivent des indications sur leurs droits et devoirs, les fonctions militaires et le déroulement du recrutement. Suite à cette journée, les dates

¹²⁷⁶ Michèle Monrique, « La place des femmes dans la professionnalisation des armées », *op. cit.*, p. 65.

¹²⁷⁷ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, *op. cit.*, p. 153.

¹²⁷⁸ Comme la police. Voir notamment Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.* ; Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, *op. cit.* ; David Pichonnaz, *Devenir policiers : une socialisation professionnelle en contrastes*, Lausanne, Antipodes, 2017. Gautier signale également les domaines de l'enseignement sportif, des contrôleurs.euse.s des douanes et, moins attendu, l'École Nationale d'Administration (ENA). Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, *op. cit.*, p. 153.

du recrutement et de l'école de recrues sont agendées provisoirement. Les astreints reçoivent alors leur livret de service. Cette journée est ciblée, comme le précise une commandante d'arrondissement cantonal, sur les astreints, et n'aborde généralement pas d'éléments spécifiques aux femmes : « C'est très orienté hommes. »¹²⁷⁹ Les Suissesses peuvent, à l'issue de cette journée, s'inscrire en vue du recrutement : elles doivent remplir et transmettre les formulaires nécessaires au bureau du recrutement des femmes à Berne, rattaché au domaine relations publiques Défense, qui s'occupera de leur livret de service. Si elles n'ont pas participé à la journée d'information, leur engagement reste possible : elles prennent alors directement contact avec la personne en charge du recrutement des femmes qui leur transmet les documents nécessaires (brochures d'information, questionnaire médical, formulaire d'inscription, etc.). Ainsi, « les hommes sont d'office convoqués au recrutement alors que les femmes doivent s'annoncer »¹²⁸⁰. Chacune a la possibilité, en amont du recrutement, de participer à une journée « portes ouvertes » dans une caserne, dont la liste et les dates sont disponibles sur le site de l'Armée suisse¹²⁸¹. Il existe également, spécifiquement pour les femmes, des « *Schnuppertage* » (journée de stage) où elles peuvent profiter d'une visite dans les écoles de recrues. Cependant, les casernes étant ouvertes à l'expérience se sont progressivement réduites : selon mes informations, elles se limitent à quatre ou cinq écoles, et il faut que le nombre de femmes inscrites soit suffisant pour que ces journées ne soient pas annulées¹²⁸². Selon les fonctions militaires visées, il est aussi parfois nécessaire d'entreprendre des procédures particulières, comme des examens d'aptitude avant le service, comme c'est le cas pour la fonction de conductrice de chien, ou des cours préliminaires accrus, comme pour la fonction de pilote militaire.

Le recrutement dure deux à trois jours et l'Armée suisse dispose de six centres répartis sur le territoire : la majorité des cycles de recrutement ne concernent que des hommes et quelques-uns, appelés « mixtes », convoquent également les candidates. En général, il y a entre neuf et treize recrutements mixtes par an (2004-2015) et les effectifs varient selon le nombre d'inscrites et les capacités de chaque centre en termes d'infrastructure et de

¹²⁷⁹ Entretien informatif.

¹²⁸⁰ Armée suisse, « Femmes dans l'armée », « Recrutement ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/fda/ubersicht/rekrutierung.html>. État au 10.05.2016.

¹²⁸¹ Elles ne sont pas toutes signalées car certaines sont limitées à la famille des recrues.

¹²⁸² Aucune des enquêtées n'a participé à ces visites. Entretien informatif.

personnel. Le nombre de femmes présentes peut ainsi varier d'une seule personne à plus d'une trentaine selon la zone concernée et le cycle. Les femmes et les hommes sont convoqué.e.s au centre, présentent leur livret de service puis remettent les différents formulaires et certificats demandés, comme le permis de conduire. Elles et ils sont alors réparti.e.s par groupe d'une vingtaine de personnes et invité.e.s à déposer leurs bagages dans leur chambre respective : les groupes comme les chambres sont séparés par sexe. Il arrive cependant que quelques hommes soient intégrés dans le groupe des femmes¹²⁸³, comme ce fut parfois le cas lors de mes observations. Le commandant de centre Muveran m'éclaire à ce propos :

Colonel EMG Muveran : « Dans le premier groupe [celui des femmes], on doit ajouter des hommes car il reste de la place. Je n'en mets pas un tout seul, on en met trois-quatre sinon ils vont devenir fous, ils vont faire la gueule. »

Notes de terrain.

Le recrutement commence par une séance de théorie générale, intitulée « Information militaire, médical et psychologique », devant l'ensemble des groupes d'astreints et de candidates : le commandant du centre ou son adjoint.e les salue et leur donne quelques informations générales sur le déroulement du recrutement. S'ensuit une vidéo promotionnelle sur l'Armée suisse qui met en avant les « familles de fonctions » militaires¹²⁸⁴ pour lesquelles est précisée une sélection non-exhaustive de critères d'attribution. On insiste alors sur le caractère particulièrement exigeant de la catégorie « Action » qui comporte des fonctions de combat où « il y a très peu de places »¹²⁸⁵. Les responsables du domaine médical, puis psychologique, prennent le relais afin de présenter le déroulement des tests relatifs à leur domaine. Le responsable du recrutement pour la protection civile prend également la parole au terme de cette séance.

Dès lors, la phase des tests commence (neuf tests en deux ou trois jours) : ils représentent l'essentiel du programme du recrutement et leur but est de déterminer l'aptitude des

¹²⁸³ Ils sont toujours répartis dans des chambres séparées.

¹²⁸⁴ Soit Action, Technique, Humain et Gestion. Le domaine Action renvoie à la « dépense physique », au contact avec la nature et le terrain, à la capacité à exceller sous la pression et à « être au cœur de l'action » ; la Technique fait référence à des compétences plus ou moins spécifiques (« comprendre les systèmes, réparer, entretenir ») ; l'Humain à des compétences de l'ordre du *care* (« écouter, soigner, conseiller, soutenir, accompagner ») et la Gestion à des tâches administratives. Notes de terrain.

¹²⁸⁵ Notes de terrain.

astreints et volontaires à réaliser un service militaire, mais également de mesurer leurs capacités et leur bonne santé physiques et mentales¹²⁸⁶. Ainsi, les astreints et les candidates passent par une consultation médicale et plusieurs tests sur ordinateur ; ces derniers visent à déterminer leur aptitude psychologique à entrer dans l'armée, leur potentiel de *leadership*, leurs capacités intellectuelles, leur motivation, etc. Le test de fitness de l'armée (TFA)¹²⁸⁷ est une étape cruciale : pendant deux heures, chaque groupe passe les cinq épreuves qui le composent, chacune pouvant apporter 25 points, le tout sous la conduite d'expert.e.s. Ce test s'inspire de l'*Occupational Physical Assessment Test (OPAT)* élaboré par les Forces armées des États-Unis (Armée de terre) sans que ne soit pris en compte le genre¹²⁸⁸. Il comprend un test de lancer d'un ballon de deux kilos en position assise (trois essais), un test de saut à pieds joints sans élan (trois essais), un test d'équilibre (appelé aussi « de coordination », un essai), un test global de la force du tronc (en position de gainage, un essai) et un test d'endurance (course d'endurance avec un rythme progressif, un essai)¹²⁸⁹. Le tableau d'évaluation comporte cinq catégories de performance (*Tableau 25*).

Tableau 25. Catégories de points au TFA

Nombre de points	Évaluation	Exemples de fonctions possibles
0-34	Insuffisant	Secrétaire, ordonnance d'officier.ière
35-64	Suffisant	Soldat.e de détachement de commandement, soldat.e d'hôpital
65-79	Bon	Fantassin.e, soldat.e de sauvetage, conducteur.trice de chien
80-99	Très bon	Explorateur, éclaireur parachutiste, grenadier
100-125	Excellent	Grenadier.ière de la police militaire

Source : Armée suisse¹²⁹⁰

Les performances physiques les plus faibles se voient attribuer des fonctions administratives (secrétaire, ordonnance de bureau, comptable de troupe, etc.), tandis que les fonctions du domaine « Action », liées au combat et à l'emploi de la force, consacrent

¹²⁸⁶ Comme l'explique un article sur le recrutement d'un numéro de *Info-FDA* de 2003 : « [...] il s'agit aussi de déceler des maladies rares ou cachées et de donner au conscrit une image de sa santé. Les tests psychologiques visent à examiner le jeune quant à sa santé psychique [...] ». Martin Calfisch, « Obtenir une affectation de meilleure qualité », *Info-FDA*, n°1, 2003, p. 9. Les critères objectifs d'appréciation de l'aptitude au service militaire figurent dans le document militaire classifié « Nosologia Militaris ».

¹²⁸⁷ Désigné « Test de fitness pour le recrutement » (TFR) jusqu'en août 2016.

¹²⁸⁸ Arnaud Planiol, « Intégration complète des femmes dans les armées américaines : où en sommes-nous un an après ? », Actes du colloque « Femmes militaires, et maintenant ? », *Cahiers de la RDN*, 2017 p. 32.

¹²⁸⁹ Voir *Annexe 8* pour le descriptif des tests du TFA.

¹²⁹⁰ Tiré du tableau disponible sur Armée suisse, « Prêt pour le recrutement ? ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/rekrutierung.html>. État au 24.01.2017.

les hauts résultats. Pour prétendre aux fonctions à forte dimension militaire, il faut donc montrer qu'on correspond au « modèle corporel attendu par l'institution »¹²⁹¹. En moyenne, pour les données 2016, les astreints atteignent 69,7 points sur 125¹²⁹². Dans les données publiées par l'Armée suisse, il est de 76,7 pour les candidates. Cela laisse penser que les femmes intéressées par un service militaire font montre de meilleures performances : cependant, pour cette publication, ce chiffre est « calculé à partir d'un tableau de valeurs spécifiques »¹²⁹³, qui réévalue leurs performances et donne un résultat généralement amplifié¹²⁹⁴.

Les journées de recrutement sont également agrémentées de diverses séances d'information¹²⁹⁵ : à ce titre, comme pour les tests, le programme est le même pour les femmes et les hommes à l'exception d'une séance « spéciale » pour elles. Cette séance aborde les spécificités de l'engagement des femmes, qui vont de la question des déplacements de service en cas de grossesse à celle de la hauteur des talons pour la tenue de sortie militaire¹²⁹⁶. Elle permet également aux candidates de poser des questions sur leur situation spécifique.

Concernant l'affectation à un rôle militaire, deux étapes sont centrales : la « feuille rose » et l'entretien d'affectation. La feuille rose est un formulaire que chacun.e est amené.e à remplir avec diverses informations sur sa personne (formation, activité et projet professionnels, langues, problèmes de vue, permis de conduire, etc.), ainsi que les souhaits d'engagement (fonction, mode de service, date de l'école de recrues, etc.). À ce moment-là, les astreints et les candidates peuvent sélectionner plusieurs choix de fonctions militaires dans l'ordre des préférences, et indiquer si elles et ils désirent réaliser

¹²⁹¹ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, op. cit., p. 156.

¹²⁹² Armée suisse, « Test de fitness de l'Armée pour le recrutement- Résultats 2016 », Macolin, Haute école fédérale de sport Macolin, 2017, p. 3.

¹²⁹³ *Idem*.

¹²⁹⁴ Il serait malaisé de réaliser des comparaisons femmes-hommes sur un même barème du fait du biais induit par le caractère volontaire pour les unes *versus* astreint pour les autres du service militaire. En effet, des hommes, du fait du caractère obligatoire du service, adoptent le jeu du « faible » pendant les tests, espérant ainsi se voir écartés du service militaire. Ils faussent ainsi volontairement leurs résultats.

¹²⁹⁵ Sur les fonctions militaires ou encore une séance de prévention (addiction au jeu, à l'alcool, etc.).

¹²⁹⁶ Il existe en effet des consignes spécifiques concernant les tenues de sortie des femmes (pantalon ou jupe, type de chaussure et hauteur des talons, couleur des bas) ainsi que des conseils quant à la coiffure et le maquillage. Voir chapitre 7.

leur service militaire sous le mode classique ou du service long, un service sans arme ou encore un service civil.

Les modes de service

Le mode classique renvoie au service militaire effectué par la grande majorité des astreints. Sous le système « Armée XXI », il consiste en une école de recrues de 18 à 23 semaines selon la fonction attribuée, puis de six à sept cours de répétition (CR) de 19 jours chacun. Ces derniers sont effectués en principe chaque année, mais il est possible de demander des déplacements de service. Au niveau des grades de troupe (soldat.e, appointé.e, appointé.e-chef.fe), on se doit d'effectuer 260 jours de service, 285 pour les grenadiers. Le nombre de jours augmente avec l'avancement (le grade).

Dès 2004, il est possible de réaliser l'entièreté de ses obligations militaires en une fois, en rejoignant l'armée pour un service long de 300 jours consécutifs. Cette option n'implique pas de cours de répétition après l'école de recrues. Elle est soumise à des conditions et toutes les fonctions militaires ne sont pas compatibles avec ce modèle (31 fonctions possibles selon *miljobs.ch*¹²⁹⁷).

Le service sans arme permet de réaliser, pour des « raisons de conscience », son service militaire sans être armé.e et instruit.e au fusil d'assaut ou au pistolet. Cette option est limitée à un nombre restreint de fonctions militaires (35 fonctions possibles selon *miljobs.ch*). L'intéressé.e doit informer l'institution de son choix dès la journée d'information et soumettre une demande motivée avant le recrutement, demande qui peut lui être refusée.

Le service civil est une alternative mise en place par la *Loi fédérale sur le service civil*¹²⁹⁸, entrée en vigueur en 1996. Cette option veut concerner les cas de « conflit de conscience » avec le principe du service militaire et de l'armée, et permettre aux astreints de réaliser

¹²⁹⁷ *miljobs.ch* est une plate-forme d'informations de l'Armée suisse qui donne des éléments sur les différentes troupes et fonctions militaires, ainsi que celles de la protection civile. Armée suisse, « Jobs militaires et dans la protection civile ». URL : www.miljobs.ch/fr/job-configurator. État au 25.01.2018.

¹²⁹⁸ Confédération suisse, *Loi fédérale sur le service civil (LSC)*, du 06.10.1995, entrée en vigueur le 01.10.1996. URL : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950281/index.html>. État au 25.01.2018.

un service d'intérêt public de remplacement, généralement dans les domaines de la santé ou du social. Ce mode est 1,5 fois plus long que le service militaire et son accès est assorti de conditions¹²⁹⁹. Celles-ci évoluent dans le temps selon le succès rencontré par cette modalité. La tendance actuelle au sein du gouvernement est de tenter de la rendre moins attractive¹³⁰⁰. En dix ans (2007-2017), 66 femmes ont été admises au service civil contre 60'000 hommes¹³⁰¹.

Lors du recrutement, la possibilité pour les femmes de réaliser un service civil ou un service militaire sans arme leur est fermée. Une responsable du recrutement m'explique cette pratique.

Sergente Titlis : « Les hommes sont obligés de faire le service militaire, mais il y a ceux qui ne veulent pas d'arme. Comme il y a ceux qui ne veulent pas faire de service militaire. Alors ils ont la possibilité de faire la demande pour faire un service sans arme ou pour le service civil. Mais puisqu'une femme vient volontairement, si elle ne veut pas d'arme, elle n'est pas obligée de s'inscrire. Et si elle ne veut pas faire un service militaire, et bien elle ne doit pas s'inscrire. C'est pour ça qu'elle ne peut pas faire la demande lors du recrutement. Mais après le recrutement, elle a exactement les mêmes possibilités que l'homme, mais après le recrutement. »

Entretien informatif.

Les modalités sans arme et du service civil ont en effet été mises en place comme alternatives face à l'obligation de servir et ne concernent ainsi que les astreints¹³⁰². Néanmoins, les femmes ont la possibilité d'effectuer un service sans arme ou civil une fois enrôlées, après la signature de leur engagement pour le service militaire. En cours de service, elles peuvent faire une demande pour un changement de modèle, ce qui reste rare

¹²⁹⁹ La demande pour le service civil implique d'abord d'être déclaré.e apte au service militaire. Elle intervient donc après l'affectation militaire.

¹³⁰⁰ « Le Conseil fédéral veut réduire "substantiellement" le nombre de civilistes », *Le Temps*, 15.11.2017. URL : <https://www.letemps.ch/suisse/2017/11/15/conseil-federal-veut-reduire-substantiellement-nombre-civilistes>. État au 25.01.2018. Le Conseil national – la Chambre basse au niveau de la Confédération – a cependant rejeté en 2020 un durcissement des conditions d'accès au service civil.

¹³⁰¹ Pauline Rumpf, « L'idée d'un service citoyen obligatoire fait son chemin », *20 Minutes – Genève*, 31.07.2019, p. 6.

¹³⁰² « Selon la situation juridique actuelle, les femmes ne devraient pas effectuer de service communautaire car elles ne sont pas astreintes à réaliser leur service militaire et il n'y a pas de base légale pour le service civil volontaire. » Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht und Geschlecht », *op. cit.*, p. 44 [traduction propre].

selon le personnel du recrutement féminin, et généralement assez mal perçu par l'institution¹³⁰³. Cette possibilité n'est d'ailleurs pas publicisée et peut leur être refusée¹³⁰⁴.

Des options de service fermées aux femmes lors du recrutement

Lors d'un recrutement mixte, l'une des candidates au service militaire, Caroline, a sélectionné l'option du service sans arme sur sa feuille rose. Le commandant du centre l'ayant constaté, il demande à une responsable d'aller contrôler qu'il ne s'agit pas là d'une erreur : « Sinon on ne va pas pouvoir la garder. » La sergente Eiger sort s'entretenir avec Caroline avant son entretien d'affectation, puis elles reviennent quelques minutes plus tard dans le bureau du commandant en vue de l'entretien et affirment que ce n'était qu'une « erreur de frappe ». Cependant, d'après les fonctions souhaitées par Caroline (secrétaire, soldate d'hôpital, ordonnance de bureau), soit des fonctions tout à fait adaptées au modèle sans arme, je soupçonne qu'il ne s'agit pas vraiment d'une maladresse. La discussion avec la sergente Eiger l'aurait dissuadée de maintenir cette option. Plus tard, la sergente m'expliquera que le service civil et le service sans arme ne sont pas ouverts aux femmes au moment du recrutement : « Si elles veulent faire un service sans arme, elles n'ont pas à faire l'armée dans ce cas. Si elles ont un problème avec les armes, il ne faut pas se porter volontaires. »

Notes de terrain.

La seconde étape fatidique, l'entretien d'affectation, clôt le cycle de recrutement pour peu que l'aptitude au service soit confirmée par les tests médicaux et psychologiques. C'est là que s'opère la première division du travail militaire, qui affecte les individus à telle ou telle troupe, à telle ou telle fonction, et que la date d'école de recrues est fixée. Les fonctions militaires sont attribuées sur la base de « profils d'exigences » où les résultats au TFA sont déterminants : depuis 2007, les femmes et les hommes sont soumis.es au

¹³⁰³ Cette demande doit être justifiée sous le mode de « l'objection de conscience ». Une femme précédemment volontaire pour l'armée recourant à ce motif est perçue comme illogique, comme l'exprime Sibilla Bondolfi dans un article pour la *Military Power Revue des Schweizer Armee* : « l'objection de conscience semble étrange alors que la personne concernée vient de se porter volontaire pour le service militaire. » *Idem* [traduction propre].

¹³⁰⁴ Dans mon corpus d'entretiens, une enquêtée a pu changer de modèle au cours de son service militaire et passer sur le mode du service civil : Funda.

même barème d'appréciation physique pour les affectations¹³⁰⁵. Avant cette date, avec l'entrée en vigueur de la réforme « AXXI » ouvrant aux femmes toutes les fonctions militaires, les barèmes étaient encore différenciés selon le sexe, comme cela se pratique souvent dans les milieux qui sélectionnent les entrant.e.s sur la base des capacités physiques. Mais, désormais, l'Armée suisse applique une logique de sélection et d'affectation relativement spécifique en comparaison avec d'autres armées européennes qui maintiennent des barèmes physiques différenciés selon le sexe¹³⁰⁶. Dans le contexte suisse, l'armée se distingue également des institutions policières qui adaptent leurs exigences¹³⁰⁷. Ce changement, intervenu en 2007, semble avoir été motivé par des difficultés rencontrées par les femmes militaires sur le terrain au niveau physique¹³⁰⁸. En effet, une responsable du recrutement en place lors de ce changement, m'explique que du fait que le quotidien militaire imposait les mêmes exigences, il fallait alors s'assurer dès la sélection des chances d'aboutissement de l'école de recrues pour les candidates en les évaluant et en les affectant selon le même barème que les hommes.

Sergente Eiger : « Jusqu'en 2004, les femmes devaient arriver à 80% de ce que faisait l'homme. Après 2004, avec les changements d'Armée XXI, on a décidé que la femme devait faire à l'armée exactement la même chose que l'homme. [...] Après on s'est dit que si elles doivent faire exactement la même chose, à ce moment-là on doit aussi faire le sport [le test TFA] avec les mêmes barèmes, parce que sinon ce n'est pas possible de le faire avec une même affectation si on a d'autres barèmes. [...] C'est pour ça qu'on a dû... On était un peu contre parce que c'est quand-même des femmes. Mais pour finir

¹³⁰⁵ « Même appréciation de la condition physique pour les femmes que pour les hommes », *Lettres d'information FDA*, n°1, 2007, URL :

http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/tools/webarchiv/archiv_2007/fda-newsletter/newsletter_1_07/gleiche_fitness-beurteilung.html. État au 12.11.2014.

¹³⁰⁶ Comme en France : Adélaïde Fouchard, « Le soldat a-t-il un sexe ? », in Claude Weber (dir.), *Les femmes militaires*, op. cit., pp. 101-111. La Finlande fait figure d'autre exception avec des standards identiques pour femmes et hommes. Nathalie Koulmann, Alexandra Malgroye, « Les différences physiologiques homme-femme : quel impact sur l'aptitude physique au combat ? », *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, Actes du colloque « Femmes militaires, et maintenant ? », Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2017, p. 40.

¹³⁰⁷ Par exemple, la course de douze minutes du test d'aptitudes physiques de la Police cantonale fribourgeoise réduit l'exigence de la distance à parcourir pour les femmes. État de Fribourg, Police cantonale POL, « Test d'aptitudes physiques ». URL :

https://www.fr.ch/pol/files/pdf71/eap_test_aptitudes_physiques.pdf. État au 19.12.2017.

Ces adaptations ne sont pas pour autant toujours à l'avantage des femmes, voir Geneviève Pruvost, « L'anatomie politique, professionnelle et médiatique des femmes policiers », *Les Cahiers du Genre*, n° 2, 2007, pp. 43-60.

¹³⁰⁸ C'est ce qui a également amené en 1998 les armées britanniques à passer d'un barème différencié à un barème unisexe. Un autre argument mobilisé était que les tests différenciés « pourraient constituer une discrimination envers les hommes ». Christopher Dandeker, « Femmes combattantes : ... », op. cit., p. 743.

on a trouvé la solution : on met les deux points dans le livret de service. Pour l'incorporation dans la fonction, on prend le barème hommes et femmes, et on fait le barème femmes pour la distinction [sportive]. »

Entretien informatif.

La réforme et ses objectifs d'ouverture conduisent progressivement l'institution à muscler ses exigences face aux femmes en termes de capacités physiques¹³⁰⁹, même si ce point ne semble pas avoir fait consensus lors de son application. Demeure la différenciation face à l'obtention de la « distinction sportive », un titre honorifique qui figure dans le livret de service : un barème adapté est alors appliqué¹³¹⁰, où la cotation de certains tests du TFA est modifiée, ce qui permet aux femmes d'obtenir généralement un nombre de points supérieur au barème unisexe et de parfois pouvoir prétendre à l'insigne fixé à huitante points¹³¹¹. En 2016, les femmes sont 44,6% à l'obtenir, 29,4% pour les conscrits. Comme pour les moyennes au TFA, les comparaisons femmes-hommes sont biaisées. De plus, selon les années considérées, cet écart est bien moins important, comme en 2015 : « 32,2% des conscrits et 32,7% des conscrrites ont obtenu l'insigne sportif, décerné à partir de 80 points »¹³¹².

Une fois fixées la fonction militaire, le mode de service et la date d'école de recrues, les femmes doivent encore entériner leur entrée dans l'institution militaire suisse par la signature de leur engagement :

« Par votre signature, vous entrez définitivement dans l'Armée suisse. Cela signifie notamment que vous vous engagez à accomplir le service militaire et que vous recevrez bientôt un ordre de marche pour suivre une école de recrues (ER). »¹³¹³

¹³⁰⁹ Les trois ans d'écart entre la réforme et cette dernière mesure découleraient, selon mes informations, d'un nécessaire temps de transition entre les informations diffusées au niveau des commandements d'arrondissement cantonaux et le recrutement plus ou moins centralisé des femmes. Entretien informatif.

¹³¹⁰ Selon moi, cette adaptation renvoie à une volonté de l'institution de distribuer cette forme de gratification également aux femmes, afin de maintenir leur motivation. Je montre dans les chapitres 5 et 9 le poids du système de gratifications institutionnel et son importance pour ses membres, que ce soit pour leur entrée ou pour leur maintien dans l'institution.

¹³¹¹ Voir *Annexe 9* pour les différents barèmes.

¹³¹² Chiffres 2016 : Armée suisse, « Test de fitness de l'Armée pour le recrutement – Résultats 2016 », Macolin, Haute école fédérale de sport Macolin, 2017, p. 3. Chiffres 2015 : Armée suisse, « Test de fitness de l'Armée pour le recrutement – Résultats 2015 », Macolin, Haute école fédérale de sport Macolin, 2016, p. 3.

¹³¹³ Armée suisse, « Femmes dans l'armée », « Recrutement », *op. cit.*

Dès lors, « l'obligation de service militaire est en principe identique pour les femmes et pour les hommes »¹³¹⁴.

Le bon corps à la bonne place

L'observation des recrutements mixtes permet de saisir plus précisément les logiques institutionnelles face aux candidates volontaires et notamment de mettre au jour la première étape d'une division sexuée du travail militaire. Plusieurs espaces m'ont été ouverts lors des observations : la participation aux diverses séances d'information, celle de la feuille rose, mais surtout l'observation des tests physiques des groupes de candidates et d'environ nonante entretiens d'affectation (65 femmes – 26 hommes). Les espaces relatifs aux tests sur ordinateur, médicaux et psychologiques m'ont été fermés pour des raisons pratiques ou déontologiques évidentes¹³¹⁵.

Au-delà de cette description formelle du recrutement, comment se déroulent pratiquement l'affectation et la division du travail militaire ? Lors d'une matinée, j'assiste à la première séance d'information. Face aux jeunes femmes et hommes, le personnel du centre clarifie la « règle suprême » des affectations : « Le principe c'est la bonne personne à la bonne place. Les besoins de l'Armée priment. »¹³¹⁶ Le commandant du centre de recrutement, le colonel d'État-major général Combin, présente un tableau qui explicite l'ordre des critères d'affectation et où les « capacités » sont en première position, suivies des besoins de l'institution, de la date d'engagement, pour reléguer les « désirs » de la future recrue « en dernière priorité »¹³¹⁷. Ces « capacités » renvoient aux profils des

¹³¹⁴ Armée suisse, « Femmes dans l'armée », « Obligation de servir », [je souligne]. URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/fda/ubersicht/dienstpflicht.html>. État au 11.05.2014.

¹³¹⁵ Cela a été aussi le cas pour Frédéric Gautier sur le terrain de la sélection des futur.e.s policier.ière.s en France. Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, op. cit., p. 163. On peut avoir un aperçu du type de questions posées lors du test psychologique sur le site du *Temps*, qui a obtenu 17 des 400 questions qui le composent : « Êtes-vous apte au service militaire ? », *Le Temps*, octobre 2019, URL : <https://labs.letemps.ch/interactive/2019/test-psychologique-armee/>. État au 06.11.2020.

¹³¹⁶ Notes de terrain.

¹³¹⁷ Notes de terrain. Cela renvoie à l'art. 15, al. 1 de l'*Ordonnance sur le recrutement (OREC)*, du 10.04.2002, état au 01.07.2017, où sont énumérés les critères suivants : « le profil des prestations du conscrit ; le profil d'exigences des différentes fonctions de l'armée ou de la protection civile ; les besoins

fonctions militaires qui exigent pour certaines diverses caractéristiques (formation et qualifications professionnelles spécifiques, tests prémilitaires, résultats aux tests « d'intelligence et de personnalité »¹³¹⁸, tailles minimale et/ou maximale, etc.). Ces profils¹³¹⁹ sont catalogués principalement en fonction des points au test de fitness lors du recrutement et c'est le barème « hommes et femmes » (ou dénommé également simplement « hommes ») qui fait foi pour décider des affectations aux fonctions. Sans entrer dans les détails des cinq exercices composant ce test, pour prétendre à une palette intéressante de fonctions, il faut obtenir un peu plus de la moitié des 125 points à la clé, comme l'annonce en séance d'accueil le commandant du centre de recrutement Combin : « Avec 65 points aux tests sportifs, vous avez 70% des fonctions qui vous sont ouvertes. »¹³²⁰ Ce sont notamment les fonctions rattachées à la famille « Action » qui en exigent le plus étant donné que celles-ci sont plus ardues physiquement lors de l'instruction et dans leurs potentielles finalités – le combat.

Or, sur les 64 femmes dont j'ai pu observer les performances lors des tests physiques, 54 ne parviennent pas à obtenir ces 65 points. S'il existe des données précises sur les résultats annuels aux diverses épreuves du TFA pour les conscrits, celles-ci ne sont pas disponibles selon le barème unisexe pour les candidates : seule leur moyenne de points adaptée est donnée et la cotation leur est bien plus avantageuse. Ainsi présentées, ces informations laissent entendre que le TFA représente un test équitable face au genre, ce que les observations viennent démentir. La moyenne des points au TFA des 64 candidates s'élève à 50,3¹³²¹ sur le barème unisexe et renvoie à l'évaluation globale « suffisante ». Si pendant les épreuves d'équilibre, de gainage et de course d'endurance, j'ai pu constater que des candidates parviennent à obtenir des scores qualifiés de « bons » à « très bons », le saut sans élan et le jet du ballon altèrent fortement leur résultat final. En effet, elles n'atteignent que rarement un score « suffisant » pour le saut sans élan, de même pour ce

de l'armée ou de la protection civile ; les intérêts du conscrit, dans la mesure du possible ; les aptitudes que le conscrit a acquises dans les cours d'instruction pré-militaire, dans la mesure du possible. »

¹³¹⁸ Armée suisse *Le recrutement. Armée, service civil et protection civile*, Berne, DDPS, 2015, p. 7.

¹³¹⁹ Je n'ai pas eu accès aux profils d'exigences, considérés comme un « document interne », mais de nombreux exemples m'ont été donnés, ce qui me permet de dresser un tableau qui évalue les points TFA exigés pour un bon nombre de fonctions. Voir *Annexe 10*.

¹³²⁰ Notes de terrain.

¹³²¹ Maximum : 74 ; minimum : 26. Notes de terrain sur quatre recrutements.

qui est du jet du ballon¹³²². Ces deux tests se basent principalement sur la puissance physique : le test du jet du ballon lourd est également appelé « force explosive des bras » et celui du saut « force explosive des jambes ». Les candidates ne parviennent que rarement, lors de mes observations, à atteindre 10 points sur les 25 à la clé pour ces deux tests, constat confirmé par plusieurs expert.e.s qui encadrent les TFA : « Le ballon et le saut, là elles peinent pas mal, elles n'arrivent pas souvent à suffisant. »¹³²³

Les candidates apprennent parfois avec un étonnement appuyé le niveau d'exigence physique du TFA. Concernant le saut sans élan, Veronica, l'une des candidates, exprime pendant l'exercice son étonnement :

Veronica : « Le suffisant c'est quoi ? 1m65 !?! [Minimum requis pour obtenir le score « insuffisant »] Mais moi je ne fais même pas 1m65, alors sauter ma taille !?! »¹³²⁴

Candidate Veronica (soldate d'échelon de conduite/C1, infanterie), 23 ans, maturité professionnelle, employée de commerce, origines sociales inconnues.

Durant les entretiens que j'ai menés avec mon corpus d'enquêtées, lorsque l'on aborde la phase du recrutement, c'est la question des tests physiques qui est abordée en premier lieu, ce qui indique que cette épreuve est particulièrement marquante pour les femmes militaires. Les enquêtées soulignent les difficultés qu'elles ont rencontrées face au TFA, comme le fait Manon.

Manon : « À sept heures on avait le sport, et puis ça s'est vraiment mal passé. Par exemple, même le test d'équilibre, je m'étais entraînée six mois à l'avance et ça allait, je me suis dit : "Ça je fais mes 20 points !" Mais non... Le pire c'était le saut en longueur, ça je n'y arrivais jamais. Et puis, je me suis dit, je me rattrape là-dessus [le test d'équilibre]. Et je pense qu'avec le stress je me suis complètement loupée quoi. Le

¹³²² Pour ces résultats, en l'absence de données institutionnelles, je me base sur les résultats de sous-groupes de femmes suivis pendant les TFA (je ne pouvais pas suivre tous les sous-groupes qui passent les différentes épreuves en même temps), soit environ une trentaine de candidates sur quatre recrutements. Ces sous-groupes sont assez diversifiés quant aux capacités physiques des individus pour que mes données ne soient pas biaisées. Saut : entre 2 et 15 points ; ballon : entre 1 et 6 points ; coordination : entre 9 et 17 points ; gainage : entre 9 et 17 points ; course à pied : entre 6 et 16 points. La meilleure performance féminine du centre de recrutement romand est affichée dans son hall d'entrée, soit 83 points sur le barème unisexe, 115 sur le barème féminin.

¹³²³ Notes de terrain.

¹³²⁴ Notes de terrain.

jeter du ballon, ça n'a pas été non plus, le gainage ça a été mais... Je crois que j'ai fait une minute quelque chose comme ça, j'aurais pu faire plus. Et le saut en longueur, la catastrophe, j'ai fait zéro point je crois, parce que le minimum c'est 1m65, c'est déjà beaucoup 1m65. Donc voilà. En dessous, c'est zéro. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

L'expérience des enquêtées confirme mes observations et pointe principalement les tests d'explosivité des membres inférieurs et supérieurs comme particulièrement dommageables. Dès lors, à l'issue de la séance du TFA, les candidates sortent généralement dépitées, certaines expriment leur colère ou pleurent. Beaucoup comprennent que leurs attentes en termes de fonction militaire ne pourront être satisfaites lors de l'entretien d'affectation au cours duquel elles se disent souvent « déçues » par leurs résultats. Ces futures femmes militaires ne s'attendent pas, au moment du recrutement, à être évaluées sur le même barème que les hommes. Elles expriment, comme l'enquêtée Marie, un sentiment d'impuissance face à leurs résultats et ce malgré le fait de s'être préparées sérieusement aux épreuves.

Marie : « Les tests sportifs, ça c'était le pire pour moi, parce que je m'étais préparée mais ça a quand même été dur en fait [...]. Donc quand j'ai fait le recrutement, j'avais mes points et en points "femmes", ça faisait bon, c'était bien, mais quand on regardait en points "hommes", c'était nul quoi. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Le TFA constitue une véritable épreuve pour les candidates qui prennent alors la mesure, de manière parfois brutale pour elles, de la norme corporelle institutionnelle et de leur possible inadéquation avec celle-ci. Brutale car, jusqu'au moment des tests physiques, elles restent très optimistes, et ce malgré le fait que le poids de cette norme ne cesse de leur être rappelé par l'institution tout au long du recrutement. Si l'analyse documentaire des productions de l'Armée suisse à destination des femmes militaires montre déjà un cadrage insistant sur les « carences » des femmes en termes d'aptitude et de force physiques, la fameuse « séance pour les dames » du recrutement, comme on l'appelle parfois sur le terrain, est à ce titre très explicite. Cette séance spécifique permet aux cadres

militaires d'insister sur le poids des aptitudes physiques pour l'affectation et par là même sur « l'inaltérabilité » de cette différenciation femmes-hommes, comme l'illustrent les propos d'un commandant de centre, le colonel EMG Combin, face aux femmes à la veille des tests.

Colonel EMG Combin : « Je précise, on aura sûrement un certain mécontentement face à vos résultats de sport, mais comme les garçons, on est obligé d'en tenir compte. Et la condition humaine étant ce qu'elle est, vous avez des résultats sportifs plus bas que les hommes. »

Notes de terrain

Dès le premier jour du recrutement, le discours de l'institution se veut « réaliste » et veut contenir les ambitions des candidates pour « éviter des déceptions »¹³²⁵. Pour ce faire, il insiste sur la vision institutionnelle où les prouesses physiques sont attendues des hommes, mais pas des femmes. Ainsi, les hommes bénéficient, dans les discours, d'une « surqualification de genre »¹³²⁶ au sein de l'armée. La majeure Valerette fustige cette attitude « de Berne » à sous-estimer d'entrée les femmes volontaires.

Majore Valerette : « Ils voient encore les femmes comme de jeunes choses dont il faut s'occuper. Elles ne sont pas assez grandes pour ça. Ils n'ont pas compris qu'une jeune femme aujourd'hui, elle fait du camping, elle est active, elle n'a pas besoin qu'on lui explique sur le terrain comment ça va se passer. Les jeunes femmes d'aujourd'hui elles n'ont plus besoin d'une *baby-sitter*. On va dire ça comme ça : à Berne, ils ont encore cette attitude très... Je ne veux pas dire condescendante mais maternelle envers les jeunes femmes. Ça m'énerve un petit peu parce qu'on les oriente parfois un peu... Comment dirais-je ? Je vais donner un exemple concret : moi on m'a orientée. On m'a dit : "Ouais vous ne pourrez jamais faire motocycliste, c'est très dur, il n'y a que des hommes, ça va être compliqué, vous serez toute seule comme femmes." Ils m'ont gentiment dit que ça allait être trop dur et que je n'allais jamais pouvoir grader parce que c'était trop combat et qu'il fallait vraiment que je trouve autre chose. J'ai dit : "Non je veux, je fais." J'ai réussi à faire motocycliste. Oui j'étais toute seule, je n'avais pas de camarade féminine, mais c'était fun quand-même, je me suis éclatée et

¹³²⁵ Propos de la lieutenant-colonelle Rigi, commandante-adjointe d'un centre de recrutement. Notes de terrain.

¹³²⁶ Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat, Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre...*, op. cit., p. 14.

j'ai quand-même pu grader donc... Donc moi, je dis bien aux jeunes femmes intéressées : "Oui alors Berne ils sont là, écoutez ce qu'ils ont à dire, ils ont quand-même de l'expérience, mais suivez votre envie." Je leur dis vraiment [rires] : "Soyez fortes, ne vous laissez pas impressionner. Vous voulez faire ça ? Vous avez les points, les scores physiques, mentales, tout ça pour le faire ? Faites !" Il ne faut pas se laisser influencer quoi. »

Entretien informatif.

Le discours d'institution peut fonctionner comme un filtre aux aspirations des candidates, les « orienter ». Dans la vision institutionnelle, le caractère volontaire de l'engagement des femmes ne peut pas non plus contrebalancer cette différence naturalisée, comme le résume un haut gradé présent à l'un des recrutements mixtes : « Avoir la volonté, ce n'est pas avoir la capacité. »¹³²⁷

Si les capacités physiques sont en première ligne pour déterminer l'affectation des nouveaux et nouvelles entrant.e.s¹³²⁸, la sélection est bien plus accrue encore en termes de « contrôle des corps »¹³²⁹. Les astreints et les candidates passent aussi par des tests médicaux poussés qui cherchent à déterminer leur « état de santé ».

« Sont contrôlés : la taille, le poids, la pression artérielle, le pouls, la vue, la courbe du rythme cardiaque (électrocardiogramme) et la fonction pulmonaire. Sur une base volontaire, il est possible d'effectuer une analyse du sang et de se voir proposer des vaccinations. »¹³³⁰

Si de faibles performances physiques n'impliquent pas la mise à l'écart du service militaire, les problèmes médicaux sont souvent à la base d'un licenciement pour les

¹³²⁷ Colonel EMG Pollux, ancien commandant de centre de recrutement. Notes de terrain.

¹³²⁸ Les cadres sont cependant nombreux. Les cadres ont affirmé que les exigences physiques à l'armée ont baissé ces vingt dernières années. Frédéric Gautier, dans le cadre de la sélection policière française, a également repéré cette idée répandue chez les anciens. Selon laquelle les attentes institutionnelles se seraient progressivement assouplies au cours des années. Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, *op. cit.*, p. 155. C'est aussi une représentation qui se diffuse en Suisse dans la société civile, comme en témoigne un reportage de la *Radio Télévision Suisse Romande* qui compare l'armée à une « colonie de vacances », intitulé « Une armée de mauviettes ». Émission Temps présent, « Une armée de mauviettes », *Radio Télévision Suisse Romande*, 17.03.2011. URL : <https://www.rts.ch/play/tv/temps-present/video/une-armee-de-mauviettes?id=3024018&station=a9e7621504c6959e35c3e3e7f6bed0446cdf8da>. État au 01.02.2018.

¹³²⁹ Sümül Kaya, *La production militaire du citoyen...*, *op. cit.*, p. 201.

¹³³⁰ Armée suisse, « Prêt pour le recrutement ? », *op. cit.*

astreints et d'une interruption du recrutement pour les candidates. C'est une commission de visite sanitaire qui décide de l'aptitude ou de l'inaptitude des individus à rejoindre les rangs militaires suisses, soit qui applique « le partage entre ceux qui seront considérés comme inaptes, incapables, et les autres »¹³³¹. Ces examens médicaux n'ayant pu être investis par l'enquête, je ne peux en analyser les mécanismes sexués, mais ceux-ci participent du contrôle des corps imposé par l'institution aux nouveaux et nouvelles entrant.e.s. Les tests psychologiques, qui tendent à identifier des pathologies mais également à contrôler la moralité et la personnalité des conscrits et des candidates, œuvrent également à exclure les individus qui dévient trop de la norme institutionnelle. Je vais montrer que ces différents outils de contrôle et d'affectation demeurent fortement opaques et variables, ce qui permet à des logiques sexuées de s'imposer face aux règles formelles que l'institution présente comme égalitaires.

Femmes volontaires : un meilleur taux d'aptitude ?

Selon les données que j'ai pu recueillir, qui comprennent des recensements internes à l'Armée suisse entre janvier 2001 et mai 2015 transmis par le bureau responsable du recrutement des femmes dans l'Armée suisse, le taux d'aptitude des volontaires féminines est plus important que celui des astreints. Sur 167 recrutements mixtes, la moyenne du taux d'aptitude des femmes est de 88% (maximum : 100% ; minimum : 70.6%)¹³³². Le taux d'aptitude des hommes oscille entre 61.6% (2014) et 66.3% (2016)¹³³³. Ces données ne peuvent cependant laisser conclure à une meilleure adéquation des femmes aux normes institutionnelles médicales et psychologiques. En effet, la dimension volontaire de l'engagement des femmes face à celle contrainte des astreints implique forcément un biais dans la comparaison. Il n'est en effet pas rare chez les astreints de simuler des pathologies physiques ou psychologiques afin d'être déclarés inaptes. Cela rend ténue une

¹³³¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, op. cit., pp. 58-59.

¹³³² Je ne prends pas en compte dans mes calculs les ajournements de recrutement ou les désinscriptions, uniquement les décisions d'aptitude et d'inaptitude. Les décomptes élaborés sur la base de mes observations (quatre recrutements) font apparaître un taux variable entre 61.5% et 84.2%. Notes de terrain. Ces chiffres sont proches de ceux présentés par Sibilla Bondolfi (2011) : environ 12% des femmes sont déclarées inaptes pour des raisons médicales lors du recrutement. Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht heute – eine Geschlechterdiskriminierung ? », op. cit., p. 10.

¹³³³ Armée suisse, « L'armée en chiffre ». URL : <https://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/faits-chiffres/armee.html>. État au 19.12.2017.

comparaison des taux d'aptitude entre les sexes, tout comme celle des résultats au TFA et de l'obtention de la distinction sportive.

Notes de terrain.

6.2 Règles informelles du recrutement des femmes : entre logiques institutionnelles et sexuées

Il est parfois difficile de saisir les logiques de l'affectation des individus : si quelques-unes sont perceptibles grâce à des observations répétées, comme la prégnance des résultats au TFA, d'autres se révèlent inconstantes, ce qui signale la marge de manœuvre du personnel militaire. Comme le souligne Frédéric Gautier pour l'entrée dans la police, si on retrouve plusieurs « critères prédéfinis » dans l'évaluation des individus par l'institution, d'autres éléments sont « moins clairement circonscri[ts] et amènent les recruteurs à mobiliser d'autres critères d'appréciation moins explicitement identifiés »¹³³⁴. Ainsi, c'est tout un jeu qui allie règles informelles et informulées¹³³⁵ ainsi que des évaluations personnelles se basant sur des critères moins formalisés, qui se donne à voir. L'observation en situation permet de constater que les règles formelles de sélection et d'affectation connaissent une variabilité quant au caractère strict de leur application. Une variabilité qui dépend des besoins matériels et symboliques de l'institution et d'un calcul entre conciliation et prise de risque de la part de l'agent.e recruteur.trice. De même, dans « ce travail d'appropriation (plus que d'invention ou de ré-invention) interviennent les positions hiérarchiques et sociales et les dispositions individuelles »¹³³⁶. Au-delà de la fonction affectée, des normes de genre s'imposent aussi pour les modalités du service militaire, en premier lieu le service long, de même que les différents segments institutionnels militaires obligent le personnel à prendre en compte d'autres ressources et informations pour la prise de décision.

Si j'ai souligné le fait que les candidates se montrent souvent étonnées voire désemparées face au poids des exigences physiques pour l'affectation militaire, certaines expriment

¹³³⁴ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, op. cit., p. 75.

¹³³⁵ Voire volontairement dissimulées à l'enquêtrice, comme le poids des consignes des psychologues et des médecins relevant d'un secret médical dont l'institution militaire se fait la garante.

¹³³⁶ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, op. cit., p. 300.

également leur mécontentement face à ce qu'elles identifient comme une opacité des logiques de recrutement et d'affectation. Cela concerne tout d'abord la question de l'aptitude, qui détermine l'adéquation des individus aux normes institutionnelles par un contrôle médical, physique, psychologique et de leur « moralité ». Ainsi, les candidates et les astreints doivent d'abord signer un formulaire intitulé « Contrôle de sécurité relatif aux personnes pour les conscrits » (CSP) qui ouvre « le processus de contrôle »¹³³⁷ qui se clôture lors du recrutement. Selon l'art. 5 de l'*Ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP)*¹³³⁸, les militaires appelé.e.s à exercer des fonctions qui requièrent des garanties particulières en font l'objet. Mais ce contrôle peut également être appliqué à n'importe quel.le entrant.e « en vertu de l'art. 113, al. 1, let. d, LAAM¹³³⁹, sur demande de l'état-major de conduite de l'armée »¹³⁴⁰. Ainsi, des astreints et des candidates peuvent être soumis.e.s à un contrôle accru pendant le recrutement lorsque des doutes sont émis par le personnel militaire, le résultat de ce contrôle pouvant amener à un jugement d'inaptitude. Le personnel de l'armée est ainsi autorisé par le *Code pénal suisse* à consulter des données relatives aux casiers judiciaires¹³⁴¹.

« Le CSP détermine s'il est possible de vous confier une arme personnelle et de vous donner accès à des informations, du matériel ou des zones de protection classifiés sans que cela ne présente de risques en matière de sécurité. De plus, des données vous concernant sont recherchées dans les registres des organes de sûreté et de poursuite pénale de la Confédération et des cantons ainsi que dans le casier judiciaire. Selon les degrés de contrôle, l'office des poursuites compétent est également consulté. Si le service spécialisé chargé de ce contrôle a encore des points à clarifier, il organise un entretien personnel avec vous. »¹³⁴²

Débutent alors une véritable « procédure d'enquête »¹³⁴³, fréquente dans les milieux sécuritaires et disciplinaires. Au recrutement, une classification est utilisée pour qualifier

¹³³⁷ Armée suisse, *Le recrutement. Armée, service civil et protection civile*, op. cit., p. 5.

¹³³⁸ Confédération suisse, 120.4 - *Ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP)*, 04.03.2011, état au 02.07.2016, en vigueur le 01.03.2017.

¹³³⁹ Confédération suisse, 510.10 - *Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire LAAM*, op. cit.

¹³⁴⁰ Confédération suisse, 120.4 - *Ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP)*, op. cit., art. 5, al. 1.

¹³⁴¹ Selon l'art. 367, al. 2, let. d du *Code pénal suisse*. Le contenu des données est précisé à l'art. 366 du même document. Confédération suisse, RS 321.0 - *Code pénal militaire (CPM)*, 13.06.1927, état au 01.07.2021.

¹³⁴² Armée suisse, « Prêt pour le recrutement ? », op. cit.

¹³⁴³ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, op. cit., p. 161.

le niveau de risque : les « gris » sont les astreints et les volontaires pour lesquelles un doute persiste et un contrôle accru va être mené ; les « rouges » désignent les personnes à risque qui ne seront pas retenues pour le service militaire. Ces contrôles concernent également les femmes, celles-ci étant aussi sur le point de se voir confier une arme et des informations potentiellement classifiées. Lors de mes observations, plusieurs d'entre elles ont été identifiées comme « grises » ou « rouges ». Pour ces dernières, les responsables militaires peuvent mettre en place une procédure spécifique afin que cette identification comme personne à risque ne soit pas préjudiciable au-delà de leur inscription volontaire au service militaire.

La procédure de désinscription

La sergente Titlis doit s'entretenir avec une « rouge » : aujourd'hui âgée de 20 ans, Marine a un casier judiciaire qui comporte des actes commis en tant que mineure. Sans préciser le détail de ces infractions, la sergente Titlis m'invite à assister à cette discussion dans une salle de réunion à l'écart. La sergente invite Marine à annuler son inscription au recrutement afin de ne pas être répertoriée comme personne à risque dans les fichiers de la Confédération. Elle lui explique que cela lui permettra alors de tenter à nouveau de s'engager pour un service militaire dans deux ans, « quand vos déboires seront suffisamment derrière vous », c'est-à-dire lorsque les condamnations seront radiées de son casier judiciaire, les faits ayant été commis alors qu'elle était encore mineure. La candidate Marine acquiesce à cette proposition même si elle est visiblement déçue de ne pas pouvoir participer aujourd'hui au recrutement : passionnée par les chiens, elle souhaitait rejoindre les brigades canines.

Notes de terrain.

Les femmes candidates ont donc la possibilité de retirer leur inscription et, si leur âge le leur permet¹³⁴⁴, d'agencer à plus tard leur recrutement, ce que les hommes ne peuvent faire valoir du fait du caractère obligatoire de leur engagement.

¹³⁴⁴ Car elles doivent, comme les astreints, effectuer le recrutement jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle elles atteignent leurs 24 ans. La limite d'âge était de 25 ans jusqu'à fin 2017, elle a été modifiée par l'*Ordonnance sur les obligations militaires (OMi)*. Des exceptions peuvent toutefois être demandées. Confédération suisse, 512.21 - *Ordonnance sur les obligations militaires (OMi)*, 22.11.2017, en vigueur le 01.01.2018.

Le contrôle ne se limite pas à la consultation des données juridiques comme le casier judiciaire : sur la base d'un doute, d'autres moyens sont mis en place, comme la consultation des profils personnels des astreints et des candidates sur les réseaux sociaux.

Ressources non-institutionnelles de contrôle

L'une des candidates au service militaire aborde un *look* assez distinctif : elle porte des cheveux teints en blond à la fois longs et en partie rasés sur le côté (coupe *sidecut*), ainsi que de nombreux tatouages. Il semblerait que l'un d'entre eux ait alerté le personnel militaire du centre de recrutement car il aurait une « consonance nazie ou politique », selon les propos d'un responsable. Elle doit ainsi passer par un entretien individuel en raison de son CSP et de ses résultats aux tests psychologiques. Elle sera plus tard licenciée pour raison de personne à risque. L'une des responsables du recrutement commente : « On a vu sur son profil *Facebook* qu'elle a des photos de groupes antifascistes, en lien avec la musique ou je ne sais quoi, et son tatouage est aussi en lien avec ça. »¹³⁴⁵

Notes de terrain.

Ainsi, l'Armée suisse, dès le recrutement, et ce pour les hommes comme pour les femmes, applique un contrôle à la fois moral (bonne conduite, absence de problèmes judiciaires) et sur les corps (corps scrutés comme indicateurs de « déviances » possibles) afin d'écartier celles et ceux qui ne satisfont pas aux normes de sécurité qu'impose le milieu militaire, mais également celles et ceux qui ne sont pas conformes aux normes institutionnelles. Ce contrôle sur les corps est parfois ressenti par les candidates comme visant tout particulièrement les femmes.

¹³⁴⁵ L'Armée suisse cherche à se garantir de toutes formes d'« extrémisme » en son sein, notamment en lien avec des idéologies politiques. Je n'avance pas ici que la décision relatée est fondée ou non, mais souligne la contradiction entre la première impression basée sur le tatouage, qui aurait une « consonance nazie », et les sensibilités de la candidate affichées sur *Facebook*, qui ont été analysées par l'institution comme étant reliées aux milieux antifascistes, ce qui entre également en porte-à-faux avec les tendances idéologiques des femmes militaires relatées dans le chapitre 3.

Un contrôle des corps ressenti

Au deuxième soir du recrutement, je m'installe pour le repas aux côtés de six candidates. La discussion débute sur leurs résultats aux tests physiques du jour. Elles discutent également du « style » de certaines candidates et de l'attitude méfiante de l'institution vis-à-vis de cela. La candidate Anita partage son impression : « Les femmes, si on a les cheveux teints ou des tatouages, c'est suspect, alors que les hommes, pas de problèmes ! » Chacune acquiesce et la candidate Mercy ajoute : « Ouais des mecs, j'en ai vu plein avec les cheveux décolorés ou des piercings ! »

Notes de terrain.

Les jugements et appréciations du personnel recruteur sur *l'hexis* corporelle des candidates ont leur poids, mais cela demeure difficile à mesurer, car ces positions usent de « catégories d'appréciation et de jugement subjectives »¹³⁴⁶ qui ne sont pas exprimées. De plus, le personnel militaire a tout intérêt à ne pas faire paraître la part d'arbitraire dans le processus de recrutement d'une institution étatique, et ce d'autant plus face à une chercheuse externe. Toutefois, j'ai pu, au cours de l'enquête, rencontrer des femmes gradées affichant des « styles » distinctifs, avec des cheveux en partie rasés ou teints dans des couleurs vives, ou encore par le port de piercings ou de tatouages. Néanmoins, le ressenti des candidates se manifeste à plusieurs reprises lors des observations et cela peut entraîner des effets bien réels sur la façon dont elles se représentent l'institution militaire et leur place en son sein. S'il a été difficile d'avoir le contact et les réactions des femmes écartées en raison du CSP ou pour des problèmes d'ordre psychologique¹³⁴⁷, les réactions de leurs camarades de recrutement font montre d'une incompréhension face au fonctionnement et aux logiques du recrutement, ce qui fait naître le sentiment d'être indésirable.

¹³⁴⁶ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, op. cit., p. 120.

¹³⁴⁷ Elles sont généralement prises à part pour l'annonce de la décision, et s'en vont dès qu'elle leur a été transmise.

« On dirait qu'ils cherchent juste une excuse »

Au repas de midi, lors du second jour du recrutement, je m'installe avec trois candidates au réfectoire. Elles parlent de deux candidates qui sont déjà parties, licenciées pour raison de personnes à risque. Toutes considèrent que la sentence est « injuste », surtout pour l'une d'entre elle. L'enquêtée Sanita explique : « Son caractère à risque, c'est les psychologues qui ont décidé parce qu'elle a été battue par son père dans son enfance. Mais ce n'est pas juste, déjà t'as vécu ça et en plus t'es punie pour ça !?! » La candidate Raphaëlla va plus loin : « On dirait vraiment que les filles, s'il y a un truc avec lequel ils peuvent te gicler, et bien ils le font. » Ce à quoi l'enquêtée Inès ajoute : « On dirait qu'ils cherchent juste une excuse. »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Candidate Raphaëlla (soldate d'hôpital, troupes sanitaires), 19 ans, apprentissage interrompu, aide-jardinière, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

Les personnes à risque, comme l'indique le récit d'observation ci-dessus, sont également « repérées » à l'aide des tests psychologiques. Ces tests visent à mesurer des compétences (« compréhension de texte, compréhension géométrique et raisonnement logique, mémoire à court terme »¹³⁴⁸) et la capacité à remplir des fonctions de cadre (*leadership*), mais consistent également en un test de personnalité (« intérêts, résistance, réaction au stress et à l'anxiété, confiance en soi, stabilité émotionnelle, sociabilité »¹³⁴⁹). Ce type de test est commun dans les professions d'ordre¹³⁵⁰. Si ces tests – d'abord effectués sur ordinateur – révèlent des suspicions, les astreints et les candidates sont convoqué.e.s à un entretien personnel avec un.e psychologue. Si le licenciement peut être également d'ordre médical (problèmes physiques), ce sont surtout les tests psychologiques qui sont la cible des critiques de la part des candidates.

¹³⁴⁸ Armée suisse, « Prêt pour le recrutement ? », *op. cit.*

¹³⁴⁹ *Idem.*

¹³⁵⁰ Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, *op. cit.*, pp. 160-172.

Un test flou et fortement critiqué

Avant le départ pour le test physique, quelques candidates attendent et discutent à l'espace fumeur. La discussion porte sur les tests et l'entretien psychologiques, certaines d'entre elles ayant déjà été informées de la nécessité de rencontrer un.e psychologue. L'une s'énerve : « Il faut leur dire trois fois non ! "Est-ce que vous avez des pensées suicidaires ?" Non ! "En ce moment, pensez-vous parfois au suicide ?" Non ! "Est-ce que vous pensez que cela puisse vous arriver à l'avenir ?" NON ! Quoique, avec leurs questions, j'avais envie de me suicider au final ! » Elles s'accordent toutes à critiquer ces tests et les questions des psychologues lorsque l'une d'entre elles me remarque et me demande, l'air gêné, si je suis psychologue. Je lui assure que non et les critiques reprennent de plus belle.

Notes de terrain.

La dimension confidentielle des tests psychologiques et leur aura scientifique participent à l'opacité des décisions de sélection de l'institution : ils sont perçus comme « injustes », « exagérés » voire « ridicules » par les candidates. L'enquêtée Déborah le souligne en entretien.

« Comment as-tu trouvé le recrutement ?

Déborah : Le recrutement en lui-même ? Oui, on apprend en une fois le quotidien militaire : attendre, attendre, attendre. Mais ça va. Je trouve juste qu'il y a quelques trucs qui sont un peu extrêmes. Vous dites à peine : "Oui, je suis allée une fois chez le psychologue" et vous devez aller à l'entretien avec le psychologue. Même parce que, comme moi par exemple, ma mère a eu le cancer. C'était extrême, j'ai trouvé ça un peu exagéré. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Les candidates peuvent cependant être plus ou moins bien renseignées en amont sur ces tests et y répondre de manière tactique. Cela est plus souvent le fait des enquêtées dotées d'un bon bagage culturel, comme Charlotte.

Charlotte : « Les tests psychologiques, il y avait de ces questions... Moi on m'avait dit [ses amis masculins] de répondre le plus honnêtement possible mais sans mettre des

trucs trop extrêmes, parce que sinon c'est rendez-vous chez le psychologue. "Est-ce que vous fumez ?" Non. "Est-ce que vous vous droguez ?" Non. Oui, j'ai été le plus honnête possible, mais il y avait peut-être une ou deux questions où je ne savais pas trop, où je me suis dit : "Je vais mettre un truc un peu plus *soft*." Que ça passe. D'ailleurs en y pensant, j'ai une amie qui a fait le recrutement il y a une semaine, je l'ai motivée pour faire l'armée. À cause du test psychologique, elle a été inapte. Mais elle fait recours¹³⁵¹ pour pouvoir faire quand même, donc on verra pour elle. Oui parce qu'elle a marqué peut-être un peu trop... Elle m'avait dit qu'il y avait une question : "Est-ce que vous vous concentrez bien ?" Elle avait mis un peu moins parce qu'elle avait eu des problèmes de concentration dans son enfance, alors c'est peut-être là où ça a bloqué. C'est débile, quand il y a quelqu'un qui est motivé, juste à cause de ça. Tu te dis que les pys, ils sont un peu débiles ! »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Les candidates déclarées inaptes pour raisons psychologiques accusent difficilement le coup, comme la candidate Meltem en pleurs à la sortie du centre, qui « ne comprend pas »¹³⁵² cette décision. Les décisions d'inaptitude sur la base de problèmes médicaux ont été moins fréquentes lors de mes observations mais peuvent également être remises en cause par les candidates.

Des critères médicaux incohérents selon les candidates

Un militaire vient annoncer à la candidate Brenda qu'elle ne pourra pas continuer le recrutement pour des raisons médicales. Elle doit aller voir le médecin du centre. On la retrouve plus tard devant l'entrée ; elle raconte à ses camarades que le médecin du centre veut qu'elle aille voir un spécialiste du cœur car il y aurait un problème. Elle a appelé son père pour venir la chercher plus tard. Brenda raconte : « On m'a dit que je pouvais quand

¹³⁵¹ Pour les candidates, comme pour les astreints, il est possible « de faire recours contre cette décision auprès du Service médico-militaire dans un délai de 30 jours ». Cette procédure est gratuite et, dans le cas d'une inaptitude pour raisons psychologiques, il faut remettre un certificat d'un.e psychologue. Cela fut notamment le cas de l'enquêtée Funda. Voir Armée suisse, « Aptitude au service ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/aptitude-au-service.html>. État au 21.11.2017 ; ou encore : Confédération suisse, 511.12 - Ordonnance concernant l'appréciation médicale de l'aptitude au service militaire et de l'aptitude à faire du service militaire (OAMAS), 24.11.2004, section 5, art. 14.

¹³⁵² Note de terrain.

même faire tous les tests sportifs, mais à quoi ça sert si je ne peux pas faire l'armée ? Je vais faire mais ça ne doit pas être si grave que cela si je peux faire les tests de sport ! Okay, ce n'est pas un marathon mais bon... » Ses camarades la rejoignent dans son mécontentement, pestant sur la contradiction entre la décision médicale et le fait qu'on lui permette de participer aux tests physiques. Le même jour, une autre candidate est déclarée inapte pour raisons médicales, ce à quoi l'une de ses camarades, Monika, réagit : « Elle fait beaucoup de foot, de sport, alors je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait pas en faire à l'armée ! » Ses propos font consensus parmi ses camarades.

Notes de terrain.

L'opacité soulignée par les femmes militaires est également dénoncée par de nombreux hommes nouvellement entrés dans l'institution militaire. Le secret qui entoure les tests psychologiques et médicaux ne m'a pas permis de récolter suffisamment de données pour établir si des biais de genre interviennent dans ces processus d'évaluation, comme par exemple, le stéréotype de la supposée fragilité psychologique et émotionnelle des femmes, qui pourrait induire le personnel médical à biaiser ses évaluations.

J'ai également constaté que les femmes candidates méconnaissent souvent de nombreux aspects du monde militaire, notamment les fonctions existantes et leurs spécificités, ainsi que les exigences pour y être affecté.e. Ce manque de connaissances sur le milieu militaire et l'offre d'engagement est aussi constaté par l'institution, qui le considère comme une lacune personnelle et non pas comme le fruit de son opacité et du peu de ressources investies dans la communication.

La feuille rose

J'observe la première session de la feuille rose : les candidates sont chacune devant un ordinateur. Le commandant du centre, le colonel EMG Émile, ainsi que la responsable du recrutement des femmes, la sergente Titlis, leur précisent les différentes informations à remplir sur le formulaire. D'une manière générale, les candidates ne semblent pas s'être informées des conditions et exigences liées aux fonctions et les questions fusent, alors que les quelques hommes intégrés à leur groupe restent silencieux. Plusieurs d'entre elles ont indiqué comme premier choix de fonction celle de conducteur.trice de chien. Or, elles ne

savent pas que cette fonction demande une formation prémilitaire à accomplir avant le recrutement. Selon les réactions dépitées de la sergente Titlis, il semble que ces signes de manque d'information soient assez fréquents et qu'ils sont perçus comme de la responsabilité des futures entrantes.

Notes de terrain.

Les femmes qui s'engagent dans le processus de recrutement font preuve d'un manque patent de connaissances sur l'institution et l'offre d'engagement. De même, lors d'une interaction avec l'une des candidates suite à son entretien d'affectation, où elle obtient la fonction qu'elle souhaitait en premier choix, celle de soldat.e de sûreté d'aérodrome, je lui demande si elle est satisfaite de son affectation, ce à quoi elle répond par l'affirmative avec un regard enjoué, tout en ajoutant : « Oui, oui, même si je ne sais pas en quoi exactement ça consiste ! »¹³⁵³. Le personnel en charge du recrutement distingue d'ailleurs les femmes candidates entre celles qui ne se sont pas suffisamment informées en vue du recrutement, et celles qui « savent ce qu'elles veulent »¹³⁵⁴. Cette distinction réfère également au titre d'une brochure produite par l'institution à l'intention spécifique des femmes, envoyée lorsque celles-ci contactent la personne responsable du recrutement des femmes militaires en vue de s'y inscrire : « Je sais ce que je veux ! Les femmes dans l'armée »¹³⁵⁵.

Le flou qui entoure les profils d'exigence des fonctions militaires est souligné par les candidates. Ces profils ne sont pas disponibles dans le détail pour les futures recrues : l'outil d'information *miljobs.ch*¹³⁵⁶ indique pour les fonctions militaires quelques conditions mais en des termes flous pour ce qui concerne les performances physiques¹³⁵⁷, ces dernières n'étant pas traduites par un nombre de points précis à réaliser au TFA. Lors du recrutement, les différentes séances donnent quelques bribes d'informations chiffrées, le personnel militaire précisant pour l'une ou l'autre fonction le nombre de points nécessaires pour y être affecté.e. Ce flou permet des arrangements et une application variable des profils d'exigence. Des candidates s'en rendent compte lorsqu'elles sont

¹³⁵³ Notes de terrain.

¹³⁵⁴ Formulation souvent usitée sur le terrain des recrutements mixtes, par différent.e.s acteur.trice.s.

¹³⁵⁵ Armée suisse, « Je sais ce que je veux ! Les femmes dans l'armée », *op. cit.*

¹³⁵⁶ Armée suisse, « Jobs militaires et dans la protection civile ». URL : <http://www.miljobs.ch/fr/home>. État au 22.11.2017.

¹³⁵⁷ Qualifiées ainsi : « bonne », « très bonne performance sportive » ou « performance sportive extraordinaire », ou sans mention aucune du niveau de performance attendu. Voir Armée suisse, « Jobs militaires et dans la protection civile », *op. cit.*

amenées à comparer leurs résultats et affectations à celles d'autres personnes, notamment des hommes. Ce constat intervient cependant après le recrutement et trouve un espace d'expression dans les groupes de femmes militaires dans l'Armée suisse présents sur les réseaux sociaux, soit entre paires.

« Je vais faire mon petit coup de gueule là ! J'ai parlé avec un gars qui fait sûreté d'infanterie (fonction à 65 [points au TFA]), le type il a fait 52 points et il a passé (j'avais mis fantassin et cette fonction justement, et j'ai fait 54 points). On dit qu'hommes et femmes sont égaux à l'armée mais dans ce cas de figure, on en parle ? »¹³⁵⁸

Ce *post Facebook* a entraîné de nombreuses réponses de la part d'autres femmes militaires ayant effectué leur recrutement et ayant été contraintes à renoncer à leurs choix d'affectation. Ces réactions n'ont pas été si fortes sur le terrain des observations ; cela peut s'expliquer par le fait que les candidates, encore sous l'examen de l'institution militaire, estiment qu'elles n'ont pas intérêt à exprimer leur mécontentement si elles souhaitent que leur entretien d'affectation se passe bien, ou qu'elles ne disposent pas encore d'assez de recul ni de points de comparaison. Ce premier *post* a généré des interactions bien plus nombreuses que la plupart des autres publications du groupe.

« Mon frère avait 56 points, il a fait l'école [de recrues] dans l'infanterie (normalement 65 points au minimum) et moi 55, et le commandant n'a pas voulu me laisser y aller parce que : "Oui mais vous savez que les 65 points sont le minimum blablabla." Et les deux dames présentes ont dit la même chose. J'étais tellement en colère. »¹³⁵⁹

L'incompréhension laisse place à la colère et à une critique de la décision institutionnelle, qui pointe son caractère opaque, voire arbitraire.

« Personnellement (attention la meuf va se la péter), j'ai eu 55 points "hommes" au recrutement, il en fallait 65 et j'ai quand même eu ma fonction [conductrice de chien].

¹³⁵⁸ *Post Facebook* du 09.02.2017, groupe privé « Femmes à l'armée suisse », *op. cit.*

¹³⁵⁹ Commentaire au *post Facebook* du 09.02.2017, groupe privé « Femmes à l'armée suisse », *op. cit.*

Tout ça pour dire qu'au recrutement, les fonctions sont données par rapport à ta tronche, les points ne veulent quasiment rien dire... »¹³⁶⁰

L'intérêt du recours à ces propos en ligne, c'est que la parole se montre plus libre – et donc plus critique – qu'en situation d'observation sur le terrain voire même en entretien. On y trouve également des contestations de la pertinence des tests physiques.

« Mais les exercices du recrutement c'est une grosse blague ahaha le lancer de ballon, le saut, tout ça ce sont des conneries, on n'a jamais dû sauter à l'ER sur une certaine distance pour réussir une mission. Le seul bon truc c'est l'endurance et le gainage pour tester le mental et la résistance. »¹³⁶¹

Sans chercher ici à remettre en question la pertinence des modalités d'évaluation physique, on voit qu'elles suscitent des critiques et ce également au sein des gradé.e.s. Plusieurs regrettent une baisse des exigences physiques¹³⁶², ciblant notamment le test d'équilibre « qui ne sert à rien pour l'Armée suisse »¹³⁶³, comme l'affirme la sergente Eiger dans un centre de recrutement. Plus rares sont celles et ceux qui pointent le caractère discriminant du TFA pour les affectations, comme la majore Valerette, militaire professionnelle.

Majore Valerette : « Le test de fitness n'est pas franchement adapté à l'armée, ça a été fait par des médecins sportifs, c'est très bien, oui on parle de sport, de compétition, mais l'armée ce n'est pas un sport de compétition. À l'armée il faut pouvoir porter un sac très lourd par exemple. [...] Alors ils se sont rendu compte que ce test sportif c'est fait pour les sportifs mais pas pour des militaires, on n'a pas les mêmes besoins physiques. [...] Si on regarde la femme qui veut être à telle ou telle fonction, en fait il n'y avait que quatre fonctions où la femme n'avait pas besoin de faire l'équivalent de la distinction féminine pour prendre les fonctions. [...] J'ai dit : "Mais il y a quand même un problème." Une femme qui veut devenir, je ne sais pas, soldat de sûreté, il

¹³⁶⁰ *Idem.*

¹³⁶¹ *Idem.*

¹³⁶² Jeanne Teboul remarque dans le cas français que déplorer une baisse des exigences physiques « constitue pratiquement un lieu commun du discours des personnels engagés depuis plusieurs années » dans l'institution, ceux-ci étant soucieux de maintenir une image de qualité et d'exceptionnalité. Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat, op. cit.*, p. 129.

¹³⁶³ Notes de terrain.

faut qu'elle soit presque sportive d'élite quand on considère que c'est une femme, le mec il peut être la serpillère ambulante quoi. À peu près, j'exagère quand-même... »
Entretien informatif.

La question des tests et barèmes physiques concernant la sélection et l'affectation militaires est un sujet discuté et réévalué en permanence dans les sphères militaires occidentales, où les débats concernent autant les aspects techniques que sociaux, notamment en termes d'égalité des chances¹³⁶⁴. Dans mon cas d'étude, l'opacité qui entoure les critères de recrutement est renforcée par la relative souplesse que l'on peut constater lors des entretiens d'affectation. En effet, à l'image des situations de recrutement professionnel, les critères sont fluctuants et évoluent durant l'échange, « les compétences des acteurs font l'objet de négociations en situation et s'actualisent dans le cours des interactions »¹³⁶⁵, et ce principalement lors de l'entretien d'affectation où l'astreint ou la candidate se retrouve seule face aux recruteur.trice.s. Si les entretiens d'affectation avec les hommes auxquels j'ai pu assister sont généralement assez expéditifs – le caractère contraint de leur engagement ne leur donnant pas réellement de possibilités de négocier les diverses caractéristiques de leur affectation –, ceux des femmes s'inscrivent dans un registre plus ouvert à la discussion et à l'arrangement. Il est donc possible, dans une certaine mesure, de négocier sa place dans l'institution, et les critères les plus fermes peuvent se voir adoucis.

D'abord, la dimension contraignante du TFA peut être modérée lorsqu'une nécessité pratique l'impose. En effet, si les femmes doivent faire preuve des mêmes capacités que les hommes pour prétendre aux fonctions militaires, des besoins institutionnels peuvent conduire à aménager les conditions d'accès pour elles. Ainsi, la fouille corporelle, qui fait partie des tâches de quelques fonctions exigeantes comme celles de grenadier.ière.s police militaire ou de soldat.e.s de sûreté, peut potentiellement devoir être exécutée *sur* des femmes. Dès lors, la « sexuation de ce type de tâche »¹³⁶⁶ permet à des femmes à qui

¹³⁶⁴ Dans ce sens, l'Armée suisse a renoncé à une épreuve du test physique du recrutement à l'aube d' « Armée XXI » : « Le grimper de perche a été rayé du programme car il désavantageait par trop les candidates féminines. » Martin Calfisch, « Obtenir une affectation de meilleure qualité », *Info-FDA*, n°1, 2003, p. 9.

¹³⁶⁵ François Eymard-Duvernay, Emmanuelle Marchal, *Façons de recruter. Le jugement des compétences sur le marché du travail*, Paris, Métailié, 1997, p. 38. Voir également la démonstration de Frédéric Gautier dans le cadre de la sélection policière : Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, *op. cit.*

¹³⁶⁶ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 211.

il manque des points au TFA d'être incorporées dans ces fonctions combattantes, comme me l'explique la sergente Titlis, l'une des responsables du recrutement des femmes.

Sergente Titlis : « Dans les grenadiers police militaire [100 points exigés au TFA], comme dans les soldats de sureté [65 points], on a vraiment besoin de femmes, puisqu'il n'y a qu'une femme qui peut fouiller une autre femme. Si une femme arrive à faire la distinction sportive de huitante points [...] si elle veut y aller, on la laisse aller. »

Entretien informatif.

Ainsi, la division sexuée imposée socialement par une tâche spécifique permet de dépasser – à la marge – la division sexuée du travail militaire comme je l'ai constaté lors d'entretiens d'affectation : sur cinq candidates affectées à la fonction de soldate de sureté ou de sureté d'aérodrome, deux n'obtiennent pas les 65 points exigés par le profil¹³⁶⁷. Cependant, pour les candidates qui se situent très loin de cette limite, les recruteur.trice.s n'entrent pas en discussion¹³⁶⁸.

L'observation des entretiens d'affectation m'a également permis de constater une relative conciliation de la part du personnel de l'armée afin de trouver un compromis entre les attentes des candidates et les exigences de l'institution, dans une logique qui veut « prendre en compte qu'elles s'engagent volontairement »¹³⁶⁹, comme le dit un commandant de centre de recrutement. L'une des stratégies consiste alors à incorporer la candidate sous une fonction non-combattante au sein d'une troupe combattante. Cette pratique de compromis les place cependant toujours « dans des tâches éloignées de la fonction institutionnelle »¹³⁷⁰.

¹³⁶⁷ 54 points pour l'une ; 64 pour l'autre ; et ce quand bien même une autre candidate souhaitant cette même fonction n'a pu l'obtenir avec 62 points. Cela indique que d'autres caractéristiques entrent en ligne de compte, comme l'âge ou le niveau de formation, à moins qu'une indication médicale particulière – que je ne pouvais pas consulter – n'ait eu une influence. Concernant la candidate aux 54 points, c'est notamment sa grande taille (plus d'1m70) qui a joué en sa faveur.

¹³⁶⁸ Huit candidates avec une moyenne de points à 48.25.

¹³⁶⁹ Colonel EMG Muveran. Notes de terrain.

¹³⁷⁰ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes. », *op. cit.*, p. 84.

Dans l'action versus faire l'action

La candidate Veronica entre pour son entretien. Le colonel EMG Muveran passe en revue ses qualifications ainsi que ses résultats. Elle obtient la distinction sportive avec 52 points au TFA sur le tableau unisexe, ainsi que la recommandation de cadre. Elle dit espérer commencer l'école de police après son service. Le colonel passe en revue ses souhaits d'affectation : grenadière police militaire, soldate de sauvetage et soldate d'artillerie. « Ça ne va pas être possible » lui annonce-t-il, en raison de ses points insuffisants au TFA. Veronica lui demande : « Est-ce possible d'avoir quelque chose dans l'action ? », ce à quoi le colonel EMG répond : « Alors je peux vous mettre dans l'action, mais ce n'est pas vous qui allez faire l'action, vous me comprenez ? » Il lui propose de trouver une fonction dans les troupes d'infanterie. Il prévoyait les fonctions de soldate de ravitaillement ou de comptable de troupe en raison du diplôme d'école de commerce dont dispose Veronica, mais elle ne se dit pas très emballée par ces options. Il lui propose alors la fonction de soldate d'échelon de conduite qui peut être effectuée au sein de l'infanterie.

Candidate Veronica (soldate d'échelon de conduite/C1, infanterie), 23 ans, maturité professionnelle, employée de commerce, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

Les candidates à qui cette option est proposée s'accommodent de cet arrangement et sont même parfois satisfaites. Cela met en lumière que si les entretiens d'affectation avec des hommes excluent la négociation, la loi les contraignant, les femmes peuvent négocier des arrangements – limités – et s'exprimer sur les affectations qui leur sont proposées.

La teneur formelle des profils de fonction selon le TFA s'applique également de manière variable dans le temps. Des contraintes peuvent s'imposer avec fermeté lors d'un cycle de recrutement ou, au contraire, se relâcher : ainsi, une fonction peut être plus ou moins ouverte selon les places disponibles dans telle ou telle caserne pour tel ou tel départ en école de recrues. Si une fonction et une date d'école de recrues sont particulièrement demandées à une période des recrutements, les conditions peuvent se voir resserrées. Cela renvoie plus largement à la question de l'adéquation entre les besoins de l'institution et les demandes et capacités des futures recrues pour une fonction en particulier, ce qui

implique que les profils d'exigence soient ponctuellement revus, comme l'indique la sergente Eiger.

Sergente Eiger : « Le soldat d'échelon de conduite, c'est de nouveau à partir de 35 points, c'est une fonction très intéressante mais on n'a pas besoin de beaucoup de points. Avant c'était comme ici, [soldat ABC¹³⁷¹], c'était 65 points, et maintenant ils ont mis 35 à 64 points. Ils ont fait un changement maintenant avec les nouveaux profils d'exigence parce qu'on a remarqué aussi qu'avec les hommes, on n'arrivait pas toujours à avoir les 65 points, c'est pour ça qu'on a mis 35 à 64. »

Entretien informatif.

Les profils d'exigence peuvent ainsi être modifiés afin de correspondre aux performances effectives des astreints, garantissant à l'institution ses besoins en termes d'effectifs pour chaque fonction. Ces cotations peuvent également varier dans l'espace. Ainsi, à l'entrée du centre de recrutement romand, près du tableau des résultats physiques, une exigence en points TFA est mise en valeur : la fonction de grenadier.ière d'infanterie, fonction fortement valorisée, demande 90 points. Le colonel EMG Combin me précise que l'exigence est fixée à 90 points en Suisse romande, mais qu'elle est à 100 en Suisse alémanique : « Parce qu'il y en a plus en Suisse allemande qui veulent faire grenadier. »¹³⁷² Les barèmes peuvent donc fluctuer selon la zone linguistique et le succès d'une fonction dans un espace donné, l'institution souhaitant que ses troupes soient *a minima* diversifiées en termes d'origines linguistiques. Cela marque la nécessité pour l'institution d'adapter ses exigences en fonction de la demande d'engagement et des profils des futures recrues. Dès lors, les centres de recrutement bénéficient d'une marge de manœuvre, comme le confirme la sergente Eiger.

Sergente Eiger : « Grenadier de char c'est 80-99 points. Oui dans les centres ils mettent toujours 100 parce qu'ils ont aussi la possibilité de gérer un peu. S'ils voient qu'ils sont beaucoup à s'y intéresser, alors ils mettent 100. Mais si quelqu'un est vraiment bien et qu'il n'a eu que 95 points, ils vont le mettre grenadier de char. »

Entretien informatif.

¹³⁷¹ Soldat engagé dans les troupes de « défense ABC », pour atomique, biologique, chimique : les tâches renvoient principalement à la détection et la décontamination. Parfois appelé « NBC » pour nucléaire, biologique et chimique.

¹³⁷² Notes de terrain.

Cette souplesse peut aussi s'appliquer aux hommes, mais l'observation de leurs entretiens d'affectation montre que la marge de négociation est limitée pour eux. Effectivement, j'ai pu assister à l'entretien d'affectation de 26 hommes et constater que la procédure est bien plus expéditive que pour les femmes : elle dure en moyenne six minutes selon mes estimations¹³⁷³ et nombreux sont les mécontents qui se voient refuser l'affectation souhaitée et repartent avec une fonction qu'ils n'envisageaient pas au départ. Pour les femmes, le personnel se dit ouvert à la discussion et l'exprime même clairement aux candidates lors de la séance d'information qui leur est réservée.

Colonel EMG Muveran : « Pour les garçons, on a une norme, c'est six-huit minutes maximum, et le garçon, il n'a rien le droit de dire ! Avec vous, on va discuter, pour avoir une situation vraiment *win-win*. Je ne peux pas prendre de risque, mais on trouvera des solutions. On a aussi des *surbookages*, j'ai aussi des contingents, donc je vous demande d'être un peu flexibles. »

Notes de terrain.

Les affectations reposent sur un équilibre de contraintes qui varie dans le temps et l'espace, ouvrant des marges de manœuvre plus ou moins importantes pour le personnel militaire des centres de recrutement. Mais il insiste sur une souplesse plus poussée vis-à-vis des femmes en raison de leur genre et des difficultés physiques perçues comme inhérentes, et non pas seulement sur la base du caractère volontaire – donc motivé – de leur engagement, comme l'explique la sergente Titlis.

Sergente Titlis : « Par exemple, il y a des fonctions comme soldat sanitaire, soldat de sauvetage, tout ça, c'est marqué dans les profils d'exigence 65 points. Si une femme elle arrive à avoir environ 50 ou 55 points, on la met, parce qu'autrement on n'a personne. Parce qu'il y en a peu qui arrivent à avoir 65 points, elles arrivent à avoir 50-55, 58 comme ça, mais puisqu'elles ont la volonté de le faire, alors elles y arrivent. C'est clair, elles ont de la peine avec le sac à dos, même si elles font huitante points. C'est notre problème comme femmes, c'est qu'on a moins de force dans le dos. »

Entretien informatif.

¹³⁷³ Pour les candidates, j'ai estimé une moyenne de douze minutes et demie, certains entretiens pouvant durer une bonne vingtaine de minutes.

La « réalité biologique » d'une infériorité physique des femmes encourage ainsi les recruteur.trice.s à être plus souples face à cet engagement volontaire féminin, des représentant.e.s de l'institution considérant que la volonté et la motivation peuvent – relativement – combler cette lacune. Un commandant de centre de recrutement le soulignera encore à l'intention des candidates.

Colonel EMG Combin : « Pour le sport, vos prestations seront, malheureusement c'est comme ça, inférieures à celles des hommes. J'ai vu que nombreuses d'entre vous veulent aller à l'infanterie. Mais l'infanterie, il faut 65 points. Bon. Ça il ne faut pas aller le crier sur les toits, mais si vous arrivez à obtenir 61-62 points, on essaie. On est moins strict de chez strict disons. »

Notes de terrain.

La souplesse formulée devant les candidates s'inscrit dans le prolongement de l'affirmation des exigences physiques et de leur centralité pour les affectations. Cette souplesse est ainsi également un moyen de faire passer le fait qu'elles n'auront certainement pas accès à leur souhait de fonction en raison des tests physiques, d'anticiper leur mécontentement et ainsi de maintenir leur inscription et leur motivation.

Il faut préciser que la fermeté ou la flexibilité des exigences ne touchent pas de façon égale toutes les fonctions. Les positions sont en effet plus rigoureuses face aux fonctions de combat, car la « prise de risque »¹³⁷⁴ serait plus conséquente : les chances que les candidates ne parviennent pas à terminer leur école de recrues et se blessent lors de leur service sont considérées comme plus importantes dans ce type de fonction. Ce que montrent mes données, c'est que cette position de conciliation face aux femmes s'articule autour de fonctions spécifiques, soit celles qui ont un lien avec le domaine du *care* : les propos de la sergente Titlis cités ci-dessus mentionnent d'ailleurs les fonctions de soldat.e.s sanitaires et de sauvetage. Cela s'insère dans la logique d'une division du travail militaire en adéquation avec les normes de genre autour des compétences et capacités perçues comme propres à tel ou tel genre. Et effectivement, cette logique informelle se met en pratique lors de l'affectation : si la fonction de soldat.e sanitaire exige un résultat de 65 points au TFA, parmi les sept candidates observées lors de ces quatre recrutements

¹³⁷⁴ Note de terrain.

ayant été affectées à cette fonction, aucune d'entre elles n'a obtenu ces 65 points¹³⁷⁵. Pour les soldates de sauvetage, deux femmes sur les cinq affectées ont conquis les 65 points¹³⁷⁶, ce qui indique que l'affectation à cette fonction reste plus contrôlée car elle demeure tout de même rattachée à une pratique plus masculine, la fonction étant souvent identifiée au domaine des pompier.ière.s, autre univers fortement masculin.

La fonction de soldat.e de sûreté, que je qualifie de combattante, profite aussi, comme on l'a vu, d'une ouverture à la négociation qu'on peut mettre en lien avec les besoins de l'institution. La décision d'affectation découle alors d'une estimation des compétences et caractéristiques physiques de la candidate au-delà de ses résultats au TFA. Cette estimation est effectuée par les recruteur.trice.s lors de l'entretien d'affectation.

« Ça va, vous êtes grande »

La candidate Livia entre dans le bureau de la lieutenant-colonelle Rigi. La personne responsable du recrutement des femmes est momentanément absente, mais Rigi débute sans elle. Livia a une carrure fine mais de grande taille. Nous avons discuté auparavant et j'ai appris qu'elle commencera bientôt des études à l'École polytechnique fédérale de Zurich après son service militaire et qu'elle souhaite endosser les fonctions d'automobiliste ou de soldate de sûreté. Elle a obtenu 54 points sur le barème unisexe au TFA et la recommandation de cadre. Rigi passe en revue ses choix de fonction. Sans aborder la fonction d'automobiliste, elle s'arrête sur celle de soldat.e de sûreté qui demande 65 points au TFA : « Attention, soldat de sûreté, c'est très physique ! Vous pensez pouvoir tenir ? » Livia répond par l'affirmative et ajoute qu'elle s'entraînera d'ailleurs intensément avant le début de l'école de recrues. Rigi décide alors de lui faire essayer un gilet pare-balle qu'elle a dans son armoire et qui fait partie de l'équipement des soldat.e.s de sûreté : « Il faut que vous puissiez supporter le poids en restant debout toute la journée, c'est lourd. » Elle met le gilet à Livia qui lui assure que « ce n'est pas si lourd ». Rigi acquiesce : « Ça va, vous êtes grande. » Elle hésite encore et lui propose la fonction de soldate d'échelon de conduite : « C'est plus léger physiquement et ils vont aussi beaucoup dehors. » Mais Livia n'est pas convaincue et demande à nouveau, de

¹³⁷⁵ La moyenne de leurs performances se monte à environ 43 points (27 min./53 max.).

¹³⁷⁶ Avec une moyenne de 60.5 points.

manière assez assurée, la fonction de soldate de sûreté. Rigi la lui accorde finalement. Livia signe alors son engagement avec satisfaction. La grande taille de Livia a joué en sa faveur dans la décision finale, de même que son attitude insistante et sûre d'elle.

Candidate Livia (soldate de sûreté/C1, infanterie), 19 ans, étudiante, origines sociales inconnues.
Notes de terrain.

On voit dans le cas de Livia que « l'hexis corporelle est dotée d'une valeur sociale »¹³⁷⁷ forte dans le cadre militaire : si c'est généralement le TFA qui cote cette valeur, d'autres attributs comme une grande taille peuvent aussi contribuer à l'enrichir.

La souplesse constatée lors des entretiens varie également selon les représentant.e.s institutionnel.le.s qui y sont assigné.e.s, leur statut ainsi que les ressources et informations dont elles et ils disposent. Du fait que les entretiens d'affectation des femmes se déroulent généralement face à deux personnes (un.e responsable du centre de recrutement et une responsable du recrutement des femmes), des négociations et des rapports de pouvoir hiérarchiques entre les recruteur.trice.s peuvent intervenir, comme l'illustre le récit d'observation suivant.

*Résultats au TFA versus souplesse face aux femmes :
quand les appréciations personnelles des recruteur.trice.s entrent en opposition*

La candidate Martina entre dans le bureau pour son entretien d'affectation face à la lieutenant-colonne Eggishorn et la sergente Liskamm. Martina a 23 ans et vient de terminer son apprentissage de jardinière il y a quelques mois. Elle souhaite rejoindre l'Armée suisse comme conductrice de chien. Elle a réussi l'examen prémilitaire qu'exige cette fonction. Cependant, elle a obtenu 44 points au TFA sur le barème mixte (72 sur celui des femmes) et la fonction en demande 65. Elle a opté, en second choix, pour soldate vétérinaire. Liskamm, responsable du recrutement des femmes, met alors en doute la capacité de Martina à rejoindre la fonction de conductrice de chien : « Vous avez un écart de points important, 65 points sont demandés pour les chiens. » Mais Eggishorn estime que cela suffit. Liskamm lui demande sur quel barème elle se base car dans ses documents,

¹³⁷⁷ Sylvia Faure, « Corps et incorporation », *op. cit.*, p. 181.

la fonction de conducteur.trice de chien exige bel et bien 65 points. Elle insiste : « Cette fonction demande beaucoup pour le sport ! » Mais Eggishorn défend le cas de Martina : « Elle a eu son examen, donc elle a prouvé qu'elle en est capable. » La discussion se poursuit lorsque Martina intervient : elle n'est pas vraiment certaine de pouvoir garder le chien attribué par l'armée après son école de recrues. Elle craint de ne pas pouvoir s'occuper de lui et prévoit d'ailleurs de partir à l'étranger plus tard. Au final, son choix se porte sur la fonction de soldate vétérinaire. Eggishorn acquiesce : « Okay, c'est plus arrangeant. » Martina obtient la recommandation de cadre et signe son engagement. Une fois qu'elle est sortie du bureau, Liskamm reprend le débat, elle qui a effectué son école de recrues comme soldate vétérinaire dans la même caserne que les conducteur.trice.s de chien : « J'ai eu des collègues femmes en conducteurs de chien, certaines n'ont pas réussi à suivre, ça demande beaucoup. » Si Eggishorn a d'abord imposé sa supériorité hiérarchique en choisissant de se baser sur le test prémilitaire réussi plutôt que sur les résultats au TFA, Liskamm a tenté de mobiliser sa propre expérience militaire pour appuyer le critère physique.

Candidate Martina (soldate vétérinaire, logistique), 24 ans, apprentissage, jardinière, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

La souplesse résulte aussi d'un besoin symbolique de l'institution : comme le soulignait un extrait d'entretien précédemment cité, la flexibilité des exigences face aux femmes se justifie également par un problème d'image de l'institution¹³⁷⁸ : « Parce qu'autrement on n'a personne. »¹³⁷⁹ Les candidates ne parviennent effectivement que rarement à obtenir ou dépasser les 65 points au TFA (*Tableau 26*) alors que cette limite concerne près de 75% des fonctions¹³⁸⁰ : on estime dès lors à quel point l'ouverture affirmée par l'Armée suisse dans son discours institutionnel, qui insiste sur le fait que les femmes peuvent être instruites à toutes les fonctions, se verrait contredite par une application stricte des

¹³⁷⁸ Une logique que l'on rencontre aussi en France où l'institution militaire médiatise les évolutions concernant les femmes afin de se donner une image « en phase avec la société française ». Marie-Dominique Colas, Virginie Vautier, « Être mère et opérationnelle », *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, n°17, 2011, p. 71.

¹³⁷⁹ Entretien informatif.

¹³⁸⁰ Sur la base d'une catégorisation propre, les profils d'exigences ne m'étant pas accessibles : cette catégorisation se base sur les informations présentes sur *miljobs.ch* et sur les informations que j'ai pu collecter tout au long du terrain (entretiens informatifs et observations). Voir *Annexe 10*.

profils d'exigence. Celle-ci ne lui permettrait effectivement pas d'afficher une répartition satisfaisante de femmes au sein de chaque arme/troupe : mes observations montrent que seules dix femmes sur les 64 candidates observées peuvent prétendre à une palette étendue d'offres d'engagement ; pour 54 d'entre elles, le choix se limite donc à 25% des fonctions militaires, rattachées principalement aux domaines appelés « Humain » et « Gestion ».

Tableau 26. Points obtenus au TFA par les candidates sur quatre recrutements mixtes

Catégories de points (barème unisexe)	Nombre de candidates
80 points et plus	0
65 à 79 points	10
Moins de 65 points	54
Données manquantes	1
Total	65

Source : Observations¹³⁸¹

On remarque que le constat posé par la majeure Valerette d'une inaccessibilité pour les femmes à une large palette de fonctions se vérifie dans mes données d'observation. En croisant le nombre de points obtenus par chaque candidate aux tests physiques à celui requis par le profil d'exigences de la fonction à laquelle elles ont été affectées, je peux évaluer plus précisément l'ampleur de cette souplesse face à leurs performances physiques (*Tableau 27*).

Tableau 27. Points obtenus au TFA par rapport aux exigences requises par la fonction affectée

		Points exigés pour la fonction affectée				
		> 80 pts	65 à 79 pts	< 65 pts	DM*	Total
Points obtenus (barème unisexe)	> 80	0	0	0	0	0
	65 à 79 pts	3	7	0	0	10
	< 65 pts	1	34	19	0	54
	DM*	0	0	0	1	1
	Total	4	41	19	1	65

*DM : données manquantes / Source : Observations¹³⁸²

¹³⁸¹ Données construites sur la base des observations des entretiens d'affectation de 65 femmes lors de quatre recrutements mixtes, notes de terrain.

¹³⁸² *Idem*.

Si les cases en gris foncé correspondent à une application stricte et cohérente des profils d'exigences, où les performances physiques réalisées répondent aux limites des fonctions militaires (26 cas), on remarque que pour une majorité des candidates (38), l'affectation militaire surpasse les capacités démontrées lors du recrutement. L'inverse, une dévaluation par l'affectation des compétences physiques, ne s'est jamais produit lors de mes observations.

Des stratégies pour garantir le bon déroulement du service militaire des femmes

Si cette souplesse peut impliquer, pour les recruteur.trice.s, une prise de risque, des stratégies existent afin de garantir une pénibilité moindre pour les femmes pendant leur parcours militaire. Stratégies ou « solutions », comme le formule le commandant de centre Muveran dans un extrait d'observation susmentionné : « Je ne peux pas prendre de risque, mais on trouvera des solutions. »¹³⁸³ L'une d'entre elles repose sur la possibilité d'affecter l'astreint ou la candidate à la double fonction de conducteur.trice C1¹³⁸⁴, ou dite « chauffeur ». Soumise à la condition de bénéficier d'un permis de conduire et de passer un test d'aptitude supplémentaire pendant le recrutement, cette double fonction – qui s'accolle donc à la fonction principale – implique une instruction supplémentaire en tant que conducteur.trice de véhicules militaires pendant l'école de recrues. Lors des recrutements, des membres du personnel militaire encouragent spécifiquement les femmes à passer ce test d'aptitude et à viser cette double fonction.

Une recommandation pour se ménager en école de recrues

Après la séance de sensibilisation au jeu excessif, les femmes candidates attendent dans le couloir la prochaine étape du recrutement. Elles discutent des tests physiques du lendemain matin et s'en réjouissent. L'une d'entre elles, la candidate Xenia, s'approche de la sergente Eiger qui les observe et se tient à disposition pour leurs questions. Elle lui expose son cas : Xenia est pompière volontaire dans sa commune et désire être affectée à

¹³⁸³ Notes de terrain.

¹³⁸⁴ « [...] ce qui leur permet d'être formés à la conduite de véhicules jusqu'à 7,5t (plus remorques). La condition est d'avoir le permis de conduire en catégorie B. » Armée suisse, *Informations pour préparer le recrutement*, Berne, DDPS, 2017, p. 38.

la fonction de soldate de sauvetage. La sergente lui répond que cette expérience est « de toute façon une bonne chose pour cette fonction » mais qu'elle reste très exigeante en termes physiques, qu'« il faut pouvoir suivre pendant l'école de recrues ». Elle lui suggère alors de faire le test chauffeur.euse : « Je le recommande souvent aux femmes. Avec la double fonction de chauffeur, c'est moins exigeant, en conduisant vous pouvez vous reposer. » Après le départ de la candidate, à mon intention elle ajoute : « De manière à ce qu'elles ne doivent pas toujours marcher, comme ça elles ont de temps en temps la possibilité de conduire. »

Candidate Xenia (soldate de sauvetage/C1, troupes de sauvetage), âge inconnu, diplôme d'école de culture générale, sans profession, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

Outre le fait que la double fonction de conducteur.trice C1 peut permettre de faire l'impasse sur de grandes marches en étant affecté.e.s à la conduite des véhicules¹³⁸⁵, cette double fonction exige également six heures de sommeil minimum en raison des responsabilités qu'implique la conduite d'un véhicule militaire avec une quinzaine de personnes à son bord. Toutes les femmes ne se voient pas affectées à cette double fonction (neuf femmes sur les 65 observées) pour diverses raisons : absence de permis de conduire, tests d'aptitude ratés, fonction principale non-modulable avec cette double fonction ou simplement l'absence d'une personne qui leur conseille cette option, celle-ci n'étant pas très connue par les candidates. Ce dernier point souligne le poids des conseils et interactions avant et pendant la phase de recrutement sur les choix et possibilités d'affectation, car rares sont les candidates à avoir choisi cette option d'elles-mêmes lors de mes observations.

Une autre stratégie consiste à attribuer une deuxième fonction dès l'entretien d'affectation. Si quelques fonctions imposent – pour les hommes comme pour les femmes – d'inscrire une seconde fonction sur la feuille d'affectation au cas où des exigences particulières liées à la première ne seraient plus remplies (comme le niveau de sécurité), dès 2015 j'ai pu observer que la règle est devenue générale pour les candidates. Lors d'une séance spéciale, on le leur signale explicitement : « On donne toujours une

¹³⁸⁵ En vue de livrer le ravitaillement ou tout autre matériel nécessaire sur place, par exemple.

deuxième fonction. »¹³⁸⁶ Un responsable du recrutement m'explique ensuite que cela permet de pouvoir réaffecter les personnes si « elles n'arrivent pas à suivre le reste de la troupe » ou si elles se sont blessées en cours d'école de recrues, tout en précisant que « bientôt 80% des fonctions imposeront une deuxième derrière »¹³⁸⁷. Cette règle permet donc une atténuation de la « prise de risque » lorsque la ou le recruteur.trice affecte une femme à une fonction pour laquelle elle ne remplit pas strictement les exigences au TFA : si elle ne parvient pas à suivre le reste de la troupe, le commandement de la place d'armes pourra alors plus facilement décider d'une réaffectation sans nécessairement procéder au licenciement, une fonction de repli étant prévue dès le recrutement.

Ainsi, des besoins matériels – en effectifs féminins nécessaires pour effectuer des tâches spécifiques ; forte ou faible demande d'engagement qui impose d'aménager les profils d'exigences –, et symboliques – proposer une bonne image de l'incorporation des femmes dans l'Armée suisse, comme le voulait la réforme « AXXI » –, viennent relativiser les impératifs posés par les profils d'exigence physique. Mais ces derniers représentent toutefois toujours le principe premier de la division du travail militaire. Si le caractère volontaire de l'engagement des femmes est parfois pris en compte pour l'affectation, ce qui permet de justifier une position plus conciliante de la part des personnes chargées de les placer, plusieurs stratégies sont mises en place afin de réduire les « risques » liés à des capacités en-dessous de la norme exigée. Cet équilibre entre contraintes et marges de manœuvre donne à voir que le genre des candidat.e.s est pris en compte lors de l'entrée dans l'institution militaire.

Les modalités de service : le poids des représentations sur les rôles de genre

Au-delà de la fonction militaire, d'autres aspects jouent également lors du recrutement où le genre conditionne une fois encore les mécanismes d'affectation, comme le mode de service. C'est le cas de la modalité du service long, soumise à certaines conditions d'accès. Outre le fait que toutes les fonctions ne peuvent pas être accomplies sous ce mode, un contingent existe : « Au maximum 15 pour cent des conscrits de chaque classe d'âge ont

¹³⁸⁶ Notes de terrain.

¹³⁸⁷ Notes de terrain.

chaque année la possibilité d'effectuer en un seul bloc leur service militaire. »¹³⁸⁸ Une autre condition est exigée en matière de parcours scolaire et professionnel, mettant en avant des profils prioritaires :

« Vous disposez d'un certificat de fin d'apprentissage ou d'une maturité ou vous êtes étudiant(e). Des connaissances professionnelles dans le domaine de la construction, de la réparation, de la santé, de l'informatique, du secrétariat ou de la restauration sont avant tout demandées. »¹³⁸⁹

Il est encore précisé sur les pages d'information en ligne ou dans les *Directives concernant le service long*, que « les conditions d'attribution d'une fonction [y inclus le mode du service long] sont les mêmes pour les deux sexes »¹³⁹⁰ sans cependant que ne soit précisé si les femmes entrent en compte dans le calcul des contingents. Une dernière condition est annoncée lors de la séance de théorie générale qui ouvre chaque cycle de recrutement : elle renvoie encore une fois aux tests physiques, le service long réclamant 65 points au TFA. Une fois de plus, on mesure l'effet qu'une application stricte de cette exigence impliquerait pour les opportunités d'engagement des femmes (*cf Tableau 27*). Or, c'est une application souple qui prévaut, comme l'indiquent les observations. Si sur les 65 candidates, 19 désiraient réaliser leur engagement sous le mode du service long, un peu plus de la moitié a obtenu satisfaction (10) : il est cependant difficile de saisir une constante dans les critères d'obtention car quelques femmes qui ne valident qu'une voire aucune des deux exigences (65 points au TFA et une formation achevée¹³⁹¹) obtiennent tout de même ce mode de service tandis que d'autres non. Sur les dix femmes l'ayant obtenu, huit d'entre elles se trouvent sous la barre des 65 points¹³⁹² et deux ne sont pas au bénéfice d'une formation achevée. Ainsi, une fois encore, une souplesse s'applique du fait notamment que les femmes n'entrent en définitive pas en ligne de compte dans les

¹³⁸⁸Armée suisse, « Conscrits et recrues », « Qu'est-ce qu'un militaire en service long ? ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/rekrut/durchdiener/wiewerde.html>. État au 11.05.2016.

¹³⁸⁹*Idem.*

¹³⁹⁰ *Directives concernant le service long du 6 juillet 2005*, état au 01.11.2007, art. 4, al. 2.

¹³⁹¹ Soit un apprentissage ou une maturité gymnasiale. La ou le recruteur.trice peut cependant demander à l'astreint ou à la candidate de lui présenter ses résultats intermédiaires, ce qui lui permet d'estimer si le diplôme est en bonne phase d'être obtenu avant l'école de recrues ou non.

¹³⁹² Moyenne : 53,8.

calculs des contingents du service long. Un entretien informatif avec l'une des responsables du recrutement précise les logiques à l'œuvre.

« Pour le service long, il y a des contingents généraux. Comment vous calculez entre femmes et hommes ?

Sergente Titlis : Disons que pour les femmes, il n'y en a pas. Les femmes, on laisse. Maintenant on a 107 jugées aptes, il y en a 35 qui font du service long. C'est un peu plus haut que chez les hommes mais on dit toujours que chez les femmes c'est bien de faire du service long. Parce qu'au moment où elles vont se marier, faire des enfants, elles auront de la peine à faire leurs cours de répétition. Comme ça elles ont fini, elles ont fait leur service long, elles ont vu ce que c'était l'armée, elles ont fait cette expérience, elles sont contentes. »

Entretien informatif.

Ainsi, en juillet 2014, environ 32% des candidates nouvellement engagées le sont sous le mode du service long¹³⁹³. Comme on le voit ci-dessus, l'une des justifications de ce traitement renvoie plus particulièrement à la sphère familiale : considérant que la conciliation entre la vie familiale et la vie militaire reste plus complexe pour les femmes que pour les hommes, l'option serait rendue plus accessible pour elles. Cette position est d'autant plus claire lorsque l'on compare la page d'information générique sur le service long et celle qui abordait ce même sujet dans la rubrique « Femmes dans l'Armée ». En effet, la question de la conciliation des sphères de vie y est formulée de manière différente. Si la page « mixte » met en avant qu'« après dix mois, vous pouvez planifier librement votre avenir *personnel* et professionnel »¹³⁹⁴, la page consacrée aux femmes militaires met l'accent sur un avenir plus spécifique : « Elles ne doivent plus accomplir de CR par la suite et peuvent planifier librement leur avenir professionnel et *familial*. »¹³⁹⁵ Ainsi, l'option du

¹³⁹³ Dans mon questionnaire, elles sont bien moins nombreuses (6% - cas valides : 333). Cela s'explique par le fait qu'il est possible de « casser » le service long pendant son service militaire afin de revenir au mode classique, en lien notamment avec des opportunités d'avancement et de carrière militaires. Aussi, des répondantes au questionnaire ont été engagées à un moment où cette option n'était pas encore proposée.

¹³⁹⁴ Armée suisse, « Conscrits et recrues », « Serez-vous le prochain militaire en service long ? ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/rekrut/durchdiener.html>. État au 11.05.2016, [je souligne]. C'est également le cas pour les pages en allemand et italien.

¹³⁹⁵ Armée suisse, « Femmes dans l'armée », « Militaires en service long : service d'une seule traite ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/fda/ubersicht/durchdiener.html>. État au 11.05.2016, [je souligne]. C'est également le cas pour les pages en allemand et italien.

service long conviendrait plus particulièrement aux femmes du fait de leur « destinée familiale ».

Lors des entretiens d'affectation, il n'est pas rare que la ou le recruteur.trice demande les raisons du choix du service long aux candidates : si la plupart l'explique à travers des raisons principalement professionnelles (conciliation avec le travail, les études) – ce qui renvoie également à la question de la concurrence entre les sphères de vie –, quelques-unes abordent précisément cette « destinée ».

Prévoir à long terme

Le colonel EMG Combin et la sergente Pilatus se mettent en place dans le bureau pour faire un entretien d'affectation avant la pause de midi. Le colonel EMG demande à un appointé d'aller chercher la candidate n°116, « pour commencer avec quelque chose de facile ». En effet, la candidate Valérie a fait de très bons résultats au test TFA et devrait obtenir satisfaction pour l'affectation.

Valérie arrive quelques minutes plus tard. Le colonel EMG lui serre la main, l'invite à s'asseoir face à nous et lui demande si elle est d'accord que je participe à son entretien. Elle accepte bien volontiers et semble très contente et confiante. Combin passe en revue sa feuille rose : née en 1997, elle est en phase de terminer son apprentissage de peintre en bâtiment. On lui annonce qu'elle a obtenu 65 points au TFA, et 94 points sur le barème adapté pour les femmes, ce qui lui vaut la distinction sportive. Elle obtient la recommandation de cadre et Combin lui indique qu'il est tout à fait ouvert à lui attribuer la fonction de soldate de sauvetage, seul choix de fonction qu'elle a inscrit sur sa feuille rose. Il enchaîne assez rapidement sur le fait qu'il lui accorde également le service long, ses points au TFA « le justifiant tout à fait ». Il lui demande pourquoi elle désire faire son service sous cette forme¹³⁹⁶ : « J'ai pensé que ce sera plus simple, plus tard, avec les enfants, et mon père me l'a aussi conseillé pour ça. » Les recruteur.trice.s acquiescent en chœur à sa réponse. Combin repasse en revue les différents aspects de son affectation

¹³⁹⁶ La raison de cette demande repose certainement sur le profil très intéressant de Valérie pour l'avancement car l'option du service long n'offre pas les mêmes possibilités de carrière que le modèle standard.

(fonction, mode, date et lieu de l'école de recrues) et la sergente Pilatus lui tend alors la feuille d'engagement que Valérie signe sans hésitation.

Candidate Valérie (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 18 ans, apprentissage, profession inconnue, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

Chez les enquêtées, les projections familiales ne sont que rarement considérées au moment de l'entrée dans l'institution. Seule Inès en parle lors de l'entretien : « Ça m'embêtait de faire les cours de répétition, revenir chaque année après, si j'ai un travail, si je suis enceinte, si j'ai envie de me marier, comme ça. »

Cette souplesse face au service long se justifie en mobilisant des représentations sexuées des rôles sociaux, où les femmes ne seraient pas des soldat.e.s comme les autres, du fait qu'elles connaissent des obligations liées à leur appartenance de sexe : la reproduction et le soin aux enfants. Dès lors, l'institution adapte par anticipation ses filtres selon ces représentations et divisions traditionnelles des rôles féminin et masculin, bien qu'encore peu de candidates n'adaptent leurs propres choix d'engagement militaire selon cette même logique.

Prendre en compte les sous-cultures institutionnelles

Dans la division sexuée du travail militaire, d'autres logiques interviennent encore, qui renvoient à des contraintes d'ordre logistique et aux différents segments de l'institutin (les armes, les troupes). Comme on l'a vu, l'entretien d'affectation des femmes se déroule généralement en présence de deux personnes – *a contrario* d'une seule pour les hommes : un.e responsable rattaché.e au centre de recrutement régional et une personne responsable spécifiquement de la gestion du recrutement des femmes¹³⁹⁷. Le rôle de cette dernière lors de l'entretien consiste en ce que les acteur.trice.s institutionnel.le.s appellent un « *double-check* ». Il s'agit de contrôler s'il reste des places dans les chambres des femmes sur les différentes casernes et si des « expériences contraires », comme elles et ils

¹³⁹⁷ Ce poste est exclusivement occupé par des femmes militaires lors de mes observations.

les désignent, constituent des précédents : ont-elles ou ont-ils connaissances de « mauvaises expériences » avec des femmes auparavant affectées, que ce soit en lien avec des exigences physiques trop élevées ou des relations conflictuelles avec la hiérarchie ou les pairs masculins ? La question de la logistique se présente comme un barrage à l'affectation des candidates ou au contraire, comme un moyen de faciliter leurs souhaits d'affectation et de date de départ en école de recrues. Cela renvoie plus clairement à l'infrastructure disponible et mise à disposition des militaires féminines dans les différentes places d'arme, les chambres étant séparées entre femmes et hommes, mais également par groupes de grade. En bref, il s'agit de contrôler s'il reste des lits à disposition dans telle caserne pour tel départ en école de recrues, car les possibilités sont limitées et variables selon les lieux.

« Pour le recrutement en Suisse romande, vous avez un maximum de trente places pour les femmes. Est-ce que pour d'autres aspects, il y a aussi des maximums ?

Sergente Titlis : Oui. Par exemple, si on est avec les soldats de sûreté à [Sépaz], alors là ils ont quatorze places par chambre. Après il y a d'autres écoles où il n'y a que six ou huit places, alors on regarde pour n'avoir pas plus qu'une chambre pour les femmes. Pour les soldats sanitaires, on a la possibilité d'avoir deux chambres à six, donc douze. On regarde si c'est possible de les mettre ou pas, selon les places qu'on a ou pas. »

Entretien informatif.

La logistique et les infrastructures déterminent en partie l'univers des possibles : si l'unique chambre féminine disponible à telle caserne à telle date est complète, il n'est généralement pas possible d'en « ouvrir » une nouvelle à l'intention des femmes, même si des places sont encore disponibles au niveau de la caserne. Mais la logistique peut intervenir dans le sens inverse : une caserne ayant atteint son effectif maximum de recrues – femmes et hommes – peut tout de même accueillir quelques femmes supplémentaires :

« Donc cela dépend vraiment des places disponibles, il n'y a pas d'autres contingents, de maximums...

Sergente Titlis : Non, il n'y a pas de contingent. C'est exactement comme pour les hommes, si l'école est pleine, elle est pleine. Mais si on a encore des places dans les

chambres des femmes, alors on peut les mettre, même si l'école est fermée. Là on met parce que dans la chambre des femmes il y a encore des lits libres. Mais c'est uniquement ça autrement on ne pourrait pas la mettre. Dans une école d'infanterie, par exemple, elle est pleine, et bien on ne peut pas mettre des femmes parce qu'on n'a pas toujours une chambre pour les femmes. Alors des fois, s'il y a des femmes, elles sont mises soit à l'infirmerie ou ailleurs. Disons qu'il n'y a pas de chambres exprès pour les femmes, réservées aux femmes. Mais voyez en logistique [l'arme], on a toujours eu des femmes alors ils ont l'habitude. Aussi chez les soldats de sûreté, car on a besoin des soldats de sûreté femmes. Alors on regarde qu'on ait des chambres réservées aux femmes. »

Entretien informatif.

Lors des entretiens d'affectation, il m'a été permis d'observer à quelques reprises l'incorporation de candidates dans des écoles de recrues closes : le personnel a alors la possibilité d'affecter « manuellement » la candidate en ligne, afin de dépasser le blocage électronique imposé par l'effectif général maximal atteint, ce qui n'est pas possible pour les hommes. Ainsi, les questions logistiques peuvent se muer soit en contrainte soit en passe-droit, mais s'imposent différemment en raison du genre. Il apparaît également que des préposé.e.s au recrutement évitent d'envoyer une candidate seule dans une caserne et cherchent à s'assurer que d'autres femmes y soient présentes, comme recrue ou supérieure. Ainsi, le colonel EMG Muveran, lors d'un entretien d'affectation, signale à une candidate qui souhaite rejoindre la fonction de soldate de sûreté : « On doit regarder que vous ne soyez pas toute seule dans une caserne pleine d'hommes. »¹³⁹⁸ L'enjeu est ici de faciliter le service militaire des femmes en leur permettant d'avoir un modèle féminin plus gradé ou de bénéficier de formes de solidarité féminine¹³⁹⁹.

S'agissant de la place des femmes dans le monde militaire, des « sous-cultures d'armes »¹⁴⁰⁰ sont considérées comme plus « accueillantes » et « ouvertes » que d'autres, comme l'aviation. On peut considérer qu'il s'agit là d'autant de micro- ou sous-régimes de

¹³⁹⁸ Notes de terrain.

¹³⁹⁹ Il arrive cependant que des femmes se retrouvent seules dans une caserne suite à des désistements, des déplacements de service ou la blessure d'une unique camarade, comme cela fut le cas pour les enquêtées Fiona (troupes du génie) et Agnès (infanterie), de même qu'une autre femme militaire suivie sur une place d'armes de l'infanterie, la soldate Julia.

¹⁴⁰⁰ Émilie Biland, « Les cultures d'institution », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie des institutions*, op. cit., pp. 177-192 ; André Thiéblemont (éd.), *Cultures et logiques militaires*, op. cit., 1999, p. 4.

genre dont les caractéristiques varient localement à l'intérieur du cadre institutionnel. Selon Marie-Émilie Bouchard, dans le cas français, « il est très largement répandu, en dehors même des écoles, que les jeunes femmes [...] sont très bien acceptées à l'École de l'air parce que l'on dit que la rigidité militaire y côtoie la culture plus excentrée des pilotes »¹⁴⁰¹. Au recrutement, la question de l'accueil des troupes vis-à-vis des femmes militaires se pose selon l'existence de ces sous-cultures militaires différenciées : cette dimension est prise en considération dans l'affectation des candidates. Des armes et casernes sont considérées comme plus enclines à accueillir des femmes car elles en auraient « l'habitude » et connaissent, dans les faits, une part plus importante de cadres féminines. Certaines de ces sous-cultures institutionnelles ont donc une plus forte tradition de féminisation : l'aviation¹⁴⁰², la logistique, les sanitaires ou encore le centre de compétences du service vétérinaire et des animaux, sont les armes les plus citées.

« Est-ce que ça arrive qu'une femme soit seule sur une place d'armes ? »

Sergente Titlis : Ça se peut. Mais très peu. [...] Cet été, l'école de recrues dans les troupes d'aviation, il n'y a qu'une femme. Mais disons qu'ici, il n'y a pas de problèmes car il y a sûrement des cadres femmes vu qu'il y a aussi les écoles de cadres et c'est une école où il y a toujours des femmes. Il y en a toujours eues dans l'aviation, depuis je ne sais pas quand... Et là il n'y a pas de problème. »

Entretien informatif.

A contrario, l'infanterie est perçue comme moins ouverte aux femmes. Leurs vécus s'y révéleraient plus difficiles, selon l'avis des responsables au recrutement.

Des sous-cultures institutionnelles moins accueillantes

La candidate Justine entre dans le bureau pour son entretien d'affectation face au colonel EMG Muveran et à la sergente Liskamm qui passent en revue sa feuille rose : née en 1995, elle est au bénéfice d'une maturité gymnasiale et va entrer en deuxième année de bachelor

¹⁴⁰¹ Marie-Émilie Bouchard, « La féminisation des écoles d'officiers : École de l'air, École spéciale militaire, École Navale », Centre d'Études en sciences sociales de la Défense, rapport n°2, 1996, p. 35. Citée dans Stéphane Héas, Ronan Kergoat, Claude Weber et Saïd Haddad, « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Écoles militaires de Coëtquidan : féminité préservée ou masculinité recherchée ? », *Sociologos. Revue de l'association française de sociologie*, n°2, 2007, p. 10.

¹⁴⁰² Comme le défend, entre autres, le commandant d'une école de recrues rattachée à l'aviation, qui use de l'argument selon lequel « le militaire est très réduit ici ». Notes de terrain.

à la faculté des Hautes Études Commerciales après son service militaire. Le colonel EMG lui demande pourquoi elle souhaite faire l'armée et elle explique qu'elle « cherche une expérience en plus, différente », qu'elle « rêve de dormir dehors », d'où ses choix de fonctions très portés sur les troupes combattantes. Elle a obtenu 47 points au TFA et 76 sur le barème adapté ainsi que la recommandation de cadre. Pour Muveran, et la sergente Liskamm acquiesce, son souhait d'affectation en tant que fantassine en service long (troupes de l'infanterie, fonction à 65 points au TFA) n'est pas concevable, de même que ses autres choix : canonnière lances-mines et soldate de sûreté. Muveran lui propose alors la fonction de soldate d'échelon de conduite dans les troupes d'infanterie, ou encore celle de soldate sanitaire – suggestion à laquelle elle répond « non merci » en affichant son dégoût. Il tente encore une fonction « dans une équipe relais dans l'artillerie ou une autre troupe ». Justine ne semble pas emballée par ces propositions, demande quelles autres possibilités elle a et hésite beaucoup avant de conclure sur son mécontentement : « Moi, je voulais aller à Isonne ! » Cela indique qu'elle a déjà modifié ses choix de fonctions pendant la procédure du recrutement en renonçant à celle très estimée de grenadier, qui est formée à Isonne. Elle s'accorde finalement à rejoindre la fonction de soldate d'échelon de conduite après qu'on lui ait confirmé encore une fois qu'il s'agit bien d'une fonction qui peut être effectuée au sein de l'infanterie¹⁴⁰³. Mais le colonel EMG hésite tout de même : « Vous ne voulez pas aller dans une autre troupe comme l'artillerie ? Cela ne vous intéresse pas ? Vous savez, à l'infanterie, il faut supporter les garçons hein. À l'artillerie, c'est des gentils. » Il a lui-même réalisé son service auprès de l'artillerie. Justine reste sur ses positions : ce sera l'infanterie. Muveran accepte finalement de l'affecter ainsi. Elle signe son engagement et commencera prochainement son école de recrues.

Candidate Justine (soldate échelon de conduite, infanterie), 20 ans, maturité gymnasiale, étudiante, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

L'infanterie est souvent perçue comme plus dure vis-à-vis des femmes, qui doivent alors « supporter les garçons » insérés dans cette arme très homosexuée, moins accessible et plus exigeante. Dans le cas ci-dessus, le colonel EMG Muveran oppose l'infanterie à

¹⁴⁰³ Cette fonction peut être rattachée à différentes troupes. On retrouve ici la logique d'une affectation à une fonction non-combattante dans une troupe combattante.

l'artillerie où les hommes seraient plus « gentils » avec les recrues féminines, quand bien même il s'agit également d'une troupe combattante et dont le pourcentage de femmes est l'un des plus bas¹⁴⁰⁴. L'insertion de Muveran dans cette arme indique que le parcours militaire antérieur des recruteur.trice.s peut également avoir une influence – pas forcément efficace – sur les fonctions proposées à la négociation¹⁴⁰⁵. L'image des différentes armes joue ainsi un rôle lors de l'affectation. L'enjeu pour l'institution est de limiter les échecs, problèmes et tensions qui peuvent intervenir par la suite en plaçant les candidates dans des « segments institutionnels »¹⁴⁰⁶ considérés comme plus accueillants, ce qui participe à la division sexuée du travail militaire et à sa reproduction. Cela souligne la nécessité, pour la suite de l'analyse, d'être attentive aux « difficultés spécifiques selon [le] corps d'armée »¹⁴⁰⁷ dans lequel les femmes militaires sont incorporées car il semble exister des « foyer[s] de résistance »¹⁴⁰⁸ différenciés selon les armes et les troupes.

Cette analyse des logiques institutionnelles formelles et informelles d'affectation et de leurs biais sexués montre que l'affectation des femmes ne se fait pas seulement ou principalement en fonction de ce qu'elles font ou sont. Entre dans la balance toute une série d'anticipations sur ce qu'elles seront : les casernes où elles iront, les troupes et leur réputation, mais également selon leur possible destinée de mère. Dès lors, ces anticipations montrent que les stéréotypes et les rôles de genre peuvent parfois avoir plus de poids que les règles formelles ou que le principe de l'égalité de traitement.

6.3 Division sexuée du travail militaire : la place des femmes à l'issue du recrutement

J'ai exposé la prégnance d'une représentation institutionnelle de la faiblesse physique des femmes et de sa naturalisation, ainsi que les détails du processus de sélection et d'affectation des nouvelles entrantes, emprunts de biais sexués. Je vais maintenant

¹⁴⁰⁴ Pendant mes observations, je n'ai vu aucune des candidates être affectée dans l'artillerie.

¹⁴⁰⁵ Comme c'est le cas également avec l'une des responsables du recrutement des femmes qui a réalisé son école de recrues dans le centre de compétences pour animaux de l'armée et qui publicise cette troupe auprès des candidates ou à mettre en doute leurs capacités à la rejoindre. Notes de terrain.

¹⁴⁰⁶ Émilie Biland, « Les cultures d'institution », in Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie des institutions*, op. cit., p. 189.

¹⁴⁰⁷ Adélaïde Fouchard, « Le soldat a-t-il un sexe ? », in Claude Weber, *Les femmes militaires*, op. cit., p. 102.

¹⁴⁰⁸ *Idem*.

montrer le poids concret de la division sexuée du travail militaire qui s'accomplit lors du recrutement. Une telle analyse permet de souligner combien cette division découle des mécanismes sexués de l'institution et non pas simplement des candidates et de leurs choix. Quels sont les choix premiers d'affectation des candidates et qu'en reste-t-il une fois ces désirs passés à la moulinette des tests et des logiques de sélection et d'affectation du recrutement ?

Pour mon analyse, je divise d'abord le travail militaire entre troupes combattantes et troupes non-combattantes. Par troupes combattantes, je comprends celles mobilisables au front et qui impliquent une instruction au combat plus accrue que celle ayant cours pour tous.tes les soldat.e.s¹⁴⁰⁹ : elles sont « associées à un fort "capital combattant" et sont les mieux classées dans la hiérarchie symbolique des spécialités »¹⁴¹⁰. La Défense contre avion, par exemple, si elle n'implique pas un combat « corps à corps », emploie des armes spécifiques en vue d'abattre les engins aériens adverses : je la considère comme une troupe combattante de même que l'infanterie, les troupes blindées, l'artillerie, l'aviation et le secteur de la sécurité militaire, où le recours à la force représente une réelle finalité. Les troupes sanitaires, du génie, des transmissions, de sauvetage, d'aide au commandement, de la logistique et de la défense ABC sont ici catégorisées comme des troupes non-combattantes, quand bien même l'instruction au tir au fusil d'assaut Fass 90 fait partie de l'instruction de base commune à – presque – toute fonction militaire. Autre critère pour cette classification, la durée de l'école de recrues : la plupart des fonctions liées à l'infanterie, l'artillerie et l'aviation ont une école de recrues de 21 semaines tandis que les troupes de la logistique ont une durée plus courte de 18 semaines. Ainsi, les fonctions combattantes demandent une instruction plus longue. Selon mes données¹⁴¹¹, les femmes se concentrent à la fois dans une troupe non-combattante, la logistique

¹⁴⁰⁹ Ce qui implique une formation au combat « corps à corps » ou au maniement d'armes plus sophistiquées (mitrailleuse, grenade, lance-roquette, lance-mines, explosifs, blindés, etc.), et dont l'éthique est conforme à l'objectif de « tuer l'ennemi ». Christopher Dandeker, « Femmes combattantes : ... », *op. cit.*, p. 739.

¹⁴¹⁰ Mélanie Guillaume, « « S'en remettre » à l'institution militaire... », *op. cit.*, p. 102. Elle se réfère notamment aux travaux de Christel Coton et Jeanne Teboul : Christel Coton, « Briller sous l'épaulette. Capital culturel et capital combattant dans le corps des officiers de l'armée de terre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°191-192, 2012, pp. 14-27 ; Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat*, *op. cit.*

¹⁴¹¹ Pour ce qui est de la répartition des femmes militaires dans les troupes, je me base sur les effectifs de juin 2013 issus d'un document de travail d'une membre du personnel de l'Armée suisse qui m'a été remis.

(21,8%) et une troupe combattante, vue comme « l'épine dorsale de l'Armée suisse »¹⁴¹², l'infanterie (19,4%). S'ensuivent les troupes sanitaires (13,1%), domaine où les femmes furent historiquement précocement intégrées¹⁴¹³, leurs tâches pouvant être ramenées à une conception du travail du *care* et donc plus facilement assignables aux femmes, et enfin l'aviation (10,5%) qui comprend entre autres des fonctions de combat aérien¹⁴¹⁴. Ces chiffres doivent être considérés à l'aune des effectifs totaux (femmes et hommes) par troupes ; ainsi, l'infanterie comprend le gros des contingents de l'armée d'active, avec 21,7%¹⁴¹⁵. Il n'est donc pas étonnant que les femmes soient relativement bien présentes dans cette troupe. Les troupes de la logistique comprennent elles 5% de l'effectif, les femmes y étant donc largement représentées, de même que pour les sanitaires (3%) et l'aviation (6.6%)¹⁴¹⁶. Si j'effectue un regroupement selon ma catégorisation entre troupes combattantes et troupes non-combattantes, cela donne les effectifs féminins suivants (Tableau 28).

Tableau 28. Répartition des femmes militaires dans les troupes combattantes et non-combattantes

Types de troupes	Troupes	N	%
Combattantes	Artillerie ; Aviation ; Défense contre avions ; Infanterie ; Sécurité militaire ; Troupes blindées	347	44%
Non-combattantes	Aide au commandement ; Défense atomique, biologique, chimique ; Génie ; Logistique ; Sanitaires ; Sauvetage ; Transmission	441	56%
Total		788	100%

Source : Document de travail interne de l'Armée suisse, juin 2013¹⁴¹⁷.

¹⁴¹² Confédération suisse, Forces terrestres, « L'infanterie ». URL :

http://www.he.admin.ch/internet/heer/fr/home/themen/truppengattungen/die_infanterie.html. État au 13.10.2015.

¹⁴¹³ Ainsi, en avril 1939, l'*Ordonnance sur le service complémentaire* (03.04.1939), « véritable acte de naissance du Service complémentaire féminin » propose aux femmes de se porter volontaires pour des tâches de santé, administratives, de communication, etc. Dagmar Heuberger, Hélène Kett, Jürg Stüssi-Lauterburg, Etienne Jeanneret, Elisabeth Dubois-Trauffer, *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁴¹⁴ Certaines fonctions sont soumises à une sélection et à une instruction spéciales et accrues, comme celle de pilote militaire. Les fonctions combattantes de l'aviation suisse ont été cependant peu occupées par des femmes ; le 15 décembre 2017 voit « la première femme à recevoir une licence de pilote de chasseur à réaction en Suisse », la Vaudoise Fanny Chollet, alors âgée de 26 ans. Laurent Siebenmann, « Une vaudoise sera la première femme pilote de F/A 18 », *Le Matin*, 21.12.2017. URL : <https://www.lematin.ch/suisse/Une-Vaudoise-sera-la-premiere-femme-pilote-de-FA18/story/16346953>. État au 21.12.2017.

¹⁴¹⁵ Armée suisse, *Armée suisse*, Berne, DDPS, 2009, p. 147.

¹⁴¹⁶ *Idem*.

¹⁴¹⁷ Tableau construit sur la base des effectifs de juin 2013 issus d'un document de travail d'une membre du personnel de l'Armée suisse.

Ces regroupements indiquent que les femmes sont plus présentes au sein des troupes non-combattantes, mais la proportion d'entre elles rejoignant les troupes de combat semble confirmer l'ouverture affirmée par l'institution. Mes chiffres correspondent à ceux de Sibilla Bondolfi : ses données montrent que 55% des femmes militaires réalisent leur service dans des formations de gestion, de logistique, de type sanitaire et de soutien¹⁴¹⁸. Cependant, il faut rappeler que de nombreuses fonctions non-combattantes sont rattachées à des troupes dites combattantes. Par exemples, on retrouve dans l'infanterie les fonctions de trompette, de batteur.euse et de tambour qui ne sont pas des fonctions combattantes ; de même, celle d'ordonnance de bureau se rencontre dans les deux types de troupe. Cela complexifie et nuance alors l'exacte mesure de la répartition des femmes entre rôles combattants et non-combattants.

Ne disposant pas des données de l'armée sur l'affectation exacte des quelque mille femmes en son sein, c'est à travers les données du personnel en charge du recrutement des femmes dans l'Armée suisse sur 156 recrutements mixtes entre janvier 2001 et janvier 2014 – donc grâce à la connaissance de leur affectation en début d'engagement –, que l'on peut se faire une idée plus précise de la répartition sexuée des rôles militaires. Ces données me permettent de connaître la première fonction de 1'427 femmes ainsi que la dimension combattante ou non-combattante de leur affectation (*Tableau 29*). Grâce au questionnaire, la première fonction militaire de 226 répondantes est également connue (*Tableau 30*). La catégorisation entre fonctions combattantes et non-combattantes repose sur le même modèle que pour les troupes, avec pour appui les descriptions disponibles sur la plateforme *miljobs.ch*¹⁴¹⁹ croisées aux matériaux collectés sur le terrain (documentation, entretiens informatifs, observations). Les fonctions présentées comme « possibles sans arme » ont été considérées comme non-combattantes quand bien même elles pourraient avoir le recours à la force comme finalité : c'est le cas notamment de la fonction de conducteur.trice de chien où l'on peut opter pour la spécialisation défense¹⁴²⁰.

¹⁴¹⁸ Sibilla Bondolfi, « Wehrpflicht und Geschlecht », *op. cit.*, p. 43.

¹⁴¹⁹ Armée suisse, « Jobs militaires et dans la protection civile », *op. cit.*

¹⁴²⁰ Cette spécialisation intervient plus tard durant l'instruction en école de recrues. Voir *Annexe 10* pour la catégorisation des fonctions selon leur dimension combattante.

Tableau 29. Affectation des femmes militaires : recrutements 2001-2013

Types fonctions	N	%
Combattantes	138	9.5%
Non-combattantes	1'289	90.5%
Total	1'427	100%

Source : Document de travail interne de l'Armée suisse, 2001-2013¹⁴²¹.

Tableau 30. Première affectation militaire des répondantes au questionnaire

Types fonctions	N	%
Combattantes	33	14.6%
Non-combattantes	193	85.4%
Total	226	100%

Source : Questionnaire. Cas valides : 226. 42 fonctions différentes sont répertoriées.

On remarque que relativement peu de femmes endossent une fonction combattante, ce qui relativise les données par troupes et montre la persistance d'une division sexuée du travail militaire. Ce phénomène a aussi été constaté dans de nombreuses autres armées qui ouvrent également les – ou quelques – rôles de combat aux femmes. Ainsi, en France, on ne rencontre que peu de femmes dans des fonctions de combat : selon l'étude de Mathias Thura notamment, « elles sont un peu moins d'une sur dix dans des postes liés aux spécialités combattantes »¹⁴²² en 2015. Cela se constate également aux États-Unis¹⁴²³, au Canada¹⁴²⁴ et en Israël¹⁴²⁵ où environ 4% du personnel de combat sont des femmes alors que chacune de ces armées présente une évolution différenciée face à leur composante féminine et aux rôles qui lui sont ouverts ou non. On remarque que comparativement, l'Armée suisse présente un taux de femmes incorporées dans des

¹⁴²¹ Tableau construit sur la base des données issues d'un document de travail d'une membre du personnel de l'Armée suisse sur 156 recrutements mixtes (janvier 2001-janvier 2014).

¹⁴²² Mathias Thura, « La persistance d'une féminisation par les marges : le cas de l'Armée de terre française », *op. cit.*, p. 23. Voir également, dans le même numéro, l'article de Christophe Abad, « Femmes militaires et maintenant ? Le cas de l'armée de Terre », *ibid.*, pp. 8-12 ; ou encore Christophe Pajon, « Les femmes dans l'Armée de l'Air : exception ou modèle ? », in Claude Weber, *Les femmes militaires, op. cit.*, pp. 125-142.

¹⁴²³ Voir notamment Arnaud Planiol, « L'intégration des femmes dans les armées américaines », *Études de l'IRSEM*, n° 43, 2016, pp. 1-39

¹⁴²⁴ Joëlle Laplante, Justin Wright, Lynne Serré, Michelle Straver, Irina Goldenberg, « The Integration of Women in the Canadian Armed Forces. Successes, Challenges and a Look to the Future », *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, Actes du colloque « Femmes militaires, et maintenant ? », Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2017, pp. 15-20.

¹⁴²⁵ Ilaria Simonetti, « Le service militaire et la condition des femmes en Israël. Quelques éléments de réflexion », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n° 17, 2006, pp. 78- 95 ; Elana Maryles Sztokman, « Gaza : It's a Man's War », *The Atlantic*, publié le 07.08.2014. URL : <https://www.theatlantic.com/international/archive/2014/08/gaza-a-mans-war-israel-gender/375689/>. État au 21 décembre 2017.

fonctions de combat plus important que les pays mentionnés. Ces cas étrangers s’insèrent cependant dans un contexte politique où l’État envoie ses forces militaires à l’étranger dans des finalités de combat. Ces contextes de conflit armé ont leur poids dans l’ouverture frileuse des postes combattants aux femmes car ils donnent aux mythes sexistes plus de poids opérationnel, comme celui de « l’incapacité des femmes militaires à endurer de rudes conditions de vie » ou l’idée que « des pertes féminines dans les rangs engendreraient des réactions excessives chez leurs collègues hommes »¹⁴²⁶.

Ces données ne permettent pas de définir si la division sexuée du travail militaire découle des mécanismes propres à l’institution, de barrières ou filtres institutionnels, ou si ce sont les femmes elles-mêmes qui manifestent un intérêt et le souhait de s’engager dans des fonctions non-guerrières. L’avantage des observations vis-à-vis des chiffres présentés ci-dessus est qu’elles me permettent de connaître les intentions des femmes avant de signer leur engagement. Quel est l’écart entre les attentes et le rôle militaire finalement endossé ? À travers cette question, on peut prendre la mesure du poids des exigences des profils de fonction et notamment celui des prouesses physiques dans l’affectation. Lors des quatre recrutements mixtes observés, j’ai pu collecter les choix et les affectations de 65 femmes (*Tableau 31*).

Tableau 31. Premier choix d’affectation et affectation finale des candidates

Type de fonctions	Premier choix	Affectation
Combattantes	25	7
Non-combattantes	40	56
Données manquantes	0	2
Total	65	65

Source : Observations¹⁴²⁷.

La majorité des candidates opte pour une fonction non-combattante, mais encore faut-il rappeler qu’elles ont eu la possibilité de modifier leurs choix de fonction après leurs tests physiques, ce qui amène plusieurs d’entre elles à réadapter leurs souhaits selon leurs

¹⁴²⁶ Une étude de l’Institut de recherche stratégique de l’École militaire (IRSEM – Paris) sur le cas des armées américaines revient sur les différents arguments d’opposition à une pleine intégration des femmes dans les armées et au sein des unités opérationnelles de combat : Arnaud Planiol, « L’intégration des femmes dans les armées américaines », *op. cit.*, principalement p. 23.

¹⁴²⁷ Tableau construit sur la base des données d’observations de recrutements mixtes. J’ai pris en compte le premier choix d’incorporation, les souhaits devant figurer sur le formulaire dans l’ordre des préférences.

résultats. Cependant, malgré le discours d'institution qui incite les candidates à être « réalistes » ainsi que le paternalisme des cadres militaires – femmes et hommes – tout au long du processus du recrutement, des candidates maintiennent des choix ambitieux tels que grenadière, fantassine ou encore soldate de sûreté. Ainsi, une proportion non négligeable souhaite toujours se voir revêtir un rôle combattant (25/65), mais l'affectation selon le TFA les envoie dans des rôles non-combattants. D'autres exigences non remplies peuvent bien entendu être à l'origine de cette réorientation comme, par exemples, les tests psychologiques, des permis ou formation non-obtenues en amont ou encore d'autres caractéristiques corporelles comme des limites de taille. Mais c'est bien la question des performances physiques qui est décisive lors de la décision d'incorporation et est principalement présentée à la candidate comme raison et argument de sa non-affectation aux fonctions souhaitées, surtout si celles-ci s'inscrivent dans la catégorie « Action ». Cette prégnance des tests physiques dans l'affectation se constate également face aux astreints. Cependant, cette centralité se matérialise en un obstacle de taille pour l'accès des femmes à tous les domaines de l'armée. Il s'agit là du critère le plus clair qu'il m'a été donné de voir à force d'observer les entretiens d'affectation.

Le poids des exigences physiques dans l'affectation

L'enquêtée Adélaïde, 19 ans, entre pour son entretien d'affectation. Elle s'installe sur la chaise en face du commandant du centre, le colonel EMG Combin, d'une responsable du recrutement, la sergente Eiger, et moi-même. Le commandant passe en revue ses résultats : elle a obtenu 53 points sur le barème unisexe au TFA, ainsi que la distinction sportive sur la base du barème adapté. Adélaïde exerce de manière importante des activités sportives, principalement du fitness et de l'haltérophilie, ce qui l'a aidée pour ces épreuves. Elle obtient par contre des résultats moyens au test d'intelligence et ne décroche pas la recommandation de cadre. Combin souligne qu'elle n'est pas encore au bénéfice d'une formation au-delà de l'école obligatoire, ce à quoi Adélaïde rétorque qu'elle est « très sportive », qu'elle va bientôt décrocher un diplôme d'instructrice de fitness avec brevet fédéral. Il ne lui reste qu'un examen à passer, qu'elle prévoit d'effectuer après son passage dans les rangs de l'armée. Elle affirme encore, devant ses évaluateur.trice.s, s'être « entraînée sérieusement pour le recrutement ». Le commandant lui demande alors pour quelles raisons elle souhaite faire un service militaire : Adélaïde explique que sa mère a

été dans l'United States Navy, qu'elle est issue d'une « famille très militaire » et qu'elle souhaite expérimenter cet univers afin d'« aller au bout d'[elle]-même ». Lors de l'entretien, elle me dira que la fonction qui l'intéressait particulièrement en premier lieu était celle d'exploratrice, une fonction très exigeante (80 points au TFA). Lors de l'entretien d'affectation, la fonction d'exploratrice ne figure plus dans ses choix : elle y a renoncé au cours du recrutement car elle prévoit de partir plus tard à l'étranger et cherche ainsi à obtenir la modalité du service long. Or cette fonction n'est pas prévue dans ce modèle. Ses choix finaux sont les suivants : soldate de sûreté, soldate de sauvetage et soldate d'échelon de conduite, le tout en service long. Le commandant lui dit rapidement qu'elle n'a pas le « niveau physique » pour les deux premières fonctions, qui exigent 65 points au TFA. Ainsi, c'est la fonction de soldate d'échelon de conduite (35 points) qui lui est attribuée, en service long, et ce quand bien même elle n'affiche pas le nombre de points exigés pour ce mode de service (65 points). Elle est rattachée aux troupes de l'infanterie. Alors qu'elle signe son engagement, Combin lui conseille encore « d'entraîner l'endurance » en vue de l'école de recrues.

Plus tard, lors de notre entretien, Adélaïde me fait part de son mécontentement face à son entretien d'affectation :

Adélaïde : « On m'a dit que, soi-disant, je n'avais pas assez de points pour soldat de sûreté. Mais c'est juste ça que j'ai trouvé dommage, c'est qu'on ne m'a pas vraiment expliqué pourquoi. Certaines autres filles, elles ont pu faire soldats de sûreté et puis elles étaient physiquement moins fortes que moi. C'est ça que j'ai trouvé dommage. »

Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Notes de terrain.

Si l'enjeu ici n'est pas de donner tort ou raison à Adélaïde concernant d'autres candidates qui auraient pu accéder à cette fonction avec des points plus bas¹⁴²⁸, il est intéressant de

¹⁴²⁸ Lors du recrutement d'Adélaïde, une seule candidate a été affectée comme soldate de sûreté d'aérodrome : l'enquêtée Sanita. Or, elle a obtenu 68 points, soit plus que la limite convenue pour la fonction. Cependant, lors d'autres recrutements, j'ai pu assister à l'affectation d'une candidate à la fonction de soldate de sûreté/C1 avec 54 points au TFA. Notes de terrain.

constater que la question des performances physiques est l'argument principalement mis en avant face à un refus de fonction. Les enquêtées se trouvent alors souvent décontenancées face à des exigences physiques qu'elles n'avaient pas forcément prévues ou qu'elles considéraient comme à leur portée. Parmi les enquêtées (*Tableau 32*), douze d'entre elles n'ont pas pu obtenir leur premier choix de fonction : neuf en raison de leurs capacités physiques insuffisantes (Adélaïde, Agathe, Charlotte, Déborah, Denise, Fiona, Manon, Marie et Sanita) et quatre parmi elles également en raison d'une taille minimale à respecter (Charlotte, Déborah, Denise et Sanita). Le cas de Funda est particulier et fera l'objet d'un développement dans le chapitre 8. Agnès, Camille, Inès, Jasmina, Jeanne, Laura, Margaux, Natalie, Safia et Shana ont obtenu leur premier choix : cela n'est pas forcément en lien avec leurs capacités physiques car plusieurs d'entre elles visaient des fonctions à faible niveau quant au test physique (soldate vétérinaire, soldate d'aviation) ou des fonctions que l'institution accorde plus volontiers à des femmes (soldate sanitaire, conductrice de chien).

L'exclusion par la taille : plus discriminant pour les femmes

Des enquêtées et des candidates sont exclues de leur choix de fonction en raison de leur petite stature. En effet, on trouve des critères de tailles minimale et maximale pour plusieurs fonctions (voir *Annexe 10*). La question de la taille minimale impose un critère physique discriminant pour les femmes sachant qu'en moyenne elles sont plus petites que les hommes – les hommes mesurent en moyenne 1,78m et les femmes 1,66m en Suisse¹⁴²⁹. Pour les fonctions militaires suisses, on trouve le plus souvent des limites minimale et maximale pour une même fonction, car ce critère concerne principalement des fonctions impliquant la conduite ou la manipulation d'armes et de véhicules spécifiques. Par exemple, pour les fonctions liées aux chars d'assaut, les aspirant.e.s doivent se situer entre 165 et 190 centimètres, afin d'être assez grand.e.s pour accéder aux pédales de conduite tout en pouvant s'introduire aisément dans ce véhicule. Dès lors, ces limites de taille excluent les petites statures – principalement les femmes –, mais aussi les statures les plus grandes – certains hommes.

¹⁴²⁹ « Évolution : les Suisses ont arrêté de grandir depuis les années 1990 », *lenouvelliste.ch*, 26.07.2016. URL : <https://www.lenouvelliste.ch/sante/evolution-les-suisses-ont-arrete-de-grandir-depuis-1990-560355>. État au 04.01.2022.

Ces limites concernent aussi des fonctions de combat, comme celles d'explorateur.trice et de fantassin.e qui exigent également une taille comprise entre 165 et 190 centimètres, « comme si le fait d'avoir une taille garantissait une certaine force physique »¹⁴³⁰ ou la faculté d'en « imposer ». Les limites de taille minimale restent à 160-165 centimètres, ce qui permet toutefois aux femmes dans la moyenne de taille féminine et au-dessus de ne pas être écartées pour cette raison.

Pour déterminer la future place des astreints et des volontaires, l'institution militaire juge différentes compétences acquises en amont de l'entrée dans l'institution, et principalement, pour ce qui est de l'affectation, les compétences corporelles. Celles-ci sont composées par des « propriétés physiques ou des habiletés motrices qui constituent autant de ressources valorisables dans un espace social donné »¹⁴³¹. Le corps est donc une ressource statutaire mesurée par l'institution et qui participe à son principe de hiérarchisation interne. Le capital culturel entre également en ligne de compte à travers les tests « d'intelligence » sur ordinateur élaborés et analysés par des psychologues. Je ne dispose cependant pas de données suffisantes pour établir une typologie des fonctions selon cet étalon, même si quelques indications ont pu être récoltées, comme le fait que les fonctions de soldat.e d'échelon de conduite ou rattachées au domaine de l'aviation demandent des facultés intellectuelles plus poussées¹⁴³². Il ne m'est donc pas possible d'analyser les mécanismes sexués qui se jouent ici, de même que ceux en lien avec les origines sociales. Qu'en est-il par rapport au test de *leadership* qui permet d'obtenir la fameuse « recommandation de cadre »¹⁴³³ ? Parmi les enquêtées (*Tableau 32*), 16 d'entre elles l'ont obtenue et on remarque que celles n'ayant pas de diplôme au-delà de l'école obligatoire ne la décrochent pas (Adélaïde et Agathe). *A contrario*, les trois enquêtées au profit d'un diplôme de type hautes écoles ou universitaire l'ont toutes obtenue (Jeanne, Laura et Margaux). Entre ces extrêmes cependant, rien ne me permet d'affirmer que le

¹⁴³⁰ Geneviève Pruvost, « L'anatomie politique, professionnelle et médiatique des femmes dans la police », *op. cit.*, p. 47.

¹⁴³¹ Selon la définition de Frédéric Gautier, *Aux portes de la police...*, *op. cit.*, p. 154, note 1.

¹⁴³² Ces classements de fonctions plus ou moins demandeuses de compétences cognitives renvoient parfois aux échelles de valeurs et aux *a priori* des individus et des groupes auxquels elles et ils sont rattaché.e.s (en premier lieu leur troupe militaire), qu'à de réels critères d'affectation.

¹⁴³³ Cette recommandation, même si la détermination de son rôle ne fait pas consensus sur le terrain, ne semble pas entériner une fois pour toute les opportunités d'avenir dans l'Armée suisse : l'évaluation centrale des potentiel.le.s futur.e.s cadres de l'armée se situe plutôt lors de l'école de recrues.

niveau de diplôme pèse sur les capacités mesurées par l'institution militaire suisse en termes de *leadership*, de même concernant l'origine sociale des enquêtées.

Les femmes militaires restent donc cantonnées à des fonctions éloignées du combat et ce malgré leurs souhaits initiaux qui sont relativement orientés vers cet aspect. J'ai ainsi montré que c'est la norme corporelle institutionnelle qui impose de manière prononcée cette division sexuée du travail militaire, bien que d'autres éléments peuvent y participer, comme le capital culturel. Elle en devient même un véritable filtre à l'engagement des femmes dans toutes les fonctions militaires. Ainsi, malgré leur volonté de rejoindre des fonctions combattantes, les tests du recrutement, qui donnent une part importante à la puissance physique, s'érigent en épreuve où les candidates sont rares à sortir véritablement victorieuses : le « corps viril comme norme »¹⁴³⁴ s'impose et disqualifie les futures recrues qui n'y satisfont pas, et ce même si des arrangements sont possibles.

¹⁴³⁴ Jeanne Teboul, « Masculiniser le corps féminin ? Institution militaire et socialisation sexuée », in Laurence Guyard, Aurélia Mardon (dir.), *Le corps à l'épreuve du genre : entre normes et pratiques*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010, p. 147.

Tableau 32. Affectation des enquêtées

	Choix de fonctions ¹⁴³⁵	C/NC 1436	Pts TFA ¹⁴³⁷	Affectations ¹⁴³⁸	NC/C	Troupes	RC ¹⁴³⁹
<i>Alémaniques</i>							
AGATHE	Exploratrice Fantassine	C	42	Soldate échelon de conduite	NC	Infanterie	
CAMILLE	Conductrice de chien	NC	51	Conductrice de chien	NC	Logistique	X
DEBORAH	Grenadière police militaire Soldate de la circulation	C	61*	Soldate de sûreté	C	Infanterie	X
DENISE	Grenadière de char Soldate de char Soldate de sûreté	C	50*	Soldate de sûreté	C	Infanterie	X
JASMINA	Soldate sanitaire SL Soldate de sûreté d'aérodrome SL Soldate de sauvetage SL	NC	51	Soldate sanitaire SL	NC	Sanitaires	X
JEANNE	Soldate d'aviation	NC	42	Soldate d'aviation	NC	Aviation	X
MANON	(Grenadière police militaire) Fantassine	C	45	Soldate d'échelon de conduite	NC	Infanterie	
PAMINA	Soldate de la circulation Soldate du train Soldate vétérinaire	NC	50	Soldate du train	NC	Logistique	X
SAFIA	(Grenadière police militaire) Soldate vétérinaire Soldate du train	NC	59*	Soldate vétérinaire	NC	Logistique	
SHANA	Soldate de sûreté Soldate de sûreté d'aérodrome	C	63*	Soldate de sûreté	C	Infanterie	

¹⁴³⁵ Les fonctions entre parenthèses renvoient à celles que les enquêtées envisageaient avant le recrutement mais auxquelles elles ont renoncé au stade de la feuille rose. Elles figurent dans l'ordre des préférences.

¹⁴³⁶ Type combattant (C) ou non-combattant (NC) du premier choix de fonction.

¹⁴³⁷ Sur le barème unisexe. L'étoile (*) indique que l'enquêtée a obtenu la distinction sportive.

¹⁴³⁸ SL = Service long / C1 = double fonction de chauffeuse.

¹⁴³⁹ Recommandation de cadre obtenue (X).

<i>Romandes</i>							
ADELAIDE	(Exploratrice) Soldate de sûreté Soldate de sauvetage Soldate d'échelon de conduite SL	C	53*	Soldate d'échelon de conduite SL	NC	Infanterie	
AGNES	Fantassine sanitaire d'unité/C1 SL Exploratrice radio stratégique SL Soldate sanitaire/C1 SL Exploratrice radio	C	50*	Fantassine sanitaire d'unité/C1 SL	C	Infanterie	X
CHARLOTTE	Fantassine SL Soldate de la circulation SL	C	49	Soldate de sauvetage SL	NC	Sauvetage	
FIONA	Fantassine Soldate de sauvetage Pionnière d'ondes dirigées	C	40	Soldate de transmission	NC	Génie	X
FUNDA	SanSprinter / Soldate sanitaire C1 Soldate d'hôpital/C1 Soldate de sauvetage/C1	NC	60*	Soldate sanitaire	NC	Sanitaires	X
INES	Soldate sanitaire SL Soldate d'hôpital SL	NC	46	Soldate sanitaire SL	NC	Sanitaires	X
LAURA	Soldate d'aviation	NC	49	Soldate d'aviation	NC	Aviation	X
MARGAUX	Soldate de sauvetage Soldate d'échelon de conduite	NC	68*	Soldate de sauvetage	NC	Sauvetage	X
MARIE	(Soldate de sûreté) Soldate du train Soldate de sauvetage	NC	37	Soldate vétérinaire	NC	Logistique	X
MURIEL	(Conductrice de chien) Soldate vétérinaire Soldate de sûreté	NC	46	Soldate vétérinaire	NC	Logistique	X
NATALIE	Conductrice de chien Soldate du train Soldate de sauvetage	NC	56*	Conductrice de chien/C1	NC	Logistique	X
SANITA	(Grenadière) (Grenadière police militaire) (Exploratrice) Soldate de sûreté/C1 Soldate de sûreté d'aérodrome/C1 Soldate de transmission/C1	C	68*	Soldate de sûreté d'aérodrome/C1	C	Infanterie/ aviation	X

Sources : entretiens et observations

6.4 Les choix d'affectation : une valorisation différenciée des fonctions militaires

Comment se forment les choix de fonction militaire des femmes ? On l'a vu, les candidates ont, au départ, souvent de grandes ambitions : nombreuses sont celles qui affichent leur souhait d'entrer dans une troupe de combat et d'endosser une fonction combattante. Des fonctions sont plus valorisées que d'autres à leurs yeux, comme celle de grenadier¹⁴⁴⁰ ou celle de fantassin.e¹⁴⁴¹. Cette tendance est confirmée par le colonel EMG Muveran.

Colonel EMG Muveran : « On verra aussi ce qu'elles mettent comme fonction, mais souvent... Elles veulent faire grenadier, grenadier de char, police militaire, fantassin, mais ça ne va pas. »

Notes de terrain.

L'attitude institutionnelle face à ces ambitions est intéressante. En effet, le personnel en charge du recrutement ne cache pas son air exaspéré face aux choix des femmes lorsqu'il les juge irréflechis, comme l'illustre une des séances de la feuille rose.

Des choix de fonctions « pas du tout raisonnables »

Le groupe des candidates se rend en salle informatique avec deux responsables du recrutement. Elles vont remplir leur feuille rose sur un ordinateur. Elles doivent y indiquer leurs choix de fonctions militaires dans l'ordre des préférences. Le colonel EMG Combin leur explique chaque partie du formulaire. La sergente Eiger circule parmi les candidates pour répondre à leurs questions dès qu'elles lèvent la main. Devant moi, je vois que l'une des candidates a mis la fonction de grenadier en premier choix. Une fois leur formulaire enregistré, les candidates quittent la salle une par une. La sergente Eiger vient vers moi l'air dépité : « Il y en a qui ont mis grenadier de char, explorateur ou encore grenadier comme choix, ça ne va pas ! » Elle estime que ces choix « ne sont pas du tout raisonnables ».

Notes de terrain.

¹⁴⁴⁰ Les grenadiers d'Isonne font partie des troupes dites d'élite. Aucune femme n'a pour le moment été incorporée dans cette fonction (2020).

¹⁴⁴¹ « Le soldat d'infanterie [fantassin.e], c'est de 65 à 79 points [au TFA], ça c'est toujours ce qu'elles aimeraient bien les filles, mais elles n'y arrivent pas. » Propos du colonel EMG Muveran. Notes de terrain.

Le souhait des candidates de rejoindre des fonctions de combat voire même d'élite est considéré comme une « utopie » par les représentant.e.s de l'institution, terme utilisé à plusieurs reprises sur le terrain des observations, ou des « vœux irréalistes »¹⁴⁴². Dans l'enceinte militaire, le fait que des fonctions demeurent encore hors de la portée des femmes reste perçu comme un ordre naturel des choses. La division du travail militaire se fonde principalement sur les capacités physiques où la différenciation « innée » et « biologique » entre femmes et hommes reste fortement instituée et acceptée socialement dans le prolongement des représentations qui ont cours dans la société. Ce registre de la « réalité biologique » de l'infériorité physique des femmes est omniprésent durant les recrutements mixtes, et ce quel que soit le centre observé. Cette représentation est si ancrée qu'elle s'exprime souvent sous le registre du « bon sens », les contrevenantes étant moquées dans les propos des cadres, comme le montrent les deux récits d'observations suivants.

« C'est super [...] mais soyez réalistes »

Suite à la présentation de la sergente Liskamm pendant la séance qui leur est réservée, une des candidates lève la main afin de poser sa question : « J'ai entendu dire qu'il y a des fonctions que les femmes ne peuvent de toute façon pas faire à cause du sport ? ». La responsable répond, selon le discours officiel de l'institution : « Si vous avez les points au sport, vous pouvez. » Néanmoins, un adjudant sous-officier qui l'assiste pour cette présentation complète : « Par exemple, pour grenadier de char, vous devez pouvoir monter vingt litres d'essence sur le char. [Il se met à mimer d'une voix aiguë] "J'aimerais être grenadier de char, c'est super, la classe !" Mais il faut pouvoir porter ! ». La responsable ajoute alors : « C'est super d'être la première femme à une place, mais soyez réalistes. C'est difficile. » Les deux responsables insistent sur le fait que les candidates ne doivent pas viser trop haut pour leurs choix de fonctions militaires.

Notes de terrain.

La rhétorique rationalisante, appuyée par une mise en scène railleuse, donne le ton. Le récit d'observation suivant montre encore une fois le jugement dépréciateur qui est porté

¹⁴⁴² Pia Zürcher, « Mesdames, en route pour le recrutement ! », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 3/2006, p. 4.

par les membres de l'institution sur les femmes estimées trop ambitieuses dans leurs choix d'affectation.

Les mouchoirs

Les astreints et les candidates arrivent petit à petit au premier jour du recrutement. Je les observe présenter leurs documents et permis dans le parcours organisé dans la salle du réfectoire. Un responsable du centre, le colonel EMG Muveran, me donne plusieurs informations sur les deux journées de recrutement en attendant la sergente Pilatus qui s'occupera de conseiller les candidates. Elle arrive et nous annonce qu'on attend aujourd'hui 18 ou peut-être 19 femmes. Elle nous raconte qu'au dernier recrutement mixte auquel elle a participé, il n'y avait qu'une seule femme, mais que l'entretien d'affectation avait duré une heure et demi : « Et le commandant du centre, il était nouveau au poste, il s'est dit : "Mon Dieu !" » Muveran réagit : « Ah mais il faudra préparer les mouchoirs ! [rires] » Plus tard dans la journée, lors du rapport des nombres qui rassemble plusieurs responsables (médical, psychologique, militaire), l'équipe fait un premier inventaire des astreints et des volontaires. L'un des responsables signale que de nombreux entretiens psychologiques vont devoir être menés sur la base des tests sur ordinateur, dont douze dans le groupe des femmes. L'un des officiers plaisante alors : « Ah ce n'est pas facile avec les dames. Il va falloir préparer les mouchoirs. » Le deuxième jour, peu avant midi, les entretiens d'affectation commencent. Au milieu de l'après-midi, quinze candidates ont été affectées, généralement dans une autre fonction que celle premièrement visée, et ce largement en raison de leurs performances physiques insuffisantes. Il ne reste plus qu'une candidate. Avant son entrée, l'un des colonels qui fait passer les entretiens d'affectation aux femmes s'exclame :

« Mais c'est fou, je n'ai même pas encore eu à sortir les mouchoirs ! Voyez, j'en ai un paquet juste là, c'est une des responsables psy qui me l'a vite donné avant les entretiens. »

À la fin du cycle de recrutement, je suis conviée à participer à un apéro dans l'une des salles du centre, en compagnie de quelques officiers, de la sergente Pilatus et de quelques médecins et psychologues. L'ambiance est très décontractée et le colonel susmentionné plaisante avec la psychologue qui lui avait fourni les mouchoirs :

La psychologue : « Alors, tu as dû les utiliser ? »

Le colonel : « Non, pas cette fois ! C'est assez rare ça. »

Rire général dans la salle.

Notes de terrain.

Voix aiguë larmoyante, corps empêché, fragilité émotionnelle, les représentations stéréotypées sur les jeunes femmes qui manqueraient de discernement face à leurs réelles capacités se mettent en scène particulièrement lors du recrutement. Mais pourtant, malgré le discours social et institutionnel, certaines d'entre elles ont des ambitions. Les femmes militaires optent pour des fonctions en lien avec les représentations qu'elles se font de celles-ci, valorisées ou non, et les échelles de valeurs peuvent varier selon leurs socialisations sexuées antérieures. Mais lors du recrutement, les enquêtées sont déjà soumises à des normes et contraintes institutionnelles qui participent tout autant de leurs choix. À cet instant, leur socialisation antérieure se heurte pour la première fois avec les attentes, les normes et les contraintes institutionnelles, ce qui implique que certaines y répondent et s'y adaptent plus facilement que d'autres et selon des modalités différentes. La question du choix de fonction est très révélatrice de ces imbrications. Il faut cependant rappeler la forte méconnaissance quant aux fonctions militaires et leurs conditions d'obtention : les candidates ne savent pas forcément ce qui leur convient au moment du recrutement car elles n'ont pas toujours participé à des journées d'information en amont ou bénéficié d'autres sources d'information et de conseil. Souvent, le recrutement constitue le premier contact direct avec l'institution militaire. Dès lors, les appréhensions et indéterminations sont nombreuses, comme pour l'enquêtée Sanita qui s'attendait, par exemple, à « être la seule femme au recrutement » : « Après j'ai vu qu'on était quand-même une bonne quinzaine, ça m'a pas mal rassurée ! » L'idée qu'elles se font du recrutement et des fonctions militaires n'est ainsi pas forcément en adéquation avec la réalité, ni même parfois réfléchie.

Le recrutement : un processus de réajustement de ses choix

Grâce aux entretiens et aux observations, j'ai pu connaître les choix de fonctions des enquêtées tels qu'ils étaient avant qu'elles ne les réajustent sous l'effet du discours d'institution et de leurs résultats aux tests physiques. Je mets ici ces choix en lien avec les idéaux-types de socialisation sexuée inversée antérieure des enquêtées (*Tableau 33*).

Tableau 33. Choix de fonctions et socialisation sexuée antérieure des enquêtées

	Choix de fonctions ¹⁴⁴³	Choix général ¹⁴⁴⁴	1 ^{er} choix ¹⁴⁴⁵	Niveau d'exigences physiques du 1 ^{er} choix ¹⁴⁴⁶	Socialisation sexuée inversée
<i>Alémaniques</i>					
AGATHE	Exploratrice Fantassine	C	C	+++	Modérée
CAMILLE	Conductrice de chien	NC	NC	++	Modérée
DEBORAH	Grenadière police militaire Soldate de la circulation	C	C	++++	Forte
DENISE	Grenadière de char Soldate de char Soldate de sûreté	C	C	+++	Forte
JASMINA	Soldate sanitaire SL Soldate de sûreté d'aérodrome SL Soldate de sauvetage SL	Mixte	NC	+	Faible
JEANNE	Soldate d'aviation	NC	NC	+	Faible
MANON	(Grenadière police militaire) Fantassine	C	C	++++	Faible
PAMINA	Soldate de la circulation Soldate du train Soldate vétérinaire	NC	NC	+	Modérée
SAFIA	(Grenadière police militaire) Soldate vétérinaire Soldate du train	Mixte	C	++++	Forte
SHANA	Soldate de sûreté Soldate de sûreté d'aérodrome	C	C	++	Modérée
<i>Romandes</i>					
ADELAIDE	(Exploratrice) Soldate de sûreté Soldate de sauvetage Soldate d'échelon de conduite SL	Mixte	C	+++	Forte
AGNES	Fantassine sanitaire d'unité/C1 SL Exploratrice radio stratégique SL Soldate sanitaire/C1 SL Exploratrice radio	Mixte	C	++	Modérée
CHARLOTTE	Fantassine SL Soldate de la circulation SL	Mixte	C	+++	Forte
FIONA	Fantassine Soldate de sauvetage Pionnière d'ondes dirigées	Mixte	C	+++	Faible

¹⁴⁴³ Les fonctions entre parenthèses renvoient à celles que les enquêtées envisageaient avant d'y renoncer lors du recrutement. Elles figurent dans l'ordre des préférences.

¹⁴⁴⁴ C : combattant ; NC : non-combattant.

¹⁴⁴⁵ Je prends en compte la fonction choisie au départ, avant que ce choix n'ait subi le filtrage institutionnel : ainsi, les fonctions entre parenthèses sont considérées ici comme l'ambition originelle des enquêtées.

¹⁴⁴⁶ Évaluation réalisée sur la base des informations recueillies par l'analyse documentaire et les observations. Voir *Annexe 10*.

FUNDA	SanSprinter / Soldate sanitaire C1 Soldate d'hôpital/C1 Soldate de sauvetage/C1	NC	NC	+	Forte
INES	Soldate sanitaire SL Soldate d'hôpital SL	NC	NC	+	Faible
LAURA	Soldate d'aviation	NC	NC	+	Modérée
MARGAUX	Soldate de sauvetage Soldate d'échelon de conduite	NC	NC	++	Forte
MARIE	(Soldate de sûreté) Soldate du train Soldate de sauvetage	NC	C	++	Faible
MURIEL	(Conductrice de chien) Soldate vétérinaire Soldate de sûreté	Mixte	NC	++	Modérée
NATALIE	Conductrice de chien Soldate du train Soldate de sauvetage	NC	NC	++	Forte
SANITA	(Grenadière) (Grenadière police militaire) (Exploratrice) Soldate de sûreté/C1 Soldate de sûreté d'aérodrome/C1 Soldate de transmission/C1	Mixte	C	++++	Forte

Ces données montrent d'abord que les fonctions exigeantes telles que celles de grenadière (d'Isonne, police militaire, de char), de fantassin.e ou d'explorateur.trice rencontrent un large succès auprès des femmes comme je l'ai remarqué lors de mes observations dans les centres de recrutement. Cela montre l'importance accordée aux spécialités combattantes « dans l'échelle des valeurs et du prestige »¹⁴⁴⁷. Lorsque l'on prend en compte le souhait de fonction originel des enquêtées, soit avant que les aspirations ne soient éventuellement revues à la baisse lors du recrutement, on voit que la plupart de celles ayant une forte socialisation sexuée inversée, soit six d'entre elles, optent pour des fonctions combattantes et exigeantes physiquement, à l'exception de Funda, Margaux et Natalie pour qui, comme on le verra, d'autres logiques entrent en compte. Les enquêtées à la faible socialisation sexuée inversée s'orientent quant à elles autant vers des fonctions combattantes (Fiona, Manon et Marie) que non-combattantes (Inès, Jasmina et Jeanne). Enfin, les enquêtées à la socialisation sexuée inversée modérée se partagent également entre ces deux pôles : quatre préfèrent les fonctions non-combattantes, et trois des spécialités combattantes. Les enquêtées à la forte socialisation sexuée inversée sont attirées par un sous-régime de genre militaire plus à même de prolonger les dispositions sexuées acquises antérieurement, mais cela reste moins claire pour les autres. Car d'autres logiques viennent se mêler et complexifier l'orientation vers une fonction militaire.

¹⁴⁴⁷ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 53.

Qu'est-ce qui amène les enquêtées à opter pour telle ou telle fonction militaire ? Comme pour la décision de rejoindre l'armée, les futures femmes militaires sont interrogées tout au long du recrutement sur leurs choix de fonction. Leurs motivations s'inscrivent souvent dans le prolongement de celles exprimées pour expliquer leur engagement. On retrouve ainsi les motivations professionnelles. Cela concerne en premier lieu les enquêtées qui visent une réorientation dans la police : lors du recrutement, elles s'orientent vers des fonctions de combat plus proches selon leurs représentations de ce type de métier. Elles se concentrent sur les fonctions de l'infanterie, de la police militaire et des forces spéciales. Leurs choix sont justifiés par une rhétorique pragmatique, comme l'exprime Sanita : « Parce que voilà, on fait police militaire pour aller dans la police après. » Cela guide la négociation lors de l'entretien d'affectation, comme dans le cas de Manon. Lors de son entretien, on ne lui accorde pas la fonction de fantassine en raison de ses faibles points au test physique (45 points). On lui propose la fonction de soldate d'échelon de conduite dans l'infanterie.

Manon : « C'était la dernière fonction qu'ils m'ont proposée. Et comme c'était dans l'infanterie, ce que je voulais, j'ai dit : "Okay, je le fais." Ils m'avaient aussi proposé soldat sanitaire ou soldat d'exploitation mais ça je ne le voulais pas, parce que ce n'était pas dans la logique de ce pourquoi j'étais là [la police]. Et je pense que j'ai obtenu une bonne fonction comme alternative. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

Le fait que la fonction soit rattachée à l'infanterie la convainc, même si elle ne connaît pas du tout cette fonction avant qu'elle ne lui soit proposée. L'adéquation perçue entre la fonction militaire et le métier policier explique notamment les choix de Fiona et Marie pour des fonctions combattantes, et ce malgré leur faible socialisation sexuée inversée. La rationalisation du choix de fonction selon les aspirations professionnelles est également le fait d'enquêtées qui optent pour des fonctions non-combattantes, en particulier celles qui visent des études en médecine ou en école de santé, et qui optent pour une affectation dans les troupes sanitaires. Cela explique le choix de Funda, qui vise la fonction de soldate sanitaire conductrice C1 afin de devenir *SanSprinter* au sein de l'Armée suisse, et ainsi se préparer au mieux pour la sélection en école d'ambulancier.ère.s. Également au bénéfice d'un bon bagage de dispositions sexuées

masculines, Natalie a opté pour une fonction non-combattante, conductrice de chien, en lien avec son attrait pour les animaux et son aspiration à devenir conductrice de chien chez les gardes-frontières. Enfin, Margaux opte pour la fonction de soldate de sauvetage en lien avec ses intérêts pour le métier d'ambulancière.

Au-delà d'une optimisation des chances professionnelles, il y a également les représentations que se font les enquêtées des fonctions militaires et de leur caractère opérationnel. Ainsi, la dimension « utile » de la fonction peut à la fois être considérée pour soi (sa carrière professionnelle dans le domaine de la santé ou de la sécurité) mais également pour les autres, la société. Ainsi, Margaux souligne le caractère fortement opérationnel du métier militaire choisi, soldate de sauvetage, qu'elle oppose à des fonctions de combat qui, dans le contexte suisse, ont peu de chances de devoir recourir à leur savoir-faire spécifique en dehors de l'instruction.

Margaux : « Au recrutement, j'ai demandé à faire sauvetage, c'est les gars qui vont chercher les gens sous les décombres ou qui font de la lutte contre le feu, tout ça. Et puis je me disais que c'était cool parce qu'il y avait vraiment moyen de se faire envoyer en mission, pas comme les fantassins. Parce que c'est des gars qui bossent quoi, quand on voit les éboulements qu'il y a eus l'année passée au Bouveret... Et bien justement, ils interviennent dessus. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

La comparaison avec les troupes et fonctions de combat, rejetées au profit de domaines où l'aide à autrui et la possibilité de réaliser de véritables « missions » prévalent, comme les troupes sanitaires et de sauvetage en particulier, intervient à plusieurs reprises dans l'explication des préférences pour des fonctions non-combattantes. Alors que les fonctions combattantes sont encore très valorisées dans l'Armée suisse, il s'agit ici d'utiliser un discours qui revalorise les métiers non-combattants afin de rendre ces fonctions, mais également son choix, légitimes. Ce mode de justification est particulièrement le fait des femmes aux faibles dispositions sexuées inversées, comme Inès.

Inès : « Chez les sanitaires, on fait des engagements réels, pas juste que des exercices. On va ailleurs, on peut voir comment ça se passe dans d'autres troupes, comment ils fonctionnent, et en cas de catastrophe, on est vraiment là quoi. Voilà c'est genre super héros. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Ou encore Pamina.

Pamina : « Il y avait des fonctions que je n'avais pas du tout considérées, comme grenadier ou quelque chose comme ça. Et aussi, il y avait certaines fonctions que je ne connaissais pas, par exemple, je ne sais pas comment ils s'appellent... les pionniers d'ondes dirigées ? Ceux qui montent des antennes et tout ça, je ne savais pas ce qu'ils faisaient. Donc ça je ne pense pas que j'aurais fait. Mais par exemple sanitaire ou comme ça, oui. Un peu les fonctions qui sont, comment dire ? Utiles ? [...]

C'était un choix à faire raisonnablement ?

Pamina : Oui, oui. Aussi, je voulais faire quelque chose qui a un sens. Comme par exemple les sanitaires où on apprend beaucoup de choses qui seront ensuite utiles dans la vie. Et avec les trains [les chevaux], oui c'est clair, c'est avec les animaux mais c'est aussi utile, on fait des transports en cas d'urgence, en cas de catastrophe, on aide. Et pour ça je pense que c'est un bon choix. »

Lieutenante Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

D'autres récits font appel à l'héritage familial pour justifier le choix de la fonction. Les enquêtées au profit d'une connaissance d'une troupe ou d'une fonction militaire particulières, acquise au sein de leur milieu familial, estiment faire un choix raisonnable et réfléchi en optant pour celle-ci. Ainsi, Jeanne, dont le père est militaire professionnel, aspire à rejoindre comme lui les troupes de l'aviation qu'elle connaît bien. Déborah et Pamina ont aussi choisi une fonction en lien avec leur père ou beau-père, tous deux soldats de la circulation, tandis que Shana, séduite par les récits de son frère, vise le domaine de l'infanterie qu'il a expérimenté en tant qu'explorateur. Ainsi, « la reproduction familiale de la "fibre militaire" est aussi une reproduction [ou une tentative

de reproduction] de régiment »¹⁴⁴⁸. Les justifications en termes professionnels, d'utilité et d'héritage familial œuvrent à faire en sorte que les choix de fonctions soient perçus comme pragmatiques et raisonnés, ce qui est salué par les membres de l'institution, comme ce colonel qui, face à une candidate qui veut devenir soldate sanitaire avant d'entrer en faculté de médecine, affirme qu'« elle sait ce qu'elle veut »¹⁴⁴⁹.

On remarque que six enquêtées ont renoncé à leur premier choix de fonction au cours du recrutement. À l'exception de Muriel, ce sont des fonctions combattantes et particulièrement exigeantes qui ont été abandonnées en cours de sélection (grenadier, grenadière police militaire, explorateur.trice, soldat.e de sûreté). Ce phénomène découle du discours et des normes institutionnelles de sélection, qui insistent sur la norme physique tout au long du recrutement. Ainsi, Manon renonce à la fonction de grenadière police militaire avant même l'entretien d'affectation, car « c'est trop difficile pour une femme ». Marie, qui envisage d'abord une fonction militaire plus directement en lien avec ses aspirations policières, abandonne finalement celle de soldate de sûreté car elle estime qu'elle n'est pas à sa portée physiquement. On voit le poids et la prise en compte de la norme physique institutionnelle dans les choix finaux des futures femmes militaires. Cela les amène parfois même à ne pas considérer les fonctions exigeantes. Ainsi, Pamina opte lors du recrutement uniquement pour des fonctions non-combattantes : soldate de la circulation (motocycliste), soldate du train et soldate vétérinaire. Son premier choix est lié au fait qu'il s'agit de la fonction militaire de son beau-père lorsqu'il était en service ; les deux autres fonctions sont liées à son attrait pour le travail avec les animaux. Pamina n'est cependant pas très fixée au moment du recrutement, car l'enjeu premier, pour elle, est de pouvoir poursuivre une formation d'officière. Ce qui est néanmoins sûr, c'est qu'elle écarte l'infanterie des possibilités.

« Qu'est-ce qui vous intéressait en particulier dans cette fonction de soldat de la circulation ?

Pamina : Je ne sais pas. Je pensais que ce n'était pas trop dur. C'est clair, l'infanterie, on a les images dans la tête, c'est très dur avec beaucoup d'exigences sportives et tout

¹⁴⁴⁸ C'est ce qu'a constaté Odile Benoît-Guilbot et Jean-Vincent Pfirsch à propos des hommes volontaires militaires du rang de l'armée de terre française. Odile Benoît-Guilbot, Jean-Vincent Pfirsch, *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang...*, op. cit., p. 36.

¹⁴⁴⁹ Notes de terrain.

cela. Et je pensais que pour les soldats de la circulation, ce sont de bonnes expériences et après on fait aussi le test de moto. Ça, ça m'intéressait aussi, et je pensais que ça devait être intéressant. »

Lieutenante Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Si elle considère l'infanterie comme attirante, elle écarte cette troupe du fait de la difficulté physique qu'elle représente et qu'elle perçoit. Elle opte alors pour une fonction « pas trop dure » physiquement. Dans le prolongement de cette réflexion, Pamina souhaite éviter de rejoindre une troupe fortement marquée par le monopole masculin.

Pamina : « Je ne voulais pas être la seule femme dans un domaine d'hommes où j'aurais été la plus mauvaise. Qui ne sait pas courir, qui ne sait pas porter les choses... Ça, je ne voulais pas. Donc je voulais aller dans une fonction qui était faisable pour moi. C'était la réflexion. J'avais seulement peur de ne pas réussir. [...] Je savais que chez les fantassins ça allait être trop dur corporellement, et c'est pour ça que j'avais un peu peur de faire ça. »

Lieutenante Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

La « peur de ne pas réussir » amène des enquêtées à s'auto-exclure des fonctions et troupes d'élite¹⁴⁵⁰. Ce phénomène n'est pas le propre des enquêtées ayant une faible socialisation sexuée inversée. En effet, on constate que des ajustements sont aussi opérés par des femmes aux fortes dispositions masculines, comme l'enquêtée Safia. Safia s'intéresse en premier lieu à la fonction de grenadière police militaire, une fonction très exigeante qui demande de dépasser huitante points au test physique, mais elle ne l'a jamais faite figurer sur sa feuille rose.

Safia : « J'avais hésité aussi avec la police militaire, mais après il faut un nombre de points... Et puis on m'a dit qu'il y a très, très peu de femmes qui réussissent. Donc, du coup, j'ai mis plutôt vétérinaire. »

Lieutenante Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

¹⁴⁵⁰ Ce phénomène est également constaté dans d'autres milieux, comme la sphère politique. Lucie Bargel, « La socialisation politique sexuée : ... », *op. cit.*, p. 36.

Safia renonce à sa première aspiration, qu'elle estime pourtant pertinente avec son objectif de rejoindre l'école de police. Elle opte au final pour la fonction de soldate vétérinaire quand bien même elle conçoit son service militaire comme un moyen d'échapper à sa profession d'assistante vétérinaire qu'elle juge peu valorisante. Elle préfère ainsi une fonction qui la rassure, car dans le prolongement de son apprentissage professionnel.

Safia : « C'est un peu dans mes compétences, on va dire, c'est avec les animaux. Donc c'est pour ça que j'ai choisi cette arme aussi en fait, pour rester quand même un peu dans mon domaine. [...] [À l'entretien d'affectation], j'ai dit : "Je suis assistante vétérinaire et j'aimerais bien aller chez les vétérinaires." Ils ont dit : "Okay, pas de problème." Et ils m'y ont mise. Donc c'était un peu prédit, comme les cuistots. »

Lieutenante Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

En adaptant ses choix de fonction, Safia espère se garantir une place plus légitime parmi ses camarades lors de son service militaire. Cependant la norme physique institutionnelle, a fortement participé à son changement d'orientation, comme pour sa camarade Pamina. L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre des aspirations à des fonctions « qui bougent », exigeantes, mais également à leur portée physiquement. Sanita a explicitement modifié ses choix suite aux tests physiques. Si elle obtient 68 points sur le barème mixte, ce qui est un très bon score, elle comprend que ses trois premiers choix – grenadière, grenadière police militaire et exploratrice – qui demandent entre 80 et 90 points, ne lui sont pas accessibles. Elle opte au final pour des fonctions plus modestes mais qui demandent tout de même 65 points pour certaines d'entre elles : soldate de sûreté/C1, soldate de sûreté d'aérodrome/C1 et soldate de transmission/C1¹⁴⁵¹. Lors de mes observations pendant son recrutement, elle commente ses choix : « Je ne me fais pas trop d'illusion, je n'ai pas trop d'espoir pour la fonction de soldat de sûreté. »¹⁴⁵² Elle l'obtiendra pourtant. Ainsi, l'auto-exclusion n'est pas que le fait des enquêtées à faible socialisation sexuée inversée ou qui ne sont pas au bénéfice de capacités physiques poussées : la projection de potentielles difficultés futures amène souvent au renoncement

¹⁴⁵¹ La double fonction chauffeuse lui a été conseillée par une membre du personnel militaire pendant le recrutement.

¹⁴⁵² Notes de terrain.

avant même l'entretien d'affectation. Les choix sont fortement contraints par les normes de l'institution. Celles-ci sont fortes dès l'étape d'entrée : les enquêtées projettent les difficultés que véhicule le discours d'institution et adaptent leurs choix en fonction. Ce mécanisme participe à la reproduction des représentations de genre et à la division sexuée du travail militaire.

Outre l'étalon physique, l'institution met en avant l'apport de compétences « différentes » de la part des femmes pour l'armée : des compétences relationnelles et liées à l'éthique du *care*. Ce discours de naturalisation des compétences se donne particulièrement à voir lors du recrutement. Ainsi, lors d'une séance de la feuille rose, les encadrant.e.s n'hésitent pas à aiguiller les candidates :

« Il y a des fonctions où il faut, par exemple, être fort en traitement de textes, ce que les dames arrivent bien à faire. »¹⁴⁵³

La fonction sous-entendue ici est celle d'ordonnance de bureau, une fonction administrative peu valorisée dans le milieu militaire. Les fonctions conseillées renvoient à des tâches de gestion et d'administration, ou encore à des domaines considérés comme plus traditionnellement féminins, en premier lieu le médical.

Le domaine médical « conseillé »

Dans la salle informatique, alors que les candidates remplissent leur feuille rose, le colonel EMG Combin se déplace entre les postes d'ordinateur. Une des candidates a inscrit sur son formulaire les fonctions de soldate sanitaire, soldate d'hôpital et soldate sanitaire d'unité. Le colonel regarde par-dessus son épaule et commente : « C'est tout à fait possible pour les femmes, c'est même conseillé comme fonction. » Puis il regarde le formulaire de sa voisine qui y a noté uniquement la fonction d'exploratrice. Il réagit aussitôt, adoptant un ton plus catégorique : « Alors ça, c'est 85 points au test et il n'y a plus de places ! »

Notes de terrain.

¹⁴⁵³ Notes de terrain.

Des fonctions conviendraient mieux aux femmes : cette vision s'inscrit dans les représentations communes qui instaurent des différences innées et naturelles entre les sexes. Cependant, elle rencontre ici des limites liées au caractère volontaire de l'engagement. En effet, des fonctions trop éloignées de la militarité et trop peu valorisées ne sont que rarement, selon mes observations, imposées aux femmes, comme cela peut être le cas face à des astreints : ainsi, une responsable d'un centre de recrutement m'explique que les astreints au bénéfice de compétences professionnelles précises se voient automatiquement affectés à la fonction correspondante. Cela concerne en premier lieu les titulaires d'un certificat d'apprentissage de cuisinier qui sont affectés, sans discussion possible, comme cuisinier de troupe. Face à l'engagement volontaire des femmes, on s'accorde à ne pas les affecter aux fonctions trop éloignées du monde militaire, comme le souligne la responsable du recrutement des femmes, la sergente Titlis : « On ne propose pas la fonction de cuisinier aux femmes, car on sait qu'alors, elles ne signeront pas leur engagement. »¹⁴⁵⁴ Il n'en demeure pas moins que la constance du « naturel » reste prégnante : les candidates sont orientées vers des fonctions « qui conviennent [...] mieux aux femmes »¹⁴⁵⁵. La norme corporelle se mêle à ce discours de naturalisation et de complémentarité.

Viser des troupes et fonctions valorisées, soit peu féminisées

Malgré cela persiste chez une bonne partie des femmes militaire un fort attrait pour les troupes et les fonctions de combat les plus culturellement perçues comme masculines et qui s'approchent au plus près du modèle guerrier, – voire parfois pour les fonctions dites d'élite. Lors d'un repas dans un centre de recrutement, une jeune candidate alémanique, détentrice d'une maturité gymnasiale, ne sait pas encore vraiment quelle fonction viser, mais une chose est claire : « J'aimerais faire quelque chose en lien avec la sécurité ou la défense dans l'aviation. Je ne sais pas encore quoi exactement. Mais en tout cas une troupe de combat. »¹⁴⁵⁶ Plusieurs des candidates et enquêtées affirment viser ce qu'elles appellent « un truc qui bouge », alors même que la palette est plus restreinte que pour les

¹⁴⁵⁴ Notes de terrain.

¹⁴⁵⁵ Premier-lieutenant Marion Romann, « Préparez-vous aux efforts physiques à fournir au service militaire ! », *Lettre d'informations Femmes dans l'armée*, 2/2008, p. 2.

¹⁴⁵⁶ Notes de terrain.

fonctions non-combattantes¹⁴⁵⁷. Se manifeste une hiérarchisation qui agence les fonctions et troupes selon une échelle de valeurs qui considère les fonctions les plus exigeantes et difficiles d'accès comme les plus valorisées et valorisantes, en premier lieu celle de grenadier d'infanterie à Isonne, tandis que l'on rencontre un rejet des fonctions moins spécifiques au monde militaire, comme celle de soldat.e sanitaire. C'est surtout l'infanterie qui monopolise les convoitises, car elle représenterait au mieux la force militaire. Cet attrait pour les troupes combattantes peut également être conjugué à des justifications de type pragmatique, comme le souligne l'enquêtée Manon qui, cherchant à se préparer au mieux pour l'école de police, veut rejoindre une fonction qui représente un « défi » pour elle et la prépare physiquement.

Manon : « Oui bon sanitaire, oui tu peux donner les premiers secours s'il se passe quelque chose et ce n'est pas inintéressant, mais ce n'est pas quelque chose qui me dit. Ce n'est pas une fonction pour laquelle j'irai dans l'Armée suisse, comme je ne veux pas devenir militaire professionnelle. Ce n'est pas intéressant je trouve. Et aussi, physiquement, ce n'est pas vraiment un réel défi. Et c'est pourquoi je me suis dit que si c'était ça ma fonction, je ne serai pas venue. Je peux autant rester à la maison et ne rien faire [rires]. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

Cette appétence pour les troupes de combat renvoie également aux motivations d'entrée en termes de développement personnel, qui promeut l'épanouissement, l'accomplissement et l'amélioration de soi, et s'exprime souvent à travers la recherche d'un « défi physique ». Ce genre de motivations explicite leur intérêt, non pas seulement pour le service militaire, mais pour des fonctions combattantes. Ainsi Agnès, qui désire rejoindre l'infanterie, n'était pas vraiment « très ciblée sur un domaine » au moment de son recrutement. Elle vise cependant à rejoindre une fonction exigeante physiquement et, grâce à ses amis fantassins, elle sait que cette fonction correspond à cette aspiration.

¹⁴⁵⁷ Selon ma catégorisation basée sur les fonctions présentées sur la plateforme *online miljobs.ch*, les fonctions combattantes représentent environ 25 des 88 fonctions consultables pour 63 fonctions non-combattantes. Armée suisse, « Jobs militaires et dans la protection civile », *op. cit.*

Agnès : « Mais ce que je voulais, c'était vraiment quelque chose de physique, vraiment de donner le plus possible et quelque chose qui soit vraiment un *challenge* pour moi. Et puis voilà, je savais que l'infanterie, c'était ce que je voulais. Mais je ne savais pas exactement dans quoi. »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Cette aspiration à une expérience physique intense surpasse souvent, surtout chez les enquêtées aux fortes dispositions sexuées inversées, la détermination pour une fonction en particulier. Ainsi, Déborah, qui désire d'abord endosser la fonction de grenadière police militaire, réalise après le test physique qu'elle ne peut pas y prétendre. Elle opte alors pour la fonction de soldate de la circulation, l'ancienne fonction de son père, mais elle en est écartée en raison de sa petite taille. Lors de son entretien d'affectation, le recruteur lui fait plusieurs propositions, mais Déborah ne connaît pas ces fonctions. Ce qui compte pour elle, c'est de faire son service militaire dans une troupe de combat.

Déborah : « Ouais, la fonction ça m'aurait encore été égal. Bon sanitaire... J'aime encore bien donner l'instruction sanitaire [en école de recrues en tant qu'appointée-chef], mais je ne suis pas vraiment du genre médical. Pour une école de recrues, comme fonction, je n'aurais pas été du tout. Mais je serais allée comme automobiliste ou comme exploratrice, ça n'aurait pas eu d'importance. Mais une fonction où vous devez vraiment faire quelque chose et pas seulement... Oui comme, disons, soldat d'exploitation, ça je ne serais pas allée. Mais surtout, il me fallait quelque chose qui me défie physiquement. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Les choix d'affectation des enquêtées attirées par les fonctions combattantes entrent dans le prolongement des logiques de distinction mis au jour précédemment. Non seulement il y a cet attrait pour les fonctions les plus guerrières et viriles mais aussi, en particulier chez les enquêtées aux fortes dispositions masculines, un rejet affirmé des troupes et fonctions où les femmes sont plus présentes. Ainsi, Charlotte me raconte ses réflexions quant à ses choix de fonction suite à l'impossibilité d'être affectée à celle de fantassine.

Charlotte : « Oui je voulais faire fusilier [fantassin.e] vu que je faisais du tir, mais il [le recruteur] m'a dit que je n'avais pas assez de points au sport, j'avais fait 49 sur le barème des hommes, 71 sur le barème des filles, mais il fallait faire 65. Mais bon pour le sauvetage, il fallait faire 65 aussi mais il m'a dit, au début : "Bon, je peux vous mettre en sauvetage transmission." J'avais eu des échos comme quoi transmission, c'était nul [rires], donc j'ai dit : "Je ne peux pas avoir sauvetage tout court ?" Il m'a regardée, il a fait : "Bon oui, il y a une place, je vous mets au sauvetage. Vous vous entraînez un peu et ça ira comme ça." Et oui, c'est bon, merci [rires].

Tu n'étais pas trop déçue ?

Non ça va. [...] C'est assez physique le sauvetage, on court vraiment dans tous les sens, on ne chôme pas, donc c'est pas mal, on ne s'ennuie pas et puis on sert à quelque chose, on apprend à sauver des gens de différentes manières. C'est vrai que moi je ne voulais pas faire un truc où j'avais l'impression qu'on s'ennuie. J'avais souvent des échos d'amis qui, c'est vrai que c'était la période où mes amis partaient déjà à l'armée, il y en avait quelques-uns qui me disaient : "Oui transmission, c'est avec les radios, les antennes." Bof, je ne trouvais pas ça si intéressant que ça, pour moi. Après sanitaire, souvent tout le monde disait : "Oui sanitaire, c'est un truc pour les gonzesses !" J'étais là, non, je refuse d'avoir un truc où ce n'est que des nanas ! Conducteur de chien, de chevaux, j'étais là, non, il n'y a que des nanas, je n'aime pas, j'aime être seule. Ça m'intéressait moins. Donc sauvetage ça va, c'était pas mal, il n'y avait pas trop de filles non plus. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

« Je refuse d'avoir un truc où ce n'est que des nanas ! » : Charlotte vise ainsi un domaine où sa préférence pour les sociabilités masculines sera satisfaite, et souligne par ses choix et ses rejets la force des représentations qui induisent une « corrélation établie entre "féminisation" et "dévalorisation" »¹⁴⁵⁸ quand bien même les femmes restent encore très minoritaires ici. Les troupes et les fonctions telles que les sanitaires ou en lien avec les animaux se voient ainsi déclassées dans l'échelle des valeurs de certaines enquêtées, en particulier celles au bénéfice d'une socialisation inversée marquée.

¹⁴⁵⁸ Marlaïne Cacouault-Bitaud, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *op. cit.*, p. 93.

Ce chapitre s'est focalisé sur les caractéristiques du régime de genre de l'institution militaire suisse que l'on peut saisir au moment de l'entrée des femmes. Le recrutement est une étape phare car son analyse permet, par analogie avec le monde professionnel, de saisir la manière dont l'institution « trace ses propres frontières et détermine son identité à travers des mécanismes de sélection et de rejet de ses nouveaux membres »¹⁴⁵⁹.

Cette analyse du processus de recrutement permet de confronter une construction discursive de l'institution sur l'égalité femmes-hommes en son sein à la réalité du terrain. J'ai ainsi analysé les mécanismes à l'œuvre lors de l'affectation des femmes aux diverses fonctions militaires et modes de service. Une division sexuée du travail militaire se maintient, notamment entre les rôles combattants et non-combattants, ce qui conduit à une répartition des femmes militaires moins optimiste que ce que publicise l'institution. L'Armée suisse use des performances physiques comme étalon et diviseur. De plus, lors du recrutement, le fait que l'on parle volontiers de performances « sportives » – tests sportifs, distinction sportive, performances sportives, etc. –, souligne la dimension viriliste de la conception institutionnelle des capacités physiques : le sport, en valorisant l'esprit de compétition, œuvre à la construction de la masculinité hégémonique¹⁴⁶⁰, affirme la séparation par sexes¹⁴⁶¹, et souligne « "l'apparente supériorité" des hommes sur les femmes »¹⁴⁶². J'ai montré dans le premier chapitre les relations historiques entre ces deux institutions, l'armée et le sport, ce qui souligne d'autant plus ce « lien profond et durable entre les hommes, les masculinités et le sport »¹⁴⁶³. Par l'utilisation du terme « sport », le discours d'institution recourt donc au modèle « puissance et performance »¹⁴⁶⁴. La sélection basée sur des critères physiques, en premier lieu par un

¹⁴⁵⁹ Isabelle Baszanger, « Socialisation professionnelle et contrôle social... », *op. cit.*, p. 223.

¹⁴⁶⁰ Lois Bryson, « Challenges to male hegemony in sport », in Michael Messner, Donald Sabo (éd.), *Sport, men, and the gender order : Critical feminist perspectives*, Champaign, Human Kinetics Press, 1990, p. 173.

¹⁴⁶¹ Anaïs Bohuon, Grégory Quin, « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », *op. cit.*, pp. 23-30.

¹⁴⁶² Mélie Fraysse, Christine Mennesson, « Masculinités hégémoniques et féminités : les modèles de genre dans une revue de VTT », *Sciences sociales et sport*, vol. 2, n°1, 2009, p. 28.

¹⁴⁶³ Jim McKay, Suzanne Laberge, « Sport et masculinités », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, 2006, p. 240. D'ailleurs, comme le signalent Elyamine Settoul ou Pierre Bourdieu, il y a de nombreuses similarités entre les vertus du sport et les vertus militaires. Elyamine Settoul, « Classes populaires et engagement militaire : des affinités électives aux stratégies d'insertion professionnelle », *op. cit.*, p. 104. Se référant à Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, *op. cit.*, p. 179.

¹⁴⁶⁴ Jay Coakley, *Sport in society. Issues and controversies*, New York, McGraw-Hill, 2004, pp. 98-100.

barème discriminant, implique que les femmes restent rares voire absentes au sein des troupes de combat et des fonctions les plus « guerrières », car ces critères sont construits sur la base du référent masculin et des représentations qui considèrent que « les corps de femmes sont adaptés pour certains emplois, les corps d'hommes pour d'autres »¹⁴⁶⁵. L'Armée suisse sélectionne ainsi principalement des corps, définit les « bons » ou « mauvais » corps et construit ainsi des « corps légitimes », soit des « corps socialement construits comme des références – implicites ou explicites »¹⁴⁶⁶.

Alors même que l'Armée suisse conçoit la guerre comme peu envisageable, les femmes accèdent difficilement aux troupes et fonctions de combat. L'interdit anthropologique identifié par Paola Tabet¹⁴⁶⁷ qui exclut les femmes de l'usage des armes et de la violence est ainsi reproduit. On est donc face à une tension entre un discours de principe qui assure une égalité femmes-hommes symbolique et une inertie des pratiques et représentations toujours fortement naturalisées. Le front, le « corps à corps », la bataille et l'usage des outils les plus sophistiqués restent toujours, même confinés dans un possible peu probable, le monopole des hommes. Le fait que l'on retrouve à la fois un discours sur l'infériorité physique féminine et sur la naturalisation des compétences ainsi qu'un barème physique identique pour l'affectation des femmes et des hommes semble être paradoxal : en effet, Yvonne Guichard-Claudic et Danièle Kergoat soulignent, sur la base des travaux de Geneviève Pruvost sur la police, que « "l'évidence" du handicap féminin en la matière justifie la prévalence d'une conception différentialiste du recrutement et de l'exercice du métier »¹⁴⁶⁸, ce qui n'est pas le cas ici concernant la cotation du barème physique. Au-delà de la souplesse dans son application parfois constatée, ce barème unisexe fonctionne comme un mécanisme efficace d'écartement des femmes des troupes et fonctions d'élite qui s'appuie sur le principe justificateur lié au rapport à l'égalité de l'institution : si dans le cas de la police française, l'instauration de barèmes différenciés femmes-hommes s'appuie sur le principe de l'égalité des chances¹⁴⁶⁹, dans le contexte

¹⁴⁶⁵ Joan Acker, « Hierarchies, jobs, bodies : a gendered theory of organizations », *Gender and Society*, vol. 4, n°2, 1990, p. 153. Traduction proposée par Isabel Boni-Le Goff, « Corps légitime », in Juliette Rennes [éd.], *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 164-165.

¹⁴⁶⁶ Isabel Boni-Le Goff, « Corps légitime », *op. cit.*, p. 159.

¹⁴⁶⁷ Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes...*, *op. cit.*

¹⁴⁶⁸ Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat, « Le corps aux prises avec l'avancée en mixité. Introduction », *Cahiers du Genre*, n°42, 2007, p. 7.

¹⁴⁶⁹ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 67.

militaire suisse, ce qui prévaut, c'est l'égalité de traitement. Les caractéristiques sociales relatives au genre ne sont donc pas prises en compte pour l'évaluation physique, mais induisent des effets bien réels pour les affectations aux rôles institutionnels.

Du côté des individus, plusieurs éléments participent à la détermination des choix de fonction. Tout d'abord, le discours et les pratiques institutionnelles influent dès l'entrée sur les choix de carrière des femmes militaires : elles ajustent leurs choix de métier militaire selon la prévalence de l'étalon physique pour l'affectation. Le processus de recrutement, souvent premier contact concret avec l'armée, constitue ainsi une première socialisation à l'institution : si la sélection par les corps produit des barrières objectives et assigne des rôles, elle induit également des barrières subjectives et des effets sur les nouvelles entrantes qui déterminent leurs choix et leurs attentes. Ces dernières s'inscrivent également dans le prolongement des dispositions sexuées. Les enquêtées au bénéfice de dispositions sexuées inversées solides font plus souvent le choix de fonctions combattantes et exigeantes. Enfin, des motivations spécifiques viennent s'y greffer ainsi que des échelles de valeur différenciées en lien avec les tâches de l'Armée suisse. Si les opportunités professionnelles d'un métier militaire sont mobilisées pour justifier à la fois le choix de fonctions combattantes et non-combattantes, les représentations des métiers militaires se distinguent selon le caractère variable de la socialisation sexuée inversée : valorisation du combat pour les femmes aux fortes dispositions inversées, valorisation de l'opérationnalité et de l'éthique du *care* pour les autres. Mais pour ces dernières, cette valorisation peut renvoyer à la recherche d'une légitimité, surtout lorsqu'un renoncement précède ou que ses résultats n'ont pas permis d'accéder à la fonction visée : plutôt que de souligner son échec, on cherche des arguments qui mettent en cohérence et valorisent son affectation. Enfin, on remarque qu'ici aussi se manifeste une logique de distinction. Cela concerne en particulier les enquêtées à forte socialisation inversée : elles visent des fonctions et troupes encore fortement monopolisées par les hommes et au plus proches du combat et rejettent celles qu'elles perçoivent comme « plus » féminisées et donc, pour elles, moins dignes d'intérêt et de respectabilité. La logique de distinction, liée au contexte plus général de hiérarchisation entre les sexes, intervient à la fois dans la décision de réaliser un service militaire, et dans le choix des modalités de celui-ci. On voit ici comment cette logique de distinction s'appuie une fois encore sur une dépréciation des femmes comme groupe social.

CHAPITRE 7. GESTION DE LA MIXITÉ ET (RE)PRODUCTION DE LA DIFFÉRENCE SEXUÉE

Ce chapitre est dévolu à l'analyse de la manière qu'a l'Armée suisse de gérer sa faible « mixité » sexuée. Comment sont considérées les femmes dans l'Armée suisse ? Comment sont-elles prises en charge ? Quelles adaptations l'institution a-t-elle mises en place à leur intention ? L'accueil est-il le même au sein des différentes armes et troupes ? Après une brève présentation du fonctionnement du service militaire et des terrains investis, je vais montrer que le dispositif institutionnel œuvre à rappeler la différence des sexes et comment il est discriminant dans la pratique. Je montre ensuite la manière dont l'institution régule les rapports sociaux de sexe en son sein et ce par l'autocontrôle des femmes : comment sont régies les interactions entre femmes et hommes ? À quelles croyances, attentes et stéréotypes les femmes militaires doivent-elles faire face ? Dans un troisième temps, je mets au jour les injonctions adressées aux engagées volontaires pour qu'elles s'adaptent à l'univers militaire sans faire de remous, une posture qui est liée à l'idéologie sexiste et méritocratique de l'institution militaire. Enfin, ce chapitre vise à montrer que l'Armée suisse ne constitue pas un bloc monolithique et que des particularités différencient la culture des armes et troupes en son sein. Ces dernières représentent autant de « sous-ensembles d'ensemble, [qui] tracent des lignes de différenciations plus ou moins profondes, plus ou moins ressenties, qui produisent tensions et peuvent être quelquefois prétextes à dissensions »¹⁴⁷⁰. Ces sous-ensembles se différencient notamment par l'acceptation et la place faites aux femmes, ce qui influe sur les rapports sociaux de sexe et les normes de genre, ce qui les constituent en des sous-régimes de genre spécifiques.

Description du fonctionnement du service militaire et terrains d'enquête

Je vais ici brièvement décrire le fonctionnement de base du service militaire au moment de l'enquête afin d'en donner une vue d'ensemble aux lecteur.trice.s pour qu'elles et ils ne se perdent pas dans les sinuosités organisationnelles de l'institution. Je présente ici

¹⁴⁷⁰ Thiéblemont André, « Le fait culturel militaire : premiers repérages », in André Thiéblemont (dir.), *Cultures et logiques militaires, op. cit.*, p. 3.

l'organisation générale de l'armée sans y développer systématiquement les exceptions spécifiques liées à certaines fonctions ou armes. Je précise que depuis 2018 et la mise en œuvre du projet de réorganisation « Développement de l'armée » (DEVA), ce fonctionnement a été modifié¹⁴⁷¹. Ainsi, comme on vient de le voir dans le chapitre précédent, l'étape du recrutement se termine par l'affectation à une fonction militaire et la décision d'une date et d'un lieu d'école de recrues (ER). Lors de mes observations, il y a trois départs en école de recrues par année, soit celle de printemps, celle d'été et celle d'automne¹⁴⁷². La durée de l'école de recrues varie selon la fonction attribuée lors du recrutement : les écoles de recrues pour les fonctions liées à l'infanterie, l'artillerie et l'aviation, soit des troupes combattantes, durent en général 21 semaines, tandis que les troupes de la logistique sont instruites sur 18 semaines. La formation en école de recrues se déroule en trois étapes. D'abord, l'instruction générale de base (IGB) vise à cultiver « les connaissances générales que doit posséder tout militaire, indépendamment de son affectation spécifique »¹⁴⁷³ afin d'apprendre son « métier de soldat »¹⁴⁷⁴. Ce module dure en général sept semaines et comprend les principes de base de l'organisation institutionnelle ainsi que des instructions diverses comme les « techniques et tactiques d'engagement individuelles »¹⁴⁷⁵ (communiquer, se déplacer, tirer, se protéger, etc.), l'utilisation du matériel ou encore les comportements, individuels et en groupe, à adopter en service et en engagement. Lors de cette période interviennent les appels pour l'avancement : des cadres de l'école de recrues mènent des entretiens avec la troupe et opèrent les sélections. Ainsi, dès la huitième semaine¹⁴⁷⁶, il est possible d'intégrer une école de cadres¹⁴⁷⁷. La seconde étape, l'instruction de base spécifique à la fonction (IBF), se focalise pendant six semaines sur le métier militaire auquel les recrues sont affectées¹⁴⁷⁸. Ces deux phases sont assurées en principe par des militaires professionnel.le.s et contractuel.le.s secondé.e.s par des cadres de milice (chef.fe.s de

¹⁴⁷¹ L'une des principales modifications est que désormais il n'y a que deux départs en école de recrues par an, et que celle-ci doit être réalisée en entier avant tout processus d'avancement dans la hiérarchie militaire. Voir Armée suisse, « Développement de l'armée ».

URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/actualite/themes/deva.html>. État au 19.03.2018.

¹⁴⁷² À l'exception du centre de compétences du service vétérinaire et des animaux qui prévoit deux départs par an, ce qui implique des procédures d'avancement adaptées.

¹⁴⁷³ Armée suisse, *Bréviaire, l'armée en bref*, op. cit., p. 28.

¹⁴⁷⁴ Armée suisse, *Règlement 51.019 f - L'instruction de base (LIB 07)*, 01.01.2007, p. IV.

¹⁴⁷⁵ Armée suisse, *Bréviaire, l'armée en bref*, op. cit., pp. 27-63.

¹⁴⁷⁶ Armée suisse, *Armée suisse*, op. cit., p. 407.

¹⁴⁷⁷ J'explique le détail de ces voies d'avancement dans le chapitre 8.

¹⁴⁷⁸ Il n'est pas rare que l'instruction des matières spécifiques à la fonction commence plus tôt.

groupe et chef.fe.s de section). Au terme de l'IGB et de l'IBF, les recrues sont promues au grade de soldat.e. Enfin, l'instruction en formation (IFO 1), de cinq ou huit semaines selon la troupe, met en application la matière apprise durant les phases précédentes, notamment à travers de grands exercices à l'extérieur qui comprennent des marches, des exercices de combat et d'engagement, le logement en bivouac¹⁴⁷⁹. Cette étape vise à « s'exercer sur le terrain, dans des conditions réalistes »¹⁴⁸⁰ et à ce que chaque militaire apprenne « à se voir comme faisant partie d'un tout qui l'aide à accomplir sa tâche au mieux »¹⁴⁸¹. L'IFO 1 est encadrée par les cadres de milice. L'entraînement physique occupe une grande partie des semaines d'école de recrues, principalement à travers des activités physiques dans des salles de sport ou à l'extérieur, mais également des marches de plus en plus longues et intensives. L'intensité des activités physiques est variable, les troupes et les fonctions combattantes étant les plus exigeantes. Les performances de chaque militaire sont évaluées et notées avec un classement pour la compagnie, et où un barème différencié par sexe intervient bien que le classement soit commun. Des distinctions sportives sont octroyées sur cette base.

L'instruction en école de recrues est organisée à différents échelons. Au plus haut niveau, la compagnie est sous la responsabilité d'un.e commandant.e de compagnie et d'un.e commandant.e de compagnie adjoint.e généralement appuyé.e.s par un.e sergent.e-major.e d'unité et un.e fourrier.ière d'unité. Chaque compagnie est divisée en sections sous ordre d'un.e chef.fe de section au grade de sergent.e-chef.fe. Enfin, la section est elle-même divisée en groupes instruits par les chef.fe.s de groupe au grade d'appointé.e-chef.fe¹⁴⁸². Les sections et les groupes rassemblent généralement les mêmes fonctions et les effectifs sont variables¹⁴⁸³. Généralement, lors de mes observations, j'ai remarqué que dans la mesure du possible les communautés linguistiques sont rassemblées entre

¹⁴⁷⁹ Campement rudimentaire pour passer la nuit à l'extérieur.

¹⁴⁸⁰ Armée suisse, « Déroulement et dates des écoles de recrues ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/recrues.html>. État au 20.03.2018.

¹⁴⁸¹ *Idem*.

¹⁴⁸² Les grades des cadres peuvent varier selon la phase de l'école de recrues et/ou les effectifs disponibles.

¹⁴⁸³ Une compagnie peut rassembler de 100 à 200 personnes, les sections une vingtaine à plus d'une quarantaine de personnes, et enfin les effectifs des groupes varient entre une demie dizaine jusqu'à une quinzaine de personnes. Ces effectifs varient d'un départ à l'autre : le cycle d'été est souvent le plus important en raison de la présence de nombreuses et nombreux étudiant.e.s. Les effectifs peuvent être parfois plus réduits, comme le signale Aurélien Buffat dans « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » ... », *op. cit.*, p. 41.

groupes et sections, parfois même au niveau de la compagnie. Pendant l'école de recrues, les militaires sont logées dans les casernes : le service débute généralement le dimanche soir et se termine le samedi matin, moment où les effectifs peuvent rejoindre leur domicile (le « congé de fin de semaine »)¹⁴⁸⁴. Les recrues sont nourries et logées pendant leur service, assurées en cas d'accident ou de maladie auprès de l'assurance militaire¹⁴⁸⁵ et indemnisées.

Pendant la semaine d'école de recrues, il y a généralement deux soirées libres durant lesquelles les recrues peuvent profiter d'une sortie : à ce moment-là, comme pour les déplacements entre la caserne et le lieu de domicile, elles doivent abandonner leur treillis (tenue de service ou de travail) pour revêtir leur tenue A, soit la tenue de sortie fournie par l'institution et, comme on le verra, règlementée.

Service de milice et égalité des rétributions

Le service militaire de milice est indemnisé de trois manières : la solde, les suppléments de solde et l'allocation pour perte de gain (APG) .

La solde étant alignée sur le grade, femmes et hommes touchent les mêmes montants, allant de CHF 4.- pour les recrues jusqu'à CHF 30.- pour les commandant.e.s de corps, par jour de service. Les suppléments de solde sont liés à des perfectionnements militaires comme cadre subalterne de milice (de sous-officier.ière à lieutenant.e) et sont fixés à CHF 23.- par jour. D'autres instructions peuvent donner lieu à un dédommagement de CHF 80.- par jour. Ainsi, ces deux suppléments sont justifiés de manière objective par des grades ou des instructions, ce qui ne permet que difficilement des biais en raison du genre dans la façon de dédommager les femmes et les hommes militaires. Cependant, les femmes étant de plus en plus rares lorsque l'on avance dans l'échelle des grades (chapitre 8), elles touchent des indemnités relatives à des grades moins cotés.

¹⁴⁸⁴ Il existe également de « grands congés » de deux jours et demi par école de recrues. En ce qui concerne les jours fériés, ceux-ci sont réglés par des dispositions particulières. Des congés personnels peuvent être octroyés sur la base d'une demande dûment motivée (décès dans la famille, entretiens d'embauche, etc.).

¹⁴⁸⁵ De plus, « si la durée du service dépasse 60 jours consécutifs, le militaire peut suspendre son assurance maladie personnelle sans coût additionnel ». Armée suisse, « Assurance ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/assurance.html>. État au 20.03.2018.

L'allocation pour perte de gain, définie dans la Constitution suisse, « vise à remplacer de manière adéquate la perte de revenu et de gain due au service »¹⁴⁸⁶. Le calcul de l'allocation prend en compte différents facteurs : le stade et la modalité du service militaire (école de recrues, cours de répétition, service long, pendant ou après l'instruction de base, service de changement de grade, etc.) et la situation personnelle du conscrit ou de la volontaire (revenu et activités professionnelles, chômage, en formation, avec ou sans enfants à charge, etc.). Elle varie ainsi entre CHF 62.- et 245.- par jour. Il n'y a ainsi apparemment pas d'inégalité de traitement au niveau de la solde et des APG entre femmes et hommes. Cependant, dans les cas où la ou le militaire touche une APG calculée en pourcentage du revenu moyen acquis avant le service, soit 80%, les inégalités salariales de la sphère civile se reproduisent dans ce système¹⁴⁸⁷. Cependant, des montants minimaux et maximaux encadrent chaque cas de figure, ce qui rend l'appréciation de la reproduction des inégalités salariales civiles dans la sphère militaire hasardeuse.

La question salariale des militaires sous contrats professionnels est discutée dans le chapitre 8.

Une fois l'école de recrues terminée, les soldat.e.s sont tenu.e.s de réaliser leurs cours de répétition (CR) chaque année ; chacun dure généralement trois semaines jusqu'à satisfaction du nombre de jours de service dû en tant que militaire de milice selon son grade et sa fonction, ou jusqu'à la fin de l'année où l'âge de 34 ans est atteint. Durant cette période, l'exercice de tir hors du service est obligatoire et doit être effectué auprès d'une société de tir reconnue. Il est aussi possible de réaliser de l'avancement pendant les cours de répétition. Les militaires engagé.e.s sous le mode du service long, une fois les 300 jours de service effectués, sont libéré.e.s de leurs obligations. Il est toutefois possible, lors de l'école de recrues, de retourner au mode de service standard, notamment lorsqu'une

¹⁴⁸⁶ Pour plus de détails, voir Armée suisse, « Solde et allocation pour perte de gain (APG) ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/militaires/sold-eo.html#sold>. État au 24.04.2020.

¹⁴⁸⁷ En Suisse, les femmes touchent en moyenne 17,4 % de moins que les hommes par mois en 2019. Didier Froidevaux, Julia Ignaczewska, « Analyse des différences salariales entre femmes et hommes... », *op. cit.*, pp. 7-8.

proposition d'avancement a été faite par le commandement, car monter en grade sous le mode du service long est limité¹⁴⁸⁸.

Lors de mes observations, j'ai principalement visité les écoles de recrues lors des phases d'IGB et d'IBF, soit au début de l'instruction militaire pour les recrues. En effet, des observations menées pendant l'IFO 1, où l'école part « en dislocation » en extérieur, paraissaient délicates à organiser aux yeux des commandements. L'état des lieux des casernes investies ci-dessous (*Tableau 34*) précise le nombre de femmes présentes, détaille leur position (fonction, grade, responsabilité) et localise les enquêtées du corpus d'entretiens.

¹⁴⁸⁸ Il est néanmoins encore possible, une fois le service terminé, de réaliser un avancement selon certaines procédures et conditions. Voir Armée suisse, « Serez-vous le prochain militaire en service long ? ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrips/servicelong.html>. État au 20.03.2018.

Tableau 34. Casernes visitées lors de l'enquête

Arme	Type d'école et nombre de femmes militaires	Grades des femmes militaires	Fonctions des femmes militaires	Enquêtées et femmes militaires rencontrées ¹⁴⁸⁹
ER infanterie (1)	ER et EOF 10 femmes	3 Recrues 3 Appointées- cheffes 2 Sergentes 1 Sergente-majore 1 Lieutenante	2 Soldates échelon de conduite 1 Soldate échelon de conduite/C1 3 Cheffes de groupe 1 Cheffe de section 1 Militaire contractuelle (inconnue) EOF	Manon*, Barbara Clémence Adélaïde*, Noémie, Zoé Francesca Agathe* Laurence Léa
ER sanitaire	ER 9 femmes	5 Recrues 2 Soldates 1 Appointée-cheffe 1 Sergente-cheffe	3 Soldates sanitaires 2 Soldates sanitaires/C1 2 Soldates sanitaires SL 1 Cheffe de groupe 1 Cheffe de section	Alison, Diane, Lara Anna, Luzia Inès*, Haley Silvia Estelle
ER sauvetage	ER 3 femmes	3 Recrues	2 Soldates de sauvetage (dont 1 blessée, déplacée au bureau) 1 Soldate de sauvetage /C1 (blessée, déplacée au bureau)	Charlotte*, Nicole Nina
Place d'armes de l'infanterie	ER 7 femmes	2 Soldates 5 Appointées-cheffes	2 Soldates de sûreté d'aérodrome/C1 5 Cheffes de groupe	Sanita*, Moena Déborah*, Denise*, Shana*, Nadine, Lisa
ER infanterie (1)	ER 4 femmes	1 Soldate 2 Appointées-cheffes 1 Sergente-majore	1 Soldate échelon de conduite 2 Cheffes de groupe (inconnue)	Manon* Adélaïde*, Noémie Laurence
ER sanitaire	ER 15 femmes	10 Recrues 4 Appointées-cheffes 1 Sergente-cheffe	3 Soldates sanitaires 3 Soldates sanitaires SL 2 Soldates sanitaires/C1 1 Ordonnance de bureau SL (1 inconnue) 4 Cheffes de groupe 1 Cheffe de section	Kelly, Marianne, Pia Jasmina*, Lucille, Chiara Rita, Assia Amira Tina, Manuela, Cornelia, Sibel Diane

¹⁴⁸⁹ Au-delà du corpus d'entretiens sont situées les femmes militaires rencontrées sur le terrain des observations pertinentes et mobilisées dans l'analyse.

ER sanitaire	ER 13 femmes	8 Recrues 4 Appointées-chefes 1 Lieutenante	2 Soldates sanitaires 6 Soldates sanitaires SL 4 Cheffes de groupe 1 Commandante de compagnie adjointe	Karin, Céline Tanja, Chloé, Héroïse, Claudia, Brigitte, Artina, Jasmina*, Lucille, Marianne, Chiara Diane
ER infanterie (2)	ER 1 femme	1 Recrue	1 Fantassine sanitaire d'unité/C1 SL	Agnès*
ER infanterie (3)	ER 1 femme	1 Recrue	1 Fantassine équipière / conductrice de char d'infanterie	Julia
ER aviation	ER 3 femmes	1 Sergente 1 Sergente-chef 1 Capitaine	1 Aspirante sergente-majore d'unité 1 Aspirante Quartier-maître 1 Officière professionnelle	Jeanne* Margaux* Laura*
ER CCSVA ¹⁴⁹⁰	ER 18 femmes	12 Recrues 3 Appointées-chefes 1 Sergente-chef 2 Lieutenantes	7 Conductrices de chien 2 Soldates du train 2 Soldates vétérinaires 1 Soldate du train/C1 3 Cheffes de groupe 1 Cheffe de section 1 Commandante de compagnie adjointe, Militaire contractuelle 1 Commandante de compagnie, Militaire contractuelle	Natalie*, Corinne, Sara, Elena, Selina, Verena, Mirjana Brenda, Margrit Marie*, Katharina Sophie Martina, Sonja, Petra Safia* Camille* Pamina*

* Femmes militaires avec lesquelles un entretien a été réalisé.

¹⁴⁹⁰ Centre de compétences du service vétérinaire et des animaux de l'armée.

L'institution veut éviter que des femmes soient envoyées seules dans une caserne. Cependant, les enquêtées Agnès et Fiona se sont retrouvées être les seules représentantes de leur catégorie de sexe pendant une bonne partie ou l'intégralité de leur parcours militaire, comme ce fut également le cas pour Julia, rencontrée dans une caserne rattachée à l'infanterie. Le questionnaire indique que 38,95% des répondantes ne côtoient pas de manière régulière d'autres femmes pendant leur service militaire. Ainsi, l'isolement sexué reste une chose courante dans l'Armée suisse, ce qui reste en définitive assez logique du fait de son faible taux de féminisation.

7.1 Des mesures institutionnelles comme autant de rappels de la différence des sexes

Sur le terrain des écoles de recrues, je n'ai pas constaté de différences conséquentes dans la formation et le travail militaire entre femmes et hommes, et ce malgré la prégnance de discours qui affirment le contraire, émanant principalement d'hommes. J'ai rencontré ce type de discours uniquement dans des forums de discussion de militaires ou de la part de connaissances. Mais les enquêtées relatent aussi ces propos, qui semblent fréquents et le sont suffisamment pour être discutés à la radio suisse-allemande. Ainsi, une officière de milice témoigne dans une vidéo :

« "Les femmes sont traitées de manière préférentielle." En dehors des chambres séparées, nous n'avons absolument pas de faveurs. Nous devons porter le même paquetage et marcher le même nombre de kilomètres. Tout était exactement pareil. »¹⁴⁹¹

Chaque recrue d'une même section rassemblant la même fonction est censée effectuer le même travail que ses camarades, ensemble ou à tour de rôle. Le caractère fortement cadré du quotidien militaire semble faciliter une division égalitaire des tâches. Les charges de nettoyage par exemple, font l'objet d'un tournus entre soldat.e.s. J'ai pu cependant constater une tendance à écarter les femmes des tâches les plus physiques ou qui

¹⁴⁹¹ Émission True Talk, « Darum geht man als Frau ins Militär », *Radio SFR Virus*, 04.2018 [traduction propre : « "Frauen werden bevorzugt behandelt." Abgesehen von den separaten Schlafräumen, genossen wir absolut keine Bevorzugungen. Wir mussten die gleiche Packung tragen, und gleich viele Kilometer marschieren. Es war alles genau gleich. »]. URL : <https://www.srf.ch/radio-srf-virus/true-talk/true-talk-frauen-im-militaer-sind-nicht-automatisch-kampflieben>. État au 30.04.2018.

impliquent le maniement d'un matériel particulièrement lourd. De même, plusieurs enquêtées m'ont parlé d'un exercice qui implique le port d'un tronc d'arbre par la troupe auquel elles n'ont pas participé en raison de leur petite taille, comme Noémie¹⁴⁹² : « Mais j'ai fait l'exercice quand même, en portant au bout de mon petit doigt [rires]. » Lorsque le matériel est particulièrement lourd, les femmes peuvent être amenées à réaliser d'autres tâches, comme l'explique Fiona.

Fiona : « Juste pour monter les antennes de transmission, si c'était une petite antenne, ça allait mais si c'était la grande, c'était lourd alors tu peines un peu et les autres ils s'impatientent. Alors voilà, je fais le reste. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Mais la différenciation de ces quelques tâches n'atteint pas l'ampleur de la division sexuée constatée lors de l'affectation aux fonctions militaires. Là où intervient une spécialisation en cours d'école de recrues – comme par exemple chez les conducteur.trice.s de chien qui peuvent être orienté.e.s vers la défense ou le sauvetage – je n'ai pas constaté de division sexuée du travail militaire. Pour 17,70% des répondantes au questionnaire, il existe cependant des inégalités entre les femmes et les hommes face à la répartition des tâches et des responsabilités, un peu pour 33,10% d'entre elles tandis que 40,20% affirment qu'il n'y en a pas¹⁴⁹³.

Au-delà de l'affectation à une fonction militaire, il semble que le travail militaire soit bien réparti au sein des casernes. Mais des mesures et des mécanismes se donnent à voir et participent à la (re)production de la différence sexuée. Ces éléments sont importants à identifier car ils ont des effets concrets sur le vécu et la façon dont les femmes militaires sont perçues, notamment par leurs pairs masculins.

¹⁴⁹² Appointée-chef Noémie (soldate échelon de conduite, infanterie), 24 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes supérieures. Notes de terrain.

¹⁴⁹³ Ne sait pas : 9,00%. Les données de Franziska Tschan sur le cycle d'été des écoles de recrues en 2001 font état de 31,9% des répondantes affirmant qu'on « leur a assigné d'autres tâches qu'aux hommes ». Franziska Tschan, « Auswertung der Befragung der Frauen der Sommerrekrutenschulen 2001 », *op. cit.*, p. 10.

Les femmes militaires : un effectif particulier

Dès mes premiers pas dans le monde militaire suisse, il m'est apparu que les candidates ou femmes militaires sont souvent définies comme des sources de « problèmes » organisationnels. Dès le recrutement, un commandant de centre me signale que les sélections mixtes sont plus délicates à gérer en raison du caractère non contraint de la convocation des femmes :

Colonel EMG Combin : « Les cycles avec les femmes, c'est plus compliqué, elles sont plus volatiles. Si elles ont une petite blessure ou si elles ne sont pas en forme pour les tests sportifs, et bien elles ne viennent pas. Mais elles ont raison aussi : elles peuvent. Par contre les hommes, ils ne peuvent pas. Ils sont convoqués, ils doivent venir. Du coup, les cycles avec les femmes, c'est plus compliqué pour l'organisation. »

Notes de terrain.

Une fois leur engagement signé, les femmes militaires demeurent perçues comme un effectif spécifique qui demande quelques mesures organisationnelles distinctives et ce à tous les niveaux (juridiques, règlementaires, officieux).

Au plus haut niveau législatif, la *Constitution fédérale* (art. 59, al. 2), la *Loi sur l'armée et l'administration militaire* (LAAM, art. 3) et l'*Ordonnance sur les obligations militaires* (OMi) précisent les aspects centrés sur le principe du volontariat. La *Loi sur l'armée* insiste sur l'égalité en droits et en devoirs tout en ouvrant la possibilité à l'exécutif fédéral de prendre des mesures spécifiques concernant les femmes militaires :

« Elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les militaires de sexe masculin. Le Conseil fédéral peut prévoir des exceptions, en particulier en ce qui concerne la libération du service militaire, la durée des services, l'affectation et l'avancement. »¹⁴⁹⁴

Les mesures qui visent à gérer cette population spécifique se partagent entre plusieurs textes. Ceux-ci peuvent être de droit supérieur, comme les articles de la *Constitution*

¹⁴⁹⁴ Confédération suisse, 510.10 - *Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire LAAM, op. cit.*, art. 3, al. 3, p. 2.

(notamment le chapitre des droits fondamentaux qui inscrit l'égalité en droit entre les femmes et les hommes) ou renvoyer à des règlements et usages propres à l'institution militaire. Une des mesures spécifiques aux femmes renvoie à la question de la grossesse et du devoir d'assistance à l'égard d'enfants en bas âge¹⁴⁹⁵. Si cette question se pose plus particulièrement aux femmes sous contrat ou avec un statut professionnel (cf. chapitre 8), l'Armée suisse précise la procédure quant aux miliciennes et à leurs obligations militaires, et doit se soumettre aux lois supérieures en application. Ainsi, la grossesse est considérée comme l'un des « intérêts privés prioritaires des militaires astreints » par les *Directives relatives aux procédures à adopter en matière de déplacement de service*¹⁴⁹⁶, de même que « la nécessité, pour le militaire, de s'occuper de ses enfants en bas âge, dans la mesure où il ne lui a pas été possible de trouver une autre personne assumant cette tâche pendant la durée du service d'instruction »¹⁴⁹⁷. Si le service peut être déplacé, l'engagement ne s'annule pas pour raison de grossesse. Ainsi, sur les pages d'information « Femmes dans l'Armée », il est précisé :

« La grossesse et le devoir d'assistance à l'égard de ses propres enfants en bas âge ne dispensent pas de l'obligation de servir ou du tir obligatoire. Le cas échéant, vous pouvez déposer une demande de déplacement de service. Si vous souhaitez faire du service pendant votre grossesse, vous devez annoncer celle-ci au médecin lors de la visite sanitaire d'entrée au service. C'est alors au médecin qu'il revient de décider si vous êtes apte au service. »¹⁴⁹⁸

La prise en charge financière du congé maternité est assurée, comme pour le service militaire, par l'allocation pour perte de gain depuis 2004¹⁴⁹⁹. J'ai souligné précédemment que la modalité du service long est mise en lien avec la possibilité de terminer ses obligations militaires avant la maternité : réaliser son service militaire avant de fonder

¹⁴⁹⁵ Des allocations pour frais de garde sont également disponibles : « La personne qui fait du service au moins durant deux jours consécutifs reçoit une allocation pour frais de garde lorsqu'elle vit en ménage commun avec des enfants de moins de 16 ans. » Bureau fédéral pour l'égalité entre femmes et hommes, « Questions fréquentes : Service militaire » URL : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/questions-frequentes/service-militaire.html>. État au 27.03.2018.

¹⁴⁹⁶ Confédération suisse, *Directives 90.069 f – Directives relatives aux procédures à adopter en matière de déplacement de service*, 25.04.2013, article 8-b, p. 3.

¹⁴⁹⁷ *Idem*.

¹⁴⁹⁸ Armée suisse, « Femmes dans l'armée », URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html>. État au 30.04.2018.

¹⁴⁹⁹ 1940 pour le service militaire.

une famille est encouragé et rares sont les femmes qui s'inscrivent au recrutement avec des projets de maternité imminents ou avec des enfants déjà né.e.s. Selon mes données de questionnaire, 15,5% des répondantes ont des enfants et 7,6% ont connu un ou plusieurs changements d'incorporation ou une ou plusieurs interruptions de service pour cause de grossesse ou d'enfants à charge. Si les hommes militaires peuvent également faire des demandes de déplacement de service pour s'occuper de leurs enfants en bas âge, le droit militaire ne prévoit par contre pas de congé paternité¹⁵⁰⁰. Pour les enquêtées fraîchement entrées dans l'institution, la question de la conciliation entre la vie militaire et la vie familiale ne se pose que très rarement au début de leur engagement, mais elle s'impose lorsqu'il est question de se maintenir dans l'institution, ce que je développe dans le chapitre suivant.

Au-delà de la question de la grossesse et de la maternité, on ne trouve que peu d'éléments dans les textes sur une prise en charge spécifique de la population militaire féminine. Un des éléments qui apparaît cependant, cette fois dans le *Règlement de service de l'armée*, renvoie au cantonnement :

« Les cadres et la troupe sont en principe logés séparément. Il en va de même pour les hommes et les femmes. »¹⁵⁰¹

Les casernes présentent un aménagement de l'espace particulier en lien avec la dimension collective de l'institution militaire : grandes chambres alignées sur de longs couloirs, douches et wc partagés, grands réfectoires, vastes places de rassemblement, etc. La présence de femmes implique cependant « la séparation sexuée lorsque la nudité est en partie ou entièrement de vigueur »¹⁵⁰², ce qui concerne les chambres, les douches et les

¹⁵⁰⁰ Longtemps, le congé paternité en Suisse était très limité : en général, un à deux jours étaient octroyés dans le secteur privé, le secteur public pouvant se montrer plus généreux. En 2017, une initiative aboutit, qui demande un « congé paternité raisonnable ». Suite à un contre-projet parlementaire et un référendum, une votation populaire a lieu le 27 septembre 2020 : le projet est accepté par 60,3% des voix. Ce congé payé de deux semaines pour les nouveaux pères, financé, comme le congé de maternité, par le régime des allocations pour perte de gain, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cependant, les recrues et les soldats n'en bénéficient pas. « Toujours pas de congé paternité pour les soldats », *20min.ch*, 05.10.2019. URL : <https://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Pas-de-conge-paternite-a-l-armee-13871263>. État au 23.04.2020.

¹⁵⁰¹ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, op. cit., art. 42, al. 2, p. 18.

¹⁵⁰² Stéphane Héas, Ronan Kergoat, Claude Weber, Saïd Haddad, « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Écoles militaires de Coëtquidan : ... », op. cit., p. 4. Ils se réfèrent à Jean-Claude Kaufmann, « Le

toilettes. Cette séparation – ou ségrégation – est traditionnellement et culturellement implicite dans le contexte suisse comme dans bon nombre de pays occidentaux¹⁵⁰³, de même qu'elle est généralement présentée comme une « conséquence naturelle de la différence des sexes alors qu'il s'agit bien plutôt d'un moyen d'honorer, sinon de produire cette différence »¹⁵⁰⁴ selon Erving Goffman.

La séparation des sexes

Cet impératif culturel pose à la hiérarchie militaire la question des infrastructures et de l'organisation spatiale qui vont permettre d'aménager cette séparation de manière plus ou moins nette. En effet, selon les témoignages des cadres, comme celui de l'adjudant d'État-major dans l'infanterie Mönch, la présence des femmes rend « plus compliquées » l'organisation et la planification des espaces.

Adjudant EMG Mönch : « Une des difficultés c'est l'organisation des infrastructures d'hébergement des femmes : où les mettre et comment ? On doit déjà séparer les recrues des sous-officiers, du coup aussi les femmes, et c'est difficile parce qu'on doit mélanger des sections voire même des compagnies. Là j'ai de la chance, les recrues femmes sont dans la même compagnie. Parce que si on a plusieurs compagnies, on a des programmes différents pour les exercices ou les sorties aussi, et tout le monde n'a pas le même rythme du coup vous ne pouvez pas dormir ! C'est encore plus compliqué avec les chauffeurs qu'on doit mettre à part car ils ont droit à six heures de sommeil pour des questions de sécurité. »

Notes de terrain.

Les espaces réservés aux femmes ne sont pas cloisonnés et contrôlés de la même manière dans les différentes casernes visitées. Il apparaît que dans les places d'arme de l'infanterie – historiquement moins féminisée que d'autres armes et dont les bâtiments sont souvent

corps dans tous ses états : corps visible, corps sensible, corps secret », in Christian Bromberger, Pascal Duret, Jean-Claude Kaufmann, François de Singly, *Un corps pour soi*, Paris, PUF, pp. 67-88.

¹⁵⁰³ La Norvège, où le service militaire est obligatoire pour les deux sexes, promeut quant à elle des chambrées unisexes. Des cadres rencontrés lors de mon enquête parlent parfois de leurs visites dans l'institution militaire suédoise où il ne serait pas rare que des femmes et des hommes partagent les mêmes douches.

¹⁵⁰⁴ Erving Goffman, *L'arrangement des sexes*, op. cit., p. 316

moins adaptés à leur accueil –, l'espace est séparé plus strictement que dans d'autres troupes : fermeture à clé de l'accès, indications claires des interdits sexués, logement des femmes dans un autre bâtiment plus ou moins éloigné du reste de la troupe. Il n'est pas rare que les femmes soient logées dans les quartiers des cadres où les possibilités en termes de séparation douches/wc sont plus larges. Ainsi, la différence de réglementation sur les espaces entre casernes reflète le niveau de féminisation « historique » de la troupe et son rapport à la militarité et à la discipline. Les deux récits d'observations de cantonnement ci-dessous illustrent ces différences entre les sous-cultures institutionnelles et les adaptations différenciées aux infrastructures existantes, celles-ci n'ayant pas été originellement élaborées en prenant compte d'une possible coprésence des sexes.

École de recrues d'infanterie

L'adjudant d'état-major Mönch va me faire visiter les chambres réservées aux femmes dans la caserne. Nous nous rendons au poste de commandement (PC) par lequel il faut passer afin d'obtenir la clé d'accès. Il était prévu que ce soit la sergente-majore Laurence qui me fasse visiter mais c'est finalement un autre sergent-major, Bishorn, qui m'accompagne ainsi que Mönch et un autre préposé au PC. Je suis un peu étonnée qu'ils soient si nombreux pour me faire visiter les cantonnements des femmes, peut-être est-ce l'occasion pour certains de les découvrir ? Ces locaux se situent dans le même immeuble que le PC, accolé à celui où est logé le reste de la troupe. Il y a une grande porte vitrée verrouillée en bas des escaliers qui mènent aux quartiers des femmes, situés au dernier étage de l'édifice. Bishorn souligne que les hommes, les cadres, n'ont pas le droit de s'y rendre seuls, qu'ils doivent toujours être accompagnés : « Il faut être au minimum deux personnes. » On me présente d'abord l'une des chambres des recrues féminines : elles peuvent accueillir environ six personnes contre des dortoirs de seize places pour les recrues masculines. Les chambres des sous-officières sont de l'autre côté du couloir : elles disposent d'une chambre à deux places ainsi que d'un petit espace cuisine dans une autre pièce. Bishorn insiste sur la nécessité de garantir l'intimité des femmes : « J'ai mis des feuilles aux portes pour cacher, pour l'intimité », car les portes d'accès au couloir sont vitrées. Il y a également une feuille de papier avec le sigle symbolisant le genre féminin comme avertissement, car il y a des salles de théorie entre l'espace des recrues féminines

et celui des sous-officières. Nous redescendons l'escalier et le sergent-major referme l'accès à clé. L'espace réservé aux femmes est ici très cloisonné et contrôlé.

Sergente-majore Laurence, romande (fonction inconnue, infanterie), âge, formation, profession et origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

École de recrues sanitaire

Lors de ma première visite dans cette caserne, l'adjudant sous-officier Rotondo me fait rapidement visiter les baraquements des femmes, situés au deuxième étage. Elles sont rassemblées dans un couloir qui n'est pas fermé d'accès (pas de porte ou d'autre indication). De l'autre côté des escaliers qui mènent à ce couloir, il y a celui des chambres des recrues hommes. La séparation est donc moins nette que lors de mes observations précédentes dans une caserne d'infanterie. Autre différence, on le traverse à deux, sans autre accompagnement militaire. Il m'ouvre une chambre après avoir rapidement frappé à la porte, de même que les douches, alors qu'il me semble qu'à ce moment-là de la journée il serait possible, selon le *Picasso*¹⁵⁰⁵, que des femmes soient présentes. Les chambres sont du même format que celles des hommes, à savoir des pièces de six lits pour les recrues, quatre pour les cadres tandis que les commandant.e.s de compagnie ont une chambre seule.e. Les chambres des femmes cadres sont dans la section réservée aux cadres : cet espace est en partie mixte mais les chambrées restent séparées. Le major Karim me précisera lors d'une autre visite que dans l'espace des cadres « il y a des possibilités d'avoir des toilettes et des douches séparées, contrairement aux chambres des recrues ». Rotondo me rend attentive aux vitres des chambres des femmes : des feuilles de papier sont scotchées sur une bonne partie de celles-ci, car la caserne effectuant un arc-de-cercle, elle implique un vis-à-vis avec d'autres pièces et chambres du bâtiment. Les fenêtres ne disposant pas de stores ou de rideaux, il s'agissait de trouver « une combine pour leur intimité ». Les fenêtres des chambrées d'hommes ne sont pas pareillement protégées.

Notes de terrain.

¹⁵⁰⁵ Ce terme désigne le tableau de travail de la semaine pour chaque compagnie et section.

L'expérience de l'enquêtée Muriel au sein des troupes vétérinaires montre que les infrastructures, malgré les efforts du commandement pour séparer les sexes, ne garantissent pas toujours ce cloisonnement des femmes en vue de garantir leur « intimité ».

Muriel : « Le deuxième étage, c'était nous, il y avait trois chambres et en plein milieu les femmes, avec deux autres chambres autour. Le problème c'est que les cours de répétition, ils [les militaires présente.s en caserne pour effectuer leurs cours de répétition] étaient dans nos couloirs et ils nous faisaient vraiment chier, ils nous mataient¹⁵⁰⁶. On avait souvent les portes ouvertes, du coup ils regardaient, ils venaient, ils sifflaient et tout ça. C'était vraiment désagréable. Ils n'étaient pas tout le temps là mais... Ce n'était pas délimité, puisqu'ils fumaient leur clope là [le couloir donne sur l'extérieur], ils avaient le droit de fumer là. Du coup ils étaient assis sur les sièges puis ils nous mataient. On courait partout, on était en string et en sous-tif', du coup c'était un peu... [...] Au niveau de ça, il n'y a pas tellement de règles, à part que, normal, tu dois respecter l'intimité, sinon non. Mais des fois on a été choquées quand des hommes gradés entraient dans nos chambres, quand on était en train de se doucher et tout. Des fois, c'était un peu trop pour nous. Ils venaient, ils faisaient un tour, surtout quand on dormait, ils venaient souvent dans nos chambres voir si tout le monde dormait. Ils venaient, ils faisaient le tour des lits, on était là : "Mais ça va pas ?" Nous on était tous à poil, tu vois quand tu dors ? C'est quand même un peu bizarre. Ça devait être la femme sergent qui devait venir, normal, mais elle, elle venait souvent nous réveiller quand c'était l'heure ou des trucs comme ça. Mais après, c'était bizarre quand même que des hommes puissent rentrer dans notre chambre. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Le respect de la ségrégation sexuée est différencié selon les casernes et il échappe parfois au contrôle de l'institution.

La mise à l'écart n'est pas sans poser des problèmes aux éléments féminins dans leur quotidien militaire, surtout lorsque l'une d'entre elles est la seule femme de la caserne. À travers les publications institutionnelles relatant le vécu des femmes militaires suisses, on constate que cela est toutefois de moins en moins fréquent, surtout par rapport aux

¹⁵⁰⁶ Il faut signaler que de nombreux témoignages indiquent que lors de cette phase du service militaire, les cours de répétition, la discipline est moins respectée et les soldats masculins plus dissipés.

premières années des réformes « A95 » et « AXXI ». Lorsqu'elles sont seules, se pose la question de leur réelle « intégration », car elles ne peuvent pas se tourner vers une camarade du même sexe. Face à cela, dans les publications institutionnelles, c'est l'initiative personnelle des femmes qui semble être la règle dans les relations entre recrues ou soldats.e.s. Ainsi, s'agissant de la première pilote de jet des Forces aériennes, Doris Sturzenegger, la rédactrice responsable du *Info-FDA* jusqu'en 1997 souligne : « Si elle veut parler, elle doit s'approcher de ses camarades masculins »¹⁵⁰⁷. De même pour la première recrue féminine motocycliste :

« Étant seule femme de toute l'école [...] elle se trouve coupée des discussions de chambrée. Elle a dû donc s'habituer à s'approcher de ses camarades. "*Cela dépend de moi d'être ou non taxée d'individualiste*" constate-t-elle objectivement. »¹⁵⁰⁸

Cet isolement relationnel face à un entre soi masculin semble devoir n'être brisé que par la bonne volonté des femmes à qui l'initiative de l'approche incombe. Mais l'organisation spatiale de l'armée renforce cette difficulté : être séparée du reste de la troupe, de sa section et de son groupe – surtout quand on est l'unique femme – complique la transmission des informations. Nombreuses sont celles qui soulignent le fait que des consignes (matériel à prendre, heure et lieu de rendez-vous, etc.), surtout de dernière minute, ne leur parviennent pas, ou que leurs camarades ou leurs encadrants les « oublient ». L'enquêtée Sanita me raconte comment cette séparation peut amener à se sentir moins intégrée au reste de la troupe.

Sanita : « J'étais isolée et ça me dérangeait, je me sentais mise à part. Aussi mes camarades me disaient : "On a eu l'information." Mais moi je n'avais jamais l'information. Des fois j'arrivais sur la place de rassemblement et les gars ils étaient déjà prêts avec leur sac à dos et tout ça, moi je n'avais rien. "Ah il fallait prendre le sac ? Ah okay, ben j'y retourne." Et je perds mon temps. Après on a eu de la chance, ils nous ont déplacées, on est juste à côté et puis voilà la communication passe plus. Mais heureusement qu'on a le téléphone, on a créé un groupe, on s'échange les informations... Ça permet de se sentir, voilà, de faire partie d'un groupe et ça c'est super important dans l'armée, parce que je pense, si on est seul, on ne tient pas. C'est difficile. Le fait d'être dans un groupe, d'être unis dans le groupe, ça nous soude en fait. Ça nous soude et ça motive. Je pense que si on est seul comme ça, c'est beaucoup

¹⁵⁰⁷ Doris Sturzenegger, « Elle volerait aussi au combat ! », *Info-FDA*, n°3, octobre 1996, p. 4.

¹⁵⁰⁸ Majore Pia Zürcher-Vercelli, « Une femme à moto », *Info-FDA*, n°2, septembre 1997, p. 5 [je souligne].

plus dur de revenir le dimanche. Donc là de se dire : "Je retourne auprès de MA section, de MON groupe." Ça va déjà mieux en fait. »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

La perte de temps ne découle pas seulement des problèmes de transmission de l'information mais également de l'éloignement géographique des femmes lorsqu'elles sont logées dans un autre bâtiment. Elles doivent donc trouver des arrangements pour ne pas être en retard sur le reste de la troupe, comme le fait Julia.

« Ça prend beaucoup plus de temps que pour les hommes »

Je suis dans une école de recrues d'infanterie où je retrouve Julia lors de sa cinquième semaine, une jeune Romande de 24 ans, employée de commerce dans la vente de détails depuis six ans avant son engagement. Elle est incorporée comme fantassine équipière/conductrice de char d'infanterie dans une compagnie d'équipage. Elle est la seule femme présente dans la caserne : une autre recrue féminine a été licenciée dès la deuxième semaine pour raison médicale. C'est la phase d'instruction IGB mais les recrues ont déjà commencé l'instruction sur les chars. Mes observations se passent donc principalement dans le hall des chars et sur la place d'exercice et de conduite. À la pause de midi, les recrues doivent d'abord déposer leur matériel en chambre avant de se rendre dans le réfectoire situé dans le même bâtiment que leurs baraquements. Les hommes montent ainsi simplement à l'étage et Julia reste à l'entrée du bâtiment car elle n'y a pas accès : « C'est réservé aux hommes. » Elle m'explique que pour déposer son matériel en chambre, elle doit d'abord récupérer la clé de son bâtiment situé plus loin et revenir, ce qui lui prend « beaucoup plus de temps que pour les hommes ». Comme elle et ils ne disposent que de 45 minutes pour manger et revenir au point d'exercice, elle ne passe pas en chambre et laisse son matériel dans une pièce au rez-de-chaussée, à côté du poste de commandement (PC).

Plus tard, j'accompagne Julia à sa chambre. Elle doit donc d'abord passer au PC pour obtenir la clé d'accès contre signature, puis je l'accompagne vers son bâtiment situé à 300-400 mètres de là. En chemin elle commente : « J'ai hâte de bouger [en IFO 1]. J'ai pris sur

moi parce que l'organisation ce n'est pas ça... ». Le fait d'être seule et isolée lui impose de devoir bien s'organiser pour arriver à l'heure : « Le matin, je mets deux réveils, pour assurer, vu que je suis seule et qu'on ne vient pas me chercher. » Nous revenons ensuite au PC. L'aller-retour nous a bien pris quinze minutes.

Recrue Julia (fantassine équipière/conductrice de char d'infanterie, infanterie), 24 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

Les infrastructures des casernes ne permettent pas toujours une séparation aussi nette entre femmes et hommes, surtout quand celles-ci sont plus nombreuses. Dès lors des arrangements sont mis en place, comme ci-dessous au centre de compétences du service vétérinaire et animaux de l'armée, une troupe « fortement » féminisée.

« Il faut s'organiser »

La lieutenant Pamina m'emmène vers les baraquements. Il y a deux grands bâtiments : l'un est réservé aux recrues masculines de la troupe, le second mélange des recrues masculines, des cadres et les femmes de tous grades. La chambre des recrues féminines se trouve au premier étage : il s'agit d'une chambre de seize places pour douze recrues. Elles disposent de deux douches et deux wc : « Pour les wc c'est bon, mais pour les douches c'est peu pour douze personnes. Alors il faut s'organiser. » Au rez-de-chaussée, les cheffes de section ont une chambre à une place et les cheffes de groupes à deux places. Au même étage se trouvent également des hommes cadres. Ici, les wc et douches (aussi au nombre de deux) sont partagées par les femmes et les hommes. Pour l'organisation, Pamina m'indique qu'elle a réalisé des pancartes « Hommes à l'intérieur » au *recto* et « Femmes à l'intérieur » au *verso*, qu'elles et ils peuvent placer sur la poignée de la porte. Elle précise encore : « Par contre, bien sûr, aucun homme dans la chambre des femmes. C'est la même chose pour les femmes, je ne veux pas les voir dans l'autre bâtiment et encore moins dans la chambre des hommes. »

Lieutenant Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Notes de terrain.

Comme dans les autres casernes, la séparation est souvent appuyée par l'interdiction de pénétrer dans une chambre ou un espace réservés à l'autre sexe. J'aborde dans la partie suivante les croyances et discours qui entourent cette règle, mais souligne ici que cette interdiction renforce le sentiment d'isolement de la plupart des enquêtées, à tel point que la règle est parfois enfreinte, comme le raconte Sanita.

Sanita : « Parfois, je vais rendre visite au dortoir des hommes. Officiellement, on n'a pas le droit, mais bon sinon on est isolée dans nos chambres. En plus on n'est que deux [soldates] et pas de la même section. Du coup on n'a pas le même rythme, ni le même programme. »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

Mais la hiérarchie ne se montre guère tolérante face à cette pratique, comme l'explique Agnès qui s'est faite surprendre sans pour autant avoir reçu de sanction particulière hormis une sérieuse remise à l'ordre.

Agnès : « J'ai une chambre dans un autre bâtiment où il y a surtout les troupes de la musique. Je suis sur un étage complètement vide [...], c'est vraiment au troisième étage, complètement isolé. [...] Hier soir, on a eu une sortie, on est rentré relativement tôt alors bon je ne vais pas me cloîtrer seule dans ma chambre. Je suis allée vers les chambres des mecs pour discuter et bien je me suis fait remonter les bretelles ! Ils sont sévères, voire même trop stricts avec ça. »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Le service et les infrastructures militaires n'ont pas été conçues pour la mixité. La question des lieux d'hygiène peut se révéler d'autant plus problématique lorsque la troupe travaille à l'extérieur de la caserne, notamment lors des exercices de tir : il arrive alors qu'il n'y ait que des toilettes hommes voire simplement aucun lieu d'aisance, comme l'illustre ce récit d'observation.

« Il n’y a pas de toilettes ici. »

En observation dans une caserne d’infanterie, j’arrive avec la section sur la place de tir, des champs plus ou moins escarpés entourés de quelques arbres. Il y a une ferme à proximité et des vaches pâturent dans un enclos. Après le tir, le groupe d’Agnès – alors recrue – change d’exercice et commence l’instruction ABC avec l’appointé-chef tessinois Silvretto : les recrues doivent mettre leur tenue ABC complète dans un temps progressivement raccourci. Comme le groupe d’Agnès n’a pas eu sa pause, un de ses camarades demande à aller aux toilettes. Agnès et plusieurs de ses camarades appuient cette demande. Silvretto accepte et leur donne trois minutes. Il est un peu emprunté face à Agnès. Il regarde aux alentours et lui dit : « Heu... Pour vous ça va être... un coin dans la forêt. Il n’y a pas de toilettes ici. » Quatre hommes s’en vont à quelques pas de là uriner contre un arbre, sans vraiment se soucier de la possibilité que leurs camarades ou moi-même puissions entrevoir quelques aspérités généralement vouées à être dissimulées. Agnès reste sur place. Je regarde aux alentours et estime en effet qu’il n’y a pas d’espace où je me permettrais moi-même de faire mon affaire, hormis un contrebas à l’abris des regards militaires mais en plein vis-à-vis des habitations environnantes.

Plus tard, je demande à Agnès si elle n’a pas eu trop de peine à « se retenir » : « Non, ça a été. J’ai préféré me retenir plutôt que de perdre du temps à trouver un coin à l’abris, parce que bon, il n’y avait pas beaucoup d’arbres non plus, et il y a des maisons en face. Et puis tout enlever, tout remettre, s’il donne que trois minutes pour aller pisser, et bien moi il me faut déjà trois minutes pour enlever mes affaires, donc ce n’est pas possible. »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d’unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Notes de terrain.

Beaucoup d’espaces ne sont pas encore aménagés pour accueillir des femmes, ce qui amène l’enquêtée Shana à affirmer :

Shana : « L’armée est juste faite pour les hommes. Ils peuvent simplement aller pisser derrière un arbre, mais les femmes, c’est un peu plus compliqué. C’est vraiment conçu pour les hommes. »

Soldate Shana (soldate de sûreté, infanterie), 21 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Ces divers éléments, qui se révèlent être des obstacles à la bonne conduite du quotidien militaire des femmes, sont d'autant plus problématiques lors de l'IFO 1 où la troupe est en dislocation à l'extérieur et dort sur le terrain (bunkers, forêt, etc.). L'infrastructure est alors souvent absente pour garantir une séparation spatiale des sexes pour les nuitées. La gestion s'avère différenciée selon le personnel en charge, allant d'une tolérance momentanée de la coprésence des sexes à un maintien strict de la séparation en passant par des arrangements plus ou moins importants, comme l'indiquent différents récits d'entretien, les observations n'ayant pas pu être menées lors de cette phase. Agnès a pu bénéficier d'une souplesse quand bien même un de ses supérieurs m'avait affirmé en début d'école de recrues : « On n'a pas vraiment l'infrastructure pour les femmes. Souvent on les met à l'hôtel avec les officiers. » Mais cela dépend de la personne responsable, comme elle le raconte.

Agnès : « Comme c'était en plein hiver, les bivouacs je ne les ai pas faits sous tente mais dans les baraques, des structures ouvertes où il n'y a pas de fenêtre ni de porte. C'est pour le combat de localité. On était là-dedans. Les chefs de section m'avaient posé la question avant, si ça me dérangeait de faire le bivouac. C'est la seule fois où ils m'ont prise à part et ils m'ont posé la question : "Est-ce que ça vous dérange d'être avec les autres ?" Non, on va dormir tous ensemble, on est crevé, on va se coucher, on va pioncer dans nos sacs de couchage dans le froid. [...] Ça ne me dérangeait pas, et sinon ils m'auraient mise dans un autre bâtiment, parce qu'il y en a deux, donc ils m'auraient mise seule plus loin. Mais au milieu de la forêt toute seule ? Non merci [rires]. Je n'en ai pas envie. Après, j'ai un autre chef de section qui m'a toujours séparée des autres, il m'a mise dans une autre pièce, seule : "C'est décidé, je ne veux pas que vous dormiez avec les autres." [...] J'avais juste une place réservée pour moi avec un gros panneau "Ne pas entrer". Aussi quand je me changeais [rires], ils étaient de vrais *securitas*¹⁵⁰⁹ vraiment, ça ne rigole pas. [...]. »

Appointée-cheffe Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

¹⁵⁰⁹ Ce terme renvoie à l'entreprise Securitas SA, prestataire de services de sécurité bien implanté et connu en Suisse.

Pour Agathe par contre, l'application a été plus stricte : son commandant de compagnie voulait qu'elle dorme seule sous tente lors d'un campement à l'extérieur, ce qui lui aurait demandé beaucoup de travail pour la mise en place du bivouac et aurait impliqué une mise à l'écart de ses camarades. Son chef de section a finalement décidé de l'installer dans un duro¹⁵¹⁰ durant la nuit. L'organisation des lieux d'hygiène sont également problématiques lors de l'IFO 1 car ils peuvent être très limités et les femmes n'ont pas toujours des espaces réservés, comme l'indique le récit d'Inès.

Inès : « Tu as les derniers exercices [IFO 1 dans des abris de la protection civile (PC)], ça c'était la mort. C'était le premier exercice où j'ai fait genre trois jours sans me doucher, tu ne pouvais pas te doucher. Enfin, tu fais le strict nécessaire quoi. Il fallait être bien résistant, parce qu'on était dans un abri PC avec 150 gars, et puis quand c'est l'heure de se doucher et bien les gars ils y vont et puis toi tu arrives, tu n'as que deux douches et bien non il y a toujours des gars qui y vont.

Vous aviez les mêmes douches ?

Inès : Oui on avait les mêmes douches, là on n'avait vraiment pas le choix, 150 gars et deux douches... Avec [Haley, sa camarade en service long], on s'est dit qu'on allait se lever à cinq heures et y aller, mais non ! [rires] Il y avait toujours du monde ! Donc pour finir on a juste pris des serviettes, on faisait le strict nécessaire quoi. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

La plupart des enquêtées raconte des anecdotes semblables sur le service militaire, où la séparation sexuée apparaît souvent comme un obstacle même si nombre de leurs camarades masculins voient cela comme un privilège. Mais un privilège avec un sérieux revers de la médaille : les commentaires et critiques des pairs masculins qui voient dans cette mesure un véritable traitement de faveur¹⁵¹¹ allant à l'encontre de l'égalité de traitement proclamée par l'institution.

Inès : « Quand on allait dans une autre caserne, on était séparé et puis nous les femmes, on avait des douches propres alors que les garçons ils avaient les douches en

¹⁵¹⁰ Ce terme renvoie à un véhicule militaire tout-terrain utilisé par l'Armée suisse.

¹⁵¹¹ Ce genre de réaction est également constaté par Emmanuelle Prévot dans le cas français, Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *op. cit.*, p. 89.

commun, tous ensemble quoi. Du coup, il y avait des petites remarques. On ne le prenait pas mal hein, on le prenait en rigolant. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Lors d'une enquête interne en 2010 auprès des femmes militaires, une question leur demande si elles ont « déjà reçu un traitement de faveur au service militaire »¹⁵¹². Les résultats soulignent la question des dortoirs et des installations sanitaires comme exemples, avec les aspects négatifs que j'ai relevés : isolement et désapprobation des camarades masculins. La séparation des chambres et lieux d'hygiène est souvent désignée par les cadres et par les enquêtées comme « la seule » et « unique » différence entre femmes et hommes à l'armée. Mais les problèmes d'adaptation des infrastructures militaires aux femmes et leur position de minorité impliquent, on l'a vu, que cette séparation engage des difficultés concrètes pour le déroulement de leur service militaire. De plus, elle influence le regard de leurs camarades masculins qui estiment alors, dans le prolongement de l'idéologie méritocratique institutionnelle, que cette mesure équivaut à un traitement inégalitaire au bénéfice des militaires féminines.

Souligner la différence physique entre femmes et hommes

Ce dernier phénomène se manifeste également concernant les tests physiques pendant l'école de recrues : si le test de fitness du recrutement utilise un barème unisexe pour l'affectation militaire, les évaluations physiques au sein des écoles de recrues sont par contre adaptées selon le sexe. Ici, la logique est que « les exigences physiques des militaires féminins doivent être définies de manière à prendre en compte les conditions

¹⁵¹² Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Janvier-juin 2010 » et « Sondage femmes militaires. Juillet-octobre 2010 », *op. cit.*. Le rapport n'est désormais plus disponible en ligne. Quatre questions étaient posées lors de cette enquête. Celles-ci sont orientées de manière à ne pas révéler de problèmes de fonds dans l'engagement des femmes militaires : « Accepteriez-vous de participer à un rapport destiné à toutes les femmes de l'Armée suisse qui accomplissent un service ? Si oui, pourquoi ? Et si non, pourquoi pas ? » ; « Avez-vous déjà reçu un traitement de faveur au service militaire ? » ; « Qu'est-ce qui vous motive ou vous a motivé à accomplir du service militaire ? » ; « Quelles expériences avez-vous faites après votre instruction militaire en matière de recherche d'emploi dans le civil ? ». Franziska Tschan, dans son enquête par questionnaire, identifie le même problème : 61,6% des répondantes ont reçu des commentaires quant à l'hébergement séparé. Franziska Tschan, « Auswertung der Befragung der Frauen der Sommerrekrutenschulen 2001 », *op. cit.*, p. 14.

biologiques » selon le règlement *Sport dans l'Armée* ¹⁵¹³. Lors du service, plusieurs types de test sont effectués¹⁵¹⁴. Sur la base des tableaux d'évaluation¹⁵¹⁵, les barèmes sont adaptés selon le sexe : par exemple, pour le test de course sur douze minutes, les femmes doivent parcourir 250 mètres de moins que les hommes pour obtenir la même évaluation. Il existe également parfois des aménagements, comme l'explique le major Bernina des troupes sanitaires : « Par exemple, pour le test des pompes, les femmes peuvent les faire sur les genoux et elles en ont moins à faire dans le même temps imparti. »¹⁵¹⁶ Ces tests aboutissent à un classement mixte sur la base de barèmes différenciés, ce qui engendre des réactions de la part des hommes comme me l'explique une responsable du recrutement des femmes, la sergente Eiger.

Sergente Eiger : « Quand elles sont à l'école de recrues, elles font de nouveau le sport avec un barème femmes, et c'est là qu'il y a de nouveau des problèmes. C'est après trois ou quatre semaines d'ER, donc elles commencent déjà à s'adapter au niveau des hommes et tout ça mais elles font les tests sport sur un barème séparé. Et les filles, à cause des points, elles sont presque toujours mieux classées que les garçons. Alors ils commencent à dire : "Toi tu viens faire l'armée et tu n'es pas comme nous, tu as des bonus, et ci et ça." Et les filles elles me téléphonent parfois : "Mais nous on ne voulait pas ça." Mais là, le seul motif des points c'est de savoir où ils en sont. Au recrutement on en a vraiment besoin pour l'affectation. »

Entretien informatif.

L'enquête interne le souligne aussi :

« Le barème différent appliqué aux femmes pour les prestations sportives est considéré comme un inconvénient [par les répondantes]. Selon une femme militaire,

¹⁵¹³ Armée suisse, *Règlement 51.041 dfi - Sport in der Armee*, 01.01.2018, art. 51-52, p. 9 [traduction propre : « Die körperlichen Anforderungen an die weiblichen AdA sind so zu stellen, dass sie den biologischen Gegebenheiten Rechnung tragen. »].

¹⁵¹⁴ Principalement le test de performance TRIFIT qui vise à « évaluer le niveau de la condition physique » à travers trois tests (test global de la force du tronc, saut en longueur sans élan et course de douze minutes) ; l'examen pour la distinction sportive, examen intermédiaire comprenant cinq disciplines (jet du ballon lourd, saut en longueur sans élan, grimper à la perche, course de douze minutes et course navette) ; et le test de condition et de coordination (TCC) qui évalue « l'aptitude à la polysportivité en vue de l'instruction moniteur sport ». D'autres tests et concours sont également proposés. Armée suisse, *Documentation 51.044.08 f - Tests et examens*, état au 01.01.2013.

¹⁵¹⁵ Voir les tableaux d'évaluation sportive de l'Armée suisse en *Annexe 11*.

¹⁵¹⁶ Notes de terrain.

"ce barème suscite généralement de la jalousie ; beaucoup d'hommes le considèrent comme un traitement de faveur". »¹⁵¹⁷

Les femmes en sont considérées comme responsables alors qu'elles n'ont pas participé à la mise en place de ces mesures institutionnelles : Katia Sorin, dans le cas français, a également repéré à quel point les femmes militaires sont identifiées comme des « concurrentes déloyales »¹⁵¹⁸ par leurs pairs en raison de notations différenciées. Ce qui est considéré par beaucoup comme un « traitement de faveur » constitue cependant une charge supplémentaire pour les femmes militaires, qui doivent gérer elles-mêmes les réactions que cela suscite.

Les performances physiques ne sont pas seulement mises à l'épreuve lors de ces tests mais par l'ensemble du quotidien militaire. Ce sont surtout les marches, de plus en plus longues et soutenues, qui marquent les recrues, leur difficulté étant renforcée par le port d'un paquetage lourd, au poids généralement identique pour femmes et hommes. La sergente Titlis, responsable du recrutement des femmes, affirme que cette épreuve est particulièrement difficile pour les militaires féminines.

Sergente Titlis : « C'est clair, elles ont de la peine avec le sac à dos, avec le dos, les bras. Elles ont aussi de la peine même si elles font huitante points [au TFA]. C'est notre problème comme femmes, c'est qu'on a moins de force dans le dos. [...] [Le matériel], c'est partout la même chose. [...] Alors je dis toujours aux filles d'essayer de porter un sac à dos avec du poids, dix ou quinze kilos pour s'entraîner, parce que le sac à dos, il fait aussi mal aux épaules, et après le dos commence à faire mal, elles ont des problèmes et elles finissent par être licenciées [médicales]. Ça c'est souvent. C'est quelque chose qui nous manque alors que les hommes, ils ont plus de force. Le sac à dos, ce n'est pas vraiment un problème pour eux. C'est que le monde militaire n'est pas fait absolument pour les femmes, c'est un métier d'homme. Oui, on peut dire que c'est un domaine qui a été fait pour les hommes. Parce qu'on ne peut pas faire des sacs à dos moins lourds que les hommes pour les femmes, parce qu'elles ont la même fonction, elles font la même chose. »

Entretien informatif.

¹⁵¹⁷ Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Décembre 2010-mars 2011 », *op. cit.*

¹⁵¹⁸ Katia Sorin, *Femmes en armes...*, *op. cit.*, p. 144.

Au-delà du test physique différencié, les enquêtées ainsi que de nombreux hommes, issus de la troupe ou cadres, insistent sur le fait que les femmes font « la même chose que les hommes » et ce également physiquement¹⁵¹⁹. Mais la pratique d'un barème différencié pour les tests physiques participe « à entériner le principe d'une plus grande faiblesse physique des femmes »¹⁵²⁰ et souligne la différence en tentant de la corriger et de la dissimuler dans un classement mixte. Dans la même veine, l'utilisation que des cadres font des femmes militaires pour « motiver » leurs camarades masculins appuie leur inadéquation avec l'idéal physique du militaire : elles sont ainsi parfois utilisées comme « femme-carotte »¹⁵²¹ ou figure repoussoir¹⁵²² afin de déprécier les hommes qui peinent lors des exercices physiques, comme le raconte Muriel.

Muriel : « La marche des 40 kilomètres, c'était tout le long comme ça. Un cadre fait : "Regarde la meuf, là, regarde ! Elle porte son sac et toi tu n'y arrives même pas alors qu'elle fait la moitié de ton poids !" »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Si les hommes ne parviennent pas à supplanter les femmes, c'est qu'ils ne sont pas à la hauteur, de « vrais hommes », ceux-ci étant également soumis au modèle de masculinité hégémonique qui prévaut dans le milieu. Ainsi, nombreuses sont les enquêtées à souligner l'exigence physique de leur parcours militaire. On retrouve le même discours de la part de leurs pairs masculins, ce qui ne permet pas d'affirmer que les femmes peinent physiquement plus que les hommes dans le quotidien militaire. Au contraire, elles affirment de manière générale être parvenues à suivre le reste de la troupe, voire même parfois à surpasser des hommes. Mais ces affirmations exprimées lors des entretiens sont à prendre avec prudence : les femmes militaires les plus performantes ont pu être plus disposées à me rencontrer et à réaliser un entretien que celles qui ont essuyé de sévères

¹⁵¹⁹ À quelques exceptions près comme je l'ai signalé plus haut.

¹⁵²⁰ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 68.

¹⁵²¹ Selon la locution de « la carotte et le bâton », la carotte permettant d'inciter un âne récalcitrant à avancer. Ce phénomène est également dégagé du questionnaire de Franziska Tschan, où les femmes sont utilisées pour motiver les hommes. Franziska Tschan, « Auswertung der Befragung der Frauen der Sommerrekrutenschulen 2001 », *op. cit.*, p. 12.

¹⁵²² Ou des « modèles repoussoirs », définis comme des « réalités discursives importantes, c'est-à-dire [des] éléments de discours suffisamment installés et stabilisés qui, tout à la fois, sont activés par le cadrage cognitif et normatif du genre et l'entretiennent ». Isabel Boni-Le Goff, « Des expert·e·s respectables ? ... », *op. cit.*, p. 82. Elle tire cette définition des travaux de Cecilia Ridgeway, *Framed by gender. How gender inequality persists in the modern world*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

difficultés. De plus, la désirabilité sociale peut s'actualiser dans notre relation d'enquête : face à une chercheuse qui semble avoir à peu de chose près le même âge qu'elles, les enquêtées ont parfois tendance à se focaliser sur leurs bonnes performances et leurs succès, dans une logique de distinction face à une femme qui n'a pas réalisé de service militaire. Ces artefacts liés à la relation d'enquête – mais également à des logiques sociales et sexuées que je vais développer plus loin – sont d'autant plus plausibles que les réaffectations des femmes militaires ne sont pas rares et que la proportion d'entre elles à ne pas parvenir à la fin de leur école de recrues est parfois importante.

Il faut aussi tenir compte du fait que la norme physique institutionnelle est variable entre les troupes, voire même entre les fonctions militaires réunies au sein d'une même troupe. Comme on l'a vu, les fonctions militaires sont hiérarchisées selon leur niveau d'exigence physique où les plus hautes renvoient aux fonctions combattantes. Une fois dans les casernes, on remarque effectivement que la prégnance des performances physiques est très inégale selon les troupes et fonctions. Ainsi, si lors de mes observations en compagnie de la recrue Julia¹⁵²³, fantassine équièrière/conductrice de char dans une caserne d'infanterie, la journée est ponctuée de salves de pompes récurrentes, je n'ai pas assisté à de telles pratiques auprès des troupes sanitaires. Ces écarts sont très vite identifiés par les enquêtées, comme dans le récit de Jasmina, soldate sanitaire.

Jasmina : « Chez nous, le sport ne joue pas vraiment un rôle. On a beaucoup de personnes qui ne sont pas du tout sportives. Ce n'est pas comme chez les grenadiers ou quelque chose comme ça, être une machine. Chez les sanitaires, ce n'est pas important. »

Sergente-cheffe Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

L'aviation serait également moins « pointue en termes physiques », comme le souligne un commandant d'écoles de recrues et de sous-officièrès de ladite arme avant d'aborder les exigences variables selon les spécialisations : « Si vous êtes piquet de sauvetage ou sapeur-pompier, c'est plus physique. »¹⁵²⁴ De même, au sein du centre de compétences du

¹⁵²³ Recrue Julia (fantassine équièrière/conductrice de char d'infanterie, infanterie), 24 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales inconnues.

¹⁵²⁴ Entretien informatif.

service vétérinaire et animaux de l'armée, où les rythmes physiques sont fortement différenciés entre les fonctions de soldat.e vétérinaire (faiblement exigeants), de soldat.e du train (moyens) et de conducteur.trice de chien (très exigeants). Ainsi, si les femmes font « la même chose que les hommes » au niveau physique, toutes les recrues, selon leur affectation, ne font pas la même chose, qu'elles soient femmes ou hommes.

Si sur la base de ma recherche, on ne peut affirmer ou infirmer réellement que les femmes militaires peinent plus que les hommes face aux exigences physiques du service militaire, reste appliquée une évaluation adaptée qui souligne l'écart des femmes à la norme masculine.

(In)Différencier par la parure

L'habillement est également un moyen de rappeler la différence des sexes. Si l'uniforme de type militaire a une « fonction d'asexuation des corps »¹⁵²⁵ ainsi que d'homogénéisation, cela n'est pas toujours le cas. Comme pour tout vêtement de travail, l'uniforme militaire sert comme « levier de contrôle et de hiérarchisation des sexes ou comme un support d'expression d'une appartenance sexuée »¹⁵²⁶. Le règlement intitulé *Habillement et paquetages*¹⁵²⁷ décrit sur une soixantaine de pages le contenu du matériel militaire que reçoivent les recrues, les situations dictant le genre de tenue à adopter et comment la porter, les principes militaires liés (comme l'uniformité), les insignes et d'autres informations pratiques (entretien, poids, etc.). Il existe plusieurs tenues au sein de l'Armée suisse : la tenue A – dite également « tenue de sortie » – avec laquelle l'apparat institutionnel s'expose à l'extérieur de ses murs, la tenue B (de service) et la tenue C (de travail). Si les tenues B et C, qui renvoient à ce qu'on appelle communément le treillis militaire, ne sont pas différenciées entre femmes et hommes, la tenue A est, elle, sexuée. Ainsi, selon les contextes, le vêtement militaire peut « conduire symboliquement à la négation du corps féminin » ou « favoriser aussi une reconnaissance »¹⁵²⁸ de celui-ci,

¹⁵²⁵ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 59.

¹⁵²⁶ Pascal Barbier, Lucie Bargel, Amélie Beaumont, Muriel Darmon, Lucile Dumont, « Vêtement », in Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, p. 661.

¹⁵²⁷ Armée suisse, *Règlement 51.009 f - Habillement et paquetages*, 01.01.2004, état au 01.11.2020.

¹⁵²⁸ Christophe Pajon, « Les femmes dans l'Armée de l'Air : exception ou modèle ? », in Claude Weber, *Les femmes militaires*, op. cit., p. 140.

notamment à travers le port de la jupe en sortie, moment où les contraintes opérationnelles sont absentes et où les règles vestimentaires mettent le primat sur les fonctions de représentation¹⁵²⁹.

*Tenue de sortie différenciée par sexe*¹⁵³⁰

La tenue A pour les militaires...

... masculins se compose de :

- a) veston ;
- b) pantalon avec ceinture de pantalon ;
- c) chemise ou chemise à manches courtes, col fermé avec cravate grise ;
- d) béret 95 (dans la couleur de l'arme ou du service auxiliaire) ;
- e) chaussures civiles basses ou montantes (sans décoration métallique et brillante, pas de souliers laqués ou en daim) ou souliers militaires et chaussettes de couleur unie noire, bleu foncé ou gris-vert.

... féminins se compose de :

- a) blazer ;
- b) pantalon avec ceinture de pantalon ou
- c) jupe avec ceinture de cuir noir ;
- d) chemise ou chemise à manches courtes, col fermé avec cravate grise ;
- e) béret 95 (dans la couleur de l'arme ou du service auxiliaire) ;
- f) chaussures civiles noires basses ou montantes (hauteur maximale du talon 6 cm, pas de talons aiguille, sans décoration métallique et brillante, pas de souliers laqués ou en daim) ou souliers militaires (excepté avec la jupe) ;
- g) avec la jupe : bas longs de couleur grise discrète (sans dessin et sans couture) ;

¹⁵²⁹ Plusieurs chercheurs soulignent les fonctions de représentation de l'uniforme militaire. Notamment, Jeanne Teboul identifie les « "deux corps" sexués du soldat », tandis que Christel Coton souligne dans la même logique l'apparent paradoxe d'une coprésence entre une « virilité contenue dans l'identité militaire » et une « forme de féminité des corps » où l'esthétique et la tenue ont leur importance, ce qui montre que la masculinité hégémonique d'un milieu n'est pas forcément homogène et cohérente mais compose avec des « modèles de masculinité différents » qui ont à voir notamment avec la position hiérarchique des individus au sein de l'armée. Voir Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat, op. cit.*, pp. 223-226 ; Christel Coton, « La virilité guerrière en question. Les officiers face à un paradoxe de l'excellence », *Sextant*, n°27, 2009, pp. 195-206.

¹⁵³⁰ Armée suisse, *Règlement 51.009 f- Habillement et paquetages, op. cit.*, pp. 14-15.

avec le pantalon : mi-bas ou chaussettes unies de couleur noire, bleu foncé ou gris-vert ;
h) sac de sortie selon besoin. Il peut également s'agir d'un sac civil similaire de couleur noire en cuir lisse, sans décoration.

La tenue de sortie rappelle l'identité sexuée de la personne qui la porte et fait ainsi exception à la « volonté unificatrice et uniformisante »¹⁵³¹ du vêtement militaire. Les femmes militaires ont la possibilité d'opter pour des parures vestimentaires proprement féminines qui laissent place à la féminité telles que la jupe, les bas et les chaussures à talon. Cette possibilité de porter la jupe existe également au sein d'autres armées occidentales, les marges de liberté pouvant être plus ou moins larges selon les commandements, les armes, les troupes. Dans certains cas, surtout lorsqu'il s'agit de faire parader la troupe devant un public civil, le port de la jupe peut être ordonné afin « de se rassurer sur le genre »¹⁵³² des femmes militaires et d'amenuiser la transgression de genre¹⁵³³. Les détails de la codification de cette tenue de sortie prennent une place importante lors de la séance spécifiquement réservée aux candidates lors du recrutement, où les responsables étalent les règles sur la taille des talons, la couleur des bas, etc. Les bas et les chaussures civiles ne sont pas fournies par l'Armée suisse et doivent être achetées par les recrues selon ces indications. Seule la tenue de sortie est différenciée selon le sexe, le reste de l'habillement militaire ne varie pas hormis pour les sous-vêtements¹⁵³⁴. Les tenues de sport, civiles, sont également exemptées de réglementation officielle, ce qui laisse une marge de manœuvre à leur caractère sexué ou non. Ces différentes règles d'habillement ne sont pas forcément connues par les commandements des casernes, ce qui les amènent parfois à faire appel aux personnes responsables du recrutement des femmes pour avoir des détails¹⁵³⁵ ou à ne pas s'y intéresser outre mesure. Cela permet de légères entorses au règlement (comme le port de bas de couleur

¹⁵³¹ Daniel Roche, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 216.

¹⁵³² Christine Mennesson, « Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, 2006, p. 184.

¹⁵³³ Ce contrôle sur les corps et sur la dimension sexuée du vêtement porté sont particulièrement analysés auprès des footballeuses, notamment par Christine Mennesson ou Stéphane Héas *et al.* Christine Mennesson, « Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau », *op. cit.*, pp. 179-196 ; Stéphane Héas, Dominique Bodin, Karen Amossé Karen, Sophie Kerespar, « Football féminin : « C'est un jeu d'hommes » », *Cahiers du Genre*, n°36, 2004, pp. 185-203.

¹⁵³⁴ Un « *boxershort* » compose le matériel militaire fourni. Pour les femmes, il n'y a pas d'indication : il s'agit de leurs propres sous-vêtements. Armée suisse, *Règlement 51.009 f - Habillement et paquetages*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁵³⁵ Entretien informatif.

noire). Mais il arrive tout de même que des contrôles soient effectués, comme me le raconte Julia.

Julia : « Au début de l'ER, ils sont venus à deux pour mesurer mes talons pour la sortie avec une règle [rires] ! »¹⁵³⁶

Recrue Julia (fantassine équipière/conductrice de char d'infanterie, infanterie), 24 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales inconnues.

La majorité des enquêtées ont eu le libre choix quant au port de la jupe ou du pantalon lors des sorties. Selon le règlement relatif à l'habillement et aux paquetages, ce choix peut être « ordonné » par la ou le commandant.e uniquement « pour des manifestations dans le cadre du service (comme l'appel principal). [...] Dans les autres cas (temps libre), le libre choix est laissé aux militaires »¹⁵³⁷. Il arrive cependant que la ou le commandant.e d'école ou de compagnie accorde une grande importance au principe d'homogénéité et ordonne que toutes les femmes militaires affichent une tenue harmonisée : le choix est généralement fait par les femmes les plus gradées ou selon l'entente entre des femmes de même rang. Cependant, cela n'est pas prescrit dans les règlements et les femmes militaires peuvent parfois résister, comme le raconte Inès.

« Ils vous ont parfois demandé de mettre la jupe ?

Inès : Non. Enfin justement l'officier de carrière qui était là, il a interdit de porter la jupe. Mais en fait dans le règlement ce n'est pas écrit qu'il a le droit, donc nous on a porté les jupes. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Le choix de tenue que les enquêtées font durant leur parcours militaire sera un indicateur éclairant de leurs efforts d'adaptation aux normes et modèles masculins de l'institution (assimilation) ou de leurs résistances (affirmer sa féminité) (voir chapitre 9).

D'autres éléments de la parure corporelle sont soumis à réglementation : les bijoux et les cheveux. L'institution militaire suisse n'impose pas la tonte des cheveux¹⁵³⁸ ou l'exclusion

¹⁵³⁶ Notes de terrain.

¹⁵³⁷ Armée suisse, *Règlement 51.009 f - Habillement et paquetages*, op. cit., art. 27, al. 3, p. 15.

¹⁵³⁸ Il serait par contre de tradition de le faire dans certaines fonctions, comme chez les grenadiers d'Isoine.

des corps ornés de piercings ou de tatouages, et il est tout à fait possible de rencontrer des militaires, femmes et hommes, avec une chevelure longue, plusieurs tatouages visibles, des piercings et des bijoux discrets¹⁵³⁹. C'est le *Règlement de service* qui codifie ces aspects en les mettant en lien avec les principes d'uniformité et de représentation.

« Uniforme et présentation

1. L'uniforme est l'expression de l'appartenance à l'armée. Quiconque porte l'uniforme représente la troupe et il est donc tenu d'observer une présentation et un comportement corrects. Les cheveux notamment doivent être propres et soignés ; les cheveux longs ne doivent pas flotter sur les épaules. Les cheveux ainsi que les bijoux et les piercings ne doivent ni gêner les activités du service ni compromettre la sécurité individuelle. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) peut régler les détails concernant la présentation lorsque l'uniforme est porté.

[...]

3. Il est interdit de porter des effets d'habillement, des insignes ou autres objets qui ne sont pas réglementaires. »¹⁵⁴⁰

Pour les cheveux longs, c'est le chignon qui s'impose¹⁵⁴¹ selon le principe qui veut que la chevelure féminine ou masculine ne touche pas le col de l'uniforme¹⁵⁴². Parfois, un filet peu esthétique peut être imposé, mais cela est rare¹⁵⁴³. On distingue également dans ce règlement une tolérance face à des ornements du corps propres aux « cultures jeunes »¹⁵⁴⁴ comme les piercings ou les tatouages. En ce qui concerne les attributs de la féminité, comme le maquillage, le vernis à ongle et le port de bijoux, il n'y a pas de règle officielle hormis des consignes distribuées lors de la séance spéciale pour les femmes lors du recrutement¹⁵⁴⁵. Ces prescriptions vont varier selon les casernes : elles peuvent aller

¹⁵³⁹ Les bijoux et les piercings sont généralement ôtés pendant le travail militaire pour des raisons de sécurité, comme l'accroche possible avec du matériel militaire (casque, combinaison ABC, etc.), dans la logique de « justifications opérationnelles » comme la nomme Christophe Pajon. Christophe Pajon, « Les femmes dans l'Armée de l'Air : exception ou modèle ? », in Claude Weber, *Les femmes militaires*, op. cit., p. 139.

¹⁵⁴⁰ Armée suisse, *Règlement de service (RSA)*, op. cit., art. 58, al. 1 et 3, pp. 22-23.

¹⁵⁴¹ Il est couramment usité au sein d'autres armées, où il est « accepté et revendiqué comme la coupe réglementaire (et donc militaire) par excellence ». Katia Sorin, *Femmes en armes...*, op. cit., p. 196.

¹⁵⁴² La queue de cheval est toutefois acceptée lors des exercices de sport.

¹⁵⁴³ Aucune des enquêtées n'a eu à le mettre durant son parcours militaire.

¹⁵⁴⁴ David Le Breton, « Signes d'identité : tatouages, piercings, etc. », op. cit., pp. 17-19.

¹⁵⁴⁵ Voir les consignes pour les femmes militaires distribuées lors du recrutement mixte en *Annexe 12*.

d'une interdiction totale à une autonomie contrôlée, comme la possibilité de se maquiller « légèrement ». Une troupe féminisée n'est pas forcément plus conciliante et les interdits les plus sévères n'émanent pas forcément de cadres masculins : par exemple, au centre de compétences du service vétérinaire et animaux de l'armée où j'ai rencontré le plus de femmes pendant mes observations, le maquillage et le vernis à ongle étaient proscrits pendant le service (hors cérémonie et sorties) et ce par une cadre féminine, la lieutenant Pamina.

Pamina : « C'est moi qui fais les consignes. Je leur ai dit que je ne veux pas de maquillage, elles n'ont pas le temps pour ça et cela ne leur sert à rien. Elles peuvent mettre une sorte de crème si elles le veulent [du type fond de teint], mais c'est tout. Après pour les sorties, elles font comme elles veulent, c'est libre. La même chose pour les ongles, je ne veux pas de vernis de couleur, elles peuvent mettre du vernis transparent pour le soin si elles veulent, mais rien de visible. Les bijoux aussi sont interdits, car selon ce qu'on fait, ça peut être dangereux. Si vous avez des boucles d'oreille et que vous devez enlever rapidement votre casque et que ça se coince, vous arrachez tout. Alors il faut les enlever ou pour celles qui ont ces boucles plus épaisses [les écarteurs], elles doivent protéger en mettant du scotch. Pour les cheveux aussi, c'est comme ça [elle me montre son chignon qui est assez élaboré], pas de queue de cheval, parce que ça pend, ça peut se coincer, il ne faut rien qui touche la nuque ou les épaules. Sauf pour le sport, elles peuvent faire la queue de cheval. »

Lieutenant Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Ces règles varient ainsi selon les commandant.e.s de compagnie qui peuvent avoir des motifs divergents quant à une même décision. Ainsi, si Pamina justifie la sienne en termes d'efficacité et de sécurité opérationnelles, la lieutenant Camille rencontre un autre discours au sein de la même caserne, qui insiste lui sur les impératifs d'uniformité et la nécessaire adaptation des femmes à l'univers des hommes.

Camille : « Chaque commandant de compagnie pense un peu autrement, mais normalement ils disent à chaque soldat femme qu'elle ne doit pas se maquiller, qu'elle ne doit pas se vernir les ongles : "Ouais ce n'est pas nous qui sommes venus vous chercher comme femmes militaires, si vous êtes ici c'est comme un privilège." Pour le moment, il y a un commandant de compagnie qui dit ça chaque année aux recrues.

C'est toujours un peu les règles de la compagnie. Mais il n'y a pas de règles fixes à [Champsot]. »

Lieutenante Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Plusieurs casernes visitées ne posaient pas de règles spécifiques lors de mes observations. C'est le « bon sens », soit l'autocontrainte, qui est attendu et grâce auquel les extravagances seraient évitées, comme le conçoit l'enquêtrice Laura, capitaine dans l'aviation.

« Par rapport à la caserne ici, au niveau de ce qui est maquillage et tout, qui édicte les règles autour de ça ?

Laura : Il n'y a pas de règles.

Écrites non mais c'est un peu chaque caserne qui gère ça ?

Laura : Si on veut. Alors les cheveux, c'est réglé dans le règlement de service, ça c'est clair. Après le maquillage, les ongles, enfin tu vois moi je suis aussi un peu un extrême pour ça [elle porte en effet un maquillage assez prononcé et des ongles façon *nail art*], il n'y a pas de règle. Moi je pense que ça doit rester dans le correct et puis on n'a jamais eu besoin de reprendre une fille parce qu'elle était sur-maquillée ou comme ça. Ici c'est peut-être plus ouvert, dans le sens où il n'y a jamais eu de problème, après ça dépend aussi du commandant d'école. Je pense que peut-être dans d'autres écoles...
[...]

Par exemple au centre des animaux, là, elles n'ont pas le droit de se maquiller.

Laura : Ah oui ? Mais il y a une raison ? C'est un peu arbitraire. Oui ça c'est bizarre. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Il arrive aussi que d'autres femmes plus gradées prennent l'initiative de conseiller les jeunes recrues sur leur féminité en service, comme ici dans le cadre de l'infanterie.

Noémie : « Je n'ai jamais été sous les ordres d'une femme, mais au début de l'ER, il y a une femme, un lieutenant, qui est venue nous parler pour nous donner des conseils sur comment cacher notre féminité, comme quoi pas de maquillage, pas d'ongles faits,

pas de bijou. Mais en fait on a le droit au maquillage léger et les ongles avec un vernis transparent. »¹⁵⁴⁶

Appointée-chef Noémie (soldate échelon de conduite, infanterie), 24 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes supérieures.

Ce récit souligne les positions différenciées des femmes militaires face à la place des attributs de la féminité en service. Si les règles sont officieuses et changeantes par rapport aux attributs de la féminité des femmes militaires, leur corps est cependant scruté et soumis au contrôle social, par les hommes de l'institution mais aussi par leurs paires féminines, les jugements ou les rappels à l'ordre quant à la façon de se parer étant fréquents. Ainsi, l'enquêtée Agnès s'est fait sermonner plusieurs fois durant son service.

Agnès : « À notre caserne [infanterie], c'est rien sur le visage, pas de cheveux qui touchent la nuque. Donc c'est vraiment le chignon hyper serré. La première sortie, je me suis fait ramasser parce que je pensais qu'en sortie c'était bon, j'avais une tresse sur le côté. Mais ça ne passe pas. Une autre fois j'étais en tenue de sport, j'allais me coucher mais avant je devais passer au BFAO¹⁵⁴⁷ pour avoir les informations pour le lendemain. J'avais les cheveux détachés : "C'est quoi ça ? Vous attachez ces cheveux !" À [Savolaire], ils abusent vraiment. Une autre fois, je venais de passer le brevet chef, je me suis dit que peut-être le grade fait que je peux un peu plus... [...] Alors j'ai juste fait une queue. Le chef de la place il m'a ramassée : "C'est quoi ça ? Je ne veux plus voir ça !" »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Que ce soit à travers les tests physiques, les règlements sur la tenue et d'autres attributs corporels, l'institution militaire applique un contrôle accru sur les corps de ses membres. Les mesures spécifiques aux femmes participent à marquer la différenciation entre les sexes. En effet, comme le remarquent Stéphane Héas *et al.* dans le cas français, les femmes militaires « ne sont pas exemptes de marquage féminin même au sein d'une institution où l'uniforme militaire est de rigueur et les codes de conduite quotidiens particulièrement

¹⁵⁴⁶ Notes de terrain.

¹⁵⁴⁷ Bureau formation assistée par ordinateur.

appliqués »¹⁵⁴⁸, même si ici elles peuvent souvent choisir librement d'endosser ces marquages ou non. Du côté de l'institution, je constate qu'elle « a opté [globalement] pour une position intermédiaire en prenant en considération les exigences militaires (hygiène, sécurité, homogénéisation) et les pratiques sociales »¹⁵⁴⁹ notamment sexuées, position qui s'impose selon moi d'autant plus dans le cadre d'une armée de milice et par le caractère volontaire de l'engagement des femmes. Le récit ci-dessous illustre d'ailleurs cette position intermédiaire.

Prendre en considération les normes sociales sexuées et l'hexis corporelle

Le filet pour les cheveux n'a jamais été porté lors de mes observations. Fiona, seule femme dans une caserne peu habituée à accueillir des femmes militaires, a cependant failli devoir s'y soumettre. Mais les normes esthétiques civiles, plus impératives pour les femmes que pour les hommes selon les représentations dominantes (une femme doit rester séduisante, en conformité avec sa nature et son rôle social), lui ont permis d'y échapper.

Fiona : « Ils ont voulu que je mette le filet, tu sais ? [...] Tu dois payer une amende si tu ne le portes pas. Bon je fais quoi ? Je le porte ou je ne le porte pas ? Le sergent-chef m'a dit : "Bon montrez-moi à quoi ça ressemble." Alors je mets ce truc et tu as tous les cheveux qui pendent quand même derrière, même avec le filet. Il me dit alors : "Mais c'est vraiment moche ! Non mais vous ne portez pas ça." Yes !!! Après il me fait : "Mais vous le gardez toujours sur vous et dès qu'il y a une inspection vous le mettez." Mais même pour les inspections je ne le mettais jamais. »

Dans d'autres casernes également, le commandement a renoncé à faire porter le filet. Ainsi, l'enquêtrice Pamina, alors commandante de compagnie, même si elle donne de l'importance à la mise à l'écart des parures de la féminité dans le cadre militaire, interdisant aux femmes de sa caserne de se maquiller même légèrement pendant le service (hors sortie), rejette l'utilisation du filet car « c'est moche ». Dès lors, la norme

¹⁵⁴⁸ Stéphane Héas, Ronan Kergoat, Claude Weber, Saïd Haddad, « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Écoles militaires de Coëtquidan : ... », *op. cit.*, p. 3.

¹⁵⁴⁹ Katia Sorin, *Femmes en armes...*, *op. cit.* p. 188.

esthétique, si elle est importante dans le milieu militaire, se révèle d'autant plus prégnante envers les femmes qui retrouvent l'impératif sociétal de ne pas s'enlaidir¹⁵⁵⁰.

Les normes corporelles et d'uniformité institutionnelles s'adaptent ainsi aux normes sociales traditionnelles qui contraignent les corps des femmes. Cette volonté institutionnelle n'est pas récente – on se souvient de l'*Appel SCF* de mars 1940 qui voulait éviter « une virilisation de la femme »¹⁵⁵¹ –, et les femmes militaires doivent encore faire face à une autre injonction malgré leur engagement dans un bastion masculin : « Rester femme, quoiqu'il arrive. »¹⁵⁵² C'est ce que conseille Silvia Ulrich, première officière féminine de la poste de campagne de l'Armée suisse, dans la *Revue militaire suisse* :

« Je recommande à chaque femme dans l'armée qui aimerait faire de l'avancement de le faire. Et elle doit s'imposer par tous les moyens au préjugés et aux faux privilèges. Elle doit revendiquer le même droit que les hommes. Ce faisant, elle doit pourtant rester femme. »¹⁵⁵³

Face aux femmes qui s'écartent de ces normes, une souplesse peut aussi s'appliquer : on tolère les femmes aux atours plus « masculins », même si elles sont considérées avec curiosité par les membres de l'institution. Ainsi, lors de mes observations dans une caserne sanitaire, l'appointée-chef Lucille, qui a une forte carrure et des cheveux coupés courts façon garçon, sort de la caserne pour l'appel de la sortie en tenue A avec pantalon. Les neuf autres femmes – deux autres appointées-chef et sept recrues – sont toutes en jupe. Je suis accompagnée du major Bernina et lui lance un regard interrogateur du fait que les tenues ne sont pas harmonisées, alors qu'il m'a précédemment affirmé que les femmes pouvaient choisir le pantalon ou la jupe, mais que toutes devaient porter la même tenue. Il me regarde quelque peu gêné : « Oui, bon là... » Je crois comprendre que le commandement ne souhaite pas forcer Lucille à porter la tenue plus féminine en raison de son *hexis* masculine, ce que les propos de Bernina, tenus plus tard, semblent confirmer :

¹⁵⁵⁰ David Le Breton, « D'une tyrannie de l'apparence : corps de femmes sous contrôle », in Michel Dion, Mariette Julien (dir.), *Éthique de la mode féminine*, Paris, PUF, 2010, pp. 3-26.

¹⁵⁵¹ « Le Service complémentaire féminin. Des directives du Général à la fin du service actif », in Dagmar Heuberger, Hélène Kett, Jürg Stüssi-Lauterburg, Etienne Jeanneret, Elisabeth Dubois-Trauffer, *La femme dans l'Armée suisse, de 1939 à nos jours, op. cit.*, p. 23.

¹⁵⁵² Christoph Rölli, « Silvia Ulrich est le premier officier féminin de la poste de campagne de l'armée suisse. « Je veux prendre mes responsabilités » », *Revue militaire suisse*, n°4, 1999, p. 14.

¹⁵⁵³ *Idem*.

« Elle est bien, elle a les capacités pour grader. Quand elle a fait le concours de cadre, je n'ai pas remarqué tout de suite que c'était une fille, avec ses cheveux courts et le casque sur la tête. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Lieutenante Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Appointée-chef Lucille (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 25 ans, apprentissage, origines sociales moyennes inférieures.

Notes de terrain.

Faire avec un matériel inadapté

Si les enquêtées sont généralement satisfaites de leurs tenues militaires, qu'elles soient sexuées ou non, ce n'est pas le cas de tout le matériel. En effet, plusieurs outils vestimentaires ne sont pas adaptés aux femmes et à leur morphologie, comme le souligne Sievert Kaj-Gunnar en 2021, chef de communication d'Armasuisse, office fédéral chargé des achats militaires : « Les uniformes et les équipements de l'armée sont trop peu ou pas du tout adaptés aux besoins spécifiques des femmes. »¹⁵⁵⁴ C'est le cas par exemples des « KS » (bottes de combat¹⁵⁵⁵) peu disponibles en petites tailles¹⁵⁵⁶, de même que les tenues de feu ou les gilets pare-balles, ou encore le sac à dos, ce qui n'est pas sans poser de réelles difficultés aux femmes militaires pendant leur service.

¹⁵⁵⁴ Kalina Anguelova, « L'armée taillera des uniformes pour les soldates », *Femina Magazine*, n°13, 2021, p. 8.

¹⁵⁵⁵ Kampfstiefel 90, bottes de cuir avec lacets de plus de deux kilos.

¹⁵⁵⁶ Des cadres des troupes sanitaires ont ainsi dû commander une paire spéciale pour l'une de leurs recrues féminines auprès d'une entreprise de commerce en ligne.

« *C'est trop grand pour moi !* »

La section de l'enquêtrice Charlotte (troupes de sauvetage) va faire aujourd'hui son « baptême du feu ». Un lieutenant leur explique l'exercice : un feu va être allumé dans un container, lequel est relié à un second en hauteur, ce qui implique de devoir monter un escalier pour atteindre la sortie placée à l'autre extrémité de ce second container. Il s'agit aujourd'hui de mettre la tenue, de voir les différences de chaleur selon les étages dans le module et d'être enfermé.e.s avec un feu. Elle et ils ne vont pas encore l'éteindre. La tenue est un uniforme orange anti-feu avec un sac à dos comprenant une bouteille d'oxygène. Les 18 recrues commencent à l'enfiler et Charlotte commente : « Mais ça fait une robe pour moi ! » Le reste de la section rit et plaisante sur sa petite taille noyée dans l'habillement d'exercice. Au moment de mettre le sac à dos, elle est aidée par un camarade pompier volontaire qui s'y connaît mieux, mais elle et il ont tout de même de la difficulté à le mettre et Charlotte peste : « C'est trop grand pour moi ! », ce à quoi un chef de groupe répond, sur le ton de la plaisanterie : « Ils n'ont pas fait la taille enfant ! [rires] ». Charlotte rit de bon cœur avec le reste de la troupe mais son habillage prend plus de temps que pour ses camarades et ses instructeurs lui appliquent un contrôle plus poussé pour s'assurer qu'il ne reste pas d'ouverture. Elle entre ensuite avec l'instructeur et ses camarades dans les containers, hors de ma vue. À la sortie de l'exercice, elle me dit qu'elle a eu « un peu de peine à monter l'escalier parce que c'est long au niveau des genoux et aussi des manches ».

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Notes de terrain.

Si les gabarits des femmes sont variés, voire même parfois plus imposants que certains hommes, elles demeurent en moyenne plus petites en taille. Le matériel militaire commun pour ce genre d'exercice n'est donc pas toujours adapté à leur morphologie. Sanita souligne une forme de « sous-équipement des femmes »¹⁵⁵⁷ qui devient un obstacle à sa volonté de ne « pas faire les choses qu'à moitié ».

¹⁵⁵⁷ Paola Tabet, « Les mains, les outils, les armes », *op. cit.*, p. 10.

« Le matériel comme le sac à dos, tu penses que c'est adapté à la taille des femmes ?

Sanita : Non. Comme le gilet pare-balles. Il est mal fait parce qu'il n'est pas adapté à notre corpulence parce qu'on est quand même plus fine et moi il dépasse de mes épaules. Donc je n'arrive même pas à me serrer les mains, il est trop grand. Et comme c'est trop grand forcément c'est chiant : quand j'avais le gilet pare-balles, je n'arrivais pas à mettre le sac à dos toute seule, j'avais besoin d'aide. Je trouve que c'est des petites choses où ils pourraient investir pour adapter parce qu'on pourrait être plus efficaces, ça c'est clair. [...] Je trouve que c'est le minimum que ça soit adapté, pour éviter les blessures, pour que ça nous motive, qu'on puisse donner de notre mieux en fait. Pas faire les choses qu'à moitié. »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

L'Armée suisse a récemment eu conscience de ce problème et a annoncé, dans le prolongement de la publication du rapport du groupe de travail « Femmes à l'armée », qu'Armasuisse avait été mandaté pour intégrer les différences morphologiques et les besoins spécifiques des femmes dans le projet du « Système modulaire d'habillement et d'équipement pour les engagements militaires »¹⁵⁵⁸. Ces changements vont toucher aux uniformes et aux équipements de combat.

L'institution crée de la différence sexuée dans sa manière de gérer et d'encadrer les femmes militaires à travers des mécanismes socialement reconnus comme communs et naturels (ségrégation sexuée des chambres et lieux d'hygiène, évaluation physique plus clémente, etc.). Ces adaptations ont des effets, tout comme les défauts d'adaptation à leurs spécificités : ainsi, divers éléments pratiques qui ne sont pas ajustés à la présence des femmes (toilettes, matériel, etc.) affectent leur vécu et leurs performances. Autant d'obstacles qui peuvent rendre l'expérience du service militaire plus difficile et exclure les femmes de l'entre-soi militaire, voire même de l'institution elle-même du fait que ces nombreuses entraves peuvent se révéler décourageantes à force. Tout cela participe d'un traitement qui n'est *in fine* pas égalitaire.

¹⁵⁵⁸ Kalina Anguelova, « L'armée taillera des uniformes pour les soldates », *op. cit.*, p. 8.

7.2 La régulation des rapports sociaux de sexe au sein de l'armée par l'autocontrôle des femmes

J'ai présenté, dans la section précédente, des mesures et pratiques officielles visant la (non) prise en charge des femmes dans l'institution militaire helvétique, or ces mesures – et d'autres encore – sont justifiées par des discours et des croyances plus officieuses révélées grâce aux observations et aux entretiens informatifs. En effet, à propos de la question des interactions entre femmes et hommes dans le cadre militaire, rien n'est édicté dans les règlements, hormis l'alinéa trois des devoirs fondamentaux de la et du militaire du *Règlement de service de l'armée* :

« Tout militaire est tenu de respecter les droits de l'homme et la dignité humaine dans sa diversité et sans discrimination. Nul ne doit subir de préjudice en particulier en raison du sexe, de l'appartenance ethnique ou nationale, de la langue, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, des opinions politiques ou autres, du milieu social d'origine, du style de vie ou d'un handicap. »¹⁵⁵⁹

Mon enquête ayant été menée dans un contexte de dénonciation et de visibilisation d'agressions sexuelles et de viols commis au sein des milieux militaires, notamment en France et aux États-Unis, j'ai rapidement constaté l'absence de textes et de procédures y faisant référence dans le contexte suisse. Les observations montrent que ces règles sont transmises par oral et de la compétence des commandements décentralisés. La question de la séparation des corps et des sexes, cette entorse à « l'égalité de traitement » revendiquée par l'institution militaire, souvent présentée comme « LA seule différence » entre militaires féminines et masculins, s'accompagne d'un registre de justification particulier. On l'a vu, les femmes militaires peuvent être perçues comme des sources de problèmes organisationnels dans le cadre d'une institution conçue par et pour les hommes. Mais elles sont également souvent considérées comme des sources de problèmes relationnels, des « génératrices de désordre social »¹⁵⁶⁰. La séparation sexuée qui constitue un des éléments du dispositif présentés précédemment repose sur un cadre de justification officieux qui va au-delà de la question de la nudité et de l'intimité. En effet,

¹⁵⁵⁹ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, op. cit., art. 77, al. 3, p. 29.

¹⁵⁶⁰ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, op. cit., p. 11.

la peur de la sexualité *intra-muros* motive ces règles organisationnelles. Le contexte d'étude étant non seulement homosexué mais également hétéronormé¹⁵⁶¹, je vais montrer ici que le dispositif militaire induit un contrôle des corps mais aussi de la moralité des femmes militaires *en particulier*¹⁵⁶². En effet, « les représentations sur les femmes militaires s'inscrivent pour une grande part dans [une] dimension sexuelle »¹⁵⁶³ ce qui implique une (sur)sexualisation de leurs comportements et de leur corps. Dès lors, c'est par les femmes que le scandale arriverait, car la sexualité se matérialiserait par leur présence.

La gestion de la sexualité

Le dispositif institutionnel militaire produit un discours sur la « valeur sexuelle »¹⁵⁶⁴ des femmes volontaires, ces dernières étant considérées comme une réelle menace pour la bonne marche du quotidien militaire. On l'a vu, les motifs illégitimes d'entrée dans les discours des cadres (féminines et masculins) renvoient l'engagement à un intérêt d'ordre purement sexuel. Si l'étape du recrutement n'aborde pas directement la question de la sexualité, l'entrée en école de recrues voit très vite l'institution prendre des mesures. C'est généralement la ou le commandant.e d'école ou de compagnie qui édicte des règles qui demeurent sous forme orale et varient au cas par cas, car le règlement de service n'encadre que peu la question des interactions entre femmes et hommes. À propos de la séparation des chambrées, mesure officielle, les discours qui l'accompagnent font souvent référence, de manière plus ou moins sous-entendue, à l'interdit (hétéro)sexuel, comme dans les propos d'une responsable du recrutement des femmes, la sergente Eiger.

Sergente Eiger : « Il faut un peu...disons...prendre note qu'il y a des femmes. Avec les chambres, le logement et tout ça. Oui, on peut déjà dire qu'il y a l'égalité hommes et

¹⁵⁶¹ L'hétéronormativité présuppose l'hétérosexualité comme la norme dominante.

¹⁵⁶² Ce contrôle s'impose dès la création du Service complémentaire féminin durant la Deuxième Guerre mondiale, où la « bonne tenue physique et morale » des engagées est une préoccupation majeure de l'institution. Monique Pavillon, *Les immobilisées :...*, *op. cit.*, pp. 63 et 75-77.

¹⁵⁶³ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *op. cit.*, p. 87.

¹⁵⁶⁴ Paola Tabet, « La grande arnaque. L'expropriation de la sexualité des femmes », in Annie Bidet-Mordel (dir.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010, pp. 104-121.

femmes mais... Oui je pense que c'est comme au civil, on doit quand même faire un peu attention quand il y a des femmes là où il y a des hommes. »

Entretien informatif.

Dans toutes les casernes que j'ai visitées, j'ai remarqué que la gestion de la sexualité, perçue comme un problème organisationnel, est à la charge des femmes : étant donné que c'est elles qui amèneraient dans le cadre militaire cette problématique – l'hétérosexualité allant de soi – elles doivent par conséquent assumer la charge de garantir le maintien hors de l'institution de toutes pratiques d'ordre sexuel. Ces règles s'accompagnent d'une légitimation sous le registre du « bon sens » cherchant *in fine* à instaurer une forme d'autocontrainte sur le corps des femmes, comme le relèvent les propos de l'enquêtée Laura, capitaine et commandante de compagnie.

Laura : « Il faut un peu sensibiliser certaines femmes qu'on a ici, à ne pas se balader... Elles ne se baladent pas en maillot de bain mais il y a des shorts, des tailles de short, c'est pas interdit mais tu réfléchis peut-être. Tu vas te balader devant 200 types dans le couloir, tu es sûre qu'on ne va regarder que ton short. Et puis certaines, elles ont de la peine encore à assimiler ça. Donc c'est pour ça peut-être qu'il faut faire des règles, je pense tout ce qui est maquillage et puis tout, tant que ça ne vient pas dans le vulgaire, là il n'y a pas besoin. Mais c'est plutôt une sensibilisation plutôt qu'une interdiction, je pense que c'est plus intelligent. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

L'institution attend des femmes militaires des efforts afin de ne pas poser « problème », terme fréquemment usité par les cadres. Il est parfois également demandé aux hommes de faire des efforts en lien avec la présence de femmes militaires, mais cela reste moins fréquent. Lors de la théorie de service dans une caserne sanitaire qui aborde quelques aspects organisationnels de la place d'arme et donnée par un sergent-major d'unité le premier jour d'école de recrues, celui-ci s'adresse aux hommes concernant les douches : « On ne veut voir personne à poil dans les couloirs. Vous l'avez remarqué, il y a dans ce départ quinze femmes sur 175 recrues. »¹⁵⁶⁵ Mais ce sont principalement les femmes qui sont encouragées à contrer leur désir mais surtout celui qu'elles provoqueraient chez les

¹⁵⁶⁵ Notes de terrain.

hommes. Lors des premiers jours d'école, les nouvelles recrues féminines sont parfois prises à part afin d'être averties que la bonne réputation de toute la caserne repose sur leur comportement « adéquat ». Cela renvoie en partie à la position générale de l'institution quant aux tenues et comportements de ses éléments, quel que soit le sexe : « Quiconque porte l'uniforme représente la troupe et il est donc tenu d'observer une présentation et un comportement corrects. »¹⁵⁶⁶ L'exigence de l'institution vis-à-vis de tous.tes ses membres veut que chacun.e soit un exemple. Pour les femmes, être un exemple induit de se détacher d'un stéréotype de genre. Ainsi, l'enquêtée Adélaïde raconte son entrée dans l'Armée suisse.

Adélaïde : « L'un des premiers soirs, c'était une lieutenantante qui nous avait parlé, elle nous a dit : "Alors en tant que fille, il n'y a plus de maquillage, il n'y a plus rien, ici il n'y a pas de filles, pas de garçons, on est tous dans le même machin, il ne faut pas commencer à faire des différences. Vous en tant que femmes, faites attention à comment vous réagissez." Parce que forcément il y a certaines filles, je ne sais pas, elles vont réagir avec les garçons d'une certaine manière, peut-être provocante. Elle voulait surtout nous mettre en garde, qu'il fallait faire attention à notre comportement, que ça ne serait pas comme dans la vie civile. On ne peut pas s'amuser à prendre le risque de faire quelque chose comme ça. "Parce que ce n'est pas lui qui va être dans la merde, c'est vous et après c'est la réputation de toute la caserne." Parce que ça parle beaucoup plus haut et après ça part dans les autres casernes. Et en tant que fille si on a la réputation d'allumeuse ou je ne sais pas quoi dans toutes les casernes, parce que tous les garçons sont au courant, ça ne le fait pas. Enfin bon. »
Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Au centre de compétences du service vétérinaire et animaux de l'armée également, les jeunes recrues féminines sont « mises au courant » des règles officieuses.

« Il y avait des règles spécifiques dans la caserne pour ce qui est des rapports entre hommes et femmes ? »

Natalie : Ouais, je crois que dès la première nuit on a été mises au courant, c'est [Pamina] qui nous a dit : "Donc vous n'êtes pas là pour draguer, pour trouver votre

¹⁵⁶⁶ Armée suisse, *Règlement de service (RSA)*, op. cit., art. 58, al. 1, p. 22.

mari. On trouve un garçon dans votre chambre c'est loin, vous allez dans la chambre d'un garçon c'est loin, pas de bécotages, c'est tac tac tac." Les choses ont été mises au clair mais sinon il n'y a jamais rien eu. »

Soldate Natalie (conductrice de chien/C1, troupes logistiques), 22 ans, apprentissage, hortultrice, origines sociales moyennes inférieures.

Les femmes amèneraient la sexualité dans les casernes et la réputation de leur troupe dépendrait alors de leur bon comportement. Il a été montré que même lorsqu'elles sont absentes, la sexualité symbolique¹⁵⁶⁷ et l'objectification sexuelle des femmes sont des dimensions fortes de la culture militaire¹⁵⁶⁸, de même qu'il y a un « lien [historique] consubstantiel entre conscription et sexualité masculine »¹⁵⁶⁹. Ainsi, cette « sur-surveillance »¹⁵⁷⁰ des femmes militaires découle en partie du stéréotype attribué aux hommes, les soldats, qui seraient porteurs d'une sexualité masculine performante, insatiable, pulsionnelle, naturalisée et valorisée. Les jeunes recrues masculines sont considérées comme incapables de contrôler leur « instinct sexuel », comme le souligne la majeure Valerette.

Majore Valerette : « Je dis aux jeunes femmes : "Si vous y allez ne portez pas de mini-jupe, de talons, de machin, sinon vous allez passer la plupart du temps à vous énerver parce que le bonhomme, il va vous regarder." Ce qui est naturel [insiste], c'est normal. »

Entretien informatif.

Dès lors, cette vision de la sexualité masculine « rend problématique la présence de femmes militaires dans la mesure où elles en [seraient] l'objet potentiel »¹⁵⁷¹. L'enjeu est alors de proscrire les relations sexuelles entre militaires féminines et masculins : cela se

¹⁵⁶⁷ Sexualité symbolique virile qui exclut l'homosexualité.

¹⁵⁶⁸ Ainsi, Anne-Marie Devreux montre que les rapports sociaux de sexe s'épanchent également dans les espaces non mixtes. Anne-Marie Devreux, « Du balai au fusil, l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *op. cit.*, pp. 117-123.

¹⁵⁶⁹ Christophe Gracieux, « France. Le crépuscule du « bon pour les filles » : la sexualité des conscrits dans les années 1960 et 1970 », *in* Véronique Blanchard (éd.), *Les jeunes et la sexualité*, Paris, Autrement, 2010, p. 311. Voir également Michel Bozon, *Les Conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981 ; Raphaëlle Branche, « La sexualité des appelés du contingent en guerre d'Algérie », *in* Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, pp. 402-415. Ce lien semble aussi prégnant en Suisse si l'on considère que la commune de Payerne, « ville garnison » qui accueille plusieurs casernes militaires, détient le record suisse du nombre de salons de massage dévolus au travail du sexe sur son territoire.

¹⁵⁷⁰ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *op. cit.*, p. 91.

¹⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 88.

fera à la charge des femmes, comme le constate également Emmanuelle Prévot dans le cas d'une armée française en opération à l'étranger¹⁵⁷².

Armée suisse et sexualité masculine

La question de la sexualité – hétéro et homosexuelle¹⁵⁷³ – dans le cadre militaire reste un sujet peu abordé par les entités militaires suisses et par les armées en général¹⁵⁷⁴. S'il n'y a pas aujourd'hui de véritable prise en charge institutionnelle de la sexualité des soldats dans l'Armée suisse, des questions ont pu être posées à ce propos dans le questionnaire médico-psychologique du recrutement¹⁵⁷⁵. Lors des recrutements, j'ai parfois entendu des astreints plaisanter autour de rumeurs, comme celle des questions sur leurs « pratiques sexuelles » ou sur un contrôle médical consistant à leur « palper les boules »¹⁵⁷⁶. D'autres mythes ont la vie dure. C'est notamment le cas de ce que l'on appelle l'« *antibock* », un inhibiteur d'érection qui serait versé dans le thé ou la nourriture des recrues et dont on retrouve sur internet des photographies du contenant labellisé par l'Armée suisse. Si des cadres professionnels m'ont confié pendant les observations penser que la pratique avait effectivement cours il y a un temps, le mythe reste vivant du fait des plaisanteries de militaires qui, affecté.e.s aux cuisines, auraient imprimé et collé de fausses étiquettes sur de vieilles boîtes à médicaments laissées ainsi volontairement à la vue des recrues. Ainsi, une connaissance de mon village d'origine, alors en service en tant que grenadier de char, m'a montré un cliché de cette fameuse boîte qui circulait dans sa caserne. D'autres rumeurs parlent également de bromure ou de soude versées dans le thé pour « couper la libido » des jeunes recrues.

¹⁵⁷² « Il revient donc à ces dernières de contrecarrer les tentatives de séduction. C'est à elles de s'en accommoder et non pas aux hommes de modifier leurs "habitudes" ». *Ibid.*, p. 95.

¹⁵⁷³ Si l'Armée suisse est désormais ouverte aux militaires homosexuel.le.s, il n'en demeure pas moins que ce genre d'institution cherche plutôt à « construire une identité virile parfaitement hétérosexuée ». Pierre Albertini, « Armée », in Louis-Georges Tin (dir.), *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, p. 44.

¹⁵⁷⁴ Christophe Gracieux, « France. Le crépuscule du « bon pour les filles » : ... », *op. cit.*, pp. 311-319.

¹⁵⁷⁵ Ces questions semblent avoir été abandonnées depuis 2004. Voir *Interpellation 03.3421 au Conseil fédéral*, déposée par Alexander Baumann (UDC) au Conseil national le 20.06.2003. URL :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20033421>. État au 20.08.2021.

¹⁵⁷⁶ Notes de terrain.

Concernant l'homosexualité masculine, elle était considérée comme un motif d'exclusion jusqu'en 1995¹⁵⁷⁷ ; cependant, l'aptitude au service d'une personne peut être mise en question si son orientation sexuelle « engendre un conflit intérieur »¹⁵⁷⁸. Il existe depuis 2005 une association au sein de l'institution qui rassemble les officier.ière.s gay : « *Queer Officers* »¹⁵⁷⁹. Sur le terrain, plusieurs témoignages affirment qu'il reste préférable pour les militaires homosexuel.le.s de se montrer discret.ète.s, comme le souligne l'enquêtée Camille.

Camille : « Les hommes [homosexuels] à l'armée, c'est quelque chose qu'il ne faut pas dire. J'en connais maintenant deux qui l'ont dit, deux soldats qui ont dit qu'ils sont homosexuels. Ça n'a pas trop amené de bonnes réactions... Ils ne se sont pas faits rejeter mais ils doivent faire un peu attention quand ils sont sous la douche, des trucs comme ça. Ça gêne. »

Lieutenant Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Dans les conversations entre recrues ou soldat.e.s, principalement entre hommes, j'ai pu constater que l'homosexualité masculine est fréquemment moquée et est mobilisée pour hiérarchiser les troupes sur l'échelle des masculinités – les troupes les plus féminisées étant désignées comme des troupes « de tapettes ». Cela fait partie des comportements qui

¹⁵⁷⁷ Pour plus de détails sur l'histoire des rapports de l'Armée suisse à l'homosexualité masculine, voir Thierry Delessert, « *Les homosexuels sont un danger absolu.* » *Homosexualité masculine en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne, Antipodes, 2012.

¹⁵⁷⁸ Selon le *Bulletin des médecins suisses* sur l'aptitude au service qui se base sur le document interne classifié *Nosologia Militaris*. Ce dernier définit les critères médicaux d'aptitude au service. Service médico-militaire de l'Armée suisse, « Aptitude au service 2008 », *Bulletin des médecins suisses*, vol. 89, n°37, 2008, p. 1579.

¹⁵⁷⁹ Des personnes transgenres incorporées dans l'Armée suisse font depuis récemment apparition dans la presse, comme la lieutenant-colonne Christine Hug, qui a entamé sa transition alors qu'elle est militaire professionnelle et cadre supérieure. On apprend également récemment que la transidentité pouvait être un motif d'inaptitude lors du recrutement : un Vaudois de 21 ans s'est vu déclaré inapte sur la base du manuel médical de l'armée qui déclare doublement inapte au service militaire et à la protection civile les personnes transgenres. Après plusieurs recours, il a pu être la première personne transgenre incorporée dans l'Armée suisse, notamment après que la conseillère fédérale en charge de la Défense ait « pris des mesures pour que les personnes transgenres ne soient plus systématiquement déclarées inaptes au service dès le début 2020 ». Raphaël Cand, « "On m'a déclaré inapte car j'ai changé de genre" », *24heures.ch*, 15.08.2019. URL : <https://www.24heures.ch/vaud-regions/la-cote/m-declare-inapte-jai-change-genre/story/15951936>. État au 27.12.2021 ; Raphaël Cand, « "Les personnes transgenres pourront faire l'armée" », *24heures.ch*, 21.12.2019. URL : <https://www.24heures.ch/suisse/personnes-transgenres-pourront-armee/story/12553018>. État au 27.12.2021 ; Raphaël Cand, « Sergent Ellyot Ammann, premier transgenre jugé apte à l'armée », *24heures.ch*, 27.12.2021. URL : <https://www.24heures.ch/sergent-ellyot-ammann-premier-transgenre-juge-apte-a-larmee-296153829776>. État au 27.12.2021.

réaffirment la masculinité hégémonique valorisée à l'armée, face aux masculinités marginalisées.

Entretiens et notes de terrain.

Se prémunir des « fausses accusations » d'agression ou de harcèlement sexuels

D'autres règles plus ou moins contraignantes selon les casernes peuvent être mises en place afin de se prémunir de la sexualité, perçue comme une déviance par l'institution. On pourrait d'abord considérer certaines de ces règles, un peu naïvement, comme des mesures qui visent à protéger les femmes d'agressions sexuelles. Mais il m'est rapidement apparu que cela n'était pas le cas. La question du contrôle en chambre est très révélatrice de cette perception méfiante vis-à-vis des femmes. En principe, même s'il n'existe pas de règle écrite, ce contrôle est réalisé par des cadres de même sexe ou, s'il n'y a pas de cadres féminines disponibles, par deux cadres masculins *minimum*. Cette mesure est encouragée par le bureau du recrutement des femmes.

« Vous avez des hommes militaires qui vous contactent directement ?

Sergente Titlis : Oui il y a surtout des cadres qui nous contactent à cause du fait qu'ils ont des femmes à l'école, le sergent-major ou bien aussi le fourrier : "Maintenant on a des femmes, il y en a une qui a dit qu'elle ne doit pas ceci ou bien cela ?" Ils demandent si c'est vraiment comme ça ou pas. Je propose aussi au sergent-major de faire le contrôle des chambres toujours accompagné d'une autre personne parce qu'on sait aussi que si une femme elle veut arriver à quelque chose, ce n'est pas difficile : elle raconte ce qu'elle veut disons et après c'est l'homme qui a... Même s'il dit que ce n'est pas vrai, on ne le croit pas. On a déjà eu les mêmes problèmes au recrutement avec les médecins, c'est pour ça maintenant que l'on a toujours une assistante médicale chez le médecin quand il y a les filles, avec les garçons pas, mais avec les filles oui, car si le médecin il dit : "Elle est inapte", elle sort et elle dit : "Il m'a touchée, il a fait ci ou ça" de manière à lui faire changer sa décision. Alors on ne veut pas avoir de problème. On a eu une fois, on a dit : "Ça suffit, on va changer nos méthodes." [...] Mais c'est clair si une femme elle veut faire du service militaire alors elle fait tout pour y arriver. Alors à ce moment-là, c'était aussi contre le médecin. »

Entretien informatif.

Dans la même logique que le contrôle en chambre, plusieurs casernes appliquent la règle de la présence de deux supérieurs masculins au *minimum* lors d'entretiens avec des femmes, alors qu'ils sont généralement menés en tête-à-tête avec les hommes, comme pour l'entretien d'avancement. La justification de cette règle est révélatrice du fait de faire porter aux femmes la responsabilité du désordre sexuel au sein de l'armée. Pour un major des troupes sanitaires, « ce système de contrôle en chambre, c'est pour nous [les cadres, dans le contexte d'énonciation exclusivement masculins] protéger, pour nous éviter d'avoir des problèmes ». De même, dans une caserne de sauvetage, la nature de ces « problèmes » est explicitée par un adjudant d'état-major :

Adjudant EMG Felskinn : « Il n'y a pas de règles écrites, mais c'est partout comme ça. Il n'y a pas de règles spéciales. Après on met toujours deux personnes pour le contrôle [en chambre], on est obligé car si après il y a un problème, la femme elle dit cela, l'homme il dit cela, on ne sait pas qui dit vrai. »

Notes de terrain.

Des rumeurs sont alors mobilisées pour légitimer ces pratiques, comme dans les propos d'un adjudant sous-officier des troupes sanitaires concernant les entretiens d'avancement.

Adjudant sous-officier Rotondo : « C'est plutôt des règles implicites, par exemple c'est la sergent-chef [Estelle] qui fait le contrôle des douches et non pas un gradé homme. Il ne faut pas être seul avec une femme. D'ailleurs, j'ai entendu parler d'un entretien d'avancement où la femme militaire n'était pas satisfaite des opportunités de carrière qu'on lui proposait et qui du coup voulait accuser un gradé de lui avoir fait des avances lors de l'entretien seul à seule. Elle l'a menacé. »

Notes de terrain.

Je lui demande s'il a connaissance d'un tel cas plus directement dans son expérience militaire, il me répond : « Non, je ne pense pas que ça doit arriver souvent. » Pourtant les rumeurs sont, elles, nombreuses.

La justification de cette pratique ne renvoie donc pas à un souci de garantir aux femmes des conditions d'interaction où la possibilité de commettre des agressions ou du

harcèlement sexuels serait limitée ; au contraire, ce sont les supérieurs masculins qu'il faut « protéger » des « fausses accusations ». Dès lors, le principe de protection est inversé. Si je n'ai pas recueilli de récit de « fausses accusations » de première main, les histoires et rumeurs ne manquent pas parmi les cadres et les recrues.

La mise en place de cette mesure n'est pas toujours respectée dans la pratique car il faut pouvoir disposer de deux cadres masculins ou d'une cadre féminine pour le contrôle en chambre ou lors des entretiens. Or, lorsque qu'il y a peu de cadres disponibles, cette mesure implique des difficultés organisationnelles. Par exemple, pour son entretien d'avancement, Fiona s'est retrouvée seule avec son supérieur car aucun autre n'était disponible.

Fiona : « Le sergent-chef il m'a regardée, il était un peu mal parce que normalement on doit faire à trois l'entretien. Parce qu'on ne peut pas être qu'une fille et un garçon dans une salle. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

La règle de l'interdit du « seul à seule » peut parfois être élargie à toute interaction dans un espace plus ou moins clos. Les contacts physiques peuvent également être proscrits, que ce soit dans la logique de « se protéger » en tant qu'homme, comme ce lieutenant des troupes de sauvetage pour qui il faut « faire attention, ne pas mettre sa main sur l'épaule »¹⁵⁸⁰ ou pour ce qui est des exercices de fouille entre camarades. Là encore, les pratiques varient selon les troupes ou les personnes en charge. Chez les sauveteur.euse.s, après que son supérieur lui ait demandé son accord, la fouille a pu être opérée sur Margaux par un camarade masculin. Lors de l'école de recrues de Sanita, chez les soldat.e.s de sûreté de l'infanterie, la pratique n'était pas autorisée.

Sanita : « Pour les fouilles de personne, personne n'a le droit de faire une fouille sur moi et *vice versa*. C'est peut-être l'exercice où on est un peu désavantagées parce qu'on ne peut pas le faire correctement. Donc on observe, on regarde les autres faire. »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

¹⁵⁸⁰ Notes de terrain.

Les comportements de retenue de la part des cadres envers les femmes militaires sont perçus : elles identifient une crainte à les traiter comme les autres soldats. J'ai pu également constater ce comportement retenu lors de mes observations, comme lorsque qu'un appointé-chef passait en revue la tenue ABC de ses recrues dont l'enquêtée Agnès : il insistait surtout sur la zone en dessous du cou, soit à proximité de la poitrine, afin de contrôler que la tenue soit fermée de manière imperméable. Pour Agnès, le contrôle a été plus sommaire que pour les autres recrues, l'appointé-chef évitant soigneusement de toucher cette zone¹⁵⁸¹. Ce phénomène ressort également de l'enquête interne où les répondantes soulignent que « leurs supérieurs étaient mal à l'aise d'avoir tout d'un coup des femmes au sein de leur troupe », impliquant notamment « une attitude excessivement correcte »¹⁵⁸². Cette distance peut découler de la « crainte de laisser transparaître dans les relations des signes pouvant être interprétés comme signifiants sexuels »¹⁵⁸³ ou d'être victimes de ces « fausses accusations », ce qui peut impliquer, comme l'a souligné Marie-Hélène Léon, un renforcement de la marginalisation des femmes.

Cet argument des « fausses accusations » véhicule des représentations stéréotypées et sexistes des femmes comme menteuses, manipulatrices et qui n'hésitent pas à user de leur pouvoir de séduction pour obtenir des rétributions. Il mobilise également la figure de la femme pudique qui se plaint excessivement du non-respect de son intimité, en inadéquation avec la culture de groupe militaire.

Pamina : « Le contrôle en chambre, comme il y a beaucoup de femmes cadres, ça ne pose pas de problèmes. Une femme peut contrôler seule la chambre des recrues femmes ou alors un homme et une femme, ou alors deux hommes. Mais les hommes doivent toujours frapper à la porte et attendre qu'on leur réponde, parce qu'on ne sait jamais si à ce moment il y a une femme nue dans la chambre ou autre. C'est mieux car après les femmes elles disent : "Ho mais un homme est rentré !" [ton dédaigneux] »
Lieutenant Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

¹⁵⁸¹ Notes de terrain.

¹⁵⁸² Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Décembre 2010-mars 2011 », *op. cit.*

¹⁵⁸³ Marie-Hélène Léon, *Uniformes et formations...*, *op. cit.*, p. 181.

Une multitude de figures féminines repoussoirs

D'autres stéréotypes circulent encore qui insistent sur l'inadéquation des femmes avec le monde militaire homosexué : ainsi de nombreuses discussions avec des cadres abordent des anecdotes mettant en scène des femmes militaires ayant troublé le bon déroulement de leur école.

Les femmes comme semeuses de trouble

Le major Rotondo des troupes sanitaires me raconte une anecdote du dernier départ en école de recrues à propos de deux chef.fe.s de section qui se sont mis.es en couple. À un moment de la relation, durant leur service, la femme annonce qu'elle est enceinte : elle et il prévoient alors de se marier dans un laps de temps court. « Mais cela a très mal fini, c'était un mensonge, je ne sais pas pourquoi elle a raconté qu'elle était enceinte. » Elle et il se sont alors séparé.e.s, ce qui « a posé bien des problèmes pour la suite de l'école, quand vous avez deux chefs de section qui ne peuvent plus se voir ! » Le major Rotondo enchaîne sur une autre histoire, toujours lors de la dernière école de recrues, où une femme militaire s'était plainte que des hommes aient pris des photos d'elle depuis les fenêtres en face : « Mais bon, il vous faut vraiment un très bon appareil pour voir quelque chose sur les photos ! »

Notes de terrain.

Femmes-menteuses ou femmes « qui se plaignent pour rien » sont donc des figures desquelles les militaires féminines doivent se distancier. Comme le soulignait Adélaïde, elles sont toutes tenues de « faire attention à [leur] comportement [...]. Parce que ça parle beaucoup plus haut et après ça part dans les autres casernes. » Et force est de constater que « ça parle » : de nombreuses histoires et rumeurs circulent dans les rangs militaires et impliquent généralement des femmes qui se seraient « tapé toute la caserne », que cette dernière soit peu ou fortement féminisée. Dès lors, les femmes militaires doivent défendre leur réputation tout au long de leur engagement et sont l'objet de rumeurs, comme cela a été le cas pour Fiona.

Fiona : « Le premier jour, ils [les cadres] ont dit : "S'il y en a un qui va dans sa chambre, c'est je-ne-sais-combien de jours de prison." Je pense que c'était pour leur faire peur même moi j'avais peur pour eux [rires]. [...] Après t'as les grandes gueules. Tout à coup, il y a le sergent-chef qui m'appelle : j'arrive et il y a un capitaine et un autre gars que j'ai seulement vu cette fois-là mais qui était encore plus haut gradé. Ils m'ont dit : "Oui alors on a entendu des rumeurs comme quoi la nuit vous ne restez pas dans votre chambre..." Je me suis dit : "Voilà ça commence déjà !" C'était la première ou la deuxième semaine. Et après donc : "Il faut vraiment rester dans votre chambre." Genre je me faisais engueuler et j'ai dit : "Non, non, non mais enfin c'est que des garçons qui parlent !" Mon sergent-chef, il a été vraiment compréhensif, il m'a appuyée : "Oui je sais, c'est les garçons, vous n'êtes pas du genre à aller partout et tout." Mais enfin voilà, c'est impressionnant ! Ils me croient capable alors que je suis seule avec 400 garçons d'aller dans leur chambre comme ça ? Non je ne suis pas là pour ça ! Au début, ça a jeté un peu un froid, j'étais trop énervée. Peut-être que j'aurais dû prendre ça un peu plus à la rigolade... »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Ces rumeurs et cette idée que les femmes militaires amènent la sexualité dans l'institution circulent également à l'extérieur de l'enceinte militaire au point que des termes consacrés existent tels que « *Kasernenschlampe* » ou la « salope de la caserne », « *Kompanie-Matratze* » ou le « matelas de la compagnie », ou encore « *Offiziersmatratze* » ou le « matelas de l'officier »¹⁵⁸⁴. Cela n'est pas nouveau et l'on trouve des témoignages de femmes datant du Service complémentaire féminin (SCF) qui rapportent avoir été considérées comme des « salopes d'officiers » à l'interne et à l'externe de l'armée. L'acronyme allemand du SCF, le FDH (*Frauenhilfsdienst*), était même rebaptisé « *Feld-Huren-Dienst* », soit le « service de putes du terrain »¹⁵⁸⁵. Aujourd'hui, il n'est pas rare que les enquêtées se heurtent à des réactions basées sur de tels stéréotypes sexistes de la part de leurs proches lors de l'annonce de leur engagement, comme l'appointée-chef Noémie des troupes de l'infanterie, qui signale qu'à l'extérieur de l'armée comme à l'intérieur, elles sont vues soit comme des « lesbiennes », soit comme des « chiennes ». C'est

¹⁵⁸⁴ Ces stéréotypes sont également soulignés par une officière de milice rattachée à l'aviation dans une vidéo-capsule récente réalisée par *Radio SFR Virus* en avril 2018. True Talk, « Darum geht man als Frau ins Militär », *op. cit.*

¹⁵⁸⁵ Témoignages rapportés dans l'article de Christof Dejung, « Switzerland must be a special democracy :... », *op. cit.*, pp. 121-122.

généralement le cas d'ami.e.s, mais parfois également de la famille, comme la sœur de Camille.

Camille : « Ma sœur, elle a dit : "Ah ouais, tu veux être une femme militaire ? Tu veux faire quoi ? T'es un peu une salope ?" Elle m'a un peu dit des mots durs à entendre. »
Lieutenant Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Je l'ai montré, la sexualité est considérée comme un motif – illégitime – d'entrée dans l'Armée suisse. Un autre motif est parfois mobilisé lors de mes échanges avec des connaissances ou des collègues de travail, femmes et hommes, souvent aux capitaux culturels élevés et extérieur.e.s à l'institution militaire : l'homosexualité féminine comme raison d'entrée dans un univers d'hommes. La « disjonction entre le sexe et le genre »¹⁵⁸⁶ amène les individus à s'interroger sur l'orientation sexuelle des personnes ayant un parcours atypique. Si « l'orientation sexuelle est une variable susceptible d'influencer le choix et le développement professionnel »¹⁵⁸⁷, les lesbiennes étant alors plus représentées que les hétérosexuelles dans des rôles sexués non-traditionnels¹⁵⁸⁸, ces réactions renvoient à des représentations stéréotypées, à une « assignation à l'homosexualité »¹⁵⁸⁹ qu'on retrouve aussi dans une « tradition chauviniste militaire »¹⁵⁹⁰ même si cela ne m'a pas été donné à voir sur le terrain¹⁵⁹¹. Je ne peux malheureusement

¹⁵⁸⁶ Sophie Denave, Fanny Renard, « Aspirants mécaniciens, aspirants coiffeurs. La construction de masculinités populaires différenciées », *op. cit.*, p. 71.

¹⁵⁸⁷ Sylvie Rochat, Franziska Tschan Semmer, « Parcours professionnels comparés de lesbiennes et d'hétérosexuelles dans des professions non traditionnelles », in Evelyne Thommen, Helga Kilcher (ed.), *Comparer ou prédire. Exemples de recherches comparatives en psychologie aujourd'hui*, Fribourg, EDUF Suisse, 2000, p. 163. Voir aussi Jeannette Belz, « Sexual orientation as a factor in career development », *The Career Development Quarterly*, n°41, 1993, pp. 197-200 ; Barry Chung, « Career Decision Making of Lesbian, Gay, and Bisexual Individuals », *The Career Development Quarterly*, n°44, 1995, pp. 178-190.

¹⁵⁸⁸ Kris Morgan, Laura Brown, « Lesbian career development, work behavior, and vocational counseling », *The Counseling Psychologist*, vol. 19, n°2, 1991, pp. 273-291 ; Ruth Fassinger, « Notes from the margins : integrating lesbian experience into the vocational psychology of women », *Journal of Vocational Behavior*, vol. 48, n°2, 1996, pp. 160-175 ; Sylvie Rochat, Franziska Tschan Semmer, « Parcours professionnels comparés de lesbiennes et d'hétérosexuelles dans des professions non traditionnelles », *op. cit.*, pp. 163-175 ; Tessa Wright, « A « lesbian advantage » ? Analysing the intersections of gender, sexuality and class in male-dominated work », *Equality, Diversity and Inclusion : An International Journal*, vol. 30, n°8, 2011, pp. 686-701.

¹⁵⁸⁹ Sophie Denave, Fanny Renard, « Aspirants mécaniciens, aspirants coiffeurs. La construction de masculinités populaires différenciées », *op. cit.*, p. 71.

¹⁵⁹⁰ Orna Levy-Sasson, « Feminism and military gender practices : Israeli women soldiers in « masculine » roles », *Sociological Inquiry*, vol. 73, n° 3, 2003, p. 457 [traduction propre].

¹⁵⁹¹ On peut légitimement faire l'hypothèse d'une autocensure au sein de l'institution militaire à ce propos.

pas aborder en profondeur la question de l'orientation sexuelle des femmes militaires : en effet, aucune des femmes de mon corpus d'enquêtées ne se considère comme homosexuelle¹⁵⁹².

Des histoires très précises liées à la sexualité atteignent l'extérieur des casernes. Il n'est pas rare que de nouvelles recrues aient entendu des rumeurs avant même leur entrée dans les rangs, comme l'indique la discussion relatée ci-dessous tenue lors de la première journée d'école de recrues dans une caserne sanitaire.

Des rumeurs diffusées au-delà de l'institution militaire

Entre le repas et la prochaine théorie, je me rends avec trois nouvelles recrues femmes, Kelly, Jasmina et Chiara, à l'espace fumeur. Une bonne quinzaine de recrues hommes est là à discuter et plaisanter. La recrue Kelly interpelle l'un des hommes, Medhi, et mène la discussion avec lui et trois autres camarades, tandis que les autres femmes sont un peu en retrait et se contentent d'écouter. Kelly demande à ses camarades masculins leur statut sentimental de façon assez naturelle : ils annoncent tous être célibataires. Ils plaisantent alors, avec Kelly, sur le fait d'être « une section de célibataires ». La discussion bascule sur des rumeurs récentes entendues par plusieurs des recrues hommes. C'est Medhi qui raconte : une soldate sanitaire, pendant son service à Chésery où elle était la seule femme sur la place d'arme, « s'est tapé toute la caserne dont un officier dans un camion pendant qu'un soldat devait surveiller ». Tout le monde rigole et un autre homme dit avoir entendu la même histoire. Medhi ajoute : « Mais vous savez la fin de l'histoire ? Comment ça s'est fini ? Et bien elle est tombée enceinte ! » Kelly enchaine : « La première chose qu'on nous

¹⁵⁹² Si je ne posais pas la question de façon directe dans les entretiens, j'abordais la question de la vie de couple pendant le service, ce qui me permettait d'effectivement constater que mon corpus ne rassemble que des femmes en situation de couple ou d'orientation hétérosexuelles. Les questions posées à ce propos lors des entretiens et dans le questionnaire, optaient toujours pour une formulation ouverte n'impliquant pas une lecture *a priori* hétéronormée de l'enquêtée. J'ai rencontré au moins deux femmes homosexuelles sur le terrain des observations mais elles n'ont pas répondu à mes sollicitations pour un entretien. Il se peut qu'elles aient été plus nombreuses. Leur orientation sexuelle a pu être l'une des ou la raison de leur silence face à mes sollicitations : en effet, la tendance générale face aux orientations sexuelles autres qu'hétéro dans les armées occidentales est la discrétion, que ce soit pour les femmes ou les hommes. Ainsi, aux États-Unis prévalait jusqu'en 2010 une politique du « *don't ask, don't tell* ». Des enquêtées m'ont parlé de camarades ayant avoué leur homosexualité à quelques rares personnes, notamment des supérieures femmes afin que ces dernières les aident à le dissimuler. Parler de soi lors d'un entretien comporte le risque de compromettre cette stratégie de dissimulation.

a dite quand on nous a montré les chambres des femmes, c'est : "Vous y restez, vous n'allez pas chez les hommes, on a eu des problèmes." C'est peut-être pour ça. »

Sergente-chefte Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Recrue Kelly (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 25 ans, sans diplôme, auxiliaire administrative, origines sociales inconnues.

Recrue Chiara (soldate sanitaire SL, troupes sanitaires), âge inconnu, maturité professionnelle en cours, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

S'il ne s'agit pas ici de valider ou d'invalidier les rumeurs qui circulent sur le terrain, leur fréquence et leur large diffusion indiquent à quel point la présence des femmes dans le milieu militaire est abordée sous le registre sexuel : rares sont les personnes rencontrées qui n'ont pas entendu de telles histoires. Celles-ci concernaient presque toujours d'autres casernes et d'autres femmes : d'ailleurs il est révélateur de signaler que les militaires de l'école de recrues de l'infanterie 1 me relataient des histoires de coucherie concernant les femmes militaires d'une autre place d'arme, l'école de recrues de l'infanterie 2, et inversement, chaque milieu assurant que cela n'arrivait « pas chez nous ». Ces rumeurs fonctionnent néanmoins comme de solides « moyens de contrôle social »¹⁵⁹³ qui participent au maintien de l'ordre de genre.

Mises en couple au sein de l'Armée suisse

Mon propos n'est pas de nier la possibilité de pratiques sexuelles entre militaires féminines et masculins lors du service : comme dans tout autre milieu social (professionnel, militant, associatif, etc.), une forte et longue proximité favorise ce genre d'événement. De même que la drague, que j'ai moi-même essayée sur une place d'arme de la part d'un major qui me chaperonnait sur le terrain. Il n'est également pas rare d'assister à des mises en couple entre militaires ; ainsi, parmi les enquêtées, Agathe, Camille, Charlotte, Jasmina, Laura et Muriel ont rencontré leur copain pendant leur

¹⁵⁹³ Norbert Elias, John Scotson, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997, p. 31.

service militaire¹⁵⁹⁴. Face à ces mises en couple, les attitudes institutionnelles sont variées car non prescrites : si dans des casernes on affirme que « c'est interdit », d'autres le tolèrent. Se pose néanmoins la question du rapport hiérarchique – comme dans les milieux professionnels – lorsque que le couple n'a pas le même grade, ce qui peut impliquer un rapport de pouvoir. La mise en couple a souvent pour effet, auprès de femmes investies dans un milieu masculin, de leur permettre d'échapper quelque peu aux stéréotypes sexuels¹⁵⁹⁵ car cela permet de passer du statut du « matelas de la compagnie » à celui de « la petite copine de ». Mais on constate que la mise en couple peut aussi réactiver le stéréotype, comme ce fut le cas pour Muriel.

Muriel : « Je ne faisais pas la pute mais pour mon adjudant... C'est un gros connard lui, il m'a traitée de pute parce que j'ai trouvé mon copain à l'armée. Du coup il a pensé que je couchais avec soi-disant tout le monde là-bas alors que c'est que des... Je ne suis pas comme ça, pas du tout. C'est ces préjugés qui m'énervent dans cette armée. L'armée, les femmes, c'est être traitées comme des objets on peut dire, tu vois ce que je veux dire ? »

L'une des attitudes institutionnelles dominantes face à cela est le principe du « pas vu, pas pris » qui concerne également d'autres formes d'entorse aux normes en vigueur.

« Par rapport à cette question de la sexualité dans les casernes, on vous donne des règles, on en parle ? »

Charlotte : Non, on n'en parle pas. [...] On m'avait interdit d'aller dans le couloir des mecs, mais c'était une interdiction débile parce que tous les soirs je devais faire un rapport avant d'aller dormir et j'étais obligée d'aller dans le couloir des mecs, alors voilà. [...] Je veux bien, c'est normal qu'ils n'aiment pas qu'il y ait un truc. Il y en avait un qui avait posé la question par rapport à ça, à la sexualité et tout, et puis un supérieur lui avait dit : "De toute

¹⁵⁹⁴ Ces mises en couple renvoient à des phénomènes d'homogamie (d'un point de vue hiérarchique) pour Camille, Charlotte, Jasmina et Laura, ou d'hypergamie pour Agathe et Muriel. Je n'ai pas rencontré de cas d'hypogamie lors de ma recherche alors qu'il s'agit de la configuration dominante chez les policières analysées par Geneviève Pruvost. Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., pp. 129-130.

¹⁵⁹⁵ Comme le constate Katia Sorin quant aux femmes militaires françaises, où le mariage et l'arrivée des enfants changent leurs rapports avec les autres militaires : « C'est à partir de ce moment précis qu'elles ont l'impression que leur statut change vis-à-vis des hommes : elles sont mariées et mères de famille, elles n'entrent plus dans le cadre des femmes avec qui on peut espérer avoir des relations autres que professionnelles. » Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, op. cit., p. 150.

façon vous faites ce que vous voulez tant que ce n'est pas su, tant qu'il n'y a pas d'histoires qui tournent." »

Pour les relations, la pratique est soit de s'annoncer à ses supérieur.e.s, surtout lorsque la relation perdure et se présente comme sérieuse, soit de la dissimuler.

« Quand il y a des couples dans une même place d'armes, tu dois faire des choses spéciales genre l'annoncer à tes supérieurs ? »

Muriel : Non, non, tu es sensé te cacher. »

Le statut militaire ainsi que le rapport hiérarchique ont également leur poids pour déterminer le niveau de tolérance face aux mises en couple entre militaires, comme l'explique Camille.

« Quand on se met en couple avec un collègue, il faut le dire à ses supérieur.e.s ? »

Camille : Ça dépend. Du grade aussi, et si vous êtes dans la milice ou professionnel. Dans la milice c'est pas très apprécié. En professionnel ça va, aussi parce que tu fais plus ta vie là-dedans. Mais il faut faire attention au grade. J'ai vu déjà lieutenant-lieutenant qui étaient ensemble ou sergent-sergent. Ça passe, personne ne fait de cas. Mais quand c'est avec un supérieur, là ça ne va pas à moins qu'ils ne travaillent pas du tout ensemble. Dès qu'ils sont supérieur l'un à l'autre, ça crée des problèmes, il peut y avoir des avantages, des traitements qui sont différents. Au début, ils cachent toujours parce qu'ils ne savent pas comment réagir, si c'est vraiment quelque chose de grave ou non. »

La mise en couple d'une subordonné.e avec un supérieur hiérarchique est particulièrement décriée, non pas en raison du rapport de pouvoir déséquilibré, mais en raison du soupçon que les femmes tirent des avantages et des privilèges de cette situation. Dans d'autres configurations, la mise en couple formelle permet de mettre à distance les suspicions sur la morale sexuelle des femmes militaires, comme cela a été le cas pour Agathe.

Agathe : « J'ai aussi rencontré mon amoureux. Si tu es militaire professionnel, c'est plus cosy, ce n'est pas aussi strict avec l'amour. En milice, c'est très brutal, [...] mais en

professionnel, ils prennent ça de manière plus relaxe. [...] Donc [rires jaunes], je suis allée vers mon supérieur : "Alors vous connaissez le sergent-major [Pierre] ?" Ça c'était aussi positif parce que mon amoureux il est bien connu, célèbre, parce que c'est vraiment une personne super. "Je suis en couple avec lui et c'est très sérieux et on fait attention à ce que ça marche bien sur la place d'arme." Aussi ce n'est pas possible que ça pose problème parce que son école est à [Bayèse] et moi je travaille à [Fécon], j'ai tout expliqué et après il a dit : "C'est sérieux ?", j'ai dit oui, "Okay c'est bien que vous soyez venue, comme ça je peux vous protéger." »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Appointée-cheffe Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Lieutenant Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Sergente Agathe (soldate échelon de conduite, infanterie), 23 ans, sans diplôme - apprentissage en cours, origines sociales moyennes supérieures.

Sexisme en caserne

Dans ce climat de suspicion vis-à-vis des femmes militaires, comment sont prises en compte les questions de harcèlement et d'agressions sexuelles ? Si les mesures qui entourent le contrôle en chambre et les entretiens peuvent être un moyen d'empêcher de tels actes, bien que la justification usitée dans le milieu soit autre, d'autres pratiques peuvent être encouragées pour « protéger » les femmes militaires en caserne, comme le relève la sergente Eiger, responsable du recrutement des femmes.

Sergente Eiger : « Je leur dit [aux commandant.e.s d'école ou de compagnie] : "Dites toujours aux femmes de fermer les chambres à clé." Parce que ça on a aussi eu, des fois quand ils [les militaires masculins] rentrent de soirée, au lieu d'aller dans leur chambre, ils allaient dans les chambres des filles. Il y avait par exemple des sergents-majors qui avaient pris toutes les clés des chambres de manière à ce que personne ne puisse fermer, j'ai dit : "D'accord si vous faites ça pour les garçons, ça m'est égal, mais ne le faites pas pour les filles, donnez aux filles la clé qu'elles puissent fermer la porte." »

Parce qu'avec une autre fille, on a eu d'autres problèmes : elle était au lit, elle dormait et les autres sont entrés. Ils avaient aussi un peu bu, ils sont allés chez elle, ils voulaient prendre des photos d'elle en pyjama. Des histoires comme ça. »

Entretien informatif.

Les femmes militaires rencontrées n'ont pas connaissance de procédure spécifique face à de tels comportements ou la tenue de propos sexistes et discriminants. Officiellement, lors de l'enquête, le bureau responsable du recrutement des femmes n'est pas en charge de les traiter et ne dispose pas de suffisamment de personnel pour le faire. Margaux se dit très insatisfaite de ses interactions avec ledit bureau, qui reflète le fait que celui-ci n'est pas outillé pour répondre aux interrogations des femmes militaires sur des aspects concrets de leur service militaire, notamment pour la gestion de conflit.

Margaux : « Une sergente responsable des femmes dans l'armée, elle était là au recrutement mais sinon quand on lui pose des questions, pas vraiment de réponse. Je lui ai écrit des mails et je n'ai jamais eu de réponse. On n'a pas de conseil, d'informations pratiques. Comme par exemple, comment on répond aux piques, aux attaques, aux commentaires du genre : "Ouais t'as ta propre chambre, ta propre douche" ; "Ouais au sport vous n'avez pas les mêmes barèmes" ; ou encore "Il y en a qui couchent à l'armée." Comment on gère ça ? ».

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Cette situation où les femmes militaires doivent se débrouiller fait écho aux conclusions de Katia Sorin qui a analysé les discours tenus par les cadres français auprès des femmes en formation militaire où « elles sont prévenues des relations de séduction auxquelles elles seront confrontées durant leur carrière, sans que les moyens de s'en défendre (refuser des avances ou porter plainte en cas de harcèlement) ne soient évoqués. Il s'agit de les préparer à ces usages, qu'elles se "fassent à l'idée" »¹⁵⁹⁶. Entrer dans l'espace des

¹⁵⁹⁶ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée ... », *op. cit.*, p. 95. Elle cite le travail de Katia Sorin, « Sexual harassment : Law and practice in french armed forces », Communication pour The Seminar on Armed Forces and Society, Baltimore, 2001. Prévot constate également le même phénomène face aux questions sexuelles, amplifié dans les contextes opérationnels où un « *briefing* féminin » est mis en place et où une femme gradée est chargée d'avertir les femmes militaires « des comportements des hommes en opération, et d'y « *faire attention, car les mecs ne sont pas pareils en OPEX* [opération extérieure] » ». Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée ... », *op. cit.*, p. 89.

hommes et s'y faire, c'est ce qui est attendu des femmes militaires suisses, comme le souligne la réponse des supérieurs hiérarchiques d'Agathe lorsqu'elle se plaint des avances de ses camarades.

Agathe : « Ici, on vous dit : "Vous êtes dans l'armée, alors oui il y a des hommes." »

Sergente Agathe (soldate échelon de conduite, infanterie), 23 ans, sans diplôme - apprentissage en cours, origines sociales moyennes supérieures.

Dans le cas de la tenue récurrente de propos sexistes, une médiation peut être mise en place par les supérieurs.e.s, comme l'a expérimenté Charlotte.

Charlotte : « Dans la section, je m'entendais bien avec les autres à part peut-être un qui n'était vraiment pas sérieux, qui faisait de la merde tout le temps, qui était un peu macho. Oh lui il m'énervait ! Mais il n'était pas méchant. [...] Par exemple, on nettoyait notre vaisselle dans le terrain d'exercice et puis il me disait : "Ah ça va, tu as repris ton rôle de femme !" Ce genre de commentaire, ça m'énervait. Du coup j'en ai parlé avec le sergent-chef et lui il s'est énervé. Il a dit : "Bon, vous réglez le problème maintenant !" Il a appelé un médiateur parce que ça allait mal se passer sinon comme ça. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Les propos sexistes sont bien présents : si les enquêtées commencent par affirmer que tout va bien, qu'elles sont bien acceptées et intégrées¹⁵⁹⁷, surgissent toujours au cours des entretiens des récits de commentaires ou de comportements sexistes à leur rencontre. Le questionnaire de Marlène Sapin et Franziska Tschan diffusé en 2001-2002 auprès de 260 femmes militaires montre que 45% des répondantes ont connu des « remarques désobligeantes » et 35% des « remarques ou plaisanteries sur leur apparence physique » pendant leur service¹⁵⁹⁸. Dans le monde du travail civil suisse, selon le sondage mené par

¹⁵⁹⁷ Contrairement aux femmes intégrées dans des milieux professionnels à dominance masculine étudiées par Sylvie Cromer et Dominique Lemaire, ces propos ne sont pas énoncés sous le mode de l'étonnement du fait des appréhensions à intégrer un tel univers, mais sous un mode fortement affirmatif, afin d'appuyer sa bonne intégration. Sylvie Cromer, Dominique Lemaire, « L'affrontement des sexes en milieu de travail non mixte, observatoire du système de genre. », *Cahiers du Genre*, n°42, 2007, p. 64.

¹⁵⁹⁸ Marlène Sapin, Franziska Tschan, « Évaluation des enquêtes menées auprès des écoles de recrues de l'automne 2001 et des écoles de recrues du printemps et de l'automne 2002 », *UniNeGPA Working paper 03-2003*, Université de Neuchâtel, 2003.

le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes entre 2006 et 2007, 9.3% des répondantes ont été exposées à des commentaires à propos de leur personne dans les douze mois écoulés et 19,5% durant leur vie professionnelle¹⁵⁹⁹. Ces comportements discriminants se manifestent également dans des contextes militaires de « forte » féminisation, comme le montre le vécu de Muriel.

« On m'a dit que les femmes n'avaient rien à faire dans l'armée »

Muriel, finalement affectée comme soldate vétérinaire, souhaitait d'abord devenir conductrice de chien. Cette fonction exige des tests prémilitaires, qu'elle effectue avant son recrutement, dans la caserne de Champsoy. Cela se solde par un échec et une première expérience de sexisme dans le cadre militaire : si elle réussit bien ses tests théoriques, le test pratique se passe mal en raison de la pression et du harcèlement qu'elle subit de la part d'un cadre, un adjudant d'état-major, qui la rabaisse constamment du fait de son physique « féminin » et de sa petite taille, la traitant de « fiotte » et de « merde ». Elle échoue à son test pratique avec le chien.

Muriel : « Alors que j'avais les capacités, je m'y connaissais, j'ai beaucoup étudié la chose avec les chiens, je sais comprendre leurs comportements, tout ce qui est bien ou pas bien de faire. Et puis là... Me dire des trucs juste sur mon physique, ça m'a vraiment droit... [fait chier]. »

Malgré cette mauvaise expérience, elle maintient son inscription au recrutement qui se tient trois mois plus tard en sa présence. Lors du recrutement, elle conserve la fonction de conductrice de chien en tête de ses choix d'affectation, suivie de celles de soldate vétérinaire et de soldate de sûreté. Comme elle a échoué aux tests prémilitaires, elle ne peut prétendre à la fonction de conductrice de chien. Elle explique alors au colonel Mueran ce qu'elle a subi : « On m'a traitée de fiotte, de merde. On m'a dit que les femmes n'avaient rien à faire dans l'armée. » La sergente Pilatus et le colonel Mueran semblent étonné.e.s, et ce dernier réagit mollement : « Ah ouais, ils ne veulent plus vous voir. » Dès lors, il hésite à l'envoyer dans cette même caserne comme soldate vétérinaire et lui

¹⁵⁹⁹ Silvia Strub, Marianne Schär Moser, « Risque et ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Une enquête représentative en Suisse alémanique et en Suisse romande », Berne, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 2008, p. 29.

propose d'autres fonctions, celle de soldate de sûreté, qu'elle a aussi choisie, n'étant pas à sa portée au niveau des points physiques. Mais Muriel insiste pour la fonction de soldate vétérinaire et obtient satisfaction au cours de la discussion. La date d'entrée en école de recrues est fixée et elle signe son engagement.

Elle arrive à la caserne de Champot deux mois plus tard pour son école de recrues. Elles sont plusieurs femmes sur la place d'arme : une sergente, une lieutenant et une adjudante, ainsi que quatorze recrues, dont trois soldates vétérinaires. Malgré cette « forte » féminisation, Muriel va à nouveau connaître le sexisme de la part d'un cadre, également au grade d'adjudant. Il commence d'abord par la rabaisser, ce qu'il ne fait pas avec les autres recrues femmes : « Il me traitait comme de la merde, il me disait que je n'arriverais jamais à rien faire, que je faisais tout faux. » Muriel estime que ce comportement était motivé par son physique, par le fait qu'elle soit de petite taille et assez menue, contrairement à certaines de ses camarades féminines aux carrures plus imposantes et au style « garçon manqué », comme elle le définit.

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Notes de terrain.

Lors de mes observations, je n'ai pas été témoin de propos et comportements ouvertement sexistes, ce qui n'a rien d'étonnant car en tant qu'observatrice externe facilement identifiable, travaillant de plus sur les femmes dans l'armée, les acteurs aux opinions les plus extrêmes faisaient certainement le choix de l'évitement ou de l'autocensure. Des acteur.trice.s du terrain ainsi que les enquêtées me relatent cependant des propos et comportements sexistes émanant d'autres personnes, allant d'un instructeur véhicule « qui n'aime pas beaucoup quand les femmes conduisent » à un major qui aurait affirmé que : « Dieu aurait mieux fait d'inventer une nouvelle race de chien plutôt que d'accepter les femmes dans l'armée. »¹⁶⁰⁰ Si le rejet des femmes militaires et le sexisme exacerbé ne sont que peu visibles par l'enquêtrice, d'autres discours et

¹⁶⁰⁰ Note de terrain.

comportements naturalisant, hiérarchisant et discriminant le sont, comme je le développe dans différents chapitres.

Le dispositif institutionnel renvoyant autant à « du dit » que du « non-dit »¹⁶⁰¹, être attentive aux questions laissées sous silence peut être très révélateur. Concernant les comportements les plus graves (agressions et harcèlement sexuels), les supports d'information sont peu prolixes. Ainsi, la problématique du harcèlement sexuel n'est abordée que deux fois dans le cadre du magazine *Info-FDA*, en 1995¹⁶⁰² et en 1997¹⁶⁰³. Elle y est traitée uniquement en écho au cas des États-Unis.

« "La situation dans les forces armées professionnelles des USA n'est pas simplement transposable à l'armée de milice suisse", note le chef des Femmes dans l'armée à propos du harcèlement sexuel. Apparemment, les militaires suisses sont mieux intégrés à leur environnement social. Ce qui désamorce le problème, c'est aussi que nos militaires font des services de courte durée et qu'ils rentrent généralement en congé en fin de semaine. Cependant, il ne faut pas négliger le sujet et il convient de le prendre au sérieux. »¹⁶⁰⁴

Selon le discours d'institution, les phénomènes de harcèlement sexuel ne semblent pas même exister sous les drapeaux suisses, de même que les agressions sexuelles qui ne sont jamais abordées. Cela, ajouté aux difficultés à obtenir des informations à ce propos, montre que l'institution militaire peine à accepter que des dérives violentes puissent se manifester en son sein et hors de son contrôle, alors qu'elles surviennent dans toutes les sphères de la société. Face à un cas de harcèlement sexuel médiatisé en 2020, la position institutionnelle reste ainsi sur la défensive.

« Le porte-parole de l'armée, Stefan Hofer, dément l'existence d'un sexisme structurel dans l'armée. "Au-delà de la question de l'inégalité entre les sexes, l'armée suisse est le reflet de la société. Il y a des agressions ou du harcèlement sexuel, mais ils sont très rares." »¹⁶⁰⁵

¹⁶⁰¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, op. cit., p. 299.

¹⁶⁰² Reto Pieth, « Échos de la presse. US-Army : femmes menacées. *Sonntagszeitung* 21.05.95 », *Info-FDA*, n°2, 1997, p. 18.

¹⁶⁰³ Richard Hurni, « Journées des médias FDA », *Info-FDA*, n°2, 1997, p. 24.

¹⁶⁰⁴ *Idem*.

¹⁶⁰⁵ « J'ai dénoncé mon capitaine pour harcèlement sexuel », *20 minutes – online*, 30.06.2020, URL : <https://www.20min.ch/fr/story/jai-denonce-mon-capitaine-pour-harcelement-sexuel-934141669994>. État au 06.11.2020.

Que ce soit dans les armées professionnelles, plus féminisées ou non, ou dans l'Armée suisse, la question des violences de genre reste fortement tabou, voire parfois reniée avec dédain, comme en témoigne cette interaction que j'ai eue lors d'un colloque en France¹⁶⁰⁶, où l'un des communicant.e.s, également militaire français, n'a pas apprécié ma question sur de potentiels témoignages relatant des violences sexuelles à l'encontre des femmes engagées lors de la Seconde Guerre mondiale. Il m'a ainsi priée de ne pas tomber dans ce « cliché », cela ne pouvant guère arriver car « on ne viole pas l'uniforme ». En Suisse, au niveau juridique, comme le confirme en 2008 un porte-parole du DDPS à propos de l'ouverture d'une enquête pour abus sexuels : « Il n'y a pas de règle pour protéger tout spécialement les femmes. »¹⁶⁰⁷ Il s'agit en général de rapporter ces cas à ses supérieur.e.s qui feront remonter l'affaire jusqu'à ce que la police militaire soit appelée et chargée de mener l'enquête. Puis, la justice militaire statue. Je ne dispose pas de données sur la fréquence des cas de harcèlement et d'agressions sexuelles dans l'Armée suisse, ce qui ne permet pas une comparaison avec le monde civil ou avec des armées étrangères. Lors de l'enquête, des voix et des publications ont été de plus en plus nombreuses en France et aux États-Unis à pointer la forte fréquence de ces actes, et surtout à souligner le fait que les institutions militaires ont tendance à très mal les gérer : les agresseurs ne sont pas toujours punis, la parole des femmes est souvent remise en cause et la pratique consiste à muter les victimes ou à les pousser au désengagement¹⁶⁰⁸. Pour la Suisse, il n'existe pas d'enquête de cette ampleur hormis un questionnaire diffusé dans des écoles de recrues lors de trois départs entre 2001 et 2002 par le Groupe de Psychologie Appliquée de l'Université de Neuchâtel¹⁶⁰⁹. 9,3% des répondantes indiquent avoir subi des

¹⁶⁰⁶ Colloque intitulé « Genre et engagement en temps de guerre, XVIe-XXIe siècles », co-organisé par le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) et la Bibliothèque municipale de Lyon en novembre 2016.

¹⁶⁰⁷ « Soupçons d'abus sexuels sur une soldate », *RTS-Info*, 15.10.2008. URL : <https://www.rts.ch/info/suisse/1209710-soupcons-d-abus-sexuels-sur-une-soldate.html>. État au 29.03.2018.

¹⁶⁰⁸ Pour plus de détails sur la France, voir l'enquête de Leïla Miñano et Julia Pascual, *La Guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Paris, Ed. Les Arènes et Causette, 2014. Pour les États-Unis, le documentaire *The invisible war* avait lui aussi fait grand bruit : Kirby Dick, Amy Ziering Kofman, *The invisible war*, États-Unis, Cinedigm, Docurama Films, 2012.

¹⁶⁰⁹ N=260. Je signale que le mode de passation du questionnaire, deux fois remis au supérieur hiérarchique direct, une fois retourné « directement au quartier général », et donc fortement rattaché à l'institution militaire, a pu ne pas garantir une pleine liberté aux yeux des répondantes pour oser affirmer avoir été victimes d'abus d'ordre sexuel : à mon sens, cela induit une sous-estimation du phénomène. Marlène Sapin, Franziska Tschan, « Évaluation des enquêtes menées auprès des écoles de recrues de l'automne 2001 et des écoles de recrues du printemps et de l'automne 2002 », *op. cit.*

attouchements¹⁶¹⁰, huit répondantes ont subi une tentative de viol¹⁶¹¹ et trois ont été agressées sexuellement¹⁶¹² dans le cadre militaire. Ainsi, dans l'Armée suisse, il y a bien des agressions sexuelles et des viols comme dans tout autre milieu social, et ces chiffres sont plus élevés que ceux de l'enquête de 2007 sur le harcèlement sexuel au travail en Suisse¹⁶¹³.

Il apparaît donc qu'en Suisse aussi ces questions font l'objet d'une *omerta*, hormis quelques articles qui paraissent dans la presse et qui révèlent des logiques juridiques militaires différentes voire plus souples que dans le civil. Dans un cas jugé en 2012, l'alcool avait été considéré comme une circonstance atténuante en appel, réduisant la peine d'un sous-officier ayant violé une soldate¹⁶¹⁴. L'alcool est souvent pointé comme le responsable principal¹⁶¹⁵, comme dans les propos de la sergente Titlis.

Sergente Titlis : « On a exactement les mêmes problèmes à l'armée qu'au civil. Et c'est logique. Mais des fois... Oui on a eu, des années en arrière, une fille qui a été violée. Mais là c'était aussi... Ils avaient tellement bu, le lendemain elle ne se rappelait pas qui c'était. Il y avait trois garçons, mais elle ne se rappelait pas lequel des trois. Voilà c'est clair, ils étaient à une soirée, une sortie libre. On donne une sortie libre qu'ils aient l'occasion de s'amuser un peu mais on ne peut pas les contrôler tout le temps. Pendant

¹⁶¹⁰ « On a posé la main sur vous (dans le sens de tripoter) ? (oui/non) », N=236. *Ibid.*, p. 41

¹⁶¹¹ « Quelqu'un a essayé d'engager une relation sexuelle avec vous alors que vous n'étiez pas d'accord ? (oui/non) », N=240. *Ibid.*, p. 42. De mon point de vue, la formulation renvoie dans les faits à une tentative de viol.

¹⁶¹² « Vous avez été agressée sexuellement ? (oui/non) », N=240. *Idem.*

¹⁶¹³ Ainsi, dans l'univers professionnel suisse, les femmes sont 8,8% à avoir subi des attouchements ou des baisers contre leur gré. 0,6% des personnes sondées (femmes et hommes) ont connu des abus sexuels ou un viol. Les intitulés des deux questionnaires mobilisés étant différents, la comparaison doit être prise avec prudence. Silvia Strub, Marianne Schär Moser, « Risque et ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail... », *op. cit.*, p. 30.

¹⁶¹⁴ Cette affaire avait été traitée par les médias. Le sous-officier a écopé au final, quatre ans après les faits, d'une peine de 22 mois de prison avec sursis et a été dégradé. Pour l'avocat de l'ex-sous-officier, c'est l'alcool le principal responsable : « Cette affaire a mis une fois de plus en lumière les méfaits de l'alcool souvent consommé en trop grandes quantités lors de certains cours de répétition. » Voir « Un gradé condamné pour le viol d'une soldate », *20 Minutes*, 20.04.2012. URL :

http://www.20min.ch/ro/news/faits_divers/story/Un-gradé-condamné-pour-le-viol-d-une-soldate-19136556. État au 29.03.2018. Je précise qu'en Suisse les peines condamnant les agressions sexuelles dans la sphère civile sont très légères en comparaison internationale.

¹⁶¹⁵ La consommation d'alcool est intimement liée à la sociabilité militaire, au point qu'Emmanuelle Prévot la qualifie de sociabilité rituelle où la « vocation est de faire naître, mais aussi d'entretenir "l'esprit de corps" ». Dans le cas suisse, la consommation d'alcool est fréquente lors des sorties en semaine et lors des déplacements collectifs de soldat.e.s en transports publics entre le domicile et la caserne. Emmanuelle Prévot, « Alcool et sociabilité militaire : de la cohésion au contrôle, de l'intégration à l'exclusion », *Travailler*, n°18, 2007, p. 168.

les heures de service on a la possibilité de voir ce qu'ils font mais une fois qu'ils ont une soirée libre jusqu'à 23 heures, s'ils boivent tellement d'alcool qu'ils ne savent même pas ce qu'ils ont fait... On n'y peut rien. Oui d'accord ils sont toujours en uniforme, c'est l'armée mais on ne peut pas tous les contrôler. Ouais, les médias là, à ce moment c'était un peu dur. Ce sont des choses qui arrivent. Heureusement pas toutes les années, c'était la première fois, c'était la seule fois. »

Entretien informatif.

Dans les propos de la sergente, la victime partage au moins la coresponsabilité de son viol, celle-ci ayant également consommé de l'alcool comme son ou ses agresseurs¹⁶¹⁶. Autre exemple, en juin 2020, un cas de harcèlement sexuel est publié dans la presse et le Tribunal militaire n'a pas statué en faveur de la victime :

« Il a bien été spécifié que le comportement de cet homme n'avait pas été correct et qu'il n'avait pas suivi les règlements officiels ; mais les incidents ayant été considérés comme des manquements mineurs au devoir ont été classés et ont expiré après douze mois, et l'accusé est resté impuni. »¹⁶¹⁷

Lors de mon enquête, j'ai rencontré une femme militaire qui a été victime d'une agression sexuelle : l'enquêtée Agathe. Son récit montre qu'elle n'a d'abord pas été prise au sérieux par sa hiérarchie, et que cet événement a eu des incidences sur la suite de son parcours militaire, où les membres de l'institution n'ont cessé de mettre en doute sa responsabilité, blâmant la victime plutôt que les agresseurs.

Blâme à la victime tout au long du parcours militaire

Des récits sur l'agression sexuelle subie par Agathe circulent au sein de l'entité militaire, et cela jettera une ombre sur la suite de son parcours militaire. Alors qu'elle décroche un poste de militaire contractuelle d'une durée d'un an dans une caserne de l'infanterie et que ses relations avec ses camarades et subordonnés masculins se passent bien, les haut

¹⁶¹⁶ Le blâme social de la consommation d'alcool demeure toujours plus lourd pour les femmes que pour les hommes. François Beck, Stéphane Legleye, Gaël De Peretti, « L'alcool donne-t-il un genre ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 15, n°1, 2006, pp. 141-160.

¹⁶¹⁷ « J'ai dénoncé mon capitaine pour harcèlement sexuel », *20 minutes – online, op. cit.*

gradés de la caserne lui demandent, par l'intermédiaire d'un colonel qui apprécie pourtant l'engagement et le travail d'Agathe, de signer un règlement inédit.

Agathe : « Donc le colonel est venu vers moi avec un papier et il fallait ma signature. J'ai demandé pourquoi. "Alors premier point, on ne doit pas vous voir seule avec un homme, dans un coin par exemple"...

C'était un règlement ?

Agathe : Non pas un règlement, c'était une liste de points à eux. Il a dit au début : "C'est pour votre sécurité." Okay alors on va voir ces points : "Vous ne devez pas parler avec un homme seul, avec plusieurs vous pouvez mais si on vous voit..." Parce que c'est des militaires professionnels qui sont venus vers le colonel : "Le sergent [Agathe] parle avec un copain, elle rit, ils se touchent." Mais qu'est-ce qu'il se passe là ? Ils se font des idées sur quelques gestes, pour rien ! Parce que l'un de mes camarades, c'est aussi un de mes meilleurs copains. C'est incroyable ! L'autre point c'était : "Vous devez toujours avoir cinq mètres de distance" !

Ah ouais, cinq mètres, c'est pas mal...

Agathe : [Rires] "Et vous ne pouvez pas faire de sport avec un copain. Avec trois ou quatre ça marche, ou alors seule." Et aussi pour la sortie : "Si vous allez boire quelque chose vous devez être trois ou quatre personnes." Que des points comme ça ! Et j'ai dit : "Mais c'est incroyable, je n'ai rien fait putain !" Et il m'a dit : "Je sais [Agathe], je sais absolument toujours où vous êtes, et je vous apprécie vraiment, vous êtes une personne super, mais il y a des personnes plus hautes que moi – il était colonel hein – qui interprètent ces gestes, même si ce n'est rien. Parce que le problème avec les militaires professionnels c'est quoi ? Qu'ils ont trop de temps pour parler..." Ils ont trop de temps pour parler. Alors okay mais ce n'était pas le travail que j'avais imaginé. »

Sergente Agathe (soldate échelon de conduite, infanterie), 23 ans, sans diplôme - apprentissage en cours, origines sociales moyennes supérieures.

Le comportement des femmes militaires est observé et interprété jusqu'au sommet de la hiérarchie de la caserne. On le voit dans le cas d'Agathe, mais également auprès d'autres enquêtées, face aux relations sexuelles, qu'elles soient consenties ou non, l'institution militaire suisse prône un contrôle des corps de ses membres mais en particulier de celui

des femmes, intruses au groupe homosocial, et qui se double d'un contrôle de leur moralité. Le récit de Maxine illustre également ce contrôle renforcé sur les corps que subissent les femmes militaires.

Couvrez ce sein que je ne saurais voir

Maxine¹⁶¹⁸ me raconte une anecdote de son service.

Maxine : « À l'appel du soir, on doit tous sortir comme on est sur la place. Tout le monde sort en pyjama, donc moi aussi. Et on m'a fait la remarque que je devais mettre un soutien-gorge sous mon pyjama parce qu'on voyait mes tétons qui pointaient ! Alors moi je vois tout le temps des moitiés de bite qui traversent le couloir tous les jours, mais le problème c'est mes tétons ! Désolée mais moi je ne mets pas de soutif pour dormir ! ».

Elle revient plus tard sur cette histoire.

Maxine : « Le soir, quand il y avait l'appel en chambre, vu que je dois aller en pyjama au bout du couloir pour annoncer la chambre, et bien désolée mais moi en pyjama je ne mets pas de soutien-gorge, donc c'est possible [ton narquois] qu'on ait vu une forme de téton sous mon t-shirt. Ouais. Bref... Il y a le *feldi* [sergent-major] qui est venu me demander si ça me dérangeait de mettre un soutien-gorge et moi j'ai répondu que oui, parce qu'il ne commande pas aux mecs quel caleçon mettre sous leur pyjama alors moi il n'allait pas me commander comment j'allais me... Voilà. En plus dans le règlement sur la tenue, habillement, paquetage, c'est écrit que la plus grande liberté possible sera laissée au soldat de choisir ses sous-vêtements ou je ne sais pas quoi. Quelques jours plus tard j'étais dans le couloir parce que justement le *feldi* m'avait demandé de passer un message à un gars et j'étais dans le couloir des mecs, [...] le couloir des mecs on est obligé d'y passer... [...] De toute façon quand vous allez prendre votre douche vous sortez de la chambre en tenue de sport et puis vous vous déshabillez quand vous êtes dans la douche quoi. Et à ce moment-là, c'était pendant le temps où on devait se changer et prendre la douche, je viens, je frappe à la porte des mecs [...] en plus elle était ouverte bon. Ben je donne le message

¹⁶¹⁸ Sur demande de Maxine, ses caractéristiques militaires et sociales ne sont pas précisées car elle estime qu'elle est trop facilement identifiable.

et à ce moment-là il y a un supérieur qui me fait : "Hé mais qu'est-ce que vous foutez là dans le couloir pendant la période des douches ?" Je lui dis que je viens donner un message et après je pars. À ce moment-là il y a un mec qui sort de sa chambre, qui va à la douche, qui traverse et qui était en caleçon. Et là je fais : "Ouais pendant la théorie de service ce n'était pas dit que les filles ne devaient pas aller dans le couloir pendant le service intérieur¹⁶¹⁹, par contre c'était marqué qu'il faut être en tenue de sport pour aller à la douche." Et là-dessus ben il a un peu fermé sa gueule. Moi je crois que j'ai un peu trop ouvert la mienne. Ben je suis désolée, ils veulent faire des trucs de règlement et bien moi je lis le règlement. »

Maxine est également scrutée par ses camarades de service.

Maxine : « Il y avait un gars qui ne m'aimait pas... Il paraît qu'il est allé se plaindre, enfin ma prof est venue me dire qu'il s'était plaint parce que soi-disant je me montrais toute nue pendant les bivouacs et tout... Alors j'ai dit : "Désolée je n'ai pas vraiment montré, voyez je me change comme je peux dans mon sac de couchage mais alors s'il y a peut-être un bout de sein qui dépasse une fois de temps en temps je suis vraiment navrée." Voilà [ton narquois]. »

Notes de terrain.

Les remises à l'ordre peuvent ainsi découler des protestations de leurs propres camarades, ce qui souligne à quel point la surveillance des femmes est un travail commun et collectif, un « droit de regard que s'arrogent une partie des militaires sur leurs collègues féminines »¹⁶²⁰ dans un contexte où il est difficile d'échapper au regard des pair.e.s. Face à cela, les femmes militaires doivent prêter attention à leur manière de se présenter et de présenter leur corps. Parfois, cette auto-contrainte s'impose dès l'entrée en école de recrues, comme pour Sanita qui raconte avoir choisi sa tenue civile avec soin lors de son premier jour de service, veillant à ne pas avoir des vêtements trop attrayants ou trop courts dans cette logique qui voudrait qu'il incombe aux femmes de limiter les chances de séduction, de « provocation ». Le tout afin d'être, comme elle le dit, « claire dès le départ », c'est-à-dire de se distinguer de la figure de la femme militaire comme porteuse de la

¹⁶¹⁹ « Le service intérieur comprend l'entretien de l'équipement personnel, du matériel remis à titre personnel ainsi que les soins corporels et le nettoyage des cantonnements. » Armée suisse, *Règlement de service (RSA)*, *op. cit.*, art. 51, al. 1, p.20.

¹⁶²⁰ Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes. », *op. cit.*, p. 90.

sexualité. L'injonction au contrôle de leur corps est ainsi parfois pressentie par les femmes en amont de leur engagement.

Des camarades serviables

Les interactions entre femmes et hommes lors du service militaire ne se déroulent pas seulement sous le registre de la méfiance et de la surveillance. De très bons rapports se donnent également à voir même si des logiques de genre les définissent toujours. Notamment, il m'a été donné de repérer des « attitudes excessivement protectrices »¹⁶²¹ en lien avec les représentations qui voient les femmes comme des individus plus faibles que les hommes¹⁶²². Ces attitudes protectrices peuvent se combiner à d'autres logiques, comme celle de la séduction. Ainsi, l'aide apportée à Agnès lors de mes observations prenait des airs de galanterie.

Agnès est blessée (on soupçonne une côte fêlée ou cassée) et dispensée de sport et de marche, de même que l'un de ses camarades qui a mal au dos. Elle suit cependant les différentes instructions et réalise les exercices tant que cela ne lui fait pas mal. Après l'instruction sanitaire, Agnès range son matériel dans ses poches tandis qu'un camarade, Bertrand, lui tient son harnais de base de combat pour le lui mettre. Je croise son regard et il détourne rapidement les yeux, l'air gêné. Il s'occupe ensuite du fusil d'Agnès et le lui tend. Pour la pause, la section doit parcourir une cinquantaine de mètres pour prendre son repas. Bertrand se propose pour porter le sac d'Agnès tandis qu'elle prend son fusil en contrepartie. Mais il le récupère en plaisantant : « Si quelqu'un m'attaque et que je n'ai pas mon fusil, je fais comment ? [rires] ». L'entente semble assez bonne entre Agnès et son camarade, de même qu'avec toute sa section.

Le lendemain nous partons en duro pour la place de tir. La section se met en rangée en vue du départ. Un autre camarade d'Agnès prend l'initiative de s'occuper de son sac. Mais Bertrand l'interpelle et lui dit qu'il s'en charge, mais il ne semble pas l'entendre. Bertrand sort alors du rang et va le lui prendre. Durant ces journées, j'ai remarqué que si le sac de

¹⁶²¹ Michèle Monrique, « La place des femmes dans la professionnalisation des armées », *op. cit.*, p. 66.

¹⁶²² Cela renvoie à l'argument mobilisé contre l'engagement de femmes dans les armées, qui affirme qu'elles détourneraient les hommes de leurs objectifs en raison d'un « penchant naturel » de ces derniers à les aider et à les protéger.

la recrue masculine ayant des problèmes de dos est également pris en charge par ses camarades, l'empressement à lui apporter une aide est bien moins saisissable que pour Agnès.

Quelques autres enquêtées relatent aussi des signes de galanterie ou de protection de la part de leurs camarades. Des cadres le signalent également, comme ce major des troupes sanitaires : « Souvent, les hommes, ils veulent protéger les femmes, mais cela dépend aussi du caractère de celle-ci. » Selon mes observations, cela dépend également de l'*hexis* corporelle des femmes militaires, et notamment de ce que l'on pourrait appeler leur « capital corporel esthétique » en ce qu'il est plus ou moins en adéquation avec les normes de beauté dominantes : en effet, les enquêtées ayant fait l'objet de gestes de galanterie, de protection et de séduction sont, de ce point de vue, particulièrement jolies.

Ces comportements sont-ils le produit d'une « nature protectrice » des hommes envers les femmes, d'un rapport de séduction ou encore un moyen de montrer à ses supérieur.e.s son investissement et son sens de la camaraderie en vue de l'avancement ? En effet, comme le souligne Pinar Selek, « l'entraide est souvent l'occasion d'une démonstration de la virilité » et « d'accroître son propre pouvoir »¹⁶²³.

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Notes de terrain.

En analysant le dispositif institutionnel militaire suisse, on constate que la responsabilité de la proscription des relations sexuelles entre militaires repose sur les femmes dans un climat de suspicion perpétuel : face à une population jeune et masculine où virilité rime avec sexualité et à la (sur)sexualisation des femmes, l'institution militaire impose alors à la minorité sexuée un contrôle accru sur son corps, son comportement et sa moralité.

¹⁶²³ Pinar Selek, *Devenir homme en rampant...*, op. cit., p. 154.

L'« effet pacificateur » des femmes

À l'inverse de ces discours et pratiques qui attribuent aux femmes un effet perturbateur, j'ai rencontré de nombreux cadres masculins qui saluent un apport bénéfique de la présence des femmes pour les casernes : leur effet pacificateur sur leurs pairs masculins. Ces discours sont également très présents dans les ressources documentaires, comme ici dans les propos d'un lieutenant-colonel parus dans un numéro du magazine *Info-FDA*.

« Les femmes apportent un élément tout à fait positif dans nos cours. Les hommes adoptent un ton différent. Ils sont beaucoup plus convenables depuis que des femmes servent dans leurs rangs. »¹⁶²⁴

Ce discours mobilise le mythe de la femme pacificatrice qui amène dans l'univers viril militaire des rapports plus empreints de « compréhension », selon la lecture d'un colonel d'état-major général¹⁶²⁵. Les propos du divisionnaire Winteregg, chef de l'instruction des Forces aériennes, insistent également sur cet « apport » en des termes positifs.

« La présence de femmes au service se révèle bénéfique pour leurs collègues masculins. Même la manière de communiquer entre hommes devient plus harmonieuse et plus courtoise. De manière générale, le respect mutuel et le savoir-vivre y gagnent. Disons-le, la présence des femmes tend à faire de nos militaires aussi des *gentlemen*. »¹⁶²⁶

Les femmes sont perçues comme des individus plus matures, plus calmes que leurs homologues masculins ; ces représentations usent des stéréotypes de genre dominants ainsi que d'une vision traditionaliste des rapports sociaux entre les sexes, basée sur les rapports de séduction. Cela est exacerbé dans les propos de l'ancien conseiller fédéral en charge de la Défense, l'UDC Ueli Maurer, tenus face au Conseil des États en 2015 et relatés par les médias.

« "Il faut plus de femmes dans l'armée". Ueli Maurer a surpris jeudi à la tribune du Conseil des États, arguant que l'absence de femmes entamait la motivation des

¹⁶²⁴ Susann Bosshard-Kälin, « Pas de deuxième flèche dans le carquois ! », *Info-FDA*, n°3, septembre 1995, p. 17.

¹⁶²⁵ Susann Bosshard-Kälin, « Les femmes ne sont pas de meilleurs instructeurs : elles instruisent autrement », *Info-FDA*, n°1, avril 1996, p.13.

¹⁶²⁶ Divisionnaire Pierre-André Winteregg, « Des femmes oui, volontiers ! », *Info-FDA*, n°3, octobre 1996, pp. 2-3.

troupes. Le ministre de la Défense a tenu ces propos alors que les sénateurs discutaient de l'introduction d'une charte éthique dans l'armée pour l'égalité hommes-femmes. Ceci dans le cadre du débat sur le projet de développement de l'armée appelé DEVA. Or le ministre de la Défense a expliqué qu'un tel document était inutile, puisqu'il n'y avait pas de problèmes dans ses troupes. Et d'ajouter : "Si vous avez des filles qui ne font pas le service militaire, il faut les motiver."

Une meilleure atmosphère

Au micro de la RTS, le conseiller fédéral a précisé que l'atmosphère est meilleure dans les troupes en présence des femmes, parce que "chacun veut présenter une bonne image vis-à-vis des dames". Le ministre a par contre écarté l'hypothèse d'un service obligatoire pour les femmes. La sénatrice vaudoise socialiste Géraldine Savary estime pour sa part que les propos d'Ueli Maurer confirment qu'il considère les soldates comme "des personnes destinées à mettre la bonne humeur, mais pas à occuper des activités importantes au sein de l'armée". »¹⁶²⁷

Le discours d'institution à propos des effets de la présence des femmes dans l'univers militaire est donc ambivalent : à la fois, elles sont redoutées car elles « excitent » les hommes, mais également bienvenues par leurs capacités à aider la hiérarchie à maintenir l'ordre, les hommes étant considérés comme des agitateurs¹⁶²⁸. Mais les discours les plus prégnants demeurent ceux qui renvoient aux impératifs du contrôle des corps des femmes, qui sont perçues comme des menaces, voire des « putains ».

7.3 S'adapter à l'institution en tant que femme et volontaire

Les femmes militaires doivent adapter leurs comportements face à une sexualisation permanente dans le milieu militaire. Cette injonction à s'adapter aux normes de l'institution est d'autant plus forte que leur engagement est volontaire, ce qui se combine à leur appartenance de sexe. Malgré des mesures qui visent à gérer et incorporer la population féminine, il n'en demeure pas moins que le dispositif institutionnel reste peu

¹⁶²⁷ Pietro Bugnon, « Les femmes dans l'armée motivent les troupes, selon Ueli Maurer », *Radio Télévision Suisse*, 20.03.2015. URL : <https://www.rts.ch/info/suisse/6635226-les-femmes-dans-l-armee-motivent-les-troupes-selon-ueli-maurer.html>. État au 04.01.2017.

¹⁶²⁸ Ce phénomène d'utilisation des femmes pour pacifier leurs homologues masculins est également constaté dans le cadre des institutions scolaires, notamment par Marie Duru-Bellat, « La (re)production des rapports sociaux de sexe : quelle place pour l'institution scolaire ? », *op. cit.*, p. 141.

pensé pour les femmes. Si les enquêtées soulignent des difficultés, elles ont tendance à les minimiser et les nuancer dans le même propos : ici s'entremêlent à la fois une logique liée au fait qu'elles sont insérées dans un milieu d'hommes et le fait qu'elles y soient présentes de manière volontaire contrairement à leurs camarades masculins. Ces difficultés deviennent dans leurs propos des « défis » à relever, des obstacles plus ou moins attendus ou du moins qui auraient dû l'être dans l'optique d'un engagement « réfléchi ». On retrouve ce phénomène dans les témoignages publiés dans les supports d'information à l'intention des femmes militaires, où la question de « l'intégration » dans un milieu d'hommes leur est souvent adressée ; si le discours général se veut positif, des témoignages font état de résistances de la part des pairs, des subordonnés et/ou des supérieurs à leur présence dans l'armée. C'est également ce qui ressort des entretiens. La démarche d'engagement des femmes militaires est très fréquemment qualifiée de véritable « défi » : « Un défi, notons-le, qui pose de hautes exigences au corps comme à l'esprit »,¹⁶²⁹ lit-on à propos de l'engagement de la première officière de la poste de campagne. Ce défi est aussi une motivation pour les femmes militaires : « Je suis entrée à l'école de recrues car je recherchais un défi », comme l'exprime la caporale Anja Keller engagée dans les Forces aériennes ¹⁶³⁰. Cela souligne à la fois leur position minoritaire et le caractère exceptionnel de leur engagement militaire alors que pour les hommes celui-ci fait partie d'un passage quasi-obligé. L'introduction au film de promotion « À l'écoute des femmes dans l'Armée » va dans le même sens : « Hommes et femmes sont mis sur un pied d'égalité et doivent donc fournir les mêmes prestations. C'est un *défi* particulier, notamment sur le plan physique. »¹⁶³¹ Ce défi doit être assumé par les femmes militaires, car entrer dans l'Armée suisse est considéré comme étant leur propre choix, ce qui entraîne leur responsabilité individuelle. Dès lors, elles doivent s'adapter à la vie militaire en allant à l'encontre de leurs supposées « tendances » sexuées, comme le fait d'être « trop compliquées » et « pudiques ».

¹⁶²⁹ Christoph Röllli, « "Je veux prendre des responsabilités" », *Info-FDA*, n°1, 1997, p. 17.

¹⁶³⁰ propos de la caporale Anja Keller aux Forces aériennes. Pia Zürcher-Vercelli, « Stage central de formation des officiers », *Lettres d'informations des Femmes dans l'armée*, 3/2005, p.8.

¹⁶³¹ Armée suisse, « À l'écoute – des femmes dans l'Armée », *op. cit.*

« Il faut s'attendre à ce genre de chose et ne pas être trop compliquée »

J'observe un groupe lors de son instruction sanitaire avec la lieutenant Pamina à mes côtés. Quelques recrues sont couchées ou assises par terre avec le pantalon baissé, faisant apparaître leur *boxer*. Elles jouent le rôle des victimes pour l'exercice qui consiste à poser un garrot sur la cuisse. La lieutenant Pamina m'explique que les femmes, pour cet exercice, peuvent mettre un dessous militaire particulier, un caleçon long, si cela les gêne d'apparaître avec leurs sous-vêtements civils voire même « si vraiment, elles peuvent refuser de le faire, à cause du contact et tout, mais en général ça va elles ne sont pas trop compliquées. J'aime bien les femmes de cette ER, elles ne font pas les compliquées. Par exemple, si à cause de la sueur il faut changer de t-shirt, elles vont juste derrière un arbre, elles ne demandent pas à ce qu'on les cache en entier avec des linges ou je ne sais quoi. Vous êtes une femme, vous avez réfléchi avant de faire l'armée, alors il faut s'attendre à ce genre de chose et ne pas être trop compliquée. »

Les femmes font donc face à des injonctions contradictoires : contrôler leur corps, ne pas le dévoiler afin de ne pas provoquer les hommes et, à l'inverse, ne pas faire d'excès de pudeur.

Lieutenant Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Notes de terrain.

De même, le discours d'institution autour de la réforme « AXXI » souligne explicitement une contrepartie, un prix à payer pour cette nouvelle égalité affirmée : « L'égalité des droits entre hommes et femmes dans l'armée est ancrée dans la loi. C'est maintenant *aux femmes d'accepter* les défis que leur posent ces nouvelles possibilités »¹⁶³². Cette conception spécifique de l'égalité est particulièrement présente sur une des pages *online* d'information « Femmes dans l'Armée » : celle renvoyant à la préparation à l'école de recrues¹⁶³³. On y insiste sur l'effort d'adaptation attendu de la part des femmes qui, si elles

¹⁶³² Marlis Jacot-Guillarmod, « Tirer pour se protéger », *Info-FDA*, décembre 2003, p. 17, [je souligne].

¹⁶³³ Armée suisse, « Préparation à l'école de recrues ». URL : <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/militaerdienst/fda/ubersicht0/vorbereitung.html>. État au 14.04.2014.

sont mises sur un pied d'égalité avec les hommes, doivent se conformer aux normes et pratiques d'un monde homosexué masculin. Il en ressort une conception particulière de l'égalité. En effet, la mise en place dès 2007 du barème d'évaluation physique unisexe pour les affectations militaires au recrutement est justifiée par le modèle d'« équité comme égalité de traitement », une conception qui se veut méritocratique mais qui met en place « une compétition parfaite entre compétiteurs inégaux »¹⁶³⁴ sur la base des caractéristiques sociales, ici principalement sexuées¹⁶³⁵. Cette rhétorique méritocratique, basée sur le mérite individuel, fait donc fi des rapports sociaux inégalitaires. Même si les barèmes physiques lors des écoles de recrues sont à nouveau adaptés aux différences « biologiques », les normes physiques qui prédominent dans l'univers militaire sont basées sur les corps masculins, ce qui demande un surinvestissement physique de la part des femmes. Cette primauté du corps et des performances physiques s'accompagne d'un autre type de « préparation » également conseillé : la préparation mentale.

« Préparation mentale

L'école de recrues soumet les femmes et les hommes à des situations nouvelles, inhabituelles. Vous, *en tant que femme*, vous devez être spécialement consciente que :

- L'armée est un monde d'hommes. Les femmes sont en minorité, il arrive souvent que certaines accomplissent leur service seules parmi les hommes.
- Les règles de la hiérarchie de l'armée font foi et *ce sont les hommes qui donnent le ton.* »¹⁶³⁶

L'institution insiste ici sur la dimension fortement homosexuée de l'univers militaire et sur la nécessité pour les femmes qui y pénètrent de s'adapter aux normes masculines en vigueur, car « ce sont les hommes qui donnent le ton ».

¹⁶³⁴ Catherine Patinet, Geneviève Cogérino, « Expériences de mixités vécues par les enseignants d'éducation physique et sportive : lien entre vigilance et équité sexuée », *Revue française de pédagogie*, n°182, 2013, p. 95. Concept s'appuyant notamment sur les travaux de François Dubet, Marie Duru-Bellat, « Qu'est-ce qu'une école juste ? », *Revue française de pédagogie*, n° 146, 2004, pp. 105-114.

¹⁶³⁵ Alors que dans d'autres milieux où il est également question des performances physiques, comme dans les cours d'EPS ou la compétition sportive, les barèmes et/ou les exigences sont différenciés entre femmes et hommes.

¹⁶³⁶ Armée suisse, « Préparation à l'école de recrues », *op. cit.*, [je souligne].

Injonctions à assumer sa décision et à compenser son déficit de crédibilité

Le discours d'institution est ainsi très clair : être femme dans un monde d'hommes impose de justifier sa place, de répondre à un « déficit de crédibilité »¹⁶³⁷. Les discours soulignent ainsi l'impératif d'une grande « motivation » et « volonté »¹⁶³⁸ de la part des femmes militaires. La notion de « courage » revient également à plusieurs reprises, notamment sous la plume de la brigadière Eugénie Pollak Iselin, cheffe FDA jusqu'en 1998 :

« En plus du *courage*, il faut aujourd'hui beaucoup de *confiance en soi* et *d'esprit de sacrifice* pour apporter une contribution volontaire à la collectivité dans le cadre de la défense nationale. »¹⁶³⁹

La brochure envoyée aux femmes en vue du recrutement¹⁶⁴⁰ insiste aussi là-dessus : « Osez franchir le pas ! Une telle décision nécessite du courage – et c'est justement ce courage qui vous caractérise. »¹⁶⁴¹ Ces exigences de courage, de sacrifice, de défi traversent l'institution militaire dans son ensemble et concerne également les hommes. Mais on retrouve des injonctions plus sexuées : ainsi les femmes doivent renoncer à leur nature « coquette », « pudique » ou « trop compliquée » et s'adapter au milieu militaire et à l'idéologie virile. Il en va de leur légitimité au sein des rangs militaires, cette adaptation étant d'autant plus nécessaire et exigée que leur engagement est volontaire, comme on le comprend dans le récit de Déborah.

Déborah : « C'est clair, on fait vraiment la même chose. La seule chose c'est qu'on a d'autres chambres, nos propres toilettes et douches. Sinon tout est la même chose et

¹⁶³⁷ Emmanuelle Zolesio, « De la nécessité pour les femmes chirurgiens de "faire leurs preuves" », *Questions Vives*, vol. 8, n°15, 2011, p. 64.

¹⁶³⁸ Qualités valorisées dans un message du Chef de l'Armée adressé aux femmes militaires : « [...] la motivation des femmes représente toujours une plus-value pour l'armée ». André Blattmann, « Les femmes prioritaires. Message du chef de l'Armée », *Lettre d'informations des Femmes dans l'armée*, 4/2008, p.1. Ou comme le conseille une pionnière, première recrue féminine à intégrer le domaine de l'artillerie : « Elle conseille aux futures recrues femmes d'avoir de la volonté, car les exigences physiques sont très hautes. » Pia Zürcher-Vercelli, « Die erste Frau am Steuer einer Panzerhaubitze », *Lettre d'informations des Femmes dans l'armée*, 1/2005, p. 1 [traduction propre].

¹⁶³⁹ Eugénie Pollak Iselin, « Du bout des lèvres ou sincèrement ? », *Info-FDA*, n°1, avril 1996, p.3, [je souligne].

¹⁶⁴⁰ Ainsi que sur la nouvelle page d'accueil (dès octobre 2016) « Femmes dans l'armée » du site de l'Armée suisse. URL : <http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html>. État au 13.01.2017.

¹⁶⁴¹ Armée suisse, *Je sais ce que je veux !...*, op. cit.

je trouve que c'est bien comme ça, sinon les autres ils vont dire aussi, je pense, que sinon on n'a pas à venir à l'armée si ce n'est pas comme ça. »

Appointée-cheffe Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Leur intrusion, parce que femme et volontaire, implique donc de se montrer à la hauteur, de faire « vraiment la même chose ». Mais il est aussi attendu d'elles qu'elles se soumettent aux normes internes. Être volontaire et critique ne fait pas bon ménage aux yeux de l'institution et surtout des astreints. Le parcours de l'enquêtée Funda le montre : déçue par son affectation militaire qui ne lui permet pas d'exercer comme ambulancière, comme on le lui avait pourtant promis lors du recrutement, Funda porte un regard particulièrement critique sur l'armée, et cela participe à la mettre à l'écart de la troupe et de ses camarades.

Funda : « Le fait d'être volontaire, tu as quelques remarques du genre : "Mais pourquoi tu es là ? Tu as choisi pourquoi ? En plus ça ne te plaît pas ?" Du fait que j'étais volontaire et désinvolte, ça les a pas mal perturbés. Je me suis faite arnaquée mais c'est à moi qu'on le reproche. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Si tout.e militaire doit se conformer aux normes institutionnelles, les femmes engagées volontairement se retrouvent dans une situation où elles ne sont pas légitimes à faire des commentaires ou exprimer des critiques sur l'institution et son fonctionnement. Les propos de la majore Valerette quant au comportement à adopter lorsque l'on est une femme militaire renvoient à la fois aux stéréotypes de genre et à l'injonction à s'adapter à l'univers militaire.

Majore Valerette : « Alors une fois qu'on est à l'armée [...]. Pour la plupart de nos camarades, puisqu'on fait la même chose qu'eux, c'est une grande chance qu'on a comparé à nos camarades qui ont fait ça il y a longtemps en arrière, on a la même durée d'école, on a le même paquetage, le même fusil, on a exactement la même chose que les garçons donc il y a un niveau de respect qui est quand même atteint. [...] Si on n'y arrive pas, ce n'est pas vraiment ça le problème. C'est de ne pas essayer jusqu'au maximum. Et nos camarades, qu'ils soient masculins ou féminins, si quelqu'un

n'essaie pas au maximum, on voit qu'il peine, on remarque ça, et si on voit qu'il baisse les bras très vite... Et je dirais surtout une femme puisqu'elle est volontaire donc on est un peu plus mises sous les feux de la rampe qu'un bonhomme. Le bonhomme s'il dit : "Pfff ça me fait chier, non je ne veux pas, j'ai pas envie", il baisse les bras, il sera mis de côté du groupe mais voilà. Une femme qui s'est engagée volontairement, si elle ne fait pas tout ce qu'elle peut, son maximum, elle va non seulement être mise de côté du groupe mais elle va être critiquée, ça va être encore plus dur. C'est vrai que bon ben quand on s'engage à faire un truc, il faut assumer sa décision quelque part. [...] Quand on s'est décidée à faire quelque chose, il faut qu'on s'y tienne. [...] Les seules femmes avec lesquelles j'ai eu des contacts qui étaient vraiment déçues, pas contentes, la cata et tout ça, c'est celles qui ont, on va dire, joué un peu trop à la précieuse, voilà : "Je n'arrive pas, je ne suis pas bien." [ton geignard] Mais personne ne se mettra contre une femme qui a tout donné. [...] La jeune femme qui se donne à fond, elle n'aura pas de problème, vraiment. Mais les pleurnichardes... »

Entretien informatif.

La responsabilité d'une incorporation ratée dans la sphère militaire incombe aux femmes qui n'ont pas su rompre avec les stéréotypes liés à leur genre et donner leur « maximum ». La responsabilité individuelle des femmes militaires est donc d'autant plus impliquée qu'elles s'engagent sous un mode volontaire. Les hommes, quant à eux, sont autorisés à se plaindre, à « baisser les bras », mais devront cependant répondre de leur incapacité à viser le modèle de masculinité hégémonique qui prévaut dans l'univers militaire.

S'adapter aux caractéristiques de la sociabilité masculine militaire

Insérée au sein de l'Armée suisse, principalement auprès des recrues, je prends la mesure de « l'exacerbation de la "camaraderie virile" comme mode relationnel »¹⁶⁴², ce qui est également constaté dans d'autres armées occidentales ainsi que dans les activités sportives perçues comme masculines. Cyrille Rougier, dans le cadre de son analyse d'une association sportive et culturelle en milieu populaire, résume ainsi les manifestations de cette sociabilité :

¹⁶⁴² Emmanuelle Prévot, « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *op. cit.*, p. 92.

« Si la promiscuité encourage la valorisation de la virilité, dans la façon de se tenir, de chahuter, la quantité d'alcool consommée et la façon de la boire, les formes d'humour pratiquées – à la fois de façon corporelle et verbale – tournent ainsi bien souvent autour de la sexualité, de la capacité au travail, etc. De même, une part très importante des échanges se passe sur le mode du "débinage" et de la "mise en boîte" : on se chambre volontiers sur la plupart des sujets où s'éprouve précisément la virilité et de nombreux commentaires visent à mettre à distance les différences de statut social. [...] »¹⁶⁴³

J'ai pu observer que ces pratiques ne sont pas cantonnées aux catégories populaires au sein de l'armée : des recrues issues de catégories sociales plus aisées s'y adonnent également. D'ailleurs, ce que montre l'ouvrage collectif *Histoire de la virilité*¹⁶⁴⁴, c'est que la valorisation de ses attributs et capacités physiques n'est pas le propre des catégories populaires, et que l'aristocratie et la bourgeoisie ont historiquement aussi été en quête de telles « noblesses viriles »¹⁶⁴⁵, bien que les enjeux sociaux de cette quête soient différenciés entre les catégories sociales¹⁶⁴⁶.

Les femmes militaires évoluent dans ce cadre de sociabilité masculine éprise de camaraderie virile¹⁶⁴⁷, d'« ambiance potache »¹⁶⁴⁸ comme l'explique Charlotte : « Oui c'est dur au début, ça pète, ça rote, ça fait des concours de bites. » Les références sexuelles – comme l'injonction à la mise au travail (« Arrêtez de vous toucher la bite ! » maintes fois entendue), « l'équation arme = femme »¹⁶⁴⁹ (« Votre fusil, c'est comme votre femme ! ») qui renvoie à l'objectification et à la possession des femmes, ainsi que les nombreux

¹⁶⁴³ Il met cependant en garde à ne pas essentialiser ces pratiques et à les contextualiser. Cyrille Rougier, « Le sport à côté. Les logiques sociales de la permanence d'un investissement associatif en milieu populaire », *Sciences sociales et sport*, n°9, 2016, p. 30.

¹⁶⁴⁴ Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la Virilité*, *op. cit.* Voir l'analyse de cet ouvrage par Frédéric Ramera, Nicolas Renahy, « Virilités : au-delà du populaire », *Travail, genre et sociétés*, n°29, 2013, pp. 169-173.

¹⁶⁴⁵ Frédéric Ramera, Nicolas Renahy, « Virilités : au-delà du populaire », *op. cit.*, p. 172.

¹⁶⁴⁶ Frédéric Ramera et Nicolas Renahy soulignent cependant que la sociologie manque à analyser « les formes contemporaines de mise en scène du masculin chez les classes supérieures », ce qui amène à stigmatiser les classes populaires qui seraient les tenants d'une virilité violente et vulgaire. Frédéric Ramera, Nicolas Renahy, « Virilités : au-delà du populaire », *op. cit.*, p. 170.

¹⁶⁴⁷ Je n'affirme cependant pas que toutes les recrues masculines adhèrent à cette sociabilité et que la camaraderie virile évacue d'autres types de camaraderie. Elle demeure cependant celle qui domine et se met en scène sur le terrain.

¹⁶⁴⁸ Pascale Trompette, « Métier militaire et identité féminine », *Les Champs de Mars*, n°7, 2000, p. 173.

¹⁶⁴⁹ Anne-Marie Devreux, « Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *op. cit.*, p. 54.

réflexes homophobes¹⁶⁵⁰ (« On n'est pas des pédés ! ») vont dans le sens d'une mise à distance des femmes. Si des expressions semblent renvoyer à l'homosexualité, ce n'est pas l'orientation sexuelle qui est visée mais la mise en doute de la virilité. Le féminin devient l'insulte, poussant la dévalorisation à bout, car « être assimilé au genre féminin, aux femmes, est la pire chose qui puisse arriver à un homme »¹⁶⁵¹.

Injonctions au surinvestissement

« Il faut assumer sa décision. » Cette charge ainsi que l'insistance sur des qualités présentées comme exceptionnelles chez des femmes, qui mobilise parfois un registre qui se veut très flatteur (« c'est justement ce courage qui vous caractérise »), annonce les contours de leurs expériences et pratiques militaires sur « le mode de la surenchère »¹⁶⁵² ou du surinvestissement. En effet, les parcours et performances « exceptionnelles » des femmes militaires sont soulignées dans les publications et sur le terrain, comme ici, s'agissant de la première officière du train.

« Son engagement au-dessus de la moyenne s'est révélé déjà lors de la déconsignation échelonnée à la fin de la première semaine : le Lt Schaller fut l'une des rares à pouvoir rentrer plus tôt à la maison. »¹⁶⁵³

De même, plusieurs titres d'articles du *Info-FDA* et des *Lettres d'informations Femmes dans l'armée* soulignent cet engagement accru¹⁶⁵⁴. Mais ces témoignages mettent surtout en

¹⁶⁵⁰ Pour Marc Bessin, la caserne correspond à « un haut lieu de transmission de l'homophobie ». Marc Bessin, « Le couple à l'épreuve de la caserne », in Marc Bessin, *Autopsie du service militaire, 1965-2001*, op. cit., p. 62.

¹⁶⁵¹ Sexisme et Sciences humaines – Féminisme, « Virilité et violence », octobre 2011 [en ligne]. URL : www.antisexisme.net/2011/10/22/virilite-et-violence. État au 23.04.2015.

¹⁶⁵² Emmanuelle Zolesio, « De la nécessité pour les femmes chirurgiens de « faire leurs preuves » ». *Surinvestissement professionnel et grossesse*, op. cit., p.63.

¹⁶⁵³ Richard Hurni, « Femme à la puissance 1 CV », *Info-FDA*, n°3, décembre 1997, p.8.

¹⁶⁵⁴ Par exemples : Susann Bosshard-Kälin, « Chef cuisinier. Petites, mais quelle énergie ! », *Info-FDA*, n°3, septembre 1995, p. 18 ; Erika Hohmann-Holzer, « Compétence, tempérament et rayonnement », *Info-FDA*, n°4, décembre 1995, pp. 16-17 ; Sans auteur.e, « De l'énergie féminine à Dübendorf », *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, 1/2007 ; Sans auteur.e, « Femmes énergiques candidates officiers », *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, 2/2007 ; Marion Romann, « Jusqu'aux limites de la résistance féminine », *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, 3/2007 ; Fabienne Egli, « Avec motivation au service de l'aide au commandement », *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, 3/2008 ; Sans auteur.trice, « Cours d'observateur militaire de l'ONU accompli avec succès ! », *Lettres d'information*

lumière l'effort particulier et le manque de crédibilité auxquels les femmes militaires doivent faire face avant d'être acceptées. Ainsi le souligne la sergente-majore Léa Martini dans un article du *Info-FDA* :

« Je dois dire que tout n'a pas toujours été rose et que certains ne croyaient pas en moi et voulaient me voir partir. *J'ai donc lutté pour gagner la confiance* dont je jouis maintenant de la part de mes collègues. »¹⁶⁵⁵

Ou encore, dans l'éditorial de Doris Sturzenegger : « [...] Comme mon expérience le montre, nous devons payer parfois un prix élevé. Nous devons *lutter* pour être reconnues. »¹⁶⁵⁶ L'idée de lutte revient très souvent, comme dans mes entretiens. Les récits des parcours de ces femmes, publiés dans les supports de communication de l'armée, sont cadrés sous l'angle de leur « exceptionnalité » et donnent les contours d'un « cadre d'une obligation d'excellence »¹⁶⁵⁷. Ce surinvestissement attendu produit un sentiment d'être sous les feux d'une grande attention, le caractère rare d'une femme au sein de l'armée ayant un effet sur les attentes et l'attention portée à ses performances¹⁶⁵⁸. Un article de 2008 est à ce titre très clair : « Une recrue de sexe féminin est examinée avec beaucoup d'attention. Contrairement aux camarades masculins, la femme en uniforme s'expose davantage aux regards d'autrui. »¹⁶⁵⁹ Le témoignage d'une agente de police militaire engagée dans la Swisscoy au Kosovo souligne aussi cette vigilance accrue vis-à-vis des militaires féminines : « Nous devons garder à l'esprit qu'on nous a davantage à l'œil que les hommes. Lorsqu'une femme commet une erreur, cela ne passe pas inaperçu. Il faut pouvoir gérer cette situation. »¹⁶⁶⁰ La majore Valerette l'affirmait également, les femmes militaires sont particulièrement surveillées, « sous les feux de la rampe » : « On a l'impression d'être des animaux de cirque que tout le monde regarde. » Dans ce contexte

Femmes dans l'Armée, 4/2009 ; Philipp Indemühle, « Entièrement dévouée à l'aide au commandement », *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, 1/2012.

¹⁶⁵⁵ Erika Hohmann, « Le DDPS employeur. Réalité et jugement personnel », *Info-FDA*, n°2, septembre 2003, p. 13, [je souligne].

¹⁶⁵⁶ Doris Sturzenegger, « Editorial », », *Info-FDA*, n°2, juin 1995, p. 2, [je souligne].

¹⁶⁵⁷ Geneviève Pruvost, « Le cas de la féminisation de la police nationale », *op. cit.*, p. 16.

¹⁶⁵⁸ Un article consacré à Esther Girsberger, alors nommée nouvelle rédactrice en chef du *Tages-Anzeiger*, aborde centralement cette attention accrue. Christoph Rölli, « "Les femmes sont l'objet d'une attention particulière" », *Info-FDA*, n°1, mai 1998, pp. 26-27.

¹⁶⁵⁹ Marion Romann, « Préparez-vous aux efforts physiques à fournir au service militaire ! », *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, 2/2008, p.1.

¹⁶⁶⁰ Ralph Heiniger, « Une agente de la police militaire au Kosovo », *Lettres d'information Femmes dans l'Armée*, 4/2011, p. 2.

fortement homosexué, on les remarque vite et facilement, ce que la capitaine Laura appelle « l'effet extra-terrestre ». Le récit d'observation suivant montre à quel point les femmes militaires sont soumises à l'attention et au regard des militaires.

L'effet extra-terrestre

Vers 17 heures, je pars en *duro* avec Agnès et l'appointé-chef Dufour. C'est elle qui conduit, et assez bien je trouve (alors que je ne suis pas quelqu'un de très rassurée dans un véhicule) avec en plus une remorque à l'arrière. On doit passer par une autre caserne à Savolaire, où se trouve le parking pour les véhicules militaires, afin de déposer la remorque et en prendre une autre. Sur cette place d'arme, il y a de nombreux grenadiers de la police militaire (PM), qui s'activent ou attendent. Notre arrivée est remarquée : de nombreux grenadiers PM nous regardent, souvent avec un sourire aux lèvres et l'air amusé, interpellent leurs camarades en indiquant notre véhicule. C'est certainement parce qu'ils ont remarqué qu'une femme en uniforme est au volant – étant à l'arrière du véhicule, je ne suis pour ma part que très peu visible de l'extérieur. La sortie est assez délicate tant il y a de monde sur le passage – les grenadiers PM ne s'empressent pas de dégager la voie, ce qui semble les amuser. Des recrues en tenue de sport s'entraînent en tapant dans des *kick pads*¹⁶⁶¹ et s'interrompent pour nous observer.

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Notes de terrain.

Autre indicateur de cette attention accrue, la façon dont la réputation d'une femme militaire peut traverser facilement et rapidement les frontières des casernes.

Margaux : « Il faut dire que je ne suis pas du genre à me laisser faire. D'ailleurs, le capitaine [Mossettes], il m'a dit quand je suis arrivée [dans sa nouvelle caserne en tant que cadre] qu'il avait déjà entendu parler de moi. C'est un petit monde, tout se sait. »
Lieutenant Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

¹⁶⁶¹ Protections en forme de coussinet utilisées pour les sports de combat.

Margaux est donc connue de ses supérieur.e.s avant son arrivée du fait de sa « grande gueule » comme elle le dit, caractéristique qui selon elle dérange dans l'institution et est perçue comme déviante.

Dans les représentations et les discours, la potentielle inadéquation des femmes au milieu militaires découle de leur « piteux » investissement et de leur « incapacité » à anticiper les faiblesses perçues comme propres à leur genre. Leur culpabilité est dupliquée par le fait que leur échec fragilise la légitimité du groupe des femmes à rejoindre l'univers militaire, validant la position conservatrice qui voudrait qu'elles n'aient « rien à faire là ». Comme le souligne une *Lettre d'info FDA*, face aux difficultés, « les hommes sont plus facilement excusés alors que les femmes doivent assumer la responsabilité de leur échec »¹⁶⁶². Cela peut expliquer le fait que j'ai peiné à réaliser un entretien avec des cas d'*exit*, soit de désengagement de femmes militaires. Mon corpus d'entretiens n'en comporte qu'une seule et cette rencontre relève du hasard. Je sais que des femmes militaires, rencontrées lors de mes observations, ont été par la suite déclarées inaptes au service, principalement pour raison médicale ; or aucune d'entre elles n'a répondu à mes demandes d'entretien. Cette mise en culpabilité liée aux logiques de distinction qui impriment les décisions d'engagement expliquent leur silence face à mes appels. De même, la plupart des témoignages qui relatent les difficultés rencontrées les aborde sur le registre du « faire face »¹⁶⁶³ où « excellence, surinvestissement, solitude liée à un isolement plus ou moins grand du collectif de travail constituent le prix payé »¹⁶⁶⁴, comme le réclame l'institution : « ce sont les hommes qui donnent le ton. »¹⁶⁶⁵ Cet état de fait n'est aucunement remis en cause dans les différents supports et témoignages d'actrices. On retrouve ainsi plusieurs « mots d'ordre » quant aux « modes d'être » traditionnellement rattachés à la masculinité que les femmes militaires doivent alors incorporer, comme « savoir s'imposer ». L'intégration – ou plutôt l'assimilation – est *leur* « défi » et ainsi le fait des femmes, de leur « volonté » et de leurs succès propres : « Même si les femmes sont maintenant intégrées dans l'armée, elles doivent toujours en faire beaucoup plus que leurs collègues masculins

¹⁶⁶² « Préparez-vous pour le recrutement ! », *Lettre d'information Femmes dans l'Armée*, 2008, p. 2.

¹⁶⁶³ Sandrine Croity-Belz, Brigitte Almudever, Véronique Cayado, Nathalie Lapeyre, « L'insertion des femmes dans des métiers dits masculins : trajectoires atypiques et transfert d'acquis d'expériences », in Véronique Rouyer, Sandrine Croity-Belz, Yves Prêter (dir.), *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte*, Toulouse, ERES « Hors collection », 2010, p. 164.

¹⁶⁶⁴ Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod, « Introduction générale », Yvonne Guichard-Claudic, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre...*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁶⁶⁵ Armée suisse, « Préparation à l'école de recrues », *op. cit.*

pour être pleinement acceptées »¹⁶⁶⁶, estime l'une d'elles. Ce surinvestissement présenté sous un mode valeureux, cette attention accrue légitimée par leur présence improbable et les divers cadrages présentés ci-dessus enjoignent les femmes à considérer les discriminations à leur égard comme des « défis » valorisants qu'il s'agit de surpasser.

7.4 Armes et troupes : les sous-régimes de genre de l'Armée suisse

La littérature scientifique du domaine de la sociologie militaire met en exergue l'existence de « sous-cultures militaires »¹⁶⁶⁷ au sein des armées. Les différentes armes et troupes qui composent l'Armée suisse sont autant de sous-cultures institutionnelles qui revendiquent leurs spécificités (symboles, langage, chants, savoir-faire, rapports à l'ordre et à la discipline, rites, etc.) et une autonomie. On défend aujourd'hui principalement la conception d'une culture militaire différenciée et multiple, produit de la professionnalisation des institutions militaires et de la différenciation progressive des rôles en leur sein : « En fonction de leur spécialité, les militaires apprennent ainsi toute une série de pratiques et acquièrent progressivement une identité professionnelle qui sera de plus en plus rattachée à une culture de métier. »¹⁶⁶⁸ Si l'Armée suisse n'a pas connu de professionnalisation, les armes et troupes qui la composent n'en constituent pas moins des sous-cultures militaires. Je vais montrer ici que ces sous-cultures institutionnelles renvoient à des sous-régimes de genre, compris comme des partitions spécifiques des rapports sociaux de sexe qui se développent dans un régime de genre donné : le but est de s'approcher au plus près de la dimension microsociologique de l'analyse afin de replacer l'analyse des expériences et socialisations institutionnelles des femmes militaires au plus près de leur contexte.

¹⁶⁶⁶ Cornelia-Patricia Michel, « "L'armée, une excellente école de vie" », *Revue militaire suisse*, n°4, avril 1999, p. 18.

¹⁶⁶⁷ Notamment André Thiéblemont (dir.), *Cultures et logiques militaires*, *op. cit.*, en particulier pp. 1-48 ; Samy Cohen, « Le pouvoir politique et l'armée. », *Pouvoirs*, n°125, 2008, pp. 19-28 ; Delphine Resteigne, Joseph Soeters, « Différenciation culturelle et stratégies de coopération en milieux militaires multinationaux », *Cultures & Conflits*, n°77, 2010, pp. 59-76.

¹⁶⁶⁸ Delphine Resteigne, Joseph Soeters, « Différenciation culturelle et stratégies de coopération en milieux militaires multinationaux », *op. cit.*, p. 67.

Une hétérogénéité de configurations genrées

La première manifestation concrète de l'existence de plusieurs sous-régimes de genre au sein de l'Armée suisse est l'accueil différencié que j'ai pu expérimenter lors de mes observations sur les places d'arme. Si on ne m'a jamais refusé l'accès au terrain des casernes – le fait que la demande ait été transmise par l'intermédiaire de la hiérarchie centrale a certainement aidé –, j'ai parfois rencontré des attitudes de résistance et de dédain face à mes aspirations méthodologiques et à mon objet. Ainsi, les raisons de ma présence n'ont pas toujours convaincu mes interlocuteur.trice.s, comme l'illustre ma première entrée dans une école de recrues.

Première journée d'observation dans une caserne : une école de recrues d'infanterie

Le commandant d'école, son adjoint et un major s'asseyent face à moi et reviennent sur ma lettre de demande d'accès à leur caserne, transmise par l'intermédiaire de la brigadière. Ils me demandent « des précisions », notamment ma « question de recherche précise ». Je suis quelque peu déstabilisée par le ton sec et froid de leur accueil et je commence à expliciter ces éléments : je m'intéresse aux profils des femmes dans l'armée, à déterminer ce qui les amène à faire le choix d'un service militaire volontaire et comment celui-ci se passe concrètement. Je fais certainement ici l'erreur de rester dans un registre très vulgarisé. Ils n'ont pas du tout l'air convaincu. Ils me demandent alors quelles sont mes hypothèses : je leur donne des éléments tirés de la littérature sur les raisons de l'engagement, comme l'héritage familial, les motivations professionnelles, etc. Une fois de plus, ils n'ont pas l'air satisfait, en particulier le commandant d'école qui me rétorque que je n'ai « pas de questions très précises ». Il enchaîne : « Alors on a essayé de vous préparer un programme pour que vous rencontriez toutes les femmes sur la place d'arme. Il y en a dix, mais on ne peut pas vous garantir qu'on ait le temps de toutes vous les présenter. » Le major m'accompagnera toute la journée : « On l'a libéré pour vous », insiste le commandant d'un ton sec, faisant comprendre assez clairement que ma présence engendre des coûts organisationnels et dérange le quotidien de la caserne. Je les remercie et la discussion se termine là-dessus. Nous sortons avec le major pour commencer les observations.

Plus tard dans la journée, je me rends avec le major à la cantine pour discuter de mes prochaines visites. Il me propose quelques arrangements par rapport à ma lettre : mes prochaines observations seront allouées aux entretiens avec les femmes militaires de la caserne, sur place. J'avais pourtant insisté sur mon souhait de les réaliser hors du service. Je sens cependant que je ne peux pas refuser cet arrangement : « On n'aura pas grand-chose d'autres à vous montrer », dit-il.

Lors de ces observations, le major reste présent durant mes interactions avec les femmes militaires, ce qui est souvent gênant car cela soumet les enquêtées au regard hiérarchique et peut m'identifier comme complice de la hiérarchie de l'institution, comme « l'œil du patron »¹⁶⁶⁹.

La mésaventure aurait pu s'arrêter là. Mais la hiérarchie de cette place d'arme a ensuite contacté la brigadière afin de se plaindre de mon manque de « questions précises », ce qui m'a valu une réprimande de sa part lors d'une rencontre quelques jours plus tard. J'ai pu néanmoins défendre ma recherche et il n'y a pas eu d'incidences néfastes pour mon accès aux autres casernes.

Si cette expérience peut être mise sur le compte du fait que « les agents ne maîtrisent pas les frontières de la pertinence sociologique »¹⁶⁷⁰, et ce particulièrement dans le milieu militaire¹⁶⁷¹, les interactions suivantes avec cette hiérarchie locale ont encore été difficiles. Outre l'imposition de mener mes entretiens sur la place d'arme, il m'a été demandé de faire une présentation collective de ma recherche aux femmes militaires ainsi qu'à la hiérarchie. Suite à ma première visite, les rendez-vous sont pris : l'un à l'école de recrues d'infanterie 1 et le second sur une place d'arme de l'infanterie établie dans un autre canton.

J'arrive à l'école de recrues d'infanterie 1. Au local de garde, je m'annonce aux deux préposés qui ne semblent pas du tout au courant de ma visite. Cependant, trois femmes

¹⁶⁶⁹ Pierre Fournier, « Des observations sous surveillance », *Genèses*, n°24, 1996, p. 116.

¹⁶⁷⁰ Pierre Bruneteaux, « Manœuvres scientifiques en terrain militaire », *op. cit.*, p. 117.

¹⁶⁷¹ C'est également le constat d'Aurélien Buffat qui a travaillé sur l'Armée suisse, et pour qui l'institution n'est pas « un terrain d'étude très familier des sciences sociales ». Aurélien Buffat, « Analyser les réformes institutionnelles sur le terrain : ... », *op. cit.*, p. 276.

militaires discutent non loin de là et me rejoignent : la recrue Manon, l'appointée-chef Adélaïde et l'appointée-chef Noémie. Elles ne sont pas très au courant de la raison de notre rendez-vous, ni de l'endroit où ma présentation doit avoir lieu. On leur a juste dit de venir à 19 heures au local de garde pour moi. Elles ne savent pas non plus où et quand doivent se dérouler nos entretiens le lendemain. Après quelques minutes d'attente, elles me proposent de faire la présentation dans la cafétéria ; je comprends alors qu'aucune salle n'a été appêtée pour cette présentation et que la hiérarchie de la caserne n'y participera pas, alors que c'est elle qui l'a demandée.

Je fais ma présentation de façon très rapide car je constate qu'elles ne sont pas plus que cela intéressées par mes propos. Elles n'ont d'ailleurs aucunes questions. La recrue Manon est particulièrement distraite : elle ne cesse de jeter des coups d'œil par la fenêtre. C'est qu'il y a du mouvement à l'extérieur : des recrues en tenue de sortie sont en rang sur la place, sur le son de l'hymne du Général Guisan. Il s'agit de la remise de grade des soldat.e.s. Je demande alors à Manon quand est prévue sa remise de grade : « C'est là, maintenant, mais on m'a dit de venir vous voir et qu'on fera une autre remise de grades avec ceux qui sont de piquet. » Je suis très étonnée que ce rendez-vous soit agendé au moment de la remise de grade d'une recrue : en effet, mes observations et interactions suivantes me l'ont confirmé, la remise du grade de soldat.e est un moment solennel apprécié et important pour les militaires. Je me sens très gênée face à Manon. Elle se contente pour sa part de hausser les épaules, l'air las.

Les trois femmes militaires sont d'accord pour réaliser un entretien le lendemain mais elles ne savent pas comment s'organiser. Nous convenons de nous retrouver au local de garde à 8h15, heure à laquelle Adélaïde devrait avoir un moment de libre. Je demande à l'appointée-chef Noémie d'avertir l'un de ses supérieur.e.s que je suis bien venue et que la présentation a bien été faite. Le lendemain, l'appointée-chef Noémie ne peut finalement pas se libérer, et je ne rencontre que la soldate Manon et l'appointée-chef Adélaïde : à nouveau, nous nous retrouvons dans la cafétéria, qui n'est de loin pas un lieu idéal car les allées et venues sont fréquentes, ce qui ne garantit pas toujours un entretien mené hors de la surveillance institutionnelle. Encore une fois, malgré ce qu'annonçait l'*e-mail* de la hiérarchie de l'école de recrues, aucune salle n'a été mise à disposition.

Lors de ma visite à la place d'arme de l'infanterie, à nouveau ma position a été rendue inconfortable. Si une salle a cette fois été apprêtée, je me retrouve à nouveau face à des femmes militaires peu enthousiasmées, au nombre de sept : on leur a donné l'ordre d'être présentes alors que certaines d'entre elles ont leur sortie de la semaine et aimeraient en profiter. Quatre d'entre elles acceptent de réaliser un entretien le lendemain. À nouveau, nous nous installons dans la cafétéria : l'exercice est rendu difficile car des groupes de militaires viennent parfois prendre un café et c'est très bruyant. Il y a également parfois des gradés qui s'installent proche de notre table, ce qui me fait alors hésiter à aborder certaines questions avec les enquêtées. Nous avons dû également parfois nous déplacer dans une autre salle en plein milieu d'un entretien.

Notes de terrain.

Formes de résistance ? Désintérêt ? Mépris ? Il est difficile de le déterminer. Néanmoins, dans les casernes non-rattachées à l'infanterie que j'ai pu visiter, l'accueil a été beaucoup plus bienveillant et arrangeant. J'ai même parfois pu me déplacer librement sur les places d'arme, sans aucun.e chaperon.ne, et accéder à des discours plus libérés de l'emprise institutionnelle. Ces modalités variées de prise en charge de la chercheuse montrent à mon sens qu'il existe bien diverses sous-cultures institutionnelles au sein de l'Armée suisse relatives aux types d'arme et aux fonctions militaires. L'infanterie, où l'accueil a été le plus difficile et empreint de résistance, est une arme plus tardivement « féminisée », proche du combat et d'une plus stricte militarité¹⁶⁷². Elle a également un comportement plus austère face aux femmes militaires, comme une faible place laissée à la féminité et une séparation plus stricte et contrôlée des baraquements et entre les sexes. En effet, dans les trois casernes visitées reliées à cette arme, la séparation des sexes est plus rigoureuse que dans celles de l'aviation ou du domaine sanitaire par exemples, ouvertes aux femmes depuis plus longtemps et où elles sont plus nombreuses. Ce contrôle des corps des femmes militaires et de leur moralité est balisé par le pouvoir discrétionnaire des cadres en l'absence de mesures institutionnelles, ce qui implique une grande variabilité selon les casernes, ce qui permet ainsi parfois la création de règles inédites. Le tableau suivant

¹⁶⁷² « Ensemble des marqueurs (professionnels, juridiques, sociaux, idéologiques, culturels, corporels) attachés à la fonction militaire qui est autant une profession qu'un mode d'être. » Définition de Marie-Anne Paveau, « Les frontières discursives de la militarité », *Langage et société*, n°94, 2000, p. 46. Voir également André Thiéblemont (dir.), *Cultures et logiques militaires*, op. cit. ; Samy Cohen, « Le pouvoir politique et l'armée », op. cit., pp. 19-28.

(Tableau 35) synthétise sommairement les contours de ce contrôle dans les différentes casernes que j'ai observées.

Tableau 35. Des sous-régimes de genre : caractéristiques des casernes observées

Arme	Type d'école et nombre de femmes	CN/C ¹⁶⁷³	Féminisation de l'arme/troupe	Poids des exigences physiques ¹⁶⁷⁴	Organisation spatiale	Place de la parure ¹⁶⁷⁵
ER infanterie (1)	ER et EOF 10 femmes	C	Moyenne	Élevées	Séparation stricte des baraquements (contrôle d'accès, fermeture à clé)	Attributs de la féminité tolérés ¹⁶⁷⁶
ER sanitaire	ER 9 femmes	NC	Forte	Faibles	Séparation faible des baraquements	Attributs de la féminité tolérés
ER sauvetage	ER 3 femmes	NC	Faible	Moyennes	Séparation faible des baraquements	Attributs de la féminité tolérés
Place d'arme d'infanterie	ER 7 femmes	C	Moyenne	Élevées	Séparation faible des baraquements	Attributs de la féminité tolérés
ER infanterie (1)	ER et EOF 4 femmes	C	Moyenne	Élevées	Séparation stricte des baraquements (contrôle d'accès, fermeture à clé)	Attributs de la féminité tolérés
ER sanitaire	ER 15 femmes	NC	Forte	Faibles	Séparation faible des baraquements	Attributs de la féminité tolérés
ER sanitaire	ER 13 femmes	NC	Forte	Faibles	Séparation faible des baraquements	Attributs de la féminité tolérés
ER infanterie (2)	ER 1 femme	C	Faible	Élevées	Séparation stricte des baraquements (contrôle d'accès, autre bâtiment)	Attributs de la féminité tolérés
ER infanterie (3)	ER 1 femme	C	Faible	Élevées	Séparation stricte des baraquements (contrôle d'accès, autre bâtiment)	Attributs de la féminité tolérés
ER aviation	ER 3 femmes	NC	Forte ¹⁶⁷⁷	Faibles	Séparation faible des baraquements	Attributs de la féminité tolérés
ER centre de compétences du service vétérinaire et animaux	ER 18 femmes	NC	Forte	Variables ¹⁶⁷⁸	Séparation faible des baraquements	Mise à l'écart stricte pendant le service (hors sorties)

Sources : observations.

¹⁶⁷³ Dimension combattante (C) ou non-combattante (NC) de l'arme.

¹⁶⁷⁴ L'évaluation renvoie aux fonctions auxquelles les femmes militaires rencontrées sont affectées, et non pas à l'ensemble des fonctions instruites dans telle ou telle caserne.

¹⁶⁷⁵ Par parure, j'entends les éléments du travail de l'apparence socialement conçus comme rattachés à la « féminité ». Georg Simmel, *La parure et autres essais*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1998.

¹⁶⁷⁶ Par « attributs de la féminité tolérés » j'entends l'acceptation du port d'un maquillage léger, d'ongles vernis transparents et de quelques bijoux discrets. J'ai cependant rencontré des femmes militaires qui affichaient parfois un maquillage plus accentué en service, jouant sur le caractère flou de la définition d'un « maquillage léger ».

¹⁶⁷⁷ L'aviation est généralement une arme plutôt féminisée, même si lors de mes observations peu de femmes étaient présentes.

¹⁶⁷⁸ Les trois fonctions spécifiques instruites dans cette caserne demandent des performances sportives différenciées : ainsi, les soldat.e.s vétérinaires et du train font face à des exigences physiques plus faibles que les conducteur.trice.s de chien.

On constate une grande hétérogénéité de configurations genrées¹⁶⁷⁹, soit qu'il existe une pluralité de sous-régimes de genre au sein de la même institution. L'infanterie se caractérise ainsi par une séparation plus stricte des baraquements et des exigences physiques plus élevées. Le cas du centre de compétences du service vétérinaire et animaux peut sembler contradictoire : alors que cette troupe qui rassemble des fonctions principalement non-combattantes connaît une féminisation quantitative forte, c'est ici que l'on rencontre la plus grande résistance à la mise en scène des attributs de la féminité : le maquillage ou le port de bijoux en service y sont exclus.

Pamina : « Je ne veux pas que les femmes chez moi, elles portent du maquillage, des trucs comme ça. Après le vernis, il faut tout enlever. Et avec les anneaux et comme ça, c'est aussi dangereux si on travaille avec le cheval : avec l'anneau, le cheval il part et on a perdu son doigt ou comme ça. Ce n'est pas super... »

Lieutenant Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Dans les propos de Pamina, et d'autres cadres féminines de la caserne, cette décision est justifiée par des questions d'efficacité et de sécurité opérationnelles. Mais cela s'explique aussi selon moi par cette « forte » féminisation de la caserne ainsi que par la « forte » féminisation de son commandement, qui a pris cette décision : afin d'éviter le stigmate d'une « troupe de femmes » et la dévalorisation de la caserne, un effort est mis dans la mise à distance des attributs de la féminité, afin de ne pas souligner par le maquillage et autre parure cette forte féminisation.

Des sous-cultures institutionnelles en concurrence

L'existence de plusieurs sous-cultures institutionnelles se donne aussi à voir dans les « représentations stéréotypées de soi et de l'autre »¹⁶⁸⁰ mobilisées dans les récits : il est fréquent que les militaires soulignent un ensemble de caractéristiques positives qui serait

¹⁶⁷⁹ Carol Cohn, « Wars, wimps, and women. Talking gender and thinking war », *op. cit.*, pp. 227-246 ; Helena Carreiras, *Gender and the military...*, *op. cit.*, p. 101.

¹⁶⁸⁰ Marie-Anne Paveau, « Images de la militarité dans les chants de l'Armée de terre française », *op. cit.*, p. 213.

propre à leur fonction ou à leur troupe, tandis qu'elles et ils évoquent des propriétés dépréciatives concernant les autres collectifs de l'institution. Sur le terrain, on entend nombre de ces propos : les transmissions seraient « des planqués », des « fainéants » ; les sanitaires des « faibles » ; les grenadiers des « machines à tuer sans cerveau ». Ces propos véhiculent une large charge subjective dans une logique de concurrence entre troupes, et ce également au sein des femmes militaires. Si la dimension combattante de certaines fonctions est valorisée dans le milieu militaire¹⁶⁸¹, le revers de la médaille est que les individus qui rejoignent ces troupes sont parfois considérés comme « stupides » (Agathe à propos des grenadiers), « bêtes » (Jeanne, à propos des soldat.e.s de sûreté) ou de « débarquer de la cambrousse » (Laura, à propos de l'infanterie). La concurrence la plus prégnante qu'il m'a été permis de constater concerne l'opposition symbolique entre l'infanterie et l'aviation : la première valorise la puissance physique, la seconde la force mentale et l'intelligence. Cela est notamment appuyé par les critères d'admission pour les fonctions militaires de l'aviation, en particulier celle de pilote, qui demandent des capacités intellectuelles plus importantes et une formation continue poussée. Cette concurrence s'exacerbe au moment du stage central en vue de l'école d'officier.ière.s où les différentes armes de l'Armée suisse sont rassemblées, comme le raconte Laura.

Laura : « Là, c'était un peu particulier parce que tu es mélangé avec toutes les autres armes. [...] En gros, on a appris beaucoup de choses mais par contre pour ceux qui venaient des troupes d'aviation, c'était juste l'horreur, parce que tout était sur l'infanterie. Tous les exercices et puis tout. [...]. Puis des fois il y a des petites blagues du style : "Ouais les forces aériennes, vous avez aucune idée et tout. » Donc ça, c'était un peu chiant. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Ces deux armes bénéficient toutes deux d'un prestige au sein de l'Armée suisse du fait de leur proximité avec le combat (sur terre ou dans les airs) et de leur centralité dans les exercices qui convoquent plusieurs armes et troupes¹⁶⁸² *a contrario* des armes d'appui et de soutien. Il faut cependant souligner que la seule fonction combattante de l'aviation est

¹⁶⁸¹ Car elles « incarnent au mieux la spécificité de l'institution militaire ». Christel Coton, « Lutte de prestige entre pairs. Le cas des officiers de l'armée de terre », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°72, 2008, p. 25.

¹⁶⁸² Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 65.

celle de pilote ; les autres fonctions spécifiques à cette arme (soldat.e d'aviation/d'aérodrome, mécanicien.ne d'appareils de renseignement, etc.) relèvent de l'appui et de l'entretien pour assurer l'engagement des forces aériennes¹⁶⁸³. De plus, le récit de Laura souligne que le modèle de l'infanterie demeure celui qui prédomine au niveau de l'institution, car il sert de référence à l'instruction en école d'officier.ière.s¹⁶⁸⁴. Mais l'aviation bénéficie d'une aura d'innovation quand l'infanterie garde une réputation peu « technicienne ». Cette opposition s'exprime dans le récit de Laura, intégrée dans l'aviation, qui met cela en lien avec la position de chacune de ces deux armes face à la présence des femmes en leur sein.

« *L'aviation, ils sont plus habitués à avoir des femmes que d'autres armes ?*

Laura : Oui, c'est ça, et puis à l'époque déjà il y en avait plus qu'ailleurs. Il y en avait toujours six ou sept [par école de recrues], donc ils étaient habitués. Au recrutement, les gens qu'on envoyait ici, ce n'est pas pour juger de la capacité intellectuelle mais on a quand même beaucoup d'étudiants. Des gens qui ont fait des études parce que c'est quand même des fonctions techniques. Quand tu te retrouves dans certains endroits, à l'infanterie, avec certains types, c'est peut-être plus difficile. Mais là il y avait une certaine intelligence, une ouverture d'esprit quoi, je veux dire. Les gens, ils ne débarquaient pas de la cambrousse. Ça je n'ai jamais eu de problème. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Ces deux armes sont également en concurrence pour l'acquisition de nouveau matériel, d'autant plus que les budgets militaires suisses sont de plus en plus serrés¹⁶⁸⁵. Cette concurrence donne place à des débats sur la légitimité de l'une et de l'autre quant aux

¹⁶⁸³ Au sein des Forces aériennes, il faut également compter la Défense contre avions, en charge de la protection et de la défense de l'espace aérien suisse et qui comportent plusieurs fonctions de combat avec des armes lourdes, comme les canonier.ière.s et les soldat.e.s d'engins guidés Stinger. Mais cette arme bénéficie d'une popularité moins importante que l'aviation.

¹⁶⁸⁴ C'est également ce qu'a constaté Christel Coton dans le cas français : « Dans le contexte de l'école, les officiers issus des armes de soutien ou des appuis doivent adapter leurs connaissances et leurs pratiques aux logiques d'action et aux missions de l'infanterie [...]. » Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 84.

¹⁶⁸⁵ Comme l'illustre l'opinion de Jean-Pierre Margot, premier lieutenant et membre de la Société neuchâteloise des officiers, parue dans le journal *Le Temps* : « Il faudra bien se décider entre l'achat onéreux d'armes aujourd'hui dépassées telles que l'avion (avec toutes les infrastructures qui lui sont liées) ou le blindé, et le renforcement de nos capacités opératives. » Jean-Pierre Margot, « Opinion : Faut-il à la Suisse une aviation ou une armée », *Le Temps*, publié le 26.03.1999. URL : <https://www.letemps.ch/opinions/faut-il-suisse-une-aviation-une-armee>. État au 27.08.2021.

projections opérationnelles et stratégiques suisses : quelle(s) arme(s) privilégier pour l'avenir ?¹⁶⁸⁶ C'est parmi ces deux armes que l'on trouve d'ailleurs les fonctions militaires les plus valorisées, qui renvoient également à des fonctions très peu féminisées voire qui restent le monopole exclusif des hommes : les grenadiers (en particulier d'Isonne), les éclaireurs parachutistes et les spécialistes de montagne¹⁶⁸⁷ pour l'infanterie ; les pilotes militaires pour l'aviation. Ces armes promeuvent des modèles de masculinité hégémonique qui se différencient à la marge. La dimension combattante, qui est « devenue un élément constitutif de la spécificité de la fonction militaire considérée dans son ensemble »¹⁶⁸⁸, de même que la force physique qu'elle sous-tend, sont exaltées par l'infanterie. L'aviation promeut quant à elle, en s'appuyant sur l'apport technologique, une masculinité hégémonique qui repose à la fois sur les performances physiques – plutôt mesurées en termes d'endurance que de puissance –, mais également sur les savoir-faire techniques qui sous-tendent des capacités intellectuelles plus accrues. Elles sont donc deux sous-régimes de genre distincts où l'accueil et la prise en charge des femmes militaires sont différenciés, ce qui a un impact sur leur vécu militaire et leur socialisation au sein de l'institution. Loin d'une école de la virilité homogène, l'armée « contribue également à diffuser en son sein des modèles de masculinités différentes »¹⁶⁸⁹. On y trouve également des représentations qui rattachent certaines troupes à des masculinités subordonnées, du fait que leurs activités sont éloignées du combat et renvoient aux tâches du *care*, et aussi du fait qu'elles sont plus féminisées que les autres, comme l'exprime Inès.

Inès : « Je pense que pour les garçons, il vaut mieux éviter de dire que tu es gay quoi.
Après, chez les sanitaires ça va, mais si tu es chez les grenadiers, tu n'as pas de chance

¹⁶⁸⁶ Pour un développement des dessous stratégiques et politiques de cette question, voir l'ouvrage de Paolo Gilardi, *Sur les cendres de 1989 : les enjeux de la réorganisation militaire dans le monde et en Suisse huit ans après la chute du Mur de Berlin et l'initiative pour une Suisse sans armée*, Lausanne, Ed. d'En Bas, 1998. Les ouvrages sur le cas français tendent à montrer que les armes de mêlée, les Forces terrestres, sont en perte de vitesse depuis les années 1960 dans cette lutte pour l'hégémonie interne des armes : voir Jérôme de Lespinois, *L'armée de terre française. De la défense du sanctuaire à la projection, Tome 1 : 1974-1981*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 98 ; Jean Joana, « La "condition militaire" : inventions et réinventions d'une catégorie d'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, p. 457.

¹⁶⁸⁷ Les spécialistes de montagne exercent effectivement une fascination et incarnent une forme de masculinité héroïque propre au monde de l'alpinisme. Voir Delphine Moraldo, « Les conquérants de l'inutile. Expression et diffusion d'un modèle de masculinité héroïque dans l'alpinisme français d'après-guerre », *Genre, sexualité & société*, n°13, 2015, pp. 1-23.

¹⁶⁸⁸ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 68.

¹⁶⁸⁹ Christel Coton, « La virilité guerrière en question. Les officiers face à un paradoxe de l'excellence », op. cit., p. 197.

hein [rires] ! Chez les sanitaires, ça va, parce que pour toutes les autres troupes, les sanitaires, c'est les tapettes donc...

Ouais ?

Inès : Ouais c'est vrai. Les grenadiers quand on a fait les trucs avec eux ils disaient : "Ouais vous êtes les tapettes ! Vous êtes nuls ! Vous êtes tous des pédés là-bas !"

Sympa.

Inès : Ouais, nous on était : "Ouais, ouais, c'est pas grave." Mais c'était de l'humour quoi. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Ce chapitre montre que le dispositif militaire suisse place les femmes engagées dans une position de *tokens*, à la fois en tant que femme et en tant que volontaire pour le service militaire. Dans la logique de la conceptualisation de Rosabeth Moss Kanter, on constate qu'elles constituent une minorité désavantagée et discriminée au sein de l'institution :

« [Les *tokens*] sont particulièrement visibles, et ainsi mis sous pression pour être performants ; les différences entre les *tokens* et les dominants sont polarisées, pouvant conduire à la marginalisation des premiers ; ils sont enfermés dans des rôles stéréotypiques associés à leur groupe d'appartenance dominé. »¹⁶⁹⁰

L'Armée suisse met en place des mesures et réglementations en vue d'assurer une forme de gestion de la mixité en son sein, même si certains aspects, comme des procédures claires en cas de harcèlement et d'agressions sexuelles, n'ont pas été développés : ces mesures et réglementations visent plutôt à garantir à l'institution que l'élément perturbateur, les femmes, ne viennent pas trop troubler le quotidien militaire plutôt qu'à leur assurer intégration et protection. Ainsi, les particularités de l'institution homosexuée

¹⁶⁹⁰ Rosabeth Moss Kanter, *Men and women of the corporation*, *op. cit.* La citation est traduite par Maria Helena Santos, Patricia Roux, Lígia Amâncio, « Expériences et stratégies de femmes investies dans un « monde d'hommes » : ... », *op. cit.*, p. 70.

et hétérocentrée et ses décisions définissent un régime de genre inégalitaire particulier dont les caractéristiques s'aménagent de manière différenciée selon ses sous-cultures institutionnelles. L'enquête interne à l'Armée suisse sur les femmes militaires montre également l'importance de prendre en compte ces sous-cultures institutionnelles : « Il ressort de l'étude des réponses données que le traitement réservé aux femmes peut aussi être lié à l'arme dans laquelle elles sont incorporées. »¹⁶⁹¹ Les mesures mises en place spécifiquement pour les femmes militaires reproduisent la différence des sexes, induisent un vécu spécifique et déterminent la nature des interactions en son sein, notamment entre femmes et hommes. L'institution n'est pas pensée pour elles et leur sexe, qui constitue ici un stigmat, soit un « attribut qui jette un discrédit profond »¹⁶⁹² et amène un climat de défiance face à ces femmes militaires qui y introduiraient un élément étranger, la sexualité. Tout cela renforce une vision du monde où elles n'auraient pas leur place dans les bastions masculins car elles les pervertiraient par leur présence, sauf lorsqu'elles peuvent être instrumentalisées pour pacifier les hommes et ainsi œuvrer au respect de l'ordre et de la discipline militaires. Les femmes militaires, en endossant un rôle traditionnellement masculin, n'échappent pas à leur assignation sexuée. Cela se traduit principalement par une forte sexualisation, des représentations dominantes qui font des femmes les porteuses de la sexualité dans un milieu qui en aurait été jusqu'alors dépourvu. Ainsi, ces normes participent à décrédibiliser les femmes militaires, objets de soupçon, qui doivent alors fournir la « preuve » de leur légitimité dans l'univers militaire, notamment en se distanciant du stigmat de la pute¹⁶⁹³ dissimulée sous le treillis. Comme je l'ai montré, les nombreux rappels à l'ordre prennent à la fois la forme de mesures formelles découlant du stigmat collectif rattaché au groupe des femmes¹⁶⁹⁴ et celle d'injonctions informelles au contrôle des corps et du maintien de leur vertu. Tout cela contribue à établir des figures féminines repoussoirs dont les femmes militaires doivent se distancier : la femme faible, la femme émotive, la femme allumeuse, la femme douillette, la femme qui sème la zizanie, etc. D'autant plus que si l'une d'entre elles « commet un écart par rapport à la norme, elle entraîne dans son sillon l'ensemble de son groupe de sexe »¹⁶⁹⁵.

¹⁶⁹¹ Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Décembre 2010-mars 2011 », *op. cit.*

¹⁶⁹² Erving Goffman, *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éd. de Minuit, 1975, p. 13.

¹⁶⁹³ Isabelle Clair, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, n°60, 2012, pp. 67-78.

¹⁶⁹⁴ *Ibid.*, p. 76.

¹⁶⁹⁵ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 270.

C'est aux femmes de s'adapter au monde militaire et non pas l'inverse : le caractère volontaire de leur engagement est mobilisé pour appuyer cette logique qui n'est plus celle de l'intégration, mais de l'assimilation. Le débat assimilation *versus* intégration est central en Suisse sur le thème de l'immigration. L'approche assimilationniste « implique que les membres d'un groupe social acquièrent la culture d'un autre groupe social au point de s'identifier complètement avec celui-ci et de perdre leurs attaches avec leur ancien groupe social et leur ancienne culture »¹⁶⁹⁶. La ou le dominé.e assimile la culture de la ou du dominant.e. L'approche en termes d'intégration implique que la société de résidence a également son rôle à jouer et doit participer à l'effort d'accueil. Elle n'est pas aussi unilatérale que l'approche assimilationniste et la responsabilité n'est pas uniquement celle de la ou du dominé.e : « le processus d'intégration dépend en grande partie de ceux qui définissent les règles du jeu, à savoir les États récepteurs. »¹⁶⁹⁷ On retrouve donc l'approche assimilationniste dans la façon dont l'Armée suisse reçoit et perçoit les femmes en son sein, où l'on rencontre de fréquentes injonctions à l'ajustement sur le modèle masculin. Il ne faut toutefois pas considérer l'institution militaire helvétique comme un tout homogène : je l'ai montré, les armes et les troupes constituent autant de sous-cultures institutionnelles et militaires, et en particulier de sous-régimes de genre, ce qui implique un accueil et des approches d'assimilation/intégration différenciées au sein même de l'institution. De ce constat, on peut tirer l'hypothèse que « les avantages associés à un capital de genre peuvent ainsi varier selon les situations et les "sous" ou "micro" régimes de genre qui les organisent »¹⁶⁹⁸, ce qui va avoir un impact sur la manière dont les enquêtées s'intègrent ou s'assimilent à la culture dominante masculine. Cela va me permettre de comprendre au mieux l'hétérogénéité des effets de l'engagement militaire sur les femmes par la prise en compte affinée de la « singularité des contextes »¹⁶⁹⁹ internes à l'Armée suisse.

¹⁶⁹⁶ Claudio Bolzman, *Sociologie de l'exil : une approche dynamique. L'exemple des réfugiés chiliens en Suisse*. Zurich, Seismo, 1996, p.40.

¹⁶⁹⁷ Claudio Bolzman, « Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. Le cas de la Suisse », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n°2, 2001, p. 135.

¹⁶⁹⁸ Christine Mennesson, « Régimes de genre et dispositions : ... », *op. cit.*, p. 75.

¹⁶⁹⁹ Amélie Le Renard, « Articuler genre, classe et race. Approches empiriques », in Margaret Maruani (éd.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2013, p. 104.

CHAPITRE 8. POURSUIVRE – OU NON – UNE CARRIÈRE MILITAIRE

Le dispositif militaire suisse fait des femmes militaires des intruses dans l'institution. Dans cette situation, comment s'y maintiennent-elles ? Il s'agit ici d'analyser la carrière militaire dans ses dimensions objectives et subjectives en prenant en compte les différentes étapes imposées par le dispositif institutionnel. Cette analyse prend en compte la pluralité des sphères de vie¹⁷⁰⁰ dans lesquelles sont inscrits les individus de même que les tensions matérielles et idéelles¹⁷⁰¹ qui découlent de leur potentielle mise en concurrence. Ce chapitre poursuit ainsi l'analyse des positions occupées par les femmes militaires au sein de l'Armée suisse et considère la question des rétributions symboliques ou matérielles attendues au moment de leur engagement, en lien avec leur satisfaction effective – ou leur non-satisfaction – au cours de l'engagement.

D'un point de vue organisationnel, se maintenir et évoluer dans l'institution comprend plusieurs voies¹⁷⁰² : terminer son école de recrues et poursuivre ses cours de répétition, augmenter ses jours de service en montant en grade dans la hiérarchie en tant que milicien.ne, ou encore embrasser la voie professionnelle en devenant militaire contractuel.le ou professionnel.le¹⁷⁰³. À l'inverse, l'engagement militaire peut déboucher sur la défection (*exit*), fruit d'une inadéquation entre l'individu, ses caractéristiques et les attentes de l'institution, ou encore, d'une inadéquation entre les attentes de l'individu et ce qu'offre effectivement l'institution. Mais cette défection donne-t-elle lieu à une prise de parole (*voice*) qui chercherait à « changer l'organisation de l'intérieur »¹⁷⁰⁴ ?

¹⁷⁰⁰ Anselm Strauss, *Miroirs et masques*, Paris, L'Harmattan, 1992.

¹⁷⁰¹ Pour Philippe Gottraux et Cécile Péchu, les tensions matérielles renvoient au caractère limité des ressources matérielles, comme le temps ou l'argent à investir dans l'une ou l'autre sphère de vie. Les tensions idéelles renvoient aux potentielles contradictions ou dissonances idéelles – comme les valeurs par exemples – entre les différents rôles et inscriptions de l'individu, ce qui peut amener à un conflit identitaire. Philippe Gottraux, Cécile Péchu, *Militants de l'UDC...*, *op. cit.*, p. 23 et note 39. Philippe Gottraux, *Socialisme ou Barbarie. Un engagement politique et intellectuel dans la France de l'après-guerre*, Lausanne, Éditions Payot, 1997, pp. 184-186

¹⁷⁰² Toutes ces voies n'ont pas été investies par la présente recherche : mes observations ont été menées principalement aux étapes du recrutement et de l'école de recrues. Cependant mon corpus d'enquêtes comprend des femmes militaires contractuelles et professionnelles. C'est principalement sur les cours de répétition que je manque de données, car cette étape implique un *design* de recherche et d'observation sur le long cours et plus compliqué à mettre en place.

¹⁷⁰³ Les militaires professionnel.le.s sont généralement appelé.e.s militaire de carrière. Pour ne pas semer la confusion avec le concept de carrière tel que pensé par Howard Becker, je vais ici utiliser le terme de militaire professionnel.le., qui est également à mon sens plus explicite.

¹⁷⁰⁴ Mounia Bennani-Chraïbi, « Exit, voice, loyalty », in Olivier Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 251 [2^e édition].

8.1 Terminer son école de recrues

L'un des enjeux principaux quant au maintien des femmes dans l'Armée suisse est qu'elles parviennent au terme de leur école de recrues puis de l'intégralité de leurs jours de service (y compris les cours de répétition) dont le nombre dépend de la fonction et du grade acquis. Les exigences physiques du service militaire impliquent, comme on l'a vu, des difficultés pour les femmes engagées : elles peinent parfois à suivre le reste de la troupe ou ne réalisent pas quelques rares tâches, mais il y a également les risques de blessure ou de détresse psychique. Si ces difficultés sont trop importantes, elles peuvent se voir licenciées de l'armée, ce qui met fin à leur service militaire. D'autres solutions existent, comme la possibilité de reporter la suite du service à plus tard, lorsque l'engagée est remise de sa blessure par exemple, ou la réaffectation à une fonction moins pénible physiquement.

Accidents au cours du service militaire

Selon les chiffres 2017 de la Suva¹⁷⁰⁵, 6'250 cas d'accidents impliquant des militaires de milice sont recensés, dont 3'993 cas simples¹⁷⁰⁶. S'ajoutent à cela 15'496 cas de maladie (13'780 cas simples)¹⁷⁰⁷ dont environ 46% « concernent le système musculo-squelettique, notamment le dos, les épaules et les genoux »¹⁷⁰⁸, soit des maladies qui peuvent être liées à la pratique d'activités physiques accrues. Cependant ces maladies et accidents peuvent avoir été contractés en dehors du service militaire, ce qui implique que la cause ne peut être simplement imputée aux exigences physiques du cadre militaire. Sur la base de ces chiffres, si la moyenne des accidents à l'armée est généralement la même que celle dans la vie civile, elle est deux fois plus élevée concernant les maladies

¹⁷⁰⁵ La Suva est le principal assureur-accidents de Suisse et prend la forme d'une entreprise de droit public indépendante et à but non lucratif. « Depuis le 1^{er} juillet 2005, la Suva gère l'assurance militaire sur mandat de la Confédération ». Suva, « Assurance militaire ». URL : https://www.suva.ch/fr-ch/assurance/assurance-militaire/assurance-militaire#m-contact-search_{175B1F11-460E-41AA-9463-69ADE0E6FB57}=u-name:Agence. État au 27.04.2020.

¹⁷⁰⁶ Suva, « Statistique de l'assurance militaire – 2018 », 2018, p. 26. « Les cas simples sont définis comme des cas survenus pendant le service, indépendamment du degré de gravité de l'atteinte à la santé. » Suva, « Statistique de l'assurance militaire – 2018 », 2018, p. 17.

¹⁷⁰⁷ *Ibid.*, p. 24.

¹⁷⁰⁸ Suva, « Un bon exercice 2017 pour l'assurance militaire », communiqué du 12 juin 2018. URL : <https://www.suva.ch/fr-ch/la-suva/news-et-medias/medias/2018/06/12/un-bon-exercice-2017-pour-l-assurance-militaire>. État au 27.04.2020.

(2015)¹⁷⁰⁹. Il est également estimé qu'en moyenne, 10% des recrues doivent momentanément ou définitivement arrêter leur service en raison d'une blessure¹⁷¹⁰. Les accidents graves et entraînant la mort sont rares. Ces données ne sont pas présentées selon une perspective genre.

Les cadres et les enquêtées rencontré.e.s pour cette recherche affirment que de nombreuses femmes doivent interrompre ou reporter leur service militaire pour des raisons médicales ou psychologiques. L'enquêtée Pamina explique que lors de son école de recrues en tant que soldate du train, huit femmes sur douze n'étaient pas parvenues à terminer leur instruction, et ce majoritairement pour raisons médicales mais aussi pour des raisons qu'elle appelle « psychologiques ».

Pamina : « L'autre femme qui est entrée en service avec moi, que je connaissais un peu, elle avait des problèmes psychiques. Après la deuxième semaine elle a dit : "Ça ne va pas avec la tête." Je ne sais pas pourquoi. Et toutes les autres ont eu des problèmes avec les genoux, avec le dos, des problèmes médicaux. Et les trois conducteurs de chien et moi on a fini l'ER. »

Lieutenant Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Pamina, soldate du train, côtoie lors de son école de recrues des femmes engagées comme elle à cette fonction mais également des soldates vétérinaires et des conductrices de chien, trois fonctions rassemblées dans la même caserne mais dont les exigences en termes physiques sont différenciées, la fonction de conductrice de chien étant la plus difficile. À travers le récit de Pamina, on remarque que ce n'est pas forcément les fonctions les plus exigeantes physiquement qui amènent le plus de licenciées médicales. Cela peut s'expliquer du fait que les exigences physiques demandées pour la fonction de conducteur.trice de chien étant plus élevées, les femmes qui l'endossent affichent une santé et forme physiques plus importantes, ce qui les préserve des blessures et accidents. Lors de mes observations, l'école de recrues du centre de compétences du service

¹⁷⁰⁹ *Le Matin*, « Le foot décime l'armée suisse », publié le 24.08.2016. URL : <https://www.lematin.ch/suisse/foot-decime-armee-suisse/story/13609124>. État au 27.04.2020.

¹⁷¹⁰ Radio Télévision Suisse Romande, « « Section, Marche ! » : immersion à l'école de recrue », *Grand Format web-série*, 2019. URL : <https://www.rts.ch/info/suisse/10896781--section-marche-immersion-a-l-ecole-de-recrue.html#chap04>. État au 27.04.2020.

vétérinaire et animaux a accueilli douze recrues féminines : sept d'entre elles ont terminé leur école contre cinq qui ont dû renoncer en cours de parcours pour raisons médicales. Cela concerne donc un peu moins de la moitié des femmes engagées. Du côté des troupes sanitaires et de l'infanterie que j'ai observées, elles semblent essayer moins d'échecs qu'au centre pour animaux, mais cela varie dans le temps. Pour ce qui est des autres casernes, les effectifs féminins sont trop réduits pour en analyser la tendance.

Lorsque l'on souhaite réaliser son service militaire, une blessure est donc une menace sérieuse. Dès lors, des engagées peuvent tenter de la masquer, avec une prise de risque pour leur santé, comme ce fut le cas d'Agnès.

Agnès : « Quand tu es arrivée [pour mes observations dans sa caserne], je m'étais fait un petit accident. J'avais la côte cassée. J'avais peur qu'ils me virent pour ça, mais en fait j'aurais peut-être pas dû... Parce qu'après c'était leur responsabilité [aux cadres militaires]. J'aurais peut-être pas dû, mais j'ai serré les dents, j'ai continué à faire des choses qui auraient peut-être été un peu dangereuses pour moi. Mais j'ai pris la responsabilité parce que je ne voulais vraiment, vraiment pas partir. »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Beaucoup de femmes militaires craignent effectivement d'être licenciées ou encore réaffectées pour cause de blessure.

Le spectre des réaffectations et des interruptions de service

Lorsque des militaires ne sont plus capables d'assurer leur fonction, principalement en raison d'une blessure, plusieurs options se présentent. Il est possible d'être licencié.e. mais également de remettre son service à plus tard si l'âge de l'astreint ou de la volontaire le permet. J'ai également signalé que, lors du recrutement, une deuxième fonction est attribuée afin d'anticiper les potentiels échecs lors de la première affectation. Les réaffectations peuvent également s'appliquer en cas de grossesse mais cet événement ne concorde que rarement avec le temps de service des femmes, surtout dans le cadre de la milice. Cette réaffectation amène les militaires à se voir muté.e.s à une fonction moins

exigeante physiquement et moins valorisée, ainsi que l'explique Agnès, affectée comme fantassine sanitaire d'unité (infanterie) et qui redoutait d'être contrainte à changer de fonction en raison de sa blessure.

Agnès : « Genre à [Savolaire], il y a les cuisiniers et les services de bureau. On peut faire ça aussi. D'ailleurs, beaucoup de femmes dans l'infanterie finalement elles tombent là-dedans quand elles n'arrivent pas. On ne se fait pas virer mais on va nous déplacer, nous mettre comme cuisinier ou comme secrétaire. Ce que je ne voulais surtout pas faire. J'avais eu peur, quand j'ai eu une côte cassée, qu'ils me mettent là-dedans. C'est ce que mon chef de section m'avait dit. À son époque, quand lui il était une recrue, ça fait un moment puisqu'il est chef de section maintenant, il m'a dit qu'il avait une camarade fille qui a fini dans les bureaux. Après je ne sais pas si elle a continué ou quoi. Ce n'est pas du tout quelque chose que je voulais. »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Selon les données du questionnaire, 7% des répondantes ont connu un ou des changement(s) d'incorporation ou des interruptions de service pour raisons médicales. Mais ce chiffre n'intègre pas la proportion d'entre elles qui a dû renoncer au service militaire, les *exits*. Les réaffectations sont souvent ressenties comme une chute dans la hiérarchisation des fonctions militaires et un échec. Ainsi, une fois recrutée, l'affectation n'est pas définitivement acquise. Se maintenir dans l'institution est un enjeu, notamment pour les femmes militaires qui doivent s'adapter aux rythmes et exigences physiques calquées sur les normes masculines. Et ce d'autant plus que dans le cadre d'un service volontaire, l'*exit* est facilité. Ainsi, les départs impromptus de femmes militaires engagées restent tolérés, surtout en cas de grossesse. Une responsable du recrutement des femmes me l'explique :

« Est-ce que cela arrive que des femmes militaires interrompent leur service militaire sans raison ? »

Sergente Titlis : Ça arrive de temps en temps, là ça fait trois-quatre ans qu'on n'en a pas eues. Mais on a eu une fille qui ne voulait plus aller à l'ER. Après c'est le tribunal militaire qui s'en occupe. Une fois aussi, une autre ne voulait plus faire les cours de répétition. Mais vous savez, normalement, si elles ne veulent plus faire le service militaire, c'est facile : vous avez un certificat médical ou, si vous êtes en bonne santé,

vous allez chez un psychiatre. Du moment que vous avez ces certificats comme quoi vous ne pouvez pas continuer, les médecins [militaires] sont obligés de juger les personnes inaptes au service militaire. Même si on sait que cette personne n'a pas de problème en réalité. Mais s'il y a un certificat médical qui dit qu'il en est autrement, alors on est obligé. On ne veut pas se rendre responsable s'il arrive quelque chose parce qu'après c'est l'assurance militaire qui doit payer. Il y a beaucoup de femmes qui sont inaptes une fois arrivées à un certain âge : dès qu'elles ont des enfants, ça les embête de faire chaque année une demande pour être dispensées alors elles vont chez un médecin de manière à ce que... Alors voilà si vous expliquez à un médecin : "Moi j'ai mon enfant, il est petit et je dois faire mon service militaire, est-ce que tu ne pourrais pas... ?" Il va le faire. »

Entretien informatif.

On remarque que la maternité est perçue comme une raison valable à l'interruption de ses obligations militaires. La règle qui veut qu'une fois leur engagement signé les femmes sont astreintes au service militaire n'est ainsi pas forcément appliquée : si les choses se passent mal, les procédures médicales ou psychologiques sont mobilisées pour mener à la sortie. L'*exit* des femmes militaires est facilité, comme le montre l'interaction suivante.

« Elles peuvent souvent partir quand ça ne va plus »

Je réalise des observations dans une caserne sanitaire. Je suis accompagnée du major Bernina qui me conduit à la rencontre des femmes militaires présentes sur la caserne. Cette école de recrues entame sa quatrième semaine et il m'annonce qu'une engagée est déjà partie lors de la première semaine. Selon lui, elle rencontrait des problèmes familiaux lorsqu'elle a décidé de s'engager ; ceux-ci étant résolus, elle n'aurait pas voulu poursuivre son engagement.

Major Bernina : « Dès le premier jour, elle voulait partir. Ensuite, elle pleurait tous les jours. Il y avait aussi son ex-copain qui était entré en école de recrues ici, donc... On l'a envoyée au service psycho-social, et elle est partie. Normalement, elles ont signé leur engagement, alors elles doivent faire leur service. Mais bon, elles peuvent souvent partir quand ça ne va plus. »

Notes de terrain.

Les femmes volontaires ne sont pas retenues par l'institution. S'il arrive que certaines d'entre elles quittent l'école de recrues car elle ne répond pas ou plus à leurs attentes, ce sont surtout des problèmes médicaux qui les poussent vers la sortie, comme le souligne l'enquêtée Marie.

Marie : « La plupart des femmes qui ont dû partir, qui ont dû arrêter quand j'y étais, c'était à cause du physique. Elles ont toutes eu un truc physique : il y en a une qui s'est fracturé la hanche, une c'était le genou, deux autres c'était le pied. Toujours des choses comme ça. Les hommes aussi hein, il n'y avait pas que les femmes qui se blessaient, mais les femmes c'était vraiment à cause de ça, il y en a pas une qui a dit : "J'en ai marre j'arrête", c'était vraiment à cause du physique. [...] Mais c'était quand-même souvent les femmes qui étaient toujours blessées. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Mes données ne me permettent pas d'affirmer que les femmes engagées sont tendanciellement plus sujettes à blessure que leurs homologues masculins, sans compter qu'au vue des effectifs, une comparaison femmes-hommes demeure toujours problématique. Cependant, cette analyse montre que les exigences physiques calquées sur le modèle masculin et les voies de sortie facilitées pour les femmes engagées, impliquent que le maintien dans l'institution militaire est plus difficile pour les recrues féminines.

Quitter l'Armée suisse : quand les attentes ne sont pas satisfaites

Funda a interrompu volontairement son service militaire. J'ai rencontré Funda hors du cadre de ma recherche et quelque peu par hasard : elle effectuait son service civil au sein de l'administration publique où je travaille désormais. Le hasard a bien fait les choses.

Funda s'inscrit au recrutement fin 2016 et est convoquée début 2017. Elle est d'abord déclarée inapte en raison de problèmes de sommeil par le médecin du recrutement, ce qu'elle trouve injuste. Heureusement pour elle, à l'aide d'un certificat de son médecin civil attestant que tout va bien, elle peut recommencer le recrutement en juin 2017. Funda

souhaite devenir ambulancière mais elle a échoué à l'admission de l'école supérieure de son canton. Elle s'oriente ainsi vers l'Armée suisse afin d'endosser la fonction de *san-sprinter*, soit les conducteur.trice.s sanitaires de l'armée « en mesure de conduire des véhicules militaires jusqu'à un poids total de 7.5 tonnes, tels le *San Sprinter* [ambulance], pour effectuer des transports de matériel et de personnes »¹⁷¹¹. Lors du recrutement, sur sa feuille rose, elle choisit donc la fonction de soldate sanitaire/C1 comme premier choix, suivie d'une autre également rattachée aux troupes sanitaires, soldate d'hôpital, et enfin la fonction de soldate de sauvetage. Mais lors de son recrutement, les tests conducteur.trice n'ont pas lieu. On lui assure cependant que lors de son école de recrues en tant que soldate sanitaire, il lui sera possible de demander une affectation comme conducteur.trice. Mais malgré les promesses du colonel du centre de recrutement, Funda ne peut être affectée à la fonction visée une fois qu'elle rejoint l'école de recrues en janvier 2018. Elle se sent flouée : « J'ai cru que je signais pour faire la fonction que je voulais, et puis je me retrouve : "Ah ben non". » Ses demandes, adressées au commandant d'école sanitaire, restent sans réponse, ce qui l'énerve.

Funda ne s'épanouit pas dans son service militaire. L'image qu'elle avait de l'armée, d'un milieu ordonné, bien organisé, sérieux, se brise assez rapidement, notamment du fait de ses déboires avec son affectation. À ce propos, elle estime que l'institution n'a « pas du tout bien géré le truc ». Elle voit ses camarades comme des « gamins qui se plaignent beaucoup » et l'école de recrues comme une « école maternelle ».

Funda : « Je dis la classe parce que j'avais l'impression d'être en maternelle. Franchement. Des gamins du genre : "He maîtresse, il a fait ci, il a fait ça." Pour moi ça ressemblait à ça. Et en plus, même la structure, comment dire ? Le sérieux de l'armée quoi ? Non, j'ai pas trouvé ça. J'ai trouvé l'armée bidon en fait, au final. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Elle estime également que la formation n'est pas satisfaisante, notamment en ce qui concerne le tir et le maniement de l'arme.

¹⁷¹¹ Service de presse et d'information bat hôp 2, *Corona'ctu#42*, 04.05.2020, p. 1.

Funda : « Le tir, étonnamment, je pensais que ça allait me plaire, mais pas du tout en fait. Ce que j'ai bien aimé dans la sensation du tir, c'est un peu cette adrénaline. Mais sinon on ne s'entraînait pas assez souvent pour qu'on puisse s'améliorer. Et aussi, c'est quand-même une arme et j'avais l'impression que certains en n'avaient pas vraiment conscience. Certains vraiment pas sérieux. C'est pour ça aussi que je dis que c'était vraiment l'école maternelle. Non vraiment mon estime dans l'armée a été complètement dégradée quoi. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Pour elle, beaucoup de militaires gradé.e.s font acte d'abus de pouvoir et d'un égo surdimensionné.

Funda : « Il y avait des sergents qui étaient là juste pour montrer qu'ils étaient des *boss*, pour faire les coqs. Pour t'humilier un peu juste pour leur fierté. Il y en avait un qui était toujours sur mon dos. [...] Il n'y avait pas que lui, il y en avait aussi un autre [de gradé] et puis toute la classe [section] s'y est mise aussi. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Funda ne crée que peu de liens avec ses camarades masculins ou féminines et est souvent mise à l'écart. Elle vit assez mal cette situation.

Funda : « Et en plus je me sentais très mal, même les gradés, mon lieutenant, ils ont remarqué que j'étais un peu mise de côté du groupe. En fait mon groupe m'a reproché plein de choses du fait que je ne sois pas là où je voulais être, on m'a mise direct dans la case : "Ah mais alors tu ne devrais pas être là." Que des reproches, tous les jours. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Du fait de sa trajectoire d'entrée motivée par des raisons professionnelles et vocationnelles qui se trouvent finalement en porte-à-faux avec son affectation, l'engagement volontaire de Funda perd alors de sa légitimité à ses yeux ainsi qu'à ceux de ses camarades et de quelques gradé.e.s : sa position inadaptée ainsi qu'une baisse de motivation remettent en cause son engagement et sa crédibilité dans les rangs militaires.

D'autres éléments vont concourir à rogner sa légitimité, comme le fait qu'elle renonce aux sorties dans le but d'avoir du temps pour réaliser son dossier de candidature en école d'ambulance, ou encore une blessure.

Funda : « Je me suis blessée un moment, j'avais une douleur à l'aine et j'ai continué malgré la douleur. Mais un matin je n'ai même pas réussi à poser mon pied par terre et il s'est avéré, quand je suis allée chez le médecin civil, que c'était une déchirure du muscle, donc c'était vraiment sérieux. J'ai vu trois médecins à l'armée mais... Un des trois était plutôt sérieux mais les deux autres : "Ça va aller !" Donc j'ai continué, aussi avec des béquilles, et mes camarades étaient : "Ouais tu te trouves des excuses parce que tu ne veux pas continuer l'armée, alors genre tu dis que tu es blessée." Ouais vraiment pas cool. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Alors qu'elle a déjà réalisé un peu plus de la moitié de son école de recrues, Funda décide de la quitter et de s'orienter vers le service civil : « J'ai tenté d'entrer dans le service civil et tchao l'armée ! Mais en fait, c'est un peu compliqué. » La démarche passe par une plateforme en ligne et Funda rencontre des problèmes pour s'inscrire. Elle hésite encore : « J'y étais, tant qu'à faire ben je finis quoi. » Durant les entretiens d'avancement, deux gradé.e.s qui apprécient son travail lui proposent de monter en grade en lui faisant miroiter le fait qu'il sera alors possible pour elle, peut-être, de rejoindre la fonction qu'elle convoitait initialement.

Funda : « Ouais mais bon, j'en ai marre des "peut-être que". Je ne peux pas m'appuyer sur des "peut-être que". Je n'ai pas fait d'avancement même s'il m'a dit que je pourrais peut-être réessayer après. Mais au contraire le fait de grader, ça va encore plus compliquer la possibilité de changer de fonction, donc je ne trouvais pas ça logique. J'en avais marre quoi, je voulais rentrer. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Mais les démarches sont longues et Funda termine finalement son école de recrues au grade de soldate en mai 2018. Pour ses cours de répétition, elle est affectée aux troupes

de sauvetage. Cette troupe pique sa curiosité mais elle se décide finalement pour le service civil.

Funda : « Les cours de répétition, aux dires de certains amis qui les ont faits, c'est complètement inintéressants. J'ai même pas fait une fois. Je suis partie directe sur le service civil. J'étais tellement dégoutée de l'armée. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Elle parvient à s'inscrire pour le service civil et participe à une journée d'information : « Donc j'arrive, et le type qui fait l'information sur le service civil, je crois qu'il a vingt ans de carrière, c'était la première fois qu'il voyait arriver une femme ! » Par interconnaissance, Funda trouve une première place de civiliste de fin septembre 2018 à juin 2019. Elle apprécie énormément cette expérience et il lui reste désormais encore 42 jours de service qu'elle doit effectuer dans un délai de deux ans. Par son parcours, on voit le poids des attentes et motivations initiales sur le maintien au sein de l'institution ainsi que celui de leur (non-)satisfaction.

8.2 L'avancement : entre dispositions « féminines » et « masculines »

Lors de mes observations, la sélection pour l'avancement intervient tôt, ce qui amène de nouvelles recrues à rejoindre dès la huitième semaine d'engagement une école de cadres, à l'exception du cas du centre de compétences du service vétérinaire et animaux où il n'y a que deux écoles de recrues par an (printemps et été) et où l'intégralité de l'instruction est effectuée avant l'avancement. Ce fonctionnement découle de la réforme « AXXI » : auparavant, l'avancement consistait en un « système en escalier » qui imposait une formation de sous-officier.ière¹⁷¹² avant de pouvoir prétendre à celle d'officier.ière¹⁷¹³. Dès 2004, un.e soldat.e peut prétendre, en cours d'école, directement à plusieurs voies, des passerelles étant aménagées entre celles-ci, ce qui a pour effet de réduire le temps de

¹⁷¹² Le groupe des sous-officier.ière.s est considéré comme un « soutien à la conduite ». Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, p. 78.

¹⁷¹³ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, p. 22.

formation militaire¹⁷¹⁴ dans l'objectif de favoriser un mode de fonctionnement plus flexible¹⁷¹⁵. Ainsi, les recrues peuvent suivre quatre voies : celle de soldat.e, de sous-officier.ière (chef.fe de groupe, sergent.e), de sous-officier.ière supérieur.e (sergent.e-major.e, fourrier.ière) ou d'officier.ière (chef.fe de section, lieutenant.e)¹⁷¹⁶. Les étapes et modalités d'instruction varient selon le grade visé¹⁷¹⁷ (*Annexe 13*). En général, la formation aux voies d'avancement comprend à la fois des cours théoriques et pratiques en écoles¹⁷¹⁸ ainsi qu'une mise en application lors d'une école de recrues avec des grades temporaires en vue d'exercer et de payer les galons du grade visé (phases IBF et IFO). Les sous-officier.ière.s et officier.ière.s assurent les postes de – respectivement – chef.fe.s de groupe ou de section, activité principalement tournée vers la conduite d'une unité plus ou moins importante lors d'une école de recrues. Il existe également la possibilité de monter en grade plus tardivement, lors des cours de répétition par exemple. Par ce processus d'avancement, l'Armée suisse propose depuis la réforme « AXXI » des certificats civils de conduite et de gestion pour les cadres subalternes de milice à travers différents modules (connaissance de soi, gestion des conflits, technique du commandement, communication et information au sein du groupe, etc.)¹⁷¹⁹. En principe, l'Armée suisse peut contraindre les militaires à l'avancement du fait de l'« obligation d'accepter un grade » spécifiée dans le *Règlement de service de l'armée (RSA)* :

« L'armée a besoin d'un nombre suffisant de sous-officiers et d'officiers capables pour remplir sa mission. Les militaires peuvent donc être tenus d'accepter un grade ou une fonction particulière. Ils doivent alors accomplir les services et les tâches hors du service correspondant à ce grade ou à cette fonction. »¹⁷²⁰

¹⁷¹⁴ Le projet de réorganisation de l'Armée suisse « Développement de l'armée » vient de modifier ce processus d'avancement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, « tous les futurs cadres doivent à nouveau effectuer une école de recrues complète (18 semaines) ». Voir Armée suisse, « Développement de l'armée », URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/actualite/themes/deva.html>. État au 11.05.2018.

¹⁷¹⁵ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 110.

¹⁷¹⁶ Ces voies sont celles majoritairement empruntées par les recrues. Je n'entre pas ici dans la description des spécialisations offertes qui mènent les individus vers d'autres grades spécifiques (appointé.e, sergent.e-chef.fe, quartier-maître.sse, etc.). Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, p. 22.

¹⁷¹⁷ Armée suisse, *Armée suisse*, *op. cit.*, pp. 412-418.

¹⁷¹⁸ École de sous-officier.ière.s (ESO), stage de formation des sous-officier.ière.s supérieur.e.s (ESO sup), école d'officier.ière.s (EO).

¹⁷¹⁹ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, p. 48.

¹⁷²⁰ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, *op. cit.*, art. 85, al. 1, p. 32.

Cependant, cette obligation n'est pas appliquée, comme le relève Aurélien Buffat¹⁷²¹, car l'enjeu est de sélectionner des personnes motivées. D'où les efforts de l'Armée suisse pour rendre l'avancement plus attrayant.

La sélection des femmes pour l'avancement

De par leur engagement volontaire, les femmes militaires sont perçues comme des éléments *a priori* motivés. Cela se traduit par une forte proportion d'entre elles qui endosse un grade supérieur à celui de soldate : ainsi, 75% de celles qui s'enrôlent finissent à des postes de cadres¹⁷²². Pour en savoir plus sur la répartition des femmes par grade, une responsable du recrutement des femmes dans l'Armée suisse m'a fourni un document de travail faisant état de celle-ci au début de l'année 2014 (*Tableau 36*).

*Tableau 36. Répartition des femmes militaires par grade (début 2014)*¹⁷²³

Groupes de grade	N	% groupes de grade	Grades ¹⁷²⁴	N
Troupe	513	49.2%	Soldate	401
			Appointée	61
			Appointée-cheffe	51
Sous-officière	190	18.2%	Caporale	6
			Sergente	169

¹⁷²¹ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 60.

¹⁷²² Le *Tableau 36* montre la répartition des femmes par grade à un moment *t* du temps. Veronica DeVore, « Réformes de l'armée. La conscription féminine n'ameute pas les foules », *swissinfo.ch*, 24.04.2015. URL : <https://www.swissinfo.ch/fre/societe/reformes-de-l-armee-la-conscription-feminine-n-ameute-pas-les-foules/41381728>. État au 01.05.2020. Début 2021, l'Armée suisse affirme qu'une femme engagée sur deux opte pour une formation de cadre. Armée suisse, « La sécurité est aussi une affaire de femmes ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/armee.detail.news.html/vtg-internet/verwaltung/2021/21-04/210407-sicherheit-ist-auch-weiblich.html>. État au 07.04.2021.

¹⁷²³ L'ordre des grades présenté ici respecte le principe hiérarchique de l'Armée suisse. Cependant, la place hiérarchique du grade d'officière spécialiste est variable mais j'ai respecté ici le mode de présentation de l'institution. Armée suisse, « Insignes de grade ». URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/armee-suisse/moyens/insignes-militaires/gradabzeichen.html>. État au 16.04.2017. Le principe hiérarchique à grade égal est le suivant : « À égalité de grade, l'ordre hiérarchique est déterminé d'après l'ancienneté ou, à égalité d'ancienneté, d'après la date de naissance. » Armée suisse, *Armée suisse, op. cit.*, p. 416.

¹⁷²⁴ Sur le terrain, les noms des grades comme ceux des fonctions militaires ne sont pas féminisés. La féminisation qui a cours ici renvoie à l'explicatif en début de thèse.

			Sergente-cheffe	15
Sous-officière supérieure	75	7.2%	Sergente-majore	12
			Fourrière	23
			Sergente-majore cheffe	25
			Adjudante sous-officière	6
			Adjudante d'état-major	8
			Adjudante majore	1
			Adjudante-cheffe	0
Officière subalterne	113	10.8%	Lieutenante	22
			Première-lieutenante	91
Échelon capitaine	54	5.2%	Capitaine	54
Officière supérieure	49	4.7%	Majore	28
			Lieutenante-colonelle	17
			Colonelle	4
Officière spécialiste	48	4.6%	Officières spécialiste	48
Officière générale	1	0.1%	Brigadière	1
			Divisionnaire	0
			Commandante de corps	0
Total	1043	100%	Total	1043

Source : Document de travail d'une responsable du recrutement des femmes dans l'Armée suisse.

Constat récurrent dans les recherches sur les armées, les femmes sont très peu présentes au sommet de la hiérarchie où on ne rencontre qu'une femme à un grade d'officière générale. Les femmes sont également moins représentées dans les grades techniques¹⁷²⁵, spécialisés ou d'instruction tels que les caporales ou les adjudantes, hormis pour les officières spécialistes qui sont nombreuses. Une nuance s'impose concernant ce grade : celui-ci est faussement placé d'un point de vue hiérarchique car il peut être agencé à différents niveaux (première-lieutenant.e, colonel.le, etc.) en fonction de son

¹⁷²⁵ Comme c'est le cas plus généralement dans le monde professionnel lorsque des femmes endossent des postes d'encadrement : on retrouve les femmes plutôt dans des postes relatifs à la gestion du personnel qu'aux postes techniques, aux « métiers anciens » et spécifiques au domaine considéré. Catherine Achin, « Un "métier d'hommes" ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, 2005, pp. 479-480.

affectation, ce qui implique des droits, des devoirs et des tâches différenciées et variées. Ce grade renvoie souvent à des connaissances techniques ou professionnelles spécifiques, cependant il n'est pas forcément valorisé, comme l'indique le récit d'une des responsables du recrutement féminin, engagée dans l'armée depuis plusieurs décennies.

Sergente Titlis : « Après ils ont voulu me donner le grade d'officier spécialiste, j'ai dit non, ça je ne veux pas. Parce que tout le monde sait que c'est un grade qui est offert comme ça, pfff. J'ai dit qu'il y a tellement d'officiers spécialisés, je n'en ai pas besoin, tout le monde a accepté que je sois sergent, ça me suffit, je n'en ai pas besoin. »

Entretien informatif.

La comparaison avec les effectifs masculins s'impose afin de mieux estimer les possibilités réelles d'avancement des femmes dans l'Armée suisse. Pour cela, je dispose des effectifs réels par groupes de grade pour les années 2015, 2016 et 2017¹⁷²⁶ (Tableau 37).

Tableau 37. Effectifs masculins et féminins par groupes de grade

Année	2015			2016			2017		
	M ¹⁷²⁷	F	% F ¹⁷²⁸	M	F	% F	M	F	% F
Officier.ière	14'169	255	1.75%	13'995	265	1.85%	14'056	289	2.00%
Sous-officier.ière	23'026	217	0.95%	22'700	226	1.00%	22'559	248	1.10%
Soldat.e	90'941	354	0.40%	86'600	384	0.45%	82'952	392	0.45%
Total	128'136	826	0.65%	123'295	875	0.70%	119'567	929	0.75%

Source : Armée suisse¹⁷²⁹

On constate que les femmes qui ont réalisé un avancement forment des pourcentages supérieurs dans leur catégorie de grade que les soldates et que le taux général de la féminisation de l'armée d'active : pour 2017 par exemple, les officières représentent 2% de cette catégorie de grade alors que les soldates ne représentent que 0,45% de ce grade

¹⁷²⁶ État au 01.03 de chaque année.

¹⁷²⁷ Ponction faite des effectifs féminins par rapport à la source des données.

¹⁷²⁸ Pourcentage de femmes par groupe de grade. Clé de lecture : les femmes représentent X% du groupe de grades Y pour l'année Z.

¹⁷²⁹ Sans prise en compte des militaires versé.e.s dans la réserve. Armée suisse, « L'armée en chiffres », URL : <https://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/faits-chiffres/armee.html>. État au 01.05.2018. Il n'y a pas eu de comptage concernant les femmes en 2018.

de troupe. Sur le terrain également, les enquêté.e.s affirment que les femmes sont nombreuses à faire de l'avancement car elles seraient, de par leur engagement volontaire, plus « motivées » que les hommes plus ou moins astreints. Les chiffres présentés annuellement par l'Armée suisse le confirment. Ainsi, les promesses en termes de possibilités d'avancement de la réforme « AXXI » semblent tenues, les femmes pouvant accéder à tous les grades bien qu'il demeure toujours un plafond et des parois de verre. Comme le signale Geneviève Pruvost parlant des policières françaises, « le monopole du commandement est plus facile à lever que celui de l'usage de la force »¹⁷³⁰, cette dernière pratique relevant encore d'un tabou sexué. Cela peut expliquer le fait que les barèmes d'appréciation physique soient identiques au niveau de l'affectation à des fonctions militaires, dont celles de combat, et qu'ils soient différenciés quant aux évaluations d'avancement. En effet, la nécessité est moindre pour l'institution d'écarter les femmes des positions de commandement car l'avancement les éloigne des tâches les plus socialement perçues comme inadéquates pour leur groupe de sexe, celles liées au combat. Comme le dit Pruvost, les institutions sécuritaires « préfèrent que les femmes ordonnent l'usage de la force plutôt qu'elles l'appliquent elles-mêmes »¹⁷³¹.

Les dimensions sexuées de la sélection

La sélection pour l'avancement s'appuie sur une première évaluation du « potentiel cadre » opérée lors du recrutement à travers le « test de *leadership* » et la recommandation de cadre décernée en cas de bons résultats. Mais cette recommandation n'est pas une condition et la sélection s'opère véritablement lors des sept premières semaines d'école de recrues à travers trois entretiens réalisés par des officier.ière.s professionnel.le.s dont la décision est ensuite validée par la ou le commandant.e d'école. Le premier entretien est réalisé avec toute la troupe. Le second avec les personnes sélectionnées pour un éventuel avancement¹⁷³² et où il s'agit de définir quel type d'avancement et quelles concessions doivent être faites face aux contraintes des effectifs

¹⁷³⁰ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 127.

¹⁷³¹ *Idem*.

¹⁷³² Selon mes informations, environ la moitié des recrues. Notes de terrain.

(contingents), telle la nécessité de renoncer au mode du service long, comme je l'ai constaté lors d'une école de recrues sanitaire, lors de ce second entretien.

Major Bernina : « Selon les contingents, on ne peut prendre que cinq personnes en service long pour l'avancement [au sein de la compagnie, huit à dix pour toute l'école de recrues]. Ça limite la sélection des femmes, parce qu'elles sont beaucoup dans cette situation [six sur les huit sélectionnées]. On doit aussi mixer un peu entre romands et suisses-alémaniques. »

Notes de terrain.

Le troisième entretien avalise les avancements. Du fait du rôle central de la performance physique lors du recrutement pour déterminer l'affectation à une fonction militaire, on peut se demander quel est son poids dans cette nouvelle sélection. Elle semble moins essentielle tout en n'étant cependant pas mise de côté, comme l'indiquent les propos d'une des responsables du recrutement féminin, la sergente Eiger.

Sergente Eiger : « Les tests à l'ER, c'est pour voir à quel point ils en sont, s'ils se sont un peu améliorés ou pas.

Ce n'est pas pris en compte pour les propositions d'avancement ?

Sergente Eiger : Non pas tellement. Mais si on voit que quelqu'un n'est vraiment pas sportif, on doit réfléchir si on fait ou non une proposition pour l'avancement. Parce que comme cadre on doit quand même être devant les gens [les instruit.e.s], pouvoir faire ce qu'on leur propose de faire. En être capable. Parce que si quelqu'un n'arrive même pas à suivre... Ce n'est pas un cadre. Ouais on n'a pas la même attitude si le cadre est capable aussi de faire la course... Normalement on doit toujours montrer ce qu'ils doivent faire, faire le saut en longueur avant eux. Non on doit aussi être un peu sportif, je pense. Comme on doit aussi être capable de faire le tir hein. Oui il faut être capable un peu dans tous les domaines. »

Entretien informatif.

Le formulaire de qualifications en vue de l'avancement (*Annexe 14*) montre que la performance physique fait partie des compétences évaluées : il ne prend pas seulement en considération les tests physiques tels que le saut en longueur ou la force globale du tronc, mais également la réussite des différentes marches (15, 35 kilomètres, etc.) et des tests de tir. Pour ces derniers, les écarts entre femmes et hommes ne seraient pas si

importants selon les cadres et les enquêtées. Lors d'une école de recrues sanitaire, j'ai pu assister à cinq seconds entretiens d'avancement avec des femmes militaires : le superviseur était disposé à donner son aval pour l'avancement de chacune, moyennant pour quatre d'entre elles l'éventuelle nécessité de renoncer au mode du service long. Leur évaluation aux trois tests physiques (course de douze minutes ; saut en longueur et force du tronc) fluctuait entre trois (« bon ») et deux (« suffisant ») points sur cinq. Même si je n'ai que peu de données sur la sélection par les performances physiques pour l'avancement, ces observations indiquent que les exigences restent abordables pour les femmes militaires, celles-ci bénéficiant d'un barème adapté. Pour un major d'une école de recrues sanitaire, si les tests physiques n'ont pas de poids pour rejoindre une école de sous-officier.ière.s, cela n'est pas le cas pour l'école d'officier.ière.s : « Pour officier ça compte, c'est une condition. »¹⁷³³ Une observation plus soutenue des entretiens d'avancement m'aurait permis de saisir plus clairement les logiques de sélection, comme je l'ai fait pour le recrutement où les logiques opaques étaient alors révélées. Toutefois, les entretiens montrent que dans les représentations des femmes militaires, la dimension physique reste perçue comme une condition nécessaire à l'avancement et peut amener les moins performantes d'entre elles à s'auto-exclure. Ainsi, si Marie aspirait au départ à grader dans la hiérarchie militaire, ses premières semaines d'école de recrues l'en dissuadent.

Marie : « Au départ je voulais faire de l'avancement, mais comme c'était tout de suite très dur physiquement, je me suis dit que ce n'était pas possible. Heureusement ils m'ont proposé de le faire ensuite. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Malgré un formulaire qui rassemble les diverses compétences évaluées pour l'avancement (compétences personnelles et sociales, compétences en termes de leadership, performances techniques, etc.), les cadres sont amené.e.s à évaluer selon des critères relativement abstraits et notamment sur la base des appréciations des chef.fe.s de section, celles et ceux-ci œuvrant au plus près de la troupe. Ainsi, pour l'évaluation, « on regarde surtout le caractère », comme l'affirme un major des troupes sanitaires¹⁷³⁴.

¹⁷³³ Notes de terrain.

¹⁷³⁴ Notes de terrain.

Ce « caractère » peut renvoyer à des considérations sexuées : il s'agit d'être suffisamment compétent.e.s quant aux connaissances théoriques et pratiques acquises pendant l'instruction, mais également de présenter un profil qui sied aux représentations traditionnelles que l'on se fait d'un.e *leader*, et plus spécifiquement d'un *leader* militaire. Comme l'avance la sergente Eiger, les performances physiques sont moins centrales dans l'évaluation mais il s'agit de pouvoir montrer l'exemple à ses subordonné.e.s sous peine de se voir disqualifié.e à leurs yeux. En effet, un.e supérieur.e qui ne parvient pas à effectuer les tâches et exercices demandés à la troupe peut être critiqué.e par ses recrues, comme le montre une recherche sur les représentations des officières françaises pour qui « ne pas pouvoir montrer l'exemple serait à l'encontre, si ce n'est du devoir, au moins de la respectabilité de l'officier, celle qui inspire confiance auprès des subordonnés »¹⁷³⁵. Lors d'une pause dans une école de recrues sanitaire, un major demande à une section comment elle a trouvé les exercices physiques. Un jeune homme rapporte les performances d'une cheffe de groupe en s'esclaffant : « La cheffe de groupe, elle faisait les pompes comme ça [il imite des pompes sur les genoux, avec une élévation très minime], et je la voyais, elle avait la figure toute rouge ! »¹⁷³⁶ Sa mauvaise prestation est ici moquée, et sa crédibilité affectée. Il s'agit également de faire preuve de force de caractère, comme l'illustrent les observations suivantes.

Avoir l'étoffe d'un leader

Dans le cadre des troupes sanitaires, mes observations se déroulent lors de la septième semaine d'école de recrues, soit lors des sélections pour l'avancement. Il y a cinq recrues femmes dans ce départ et trois d'entre d'elles souhaitent monter en grade, dont Alison, une suisse-alsacienne de petite taille. Son choix pour soldate sanitaire est lié au fait qu'elle désire avoir une formation dans les soins et elle me dit vouloir monter en grade « coûte que coûte ». À mon arrivée, le commandant d'école me présente brièvement l'effectif féminin. À propos de la recrue Alison, il m'annonce qu'elle ne sera pas retenue pour l'avancement : « Parfois, vouloir, ça ne suffit pas. Quand on pleure devant les

¹⁷³⁵ Stéphane Héas, Ronan Kergoat, Claude Weber, Saïd Haddad, « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Écoles militaires de Coëtquidan : ... », *op. cit.*, p. 8.

¹⁷³⁶ Notes de terrain.

subordonnés, des gars qui sont costauds, ça ne peut pas aller. Alors moi je ne veux pas l'envoyer [en ESOF] en disant que c'est possible quand cela ne l'est pas. »

Plus tard, j'observe deux sections pendant l'instruction sport. Dans une moitié de la salle, une partie des recrues joue au badminton pendant que l'autre partie s'exerce à un parcours qui lie des exercices de force, d'habileté et d'endurance : pendant douze minutes, les recrues doivent faire un maximum de tours. On voit que le sport n'est pas le fort d'Alison qui ne réalise que peu de tours et évite l'un des exercices, une roulade arrière au sol. Lors de l'exercice, il y a des annonces sur les candidatures pour l'avancement par un capitaine. Il apprend à Alison qu'elle n'est pas retenue, comme me l'avait annoncé plus tôt le commandant d'école. Elle s'en va fâchée, rejoint son groupe pour des exercices de *stretching* avant de quitter la salle quelques minutes plus tard. Au moment de la pause, elle n'est toujours pas de retour. Un adjudant sous-officier commente à mon intention : « Je pense qu'elle est allée pleurer dans les toilettes. Elle a tendance à facilement pleurer quand il y a des difficultés. »

Recrue Alison, (soldate sanitaire, troupes sanitaires), âge, formation, profession et origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

Pleurer en service, montrer ses émotions et faiblesses, n'entrent pas en adéquation avec le modèle du *leader* militaire, comme le souligne le *Règlement de service* quant aux « principes du commandement » :

« Commander exige de l'autorité. Celle-ci résulte de la crédibilité personnelle et technique des supérieurs. Ils conduisent en premier lieu par leur exemple personnel. Ils sont un modèle de discipline et d'engagement et ont de ce fait un effet éducatif sur leurs subordonnés. »¹⁷³⁷

¹⁷³⁷ Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 – Règlement de service de l'armée (RSA)*, op. cit, art. 16, p. 7.

L'avancement exige des savoir-faire, mais également des savoir-être où le charisme est valorisé par la tenue, la prestance, mais également par la puissance sonore de la voix, caractéristique qui est attribuée à une marque de virilité et de domination¹⁷³⁸.

Avoir une « musculature de la bouche »

Plusieurs femmes militaires rencontrées abordent leur peine à se faire entendre lors de la donnée d'ordre du fait d'une faible capacité sonore et de leur voix aiguë. Ainsi, la sergente-chef des troupes sanitaires, Estelle, me confie ses difficultés en tant que femme à donner de la voix face à ses recrues : « On n'a pas la musculature de la bouche. »

Lors de la quatrième semaine d'école de recrues dans les troupes sanitaires, j'accompagne le major Alphubel pour l'inspection d'une section qui devrait bien se passer à ses dires : « C'est une très bonne section avec un chef de section alémanique et des recrues *welsch*¹⁷³⁹, il n'y a pas eu de *Röstigraben*¹⁷⁴⁰ ! » Nous nous rendons sous un petit abri en tôles devant les salles de théorie. Il pleut beaucoup. Le major Alphubel commence son appréciation et donne ensuite des instructions pour la suite au chef de section et aux trois chef.fe.s de groupe, dont l'enquêtée Jasmina. Les chef.fe.s de groupe doivent ensuite donner leurs consignes aux recrues qui vont commencer la manipulation du fusil d'assaut. Jasmina donne ses ordres à son groupe mais très vite une recrue l'interrompt pour lui demander de parler plus fort car on ne l'entend pas en raison du bruit de la pluie sur les tôles. Sa voix porte effectivement assez peu. Le major Alphubel réagit : « *Gute Bemerkung* ! » [« Bonne remarque ! »] Jasmina sourit timidement au major et tente de renforcer sa voix, mais cela reste encore difficilement audible.

Sergente-chef Estelle (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité spécialisée santé¹⁷⁴¹, sans emploi, origines sociales moyennes.

¹⁷³⁸ Voir Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, op. cit., pp. 90-93 ; Pierre Bourdieu, « L'économie des échanges linguistiques », op. cit., pp. 31-32.

¹⁷³⁹ « *Welsch* » est un surnom familial donné par les Suisses-alémaniques pour désigner les Suisses romand.e.s.

¹⁷⁴⁰ Le « *Röstigraben* » ou la « barrière des Rösti » est une expression usitée en Suisse pour désigner la frontière symbolique qui marquerait les différences de mentalité et les clivages politiques entre la Suisse romande francophone et la Suisse alémanique germanophone. Les *rösti* sont une spécialité culinaire d'origine suisse-allemande à base de pommes de terre.

¹⁷⁴¹ Formation d'une année au maximum qui suit l'obtention du certificat d'école de culture générale. Elle donne accès à certaines filières des Hautes écoles spécialisées.

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Notes de terrain.

Chez Katia Sorin, qui a étudié les femmes militaires au sein de l'armée française, la voix fait également partie des qualités qui peuvent créditer ou discréditer les militaires : « Le ton de la voix est d'ailleurs souvent mis en avant pour "décrédibiliser" celle qui s'écarte du seul modèle légitime servant de référence. »¹⁷⁴² Sa maîtrise est l'un des attributs attendus du *leader* militaire¹⁷⁴³.

Les jeunes recrues ne s'attendent pas forcément à être les subordonné.e.s d'une femme et peuvent parfois faire preuve de résistance. L'enquête par questionnaire de Franziska Tschan, réalisée en 2001 au sein des écoles de recrues d'été, montre effectivement que les femmes en position d'autorité ont le sentiment d'être plus souvent critiquées que leurs homologues masculins¹⁷⁴⁴. Pour les femmes militaires, l'enjeu est de savoir « se faire respecter » et ce d'autant plus si elles sont plus jeunes, comme cela est le cas pour Adélaïde lors de son paiement de galons en tant que cheffe de groupe.

« Vous avez les nouvelles recrues qui arrivent, est-ce qu'ils s'attendent à voir des femmes ou certains sont encore surpris ?

Adélaïde : Je pense qu'il y en a certains qui ont été surpris. Le premier jour j'ai été les chercher à [Frachier]. Alors déjà ils étaient un peu étonnés, ils se sont dit : "Dieu sait encore !" Après ils devaient se présenter et tout ça, nous aussi, et on devait dire notre âge. Alors j'ai dit quel âge j'avais et ils ont été un peu étonnés parce que : "En plus elle est plus jeune que nous !" J'avais 19 ans et ouais. En plus j'étais jeune et en plus j'étais une fille, ouais je ne sais pas comment ça allait aller. Après ils ont toujours respecté. Parce que moi j'ai dit : "Je suis dure mais juste." C'est-à-dire qu'il ne faut pas non plus exagérer, je rigole bien avec, il n'y a aucun problème, mais quand ça commence à dépasser non là il faut... Il ne faut pas abuser non plus quoi. Faut vraiment faire la part des choses. [...] Après on peut être compréhensifs mais il y a des limites aussi. Il y a vraiment des limites. [...]

¹⁷⁴² Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, op. cit., p. 148.

¹⁷⁴³ Christel Coton, « La virilité guerrière en question. Les officiers face à un paradoxe de l'excellence », op. cit., p. 201.

¹⁷⁴⁴ Franziska Tschan, « Auswertung der Befragung der Frauen der Sommerrekrutenschulen 2001 », op. cit., p. 18.

Vous avez eu des difficultés particulières en tant que femme ?

Adélaïde : Non, non parce que justement j'ai montré que je n'étais pas quelqu'un qui jouait un jeu. Moi je suis cool avec vous mais si vous me faites un coup tordu ça va vite mal tourner. Voilà, il faut être claire dès le début. [...] Mais après on a chacun notre méthode, comment on travaille, notre personnalité est différente [...]. Moi je n'ai eu aucun problème. Je pense que c'est en lien aussi par rapport à la présence, de comment on se tient, si on commence à être un gros sac ou je ne sais pas comment, à se laisser aller. Déjà en tant que fille il faut vraiment montrer qu'on est là et qu'on n'est pas non plus... Ouais. Après il ne faut pas faire de l'abus de pouvoir non plus. »

Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

La jeunesse peut apparaître comme un handicap quant aux fonctions de commandement : Aurélien Buffat, dans son analyse de la réforme « AXXI », signale que l'une des critiques récurrentes émanant des militaires professionnel.le.s face à cette réforme est que des « cadres se retrouvent à des fonctions de chef trop jeunes », avec des déficits d'expérience et de maturité¹⁷⁴⁵. Genre et âge se combinent et une jeune femme peut se voir ainsi refuser l'autorité que lui confère son statut, ce qui implique, comme ce fut le cas pour Adélaïde, d'affirmer cette autorité par son comportement, de prouver son expérience et sa maturité. Ne pas se laisser faire, « montrer qu'on est là » « en tant que fille » tout en évitant « l'abus de pouvoir ». Les femmes militaires doivent fournir des efforts supplémentaires pour se faire obéir mais y parviennent souvent, selon leurs récits : si les enquêtées qui ont suivi la voie de l'avancement signalent quelques résistances temporaires, elles affirment avoir su se faire respecter en s'appuyant notamment sur les codes réglementaires qui instaurent le respect du principe hiérarchique¹⁷⁴⁶. Ainsi, « l'autorité hiérarchique peut annuler les effets du sexe »¹⁷⁴⁷ dans une certaine mesure, les résistances étant toujours présentes et les femmes gradées devant toujours, d'abord, fournir la preuve de leur crédibilité.

¹⁷⁴⁵ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 62.

¹⁷⁴⁶ Cependant, cela ne suffit pas toujours et les résistances peuvent perdurer, comme dans le cas d'une sergente-chef aspirante quartier-maître, relaté dans une *Lettre d'information FDA* : « [...] un chef de section doit surtout savoir commander. Pas si simple, surtout lorsqu'il s'agit de diriger non pas des recrues mais ses propres camarades, comme c'est fréquemment le cas durant la formation de cadre. [...] Très vite, ces derniers l'interrompaient ou alors ne suivaient pas ses ordres, ce qui sapa considérablement le moral de la jeune femme. Jour après jour, sa confiance en soi et sa motivation s'effritaient. » Marion Romann, « Jusqu'aux limites de la résistance féminine », *Lettres d'informations des Femmes dans l'armée*, 3/2007, p. 2.

¹⁷⁴⁷ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 170.

Le comportement des femmes militaires cadres doit être bien dosé afin d'éviter deux stéréotypes contrastés : « la femme faible » qui ne parvient pas à s'imposer, mais aussi celui de « la femme castratrice ». J'ai pu l'entendre de la bouche d'un homme, une vague connaissance en service dans les troupes sanitaires. Ici, l'interconnaissance a neutralisé la réserve que l'on peut avoir face à une chercheuse qui s'intéresse aux femmes militaires.

Le stéréotype sexualisé de la femme autoritaire

Pendant mes observations dans les troupes sanitaires, le frère d'une amie que j'avais déjà croisé ici-même lors d'une précédente visite vient me saluer et discuter. Il effectue son service en tant que soldat sanitaire en service long. Il a encore quarante jours de service à effectuer et se réjouit que cela se termine, car il n'était pas vraiment motivé. Il me parle des femmes dans l'armée : « Ça doit être intéressant ouais, il y a vraiment plusieurs types de femmes. Certaines elles sont là pour *fister*¹⁷⁴⁸ les mecs, d'autres pour l'argent. Tu vois la sergent-chef [Diane] ? Et bien elle, c'est vraiment ça, *fister* en ordre les mecs. »

Notes de terrain.

Ici, l'image de la femme autoritaire est renvoyée au stéréotype de la femme dominatrice où le référent sexuel est explicite. Encore une fois, le comportement des femmes militaires est sexualisé et renvoie au mythe d'un lien entre l'attrait des femmes pour le pouvoir et une sexualité déviante¹⁷⁴⁹. Cette sexualisation œuvre au « discrédit de l'autorité féminine »¹⁷⁵⁰. Le *leadership* des femmes est évalué selon des attributs qui sont généralement rattachés au masculin, mais elles sont également « évaluées négativement lorsqu'elles violent les attentes liées aux rôles de genre en ne faisant pas preuve de considération ou de comportements de leadership affectif »¹⁷⁵¹, comme se montrer « trop autoritaire ».

¹⁷⁴⁸ Verbe qui renvoie à une pratique sexuelle consistant à pénétrer une personne avec le poing. Le *fist-fucking* est particulièrement répandu chez les adeptes du BDSM (pour bondage et discipline, domination et soumission, sadisme et masochisme).

¹⁷⁴⁹ Odile Krakovitch, Geneviève Sellier, Éliane Viennot (dir.), *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001.

¹⁷⁵⁰ Isabel Boni-Le Goff, « "Ni un homme, ni une femme, mais un consultant." Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *Travail et emploi*, n°132, 2012, p. 28.

¹⁷⁵¹ Lisa Boyce, Ann Herd, « The relationship between gender role stereotypes and requisite military leadership characteristics », *Sex Roles*, vol. 49, n°7-8, 2003, p. 368 [traduction propre].

Dans les compétences objectivées par le formulaire d'évaluation des futur.e.s cadres , si certaines renvoient à des qualités perçues et construites comme masculines (savoir prendre des décisions, ordonner avec une gestuelle et des expressions adéquates, faire preuve d'initiative, etc.), d'autres sont des compétences relationnelles perçues socialement comme propres aux femmes¹⁷⁵² (être ouvert.e et compréhensif.ve aux autres, une écoute active, favoriser un commandement de contact, etc.). Ces dernières qualités sont attendues des femmes militaires et leur sont reconnues, comme le montre l'étude de Stéphane Héas *et al.*¹⁷⁵³. Néanmoins, la compétence pratique de savoir « montrer l'exemple avec entrain »¹⁷⁵⁴ aux subordonné.e.s semble primordiale, ce qui implique de coller au mieux au modèle masculin du militaire : être sportif.ve mais également savoir cacher ses émotions, prouver sa force de caractère, soit des compétences revendiquées dans le milieu militaire car « quand il s'agit d'en imposer professionnellement, il importe d'incarner un être viril, peu enclin à se laisser envahir par ses émotions »¹⁷⁵⁵. Des compétences que les hommes ont tendance à acquérir en amont par leur socialisation sexuée¹⁷⁵⁶.

Le poids de l'arme d'appartenance

« Être capable » et savoir « montrer l'exemple » renvoient à des gradations différenciées selon l'arme dans laquelle on effectue son école de recrues : il existe d'abord des contingents pour l'avancement aux grades de sous-officier.ière.s et d'officier.ière.s qui

¹⁷⁵² Anne Marie Daune-Richard, « La qualification dans la sociologie française : en quête de femmes », in Jacqueline Laufer, Catherine Marry, Margaret Maruani (dir.), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte, 2003, pp. 138-150 ; Fleur Bonnemaïson, Olivier Hoibian, Christine Mennesson, « Accompagnateur en moyenne montagne, un régime de genre égalitaire ? », *Sciences sociales et sport*, vol. 13, n°1, 2019, pp. 102-104.

¹⁷⁵³ Stéphane Héas, Ronan Kergoat, Claude Weber, Saïd Haddad, « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Écoles militaires de Coëtquidan : ... », *op. cit.*, p. 5.

¹⁷⁵⁴ Armée suisse, « Formulaire de qualifications pour l'avancement », voir *Annexe 14*.

¹⁷⁵⁵ Christelle Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*, p. 130. Katia Sorin fait le même constat : « Le militaire est un homme fort physiquement et psychologiquement, il se doit de contenir et de ne pas dévoiler ses sentiments. » Katia Sorin, *Femmes en armes...*, *op. cit.*, p. 203.

¹⁷⁵⁶ Comme le souligne Geneviève Pruvost : « Étant par ailleurs habitués dès l'enfance à contrôler leurs émotions (les larmes notamment), les hommes peuvent contenir plus facilement leurs sentiments de douleur et de peur, [...]. À l'inverse, les femmes, moins inhibées par les dispositifs sociaux d'éducation sur le terrain de l'expression, sont davantage touchées par le risque – parce que c'est un risque (en termes de notation et de réputation) – de manifester leur anxiété sur un mode très spectaculaire [...]. » Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, pp. 67-68.

oscillent selon les armes et fonctions militaires, mais les exigences sont également différenciées. Ainsi, « être capable » de guider ses subordonné.e.s peut s'avérer plus difficile dans les troupes de combat, comme le précise la responsable du recrutement féminin, la sergente Titlis.

« Est-ce qu'il y a des fonctions ou des unités où les femmes ont plus de chance de grader ?

Sergente Titlis : Oui c'est clair. Dans les troupes d'infanterie ou bien dans les troupes blindées, c'est beaucoup plus difficile de grader pour les femmes. Chez les blindés [...], eux ils ont assez d'hommes [volontaires pour l'avancement] dans ces troupes et il n'y a pas beaucoup de femmes, donc pour eux c'est préférable de prendre un homme, pour l'unité, pour la formation, pour tout disons, ça va mieux. Dans l'infanterie aussi, le sport, l'homme il arrive mieux à faire ce qu'il faut à l'infanterie. On a aussi déjà eu des officiers féminins à l'infanterie, mais pas beaucoup, juste de temps en temps. Ça arrive quand même qu'une femme soit assez sportive, forte et tout [...]. Non mais c'est clair que dans les troupes logistiques c'est beaucoup plus facile pour les femmes de grader. Mais ce n'est pas exclu dans les autres. »

Entretien informatif.

Dans cette même logique, Christophe Pajon explique la forte présence de femmes militaires françaises aux postes de commandement au sein de l'armée de l'air, plus nombreuses que dans les autres corps par le fait que cette armée encourage « une autorité qui n'est pas construite uniquement sur des savoir-faire exclusivement physiques, voire la force physique »¹⁷⁵⁷ mais qui recourt à d'autres compétences, notamment techniques. La division sexuée du travail militaire, constatée au niveau du recrutement, persiste ainsi au moment de décider de l'avancement car les troupes peu féminisées (infanterie, artillerie, blindés) posent des exigences accrues en termes physiques. Dès lors, l'idée est qu'il est « préférable » de voir des hommes cadres dans ces sous-cultures institutionnelles plus fortement monopolisées par les hommes. Il est cependant possible d'être affecté.e à une nouvelle arme lors de l'avancement. Mes données de questionnaire confirment qu'il existe une plus grande possibilité pour les femmes de monter en grade dans des armes plus féminisées. Pour 297 des répondantes, on connaît le grade et l'arme d'incorporation : 174 d'entre elles sont gradées, ce qui donne les chiffres suivants (*Tableau 38*) : en tête,

¹⁷⁵⁷ Christophe Pajon, « Les femmes dans l'Armée de l'Air : exception ou modèle ? », in Claude Weber, *Les femmes militaires*, op. cit., p. 141.

l'aviation, la logistique et les troupes sanitaires, soit des armes historiquement et quantitativement plus féminisées. L'infanterie est en quatrième position, mais il faut rappeler que cette arme comporte le principal des effectifs militaires (21,7%)¹⁷⁵⁸.

Tableau 38. Grade des répondantes selon l'arme d'appartenance

Arme/Groupe de grade	OF	SOF sup.	SOF	Total
Aviation	18	4	9	31
Logistique	9	7	11	27
Sanitaires	13	2	11	26
Infanterie	9	3	7	19
Aide au commandement	8	4	3	15
Sécurité militaire	5	3	2	10
Blindés	7	2	0	9
DCA	7	0	2	9
Justice militaire	8	0	1	9
Sauvetage	5	2	1	8
Artillerie	1	2	1	4
Génie	1	0	2	3
Transmission	3	0	0	3
Défense ABC	1	0	0	1
Total	95	29	50	174

Source : questionnaire – cas valides : 174.

Si l'on effectue un regroupement par type d'arme selon ma catégorisation arme combattante *versus* non-combattante, on remarque que les femmes militaires gradées sont plus nombreuses dans les troupes non-combattantes et ce à tous les échelons des groupes hiérarchiques (Tableau 39). Ainsi, la division sexuée du travail militaire lors de l'avancement va prolonger celle constatée lors du recrutement et des premières affectations.

¹⁷⁵⁸ Armée suisse, *Armée suisse, op. cit.*, p. 147.

Tableau 39. Grade des répondantes selon le type d'arme d'appartenance

Type d'armes/Groupe de grade	OF	SOF sup.	SOF	Total
Combattantes	29	10	12	51
Non-combattantes	66	19	38	123
Total	95	29	50	174

Source : questionnaire – cas valides : 174.

Le choix du type d'avancement

L'avancement et les grades peuvent également être analysés selon une catégorisation qui renvoie à d'autres dimensions qui spécifient leurs tâches. Ainsi peut-on distinguer des grades focalisés sur la conduite, l'instruction et la formation de base, des grades ciblés sur la gestion et l'administration, ou encore ceux en lien avec des domaines techniques spécifiques. Si la catégorisation de chacun des grades est ardue, ceux-ci ayant tendance à combiner plusieurs types de tâches et un même grade à pouvoir se focaliser vers l'un ou l'autre selon son affectation, on peut voir qu'il y a cependant des voies d'avancement qui sont présentées comme plus pertinentes pour les femmes car en lien avec une naturalisation des compétences. En effet, les femmes militaires endossent souvent des grades dont les tâches sont principalement administratives et de gestion de la troupe *a contrario* de grades axés sur la conduite et l'apprentissage de techniques spécifiques. La fonction de fourrier.ière est souvent citée, comme suite à l'échec de sélection d'Alison dont j'ai raconté l'annonce ci-dessus et qu'un major a commenté ainsi : « Elle pourrait éventuellement faire fourrier, ça demande des compétences moindres niveau physique. »¹⁷⁵⁹ La fonction de fourrier.ière, destinée à soutenir la ou le commandant.e de compagnie, renvoie effectivement à des responsabilités de l'ordre de la comptabilité, de la subsistance, du carburant et du logement, soit des tâches de gestion logistique. La fonction de sergent.e-major.e d'unité revient également souvent, elle aussi étant considérée comme moins physique.

¹⁷⁵⁹ Notes de terrain.

S'orienter vers un avancement accessible car moins physique

J'arrive dans l'école d'infanterie (3) où ont été affectées deux recrues féminines. L'une d'entre elles a été licenciée médicalement lors de la deuxième semaine en raison d'une scoliose. Il reste donc une seule femme sur la place d'arme, la recrue Julia que j'ai rencontrée lors de son recrutement. Elle est affectée comme fantassine équipière/conductrice de char d'infanterie, une fonction peu féminisée et proche du combat. J'arrive lors de la cinquième semaine d'école de recrues : l'évaluation en vue des avancements est en cours. Le capitaine qui m'accueille m'annonce que Julia souhaite devenir sergente-majore d'unité. Un major qui nous a rejoint commente ses performances : « Elle a un petit gabarit mais on peut toujours essayer. Par contre elle doute beaucoup de ses capacités physiques, elle n'a pas vraiment confiance en elle. » Lors de mes observations, nous avons souvent l'occasion de discuter : Julia vient d'un canton romand et a terminé son apprentissage dans le domaine de la couture avant de travailler dans un centre commercial, dans la vente. Professionnellement, elle se dit « *stand-by* » et elle n'a pas prévu clairement la suite de son parcours. Malgré sa petite taille et son apparence menue, elle a eu de très bons résultats aux tests physiques lors du recrutement, obtenant 64 points sur le barème mixte et 95 sur le barème adapté, avec la distinction sportive à la clé. Elle a obtenu la recommandation de cadre et a opté, dans l'ordre des préférences, pour les fonctions de fantassine équipière/conductrice de char d'infanterie, fantassine en service long, soldate chasseuse de chars et conductrice de chars grenadier à roues, soit des fonctions proches du combat et en adéquation avec sa volonté de rejoindre une arme où « ça bouge ». S'il lui manque un point aux tests physiques et que sa taille est à la limite des exigences de la fonction de fantassine équipière/conductrice de char d'infanterie, le colonel en charge de son entretien accepte cette affectation tout en l'avertissant.

Colonel EMG Combin : « Mais ça peut être un problème après, pour moi ça passe selon mes exigences donc je mets mais il faudra voir à l'école de recrues. C'est dur, vous êtes avertie, on essaie. Ça va être dur là-bas, physiquement mais aussi les garçons ne sont pas des gentils. Je préfère vous prévenir, le corps professionnel, je mets la fonction, ils acceptent parce que vous répondez aux exigences du profil mais les miliciens, les militaires

contractuels, eux sont plus chiants avec les filles. Aussi, vous serez sans doute la seule femme dans cette fonction. »

Pour le recruteur, il s'agit de l'orienter là où les chances de maintien sont les meilleures. Pour Julia, ces cinq premières semaines d'école de recrues se sont bien passées et je constate effectivement qu'elle ne présente pas de difficultés particulières à suivre l'instruction. Elle entretient également de bonnes relations avec ses camarades. En service, elle affiche sa féminité : ses sourcils sont épilés et dessinés avec soin, elle porte quelques bijoux, des ongles vernis couleur crème et un maquillage appuyé pour ses yeux. Ses cheveux longs teints auburn sont coiffés en un chignon décontracté quelque peu défait qui prend des libertés quant au règlement. Lors d'une discussion, je lui demande si elle est intéressée par l'avancement.

Julia : « Oui je veux vraiment. Si je ne peux pas, je fais juste le permis [chars] et j'arrête. Je ne vais pas perdre du temps ici parce qu'aussi j'aimerais commencer un nouvel apprentissage. J'aimerais faire sergent-major d'unité où on s'occupe vraiment de la gestion générale d'une caserne avec du travail de bureau. C'est un peu comme fourrier mais en plus gros. Dans le milieu, ils se font souvent appeler "la maman de la troupe". »

Plus tard, elle me dit qu'elle avait d'abord pensé à faire l'École des sous-officiers de carrière de l'armée en vue de devenir militaire professionnelle, mais elle a des doutes quant aux exigences physiques qu'elle estime trop élevées pour elle. Elle oriente donc son choix selon une rationalisation de ses possibilités de réussite : « Sergent major d'unité, c'est moins physique comme grade. C'est mieux, les chances sont meilleures. » Je n'ai pas d'autres informations sur la suite de son parcours : en effet, après mes observations et la prise de contact pour un entretien en dehors de son service militaire, Julia n'a pas donné réponse à mes sollicitations¹⁷⁶⁰.

Recrue Julia (fantassine équipière/conductrice de char d'infanterie, infanterie), 24 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales inconnues.

Notes de terrain.

¹⁷⁶⁰ Selon un soldat que je connais et qui a effectué un cours de répétition dans cette caserne, elle aurait été licenciée pour causes médicales. Cette situation d'échec expliquerait son silence quant à mes sollicitations pour un entretien.

On retrouve ainsi une logique d'anticipation repérée lors du recrutement : les exigences physiques perçues et relatives à une fonction ou position institutionnelles fonctionnent à nouveau comme un processus de filtrage des aspirations des femmes militaires. L'expression que relate Julia, « maman de la troupe », je l'ai rencontrée à plusieurs reprises sur le terrain. Elle souligne à quel point, de par sa féminisation, ce grade centré sur la gestion quotidienne s'écarte de ce qui est généralement considéré comme une tâche militaire (combat, démonstration technique ou physique). Cette voie d'avancement est concevable pour les femmes. Elle ne représente cependant pas le parcours de la majorité des enquêtées : parmi elles, elles sont quatre à avoir opté pour cette voie d'avancement, soit Adélaïde, Agnès, Jeanne et Margaux¹⁷⁶¹. L'orientation de leur parcours ne découle cependant pas forcément de leurs propres ambitions originelles, comme l'illustre la trajectoire de Margaux.

Parcours laborieux d'une officière

Margaux, affectée comme soldate de sauvetage, débute son école de recrues avec quatre autres femmes. Dès ses premiers pas dans le monde militaire, la perspective d'une carrière professionnelle la séduit : « Quand j'ai commencé l'armée dans les premiers jours, je me suis dit ouais, en fait tu vas faire la police pour t'assurer les arrières mais c'est à l'armée que tu vas finir. » Elle ne sera cependant pas chanceuse : avant la seconde semaine d'école de recrues, une chute dans les escaliers à son domicile lui casse la main. Margaux doit alors choisir entre être licenciée médicalement, recommencer son école de recrues l'année suivante ou continuer son engagement affectée aux tâches de bureau, pour la gestion de la troupe. Comme elle souhaite « vraiment faire officier », elle se décide pour la dernière option car sa postulation à la police l'année suivante compromettrait ses ambitions militaires : « Du coup j'ai fait le choix de la raison et je suis allée au bureau. Et au bureau j'ai fait des photocopies toute la journée, voilà. Bon, c'était utile en soi mais voilà... ». Elle ressent cette nouvelle affectation comme un déclassement dans l'échelle des fonctions institutionnelles. Plus tard, elle réalise qu'elle ne pourra pas, affectée au bureau, faire un avancement comme cheffe de section : elle envisage alors la fonction de « *feldi* » (sergente-majore). Lors des tests pour cet avancement, des cadres lui proposent une

¹⁷⁶¹ Pour Adélaïde et Agnès, cette voie fait suite à une première formation à l'ESOF et comme cheffe de groupe.

nouvelle voie : la fonction de quartier-maîtresse, ce qui lui permettrait d'arriver au rang d'officière comme elle le souhaite. Ainsi, après sept semaines en école de recrues, elle part pour une autre place d'arme afin de réaliser son stage de formation fourrier.ière. Suite au stage de formation de quartier-maître.sse de cinq semaines, elle entame l'école d'officier.ière.s. Dès lors, elle intègre les troupes de l'aviation, cadre dans lequel je la retrouve pour mes observations : « On m'a dit que les forces aériennes ce n'était pas comme les forces terrestres, que c'était plus cool. » Elle y œuvre en tant que candidate quartier-maîtresse au grade de lieutenant, en paiement des galons. Lors de son engagement auprès de l'aviation, elle reçoit la réponse à sa candidature auprès d'une police cantonale : elle est reçue. Cependant, après avoir été promue lieutenant et quartier-maîtresse, elle s'est déjà annoncée auprès de l'armée pour poser sa candidature en tant qu'officière de carrière, ce à quoi ses supérieurs se sont montrés fort intéressés. Elle décide de renoncer à l'école de police pour poursuivre dans la voie militaire. Malheureusement pour elle, sa postulation auprès de la place d'arme de l'aviation en tant qu'officière de carrière n'est pas retenue.

Margaux : « J'ai réussi les tests mais ils ne m'ont pas prise parce que j'étais quartier-maître et que je n'avais pas l'expérience de conduite comme les chefs de section et blablabla, et puis ils m'ont envoyée à... Ils m'ont dit : "Et bien allez postuler à la logistique parce qu'ils sauront bien quoi faire de vous." Du coup j'ai postulé à la log' et du coup ils m'ont prise mais... Ça ne veut encore rien dire hein, je dois encore faire des tests, ce n'est pas encore sûr que je fasse les études mais au moins ils m'ont donné ma chance, et ça c'est cool. »

Lieutenant Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Le parcours de Margaux montre que s'orienter vers un grade de gestion peut devenir un obstacle pour la poursuite de l'avancement ou l'obtention d'un contrat professionnel au sein de l'armée. En effet, entamer sa formation de fourrier.ière ou de sergent.e-majore d'unité dès la huitième semaine de service implique l'absence d'une expérience de conduite parfois exigée pour la continuation d'une carrière militaire. Les voies

d'avancement peuvent donc constituer un plafond de verre¹⁷⁶², car il s'agit là d'accéder à des postes de pouvoir et à responsabilités, d'où une concurrence amplifiée.

La concurrence des femmes

Ce contexte de mise en concurrence amène son lot de commentaires de la part des pairs masculins qui voient dans le processus de sélection des cadres un traitement de faveur envers les femmes. Agnès y a eu droit lors de sa sélection comme aspirante cadre en vue de l'École de sous-officier.ière.s.

Agnès : « Il y avait une rumeur comme quoi, des camarades qui disaient envers moi que, je ne savais pas s'ils avaient raison ou tort : "Ils t'ont pris à l'école d'aspirants parce que tu es une femme, ils n'allaient pas te refuser". »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

« Je ne savais pas s'ils avaient raison ou tort » : Agnès a pendant longtemps donné de la crédibilité à la lecture de ses camarades avant de connaître durant son paiement de galons d'autres femmes qui se sont vues refuser l'avancement. Cette croyance en un privilège féminin est surtout ressentie par les femmes militaires lors de la formation des cadres où les armes peuvent être rassemblées, comme lors du stage central des officier.ière.s. C'est ce que m'explique Pamina : lors de cette étape de la formation, elle remarque un regard moins habitué aux femmes militaires du fait que d'autres troupes moins féminisées sont en coprésence (elle nomme notamment les grenadiers et l'infanterie). Si ce regard ne se traduit pas par une animosité ouverte vis-à-vis des trois femmes présentes, dont Pamina,

¹⁷⁶² Le fait de parler de « plafond de verre » dans un contexte où la féminisation demeure très embryonnaire peut paraître problématique. Il apparaît en effet que des femmes militaires accèdent bel et bien à des postes à responsabilités, à différents échelons, quand bien même elles sont très minoritaires. Cependant, on voit que des mécanismes sont à l'œuvre dans les voies d'avancements – notamment le fait d'en privilégier certaines plutôt que d'autres pour les femmes –, et qu'ils peuvent tendre à stopper ou limiter l'ascension hiérarchique. Il serait peut-être plus juste de parler ici d'un effet « file d'attente » : les femmes militaires n'accèderaient qu'à des grades et des voies d'avancement que les hommes tendent à délaissier, car étant moins valorisées. À mon sens, ces deux phénomènes se combinent. Sur l'effet « file d'attente », voir Barbara Reskin, Patricia Roos, *Job Queues, Gender Queues*, Philadelphie, Temple University Press, 1990.

elle identifie chez les candidats officiers un fort sentiment de concurrence vis-à-vis des rôles de genre dominants.

Pamina : « Pour eux, je pense que des fois ils se sont sentis un peu... Comment dire ? Je ne sais pas, blessés dans leur estime ? Ils devaient toujours montrer qu'ils étaient mieux que nous et des fois... Ce n'était pas grave, pas du tout, dans toute ma carrière je n'ai jamais vu un homme qui a dit quelque chose directement méchant, mais il y en avait certains qui se sont comportés un peu de manière spéciale, un peu comme ça... [...] Je pense qu'ils pensaient : "Ça c'est le domaine des hommes, tu n'as rien à faire ici." »

Lieutenante Pamina (soldate du train, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

La concurrence des femmes amène les hommes à un surinvestissement dans leurs « qualités viriles » et à mettre en place des « stratégies de défense virilistes »¹⁷⁶³. L'enquêtée Laura, capitaine, souligne aussi cet effet de la présence des femmes dans l'armée sur les camarades masculins.

Laura : « Quand ils voient une femme faire l'armée, ils vont moins pleurnicher quand c'est dur. En tout cas pas devant tout le monde. C'est assez macho comme réflexion mais on dirait que c'est un réflexe naturel. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

On constate ainsi une concurrence entre les sexes alimentée notamment par la croyance en un privilège féminin, concurrence surtout palpable lors de l'avancement car la rivalité entre les individus y est plus forte, les places – de pouvoir – étant limitées. L'un des « privilèges » ciblés renvoie surtout aux barèmes différenciés femmes-hommes pour les performances physiques, utilisés dans les classements lors de l'instruction de cadre, comme le relate l'enquêtée Margaux.

Margaux : « Moi je suis très forte en sport, j'ai de très bons points. Aux classements à l'école de sous-officiers et d'officiers, j'étais toujours dans les premiers. Alors oui avec

¹⁷⁶³ Sylvie Cromer, Dominique Lemaire, « L'affrontement des sexes en milieu de travail non mixte, observatoire du système de genre », *Cahiers du Genre*, n°42, 2007, p. 70.

les barèmes différenciés : ils mettent le classement hommes avec femmes mais nous avec un barème différent. Alors voilà, après ça râle du côté des hommes. [...] On a eu trois tests sportifs, j'ai fait deux fois première et une fois troisième. [...] Ben voilà il y en a plein qui ont dit que je ne méritais pas ma place. C'est con parce que le test des douze minutes, je cours 3'100 mètres, ce qui est plus que la plupart des gars. Je suis dans le premier quart [du classement sur le même barème], en tout cas dans le premier tiers des mecs. Là-dessus je pense que si je les bats, je ne sais pas moi, au test de dactylo, là ils en auraient rien à péter. Mais le sport c'est un peu plus chaud quoi. »
Lieutenant Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Le domaine de la performance physique étant considéré comme le « lieu central où se manifestent et se vivent les rites de la "validation de la masculinité" »¹⁷⁶⁴, la concurrence des femmes sur ce terrain apparaît comme une menace à cette validation, surtout lorsque des rétributions concrètes comme l'accès à des postes de sous-officier.ière.s et d'officier.ière.s sont en jeu, ce qui crée des tensions.

Les récits des femmes militaires abordent parfois une résistance de la part de supérieurs masculins à l'avancement féminin, ce qui met à mal la croyance en un privilège féminin institutionnalisé. Du côté des données du questionnaire, les avis des répondantes sont très partagés : à la question « selon vous, y a-t-il des obstacles à l'accès aux postes à responsabilités pour les femmes dans l'Armée suisse ? », 17,35% répondent par l'affirmative ; 26,35% estiment qu'il y en a « un peu » ; et 37,95% n'en perçoivent pas. Elles sont nombreuses à choisir l'option « ne sait pas » (18,35%). Les procédures d'avancement demeurent opaques et ouvertes aux biais de genre, ce qui ouvre la porte à des formes de favoritisme mais également à des discriminations, comme le résume l'enquêtée Laura.

Laura : « Après c'est clair, sur différents postes, certains voilà tu ne pourrais pas être prise parce que tu es une femme, ou justement certains diraient que tu es prise parce que tu es une femme. Mais ça je pense, à mon avis, c'est comme dans n'importe quelle profession. »

¹⁷⁶⁴ Eric Dunning, Joseph Maguire, « Rôle des processus sociaux dans le sport, les relations entre les sexes et le contrôle de la violence », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVII, n°1, 1995, p. 126.

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Privilégié ou empêché, l'avancement des femmes est sujet à discussion et aux stéréotypes de genre, ce qui laisse place à nouveau à une division sexuée du travail militaire et à des figures repoussoirs dont elles doivent se distancer.

8.3 Obtenir un contrat professionnel : problèmes de conciliation entre les sphères de vie

Concernant le statut militaire, le plafond de verre se fait d'autant plus ressentir. Ce que j'appelle le statut militaire renvoie à la différenciation entre militaire de milice (engagé.e au titre de ses obligations militaires), militaire contractuel.le et militaire professionnel.le. Les militaires contractuel.le.s sont des « officiers et des sous-officiers [qui] assument d'importantes fonctions de maintien des tâches d'exploitation (p. ex. en tant que chef de cuisine ou chef du matériel) au sein d'écoles et sur des places d'arme »¹⁷⁶⁵. Elles et ils sont généralement mobilisé.e.s pour l'instruction en école de recrues dans l'objectif d'un renforcement de la composante professionnelle de l'Armée suisse. Soumis à des conditions d'embauche (comme l'obtention d'au moins un diplôme d'apprentissage de trois ans minimum), le contrat qui les lie à l'institution militaire peut durer jusqu'à cinq ans maximum : elles et ils sont considéré.e.s comme « des militaires professionnels mais en soutien et subordonnés aux officiers et sous-officiers de carrière »¹⁷⁶⁶. Ce statut se caractérise selon l'analyse d'Aurélien Buffat par une exigence de grande souplesse et flexibilité, des fonctions et des responsabilités variées et variables, et constitue « une main d'œuvre relativement bon marché »¹⁷⁶⁷. Les contractuel.le.s renvoient ainsi à un statut

¹⁷⁶⁵ Armée suisse, « Militaires contractuels », URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/carriere/metiers-de-l-armee-suisse/metiers-militaires/militaires-contractuels.html>. État au 16.04.2018.

¹⁷⁶⁶ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, p. 80. Comme le précise le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la conception de l'Armée XXI* : Conseil fédéral, *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la conception de l'Armée XXI (Plan directeur de l'Armée XXI)*, 24.10.2001, p. 952 URL : <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2002/926.pdf>. État au 22.04.2020.

¹⁷⁶⁷ *Ibid.*, pp. 78-83, [citation p. 81].

professionnel qu'on peut qualifier de précaire¹⁷⁶⁸. Buffat énumère les exigences de l'institution pour prétendre à un tel statut : « avoir accompli avec succès le service pratique à l'école de recrues ou comme cadre en fonction de son grade, jouir d'une bonne réputation, posséder le sens de l'instruction et du commandement et avoir accompli une formation professionnelle. »¹⁷⁶⁹ Il souligne que les militaires contractuel.le.s peuvent endosser les grades de soldat.e, de sous-officier.ière simple ou supérieur.e et d'officier.ière jusqu'au grade de capitaine ainsi que des fonctions variables : mais en général, ce statut militaire est employé dans les écoles de recrues pour l'instruction.

Les militaires professionnel.le.s comportent deux profils. D'abord, les sous-officier.ière.s de carrière avec brevet fédéral qui ont suivi une formation auprès de l'école des sous-officier.ière.s de carrière de l'armée (ESCA) à laquelle peuvent prétendre les titulaires d'un diplôme d'apprentissage, d'une maturité gymnasiale ou professionnelle, ou tout autre titre jugé et reconnu comme équivalent¹⁷⁷⁰. Sinon, trois formations différentes permettent d'obtenir le titre d'officier.ière de carrière diplômé.e au sein de l'Académie militaire (ACAMIL) de l'EPF de Zurich¹⁷⁷¹. Les voies de carrière professionnelle dépendent ici du bagage scolaire et professionnel des candidat.e.s (*Annexe 15*), comme c'est le cas dans d'autres entités militaires occidentales. Christel Coton a montré, dans le cadre de son analyse des trajectoires d'officiers français, à quel point ce sont notamment « des compétences scolaires qui permettent de monter en grade »¹⁷⁷² et non pas seulement le mérite estimé dans le cadre militaire : ainsi, « la hiérarchie militaire n'est pas étrangère aux hiérarchies sociales »¹⁷⁷³. À l'Armée suisse aussi la formation civile joue un rôle. Historiquement, les données de Hans Rudolf Kurz sur les officiers de l'Armée suisse montrent qu'en 1975, la catégorie socio-professionnelle des élèves officiers est liée à leur statut militaire : ils sont dans une large mesure des académiciens ou des étudiants et, dans une moindre mesure, issus des professions techniques, commerciales et de l'hôtellerie, ou manuelles et artisanales. Très peu sont enseignants, employés ou fonctionnaires, de

¹⁷⁶⁸ Avant la réforme « AXXI », il y avait relativement peu de militaires contractuel.le.s : de 200 personnes en 2000, on est passé à 1'050 personnes en 2004. Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, p. 79.

¹⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 78.

¹⁷⁷⁰ Armée suisse, « École des sous-officiers de carrière de l'armée (ESCA) », brochure ESCA p. 2. URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/fsca/busa.html>. État au 16.04.2018.

¹⁷⁷¹ Armée suisse, « Officier de carrière », URL : <https://www.vtg.admin.ch/fr/carriere/metiers-de-l-armee-suisse/metiers-militaires/officier-de-carriere.html>. État au 16.04.2018.

¹⁷⁷² Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁷⁷³ *Ibid.*, p. 27.

professions libérales et artistiques, indépendants dans la paysannerie et presque aucun n'est ouvrier¹⁷⁷⁴. Les données de Claire et François Masnata-Rubattel, dans leur ouvrage *Le pouvoir suisse*, montrent également qu'il y a un lien entre statut socio-professionnel et statut dans la hiérarchie militaire suisse¹⁷⁷⁵, ce qui amène Claude Boutet à conclure que l'on peut légitimement « s'interroger sur la réelle égalité dans l'avancement »¹⁷⁷⁶. Comme l'exprime le major René Bugnion dans un article de la *Revue militaire suisse* : « En règle général, le cadre est universitaire ou de formation supérieure. »¹⁷⁷⁷ C'est d'autant plus une question à se poser ici que la formation théorique a augmenté avec la réforme « AXXI »¹⁷⁷⁸. Selon l'analyse d'Aurélien Buffat, elle a imposé une logique nouvelle de l'instruction des cadres basée sur des compétences différentes : la conception antérieure de la conduite reposait sur des notions d'expérience pratique et d'autorité, tandis que la nouvelle s'appuie sur une base théorique plus conséquente et un modèle de rapport hiérarchique et d'autorité plus coopératif. La formation des cadres serait dès lors moins centrée sur des dispositions et savoir-faire proprement « masculins » (technique, charisme, autorité). Si ces dispositions et savoir-faire sexués ne sont pas absents de l'évaluation des futur.e.s cadres, le poids du bagage culturel peut atténuer l'effet du genre.

La sélection des femmes pour une carrière militaire

Selon les données issues du questionnaire, il y a relativement peu de femmes contractuelles ou de militaires professionnelles (*Tableau 40*).

¹⁷⁷⁴ Hans Rudolf Kurz, *Cent ans d'Armée suisse*, op. cit., p. 217.

¹⁷⁷⁵ Claire et François Masnata-Rubattel, *Le pouvoir suisse : séduction démocratique et répression suave*, Paris, Christian Bourgois, 1978, pp. 196-197.

¹⁷⁷⁶ Claude Boutet, *L'armée suisse contemporaine*, Toulouse, Centre d'études et de recherches sur l'armée, Institut d'études politiques, Université de Toulouse, 1982, pp. 93-97. Citation p. 97.

¹⁷⁷⁷ René Bugnion, « Formation de l'officier dans Armée XXI », *Revue militaire suisse*, vol. 145, n°10, 2000, p. 22. Cela était déjà le cas dans les années 1970, comme l'a montré Loïc Bentégeat, *L'Armée suisse*, mémoire de D.E.S de Science politique, Université de Paris 1, Paris, 1974, p. 34.

¹⁷⁷⁸ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », op. cit., p. 64.

Tableau 40. Statuts militaires des répondantes

Statut militaire	
Milice	76.30%
Contractuelles	3.90%
Professionnelles	5.40%
Réserve	14.40%
Total	100%

Source : questionnaire – cas valides : 333

Si l'on compare ces données à celles publiées en 2009 faisant état de 3'812 militaires contractuel.le.s et professionnel.le.s¹⁷⁷⁹, les femmes représentent 0,8% des militaires engagé.e.s en contrat à durée déterminée ou indéterminée. Cela représente un peu plus que le taux de féminisation globale de l'institution militaire. Mais obtenir un contrat à durée déterminée ou indéterminée reste difficile et ce d'autant plus si on fait face à des résistances qui poussent au désengagement. Ainsi, le parcours de la capitaine Laura est marqué par un *exit* temporaire du fait d'expériences négatives liées à son statut de femme, mais également de diplômée d'université (master en droit), une caractéristique qu'elle pense être perçue comme une menace pour les hommes de l'institution. Ainsi, lorsqu'elle débute comme commandante de compagnie contractuelle dans la caserne de Cergnat avec l'ambition de poursuivre sur la voie professionnelle, elle se heurte à « quelques soucis avec des collègues », principalement des supérieurs, cadres professionnels.

« Tu m'as dit que comme contractuelle, en fait ça ne t'a pas vraiment plu, tu parlais des conditions de travail ?

Laura : Oui et bien si tu veux, j'ai été engagée par un commandant d'école qui allait quitté le poste et puis je me suis retrouvée avec un nouveau qui s'est retrouvé devant le fait accompli. [...] Et puis c'est vrai que je n'ai pas été soutenue du tout. Avec un collègue de travail, enfin c'était mon supérieur, je ne dirais pas que c'était du *mobbing* mais c'était à la limite. C'était vraiment chiant. Ce n'était vraiment pas ce que je voulais et puis j'ai décidé de quitter puis de faire ce stage [de juriste] parce que ce n'était pas comme ça que je l'imaginai. Mais je dirais que c'est dû à des personnes plus qu'au job et puis ça m'a fait un peu me dire, oui bon voilà, j'ai pas fait cinq ans d'étude pour rien faire, ouais, un truc comme ça. Mais c'était un peu dommage parce que c'était vraiment dû au commandant d'école qui était ouvertement misogyne, alors ça c'est clair. Et puis aussi bon ce supérieur qui avait quelques problèmes avec les femmes

¹⁷⁷⁹ Y compris les membres de la sécurité militaire, tout en excluant la réserve.

dans l'armée. C'est là où j'ai commencé à sentir... Dès le moment où j'ai mis un pied comme professionnel et plus milicien, j'ai commencé à voir les éventuelles frustrations ou problèmes avec les femmes dans l'armée. Tant que tu es milicien, j'ai l'impression que ça va, mais du moment que tu veux embrasser une carrière, j'ai senti les premières réticences, on va dire ça comme ça.

À cause de la concurrence ?

Laura : Aussi oui. Et surtout quand tu viens avec un master, un parcours universitaire, parce qu'il y en a très peu. Donc ça, ça énerve pas mal parce que tu as quand même certains avantages, tu vas au Milak [l'Académie militaire], c'est qu'une année et après à long terme ça t'ouvre quand même des portes donc j'ai tout de suite senti que le fait d'avoir ça, il y en a certains qui étaient un peu jaloux quoi. Mais bon voilà, tu vis avec, mais ça c'est vrai que j'ai commencé à le sentir un peu. En plus, tu es une femme, alors je pense ça n'aide pas quoi. Chez certains, pas tous.

Tu as préféré te réorienter pour faire ce stage ?

Laura : Oui, j'ai décidé. Je ne savais pas si c'était définitif ou pas mais j'ai arrêté le contrat puis je me suis dit, eh bien je fais autre chose pour être sûre que ce n'est pas dans le domaine juridique où j'aurais plutôt ma place. Et puis c'était bien parce que ça m'a coupée un peu, changé les idées, puis ça m'a vraiment confortée dans l'idée que je voulais faire officier de carrière. Donc c'était purement positif. Mais il y en a certains qui n'ont toujours pas digéré, si je peux dire ça comme ça, que j'aie quitté. Donc j'entends encore des fois des remarques. Comme si tu n'avais pas le droit de quitter ce job. Tout d'un coup tu dois décider un truc et jusqu'à tes soixante ans tu dois rester dans ce job. Ça, c'est encore des fois la mentalité un peu bizarre dans l'armée, assez conservateur je dirais. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

La voie professionnelle est encore considérée par certain.e.s comme une vocation, ce qui ne permet pas de douter de son choix. Si le bagage culturel est bien vu par l'institution et entre dans les logiques de sélection à l'avancement et à la professionnalisation – il serait garant de compétences utiles –, il peut aussi être perçu comme une menace pour les hommes établis lorsqu'il bénéficie à une femme, car il permet à cette dernière de bien se positionner pour la sélection concurrentielle.

Le choix d'une carrière militaire peut paraître couteux, en particulier pour les femmes. On remarque qu'elles sont moins nombreuses en tant que militaires contractuelles : cela peut être lié à la dimension précaire de ce statut militaire qui exige une grande flexibilité et des heures supplémentaires fréquentes¹⁷⁸⁰, ce qui peut être difficilement conciliable si les femmes militaires mènent une vie de famille en parallèle, sachant que les tâches domestiques et le soin aux enfants restent majoritairement assurés par la population féminine en Suisse¹⁷⁸¹. En effet, avec le maintien dans l'institution militaire se pose la question de la conciliation entre sphères de vie, ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un rôle professionnel. Du fait du partage inégal des tâches familiales entre femmes et hommes, il est plus difficile pour elles de concilier leur vie familiale et leur carrière professionnelle, surtout dans l'univers militaire qui exige le don de soi, une forte disponibilité et une plus stricte séparation entre ces deux sphères de vie¹⁷⁸². Face aux situations de grossesse et d'enfants à charge, des arrangements peuvent être proposés comme celui de déplacer une cadre enceinte ou avec un enfant à charge en bas âge à un poste sans heures de travail au service de la troupe, tâche qui demande une plus grande disponibilité et flexibilité. Les cadres des diverses places d'arme le soulignent : une carrière militaire professionnelle pour une femme, « ce n'est pas impossible mais c'est compliqué », comme me le confie un commandant d'école dans l'aviation¹⁷⁸³. Si pour la plupart des enquêtées la question ne se pose pas (encore) du fait de leur jeune âge, certaines conditionnent déjà leurs choix et options de carrière dans cette perspective, comme c'était déjà le cas lors du recrutement par rapport à la modalité du service long. En effet, malgré leur jeune âge, plusieurs des enquêtées m'expliquent durant l'entretien qu'elles prennent en compte leur future vie de famille. C'est le cas de Jasmina, alors sergente-chef alémanique de 20 ans, qui ne se dit pas intéressée par la voie contractuelle ou professionnelle du fait d'une problématique

¹⁷⁸⁰ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, pp. 80-83.

¹⁷⁸¹ Chiffres 2019 : Office fédéral de la statistique, « Activité professionnelle », URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle.html>. État au 26.05.2020.

¹⁷⁸² Vincent Porteret, « À la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : ... », *op. cit.*, p. 806.

¹⁷⁸³ Notes de terrain. De même dans un mémoire d'étudiantes en psychologie du travail, la plupart des femmes militaires questionnées dans ce cadre affirmait « qu'il est plutôt difficile de faire l'armée lorsque l'on a des enfants. » Amélia Kaltenrieder, Rachel Burnier, Romaine Masserey, *Femmes dans l'armée suisse*, *op. cit.*, p. 158.

conciliation future.

Jasmina : « On dit normalement : "On a une famille ou on a l'armée." Et un jour, je veux avoir une famille, des enfants. [...]

Tu m'as dit : "Soit la famille, soit le militaire" ? On t'a dit ça à l'armée ?

Jasmina : Oui. Déjà pour les horaires de travail, parce que ça peut être de cinq heures du matin jusqu'à 22 heures le soir. Et aussi ce n'est pas un emploi stable. Alors je peux travailler deux ans à [Chésery] mais après si le chef te dit : "Ouais alors on a besoin d'un major à [Culet] ", on n'a pas le choix. Il faut y aller avec la famille. Ouais c'est compliqué. »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Camille anticipe et appréhende également une professionnalisation militaire qu'elle conçoit comme un obstacle à sa vie familiale future, et inversement.

« Pas de modèle féminin militaire professionnelle qui a des enfants »

Camille est, à l'âge de 22 ans, au grade de lieutenant et engagée comme militaire contractuelle auprès du centre de compétences du service vétérinaire et animaux. Pendant mes observations, je lui demande quelles sont ses ambitions pour la suite. Elle me confie que même si elle est actuellement candidate pour devenir militaire professionnelle, elle ne se voit pas continuer indéfiniment dans ce domaine pour des raisons de conciliation avec sa future vie familiale.

Camille : « Il n'y a pas de modèle féminin militaire professionnelle qui a des enfants, je n'en connais pas. Ça, ça me fait un peu du souci pour la suite. Déjà les hommes professionnels, c'est dur quand ils doivent aller chercher leurs enfants à l'école, c'est compliqué à organiser, ils n'ont pas le temps. Alors une femme... Moi je veux une famille, donc plus tard ça passera en premier. »

Lors de notre entretien, nous revenons sur cette question. Si elle n'est en couple que depuis une année à peine, la question de la vie familiale et de son avenir militaire la préoccupe sérieusement.

« *Vu que vous voyez votre avenir plutôt dans l'Armée suisse, est-ce que vous avez déjà réfléchi à comment ça se passe si vous avez des enfants ?*

Camille : Il y a encore la possibilité que je tombe enceinte. Et je fais quoi alors ? Surtout avec ce contrat que je vais signer dans environ une année, ça m'oblige à continuer après les études à travailler quatre ans pour l'armée sans pouvoir partir. Là je me demande chaque fois : "Et si je suis enceinte ? Si je fais ça et que j'ai des enfants, une famille ? Ça marche comment ?" Après, si je veux quand même partir, je dois rembourser tout l'argent qu'ont coûté ces études. Et là, c'est un piège pour moi. Ça ne marche pas. Après j'ai demandé : "Qu'est-ce qui se passe si je tombe enceinte ?" – "Ouais, vous recevez votre mois de dispense et voilà." Oui, mais quand même... Je ne suis pas une femme qui donne son enfant à la crèche : "Fais ton truc, je reviens ce soir." Surtout pas un enfant d'un an. Chaque fois, je me prends la tête avec ces trucs. Mais je me dis : "Si ça arrive, ça arrive et je trouverai une solution." Et de toutes façons, il y aura une solution à la fin. »

Camille fait montre ici d'une représentation traditionnelle des rôles de genre, où la mère se doit d'être auprès de ses enfants et même de renoncer aux possibilités offertes par les moyens de garde. On sent dans ses propos qu'elle estime que les mères qui « donnent leur enfant à la crèche » dérogent à leur rôle. Ils soulignent également à quel point, dans l'univers militaire comme dans d'autres sphères professionnelles, les femmes « sont sévèrement jugées si elles laissent des enfants »¹⁷⁸⁴ et elles le sont également lorsqu'elles font le choix de privilégier leur vie familiale, ce qui va à l'encontre d'une disponibilité inconditionnelle particulièrement attendue dans le milieu militaire. Camille a cherché à s'informer sur les implications d'une grossesse pour sa carrière militaire, mais personne ne lui a donné de réponses satisfaisantes : « Ils n'ont pas trop d'information. Ils n'ont rien. Ils n'ont vraiment rien. » Elle a également demandé à pouvoir discuter avec une femme militaire officière professionnelle mère de famille, mais on lui a répondu qu'il n'y en avait pas.

Lieutenante Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Notes de terrain.

¹⁷⁸⁴ Vincent Porteret, « À la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français :... », *op. cit.*, p. 806.

Le manque de rôle-modèle peut avoir comme effet de décourager les femmes militaires à aspirer à une carrière professionnelle. En effet « l'absence de personnel féminin parmi les grades supérieurs ne peut qu'avoir un impact négatif sur les attitudes de l'ensemble des femmes et leur volonté de poursuivre une carrière dans l'armée »¹⁷⁸⁵. Le fait que peu de femmes militaires contractuelles ou professionnelles ait des enfants est confirmé par les données du questionnaire bien que l'effectif sur lequel repose mes analyses soit très faible : sur les onze contractuelles et les quinze professionnelles dont j'ai obtenu les données complètes, aucune contractuelle n'a d'enfant tandis que trois professionnelles en ont¹⁷⁸⁶. Dans le cadre d'un entretien informatif, j'ai rencontré une majeure, plus âgée que mon corpus d'enquêtées et au bénéfice d'une longue expérience militaire professionnelle, qui a pu aborder avec moi son expérience de mère et de militaire dans un contexte où son mari était lui aussi engagé comme militaire professionnel.

Majore Valerette : « Mais c'est vrai que c'est très, très dur. Mon ex-mari et moi, il nous était arrivé tous les deux d'avoir un ordre de marche pour une ou deux semaines en même temps. Lui il est colonel, il ne peut pas demander une dispense. Moi j'étais commandant de compagnie, je ne pouvais pas non plus demander une dispense, donc on a eu la chance entre sa mère, ma mère et nos grands-mères, on a toujours réussi. Bon j'ai dû amener deux fois ma fille aux cours de répétition, quelques jours pour faire le pont, mais on a réussi à se débrouiller. Mais on a eu de la chance, on a eu beaucoup de chance. Moi ma fonction, commandant de compagnie, j'avais un bureau, j'amenais ma fille encore bébé pendant deux jours, mais un soldat ne peut pas faire ça. Voilà quelques petits privilèges, on va dire ça comme ça. Mais il faut vraiment pouvoir être organisé. Et puis ça c'est un gros souci, mais ça l'armée ne peut rien faire contre, on touche nos 80% d'APG¹⁷⁸⁷, c'est pas un souci, on a aussi le droit de demander un subside pour la garde des enfants si on fait du service. Mais ça demande quand-même une sacrée organisation. »

Entretien informatif.

¹⁷⁸⁵ Vicki Nielsen, « Women in uniform », *NATO review*, vol. 49, n°2, 2001, pp. 26-27. URL : <https://www.nato.int/docu/review/2001/0102-09.htm>. État au 01.05.2020. Traduction tirée de Christophe Dandeker, « Femmes combattantes : ... », *op. cit.*, p. 743.

¹⁷⁸⁶ La moyenne d'âge des répondantes contractuelles ou professionnelles s'élève à 27 ans et demi, tandis que celles qui ont des enfants sont plus âgées. Elles se situent encore sous la moyenne des 30,6 ans, l'âge moyen où les Suissesses donnent naissance à leur premier enfant (2015). Office européen des statistiques - Eurostat, « Naissances et fécondité », n°41, 2017. URL : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7898247/3-08032017-AP-FR.pdf/5daad9f6-ea16-4109-8b23-92f10ffd06cc>. État au 15.04.2020. Pour l'ensemble des répondantes, 15.5% d'entre elles ont des enfants.

¹⁷⁸⁷ Allocation pour perte de gain.

Il faut « une sacrée organisation », c'est également le propos de la seule enquêtée militaire professionnelle de mon corpus, Laura. Si elle n'a pas à ce jour d'enfant, elle a déjà été mariée et vit aujourd'hui avec un autre homme, père d'une petite fille et également militaire professionnel.

« Par rapport à l'avenir dans le monde militaire, est-ce que tu as déjà pensé à la question de tout ce qui est conciliation avec la famille. Je ne crois pas que tu aies d'enfant ?

Laura : Non, je n'ai pas d'enfant, non.

Est-ce que tu as déjà pensé à comment gérer l'avenir avec cette question-là ?

Laura : Oui, j'y pense mais non. Mais j'ai quand même... Je ne suis plus toute jeune non plus. Mais oui, ce n'est pas facile, je sais très bien que c'est une profession où c'est difficile de réduire son pourcentage. Tu peux, c'est récent, en fait ça fait qu'une année ou deux où justement tu peux travailler à 60, 70, 80%. Mais le problème c'est qu'il y a des fonctions où ce n'est pas possible. [...] Je pense que ce n'est pas la profession la plus facile pour concilier avec une vie de famille donc il faut faire des choix je présume. Oui ou avoir quelqu'un à la maison qui est d'accord de rester. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Laura souligne la nécessité pour une carrière militaire d'avoir « quelqu'un à la maison qui est d'accord de rester ». Sachant que, majoritairement en Suisse, la priorité est donnée à la carrière de l'homme au sein du couple hétérosexuel¹⁷⁸⁸, on saisit la difficulté pour les femmes militaires professionnelles de pouvoir assurer de front leur carrière dans l'Armée suisse et une famille. Comme les femmes civiles, les femmes militaires « craignent les conséquences que l'arrivée d'un enfant pourrait avoir sur leur parcours

¹⁷⁸⁸ De 1991 à 1999, on estime que « près de deux mères sur cinq interrompent leur activité professionnelle pendant plusieurs années lors de la naissance de leur premier enfant et ne la reprennent que des années plus tard ». Josette Coenen-Huther, « Dominance et égalité dans les couples. Un réexamen de la théorie des ressources à la lumière de sous-cultures familiales », *Cahiers du Genre*, n°30, 2001, p. 184. Selon les données de l'*Enquête suisse sur la population active (ESPA) 1991-1999*, réalisée par l'Office fédéral de la statistique, 2000. Depuis, la part des couples où l'homme travaille à plein temps et la femme n'exerce pas ou plus d'activité professionnelle a baissé, en particulier depuis 2010. Office fédéral de la statistique, « Modèles d'activité professionnelle des couples », Neuchâtel, 2021. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/modeles-activites-professionnelles-couples.html>. État au 31.08.2021.

professionnels »¹⁷⁸⁹, et ce d'autant plus dans un contexte où les possibilités de temps partiel sont très limitées.

Dans le questionnaire, je demande aux répondantes si elles estiment que l'Armée suisse offre aux femmes de bonnes conditions pour la conciliation vie de famille – vie professionnelle – engagement militaire : 45,10%¹⁷⁹⁰ acquiescent tandis que 28,90%¹⁷⁹¹ estiment que cela n'est pas forcément assuré. Le taux important de sans avis/ne sait pas (26%) indique cependant que pour les répondantes, généralement encore assez jeunes, la question ne se pose pas à ce moment de leur vie et que la problématique n'a pas eu l'occasion d'être expérimentée pendant leur service militaire. Cependant, avant la vie familiale, la question de la vie affective et sociale se pose pour l'ensemble des enquêtées, ce qui implique également celle de son maintien ou non dans l'institution militaire.

De nombreuses enquêtées signalent la difficulté de maintenir une vie sociale et affective en dehors du service lors de leur engagement¹⁷⁹². Déborah le souligne à plusieurs reprises lors de son entretien : « Faire quelque chose avec ses amis, c'est malheureusement un peu difficile avec l'armée. Le week-end n'est pas très long, il se peut bien que vous ne voyiez plus vos amis pendant plus d'un mois. C'est parfois difficile pour le moral. » Cette situation se pose souvent en obstacle aux perspectives d'avancement comme cela a été le cas pour Sanita qui, à la fin de son école de recrues, hésite à grader. Mais elle y renonce car elle considère que le monde militaire demande beaucoup trop : en tant que recrue et soldate, elle estime avoir déjà dû fortement renoncer à sa vie sociale, au temps passé avec son copain et songe également aux problèmes de conciliation avec « la vie familiale par la suite ».

La vie sociale et affective mise entre parenthèses n'est pas propre aux femmes militaires, mais l'engagement d'une femme dans un milieu fortement masculin amène parfois des tensions supplémentaires au sein du couple hétérosexuel (jalousie, incompréhension,

¹⁷⁸⁹ Yvon Csonka, Andrea Mosimann, *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, p. 28. Ce constat est basé sur l'échantillon des personnes âgées de 25 à 39 qui n'ont pas d'enfant.

¹⁷⁹⁰ 15,9% sont « d'accord » et 29,2% « plutôt d'accord » avec cette affirmation.

¹⁷⁹¹ 18,20% ne sont « plutôt pas d'accord » et 10,70% ne sont « pas d'accord » avec cette affirmation.

¹⁷⁹² Ce qui fait écho aux résultats de Marc Bessin sur le poids de l'engagement militaire sur la vie de couple. Marc Bessin, « Le couple à l'épreuve de la caserne », in Marc Bessin (dir.), *Autopsie du service militaire. 1965-2001*, op. cit., pp. 60-65.

« inversion » des rôles de genre mal vécue par le compagnon, etc.). Déborah a notamment repoussé son engagement à plus tard sous pression de son premier petit ami. Ce dernier, alors en école de recrues dans l'infanterie avec des ambitions d'avancement, refuse catégoriquement que Déborah s'engage.

Déborah : « Dois-je y aller ? Ne pas y aller ? En fait j'avais envie de m'engager dans l'armée déjà quand j'avais 18 ans, mais mon premier petit ami m'a dit : "Non, tu ne dois pas ou je vais rompre avec toi." Et j'étais encore si jeune, amoureuse, naïve. Alors non, je n'avais pas le droit d'y aller. Pour lui les femmes ne doivent pas faire un service militaire. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Kelly a elle aussi retardé son engagement en raison d'un petit ami qui ne concevait pas qu'une femme puisse rejoindre les rangs militaires.

Kelly : « J'ai fait mon premier recrutement à 19 ans [elle a maintenant 24 ans], mais j'ai eu une offre d'emploi alors j'ai pas continué dans l'armée. Et puis c'est mieux parce que si j'étais encore avec mon ex ce serait la cata ! Il a piqué une crise. Il est d'origine sicilienne, hyper macho, donc les femmes ce n'est pas à l'armée qu'elles devraient être pour lui ».

Recrue Kelly (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 25 ans, sans diplôme, auxiliaire administrative, origines sociales inconnues.

Le copain de Fiona, inquiet de voir sa petite amie seule femme dans une caserne, se montre très présent pour indiquer à ses camarades qu'elle n'est pas libre.

Fiona : « Mais c'était dur avec lui parce qu'être la seule fille au milieu de 400 mecs, il faut quand-même avoir une sacrée confiance. Je me souviens que pour une sortie, c'était au tout début, il a fait tout le trajet pour venir, donc c'est trois heures de voiture hein. On s'est posé au restau avec ma section et il arrive. Et je le vois comme ça, il bougeait pas et c'était la première fois qu'il me voyait en uniforme et tout. Il vient vers les gars qui étaient avec moi : "Bonjour je suis le copain de [Fiona]." Et je le vois très bien à faire genre semblant, à se montrer carré comme ça [rires] ! Les autres ils étaient là, bon... Et moi morte de rire [rires] ! [...] Il est chou. Ouais au final il est très chou. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Le copain de Sanita lui partage également ses craintes de la voir partir dans un milieu majoritairement masculin, lui demandant des garanties de confiance : « Pfff, je n'ai jamais eu autant de crises, d'histoires de couple que depuis que je suis à l'armée ! » Plusieurs enquêtées ont d'ailleurs connu une rupture sentimentale durant leur engagement militaire, ce qui n'est pas forcément étonnant vu leur jeune âge. Parmi les répondantes au questionnaire, 52,95% ont un.e copain.ine/conjoint.e au moment de leur entrée dans l'armée : pour plus de la moitié d'entre elles, les réactions à leur engagement militaire sont bonnes à assez bonnes (57,30%) ; mauvaises à assez mauvaises pour 26,30% d'entre elles ; et 13,45% les estiment neutres ou indifférentes¹⁷⁹³.

Le caractère très prenant du métier militaire explique en partie la forte homogamie que l'on constate dans ce milieu professionnel, comme pour les métiers de la police¹⁷⁹⁴. La trajectoire affective de Laura illustre ces mécanismes. Laura est divorcée : elle a rencontré son ex-mari à l'école d'officier.ière.s, c'était l'un de ses camarades de formation. Ils avaient 24 ans et se sont marié.e.s rapidement.

Laura : « Et puis du moment qu'on est tombés dans la vie professionnelle, surtout moi, ça n'a plus du tout été. Parce qu'il n'a pas supporté les heures de travail, et puis on s'est rendu compte qu'en fait on n'avait plus les mêmes visions de l'existence que quand tu es étudiant, où tu prends souvent des vacances, c'est peut-être plus facile. »
Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Suite à l'échec de cette première histoire, elle rencontre son nouveau copain avec qui elle est actuellement : si cela reste « un peu compliqué » car il est père d'une enfant, le fait qu'il soit également officier de carrière facilite leur relation car « il comprend le job ».

Laura : « Il est aussi officier de carrière donc ça aide, si tu veux c'est top. [...] Je remarque en fait, je ne sais pas si c'est moi ou bien si c'est la profession, que c'est très

¹⁷⁹³ 2,95% de « ne sait pas ». Cas valides : 323/171.

¹⁷⁹⁴ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 88.

difficile de rencontrer quelqu'un, mais je pense que c'est homme ou femme la même chose : s'il ne comprend pas le job que tu fais, et ce n'est quand même pas un job normal, c'est vraiment une façon de vivre, tu n'as aucune chance. Alors pour moi c'est vrai, j'ai l'impression que c'est quand même positif, quelqu'un qui fait la même chose. Parce que du coup on partage la même vie. Sinon les autres c'est : "Pourquoi tu fais autant d'heures ? Pourquoi ? C'est quoi la plus-value ?" »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

L'engagement militaire, qui n'est « pas un job normal », exige de faire des choix par rapport à sa vie affective, sociale et familiale. Le choix d'opter pour un service et une carrière militaire professionnelle amène parfois à des ruptures, notamment lorsque la transgression de genre n'est pas acceptée par le copain ou le conjoint. On l'a vu, le premier petit ami de Déborah, lui-même motivé par son propre service militaire et pour qui les femmes n'y ont pas leur place, l'a menacée de rupture, ce qui a retardé son engagement. Muriel a connu pour sa part une rupture en cours de service. Pour elle, sa vocation militaire est plus importante que sa situation amoureuse.

« Tu as rencontré ton copain pendant l'école de recrues. Avant, quand tu es rentrée en école de recrues, tu en avais un autre ?

Muriel : Alors mon ex, je l'ai quitté la deuxième semaine. Parce qu'il ne supportait pas ça. Dès le début il disait : "Non tu ne vas pas à l'armée, non je ne veux pas." Après du coup ça s'est cassé : moi c'est mon avenir professionnel, un homme j'en trouverai peut-être un autre ou je ne sais pas. Je l'aimais ma foi, mais comme il avait un souci et n'était pas apte à me suivre et tout, c'est sûr que voilà... Il y avait aussi la police qui revenait, ça n'allait pas.

Il ne voulait pas non plus de la police ?

Muriel : Beaucoup d'hommes me le disent : "Non, ça ne va pas ton avenir professionnel pour moi." Enfin tous mes ex me l'ont dit, j'en ai pas énormément non plus mais tous ceux-là. À cause de mon avenir, de mon travail, ils n'arrivent pas à suivre, ils deviennent fous, ils pètent un plomb puis ils se cassent. C'est leur problème s'ils n'acceptent pas mon choix.

Ils n'arrivent pas à suivre, pourquoi ?

Muriel : Parce qu'ils ne comprennent pas pourquoi je fais ça, ils ne comprennent pas pourquoi je suis dans l'armée ou dans la sécurité, les sports de combat, tout ça.

Ils disent quoi, que ce n'est pas pour une femme ?

Muriel : Oui voilà. Ils ont trop d'opinions arriérées sur ça encore justement. Mon copain [actuel] à l'armée, il a aussi un peu du mal parce que je veux partir à la police, c'est un peu tendu ces temps. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

L'engagement militaire reste perçu comme atypique pour les femmes et leurs compagnons ne sont pas forcément prêts à accepter cette situation qui brouille les rôles de genre traditionnels, et ce potentiellement au sein du couple¹⁷⁹⁵. Il y a également les craintes face à un milieu majoritairement masculin¹⁷⁹⁶, comme le raconte une répondante au questionnaire : « Ma relation s'est terminée par une rupture, parce que mon petit ami de l'époque ne supportait pas que je sois avec autant d'hommes »¹⁷⁹⁷. Dès lors, pour se maintenir dans l'institution, les femmes militaire doivent encore faire face aux difficultés qu'apporte cette situation pour leur vie affective, et ce d'autant plus lorsqu'elles embrassent une carrière militaire.

Militaire contractuel.le et de carrière : égalité salariale

La poursuite d'un engagement militaire comme contractuel.le ou professionnel.le pose la question de l'égalité salariale au sein de l'Armée suisse. En 2018, l'administration fédérale a effectué un contrôle des salaires de tout son personnel afin de déceler d'éventuelles différences salariales non justifiables entre femmes et hommes à l'aide du logiciel *Logib*, outil développé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes¹⁷⁹⁸. Le

¹⁷⁹⁵ La dimension de la transgression de genre n'est certainement pas la seule raison de ces tensions : elles peuvent aussi être le fruit d'un rejet ou d'une distance du compagnon face à l'institution militaire et aux valeurs qu'elle véhicule. La transgression de genre peut aussi découler de la division sexuée du travail militaire, lorsqu'une femme est affectée à une fonction plus exigeante que son compagnon, comme l'explique une répondante au questionnaire : « Mon petit-ami de l'époque m'a quitté pour ça... :-) Il ne pouvait pas accepter que moi je sois un soldat de sauvetage et lui "seulement" sanitaire ». Appointée romande (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage), âge, formation, profession, CSP parents inconnus. Qrom31.

¹⁷⁹⁶ Craintes d'infidélité, craintes de concurrence masculine, etc.

¹⁷⁹⁷ Sergente alémanique (soldate d'exploitation, infanterie), 22 ans, école professionnelle, étudiante, CSP parents : professions intellectuelles et d'encadrement. Qal244.

¹⁷⁹⁸ Comme tout outil statistique, le logiciel *Logib* comporte des limites et des points aveugles et ne constitue pas un indicateur fiable à 100%. Voir notamment les limites de *Logib* relevées par Sajeela Schmid, « Logib. Test de l'égalité salariale de la Confédération », Berne, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 2008, p. 8. URL : https://egalite.ch/wp-content/uploads/2019/02/Logib_Presentation_BFEG_08.11.04.pdf. État au 01.05.2020.

personnel de l'Armée suisse fait partie de l'analyse (*Annexe 16*). Ainsi, on apprend que les différences sont inférieures à 5%, seuil de tolérance établi et considéré comme acceptable. L'État-major de conduite de l'armée se trouve cependant à la limite avec 4,9% d'écart salarial en faveur des hommes (R2 : 0.894) ; au sein de la Formation supérieure des cadres de l'Armée et de la Base d'aide au commandement, l'écart est au-dessus de 3%, toujours en faveur des hommes ; les Forces terrestres et les Forces aériennes affichent un écart de 1,1% et 1,3%. L'État-major de l'armée affiche lui un écart de 0,6% en faveur des femmes. Sur la base de cet outil, les différences salariales entre femmes et hommes au sein de l'Armée suisse ne sont pas particulièrement importantes : comme pour les autres institutions étatiques, les différences salariales sont moindres en comparaison au domaine privé civil (19,6% en 2016¹⁷⁹⁹). Des cas d'inégalité salariale sont cependant parfois dénoncés comme en 2018 où la plaignante n'a pas obtenu gain de cause face au Tribunal administratif fédéral qui a cependant estimé que certaines des explications avancées par l'Armée suisse étaient ici « discutables »¹⁸⁰⁰. La question de l'égalité salariale se pose d'autant plus s'agissant des militaires contractuel.le.s dont la détermination salariale dépend de la fonction, de l'âge et d'une évaluation¹⁸⁰¹, ce qui ouvre la porte à une marge de manœuvre pouvant s'avérer discriminante. Les enquêtées quant à elles ne ressentent pas de traitement différencié par rapport aux salaires, même si elles admettent ne pas avoir les possibilités de s'en assurer. Elles font généralement confiance à l'armée en tant qu'institution étatique et opposent là aussi ce milieu au monde civil, comme l'explique l'enquêtée Laura.

Laura : « Au niveau de la milice, tout est fait pour que ça soit égalitaire. Après c'est comme à la Confédération, là on n'a aucun souci. À moins que je ne connaisse pas ou que je ne sache pas... Je n'ai pas comparé mon salaire mais normalement je ne vois pas où cela pourrait coïncider. C'est bien structuré, ce qui est un peu moins le cas dans le monde civil. »
Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

¹⁷⁹⁹ Office fédéral de la statistique, « Écart salarial ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/salaires-revenus-cout-travail/niveau-salaires-suisse/ecart-salarial.html>. État au 01.05.2020.

¹⁸⁰⁰ « L'armée n'a pas discriminé une employée », *24 heures*, 18.09.2018. URL : <https://www.24heures.ch/suisse/armee-discrimine-employee/story/27977823>. État au 01.05.2020.

¹⁸⁰¹ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI »... », *op. cit.*, p. 80.

Une fois entrée et affectée dans l'Armée suisse, demeure l'enjeu de se maintenir dans l'institution. Une grande proportion des femmes militaires fait de l'avancement dans l'Armée suisse et certaines parviennent à obtenir des contrats professionnels. Cela s'explique par le fait que si une partie du modèle de *leadership* militaire reste orienté sur des caractéristiques perçues comme masculines¹⁸⁰², d'autres compétences qu'on attend plus volontiers des femmes sont également plébiscitées. Cette apparente réussite de leur incorporation dissimule de nombreux mécanismes sexués : *exit* facilité, division sexuée du travail militaire quant aux voies d'avancement, plafond et parois de verre, difficultés à concilier les différentes sphères de vie. La situation est donc ambivalente. Si plusieurs de ces mécanismes se retrouvent dans le monde professionnel civil, certains restent assez propres au domaine militaire, notamment du fait de la prégnance des exigences physiques et de l'investissement corporel. Une vie affective menacée par la crainte de la transgression de genre touche également particulièrement les femmes investies dans des milieux perçus comme masculins. Enfin, on remarque que pour les cas d'*exit*, le désengagement se manifeste silencieusement : les femmes militaires désengagées ne font pas usage d'une prise de parole (*voice*) – individuelle ou collective – dans le but de pallier à leurs insatisfactions ou à leur éviction, ou de dénoncer les dysfonctionnements – et les discriminations – de l'organisation militaire. Le fait que les femmes militaires rencontrées qui ont été licenciées médicalement ne répondaient jamais à mes sollicitations pour un entretien est à ce titre parlant.

Il demeure que plus de la moitié des femmes engagées dans l'Armée suisse poursuit son parcours militaire au-delà du grade de soldate. Cette forte sélection est souvent justifiée par les cadres militaires par le fait que les femmes seraient plus motivées que les hommes, en raison du caractère volontaire de leur engagement, un discours qui est repris par les femmes militaires elles-mêmes pour justifier leur propension à l'avancement. La dimension volontaire de leur engagement participe ainsi également de son appréciation. Cette situation peut aussi être liée à des objectifs d'image de l'institution, où des cadres

¹⁸⁰² Lisa Boyce, Ann Herd, « The relationship between gender role stereotypes... », *op. cit.*, pp. 365-378 ; Judith Youngman, « Women in the military : the struggle to lead », in Cynthia Costello, Anne Stone (éd.), *The American Woman 2001-2002 : getting to the top*, New York, Norton, pp. 139-168.

féminines permettent de faire gage d'une ouverture et d'une intégration assurées des femmes dans le milieu. Une autre explication avancée est que l'Armée suisse connaît une pénurie de volontaires pour l'avancement, les femmes pouvant alors faire leur place grâce au désintéret masculin ; cependant, ce constat d'une pénurie de cadres ne fait pas l'unanimité¹⁸⁰³.

De mon point de vue, deux éléments principaux se combinent pour comprendre cette forte proportion de femmes gradées. D'abord, on l'a vu dans l'analyse des logiques d'engagement, l'incorporation volontaire amène une auto-sélection des femmes pour le service militaire : elles ont généralement des appétences et des représentations en adéquation avec les normes institutionnelles, ou du moins un rapport doxique à l'institution. Ce faisant, elles sont moins amenées que leurs camarades masculins à remettre en cause le fonctionnement institutionnel et sont plus enclines à le faire appliquer. Elles sont prédisposées, pour la plupart, à accepter les propositions d'avancement, car elles acceptent en amont les normes militaires. Leurs propriétés définissent ainsi aussi les possibilités de leur maintien dans l'institution¹⁸⁰⁴ bien qu'elles puissent renoncer d'elles-mêmes à l'avancement ou à la professionnalisation de crainte d'être insuffisamment compétentes. Ensuite, le détour historique sur la progressive entrée des femmes dans l'Armée suisse a permis de voir que la question du combat et de l'armement étaient les deux pierres d'achoppement principaux de leur incorporation complète, alors que l'avancement leur a été concédé plus tôt. En effet, l'avancement permet un éloignement du champ de bataille. Ces grandes possibilités d'avancement pour les femmes montrent que le rôle de cadre militaire sied mieux aux femmes, dans les représentations dominantes, que celui du soldat : il mêle en effet à la fois des compétences masculines et des compétences féminines, et la sélection se base en partie sur le bagage culturel. L'avancement est donc plus accessible aux femmes que les troupes et fonctions de combat, car chez les cadres, « les profits associés à la multiplication des gages de virilité et de rusticité sont moins assurés »¹⁸⁰⁵. Christel Coton, dans son analyse des officiers de l'armée française, montre qu'ils sont « amenés à composer avec des masculinités

¹⁸⁰³ Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 57.

¹⁸⁰⁴ Muriel Darmon, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 21, n°82, 2008, p. 168.

¹⁸⁰⁵ Christel Coton, « La virilité guerrière en question. Les officiers face à un paradoxe de l'excellence », *op. cit.*, p. 196.

spécifiques dont les attributs ne recouvrent pas nécessairement ceux associés aux masculinités proprement viriles »¹⁸⁰⁶. Cela montre que, pour saisir le vécu des femmes dans l'enceinte militaire suisse et ses effets, il faut prendre non pas seulement en compte les sous-régimes différenciés de genre en termes de troupe et de fonction, mais également le positionnement dans la hiérarchie interne.

¹⁸⁰⁶ *Idem.*

L'Armée maintient de fait, par son mécanisme de sélection, une mise à l'écart des femmes des positions combattantes dans le prolongement de leur incorporation historique en son sein. L'étape du recrutement « révèle la définition militaire de qui doit mener ses objectifs ou sa mission »¹⁸⁰⁷ : seule une très faible minorité de femmes peut prétendre aux fonctions combattantes car la sélection s'appuie sur la centralité de l'évaluation du corps et des capacités physiques. L'« anatomie différentielle » entre femmes et hommes, si elle constitue plus globalement un « pivot de l'organisation sexuée du monde »¹⁸⁰⁸, sert d'autant plus de principe diviseur au sein de l'enceinte militaire. Une fois entrées dans l'armée, les femmes se heurtent à la manière dont l'institution produit et reproduit de la différenciation sexuée ainsi qu'à un contrôle sur leurs corps et comportements. Par divers mécanismes – parfois subtiles, parfois explicites – il est exigé des femmes militaires, volontaires, de s'adapter à l'institution, en particulier lorsqu'elles souhaitent s'y maintenir et accéder au statut de contractuelle ou de professionnelle car la sélection et l'organisation tendent ici à les discriminer une nouvelle fois. Comme je l'ai montré, les discriminations s'appuient sur des justifications constituées d'argumentaires mobilisant les différences biologiques, des stéréotypes et du sexisme¹⁸⁰⁹. Ainsi, les femmes militaires sont maintenues dans leur appartenance de sexe par les mesures de différenciation sexuée et par les croyances stéréotypées et sexistes qui ont cours au sein de l'institution. Les difficultés qu'elles rencontrent, les traitements différenciés, dont les arrangements et les « avantages » dont elles peuvent bénéficier, constituent des formes de rappel de la différence des sexes et tendent à (re)produire cette différence. De plus, elles se distinguent non pas seulement par leur sexe mais aussi par la dimension volontaire de leur engagement, ce qui conditionne également leurs comportements : cet engagement volontaire est perçu comme douteux et on prête alors aux femmes des intentions pernicieuses. Il impose également l'impératif d'adaptation au milieu pénétré.

¹⁸⁰⁷ William Arkin, Lynne Dobrofsky, « Military socialization and masculinity », *Social Issues*, vol. 34, n°1, 1978, p. 154 [traduction propre].

¹⁸⁰⁸ Marie-Carmen Garcia, Mélie Fraysse, Pierre Bataille, « Le corps sexué au prisme du genre. Nouvelles problématiques », *SociologieS* [en ligne], 2022, p. 2.

¹⁸⁰⁹ Voir Lorena Parini, *Le système de genre...*, op. cit., p. 66.

Dans cette partie, j'ai relevé « les croyances et les pratiques qui semblent constituer le genre »¹⁸¹⁰ au sein de l'Armée suisse : au-delà de la traditionnelle aspiration de l'institution militaire à « procéder à une déculturation de l'individu pour lui insuffler une nouvelle identité »¹⁸¹¹, ici celle de soldat, ce qui passe par un processus d'« uniformisation des corps et des esprits »¹⁸¹², elle exige des femmes une adaptation spécifique. Celle-ci implique un contrôle de leurs comportements et de leur corps qui se constitue *in fine* en des injonctions à un véritable « gouvernement de soi par soi »¹⁸¹³ avec son lot de figures féminines repoussoirs. La féminisation reste ainsi contrôlée.

Comme je l'ai montré, il y a un écart entre le discours d'institution et la réalité du terrain, où l'armée produit et reproduit de la différence entre les sexes et des discriminations de genre. Elle est un régime de genre particulier, et particulièrement inégalitaire, qui met en avant un modèle également particulier de masculinité hégémonique. Celui-ci est basé sur le capital corporel et un fort cadrage viriliste¹⁸¹⁴. Cette masculinité hégémonique militaire¹⁸¹⁵ se construit en opposition à toutes les figures repoussoirs féminines relevées – la femme fragile, la femme faible, la femme pudique, la femme putain – ainsi qu'aux figures masculines « efféminées » – la « fiotte », le « pédé » – qui constituent autant de contre-modèles subordonnés à l'exclusion du champ institutionnel. Ce modèle de masculinité hégémonique impose un contrôle social de tous les corps plongés dans l'institution, mais il prescrit un contrôle spécifique et accru sur le corps et les comportements des femmes militaires, ces « intruses ». Car malgré l'ouverture aux femmes, malgré la réforme « AXXI », entrer dans l'armée nécessite un bagage « de capacités et d'aptitudes sexuellement connotées : si tant de positions sont difficiles à occuper [ou à atteindre] pour des femmes, c'est qu'elles sont coupées sur mesure pour des hommes [...] »¹⁸¹⁶. Le modèle de masculinité hégémonique militaire institue ainsi le « corps viril comme norme »¹⁸¹⁷, un

¹⁸¹⁰ Michael Schwalbe, Sandra Godwin, Daphne Holden, Douglas Schrock, Shealy Thompson, Michele Wolkomir, « Generic processes in the reproduction of inequality », *Social Forces*, vol. 79, n°2, 2000, p. 441 [traduction propre].

¹⁸¹¹ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 49.

¹⁸¹² *Idem.*

¹⁸¹³ Michel Foucault, *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 4, Paris, Gallimard, 1994, p. 214.

¹⁸¹⁴ Même si le capital culturel peut avoir son poids quant à l'avancement et la professionnalisation, tout comme d'autres caractéristiques sociales (classe, race,...).

¹⁸¹⁵ Pour une analyse poussée des masculinités hégémoniques en concurrence dans le monde militaire français, voire Jeanne Teboul, *Corps combattant. La production du soldat*, *op. cit.*, chapitre 6.

¹⁸¹⁶ Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2002, p. 89.

¹⁸¹⁷ Jeanne Teboul, « Masculiniser le corps féminin ? ... », *op. cit.*, p. 147.

modèle du soldat « où c'est le corps masculin qui sert de référence universelle, absolue, de mètre-étalon à partir duquel les autres attitudes de genre vont être évaluées »¹⁸¹⁸. Par virilité, qu'il serait plus opportun de mettre au pluriel, j'entends, comme Frédéric Raser et Nicolas Renahy, « une représentation symbolique du masculin » et dont « les déclinaisons de son expression diffèrent d'un milieu à l'autre et ne viennent que réaffirmer les position sociales de chacun »¹⁸¹⁹. Dans le régime de genre qu'est l'Armée suisse, à toutes les étapes de la trajectoire militaire, du recrutement à l'avancement, la centralité de l'endurance et de la performance physiques, d'un leadership viril, de la force de caractère, de la camaraderie masculine se fait sentir, le culte de la masculinité et de la virilité constituant, dans ce régime de genre, un « mythe organisationnel puissant »¹⁸²⁰ qui perdure et difficilement abrogeable¹⁸²¹. Les compétences corporelles sont perçues comme de réels capitaux symboliques, « c'est-à-dire comme des moyens d'action et de domination »¹⁸²² dont sont dotés ou privés les individus en fonction de leur appartenance sexuée. La virilité physique et mentale est présentée et perçue comme une réelle compétence professionnelle car le corps constitue « l'outil de travail du militaire »¹⁸²³. L'analyse de ce dispositif renseigne ainsi sur les « prescriptions de rôle » et les représentations des « bonnes » manières d'incarner l'institution qui « agissent simultanément comme ressource et contrainte pour l'acteur »¹⁸²⁴ : certains corps sont plus légitimes que d'autres¹⁸²⁵, et les femmes demeurent des intruses, des intruses infériorisées¹⁸²⁶.

¹⁸¹⁸ *Idem.*

¹⁸¹⁹ Frédéric Raser, Nicolas Renahy, « Virilités : au-delà du populaire », *op. cit.*, p. 169.

¹⁸²⁰ Christopher Dandeker, « Femmes combattantes : ... », *op. cit.*, p. 751.

¹⁸²¹ Richard Holmes, *Firing line*, Londres, Pimlico, 1994.

¹⁸²² Sylvia Faure, « Corps et incorporation », *op. cit.*, p. 191.

¹⁸²³ Stéphanie Daniel-Genc, « Femmes au combat : ... », *op. cit.*, p. 98.

¹⁸²⁴ Delphine Dulong, « L'incorporation des institutions », in Delphine Dulong (dir.), *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012, p. 63.

¹⁸²⁵ Isabel Boni-Le Goff, « Corps légitimes », *op. cit.*, p. 162.

¹⁸²⁶ Laura Miller, « Not just weapons of the weak. Gender harassment as a form of protest for army men », *Social Psychology Quarterly*, vol. 60, n°3, 1997, p. 44.

PARTIE IV. (DÉS)AJUSTEMENTS ET SOCIALIZATION
MILITAIRE

Cette dernière partie répond aux questions suivantes : comment les dispositions antérieures – sociales et sexuées – ainsi que la position au sein de l’institution – verticale et horizontale¹⁸²⁷ – « modèlent les conceptions de l’engagement ainsi que les expériences militaires »¹⁸²⁸ des femmes engagées dans l’Armée suisse ? Face à un régime de genre particulièrement inégalitaire, quelles stratégies les femmes militaires mettent-elles en place pour faire et légitimer leur place ? Rencontre-t-on une variation dans les modalités d’adhésion aux normes institutionnelles ? Et enfin : de quelles manières sont façonnés les corps et les esprits ?

Comme pour les pompiers français analysés par Romain Pudal, l’expérience militaire permet l’élaboration « d’un *habitus* dans toutes ses dimensions : une *hexis* corporelle, un *ethos*, un rapport au monde et une représentation de soi façonnés par cette expérience »¹⁸²⁹. Le lien entre la dimension corporelle et celle des valeurs et représentations est en effet central ici : comme l’a relevé Jeanne Teboul, « la fabrique sexuée du soldat » renvoie tout autant au corps et à ses usages¹⁸³⁰, à l’*hexis* corporelle, qu’aux manières de penser. À l’instar de Christine Mennesson, je vais montrer dans le chapitre 9 comment les comportements individuels peuvent être compris comme le produit d’une interaction entre un régime de genre spécifique et des systèmes dispositionnels¹⁸³¹. L’inscription des individus dans différents sous-régimes de genre ainsi que leur position différenciée au sein de ceux-ci viennent complexifier la compréhension des variations constatées entre les individus. Cette dernière partie prend en compte la dimension des modalités concrètes d’interaction¹⁸³², soit les relations sociales dans l’enceinte militaire, ce qui implique encore une fois la prise en compte des sous-cultures institutionnelles – soit des sous-régimes de genre –, ainsi que les caractéristiques des individus étudiés afin de proposer une analyse située. Enfin, le chapitre 10 clôt cette thèse et présente les portrait sociologiques de cinq enquêtées ; ils retracent leurs logiques d’entrée dans l’armée ainsi que leurs parcours et expériences militaires.

¹⁸²⁷ La position verticale renvoie à la hiérarchie, aux grades et groupes de grade ; la position horizontale renvoie aux armes et troupes, soit aux sous-régimes de genre.

¹⁸²⁸ Mélanie Guillaume, « « S’en remettre » à l’institution militaire... », *op. cit.*, p. 97.

¹⁸²⁹ Romain Pudal, « Du « Pioupiou » au « Vieux Sarce » ou comment en être : ethnographie d’une socialisation chez les pompiers », *Politix*, vol. 1, n°93, 2011, p. 173.

¹⁸³⁰ Jeanne Teboul, « Combattre et parader... », *op. cit.*, p. 99.

¹⁸³¹ Christine Mennesson, « Gender regimes and habitus : ... », *op. cit.*, p. 4.

¹⁸³² Christine Mennesson, « Régimes de genre et dispositions : ... », *op. cit.*, p. 69.

CHAPITRE 9. FAIRE FACE À/FAIRE AVEC LA DOMINATION MASCULINE

J'ai mis au jour les nombreuses et parfois contradictoires injonctions et figures féminines repoussoirs diffusées au sein de l'institution militaire suisse et auxquelles les femmes engagées doivent faire face. Afin d'identifier les manières dont elles y répondent, il me faut encore dans un premier temps spécifier la nature des résistances relationnelles¹⁸³³ auxquelles elles sont également confrontées, et qui s'appuient sur les représentations sexistes véhiculées au sein de l'Armée suisse. Face à cela, elles élaborent plusieurs stratégies d'intégration qui tendent à répondre aux normes institutionnelles, au point de minimiser voire nier les expériences et violences sexistes qu'elles rencontrent. Je vais montrer ici sous quelles conditions ces stratégies peuvent varier selon le système dispositionnel des individus et leur position au sein de l'institution.

Dans un deuxième temps, j'explique comment il se fait que les femmes militaires veulent se maintenir dans une institution qui ne veut pas d'elles. Je montre qu'il existe un dispositif de distinction et de gratification qui permet aux femmes d'en tirer une satisfaction sur la base de rétributions symboliques sociales, mais surtout sexuées. La troisième section s'attache à montrer *in fine* que les comportements des femmes militaires tendent à reproduire le discours et les injonctions leur imposant de « faire avec » la domination masculine et les discriminations de genre.

9.1 Mission : assimilation. Des stratégies différenciées

Ce régime de genre particulièrement inégalitaire entre en contradiction apparente avec les discours des femmes militaires. En effet, que ce soit dans les publications institutionnelles, dans les médias, dans les questionnaires et dans mon corpus d'entretiens et mes interactions avec quelques 150 Suissesses engagées sous les drapeaux, ce qui domine, c'est le discours du « tout va bien ». Certes, leur engagement peut se dérouler de manière sereine, dénuée d'expériences négatives, surtout si elles peuvent s'appuyer sur des prédispositions sexuées utiles au monde militaire, comme

¹⁸³³ Soit les diverses formes d'opposition, de désapprobation, de contestation ou d'incompréhension face à leur présence.

Shana chez qui les expériences antérieures favorisent son assimilation, elle qui se sent comme « un petit poisson dans l'eau » du fait de ses compétences physiques et sociales : « C'est aussi très sportif, on est actif, ce qui me plaît aussi beaucoup. [...] Aussi, le contact avec les hommes, ce n'est pas un problème pour moi. » Mais ce discours cache en réalité bien souvent l'expérience de résistances et de difficultés qui ne sont pas présentées comme telles¹⁸³⁴ mais qui peuvent être mises au jour durant l'entretien grâce à une écoute attentive et à une attention portée au déroulement concret des parcours et expériences militaires, ainsi qu'avec l'appui des observations.

J'étais parfois frappée, lors des entretiens et observations, par l'empressement avec lequel les femmes militaires tiennent à m'assurer que tout se passe bien pour elles. Cela est encore plus étonnant durant les entretiens où, au cours des récits, elles me racontent leurs vécus marqués par l'expérience du sexisme et des discriminations, voire de violences sexuelles pour Agathe. Les difficultés, les revers ont été difficiles à aborder, surtout pour les femmes à la socialisation sexuée inversée forte. Les femmes aux prédispositions sexuées les plus faibles racontent plus volontiers leurs difficultés.

Inès : « Ouais c'était la mort physiquement. Je me disais mais pourquoi j'ai choisi de faire ça ? Je veux rentrer chez moi, mais qu'est-ce qui m'est passé par la tête ? Je me suis vraiment posé des questions. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Voire même leurs regrets. Ainsi, pour Fiona, le service militaire n'a pas été l'expérience qu'elle espérait. Seule femme de sa caserne, elle se retrouve confrontée à des camarades, dont deux qu'elle qualifie de « leaders macho de merde », qui la rabaissaient constamment : « Si c'était à refaire, je ne le referais pas. »

¹⁸³⁴ Helena Carreiras le remarque également : « Lorsqu'elles sont directement confrontées à la question de la résistance des soldats masculins face aux femmes dans l'armée et à l'existence de discriminations, une grande majorité de femmes officières, quelle que soit leur origine nationale, déclarent ne jamais l'avoir vécue [...]. Cependant, au cours de presque chaque entretien, ces mêmes femmes reconnaissent l'existence d'une variété d'obstacles et de difficultés concernant à la fois l'acceptation des femmes en général et leur propre expérience personnelle. C'est le cas d'une parachutiste portugaise en contrat de courte durée qui a commencé par dire que "personnellement, je n'ai aucune raison de me plaindre. Je n'ai jamais eu de problèmes", avant de décrire une situation qui pourrait en fait être perçue comme une discrimination sur la base du sexe [...]. » Helena Carreiras, *Gender and the military...*, *op. cit.*, pp. 284-285 [traduction propre].

Les principales difficultés que me confient les femmes militaires renvoient aux exigences physiques et aux résistances relationnelles. Insérées dans un milieu où elles sont perçues comme source de désordre et de faiblesse, les rapports humains sont déterminés par les représentations sociales qui y prédominent. J'établis ici une typologie de ces résistances qui renvoie à l'état des rapports sociaux de sexe au sein de l'Armée suisse, dont la dimension genre est centrale mais où joue également le caractère volontaire de l'engagement féminin.

La première forme de résistance renvoie à ce que j'appelle la « méfiance idéologique », où genre et modalité d'entrée se mêlent : par l'aspect transgressif de leur choix, les femmes militaires font naître la méfiance chez leurs homologues masculins, notamment chez ceux pour qui le service militaire est une réelle contrainte. Dès lors, sont prêtées aux femmes de « mauvaises raisons » de rejoindre les rangs militaires, en particulier celles d'ordre sexuel, jusqu'à ce que le doute soit dissipé. Une seconde forme de résistance est ce que j'appelle la « méfiance pragmatique ». Les militaires masculins craignent de devoir prendre en charge les femmes militaires en raison de leur infériorité physique et qu'elles deviennent un poids. Cette méfiance renvoie également aux craintes des hommes qu'elles amènent le désordre, des dysfonctionnements au sein du groupe de pairs masculins en raison des stéréotypes sexistes qui entachent le groupe social des femmes (pudeur, « commère », « semeuse de merde », etc.) ; enfin, elle renvoie à la concurrence des sexes, où les femmes sont soupçonnées de bénéficier d'avantages, notamment dans les classements et pour l'accès à l'avancement. Enfin, la dernière forme de résistance renvoie aux rejets et violences sexistes. Le rejet est le fait d'individus qui considèrent que les femmes n'ont pas leur place dans l'institution militaire et que cette dernière doit demeurer un bastion exclusivement masculin afin d'en préserver la « pureté institutionnelle »¹⁸³⁵. Ils défendent une séparation et une différenciation strictes des rôles et des tâches en fonction du sexe et, pour eux, la présence des femmes nuit au prestige et à l'intégrité institutionnelles. Cette position peut donner lieu à des comportements et des violences ouvertement sexistes (injures, discriminations, agressions, etc.). Les comportements et violences sexistes à l'encontre des femmes militaires peuvent également être le fait d'individus qui ne remettent pas en cause, de manière théorique, la

¹⁸³⁵ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 217.

présence des femmes dans l'institution militaire mais qui, par leurs comportements, rendent l'univers militaire hostile pour elles voire les poussent vers la sortie. Ces attitudes ciblent le groupe social des femmes dans son ensemble mais également la figure repoussoir de la putain.

Ces différentes formes de résistance, que je synthétise dans le tableau ci-dessous (*Tableau 41*), sont révélées par de nombreuses études sur les femmes dans les armées et ne spécifient donc pas le contexte de l'Armée suisse. Comme le constate Katia Sorin, « les relations entre hommes et femmes telles qu'elles perdurent dans la société ne sont pas complètement remises en question au sein des armées »¹⁸³⁶ ; je dirai, pour ma part, qu'elles sont même exacerbées dans ce contexte homosexué et méritocratique.

Tableau 41. Typologie des formes de résistance à la présence des femmes militaires

Formes de résistance	Figures repoussoirs	Stratégies féminines
Méfiance idéologie	Femme-folle Femme-putain Femme-autoritariste	Rationaliser, justifier son engagement.
Méfiance pragmatique	Femme-faible Femme-fardeau Femme-complicquée Femme-avantagée Femme-putain	Faire ses preuves, surinvestissement, naturalisation des compétences, mise à l'écart et dénonciation des traitements de faveur ainsi que des figures féminines repoussoirs.
Rejets et violences sexistes	Femme-putain Les femmes en tant que groupe social	Individualisation des comportements sexistes, responsabilisation de la victime, autocontrôle, jeter l'opprobre sur les autres femmes militaires.

Comment les femmes font-elles face à ces résistances dans un contexte institutionnel qui les légitime ? Je vais montrer ici que les modalités de réponse aux résistances sont mobilisées principalement en fonction de deux facteurs : la position dans l'institution (verticale et horizontale) et les prédispositions sociales et sexuées. Selon ces facteurs, les femmes militaires vont adopter des stratégies qui mettent en avant leurs dispositions féminines ou masculines, qu'elles vont séparer ou combiner¹⁸³⁷.

¹⁸³⁶ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, *op. cit.*, p. 124.

¹⁸³⁷ À l'instar des snowboardeuses analysées par Kate Huppatz, « Reworking Bourdieu's "capital" : Feminine and female capitals in the field of paid caring work », *Sociology*, vol. 43, n°1, pp. 45-66 ; et des sportives analysées par Christine Mennesson, « Gender regimes and habitus : ... », *op. cit.*, pp. 4-21.

Face aux résistances : rationaliser et légitimer sa présence

Pour faire face à la méfiance idéologique, les femmes militaires doivent justifier leur choix d'un service militaire volontaire. On l'a vu, il s'agit de le rendre rationnel, notamment en l'intégrant dans un projet professionnel.

Manon : « D'abord, mes camarades étaient un peu réticents [d'avoir une femme dans leurs rangs] : "Ah, une femme" [ton dégouté]. Mais après, quand je leur ai expliqué que mon but était d'entrer dans la police, ils ont compris mon engagement. [...] Au tout début, c'était un grand sujet de discussion et je pense que dès que j'ai dit que c'était pour la police, ils se sont un peu détendus [rires]. Parce que je pense que le fait qu'une femme fasse ça volontairement, ce n'est pas encore vraiment compris. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

Pour Jeanne, c'est en inscrivant son engagement dans le prolongement d'une lignée familiale qu'elle a pu lever les soupçons.

Jeanne : « Pendant l'école de recrues, ils nous demandaient tout le temps : "Mais pourquoi vous faites l'armée ? Vous êtes folles ?" – "Ouais moi j'ai grandi avec, je suis la fille du commandant de la place d'arme qui est de l'autre côté de l'autoroute" – "Aaah !" [expression de compréhension] Après c'était bon, ils ont compris. »

Sergente-majore cheffe Jeanne (soldate d'aviation, aviation), 24 ans, bachelor EPF, étudiante master EPF, origines sociales aisées.

Il leur faut recourir aux motifs légitimes de l'engagement. J'ai pu ainsi constater que les femmes militaires sont aguerries à l'exercice de produire un discours audible et souvent convenu sur les motivations de leur engagement. Cela peut renvoyer à une stratégie tout à fait conscientisée, comme c'est le cas pour Margaux. Rencontrée lors de son recrutement, j'ai pu assister à son entretien d'affectation où elle n'échappe pas à la question fatidique – « pourquoi voulez-vous faire un service militaire ? » – posée par un colonel. Sa réponse a été : « En vue de l'école de police, je considère que le service militaire est une bonne préparation. » À l'issue du recrutement, elle est affectée comme soldate de sauvetage. Je la retrouve plus tard en caserne alors qu'elle a atteint le grade de sergente-cheffe et est candidate au statut de quartier-maîtresse (grade lieutenant). Mes premières

observations centrées sur ses activités sont d'abord constamment sous le contrôle d'un.e gradé.e, ce qui cadre les interactions. Une fois seule à seule, lorsque nous allons partager le souper, elle se montre plus loquace sur son expérience militaire, sa parole étant libérée de la surveillance institutionnelle, et notamment sur les « réelles » raisons de son engagement militaire.

Margaux : « Alors je vous ai d'abord dit que je suis entrée dans l'armée en vue de faire l'école de police, mais ce n'est pas vraiment ça. Ça ne m'intéressait pas plus que ça, mais vous êtes obligée face aux hommes d'expliquer pourquoi vous voulez faire l'armée. Si vous dites que vous voulez faire l'armée parce que vous aimez ça, vous vous faites emmerder, on vous dit que vous êtes folle. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Que ce soit face à l'institution ou à ses camarades, Margaux a dû user de l'un des motifs audibles sur les raisons de sa présence dans les rangs militaires. Si cette injonction concerne toutes les femmes, elles y répondent de manière plus ou moins contrainte. Ainsi, les enquêtées à la forte socialisation antérieure inversée en sont les plus agacées, leur engagement faisant à leurs yeux tout à fait sens dans la continuité de leurs goûts, parcours et dispositions. Pour celles qui ont des dispositions sexuées inversées plus modérées, elles considèrent ces demandes comme légitimes et s'y attendent. Si toutes doivent y répondre, cela ne suffit pas à légitimer sa place.

L'une des sources de méfiance pragmatique la plus répandue est la crainte de la « femme-faible » ou la « femme-fardeau ». Je l'ai montré, le modèle du militaire fort physiquement et psychologiquement domine et représente l'image de marque des armées. Cette force n'est pas attendue de la part des femmes qui sont taxées d'une infériorité physique naturalisée. Face à cette représentation sociale et à la centralité des performances physiques au sein de l'institution, comment réagissent-elles ? Le poids social de cette « vérité biologique » ne permet pas aux femmes militaires de la remettre en question. Cependant, elles font montre de postures différenciées. Les femmes aux faibles dispositions sexuées inversées s'appuient sur ce consensus social sur l'infériorité physique des femmes, ce « destin biologique » ; cela consiste en une stratégie qui leur permet d'expliquer, de justifier, leurs difficultés dans un cadre militaire où le principe

méritocratique est fort. Elles peinent non pas parce qu'elles ne s'investissent pas, mais parce que la « nature est ainsi faite », et elles usent d'un discours qui le déplore.

Fiona : [lors d'une marche] Je n'y arrivais plus, je ne pouvais plus avancer, à un moment j'étais tellement à bout... [...] Il faut garder le rythme et ne pas être plus lente, sinon tu dois courir pour rattraper les autres et là tu vas te faire insulter par tout le monde. J'étais énervée parce que celui qui était à côté de moi, ça allait. Bon il était bien plus carré que moi, mais ça m'énervait de le voir comme ça tout tranquille tandis que je galérais. Alors j'ai commencé à crier : "Putain, je suis trop une fille !" J'étais en train de m'énervé parce que j'étais une fille ! [rires] »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Cette rhétorique peut également être mobilisée par des femmes qui disposent de capacités physiques plus importantes, comme c'est le cas d'Agnès. Cela s'explique par sa position dans l'institution : unique femme de sa caserne, les différences de performance sont plus marquées et remarquées, et ce d'autant plus qu'elle évolue dans une troupe combattante où les exigences sont plus poussées.

Agnès : « Pour le sport, je suis assez bonne pour le test d'équilibre mais pour la course à pied, ça va trop vite pour moi, je n'arrive pas à les suivre. Moi, ce n'est pas comme les mecs, on n'est pas la même chose. »

Appointée-chef Agnès (fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL, infanterie), 22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Le constat de leur infériorité physique amène les enquêtées à mobiliser des stratégies différentes afin de légitimer leur place dans les rangs militaires ; les femmes aux dispositions sexuées inversées faibles tendent à faire valoir des compétences féminines propres, tandis que celles aux dispositions sexuées inversées fortes s'orientent vers un surinvestissement dans leurs activités et tâches militaires. Les enquêtées aux dispositions sexuées inversées modérées optent pour une stratégie intermédiaire qui puise dans ces deux registres selon leur position institutionnelle et leur insertion dans un sous-régime de genre spécifique.

Recourir au registre de la différenciation et de la naturalisation des compétences consiste à parier sur la complémentarité des sexes pour légitimer et faire sa place. Cette naturalisation des compétences renvoie principalement aux tâches liées au *care* : des enquêtées soulignent dans leurs récits leur « spécificité » en termes de prévenance et de souci de l'autre, spécificité qui « s'articule avec [leur] position dominée »¹⁸³⁸ dans la société, et au sein de l'institution.

Inès : « Je trouve que dans les troupes sanitaires c'est aussi bien, par exemple s'il y a une catastrophe, que ce soit une femme qui prenne en charge. On est beaucoup plus dans le sens médical un peu. Peut-être plus d'attention aux détails, je ne sais pas, on travaille plus avec le cœur qu'avec les muscles. On essaie de faire en sorte que la personne se sente bien, enfin je trouve. Les hommes, ils sont là, ils sont forts comme ça, les femmes aussi elles doivent être fortes, mais s'il y a un mec qui se blesse, ce sera la fille la maman de la compagnie. Moi dans la section j'étais la maman, j'avais toujours des fruits dans mon sac parce que ces imbéciles ils oubliaient de manger, du coup ils étaient là : "Ouais j'ai faim !" [...] Des petits trucs comme ça. C'est automatique chez les filles de penser à ces petits détails tandis que les mecs, ils s'en battent les couilles. »
Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Dans la même logique, les femmes aux dispositions sexuées faiblement inversées mettent en avant une façon différente d'assumer les tâches de conduite de la troupe à travers des manières sexuées de tenir les rôles militaires.

« *Pensez-vous que l'armée suisse a besoin des femmes ?* »

Manon : Oui. Les femmes donnent un peu un autre ton dans le monde des hommes [rires]. Oui par exemple, le sergent [Daniela] est comme une maman. Parfois stricte, parfois toute généreuse, et un homme ne pourrait peut-être pas être aussi flexible comme elle. Ça c'est un petit exemple, mais oui, nous les femmes on est différentes, on pense différemment et ça peut être aussi dans le bon sens comme dans le mauvais, mais c'est toujours comme ça, un peu différent. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

¹⁸³⁸ Christine Mennesson, *Être une femme dans le monde des hommes...*, op. cit., p. 131.

C'est également le cas d'Agathe pour qui cette rhétorique de la complémentarité est un moyen de répondre aux nombreux obstacles qu'elle a rencontrés au sein d'une troupe, d'un sous-régime de genre particulièrement hostile et inégalitaire.

Agathe : Nous les femmes... [...] Il y avait par exemple un exercice où je devais rentrer la section. Quand il a fallu partir, il pleuvait comme pas possible. Alors j'ai dit aux recrues : "Stop, vous allez tout de suite à la chambre mettre la pèlerine et après on y va." Parce que moi je savais que si les recrues elles sont mouillées toute la journée, on ne peut pas les diriger. Donc on est arrivée plus tard que prévu, et le chef de section il me prend et il me dit : "Pourquoi vous êtes en retard ?" Je lui ai dit : "Il faut mettre la pèlerine sinon c'est la merde après avec eux." Et il me répond : "Non, l'exercice est plus important que le physique ou les sentiments de la recrue." Toutes les femmes sont comme moi, c'est une chose maternelle je pense. Oui, les hommes ils ne sont pas comme ça. »

Sergente Agathe (soldate échelon de conduite, infanterie), 23 ans, sans diplôme - apprentissage en cours, origines sociales moyennes supérieures.

En incarnant la fonction maternelle dans un univers homosexué masculin et en valorisant des compétences spécifiques car sexuées, les enquêtées aux faibles dispositions inversées ou/et évoluant dans un sous-régime de genre particulièrement hostile espèrent ainsi se rendre utiles et légitimer leur présence. Elles font des *usages stratégiques du genre*. Ce phénomène est également constaté auprès des policières suisses qui, par la naturalisation des différences de genre, insistent sur leurs compétences de médiation plutôt que sur la coercition¹⁸³⁹. La spécificité de la sphère militaire helvétique – intégrée dans un pays dit « neutre » et sans opérations guerrières – réside dans le fait que les tâches du *care* sont tournées vers la troupe (les camarades, les subordonné.e.s). Elles recourent également au discours d'institution qui établit un « effet femme », soit que la présence d'une femme au sein d'une caserne permet de civiliser, de pacifier les interactions entre hommes. Ici aussi, ce recours permet de souligner l'intérêt de leur présence.

« Parce que tu penses que les femmes, elles amènent quelque chose en plus à l'armée ?

Muriel : Oui, oui, comme un peu partout. Quand tu regardes la police, la sécurité, ça amène toujours un peu de calme, ça apaise plus on peut dire. Mais oui, je ne sais pas

¹⁸³⁹ David Pichonnaz, *Devenirs policiers...*, op. cit., pp. 139-144.

comment dire, mais oui il faut des femmes. Non elle était bien [sa lieutenant], parce qu'elle apportait un peu un esprit de féminité, tu vois ? Rien que la façon dont elle parlait, ce n'est pas la même façon qu'un homme. Même que ça change tout, moi je trouve. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Cet argument est également mobilisé par les femmes aux prédispositions sexuées fortes, comme Déborah, qui occupe un position d'encadrement comme appointée-chef.

Déborah : « Un truc qui m'a plu, c'est que dès qu'une femme est là, la section est totalement différente. [...] C'est bien d'avoir une femme, toute la section est plus tranquille. Ils parlent d'une manière plus agréable. D'une certaine manière, c'est un petit peu plus cordial. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Ces discours de légitimation qui se basent sur des considérations naturalisées sont un moyen pour elles de pallier à leur inadéquation avec le modèle dominant et masculin du soldat, qui repose principalement sur la puissance physique, en mettant en avant d'autres atouts. Les enquêtées ayant une forte socialisation sexuée inversée ont moins tendance à utiliser ce discours différentialiste que leurs homologues à la socialisation plus traditionnelle, car elles peuvent s'appuyer sur des prédispositions qui sont plus proches des traits du modèle de masculinité hégémonique véhiculé au sein de l'institution militaire suisse, même si elles n'y correspondent pas entièrement. Elles devront d'ailleurs surjouer ce modèle.

Faire sa place par le surinvestissement

On l'a vu, l'institution militaire attend des femmes des formes de surinvestissement dans leur engagement, elles qui sont sous les feux des projecteurs et sujettes à la méfiance de leurs camarades et de leurs subordonné.e.s.

Safia : « Avec les mecs, bon c'est clair au début ils se méfiaient, ils disaient : "Oui une femme, elle va faire chier tout le temps, donc il faudra tout le temps l'aider." Mais si on leur montre qu'on est là, qu'on veut et puis qu'on peut, après c'est bon. Après ils disent : "Ouais elle sait travailler alors c'est bon." Non, ça il n'y a pas trop de soucis chez nous en fait.

Vous avez dû montrer au début que vous étiez, en gros, capable de tout faire ?

Safia : Oui un peu, il faut quand même se prouver un peu quand même, pour qu'ils voient qu'on n'est pas des fillettes qui viennent ici. Ça oui, c'est clair. Alors ça, il le faut même maintenant je veux dire, en tant que gradé, il faut à chaque fois de nouveau poser, mettre les points sur les i, sinon ils dépassent [rires]. Oui, c'est peut-être ça qui est le côté le moins facile, on va dire, dans la carrière militaire en tant que femme. Les gens doutent de vos capacités. »

Lieutenante Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

Les enquêtées aux prédispositions adéquates – attributs corporels performants, endurance, résistance – répondent plus aisément à cette injonction au surinvestissement que leurs comparses, car elles peuvent justement s'appuyer sur ces prédispositions, en premier lieu corporelles. Elles mettent un point d'honneur à « tout faire », à « serrer les dents », et ce « jusqu'au bout ».

Charlotte : « C'était vraiment... Quand les sergents-chefs me demandaient de faire un truc, je le faisais et puis même si je galérais, je le faisais jusqu'au bout. Il y a des moments où j'étais à deux doigts de pleurer, je me disais : "Attends, je n'y arrive pas, je n'y arrive pas, je ne suis pas assez forte." Mais ils me poussaient à bout pour que j'essaie jusqu'au bout. Donc non, j'essayais de toujours tout faire. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

L'enjeu, pour faire sa place et gagner le respect de ses camarades, est de prouver que l'on donne tout ce que l'on peut malgré les attentes d'infériorité physique. Ainsi, des normes conçues comme masculines telles que « l'investissement sans concession et la résistance physique » tendent à amener les femmes à « orienter leur comportement et leur discours d'après ces valeurs, relever le "défi" et "prouver" qu'elles peuvent en faire autant, voire

plus »¹⁸⁴⁰, comme c'est le cas pour les chirurgiennes françaises analysées par Emmanuelle Zolesio. Ne pas le faire est même considéré par les enquêtées comme un tort, selon une vision du monde méritocratique.

Adélaïde : « Moi je me suis entraînée pour aller à l'armée et j'ai vu au recrutement certaines filles qui ne se donnaient pas la peine. Et je me suis dit : Mais alors pourquoi ? Pourquoi vous êtes volontaires et vous ne vous donnez même pas à cent pour cent ? Vous ne vous êtes pas entraînées avant et puis vous voulez faire une fonction après qui demande du physique et être qu'avec des gars ?!? Il faut prouver qu'on en a vraiment envie. Et le truc que les gars ne supportent pas, c'est qu'on se plaigne. Eux aussi ils ont mal et ils disent : "Ouais vous êtes des filles alors forcément voilà." Le but c'est de pouvoir se la coincer et de faire la même chose. Ça, c'est le plus important. Il faut vraiment leur prouver que vous avez votre place ici. »

Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Le port du paquetage, du sac à dos, lors des longues marches, revient souvent dans leurs récits, car cela constitue de réelles « épreuves corporelles symboliques »¹⁸⁴¹. Les enquêtées ne manquent pas de souligner qu'elles n'ont jamais eu besoin d'aide pour porter leur sac, anticipant lors de l'entretien la croyance qui veut que les femmes militaires seraient plus enclines que leurs camarades masculins à en arriver à cette nécessité. Elles insistent également sur l'impératif de ne pas constituer un poids pour leurs camarades, la « femme faible » qui ralentit le groupe faisant partie des figures repoussoirs dont il faut se distinguer¹⁸⁴². Par exemple, Marie conçoit que l'engagement des femmes militaires doit se faire sur le mode du surinvestissement permanent, surtout au niveau physique. Elle use souvent de l'expression « faire ses preuves », comme beaucoup d'autres enquêtées, et déplore le fait que des femmes militaires qui s'y soustraient.

Marie : « C'était quand même souvent les femmes qui étaient toujours blessées et j'ai vu dans les conducteurs de chien, quand ils ont fait leur semaine d'endurance et bien

¹⁸⁴⁰ Emmanuelle Zolesio, *Chirurgiens au féminin ?...*, op. cit., p. 81.

¹⁸⁴¹ Isabel Boni-Le Goff, « Corps légitimes », op. cit., p. 166.

¹⁸⁴² Katia Sorin identifie également dans le cas français ce « premier souci [...] de ne pas faire ressentir de manière négative leur présence dans leurs unités. [...] En bref, elles ne doivent pas être un poids pour le groupe. » Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, op. cit., p. 181.

c'était les hommes qui portaient les sacs des femmes, enfin c'est ce qu'ils m'ont dit quoi. Ils me racontaient souvent, en tout cas les Romands, des fois ça les embêtait parce qu'ils disaient : "Oui c'est bien qu'il y ait des femmes, c'est bien qu'elles se lancent là-dedans mais au final on doit porter leur sac." »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Le surinvestissement est pour Marie d'autant plus une nécessité qu'elle perçoit les mesures institutionnelles de gestion de la mixité comme des privilèges faits aux femmes. Cet engagement sur le mode du surinvestissement est particulièrement manifeste lorsqu'elles se forcent à continuer leurs tâches et exercices malgré une blessure, comme ce fut le cas d'Agnès lors de mes observations (voir Chapitre 10 - Portrait 4), ou malgré la maladie, comme le raconte Adélaïde qui souligne également sa posture proactive dans ses activités de cheffe de groupe.

Adélaïde : « La seule fois où j'étais vraiment malade, que je suis rentrée au baraquement et qu'on m'a laissée dormir et bien j'ai pété les plombs : "Vous me ramenez là-bas [sur le terrain] !" [...] J'ai téléphoné et j'ai dit : "Vous me ramenez en caserne parce que moi demain je suis chef sur le terrain, j'ai mon instruction à donner, je ne veux pas louper ça encore !" – "Non, il faut que vous restiez dormir là-bas." J'étais énervée mais comme j'étais vraiment malade j'ai dit : "Okay, c'est mieux comme ça, je me repose." Le lendemain je suis revenue, je n'étais pas terrible mais je suis quand-même allée voir les types sur le terrain parce que je ne pouvais pas m'en empêcher. Je n'ai pas pu faire mon instruction, j'étais bien énervée mais voilà. Je ne peux pas laisser mes types comme ça. Après il faut choisir, soit on est quelqu'un... Les chefs de groupe, on est tout le temps avec nos types. Et je trouve con ceux qui ne prennent pas le temps comme moi. Généralement ce n'est pas moi qui faisait l'instruction sport, mais je venais juste voir, aussi parce que le sergent-chef disait avoir besoin d'un chef de groupe pour l'aider à organiser. Et moi je venais tout le temps parce que je voulais voir ce que mes types faisaient. [...] Et si ils voient que vous vous êtes présentes et que vous vous intéressez à eux, et bien c'est normal qu'après il y a quelque chose qui se crée, du respect. Tandis que si vous donnez l'instruction et que vous en avez rien à péter de ce qu'ils font, ou bien que vous êtes juste là pour commander, ils ont de la peine avec ça. »

Appointée-cheffe Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Ce surinvestissement se traduit également par le refus d'être aidée par ses camarades masculins, comme j'ai pu le constater lors de mes observations où elles déclinaient des propositions pour porter leur paquetage. Ce refus d'être aidée amène même parfois les enquêtées à la désobéissance, car leur légitimité est en jeu.

Natalie : « Une fois à une marche, je pense que ça a dû énerver tout le monde, je me suis chopé deux monstres crampes dans les cuisses. Après c'est descendu dans les mollets et je n'arrivais plus à courir. Là j'en ai voulu à mes sergents parce qu'ils ont demandé à mes camarades de me porter en civière, en courant dans la nuit. Donc là je pense qu'ils m'ont maudite. Mais moi je pétai un câble de les voir courir avec moi dessus, j'étais là : "Non ! C'est hors de question, vous me faites descendre !" Le sergent n'a pas voulu alors j'ai sauté du brancard, ce que je n'aurais pas dû faire parce qu'après, en réaction, ils ont mis un garçon encore plus lourd que moi sur le brancard et on a dû le porter... Là les garçons, ils étaient : "Ouais, t'aurais dû rester sur ce truc !" J'étais là, ouais, pardon je ne pensais pas qu'ils allaient faire ça. »

Soldate Natalie (conductrice de chien/C1, troupes logistiques), 22 ans, apprentissage, horticultrice, origines sociales moyennes inférieures.

Le surinvestissement est particulièrement présent dans les casernes où les femmes sont plus nombreuses, car on constate une mise en concurrence entre elles pour « faire leurs preuves ». Elles se jaugent et se comparent. Cela passe notamment par le fait de ne pas avouer ses difficultés, ses faiblesses, aux hommes mais également à ses paires féminines. C'est le cas sur l'une des places d'arme de l'infanterie où elles sont sept femmes, dont Shana et Sanita. Shana, à la socialisation antérieure inversée modérée, souligne cette ambiance concurrentielle.

Shana : « J'ai pas beaucoup de contact avec les femmes de la caserne. [...] C'était des fois plutôt tendu même [rires]. Toujours à vouloir savoir : "Alors, qui est la meilleure femme ?" Parce qu'il y avait deux femmes qui voulaient faire la même voie d'avancement et puis elles se sont battues pour ça, c'est-à-dire dans les tests sportifs, etc. De la grosse compétition entre elles. Oui, c'était un peu tendu. »

Soldate Shana (soldate de sûreté, infanterie), 21 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Dès lors, l'enjeu est de ne pas faire paraître ses faiblesses, comme l'explicite Sanita.

Sanita : « Avec les filles qui étaient là, au début c'était dur en fait. Je voyais qu'elles n'osaient pas dire qu'elles souffraient dans cette situation et tout... [...] Je leur posais des questions : "Mais ça va le sac à dos, vous ?" Parce que moi j'avais mal, j'avais besoin d'un point de comparaison pour savoir si c'était normal ou si c'était moi qui avait un problème en fait. [...] Du coup je leur posais des questions et au début elles n'osaient pas dire. "Non, non, ça va." Moi j'étais là, houlà... [rires] Est-ce que c'est dur pour moi parce que je suis plus vieille ou c'est quoi en fait ? Jusqu'à ce qu'après, elles aient plus confiance et elles disent : "Ah mais j'ai trop mal, j'y arrive pas !" Je pense qu'on n'osait pas vraiment dire que ça faisait mal parce qu'on ne savait pas vraiment comment ça allait être pris par les autres. [...] Je pense que si on était des hommes, il y aurait plus souvent ça. [...] Je pense que c'est ça, ne pas montrer ses faiblesses. Devant les autres on n'a pas forcément envie. C'est aussi un peu la crainte au début, parce que les hommes souvent ils sont vite méchants des fois. Comme à l'école, c'est pareil, ils en trouvent un à critiquer et puis ils se mettent tous contre lui. Donc au début, j'avais un peu peur en fait parce qu'il y en avait un qui avait mal au genou et du coup ils étaient tellement méchants avec lui : "Ah t'as encore des dispenses pour ci, ah tu peux pas faire ça, ah tu peux pas porter ci, gningningnin." Ils l'embêtaient vraiment, et c'était pénible. [...] »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

L'attitude du groupe de pairs masculins face aux hommes défailants conforte les femmes dans une posture de surinvestissement et dans l'effort de dissimulation de leurs difficultés. Fiona, qui ne peut s'appuyer sur des qualités physiques importantes et qui peine souvent à suivre le reste de la troupe, en a fait les frais.

Fiona : « On avait l'école de section, tu sais ce que c'est hein ? Être en rang et marcher au pas. Une fois j'étais crevée et je n'en pouvais plus, je ratais des pas et à chaque fois le chef de section, il disait : "Allez on refait pour [Fiona], on refait pour [Fiona] !", et j'étais là, merde ! Non je ne veux pas que... À la fin du truc j'étais en larmes dans ma chambre, mais je ne voulais jamais être en larmes devant eux. Parce que si ils remarquent que tu es faible, tu es dans la merde ! Une fois j'avais un problème de santé et il y avait l'exercice où on devait dormir trois jours dehors. Et sincèrement je ne me sentais pas très bien, non clairement je ne pouvais vraiment pas. Je vais vers le sergent-chef pour le lui dire et il dit : "Et bien tant pis, on dira à quelqu'un d'autre de

porter ton sac, de faire ça pour toi, et ça, ça, ça." Et moi je n'ai pas envie que quelqu'un d'autre fasse les choses pour moi ! Et bien non, je me sens mal, je reste à l'infirmierie et quand ça va je reviens, et puis il disait : "Non, je suis sûr que c'est parce que vous ne voulez pas le faire." Du coup, j'allais me forcer à faire un truc alors que j'étais vraiment mal, j'étais dans les couloirs et j'ai commencé à avoir les larmes aux yeux, et ce que les autres font à ce moment-là, quand ils te voient comme ça... [...] Là il [un camarade] me pousse parce qu'il voit que je suis dans un moment où je suis faible et tout, et ils vont clairement en profiter : "Non tu dois te montrer forte tout le temps, même quand t'as pas le moral, on n'en a rien à foutre !" [rires jaunes] Et j'ai passé deux jours à l'infirmierie, et quand je suis revenue dans mon groupe : "Mais tu n'avais rien ! C'était des conneries !" Ah et tu sais ce que j'ai ? Ce que ça pouvait m'énerver. Et puis ça te pompe ton énergie, t'as besoin de ton énergie pour faire tout ce qu'ils te demandent, t'as besoin de ton mental, t'as pas besoin de quinze types qui viennent te plonger. [...] Juste avant la marche les deux *leaders* de ma section ils disaient : "Ah ouais la marche super, il y a des gens qui vont souffrir ah ah !" Je ne les supportais pas. [...] Ils disaient : "Ouais super, il y a des gens qui vont souffrir, toi [Fiona] tu vas trop souffrir !" Blablabla, ils étaient trop heureux. Je n'ai rien dit, ça ne sert à rien, je pars avec mon sac et tout. En pleine montée un de ces mecs : "Aïe ! J'ai une crampe, j'ai une crampe !", et il se couche par terre et il n'arrive plus à se lever, tout le monde va le voir [...] Et le deuxième, un peu plus haut, il était essoufflé : "Ouais je n'arrive plus à respirer !" [...] et il est tombé blanc. [...] À la fin, de retour à la caserne, je les vois les deux [...] et je leur demande : "Alors ça va ?" Et eux : "Ouais non, tu sais, tu peux être le plus grand sportif du monde et bien tu auras ça hein." Ouais, ouais c'est ça. Il a une crampe et il est par terre, l'autre c'était de l'asthme. Moi si j'avais fait ça, ça aurait fait du blabla pendant trois jours hein. Mais non eux ils ont une excuse de sportif ! Pfff. »
Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Le surinvestissement s'impose du fait que pour les femmes, les difficultés et les faiblesses sont constamment rapportées à leur nature sexuée (facteurs internes) tandis que pour les hommes, dans des situations similaires, ce sont des facteurs externes qui sont invoqués. Laura le résume ainsi : « Ce n'est pas, il a merdé/elle a merdé, non, c'est elle a merdé, c'est parce que c'est une femme. »

Les enquêtées tendent ainsi à se rapprocher du « profil de la superwoman »¹⁸⁴³ qui donne son maximum sans se plaindre des difficultés, une stratégie identifiée dans les cas de femmes-*token*, principalement auprès des plus jeunes¹⁸⁴⁴. Mais toutes n'y parviennent pas. Si les enquêtées à la socialisation sexuée inversée faible ou modérée utilisent aussi parfois la rhétorique du surinvestissement, celui-ci est moins palpable sur le terrain¹⁸⁴⁵. Elles tendent à mettre leurs récits de surinvestissement en parallèle à leurs plus faibles capacités physiques afin de montrer que, malgré cela, elles se donnent au maximum. Cela montre d'autant plus que le surinvestissement des femmes, faire ses preuves, est un impératif exigé par ce milieu.

Marie : « En tout cas moi, où j'étais, ça s'est toujours bien passé mais le plus dur, c'est le physique quoi. C'est vraiment le truc le plus dur où on voit la différence. Je ne pense pas qu'il faille adapter aux femmes les exigences, c'est plutôt à nous de nous adapter, de faire plus. C'est vrai que c'est là qu'on voit que c'est encore le truc qui coince entre les hommes et les femmes, mais c'est comme ça, on n'est pas pareilles. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Ce surinvestissement est légitime aux yeux des enquêtées car il correspond à leurs aspirations à « atteindre leurs limites », à se confronter à un « défi ». En définitive, il est perçu comme normal pour elles d'en « faire plus ».

Les femmes militaires, en particulier celles aux fortes prédispositions masculines et/ou celles qui ont entamé une carrière militaire professionnelle, se font le vecteur de cette injonction au surinvestissement pour toutes les femmes, comme c'est le cas de la lieutenant Pamina, militaire contractuelle, qui exige de ses subordonnées de faire preuve d'excellence au quotidien (voir Chapitre 10 - Portrait 3). C'est également la posture de Déborah.

¹⁸⁴³ Maria Helena Santos, Patricia Roux, Lígia Amâncio, « Expériences et stratégies de femmes investies dans un "monde d'hommes" : ... », *op. cit.*, p. 69.

¹⁸⁴⁴ Voir les différences en termes d'âge et de durée d'engagement chez les élues locales portugaises analysées par Maria Helena Santos, Patricia Roux, Lígia Amâncio, « Expériences et stratégies de femmes investies dans un "monde d'hommes" : ... », *op. cit.*, pp. 69-87.

¹⁸⁴⁵ Si on prend en compte leurs faibles prédispositions, leur mérite est tout autant à honorer.

Déborah : « Je trouve très bien que des femmes fassent l'armée mais je trouve aussi que quand elles viennent à l'armée, elles doivent se donner autant ou du moins toujours essayer de se donner autant qu'un homme. Ça aussi, je suis extrêmement stricte envers les recrues féminines parce que j'ai vu, lorsque j'étais en école de recrues : "Ah, c'est une femme, on va faire un peu plus attention à elle." Et ça, ça ne passe vraiment pas auprès des hommes. Parce que j'ai beaucoup de camarades hommes qui sont venus vers moi pour se plaindre : "Mais ce n'est pas juste, ce n'est pas juste." Je sais, mais qu'est-ce que j'y peux ? Et je trouve trop facile lorsqu'une femme veut faire de l'avancement, elle devrait aussi être à la hauteur et pas seulement : "On doit remplir les pourcentages, alors on va la laisser grader." Et ça, ce n'est pas bon pour l'école de recrues suivante, si l'appointé-chef est complètement submergé, il ne fera pas une bonne instruction, son autorité sera nulle et les recrues feront que ce qu'elles veulent. Alors je trouve que si une femme veut le faire, c'est okay, mais elle doit montrer son engagement. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Les enquêtées insistent souvent dans leurs récits sur le fait qu'elles n'ont pas eu, à titre personnel, de « privilège » à l'armée, et elles considèrent que les femmes militaires ne devraient pas en bénéficier. Elles se positionnent ainsi très clairement en opposition aux « avantages » qui seraient liés à leur sexe, surtout lorsqu'elles ont connu une socialisation antérieure inversée forte. C'est particulièrement relevant lorsque l'on aborde le barème d'évaluation physique adapté qui est appliqué au sein des écoles.

Adélaïde : « Ah moi je n'ai jamais eu de faveurs hein. Et c'est mieux parce que j'ai entendu je ne sais combien de fois des gars dire : "Ouais, les filles, dans le sac pour la marche, elles n'ont pas besoin de mettre ça ou ça." Des trucs comme ça. Et je trouve ça pas juste. Je trouve ça tellement pas juste parce que pour moi c'est soit vous faites comme il faut, soit vous ne faites pas. Mais autrement des faveurs non. Bon peut-être une ou deux fois pour le chocolat [militaire] [sourit]. [Pour le barème], c'est un peu exagéré. [...] Le barème pour les femmes, pour moi, par rapport aux hommes, c'est donné. C'est donné. Les hommes, certains ils triment pour avoir la distinction. Après c'est aussi une question d'entraînement, mais voilà. Moi je trouve que le barème, il n'est pas juste, ce n'est pas très correct envers eux.

Vous verriez plutôt le même barème pour les deux sexes ?

Adélaïde : Ouais. Et puis j'ai beaucoup discuté avec les copains, ils ont dit : "Ouais on ne trouve pas ça normal. Parce qu'une fille, elle veut faire l'armée, elle est censée pouvoir faire la même chose que nous." Et de toute façon, quand on est en caserne, on est de toute façon obligées de faire la même chose physiquement. C'est les tests qu'ils comprennent pas. Comment on peut avoir la distinction et des trucs comme ça quand on... Je le leur dis : "Physiquement, on ne sera jamais la même chose que vous." Mais après, il n'y a pas d'excuse, si tu veux faire quelque chose qui t'intéresse, tu te donnes à cent pour cent. »

Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Ce positionnement est selon moi moins révélateur d'un constat d'une inégalité de traitement que le fruit de l'impératif, pour les femmes, d'affirmer leur refus d'un « privilège », du fait du caractère volontaire et intrusif de leur engagement mais aussi du fait que l'idéologie méritocratique prédomine dans l'institution. L'enjeu est de maintenir de bons rapports avec leurs camarades masculins et de ne pas être mises à l'écart du groupe. Mais elles ne revendiquent pas toutes l'égalité de traitement sur tous les plans. Les enquêtées aux dispositions sexuées inversées les plus faibles ne sont pas défavorables à ce que les comportements ou les barèmes soient adaptés à leur appartenance de sexe, et acceptent plus volontiers d'être soutenues et aidées, comme Inès.

Inès : « Ils [ses camarades] étaient cool avec moi, quand on avait une marche, ils m'aidaient, ils me portaient mes affaires, enfin ils étaient là. [...] La marche des cinq kilomètres, j'étais morte, celle des dix, j'étais morte... Mon corps n'était pas habitué alors je n'ai pas suivi. Mais heureusement qu'il y avait les garçons. Malgré ce que l'on en dit, ils étaient vraiment très galants même dans l'armée tu vois ? [...] Et les supérieurs, je trouve que des fois, pour les filles, il y avait quand même plus de gentillesse comparé aux garçons, malgré le fait qu'on dise que c'est équitable. Non pas que c'est mal hein mais quand même plus de gentillesse par rapport aux filles. Dont avec moi. Nous à la base, quand on a choisi de faire l'armée, c'est vraiment pour être comme les mecs, ne pas avoir des...[avantages]. Mais nous [elle et sa camarade en service long Haley], on a apprécié hein, on ne va pas cracher dans la soupe non plus [rires] ! [...] Aussi, au niveau des points en sport, on avait vraiment beaucoup de chance. Nous on fait un tour et ça faisait genre dix points tandis que les garçons sont obligés d'en faire plus. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Dans ce cas, l'insertion d'Inès, restée soldate, dans un sous-régime de genre moins marqué par le primat de la performance physique, les troupes sanitaires, induit une nécessité moindre de condamner les « privilèges » féminins. Le barème physique non-mixte est également défendu par les femmes qui aspirent à évoluer professionnellement dans l'institution militaire, indépendamment de leur bagage de prédispositions sexuées. L'enjeu est particulier pour elles car elles ambitionnent d'accéder à la carrière militaire et un barème mixte serait un véritable frein à ce projet. Si elles adhèrent plus volontiers à une évaluation différenciée, qu'elles légitiment par les différences biologiques « naturelles », elles affirment en parallèle l'exigence d'un surinvestissement féminin et d'une égalité de traitement.

Margaux : « En plus voilà, l'homme et la femme sont différents, du coup les barèmes sportifs pour moi... Par exemple, quand on fait le saut en longueur et bien moi je ne saute pas plus loin qu'un mec parce que proportionnellement j'ai moins de muscle qu'un mec. Je crois que c'est quelque chose comme : une femme elle a 25 à 30% de masse grasseuse dans son corps, le mec c'est que 20 à 25% [...] Voilà. Et bien je saute moins loin qu'un mec et puis ça ne sert à rien de dire : "On est égale ! On est égale !" Non, on est égale en droits et en devoirs et voilà. Après ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas se donner à fond hein, ce n'est pas une excuse non plus pour la faire à la cool. »

Lieutenant Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelier en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Faire ses preuves, se distancier des traitements de faveur et/ou compenser par des compétences sexuées dans une logique de complémentarité, les stratégies mobilisées par les enquêtées pour faire face aux résistances à leur présence et au manque de confiance en leurs capacités – principalement physiques – sont multiples et mobilisées en fonction des prédispositions et des positions des individus.

La prise d'un rôle d'autorité montre bien que les enquêtées peuvent, selon leurs caractéristiques, compter sur des ressources différenciées. Les exemples de Safia et Jeanne, aux socialisations sexuées antérieures contrastées, le montrent bien. Safia, dans

sa manière de conduire son groupe, s'appuie sur ses prédispositions sexuées masculines fortes : goût pour le sport, la performance et la compétition ; valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie ; expérience des sociabilités masculines ; capacités physiques importantes ; comportements corporels masculins ; etc. Elle adopte une posture d'autorité virile. Elle surjoue même ce modèle : lors de mes observations, elle effectue le paiement de ses galons pour devenir lieutenant (officière). En compagnie de sa supérieure, la lieutenant Pamina – moins dotée que Safia en prédispositions sexuées masculines –, je la regarde donner l'instruction pour l'école de section avec les recrues vétérinaires. Safia parle très fort, hurle et réprimande ses recrues qui ne font pas, à ses yeux, l'exercice de manière satisfaisante (il s'agit de leur cinquième semaine d'ER). La lieutenant Pamina me lance des regards amusés face à ce spectacle, ce que je prends comme un indice du fait que le comportement de Safia n'est pas très commun au sein de cette place d'arme. Safia use en effet d'un ton très autoritaire, ne cache pas son énervement et n'hésite pas à utiliser un vocabulaire grossier, que ce soit en allemand ou en français, deux langues qu'elle maîtrise très bien : « C'est encore pire qu'avant ! Mais putain de merde, on ne bouge pas ! C'est quoi ce bordel !?! » En entretien, elle revient sur sa façon de donner l'instruction :

Safia : « Des techniques spéciales, je n'en ai pas vraiment, je vais dire. Moi je suis d'avis que si les recrues, ils font de la merde, il faut qu'ils le sentent, que je ne suis pas contente. Et puis s'ils font bien, je ne suis pas quelqu'un qui ne va jamais dire bravo non plus, hein, au contraire il faut le dire. Donc comme ça, ça va relativement bien. C'est clair, des fois ils testent toujours, un moment ça va bien, tout d'un coup ils croient que c'est trop à la légère alors après il faut de nouveau un peu mettre les points sur les i, puis les remettre sur le bon chemin. Et après c'est de nouveau bon pour un moment. »

Lieutenant Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

Pour Safia, la posture d'autorité ne pose pas problème pour les femmes, mais cela implique tout de même un surinvestissement par rapport aux hommes.

Safia : « Je ne sais pas dans toutes les écoles comment ça se passe, mais en tout cas chez nous je trouve qu'il n'y a vraiment aucun souci. Et puis, je veux dire, les femmes

sont autant compétentes que les mecs. Mais après c'est clair que, comme je l'ai dit, en tant que femme, il faut un peu plus s'imposer, mais après il n'y a pas de souci. »
Lieutenante Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

Jeanne, au contraire, ne peut s'appuyer sur de telles prédispositions, elle qui présente une socialisation sexuée faiblement inversée et affirme ne pas aimer la conduite des troupes et être mal à l'aise dans la donnée d'ordre. C'est ce que je constate lors des observations. Suite au nettoyage des bottes de combat, Jeanne organise le rangement du matériel de tir. Elle s'adresse aux recrues et demande à une personne de chaque section de la suivre pour chercher les caisses des munitions. Mais elle donne son ordre d'une voix faible et en tournant le dos à la troupe : personne ne l'a entendue. Dès lors, un appointé-chef doit répéter sa demande. Plus tard, lors de l'appel sur la place d'arme avant une sortie, Jeanne doit lancer l'appel « À moi ! » face aux sections de la compagnie pour que les recrues viennent se placer en carrés devant elle avant qu'un gradé ne donne les instructions pour la sortie. Son appel est peu audible et peu affirmé. Mais Jeanne peut s'appuyer sur d'autres ressources pour faire sa place en tant que gradée. Elle bénéficie en effet de très bonnes connaissances du milieu militaire, à la fois théoriques et pratiques, qu'elle a acquises dès son enfance, elle qui est la fille d'un commandant d'une place d'arme. Elle peut donc compter sur un bagage culturel spécifique militaire. En lien, elle tire également sa légitimité de son capital social, soit les ressources tirées de son « réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance »¹⁸⁴⁶. En effet, elle connaît personnellement, avant même son école de recrues du fait de la position de son père dans l'institution, plusieurs militaires professionnel.le.s de sa caserne, mais aussi du personnel central de l'Armée suisse. Elle profite des conseils de ce réseau, comme par exemple de la femme la plus gradée de l'Armée suisse, une brigadière. Jeanne s'appuie également sur son *habitus* étudiantin : si ce n'est pas dans le domaine physique qu'elle se démarque, c'est dans les aspects organisationnelles, spécifiques à la voie d'avancement qu'elle a choisie, qu'elle se montre particulièrement investie. Ainsi, lors d'une séance de donnée d'ordre rassemblant un adjudant d'État-major, un sergent en charge de la compagnie 1 (Jeanne est en charge de

¹⁸⁴⁶ Pierre Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires », in Antoine Bevort (éd.), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, 2006, p. 29.

la compagnie 2) et quatre appointés-chefs dont le comptable de troupe, Jeanne se distingue de ses camarades par son comportement particulièrement consciencieux et organisé : elle et ils font le bilan de la semaine et programment les prochains jours, notamment un grand contrôle du matériel des recrues le mardi suivant. L'adjudant d'État-major gère la séance, donne les instructions, explicite les attentes. Il leur pose également des questions afin de les tester : Jeanne est très participative et y répond plus souvent que ses camarades. Si tout le monde prend des notes, je remarque que celles de Jeanne sont plus conséquentes. Elle se montre la plus appliquée. À la fin de la séance, elle conserve tous les documents distribués par l'adjudant d'État-major, ce qui n'est pas le cas de ses camarades. Elle est désignée pour organiser le transport du matériel pour un prochain exercice important. Ainsi, l'exemple de Jeanne montre que des compétences « non-militaires » peuvent également être mobilisées et valorisées pour faire sa place dans l'institution.

Se positionner face à la féminité et assurer sa morale sexuelle

Pour légitimer sa place au sein de l'institution, il convient également de se distancer des figures féminines décriées telle que celle de la putain. L'une des stratégies est d'abord de renoncer aux marges de manœuvre laissées quant aux attributs de la féminité (port de bijoux discrets, maquillage léger, port de la jupe en sortie, etc.) dans l'objectif de construire une « façade personnelle légitime »¹⁸⁴⁷. Comme le défend Katia Sorin, les différentes « esthétiques du corps » des femmes militaires, leur rapport à la féminité et à ses attributs, induisent du sens, des préférences qui sont en lien avec leurs représentations de leur rôle et de leur place dans l'institution militaire¹⁸⁴⁸.

Concernant les bijoux et le maquillage, les enquêtées s'accordent dans leurs pratiques et leurs récits : pendant le service, elles se soumettent aux règles édictées par leur hiérarchie et n'y recourent souvent pas, principalement par manque de temps et par inconfort pratique. Comme le dit Muriel : « On n'a pas vraiment le temps de se faire belle. »

¹⁸⁴⁷ Isabel Boni-Le Goff, « Des expert-e-s respectables ? ... », *op. cit.*, p. 79.

¹⁸⁴⁸ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? ...*, *op. cit.*, p. 187. Voir également l'entier de son huitième chapitre, pp. 187-216.

Cependant les enquêtées aux prédispositions sexuées les moins inversées tiennent plus à leur féminité, qu'elles se plaisent à afficher lors des sorties voire même qu'elles revendiquent. Ainsi, Inès regrette de n'avoir que peu de temps pour se maquiller en service et pour les sorties, et met un point d'honneur à vêtir la jupe militaire lors de ces moments de liberté.

Inès : « Moi je portais la jupe parce que voilà, même si je suis à l'armée, j'ai encore le droit d'avoir un peu de féminité quoi. Alors que le pantalon, ça fait vraiment homme, pas totalement, mais s'il n'est pas bien ajusté ou comme ça, ben ça fait homme. Mais en jupe, on voit que c'est une fille et du coup c'est super joli. [...].

Pour toi c'était important de garder des moments où tu pouvais être féminine ?

Inès : Oui. J'essayais d'être un minimum féminine. En plus j'avais les cheveux longs, je me maquillais, je me mettais un peu de parfum même si on me disait : "Ouais pourquoi t'as mis du parfum !?" Bref je suis une femme, je ne vais pas changer de sexe juste parce que je suis à l'armée. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Les enquêtées aux socialisations sexuées inversées les plus marquées ont plus tendance à rejeter ce qui renvoie au travail de l'apparence en se basant notamment sur des nécessités pratiques, des remontrances vécues ou encore sur la nécessité non plus de « faire pareil » que les hommes, mais d'« être pareille ».

Margaux : « J'ai appris il n'y a pas longtemps que, paraît-il, mon rouge à lèvres lors de ma promotion [au grade de lieutenant] était trop voyant [ton narquois]. Alors que c'était la seule fois où je me suis maquillée ! Sinon, je ne me suis jamais maquillée, de toute façon tu n'as pas le temps. Qu'est-ce que tu en as à foutre à l'armée de te maquiller ? Non sérieux. Une coiffure ça ne doit pas toucher la nuque, [...] moi j'ai toujours eu les cheveux courts, donc je ne me pose pas la question. Au début, je me disais que c'était cool la jupe militaire, elle est vachement cool. Et puis au final, non. Je me dis que c'est peut-être mieux de mettre le pantalon parce qu'au moins voilà, tu te plains que t'es pas pareille que les mecs mais vas-y habille toi comme eux ! Ouais. Donc je préfère le pantalon. Sauf l'année passée quand il y a eu la monstre canicule, là j'ai mis la jupe, c'est un peu moins chaud. Mais ouais sinon non. »

Lieutenant Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelier en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

L'un des enjeux est de donner une apparence moins sexuée mais aussi moins sexuelle, afin d'éviter d'être rattachée à l'image de « l'allumeuse » ou de la « provocatrice ». Une injonction qui amène toutes les femmes militaires à se soucier de leur paraître, comme Adélaïde : « Il fallait montrer qu'on n'était pas du tout des allumeuses, faire quand même gaffe, aussi comment on s'habillait. » Margaux ou Sanita témoignent également qu'elles ont veillé à s'acheter et à vêtir des habits civils « pas moulants » et « pas trop courts » dans la perspective de leur service militaire. Pour Agathe, il est hors de question de recourir à la jupe durant les sorties : « Pourquoi pour la femme on a fait une jupe ? Pourquoi ? Une jupe c'est sexuel. Donc ce n'est pas positif pour une femme. C'est clair après qu'il y a des problèmes. » Mais les attributs de la féminité ne sont pas aussi facilement mis au ban. En effet, dans la pratique, rares sont les enquêtées, même les plus « masculines », à y renoncer totalement. C'est que les normes sociales traditionnelles qui contraignent les corps des femmes et leur façon de se présenter demeurent dominantes, et que l'indifférenciation des genres reste crainte par l'institution, en témoigne l'injonction à « rester femme ». Dès lors, devoir renoncer aux attributs de la féminité est parfois vécu difficilement, comme pour Muriel, et ce malgré le fait qu'elle éprouvait un réel mépris pour le travail de l'apparence durant son adolescence.

Muriel : « À l'armée c'était dur parce que tu ne pouvais pas te dire que tu étais une femme. Quand on sortait, j'étais contente de mettre ma petite jupe, les collants, les talons, et me recoiffer, un peu me maquiller. Tu vois, c'est vrai, tu restes femme quand même. Après, des fois, c'était bizarre parce que tu te rhabillais en femme, t'es là : "Ah putain je suis une femme !" [rires] On se ressemblait tous, [...] c'est dur parce que tu es comme un homme en fait. Tu vois, tu n'es pas maquillée, tu t'habilles comme un homme, tu ressembles à un homme. Et c'était bizarre quand on faisait les sorties, on se remaquillait vite fait puis là on était bien à ce moment-là. Des fois tu te dis : "Ah, je suis quand même une femme !" [...] Ça change, oui. [...] Oui ça faisait bizarre de rentrer le week-end, après en sortie, tu es là, ah ça fait du bien des fois. C'est vrai que tu as besoin de te pouponner des fois. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Retrouver la parure féminine est aussi apprécié par les enquêtées aux socialisations inversées les plus fortes, comme Natalie pour qui « le week-end, ça fait du bien de pouvoir se maquiller, mettre des affaires à peu près de filles », ou encore Margaux.

Margaux : « J'espère que je n'ai pas trop l'air d'un mec non plus, c'est pour ça le week-end je me rattrape, je mets des talons, des robes parce que... Je ne suis pas, ouais, je n'ai pas l'impression d'être masculine. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelier en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Le décalage est plus intense pour elles, car elles se soumettent plus drastiquement à la mise à l'écart de la féminité durant le service. Elles tendent à retrouver un plaisir à se « faire belle » qu'elles n'expérimentaient pas forcément avant leur entrée dans l'institution militaire. Comme le corps des sportives, celui des femmes militaires doit être performatif, « dire son sexe », et plus elles sont insérées dans un univers masculin, plus elles doivent « multiplier les indices de féminité »¹⁸⁴⁹ lorsque cela est autorisé, car il s'agit, selon les situations et dans des domaines précis, de compenser la « transgression » de genre¹⁸⁵⁰. Être féminine est un devoir social permanent pour les femmes. Cela leur permet d'éviter la stigmatisation, à l'instar des footballeuses lesbiennes étudiées par Barbara Cox et Shona Thompson¹⁸⁵¹, liée au jugement qu'elles brouilleraient trop la distinction entre les sexes. Dès lors, on ne s'étonne pas que même les femmes aux socialisations sexuées antérieures les plus inversées « retournent » vers la mise en parure. Pour Jennifer Silva, cet impératif culturel de maintenir un être sexué, qui s'oppose à la prise d'un rôle masculin, amène les femmes à réaliser un travail continu en vue de renégocier les normes culturelles de genre dominantes¹⁸⁵².

¹⁸⁴⁹ Anne Saouter, « Ordre sportif et police de genre », *Revue du Mauss*, vol. 46, n°2, 2015, pp. 210-211.

¹⁸⁵⁰ « Du côté des filles, les transgressions de genre sont dans certains domaines souvent tolérés au prix d'une conformation à des injonctions de genre dans d'autres domaines. » Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (dir.), *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p. 132. Il est donné comme exemple la recherche de Sylvie Octobre sur la socialisation culturelle sexuée des enfants, où la petite Julie, qui pratique les jeux vidéo de combat avec son père, compense cette transgression par un travail de l'apparence accru pour marquer sa féminité. Sylvie Octobre, « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du Genre*, vol. 49, n°2, 2010, pp. 64-66.

¹⁸⁵¹ Barbara Cox, Shona Thompson, « Multiple bodies : sportswomen, soccer and sexuality », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 35, n°1, 2000, pp. 5-20.

¹⁸⁵² Jennifer Silva, « A new generation of women ?... », op. cit., p. 955.

Ce travail de (re)négociation s'adapte aux positions successives qu'elles occupent dans l'institution. Ainsi, on remarque que les pratiques changent aussi selon la position occupée sur l'échelle de la hiérarchie verticale : les marges de manœuvre en service sont plus grandes lorsque l'on endosse un rôle de cadre et/ou un statut professionnel. Ainsi, Laura a adapté son comportement à ses diverses positions au sein de l'institution.

Laura : « Après cela dépend. Quand tu es recrue... Eh bien moi je ne me maquillais pas, je n'avais pas le temps et puis c'était dix minutes de plus de sommeil. Quand c'est ton job, alors dans ce cas-là non, s'il faut renoncer à tout parce que tu fais ce job, non. Là tu prends le temps et puis voilà, c'est un job comme un autre et puis tu te coiffes, tu te maquilles. Mais c'est clair, des fois en service de milice je ne me maquillais pas et puis tu n'as pas le temps. C'est moins important aussi. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

Le récit de Laura sous-tend que le « souci esthétique » n'est pas totalement écarté et peut être valorisé au sein de l'institution militaire dès lors que l'on occupe une position de cadre, de professionnel.le, car on endosse le rôle de représentant.e de l'institution. L'existence de « masculinités militaires plurielles »¹⁸⁵³, analysées par Jeanne Teboul, amène à ce que le souci de l'apparence devienne possible, ou que le devoir de féminité devienne plus fort, pour les femmes au sein de l'enceinte militaire car cela répond à un impératif, une norme institutionnelle, et non de genre, qui concerne les cadres professionnel.le.s. Et ici, comme dans la société, il est considéré que les femmes doivent produire un effort esthétique supplémentaire.

Dans le cadre militaire, on l'a vu, il y a une tension, un « jeu complexe »¹⁸⁵⁴ entre transgression et conformité de genre. Le cas de Laura montre bien cet équilibre négocié entre féminité et masculinité. Lors de mes observations sur la place d'arme de l'aviation où elle officie comme militaire professionnelle, la capitaine Laura affiche une *hexis* corporelle où les attributs de la féminité sont affichés. Elle porte une longue tresse et une partie de ses cheveux sont rasés dans le style des coupes *sidecut*, alors très tendance à ce moment. Sa manière de se coiffer contraste avec celle des femmes militaires que j'ai

¹⁸⁵³ Jeanne Teboul, « Combattre et parader.... », *op. cit.*, p. 99.

¹⁸⁵⁴ Isabel Boni-Le Goff, « Des expert-e-s respectables ? ... », *op. cit.*, p. 75.

rencontrées jusqu'alors ; lorsque ces dernières avaient les cheveux longs, ils étaient coiffés selon le chignon serré réglementaire. Laura porte aussi un maquillage plus marqué que ses camarades, des boucles d'oreille, un piercing au tragus ainsi que plusieurs tatouages sur les avant-bras. Elle a aussi les ongles vernis transparents style *french manicure*. Lors d'une rencontre ultérieure sur la caserne, son style est le même, avec cette fois des ongles vernis bleu nuit avec des éclats argentés, certainement réalisés dans un institut spécialisé. Lorsque nous parlons durant l'entretien des règlements relatifs au contrôle des corps des militaires féminines, elle dira à propos de sa façon de se maquiller : « Tu vois moi, je suis un peu un extrême pour ça. » Laura peut se permettre d'afficher sa féminité du fait de sa position d'officière et de militaire professionnelle ; étant donné qu'il s'agit de son travail, elle estime qu'il est légitime qu'elle ait plus de libertés. Cela découle aussi de la tolérance au sein des troupes de l'aviation, connues pour être plus habituées à la présence des femmes. Comme le dit Laura : « Mais concrètement, ici, on n'est pas hyper exigeants dans ce domaine. » Ces attributs de la féminité affirmés ne l'empêchent pas d'adopter parfois des comportements plus « masculins ». Ainsi, lors de ma première journée d'observation, je l'accompagne à l'espace réservé aux officier.ières pour le repas de midi. Le repas est le même que pour les sous-officier.ière.s, mais il est servi à table et non pas en *self-service*. Je partage ma table avec Laura et d'autres hommes gradés, dont son collègue le capitaine Mossettes, un romand dans la trentaine, et le major Valsorey, un suisse-alémanique dans la cinquantaine. Ce dernier s'interroge sur ma présence à leur table. À l'annonce de mon objet de recherche, il me dit constater que, de manière générale, il y a de moins en moins de femmes auprès des Forces aériennes : « Elles vont plutôt à la sécurité maintenant [soldat.e.s de sûreté d'aérodrome]. » Il me dit également que tous les militaires ne sont pas ravis de la présence des femmes et me cite l'un de ses collègues, également major : « Dieu aurait mieux fait d'inventer une nouvelle race de chien plutôt que d'accepter les femmes dans l'armée. [rires] Ah ce n'est pas moi qui le dit hein, c'est le major [Gnifetti], ce n'est pas moi ! » Tout le monde rit, dont Laura qui connaît déjà cette citation : « Alors celle-là, je la dis parfois dans les prières. » Laura fait référence aux courtes oraisons qui accompagnent une pratique fréquente dans les rangs militaires¹⁸⁵⁵ : la consommation de tabac à priser, ou schnouff, auquel on prête des effets stimulants. Cette tradition collective prend la forme d'un véritable rituel où les individus se disposent

¹⁸⁵⁵ Cette pratique est également commune au sein des milieux ruraux suisses.

en cercle, déposent deux petits tas de tabac broyé en fine poudre sur leur main gauche, les joignent par le pouce et l'auriculaire et récitent une « prière » qui se ponctue par le mot d'ordre « prise ! » et l'inhalation¹⁸⁵⁶. Les « prières » se veulent souvent patriotiques, guerrières ou humoristiques. Pour celles que j'ai pu entendre durant ma jeunesse dans mon village d'origine, elles recourent souvent à des stéréotypes et des représentations sexistes et/ou racistes. Si les femmes sont acceptées et conviées à ce rituel, c'est une pratique principalement masculine ; elle est surtout courante dans les milieux homosexués masculins tels que l'armée¹⁸⁵⁷, les sociétés de tir ou encore les milieux sportifs comme le hockey sur glace, la lutte ou encore le rugby¹⁸⁵⁸. Selon les chiffres 2017 du *Monitorage suisse des addictions*¹⁸⁵⁹, le tabac à priser est en particulier consommé par les hommes, les Suisses alémaniques et les individus âgés de moins de 25 ans. Après que le major Valsorey s'en soit allé, le capitaine Mossettes propose d'ailleurs à Laura de faire une prise de schnouff, ce qu'elle accepte volontiers. J'assiste donc à ce rituel, auquel je ne suis pas conviée, ce qui marque ma position d'externe, de civile. Elle et il ne récitent pas de prière et entonnent directement l'exclamation « prise ! ». Résultat classique, elle et il ont les yeux rougis et du tabac à priser autour du nez. Ainsi, si Laura affiche une féminité affirmée, elle participe volontiers à des rituels entre militaires marqués par l'entre soi masculin et une forme de virilité cohésive.

La tolérance face aux attributs de la féminité dépend, comme on l'a vu, également des armes et des troupes dans lesquelles s'insèrent les femmes militaires : plus l'arme et la fonction est proche du combat, moins ils sont acceptés. Mais cela peut également être lié, comme on l'a vu concernant le centre de compétences pour animaux, à une volonté du commandement féminin au sein d'une troupe « féminisée » d'atténuer sa différence. J'y reviendrai.

¹⁸⁵⁶ Ce rituel peut varier selon les contextes. Parfois, suite à l'inhalation, le rituel peut se poursuivre par une frappe marquée de virilité sur le dos de la tête de sa ou son voisin.e.

¹⁸⁵⁷ Matthieu Barras, *Consommation de tabac chez les jeunes hommes suisses : quelles influences de l'armée ?*, mémoire de maîtrise en médecine, n° 1911, Université de Lausanne, 2014.

¹⁸⁵⁸ Françoise Marclay, Elia Grata, Laurent Perrenoud, Martial Saugy, « A one-year monitoring of nicotine use in sport : frontier between potential performance enhancement and addiction issues », *Forensic Sci Int.*, 10 ; 213(1-3), 2011, pp. 73-84.

¹⁸⁵⁹ Gerhard Gmel, Hervé Kuendig, Luca Notari, *Monitorage suisse des addictions - Consommation d'alcool, de tabac et de drogues illégales en Suisse en 2017*, Lausanne, Addiction Suisse, 2017. URL : <https://www.suchtmonitoring.ch/fr/1/1-3.html?tabac-prevalence-types-de-produits-consommes>. État au 07.01.2022.

On remarque ainsi des pratiques différenciées chez les enquêtées face aux attributs de la féminité, qui va de la suradaptation à l'univers masculin à une négociation avec le modèle sexué du militaire. On remarque surtout le poids des normes sociales de genre dans cette négociation : comme les chirurgiennes analysées par Joan Cassell et Hélène Le Doaré, les femmes militaires ont « le mauvais corps à la mauvaise place »¹⁸⁶⁰ et doivent contrer la double négation « ne pas être une vraie femme et ne pas être un vrai militaire ». Dès lors, certaines, même les plus réticentes au travail de l'apparence, usent de « réfutation corporelle du statut de non-femme »¹⁸⁶¹, comme le rouge à lèvres de Margaux. Elles usent ainsi d'une « féminité-mascarade »¹⁸⁶² ou d'une « féminité-défense » afin de ne pas être considérées comme des « déviances sexuées ». Elles performant les attentes sociales à travers un usage tactique des normes de genre.

Comment les enquêtées se positionnent-elles face aux discours portant sur leur « morale sexuelle » ? J'ai d'abord été surprise par la facilité et l'aisance avec lesquelles les femmes militaires se font les vectrices des rumeurs et des jugements dépréciatifs envers leurs semblables, quand bien même elles ont été elles-mêmes les victimes de fausses rumeurs et d'accusations concernant les rapports sexuels au sein des casernes. Mais cela fait partie des stratégies visant à se distinguer, se distancier des comportements décriés et de la figure repoussoir de la putain¹⁸⁶³, et cette attitude n'est pas propre à un bagage sexué particulier, ni même à leurs origines sociales ou à leur capital culturel. Ainsi, Agathe m'explique que, au sein de l'Armée suisse :

Agathe : « Il y a deux types de femmes : celles qui font ça pour elles, pour leur développement, pour avoir une expérience de vie, *comme moi*. Et celles qui viennent pour être au milieu d'hommes, qui cherchent la provocation. »

Sergente Agathe (soldate échelon de conduite, infanterie), 23 ans, sans diplôme - apprentissage en cours, origines sociales moyennes supérieures.

¹⁸⁶⁰ Joan Cassell, Hélène Le Doaré, « Différence par corps : les chirurgiennes », *op. cit.*, p. 73.

¹⁸⁶¹ *Idem*.

¹⁸⁶² Joan Rivière, « La féminité en tant que mascarade », in Marie-Christine Hamon (éd.), *Féminité Mascarade*, Paris, Le Seuil, pp. 197-214.

¹⁸⁶³ Car « par l'énonciation d'une rumeur, l'individu peut améliorer sa position dans l'interaction et dans l'organisation sociale ». De plus, « simultanément le contenu de la rumeur s'élabore au sein des valeurs et des normes qui fondent l'identité du groupe et agit comme un rappel de celles-ci » : les femmes militaires affirment et appuient ainsi leur assimilation dans le groupe militaire. Philippe Aldrin, « Penser la rumeur Une question discutée des sciences sociales », *Genèses*, vol. 1, n°50, 2003, p. 129.

Cette stratégie de la « stigmatisation de leurs comparses »¹⁸⁶⁴ est tout autant présente chez les enquêtées qui défendent et revendiquent pourtant un droit à la féminité, voire même à la drague durant le service¹⁸⁶⁵, comme la soldate Inès, ce qui souligne la prégnance de cette figure repoussoir.

Inès : « Mon amie qui a fait l'armée, elle m'a dit : "À l'armée, il y a trois groupes : celles qui viennent parce qu'elles en ont envie, celles qui viennent parce qu'elles veulent faire policière, ambulancière ou des trucs comme ça, et celles qui viennent pour choper des mecs." [rires] Et je crois qu'elle avait vraiment raison parce que tu voyais la fille, tu te disais : "Mais tu fais quoi là ?" Elle prend son temps pour se maquiller. Mais t'es à l'armée, tu crois vraiment que quelqu'un va se... ? Ouais mais bon. Il y a des filles : "Ouais toi t'es là vraiment pour choper des mecs, c'est juste pour ça quoi". Les mecs. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

En rejetant l'opprobre sur les « autres » femmes militaires, elles cherchent à se prémunir de cette image dévalorisante, de cette stigmatisation ; elles surveillent et contrôlent sans cesse l'impression qu'elles produisent¹⁸⁶⁶ car elles ont conscience de la dimension collective de ce stigmate et du fait que, dans l'enceinte militaire, elles sont « tenues responsables en tant que femmes et soldats »¹⁸⁶⁷.

Minimiser ou nier les discriminations et le sexisme

Enfin, comment font-elles face aux manifestations de rejet, d'hostilité franche voire même de violence (verbale, physique et sexuelle) ? Comment perçoivent-elles ce sexisme

¹⁸⁶⁴ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 73.

¹⁸⁶⁵ Inès n'hésite ainsi pas à exprimer son attirance pour les grenadiers : « Franchement moi quand j'ai vu les grenadiers, surtout avec la tenue A, ils étaient juste à tomber par terre ! Moi je suis devenue folle je les regardais comme ça [bouche bée]. Mais comment quelqu'un d'aussi beau peut exister mais non ! » Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

¹⁸⁶⁶ Erving Goffman, *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 26.

¹⁸⁶⁷ Melissa Herbert, *Camouflage isn't only for combat. Gender, sexuality, and women in the military*, New York University Press, 1998, p. 13 [traduction propre].

ambiant ? Les stratégies développées ci-dessous sont aussi mobilisées pour éviter, tant que faire se peut, ce genre d'expériences. Mais cela ne suffit pas toujours. Lorsqu'elles font face à des comportements ouvertement sexistes, voire même à des agressions, les femmes militaires peinent à identifier les raisons pour lesquelles elles ont dû y faire face. Il n'est pas rare qu'elles l'imputent d'abord à leur propre comportement ou aux spécificités de leur caractère, comme Margaux. Dans son récit, elle me narre plusieurs anecdotes de service qui révèlent des formes de résistance et de discrimination à son égard. Mais Margaux peine à les mettre en lien avec les rapports sociaux de sexe et estime que sa propre responsabilité peut être en cause, elle qui considère avoir un « sale caractère ». Nier les discriminations va dans le sens d'une vision du monde où la responsabilité individuelle est centrale.

Margaux : « Au final, le fait que je sois une fille je ne sais pas si... Franchement j'ai arrêté de me poser la question parce que finalement tu ne sais jamais si les gens ils réagissent comme ça parce que tu es une fille ou un garçon. Moi je préfère ne pas utiliser ça comme une excuse et me dire que bon, s'ils réagissent mal c'est peut-être parce que j'ai fait quelque chose de pas... Voilà, de toutes façons c'est mes débuts de chef, de toutes façons j'ai encore peu d'expérience, alors je préfère me remettre en question moi plutôt que d'être en bloc et de dire que : "Non, non, non, c'est tous des sexistes et c'est eux qui ont tort et moi qui ai raison." »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Elle exprime sa difficulté à faire la part des choses, quand bien même d'autres personnes appuient l'interprétation du sexisme.

Margaux : « Il y avait un pote avec qui je m'entendais bien, lui il disait – c'est justement là où je dis que c'est super compliqué –, lui il disait que c'était parce que j'étais une nana [qu'elle subit le manque de respect d'un supérieur] et que en plus j'avais une grande gueule. Parce que les nanas, on les accepte du moment où elles ferment leur gueule mais dès que tu es une nana avec un caractère de mec, et bien ils n'aiment pas. Mais c'est ça qui est chiant, c'est que vu que je suis une nana, c'est un élément perturbateur et tu ne sais jamais s'ils font ça parce que t'es vraiment chiant ou si c'est parce que t'es une fille. C'est vraiment dur, je n'arrive jamais à dire pourquoi. Moi j'ai l'impression que si je disais que c'est que parce que je suis une fille, ce serait un peu

me donner une excuse alors que si ça se trouve il y a des fois où je ne suis vraiment pas correcte quoi. [...] Il y a cet élément perturbateur qui est mon sale caractère, ou alors le fait que je sois une fille ? On ne sait jamais distinguer. Mais voilà après chacun porte sa croix. Un mec qui veut faire l'armée et qui est gay, et bien lui il va tout le temps se poser la question aussi : "Tiens, est-ce qu'on agit comme ça parce que je suis gay ou parce que je suis trop gentil dans la vie ?" C'est pareil. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Cette difficulté à identifier les discriminations concerne également d'autres caractéristiques sociales comme la race. Si Inès désire, vers la fin de son service long, devenir sergente-majore, cela n'a pas pu se concrétiser. Elle n'est pas sélectionnée pour des raisons qu'elle ignore mais mentionne des rapports tendus avec l'officier de carrière en charge des avancements : étant une femme noire, Inès le suspecte d'être raciste et opposé aux femmes dans le milieu militaire. Cependant, elle qualifie la posture discriminante de son supérieur par des qualificatifs minorants : « pas raciste-raciste », une « réticence », des « petits trucs ».

Inès : « Il n'aime pas forcément les femmes, il n'aime pas forcément non plus une femme qui en plus soit noire ou étrangère par rapport à mon nom ou comme ça. Enfin il ne le dit pas... Il n'est pas raciste-raciste mais il y a quand même une réticence, du coup avec [Haley, également soldate sanitaire en service long ayant des origines étrangères], on a dû demander peut-être deux-trois fois pour faire la demande d'avancement. Et bien ça a été refusé sans raison particulière. [...] Des petits trucs, je me suis dit ouais ce n'est pas grave. Il y en a juste un [un camarade] qui est venu me dire : "Ouais je pense qu'il est raciste." Ouais c'est peut-être ça, je ne sais pas. Je ne peux pas dire de quelqu'un : "Ouais t'es raciste !" Je veux dire, je n'avais pas de preuve. Effectivement il ne m'aime pas, peut-être qu'il est pas trop fan des femmes à l'armée mais je ne peux pas dire : "Ouais t'es raciste !" »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Cette difficulté à reconnaître que le sexisme – ou d'autres formes de discrimination – existe dans l'institution militaire atteint son paroxysme chez Agathe, qui a été la victime d'une agression sexuelle perpétrée par un supérieur. Dans son récit, elle insiste sur le fait

qu'elle n'a pourtant pas « cherché » à se faire agresser, qu'elle a mis à distance tout ce qui pouvait la sexualiser (vêtement, maquillage). Elle pense d'abord avoir fait quelque chose de mal, d'incorrect, d'avoir commis, elle, une faute (voire Chapitre 10 - Portrait 1) et accepte dans un premier temps l'ordre de sa supérieure de ne plus se rendre en sortie. Ou encore, lorsqu'elle raconte avoir été prise en photo alors qu'elle s'est assoupie dans la chambre de ses camarades en regardant la télévision en leur compagnie, elle considère avoir commis là « une faute » tandis que la responsabilité de la personne ayant pris et diffusé ces photographies pour lui nuire n'est pas en cause pour elle.

Dans le cadre de l'idéologie méritocratique promue par l'institution, la responsabilité des femmes quant à leurs déboires est la première considérée, et ce même par elles-mêmes. Par contre, la responsabilité institutionnelle est, elle, à l'abri. Car face à ces modes de résistance, le discours d'institution mobilise la rhétorique de la « pomme pourrie » – ou de la « brebis galeuse ». C'est ce qu'illustrent notamment les propos de la majore Valerette.

Majore Valerette : « Franchement avec les camarades masculins, avec les cadres, partout, c'est fun. Voilà. Oui il y aura toujours des goujats. Comme partout, hein ? Ça peut arriver. Il y a certains cadres qui sont encore : "Une femme n'a rien à faire là." Mais c'est très rare, je dirais. Malheureusement, il y a quelques femmes qui ont eu droit à ce genre de personnage, elles ont rapidement été dégoûtées. Mais c'est vraiment plutôt des exceptions qui confirment la règle. »

Entretien informatif.

La théorie psychologisante de la « pomme pourrie » attribue la production des inégalités et des discriminations à des actes, des croyances, des discours strictement individuels, à des agents déterminés, délimités et non-représentatifs, à quelques éléments déviants au sein d'un système, d'une institution, d'un collectif¹⁸⁶⁸, quand bien même ces « déviants » occupent des positions de cadre. Cette rhétorique est largement identifiée dans le milieu militaire : « l'armée met en branle des stratégies d'occultation que sont l'individualisation

¹⁸⁶⁸ Valérie Sala Pala, « La politique du logement social est-elle raciste ? Le cas marseillais. », *Faire-Savoirs*, n°6, 2006, p. 27.

et la personnification de la violence, lorsque des cas de violences font surface »¹⁸⁶⁹, ce qui lui permet de mettre à distance l'idée que ces comportements soient le produit de la culture militaire. Le sexisme n'y serait plus que résiduel. Les femmes militaires reproduisent ce discours d'institution : elles considèrent les agissements sexistes à leur rencontre comme le fruit d'individualités déviantes ou arriérées, et ainsi les minimisent.

Safia : « Après voilà, c'est comme à l'école, il y a des gens où notre tête convient moins qu'à d'autres. Mais sinon, non, je ne dirais pas qu'il y a des résistances particulières. Oui, il y avait un prof justement, au stage d'officier là, on remarquait qu'il avait un petit peu, peut-être, quelque chose contre les femmes. Parce qu'on était deux filles dans la classe et puis il piquait tout le temps sur nous. Mais sinon, non, pas trop eu de souci. »
Lieutenant Safia (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 25 ans, apprentissage, militaire contractuelle, origines sociales populaires.

Les résistances les plus explicites sont attribuées le plus souvent à des cadres, des militaires professionnels, soit l'arrière-garde de l'Armée suisse, ce qui délimite le sexisme à un « effet d'âge »¹⁸⁷⁰.

Camille : « Chez moi, dans la caserne, ils nous acceptent. C'est normal. Dans d'autres casernes, ils commencent à nous respecter, à nous accepter. Bon, il y en a encore un ou deux dans la caserne qui pensent : "Ah non, une femme, je ne veux rien avoir à faire avec elle !". Mais cela ne me gêne pas.

Vos recrues ?

Camille : Non, non, plutôt des cadres. Des adjudants. J'ai rencontré un adjudant, je voulais lui serrer la main et il l'a juste levée comme ça. Il ne voulait rien avoir à faire avec moi. Moi je me suis dit : "Ok, tu ne veux rien à avoir à faire avec moi ? Eh bien moi non plus." On s'évite. Mais ce n'était heureusement pas dans ma caserne. Mais je pense que c'est en train de finir. C'est un vieil avis qui est en train de disparaître.

Ce n'était pas quelqu'un de votre âge ?

Camille : Non. Il avait vers quarante-cinquante ans. Bien plus vieux. »

¹⁸⁶⁹ Émilie Beauchesne, *La masculinité hégémonique militaire : ...*, op. cit., p. 34. Aussi chez les femmes officières de plusieurs armées occidentales analysées par Helena Carreiras, *Gender and the military...*, op. cit., pp. 284-285.

¹⁸⁷⁰ Dans l'idée que « la présence des femmes rend visibles des divergences entre générations plus qu'entre genres », Vincent Porteret, « À la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : ... », op. cit., p. 807.

Lieutenante Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

La stratégie adoptée ici consiste à fuir ces « pommes pourries », à éviter les « contacts mixtes » soit les interactions « à risque » avec ces miliaires encore et toujours hostiles à la présence des femmes¹⁸⁷¹. Dans les récits, les résistances sont renvoyées à des armes ou à des troupes en particulier : celles les plus proches du combat, les moins « féminisées » et les plus représentatives de la masculinité hégémonique.

Inès : « Il y aura toujours des réticents, je pense. Genre, les grenadiers d'Isonne qui sont assez comme ça [gonfle le torse avec une mine patibulaire]. Là, s'il y a une fille qui vient, ça ne va pas [rires], ils vont vraiment lui mettre des bâtons dans les roues. Parce que, je veux dire, les grenadiers c'est l'élite de la Suisse [...]. Même s'il y a une femme gradée à l'armée qui vient à Isonne, il y aura des... Pas des conflits mais... Il y aura des trucs bizarres. C'est très masculin, c'est très physique quoi. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Circonscrire ainsi les résistances conduit à nier la responsabilité globale de l'institution et la dimension systémique des discriminations. Cela normalise le sexisme, le rationalise : il est le fait de l'arrière-garde ou des troupes les moins progressistes, alors qu'il traverse en réalité toutes les structures, toutes les dimensions et toutes les sous-cultures de l'institution. Cette théorie de la « pomme pourrie », véritable argument rhétorique, permet aux femmes militaires de mettre en cohérence leurs représentations et leurs attentes du service militaire – un milieu méritocratique, modèle d'égalité – avec les expériences discriminantes qu'elles vivent dans leur quotidien militaire.

Par ces différentes stratégies qui les amènent à des comportements différenciés et même parfois contradictoires – car les injonctions et représentations sociales auxquelles elles font face le sont également –, et par cette tendance à nier les expériences et le caractère systémique du sexisme institutionnel, les femmes militaires reproduisent les discours et positionnements institutionnels. Comme l'exige l'institution, elles font preuve d'un effort

¹⁸⁷¹ Erving Goffman, *Stigmates, les usages sociaux des handicaps, op. cit.*, p. 26.

d'assimilation. Cependant, comme l'a constaté Katia Sorin avec les femmes militaires françaises, elles se retrouvent face à « un dilemme entre une position d'assimilation et une position de différenciation »¹⁸⁷² car placées face à des injonctions institutionnelles de surinvestissement, d'indifférenciation, de mise à l'écart de figures féminines repoussoirs, tout en devant ou en voulant à la fois « rester femme » et ainsi s'abstenir de troubler le genre plus qu'il n'en faut ou qu'elle ne le veuille. Et ce dilemme se pose différemment selon leurs caractéristiques sociales, politiques et sexuées, ainsi que leur position au sein de l'institution. Un véritable travail d'équilibriste délicat. Mais qu'en tirent-elles ?

9.2 L'engagement militaire : un dispositif de distinction sociale et sexuée

Face aux caractéristiques du dispositif institutionnel qui les encadre – un régime de genre aux caractéristiques inégalitaires importantes – et les différentes formes de résistance et de discrimination auxquelles elles font face, la question des raisons du maintien dans une pareille situation s'impose. Pourquoi les femmes aspirent-elles à rester dans l'institution ? Pourquoi veulent-elles aller « jusqu'au bout » de leur service militaire, voire réaliser de l'avancement et s'insérer sur le long terme dans l'institution ?

Tirer fierté de ses accomplissements

Si les expériences négatives sont bien là, elles ne font pas le poids face au dispositif de gratification qui caractérise l'institution militaire. Galons, décorations, distinctions sportives, cadeaux, compliments, etc., on l'a vu, l'institution dispose d'une armada de récompenses honorifiques. Comme l'exprime la première femme à avoir pris la tête d'un bataillon de combat en Suisse, lors d'un discours auquel j'ai assisté :

¹⁸⁷² Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, op. cit., p. 220. Elle se base sur l'ouvrage de Carmel Camilleri, Joseph Kastersztein, Edmond-Marc Lipiansky, Hanna Malewska-Peyre, Isabelle Taboada-Leonetti, Ana Vasquez-Bronfman (dir.), *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990.

« Je sais qu'il y avait et qu'il y a encore des détracteurs. Mais de la façon dont je l'ai vécu [son parcours militaire], il était à tout moment clair pour moi que je serai évaluée pour mes performances et récompensée en conséquence. »¹⁸⁷³

Il n'est effectivement pas rare que le surinvestissement et les performances des femmes soient soulignées et saluées, et ce même lorsqu'elles peinent dans leur quotidien militaire, comme Fiona. Si elle ne parvient pas à asseoir sa légitimité parmi ses camarades pendant son école de recrues, elle obtient quelques fois des compliments, comme ici suite à une épreuve de marche de plusieurs kilomètres.

Fiona : « J'étais un peu par terre mais bon j'avais réussi ! Et lui [l'un de ses camarades dont elle souligne l'esprit d'équipe], il est venu vers moi et il m'a dit : "Ouais franchement, pour une fille, bravo !" Ça m'est arrivé deux fois, sinon le reste du temps c'est : "Tu n'y arrives pas parce que tu es une fille", ou je ne sais pas quoi. [...] Ouais là, c'est clair, il faut puiser en toi et te dire que c'est bon, que moi-même je suis fière de moi et je n'ai pas besoin que quelqu'un vienne me le dire. Il y en avait un autre aussi, lui il était toujours très sympa, et par exemple pour les marches, il y en a un autre qui s'est plaint, qui a dit que ouais par rapport à mon poids je ne devais pas porter moins lourd qu'eux, tu vois. Il a dit un truc comme ça. Et puis lui : "Tu dis ça ? Mais tu veux voir la fille ce qu'elle porte ?" Et tout pour me mettre en valeur. [...] Ouais mais j'étais contente de moi, franchement à la fin, j'étais fière de moi. [...] Après je me suis retrouvée à discuter deux-trois fois avec le sergent-chef [...]. Et il m'a dit : "Alors je suis très fier de vous pour la marche parce que j'ai vu que vous avez combattu jusqu'au bout alors qu'il y en a beaucoup qui ont laissé leur sac." Et moi, je n'avais pas vu ça, j'étais tellement dans mon truc. Du coup j'étais contente [...]. Donc ça, c'était un moment fort [rires]. Cette marche. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Comme les performances, surtout physiques, sont valorisées au sein de l'institution – *via* des classements mais aussi des « murs de la renommée » –, celles des femmes peuvent

¹⁸⁷³ Discours prononcé le 2 septembre 2021 par la lieutenant colonelle d'État-major Corina Gantenbein à l'occasion du vernissage de l'exposition « Le sexe faible ? Femmes et pouvoirs en Suisse et en Europe (XVIe-XXe siècle) » qui porte sur les domaines militaire, religieux et politique, présentée au Château de Morges du 3 septembre 2021 au 1^{er} mai 2022.

également être mises en avant, comme ce fut le cas de Margaux en école d'officier.ières : « Ouais, j'ai de nouveau mon nom dans le couloir de l'école parce que j'ai fait de bons résultats sportifs. » Dès lors, elles sont nombreuses à se dire très fières de leur parcours, comme le dit Marie : « Je suis fière, en tout cas, d'avoir fait l'armée, c'est vrai je suis fière. » Les gratifications qu'elles reçoivent sont d'autant plus fortes et fréquentes qu'elles font preuve de bonnes performances ; et ce sont les femmes aux prédispositions corporelles les plus masculines qui en bénéficient le plus.

Les femmes militaires trouvent une forme de confirmation du caractère distinctif de leurs réalisations dans les retours de leurs proches, en premier lieu leur entourage familial¹⁸⁷⁴. Si celui-ci n'a parfois pas caché son étonnement à l'annonce de leur engagement militaire, la surprise laisse vite place à d'autres sentiments plus valorisants.

Natalie : « C'est comme mon père. C'est vraiment quand j'ai eu mon chien qu'il s'est dit : "Ouais chapeau, t'as tenu quoi, c'est joli !" Et quand j'ai fini mon armée : "Ouais chapeau !" Et maintenant, quand je ne suis pas là et que c'est lui qui promène mon chien il fait : "Ouais alors attention, c'est un soldat." Il se la pète quoi, il est tout fier : "Ouais c'est le chien de ma fille, elle a fait l'armée vous savez." Une fois, je suis allée lui dire bonjour quand il bossait [...], j'ai vu ses collègues, bon ben ils me connaissent depuis toute petite : "Aaah comment ça va alors l'armée ? Ça s'est super bien passé et tout ? Bravo félicitations, c'est super bien pour une femme." Voilà. Après, c'est clair que ça fait plaisir quand on nous dit ça. »

Soldate Natalie (conductrice de chien/C1, troupes logistiques), 22 ans, apprentissage, hortultrice, origines sociales moyennes inférieures.

Cette fierté est d'autant plus forte lorsque leur entourage a d'abord mis en doute leurs aptitudes à réaliser un service militaire ; elles estiment alors avoir réussi à leur donner la « preuve » de leurs capacités.

Marie : « C'est vrai qu'au début, il y a des personnes qui m'ont dit qu'ils ne savaient pas si j'allais tenir jusqu'au bout, des hommes qui avaient fait l'armée, et tout le monde disait que c'était bien mais... Et bien à la fin ils étaient contents, ils étaient fiers de moi, que je l'ai fait jusqu'au bout. Voilà, j'ai pu montrer de quoi j'étais capable. »

¹⁸⁷⁴ Pour peu que cet entourage présente un rapport doxique ou idéalisé à l'institution militaire.

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Un dispositif de gratification propre au monde militaire est la possibilité de donner, de manière précoce, des responsabilités et une posture d'autorité à ses membres. On l'a vu, cette caractéristique attire les jeunes femmes à l'engagement. Et cette attente est satisfaite, d'autant plus que l'image des femmes gradées est très valorisée chez les enquêtées.

Inès : « [À propos d'une de ses camarades] On est quand-même admiratives, elle était d'abord avec nous comme appointé-chef et là elle devient sergent-chef. Et bien quand-même ! [...] En tant que soldats, nous on est là ouais, c'est beaucoup quoi, pour une femme. On trouvait ça cool quoi. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Être élue pour l'avancement apporte une forte source de satisfaction, comme l'exprime Charlotte.

Charlotte : « C'était un capitaine qui s'occupait de nous, il avait les feuilles, il a dit : "Bon, recrue [Charlotte], vous c'est clair, vous gradez !" J'étais là : "Oui, oui c'est bon !" [rires] Il n'y avait pas de souci, franchement dans notre section je crois que j'étais celle la plus motivée, vraiment. [...] Donc voilà, dans les personnes sérieuses, il n'y en avait pas tant que ça. Donc c'est vrai que moi ils m'ont vue : "Elle, elle connaît tout, c'est bon." Enfin je pense [rires]. »

L'avancement conforte également les enquêtées – celles sélectionnées du moins – dans l'idée que l'institution militaire se distingue du milieu civil de par une nature qui serait réellement méritocratique et qui donnerait « sa chance » aux jeunes générations.

Charlotte : « On avait un bon commandant de compagnie et il n'avait que vingt ans. Mon sergent-chef il est plus vieux que moi de vingt jours. [...] Oui voilà, les jeunes, on leur donne leur chance et ça c'est bien comparé au civil où il n'y a pas forcément ça. Des jeunes qui sont chefs d'entreprise, eh bien il n'y en a pas, il n'y en a pas souvent. Et là ils donnent leur chance. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

La pratique d'une position d'autorité leur amène également des gratifications, comme celle de se faire entendre, écouter, d'être prises au sérieux, toujours en opposition au monde civil.

Margaux : « Quand j'étais à [Cergnat] par exemple, quand on me demandait mon avis, en séance, j'étais là bon, comment ça on me demande mon avis ? Et puis mon avis était vraiment écouté, pris en compte, c'est wow ! C'est monstre cool quoi ! Dans le civil, tu es toujours en train de faire des cafés au bout de trois ans... Alors voilà [...]. Du coup, j'ai l'impression de faire quelque chose quoi. À l'armée, tu as tout de suite des responsabilités, des missions et à la fin tu peux dire : ouais, j'ai fait ça. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Ou encore le plaisir de pouvoir se faire respecter, se faire obéir.

Déborah : « [Leurs subordonnés] nous ont dit, à moi et à l'appointé-chef [Denise], qu'ils avaient beaucoup de respect pour nous. [...] Ils nous ont aussi dit qu'au début, ils pensaient qu'ils pourraient faire les cons avec nous, foutre la merde. Mais on les a directement recadrés. Et ouais, c'est toujours assez impressionnant, l'autorité qu'on peut avoir. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Ce contexte institutionnel offre donc à ses membres – même à celles qui sont le moins attendues, les femmes – des opportunités de mobilité sociale qui semblent plus importantes que dans le cadre civil. Si ces opportunités sont certes souvent limitées, circonscrites et temporaires, elles nourrissent l'image méritocratique de l'armée dans les esprits de ses membres féminines. Dès lors, elles osent même formuler de fortes ambitions.

Margaux : « Et moi j'espère vraiment... Moi je veux grader jusqu'au bout, je ne vois pas pourquoi je m'arrêtera. Franchement, tous les supérieurs que j'ai rencontrés, je

trouve leur poste tellement intéressant. Ouais, ça me plairait vraiment, je ne me limite pas. Après je verrai. [...] Mais s'il y a une brigadier, il n'y a pas de raison qu'il n'y en ait pas une deuxième quoi. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Les gratifications ne suffisent pas toujours, car elles peuvent se relever insuffisantes face aux contraintes et difficultés rencontrées. C'est le cas de Fiona qui, si elle obtient de temps en temps des compliments pour son engagement et son investissement de la part de pairs, ne tire pas une grande satisfaction de son service militaire. Affectée comme soldate de transmission dans les troupes du génie, une fonction peu valorisée et une troupe très peu féminisée bien qu'éloignée du combat, elle se retrouve seule femme dans la caserne et supporte les moqueries de ses camarades ainsi que l'isolement. Du fait de ses faibles prédispositions, son service se déroule avec difficultés mais elle parvient à terminer malgré tout son école de recrues. Dans cette situation, elle n'accède pas à l'avancement : si lors de notre entretien elle affirme que cela ne la tentait pas, elle avait pourtant affirmé lors du recrutement être intéressée – elle a d'ailleurs obtenu la recommandation de cadre. L'enjeu pour Fiona n'est pas – n'est plus – pour elle d'aller au-delà de ses limites, de se surpasser, mais « de ne pas lâcher » dans la perspective de postuler ensuite à la police. Dès lors, l'insatisfaction de ses attentes permet un discours plus critique envers l'institution et l'aveu que si c'était à refaire, elle renoncerait à réaliser un service militaire.

Fiona : « Moi, je veux faire un métier vraiment comme policier où tu sais que tu peux te rendre utile, vraiment, que tu fais quelque chose pour une cause. L'armée, c'est vrai que c'est bien mais ce n'est pas... Voilà, pour aider peut-être d'autres pays [...] mais ce n'est pas du tout utile sinon [...]. Mais non, je ne voudrais pas [continuer dans la voie militaire], je pense que policier, ce serait plus utile. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

C'est véritablement dans ces situations d'insatisfaction face aux attentes forgées par les logiques d'engagement que naît la critique de l'institution ; une critique qui porte sur son organisation et ses missions, et non pas sur son caractère sexiste. Ainsi, le désengagement de Funda, présenté auparavant, va dans le même sens : des attentes qui ne sont pas

satisfaites. Le calcul coût/bénéfice du service militaire n'en vaut pas ou plus la chandelle. Ainsi, si les gratifications dépendent des prédispositions, elles sont également liées aux logiques d'entrée, plus particulièrement à la satisfaction des motivations à l'engagement.

Faire partie d'un collectif valorisé et valorisant

Les femmes tirent également satisfaction du fait d'appartenir au collectif militaire, de représenter une institution dont elles estiment les missions et réalisations. Cela n'était pas forcément le cas au moment de leur entrée. Ainsi, Jasmina, au terme de son service militaire, souligne une évolution de son regard sur l'armée : si elle n'avait pas d'attente spécifique au moment de son entrée et ne concevait pas son engagement sur la durée, elle estime maintenant qu'il s'agit d'une institution importante qui apporte beaucoup à la société.

Jasmina : « L'armée, elle n'est pas là pour la guerre mais pour se substituer aux organisations civiles. [...] Maintenant, je sais pourquoi on a l'Armée suisse [...] et pour ça nous sommes importants. »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Le pronom « nous » témoigne de l'identification de Jasmina à l'institution militaire et souligne la fierté qu'elle en tire : parce qu'elle fait partie de l'armée, elle est importante. C'est également une représentation que l'on retrouve chez Laura, une enquêtée au statut professionnel pour qui sa propre valorisation passe par celle de l'entité dont elle fait partie.

« Pour toi, l'Armée suisse, c'est une institution importante ? »

Laura : Oui de toute façon. Oui je m'identifie totalement à l'armée. [...] On est quand même la seule réserve stratégique s'il y a quelque chose qui se passe, on peut durer, on peut engager des gens sur la durée. Et puis tenir des semaines. Parce qu'on voit bien que même pour des petits événements ou une conférence internationale, ou un éboulement, les autorités civiles, elles sont vite débordées. [...] Mais j'ai l'impression

que l'armée suisse est très, trop modeste. On pourrait se permettre un petit peu plus de fierté, d'être l'Armée suisse. »

Capitaine Laura (soldate d'aviation, aviation), 34 ans, master Uni, militaire professionnelle, origines sociales aisées.

La fierté d'appartenir à un collectif perçu comme marqué par la dignité peut se concentrer sur l'identification à une arme, à une troupe ou même à une fonction spécifique, selon la logique de mise en concurrence des sous-cultures institutionnelles. Ces dernières sont en effet composées de symboles et de référents divers, et rattachées à des missions spécifiques¹⁸⁷⁵. Ainsi, les femmes engagées dans les troupes et fonctions proches du combat développent une fierté de faire partie de sous-entités distinctives par le niveau d'exigence physique (infanterie) ou intellectuelle (aviation) qu'elles exigent, tandis que les femmes engagées dans des troupes sanitaires, de sauvetage, ou en lien avec les animaux, en soulignent l'utilité de par leurs engagements concrets. *A contrario*, il est difficile de tirer une gratification lorsque l'on occupe une fonction peu valorisée, comme celle de Fiona, soldate de transmission.

Certaines femmes engagées peinent à tirer des rétributions de leur engagement car elles rencontrent de sévères difficultés. C'est le cas de Kelly¹⁸⁷⁶, affectée dans un premier temps comme soldate sanitaire. Rencontrée durant son recrutement puis lors de son entrée en école de recrues, je n'ai pas pu réaliser d'entretien avec elle car elle n'a jamais répondu à mes sollicitations. Ses anciennes camarades me tiennent cependant au courant de la suite de son parcours : de par ses difficultés à suivre la troupe et à supporter le quotidien militaire, elle a été réaffectée durant son école de recrues à la fonction de soldate d'hôpital technique, une fonction moins exigeante et moins valorisée sur l'échelle institutionnelle. Cela a dû être une forte déception pour Kelly, elle qui aspirait à grader et qui jugeait de manière très négative les hommes qui se montraient incapables de réaliser leur service militaire, comme son propre frère : « Mon frère a été déclaré inapte, c'est plutôt un intellectuel lui. La honte, je me suis trop foutue de sa gueule ! » Mais, selon sa camarade Jasmina, Kelly n'avait pas le niveau pour faire l'armée : « [Kelly], elle était un peu spéciale,

¹⁸⁷⁵ Ces « représentations stéréotypées de soi et de l'autre » ne sont pas propres aux femmes militaires et concernent l'ensemble de ses membres. Voir Marie-Anne Paveau, « Images de la militarité dans les chants de l'Armée de terre française », *op. cit.*, pp. 211-260 [citation p. 213].

¹⁸⁷⁶ Soldate Kelly (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 25 ans, sans diplôme, auxiliaire administrative, origines sociales inconnues.

ouais... Elle a beaucoup pleuré [imite petite vois geignarde] : "Ho c'est trop dure ici bouhouhou !" Je ne sais pas mais genre, elle ne pouvait même pas voir du sang, alors qu'on était au sanitaire quoi ! » Quelques mois plus tard, je retrouve Kelly lors d'un recrutement mixte où elle est affectée au support sanitaire en tant que soldate. Elle me reconnaît et me fait la bise selon son enthousiasme habituel. Elle me dit qu'elle a bien reçu mon message pour la demande d'entretien mais qu'elle n'a pas eu le temps d'y répondre car elle a eu des problèmes de santé. Je la retrouve plus tard, à l'entrée du centre de recrutement, lors d'une pause cigarette. Étant l'une des seules femmes en treillis sur place, elle est rapidement entourée de candidates au recrutement qui lui posent des questions. Cette attention semble beaucoup plaire à Kelly qui leur répond avec entrain. Elle leur raconte son parcours. C'est alors que je remarque que son récit diffère de mes observations. Kelly affirme avoir obtenu « 73 ou 74 points » au TFA lors de son recrutement et insiste sur le fait qu'il est très difficile : « 70% des fonctions, vous pouvez oublier, soldat sanitaire c'est aussi très dur à avoir. » Selon mes données, Kelly n'avait obtenu que 30 points : c'est son passé de championne dans un sport de combat et l'argument d'un refroidissement qui lui ont permis de négocier son accès à la fonction de soldate sanitaire malgré ses faibles performances. Elle continue à leur raconter ses prouesses en école de recrues sous un mode très valorisant pour elle, sur un ton quelque peu crâneur. Le fait que Kelly mente sur ses performances et son expérience militaire montre, selon moi, tout le poids de la réussite et de l'idéologie méritocratique dans l'institution militaire. Avouer ses difficultés lorsque l'on est une femme est difficile à assumer. Ce récit d'observations souligne également l'intérêt porté aux rétributions symboliques de l'engagement, qui peuvent aussi être acquises par une fausse mise en scène de soi.

Le prestige de la distinction sexuée

Ces diverses sources de valorisation institutionnelle se couplent d'une valorisation sexuée. C'est notamment par leur statut de femme, de minorité sexuée, que les militaires féminines tirent un sentiment de distinction de leur engagement. On l'a vu, les compliments soulignent leur appartenance sexuée : « c'est super bien pour une femme », « c'est beaucoup, pour une femme », « pour une fille, bravo ». Par leur choix atypique car masculin, les femmes militaires sortent du lot. Comme le dit Margaux : « Une femme qui

fait l'armée, une femme qui fait de la moto, y en a pas 40'000 quoi. » Dans le prolongement des logiques d'entrée, elles cherchent dans leurs récits militaires à se distinguer des « autres femmes », les civiles qui n'ont pas eu « ce courage » de réaliser un service militaire, mais aussi des hommes « défaillants ». Et cette distinction est marquée par un rapport hiérarchique aux autres, comme le souligne le récit de Muriel.

Muriel : « C'est sûr que ça change une fille d'avoir fait l'armée, tu vois le monde autrement on peut dire.

Dans quel sens ?

Muriel : Dans le sens que tu as fait un truc vraiment dur, on peut le dire. Et puis même, quand tu vois des hommes qui ne sont même pas capables de faire l'armée alors qu'une femme genre basique fait l'armée, tu te dis que tu es un peu en dessus des gens. [...] Et voilà, ça t'inspire un peu de respect en toi, puis de la fierté de l'avoir fait, parce que c'est quand même un truc où tu t'engages, où tu dois serrer les dents pour quelques mois. »

Soldate Muriel (soldate vétérinaire, troupes logistiques), 20 ans, apprentissage, gestionnaire du commerce de détail textile - auxiliaire de sécurité, origines sociales populaires.

Ce sentiment de distinction vis-à-vis de la classe des femmes est encouragée par les sollicitations qu'elles peuvent avoir de la part des médias : de par leur parcours rare et atypique, elles sont contactées afin de réaliser des portraits ou des interviews pour la presse. Parmi mes enquêtées, Fiona et Pamina ont fait l'objet d'articles dans des publications civiles ou rattachées à l'institution militaire. Le sentiment de distinction est aussi appuyé par les réactions qu'elles suscitent lorsqu'elles se déplacent dans l'espace public, notamment lorsqu'elles font le trajet entre leur domicile et la caserne en tenue militaire.

Marie : « Je prenais souvent le train avec une fille qui habitait à [Culet] et puis on sent quand-même qu'on nous regarde. À elle, une vieille dame lui avait dit : "Ah, ça vous va très bien, je suis fière qu'une femme porte cet uniforme !" Ou quelque chose comme ça. Et quand j'étais en uniforme des gens m'arrêtaient dans la rue alors qu'ils ne m'auraient jamais arrêtée normalement si on s'était juste croisé comme ça.

Généralement plutôt des retours positifs ?

Marie : Oui. Des fois surpris mais positifs oui, toujours. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Cette logique de distinction d'avec les « civiles » apparaît clairement lorsque l'on aborde, en entretien, la question d'un service militaire obligatoire étendu aux citoyennes. Si certaines de mes enquêtées y sont favorables, elles estiment que le monde militaire ne conviendrait pas à beaucoup de femmes.

« Toi, personnellement, qu'est-ce que tu penses d'un service obligatoire aussi pour les femmes ?

Charlotte : Pfff, je crois qu'il ne faut pas trop leur en demander à celles-là parce qu'il y en a beaucoup, elles ne sont pas toutes comme nous qui allons à l'armée. [...] Déjà c'est sportif, c'est physique, ça c'est clair. Les filles, c'est plus... [silence]. Oui entre les *bimbos*, les madames qui vont mettre leur robe, leur jupe, qui vont aller faire du shopping et tout... Il y en a où c'est tellement ancré dans leur personnalité que je ne les vois pas du tout faire l'armée. Donc je ne pense pas que ça soit forcément une bonne idée de faire ça, ça serait débile je pense. Parce que s'il y en a une qui est forcée justement, elle va arriver comme ça avec ses ongles longs et tout, ça va être n'importe quoi. Non, ce n'est pas une bonne idée. Ça aurait été bien mais non, ce n'est pas ancré chez les filles, voilà je ne pense pas. Peut-être un jour [rires]. »

Appointée-chef Charlotte (soldate de sauvetage en SL, troupes de sauvetage), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

« Elles ne sont pas toutes comme nous qui allons à l'armée » : cet argument de distinction, voire de supériorité assumée, se retrouve principalement chez les enquêtées ayant connu une socialisation sexuée antérieure inversée plutôt soutenue, celles-ci pouvant appuyer leur caractère « distinctif » sur des dispositions masculines acquises en amont de leur engagement et sur leur meilleure adéquation avec l'univers militaire. Les logiques d'entrée sur le mode d'une recherche de distinction, mises au jour dans le chapitre 5, obtiennent ainsi satisfaction au sein de l'enceinte institutionnelle, ce qui conforte les femmes militaires sur le fait qu'elles ont fait le « bon choix ». Cela explique également le fait qu'elles se maintiennent dans l'institution. Elles sont « spéciales », comme l'exprime une capitaine en charge du recrutement des femmes dans un reportage de la *Radio Télévision suisse romande* : « Oui, vous êtes quelque chose de spécial, parce qu'on n'a pas

vraiment l'habitude de voir beaucoup de femmes en uniforme. »¹⁸⁷⁷ Dès lors, il est tout à leur avantage de conserver cette posture de minorité numérique, d'exclusivité¹⁸⁷⁸ qu'elles se plaisent à mettre en scène, notamment sur les réseaux sociaux. Ainsi, elles y partagent de nombreuses photographies d'elles en tenue militaire. Par exemple Jasmina remplace durant son service sa photo de profil par un cliché qui la représente en treillis militaire, dans la nature. Elle partage d'ailleurs un bon nombre de photos d'elle lors de son engagement militaire : en école de section, en treillis avec sa radio et son fusil d'assaut à la main, des photos de groupe (sa section) et des portraits plus rapprochés. Ces publications connaissent un franc succès en terme de *likes*. Inès, même plusieurs années après son service militaire, adopte une photo de couverture d'elle en treillis militaire. Muriel le fait aussi et accompagne ses photos de citations qui soulignent son investissement, ses objectifs, sa volonté. Ces publications sont à la fois des déclarations d'appartenance à un groupe, celui de l'Armée suisse, mais sont également « des pratiques ordinaires de l'expression de soi par l'occupation de l'espace numérique pour une mise en scène de soi »¹⁸⁷⁹, une mise en scène qui se veut valorisante afin d'augmenter son capital symbolique (popularité, prestige, réputation)¹⁸⁸⁰. Il est également fréquent qu'elles publient des contenus en lien avec leurs activités sportives et leurs performances physiques.

On l'a vu, les femmes militaires doivent se dédouaner des figures repoussoirs féminines décriées au sein de l'institution, en premier lieu celles de la « femme faible » et de la « putain ». Y parvenir permet d'améliorer ses chances d'intégration et ses rapports avec les autres membres, mais également d'en tirer des rétributions symboliques. On le saisit dans la manière dont les femmes militaires tendent à souligner ce qui les distingue de leurs camarades du même sexe, dans le prolongement de ce qui les distingue des femmes civiles. Les autres femmes militaires sont fréquemment dépeintes comme plus faibles et moins capables, principalement sur le terrain des performances physiques. Ainsi,

¹⁸⁷⁷ Émission Mise au point, « L'armée suisse au féminin 1/2 », *Radio Télévision Suisse*, 30.04.2018. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=fCDIScPB5o0>. État au 19.11.2021.

¹⁸⁷⁸ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 251.

¹⁸⁷⁹ Sigolène Couchot-Schiex, « "Prendre sa place" : un contrôle social de genre exercé par les pairs dans un espace augmenté », *Éducation et sociétés*, n°39, 2017, p. 155.

¹⁸⁸⁰ Monique Dagnaud, *Génération Y. Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 ; Claire Balleys, Sami Coll, « La mise en scène de la vie privée en ligne par les adolescents », *RESET*, n°4, 2015, [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/reset/547>. État au 01.01.2022 ; Sigolène Couchot-Schiex, « "Prendre sa place" : ... », *op. cit.*, pp. 153-168.

Déborah, en parlant des tests sportifs lors du recrutement, porte un regard condescendant sur ses camarades féminines.

Déborah : « Beaucoup de femmes étaient là : "Je veux à tout prix faire ça [comme fonction militaire], je veux faire ça !" Oui mais alors tu as besoin de tant de points au test sportif pour cette fonction. Et là elles disaient : "Je me suis tellement entraînée pour ça, je me suis tellement entraînée !" Et elles me demandaient : "Et toi ?" – "Non, je ne me suis pas entraînée." [ton dédaigneux] Je faisais du sport normalement [comme d'habitude]. Mais après, pendant le test de sport, elles n'en pouvaient plus, elles ne pouvaient même plus courir. "Mais je me suis entraînée !" Et moi : "Oui, oui..." [ton moqueur] Soit on se prépare correctement, soit pas du tout. Et là, elles étaient dévastées parce qu'elles n'ont pas pu avoir la fonction. Je me dis que si vous voulez une fonction à tout prix alors vous devez vous entraîner pour ça. Parce qu'en tant que femme, vous devez vous donner plus pour ça. »

Appointée-chef Déborah (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 25 ans, apprentissage, peintre en bâtiment, origines sociales moyennes inférieures.

Cet extrait d'entretien souligne cette attitude de rabaissement de ses paires qui souligne une vision du monde où le mérite est mis en lien avec le pouvoir (une hiérarchie fondée sur le mérite), de même qu'il exprime l'injonction au surinvestissement.

Ce regard sur ses paires amène parfois les enquêtées à œuvrer au contrôle de la réputation des femmes de leur caserne. Les femmes gradées et/ou au statut contractuel ou professionnel sont d'autant plus soucieuses de l'image des femmes militaires. C'est particulièrement le cas lorsqu'elles s'insèrent dans une troupe plus féminisée que les autres, soit des troupes perçues comme moins valorisées. Elles cherchent à la fois et d'autant plus à se mettre à distance vis-à-vis des femmes militaires « défaillantes », mais enjoignent également leurs paires et subordonnées à faire preuve de surinvestissement, car leur image personnelle dépend de l'image de leur caserne – des femmes de leur caserne – dans son ensemble. Ainsi, Pamina et Camille, toutes deux gradées et militaires contractuelles au centre de compétences pour animaux, sont particulièrement proactives afin de contrôler la réputation des femmes de leur place d'arme et appliquent des règles très strictes quant aux attributs de la féminité, qui sont proscrits en service. Elles mettent également un point d'honneur à leur expliciter clairement qu'elles attendent beaucoup

d'elles : elles doivent réaliser toutes les tâches et exercices de manière satisfaisante, ne pas donner leur sac durant les marches, ne pas demander d'aide et ne pas se plaindre. Elles redoutent les contre-performances de leurs camarades féminines.

Camille : « Je dis toujours : s'il y a une femme à l'armée qui ne sert à rien parce qu'elle est blessée ou parce qu'elle a toujours besoin d'aide, qu'elle n'arrive à rien ou je sais pas quoi, cela ne nous sert à rien. [...] Ça ne nous aide pas trop si on a des femmes à l'armée comme ça. [...] Après, ça fait : "Ah, la femme à l'armée, c'est ça !" [ton méprisant] Et ça, ça me gêne un peu. Ça me dégoûte un peu. Parce que ce ne sont pas toutes les femmes qui sont comme ça. »

Lieutenante Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Comme elles s'insèrent à plus long terme dans l'institution, éloigner les figures de la « putain » et de la « femme faible » est un enjeu particulièrement crucial pour elles. La menace du stéréotype est permanente. Dans les troupes combattantes, les enquêtées sont moins soucieuses de cette réputation collective car leur arme d'appartenance est moins « féminisée » – donc moins « dévalorisée » : elles y sont même parfois les seuls éléments féminins et cet engagement dans un bastion au fort monopole masculin leur confère un prestige encore plus singulier.

Le service militaire est donc vécu comme un processus de valorisation de soi, conformément aux attentes des femmes engagées. L'échec est perçu comme de la responsabilité des femmes qui n'ont pas su faire leurs preuves, s'imposer, se donner « jusqu'au bout » ; dès lors, il n'est pas étonnant que mes sollicitations adressées à des cas d'*exit* se soient trouvées sans réponse. L'échec n'est pas facile à assumer dans ce contexte. Si j'ai pu réaliser un entretien avec Funda, c'est que je l'ai rencontrée par un autre biais que celui de ma recherche. Lorsque je lui parle de cette difficulté à rencontrer et discuter avec des femmes désengagées, elle interprète ce comportement comme une « gêne », une difficulté à assumer ses échecs. Son sentiment est renforcé par le fait qu'elle soit la seule femme en service civil qu'un responsable rencontre en vingt ans de carrière.

Funda : « Pour dire que ouais, j'ai l'impression un peu d'être l'exception. Que les femmes quand elles s'engagent, si elles n'y arrivent pas, elles en ont honte et n'en parlent pas. Et même si ça ne va pas, elles s'obligent à assumer, à faire jusqu'au bout. [...] Ouais, je pense que c'est un peu une gêne de dire qu'on y va à fond et que finalement, une fois que tu es dedans tu te dis : "Ah je n'arrive pas à assumer." Le fait de ne pas assumer, il y a peut-être une gêne aussi. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Insérées dans un milieu où le mérite est central, leur échec est d'autant plus difficile à endurer. Il montre qu'elles n'ont pas pu rejoindre le cercle fermé des femmes militaires d'exception. C'est comme cela que Funda l'a vécu.

Funda : « Avant d'y entrer, je me voyais même continuer dans l'armée, je me disais que c'était quelque chose de très réglo, très cadré en fait. Mais c'est là que toutes mes attentes se sont écroulées. Ouais je l'ai vécu presque comme un drame. Du coup, l'armée pour moi ça a été vraiment une expérience pourrie. [...] Après l'armée, j'ai dû me reconstruire un peu psychologiquement, j'avais une grosse baisse d'estime de moi-même, une perte de confiance. J'ai mis un petit moment à me remettre, mais là ça va mieux. »

Ex-soldate Funda (soldate sanitaire, troupes sanitaires, puis service civil), 25 ans, école de culture générale, auxiliaire dans la vente, origines sociales populaires.

Les femmes militaires tirent aussi des rétributions par l'incorporation, *via* le service militaire, de manières de faire et d'être nouvelles que l'on prête socialement aux hommes. Comme pour les étudiant.e.s des classes préparatoires françaises étudiées par Muriel Darmon, j'ai pu constater, tout au long de mes observations et au cours des entretiens, que les enquêtées « évoluaient » dans leur façon de se tenir, de parler, de paraître. Elles acquièrent de la maturité, une assurance et une confiance en elles. Le contraste entre la première rencontre, qui a lieu généralement lors du recrutement ou en début de leur école de recrues, et leur entretien est palpable. Adélaïde, qui se faisait très discrète lors du recrutement et ce malgré ses prédispositions adaptées, s'affirme avec force quatre mois plus tard face à ses recrues alors qu'elle porte sur l'épaulette son grade d'appointée-chef : elle se plaît à les critiquer, à les rabaisser, à les mettre à distance d'elle-même. Aussi, alors que je lui soumetts un extrait de son entretien retranscrit un an plus tard,

Margaux déplore sa manière de parler qu'elle juge « vulgaire ». C'est surtout la prise de confiance en soi acquise par l'expérience de positions d'autorité et de conduite qui est remarquée, comme le dit Camille.

« Une fois que vous êtes devenue gradée, comment cela se passait avec les recrues ?

Camille : Au début, je ne savais pas si ça allait marcher. Après j'ai évolué entre le recrutement et ce moment, j'ai commencé à pouvoir sortir de moi. Parce que j'étais vraiment très timide au début et après j'ai dû donner des instructions aux camarades de la même fonction, des mecs, et j'ai vraiment appris à le faire. [...] J'ai même fini par être plus stricte. Je ne suis vraiment plus timide. Surtout dans ma fonction, cela ne sert à rien d'être timide. »

Lieutenante Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Si elles acquièrent également des compétences corporelles de par le quotidien sportif de l'armée – plus de muscles, une meilleure endurance, etc. –, c'est surtout l'évolution de leur caractère qui est mis en avant. Pour Inès, l'armée lui a permis de gagner en maturité, de devenir « une femme de caractère ». Cette évolution est remarquée par leur entourage, comme la mère de Marie qui estime qu'elle a « bien changée avec l'armée », qu'elle « s'est épanouie » et que cette expérience l'a incitée à être plus active dans la vie et à avoir des ambitions, au contraire de son ex-petit ami, ce qui les a amené.e.s à rompre à l'issue de l'école de recrues de Marie.

Ces divers mécanismes et processus de valorisation de soi expliquent le maintien dans l'institution des femmes militaires, et ce malgré l'expérience du sexisme et des violences de genre. Par ces diverses gratifications « se trouve ressentie une satisfaction importante à agir dans ces institutions »¹⁸⁸¹, à en faire partie, satisfaction facilitée voire permise par l'adéquation entre les prédispositions et les attentes des individus, et le dispositif institutionnel.

¹⁸⁸¹ Jacques Lagroye, Johanna Siméant, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », *op. cit.*, p. 58.

9.3 Faire avec la domination masculine

Comme je l'ai dit, les récits des femmes militaires comportent peu de critiques adressées à l'institution, mais leurs vécus montrent bien qu'elles subissent des discriminations. Face à ces injonctions à l'assimilation, elles s'efforcent de satisfaire les attentes avec plus ou moins de succès, une situation imposée notamment par le caractère volontaire de leur engagement. S'ensuit un discours très présent sur la fatalité de « faire avec » le sexisme institutionnel, celui de ses membres, et la domination masculine.

Justifier et légitimer le sexisme

Dans leurs récits, les femmes militaires rationalisent et légitiment les règles, mesures et comportements qui les discriminent. Ainsi, Adélaïde considère que les règles officielles et officieuses qui encadrent le corps des femmes sont « normales » et qu'il faut s'attendre à essuyer des résistances.

Adélaïde : « C'est les règles de vie quand il y a des filles et des garçons. Quand-même, on ne peut pas... C'est pour ça qu'on a des chambres avec des douches à l'intérieur, pas qu'on s'amuse à aller... C'est des règles normales. Pour pas justement de provocation ou quelque chose qui peut se passer. Voilà. [...] C'est clair que je me suis toujours demandé comment ça allait être mon expérience ici. [...] Je me suis dit que de toute façon, j'allais ramasser, mais c'est normal. »

Appointée-chef Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

De même, les enquêtées tendent à légitimer la constance de l'existence de monopoles masculins inviolables, à savoir les troupes et fonctions militaires auxquelles aucune femme n'a encore accédé, en raison de leur infériorité physique et du sexisme qui y serait plus marqué.

Denise : « Il y a certaines fonctions, certains endroits où les femmes, il ne faut même pas y mettre les pieds là-bas, c'est... Il ne faut vraiment pas. C'est une autre mentalité. [...] Bon je dis qu'il y a des fonctions où il ne faudrait pas y mettre les pieds, mais de

toute façon, en tant que femmes, ce n'est même pas possible d'y aller. Il y a des trucs c'est juste impossible. Il ne faut même pas y penser. »

Appointée-cheffe Denise (soldate de sûreté, infanterie), 22 ans, apprentissage, ramoneuse, origines sociales moyennes inférieures.

Pour Adélaïde, cela va jusqu'à revendiquer des chasses gardées exclusivement masculines.

Adélaïde : « Je trouverais dommage que, comme les gardes suisses, il y ait des femmes qui viennent se foutre là-dedans. Ça a toujours été des hommes et je dis qu'il y a certaines fonctions qu'on doit leur laisser, que c'est leur truc et ça s'arrête là. Il ne faut pas commencer après à vouloir entrer dans tout et à prendre possession de tout. Ouais, il y a des trucs je trouve que c'est essentiel que ça soit réservé à eux, qu'on leur laisse aussi quelque chose. Je trouve bien. »

Appointée-cheffe Adélaïde (soldate échelon de conduite en SL, infanterie), 19 ans, sans diplôme - brevet fédéral en cours, sans emploi, origines sociales moyennes inférieures.

Ces différents récits indiquent un rapport politique au monde social qui légitime une division sexuée du travail et la persistance de *boys clubs*, ces organisations constituées exclusivement d'hommes et qui représentent une certaine figure de l'élite¹⁸⁸².

On l'a vu, le caractère volontaire de l'engagement des femmes les enjoint à taire leurs griefs dans une logique qui veut qu'elles doivent assumer leur choix. Les enquêtées reproduisent cette vision des choses, comme Manon : « On savait dans quoi on allait se lancer, aussi. Il ne faut pas s'étonner après et se plaindre. » Cependant, les enquêtées qui peinent le plus du fait de leurs faibles prédispositions se permettent d'exprimer leurs difficultés, comme Inès, qui revendique ce droit.

Inès : « Bon, tu as toujours des petites remarques genre quand tu oses te plaindre, ils sont là : "Ouais de quoi tu te plains ? C'est toi qui a voulu faire l'armée donc assume !" Ouais alors écoute hein, je suis un humain, même si j'ai décidé de faire l'armée j'ai le droit de me plaindre. »

¹⁸⁸² Martine Delvaux, *Le boys club*, Montréal, Remue-Ménage, 2020.

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Le phénomène de la « reine des abeilles »

Les discours du « faire avec » sont en effet particulièrement présents chez les enquêtées aux socialisations inversées fortes ainsi qu'auprès des gradées. Cela en devient une injonction qu'elles adressent à leurs comparses : parce qu'elles ont réussi à « faire face », elles en attendent de même des suivantes. Cela fait écho à ce qu'on appelle le « syndrome de la reine des abeilles », mis en évidence par la psychologie sociale. Plutôt qu'un syndrome – terme psychologisant qui met à l'écart les logiques sociales –, ce phénomène renvoie aux comportements des femmes qui ont fait leur place dans des bastions masculins – principalement professionnels –, en accédant à des postes décisionnels ou particulièrement valorisés. Ces comportements sont caractérisés par des discours, des attitudes et des décisions qui affectent de manière négative l'accession d'autres femmes aux mêmes positions, soit qui reproduisent et renforcent les inégalités de genre. L'origine sociale de ces comportements, car ils ne découlent pas de la « nature » des femmes qui accèdent au pouvoir, renvoie aux difficultés, obstacles, discriminations rencontrés par ces « reines » durant leur parcours¹⁸⁸³. On en retrouve les principaux indicateurs mis au jour par Klea Faniko, Marion Chipeaux et Fabio Lorenzi-Cioldi sur mon terrain, soit l'aspiration à l'assimilation aux hommes, la mise à distance des autres femmes (militaires et civiles), des représentations stéréotypées des sexes ainsi que la négation ou l'euphémisation des discriminations¹⁸⁸⁴. Ce phénomène est très explicite lorsque j'aborde avec mes enquêtées l'hypothèse d'une extension du service militaire obligatoire aux femmes. Certaines s'y opposent, car elles estiment que le service militaire ne conviendrait pas à toutes les femmes et que l'institution rencontrerait des résistances.

¹⁸⁸³ Pour une discussion de cette métaphore de la reine des abeilles ainsi qu'une analyse de ses indicateurs et explications sociales dans le milieu professionnel, voir Klea Faniko, Marion Chipeaux, Fabio Lorenzi-Cioldi, « Le phénomène de la reine des abeilles. Comment et pourquoi les femmes renforcent les inégalités de genre », in Klea Faniko (éd.), *Psychologie de la discrimination et des préjugés. De la théorie à la pratique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, pp. 129-143.

¹⁸⁸⁴ *Ibid.*, section 2.

« *Vous seriez favorable à un service militaire obligatoire pour les femmes en Suisse ?* »

Shana : Non. Je ne pense pas que toutes les femmes puissent supporter ça. Si on a l'ordre d'aller dans la forêt, on se salit, on rampe et on dort par terre. Je pense qu'il y aurait beaucoup de femmes qui refuseraient de le faire. »

Soldate Shana (soldate de sûreté, infanterie), 21 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

D'autres craignent qu'une arrivée trop massive de femmes – de « mauvaises femmes » comme le dit Muriel – porte atteinte à « l'image des femmes militaires », et ainsi à leur propre prestige.

« *Le service obligatoire pour les femmes, qu'est-ce que vous en pensez ?* »

Camille : Pour les femmes, non. Parce que moi je suis quand même une femme qui n'est pas trop "chic chic", pas trop shopping, tout ça. Donc pour moi c'était normal, c'était bien. Mais je pense que pour une femme qui est trop "chic chic", elle ne penserait jamais à faire l'armée. Ce n'est pas une solution. Cela ne fera que casser la volonté des femmes qui veulent y aller. Et aussi cela cassera l'image des femmes militaires. De toute façon, on a assez d'hommes maintenant. [...] Si ça fait moitié-moitié, c'est plus le bordel. Non, jamais. »

Lieutenant Camille (conductrice de chien, troupes logistiques), 22 ans, maturité gymnasiale, hautes études en cours - auxiliaire de sécurité et militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Celles qui se positionnent en faveur de cette extension expriment cependant toujours la fatalité de mettre en place des limites ou des adaptations qui imposeraient une division sexuée du travail. Il faut que ce service militaire obligatoire soit « séparé », avec « un programme spécial » ou encore plus sélectif pour les femmes. Pour Marie, un service étendu aux femmes ne pourrait prendre forme que par une division sexuée du devoir qui séparerait les sexes entre le service militaire pour les hommes et quelques élues, et le service civil pour les femmes « banales », un service concentré sur les fonctions du *care*.

Marie : « Je me dis qu'il y a beaucoup de femmes qui ne pourraient pas faire l'armée, ça c'est sûr. Donc je ne pense pas qu'il faille obliger les femmes à faire l'armée. Mais qu'elles fassent un service comme le service civil, quelque chose comme ça, que les

femmes pourraient faire aussi, dans le médical, l'aide aux personnes. Je pense que ce serait une bonne idée. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Afin de garder les gratifications que leur procure leur position de minorité numérique, les femmes militaires doivent accepter, faire avec les discriminations et le sexisme qui caractérisent le régime de genre militaire suisse. Geneviève Pruvost montre dans la même logique que les femmes policières françaises identifient bien que la tolérance face à leur présence ainsi que la reconnaissance de leur légitimité dépendent de « leur endurance à la misogynie »¹⁸⁸⁵. Pour Safia, cela est clair : « C'est comme ça, comme ça, comme ça, et si ça ne vous plaît pas, vous rentrez chez vous. » C'est aux femmes de supporter le sexisme ambiant, et non pas à l'institution de mettre en place des mesures pour le combattre.

Les possibilités d'un discours critique

Les femmes militaires aux faibles prédispositions tendent plus à résister, dans la pratique et leurs discours, aux normes institutionnelles, même si cette résistance reste bornée à quelques aspects, en premier lieu l'usage et le rapport à la parure en service. Ces formes de résistance larvée, soit des stratégies parallèles individuelles et sans prise de risque¹⁸⁸⁶, ne remettent cependant pas en cause ces normes. Elles s'appuient sur la différenciation entre les sexes, amenant ces enquêtées à utiliser la naturalisation des compétences et des rôles attribués traditionnellement aux femmes pour légitimer leur présence et leur utilité.

Un discours plus critique de l'institution et de son sexisme peut s'exprimer sous certaines conditions. Dans mon corpus d'entretiens, c'est Margaux qui se distingue à ce titre. Margaux développe durant l'entretien un discours critique face au sexisme et aux discriminations qui se manifestent dans l'Armée suisse ; elle raconte également des anecdotes où elle a exprimé son désaccord face à des comportements et discours sexistes dont elle a été la cible, notamment de la part de supérieurs, tout en soulignant les

¹⁸⁸⁵ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 73.

¹⁸⁸⁶ Mounia Bennani-Chraïbi, « Exit, voice, loyalty », in Olivier Fillieule (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op. cit., pp. 228-235.

concessions qu'elle a consenties pour s'intégrer dans l'institution afin que son service se passe au mieux.

Margaux : « Avant de rejoindre l'armée, j'ai été exprès m'acheter un short de sport. Parce que moi j'ai l'habitude de courir dans des trucs moulants, shorts courts, t-shirt court et moulant. Ça fait des années et des années que je fais du sport et puis je suis toujours partie du principe que je fais du sport dans des habits qui me plaisent, des habits où je me sens bien. [...] Ce n'est pas à la femme de se cacher parce que les hommes ne peuvent pas se contenir. Sauf que là je me suis dit : "Ouais okay, d'accord. Il y a peut-être 300 mecs, ils voient une seule nana pendant toute la semaine, il faut y aller mollo." Je suis allée exprès m'acheter un short qui avait deux couches, une moulante dessous et une en dessus qui était plus ample. Ça restait un peu court mais bref. Et puis la première semaine on a fait le test des douze minutes et j'ai couru avec ce short et tout va bien. Et je rentre dans la caserne et j'entends le fourrier qui fait : "Ouais ça va bien la tenue là ? Vous pourriez vous mettre à poil encore ?" Parce que j'avais la polaire sur moi sauf que la polaire, c'est comme tous les habits de l'armée, c'est super trop long et elle m'arrivait presque jusqu'au short. Mais ce n'est pas de ma faute quoi ! Ouais on le voyait pas beaucoup, okay, c'était peut-être ça qui donnait l'impression d'être court. Je me tourne vers lui et je lui dis : "Pardon ?" [ton outré] – "Mais ouais gnagnagna." Je suis remontée dans ma chambre et j'étais pire énervée, j'étais là, putain, j'achète le short exprès et genre c'est encore trop provocant ! Même si ça le dérange, j'en sais rien qu'il regarde ailleurs, j'en ai rien à foutre ! J'ai assez de choses à faire ici à l'armée et il faut encore qu'on vienne me faire chier avec des trucs pareils, c'est pas possible ! Et le gars il est venu dans la chambre et j'ai cru qu'il venait pour s'excuser et en fait non il est venu m'engueuler parce que je lui avais mal répondu. Là je lui ai dit : "Je suis désolée mais là je crois que c'est plutôt vous qui devriez me faire des excuses. Non on ne parle pas comme ça, pas de truc sexiste comme ça." – "Ah mais non c'est pas sexiste ce que je voulais dire." Ouais, ouais... Au final il s'est excusé. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Margaux, qui est l'une des rares enquêtées qui se situe à gauche de l'échiquier politique, est également la seule à ne pas attribuer la responsabilité des « coucheries » au sein de

l'armée aux seules femmes et à dénoncer le double standard appliqué à la sexualité des femmes et des hommes¹⁸⁸⁷.

Margaux : « Apparemment, quand j'étais au stage de fourrier à [Chempeys], il y a des nanas qui ont eu des aventures avec des gars là-bas. Mais je trouve ça con parce que moi je suis vraiment pour dire que voilà, t'as un mec qui se chope 25 nanas et bien tant mieux pour lui. Et puis une fille qui se chope 25 mecs et bien aussi, tant mieux pour elle. Je m'en fous, qu'elle le fasse. Mais sauf qu'on est dans une société où une nana qui se chope un mec ce sera toujours une pute quoi. À l'armée, je ne suis pas tellement rentrée dans ce jeu mais moi aussi j'aurais pu avoir la tentation, j'aurais pu coucher avec des gars ou avoir des aventures [...]. Je peux comprendre que l'armée, en fait, c'est dur et tu vis vraiment des trucs très émotionnels. Et puis tu es fatiguée, à un moment donné tu pètes un câble et tu pleures. Eh bien voilà, si tu as quelqu'un à côté de toi qui te console et bien tu vas aller dans ses bras et puis alors ? Tant mieux. Après ceux qui vont s'amuser à traiter les nanas de putes parce qu'elles ont fait ça ben... Pourquoi elles le seraient plus que le mec quoi ? Il faut être deux pour baiser. »
Lieutenant Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Margaux fait face à d'autres comportements et propos sexistes lors de son parcours, notamment l'hostilité exacerbée de supérieurs. Si elle hésite souvent à attribuer au sexisme ce genre de mésaventure, elle est parfois rassurée dans ses impressions lorsqu'elles sont confirmées par d'autres.

Margaux : « Il y avait deux commandants de compagnie à l'IFO et dès le début il y a eu des problèmes ou je ne sais pas quoi. Je n'ai pas trop compris mais bref, ils ne m'avaient pas trop à la bonne [...]. Parce que ce qui est chiant en tant que quartier-maître, c'est qu'en grade je suis plus basse mais en fonction j'ai parfois l'autorité, et quand les mecs ils me disent : "On veut du fric pour faire ci, pour faire ça", et bien je leur dis : "Non, vous ne pouvez pas, c'est interdit." Et bien ils n'aiment pas ça quoi. Et puis la capitaine [Joyce] elle m'a dit : "Un des gars-là, il ne m'aime pas non plus, c'est juste parce que vous n'êtes pas gradée et vous leur dites des trucs." Ils se foutaient de ma gueule en rapport, ils faisaient dans du second degré et tout quoi. Et au final, ça ne

¹⁸⁸⁷ Le double standard renvoie au fait de traiter et d'évaluer différemment le même comportement chez des individus et groupes sociaux distincts. Ce double standard est particulièrement fort concernant les comportements sexuels des femmes et des hommes.

s'est jamais franchement réglé, et ça a même fini devant le commandant. [...] Alors ça m'a un peu rassurée que mes chefs prennent ma défense et qu'ils me disent : "Mais c'est pas de votre faute, pour le coup ils sont vraiment chiants." Ça m'a vachement rassurée du coup, cool, ce n'est pas que de mon côté un peu [caractériel], c'est parce que je suis une femme qu'ils sont chiants. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Margaux est la seule personne que j'ai rencontrée sur le terrain qui considère que la règle voulant qu'une femme ne soit pas seule avec un homme, notamment durant les entretiens ou lors du contrôle en chambre, peut également avoir pour objectif de réduire les opportunités d'agression sexuelle, même si elle conçoit aussi la potentialité des « fausses accusations ».

Margaux : « Au début, on m'a dit : "Non, une femme ne peut pas être seule avec un homme." Alors pour mes entretiens, il y avait le supérieur et un deuxième mec, machin, égal qui c'était. Je trouvais ça limite avec la confidentialité. Mais après, quand je payais mes galons, j'étais toute seule avec mon supérieur et je ne vois pas en quoi ce serait différent que dans le civil. Après je peux comprendre que les gars veulent se protéger parce peut-être qu'il y a eu des nanas qui les ont accusés à tort, ou l'inverse, ou des cas de viol. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

Margaux fait preuve de résistance face à ses supérieurs ainsi qu'à ses camarades lorsqu'elle juge leurs propos et comportements sexistes, et tient un discours qui contraste avec celui de ses camarades féminines dans le fait qu'il reproduit moins les représentations institutionnelles. C'est que Margaux peut appuyer sa position critique sur sa connaissance approfondie des règlements de service acquise lors d'une formation d'officière, comme cela a été le cas lorsqu'un supérieur voulait lui imposer des contraintes vestimentaires officieuses. Toutes les femmes militaires ne disposent pas de cette ressource et optent pour la soumission au contrôle des corps. Elle bénéficie également de fortes prédispositions sexuées qui lui permettent d'exceller dans son quotidien militaire, notamment face aux exigences physiques. De plus, elle peut s'appuyer sur un fort capital culturel, est issue des catégories sociales moyennes supérieures, est plus âgée que ses

comparses et se situe à gauche de l'échiquier politique, ce qui lui permet d'élaborer un discours réflexif plus élaboré et plus critique concernant les rapports sociaux de sexe ainsi que d'autres enjeux, comme le racisme. Margaux présente également un discours réflexif sur la question du féminisme, dont elle souligne la pluralité – « il y a plusieurs courants féministes » – tout en s'en distanciant et préférant le terme « égalitaire » et en mobilisant un jugement de valeur dépréciatif et dominant sur les féministes qui, si elles « font de sacrés trucs », « veulent souvent que les droits et oublient les devoirs qui vont avec ».

Margaux, durant son engagement militaire, recherche un équilibre entre autocontraintes et formes de résistance sur la base d'une conception du monde marquée par l'idéologie méritocratique. Même si elle exprime et manifeste son désaccord, elle considère que cela reste inutile.

Margaux : « Il ne faut pas... Je ne suis pas non plus revendicatrice, enfin si, si je revendique des trucs mais je ne suis pas non plus... [...] De toute façon non, à l'armée on n'en discutait pas tellement [des inégalités], j'étais la seule à m'offusquer. C'est fatiguant aussi tout le temps. Mais je n'y peux rien hein. »

Lieutenante Margaux (soldate de sauvetage, troupes de sauvetage puis aviation), 27 ans, bachelor en école privée, militaire contractuelle, origines sociales moyennes supérieures.

L'impossibilité de collectiviser et de dénoncer les discriminations

Les relations entre femmes qui s'instaurent au sein de l'armée ne permettent pas non plus d'aller à l'encontre de cette injonction à « faire avec ». En effet, on l'a vu, les femmes militaires, particulièrement lorsqu'elles sont nombreuses sur une place d'arme, tendent à se mettre en situation de concurrence, comme le souligne Sanita.

Sanita : « Je trouve que le contact se passait limite mieux avec les hommes qu'avec les femmes. [...] Peut-être qu'il y a entre guillemets cette petite concurrence entre femmes. [...] Ouais donc entre elles, il y a vraiment cette concurrence-là et elles étaient vraiment prêtes à tout en fait pour l'armée, tout ou rien, elles étaient à fond. »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

Cette concurrence a pour effet que la solidarité féminine est souvent absente du cadre militaire car, comme l'a montré Marion Chipeaux¹⁸⁸⁸, la recherche d'une réussite individuelle nuit à la solidarité intragroupe.

Jasmina : « [Ses camarades], c'est vrai qu'elles ne disaient pas grand-chose au début. Et c'était un peu... Un peu difficile de ne pas... Ouais, de ne pas avoir ce soutien entre les femmes parce que déjà on n'est pas beaucoup, ce serait bien de se soutenir parce qu'il y a des moments où c'est dur. »

Sergente-chef Jasmina (soldate sanitaire, troupes sanitaires), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales moyennes supérieures.

Si Jasmina déplore l'absence de sororité, elle ne s'attache pas non plus à la mettre en place au sein de sa caserne et dit préférer le contact et l'amitié des hommes. C'est que, comme les policières françaises analysées par Geneviève Pruvost, la solidarité féminine comporte un risque, celui « d'être associées à une catégorie qu'elles s'emploient précisément à faire oublier »¹⁸⁸⁹. S'entraider, rester entre soi seraient une manière de réaffirmer leur différence et de faire groupe. Or, le groupe des femmes est dévalorisé dans l'enceinte militaire. Cela ne veut toutefois pas dire que des amitiés fortes entre femmes ne peuvent pas naître sous les drapeaux, mais celles-ci demeurent très exclusives.

Cette concurrence entre femmes et cette absence de solidarité féminine ont pour effet que les expériences du sexisme et des discriminations sont très peu partagées et ne sont pas collectivisées. Couplé à la rhétorique dominante de la « pomme pourrie » et aux phénomènes de responsabilisation des femmes, il est alors difficile, voire impossible, qu'une prise de conscience collective des discriminations n'émerge, de même que leur dénonciation. Les femmes militaires n'ont pas appris à « décoder la misogynie »¹⁸⁹⁰ et il est particulièrement difficile pour les individus d'inférer la discrimination à partir de leur cas individuel¹⁸⁹¹. D'ailleurs, pour elles, l'Armée suisse demeure toujours, quoi qu'elles aient enduré, une institution modèle concernant l'égalité entre femmes et hommes.

¹⁸⁸⁸ Marion Chipeaux, *Quand la réussite individuelle nuit à la solidarité intragroupe : le rôle des dynamiques identitaires associées aux trajectoires de mobilité sociale ascendante*, thèse de doctorat, Université de Genève, Genève, 2020.

¹⁸⁸⁹ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 221.

¹⁸⁹⁰ Camille Maslet, *Sociologie des féministes des années 1970...*, op. cit., p. 631.

¹⁸⁹¹ Faye Crosby, « The denial of personal discrimination », *American Behavioral Scientist*, n°27, 1984, p. 377.

« *Qu'est-ce que vous pensez de l'égalité entre femmes et hommes dans l'Armée suisse ?*

Manon : Oui, ils essaient vraiment de faire en sorte. Oui, il y a toujours des différences, c'est comme ça, mais ils essaient vraiment de faire de leur mieux pour nous traiter sur un pied d'égalité. C'est juste pour le sport, là ils prennent plus en considération les différences, mais sinon on est sur un pied d'égalité avec les autres. [...] Je pense que c'est un bon exemple pour montrer que les femmes sont aussi acceptées dans des situations comme celle-ci. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

Elles partagent une vision qui accorde à l'institution militaire suisse une mise en pratique effective de son idéologie méritocratique contrairement au monde civil, et ce malgré les difficultés rencontrées lors de leur parcours. Dès que l'on « fait ses preuves », son mérite serait reconnu, ce qui assure pour elles un modèle institutionnel égalitaire.

« *Vous m'avez dit que vous trouviez que l'armée est plus avancée que les entreprises civiles sur la question de l'égalité femmes-hommes ?*

Marie : Oui, je le pense. Du moment où on fait ses preuves, où on montre qu'on peut le faire, oui c'est possible. Alors que des fois dans le privé pas. Même si on est compétente, des fois ça coince un peu. Mais à l'armée, du moment où on fait ses preuves, on peut tout réaliser. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

Intérioriser son infériorité physique

Les femmes militaires incorporent une manière de penser qui définit le sexisme comme un mal nécessaire ou le rend invisible et difficile à identifier. Elles intériorisent également « le principe d'une infériorité physique de nature »¹⁸⁹². En effet, on retrouve chez les enquêtées une forte reproduction du discours d'institution sur leurs performances moindres, qui sont naturalisées dans leurs propos.

¹⁸⁹² Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, op. cit., p. 71.

Manon : « Physiquement je suis naturellement clairement inférieure, jambes courtes, une femme n'a pas les mêmes muscles qu'un homme. C'est juste comme ça. Mais on doit fournir quand même les mêmes performances. »

Soldate Manon (soldate échelon de conduite, infanterie), 19 ans, apprentissage, au chômage, origines sociales populaires.

Ce registre intervient également dans les réponses sur la perception de l'égalité femmes-hommes au sein de l'Armée suisse, où elles remobilisent le modèle d'équité comme égalité de traitement.

Marie : « En tout cas pendant qu'on y est, oui, ils ne font jamais de différence. Mais niveau physique, comme je l'ai dit avant, c'est ça qui est le pire parce que c'est vrai qu'il y a des choses qu'on n'arrive pas à faire comme les hommes. Donc oui, c'est justement égal parce qu'on doit faire la même chose, et puis d'un côté c'est ça qui est difficile, parce qu'on n'y arrive pas. »

Soldate Marie (soldate vétérinaire, logistique), 20 ans, apprentissage, employée de commerce, origines sociales moyennes supérieures.

L'égalité de traitement prônée par l'Armée suisse a donc comme corolaire que « [l]es femmes doivent [...] adopter les normes établies par les hommes et pour les hommes »¹⁸⁹³, ce qu'elles acceptent jusqu'à en saluer le principe. Le tout s'inscrit dans une logique fortement méritocratique qui renforce la domination des hommes. Insérées dans un régime de genre où la prégnance demeure accordée aux capacités physiques, ce qui conditionne leurs expériences du monde militaire, les femmes volontaires, même si elles peuvent faire preuve de prouesses sportives et parvenir à suivre la troupe voire à figurer parmi les meilleur.e.s, soulignent et légitiment ce trait de domination masculine. Elles expérimentent et incorporent alors leur statut de « soldat incomplet », incomplet car il ne répond pas au modèle masculin du militaire. L'adéquation entre cette idée de « soldat incomplet » et l'appartenance au groupe des femmes se révèle chez les enquêtées particulièrement à travers le discours qu'elles tiennent face à des camarades hommes plus faibles physiquement qu'elles. Ce genre de propos est d'autant plus présent chez celles dont les origines sociales sont modestes et qui détiennent un faible niveau de

¹⁸⁹³ Adélaïde Fouchard, « Le soldat a-t-il un sexe ? », in Claude Weber, *Les femmes militaires, op. cit.*, p. 104.

diplôme, ce qui renvoie à un certain rapport à la virilité corporelle, mise en valeur dans les cultures populaires¹⁸⁹⁴.

Inès : « Et quelquefois j'étais un peu aussi... Comment dire ? Pas dégoûtée mais le mec qui ne se donne pas la peine de faire. "Vous êtes deux mecs, on est 25 filles [lors du recrutement mixte, il arrive que quelques hommes soient rattachés au groupe des femmes] et on fait de meilleurs résultats que vous !" Moi si j'étais un mec, je me sentirais mal, je me dirais : "La fille elle est toute maigrichonne et elle me dépasse." Enfin, j'aurais une petite honte quoi. »

Soldate Inès (soldate sanitaire en SL, troupes sanitaires), 21 ans, apprentissage, assistante en pharmacie, origines sociales populaires.

Les représentations soulignent une hiérarchisation entre femmes et hommes sur le plan physique qui appuie et renforce une perception dévalorisante des femmes comme groupe social. Se donne également à voir une vision du monde fortement traditionnelle qui ne conteste pas les fondements de la virilité, en hiérarchisant notamment les masculinités.

Fiona, qui a rejoint l'Armée suisse pour acquérir des ressources corporelles afin d'optimiser ses chances d'être admise à l'école de police, cherchant à casser son image de « petite crevette qui sort de l'école privée », constate et intériorise l'impossibilité d'égaliser les hommes sur le plan physique.

« Si on reste à un système obligatoire, tu serais favorable à ce que les femmes le fassent aussi, obligatoirement ? »

Fiona : « Ouais. Franchement oui. Mais pas mélangé, ça ce serait pas une bonne idée de les mélanger, il y aurait tellement d'histoires déjà, en plus... C'est à cause de l'armée que je pense maintenant que tout le monde n'est pas équitable. Avant je pensais que tous, on était égaux, que tout le monde arrivait à faire la même chose. Mais il y des choses où les filles, elles sont moins capables. Voilà. Évidemment ce serait bien si les femmes arrivaient aussi, si elles portaient aussi lourd. Ouais, non alors à part et aussi faire un tri avant. [...] Ça, c'est trop drôle avant comment je pensais. Avant je pensais vraiment que les femmes et les hommes en capacités physiques, c'était la même chose,

¹⁸⁹⁴ Sans affirmer ici que le rapport à la virilité se limite à cet aspect dans les milieux populaires, ni qu'il y est homogène. Voir Frédéric Rasera, Nicolas Renahy, « Virilités : au-delà du populaire », *op. cit.*, pp. 169-173.

c'est juste qu'on dit que c'est les hommes [les meilleurs] parce qu'ils sont plus habitués à faire du sport, et qu'on a exactement les mêmes capacités. Mais non. C'est ce que j'ai remarqué, c'est que ce n'est pas ça. Si nous on s'entraîne plus on peut peut-être avoir les mêmes capacités qu'un homme qui s'entraîne normalement, mais il y a quand même un écart. [...] Donc ouais aussi je connais plus mes limites, c'est sûr, on se connaît mieux. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Cette soumission à la réalité biologique induit des représentations ou des stratégies qui ne contestent pas la différenciation « naturelle » entre les sexes et le mythe de la fragilité féminine¹⁸⁹⁵. Elle s'accompagne même d'une hiérarchisation des masculinités et d'une dévalorisation des femmes comme groupe social. On l'a vu, les femmes militaires aspirent à s'extraire du groupe social dominé, celui des femmes, mais tendent à reconnaître la domination masculine sur le plan physique. Dès lors, la comparaison avec les autres femmes est une préoccupation centrale.

Sanita : « Moi je ne peux pas me comparer à un homme, ce qui est difficile des fois parce que je n'arrive pas à m'évaluer, je ne sais pas si c'est bien ou non ce que je fais. Parce que si je me compare à un homme [fait la moue], la comparaison n'est pas la même. Surtout au sport, là forcément il y a des choses que j'arrive moins bien. Mais est-ce que les autres femmes, elles y arrivent autant moins bien que moi ou pas ? Est-ce que j'y arrive mieux qu'elles ? »

Soldate Sanita (soldate de sûreté d'aérodrome, infanterie/aviation), 24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

Ainsi, l'institution militaire, de par son dispositif genré et les représentations dominantes qui y circulent, participe à entretenir les femmes dans le principe d'une infériorité physique de nature¹⁸⁹⁶. Enfin, leur engagement militaire renforce chez elles une lecture méritocratique du monde, et ce indépendamment de leur socialisation sexuée et politique, de leurs origines sociales ou encore des sous-cultures institutionnelles où elles ont été affectées. Fiona, par exemple, souligne comment selon elle son expérience militaire a

¹⁸⁹⁵ Nancy Théberge, « Women's athletics and the myth of female fragility », in Jo Freeman (éd.), *Women : a feminist perspective*, Mountain View, Mayfield, 1989, pp. 507-521.

¹⁸⁹⁶ Jennifer Silva, « A new generation of women ?... », *op. cit.*, p. 937.

changé sa manière de voir les choses, notamment lorsque les individus, ou elle-même, se plaignent de leur situation ou veulent expliquer leurs maigres performances par des facteurs externes.

Fiona : « Ça, c'est un truc qui m'a vraiment changée à l'armée : c'est que je sais vraiment maintenant quand les gens utilisent des excuses. Avant moi aussi j'en avais plein : "Ouais, je cours moins vite parce que je fume un petit peu" et blablabla. Mais non rien à voir ! C'est un truc maintenant que je tolère moins chez les autres quoi. Aussi chez moi. »

Soldate Fiona (soldate de transmission, troupes du génie), 20 ans, maturité gymnasiale, sans emploi, origines sociales aisées.

Les femmes militaires ne réagissent et ne répondent pas de la même manière face au régime de genre militaire : on remarque en effet « une inégale emprise institutionnelle »¹⁸⁹⁷. Leurs caractéristiques et dispositions sociales et sexuées, ainsi que leur inscription différenciée au sein de l'institution, permettent de saisir ces différences. Toutefois, on voit qu'elles tendent vers l'adaptation aux normes et injonctions institutionnelles même si des formes d'ajustements délicats et/ou de résistances se donnent à voir, en particulier auprès des femmes insérées dans des sous-régimes de genre particulièrement hostiles, celles qui affichent un rapport politique au monde social moins marqué à droite et plus critique, ou encore celles qui possèdent de faibles prédispositions masculines. Toutes ne parviennent pas à s'assimiler parfaitement – ce qui les amène parfois à l'*exit* –, mais très rares sont les cas de défection franche et critique. En référence à la typologie des stratégies d'intégration des femmes militaires élaborée par Helena Carreiras¹⁸⁹⁸ et présentée dans la problématique, les femmes militaires suisses se concentrent dans une posture qui jongle entre des discours et des comportements qui affirment l'égalité ou la différenciation des sexes, et une forte loyauté à l'institution, les postures critiques étant très rares ou très circonscrites. Les postures sont plus différenciées face aux attributs de la féminité : les enquêtées jonglent ici entre une

¹⁸⁹⁷ Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 194.

¹⁸⁹⁸ Helena Carreiras, *Gender and the military...*, op. cit., p. 295.

masculinisation des corps et des comportements, une féminité diluée ou une féminité soulignée. Le bagage de prédispositions sexuées définit largement, mais toujours combiné aux autres facteurs relevés, les usages du corps qui sont mobilisés. Du fait de la pluralité et du poids des injonctions institutionnelles – qui sont même parfois contradictoires : ne pas être une femme mais rester femme –, on se trouve face à des ajustements permanents selon les situations, les sous-régimes de genre, la position hiérarchique¹⁸⁹⁹. Sur le cas de la féminité, on voit qu'elles doivent sans cesse identifier ce qui est loisible ou pas de laisser entrevoir de leur appartenance de sexe, quand bien même elles y sont constamment assignées dans l'enceinte militaire. Dès lors, les stratégies d'assimilation renvoient plutôt à des « tactiques » au sens de Michel de Certeau car, comme les policières analysées par Geneviève Pruvost¹⁹⁰⁰, les femmes militaires visent d'abord l'adaptation au sein d'un milieu où les règles leur sont imposées, telles que « l'organise la loi d'une force étrangère »¹⁹⁰¹, et cela n'implique et ne permet pas de transformation structurelle ou contextuelle de l'institution militaire suisse.

Un effet commun de l'engagement est le sentiment de distinction, de respectabilité sociale et sexuée qu'elles en tirent, celui-ci étant appuyé par le dispositif de gratification propre à l'institution. On le voit, les rétributions attendues au moment de l'entrée dans le service militaire sont bien souvent satisfaites. Dans le cas contraire, le désengagement peut intervenir. Ce sentiment de distinction semble ainsi compenser les difficultés et les discriminations subies. Il est intrinsèquement lié aux phénomènes de distanciation identitaire et attitudinale. Comme l'explique Marion Chipeaux, la distanciation identitaire consiste à se détacher de son appartenance sociale dominée ; la distanciation attitudinale se manifeste quant à elle par des discours, des opinions et des comportements qui dénigrent les personnes issues de cette même catégorie dominée et/ou stigmatisée¹⁹⁰². Ces phénomènes sont d'autant plus fréquents lorsque les personnes adhèrent au principe méritocratique et/ou sont insérées dans des sphères sociales qui le portent en fondement idéologique de leur fonctionnement¹⁹⁰³. Mon analyse rejoint ainsi celle de Katia Sorin, où

¹⁸⁹⁹ Comme le dit Christine Mennesson en référence aux travaux de Kate Huppatz, « les avantages [ou désavantages] associés à un capital de genre peuvent dépendre de la situation ». Christine Mennesson, « Gender regimes and habitus : ... », *op. cit.*, p. 16 [traduction propre].

¹⁹⁰⁰ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 250.

¹⁹⁰¹ Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien. Les arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, pp. 60-61.

¹⁹⁰² Marion Chipeaux, *Quand la réussite individuelle nuit à la solidarité intragroupe...*, *op. cit.*, pp. 29-30.

¹⁹⁰³ Martin Day, Susan Fiske, « Movin' on up ? How perceptions of social mobility affect our willingness to defend the system », *Social Psychological and Personality Science*, vol. 8, n°3, 2017, pp. 267-274.

ses enquêtées, des femmes militaires françaises, font aussi montre d'un rejet d'« une certaine image stéréotypée de la femme dans la société dans sa globalité »¹⁹⁰⁴ afin de légitimer leur place dans un milieu homosexué masculin. Elles cherchent à se distinguer de la catégorie des femmes en se distanciant des stéréotypes dominants tout en les reproduisant s'agissant des autres femmes, civiles ou militaires. Ces femmes « défailtantes » ou « banales » n'ont aucune place légitime – pour les enquêtées et pour l'institution – dans les rangs de l'Armée suisse, contrairement aux « femmes d'exception ». Les femmes militaires s'évertuent donc à se distancier des figures féminines repoussoirs dénigrées par l'institution : elles appliquent alors une sorte de « syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin »¹⁹⁰⁵ également constaté sous d'autres formes et dans d'autres univers de travail à dominance masculine. Ici, ce syllogisme prend la forme suivante : « Toutes les femmes posent problème – Je ne pose pas problème – Je ne suis pas une femme. » Cela se manifeste parfois par un double mouvement semble-t-il contradictoire : se légitimer à travers des compétences dites féminines tout en se distanciant de la catégorie des femmes et de leurs stigmates, le tout afin de parvenir à construire une perception positive de soi-même¹⁹⁰⁶.

Les enquêtées expérimentent une socialisation à la domination masculine. Si leurs postures en amont de leur engagement sont déjà marquées par une conception méritocratique de l'égalité entre femmes et hommes, l'engagement dans le milieu militaire renforce ce rapport au monde social, et plus les individus numériquement minoritaires adhèrent au principe méritocratique, plus ils peinent à percevoir et à identifier les discriminations¹⁹⁰⁷. Dès lors, ici, les femmes militaires tendent à légitimer, délimiter voire nier le sexisme institutionnel au même titre que le sexisme systémique¹⁹⁰⁸. Le dispositif institutionnel empêche d'ailleurs la collectivisation des expériences

¹⁹⁰⁴ Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ?...*, op. cit., p. 202.

¹⁹⁰⁵ Danièle Kergoat, « Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin. Le cas des ouvrières spécialisées », *Travailler*, vol. 2, n°6, 2001, pp. 105-114.

¹⁹⁰⁶ Frantz Fanon, *The wretched of the earth*, Londres, Penguin, 1963.

¹⁹⁰⁷ Voir Carlotta Young, Doris MacKenzie, Carolyn Sherif, « In search of token women in academia », *Psychology of Women Quarterly*, n°4, 1980, pp. 508-525.

¹⁹⁰⁸ Ce phénomène est identifié dans plusieurs enquêtes portant sur les *tokens*. Voir par exemples : Naomi Ellemers, Russell Spears, Bertjan Doosje, « Sticking together or falling apart : Ingroup identification as a psychological determinant of group commitment versus individual mobility », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 72, n°3, 1997, pp. 617-626 ; Manuela Barreto, Naomi Ellemers, Maria Soledad Palacios, « The backlash of token mobility. The impact of past group experiences on individual ambition and effort », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 30, n°11, 2004, pp. 1433-1445.

discriminantes et rend impossible la naissance d'une conscience de genre qui pourrait les amener à la dénonciation. La manifestation d'un discours critique n'est en effet possible que sous certaines conditions, et reste très rare et isolée. Il n'y a pas de remise en cause profonde du fonctionnement institutionnel et de son régime de genre particulièrement inégalitaire.

De plus, de par l'intériorisation de l'infériorité physique féminine et de sa naturalisation, les engagées participent à la valorisation d'une masculinité hégémonique qui ne leur est pas accessible, même si elles cherchent à s'en rapprocher. Ainsi, les femmes militaires adhèrent fortement au discours d'institution et à la manière dont cette dernière légitime ses hiérarchies internes. Elles renforcent ainsi des manières de faire, d'être et de penser qui légitiment la hiérarchisation entre les sexes. Si dans leur enquête respective Anne-Marie Devreux¹⁹⁰⁹ et Pinar Selek¹⁹¹⁰ montrent que les hommes apprennent dans les rangs militaires à devenir des dominants, les femmes apprennent, elles, à valoriser la domination masculine. Elles cherchent, par leur engagement militaire et les rétributions qu'elles en tirent, à être des dominantes parmi les dominées (ou les moins dominées parmi les dominées), à être « non-prototypiques du groupe des femmes »¹⁹¹¹. On retrouve le « schéma non pas dichotomique mais triangulaire »¹⁹¹² identifié par Olivier Schwartz concernant les catégories populaires : les femmes militaires se conçoivent entre les « femmes-femmes » et la catégorie des hommes¹⁹¹³. Elles ne peuvent ou ne veulent s'identifier totalement à l'une ou l'autre de ces catégories tout en aspirant à atteindre quelques privilèges de celle qui se situe en haut de l'échelle sociale.

¹⁹⁰⁹ Anne-Marie Devreux, « Des appelés, des armes et des femmes : ... », *op. cit.*, pp. 49-78.

¹⁹¹⁰ Pinar Selek, *Devenir homme en rampant...*, *op. cit.*

¹⁹¹¹ Marie-Laure Viallon, Delphine Martinot, « Effets de l'asymétrie numérique entre hommes et femmes dans un groupe de travail : le rôle modérateur du contexte », *L'Année psychologique*, vol. 110, n°1, 2010, p. 161.

¹⁹¹² Par dichotomique, on entend une opposition binaire (nous/eux) ; un schéma triangulaire implique donc une hiérarchie à trois niveaux. « le haut, le bas, et « nous », coincés entre les deux ». Fabien Jobard, Stany Grelet, Mathieu Potte-Bonneville, « Haut, bas, fragile : sociologies du populaire. Entretien avec Annie Collovald et Olivier Schwartz », *Vacarme*, vol. 37, n°4, 2006, p. 55. Voir aussi Olivier Schwartz, « Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine », *laviedesidees.fr*, septembre 2009.

¹⁹¹³ Ou les « hommes-hommes », car elles en distinguent, comme on l'a vu, les « hommes défaillants », soit les hommes déclarés inaptés au service militaire ou qui peinent face aux exigences physiques. On entend par « femme-femme » ou « homme-homme » les individus au bénéfice d'un système dispositionnel « traditionnel », en accord avec le genre qui leur a été assigné et qui correspond aux normes culturelles dominantes de la différenciation binaire entre femmes et hommes.

CHAPITRE 10. PORTRAITS SOCIOLOGIQUES : LOGIQUES D'ENTRÉE, PARCOURS ET TACTIQUES D'INTÉGRATION DANS L'ESPACE MILITAIRE

Pour révéler le plus explicitement possible toute « la complexité du faisceau de déterminations et de circonstances »¹⁹¹⁴ qui conduit les enquêtées à réaliser un service militaire et à se maintenir dans l'institution, ce chapitre présente cinq portraits sociologiques, soit des cas emblématiques où sont pris « comme unité d'analyse les parcours de vie dans leur totalité »¹⁹¹⁵. Après avoir abordé séparément les différentes dimensions qui participent de cette « complexité dispositionnelle »¹⁹¹⁶ pesant sur les logiques d'entrée et de maintien, ces « portraits de configurations »¹⁹¹⁷ visent à redonner à ces dimensions leur caractère imbriqué et entrelacé. Cette manière de présenter le matériel empirique permet aussi de souligner le caractère dynamique des parcours, ce qu'une analyse thématique occulte.

Ces cinq portraits mettent d'abord au jour l'entremêlement des facteurs et processus qui mènent des jeunes femmes vers le service militaire, ce qui permet d'illustrer les différentes manières dont les socialisations antérieures et les logiques de distinction se sont construites, se combinent et induisent la décision à l'engagement. Ils mettent ainsi la focale sur les modalités variées et différenciées des socialisations sexuée et politique, composées d'imbrications mais aussi de ruptures entre instances de socialisation.

Ces portraits visent également à rendre explicites toutes les imbrications de facteurs qui participent à déterminer les tactiques d'intégration ou d'assimilation des femmes et les effets de cette insertion dans l'espace militaire. Cette manière de présenter les résultats appuie ainsi la mise au jour de la diversité des appropriations différenciées des individus. Ces portraits relatent donc leur parcours militaire et tendent à montrer comment celui-ci est lié à leurs socialisations antérieures, tout en prenant en compte l'inscription des individus dans des positions et des sous-régimes de genre différenciés au sein de l'institution militaire. Ainsi, ils donnent à voir les logiques objectives et subjectives qui se

¹⁹¹⁴ Olivier Fillieule, Vanessa Monney, Hervé Rayner, *Le métier et la vocation de syndicaliste*, *op. cit.*, p. 312.

¹⁹¹⁵ *Ibid.*, p. 276.

¹⁹¹⁶ Bernard Lahire, *Portraits sociologiques...*, *op. cit.*, p. 2. Voir aussi Bernard Lahire, *L'homme pluriel...*, *op. cit.*, ; Bernard Lahire, « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », *op. cit.*, pp. 121-152.

¹⁹¹⁷ Bernard Lahire, *Tableaux de familles : ...*, *op. cit.*, p. 96.

dissimulent derrière les choix, les aspirations et les rapports au genre et au monde social. La mobilisation de ces portraits sociologiques permet de rendre compte de la manière dont l'engagement et son maintien sont « le résultat de formulations qui obéissent à des temporalités hétérogènes, à une idée qui se confirme ou s'infirme dans le cours même de la trajectoire des individus, et dans différentes configurations biographiques »¹⁹¹⁸. Dès lors, ces portraits ne constituent pas une narration descriptive de carrière, mais bien une analyse en narration.

Afin de ne pas se perdre dans la « pluralité de profils types »¹⁹¹⁹ qui résulte d'une enquête qualitative par entretiens, il faut poser une logique claire de sélection des cas. Premièrement, il s'agit d'incarner les différents idéaux-types de socialisation sexuée inversée : parmi les cinq cas sélectionnés, deux renvoient à une socialisation sexuée inversée « faible », deux à un idéal-type « modéré » et le dernier à un idéal-type « fort ». Deuxièmement, les enquêtées présentées ci-dessous ont été choisies car elles présentent des tactiques différenciées d'intégration/d'assimilation au sein de l'Armée suisse. Enfin, les cas ont également été sélectionnés sur la base de leurs origines sociales, de leur orientation politique et de leur position dans l'Armée suisse (caserne, troupe et fonction combattantes ou non-combattantes, grade et statut), dans un objectif de diversification, mais pas seulement : il s'agit aussi de montrer que les logiques d'engagement et les tactiques de maintien ne découlent pas d'une seule et unique caractéristique, afin d'aller à l'encontre du sens commun. Par exemple, les socialisations inversées ne sont pas le propre des classes populaires, et elles ne suffisent pas à comprendre l'engagement dans l'armée.

Comme dans le reste de cette thèse, les noms des lieux et les prénoms ont été modifiés.

¹⁹¹⁸ Mathias Thura, « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *op. cit.*, p. 58.

¹⁹¹⁹ Philippe Gottraux, Cécile Péchu, *Militants de l'UDC...*, *op. cit.*, p. 28.

Tableau 42. Portraits sociologiques : cas sélectionnés

	SSI ¹⁹²⁰	Origines sociales	Orientation politique	Troupe ¹⁹²¹	Fonction	Grade et statut
<i>Alémaniques</i>						
AGATHE	Modérée	Moyennes supérieures	Droite	C Infanterie	NC Soldate échelon de conduite	Sergente Contractuelle
JEANNE	Faible	Aisées	Droite	C Aviation	NC Soldate d'aviation	Sergente-majore Milice
PAMINA	Modérée	Moyennes	Droite	NC Logistique	NC Soldate du train	Lieutenante Contractuelle
<i>Romandes</i>						
AGNÈS	Modérée	Moyennes inférieures	Gauche	C Infanterie	C Fantassine sanitaire d'unité/C1 en SL	Appointée-cheffe Milice
SANITA	Forte	Populaires	Indéterminée	C Infanterie Aviation	C Soldate de sûreté d'aérodrome	Soldate Milice

10.1 Portrait 1 – Agathe

Portrait de la sergente Agathe, soldate échelon de conduite, troupes de l'infanterie.

23 ans, sans diplôme - apprentissage en cours, origines sociales moyennes supérieures.

Fuir le monde civil et « prendre un autre chemin »

L'engagement d'Agathe s'inscrit dans un rejet du monde civil ainsi que dans une aspiration à entrer dans un univers où de réelles opportunités lui seront offertes, elle qui se trouve en situation de potentiel déclassement social. Agathe grandit à Tovassière, un village de l'agglomération d'une grande ville suisse. Sa mère, originaire d'Italie, y est employée communale. Son père possède son propre petit bureau d'architecture au centre de la capitale cantonale. Agathe est très admirative de la réalisation professionnelle de

¹⁹²⁰ Idéal-type de socialisation sexuée inversée.

¹⁹²¹ C : combattantes ; NC : non-combattantes.

son père et de son travail. Elle a une petite sœur qui effectue un apprentissage d'employée de commerce.

Agathe poursuit une scolarité standard jusqu'au gymnase où elle rencontre des difficultés et redouble une année. Elle réalise son travail de maturité sur le sujet des femmes dans l'Armée suisse, ce qui l'amène même à faire un voyage au Kosovo pour interviewer des femmes engagées au sein de la Swisscoy. Mais son travail est sanctionné d'une note éliminatoire, et ce malgré un investissement qu'elle estime très important :

« Parce que j'avais écrit des choses trop positives sur l'armée. Mais j'ai dit : "Mon cher professeur, j'ai interviewé des femmes, les femmes elles veulent faire l'armée, donc qu'est-ce que vous croyez sur les réponses que j'ai eues ?" J'avais aussi donné des points négatifs mais il y en avait peu par rapport au positif. Ils m'ont dit : "Ouais mais au lycée, c'est clair l'armée n'a pas une bonne image." Donc voilà pfff... Donc je suis partie à l'armée. Voilà. [rires]. »

L'engagement militaire d'Agathe s'inscrit dans le prolongement d'une déception face à l'institution scolaire qui ne reconnaît pas le sérieux et l'investissement en temps et en argent qu'elle a fournis pour ce travail, et qui évalue selon elle de manière subjective et partielle. Elle perçoit également l'institution scolaire comme hostile à l'armée. Face à cette représentation du milieu scolaire, qu'elle rattache aussi au monde professionnel civil, Agathe a développé une aspiration à trouver dans l'armée une institution prête à l'estimer de manière équitable.

Agathe pratique une multitude d'activités durant son enfance et son adolescence, dont la nature varie beaucoup. Ainsi, issue d'un milieu aisé, elle pratique des loisirs représentatifs de ses origines sociales : elle fait du piano depuis plus de 18 ans, du violon depuis cinq ans, et pratique plusieurs autres formes d'art comme le chant et la calligraphie. Elle pratique aussi un sport plutôt populaire, le football. Sous l'impulsion de son père, elle commence ce sport très tôt, vers ses sept ans, et atteint un haut niveau : elle rejoint l'équipe féminine des moins de 17 ans d'un grand club suisse et de l'équipe nationale. Elle interrompt sa carrière à 17 ans suite à une blessure et veut se ménager en vue de son service militaire, sa « principale ambition ». Par ses pratiques sportives et culturelles –

Agathe participe également à des concours de piano et en a remporté plusieurs –, elle s'est forgé un goût pour la performance et la compétition.

L'intérêt d'Agathe pour l'armée lui vient de son père qui a été grenadier à Isonne, une fonction militaire très valorisée car très exigeante physiquement. Resté au grade de soldat, il lui parle beaucoup de son expérience et met même en pratique des choses qu'il a apprises en caserne en sortie avec ses filles :

« Quand j'étais enfant, mon père faisait des bivouacs avec nous, comme à l'armée, et j'étais toujours un peu intéressée. [...] En principe, c'est mon père qui m'a donné l'intérêt pour l'armée. Il en parlait beaucoup. [...] C'était une bonne expérience pour lui. Parce que la relation entre les copains, se faire des copains si proches... Et il a vu aussi ce qu'on peut réussir ensemble, c'est inimaginable. Donc c'est super. »

Par ces pratiques, elle développe également un goût pour les activités en extérieur, dans la nature, et l'action. L'entourage amical d'Agathe est principalement composé d'hommes. Elle a en effet peu d'amies car elle estime qu'il y a toujours une sorte de « méfiance » entre les femmes, de « concurrence » dans la séduction des hommes, ce qui ne lui plaît pas. Elle présente un rapport détaché à son groupe de sexe, voire dédaigneux, ce qu'elle exprime particulièrement lorsqu'elle me parle de sa sœur. Agathe a une relation privilégiée avec son père et insiste sur ce qui la différencie de sa sœur au niveau des hobbies et du caractère : « Ouais elle est spéciale. [...] Elle ne fait pas de sport, seulement la fête, le fête, le fête ! [rires] Elle est beaucoup moins sérieuse que moi. Elle, elle ne fera jamais l'armée, c'est sûr. » Agathe estime avoir eu une éducation très portée sur la discipline et le respect, plus que sa sœur pour qui ses parents sont plus « permissifs ». Elle raconte que durant son enfance, elle n'était pas une « vraie petite fille » et elle considère la féminité comme quelque chose d'ennuyant : « Moi je n'étais pas une femme féminine, j'aime être une femme, je montre ça aussi, mais c'est ennuyeux si je fais seulement ça. Moi, quand je mourrais, je veux avoir trouvé mes limites. Ça j'ai trouvé au foot, dans la musique et à l'armée, ouais. »

Agathe, déçue par le milieu scolaire et en risque de déclassement social par rapport à la position de ses parents, aspire à autre chose, à un milieu qui lui offrirait de réelles opportunités :

« C'est pour faire quelque chose d'autre, faire quelque chose de nouveau, connaître de nouvelles situations, de nouvelles personnes, un nouveau système hiérarchique, l'ordre et... Ouais c'est aussi super si on peut tirer et grader. Oui, moi je fais aussi ça pour prouver à mes parents ou à d'autres femmes "Hey, c'est possible". »

Pour Agathe, le service militaire est « une bonne chance pour prendre un autre chemin ». Le service militaire l'intéresse dès son adolescence, mais elle n'est pas sûre d'oser franchir le pas. À 18 ans, elle reçoit la lettre d'invitation à la journée d'information et s'y rend. Elle y rencontre des femmes militaires et, elle qui avait peu confiance en ses possibilités jusqu'alors, constate que l'armée est à sa portée : « J'avais peur, j'avais très peur, mais j'ai vu aussi quelles femmes il y avait à l'armée, du coup je me suis dit : "Alors tu peux aussi le faire, regarde elle ! Si elle fait ça, qu'elle réussit ça, tu le peux aussi !" » Agathe est binationale et détient aussi le passeport italien ; elle a donc la possibilité, d'autant plus qu'elle maîtrise la langue, de faire son service en Italie : « Mais je ne voulais pas aller à la guerre, donc je suis resté ici. » Le coût de l'engagement militaire est perçu comme moins important en Suisse. Elle s'inscrit donc au recrutement à l'âge de vingt ans, au moment où elle doit achever sa maturité, car Agathe vise de rejoindre, à travers son service militaire, la formation d'officière.s professionnel.le.s, soit les études de *bachelor* en *Staatswissenschaften* (en « affaires publiques » : sciences politiques, sociales et militaires) à l'École polytechnique fédérale de Zurich. Suite à son échec, elle envisage dans un premier temps de reprendre ses études de maturité gymnasiale à l'issue de son service militaire.

Malgré son discours de rejet du travail de l'apparence, Agathe affiche une *hexis* corporelle féminine : elle porte des vêtements féminins, un maquillage léger, de nombreux bijoux discrets, un piercing au nez, et ses longs cheveux blonds sont coiffés avec soin. Elle est de grande taille avec une carrure svelte et conserve de son parcours sportif de bonnes capacités physiques bien qu'elle avoue avoir beaucoup perdu de sa force et de son endurance depuis l'interruption de sa carrière de footballeuse (ses points aux tests

sportifs de l'armée tendent à le confirmer). Elle adopte des postures conformes à ce que l'on peut s'attendre traditionnellement de la part d'une femme (assise jambes croisées, occupe peu l'espace, joue avec ses cheveux, etc.) et sa façon de s'exprimer est plutôt douce et posée bien qu'il lui arrive d'user de mots grossiers (surtout lorsqu'elle parle de ses interactions au sein de l'armée). La socialisation sexuée inversée d'Agathe peut être ainsi qualifiée de « modérée ».

Pour Agathe, l'égalité entre femmes et hommes en Suisse est satisfaisante même si elle identifie toujours des difficultés dans le milieu du travail :

« Oui, mais je pense que dans le travail, dans les lieux de travail ce n'est pas encore si égal que ça. Il y a toujours les salaires et les postes hiérarchiques aussi. Ça on peut encore améliorer. Mais en général je suis assez contente, ça fonctionne. En comparaison, quand on voit les autres pays, on est bien mieux. »

Agathe ne se dit pas intéressée par le féminisme, trop « extrême » et trop orienté « révolution » pour elle. Son rapport au genre demeure traditionnel dans le sens où elle ne développe pas une attitude critique envers les normes de genre dominantes¹⁹²².

Agathe s'oriente à droite, même si elle rejette la logique dualiste politique de l'axe droite-gauche et le jeu politique. Pourtant, elle continue de s'intéresser à la politique et de voter régulièrement ; elle peut d'ailleurs citer et expliciter les enjeux des prochaines votations en date. Elle donne sa sympathie au parti des Vert'Libéraux : elle explique cela par le fait qu'elle a hérité, du côté de ses parents, d'un souci pour les questions environnementales. En effet, avant leur divorce – qui intervient alors qu'elle est âgée de 21 ans – ses parents discutent beaucoup de politique à table. Sa mère s'oriente à gauche, en faveur des Vert.e.s, tandis que son père est affilié au PLR. Sa sœur ne s'y intéresse pas, « car voilà, les trucs un peu sérieux, ça la dépasse ».

Si elle rejette le patriotisme, qu'elle trouve « trop folklorique » (« Je ne me lève pas s'il y a l'hymne national qui se joue, et je ne fais pas comme ça [elle met sa main sur son cœur].

¹⁹²² Christine Mennesson montre pourtant que la pratique féminine de haut niveau du football facilite le développement d'attitudes plus critiques. Christine Mennesson, « Gender regimes and habitus : ... », *op. cit.*, p. 13.

Non, je ne le fais pas. Vraiment pas. »), elle se positionne à droite pour « ce qui est social, comme avec les étrangers ». C'est sur la question de l'immigration qu'elle développe en effet un positionnement fort, en lien avec le centre de requérant.e.s d'asile de son village. Elle exprime un discours racisant :

« Cette chose avec les étrangers, il faut faire attention. Parce que les étrangers, on les voit au civil mais aussi à l'armée, et ces personnes, les Albanais, les Serbes, ils ont tendance à être plus violents que les autres. J'ai vu ça ! J'ai vu ça ! Et ça, c'est dangereux, il faut faire attention. Et dans mon village à [Tovassière], [...] ils ont agrandi la maison pour les requérants d'asile ! Dans mon village ! Pourquoi on investit pas ça pour des écoles qui sont vraiment veilles maintenant !?! Ça je ne comprends pas, vraiment pas. Et moi je paie ! »

Elle s'oppose aux positions de gauche pour un accueil plus ouvert aux étranger.ère.s et réitère son rejet de l'institution scolaire qui, pour elle, surtout au niveau du gymnase, véhicule des idées politiques de gauche comme la « tolérance » face aux étranger.ère.s.

Se maintenir dans l'institution au prix des violences sexistes

Agathe s'inscrit au recrutement à l'âge de 20 ans. Malgré son parcours sportif, elle obtient des résultats moyens au test de fitness de l'armée (TFA), soit 42 point sur le barème mixte et n'accède pas à la distinction sportive, ce qu'elle explique par une douleur au muscle qu'elle s'est faite deux jours auparavant. Agathe n'obtient pas la recommandation de cadre mais a de très bons résultats au test d'intelligence. Sur sa feuille rose, elle choisit la fonction d'exploratrice et de fantassine, soit des fonctions très exigeantes de l'infanterie qui exigent un nombre de points importants au TFA, respectivement 80 et 65 points. Pour elle, l'Armée suisse c'est d'abord à l'infanterie, arme qui « porte le poids principal du combat »¹⁹²³ ; son attrait pour cette arme et les fonctions de combat découle des récits de son père dont la fonction militaire était marquée par l'action offensive : « Si tu fais

¹⁹²³ Armée suisse, « Jobs militaires et dans la protection civile », *op. cit.*

militaire, tu fais juste. Tu fais militaire dans l'infanterie. Juste. Du combat. Je veux vivre ça. »

Son entretien d'affectation ne se déroule pas comme prévu. Les recruteur.trice.s lui annoncent l'impossibilité de lui attribuer les fonctions souhaitées en raison de ses résultats aux tests sportifs. Agathe est dès lors inquiète et souligne l'opacité de l'interaction : « Et tu as peur parce que tu as devant toi une personne très haut gradée et tu ne sais rien de comment la sélection elle se passe. » Ses interlocuteur.trice.s soulignent cependant ses bons résultats aux tests d'intelligence et plaisantent sur le fait qu'elle est « trop intelligente pour l'armée ». L'échange donne place à la négociation et le colonel lui propose la fonction de soldat.e échelon de conduite dans l'État-major, dont Agathe ne connaît rien : « J'ai demandé : "Mais je suis dans l'infanterie ?" – "Oui vous êtes dans l'infanterie." – "Alors okay." Agathe est soulagée de pouvoir rejoindre l'infanterie car elle a peur d'être affectée, du fait qu'elle soit une femme, à une fonction et une troupe qu'elle mésestime :

« Je ne voulais pas aller à l'aviation. L'aviation, ce n'est pas l'armée. J'avais peur qu'ils me mettent là-bas. Parce que les hommes militaires professionnels, des fois ils ne veulent pas de femmes dans l'armée donc ils leur donnent des fonctions très pfff, comme ordonnance de bureau ou quelque chose comme ça. »

Agathe signe son engagement, même si elle se dit tout de même « un peu déçue à cause de la fonction parce que c'était mon rêve de faire explorateur ». Elle débutera son école de recrues en juillet de l'année suivante, à la caserne d'infanterie de Sépaz.

Après huit semaines d'école de recrues, Agathe est sélectionnée pour l'avancement et rejoint l'école de sous-officier.ière.s à Fécon, toujours dans l'infanterie ; c'est à ce moment-là que je fais sa rencontre. Elle retourne ensuite à Sépaz pour le paiement de ses galons en tant que cheffe de groupe et obtient le grade de sergente. En l'absence d'une formation achevée, Agathe ne peut pas rejoindre l'école d'officier.ière.s mais obtient une place de militaire contractuelle durant un an dans la caserne de Fécon.

L'école de recrues d'Agathe ne débute pas sous les meilleurs auspices : non seulement ses parents divorcent mais elle subit dès son entrée des moqueries et des attouchements de la part de ses camarades, et même, un soir de sortie, une agression sexuelle d'un sous-officier. Les attouchements commencent lors d'une première sortie à laquelle elle participe suite à la distribution des tenues de sortie (tenue A) ; dans son récit, elle insiste sur le fait qu'elle a appliqué strictement le règlement sur l'habillement en tenue A et qu'elle a choisi de renoncer aux marges de manœuvre permises quant aux attributs de la féminité :

« J'ai fait tout comme le dit le règlement, aussi les cheveux coiffés en chignon. Non je n'avais rien fait de faux, tu peux seulement mettre un peu de maquillage mais je n'ai même rien mis. Rien qui ne puisse renvoyer au sexuel ou je ne sais quoi. Et ce jour-là, il y avait des hommes qui ont fait des photos de moi, aussi des cadres. J'étais pour la première fois en sortie avec des camarades, parce qu'après quatre semaines on est plus proches qu'avant, et là ils m'ont touché le cul et tout ça. Et au début j'étais très ouais... Parce que je ne connaissais encore rien du tout alors je ne disais rien. »

Dès ses débuts, Agathe ressent la nécessité d'autocontraindre son corps et son comportement pour ne pas « renvoyer au sexuel » et insiste sur le fait qu'elle n'a « pas cherché » ces attouchements, en réaction au phénomène encore dominant du *victim-blaming* où les femmes, par la mise en valeur de leur féminité, « provoqueraient » de telle réaction et un désir « incontrôlable » chez les hommes. Elle ne parvient pas à réagir face à ces agissements car elle est peu informée de ses droits. Mais lors d'une sortie suivante, elle est poussée à bout. Son sergent-chef, ivre, lui propose de coucher avec lui. Elle refuse, s'enfuit dans sa chambre où elle est cantonnée seule, et se prépare pour la nuit. Mais il la rejoint et l'agresse. Sa section est alertée par ses cris et l'agression cesse. Son chef de section prévient sa hiérarchie et sa première-lieutenante est avertie : « Après, elle est venue vers moi le lendemain, elle a dit : "C'est vrai ce qu'on m'a dit ?" J'ai dit : "Oui, j'ai encore un SMS [télémessage] de ce sous-officier", et je le lui ai montré. » La première-lieutenante fait remonter l'affaire en vue de sanctionner l'agresseur. Mais sa supérieure réagit également en ordonnant à Agathe de revoir son comportement et sa tenue : elle lui demande de ne plus porter la jupe, de ne plus se maquiller, de se couper les cheveux et aussi de ne plus se rendre aux sorties. Face à ces injonctions, Agathe est désemparée :

« J'ai dit okay, parce que je ne savais pas encore... Donc le week-end, je suis rentrée chez mon père et je lui ai dit que je n'en pouvais plus : "Elle veut que je fasse ça, ça, ça, ça !" Il a dit : "Non, c'est ton droit, elle ne peut pas te dire comment tu dois avoir l'air, elle veut quoi encore que tu aies un pénis ?" [rires] Donc je suis retournée vers le chef de section, il a dit : "Laissez faire..." »

Si l'agresseur d'Agathe a été sanctionné (elle ne connaît pas la sanction exacte), on remarque que l'une des premières mesures de sa supérieure est d'ordonner à Agathe de revoir son comportement et son *hexis* corporelle, allant jusqu'à lui interdire les sorties.

La responsabilité d'Agathe sera mise en doute plusieurs fois suite à cet événement : d'abord par ses camarades de la section romande, le soir même des faits, qui ont affirmé à la première-lieutenante qu'Agathe avait attiré le sous-officier dans sa chambre, puis juste avant son départ en école de sous-officière.s, où un major l'accoste : « Il a dit : "C'est juste que c'est toi la fautive ?" J'ai dit : "Non c'était vraiment lui mais je n'ai pas de preuves." Et il a dit : "Non j'en suis sûr, les femmes elles sont ici juste pour ouvrir leur chambre." ». Agathe essuie le discours récurrent qui affirme que les femmes militaires, ou du moins certaines d'entre elles, ne réalisent un service militaire que dans le but de rencontrer des hommes et d'y avoir des relations sexuelles. Cette agression aura des répercussions sur la suite de son engagement militaire : sa responsabilité sera sans cesse remise en cause et un règlement inédit sera même mis en place par sa hiérarchie alors qu'elle occupe un poste de militaire contractuelle, dans le but de contrôler et de limiter ses interactions avec ses homologues masculins. Son vécu manifeste à l'extrême le contrôle social qu'expérimentent les femmes militaires au sein de l'institution militaire helvétique.

Durant son parcours, Agathe endure aussi diverses formes de résistance, notamment de la part de supérieurs : elle raconte avoir rencontré plusieurs membres de l'institution qui « n'aiment pas les femmes dans l'armée », une attitude qu'elle circonscrit aux militaires professionnels :

« J'ai l'impression qu'il s'agit surtout de militaires professionnels qui n'aiment pas les femmes dans l'armée parce que c'est contre le système militaire [...]. Ils ont une pensée très antique. Et surtout si tu es une femme qui est dans l'infanterie. J'en ai

entendu certains dire : "Une femme, elle n'a rien à chercher dans le combat !" Si tu es dans les forces aériennes ou quelque chose comme ça, c'est égal, mais l'infanterie ça doit rester masculin pour eux. »

Comme d'autres enquêtées, Agathe attribue et circonscrit ce genre de comportements et de représentations à la catégorie des militaires professionnels. Mais elle rencontre également des résistances auprès de ses subordonnés lorsqu'elle endosse le rôle de cheffe de groupe au grade d'appointée-cheffe : certains se montrent réticents à l'idée d'avoir une supérieure : « Il y en avait plusieurs qui ont dit : "Non je ne veux pas être conduit par une femme !" [rires jaunes] Et bien si c'est comme ça vous allez faire des pompes et voilà hein ! » Agathe parvient petit à petit à se faire respecter « en leur montrant que j'avais des compétences qu'ils n'avaient pas encore. Là ça les calme ». Au terme de l'école de recrues où elle paie ses galons, ses rapports se dégradent avec l'un de ses camarades sous-officiers, un tessinois qui « était toujours un peu jaloux de moi » et qui lui manque de respect devant ses recrues. Étant l'un des plus compétents parmi les chef.fe.s de groupe, ses homologues masculins le suivent dans ses moqueries, ce qui amène Agathe à être mise à distance du groupe. Ces rapports difficiles se soldent par une médiation en résolution de conflit en présence des cadres, ce qui finit par améliorer la situation. Mais la crédibilité d'Agathe vis-à-vis de ses recrues est entachée.

Le parcours d'Agathe montre que le bagage culturel, sanctionné par des diplômes civils, est important au sein de l'institution militaire helvétique, et qu'il a son poids pour ouvrir ou fermer des vocations. Si son échec scolaire l'a d'autant plus amenée à se lancer dans la voie militaire¹⁹²⁴, cette situation aura des répercussions sur ses possibilités d'avancement et de professionnalisation dans l'univers militaire :

« Le premier jour, j'ai dit à mes supérieurs que je voulais faire officier et tout de suite, la premier-lieutenant m'a dit : "Tu ne peux pas faire officier." – "Mais pourquoi ?" – "Tu n'as pas terminé de formation, tu étais au gymnase mais tu n'as pas la maturité donc tu n'as rien, tu peux seulement faire sous-officier." Pour moi c'était un désastre

¹⁹²⁴ Je signale que son échec scolaire n'est pas le déclencheur de son choix de réaliser un service militaire. Agathe est en effet inscrite au recrutement en amont : si cet événement biographique, qui se caractérise par une forme de rupture, ne constitue pas un point de bifurcation, il participera au maintien d'Agathe dans l'institution militaire.

parce que je voulais étudier les *Staatwissenschaften*, ce sont des études pour être après officier professionnel, c'est à l'ETHZ et au MILAK¹⁹²⁵. Okay alors je vais faire sous-officier [rires nerveux]. »

Plus tard, lors de son paiement de galons pour le grade de sergente, Agathe attire l'attention d'un major qui lui propose de réaliser le test d'aspirant.e.s officier.ière.s. Après plusieurs épreuves on lui annonce, lors de sa promotion au grade de sergente, qu'elle peut accéder à la formation d'officière mais qu'il demeure le problème qu'elle n'est pas au bénéfice d'une formation achevée. Un colonel lui fait alors la proposition de devenir militaire contractuelle avant de terminer sa maturité. Agathe devient donc militaire contractuelle pour une durée d'un an dans les troupes de l'infanterie. Mais l'idée de redevenir étudiante ne l'enchant pas et cela la mettrait dans une situation financière délicate. Elle décide alors d'opter pour un apprentissage de trois ans pour obtenir un certificat fédéral de capacité comme assistante en soins et santé communautaire, une formation très féminisée et peu valorisée sur l'échelle salariale. Mais Agathe ne le fait « que pour devenir militaire professionnelle », d'ailleurs sa formation ne l'« intéresse pas plus que ça, même si ça peut être utile » : une fois son diplôme obtenu, elle espère recevoir une proposition pour sergente-majore cheffe lors de ses cours de répétition. Elle vise la fonction d'adjudante, afin d'« être professionnel sur le terrain », « pour former les autres » et éviter d'être « enfermée dans un bureau comme le sont les officiers de carrière qui ne s'occupent que de ce qui est administratif et gestion ».

Face aux récits d'Agathe sur ses expériences au sein de l'Armée suisse, une incompréhension me saisissait malgré moi : comment, après tout ce qu'elle a vécu comme expériences négatives, conserve-t-elle cette volonté de se maintenir dans l'institution et d'y faire carrière ? Comment peut-elle qualifier cette expérience de « superbe » ? On peut trouver réponse dans son rapport politique au monde social et son rapport au genre, issus de son parcours antérieur et qui se développent par son expérience militaire, ainsi que dans les rétributions symboliques et matérielles qu'elle retire – ou aspire à retirer – d'une carrière dans l'armée.

¹⁹²⁵ Militärakademie, en français : Académie militaire (ACAMIL) à l'EPFZ.

Les comportements et violences sexistes qu'elle a essuyées au sein de l'armée, Agathe ne les a pas intégrées comme expériences d'une injustice systémique ou institutionnelle : pour elle, ses déboires sont le produit d'individualités qu'elle dissocie de l'institution elle-même, mobilisant la rhétorique de la « pomme pourrie ». Cette vision s'inscrit dans le prolongement de son rapport méritocratique et individualiste au monde. Dans cette même logique, ces épreuves sexistes sont le fruit du « mauvais » comportement d'autres femmes militaires. Durant l'entretien, elle revient souvent sur l'une de ses camarades qu'elle côtoie lors de son paiement des galons : celle-ci n'a pas respecté le règlement quant à l'habillement et le maquillage, ce qui amène Agathe à la cataloguer parmi les « femmes qui sont ici pour les hommes » :

« Elle se mettait du rouge à lèvres bien rouge, toujours très maquillée avec les cheveux portés longs, toujours ! Donc elle n'a pas vraiment respecté le règlement, elle n'a pas pris des collants gris comme demandé mais de couleur naturelle. Mais ça c'est sexuel ! Et j'ai vu qu'elle a fait refaire sa tenue de sortie chez un couturier, donc ça c'est illégal, les hommes aussi ils ne peuvent pas le faire. [...] J'ai dit à son chef de section : "Ça ne va pas, il faut changer ça !" Parce que s'il y a une femme qui est comme ça, ce sera un préjugé sur toutes les femmes. C'est comme ça. »

« C'est comme ça. » Pour Agathe, ce genre de comportement met à mal l'image des femmes militaires et est à la base des attitudes et représentations sexistes qui s'imposent dans l'enceinte militaire, contre lesquels elle ne peut rien et qui sont donc, en quelques sortes, rationnels à ses yeux. Agathe me confie également les rumeurs qui courent au sein de la caserne à l'encontre de cette même camarade, qui aurait « eu une relation avec un lieutenant » et couché avec lui durant le service. Elle me parle aussi d'une lieutenant qui a eu une relation sexuelle avec l'un de ses camarades. Celui-ci a filmé leurs ébats et la vidéo a fait le tour des casernes :

« Pour elle, ça a été très, très dur mais elle a aussi fait des choses très, très mauvaises. Elle a fait du sport avec des shorts très, très courts, tout rose, elle portait du faux mascara, des faux cils, pendant le service ??? Ça ne marche pas, il ne faut pas faire ça ! »

Malgré ce qu'elle a elle-même vécu, Agathe explique et justifie le sexisme et rattache ces discriminations à la responsabilité des femmes. Elle blâme les victimes. Il est donc

nécessaire pour elle de s'en distinguer : « Il y a deux types de femmes : celles qui font ça pour elles, pour leur développement, avoir une expérience de vie, *comme moi*. Et celles qui viennent pour être au milieu d'hommes, qui cherchent la provocation. »

Il peut paraître étonnant d'entendre Agathe se faire la vectrice de rumeurs alors qu'elle expérimente elle-même de fausses accusations durant son service : lors d'une sortie, elle et trois de ses camarades préfèrent regarder la télévision dans la chambre des sous-officiers. Elle tombe endormie dans leur chambre. Un lieutenant la voit et prend une photo qu'il s'empresse de montrer au commandant de compagnie. Agathe est convoquée mais sa bonne réputation auprès de ce cadre ne lui vaut pas de sanction. Mais le doute quant à sa morale sexuelle s'installe chez ses camarades. Elle présente cet évènement comme une faute qu'elle a commise. On voit ainsi à quel point le régime de genre militaire impose et intègre chez Agathe une autocontrainte très forte : c'est à elle de veiller à ne pas entacher l'image des femmes militaires et cette responsabilité incombe, pour elle, à chacune d'entre elles. Dans son récit, elle souligne à quel point elles doivent faire attention à leur comportement pour ne pas attiser de fausses interprétations :

« Par exemple tu ne peux pas dire : "Ils m'ont pris dans mon cul !" [traduction littérale], ça veut dire ils m'ont stressée [en allemand]. Si une femme dit ça, tout le monde pense : "Aïe aïe aïe !" Et il y a aussi des hommes qui ne me connaissent pas qui ont dit : "La recrue [Agathe], elle a pris ma bite dans sa bouche !" Je ne connais même pas cette personne ! [ton exaspérée] Même pas une idée de qui c'est, rien ! Mais tout le monde en a parlé ! Si un homme dit quelque chose comme ça, personne ne le remet en question, on le croit tout de suite. Mais pourquoi ? Parce qu'il y a des femmes qui font ça. »

Véhiculer des rumeurs et des histoires sur les autres femmes, se placer en position de jugement des comportements de ses paires, sont également des moyens (apparemment peu efficaces) pour Agathe de montrer qu'elle condamne et se met à distance de ces comportements stéréotypés.

Agathe est très critique vis-à-vis des « avantages » dont elle peut bénéficier durant son service. On peut lire cela comme une manière de se mettre du côté de ses camarades, qui se plaignent d'une inégalité de traitement imposée par l'institution, afin de garder une

crédibilité et éviter que leurs critiques ne se retournent contre elle. Car Agathe considère toutefois ces « avantages » comme rationnels pour ce qui est des barèmes physiques différenciés pour l'avancement :

« Les tests sportifs, ils ont fait plus facile. Pas plus facile mais avec des résultats qui sont un peu adaptés pour les femmes. Si une femme fait vingt pompes, un homme doit en faire quarante. Ça, c'est pas juste pour les hommes, vraiment pas, ils détestent ça, mais comme ça on a les mêmes chances. Parce que sinon il n'y aurait pas de cadres femmes. Il n'y en aurait pas. »

Pour Agathe, c'est aux femmes de s'adapter à l'institution militaire et non l'inverse – « ce n'est pas possible d'avoir une bonne relation avec les autres, d'être pareilles, s'il y a des adaptations pour les femmes » –, mais elle considère que l'infériorité physique féminine légitime certaines de ces différences. De plus, comme elle aspire à une carrière professionnelle, ces adaptations améliorent ses chances d'y parvenir.

Pour Agathe, les difficultés que rencontrent les femmes militaires renvoient à leurs propres défaillances, à leur manque d'adaptation à l'univers homosexué militaire ; cela l'amène à renforcer sa conception des rapports sociaux de sexe hiérarchisés et qui normalise le sexisme. Cette conception s'inscrit dans un sentiment d'impuissance qui enjoint à l'assimilation, d'autant plus nécessaire que la démarche est volontaire :

« Si une femme veut faire l'armée, elle ne peut pas s'exprimer, il faut toujours être silencieuse [ne pas être critique]. Les hommes ils peuvent l'être parce qu'ils doivent faire l'armée, mais nous les femmes non, c'est interdit pour nous. Parce que sinon ils disent : "Eh tu as voulu faire le service militaire, alors tu ne peux pas te plaindre !" »

L'incorporation de ce rapport au genre – qui s'appuie sur la hiérarchisation entre les sexes – est rendue possible par les rétributions qu'Agathe tire de son engagement militaire. Face à la dévalorisation de son groupe de sexe, elle cherche une valorisation d'elle-même individualisée malgré le sexisme et les violences qu'elle subit. Car le récit de son expérience militaire est aussi ponctué de réussites personnelles et gratifiantes. Comme beaucoup de femmes militaires, Agathe dit ne pas avoir rencontré de difficultés particulières au niveau des exigences physiques tout en soulignant qu'elles sont très

hautes dans l'infanterie. Les expériences qu'elle raconte le plus volontiers sont celles où elle occupe une fonction d'autorité, comme lors de son test d'aspirant.e.s officier.ière.s :

« Cette épreuve était très, très dure. Tu connais la voiture *Eagle* ? Donc le colonel a dit : "Les aspirants, vous avez toute la nuit pour mettre cette voiture en terre et sergent [Agathe] vous êtes en charge de la conduite pour tout le monde !" C'était aussi nouveau pour moi de conduire 20 ou 25 personnes, pour un exercice aussi dur. Mais, j'étais très, très heureuse parce que j'avais déjà fait des expériences de conduite, [...] et donc on a réussi ça, et dans un temps incroyable ! »

De même, face à un officier qui ne l'apprécie pas, Agathe tire une forte satisfaction de le voir la complimenter pour son travail, ce qui appuie pour elle la dimension méritocratique du milieu militaire :

« Donc le dernier exercice que je devais faire, j'ai fait et après l'adjudant est venu et il m'a dit : "Soldat [Agathe], maintenant vous avez tout compris, c'était une leçon formidable, c'est tout à fait ça qu'on veut !" Et ils m'ont donné la plus haute note ! Donc mes camarades, ils étaient un peu jaloux, c'est clair, et là a commencé le respect. Parce que mes camarades ont vu que j'étais meilleure qu'eux. »

Agathe, selon son récit, excelle dans la prise de fonction de conduite, ce qui lui permet de se valoriser et de se distinguer, et également d'acquérir de nouvelles compétences :

« L'armée, c'est super parce que j'ai appris à conduire. Avant ça, je n'avais pas beaucoup de confiance en moi-même. Et avec l'armée, je sais maintenant que je peux me mesurer à tout. [...] Parce que c'est une chose, je suis bonne là-dedans et ça m'a donné de la confiance. Ça change ton caractère, ton attitude. »

Agathe accède à travers son expérience militaire à des compétences et positions de *leader*. Sa fonction militaire lui permet également de se distinguer à l'interne de l'armée, en opposant les troupes ; elle parle notamment de l'artillerie, où les militaires sont selon elle « vraiment stupides », tandis que pour sa fonction, soldate échelon de conduite, « là il faut être intelligent ». La position et les expériences d'Agathe dans le champ militaire lui permettent de prendre sa revanche sur le champ scolaire. Elle en use pour se distinguer

socialement des étudiant.e.s « qui rouspètent trop » ou des apprenti.e.s « pas intelligents », en s'extrayant du classement basé sur l'échelle des diplômes civils. Avec l'armée, c'est comme si elle était au-dessus de tout cela. On saisit la force et l'importance des rétributions sociales et symboliques que tire Agathe de son vécu militaire dans l'opposition qu'elle met constamment entre cet univers et le monde civil : « Les cours de répétition [CR], à mes yeux, c'est une bonne chance pour fuir la vie civile. Tu as ta vie dans le civil et hop tu as le CR, tu peux aaaah... Comme je l'ai dit, les cours de répétition, c'est comme des vacances au vert [rires]. »

Les rétributions que tire Agathe se manifestent sous la forme d'une distinction de classe, mais également d'une distinction de genre. Lorsque l'on aborde l'éventualité d'une extension du service militaire obligatoire aux femmes, elle manifeste de nombreuses réticences et considère que « l'infériorité physique » des femmes – qui ne semble pas la concerner – ne le permet pas :

« On ne peut pas rendre le service obligatoire pour les femmes parce que les hommes ils ont une génétique, la force, même s'ils sont comme ça [me montre son petit doigt], même si ils sont comme ça [mime une personne grosse], c'est égal, ils ont la force. *Mais pas toutes les femmes.* Si tu regardes, quelle femme tu peux vraiment dire : "Ouais elle, elle peut faire ça" ? Je suis sûre qu'il n'y en a pas beaucoup. Regarde elle [elle me montre une jeune fille sur la terrasse], ou je ne sais pas... On ne peut pas exiger ça. »

Pour Agathe, le service militaire lui permet de s'extraire à la fois de sa trajectoire sociale, marquée par un risque de déclassement, et de son groupe de sexe stigmatisé. Elle y a renforcé et satisfait une vision du monde imprégnée de l'idéologie méritocratique. Elle œuvre à se mettre en conformité avec les attentes et normes de l'institution, et ce malgré les violences de genre qu'elle y a expérimentées. Elle a notamment mis un point d'honneur à contrôler sa manière de présenter et d'user de son corps, et son expérience de la domination masculine se caractérise par la mise sous silence et l'euphémisation des discriminations, qui ne sont pas perçues comme telles.

10.2 Portrait 2 – Jeanne

Portrait de la sergente-majore cheffe Jeanne, soldate d'aviation, troupes de l'aviation.
24 ans, bachelor EPF, étudiante master EPF, origines sociales aisées.

Un mimétisme familial

La proximité avec l'institution militaire durant l'enfance a un rôle central dans la logique d'engagement de Jeanne, mais l'influence familiale est également prégnante dans plusieurs autres sphères de sa vie. Jeanne est née au sein d'une famille bilingue : son père est d'origine romande et sa mère suisse-allemande. Elle a un frère de deux ans son aîné. Elle passe sa vie à Bonnavau, une petite commune d'un canton suisse-alémanique. Sa mère est directrice des opérations dans un grand groupe de restauration d'entreprise et scolaire, un poste de cadre. Son père est ingénieur géomètre de formation, diplôme obtenu à l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Il officie comme militaire professionnel au sein de l'Armée suisse depuis une quinzaine d'années : major à la naissance de Jeanne, il devient ensuite colonel et commandant remplaçant d'une base militaire rattachée à l'aviation à Cergnat, lorsqu'elle a six ans, puis commandant. Jeanne est issue d'une famille aisée, ses grands-parents ayant occupé des postes de cadres au sein de grandes entreprises (banques, assurances) ou des professions indépendantes valorisées (architectes). Son frère est étudiant à l'EPFZ, dans le domaine du génie civil. Jeanne effectue son école primaire à Bonnavau avant de partir pour la voie pré-gymnasiale dans un établissement de la ville voisine avant de poursuivre au gymnase pour une durée de quatre ans, en option mathématique et physique, une option où il y a peu de filles dans sa classe. Après l'obtention de son diplôme, elle enchaîne avec une formation à l'EPFZ et suit ainsi les traces de son père et de son frère : elle opte pour un *bachelor* de trois ans en géomatique et aménagement du territoire qu'elle obtient à l'âge de 21 ans. Cette orientation est liée à l'expérience de son grand-frère. Celui-ci, avant de rejoindre l'EPFZ en génie civil, effectue un stage dans un bureau d'ingénieur.e.s civil.e.s : « J'ai toujours trouvé très intéressant ce qu'il en a raconté. » Elle songe d'abord à opter pour la filière du génie civil mais, peu avant la fin de son gymnase, son père propose à son frère, alors en

seconde année à l'EPFZ, d'assister à la conférence d'adieu d'un professeur pour lequel il a été jadis assistant. Jeanne y participe et trouve la présentation tout à fait à son goût :

« C'était très intéressant, il a présenté ce qu'il faisait en tant que professeur et moi je me suis dit mais c'est le truc qui va ensemble, les math, la géographie et la cartographie, c'est ce qui m'intéresse. Parce que le truc qui m'intéresse le plus c'est la géographie et les mathématiques, et du coup c'est un peu le mixe de ça. »

C'est ainsi qu'elle choisit la voie de la géomatique et de l'aménagement du territoire, une filière d'étude plutôt masculine¹⁹²⁶ où elle se retrouve à nouveau en forte minorité sexuée. Ces expériences scolaires lui permettent d'être habituée à un entre-soi masculin.

Jeanne a « toujours grandi avec l'armée » et, grâce à son père, est socialisée très tôt à l'institution : « Ouais pour moi, ce n'était rien de spécial, c'était normal. » Elle affirme avoir « toujours voulu aller à l'armée après le gymnase » :

« Quand j'étais petite, ce qui m'intéressait le plus c'était de mettre l'uniforme. J'ai jamais aimé l'uniforme de sortie, ça a toujours été l'autre, le vert [le treillis militaire], que je trouvais superbe [rires]. Je pense que c'est aussi un peu pour ça que ça a commencé. Il me plaisait tellement ! Ouais... Je pense que c'est un peu ça qui a donné l'impulsion. »

Son frère, plus âgé de deux ans, passe par les rangs militaires quatre ans avant elle : son service en cours, la famille discute d'autant plus du monde militaire, discussions pendant lesquelles Jeanne se fait encore discrète avant que son père ne lui demande si elle ne souhaite pas, elle aussi, réaliser un engagement. Son père, avec qui Jeanne est très proche, sent que sa fille veut connaître cette expérience mais que la réticence de sa mère la pousse à taire cette aspiration. Elle fera finalement le pas, un peu plus tard que prévu, après son *bachelor* : cet écart, elle l'explique par le fait qu'elle connaissait alors de sérieux problèmes au genou et qu'elle estimait également qu'« en tant que femme, ce serait d'autant plus compliqué » pour elle de passer le recrutement avec cet handicap.

¹⁹²⁶ Catherine Marry, *Les femmes ingénieurs, une révolution respectueuse*, Paris, Belin, 2004.

Cette proximité précoce permet à Jeanne non seulement de se familiariser par anticipation avec le monde militaire – enfant et adolescente, elle visite souvent son père sur sa place d’arme –, mais également de tisser des relations avec des militaires professionnel.le.s, des hauts gradé.e.s, et d’accumuler des capitaux utiles à l’engagement, comme des connaissances techniques sur l’aviation ou l’organisation de l’Armée suisse : « Mon père nous a toujours pris avec lui et après quand il était à [Cergnat], on y allait souvent pour voir les avions qui étaient sur la place d’arme. »

Lors de l’entretien, je constate qu’elle est très au fait de l’organisation de l’Armée suisse – parfois encore nébuleuse à mes yeux –, car elle maîtrise parfaitement les différentes voies de carrière tout en mobilisant allégrement le jargon et les abréviations militaires indigènes, ce que je n’ai pas rencontré de manière aussi poussée auprès des autres enquêtées, même les plus gradées. Une anecdote souligne particulièrement son intégration précoce dans ce milieu et les possibilités qui lui sont offertes de par la posture de son père. Juste avant de s’inscrire au recrutement, un gradé de la place d’arme de son père lui propose de participer comme bénévole lors d’un *show* aérien militaire : « J’ai dit que je voulais faire quelque chose de spécial. Je voulais faire un truc que tout le monde n’avait pas la possibilité de faire. » Elle est alors affectée comme responsable du bar des pilotes, un poste très valorisant pour elle. Cette anecdote souligne son intégration dans le milieu militaire et la valorisation que Jeanne peut en tirer : « Je connais toujours les vieux pilotes, mais aussi les mécaniciens, les responsables de halles et tout. Ils me connaissent. » Jeanne tire une fierté d’être ainsi insérée dans les sociabilités militaires et de connaître de grandes figures de l’aviation suisse. Lors de son recrutement, c’est tout naturellement que Jeanne opte pour la fonction de soldate d’aviation, qui est son unique choix. Elle cherche à rester insérée dans cette troupe qu’elle connaît bien.

L’insertion de son père dans le milieu militaire permet à Jeanne de bénéficier de son réseau et d’avoir l’opportunité de discuter avec la femme la plus haut gradée de l’Armée suisse : une brigadière qui présente un profil assez similaire à celui de Jeanne, du fait qu’elle est détentrice d’une formation à l’EPFZ, et ce également dans une branche peu féminisée, la chimie. Elles ont notamment discuté de la question de la conciliation études-service militaire. De par leur relation amicale, la brigadière a joué le rôle de modèle pour Jeanne en tant que femme militaire haut gradée.

Mis à part son père, plusieurs membres de la famille proche ont également réalisé leur service militaire et Jeanne en connaît de nombreux détails (affectation, grade, etc.) contrairement à d'autres enquêtées qui ignorent ne serait-ce que les contours du service militaire du père. Son grand-père paternel était fourrier, celui maternel engagé dans les troupes de l'aviation, tandis que son oncle est toujours actif auprès de la Patrouille des Glaciers¹⁹²⁷. Elle cite également deux cousins de son âge, l'un ayant effectué son service dans la même fonction et caserne qu'elle, mais en service long, l'autre dans l'infanterie. Le premier est actuellement chef de groupe (appointé-chef), le second a terminé son service en tant que soldat. Il y a donc, chez Jeanne, un fort héritage militaire à l'origine de son engagement. Cela lui assure un fort soutien de son père tandis que sa mère a été, elle, plus réticente : non pas par rejet de l'institution ou en raison du genre de sa fille, mais en lien avec les répercussions que ce choix pouvait avoir sur la poursuite de ses études. Jeanne affirme cependant que son père ne l'a jamais poussée activement à réaliser un service militaire :

« Il a dit que si je ne voulais pas le faire, je ne le faisais pas. Mais il a aussi dit que si je voulais le faire, il me soutiendrait. Maintenant il dit toujours qu'il est tellement content. Bien sûr qu'il est content que j'aie décidé de le faire, mais pour lui ce n'était pas une obligation. Parce qu'il y a des filles, ou des enfants, parce que leur père est militaire professionnel, ils sont presque obligés de le faire. Chez nous, ce n'était pas comme ça. C'était ma décision d'y aller. »

Une décision qui demeure encouragée et facilitée par cet environnement militaire fréquenté précocement. De par l'insertion militaire de la famille, Jeanne explique que son éducation a pu être « un peu particulière ». La discipline, l'ordre et le respect y sont des valeurs importantes :

« On m'a aussi appris à me donner à fond et à être fière de ce qu'on fait. La prise de responsabilités, aussi, être un peu sérieux, respecter ses collègues, respecter ses affaires, en prendre soin, tout ça. Ça si je cassais quelque chose, un jouet ou un autre truc, et bien je peux vous dire qu'on ne me le rachetait pas directement ! »

¹⁹²⁷ La Patrouille des Glaciers est une course internationale de ski-alpinisme organisée tous les deux ans par l'Armée suisse, ouverte à des équipes de trois militaires ou civil.e.s.

Jeanne a acquis des dispositions utiles pour rejoindre le milieu militaire de par ses nombreuses activités sportives : si enfant, elle a fait du ballet et de la compétition de tennis (sans grand succès), elle s'est ensuite investie dans différents sports mixtes, comme la natation ou le ski, ou plus masculins comme le unihockey, sans que ce dernier choix ne soit véritablement mû par le souhait de pratiquer un « sport d'hommes » : « À [Bonnavau], c'est soit tu fais du volley, soit du foot, soit du unihockey. Le foot ce n'est pas vraiment mon truc. J'aime jouer mais ce n'était pas *in* au moment où il fallait décider quoi commencer. » La compétition est rude pour son équipe exclusivement féminine qui se fait régulièrement battre de manière marquée par des équipes majoritairement composées d'hommes, ce qui marque chez Jeanne la conscience d'une infériorité physique des femmes. Jeanne rattache à la pratique de ce sport, son goût pour la camaraderie et l'esprit d'équipe, une ambiance qu'elle veut retrouver au sein de l'armée :

« La camaraderie c'est important. Ouais sinon je n'aurais pas fait un sport d'équipe [rires]. Non pour moi c'est important, tu peux partager tellement avec les autres. J'ai fait aussi beaucoup de sport individuel [tennis, ski, télémark] mais là tu peux communiquer, tu peux beaucoup partager. »

Par ses pratiques sportives, Jeanne développe aussi une appétence pour la performance et la compétition.

Malgré la multiplicité de ces pratiques sportives – dans lesquelles elle avoue ne pas être très performante –, Jeanne ne bénéficie pas d'une *hexis* corporelle athlétique comme l'attestent ses résultats aux tests physiques lors du recrutement et durant son engagement militaire. Jeanne est de taille moyenne et a une carrure forte, ses vêtements sont plutôt neutres en termes sexués, elle porte les cheveux longs, très rarement du maquillage (« je suis tellement nulle en plus, je n'ai pas l'habitude, ça me prend beaucoup trop de temps ») et quelques bijoux discrets. Ses comportements corporels renvoient à ce que l'on attend traditionnellement des femmes : elle se distingue par une timidité, une voix discrète et s'évertue à prendre peu de place. Elle rejette le souci de l'apparence dans ses discours mais aussi dans sa pratique : elle valorise de préférence « l'intellect » que l'esthétisme corporel ou la force physique. Cela peut se comprendre de par son milieu social plutôt aisé et par le fait que l'insertion militaire familiale renvoie principalement

aux Forces aériennes, plus axées sur les performances intellectuelles que physiques. Jeanne représente un cas de socialisation sexuée inversée « faible », car elle a acquis, à travers son parcours, principalement des dispositions militaires (connaissances techniques et organisationnelles du milieu militaire, réseau de sociabilité, etc.) que proprement masculines.

Pour elle, la question de l'égalité femmes-hommes en Suisse est toujours d'actualité mais se concentre sur la sphère professionnelle. Selon elle, les choses s'améliorent avec le temps :

« Ouais je pense qu'il y a toujours, c'est comme ça, les femmes sont encore moins payées que les hommes. Mais je pense qu'aujourd'hui, c'est déjà plus facile qu'il y a cinquante ou soixante ans en arrière, ou même vingt ans. Je pense qu'aujourd'hui on a déjà beaucoup plus de possibilités que nos parents ou grands-parents. Ouais je pense maintenant ça commence à s'équilibrer. »

Elle ne se dit pas féministe : pour elle, les féministes tendent à trop vouloir « favoriser la femme et ses avantages » au détriment des hommes.

Si on remarque une reproduction des trajectoires du père et du frère dans les choix d'étude et d'engagement militaire de Jeanne, ce mimétisme familial ne s'arrête pas là. La famille est active en politique : c'est surtout sa mère, membre du PLR et vice-présidente d'une section locale, qui est investie. Elle est d'ailleurs élue au conseil communal. Les discussions politiques sont nombreuses dans le cadre familial et favorisent la socialisation politique de Jeanne. Elle s'intéresse à la politique et vote à chaque occasion, en tentant de s'informer au mieux pour établir son choix qu'elle définit comme fréquemment le même que celui de sa famille – de son père et de sa mère du moins. Sa mère s'assure d'ailleurs que ses enfants participent aux votations et élections, leur rappelant les échéances et, si nécessaire, en amenant leur enveloppe de vote à la commune : « Normalement, on vote tous la même chose. » Le père de Jeanne est également membre du PLR, mais passif. De par l'affiliation partisane de sa mère, Jeanne et son frère ont aussi rejoint le PLR : elle à 19 ans, comme simple membre d'abord. Puis, elle et son frère sont co-opté.e.s pour devenir membres de la commission communale de planification et des transports, ce qu'elle

trouve très intéressant. Si elle a interrompu cette activité pour son service militaire – son père la remplace –, elle aspire à récupérer sa place ensuite. Jeanne ne peut expliciter les raisons de son affiliation au PLR en termes politiques, ses propos sont assez vagues : « Oui alors c'est un parti qui défend les libertés. Aussi les petites entreprises, la liberté d'entreprendre. Oui d'autres partis le font aussi, mais voilà, c'est celui que je connaissais le mieux. » C'est ainsi plutôt par tradition et socialisation familiales qu'elle a rejoint ce parti en particulier.

Faire sa place grâce à son capital social

À l'âge de 22 ans, elle se rend à l'un des centres de recrutement de l'Armée suisse. Jeanne a quelques appréhensions par rapport aux exigences physiques, mais elle sait que la fonction qu'elle vise, soldate d'aviation, dans le prolongement de la lignée familiale, n'exige pas de performances importantes. Elle a surtout quelques craintes quant à ses problèmes de santé :

« Le médecin [du recrutement], il aurait pu dire : "Non, on ne vous prend pas." Parce que j'ai des problèmes avec mes genoux. Mais le pire de tout c'est que je me suis démise de un centimètre une vertèbre. Donc, normalement, selon les règlements médicaux militaires, je serais inapte. Si j'étais un garçon, ils m'auraient dit : "Tu peux retourner au civil !" Mais il a dit : "Ouais, on va discuter..." Parce que pour tous les cas un peu spéciaux, ils en parlent après ensemble, les médecins. Et il a dit : "Ouais on regarde ce qu'on peut faire." »

Elle sera finalement jugée apte au service malgré ces problèmes, mais également malgré son asthme. On peut se demander si cette situation découle d'une indulgence face à un engagement volontaire et/ou si c'est sa filiation militaire et la position de son père qui lui ont permis d'obtenir l'aptitude au service. Si je n'ai pas effectué d'observations au centre où Jeanne a réalisé son recrutement, il apparaît que dans les autres centres, tout ce qui renvoie à des problèmes physiques et de santé n'est pas pris à la légère, et ce également pour les candidates volontaires.

Ces problèmes de santé la mettent en difficulté lors du TFA, principalement pour le test du gainage et celui de la course d'endurance. Elle obtient ainsi des résultats en dessous de la moyenne que j'ai calculée sur la base de mes observations, soit 42 points sur le barème mixte. Elle ne rencontre pas de difficultés particulières face aux tests psychologiques et d'intelligence selon lesquelles elle présente un profil « typiquement étudiante, j'ai parfois un petit peu trop réfléchi ». Elle obtient la recommandation de cadre. Sur sa feuille rose, elle n'inscrit qu'un seul souhait de fonction, celle de soldat.e d'aviation, en service simple, en vue de rejoindre les troupes de Cergnat : « Ah ça, je savais que je voulais aller à [Cergnat] [rires] ! » Son entretien d'affectation se déroule très rapidement : « Pour moi dix minutes maximum, alors que pour certaines, ça a duré plus de vingt minutes ! » Elle obtient la fonction souhaitée, qui demande peu de points au TFA et qui accueille souvent des étudiant.e.s. Elle a donc un profil conforme à son choix de fonction et de troupe.

Jeanne rejoint l'école de recrues d'aviation de Cergnat. Le récit de son expérience militaire n'aborde quasiment jamais les sept premières semaines de son école de recrues et se concentre sur le processus d'avancement. Car dès le départ, Jeanne souhaite grader à l'armée et devenir officière, sans pour autant aspirer à embrasser la voie professionnelle comme son père. Jeanne est plutôt intéressée par tout ce qui est gestion et organisation, plutôt que par les tâches les plus militairement connotées comme la conduite, le tir, le sport, et le combat. Ainsi, au cours des premières semaines d'ER, elle manifeste rapidement à sa hiérarchie son souhait de devenir lieutenant.e. Lors des entretiens d'avancement, son responsable l'oriente vers le grade de sergente car il estime que Jeanne n'est pas très à l'aise face à la troupe et dans la prise de parole devant un groupe, analyse qu'elle confirme ainsi que mes observations. Finalement, sa hiérarchie lui laisse le choix entre viser la sélection pour sergente-majore – un grade technique au rang de sous-officier.ère.s supérieur.e.s, chargé de la gestion générale d'une caserne –, ou l'école de sous-officier.ère.s. Elle demande alors conseil à son père et à son réseau militaire, et opte pour la voie de sergent.e-major.e : « Comme sergent-major, tu organises plus ou moins tout. Tu as le matériel, tu as les problèmes des recrues, les effectifs, tous ceux qui sont malades, gérer la compagnie elle-même, tu as beaucoup de missions. » Jeanne opte notamment pour cette voie car elle est éloignée de « la conduite », à savoir diriger et donner des ordres :

« Ce n'est pas comme si tu fais, par exemple chef de groupe, et que tu dois apprendre à conduire. Nous, c'est presque tout de la théorie, on n'a presque pas de pratique de conduite, on a peut-être deux-trois exercices où il y en a un qui conduit mais vraiment... Pratiquer, tu ne fais pas, tu n'en as pas vraiment la possibilité. Bien sûr, il y a ceux pour qui ce n'est pas vraiment un problème de faire ça [la conduite] mais pour moi, c'était difficile. Parce que moi je n'aime pas être devant beaucoup de monde. Et ça aussi c'était une raison pour laquelle ils n'ont pas voulu directement me laisser aller à l'école d'officiers, parce que moi j'ai horreur d'être devant un public. »

Après l'obtention de son grade de soldate, elle rejoint le stage de formation pour sergente-majore à Chempeys. Cette expérience lui a beaucoup plu, même si elle déplore le fait que son asthme l'empêche parfois de suivre le rythme lors des marches. Après ces huit semaines, elle retourne dans sa caserne à Cergnat pour le paiement des galons qui comprend deux étapes : plusieurs semaines de stage encadrées par des militaires professionnels au terme desquelles elle est promue sergente-majore cheffe – c'est à ce moment que j'effectue mes observations – puis le stage pratique avec entière responsabilité durant l'instruction en formation. Pour la suite, ses cours de répétition, elle est affectée à une nouvelle base aérienne, ce qui ne la satisfait pas : elle aurait en effet préféré être envoyée à Chempeys ou à Cergnat, où elle connaît du monde, et non pas dans une base aérienne où sont également présentes d'autres armes, comme la police militaire, qu'elle considère comme plus hostile à la présence des femmes dans l'armée :

« Et maintenant je suis incorporée dans la sûreté, ça va être super [ton ironique]. [...] Moi je ne veux pas aller là-bas. C'est de l'infanterie. Ils auraient pu mettre un mec là-bas, je ne sais pas pourquoi ils mettent une fille à la sûreté, non je ne comprends pas. [...] On croisait tout le temps ceux de l'infanterie, ceux de la sûreté, parce qu'ils étaient tout le temps sur la ligne de [Cergnat], et ils m'ont tellement... Parce que j'étais une fille en uniforme, ils m'ont tellement énervée. [...] Mais ouais, j'ai toujours eu des problèmes. Je pense que quand j'irai à la sûreté, j'en aurais de nouveaux [rires] ! »

Pour une potentielle suite militaire dans son parcours, Jeanne hésite entre plusieurs voies : « Mais en ce moment, je continue mes études et après on verra. » Jeanne aspire désormais à la fonction d'officière du renseignement, mais comme cette instruction ne

se déroule pas chaque année, elle doit attendre : elle a donc repris ses études et entamé un nouveau *bachelor* à l'EPFZ, en science informatique.

Durant son parcours militaire, Jeanne rencontre quelques difficultés face aux exigences physiques, ce qu'elle renvoie à ses problèmes d'asthme. Elle souligne toutefois qu'elle n'a pratiquement jamais laissé son matériel à porter à quelqu'un d'autre, même si elle concède que l'arme des soldats.e.s d'aviation, le pistolet, est plus légère que le fusil d'assaut. Si elle considère que les femmes sont tendanciellement inférieures aux hommes sur la question des performances physiques, elle tire satisfaction d'avoir pu devancer certains de ses camarades masculins lors des marches :

« La deuxième marche, c'était avec le sac à dos, l'arme et le GT¹⁹²⁸, et ça m'a tellement tirée d'un côté qu'après je ne pouvais plus respirer. Là ils m'ont juste pris l'arme mais sinon j'ai toujours tout fait moi-même. Et une fois, [...] on a dû monter à [Cadreaux] et il y avait des mecs du groupe qui crevaient ! Mais moi j'y suis arrivée ! Alors j'avais aussi de la peine à respirer, mais c'était plus l'asthme que l'effort. Et j'ai tout porté moi-même, [...] je suis montée jusqu'en haut. Ouais parfois ils m'ont poussée derrière mais c'était parce que j'étais un peu plus lente que les messieurs. Mais il y en avait d'autres qui n'ont même pas porté leur sac eux-mêmes jusqu'en haut ! Alors les militaires professionnels qui nous attendaient en haut, et bien ils se sont moqués d'eux [rires], parce que moi je suis arrivée en haut avant eux et en portant mes propres trucs, donc ça c'était assez rigolo. Sinon moi j'ai toujours porté tout moi-même, sauf le *fass* une fois, mais sinon toujours. »

Cette anecdote montre que les hiérarchies de genre, en ce qui concerne les capacités physiques, sont mobilisées par les femmes pour s'auto-valoriser (j'ai mieux réussi que certains hommes) et pour dévaloriser les hommes « défaillants », qui se font distancer par des femmes.

Jeanne, de par sa nature timide et peu sûre d'elle, rencontre des difficultés relationnelles durant son parcours, car elle a « de la peine à s'imposer ». C'est particulièrement le cas durant son paiement de galons pour le grade de sergente-majore cheffe, où elle ne

¹⁹²⁸ « GT » pour « Grundtrageinheit », soit le harnais de base qui fait partie du paquetage militaire.

parvient que difficilement à se faire obéir par ses subordonnés et ne se sent pas à l'aise dans la donnée d'ordre : « Au début, pour moi, faire l'appel du matin, mais c'était l'horreur, même après deux mois. Finalement je me suis habituée, bon c'est normal, mais ouais c'était ça le pire. » J'ai pu le constater lors de mes observations, elle n'est pas très audible et assurée dans sa donnée d'ordre.

Jeanne souligne plus particulièrement ses difficultés avec des collègues issus de troupes ou de fonctions spécifiques, comme les sapeurs-pompiers qui feraient preuve de résistances face aux femmes militaires :

« Pendant huit semaines ils m'ont fait chier [rires] ! [...] Et en plus j'étais une femme. Avec un gars, ils n'auraient jamais parlé comme ça. Je l'ai dit au rapport de compagnie, mais les chefs de section, ils s'en foutent. Ouais, il y a toujours des frictions, c'est normal, ça s'engueule des fois mais ce n'est pas parce qu'ils me connaissent qu'ils peuvent m'insulter ! Mais les chefs de section, ils n'ont même pas réagi quand j'ai dit ça, sauf le commandant de compagnie, lui il a presque explosé [rires] ! »

Jeanne bénéficie, face à ses difficultés, du soutien de la haute hiérarchie de sa caserne et notamment du personnel professionnel. Lors de mes observations, je la trouve posée dans ses interactions avec ses pairs ; elle garde même particulièrement son sang-froid lorsqu'elle se fait réprimander devant moi par un supérieur.

Malgré ces difficultés, plusieurs sources de valorisation de soi se donnent à voir dans son récit. Si Jeanne ne peut pas vraiment s'appuyer sur ses dispositions sexuées (physiques, charismatiques) pour faire sa place au sein de l'Armée suisse, son capital social militaire lui permet d'asseoir sa position et d'évoluer sereinement durant son parcours. Lors des observations, je remarque qu'elle est généralement assez à l'aise malgré ses faibles dispositions sexuées pour la prise de rôle militaire car elle bénéficie d'une forte familiarité avec cet univers ; outre son réseau, elle peut s'appuyer sur ses connaissances accrues du fonctionnement et du jargon militaires, héritées de son insertion précoce et qui fonctionnent sur le terrain comme des ressources. Le fait qu'elle soit connue et reconnue sur les places d'arme de l'aviation lui permet aussi de tirer une valorisation et une légitimité parmi ses camarades : « Ouais, on a grandi pas mal là-dedans, je connais aussi pas mal de pilotes. Quand je suis là-bas, c'est drôle, les pilotes ils me disent toujours :

"Salut !" Et puis les autres [les recrues], ils sont là : "Mais c'est bizarre, comment ils se connaissent ?" [rires] C'est assez rigolo. » Jeanne tire également une forte valorisation par rapport à son arme d'appartenance qu'elle oppose à l'infanterie et qui se caractérise par des exigences en termes intellectuels plutôt que physiques :

« Parce qu'à l'aviation, normalement, t'as plutôt ceux qui ont un peu quelque chose dans la tête. C'est vraiment pas méchant mais... Tu as une partie c'est des gens qui ont fait le gymnase, et l'autre partie c'est des mécaniciens, des polymécaniciens, des trucs comme ça, des gens qui savent travailler sur des avions. Tu dois aussi avoir quelque chose dans la tête pour travailler sur un avion. Et l'autre [un de ses camarades] qui a dû aller à la sûreté, il m'a dit : "Ils sont bêtes !" [rires]. »

La trajectoire de Jeanne montre que les prédispositions sexuées ne font pas tout dans l'intégration des femmes dans l'institution militaire. Grâce à d'autres types de ressources – son capital social et culturel –, ainsi qu'à son affectation au sein d'un sous-régime de genre, l'aviation, plus habituée à la présence des femmes, elle a pu y faire sa place sans grand effort d'assimilation.

10.3 Portrait 3 – Pamina

Portrait de la lieutenant Pamina, soldate du train, troupes de la logistique.

22 ans, maturité gymnasiale, militaire contractuelle, origines sociales moyennes.

Un calcul coûts/bénéfices

Née dans un canton alpin, Pamina est la fille d'une infirmière d'origine espagnole et d'un employé de bureau dans le domaine de la construction, italo-suisse. Son grand-père paternel est menuisier et sa grand-mère paternelle vendeuse dans un magasin. Du côté maternel, sa grand-mère était mère au foyer et son grand-père électricien. Elle vit ses premières années dans une petite station de ski avant que sa famille ne déménage en ville où elle suivra l'école pendant trois ans avant de s'installer définitivement à Sepaya, une

commune du canton voisin. Elle poursuit sa scolarité par une maturité gymnasiale de quatre ans en option langue étrangère. Pamina a un plus jeune frère, de deux ans son cadet, qui vient de terminer également une maturité gymnasiale. Ses parents divorcent alors qu'elle a huit ans ; sa mère se remet en couple avec son beau-père, chef d'une petite entreprise.

Son père a réalisé son service militaire il y a bien longtemps, en tant que fusilier de montagne, au grade de soldat. Il en garde d'assez bons souvenirs mais n'en a pas particulièrement discuté avec sa fille. Elle n'a pas connaissance des parcours militaires au sein de sa famille, hormis le second mari de sa grand-mère paternelle, qui a été musicien dans l'Armée suisse au grade de soldat. Son beau-père a quant à lui été soldat de la circulation et a réalisé un avancement jusqu'au grade de sergent. C'est plutôt avec lui que Pamina a discuté du service militaire en amont de son propre engagement : son beau-père en a des récits positifs et aspirait à faire de l'avancement. Mais l'opportunité de reprendre une entreprise s'est offerte à lui et il y a renoncé. Son petit frère a commencé son école de recrues après elle. Pamina relativise l'idée d'un héritage familial de l'engagement militaire : « Il n'y a personne qui pensait que j'allais faire un service militaire, c'est pour ça qu'on n'a pas trop parlé de ça. » Elle ne connaît pas dans son entourage de femmes militaires et comme elle s'engagera très tôt, à peine quelques mois après ses 18 ans, et que son entourage amical est principalement constitué d'étudiant.e.s, elle a peu d'ami.e.s ayant réalisé un service militaire avant elle.

L'engagement militaire de Pamina n'est pas présenté comme une vocation, un désir précoce. C'est par l'attrait pour une filière d'étude qu'elle est arrivée à faire ce choix. Pendant sa maturité, elle se rend durant sa première année à la journée des lycéen.ne.s, une journée d'information à l'Université de Zurich où sont présentées les filières d'études proposées par l'institution. À ce stade, Pamina hésite entre poursuivre ses études en langue étrangère ou s'orienter vers l'architecture, et s'informe aussi sur diverses filières car elle est indéterminée : « J'ai regardé un peu de tout en fait, parce que je ne savais pas quoi faire. » Durant cette journée d'information, elle entre en lien avec l'institution militaire suisse grâce à un stand sur la formation des militaires professionnel.le.s, une filière d'étude nommée *Staatwissenschaft* (affaires publiques) qui l'interpelle

particulièrement. Cette formation l'attire par le caractère varié de la matière et par sa forte inscription pratique :

« J'ai pensé que c'était vraiment très intéressant parce que les études, si on étudie par exemple les mathématiques, on étudie toujours les mathématiques, du matin au soir. Et là on a beaucoup de choses différentes, on a de l'histoire, du droit. Et c'est aussi de la pratique entre les parties théoriques et c'est vraiment très intéressant. »

Cette filière est assurée par l'Académie militaire à l'EPF de Zurich (ACAMIL) et l'une des exigences pour y entrer est d'avoir au minimum un grade de lieutenant.e. Pamina hésite encore, car elle constate que les conditions sont élevées pour rejoindre cette formation. Elle retourne par la suite quatre fois à cette journée et assiste à nouveau à la présentation de l'Armée suisse. Elle se dit alors qu'elle n'a rien à perdre à se lancer et décide de s'inscrire pour le recrutement afin d'enchaîner dès l'été de son diplôme avec l'école de recrues même si elle ne sait pas « si ça allait me plaire ou pas », ce qui lui permet selon elle de se lancer dans le processus « sans pression ». Si cette finalité la motive à faire son entrée dans l'institution militaire, elle qui a « toujours voulu étudier », elle est également attirée par les rétributions matérielles qu'elle perçoit :

« Il y a aussi des choses dont on peut profiter. Par exemple, si on fait une école de cadres, si on grade, on a des expériences que l'on peut faire déjà très jeune. Déjà à 19 ans tu peux faire cheffe de groupe. Au civil, je pense qu'il y a très peu de possibilités, de propositions, où cela existe. Après, c'est tout gratuit. On peut faire une école de conduite gratuite, on peut faire beaucoup d'expériences gratuitement et on gagne de l'argent. On n'a rien à perdre je pense, et ce n'est pas si long. [...] C'est un temps très intensif mais dans ce peu de temps, on peut faire beaucoup de choses. Et ça je trouvais très intéressant. »

Pour Pamina, le monde militaire offre des opportunités autres qu'au civil en donnant très tôt des responsabilités et un accès aux positions de pouvoir : elle voit l'Armée suisse comme une institution qui forme les *leaders*, les cadres, et permet aux jeunes d'aspirer à de réelles opportunités d'ascension sociale, et ce plus rapidement que dans la sphère professionnelle civile. Elle cherche également à travailler son mental et son caractère : « Et je pensais aussi que c'était bon pour le caractère. Car j'étais un peu timide et

maintenant pas [rires]. J'avais des problèmes pour faire des exposés ou comme ça, devant les gens, je n'aimais pas faire ça. »

Pamina développe durant son enfance un fort goût pour l'activité sportive et la performance physique. Elle débute l'équitation à l'âge de dix ans : si elle participe à quelques petites compétitions, elle a toujours vu cela plutôt comme un loisir que comme un sport. De même avec les autres activités qu'elle pratique, comme le *snowboard*, le *mountain bike*, le *wakeboard* ; cette pratique régulière lui permet de développer de bonnes capacités physiques. À quatorze ans, elle souhaite se lancer dans un nouveau sport avec une copine. Elles pensent d'abord au basket mais les entraînements sont basés trop loin, alors elles optent pour la boxe : « On voulait faire aussi un sport un peu différent, pour qu'on apprenne quelque chose de nouveau avec une autre ambiance et que ça soit aussi assez un défouloir. » Pamina suit deux à trois cours mixtes – mais elles sont très peu de femmes – par semaine durant quatre ans avant de mettre cette activité en suspens pour son service militaire :

« C'était cool, ça m'a vraiment plu. L'équipe est très sympa, surtout des hommes, on devait être genre que quatre femmes, quelque chose comme ça. J'aimais bien l'ambiance, on faisait même des petits combats, aussi contre les hommes, des petites compétitions mais juste entre nous, c'était assez *challenge*. »

Si Pamina apprécie cette confrontation avec les hommes, elle ne rejette pas pour autant l'entre-soi féminin.

Outre ses bonnes capacités physiques, Pamina est de grande taille et a une carrure svelte. Si elle porte des vêtements assez neutres, elle a des cheveux longs soignés et affiche un maquillage léger et quelques bijoux discrets. Elle méprise cependant les parures trop féminines, « trop vulgaires », comme le rouge à lèvres, un maquillage prononcé et les vêtements « sexy ». Sa manière de tenir et de faire usage de son corps renvoie aux attitudes corporelles féminines. Ses dispositions et sa socialisations sexuées inversées sont modérées car elle peut tout de même compter sur des capacités physiques importantes.

Pamina vote par intermittence selon qu'elle estime les sujets de votations pertinents ou non : les thèmes qu'elle considère comme importants sont l'environnement, l'éducation et en particulier l'immigration. Pour les thématiques qui ne l'intéressent pas, elle vote par délégation parentale. Pour les élections, elle affirme voter lors des scrutins communaux, car elle connaît « directement les personnes, donc c'est mieux pour se faire une idée ». Pour les élections cantonales et nationales, elle demande à ses parents pour qui voter. Car Pamina et ses parents discutent souvent, depuis son enfance, de politique, car ces derniers « lisent beaucoup les journaux » et s'intéressent « beaucoup à la politique », sans y être engagé.e.s. Les membres de sa famille ont une sympathie prononcée pour l'UDC en raison de la position du parti contre l'immigration :

« Ils sont surtout UDC. Surtout avec les initiatives qui veulent mettre les étrangers criminels dehors et des choses comme ça. Ils sont vraiment direction droite. Surtout ma mère et mon beau-père. Avec mon père je ne parle pas trop de politique, je ne le vois pas assez pour ça. Mais oui, des fois je trouve ça très bien car on veut un pays qui est sûr, où tout se passe bien, mais des fois c'est un peu trop dur, c'est pour ça oui... Je suis influencée par eux mais quand-même pas aussi stricte. »

Si Pamina a une position plus nuancée face à l'immigration que celle de ses parents, « plus fermés », elle s'identifie sans hésitation à la droite politique, sans avoir une préférence particulière pour l'UDC bien qu'elle soutienne une partie de leurs positionnements :

« Je ne suis pas sûre, mais peut-être les Vert'Libéraux, qui sont très sympathiques mais des fois ça dépend un peu de l'initiative. Des fois je pense que l'UDC ont de bons arguments mais des fois ils sont trop durs, comme ça [rires]. Et le PLR aussi, d'être libres c'est toujours bien [rires]. Mais un parti qui ne me plaît pas c'est le PDC, les chrétiens, des fois ils sont un peu trop chrétiens. Je ne crois pas en dieu ou comme ça, et personne n'est chrétien chez nous. Oui on est chrétien mais on en est sorti, presque tous. »

Pamina mentionne une pluralité de partis de droite – les partis de gauche sont totalement absents de son paysage politique – auxquels elle donne sa sympathie, mais ses représentations et sa manière de les caractériser dénotent une compétence politique limitée. C'est sur le thème de l'immigration que Pamina est la plus loquace : là-dessus, elle

balance entre la nécessité d'accueillir les personnes menacées dans des zones de conflit et la dénonciation des « fausses et faux » réfugié.e.s et des « abus ». Cela lui pose, comme elle le dit, un « problème éthique » :

« C'est difficile, d'un côté il faut aider parce que oui, c'est des êtres humains, [...] il y en a certains qui doivent vraiment partir, qui ont vraiment des problèmes, des victimes de guerre ou comme ça, mais il y en a aussi beaucoup qui se disent : "Ah oui, c'est un bon moment pour partir maintenant, on y va aussi" et qui viennent faire des problèmes ici, qui touchent juste de l'aide de l'état et qui en fait n'avaient pas de problèmes chez eux [...]. Mais on ne peut pas tous les prendre chez nous et leur dire : "Oui venez chez nous on a assez de place", parce qu'on n'en a pas. [...] »

Si Pamina exprime une ambigüité autour de la question de l'immigration, elle vote dans la direction d'un durcissement des conditions d'accueil des étranger.ère.s, comme par exemple en faveur de l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » de l'UDC, acceptée par les votant.e.s en 2014.

Pour Pamina, l'égalité entre les genres est quelque chose d'acquis en Suisse, où les discriminations n'existent plus :

Pamina : « Je ne pense pas qu'on a de gros problèmes. Je pense que si on compare avec d'autres pays, on est à un niveau très haut. En tant que femme, on ne peut pas se plaindre en Suisse. On peut travailler, avoir une position de cadre dans une entreprise civile. Je pense qu'en Suisse, ce n'est jamais un problème, on n'a pas de problème de discrimination ou de sexisme ou comme ça. En Suisse, c'est trop bien développé pour ça. »

Pour elle, être féministe, « ça n'a pas de sens aujourd'hui, ici en Suisse. C'est vraiment faire des histoires pour rien. »

Défendre l'image de « la femme militaire » au sein d'une caserne « féminisée »

Pamina effectue son recrutement quelques semaines après avoir atteint l'âge adulte. Au centre de recrutement, elles sont une quinzaine de femmes présentes. Si Pamina s'est bien informée sur le recrutement à travers les informations qu'elle a pu trouver sur internet, elle a tout de même « un peu peur de ne pas être assez bonne » vis-à-vis des tests sportifs, ce qui l'a encouragée à s'entraîner en amont. Elle obtient 50 points au TFA et 79 sur le barème adapté pour les femmes. Elle manque d'un point la distinction sportive mais obtient la recommandation de cadre. Elle est d'abord intéressée par la fonction de motocycliste, mais comme elle n'a pas de permis de conduire elle ne lui est pas accessible. Mais Pamina ne porte pas beaucoup d'intérêt à la fonction militaire étant donné qu'elle vise principalement la formation d'officier.ière et non la spécialité. Elle opte pour des fonctions non-combattantes et souhaite éviter l'infanterie, car elle considère ce milieu comme plus difficile en termes d'exigence sportive et craint d'être un fardeau pour ses futurs camarades masculins. Sur sa feuille rose, elle fait aussi figurer les fonctions de soldate du train et soldate vétérinaire puisqu'elle monte à cheval depuis plusieurs années. Elle explique que la logique de ses choix, où aurait pu figurer également celle de soldate sanitaire, part de la réflexion qu'elle souhaite rejoindre des troupes « utiles » et « pas trop dures » physiquement : elle adapte ses choix quant à son bagage de dispositions sexuées modérément inversées et cherche à maximiser ses chances quant à l'avancement. Pendant l'entretien d'affectation, elle mentionne ses compétences avec les chevaux et le colonel accepte alors volontiers de lui octroyer la fonction de soldate du train. Elle signe son engagement et débute son école de recrues directement après l'obtention de son diplôme de maturité, au cycle d'été.

Pamina termine l'ER au grade de soldate avec la spécialisation de patrouilleuse, et est ensuite contrainte de faire une pause de six mois et demi avant d'enchaîner l'école de sous-officier.ière.s car le centre de compétences pour animaux n'a pas d'ER durant l'hiver. Au printemps, elle rejoint la formation puis effectue son paiement de galons dans l'ER d'été où elle devient sergente, toujours au sein de la même caserne. Elle enchaîne ensuite pour l'école d'officier.ière.s : après une semaine de préparation à Chésery, elle rejoint le cours central qui regroupe 350 aspirant.e.s de toutes les troupes de l'Armée suisse, dont sept femmes. Elle continue la sélection avec les troupes de la logistique, sanitaires et de

défense ABC. Je la rencontre alors qu'elle est promue lieutenant et officie comme commandante de compagnie sous contrat d'un an, toujours au centre de compétences pour animaux. Elle est également aspirante pour devenir militaire professionnelle et a réussi la première des trois étapes de sélection. Si tout va bien, elle débutera les études à l'ETH de Zurich qu'elle visait au moment de son engagement dans un délai d'une année.

Le centre de compétences pour animaux de l'Armée suisse est une troupe historiquement et quantitativement féminisée, même si les femmes y demeurent toujours très minoritaires. Ainsi, lorsque Pamina rejoint l'ER, il y a de nombreuses autres femmes sur la place d'arme : douze recrues, deux cheffes de groupe, une cheffe de section et une fourrière. Pamina est satisfaite d'être intégrée dans une troupe où la présence féminine est ordinaire : « Il y a toujours eu beaucoup de femmes ici. Du coup, ce n'était pas si spécial. » Néanmoins, avant son arrivée, elle a mûrement réfléchi le choix de ses tenues :

« J'ai pensé à mettre des vêtements qui ne sont pas trop spéciaux... Je ne voulais pas attirer l'attention, rien du tout. J'ai mis un pantalon normal, un t-shirt avec des manches, tout normal. Si je regarde maintenant les femmes qui entrent en service des fois, c'est.... Ce n'est pas normal, avec des talons hauts et des trucs comme ça. »

Il y a trois femmes dans sa section de soldat.e.s du train, deux chez les vétérinaires et sept chez les conducteur.trice.s de chien. Dans son récit d'ER, Pamina insiste sur le fait que plus de la moitié des recrues féminines ne parviennent pas à la terminer :

« Elles se sont rendues compte que l'armée n'était pas un camp de vacances et que ce n'était pas pour elles, du coup le stock de femmes militaires a radicalement baissé. Même une de mes collègues d'école envoyée dans la même ER que moi, elle a arrêté dès la deuxième semaine en raison de problèmes psychologiques. Les autres c'était des problèmes de santé ou elles s'étaient blessées. Finalement on n'était plus que quatre dans notre chambre. Bien sûr, il y avait aussi des licenciements chez les hommes mais j'ai remarqué que pour les femmes, c'est beaucoup plus extrême. »

Pour Pamina, cette situation découle du manque de préparation et de réflexion des femmes engagées : « Il y en a qui pleurent dès la première semaine : "Ah ! Ce n'est pas comme ça que j'imaginai !" Oui mais elles ont eu le temps d'y réfléchir avant ! Ce n'est

pas une fois sur place qu'il faut réfléchir. » Pamina se plaît à souligner durant l'entretien qu'elle se distingue de la figure de la « femme- faible » et des femmes militaires qui n'ont pas compris « les codes » de l'armée en termes vestimentaires et de mise au ban des attributs de la féminité. Pour elle, l'école de recrues se passe très bien. Elle ne signale aucune difficulté et a tendance à se comparer à ses camarades féminines :

« Je n'avais pas du tout de problème, ni physiquement, ni avec le psychique. [...] Il y avait une femme qui était dans la chambre avec moi et après la marche de cinq ou quinze kilomètres, elle avait mal au talon d'Achille, et elle a pleuré. On a dû porter son paquetage, la mettre dans son lit, lui mettre la couverture, et elle ne pouvait plus rien faire. Et moi je n'avais aucun problème. Je ne comprenais pas pourquoi elle avait tellement de douleurs. Pour moi ce n'était pas grave. Avant, je n'avais pas fait tellement de grandes marches ou quelque chose comme ça. Pour moi c'était tout bon. Je suis contente. »

Elle n'a pas non plus rencontré de difficultés relationnelles avec ses camarades d'ER du fait, pense-t-elle, d'être au sein d'une troupe assez féminisée. Pamina tire fierté d'arriver au bout de son ER, notamment en comparaison avec les autres femmes qui ont échoué, et face à son entourage amical qui affirmait qu'elle « serait de retour à la maison après quelques semaines ». Elle obtient même la spécialisation de patrouilleuse, soit la plus exigeante, ce qui la rend « très satisfaite » de son choix d'un service militaire volontaire.

Pamina ne s'annonce pas d'elle-même pour l'avancement et ce malgré ses projets de professionnalisation militaire. Elle préfère voir si l'institution le lui propose, ce qui n'a pas manqué :

« Ça fait toujours plaisir quand on vient vous chercher [rires]. Qu'on vienne vous faire la proposition, ça veut dire que vous avez fait du bon travail sans pousser non plus pour grader. [...] Pour les femmes c'est normal de devenir cadre, parce qu'en tant que femme on est là volontairement. »

Pamina me raconte à nouveau ses prouesses lors de ses formations, notamment la fameuse marche des cent kilomètres durant l'école d'officière.s où elle souligne son surinvestissement et le fait qu'elle égale voire surpasse même des hommes :

« Moi je n'avais pas trop de problèmes, j'avais un peu mal aux pieds mais c'est clair que après le 50^e kilomètre, on a des douleurs. Mais il y avait sept personnes qui étaient trop fatiguées et du coup c'était aussi très fatigant pour moi de leur dire : "Il faut marcher maintenant, allez les gars ! Marchez ! Il ne faut pas toujours s'arrêter !" [...] Quand je regardais les autres dans le groupe, c'était des hommes hein, et bien je n'avais encore pas tellement de problèmes. [...] Il y en a un qui a pleuré à cause de ses douleurs et il n'a pas pu porter son sac, ni son harnais, tandis que moi je n'avais pas de problème. Je pouvais tout porter moi-même. [...] J'étais très contente, ça a très bien fonctionné. »

Le ton enjoué de Pamina souligne un fort sentiment de fierté.

Pamina exerce rapidement des positions de *leaders*, qu'elle cherchait d'ailleurs à occuper à travers son engagement. Par cette nouvelle position, elle exige désormais de ses subordonnées féminines le même surinvestissement dont elle a fait preuve, visant l'excellence du groupe des femmes :

« Au début de l'ER, j'ai pris toutes les femmes [les recrues] vers moi et je leur ai dit : "Il faut arriver jusqu'au bout !" Je veux qu'elles soient les meilleures. Je veux qu'elles portent leur sac toutes seules, qu'elles fassent la marche jusqu'au bout, qu'elles réussissent bien tout. Parce que si les hommes, ils voient que deux tiers des femmes partent pendant l'ER, ils se disent alors : "Ah mais en fait, elles n'ont rien à faire là !" C'est dommage, mais si *une* [insiste] femme fait mal, après on dit : "Toutes les femmes." »

Pamina, en tant que cadre, s'efforce d'agir pour éviter le stigmatisme collectif qui touche les femmes militaires. Pour ce faire, elle œuvre à préserver l'image des femmes militaires par l'encadrement strict de leur comportement :

« Pour moi, personnellement, c'est important que l'image de la femme militaire soit pas trop mal. J'ai toujours regardé en tant que chef de groupe que la chambre des femmes, par exemple, soit toujours la meilleure, montrer que les femmes elles sont motivées, qu'elles sont toutes volontaires, qu'elles se donnent de la peine. »

Dans la même logique, Pamina applique avec zèle la politique de genre institutionnelle informelle, avec des règles strictes sur les attributs de la féminité et les rapports entre femmes et hommes :

« Pour les relations ici, je leur ai bien dit, je n'en veux pas. Le week-end, chez elles, elles font ce qu'elles veulent, ce n'est pas mon problème. Mais ici, si une fait quelque chose après les hommes ils se disent que c'est toutes les femmes comme ça. [...] Parce qu'on a une image un peu spéciale des femmes à l'armée, il y en a certaines qui y vont seulement pour connaître des hommes, on en a beaucoup qui font ça, vraiment. Moi j'en connais qui sont à l'armée seulement pour connaître des hommes. Je ne veux pas que l'image devienne encore plus comme ça. [...] J'essaie toujours, parce que je ne veux pas avoir affaire à ça, je ne veux pas avoir, comment dire [sourir], des femmes qui sont [rires] la "*Matratze*" [le matelas]. Non je ne veux pas. Parce que ça donne une mauvaise image après pour toutes les femmes. Après les hommes ils peuvent dire : "Ah oui c'est clair, elles sont seulement là pour ça !" Ça je ne le veux pas. »

Pamina exerce sa position de cadre dans le sens de l'institution en œuvrant activement au contrôle de la morale sexuelle et des corps de ses subordonnées afin d'éviter qu'elles n'entachent « l'image de la femme militaire ». Elle se fait à la fois vectrice du discours mais également de la pratique institutionnelles. C'est aussi l'image de sa troupe qu'elle veut préserver : étant l'une des casernes les plus féminisées, le centre de compétences pour animaux essuie souvent des jugements sexistes du fait de sa composition. Pour Pamina, il s'agit de montrer aux autres troupes que celles qui sont les plus féminisées sont également performantes. Pour elle, avoir des cadres femmes soucieuses de ces enjeux est un avantage :

« Chez nous, moi je suis aussi une femme [...] je peux leur dire : "Maintenant il faut se comporter de façon un peu plus dure, pas toujours pleurer." Comme ça. Je pense que si on a seulement des hommes comme chefs, on peut faire plus comme on veut. Parce que les hommes, des fois, ils ne savent pas comment faire avec les femmes. Avec moi, je pense que pour les femmes c'est un peu plus dur qu'avec un homme chef. [...] C'est pour cela que chez nous, c'est un peu spécial. »

L'homogénéité de la troupe, et par là l'assimilation des femmes, est pour elle quelque chose d'important qu'elle œuvre à appliquer, et cela passe par une proscription des attributs de la féminité :

« Je ne veux pas que les femmes chez moi elles portent du maquillage, des trucs comme ça. [...] Comme ça quand on entre en service on a toutes la même coiffure, on fait un nœud comme ça, toutes [...]. Et le maquillage, ce n'est pas nécessaire, car on est toutes la même chose avec l'uniforme, on ne doit pas être trop maquillée, et pour ça chez moi je ne veux pas de ça. »

Sa posture peut être liée à son expérience de formation d'officière qui implique un rassemblement des aspirant.e.s de toutes les troupes pendant quelques semaines. Cela lui a permis de rencontrer des militaires issu.e.s d'autres armes et de constater que pour certaines, la présence des femmes au sein de l'institution militaire ne fait pas encore partie des réalités :

« Au cours central, il y avait des camarades qui semblaient manifestement avoir certains problèmes avec les femmes dans l'armée. La plupart du temps, ils ne l'ont pas dit ouvertement, mais selon certains commentaires j'ai rapidement réalisé des choses. [...] Ce comportement, c'était majoritairement les militaires chez qui la part de femmes est connue pour être proche de zéro. Peut-être qu'ils étaient confus qu'il y ait des femmes en uniforme ou qu'ils se sentaient menacés par nous. »

Mais Pamina insiste sur le fait qu'il ne faut pas généraliser au niveau d'une arme ou d'une troupe, et que les résistances masculines à la présence des femmes sont le fait d'individus isolés : « Ce n'était pas le cas avec toutes les personnes des troupes, il y a aussi des clichés sur l'infanterie ou les blindés qui seraient dominés par la testostérone. C'était plutôt des individus. » Face aux résistances, Pamina use de la rhétorique de la « pomme pourrie » qui nie les rapports de pouvoir :

« Je ne sais pas dans les autres casernes mais chez nous la camaraderie entre les hommes et les femmes, ce n'est jamais un problème. Il y en a certains qui ont des problèmes avec les femmes mais ce n'est pas à cause du sexe, c'est à cause du

comportement. Si on est un trou du cul et bien voilà, c'est clair [rires]. C'est égal si c'est un homme ou une femme. Avec le sexe, on n'a pas d'effet. »

Pour Pamina, l'expérience de l'armée et de l'avancement lui ont permis d'acquérir de nouvelles compétences. Si son bagage culturel lui donne formellement accès à des études, elle le voit aussi comme un atout pour la sélection :

« Il y a plusieurs possibilités pour officier professionnel [...]. Si on n'a pas une maturité, on fait l'école militaire et ça dure deux ans. Mais l'école militaire, je ne voulais pas faire. Moi c'est les études qui m'intéressent, j'y arrive bien et j'ai toujours voulu étudier. Je pense que c'est la bonne option pour moi. C'est très intéressant, c'est pourquoi je me réjouis beaucoup.

Le fait d'avoir fait la maturité, vous pensez que ça vous a aidée ?

Oui parce qu'on sait s'organiser, s'ordonner tout seul. On a une pensée peut-être plus développée qui est utile pour la conduite, l'organisation. Comme dans la vie civile, les cadres ils ont des diplômes, c'est des personnes intelligentes. »

Par l'armée, Pamina acquiert des compétences charismatiques :

« Parce que normalement, je n'étais pas une personne qui conduit, qui donne des ordres. Au civil, j'étais un peu différente, j'étais une personne un peu plus timide, je n'allais pas toujours décider des choses. À l'armée, on doit être un peu différent. Si on a une position de conduite, c'est clair, on doit prendre des décisions, on doit conduire les personnes. C'est une nouvelle partie de moi. [...] Maintenant, chaque matin, je parle devant cent personnes. L'armée, c'est une bonne école pour former le caractère, pour se développer et devenir adulte. »

Pamina intègre par l'expérience de conduite une confiance en elle, ce que confirment mes observations durant lesquelles son attitude face à ses subordonné.e.s se manifeste par une pleine assurance, bien loin d'une posture timide. Les aspirations que Pamina forgeait vis-à-vis de l'armée se sont donc confirmées, ce qui explique son maintien et sa volonté de devenir militaire professionnelle. En écho à cette distinction sociale se manifeste une distinction sexuée :

« Et l'obligation de servir pour les femmes, qu'est-ce que vous en pensez ?

J'y ai aussi pensé, mais je ne sais pas. Je trouve que c'est bien si les femmes elles doivent aussi faire quelque chose, par exemple aller aider dans un hôpital ou comme ça. Pour moi... Oui le service militaire c'est faisable, mais je suis sûre que ce n'est pas pour toutes les femmes une bonne chose à faire. Si je regarde mes copines, il y en a certaines où je ne pense pas que ce serait une bonne idée parce qu'elles sont très, très féminines, avec les ongles faits, avec beaucoup de bijoux, beaucoup de maquillage et tout cela. Alors peut-être pas. Mais de faire quelque chose je trouve ça bien. Oui, comme aider dans un institut pour personnes âgées. »

Pamina est partisane d'un devoir civil de la part des femmes circonscrit au domaine du *care*, selon une vision naturalisante des compétences et des rôles de genre : l'armée, ce n'est pas pour toutes les femmes, mais seulement pour une élite dont elle fait partie.

Le chemin est encore long avant de décrocher un poste de militaire professionnelle, mais Pamina est jeune. Si ces études sont « gratuites », c'est un engagement à long terme avec l'institution militaire : elles impliquent de travailler ensuite au moins quatre ans pour la Confédération. Pamina souligne le fait qu'elle pourra alors être envoyée n'importe où en Suisse, et se pose dès lors la question de la conciliation avec la vie familiale :

« Des fois, je me demande un peu... Parce que oui, c'est clair, il y a toujours des changements dans le travail, et si pendant les quatre ans comme ça je dois prendre toute ma famille et déménager, ça va être difficile mais... Maintenant, pour le moment, je ne me fais pas trop de souci pour ça. Je regarderai après. »

Pamina envisage également un engagement militaire à l'étranger, au sein de la Swisscoy, mais après ses études. Elle ne souhaite pas non plus s'engager maintenant car cela l'éloignerait de son copain : « On ne se voit pas beaucoup déjà, parce que je travaille toujours. Et une demi année c'est long. »

On le voit, la position de gradée et les aspirations à s'insérer sur le long terme dans l'institution militaire amènent Pamina à être d'autant plus soucieuse de l'image des femmes militaires, en particulier de celles de sa caserne. Elle tire des gratifications importantes de son parcours militaire et de sa position d'autorité, ce qui l'amène à être

très exigeante envers elle-même et envers ses subordonnées féminines dans le but de s'adapter aux normes institutionnelles et de mettre à l'écart les figures féminines repoussoirs.

10.4 Portrait 4 – Agnès

Portrait de l'appointée-chef Agnès, fantassine sanitaire d'unité/C1 en service long, troupes de l'infanterie.

22 ans, maturité professionnelle, stagiaire, origines sociales moyennes inférieures.

Un homme comme mentor

Agnès naît à l'hôpital des Bochasses, ville d'un canton romand. Elle a une sœur jumelle à laquelle elle dit ne pas ressembler physiquement. Son père est photographe professionnel et a hérité du magasin de photographie de son grand-père. Sa mère avait commencé une formation en école hôtelière avant d'y mettre un terme suite à leur rencontre : elle aide alors son mari dans la gestion de son magasin. À la naissance des jumelles, la mère d'Agnès reste au foyer pour s'occuper de ses filles. Agnès n'a pas de très bons rapports avec son père, qui n'était pas très présent à la maison. Lorsque Agnès a neuf ans, ses parents divorcent et sa mère se remarie avec un homme sans enfant, un comptable issu de l'école de commerce après l'abandon d'une carrière de policier. Cependant, le beau-père d'Agnès cherche un métier moins cantonné aux bureaux et se lance comme chauffeur poids lourds. Après quelques années comme employé, son patron lui propose de reprendre l'entreprise, et sa femme, la mère d'Agnès, y travaille désormais à ses côtés. Agnès est très fière du parcours de son beau-père et de sa réussite professionnelle qui se caractérise pour elle par « la débrouille » ; elle l'oppose à l'échec de son père avec lequel elle a peu de contact et pour lequel elle exprime du mépris, lui qui a dû fermer son magasin suite à une faillite et est actuellement au chômage.

Agnès effectue toute sa scolarité obligatoire aux Bochasses. À l'issue de celle-ci, sa sœur s'oriente vers un apprentissage de gestionnaire du commerce de détail au sein d'une

société suisse active dans la distribution, et travaille actuellement comme employée dans une entreprise suisse de la grande distribution. Agnès, qui ne se dit pas très douée à l'école, n'a pas d'idée précise de ce qu'elle veut faire dans la vie, mais la police et l'armée l'attirent très tôt. Comme elle ne parvient pas à trouver une place d'apprentissage qui l'intéresse, elle commence l'école de commerce : « Je savais que l'école de commerce, c'était des matières intéressantes qui seraient utiles pour toute la vie, pas seulement un truc précis sur quelque chose en particulier. » Une fois son diplôme obtenu, Agnès décide de poursuivre ses études en vue d'obtenir un diplôme supplémentaire : elle fait d'abord un séjour linguistique en Allemagne, quelques petits jobs diversifiés mais plutôt masculins à son retour, comme assistante d'expert.e.s en véhicule ou peintre en bâtiment, et commence, deux ans plus tard, une maturité commerciale d'une durée de deux ans. Après quelques recherches pour trouver quelque chose de plus intéressant que d'« être tout le temps derrière un bureau », elle réalise son stage en tant qu'assistante secrétaire médicale dans un cabinet de pédiatrie. Ces différentes expériences et formations, Agnès affirme les avoir menées pour disposer d'un bagage de diplômes et d'expériences variées, ainsi que d'une maîtrise de l'allemand, dans un seul but : l'école de police. Son attrait pour la police découle de son goût pour les activités extérieures et l'action développée durant son enfance, et du fait qu'elle estime ce métier en adéquation avec ses valeurs d'ordre, de discipline et de respect de la hiérarchie qu'elle tire de l'éducation de son beau-père : « Il est très rustre, très autoritaire, tout en étant cool. » Comme lui, elle ne veut pas être cantonnée à un travail de bureau. Mais elle souligne également des idéaux d'aide à autrui, de contact et de protection de la population comme motivations pour la carrière policière :

« Et puis le contact avec les personnes, ça m'intéresse beaucoup aussi. C'est aussi pour ça que je fais la police parce qu'il y a de la pratique, on est en extérieur, on a des contacts sociaux, etc. Et puis j'aime avoir un métier qui aide les gens, donc médical ou protection des habitants pour la police. C'est vraiment quelque chose dans la vie qui me plaît. »

Agnès a une relation privilégiée et partage beaucoup d'activités avec son beau-père « qui a toujours voulu un garçon ». Il exprime souvent à Agnès son souhait d'avoir un fils et

reporte sur elle et sa sœur ce désir de partager, entre autres, des activités en plein air, elles qui lui font dès lors office de « garçons manquants » :

« On est un peu moi et ma sœur comme ses filles, depuis l'adolescence surtout, c'est là que ça se remarque parce qu'on était un peu garçons manqués. On faisait beaucoup de choses avec lui du coup. C'était genre des marches, des balades, du sport, du vélo, des trucs un peu plus sportifs. Et puis, on n'a jamais été très féminines avec ma sœur. Moi après en grandissant, j'étais un peu plus féminine mais dans mon comportement je n'ai jamais trop été faire du *shopping* ou des trucs comme ça. On n'est pas vraiment comme ça. »

La pratique de ces différents loisirs avec son beau-père permet à Agnès de développer un goût pour les activités extérieures, d'incorporer des dispositions corporelles « masculines » ainsi qu'une mise à distance, pour un moment du moins, du travail d'apparence qu'on rattache traditionnellement aux jeunes filles et aux femmes. C'est aussi à travers les récits militaires de son beau-père qu'elle développe un intérêt pour ce milieu :

« Et puis du coup, voilà, il s'en doutait aussi un peu pour ça. Parce que je parlais beaucoup de l'armée avec lui, j'adorais qu'il me raconte ses histoires. On parlait beaucoup de ça. Il me racontait les histoires à l'armée tout ça, surtout que lui il est assez jeune. Du coup quand moi j'avais douze ans, il faisait ses cours de répétition. »

Le beau-père d'Agnès a été affecté comme grenadier à l'issue du recrutement, soit l'une des fonctions d'élite de l'Armée suisse, ce qu'Agnès souligne durant l'entretien : « Il était grenadier. Donc le plus haut. C'était très physique. » En raison d'une blessure au genou, il a été réaffecté dans les transmissions au bout d'un mois d'école de recrues. Il n'est pas monté en grade mais a accompli toutes ses obligations militaires. Malgré ces déboires, cette transmission de récits d'expérience amène Agnès à valoriser le service et l'univers militaires.

Son beau-père est véritablement un modèle pour Agnès, qui le dit elle-même : « Je l'ai toujours un peu recopié. C'était mon *mentor* [...]. » Non seulement elle a opté pour une formation proche en s'orientant vers l'école de commerce, mais son beau-père aussi

désirait dans sa jeunesse devenir policier, sans que ce projet ne se concrétise. Il en a cependant souvent parlé à Agnès. Malgré le fait que sa mère endosse des rôles familiaux très sexués (femme au foyer, soutien à l'entreprise de l'époux), elle fait également office de modèle, plus précisément de contre-modèle de sexe, pour Agnès : « Ma mère, elle était aussi très garçon manqué quand elle était jeune. On tient de ma mère aussi. Et puis, elle a un temps aussi pensé à faire l'armée. [...] Mais à l'époque, ça se faisait moins et puis elle nous a eues assez tôt. Donc voilà. » Les aspirations professionnelles et l'engagement militaire d'Agnès tendent à l'accomplissement des desseins maternels et beau-paternels.

Si Agnès voit le service militaire comme un moyen de parvenir à entrer en école de police, son intérêt pour le milieu militaire est marqué : rejoindre l'armée est pour elle « un rêve » auquel elle songe depuis longtemps tout en gardant ce projet pour elle, car elle doute de ses capacités à la rejoindre et à y performer. Elle situe ce désir à la fin de l'école obligatoire, vers ses treize-quatorze ans, une période difficile pour elle du fait de sa grande timidité et de son mal-être :

« J'ai toujours gardé ça pour moi. C'était plus un rêve. Je n'étais pas sûre d'y arriver du tout. Parce qu'en fait, avant, à l'école secondaire, je n'étais pas une personne extravertie et tout. J'étais vraiment très renfermée sur moi-même, je n'avais pas beaucoup d'amis. J'étais un peu le mouton noir. Je n'arrivais pas à m'exprimer devant la classe. Les pires jours de ma vie, c'était pendant les exposés. »

Si son enfance est marquée par des processus de socialisation sexuée inversée, le mal-être d'Agnès à l'adolescence l'amène à prendre la voie d'une mise en conformité avec son sexe biologique et social¹⁹²⁹. Si, jusqu'à ses quinze ans, elle affectionne les activités qu'on prête aux garçons et ne se soucie pas de son apparence, cela va progressivement changer et elle va devenir, « en grandissant », « un peu plus féminine » : durant cette période, elle débute un loisir plus typiquement rattaché à son genre, la danse *hip-hop*, auprès d'une école où les cours sont fréquentés exclusivement par des femmes. Elle s'adonne aussi plus volontiers à la pratique du maquillage même si, dans ses discours, elle déprécie le travail

¹⁹²⁹ Anne Torhild Klomsten, Herb Marsh, Einar Skaalvik, « Adolescents' perceptions of masculine and feminine values in sport and physical education : A study of gender differences », *Sex roles*, vol. 52, n°9-10, 2005, pp. 625-636 ; Vanessa Lentillon, « Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires », *Bulletin de psychologie*, vol. 499, n°1, 2009, pp. 15-28.

et le souci de l'apparence. Comme l'a montré Martine Court, ce genre de décalage entre discours et pratiques a un sens : Agnès n'assume pas ce travail de l'apparence car elle a été confrontée à une pluralité d'agent.e.s et d'instances de socialisation aux propos contradictoires¹⁹³⁰. Aussi, si elle porte désormais une attention à son apparence, elle est consciente que ce souci et ce soin ne sont pas socialement valorisés.

C'est tardivement, à 20 ans, qu'Agnès s'investit véritablement dans des activités sportives, comme le fitness (renforcement musculaire) et la course d'endurance qu'elle pratique aussi sur un mode compétitif, le tout en compagnie d'hommes. Si cela lui permet de développer ses capacités physiques, celles-ci restent modestes. Agnès a une taille moyenne et une carrure trapue. Alors qu'elle porte des vêtements plutôt neutres, elle est coiffée de manière féminine et porte volontiers un maquillage prononcé, quelques bijoux discrets et plusieurs piercings. Sa façon de parler et ses comportements corporels sont par contre peu féminins : elle a une voix qui porte, use de mots grossiers et adopte une démarche pesante qui se veut imposante.

Agnès se distingue du corpus d'entretiens par son positionnement face au féminisme et à l'immigration. Si la grande majorité des enquêtées s'inscrivent dans une position de rejet, Agnès n'est pas si catégorique. Si pour elle l'égalité entre femmes et hommes est pratiquement acquise, elle considère que la société ne reconnaît pas pleinement les capacités des femmes car elle présuppose qu'elles sont plus faibles physiquement. Le service militaire en est pour elle l'une des manifestations.

« Dans la société suisse, tu trouves qu'on en est où au niveau de l'égalité entre femmes et hommes ?

Agnès : Ça se met gentiment en place. On ne parle plus trop de ça d'ailleurs. L'égalité, ça vient gentiment au point. Après, il y a toujours les mêmes problèmes qui surviennent. Moi je trouve que ça se résume assez bien dans le service militaire. Au début des personnes me voient comme ça, physiquement, et ils ont cette impression, ce préjugé, cette fausse image de se dire : "Ah elle ne va pas réussir." On ne sait pas. C'est la même chose dans le civil. Des femmes qui veulent faire certaines choses, il y en a beaucoup qui vont dire : "Mais non, elles ne vont pas réussir." Ou bien elle n'est

¹⁹³⁰ Martine Court analyse ce décalage dans le cas de son enquêtée Virginie : Martine Court, *Corps de filles, corps de garçons : ..., op. cit.*, pp. 102-118.

pas capable, elle n'est pas faite pour ça. Alors qu'on n'en sait rien. Mais ça se met assez bien en place. Il faut savoir que je fais l'armée mais je ne suis pas non plus très féministe, à cent pour cent. C'est juste que je voulais faire l'armée. Je trouve ça important bien sûr, de soutenir l'égalité hommes-femmes. »

Si Agnès ne se dit pas « très féministe, à cent pour cent », elle conçoit la dimension collective des stéréotypes et discriminations qui touchent les femmes. Toutefois, elle ne remet pas en cause le jugement d'infériorité physique des femmes : à propos du service militaire obligatoire, elle considère que les exigences physiques militaires peuvent être un obstacle à l'intégration des femmes, et dès lors naturalise des tâches qui seraient plus à leur portée. Elle retourne également l'argument du sexisme pour considérer le caractère non-obligatoire du service militaire pour les femmes comme une discrimination, ce qui souligne un positionnement ambigu et hybride sur les questions d'égalité entre les sexes.

« Je ne trouve pas ça normal que nous [les femmes] on ne fasse pas l'armée. Pourquoi pour vous [les hommes] c'est obligé et puis pas pour nous ? Je ne suis pas féministe-féministe, mais je veux dire, c'est quand même un peu sexiste je trouve d'estimer qu'une femme n'est pas obligée de faire l'armée, elle n'est pas obligée de servir son pays alors qu'un homme y est obligé. On est tous Suisses. Je ne vois pas pourquoi on ne peut pas nous aussi servir notre pays. C'est vrai que c'est physique après, mais il y a plein d'autres trucs à l'armée que l'on peut faire, qui ne sont pas seulement physiques, comme les cuisiniers et les ordonnances de bureau. »

Du fait d'un bagage de dispositions sexuées diversifiées et d'un rapport ambigu à sa catégorie de genre, je qualifie la socialisation sexuée inversée d'Agnès de « modérée ».

Agnès avoue ne pas s'intéresser à la politique et ne voter que très rarement. Elle l'explique par le fait qu'elle n'a pas le temps de s'informer suffisamment pour se faire une opinion, ce qui est une manière de rendre rationnelle et raisonnée son abstention. Si elle ne saisit pas les questions et les enjeux « clairement », elle ne participe pas aux votations. Elle estime que les arguments sont très souvent présentés d'une « façon compliquée », parfois même « compliquée pour rien » et elle a l'impression de « perdre [son] temps ». Elle n'a jamais voté pour des élections car elle estime ne pas assez connaître les candidat.e.s et ne souhaite pas « voter pour voter ». Dans sa famille, on ne parle pas de politique, mais selon

Agnès, ses parents votent de manière régulière. Son beau-père est même « vraiment à fond là-dedans » et lui explique parfois les enjeux. Elle ne parvient cependant pas à le situer politiquement (plutôt « au milieu »), ni à se positionner elle-même : elle dit ne connaître le nom d'aucun parti. Elle aborde cependant la question de l'immigration et se situe, contrairement à ses comparses, en faveur d'un accueil facilité des réfugié.e.s et insiste sur la nécessité de leur venir en aide. Pour elle, les « problèmes d'intégration » sont quelque chose de normal :

« C'est clair qu'on a des problèmes parce qu'on n'a pas la même manière de vivre. Eux, ils ne s'intègrent pas forcément bien. Mais enfin, c'est normal. Moi si je devais aller vivre je ne sais pas où, où je ne connais rien, en Inde ou en Chine, où je ne suis jamais allée, où je ne connais pas la langue... C'est normal. Donc moi je suis plus pour les aider et trouver des solutions. Trouver des moyens pour satisfaire tout le monde. Je suis plutôt de ce parti-là. »

Lorsque je lui dis qu'il s'agirait d'une position qu'on rencontre généralement à gauche de l'échiquier politique, elle acquiesce et s'estime « plutôt de gauche ».

Une assimilation réussie

Agnès s'inscrit au recrutement à l'âge de 21 ans et à l'annonce de son inscription, son entourage met vite en doute sa capacité à réaliser une école de recrues : « Au début, on me voit comme ça physiquement, et ils ont cette impression, ce préjugé, cette fausse image de se dire : "Ah elle ne va pas réussir." » L'orgueil d'Agnès est piqué et elle se donne comme objectif de leur « prouvez qu'ils ont tort ». Seul son beau-père la soutient et l'encourage.

Lors de son recrutement, je suis présente pour mes observations et j'assiste à ses tests sportifs ainsi qu'à son entretien d'affectation. Agnès opte pour les fonctions de fantassine sanitaire d'unité/C1, d'exploratrice radio stratégique, de soldate sanitaire/C1 et d'exploratrice radio stratégique, et choisit la modalité du service long car elle estime que le modèle standard « ne sert à rien » même si elle craint les exigences physiques liées à ce mode de service : « Le service long en infanterie, c'est très difficile d'y entrer, c'est très

physique. D'ailleurs, ils nous demandent des points en sport supplémentaires. » Ses choix découlent de la volonté de rejoindre une fonction exigeante physiquement mais aussi à sa portée. Comme elle a des amis qui ont réalisé leur école de recrues en tant que fantassins, elle sait que cela correspond à ses souhaits. Son intérêt pour le domaine médical l'amène à opter pour la spécialisation de fantassine sanitaire d'unité. L'option de chauffeuse lui a été conseillée lors du recrutement par la sergente Liskamm. Agnès obtient de bons résultats au test d'intelligence, la recommandation de cadre et la distinction sportive avec 50 points au TFA sur le barème mixte. Si cela ne devrait cependant pas lui permettre d'obtenir les fonctions visées ainsi que la modalité du service long, le colonel en charge de son entretien d'affectation lui accorde ses souhaits. Pour lui, Agnès semble « savoir ce qu'elle veut ». Elle obtient donc la fonction de fantassine sanitaire d'unité/C1 en service long dans les troupes de l'infanterie avec comme deuxième fonction celle de soldate sanitaire. Agnès signe son engagement avec entrain et elle débutera son école de recrues deux mois après. La spécificité de la fonction d'Agnès, peu attribuée durant mes observations, est qu'elle renvoie à la fois à une dimension « combat » avec un métier militaire assez valorisé (fantassin.e de l'infanterie), et à une dimension de *care* avec la spécialisation sanitaire. Dès lors, je décide de poursuivre mes observations lors de son école de recrues.

Fin octobre, Agnès se rend à Savolaire pour l'ER. Elle est la seule femme dans la compagnie des fantassin.e.s ; le major qui m'accueille lors de cette visite me le confirme : « Oui, ce n'est pas une fonction avec beaucoup de femmes. » Au début de son ER, il y avait une autre femme sur la place d'arme, une recrue grenadière police militaire (une fonction encore plus exigeante). Mais elle est licenciée dès la troisième semaine suite à une blessure. Je constate rapidement que l'ambiance et l'entente est très bonnes parmi la section d'Agnès : elle plaisante volontiers avec ses camarades et est incluse dans les discussions. Agnès interagit et prend la parole relativement souvent lors de l'instruction, et ce de façon forte et assurée. Elle est très participative. Je remarque également que quelques-uns de ses camarades s'empressent de l'aider à porter son sac, elle qui est actuellement blessée et exemptée de certaines tâches et exercices, principalement la marche, tout comme un autre de ses camarades de section. Mais l'emballement à aider ce dernier est bien moins significatif. La frontière est fine entre la camaraderie, l'entraide entre soldat.e.s et les comportements de drague ou de galanterie. Agnès me le confirme plus tard lors de notre

entretien, quelques-uns de ses camarades s'inscrivaient effectivement dans une approche de séduction : « Je ne pensais pas m'être faite draguée mais plus tard un de mes camarades il m'a dit : "Ouais [Alexandre], il était à fond sur toi !" Ah bon ? Je n'avais même pas remarqué [rires] ! Après j'ai su qu'il y en avait d'autres aussi, halala. » Si Agnès rencontre quelques difficultés dans son quotidien militaire du fait de son isolement dans un bâtiment éloigné de sa section, elle considère qu'elle est bien intégrée même si elle apprend que ses camarades avaient au départ des craintes de devoir la prendre en charge :

« Au début, ils n'avaient pas beaucoup confiance en moi. Il y en a qui m'ont dit, après coup, quand on s'entendait bien, qu'en partant pour la première marche ils se sont dit : "Oh putain, je suis dans le groupe d'[Agnès], je vais devoir porter son sac." Alors qu'ils n'ont pas touché mon sac une seule fois. Parce que je ne voulais pas le donner. J'ai tout donné jusqu'au bout. Après c'est vrai que ça aurait pu arriver. C'est juste pour ça qu'ils avaient pas ultra confiance en moi. »

Agnès va mettre un point d'honneur à « tout donner jusqu'au bout » : lors de son école de recrues, au moment de mes observations à la caserne de Savolaire, on soupçonne qu'elle a une côte cassée. Elle a très peur que cette blessure l'amène à être licenciée et elle affirme devant ses supérieurs qu'elle n'a pas « trop mal ». Elle « serre les dents » et négocie avec le médecin de la caserne :

« J'ai parlé avec le médecin. Il avait dit : "Ok mais dès le moment où il y a quelque chose qui se passe, vous le dites. Si cela empire vraiment vous me le dites. On contrôle chaque semaine." Ça, c'était très cadré à l'armée. [...] Une côte cassée, ça doit se rétablir, on ne peut rien faire. Donc je suis contente, j'ai pu faire tout ce que je voulais. J'étais juste dispensée des longues marches. J'ai eu peur de louper celle des vingt kilomètres, mais finalement j'ai pu la rattraper. »

Face à moi, elle tient à assurer que le fait qu'elle continue malgré sa blessure découle de son propre souhait voire de sa force de volonté qui marque une forme de surinvestissement :

« Je dois vous préciser un truc, si je fais les exercices c'est parce que je le veux. C'est mon choix. Parce qu'avec une côte cassée, ils m'ont dit, je peux retourner chez moi. L'armée, c'est fini. Mais je veux continuer. Pas que vous croyez non plus qu'ils me forcent avec une côte cassée ! ».

L'enjeu pour Agnès de demeurer dans l'institution est lié à son aspiration à l'avancement. Durant l'école de recrues, elle se décide pour la voie de l'ESOF afin d'avoir une interaction d'autorité plus directe avec les recrues et être plus investie dans la formation :

« Ce n'est pas parce que je ne me sentais pas capable d'aller plus loin, mais le travail de groupe m'intéressait beaucoup plus que celui de chef de section. Parce qu'un chef de groupe, c'est sur le terrain avec les recrues. On est vraiment prof. C'est nous qui donnons les leçons. On a des responsabilités. »

Elle est sélectionnée comme aspirante et débute les six semaines d'ESOF, toujours à la caserne de Savolaire. Du fait de l'avancement, Agnès ne suit pas la formation axée sanitaire de sa fonction, qui était prévue pour la deuxième partie de l'ER classique (sans avancement). Elle demeure alors fantassine C1.

À l'ESOF, Agnès essuie la jalousie de ses camarades qui lui disent qu'elle a été sélectionnée parce qu'elle est une femme. Elle réussit bien sa formation, avec de bonnes moyennes aux tests physiques et théoriques, ce qui lui permet d'être classée 12^e sur 34 aspirant.e.s. Mais c'est une étape difficile de son engagement militaire où elle avoue avoir de la peine physiquement et psychologiquement, notamment en raison d'un chef de section qui « était tout le temps sur [son] dos », toujours « plus strict avec [elle] qu'avec les autres chefs de groupe », et qui traite son travail de « merde » : « Et à la fin, et bien j'ai failli tout lâcher parce que c'était vraiment pénible psychologiquement. » Agnès ne s'explique pas ce comportement, même si elle n'écarte pas qu'il soit dû au fait qu'elle soit une femme. Elle continue, « serre les dents » et rejoint une école de recrues pour le paiement de ses galons. Cette expérience se passe bien, elle parvient à se faire respecter et obéir par ses recrues, et elle a de bons contacts avec de hauts gradés, notamment deux adjudants d'état-major qui sont, à ses dires, très stricts et exigeants mais qui la félicitent souvent et lui assurent qu'elle est « la meilleure chef de groupe pour la section formation chauffeur ».

Lors de l'entretien, Agnès est à mi-chemin de son service en tant que sous-officière : elle obtiendra le grade de sergente dans quelques semaines. Pour le moment, elle hésite sur la suite à donner à son parcours même si elle est décidée à ne pas emprunter la voie des officier.ière.s, trop administrative à son goût. Elle estime aussi que l'EFO risque d'être trop difficile pour elle physiquement : « Il faut l'avouer. Je ne me sens pas capable de la faire. » Elle a par contre d'autres voies qui l'intéressent : celle de sous-officier.ière.s supérieur.e.s comme sergent.e-major.e chef.fe, du fait que ces grades impliquent des tâches d'enseignement ciblées sur une spécialisation tout en étant moins physiques que chef.fe de section. Ce sont des fonctions qui sont généralement occupées par des militaires contractuel.le.s. La seconde option serait celle d'un engagement à l'étranger auprès de la Swisscoy ; mais sa famille ainsi que son copain ne sont pas très motivés à la voir partir durant six mois à l'étranger. Si elle dit qu'idéalement c'est surtout l'univers militaire qui lui correspond, elle perçoit difficilement son avenir dans l'Armée suisse :

« Être militaire de carrière, c'est quand même difficile. Même si le métier est intéressant, c'est les horaires, c'est être loin toute la semaine. C'est ça le point négatif. Ce qui est aussi dur pour moi à l'armée, c'est le temps libre. On n'en a pas beaucoup, même pas du tout. Et puis le week-end, on rentre le samedi matin et on repart le dimanche soir quoi. »

Durant son service, Agnès postule pour la police cantonale : cependant, elle s'y est prise tard et ne s'est pas préparée aux tests de sélection. De plus, elle ne se sent « pas très motivée » et échoue au test de français, qui est éliminatoire. Elle prévoit de tenter à nouveau la sélection dans un délai d'un an, dans un autre canton.

Agnès a toujours été très réceptive à mes sollicitations, à mes questions sur son parcours. Elle affirme être très contente que je réalise une recherche sur les femmes militaires car cela permettra selon elle « d'y voir plus clair » face aux rumeurs qui les concernent. Lorsque je lui demande de quelles rumeurs elle parle, elle me répond :

« Et bien comme mon pote qui est sergent dans une autre caserne, aussi à l'infanterie, par exemple. Il en a déjà chopé deux qui s'envoyaient en l'air, à l'armée donc. Je trouve dommage que certaines fassent ça parce que quand une femme fait quelque chose de mal, ça globalise sur toutes les femmes. »

Pour Agnès, ma recherche peut permettre de redorer « l'image de la femme militaire ». Elle me raconte plusieurs rumeurs qui l'ont concernée, notamment celle qui circulait parmi les grenadiers de la police militaire et qui lui attribuait des relations sexuelles « avec tous les fantassins » de sa compagnie. Selon Agnès, à l'armée, « les rumeurs, ça va vite » : « Je ne sais pas, ils s'ennuient. On s'ennuie souvent à l'armée, alors ils inventent des trucs. On dit que les femmes, elles parlent beaucoup, mais c'est les hommes les vraies pipelettes. » Elle me raconte d'ailleurs une autre rumeur à son propos, dont elle rattache la cause à une faute qu'elle aurait commise :

« On était au bâtiment où il y a les baraquements des hommes en fin de journée pour le nettoyage des KS¹⁹³¹ et on attendait. Je n'ai pas le droit d'entrer dans ce bâtiment. Mais j'avais tellement besoin de pisser et le temps que j'aïlle dans mon baraquement, impossible... Alors j'ai essayé de faire bien gaffe, de baisser la tête, pas pour que mes camarades ne me voient pas, eux ils s'en foutent, mais les cadres, sinon j'allais me faire engueuler, et je suis vite allée à leurs toilettes. Mais genre ça a pris trois minutes même pas. Donc ceux de ma section, ils m'ont vue sortir des chiottes, bon alors ce ne sont pas des cadres, sauf que trente secondes après il y en a un de la section qui sortait aussi, des chiottes. Et voilà, il n'en fallait pas plus. Alors moi je l'ai pas remarqué tout de suite parce qu'on ne vient pas te le dire direct quand il y a des rumeurs sur toi. C'est genre une ou deux semaines plus tard, j'en ai un de ma section qui vient vers moi, il me demande *cash* : "Je peux te poser une question ? Ouais parce qu'il y a une rumeur sur toi, et moi je ne veux pas y croire sans être sûr de sûr. Il paraît qu'avec machin t'as fait des trucs dans les toilettes ?" Pfff. Alors je lui ai bien dit : "Non mais je suis juste allée pisser, ça a pris trois minutes, je suis entrée, j'ai pissé, je suis sortie. Point !" [...] Mais après ça allait avec mes camarades de section. Ça c'était encore au début, après ils me connaissaient assez pour savoir que je ne faisais pas de trucs comme ça. »

Malgré le fait qu'Agnès condamne ces fausses rumeurs, elle s'en fait la vectrice lorsqu'elles concernent d'autres femmes militaires :

« Mais il y en a qui le font, des femmes, malheureusement. Ce ne sont pas que des rumeurs. Le frère de mon copain, ils ont une vidéo d'une dans la chambre des mecs,

¹⁹³¹ Les bottes de combat.

qui a tourné avec trois d'entre eux. Mais les histoires, ça va vite. Ça va très vite, et à l'armée si vous faites quelque chose, ça se sait. L'armée, c'est pire qu'une télé-réalité ! »

Ainsi, pour Agnès, de tels comportements sont d'abord de la responsabilité des femmes, même quand un rapport de pouvoir institutionnel, un rapport hiérarchique, entre en jeu. Elle déplore qu'à l'armée, ce soient particulièrement les hommes qui essuieraient les sanctions, alors que mes données montrent qu'il est plutôt difficile pour les femmes d'avoir gain de cause dans ce genre de situation :

« Mais on parle de gens qui font de ces trucs ! Mais il y a aussi des gradés qui couchent avec des femmes recrues ou soldats, enfin en-dessous d'eux quoi. Et là, ils sont vraiment mal barrés. Si ça se sait et bien le gradé il est viré d'office, tandis que la fille elle, elle peut rester, parce qu'il y a eu abus d'autorité ou je ne sais pas quoi. Genre la fille elle va dire : "Ouais mais je n'ai pas osé dire non à cause du grade." Mais il ne faut pas exagérer. Alors le type il est viré et elle pas ? Ça je ne trouve pas normal. »

L'entretien avec Agnès se caractérise par le fait qu'elle est particulièrement prolixes sur son parcours militaire et ses diverses expériences. Même lorsque l'on aborde ses autres sphères de vie, comme son parcours scolaire ou professionnel, elle revient sans cesse à l'expérience militaire, le tout sur un ton très enthousiaste. Même si elle concède avoir eu des difficultés, ses propos insistent sur ses réussites et ses capacités à s'en sortir face aux exigences. Cela révèle d'abord le surinvestissement dont elle fait preuve durant son parcours, elle qui refuse catégoriquement d'être aidée par ses camarades. Ainsi, à propos du test final des aspirant.e.s sous-officier.ière.s de l'école d'infanterie en service long, une marche de cinquante kilomètres, elle me raconte :

« Je suis vraiment fière de moi, d'avoir gardé mon sac, surtout que j'avais une pression de malade. Mes camarades [l'épreuve se déroule en équipe] me disaient : "[Agnès], tu vas trop lentement. Donne-moi ton sac, donne-moi ton sac !" Je disais : "Non, fous-moi la paix !" – "Alors va plus vite !" – "Je vais plus vite !" Certaines fois, ils ont dû me pousser pour les montées. Parce que les montées, c'est ça que je n'arrivais pas. Mais je suis très contente au final. Il y en a beaucoup de mes camarades qui n'ont pas réussi à porter leur sac. Il y en a un, il l'a porté seulement la première heure. Et tout le reste,

il ne pouvait plus le porter. Il n'y arrivait plus. Il était dans notre groupe. [...] Et il y en a dans d'autres groupes, il y en a deux qui ont abandonné la marche, deux ou trois. [...] Et puis voilà, avec le mental et tout j'ai réussi à tenir jusqu'au bout. Donc j'étais très contente [...]. »

Agnès tire une forte valorisation de ses performances physiques, qui ont pu être meilleures que certains hommes. Elle n'hésite d'ailleurs pas à me donner ses résultats aux différents tests sportifs qu'elle a réalisés durant son parcours : ils sont effectivement très hauts, mais il faut les prendre avec précaution en raison du biais de désirabilité sociale. En effet, Agnès semble avoir oublié que j'étais présente lors de son recrutement, et me donne des résultats au TFA supérieurs à ceux qu'elle a effectivement réalisés (60 points au lieu de 50). Ce biais de désirabilité sociale se comprend par son rapport au mérite, encouragé par l'idéologie dominante au sein de l'Armée suisse, et par son souci de donner une image de femme militaire capable et performante à l'encontre des stéréotypes.

Agnès tire de fortes rétributions symboliques de son parcours militaire, de la fierté, de la reconnaissance. L'anecdote de la montre le souligne. À l'issue de la marche des cinquante kilomètres se déroule la remise de grade où son supérieur décide de consacrer trois performances par un prix, une montre. Agnès en obtient une, ce qui la rend très fière mais agace aussi certains de ses camarades :

« Je n'ai pas fait meilleur que les autres, mais j'avais un très bon résultat, j'ai tout fait, j'ai jamais abandonné pendant toute l'école de sous-off. Il m'a offert, et ça c'est un privilège à l'armée hein, j'ai reçu *la* montre. [...] C'est vraiment le cadeau qu'ils offrent aux meilleurs. On en a eues trois : la première pour le meilleur futur appointé-chef [...] ; la deuxième, c'est moi qui l'ai reçue, pour l'engagement et la motivation, et les résultats en tant que femme – certes, ça j'aime bien ne pas être mise à part, de faire toujours la même chose que tout le monde, mais il faut quand même avouer que pour certains trucs, on n'est pas fait pareils. Du coup, j'étais très fière d'avoir reçu cette montre. Et la troisième, c'est nous qui devons choisir à qui elle allait. [...] Donc voilà, j'étais très fière. Par contre, certaines personnes de mes camarades ne comprennent pas pourquoi j'ai reçu cette montre et pas eux. Ça, c'est les hommes. Du coup, y en a un qui m'a dit qu'il n'y avait aucune raison pour que j'aie reçu cette montre. Et *cash* comme ça. Pas fâché, ni rien. Comme ça, tranquille, on parlait. Il a dit : "On ne félicite

pas quelqu'un qui fait son travail." C'était assez dur. J'ai rien dit, j'ai pas fait mine que ça me touchait mais franchement ça m'a fait mal quand même. »

Si Agnès souligne qu'elle a réalisé un parcours semblable à celui de ses camarades, en remplissant les mêmes exigences, elle estime que les différences physiques entre les sexes doivent être prises en compte pour tout ce qui est gratification, où les différences biologiques doivent être estimées dans la balance du mérite. Ces différences biologiques sont aussi mobilisées pour expliquer, rationaliser les quelques fois où elle a rencontré des difficultés à suivre ses camarades, ce qui œuvre à la préserver des jugements de sous-investissement.

Le parcours d'Agnès au sein de l'armée se caractérise par le surinvestissement, mais elle défend également sa place dans l'institution par la rhétorique de la complémentarité, où les femmes amèneraient dans l'institution des compétences propres. Lorsqu'elle exprime une conception différentialiste, elle use alors du « on » pour référer au groupe des femmes :

« On apporte quelque chose de différent. [...] Je trouve qu'on apporte un autre point de vue. On est tout le temps en contact avec les gens, on est plus sensibles. Par exemple, j'ai eu le cas d'une recrue, c'était la première semaine [durant son paiement de galons en tant que cheffe de groupe]. Cela faisait une semaine qu'il n'allait pas bien. Il ne le disait pas mais il n'allait vraiment pas bien, à la limite de se foutre en l'air. [...] Moi j'ai vu que ça n'allait pas et j'ai fait tout pour qu'il parle et qu'il s'ouvre à moi. Et il s'est ouvert à moi. Franchement, si je n'avais pas été là, je suis sûre qu'il aurait fait une connerie. Mais vraiment. Il était vraiment mal. Donc je pense qu'on apporte aussi quelque chose de plus. Je ne dis pas qu'on n'est pas strictes, je suis aussi très stricte. Je ne suis pas la petite maman, non, non, il ne faut pas confondre ça non plus. Mais j'apporte quelque chose de différent, ils peuvent plus me parler de choses qu'ils n'oseraient pas aborder avec un homme parce qu'ils se sentiraient un peu plus faibles ou quelque chose comme ça. Donc moi, je pense quand même que pour certains points, par exemple pour cet exemple, on est utiles. Et puis la gestion aussi, en tant que chef de groupe, chef de section, on a des points de vue différents pour l'organisation. On pense plus loin par exemple, on pense différemment. »

Pour Agnès, les femmes, et elle-même, apportent donc des compétences de gestion et de *care* qui sont naturalisées, et sont ainsi plus aptes à gérer avec les masculinités subalternes : par leur présence, elles incarnent un « refuge » pour les hommes les moins en adéquation avec les normes de la virilité militaire. Cette rhétorique permet d'appuyer l'apport des femmes, et ainsi d'Agnès, à l'institution militaire et de participer à légitimer sa place et sa présence. Toutefois, pour Agnès également, toutes les femmes ne pourraient pas s'épanouir et réussir même si, dans l'absolu, elle défend un service obligatoire pour toutes et tous, mais où les compétences et fonctions seraient divisées et naturalisées :

« Après dire que pour les femmes c'est obligatoire, je ne pense pas qu'on arrivera jusque-là. [...] Parce qu'il y a tellement d'autres trucs que les femmes pas physiques elles peuvent faire, comme le sauvetage, le sanitaire, à l'hôpital, dans plein d'autres choses, dans les bureaux, etc. Alors elles pourraient faire aussi. Mais c'est compliqué de penser à ça à cause de la famille. C'est ça le problème, s'il y a une famille, des enfants, etc. »

La sphère de vie familiale est pour Agnès un obstacle à une obligation de servir pour toutes et tous, ce qui révèle une conception encore traditionnelle du partage des tâches domestiques au sein des couples hétérosexuels, et ce malgré son parcours marqué par l'atypisme.

Agnès perçoit l'armée comme un véritable « dispositif de l'élaboration de soi »¹⁹³² en vue d'acquérir une plus grande confiance en elle « à cent pour cent », et elle estime que l'armée remplit tout à fait cette fonction :

« Je suis passée, à l'école secondaire, de la personne qui n'arrivait pas à faire des exposés face à la classe à la cheffe de groupe qui donne des leçons à une vingtaine de personnes en même temps. Je me sens vraiment bien dans ce que je fais. Tout se passe exactement comme je le voulais. [...] J'ai changé, j'étais vraiment tout l'inverse de ce que je suis maintenant. Donc moi intérieurement j'étais comme ça, mais je n'arrivais pas à le montrer extérieurement. »

¹⁹³² Beverley Skeggs, *Des femmes respectables...*, *op. cit.*, p. 109.

La prise de rôle de *leader*, permise par l'institution militaire, est pour elle particulièrement valorisante :

« À l'armée, pour moi, il y a des choses qu'on apprend qu'on ne pourra jamais apprendre dans le civil. Autant apprendre sur soi-même, plein de trucs pratiques. Et puis, cadre, être chef de groupe ! C'est vraiment un immense privilège de savoir comment diriger un groupe, comment donner des ordres, se faire respecter. »

Agnès met un point d'honneur à souligner son souhait d'assimilation à l'institution militaire et ses aspirations à être traitée de la même manière que ses camarades :

« Je trouve ça vraiment bien qu'ils ne fassent pas de différence. Parce que moi, dès le moment où j'ai été remarquée ou dès le moment où ils me traitaient un peu de manière différente, j'étais mal à l'aise parce que je ne le voulais pas. [...] Parce que je ne veux pas être différente, je veux être la même chose qu'eux. Je ne veux pas être meilleure, je veux juste être pareille. »

Agnès et son parcours font figures d'assimilation réussie. Sa manière de parler au nom de l'institution le montre bien ; durant l'entretien, lorsque nous abordons ses opinions sur l'Armée suisse, elle utilise fréquemment les pronoms « on » et « nous » pour référer à l'institution, ce qui démontre à quel point elle se perçoit comme intégrée dans cet univers. Elle le dira d'ailleurs elle-même : « Je n'ai pas de point de comparaison, mais moi personnellement, je me suis bien intégrée. » Malgré quelques récits qui démontrent une méfiance, une sous-estimation et une dévalorisation de la part de ses camarades, Agnès affirme qu'elle était « transparente, comme les autres ». Dans ce sens, elle refuse les marges de manœuvre permises quant à la féminité et le travail de l'apparence : « On avait le droit de se maquiller, un peu. Mais je ne trouvais pas ça utile du tout. C'est moi qui ne voulais pas. On peut être féminine, mais moi je ne voulais pas me démarquer. Oui je suis une femme, mais je veux être comme les autres, mélangée aux autres et pareille. »

Agnès a mis en place, lors de son parcours, plusieurs tactiques afin de s'intégrer voire de s'assimiler au milieu militaire : un fort surinvestissement, une naturalisation de quelques compétences féminines et la mise à distance des attributs de la féminité. On peut considérer que son assimilation est réussie et ce d'autant plus que ses relations sont

particulièrement bonnes avec son entourage militaire masculin. Elle tire également de nombreuses rétributions de l'atypisme de sa situation, ce qui la conforte dans une lecture très méritocratique de son parcours dans les rangs militaires et dans une image idéalisée de l'institution.

10.5 Portrait 5 – Sanita

Portrait de la soldate Sanita, soldate de sûreté d'aérodrome, troupes de l'infanterie et de l'aviation.

24 ans, maturité gymnasiale, employée administrative (CDD), origines sociales populaires.

Être « plus suisse que certains Suisses »

Sanita est née en Serbie. Ses parents émigrent en Suisse alors qu'elle a à peine un an et qu'éclate la guerre d'ex-Yougoslavie. La famille s'installe d'abord dans une grande station de ski suisse-alsacienne, La Foilleuse. Ses parents ne parlent pas la langue et y trouvent des emplois peu qualifiés et peu rémunérés : son père travaille sur les chantiers comme manœuvre (ouvrier non-qualifié), tandis que sa mère trouve du travail dans l'hôtellerie comme agente d'entretien (tâches de nettoyage). Sanita effectue sa scolarité à La Foilleuse jusqu'à l'âge de dix ans. Puis, la famille déménage en Suisse romande, dans un petit village, Ficeletaz, et obtient la nationalité suisse deux ans plus tard par processus de naturalisation. Sanita a un grand-frère de deux ans son aîné, au profit d'un certificat fédéral de capacités de forestier-bûcheron, et un petit frère de cinq ans son cadet qui est aux études au gymnase. Son grand-frère n'a pas fait de service militaire mais un service civil dans l'entretien des forêts ; cela lui convient mieux, selon Sanita, car « il est un peu rustre et préfère la compagnie des arbres plutôt que celle des humains ». Son petit frère fera son service militaire dans quelques années et il s'en réjouit grâce au récit positif de sa sœur. Sanita n'a donc pas, dans sa famille proche, une personne qui a expérimenté l'univers militaire en Suisse. Son père a réalisé son service militaire obligatoire en Serbie – où la conscription était appliquée jusqu'en 2011 –, avant que la guerre n'éclate. Sanita

ne connaît aucun détail de son engagement et n'en a jamais parlé avec lui : « Je n'en sais rien mais je ne crois pas que ça soit un bon souvenir. »

L'enfance de Sanita se déroule principalement en compagnie de pairs masculins, comme les amis de son grand-frère dont la proximité en âge permet une proximité de jeux¹⁹³³. Le fait de vivre dans un petit village facilite le partage des jeux entre filles et garçons et l'environnement « très nature » de ses lieux d'habitation, comme Sanita les définit, l'amène à être la plupart du temps à l'extérieur avec ses copains :

« J'ai grandi en montagne, donc dans un petit village et du coup j'étais surtout avec mes frères, je faisais tout avec eux et leurs potes. Du coup, voilà, j'étais quand-même déjà dans un certain univers assez de garçons, à grimper aux arbres, courir partout, les bagarres... Je connais un peu ce genre d'univers, alors l'armée ça ne me fait pas plus peur que ça. [...] Et c'est vrai que j'étais toujours avec des garçons, je faisais du sport de garçons, tout le temps aller *snowboarder*, faire du *skate*. Donc j'étais, voilà, entourée d'hommes. »

Cette sociabilité masculine l'amène en effet, surtout sous l'impulsion de son grand-frère et de son père, à pratiquer plusieurs sports dès l'enfance, principalement sous forme de loisir : *mountainbike*, ski et *snowboard*, *skateboard* et la randonnée en montagne. Lorsqu'elle parle de son enfance, Sanita se définit comme « un vrai garçon manqué », ce qu'elle exprime avec fierté.

L'adolescence de Sanita est marquée par l'expérience précoce de la prise de rôle masculin au sein de la famille : à l'âge de 14 ans, son père se blesse gravement sur les chantiers et finit handicapé. Il ne peut plus travailler et assurer certaines tâches au sein du foyer : c'est Sanita qui prend le « *lead* de la famille » et ce malgré la présence d'un grand-frère. Sanita explique cela par le fait que son grand-frère n'est pas toujours très sociable, mais cela peut aussi découler du fait qu'il dispose d'un capital culturel moindre que celui de sa sœur, elle qui a débuté le gymnase alors qu'il est en cours d'apprentissage. Ce rôle de soutien de famille lui permet d'intégrer le sens et le goût des responsabilités et de l'autorité, ainsi

¹⁹³³ Nicolas Penin, *Les Sports à risque...*, op. cit., p. 168.

que d'identifier une voie professionnelle potentielle, elle qui se faisait dès la fin de sa scolarité obligatoire du souci quant à son avenir, ne sachant pas dans quoi se lancer :

« J'ai été un peu moi soutenir la famille, ce qui m'a donné des responsabilités où je me suis un peu rendue compte que j'aimais ça, en fait. Je me suis dit que j'aimerais bien faire policier, mais bon voilà à l'époque... À l'époque, c'est il n'y a pas très longtemps, hein, quelques années, mais voilà on ne voyait pas encore vraiment beaucoup de femmes à la police. Donc moi c'était un peu un rêve : "Si j'étais un garçon, je ferai policier." Donc j'ai un peu laissé ça de côté pour faire des études, comme ça j'avais le temps de réfléchir. »

Sanita obtient sa maturité gymnasiale à 18 ans, un an après que la famille ait déménagé dans une ville. À ce moment, elle commence à se renseigner sur les exigences pour rejoindre l'école de police et annonce son souhait à ses parents qui ne réagissent pas de manière très positive, en particulier sa mère : « Quand j'ai dit ça à mes parents, c'était un peu : "Mais c'est dangereux, c'est un monde d'hommes, tu ne peux pas faire un truc de femmes ?" ». Sanita s'intéresse à la police judiciaire et constate qu'il faut être âgé.e de 21 ans au minimum pour y postuler ; à la fin de son gymnase, elle est donc encore trop jeune. Elle a également quelques craintes quant à ses capacités physiques pour rejoindre cette formation, elle qui se définit pourtant comme « très sportive ». Elle choisit alors de commencer une Haute école pédagogique (HEP) afin d'avoir « un papier en plus » et un moyen de repli « au cas où », car l'enseignement l'intéresse aussi comme voie professionnelle du fait que, pour elle, « c'est aussi une manière de venir entre guillemets en aide aux gens ». C'est également une profession qui représente, comme la police, une figure d'autorité qui participe au maintien de l'ordre social¹⁹³⁴. À 21 ans, elle postule enfin auprès de la police judiciaire : elle passe tous les tests avec brio mais lors du dernier entretien, on lui annonce qu'elle est trop jeune pour être sélectionnée. Quelques mois plus tôt, elle a arrêté ses études auprès de la HEP, ayant échoué à des examens¹⁹³⁵. Elle se

¹⁹³⁴ C'est ainsi que le considère David Pichonnaz, pour qui le métier policier et celui de l'enseignement ne sont pas très différents. David Pichonnaz, *Former pour réformer...*, *op. cit.*, p. 39.

¹⁹³⁵ Dans l'entretien, Sanita dit avoir obtenu son diplôme à la HEP. Cependant, lors de mes observations au centre où elle a effectué son recrutement, durant son entretien d'affectation, elle dit avoir interrompu ses études car elle a échoué aux derniers examens. On constate ici un biais de désirabilité sociale où l'échec scolaire est dissimulé.

retrouve alors dans une situation d'échec et d'indétermination professionnelle qui la stressent :

« J'ai quand-même pris un coup sur ma confiance, je me suis dit : "Bon, est-ce que je suis vraiment faite pour ça ou pas ?" C'est un peu l'âge où on se remet en question, où on se cherche, donc c'était un peu... Pas la fin du monde mais je me disais : "Qu'est-ce que je fais ?" »

Elle trouve un emploi dans un bureau d'assurance comme employée de commerce et y reste un peu moins de deux ans. Durant cette période, elle tente à nouveau la sélection pour la police, cette fois auprès d'une police municipale, mais échoue au test psychologique : « Il s'est avéré que j'avais un caractère soi-disant dominant. Donc là leur souci c'était que justement, soi-disant, je ne respecte pas l'ordre, enfin tout ce qu'il y a avec la hiérarchie. » À ce moment, les examinateurs lui font la suggestion de réaliser un service militaire, ce qu'elle conçoit jusqu'alors comme impossible : « De nouveau, on a tellement peu d'informations qu'on se dit : "Ce n'est pas possible, les femmes, l'armée ? Non !!" Et on se dit que niveau capacités physiques, on n'y arrivera jamais. Voilà ce qui au premier abord apparaît comme logique. » Sanita se souvient pourtant avoir reçu la fameuse première lettre d'information à 18 ans, mais elle n'avait pas pris cela au sérieux même si elle souligne avoir été déjà quelque peu fascinée :

« Ça m'a plus fait rire qu'autre chose, je me suis dit : "Mais c'est quoi ça ? Ce n'est pas possible !" J'ai quand-même feuilleté par curiosité et je me souviens avoir dit à une de mes copines : "Tu imagines ? Si on allait faire ça pour juste essayer ?" Et on avait envie d'essayer ça, physiquement, pour se comparer un peu aux hommes en fait. Parce que c'est vrai que c'est un monde qui nous était inconnu. Entre hommes-femmes c'est un peu... C'est un truc qu'eux ils ont et que nous on ignore totalement. On n'y a même pas accès [...]. C'est vraiment un truc mystérieux. Mais ça m'a fait rire, parce que je me disais : "Mais jamais !" Déjà physiquement, il faut des muscles, il faut être costaud et monstre sportive. Voilà, j'ai un peu mis ça de côté, j'ai un peu jeté les trucs vite fait mais ça m'attirait quand-même. »

Comme pour la police, les représentations que se fait Sanita de l'institution militaire suisse se hissent comme une barrière à son engagement, du moins dans un premier

temps : l'armée est pour elle un milieu fermé aux femmes, un « truc mystérieux » homosexué où des ressources perçues comme masculines – notamment la puissance physique, « les muscles » – sont vues comme une condition d'entrée. Mais sous l'incitation des examinateurs de la police, Sanita se dit que l'expérience militaire pourrait lui garantir l'accès à son aspiration professionnelle : « J'avais tout réussi jusqu'au bout et de nouveau sept-huit mois de perdus. J'ai dit bon ce n'est pas grave, mais je n'ai pas lâché parce qu'il n'y a aucun autre métier où je me verrais. Je dois faire ça et c'est tout, je re-postule et je me renseigne sur l'armée. » Sanita se dit alors que le service militaire peut être un bon moyen pour elle de se « forger le caractère » pour l'école de police, mais également pour rompre avec le stigmat collectif de la faiblesse féminine : « Ça casse aussi un peu le stéréotype des femmes qui veut que ça ne sert à rien, que c'est faible, que ça ne sait pas faire grand-chose. » Elle glane des informations çà et là sur internet et constate que les informations sont pauvres et difficiles à trouver. Au moment de son inscription, elle a encore « peur que ça soit très fermé aux femmes » mais quelques échanges avec la sergente Titlis, en charge du recrutement des femmes, la rassurent et la mettent « en confiance, parce que ce dont j'avais surtout peur, en allant à l'armée, c'est que ça soit très macho, que ça soit les gradés ou mêmes les recrues, qu'ils soient contre les femmes dans l'armée et que ça soit plus dur. [...] Voilà j'avais un peu peur de ça. »

À l'annonce de son inscription au recrutement, son père se dit très fier, par contre sa mère s'inquiète beaucoup, à tel point qu'elle en vient à critiquer les choix de sa fille qui continuent de transgresser les normes et les rôles de genre :

« Et ma mère par contre c'était la catastrophe, limite pour moi c'était un peu difficile parce qu'elle commençait à me culpabiliser, à me critiquer, à me dire : "Ouais tu ne peux pas faire un truc normal ? C'est n'importe quoi !" Ou même : "Mais tu n'y arriveras jamais !" Du coup c'était lourd. »

Si Sanita doute de ses capacités physiques, elle est pourtant très athlétique : elle a incorporé durant son enfance et son adolescence un goût prononcé pour le sport, la performance et le plaisir de se mesurer aux autres, mais également une *hexis* corporelle svelte, robuste et musclée malgré sa petite taille. Elle a également commencé, à l'âge de 20 ans, le *krav maga*, un sport de combat développé par l'armée israélienne et slovaque,

une pratique très exigeante, et donne des cours de self-défense à des groupes d'enfants, de femmes et parfois d'hommes. Sanita préfère les contextes de sociabilité masculine et s'y fond aisément. Si ses vêtements et ses longs cheveux, ainsi que sa beauté, appuient sa féminité, elle ne se maquille que légèrement et ne porte pas de bijoux. Elle rejette, dans ses dires, le travail de l'apparence : « Je n'aimais pas vraiment me maquiller, je trouvais que c'est une perte de temps. Je ne vais jamais chez l'esthéticienne non plus. » Elle adopte aussi des comportements plutôt masculins : son langage corporel prend de l'espace et elle s'exprime avec une voix forte et assurée. Du fait de la cohérence des processus et instances de socialisation tout au long du parcours de Sanita, et de la force des dispositions masculines acquises, je qualifie sa socialisation sexuée inversée de « forte ».

Sanita n'est pas politisée même si elle dit s'intéresser « ce qu'il faut » à la politique, principalement au niveau local (sa commune et son canton). Elle conçoit le vote et la démocratie directe comme des institutions très importantes, tient à participer à chaque votation même si elle concède le fait qu'elle oublie parfois de voter. Par contre, elle ne participe que rarement aux élections car elle ne sait pas pour qui voter, ou alors elle sélectionne des profils « un peu au bol ». Elle avoue d'ailleurs avoir peu de confiance envers les politicien.ne.s. Sanita est peu compétente sur les questions politiques mais tente néanmoins de se positionner sur l'axe droite-gauche selon des thématiques. Elle dit trouver des connivences à gauche sur les questions environnementales et par rapport au fait qu'« ils pensent aussi un peu plus à, entre guillemets, l'être humain, un peu l'aide et tout ça ». Elle réduit la droite au parti de l'UDC : « C'est bien parce qu'ils veulent un peu plus protéger, ils sont dans la protection, pour certaines choses, que ce soit, voilà, de la Suisse, quand-même garder cette limite, et donc ils ont de bonnes idées mais des fois ça va trop loin. » Ses propos restent très vagues sur ce qui distingue ces deux pôles politiques mais elle parle principalement de l'UDC : si elle trouve que le positionnement de ce parti sur l'immigration est parfois « trop dur », elle considère tout de même que des « limites » doivent être posées. Elle rattache sa sympathie à ce parti en lien avec ses intérêts professionnels (police et armée), car elle considère l'UDC comme le parti défenseur de ces secteurs et d'un certain traditionalisme. La politique n'est pas un sujet discuté au sein de sa famille. Sanita estime cependant que son père est « très à droite » du fait de sa position contre l'immigration et le droit d'asile – ce serait d'ailleurs le seul sujet sur lequel il vote : « Mais c'est drôle, parce qu'il est étranger à la base. Ouais c'est peut-être parce qu'il a envie

de préserver justement ce qu'il a ici, la vie qu'on a ici. C'est le luxe en Suisse. Ouais, donc je pense que c'est pour ça. » Sa mère quant à elle « s'en fiche un peu », tout comme ses frères. Ce désintéret parental pour la chose politique, Sanita l'explique culturellement :

« On n'a pas vraiment la même façon de penser en fait, déjà parce qu'eux, c'est vrai, ils ont grandi en Serbie, bon c'est clair que ça fait un petit moment qu'ils sont là mais ouais, ce n'est pas la même façon de penser. Moi je suis née ici, enfin presque comme née ici, et ouais ce n'est pas la même vision, on n'a pas la même intégration, on n'a pas les mêmes valeurs. Donc on ne parle pas vraiment de ça [la politique]. »

C'est que Sanita tient à affirmer qu'elle est bien « intégrée » à son pays d'accueil. Notre entretien commence d'ailleurs ainsi : « Je suis née en Serbie par contre, je suis arrivée en Suisse et j'avais onze-douze mois. Donc moi je me considère totalement Suisse, sauf que j'ai la chance de pouvoir partir en vacances là-bas [rires]. » Le rapport politique au monde social de Sanita se caractérise par l'affirmation d'une surintégration ou surassimilation au pays d'accueil. À plusieurs occasions, lors des observations et durant l'entretien, elle insiste sur le fait d'être « très bien intégrée » en Suisse : « Moi je me considère totalement suisse » voire même « plus suisse que certains Suisses ». Elle tient à souligner à quel point elle se distingue des valeurs de ses parents ou de son pays d'origine, même si ces valeurs ne sont pas clairement identifiées dans ses propos. On l'a vu, Sanita se distingue de ses parents par son rapport au vote, elle qui tient à participer à chaque votation contrairement à ses parents qui ne le font presque jamais. Ce rapport à sa trajectoire migratoire, marqué par une distanciation identitaire¹⁹³⁶, a fait naître chez Sanita des sentiments patriotiques vis-à-vis de la Suisse.

« On entend parfois dire que le service militaire, c'est un devoir citoyen. Qu'est-ce que tu en penses personnellement ?

Oui. Je le vois comme ça. Bon moi voilà je viens de Serbie mais je me considère comme Suisse et j'ai un peu cette fierté d'où on est. [...] Moi la Suisse, c'est mon chez moi, j'en suis fière et je trouve important de faire quelque chose pour notre pays. [...] Je trouve

¹⁹³⁶ La distanciation identitaire renvoie aux mécanismes où les individus cherchent à réduire le poids et l'importance accordées à « leur appartenance héritée », appartenance qui se caractérise par le fait qu'elle renvoie aux catégories sociales considérées comme inférieures et stigmatisées. Marion Chipeaux, *Quand la réussite individuelle nuit à la solidarité intragroupe...*, op. cit., p. 29. Marion Chipeaux s'intéresse aux cas de mobilité sociale ascendante en termes de classe, de race et de genre.

que ça fait du bien aussi pour soi-même, d'avoir l'impression de faire partie de notre pays, et aussi vis-à-vis des autres, d'être là au cas où il y a quoi que ce soit. »

Si elle ne le dit pas explicitement, on peut lire l'engagement militaire de Sanita, et son aspiration pour le métier policier, comme une forme de « gage » supplémentaire de surintégration au pays helvétique. Cela va dans le sens d'un rapport politique au monde social qui se caractérise par une vision méritocratique et individualiste qui se manifeste particulièrement lorsque l'on parle d'égalité et de féminisme.

« Il y a des femmes qui se disent féministes. Est-ce que toi, personnellement, tu te définirais ainsi ?

Non pas du tout.

Tu comprends quoi par ce mot, « féministe » ?

J'ai l'impression que c'est plutôt les femmes qui prennent ce principe d'égalité contre elles-mêmes et qu'au lieu de faire quelque chose pour montrer l'inverse, et bien elles font un peu le contraire. Ce n'est pas en sortant du lot qu'on va pouvoir s'intégrer, en montrant l'inverse en fait, c'est plutôt en intégrant le tout, et bien comme venir à l'armée ou faire la police par exemples. [...] Donc au lieu de se révolter autant et de... Enfin, j'ai l'impression qu'elles prennent tout comme une agression envers elles-mêmes et du coup elles se révoltent et puis j'ai l'impression qu'elles le vivent mal. J'ai envie de leur dire : "Mais vis ta vie normalement et puis montre de quoi tu es capable ! Au lieu de sortir de la société, de t'isoler", entre guillemets, et c'est encore pire en fait quelque part. Donc ça me fait un peu rire. Mais ouais, c'est une autre façon d'exprimer son point de vue. Chacun a besoin d'une façon donc voilà. »

Sanita conçoit qu'il existe encore des inégalités entre femmes et hommes en Suisse, lesquelles se concentrent pour elle dans le milieu du travail où on « doute plus facilement des capacités des femmes » ; pour elle, c'est par l'investissement individuel, par la preuve de ses capacités propres, de ses mérites individuels, que ces inégalités vont être dépassées. Cette perception des inégalités de genre rejoint sa position face à l'immigration en Suisse, qui rejoint quelque peu celle de son père car elle dit ne pas être d'accord avec le « libre-passage » et trouve que les étranger.ère.s ne font pas assez d'efforts pour « s'adapter ». Cette position fait écho aux constats d'autres études sur les individus issus de l'immigration en situation d'ascension sociale en Suisse, qui tendent à

se positionner en défaveur de l'immigration¹⁹³⁷ et à « adhérer davantage à l'idéologie méritocratique »¹⁹³⁸.

Entre conformité de genre et conformité au monde militaire

Sanita arrive au centre de recrutement alors qu'elle est âgée de 23 ans, lors de mes toutes premières observations. Sanita pensait être la seule femme et constater qu'il y en a une quinzaine d'autres la rassure beaucoup. Elle est l'une des candidates les plus disposées à discuter avec moi et se montre très motivée et réjouie pendant ces deux journées. Lors de la séance de la feuille rose, elle opte pour les fonctions de grenadière, grenadière police militaire (PM) et exploratrice, dans l'idée d'un futur engagement en école de police : « Parce que voilà, on fait police militaire pour aller dans la police après. » Elle vise très haut, se dit très sportive mais reste consciente que cela va être difficile : « Je ne me fais pas trop d'illusion, je n'ai pas trop d'espoir pour la fonction de grenadier. » Entre deux sessions de la feuille rose, la sergente Titlis l'apostrophe pour lui signaler la limite de taille minimale pour les fonctions qu'elle a choisies – Sanita est en effet assez petite (env. 1m60) –, et l'incite à changer ses choix :

« C'était la panique, elle m'a dit ça le premier jour et le deuxième, on avait l'entretien d'affectation et on devait choisir. Et ça n'allait pas, je ne connaissais rien d'autre. Le soir j'ai écrit à un ami : "Mais qu'est-ce que je mets ?" Au final, je me suis dit : "Non mais je veux faire ça, je m'en fous !" Le lendemain j'ai le sport et je vais tout donner, je vais montrer ma motivation, et si ça ne marche pas, ma foi, on changera en cours de route. »

¹⁹³⁷ Emanuele Politi, Marion Chipeaux, Fabio Lorenzi-Cioldi, Christian Staerklé, « More royalist than the king ? Immigration policy attitudes among naturalized citizens », *Political Psychology*, vol. 41, n°3, 2020, pp. 607-625 ; Oliver Strijbis, Javier Polavieja, « Immigrants against immigration : competition, identity and immigrants' vote on free movement in Switzerland », *Electoral Studies*, vol. 56, 2018, pp. 150-157.

¹⁹³⁸ Marion Chipeaux, *Quand la réussite individuelle nuit à la solidarité intragroupe : ...*, op. cit., p. 31. Voir aussi Martin Day, Susan Fiske, « Movin' on up ? How perceptions of social mobility affect our willingness to defend the system », *Social Psychological and Personality Science*, vol. 8, n°3, 2017, pp. 267-274 ; Clara Kulich, Fabio Lorenzi-Cioldi, Vincenzo Iacoviello, « Moving across status lines : low concern for the ingroup and group identification », *Journal of Social Issues*, vol. 71, n°3, 2015, pp. 453-475.

Très assidue, elle obtient les meilleurs résultats au TFA parmi les candidates du jour : sur chaque épreuve, elle se donne jusqu'au bout de ses limites, comme au gainage où elle se maintient dans la douleur et s'encourage en criant. Elle obtient 68 points sur le barème mixte, ce qui est un bon résultat et lui permet de décrocher la distinction sportive. Mais cela ne suffit pas : pour les fonctions de grenadier.ière, grenadier.ière PM ou explorateur.trice, elle devait obtenir entre 80 et 90 points. Elle change ainsi finalement ses choix d'affectation et opte pour celles de soldat.e de sûreté/C1, de soldat.e de sûreté d'aérodrome/C1, puis de soldat.e de transmission/C1. Lors de l'entretien d'affectation, le colonel estime « bien la voir dans cette fonction » de soldate de sûreté et, qui plus est, elle a les points au TFA nécessaires pour l'endosser (65 points). Elle a également réussi son test de chauffeur.euse et est donc affectée comme soldate de sûreté d'aérodrome/C1. Elle commencera son école de recrues dans cinq mois, en été. La formation pour cette fonction, si elle a finalité à être rattachée aux troupes de l'aviation, s'effectue d'abord auprès des troupes de l'infanterie.

Sanita rejoint donc une fonction combattante. Son école de recrues se déroule sur deux places d'arme, entre Fécon et le Marzolet. Pour son premier jour d'école de recrues, son père, très fier de son engagement, la conduit en voiture à Fécon mais Sanita n'est pas rassurée : « C'était la panique totale ! Je n'avais pas envie de sortir de la voiture ! Je me disais : "Non, non, non, il n'y aura que des hommes !" » Sanita, malgré des aptitudes physiques poussées, craint de ne pas être à la hauteur, surtout suite aux propos de ses ami.e.s qui lui ont exprimé leurs doutes quant à ses capacités à l'annonce de son engagement. Elle reçoit également beaucoup de commentaires et de sous-entendus sur les « raisons » d'ordre sexuel – le faire « pour les hommes » –, qui pousseraient les femmes à rejoindre le milieu militaire :

« Ouais je vais le dire clairement, ils disent tous que voilà : les femmes dans l'armée elles passent par tout le monde. C'est un peu la rumeur qu'il y a... [rires jaunes] Donc ça m'a fait un peu peur au début, je n'avais pas envie qu'on ait cette image de moi. Je me suis dit merde, mais moi si je fais l'armée, je n'ai pas envie qu'on me voie comme ça ! »

Sanita repère dès le départ qu'il lui faut se distancer de cette image. Elle choisit d'ailleurs sa tenue avec soin lors de son premier jour d'ER, veillant à ne pas avoir des vêtements attrayants ou courts : « Déjà, j'avais mis un jeans et un t-shirt large parce que hors de question de mettre un truc moulant [rires]. » Dès son entrée, Sanita se soumet à l'injonction institutionnelle et sociale qui veut que ce soit aux femmes de limiter les chances de séduction. C'est à elle d'« être claire dès le départ ». Le récit du parcours militaire de Sanita est marqué par cette lutte pour maintenir sa bonne réputation :

« Mais c'est vrai que ça me faisait un peu peur au début. Je me disais : "Mais je vais devoir me battre pour garder une bonne réputation, je vais devoir supporter plein de blagues débiles, plein de propositions, et tout. Alors, des blagues, il y en a, mais des propositions, il n'y en a pas, alors ça va. Il faut être claire dès le départ et après ça va. Enfin, il ne faut pas oublier que ça reste des hommes. »

Dans la même logique, elle rationalise les raisons de son engagement pour le rendre légitime, ne pas paraître suspecte et gagner le respect de ses camarades :

« Il y avait des hommes qui venaient me poser des questions sur pourquoi je faisais ça, qu'est-ce qui m'est passé par la tête. Au début, le premier jour, ils étaient vraiment assez distants vis-à-vis de moi, et moi j'étais assez distante, froide peut-être, parce que je devais mettre des limites et je ne savais pas du tout ce qu'ils pensaient de tout ça. Et le deuxième jour, ils se sont intéressés à moi, pourquoi je suis là, comment ça va, qu'est-ce que je fais dans la vie. Et puis, je pense que le fait de savoir que je voulais faire la police voilà ça leur a déjà mis une barrière, enfin un respect. Et puis ça s'est bien passé. »

Si, elle affirme ne pas avoir rencontré de difficulté, elle admet un travail pour réussir à s'« imposer peu à peu », notamment lorsqu'elle revêt une posture d'autorité face à ses camarades qui lui opposent de la résistance :

« Parce que quand je donnais un ordre à certains, ça leur posait un peu un problème que ce soit une femme qui leur donne un ordre, en fait. Jusqu'à ce qu'un jour, je pète un plomb. Je leur ai dit : "Mais ici je ne me considère même pas comme une femme ! Quand je vous donne un ordre, je donne un ordre en tant que collègue et puis si je

veux que ça soit bien fait, ce n'est pas pour moi c'est pour nous en fait, qu'on nous laisse tranquilles, qu'on soit fier de nous et de notre section !" Et là après j'ai eu des excuses et ça s'est bien passé. Maintenant ça se passe bien. »

L'engagement militaire de Sanita se déroule sous le mode du surinvestissement :

« Au début, moi, j'en attendais trop des hommes, et je leur disais : "Mais bougez-vous ! Allez-y, avancez !" Et après j'ai dû prendre du recul, me dire stop, hein, ce n'est pas la même chose, moi je suis là pour telles raisons, eux ils sont là pour telles raisons, je ne peux pas attendre la même chose d'eux que de moi. Ouais c'est là que j'ai vu la différence et que je me mettais beaucoup de pression. Et qu'en plus, ça ne sert à rien parce que la plupart des hommes, ils s'en fichent complètement, ils ne veulent pas faire, et puis ça ne sert à rien que moi je sois là [main au-dessus de la tête pour marquer un haut niveau], et eux ils soient là [main plus bas pour marquer un niveau inférieur]. Ça ne sert à rien. Voilà, tout faire, ça ne sert à rien, j'ai dû baisser un peu mes attentes envers moi-même pour que ça aille en fait. »

Sanita met un point d'honneur à ne pas être aidée afin de ne pas être traitée de manière différenciée parce qu'elle est une femme :

« Mais c'est difficile de se décharger [faire porter son sac lors des marches] parce que même si j'ai mal, je n'en ai pas envie. Je pense que je n'ai tellement pas envie qu'on me différencie, quelque part [...]. Tout ce que je demande, c'est mon dortoir, mes douches, et c'est tout. Pour le reste, je n'ai pas envie qu'on me différencie, je n'ai pas envie d'avoir besoin de me décharger sur les autres. »

Le discours d'indifférenciation de Sanita comporte cependant des limites. La première renvoie aux différences physiques « naturelles » entre femmes et hommes, qui légitiment pour elle un traitement différencié. Mais elle insiste sur ses propres prouesses :

« Ici j'ai eu la deuxième distinction sportive, mais je l'ai eue sur le tableau femmes et pas sur celui des hommes. Et ça, je trouve ça normal. C'est clair qu'on n'a pas envie d'être différente, on a vraiment envie d'être considérée la même chose, mais il y a quand-même certaines choses où il ne faut pas abuser. Faire la même chose, à moins que je sois une athlète, là ok, mais on ne peut pas. Morphologiquement c'est comme

ça, on est conçue comme ça, c'est prouvé, c'est tout. Donc je trouve ça très bien que ça, ça soit séparé. »

Si Sanita reproduit le discours de l'infériorité physique naturalisée des femmes, elle compense, pour légitimer sa place et celle des femmes au sein de l'institution militaire, par l'affirmation qu'elles peuvent se montrer, sous certains aspects, plus fortes et plus compétentes que les hommes dans le milieu militaire. Elle l'exprime notamment en se référant à son propre parcours, mais le généralise au groupe des femmes :

« Niveau physique, et bien c'est clair, hein, hommes-femmes, on n'est pas construits de la même manière. Mais on peut supporter beaucoup plus que ce que l'on croit. Et pour ça, je trouverais bien que toutes les femmes fassent l'armée, même peut-être les plus faibles, les plus minces, qu'elles réalisent qu'elles peuvent faire beaucoup, parce que mine de rien, j'ai l'impression qu'on supporte quand-même mieux les douleurs que les hommes. C'est théoriquement ce qu'on dit aussi. [...] Moi je trouve important qu'on nous considère la même chose parce que comme je l'ai dit avant, certes il y a des choses où les gars sont mieux, ça je n'en doute pas, je suis la première à le dire, mais il y a d'autres trucs où nous on est mieux, on est meilleures. »

Pour Sanita, cette « qualité » des femmes découlerait du fait qu'elles sont intégrées dans un milieu hostile, qui ne les accepte pas d'office et où il faut faire ses preuves : « On a peut-être plus de sang-froid que les hommes et on est plus dures. Parce qu'on nous l'impose un petit peu en fait, parce qu'on est obligées de mettre un peu plus de limites, d'être plus dures, pour qu'on nous respecte. » Pour Sanita, le surinvestissement des femmes est nécessaire dans l'enceinte militaire pour faire sa place.

Sanita s'éloigne dans la pratique de son discours d'indifférenciation par le retour qu'elle opère, une fois engagée dans l'Armée suisse, vers les attributs de la féminité : elle met la jupe à toutes les sorties car « c'est le moment où ça me fait plaisir d'être "femme" entre guillemets ». Elle met également, en service, un peu de mascara pour avoir l'air moins fatiguée alors qu'elle vivait cette injonction au maquillage comme une contrainte dans la vie civile. Si elle comprend et se plie aux exigences de sa hiérarchie quant à la proscription des attributs de la féminité en service, elle ressent le besoin d'affirmer sa féminité, d'« être

reconnue comme femme »¹⁹³⁹, lors des moments de loisir du fait qu'elle est insérée dans une troupe et fonction particulièrement marquées du sceau masculin et qu'elle viole ainsi particulièrement les rôles traditionnels de genre. Ici également, ce « droit à la féminité » revendiqué ou ce « besoin de féminité » exprimé renvoient dans les faits à un « devoir à la féminité » qui découle des attentes sociales.

Sanita tire de son parcours militaire un fort sentiment de distinction du fait qu'elle a pu évaluer des hommes. :

« J'ai quand même été étonnée au début, je me disais que je n'arriverai pas à faire la même chose que les hommes et au final j'y arrive très bien. Peut-être plus lentement si on doit faire des marches, c'est clair que je vais faire plus longtemps, surtout avec le paquetage. [...] Après, au fil du temps, maintenant je prends mon paquetage, je ne le sens presque pas. Je sens que je suis devenue plus musclée. [...] Et tout ce qui est technique, on peut très bien aussi tirer, faire les exercices et tout ça, il n'y a aucun souci. »

Ce sentiment de distinction est alimenté par les interactions que Sanita expérimente lorsqu'elle se déplace en tenue militaire dans l'espace public, où des individus l'accostent souvent pour lui parler, lui poser des questions ou encore la féliciter. Ces interactions la « valorisent » et la rendent « fière », comme elle le dit. Cette valorisation se manifeste aussi lors de la sélection en école de police :

« C'est clair que dans la vie civile, une femme qui met dans son CV qu'elle a fait l'armée, on la regarde déjà différemment. Pendant l'entretien à la police, ils me regardaient déjà différemment, ils m'ont dit : "Mais pour nous, vous ne savez même pas ce que ça vaut une femme à la police et qui en plus a fait l'armée ! C'est génial !" ».

Sanita tire des rétributions symboliques de son engagement qui lui a aussi permis, selon elle, de se forger le caractère : « J'ai pris énormément de confiance en moi à l'armée, même si des fois il y a des jours où ça ne va pas du tout. [...] Je réalise que j'ai une autre façon de voir les choses, j'ai plus d'assurance. »

¹⁹³⁹ Joan Cassell, Hélène Le Doaré, « Différence par corps : les chirurgiennes », *op. cit.*, p. 73.

Sanita n'effectue pas d'avancement bien qu'elle ait hésité à rester dans l'armée et à grader car cet univers lui plaît. Son major souhaitait d'ailleurs la garder dans les rangs et lui faisait miroiter une opportunité dans la police fédérale. Mais elle décline la proposition car elle estime que le monde militaire est très demandeur en termes de disponibilité, ce qui ne lui laisse que peu de temps à consacrer à sa vie sociale : « Je me suis demandée si j'étais prête à faire ça, vu mon âge... Peut-être que si j'avais encore 20 ans ça ne m'aurait pas dérangée, mais à 24 ans j'aimerais bien gentiment me poser, avoir mon travail, construire ma vie en fait, donc voilà. » La concurrence entre les sphères de vie, de même que ses projets dans la police, amènent Sanita à terminer son école de recrues au rang de soldate. Suite à cela, elle reprend son emploi dans une administration communale (en CDD) pour quelques mois encore avant d'entrer en école de police. Elle a en effet, durant son service militaire, repassé les tests pour la police municipale et a été engagée. Dès lors, elle est libérée de ses obligations militaires.

Le parcours de Sanita se caractérise par la volonté d'individualiser son parcours de femme militaire : elle s'investit fortement dans ses tâches et responsabilités, et travaille à maintenir sa bonne réputation. Cela est facilité par ses fortes prédispositions sexuées. On remarque cependant qu'elle retrouve un intérêt au travail de l'apparence suite à son engagement militaire : insérée dans une troupe proche du combat et exigeante, un sous-régime de genre qui exige une forte mise en conformité, Sanita gravite entre une assimilation à l'institution militaire et à ses normes masculines, et une conformité plus mesurée aux normes de genre. Cela est lié à son rapport utilitariste à l'armée – dans la perspective de rejoindre l'école de police – qui lui permet de mettre plus facilement à distance certaines normes institutionnelles pour en jouer.

À travers ces cinq portraits, on voit que les carrières militaires ne sont pas le « reflet mécanique de dispositions acquises »¹⁹⁴⁰, mais qu'il importe de rendre compte des mécanismes sociaux concrets qui déterminent les logiques d'engagement et de maintien.

Ces différents portraits soulignent particulièrement la force de l'impératif, pour les femmes militaires, de se distinguer des figures repoussoirs de la « femme-faible » et de la « putain ». On voit également la prétention commune à se distinguer des autres femmes militaires, les « défailantes », et des femmes civiles, les « banales ». Ces deux phénomènes sont soutenus par un régime de genre qui différencie et hiérarchise les sexes, et qui s'imbrique à un fort dispositif institutionnel de gratification. Dès lors, la contestation des expériences et normes sexistes est absente. Chacune à sa manière, Agathe, Jeanne, Pamina, Agnès et Sanita affichent une forte loyauté à l'institution, même quand elles y ont subi des discriminations, voire des violences basées sur le genre. C'est que le dispositif de gratifications de l'institution se révèle efficace, de même que celles produites par la distinction de genre et de classe.

Les portraits montrent enfin que les différences entre les enquêtées – principalement l'accent qu'elles mettent sur l'une ou l'autre des tactiques pour favoriser leur assimilation –, peuvent être comprises en tenant compte de leurs prédispositions sexuées, sociales et politiques, ainsi que de leur position dans l'Armée suisse, caractérisée par leur grade et le sous-régime de genre au sein duquel elles évoluent. Tout cela particularise leur travail de mise en conformité avec l'institution et montre comment et à quel point le genre est « une catégorie négociée et construite »¹⁹⁴¹ selon les situations, amenant les enquêtées à jouer, jongler avec plusieurs tactiques pour faire leur place. Si on remarque qu'elles sont principalement préajustées au milieu militaire, les femmes expérimentent un processus de renforcement des dispositions antérieures et de leur rapport politique au monde social. On remarque aussi çà et là quelques effets de transformation à la marge, centrés sur des savoir-faire et des savoir-être spécifiques,

¹⁹⁴⁰ Éric Agrikoliansky, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1, 2001, p. 46.

¹⁹⁴¹ Joan Cassell, Hélène Le Doaré, « Différence par corps : les chirurgiennes », *op. cit.*, p. 62.

comme l'acquisition d'une bonne condition physique ou le développement d'une meilleure confiance en soi.

Cette quatrième partie a proposé deux modalités de présentation des résultats : une démonstration thématique et à plat dans le chapitre 9, et une démonstration mobilisant des portraits sociologiques dans le chapitre 10. Cette double modalité me permet de souligner la complexité dispositionnelle des parcours de vie des enquêtées, tout en mettant au jour certains mécanismes qui sont relativement communs, me permettant des montées en généralité prudentes et doublement fondées empiriquement.

Ces montées en généralité sont les suivantes. Les engagées, soumises dans la sphère militaire à des injonctions méritocratiques et sexuées fortes, connaissent des socialisations militaires caractérisées par l'entretien, voire le renforcement de leur vision du monde méritocratique, individualiste et sexiste. Un renforcement particulièrement perceptible auprès des éléments les plus préajustés aux normes et attentes institutionnelles, les femmes militaires à la socialisation sexuée antérieure inversée forte chez qui « le travail institutionnel a pu prendre racine sur des corps et des esprits relativement bien disposés à le recevoir »¹⁹⁴². Autant dire que l'auto-sélection des individus et la sélection institutionnelle se sont montrées efficaces.

Cette dernière partie souligne également la « multiplicité du genre »¹⁹⁴³. Les femmes militaires doivent jongler, selon les situations et selon leurs dispositions, entre une conformité de genre et une conformité aux normes sexuées masculines plébiscitées dans l'enceinte militaire ; celles qui y parviennent peuvent alors prétendre à une place dans l'armée. Ainsi, comme le souligne Emmanuel Beaubatie¹⁹⁴⁴, le genre doit être appréhendé de manière plus complexe car les frontières de la bicatégorisation femmes/hommes se donnent à voir, empiriquement, comme étant de plus en plus poreuses. Cela ne doit cependant pas nous amener à sous-estimer le poids de la binarité des genres et des rapports sociaux de sexe, qui demeurent bien réels et structurent encore et toujours nos représentations et nos pratiques.

¹⁹⁴² Christel Coton, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, op. cit., p. 235.

¹⁹⁴³ Emmanuel Beaubatie, *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, op. cit., p. 171.

¹⁹⁴⁴ *Ibid.*, pp. 167-174.

CONCLUSION

Tout au long de cette thèse, en me focalisant sur le cas des femmes militaires et en articulant la perspective genre et la dimension totale de l'institution, j'ai cherché à mettre au jour par quels mécanismes l'Armée suisse participe concrètement à la (re)production de l'ordre de genre et conforte les inégalités structurelles entre femmes et hommes. Dès mes premiers pas dans l'univers militaire, comme pour Isabel Boni-Le Goff dans le monde professionnel du management, le genre me « saute aux yeux »¹⁹⁴⁵ et je remarque rapidement que les enquêtées font face à une socialisation institutionnelle qui instaure la domination masculine et ce malgré une carrière sexuée atypique. L'armée et le service militaire volontaire féminin ne permettent ainsi pas de transformation et de remise en cause de l'ordre de genre en Suisse, à l'image d'autres institutions helvétiques¹⁹⁴⁶. Il fallait encore mener une recherche assidue afin de comprendre comment, par quels procédés, par quelles routines, cette domination est institutionnalisée et diffusée dans l'enceinte militaire suisse.

Je souhaite souligner ici ce que je considère comme étant les principales contributions de la thèse. Je vais dans un premier temps réaliser une synthèse de mes résultats portant sur la fabrique institutionnelle du genre. Dans un second temps, je discute comment le genre, au-delà du cas militaire, est désormais pris dans une quête néolibérale globale. Je propose ensuite une réflexion sur la notion d'empuissancement afin d'interroger ce qui peut apparaître comme un « consentement » des femmes à leur propre domination. Je souhaite ensuite appuyer tout l'intérêt sociologique d'une prise en compte plus accrue du temps du service militaire dans la recherche, en études genre particulièrement. Enfin, je questionne ce que la – certes très faible – présence des femmes fait à l'institution avant de finalement terminer sur l'enjeu du « devenir féminin » au sein de l'Armée suisse.

¹⁹⁴⁵ Isabel Boni-Le Goff, « Des expert·e·s respectables ?... », *op. cit.*, p. 73.

¹⁹⁴⁶ Comme le montre Fiona Friedli quant aux évolutions du droit de la famille helvétique : Fiona Friedli, *Régulation des relations familiales et reproduction de l'ordre de genre : ...*, *op. cit.*, p. 425.

L'ENGAGEMENT MILITAIRE VOLONTAIRE FÉMININ : LOYAUTÉ ET SILENCE

J'ai montré comment, historiquement, culturellement et politiquement, l'institution militaire suisse instaure l'exclusion des femmes tout en constituant un argument de leur exclusion d'autres sphères publiques, en premier lieu politique. Elle applique ainsi un véritable rite d'institution, très explicite, qui sépare les genres et leur attribue des rôles spécifiques, distincts et hiérarchisés. Malgré l'ouverture aux volontaires féminines, ce rite d'institution perdure car la division sexuée du travail militaire continue de maintenir une séparation et une hiérarchisation en distinguant les rôles et les compétences qui restent le monopole des hommes de ceux et celles qui peuvent être concédées aux femmes¹⁹⁴⁷. Le combat reste en mains masculines car c'est sur la base de compétences physiques non-reconnues aux femmes qu'il est confié. Grâce à mon matériau, j'ai donné à voir les caractéristiques d'un régime de genre inégalitaire et d'une institution de contrôle des corps et des esprits dont la dimension genrée est prégnante. Sur ce point, mes analyses résonnent avec de nombreux constats similaires au sein de la littérature scientifique portant sur l'institution militaire et sur le cas des engagées féminines. Plutôt qu'une institution historiquement et symboliquement masculine qui s'adapte peu à peu à la présence des femmes, ce sont aux femmes de s'adapter à l'institution, cette dernière restant indolente pour leur garantir les conditions d'un service militaire comparable à celui des hommes. Cet impératif d'adaptation se retrouve dans les armées professionnelles, mais ici la différence entre les mécanismes d'entrée – soit l'astreinte pour les hommes, soit le volontariat pour les femmes – impose avec d'autant plus de force à ces dernières une loyauté et une soumission à l'institution qu'elles l'ont rejoint « de leur propre chef ». Mais cette injonction à s'adapter fait face à une contradiction : une adaptation complète des femmes à cet univers pensé par et pour les hommes, et toujours perçu comme tel, reste impossible car la féminisation demeure « constituée en problème »¹⁹⁴⁸ de même que l'expérience sociale des femmes militaires est celle d'un corps étranger et indésirable. Le dispositif institutionnel impose une renégociation du genre qui va toujours dans le sens d'une séparation et d'une hiérarchisation entre les catégories de sexe et applique par-là une fabrique institutionnelle du genre.

¹⁹⁴⁷ Ce phénomène est également identifié sur le terrain de la magistrature par Anne Boigeol, « Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », *Genèses*, n°22, 1996, p. 116.

¹⁹⁴⁸ Marlaine Cacouault-Bitaud, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *op. cit.*, p. 101.

Le régime de genre de l'Armée suisse se lie à et se renforce *via* d'autres caractéristiques propres à la culture institutionnelle militaire, ce qui en fait un agencement spécifique de l'ordre de genre. Laure Bardiès pose l'hypothèse que la fameuse « spécificité militaire » renvoie moins au contenu de son système de valeurs qu'à son « poids symbolique », chargé des nombreux outils et mécanismes mobilisés sans cesse pour les énoncer, les rappeler, les mettre en scène et les incarner : « Peut-être les valeurs revendiquées comme militaires n'ont-elles rien de spécifique ; la litanie de leur rappel est, elle, singulière. »¹⁹⁴⁹ Cela permet de montrer le poids du système de valeurs militaire sans en présupposer l'efficacité : ce n'est pas parce que l'institution affirme le principe méritocratique et que ses membres y aspirent que ce principe s'applique concrètement. Mais ce système de valeurs a un impact car il fonctionne comme une violence symbolique au sens de Pierre Bourdieu¹⁹⁵⁰ : cette violence produit la croyance en ces valeurs et l'adhésion. Dès lors, les injonctions institutionnelles sont perçues comme naturelles, rationnelles et légitimes. Dans ce sens, j'ai montré que le principe méritocratique, en tant que « fiction crédible »¹⁹⁵¹, est central pour comprendre le rapport politique au monde social des femmes militaires y compris dans leur rapport au genre. Le principe du respect hiérarchique et d'obéissance qui prévaut dans l'institution permet également de renforcer l'injonction et l'acquiescement à l'adaptation. Aurélien Buffat a ainsi montré que, au-delà du cas des femmes militaires, s'impose dans l'univers militaire suisse une « adaptation résignée » qui fait partie de la culture institutionnelle : même si la critique peut avoir sa place, « c'est au final la règle et la culture du "présent, compris" qui semble l'emporter »¹⁹⁵².

Cette propension des femmes à s'adapter à l'institution militaire se comprend aussi par le fait que, comme je l'ai montré par l'analyse de leurs logiques d'engagement et de leurs socialisations antérieures, elles sont préajustées à ce système de valeurs. On fait face à une auto-sélection des individus qui voient en l'armée une institution conforme à leur vision du monde¹⁹⁵³. Outre la pré-adhésion aux valeurs d'ordre, de discipline ou encore du principe méritocratique, l'engagement est aussi envisagé comme un moyen de rompre

¹⁹⁴⁹ Laure Bardiès, « Du concept de spécificité militaire », *op. cit.*, p. 283.

¹⁹⁵⁰ Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 190.

¹⁹⁵¹ Une fiction car la compétition est biaisée par les inégalités structurelles et contextuelles. François Dubet, *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Paris, Seuil, 2004, p. 28.

¹⁹⁵² Aurélien Buffat, « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : ... », *op. cit.*, p. 107.

¹⁹⁵³ Etienne Schweisguth, « L'institution militaire et son système de valeurs », *op. cit.*, pp. 387-388.

avec un destin traditionnel féminin. Les femmes militaires aspirent à une socialisation anticipatrice qui lorgne sur des dispositions sexuées plus valorisées, celles socialement perçues comme masculines. Le service militaire est ainsi considéré comme une véritable « aventure hors de l'identité assignée, qui suscite une certaine fascination »¹⁹⁵⁴. Par le service militaire, elles visent un travail sur elles-mêmes qui s'apparente à du *passing*¹⁹⁵⁵, en vue de s'ajuster aux normes et rôles de genre valorisés dans la société : ceux des hommes.

Quant à l'institution, elle s'assure également de cette propension à la soumission : d'abord par son processus de recrutement, de sélection et d'affectation, puis par ses règles internes qui œuvrent à garantir l'adhésion, comme les rétributions matérielles et symboliques de l'engagement. Tout ce dispositif lui permet d'appliquer un contrôle de l'accès et un contrôle du maintien et de l'évolution des carrières des individus en son sein¹⁹⁵⁶. Individus et institution s'assurent en amont d'être compatibles.

Du fait des caractéristiques du régime de genre et des individus étudiés, et même si leurs interactions sont composées « d'emprise et de déprise institutionnelle »¹⁹⁵⁷, la socialisation institutionnelle des femmes militaires prend la forme d'une socialisation de renforcement des dispositions antérieures, et en particulier de leur rapport politique au monde social et de leur rapport au genre. En effet, comme le constate Christel Coton quant au cas des officiers de l'armée française, en s'appuyant sur *La noblesse d'État* de Pierre Bourdieu¹⁹⁵⁸, « la magie institutionnelle n'est jamais plus efficace que lorsqu'elle s'appuie sur des dispositions en affinité avec ses principes d'action »¹⁹⁵⁹. Il n'est dès lors pas étonnant que j'aie pu observer les efforts d'assimilation des femmes à l'univers militaire

¹⁹⁵⁴ Tel que le travestissement. Christine Bard, « Faire et défaire les maques vestimentaires du genre », in Christine Bard, Frédérique Le Nan, *Dire le genre. Avec les mots, avec le corps*, Paris, Ed. CNRS, 2019, p. 176.

¹⁹⁵⁵ La notion de *passing*, dans le sens de « passer pour », a principalement été pensée par Harold Garfinkel quant au cas des personnes transgenres, tandis que Mary Rodgers étend le concept à toutes « les pratiques réflexives ou routinières accomplies par tout individu pour s'ajuster aux normes de genre », comme l'explique Isabel Boni-Le Goff dans « Des expert-e-s respectables ? ... », *op. cit.*, pp. 77-78 [citation p. 78]. Harold Garfinkel, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2008 [1967] ; Mary Rogers, « The all were passing : Agnes, Garfinkel, and company », *Gender and Society*, vol. 6, n°2, pp. 169-191.

¹⁹⁵⁶ Delphine Dulong, « Institutions politiques », in Catherine Achin (éd.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, pp. 273-286.

¹⁹⁵⁷ Catherine Leclercq, « Engagement et construction de soi. La carrière d'émancipation d'un permanent communiste », *Sociétés contemporaines*, n°84, 2011, p. 147.

¹⁹⁵⁸ Pierre Bourdieu, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Ed. de Minuit, 1989, pp. 142-143.

¹⁹⁵⁹ Christel Coton, *Officiers...*, *op. cit.*, p. 243.

quand bien même l'institution les rejette comme un corps étranger. Ces efforts prennent la forme d'une mise en conformité¹⁹⁶⁰ : avec les normes institutionnelles de masculinité et avec les normes traditionnelles de la féminité. Comme les enfants d'immigré.e.s analysé.e.s par Abdelmalek Sayad, les femmes militaires ont une double appartenance – femme et militaire – mais sont paradoxalement soumises à une « double absence »¹⁹⁶¹, où chacune de ces appartenances est sans cesse remise en cause. Dès lors, pour exister dans l'institution militaire, elles doivent appliquer « un travail constant de correction »¹⁹⁶² : faire comme et autant que les hommes, ne pas se comporter comme les « mauvaises femmes », adopter un « juste comportement de genre »¹⁹⁶³, mettre en avant une « féminité » ou au contraire la mettre à distance¹⁹⁶⁴ selon les situations, les attentes. Lorsque des femmes militaires, celles aux dispositions sexuées inversées les plus faibles, évoquent un « droit » à « être une femme », à « rester féminine » dans l'enceinte militaire, cela ne remet pas véritablement en cause le régime de genre de l'institution, ni l'ordre de genre plus généralement : la féminité joue ici le rôle d'une valeur-refuge, car elles ne parviennent pas tout à fait à « performer » les « qualités masculines » attendues par l'armée. Le retour d'enquêtées aux dispositions masculines pourtant fortes vers une féminité-mascarade démontre quant à lui le poids de l'ordre de genre : pour être tolérées, la féminité, performer la féminité, est un devoir. Ce travail constant, permanent, les amènent à développer ce que Joan Cassell et Hélène Le Doaré appellent une « intuition pratique »¹⁹⁶⁵ où les individus doivent jongler avec ces différentes injonctions selon les situations et leurs dispositions différenciées. Plus les femmes militaires parviennent à le faire, plus leur assimilation à l'institution est facilitée. Toutefois, quelles que soient leurs prédispositions, elles échouent toujours, certaines plus que d'autres, dans ce travail de *passing* ; dès lors, elles ne parviennent pas vraiment à transgresser les frontières sociales et ne remettent pas en cause les hiérarchies qui en découlent¹⁹⁶⁶. Ainsi, si les femmes

¹⁹⁶⁰ Catherine Achin, « Un "métier d'hommes" ? ... », *op. cit.*, pp. 480-498.

¹⁹⁶¹ Abdelmalek Sayad, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999. Voir aussi, sur cette posture ambivalente des enfants d'immigré.e.s en France : Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Les enfants illégitimes*, Paris, Liber/Raisons d'agir, 2006.

¹⁹⁶² Abdelmalek Sayad, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, p. 366.

¹⁹⁶³ Joan Cassell, Hélène Le Doaré, « Différence par corps : les chirurgiennes », *op. cit.*, p. 65.

¹⁹⁶⁴ Jennifer Silva, sur les femmes militaires engagées aux États-Unis, avait également montré qu'elles devaient combiner des logiques sexuées en lien avec le devoir de féminité, et les logiques de l'armée. Jennifer Silva, « A new generation of women ?... », *op. cit.*, p. 951.

¹⁹⁶⁵ Joan Cassell, Hélène Le Doaré, « Différence par corps : les chirurgiennes », *op. cit.*, pp. 72-76.

¹⁹⁶⁶ Bastien Bosa, Julie Pagis, Benoît Trépied, « Le *passing* : un concept pour penser les mobilités sociales », *Genèses*, vol. 114, n°1, 2019, pp. 5-9.

opèrent une sorte de transgression des rôles de genre en endossant l'uniforme militaire, elles ne subvertissent pas les normes de genre. Car le concept de subversion sous-tend une réelle dimension sociale, l'idée d'une transformation collective, tandis que la transgression renvoie à des pratiques et trajectoires individuelles qui ne garantissent pas à elles seules la subversion.

L'absence de posture critique construite chez mon corpus d'enquêtées pose la question méthodologique de l'épuisement des cas et de l'accès à des cas négatifs¹⁹⁶⁷ ; si à travers mes entretiens je suis arrivée à une saturation¹⁹⁶⁸ dans le sens où chaque nouveau entretien produisait des données, des vécus, des logiques d'engagement et des carrières militaires déjà rencontrées, l'absence empirique de cas théoriques de *voice* interroge. C'est que la recherche de cas négatifs n'a pas, comme je l'ai expliqué, été aisée, les cas d'*exit*, plus prometteurs en termes de discours critiques, n'ayant pas donné suite à mes sollicitations d'entretien. Les logiques d'engagement et les mécanismes institutionnels, en premier lieu la compatibilité antérieure entre individus et institution et l'opprobre jeté sur « les femmes qui se plaignent », expliquent à mon sens cette absence. Il serait cependant intéressant d'explorer si, à la suite des mouvements féministes de plus en plus visibles en Suisse depuis la Grève du 14 juin 2019¹⁹⁶⁹, des cas de *voice* ne se donneraient pas plus à voir désormais, sous l'impulsion de cet événement politique¹⁹⁷⁰. De plus, la récente reconnaissance interne de problèmes structurels quant à l'inclusion des femmes dans l'Armée suisse¹⁹⁷¹ pourrait permettre à l'avenir d'ouvrir la porte à l'expression de critiques et de dénonciations du sexisme institutionnel par les premières concernées, comme l'affirmation de la majore Tamara Moser, cheffe du projet « Armée et inclusion des femmes » et première femme élue au comité de la Société suisse des officiers (SSO), parue dans la presse : « L'armée n'a pas pris les mesures nécessaires structurellement et

¹⁹⁶⁷ Soit des cas « qui contredisent le modèle provisoirement saturé », les constats issus de l'analyse des entretiens réalisés jusqu'alors. Daniel Bertaux, « Fonctions diverses des récits de vie dans le processus de recherche », in Danielle Desmarais, Paul Grell (éd.), *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types*, Montréal, Ed. Saint-Martin, 1986, p. 28.

¹⁹⁶⁸ Daniel Bertaux, « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, 1980, pp. 197-225.

¹⁹⁶⁹ Soit l'une des plus grandes mobilisations sociales qu'a connues la Suisse avec la grève générale de 1918 et la grève des femmes du 14 juin 1991.

¹⁹⁷⁰ Olivier Ihl, « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°2-3, 2002, pp. 125-144.

¹⁹⁷¹ Notamment via le *Rapport du groupe de travail « Femmes dans l'armée »*. Augmenter la part des femmes à l'armée paru en mars 2021, ou encore le projet « Armée et inclusion des femmes » de la Société suisse des Officiers lancé en 2020.

culturellement à ce jour pour inclure les femmes. »¹⁹⁷² J'ai pu cependant observer moi-même, lors d'une table ronde organisée en 2022 par le château de Morges et ses musées sur la thématique des femmes militaires en Suisse, que le fait d'énoncer ces critiques restent mal perçues par les paires féminines installées de longue date dans l'institution : face aux interventions de la majeure Tamara Moser, invitée à communiquer sur les éléments identifiés par le projet « Armée et inclusion des femmes » de la SSO, j'ai pu constater les soupirs agacés de ses collègues féminines également conviées à la discussion. L'interpellation, la prise de parole et la posture critique ne semblent toujours pas faciles à assumer dans l'enceinte militaire helvétique.

Par les divers mécanismes mis au jour dans cette thèse, on voit que l'Armée suisse œuvre comme un outil institutionnel de *reproduction* sociale et de l'ordre de genre, dans le sens où elle ne crée pas vraiment « la différence *ex nihilo* », mais mobilise et exploite les différences et hiérarchies préexistantes et plus globales¹⁹⁷³. Elle agit ainsi comme un « catalyseur de tendances extérieures »¹⁹⁷⁴ voire même ici, pour ce qui est des normes de genre, comme un amplificateur.

LE GENRE PRIS DANS LE MYTHE MÉRITOCRATIQUE

La spécificité militaire de la reproduction sociale renvoie au fait que, pour ce faire, ses dimensions « à la fois sexuées et sexuantes »¹⁹⁷⁵ s'imbriquent avec les croyances, valeurs, symboles et caractéristiques qui lui sont propres. Concernant les femmes militaires analysées ici, c'est à mon sens principalement le mythe¹⁹⁷⁶ méritocratique qui joue dans le processus d'entretien et de renforcement de leur rapport politique au monde social et

¹⁹⁷² Kalina Anguelova, « L'armée taillera des uniformes pour les soldates », *op. cit.*, p. 8.

¹⁹⁷³ Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution », *op. cit.*, p. 59.

¹⁹⁷⁴ Marie Duru-Bellat, « La (re)production des rapports sociaux de sexe : quelle place pour l'institution scolaire ? », *op. cit.*, p. 145.

¹⁹⁷⁵ Delphine Dulong, « Institutions politiques », *op. cit.*, p. 283. Elle se réfère à Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

¹⁹⁷⁶ Pour moi, le mythe renvoie à une construction sociale et culturelle, composée de croyances et de représentations, de fiction et de réalité, difficile à remettre en question et fruit des rapports de pouvoir : dès lors, les mythes – ou « mythes sociaux » au sens de Gérard Bouchard – ont une réelle « efficacité symbolique et sociale » dans le sens où ils orientent, entre autres, les discours et postures institutionnelles, tout comme ils ont un impact, des effets très concrets sur les manières d'être, de faire, d'agir et de penser des individus. Voir Gérard Bouchard, « Pour une nouvelle sociologie des mythes sociaux », *Revue européenne des sciences sociales*, n°51, 2013, pp. 95-120.

de leur rapport au genre par l'institution militaire. Cette dernière consacre la croyance en un principe méritocratique et, malgré son discours glorifiant la camaraderie et le groupe, instaure un ordre compétitif et appuie l'individualisme. On retrouve ici les mécanismes identifiés par Pierre Bourdieu : par son travail « d'assujettissement rationnel », le mythe méritocratique individualise les expériences et met à l'écart « les repères et les solidarités collectives »¹⁹⁷⁷. Ainsi, comme pour les jeunes hommes migrants étudiés par Agnès Aubry sur le sol helvétique, qui identifie un processus de « méritocratisation »¹⁹⁷⁸ de l'accès à un statut légal en suisse – qui n'est en fait, ici encore, qu'une fiction –, les femmes militaires volontaires font face à une méritocratisation de l'accès au monde des hommes, ce qui contribue à invisibiliser les rapports de pouvoir. Cette centralité du principe et du mythe méritocratiques fait écho plus généralement à la néolibéralisation de toutes les sphères des sociétés occidentales, dans le sens où elle impose un postulat individualiste basé sur l'autonomie et la responsabilité individuelles. J'ai été frappée lorsque, pendant le second confinement de 2020, j'ai retrouvé de nombreuses similarités entre les propos de mes enquêtées et ceux tenus par les participant.e.s au jeu de télé-réalité et d'aventure de survie Koh-Lanta : glorification de la performance, responsabilisation individuelle, camaraderie tactique, volonté de « tout donner », d'aller « au bout de soi-même » et de surmonter la souffrance et les échecs, etc. Comme l'armée, cette émission « met en scène les paradoxes du travail néolibéral »¹⁹⁷⁹ où quête de performance, d'excellence et de distinction passe par la mise en compétition et la sujétion des individus. Le mythe méritocratique – devenue idéologie – naturalise et légitime le social¹⁹⁸⁰ ; et il agit particulièrement efficacement dans l'enceinte militaire du fait qu'il parvient à invisibiliser les inégalités institutionnelles¹⁹⁸¹ qui se parent des apprêts du « naturel », et qu'il pousse même la minorité opprimée à défendre cette situation¹⁹⁸².

¹⁹⁷⁷ Pierre Bourdieu, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde Diplomatique*, 1998, p. 3.

¹⁹⁷⁸ Agnès Aubry, *Gouverner les « indésirables » par le bénévolat. Sociologie politique de la mise au travail gratuit*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2022. En particulier pp. 353-359

¹⁹⁷⁹ Sophie Jehel, « Le jeu de télé-réalité comme fabrique du consentement aux principes du travail néolibéral », *Travailler*, vol. 39, n°1, 2018, p. 97.

¹⁹⁸⁰ Yaël Brinbaum, Marie Duru-Bellat, « La méritocratie scolaire, une idéologie partagée ? », *op. cit.*, p. 1.

¹⁹⁸¹ Naomi Ellemers, Russel Spears, Bertjan Doosje, « Sticking together or falling apart : ... », *op. cit.*, pp. 617-626.

¹⁹⁸² Donald Taylor, David Mckirnan, « Theoretical contributions : a five-stage model of intergroup relations », *British Journal of Social Psychology*, vol. 23, n°4, 1984, pp. 291-300.

REPRODUCTION *VERSUS* EMPUISSANCEMENT : L'INDIVIDU, LE COLLECTIF, LE POLITIQUE

Si l'Armée suisse reproduit, à travers sa socialisation institutionnelle, l'ordre de genre, faut-il pour autant en conclure que les femmes militaires échouent dans leurs objectifs de quête de distinction et de gratifications sociales ? Le service militaire féminin ne permet-il pas des formes d'empuissance dans le sens d'un « processus d'autonomisation »¹⁹⁸³ ? Cela dépend de la manière dont on définit ce phénomène, notamment dans sa dimension individuelle, collective et politique, car il demeure polysémique¹⁹⁸⁴. Ainsi, Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener considèrent trois acceptations pour l'*empowerment*, terme anglais d'origine du concept : radicale, sociale-libérale et néolibérale. Elles montrent qu'à l'origine, dans une perspective radicale et féministe, le processus ou l'état d'empuissance reposent sur une émancipation individuelle *et* collective, pour la personne et pour son groupe social d'appartenance, qui vise la remise en cause d'un système d'oppression, soit un véritable « "processus sociopolitique" qui articule une dynamique individuelle d'estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale transformative »¹⁹⁸⁵. La conception sociale-libérale, si elle prend acte et vise à lutter contre les inégalités, principalement économiques et relatives à l'accès aux postes de pouvoir, ne s'attaque pour autant pas aux fondements structurels de ces inégalités. Enfin, l'usage néolibéral, dans le prolongement d'une doctrine qui fait des lois du marché des lois sociales et institutionnelles, cherche à rationaliser et optimiser les compétences et capacités des individus en dehors de toute considération collective et de remise en cause

¹⁹⁸³ Kimberlé Crenshaw, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, n°39, 2005, p. 53, note 2.

¹⁹⁸⁴ Pour une histoire des usages du concept d'*empowerment*/empuissance, voir Anne-Emmanuèle Calvès, « "Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 200, n°4, 2009, pp. 735-749 ; Carole Biewener, Marie-Hélène Bacqué, « Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme », in Marie-Hélène Bacqué (éd.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 82-101 ; Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, « La normalisation de l'empowerment : entre néolibéralisme et libéralisme social », in Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener (dir.), *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte, 2015, pp. 75-104.

¹⁹⁸⁵ Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, vol. 173, n°3, 2013, p. 31.

des systèmes d'oppression. Il s'agit alors tout au plus d'élargir les opportunités individuelles dans le champ de l'économie de marché¹⁹⁸⁶.

Dans le cas de l'Armée suisse et des femmes militaires, institution et individus recherchent et œuvrent à un processus d'empuancement limité au modèle néolibéral, ce qui rend impossibles le développement ou l'éclosion de « l'affirmation du sujet-femme »¹⁹⁸⁷. Les dimensions collective et structurelle sont absentes, l'empuancement est dépolitisé, ce qui participe au maintien du *statu quo*. Les femmes militaires, si elles sont en quête de respectabilité et d'honorabilité, et qu'elles jugent cette quête réussie grâce au service militaire, celle-ci n'est objectivement pas acquise. Elles ne parviennent pas à dépasser la « valence différentielle des sexes »¹⁹⁸⁸ : bien qu'elles œuvrent à construire une frontière symbolique entre elles et les femmes civiles, mais aussi entre elles et les autres femmes militaires, tout comme les lesbiennes, elles n'échappent pas « à la classe des femmes »¹⁹⁸⁹, aux stéréotypes, aux discriminations et aux violences qui touchent ce groupe social. Mais le peuvent-elles seulement ?

Mon propos n'est pas ici de conclure à une soumission consciente et satisfaite, au consentement des femmes militaires à l'ordre de genre¹⁹⁹⁰. Certes, elles ont intériorisé par leur socialisation institutionnelle mais également antérieure la domination masculine, et certains de leurs comportements, comme leur aspiration à la mobilité de genre et les tactiques déployées pour faire leur place dans le monde militaire, donnent à

¹⁹⁸⁶ *Ibid.*, pp. 28-29. Pour plus de détails sur le modèle de rationalité politique néolibérale, voir Wendy Brown, *Les Habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néoconservatisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007 ; Pierre Dardot, Christian Laval, *La Nouvelle Raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009 ; Jeremy Gilbert, « What kind of thing is neoliberalism ? », *New Formations*, n°80-81, 2013, pp. 7-22 ; David Harvey, *Brève histoire du néo-libéralisme*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2014.

¹⁹⁸⁷ Michelle Zancarini-Fournel, « Genre et politique : les années 1968 », *Vingtième Siècle*, n°75, 2002, p. 139.

¹⁹⁸⁸ Françoise Héritier, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

¹⁹⁸⁹ Salima Amari nuance ainsi l'assertion de Monique Wittig – « les lesbiennes ne sont pas des femmes » – en montrant que si elles évitent l'appropriation privée par les hommes, elles ne parviennent pas à s'affranchir de l'appropriation collective masculine (violences faites aux femmes, hiérarchisation des sexes, discriminations sexuées, etc.). Ainsi, « l'échappée des lesbiennes de leur classe de sexe n'est que partielle ». Salima, Amari, « Certaines lesbiennes demeurent des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 34, n°1, 2015, p. 72.

¹⁹⁹⁰ Contrairement à Orna Levy-Sasson qui estime que les femmes militaires israéliennes – ainsi que les hommes – font preuve d'un « consentement "spontané" avec l'idéologie hégémonique masculine ». Orna Levy-Sasson, « Feminism and military gender practices : ... », op. cit., p. 452 [traduction propre].

voir une « lucidité » face à cette position de domination, au sens de Pierre Bourdieu¹⁹⁹¹. Cependant, comme le développe justement Nicole-Claude Mathieu dans son ouvrage *L'anatomie politique*¹⁹⁹², et comme le souligne Geneviève Pruvost face au cas des policières françaises¹⁹⁹³, cette lucidité, si elle est complice, n'est pas libre car elle est le produit de l'ordre et des régimes de genre qui agencent une multiplicité de facteurs et de processus d'aliénation. Cette assimilation, cette adaptation des femmes au sexisme de l'institution militaire sont contraintes, s'imposent par le contrôle social et la violence ; elles ne sont pas la source de la domination mais le produit de l'oppression masculine. Dans le cas analysé ici, les valeurs hiérarchiques et méritocratiques promues par l'armée et partagées par ses membres œuvrent « structurellement à la domination »¹⁹⁹⁴. Ainsi, « négation n'est pas consentement »¹⁹⁹⁵ et reconnaître son propre état d'être dominé va à l'encontre des valeurs défendues par les femmes et l'institution militaires. Ainsi, si les femmes militaires font une entrée transgressive dans un milieu qui n'est pas pensé pour et par elles, qui ne les attend pas et qui ne veut pas d'elles, on voit bien que, pour reprendre Didier Eribon, « la "subversion" absolue n'existe pas, pas plus que l'"émancipation" »¹⁹⁹⁶ accomplie. L'emprise du genre est encore bel et bien réelle : l'ordre de genre « n'est jamais aussi visible que lorsqu'il est transgressé »¹⁹⁹⁷ et ma recherche souligne le caractère fortement hiérarchisant des rapports sociaux de sexe.

APPEL POUR UN INTÉRÊT SOCIOLOGIQUE AU « PASSAGE PAR LES ARMES »

Je souhaite que cette thèse appuie la pertinence et l'intérêt sociologiques soulignés par Isabel Boni-Le Goff de décortiquer la manière dont « les pratiques de masculinité hégémonique contemporaines se construisent en réponse aux incursions des femmes »¹⁹⁹⁸, afin d'identifier les nouvelles manières qu'ont les institutions de (re)produire les dominations sociales. J'en appelle également les sociologues travaillant

¹⁹⁹¹ La « lucidité des exclus » face à leur domination : Pierre Bourdieu, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 84, 1990, p. 24.

¹⁹⁹² En particulier dans le sous-chapitre « Quand céder n'est pas consentir », Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique...*, *op. cit.*, pp. 131-225.

¹⁹⁹³ Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin*, *op. cit.*, p. 253.

¹⁹⁹⁴ Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique...*, *op. cit.*, p. 196 [elle souligne].

¹⁹⁹⁵ *Ibid.*, p. 218.

¹⁹⁹⁶ Didier Eribon, *Retour à Reims*, Paris, Flammarion, 2010, p. 229.

¹⁹⁹⁷ Emmanuel Beaubatie, *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, *op. cit.*, p. 104.

¹⁹⁹⁸ Isabel Boni-Le Goff, « Des expert-e-s respectables ? ... », *op. cit.*, p. 84.

sur la Suisse à prendre au sérieux le « passage par les armes », astreint comme volontaire, dans leurs analyses des socialisations et du rapport politique au monde social. J'ai montré que l'Armée suisse tient un rôle important dans la construction/reproduction des normes, rôles et stéréotypes de genre, ainsi que des valeurs d'ordre et conservatrices, mais elle demeure pourtant toujours très peu questionnée aujourd'hui dans la recherche en sciences sociales et politiques. À mon sens, ce passage, s'il est temporaire mais toutefois intense, n'est pas anodin dans la construction des identités sexuées et politiques. Il mérite d'être ausculté avec plus de sérieux. Le regain d'intérêt pour la recherche sur les masculinités qui se déploie actuellement devrait permettre de remettre le service militaire, en tant qu'outil de la fabrique du genre, au centre des questionnements afin d'explorer la manière dont sont « faits » aujourd'hui les hommes. Il serait ainsi très intéressant de mener une enquête d'ampleur sur les conscrits suisses, bien ou mal disposés au service militaire, et d'identifier leurs manières de répondre aux normes et injonctions de l'institution. Pourrait-on voir des formes de résistance de la part des dominants face à cette inculcation de leur domination ? Les mécanismes militaires d'inculcation apparaissent-ils comme « de plus en plus archaïques aux yeux de nombreux jeunes qui ne sont plus autant prêts à endosser les schémas mentaux des hommes des générations précédentes »¹⁹⁹⁹ ? Et aux yeux de quels jeunes en particulier ?

De plus, systématiser cet intérêt pour le passage par les armes permettrait de renforcer la plausibilité de mes interprétations²⁰⁰⁰ et de déterminer si le travail institutionnel militaire perdure dans les individus sur le long terme. Pour ma part, la difficulté à obtenir ne serait-ce qu'un entretien m'a poussée à abandonner progressivement un dispositif méthodologique qui visait plusieurs salves d'entretiens avec mes enquêtées. Si seule une analyse sur le long cours pourrait permettre de répondre solidement à la question des effets socialisateurs du service militaire, il me semble que cette thèse montre la nécessité de prendre en compte, dans l'analyse des socialisations en Suisse et dans les pays où la conscription est encore appliquée – que ce soit pour l'un ou les deux sexes – ce passage dans les rangs.

¹⁹⁹⁹ Marc Bessin, « Le recours au rite : ... », *op. cit.*, p. 44.

²⁰⁰⁰ Bernard Lahire, « Risquer l'interprétation », *Enquête*, n°3, 1996, pp. 61-87.

CE QUE LA PRÉSENCE DES FEMMES FAIT À L'INSTITUTION MILITAIRE

Cette thèse s'est attelée à opérer une réelle sociologie de l'institution militaire « en pratiques » ; dans le sens de Jacques Lagroye, elle souligne comment l'armée acquière une « existence concrète » à travers et grâce à « la multiplicité des pratiques » de celles et ceux qui la composent, qui « la font vivre »²⁰⁰¹.

L'Armée suisse, comme d'autres institutions, se confronte de plus en plus au contexte normatif qui a imposé, très progressivement, le principe formel d'une égalité entre les sexes ; cela s'est traduit par une incorporation graduelle, sous conditions et variable, des femmes en son sein, avec cet impératif de leur faire une place. L'égalité formelle, juridique, consacrée sur le papier dans la Constitution fédérale en 1981 et par l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité (LEg) en 1996, est devenue une contrainte qui pèse aussi sur l'institution militaire. Mais comme ce sont d'abord « les pratiques qui font exister les institutions »²⁰⁰², et ces pratiques étant diverses et parfois contradictoires, l'armée est traversée de tensions et d'ambivalences quant à l'application de ce principe d'égalité. Les institutions étant « des dispositifs fondamentalement politiques soumis à tensions et pluralité normative »²⁰⁰³, les injonctions à l'égalité et la présence des femmes *challenge* l'Armée suisse, qui est bien contrainte de les prendre en compte. La perspective historique de la première partie montre bien les arrangements, ajustements progressifs mis en place, les plus visibles étant la question de l'armement et de l'instruction au combat avant que les femmes ne soient intégrées dans le système « normal » de l'institution, et non pas dans un organe « à part ». L'armée se trouve en effet constamment poussées à des arrangements institutionnels dans sa manière de gérer la mixité, où elle jongle avec plusieurs principes d'égalité qui entrent parfois en contradiction.

L'égalité formelle, dans son sens universaliste et républicain, renvoie à l'idée d'un « traitement juridique identique des personnes placées dans des situations

²⁰⁰¹ Jacques Lagroye, « L'institution en pratiques », *Revue suisse de science politique*, n°8, 2002, pp. 116-117.

²⁰⁰² *Ibid.*, p. 117.

²⁰⁰³ Lise Demailly, Frédérique Giuliani, Christian Maroy, « Le changement institutionnel : processus et acteurs », *SociologieS* [en ligne], 2019, p. 2.

similaires »²⁰⁰⁴ ; nous avons vu que c'est le principe dominant dans le discours d'institution militaire suisse, qui insiste sur l'égalité de traitement. Néanmoins, dans les pratiques, ce principe « d'indifférence aux différences »²⁰⁰⁵ côtoie des traitements différenciés entre femmes et hommes, principalement sous la forme d'une « posture d'individualisation » qui amène à des arrangements, des ajustements tenant compte de l'individu et de ses caractéristiques²⁰⁰⁶. Cette tension est particulièrement visible lors du recrutement, où le registre de justification mobilisé pour expliquer les critères d'affectation – les différences biologiques et physiques entre femmes et hommes – appuie le principe d'indifférence aux différences tout en permettant des marges de manœuvre et de négociation pour l'affectation des femmes volontaires.

Ainsi, au-delà de son rôle de (re)production de l'ordre de genre, j'ai éclairé dans cette recherche la manière dont plusieurs principes d'égalité se côtoient, se heurtent, se concurrencent au sein de l'institution militaire helvétique. Mais est-ce que la présence des femmes impose de réelles transformations au sein de l'Armée suisse ? Comme souvent lorsque l'on s'intéresse aux évolutions des institutions, on ne se retrouve ni face à une totale et stable reproduction, ni face à une révolutionnaire innovation institutionnelle²⁰⁰⁷. Si la présence des femmes *challenge* bel et bien l'armée, mettant en lumière des tensions, des ambivalences et des contradictions, la hiérarchisation entre les sexes reste un « invariant »²⁰⁰⁸. Comme dans le monde du travail décortiqué par Danièle Kergoat, les modalités évoluent mais « les rapports sociaux de sexe continuent à agir »²⁰⁰⁹, appuyant

²⁰⁰⁴ Elsa Fondimare, « La mobilisation de l'égalité formelle contre les mesures tendant à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : le droit de la non-discrimination contre les femmes ? », *La Revue des droits de l'homme*, n°11, 2017, p. 2.

²⁰⁰⁵ Pierre Bourdieu, « L'école conservatrice. L'inégalité sociale devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, n°3, 1966, pp. 325-347.

²⁰⁰⁶ Jean-Paul Payet, sur la question scolaire, souligne trois principes d'égalité : la posture d'indifférence aux différences, l'équité dans une posture d'individualisation et la reconnaissance dans une posture d'action positive. Il définit cette dernière posture comme « le droit à un traitement compensant les effets de la discrimination ou répondant de manière différenciée à des besoins particuliers ». À mon sens, cette posture n'est que peu visible dans les pratiques de l'Armée suisse. Jean-Paul Payet, « Chronique sur les professions en éducation. Agir dans un monde scolaire incertain », *Formation et profession*, vol. 18, n°2, 2011, pp. 36-38. Citation p. 37.

²⁰⁰⁷ Kathleen Thelen. « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », in Association recherche et régulation (éd.), *L'Année de la régulation*, n°7, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 13-43.

²⁰⁰⁸ Helena Hirata, Danièle Kergoat, « La division sexuelle du travail revisitée », in Margaret Maruani (éd.), *Les nouvelles frontières de l'inégalité, hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte, 1998, p. 99.

²⁰⁰⁹ Danièle Kergoat, *Se battre, disent-elles*, Paris, La Dispute, 2012, p. 327.

la « métastabilité »²⁰¹⁰ de l'ordre de genre qui se déploie de manière différenciée et évolutive au sein d'une pluralité de régimes de genre. La présence des femmes militaires impose des adaptations à la marge, mais elles restent des « exclues de l'intérieur »²⁰¹¹. Ainsi, « tout bouge [...] et rien ne change »²⁰¹². Pour combien de temps encore ?

À L'AVENIR : PLUS DE FEMMES DANS L'ARMÉE SUISSE ?

Depuis la fin de mon terrain, le débat public sur le service militaire et la place des femmes dans l'Armée suisse a évolué. Désormais, l'institution affirme plus volontiers et plus résolument son souhait et ses besoins en effectifs féminins, et met en place quelques mesures afin de mieux identifier et résoudre ses problèmes d'inclusion. La question de l'obligation de servir étendue aux Suissesses revient de plus en plus souvent dans les débats médiatiques, politiques et institutionnels, bien que le portage politique fasse encore défaut. Faut-il s'attendre à des changements dans la place et l'expérience des femmes à l'Armée suisse ? Si l'institution vise effectivement à accueillir plus de femmes en son sein, il est impératif qu'elle daigne s'adapter aux contraintes sexuées qui étreignent encore cette population, de même qu'elle remette en question en profondeur sa culture institutionnelle basée sur un modèle de masculinité hégémonique épris de virilité. Bref, que s'impose un autre principe d'égalité qui permette l'égalité réelle. Pour le moment du moins, on remarque que, comme pour la profession syndicale, ce qui pousse l'Armée suisse à faire de l'œil aux femmes renvoie d'abord à des impératifs de type instrumental²⁰¹³ : d'abord la nécessité de pallier à la dérobade des effectifs masculins, puis les besoins institutionnels en termes d'image dans un contexte où les politiques publiques cherchent désormais à se saisir des enjeux d'égalité, de diversité et d'inclusion. Cependant, comme le montrent Vanessa Monney, Olivier Fillieule et Martina Avanza²⁰¹⁴ face aux femmes-quota du milieu syndical suisse, ces considérations instrumentales n'impliquent toujours pas d'efforts d'adaptation organisationnelle en vue d'une réelle

²⁰¹⁰ *Ibid.*, p. 109. Helena Hirata, Danièle Kergoat, « La division sexuelle du travail revisitée », *op. cit.*, p. 93.

²⁰¹¹ Pierre Bourdieu, Patrick Champagne, « Les exclus de l'intérieur », in Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 913-923.

²⁰¹² Danièle Kergoat, *Se battre, disent-elles*, *op. cit.*, p. 327.

²⁰¹³ Cécile Guillaume, Sophie Pochic, « Quand les politiques volontaristes de mixité ne suffisent pas : les leçons du syndicalisme anglais », *Cahiers du Genre*, n°47, pp. 145-168.

²⁰¹⁴ Vanessa Monney, Olivier Fillieule, Martina Avanza, « Les souffrances de la femme-quota... », *op. cit.*, pp. 33-51.

intégration des femmes. Qu'en sera-t-il pour l'Armée suisse ? Est-il possible que « tout bouge et tout change » ?

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELNOUR, Sarah. *Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*, Paris, PUF, 2017.
- ABDELNOUR, Sarah et Anne LAMBERT. « L'entreprise de soi », un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l'accès à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, vol. 95, n°2, 2014, pp. 27-48.
- ABRAHAMSSON, Bengt. *Military professionalization and political power*, Beverly Hills, Londres, Sage, 1972.
- ACHIN, Catherine (éd.). *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- ACHIN, Catherine. « Un « métier d'hommes » ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de sa féminisation », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, 2005, pp. 477-499.
- ACKER, Joan. « From ceilings to inequality regimes / Du plafond de verre aux régimes d'inégalité », *Sociologie du Travail*, vol. 51, n°2, 2009, pp. 199-217.
- ACKER, Joan. « Inequality regimes : gender, class and race in organizations », *Gender & Society*, vol. 20, n°4, 2006, pp. 441-464.
- ACKER, Joan. « Hierarchies, jobs, bodies. A theory of gendered organizations », in Judith LORBER et Susan FARRELL (éd.). *The social construction of gender*, Londres, Sage, 1991, pp. 162-179.
- ACKER, Joan. « Hierarchies, jobs, bodies : a gendered theory of organizations », *Gender and Society*, vol. 4, n°2, 1990, pp. 139-158.
- AGRIKOLIANSKY, Éric. *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- AGRIKOLIANSKY, Éric. « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la Ligue des droits de l'Homme dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1, 2001, pp. 27-46.
- ALBERTINI, Pierre. « Armée », in Louis-Georges TIN (dir.). *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, pp. 43-47.
- ALDERFER, Clayton. *Existence, relatedness, and growth : human needs in organizational settings*, New York, Free Press, 1972.
- ALDRIN, Philippe. « Penser la rumeur Une question discutée des sciences sociales », *Genèses*, vol. 1, n°50, 2003, pp. 126-141.
- ALTHUSSER, Louis. *Sur la reproduction*, Paris, PUF, 2011.
- AMARI, Salima. « Certaines lesbiennes demeurent des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 34, n°1, 2015, pp. 70-83.
- AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle, Pauline DELAGE et Arthur VUATTOUX. « Intimités en institutions. Construire un espace à soi dans des lieux d'enfermement et de contrôle », appel à contributions pour *Genre, sexualité et société*, 2020, pp. 1-4.
- APFELBAUM, Erika. « Relations of domination and movements for liberation : an analysis of power between groups », *Feminism & Psychology*, vol. 9, n°3, 1999, pp. 267-272.
- APPERT, Monique, Anne-Marie GROZELIER, Cécile BARON, Geneviève GONTIER et Annie LABOURIE-RACAPE. *Diversification de l'emploi féminin : insertion professionnelle des femmes formées dans des métiers traditionnellement masculins*, Paris, CEE-Afpa, 1983.

ARKIN, William et Lynne DOBROFSKY. « Military socialization and masculinity », *Social Issues*, vol. 34, n°1, 1978, pp. 151-168.

ARNOLD, Aron et Maria CANDEA. « Comment étudier l'influence des stéréotypes de genre et de race sur la perception de la parole », *Langage et société*, n°152, 2015, pp. 67-88.

AUBRY, Agnès. *Gouverner les « indésirables » par le bénévolat. Sociologie politique de la mise au travail gratuit*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2022.

AVANZA, Martina. « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in Alban BENSA (éd.). *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 41-58.

AVANZA, Martina, Olivier FILLIEULE, Camille MASCLÉ. « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d'accompagnement », *SociologieS* [en ligne], 2015, pp. 1-24.

BACQUÉ, Marie-Hélène et Carole BIEWENER. « La normalisation de l'empowerment : entre néolibéralisme et libéralisme social », in Marie-Hélène BACQUÉ et Carole BIEWENER (dir.). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte, 2015, pp. 75-104.

BACQUÉ, Marie-Hélène et Carole BIEWENER. « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, vol. 173, n°3, 2013, pp. 25-32.

BAILLETTE, Frédéric et Philippe LIOTARD (dir.). *Sport et virilisme*, Montpellier, Quasimodo & Fils, 1999.

BALLEYS, Claire et Sami COLL. « La mise en scène de la vie privée en ligne par les adolescents », *RESET* [en ligne], n°4, 2015, pp. 1-18.

BÄNZIGER, Peter-Paul, Francesca FALK, Alix HEINIGER, Pauline MILANI et Regina WECKER. « Sciences historiques et égalité dans les universités suisses. Une contribution au débat », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, n°70, 2020, pp. 433-435.

BAR-TAL, Daniel. « Patriotism as fundamental beliefs of group members », *Politics and the Individual*, vol. 3, n°2, 1993, pp. 45-48.

BARD, Christine. *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, A. Fayard, 1999.

BARD, Christine et Frédérique LE NAN. *Dire le genre. Avec les mots, avec le corps*, Paris, CNRS, 2019.

BARDIES, Laure. « La sociologie française et la chose militaire. Une tradition antipolitique », *Revue française de science politique*, vol. 67, n°5, 2017, pp. 879-898.

BARDIES, Laure. « Du concept de spécificité militaire », *L'Année sociologique*, vol. 61, 2011, pp. 273-295.

BARGEL, Lucie. « La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant-e-s », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n°3, 2005, pp. 36-49.

BARGEL, Lucie et Muriel DARMON. « Socialisation politique : Moments, instances, processus et définitions du politique », *Politika*, 2017, pp. 1-25.

BARRAS, Matthieu. *Consommation de tabac chez les jeunes hommes suisses : quelles influences de l'armée ?*, mémoire de maîtrise en médecine, n°1911, Université de Lausanne, 2014.

BARRETT, Frank. « The organizational construction of hegemonic masculinity : the case of the US Navy », *Gender, Work and Organization*, vol. 3, n°3, 1996, pp. 129-142.

BARRETO, Manuela, Naomi ELLEMERS et Maria SOLEDAD PALACIOS. « The backlash of token mobility. The impact of past group experiences on individual ambition and effort », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 30, n°11, 2004, pp. 1433-1445.

- BASZANGER, Isabelle. « Socialisation professionnelle et contrôle social. Le cas des étudiants en médecine futurs généralistes », *Revue française de sociologie*, n°22, 1981, pp. 223-245.
- BATOU, Jean. *Nos années 68 dans le cerveau du monstre*, Vevey, L'Aire, 2018.
- BATOU, Jean. *Quand l'esprit de Genève s'embrase. Au-delà de la fusillade du 9 novembre 1932*, Lausanne, Ed. d'en Bas, 2012.
- BAUDELLOT, Christian. « Préface. L'improbable est toujours possible », in Michèle FERRAND, Françoise IMBERT et Catherine MARRY. *L'excellence scolaire : une affaire de famille ?*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 7-10.
- BAUDELLOT, Christian et Roger ESTABLET. *Allez les filles*, Paris, Seuil, 1992.
- BEAUBATIE, Emmanuel. *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, Paris, La Découverte, 2021.
- BEAUBATIE, Emmanuel. « L'espace social du genre. Diversité des registres d'action et d'identification dans la population trans' en France », *Sociologie [en ligne]*, vol. 10, n°4, 2019, pp. 395-414.
- BEAUCHESNE, Émilie. *La masculinité hégémonique militaire : sauf-conduit aux violences contre les femmes. Le cas de l'ex-colonel David Russell Williams*, thèse de doctorat, Université du Québec, Montréal, 2013.
- BEAUD, Stéphane et Florence WEBER. *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2010 [4^e édition].
- BEAUMONT, Amélie, Raphaël CHALLIER et Guillaume LEJEUNE. « En bas à droite. Travail, visions du monde et prises de position politiques dans le quart en bas à droite de l'espace social », *Politix*, n°122, 2018, pp. 9-31.
- BEAUVOIS, Jean-Léon et Nicole DUBOIS. « À propos d'une critique critiquable : quelques précisions sur la théorie de la norme d'internalité », *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 22, 2009, pp. 117-135.
- BEAUVOIS, Jean-Léon et Nicole DUBOIS. « The norm of internality in the explanation of psychological events », *European Journal of Social Psychology*, n°18, 1988, pp. 299-316.
- BECK, François, Stéphane LEGLEYE et Gaël DE PERETTI. « L'alcool donne-t-il un genre ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 15, n°1, 2006, pp. 141-160.
- BECKER, Howard. « Sur le concept d'engagement », *SociologieS [en ligne]*, 2006, pp. 1-13.
- BECKER, Howard. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.
- BECKER, Howard. *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.
- BELLANGER, François. « Armée et administration : rapport suisse », *Annuaire européen d'administration publique*, vol. 35, 2012, pp. 259-287.
- BELZ, Jeannette. « Sexual orientation as a factor in career development », *The Career Development Quarterly*, n°41, 1993, pp. 197-200.
- BEN-ARI, Eyal. *Mastering soldiers. Conflict, emotions, and the enemy in an Israeli military unit*, New York, Berghahn Books, 1998.
- BEN-ARI, Eyal et Edna LEVY-SCHREIBER. « Body-building, character-building, and Nation-building. Gender and military service in Israel », *Studies of Contemporary Judaism*, vol. 16, 2000, pp. 171-190.
- BENQUET, Marlène. *Encaisser ! Enquête en immersion dans la grande distribution*, Paris, La Découverte, 2013.
- BENOÎT-GUILBOT, Odile et Jean-Vincent PFIRSCH. *La décision d'engagement volontaire des militaires du rang. L'armée de terre*, Paris, C2SD, 1998.

- BENSA, Alban. « De la relation ethnographique. À la recherche de la juste distance », *Enquête*, n°1, 1995, pp. 131-140.
- BENTEGEAT, Loïc. *L'Armée suisse*, mémoire de D.E.S de Science politique, Université de Paris 1, Paris, 1974.
- BERGER, Peter et Thomas LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*, Paris, A. Colin, 1986.
- BERENI, Laure, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD (dir.). *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, [2^e édition].
- BERTAUX, Daniel. *Le récit de vie*, Paris, A. Colin, 2016.
- BERTAUX, Daniel. « Fonctions diverses des récits de vie dans le processus de recherche », in Danielle DESMARAIS, Paul GRELL (éd.). *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types*, Montréal, Ed. Saint-Martin, 1986, pp. 21-34.
- BERTAUX, Daniel. « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, 1980, pp. 197-225.
- BERTRAND, Julien, Martine COURT, Christine MENNESSON et Vinciane ZABBAN. « Introduction. Socialisations masculines, de l'enfance à l'âge adulte », *Terrains & Travaux*, n°27, 2015, pp. 5-19.
- BESSIN, Marc. *Autopsie du service militaire 1965-2001*, Paris, Autrement, 2002.
- BESSIN, Marc. « Le recours au rite : l'exemple du service militaire », *Agora débats/jeunesses*, n°28, 2002, pp. 34-45.
- BIDET-MORDEL, Annie (dir.). *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010.
- BIEWENER, Carole et Marie-Hélène BACQUÉ. « Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme », in Marie-Hélène BACQUÉ (éd.). *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 82-101
- BILLOT, Mylène. « Des femmes colosses : performer la virilité ? Martin Schoeller, « Female Bodybuilders » », *Recherches féministes*, n°271, 2014, pp.13-29.
- BLANCHARD, Soline, Sébastien CHAUVIN, Nils KAPFERER, Sabine KRADOLFER, Morgane KUEHNI et Frédérique LERESCHE. « Introduction. Travail gratuit, l'autre raison de la colère », in Silvia FEDERICI, Morgane MERTEUIL, Maud SIMONET et Morgane KUEHNI. *Travail gratuit et grèves féministes*, Genève, Éd. Entremonde, 2020, pp. 5-25.
- BLEE, Kathleen. « Ethnography of the far right », *Journal of Contemporary Ethnography*, n°2, 2007, pp. 119-128.
- BLÖSS, Thierry (dir.). *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001.
- BOËNE, Bernard. « La représentativité des armées et ses enjeux. Revue de la littérature, comparaison des cas français, américain et britannique », *L'Année sociologique*, vol. 61, n°2, 2011, pp. 351-381.
- BOËNE, Bernard (dir.). *La spécificité militaire. Actes du colloque de Coëtquidan*, Paris, A. Colin, 1990.
- BOHUON, Anaïs et Grégory QUIN. « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », *Le sociographe*, n°38, 2012, pp. 23-30.
- BOIGEOL, Anne. « Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », *Genèses*, n°22, 1996, pp. 107-129.
- BOLZMAN, Claudio. « Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. Le cas de la Suisse », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n°2, 2001, pp. 133-158.

- BOLZMAN, Claudio. *Sociologie de l'exil : une approche dynamique. L'exemple des réfugiés chiliens en Suisse*. Zurich, Seismo, 1996.
- BONDOLFI, Sibilla. « Wehrpflicht und Geschlecht », *Military Power Revue der Schweizer Armee*, n°1, 2012, pp. 42-51.
- BONDOLFI, Sibilla. « Wehrpflicht heute – eine Geschlechterdiskriminierung ? », *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift*, n°177, 2011, pp. 10-11.
- BONI-LE GOFF, Isabel. « Des expert-e-s respectables ? Esthétique vestimentaires et production de la confiance », *Travail, genre et sociétés*, n°41, 2019, pp. 67-86.
- BONI-LE GOFF, Isabel. « « Ni un homme, ni une femme, mais un consultant. » Régimes de genre dans l'espace du conseil en management », *Travail et emploi*, n°132, 2012, pp. 21-34.
- BONI-LE GOFF, Isabel, Nicky LE FEUVRE, Grégoire MALLARD, Éléonore LÉPINARD et Sandrine MOREL. « Do gender regimes matter ? Converging and diverging career prospects among young French and Swiss lawyers », in Marta CHOROSZEWICZ, Tracey ADAMS (éd.). *Gender, age and inequality in the professions*, New York/Londres, Routledge, 2019, pp. 114-133.
- BONI-LE GOFF, Isabel et Camille NOÛS. « Parler en expert-e-s. Les pratiques langagières dans le conseil en management », *Sociétés contemporaines*, vol. 117, n°1, 2020, pp. 73-97.
- BONIFACE, Pascal. « La jeunesse et la défense. Génération tonton David », *Les Documents du C2SD*, 1998, pp. 1-56.
- BONNEMAISON, Fleur, Olivier HOIBIAN et Christine MENNESSON. « Accompagnateur en moyenne montagne, un régime de genre égalitaire ? », *Sciences sociales et sport*, vol. 13, n°1, 2019, pp. 102-104.
- BOSA, Bastien, Julie PAGIS et Benoît TRÉPIED. « Le *passing* : un concept pour penser les mobilités sociales », *Genèses*, vol. 114, n°1, 2019, pp. 5-9.
- BOUCHARD, Gérard. « Pour une nouvelle sociologie des mythes sociaux », *Revue européenne des sciences sociales*, n°51-1, 2013, pp. 95-120.
- BOUCHARD, Marie-Émilie. « La féminisation des écoles d'officiers : École de l'air, École spéciale militaire, École Navale », *Rapport du Centre d'Études en sciences sociales de la Défense*, n°2, 1996.
- BOUCHER, Manuel. « La recherche, la politique et les dispositifs de lutte contre l'insécurité », *Socio-logos [en ligne]*, n°1, 2006, pp. 1-15.
- BOUGHABA, Yassin, Alexandre DAFFLON et Camille MASCLÉ. « Introduction. Socialisation (et) politique. Intériorisation de l'ordre social et rapport politique au monde », *Sociétés contemporaines*, n°112, 2018, pp. 5-21.
- BOURDIEU, Pierre. « Le capital social. Notes provisoires », in Antoine BEVORT (éd.). *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 29-34.
- BOURDIEU, Pierre. *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 2003.
- BOURDIEU, Pierre. *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002.
- BOURDIEU, Pierre. *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2002.
- BOURDIEU, Pierre. « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde Diplomatique*, 1998, p. 3.
- BOURDIEU, Pierre. « La violence symbolique », in Michel DE MANASSEIN (éd.). *De l'égalité des sexes*, Paris, C.N.D.P., 1995, pp. 83-87.

- BOURDIEU, Pierre. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.
- BOURDIEU, Pierre. « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 84, 1990, pp. 2-31.
- BOURDIEU, Pierre. *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Ed. de Minuit, 1989.
- BOURDIEU, Pierre. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Arthème Fayard, 1982.
- BOURDIEU, Pierre. « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°43, 1982, pp. 58-63.
- BOURDIEU, Pierre. *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.
- BOURDIEU, Pierre. « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 30, 1979, pp. 3-6.
- BOURDIEU, Pierre. « L'économie des échanges linguistiques », *Langue française*, n°34, 1977, pp. 17-34.
- BOURDIEU, Pierre. « L'école conservatrice. L'inégalité sociale devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, n°3, 1966, pp. 325-347.
- BOURDIEU, Pierre et Patrick CHAMPAGNE. « Les exclus de l'intérieur », in Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 913-923.
- BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON. *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éd. de Minuit, 2011.
- BOURGUIGNON, David et Ginette HERMAN. « Quand le monde du travail est perçu comme ouvert ou fermé... », in Ginette HERMAN. *Travail, chômage et stigmatisation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2007, pp. 177-213.
- BOUTET, Claude. *L'armée suisse contemporaine*, Toulouse, Centre d'études et de recherches sur l'armée, 1982.
- BOYCE, Lisa et Ann HERD. « The relationship between gender role stereotypes and requisite military leadership characteristics », *Sex Roles*, vol. 49, n°7-8, 2003, pp. 365-378.
- BOZON, Michel. *Sociologie de la sexualité*, Paris, Albin Colin, 2009 [2^e édition].
- BOZON, Michel. « Apparence physique et choix du conjoint », in Thérèse HIBERT, Louis ROUSSEL (dir.). *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*, Paris, PUF, 1991, pp. 91-110.
- BOZON, Michel. *Les conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981.
- BRANCHE, Raphaëlle. « La sexualité des appelés du contingent en guerre d'Algérie », in Jean-Charles JAUFFRET (dir.). *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, pp. 402-415.
- BRINBAUM, Yaël et Marie DURU-BELLAT. « La méritocratie scolaire, une idéologie partagée ? », 2^e Congrès de l'Association française de sociologie, Bordeaux, 5-8.09.2006, pp. 1-8.
- BRITTON, Dana. « The epistemology of gendered organizations », *Gender & Society*, n°1, 2000, pp. 418- 434.
- BROWN, Wendy. *Les Habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néoconservatisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007
- BRUNETEAUX, Pierre. « Manœuvres scientifiques en terrain militaire », *Genèses*, n°19, 1995, pp. 108-121.

- BUCAILLE, Laetitia. « Femmes à la guerre. Égalité, sexe et violence », *Critique internationale. Revue comparative de sciences sociales*, n°60, 2013, pp. 9-19.
- BUCLIN, Hadrien. *Les intellectuels de gauche. Critique et consensus dans la Suisse d'après-guerre (1945-1968)*, Lausanne, Antipodes, 2019.
- BUFFAT, Aurélien. « Analyser les réformes institutionnelles sur le terrain : l'exemple de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » », *Revue suisse de science politique*, vol. 13, 2007, pp. 261-290.
- BUFFAT, Aurélien. « Forces armées suisses : how to learn lessons ? Pratiques, problèmes et conditions des processus d'apprentissage », *Military Power Revue der Schweizer Armee*, n°2, 2007, pp. 27-33.
- BUFFAT, Aurélien. « La mise en œuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : les changements vécus à l'interne. L'étude de cas des militaires professionnels des écoles, hôpital de la place d'armes de Moudon », *Les Cahiers de l'IEPHI : Travaux de Science politique*, n°21, Université de Lausanne, 2005.
- BÜHLMANN, Christian. « Vers l'armée de marché ? La pensée stratégique au défi de l'approche gestionnaire », *Stratégique*, n°107, 2014, pp. 73-87.
- BÜHLMANN, Felix, Marion BEETSCHEN, Thomas DAVID, Stéphanie GINALSKI et André MACH. « Transformation des élites en Suisse », *Social Change in Switzerland*, n°1, 2015, pp. 1-13.
- BUSCATTO, Marie. *La fabrique de l'ethnologue. Dans les rouages du travail organisé*, Toulouse, Octarès, 2010.
- CACOUAULT-BITAUD, Marlaine. « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 5, n°1, 2001, pp. 93-115.
- CAFORIO, Giuseppe. « The military profession, public trust and public interest », *Connections. The Quarterly Journal*, vol. 7, n°4, 2008, pp. 95-111.
- CAFORIO, Giuseppe (dir.). *Cultural differences between the military and parent society in democratic countries*, Londres/Amsterdam, Elsevier, 2007.
- CAFORIO, Giuseppe (éd.). *Handbook of the sociology of the military*, Boston, Springer, 2006.
- CAFORIO, Giuseppe (éd.). *Handbook of the sociology of the military*, New York, Kluwer Academic/Plenum Publishers, 2003.
- CALA, Sébastien et Grégory QUIN. « Le ski... un sport « alpin » et dirigé par des Suisses ? », *Staps*, n°125, 2019, pp. 89-105.
- CALVÈS, Anne-Emmanuèle. « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n°200, 2009, pp. 735-749.
- CAMILLERI, Carmel, Joseph KASTERSZTEIN, Edmond-Marc LIPIANSKY, Hanna MALEWSKA-PEYRE, Isabelle TABOADA-LEONETTI et Ana VASQUEZ-BRONFMAN (dir.). *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990.
- CAPLOW, Théodore et Pascal VENESSION. *Sociologie militaire : armée, guerre et paix*, Paris, A. Colin, 2000.
- CARDON, Philippe, Danièle KERGOAT, Roland PFEFFERKORN. *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, 2009, pp. 117-136.
- CARREIRAS, Helena. *Gender and the military. A comparative study of the participation of women in the armed forces of Western democracies*, thèse de Sciences politique et sociale, European University Institute, Florence, 2004.
- CASSEL, Joan et Hélène LE DOARÉ. « Différence par corps : les chirurgiennes », *Cahiers du genre*, n°29, 2000, pp. 53-81.

CHAIZE, Daniel, François-Bernard HUYGHE, Fabio LIBERTI, Jean-Pierre MAULNY, Philippe MIGAULT et Alexandre TUAILLON. *Les communications institutionnelles de la Défense en Europe : comment les pays européens communiquent sur leurs armées, Étude EPS*, n°2011, tome 1, Paris, IRIS - Institut de Relations Internationales et Stratégiques, 2013.

CHAMBERLAND, Line. « Le lesbianisme : continuum féminin ou marronnage ? Réflexions féministes pour une théorisation de l'expérience lesbienne », *Recherches féministes*, vol. 2, n°2, 1989, pp. 135-145.

CHAN, Janet. « Using Pierre Bourdieu's framework for understanding police culture », *Droit et Société*, vol. 56-57, n°1-2, 2004, pp. 327-346.

CHAPONNIÈRE, Martine, Patricia SCHULZ, Eliane BALMAS, Graziella BEZZOLA-ROMANO, et Sabine VOÉLIN. *Les valeurs dites féminines et masculines. Et leur impact sur la vie sociale et professionnelle des femmes*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1993.

CHARLES, Maria. « Évolution de la ségrégation professionnelle en Suisse en fonction du sexe et de la nationalité de 1970 à 2000 », Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2005.

CHARLES, Maria et Marlis BUCHMANN. « Assessing Micro-Level Explanations of Occupational Sex Segregation : Human Capital Development and Labor Market Opportunities in Switzerland », *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, vol. 20, n°3, 1994, pp. 595-620.

CHARLIER, Sophie et Lisette CAUBERGS (coord.). « L'approche de l'empowerment des femmes : un guide méthodologique », Bruxelles, Commission Femmes et Développement, 2007.

CHAUDRON, Martine. « Rapports intergénérationnels et destin de la fratrie », *Dialogue*, n°9, 1985, pp. 58-69.

CHAUDRON, Martine. « Sur les trajectoires sociales des femmes et des hommes. Stratégies familiales de reproduction et trajectoires individuelles », *Le sexe au travail*, Grenoble, PUG, 1984, pp. 17-28.

CHILAND, Colette. *Changer de sexe*, Paris, Odile Jacob, 1997.

CHILAND, Colette. « La naissance de l'identité sexuée », in Serge LEBOVICI, René DIATKINE et Michel SOULÉ, *Traité de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, Paris, PUF, 1995, pp. 297-317.

CHIPEAUX, Marion. *Quand la réussite individuelle nuit à la solidarité intragroupe : le rôle des dynamiques identitaires associées aux trajectoires de mobilité sociale ascendante*, thèse de doctorat, Université de Genève, Genève, 2020.

CHOQUET, Marie. *Jeunes et pratique sportive. L'activité sportive à l'adolescence. Les troubles et conduites associées*, Rapport ministère de la Jeunesse et des Sports, INJEP, Paris, 2001.

CHRISTE, Sabine, Nora NATCHKOVA, Manon SCHICK et Céline SCHOENI. *Au foyer de l'inégalité. La division du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, Antipodes, 2005.

CHUNG, Barry. « Career decision making of lesbian, gay, and bisexual individuals », *The Career Development Quarterly*, n°44, 1995, pp. 178-190.

CHUPIN, Julie. « Entretien avec Françoise Héritier : « Les acquis des femmes sont bien fragiles » », *Le Monde de l'éducation*, n°282, 2000, pp. 14-19.

CHUSMIR, Leonard. « Characteristics and predictive dimensions of women who make non traditional vocational choices », *The Personnel and Guidance Journal*, n°62, 1983, pp. 43-47.

CLAIR, Isabelle. « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, n°60, 2012, pp. 67-78.

CLAIR, Isabelle. *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, A. Colin, 2008.

- CLÉMENT, Arnaud. *Éducation physique et instruction militaire préparatoire dans la Suisse de l'Entre-deux-guerres*, mémoire de master en Sciences du mouvement et du sport, Université de Fribourg, Fribourg, 2015.
- COAKLEY, Jay. *Sport in Society. Issues and Controversies*, New York, McGraw-Hill, 2004.
- COCKBURN, Cynthia. *Des femmes contre le militarisme et la guerre*, Paris, La Dispute, 2015.
- CODACCIONI, Vanessa, Nicolas MAISETTI et Florent POUPONNEAU. « Les façades institutionnelles : ce que montrent les apparences des institutions. Introduction », *Sociétés contemporaines*, vol. 88, n°4, 2012, pp. 5-15.
- COENEN-HUTHER, Josette. « Dominance et égalité dans les couples. Un réexamen de la théorie des ressources à la lumière de sous-cultures familiales », *Cahiers du Genre*, n°30, 2001, pp. 179-204.
- COHEN, Samy. « Le pouvoir politique et l'armée. », *Pouvoirs*, n°125, 2008, pp. 19-28.
- COHEN, Samy. « Enquête au sein d'un « milieu difficile » : les responsables de la politique étrangère et de la défense », in Samy COHEN (dir.). *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999, pp. 15-49.
- COHN, Carol. « Wars, wimps, and women. Talking gender and thinking war », in Miriam COOKE, Angela WOOLLACOTT (éd.). *Gendering war talk*, Princetown New Jersey, Princeton University Press, 1993, pp. 227-246.
- COLAS, Marie-Dominique et Virginie VAUTIER. « Être mère et opérationnelle », *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, n°17, 2011, pp. 71-81
- COLLECTIF. « Appel à communications du Colloque international consacré aux rapports ordinaires au genre », Rennes, 18-19 octobre 2018.
- COLLECTIF. « Hommes et femmes, frères d'armes ? L'épreuve de la mixité. », *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, n°17, Paris, La Documentation française, 2011.
- COLLECTIF. *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, Actes du colloque « Femmes militaires, et maintenant ? », Paris, Institut de recherche stratégique de l'École militaire 2017.
- COLLECTIF. *Pierre Bourdieu : les champs de la critique*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2004.
- COLLECTIF, PNR60. « Égalité entre hommes et femmes », « Résultats et impulsions. Rapport de synthèse », Berne, Fond National Suisse, 2014.
- COLLECTIF, SPEL. *Les sens du vote. Une enquête sociologique (France 2011-2014)*, Rennes, PUR, 2016.
- CONCA-PULLI, Pälvi. *Soldats au service de l'ordre public : la politique du maintien de l'ordre intérieur au moyen de l'armée en Suisse entre 1914 et 1949*, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2003.
- CONNELL, Raewyn. *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014.
- CONNELL, Raewyn. « Glass ceilings or gendered institutions ? Mapping the gender regimes of public sector worksites », *Public Administration Review*, vol. 66, n°6, 2006, pp. 837-849
- CONNELL, Raewyn. *Masculinities*, Sidney, Allen & Unwin, 1995.
- CONNELL, Raewyn. « Masculinity, violence, and war », in Michael KIMMEL et Michael MESSNER. *Men's lives*, New York, Macmillan, 1992, pp. 176-183.
- CONNELL, Raewyn. *Gender and power. Society, the person and sexual politics*, Stanford, Stanford University Press, 1987.

- CONNELL, Raewyn et James MESSERSCHMIDT. « Hegemonic masculinity », *Gender & Society*, vol. 19, n°6, 2005, pp. 829-859.
- CONNELL, Raewyn et James MESSERSCHMIDT. « Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? », *Terrains & travaux*, n°27, 2015, pp. 151-192.
- COQUARD, Benoît. « Faire partie de la bande. Le groupe d'amis comme instance de légitimation d'une masculinité populaire et rurale », *Genèses*, n°111, 2018, pp. 50-69.
- CORBIN, Alain, Jean-Jacques COURTINE, Georges VIGARELLO (dir.). *Histoire de la virilité. Volume 3 : la virilité en crise ? XXe-XXIe siècle*, Paris, Seuil, 2011.
- CORNUT, Jasmina. « Implications féminines dans l'entrepreneuriat militaire familial en Suisse romande (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Genre & Histoire*, n°19, 2017, pp. 1-14.
- CORTESI, Sasha et Christian IMDORF. « Le certificat fédéral de capacité en Suisse – Quelles significations sociales pour un diplôme hétérogène ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°4, 2013, pp. 91-108.
- COTON, Christel. *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, Marseille, Agone, 2017.
- COTON, Christel. « Briller sous l'épaulette. Capital culturel et capital combattant dans le corps des officiers de l'armée de terre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°191-192, 2012, pp. 14-27.
- COTON, Christel. « La virilité guerrière en question. Les officiers face à un paradoxe de l'excellence », *Sextant*, n°27, 2009, pp. 195-206.
- COTON, Christel. « Lutte de prestige entre pairs. Le cas des officiers de l'armée de terre », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°72, 2008, pp. 15-35.
- COUCHOT-SCHIEX, Sigolène. « « Prendre sa place » : un contrôle social de genre exercé par les pairs dans un espace augmenté », *Éducation et sociétés*, n°39, 2017, pp. 153-168.
- COURT, Martine. *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, Paris, La Dispute, 2010.
- COURT, Martine. « La construction du rapport à la beauté chez les filles pendant l'enfance », *Sociétés et représentations*, n°24, 2007, pp. 97-110.
- COURT, Martine, Julien BERTRAND, Géraldine BOIS, Gaële HENRI-PANABIÈRE et Olivier VANHEE. « L'orientation scolaire et professionnelle des filles : des « choix de compromis » ? Une enquête auprès de jeunes femmes issues de familles nombreuses », *Revue française de pédagogie*, n°184, 2013, pp. 29-40.
- COX, Barbara et Shona THOMPSON. « Multiple bodies : sportswomen, soccer and sexuality », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 35, n°1, 2000, pp. 5-20.
- CRENSHAW, Kimberlé. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, n°39, 2005, pp. 51-82.
- CREPIN, Annie. *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.
- CROITY-BELZ, Sandrine (éd.). *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte*, Paris, ERES, 2010.
- CROMER, Sylvie. « Vies privées des filles et garçons : des socialisations toujours différentielles ? », in Margaret MARUANI (éd.). *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 192-199.
- CROMER, Sylvie et LEMAIRE Dominique, « L'affrontement des sexes en milieu de travail non mixte, observatoire du système de genre. », *Cahiers du Genre*, n°42, 2007, pp. 61-78.

- CROMER, Sylvie, Sandrine DAUPHIN et Delphine NAUDIER. « L'enfance, laboratoire du genre », *Cahiers du genre*, n°49, 2011, pp. 5-14.
- CROSBY, Faye. « The denial of personal discrimination », *American Behavioral Scientist*, n°27, 1984, pp. 371-386.
- DAFFLON, Alexandre. *La socialisation au village. Encadrement des jeunes et apprentissage du politique en milieu rural*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, École des hautes études en sciences sociales, Lausanne, 2019.
- DAFFLON, Alexandre. « *Il faut bien que jeunesse se fasse!* » : ethnographie d'une société de jeunesse campagnarde, Paris, L'Harmattan, 2014.
- DAFFLON NOVELLE, Anne (dir.). *Filles-garçons : socialisation différenciée ?*, Grenoble, PUG, 2006.
- DAFFLON NOVELLE, Anne. « Socialisation différentielle des sexes : quelles influences pour l'avenir des filles et des garçons ? », *Le genre en vue*, Berne, Conférence Suisse des déléguées à l'égalité, 2004.
- DAGNAUD, Monique. *Génération Y. Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- DANDEKER, Christopher. « « Femmes combattantes » : problèmes et perspectives de l'intégration des femmes dans l'armée britannique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°4, 2003, pp. 735-758.
- DANIEL-GENC, Stéphanie. « Femmes au combat : cessent-elles d'être une catégorie vulnérable ? », *Cahiers du Genre*, vol. 58, n°1, 2015, pp. 93-112.
- DARDOT, Pierre et Christian LAVAL. *La Nouvelle Raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009.
- DARMON, Muriel. *La socialisation*, Paris, A. Colin, 2016 [3^e édition].
- DARMON, Muriel. *La socialisation*, Paris, A. Colin, 2010 [2^e édition].
- DARMON, Muriel. *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2008.
- DARMON, Muriel. « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 21, n°82, 2008, pp. 149-167.
- DARMON, Muriel. « Devenir « sans pareil » ? La construction de la différence dans la fratrie gémellaire », in François DE SINGLY. *Famille et individualisation. Être soi d'un âge à l'autre - Tome 2*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.99-114.
- DARRAS, Éric. « Pour une lecture réaliste des formes non conventionnelles d'action politique », in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris, PUF, 1998, pp. 5-31.
- DAUNE-RICHARD, Anne Marie. « La qualification dans la sociologie française : en quête de femmes », in Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY, Margaret MARUANI (dir.). *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte, 2003, pp. 138-150.
- DAUNE-RICHARD, Anne-Marie, Marie-Claude HURTIG et Marie-France PICHEVIN (éd.). *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989.
- DAUNE-RICHARD, Anne-Marie et Catherine MARRY. « Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations « masculines » de BTS et de DUT industriels », *Formation Emploi*, n°29, 1990, pp. 35-50.
- DAUVIN, Pascal et Johanna SIMEANT. *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Science Po, 2002

- DAVISSE, Annick et Catherine LOUVEAU. *Sports, école, société : la différence des sexes. Féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- DAY, Martin et Susan FISKE. « Movin' on up ? How perceptions of social mobility affect our willingness to defend the system », *Social Psychological and Personality Science*, vol. 8, n°3, 2017, pp. 267-274.
- DEJOURS, Christophe. « Introduction au dossier « Philosophie et travail » », *Travailler*, n°30, 2013, pp. 11-16.
- DEJUNG, Christof. « « Switzerland must be a special democracy » : Sociopolitical compromise, military comradeship, and the gender order in 1930s and 1940s Switzerland », *The Journal of Modern History*, vol. 82, n°1, 2010, pp. 101-126.
- DEJUNG, Christof et Regula STÄMPFLI (dir.). *Armee, Staat und Geschlecht. Die Schweiz im internationalen Vergleich 1918-1945*, Zurich, Chronos, 2003.
- DELALANDE, Julie. « La socialisation sexuée à l'école : l'univers des filles », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 51, 2003, pp. 73-80.
- DE LESPINOIS, Jérôme. *L'armée de terre française. De la défense du sanctuaire à la projection, Tome 1 : 1974-1981*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- DELESSERT, Thierry. « *Les homosexuels sont un danger absolu.* » *Homosexualité masculine en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne, Antipodes, 2012.
- DELMOTTE, Florence. « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 106, n°2, 2010, pp. 29-36.
- DELPHY, Christine. *L'ennemi principal 2. Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001.
- DELVAUX, Martine. *Le boys club*, Montréal, Remue-Ménage, 2020.
- DEMAILLY, Lise, Frédérique GIULIANI et Christian MAROY. « Le changement institutionnel : processus et acteurs », *SociologieS* [en ligne], 2019, pp. 1-16.
- DEMETRIOU, Demetrakis. « La masculinité hégémonique : lecture critique d'un concept de Raewyn Connell », *Genre, sexualité & société*, n°13, 2015, pp. 337-361.
- DENAVE, Sophie et Fanny RENARD. « Aspirants mécaniciens, aspirants coiffeurs. La construction de masculinités populaires différenciées », *Terrains & travaux*, vol. 27, n°2, 2015, pp. 59-77.
- DESCHAUX-BEAUME, Delphine. « Enquêter en milieu militaire. Stratégie qualitative et conduite d'entretiens dans le domaine de la défense », *Res Militaris*, vol. 1, n°2, 2011, pp. 1-16.
- DE SINGLY, François. « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, n°196, 1993, pp. 54-64.
- DE SINGLY, François. « Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales », *Revue française de sociologie*, vol. 25, n°4, 1984, pp. 523-559
- DEVREUX, Anne-Marie. « Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 18, n°3-4, 1997, pp. 49-78.
- DE WECK, Hervé. *Aspects du maintien de l'ordre par l'Armée (1830-1970)*, *Travaux et recherches - Association suisse d'histoire et de sciences militaires*, Berne, Association suisse d'histoire et de sciences militaire, 1997, pp. 67-106.
- DICK, Kirby et Amy ZIERING KOFMAN. *The invisible war*, Cinedigm, Docurama Films, 2012.
- DOWLING, Colette. *Le mythe de la fragilité. Déceler la force méconnue des femmes*, Montréal, Le Jour, 2001.

- DRONGITI, Angeliki. « À la recherche d'une intimité sexuelle. Résistance collective et camaraderie masculine des appelés dans les casernes grecques », *Genre, sexualité & société* [en ligne], n°26, pp. 1-20.
- DUBAR, Claude. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1995.
- DUBAR, Claude et Sandrine NICOURD. *Les biographies en sociologie*, Paris, La Découverte, 2017.
- DUBET, François. « Propositions pour une syntaxe des sentiments de justice dans l'expérience de travail », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n°3, 2005, pp. 495-528.
- DUBET, François. *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Paris, Seuil, 2004.
- DUBET, François. *Le déclin de l'Institution*, Paris, Seuil, 2002.
- DUBET, François et Marie DURU-BELLAT. « Qu'est-ce qu'une école juste ? », *Revue française de pédagogie*, n°146, 2004, pp. 105-114.
- DUCHESNE, Sophie et Florence HAEGEL. « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°6, 2004, pp. 877-909.
- DUCHESNE, Sophie et Florence HAEGEL. « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », in Pascal PERRINEAU. *Le désenchantement démocratique*, Paris, Ed. de l'Aube, 2003, pp. 107-129.
- DULONG, Delphine (dir.). *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.
- DUNNING, Eric et Joseph MAGUIRE. « Rôle des processus sociaux dans le sport, les relations entre les sexes et le contrôle de la violence », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVII, n°1, 1995, pp. 117-137.
- DUPUIS-DÉRI, Francis. « Féminisme au masculin et contre-attaque « masculiniste » au Québec », *Mouvements*, vol. 31, n° 1, 2004, pp. 70-74.
- DURHAM, Helen et Katie O'BYME. « The dialogue of difference : Gender perspectives on international humanitarian law », *International Review of the Red Cross*, vol. 92, n°877, 2010, pp. 31-52.
- DURIEZ, Bruno et Frédéric SAWICKI. « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale : le cas de la CFDT », *Politix*, n°63, 2003, pp. 17-51.
- DURU-BELLAT, Marie. « La face subjective des inégalités. Une convergence entre psychologie sociale et sociologie ? », *Sociologie*, vol. 2, n°2, 2011, pp. 185-200.
- DURU-BELLAT, Marie. « La (re)production des rapports sociaux de sexe : quelle place pour l'institution scolaire ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 19, n°1, 2008, pp. 131-149.
- DURU-BELLAT, Marie et Jean-Pierre JAROUSSE. « Le masculin et le féminin dans les modèles éducatifs des parents », *Économie et statistique*, n°293, 1996, pp. 77-93.
- ECKERT, Henri et Sylvia FAURE (dir.). *Les jeunes et l'agencement des sexes*, Paris, La Dispute, 2007.
- EHRENREICH, Barbara. *Le sacre de la guerre. Essais sur les passions du sang*, Paris, Calmann-Lévy, 1999.
- ELIAS, Norbert. *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
- ELIAS, Norbert et Eric DUNNING. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.
- ELIAS, Norbert et John SCOTSON. *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.
- ELLEMERS, Naomi, Russell SPEARS et Bertjan DOOSJE. « Sticking together or falling apart : Ingroup identification as a psychological determinant of group commitment versus individual mobility », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 72, n°3, 1997, pp. 617-626.

- ELSHTAIN, Jean. *Women and war*, Chicago, University of Chicago Press, 1995.
- ENLOE, Cynthia. *Globalization and militarism. Feminists make the link*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2007.
- ENLOE, Cynthia. *The curious feminist : searching for women in a new age of empire*, Berkeley, University of California Press, 2004.
- ENLOE, Cynthia. *Does khaki become you ? The militarisation of women's lives*, Cambridge, South End Press, 1983.
- ERIBON, Didier. *Retour à Reims*, Paris, Flammarion, 2010.
- EYMARD-DUVERNAY, François et Emmanuelle MARCHAL. *Façons de recruter. Le jugement des compétences sur le marché du travail*, Paris, Métailié, 1997.
- FALCON, Julie. « Les limites du culte de la formation professionnelle : comment le système éducatif suisse reproduit les inégalités sociales », *Formation emploi*, n°133, 2016, pp. 35-53.
- FALCONNET, Georges et Nicole LEFAUCHEUR. *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil, 1975.
- FALCOZ, Christophe. « Virilité et accès aux postes de pouvoir dans les organisations. Le point de vue des cadres homosexuel-le-s », *Travail, genre et sociétés*, n°12, 2004, pp. 145-170.
- FALUDI, Susan. *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, Paris, Des femmes, 1993.
- FANIKO, Klea, Marion CHIPEAUX et Fabio LORENZI-CIOLDI. « Le phénomène de la reine des abeilles. Comment et pourquoi les femmes renforcent les inégalités de genre », in Klea FANIKO (éd.). *Psychologie de la discrimination et des préjugés. De la théorie à la pratique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2018, pp. 129-143.
- FANON, Frantz. *The wretched of the earth*, Londres, Penguin, 1963.
- FASEL, Rachel, Morgane KUEHNI et Séverine REY. « L'impact du genre sur l'insertion des diplômé.e.s du supérieur dans quatre secteurs d'activité, en Suisse », *Formation emploi*, n°145, 2019, pp. 53-78.
- FASSINGER, Ruth. « Notes from the margins. Integrating lesbian experience into the vocational psychology of women », *Journal of Vocational Behavior*, vol. 48, n°2, 1996, pp. 160-175.
- FAURE, Sylvia et Marie-Carmen GARCIA, *Culture Hip Hop. Jeunes des cités et politiques publiques*, Paris, La Dispute, 2005.
- FEAVER, Peter et Christopher GELPI. *Choosing your battles. American civil-military relations and the use of force*, Princeton, Princeton University Press, 2004.
- FEAVER, Peter et Richard KOHN (éd.). *Soldiers and civilians. The civil-military gap and American national security*, Cambridge, MIT Press, 2001.
- FEHER, Michel. « S'apprécier ou les aspirations du capital humain », *Raisons politiques*, n°28, 2007, pp. 11-31.
- FENNER, Lorry et Marie DEYOUNG. *Women in combat : civic duty or military liability ?*, Washington DC, Georgetown University Press, 2001.
- FERRAND, Michèle, Françoise IMBERT et Catherine MARRY. « Femmes et sciences, une équation improbable ? L'exemple des normaliennes scientifiques et des polytechniciennes », *Formation Emploi*, n°55, 1996, pp. 3-18.
- FEYEREISEN, Justine. « Les identités de genre en guerre », *Sextant*, n°28, 2011, pp. 109-115.

FILLIEULE, Olivier. « Observer les « années impressionnables ». La socialisation politique des jeunes des classes populaires. Une enquête ethnographique et longitudinale auprès de jeunes scolarisés dans les filières professionnelles dans deux cantons de Suisse romande », Projet FNS, 2012.

FILLIEULE, Olivier (dir.). *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

FILLIEULE, Olivier. « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1, 2001, pp. 199-215.

FILLIEULE, Olivier et Christophe BROQUA. « Raisons d'agir et proximité à la maladie dans l'économie de l'engagement à AIDES, 1984-1998 », in André MICOUD, Michel PÉRONI (dir.). *Ce qui nous relie*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000, pp. 283-315.

FILLIEULE, Olivier, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 [1^{ère} édition].

FILLIEULE, Olivier, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020 [2^e édition].

FILLIEULE, Olivier, Vanessa MONNEY et Hervé RAYNER. *Le métier et la vocation de syndicaliste*, Lausanne, Antipodes, 2019.

FILLIEULE, Olivier et Bernard PUDAL. « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », in Olivier FILLIEULE, Éric AGRIKOLIANSKY, Isabelle SOMMIER (dir.). *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*. Paris, La Découverte, 2010, pp. 163-184.

FILLIEULE, Olivier et Patricia ROUX (dir.). *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

FLAMENT, Claude. *Femmes et techniques : de la représentation sociale des sexes*, Rapport pour le CNRS, ATP Recherches féministes et recherches sur les femmes, 1986.

FONDIMARE, Elsa. « La mobilisation de l'égalité formelle contre les mesures tendant à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : le droit de la non-discrimination contre les femmes ? », *La Revue des droits de l'homme*, n°11, 2017, pp. 1-15.

FOUCAULT, Michel. *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001.

FOUCAULT, Michel. *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 4, Paris, Gallimard, 1994.

FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

FOURQUET, Jérôme et Sylvain MANTERNACH. « Pour qui votent les casernes ? », Étude de l'Ifop pour la Fondation Jean Jaurès, 2019. URL : <https://jean-jaures.org/nos-productions/pour-qui-votent-les-casernes>. État au 13.03.2021.

FOURNIER, Pierre. « Le sexe et l'âge de l'ethnographe : éclairants pour l'enquête, contraignants pour l'enquêteur », *ethnographiques.org*, n°11, 2006, pp. 1-24.

FOURNIER, Pierre. « Des observations sous surveillance », *Genèses*, n°24, 1996, pp. 103-119.

FRANKE, Volker. « Duty, honor, country. The social identity of West Point cadets », *Armed Forces & Society*, vol. 26, n°2, 2000, pp. 175-202.

FRAYSSE, Mélie et Christine MENNESSON. « Masculinités hégémoniques et féminités : les modèles de genre dans une revue de VTT », *Sciences sociales et sport*, n°2, 2009, pp. 25-53.

FREVERT, Ute. « L'armée, école de la masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIX^{ème} siècle », *Travail, genre et sociétés*, n°3, 2000, pp. 45-66.

- FREVERT, Ute (éd.). *Militär und Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1997.
- FRIEDLI, Fiona. *Régulation des relations familiales et reproduction de l'ordre de genre : des transformations du droit à la justice en action*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2021.
- FROIDEVAUX, Didier et Julia IGNACZEWSKA. « Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2016. Rapport final », Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2019.
- FUCHS EBAUGH, Helen Rose. *Becoming an ex. The process of role exit*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1998.
- GALE, Jessica et Christian STAERKLÉ. « Multiculturalisme et justice sociale », in Fabrizio BUTERA, Christian STAERKLÉ (éd.). *Conflits constructifs, conflits destructifs. Regards psychosociaux*, Lausanne, Antipodes, 2017, pp. 205-220.
- GALLAND, Olivier et Jean-Vincent PFIRSCH. *Les jeunes, l'armée et la nation*, Paris, C2SD, 1998.
- GALLAND, Olivier, Jean-Vincent PFIRSCH, Olivia BONECHI et Julia BARDES. *Analyse comparée du rapport des jeunes à la nation et à l'armée : le cas de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne*, Paris, Fondation Nationale des Science Politiques, 2000.
- GARCIA, Marie-Carmen. « Le « partage des femmes » dans les relations extraconjugales durables », *Sociologia Històrica*, n°6, 2016, pp. 245-279.
- GARCIA, Marie-Carmen. « Approche critique de l'observation de dispositions genrées », *SociologieS* [en ligne], 2015, pp. 1-16.
- GARCIA, Marie-Carmen. *Le genre au cœur et aux marges des institutions*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Université Lumière-Lyon 2, Lyon, 2012.
- GARCIA, Marie-Carmen. « Les pratiques clownesques à l'épreuve des stéréotypes de la féminité », *Sociologie de l'Art*, vol. 17, 2011, pp. 45-58.
- GARCIA, Marie-Carmen, Mélie FRAYSSE et Pierre BATAILLE. « Le corps sexué au prisme du genre. Nouvelles problématiques », *SociologieS* [en ligne], 2022, pp. 1-15.
- GARFINKEL, Harold. *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2008 [1967].
- GAUTIER, Frédéric. *Aux portes de la police : vocations et droits d'entrée. Contribution à une sociologie des processus de reproduction des institutions*, thèse de doctorat en science politique, Université de Lille 2, 2015.
- GAXIE, Daniel. « Des penchants vers les ultra-droites », in Annie COLLOVALD, Brigitte GAÏTI (dir.). *La Démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, Éditions La Dispute, 2006, pp. 223-245.
- GAXIE, Daniel. « Appréhensions du politique et mobilisation des expériences sociales », *Revue française de Science politique*, n° 52, 2002, pp. 145-178.
- GAXIE, Daniel. *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.
- GIANINI BELOTTI, Elena. *Du côté des petites filles*, Paris, Éditions des femmes, 1974.
- GILARDI, Paolo. *Sur les cendres de 1989 : les enjeux de la réorganisation militaire dans le monde et en Suisse huit ans après la chute du Mur de Berlin et l'initiative pour une Suisse sans armée*, Lausanne, Ed. d'En Bas, 1998.
- GILBERT, Jeremy. « What kind of thing is neoliberalism ? », *New Formations*, n°80-81, 2013, pp. 7-22.

- GILLIGAN, Carol. *Une voix différente. Pour une éthique du « care »*, Paris, Flammarion, 2008.
- GIRARDIN, Marine. « Le projet Welte et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) », *Commentationes Historiae Iuris Helveticae*, vol. XVI, 2018, pp. 101-120.
- GIRAUD, Olivier et Barbara LUCAS. « Le renouveau des régimes de genre en Allemagne et en Suisse : bonjour 'néo maternalisme' ? », *Cahiers du Genre*, n°46, 2009, pp. 17-46.
- GMEL, Gerhard, Hervé KUENDIG et Luca NOTARI. *Monitoring suisse des addictions - Consommation d'alcool, de tabac et de drogues illégales en Suisse en 2017*, Lausanne, Addiction Suisse, 2017. URL : <https://www.suchtmonitoring.ch/fr/1/1-3.html?tabac-prevalence-types-de-produits-consommes>. État au 07.01.2022.
- GODELIER, Maurice. *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007.
- GODELIER, Maurice. *La production des Grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Flammarion, 2003.
- GOFFMAN, Erving. *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002.
- GOFFMAN, Erving. *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éd. de Minuit, 1975.
- GOFFMAN, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne – 1. La présentation de soi*, Paris, Éd. de Minuit, 1973.
- GOFFMAN, Erving. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éd. de Minuit, 1968.
- GOTTRAUX, Philippe. *Socialisme ou Barbarie. Un engagement politique et intellectuel dans la France de l'après-guerre*, Lausanne, Éd. Payot, 1997.
- GOTTRAUX, Philippe et Cécile PÉCHU. « Sous le populisme, la pluralité. Anti-élitisme et rapports au leader chez les militants de l'Union Démocratique du Centre en Suisse », *Les Cahiers de l'IEPHI*, Université de Lausanne, n°64, 2016, pp. 1-44.
- GOTTRAUX, Philippe et Cécile PECHU. « Le réalignment politique à droite d'un petit commerçant : complexité de l'analyse des « dispositions politiques » », in Ivan SAINSAULIEU et Muriel SURDEZ (dir.). *Sens politiques du travail*, Paris, A. Colin, 2012, pp. 155-170.
- GRACIEUX, Christophe. « France. Le crépuscule du « bon pour les filles » : la sexualité des conscrits dans les années 1960 et 1970 », in Véronique BLANCHARD (éd.). *Les jeunes et la sexualité*, Paris, Autrement, 2010, pp. 311-319.
- GRATTON, Emmanuel. « Discours psychanalytiques à propos de la sexualité. Transgression, perversion et subversion », *Dialogue*, vol. 212, n°2, 2016, pp. 11-24.
- GRESLE, François (dir.). *Sociologie du milieu militaire. Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- GROSSETTI, Michel. « L'espace à trois dimensions des phénomènes sociaux », *SociologieS* [en ligne], 2011, pp. 1-12.
- GROSSETTI, Michel. « Trois échelles d'action et d'analyse. L'abstraction comme opérateur d'échelle », *L'Année sociologique*, vol. 56, n°2, 2006, pp. 285-307.
- GRUBB, Norton. *The Money Myth. School Resources, Outcomes and Equity*, New York, Russel Sage Foundation, 2009.

- GUICHARD-CLAUDIC, Yvonne et Danièle KERGOAT. « Le corps aux prises avec l'avancée en mixité. Introduction », *Cahiers du Genre*, n°42, 2007, pp. 5-18.
- GUICHARD-CLAUDIC, Yvonne, Danièle KERGOAT et Alain VILBROD (dir.). *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin...et réciproquement*, Rennes, PUR, 2008.
- GUILLAUME, Cécile et Sophie POCHIC. « Quand les politiques volontaristes de mixité ne suffisent pas : les leçons du syndicalisme anglais », *Cahiers du Genre*, n°47, pp. 145-168.
- GUILLAUME, Mélanie. « « S'en remettre » à l'institution militaire. Les conditions sociales de l'engagement dans l'armée », *Émulations - Revue de sciences sociales*, n°25, 2018, pp. 97-113.
- GUILLAUMIN, Colette. *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.
- GUILLEY, Edith, Carolina CARVALHO ARRUDA et Jacques-Antoine GAUTHIER. « Maçonne ou avocate : rupture ou reproduction sociale ? Une enquête sur les aspirations professionnelles des jeunes en Suisse aujourd'hui », PNR60 « Égalité entre hommes et femmes », Genève, Service de la recherche en éducation, 2014.
- GUSTAVSEN, Elin. « Equal treatment or equal opportunity ? Male attitudes towards women in the Norwegian and US armed forces », *Acta Sociologica*, vol. 56, n°4, 2013, pp. 361-374.
- GUYARD, Laurence et Aurélia MARDON. « Introduction : la construction genrée des corps comme objet sociologique », in Laurence GUYARD, Aurélia MARDON (dir.). *Le corps à l'épreuve du genre : entre normes et pratiques*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2010, pp. 7-16.
- HAKIM, Catherine. *Erotic capital. The power of attraction in the boardroom and the bedroom*, New York, Basic Books, 2011.
- HALBWACHS, Maurice. *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
- HAMIDI, Camille. *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica, 2010.
- HARGREAVES, Jennifer. *Sporting Females : Critical issues in the history and sociology of women's sports*, London, Routledge, 1994.
- HARRISSON, Deborah et Lucie LALIBERTE. *No life like it : military wives in Canada*, Toronto, James Lorimier & Compagny, 1994.
- HARVEY, David. *Brève histoire du néo-libéralisme*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2014.
- HATTO, Ronaldo, Anne MUXEL et Odette TOMESCU. « Enquête sur les jeunes et les armées : images, intérêt et attentes », *Études de l'IRSEM, FNSP/CEVIPOF*, n°10, 2011.
- HAYER, Gianni et MIX & REMIX, *L'image de la Suisse*, Le Mont-sur-Lausanne, Éd. Loisirs et Pédagogie, 2014.
- HAYS, Sharon. « Structure and agency and the sticky problem of culture », *Sociological Theory*, vol. 12, n°1, 1994, pp. 55-72.
- HÉAS, Stéphane, Dominique BODIN, Karen AMOSSÉ et Sophie KERESPAR. « Football féminin : « C'est un jeu d'hommes » », *Cahiers du Genre*, n°36, 2004, pp. 185-203.
- HEAS, Stéphane, Ronan KERGOAT, Claude WEBER et Saïd HADDAD. « Dualité identitaire des femmes élèves officiers des Ecoles militaires de Coëtquidan : féminité préservée ou masculinité recherchée ? », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n°2, 2007, pp. 1-17.
- HEINTZ, Bettina et Eva NADAI. « Genre et contexte. Processus de désinstitutionnalisation et différenciation de genre », *Trivium*, n°19, 2015, pp. 1-29.

- HERBERT, Melissa. *Camouflage isn't only for combat. Gender, sexuality, and women in the military*, New York University Press, 1998.
- HÉRITIER, Françoise. *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- HERRMANN, Irène. « Le suffrage féminin à Genève : éclairage et hypothèses », in VILLE DE GENEVE, REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, *60 ans seulement ! L'histoire du suffrage féminin genevois en affiches*, Genève, Atar Roto Presse, 2020, pp. 58-65.
- HEUBERGER, Dagmar et Jürg STÜSSI-LAUTERBURG (dir.). *La femme dans l'armée suisse. De 1939 à nos jours*, Hauterive, Ed. Gilles Attinger, 1990.
- HIGATE, Paul. *Military masculinities : Identity and the State*, London, Praeger, 2003.
- HIRATA, Helena et Danièle KERGOAT. « La division sexuelle du travail revisitée », in MARUANI, Margaret (éd.). *Les nouvelles frontières de l'inégalité, hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte, 1998, pp. 93-104.
- HIRATA, Helena, Françoise LABORIE, Hélène LE DOARE et Danièle SENOTIER (coord.). *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000.
- HIRSCHMAN, Albert. *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995.
- HIRSCHMAN, Albert. *Exit, voice, and loyalty : responses to decline in firms, organizations, and States*, London, Harvard University Press, 1981.
- HOLM, Jeanne. *Women in the military : an unfinished revolution*, Novato, Presidio Press, 1982.
- HOLBROOK, Allyson et Jon KROSNICK. « Social desirability bias in voter turnout reports. Tests using the item count technique », *Public Opinion Quarterly*, vol. 74, n°1, 2010, pp. 37-67.
- HOLMES, Richard. *Firing line*, Londres, Pimlico, 1994.
- HOOBS, bell. *We real cool. Black men and masculinity*, New York, Routledge, 2003.
- HOOPER, Charlotte. *Manly states. Masculinities, international relations, and gender politics*, New York, Columbia University Press, 2000.
- HOUEL, Annik. « Approche des résistances féminines face aux métiers dits masculins », communication au colloque « L'enseignement des sciences : quelle place pour les filles ? », Lille, Université Lille 1, 15.10.2003.
- HUGHES, Everett. « Carrières », in Everett HUGHES. *Le regard sociologique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, pp. 175-185.
- HUGHES, Everett. « Institutional office and the person », *American Journal of Sociology*, XLIII, 1937, pp. 408-410.
- HUPPATZ, Kate. « Reworking Bourdieu's « capital » : Feminine and female capitals in the field of paid caring work », *Sociology*, vol. 43, n°1, pp. 45-66.
- IHL, Olivier. « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°263, 2002, pp. 125-144.
- IMHOF, Kurt, Kleger HEINZ, Romano GAETANO (dir.). *Konkordanz und Kalter Krieg. Analyse von Medienereignissen in der Schweiz der Zwischen- und Nachkriegszeit*, Zurich, Seismo, 1996.
- ISAMBERT-JAMATI, Viviane. « Remarques sur le service militaire », *Revue française de sociologie*, vol. 2, n°2, 1961, pp. 100-105.

- JACKSON, Ronald. *Scripting the black masculine body : Identity, discourse, and racial politics in popular media*, Albany, State University of New York Press, 2006.
- JACQUEMART, Alban. *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement improbable*, thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, 2011.
- JAMOUS, Raymond. *L'honneur, image de soi ou don de soi : un idéal d'équivoque*, Paris, Autrement, 1991.
- JANN, Ben. « Old-Boy Network. Militärdienst und ziviler Berufserfolg in der Schweiz in der Schweiz », *Zeitschrift für Soziologie*, n° 32, 2003, pp. 139-155.
- JANOWITZ, Morris. *The professional soldier. A social and political portrait*, Glencoe, The Free Press, 1960.
- JEAN, Joana (dir.). *Les armées contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
- JÉHEL, Sophie. « Le jeu de télé réalité comme fabrique du consentement aux principes du travail néolibéral », *Travailler*, vol. 39, n°1, 2018, pp. 81-100.
- JENNINGS, Kent, Laura STOKER et Jake BOWERS. « Politics across generations. Family transmission reexamined », *Journal of Politics*, vol. 71, n°3, 2009, pp. 782-799.
- JOANA, Jean. « La « condition militaire » : inventions et réinventions d'une catégorie d'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, pp. 449-467.
- JOANNIN, Delphine. *Les pratiques corporelles des filles et des garçons : socialisations sexuées et variations interindividuelles*, thèse de doctorat, Université Toulouse 3 - Paul Sabatier, Toulouse, 2014.
- JOBARD, Fabien, Stany GRELET et Mathieu POTTE-BONNEVILLE. « Haut, bas, fragile : sociologies du populaire. Entretien avec Annie Collovald et Olivier Schwartz », *Vacarme*, vol. 37, n°4, 2006, pp. 50-55.
- JOLY, Vincent. « Note sur les femmes et la féminisation de l'armée dans quelques revues d'histoire militaire », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°20, 2004, pp. 135-145.
- JONAS, Irène et Djaouida SÉHILI. « De l'inégalité à la différence. L'argumentation naturaliste dans la féminisation des entreprises », *Sociologies pratiques*, n° 14, 2007, pp. 119-131.
- JOSEPH, Isaac. *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 1998.
- JOST, Hans Ulrich. « Menace et repliement. 1914-1945) », in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 1983, pp. 91-177.
- JOST, Hans Ulrich. *Die reaktionäre Avantgarde. Die Geburt der neuen Rechten in der Schweiz um 1900*, Zurich, Chronos, 1992.
- JOST, Hans Ulrich. « Reflet culturel de la politique suisse des années 40 », in Collectif, *À tire d'ailes*, Lausanne, Antipodes, 2005, pp. 69-76.
- JOYE, Dominique et Martin SCHULER. *La structure sociale de la Suisse. Catégories socio-professionnelles*, Berne, Office fédéral de la statistique, 1995.
- JUILLAND, Dominique. « « La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée ! » », *Inflexions*, n°20, 2012, pp. 183-195.
- JUNTER-LOISEAU, Annie. « La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? », *Cahiers du Genre*, n°24, 1999, pp. 73-98.
- JUST, Aida et Christopher ANDERSON. « Dual allegiances ? Immigrants' attitudes toward immigration », *The Journal of Politics*, vol. 77, n°1, 2015, pp. 188-201.

KALTENRIEDER, Amélia, Rachel BURNIER et Romaine MASSEREY, *Femmes dans l'armée suisse*, mémoire de licence en Psychologie du travail, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2003.

KAUFMANN, Jean-Claude. « Le corps dans tous ses états : corps visible, corps sensible, corps secret », in Christian BROMBERGER, Pascal DURET, Jean-Claude KAUFMANN et François DE SINGLY. *Un corps pour soi*, Paris, PUF, pp. 67-88.

KAYA, Sümbül. « Conscription et sentiment patriotique : le cas de l'armée turque », *Critique internationale*, vol. 1, n°58, 2013, pp. 35-51.

KAYA, Sümbül. *La production militaire du citoyen. Sociologie politique de la conscription en Turquie*, thèse de doctorat en science politique, Université Paris I/Panthéon Sorbonne, 2013.

KAYA, Sümbül. « La fabrique du « soldat-citoyen » à travers la conscription en Turquie », *European Journal of Turkish Studies*, n°8, 2008, pp. 1-31.

KELLERHALS, Jean, Marianne MODAK et David PERRENOUD. *Le sentiment de justice dans les relations sociales*, Paris, PUF, 1997.

KERGOAT, Danièle. *Se battre, disent-elles*, Paris, La Dispute, 2012.

KERGOAT, Danièle. « Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin. Le cas des ouvrières spécialisées », *Travailler*, vol. 2, n°6, 2001, pp. 105-114.

KRAKOVITCH, Odile, Geneviève SELLIER et Éliane VIENNOT (dir.). *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001.

KRIEG-PLANQUE, Alice et Claire OGER. « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique*, n°94, 2010, pp. 91-96.

KULICH, Clara, Fabio LORENZI-CIOLDI et Vincenzo IACOVIELLO. « Moving across status lines : low concern for the ingroup and group identification », *Journal of Social Issues*, vol. 71, n°3, 2015, pp. 453- 475.

KUNNEN, Saskia et Harke BOSMA. « Le développement de l'identité : un processus relationnel et dynamique », *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, n°35, 2006, pp. 183-203.

KURZ, Hans Rudolf. *Cent ans d'Armée suisse*, Lugano-Porza, Troislanguages, 1981.

LABERGE, Suzanne. « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies », *Recherches féministes*, vol. 17, n°1, 2004, pp. 9-38.

LACROIX, Bernard et Jacques LAGROYE. *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 1992.

LAFAYE, Christophe. « Fiche de lecture de Claude Weber, *À genou les hommes, debout les officiers. La socialisation des Saint-Cyriens* », Bibliothèque stratégique de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire, 2012 [en ligne].

LAGNEAU-YMONET, Paul. « La masculinité d'affaires. Le cas de la Bourse de Paris (1724-1988) », in Régis Révenin, *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Autrement, 2007, pp. 113-127.

LAGROYE, Jacques. *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

LAGROYE, Jacques. *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 2002.

LAGROYE, Jacques. « L'institution en pratiques », *Revue suisse de science politique*, n°8, 2002, pp. 114-127.

LAGROYE, Jacques et Michel OFFERLE (dir.). *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010.

- LAGROYE, Jacques et Johanna SIMEANT. « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in Pierre FAVRE (éd.). *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 53-71.
- LAGROYE, Jacques, Bastien FRANÇOIS et Frédéric SAWICKI. *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
- LAHIRE, Bernard. *Tableaux de familles: heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 2016.
- LAHIRE, Bernard. *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.
- LAHIRE, Bernard. *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002.
- LAHIRE, Bernard. « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in Bernard LAHIRE (dir.). *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 121-152.
- LAHIRE, Bernard. *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.
- LAHIRE, Bernard. « Risquer l'interprétation », *Enquête*, n°3, 1996, pp. 61-87.
- LAMAMRA, Nadia. « Vocational education and training in Switzerland. A gender perspective. From socialisation to resistance », *Educar*, n°53, 2017, pp. 379-396.
- LAMPRECHT, Markus, Adrian FISCHER, Hanspeter STAMM. *Sport Suisse 2014 - Activité et consommation sportives de la population suisse*, Macolin, Observatoire Sport et activité physique Suisse, 2014.
- LAMPRECHT, Markus, Adrian FISCHER, Doris WIEGAND, et Hanspeter STAMM. *Sport Suisse 2014. Rapport sur les enfants et les adolescents*, Macolin, Office fédéral du sport, 2015.
- LANDE, Brian. « Breathing like a soldier. Culture incarnate », *The Sociological Review*, vol. 55, n°1, 2007, pp. 95-108.
- LANG, Kurt. « Military Organisations », in James MARCH (éd.). *Handbook of Organisations*, Chicago, Rand McNally, 1965, pp. 838-878.
- LANXADE, Jacques. « De la conscription à l'armée professionnelle », *Études*, vol. 402, n°3, 2005, pp. 321-331.
- LAPEYRE, Nathalie et Nicky LE FEUVRE. « Concilier l'inconciliable ? Le rapport des femmes à la notion de « conciliation travail-famille » dans les professions libérales en France », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23, n°3, 2004, pp. 42-58.
- LÄSSIG BONDALLAZ, Valérie et Thierry MURIER. « L'ESPA en bref 2018. L'enquête suisse sur la population active », Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2019.
- LASVERGNAS, Isabelle. « Contexte de socialisation primaire et choix d'une carrière scientifique chez les femmes », *Recherches féministes*, n°1, 1988, pp. 31-45.
- LAUFER, Jacqueline. « Femmes et carrières : la question du plafond de verre », *Revue française de gestion*, n°151, 2004, pp. 117-127.
- LE BRETON, David. « D'une tyrannie de l'apparence : corps de femmes sous contrôle », in Michel DION et Mariette JULIEN (dir.). *Éthique de la mode féminine*, Paris, PUF, 2010, pp. 3-26.
- LE BRETON, David. « Signes d'identité : tatouages, piercings, etc. », *Journal français de psychiatrie*, vol. 24, n°1, 2006, pp. 17-19.

- LECLERCQ, Catherine. « Engagement et construction de soi. La carrière d'émancipation d'un permanent communiste », *Sociétés contemporaines*, n°84, 2011, pp. 127-149.
- LECOMTE, Jean-Philippe. *Représentations et réalités des fonctions sociales du service militaire dans la société française (1868-2001)*, thèse de doctorat de science politique, Institut d'Études Politiques, Paris, 2001.
- LEGER, Jean-François. *Les jeunes et l'armée*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- LEGER, Jean-François. « Pourquoi des jeunes s'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°4, 2003, pp. 713-734.
- LEGER, Jean-François. « Les jeunes, leurs attentes professionnelles et l'engagement dans les armées. Le vivier de recrutement non officier des armées », *Les Champs de Mars*, n°7, 2000, pp. 151-156.
- LE GOFF, Tanguy. « L'insécurité « saisie » par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol. 55, 2005, pp. 415-444.
- LENTILLON, Vanessa. « Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires », *Bulletin de psychologie*, vol. 499, n°1, 2009, pp. 15-28.
- LENTILLON, Vanessa et Benoîte TROTTIN. « Relations éducatives en éducation physique et sportive et perceptions chez des collégiennes et des collégiens », *Éducation et francophonie*, vol. 33, n°1, 2005, pp. 57-72.
- LÉON, Marie-Hélène. *Uniformes et formations. Socialisations et rites d'interaction dans un poste de commandement régimentaire*, Paris, L'Harmattan, 1999
- LEPAGE, Carine et Jérôme BENSOUSSAN. *Les militaires et leurs familles*, Paris, Ministère de la Défense, Service DRH, 2010.
- LE RENARD, Amélie. « Articuler genre, classe et race. Approches empiriques », in Margaret Maruani (éd.). *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 98-106.
- LETONTURIER, Éric. « Reconnaissance, institution et identités militaires », *L'Année sociologique*, vol. 61, n°2, 2011, pp. 323-350.
- LEVY, René, Éric WIDMER et Jean KELLERHALS. « Modern family or modernized family traditionalism ? Master status and the gender order in Switzerland », *Electronic Journal of Sociology*, vol. 6, n°4, 2002, pp. 1-42.
- LEVY-SASSON, Orna. « Feminism and military gender practices : Israeli women soldiers in « masculine » roles », *Sociological Inquiry*, vol. 73, n°3, 2003, pp. 440-465.
- LIPSKY, Michael. *Street-level bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*, New York, Russel Sage Foundation, 1980.
- LORING GOLDBERG, Nancy (éd.). *Female Soldiers – Combatants or noncombatants? Historical and Contemporary Perspectives*, Westport/Connecticut, Greenwood Press, 1982.
- LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis. « L'institution militaire et sa fonction d'intégration à la société globale », *Revue Défense Nationale*, n°384, 1979, pp. 5-19.
- LOUVEAU, Catherine et Annick DAVISSE. *Sport, école, société : la différence des sexes*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- LUCAS, Isabelle, Stéphanie GINALSKI et Thomas DAVID. « Le recrutement des hauts dirigeants d'entreprises suisses (1910-1980) », *Le Mouvement Social*, n°266, 2019, pp. 49-66.
- MACCOBY, Eleanor. « Le sexe, catégorie sociale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 83, n°1, 1990, pp. 16-26.

MACDONALD, Sharon, Pat HOLDEN et Shirley ARDENER (éd.). *Images of women in peace and war. Cross-cultural and historical perspectives*, Londres, Macmillan, 1987.

MACH, André, Thomas DAVID et Félix BÜHLMANN. « La fragilité des liens nationaux. La reconfiguration de l'élite du pouvoir en Suisse, 1980-2010 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°190, 2011, pp. 78-107.

MACH, André, Thomas DAVID, Stéphanie GINALSKI et Félix BÜHLMANN. *Les élites économiques suisses au XXe siècle*, Neuchâtel, Alphil, 2016.

MAIHOFFER, Andrea, Manfred Max BERGMAN, Éveline HUBER, Sandra HUPKA-BRUNNER, Shireen KANJI, Nina WEHNER et Karin SCHWITER. *Kontinuität und Wandel von Geschlechterungleichheiten in Ausbildungs- und Berufsverläufen junger Erwachsener in der Schweiz : Zusammenfassung der Projektergebnisse. Langversion*, Berne, Schweizerischer Nationalfonds, 2013.

MARCLAY, François, Elia GRATA, Laurent PERRENOUD et Martial SAUGY. « A one-year monitoring of nicotine use in sport : frontier between potential performance enhancement and addiction issues », *Forensic Sci Int.*, 10 ; 213(1-3), 2011, pp. 73-84.

MARLY, Mathieu. « L'armée rend-elle viril ? Réflexions sur le « modèle militaro-viril » à la fin du XIXe siècle », *Clio. Femmes, Genre et Histoire*, n°47, 2018, pp. 229-247.

MARRY, Catherine. *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, 2004.

MARRY, Catherine. « Femmes ingénieurs : une (ir)résistible ascension ? », *Information sur les sciences sociales*, n°28, 1989, pp. 291-344.

MARTIN, Clément et Christophe PAJON. « La sociologie militaire par les personnels de la défense : une sociologie d'insiders ? », *Les Champs de Mars*, n°27, 2015, pp. 23-30.

MARTIN, Michel. « Un cas d'endorecrutement : le corps des officiers français, 1945-1975 », *European Journal of Sociology*, vol. 18, 1977, pp. 27-54.

MARTIN, Olivier. « "Les statistiques parlent d'elles-mêmes". Regards sur la construction sociale des statistiques », in CLUB MERLEAU-PONTY. *La pensée confisquée*, Paris, La Découverte, 1997, pp. 173-191.

MARWICK, Arthur. « Youth culture and the cultural revolution of long sixties », in Alex SCHILDT et Detlef SIEGRFRIED. *Between Marx and Coca-cola. Youth cultures in changing european societies - 1960-1980*, New York, Berghahn Books, 2006, pp. 39-58.

MASCLET, Camille. *Sociologie des féministes des années 1970. Analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, École doctorale sciences sociales de l'Université Paris 8, Lausanne, 2017.

MASNATA-RUBATTEL, Claire et François. *Le pouvoir suisse : séduction démocratique et répression suave*, Paris, Christian Bourgois, 1978.

MATHIEU, Lilian. « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, 2010, pp. 303-318.

MATHIEU, Lilian. « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°3, 1999, pp. 475-499.

MATHIEU, Nicole-Claude. *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Éditions Côté-femmes, 1991.

MAUGER, Gérard. *Les bandes, le milieu et la bohème populaire*, Paris, Belin, 2006.

- MAUGER, Gérard. « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions*, n°40, 1995, pp. 19-36.
- MAURER, Sophie. « La socialisation politique », in Antonin COHEN, Bernard LACROIX, Philippe RIUTORT (dir.). *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.
- MAURER, Sophie. « École, famille et politique : socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique », *CNAF Dossier d'Étude*, n°15, 2000, pp. 1-74.
- MAYER, Nonna. « Indépendance, salariat et culture politique +978-1997) », in Pierre BRÉCHON, Annie LAURENT, Pascal PERRINEAU (dir.). *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 355-375.
- MCKAY, Jim et Suzanne LABERGE. « Sport et masculinités », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, 2006, pp. 239-267.
- MEAD, George. *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, 2006.
- MEIER, Urs. *Manuel de la Banque de données des professions*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2003.
- MEIER, Urs. *Répertoire des professions*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 1996.
- MELLET, Philippe. *Le recrutement des sous-officiers. Valeurs de sociétés et logiques d'engagement*, Paris, CSDN, 1994.
- MENDRAS, Henri. « Vive l'armée... de métier », *Sciences Humaines*, n°26, 1999, pp. 35.
- MENNESSON, Christine. *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris : L'Harmattan, 2014.
- MENNESSON, Christine. « Gender regimes and habitus : an avenue for analyzing gender building in sports contexts », *Sociology of Sport journal*, vol. 29, n°4, 2012, pp. 4-21.
- MENNESSON, Christine. « Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes ? De la difficulté des mobilisations genrées dans le sport », *Sciences sociales et sport*, n°5, 2012, pp. 161-191.
- MENNESSON, Christine. « Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives », *Réseaux*, vol. 168-169, n°4-5, 2011, pp. 87-110.
- MENNESSON, Christine. « Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, 2006, pp. 179-196.
- MENNESSON, Christine. « Les femmes guides de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier », *Travail, Genre, Sociétés*, n°13, 2005, p. 117-138.
- MENNESSON, Christine. « Les "formes identitaires" sexuées des femmes investies dans des sports "masculins" », *Movement & Sport Sciences*, n°54, 2005, pp. 63-90.
- MENNESSON, Christine. « Être une femme dans un sport masculin : modes de socialisation et disposition », *Sociétés contemporaines*, vol. 55, n°3, 2004, pp. 69-90.
- MENNESSON, Christine. « Régimes de genre et dispositions : une piste d'analyse. L'exemple des contextes sportifs. », in Philippe CARDON, Danièle KERGOAT et Roland PFEFFERKORN (dir.). *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, 2004, pp. 63-77.
- MENNESSON, Christine et Romain GALISSAIRE. « Les femmes guides de haute montagne : modes de socialisation et identités sexuées », *Recherches féministes*, n°171, 2004, pp. 111-141.

- MERTON, Robert. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, A. Colin/Masson, 1997.
- MESSNER, Michael. *Out of play : critical essays on gender and sport*, New York, State University of New York, 2007.
- MESSNER, Michael et Donald SABO (éd.). *Sport, men, and the gender order. Critical feminist perspectives*, Champaign, Human Kinetics Press, 1990.
- MEYER, Hansjörg. « Grundaufgabe der Armee und weitere Aufgaben des Staates », in Heinrich KOLLER, Georg MÜLLER, Thierry TANQUEREL et Ulrich ZIMMERLI (éd.). *Schweizerisches Bundesverwaltungsrecht. Vol. 3 : Sicherheits- und Ordnungsrecht des Bundes. Allgemeiner Teil*, Bâle, 2008, pp. 211-234.
- MIAZ, Jonathan. *Politique d'asile et sophistication du droit. Pratiques administratives et défense juridique des migrants en Suisse (1981-2015)*, thèse de doctorat, Université de Lausanne et Université de Strasbourg, Lausanne, 2017.
- MICHAUT-OSWALT, Stéphanie. « La féminisation de professions traditionnellement masculines, l'exemple de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris », *Pratiques psychologiques*, vol. 11, n°1, 2005, pp. 113-127.
- MICHEL, Andrée. *Féminisme et antimilitarisme*, Donnemarie-Dontilly, Éditions IXe, 2012.
- MICHEL, Hélène et Louis WEBER. « Entretien avec Daniel Gaxie et Patrick Lehingue : Comportements électoraux. Quelques leçons des récents scrutins », *Savoir/Agir*, n°21, 2012, pp. 65-77.
- MIHAELY, Gil. « L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [en ligne], n°30, 2005, pp. 1-19.
- MILLER, Laura. « Not just weapons of the weak. Gender harassment as a form of protest for army men », *Social Psychology Quarterly*, vol. 60, n°1, 1997, pp. 32-51.
- MIÑANO, Leïla et Julia PASCUAL. *La Guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Paris, Éd. Les Arènes/Causette, 2014.
- MOHLER, Mathieu. « La défense spirituelle : la contre-propagande en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°47, 2018, pp. 109-119.
- MOLINIER, Pascale. « Virilité défensive, masculinité créatrice », *Travail, genre et sociétés*, vol. 3, n°1, 2000, pp. 25-44.
- MONAY, Stéphanie. « Négocier son entrée dans l'Armée suisse », *Cambouis, la revue des sciences sociales aux mains sales* [en ligne], vol. 1, n°1, 2021, pp. 1-11.
- MONJARET, Anne et Catherine PUGEAULT (éd.). *Le sexe de l'enquête : approches sociologiques et anthropologiques*, Lyon, ENS, 2014.
- MONNEY, Vanessa, Olivier FILLIEULE et Martina AVANZA. « Les souffrances de la femme-quota. Le cas du syndicat suisse Unia », *Travail, genre et sociétés*, vol. 30, n°2, 2013, pp. 33-51.
- MONRIQUE, Michèle. « La place des femmes dans la professionnalisation des armées », *Étude du Conseil économique et social*, République française, 2004.
- MOORE, Dahlia. « Reasons for work in a « masculine » organization : why men and women join the police force (the case of Israël) », in Mirella GIANNINI (éd.). *La féminisation des professions*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 75-100.
- MORALDO, Delphine. « Les conquérants de l'inutile. Expression et diffusion d'un modèle de masculinité héroïque dans l'alpinisme français d'après-guerre », *Genre, sexualité & société*, n°13, 2015, pp. 1-23.

- MORALDO, Delphine. « Raewyn Connell, Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie », *Lectures*, 2014, pp. 1-4.
- MORGAN, David. « Theater of war : Combat, the military, and masculinities », in Harry BROD, Michael KAUFMAN (éd.). *Theorizing masculinities*, Thousand Oaks, Sage, 1994, pp. 165-182.
- MORGAN, Kris et Laura BROWN. « Lesbian career development, work behavior, and vocational counseling », *The Counseling Psychologist*, vol. 19, n°2, 1991, pp. 273-291.
- MOSKOS, Charles. « From institution to occupation. Trends in military organization », *Armed Forces & Society*, vol. 4, n° 1, 1977, pp. 41-50.
- MOSKOS, Charles, John WILLIAMS et David SEGAL (éd.). *The postmodern military. Armed forces after the Cold War*, New York, Oxford University Press, 2000.
- MOSS KANTER, Rosabeth. *Men and women of the corporation*, New York, Basic Books, 1993.
- MOSSE, George. *L'image de l'homme : l'invention de la virilité moderne*, Paris, Éd. Abbeville, 1997.
- MUXEL, Anne (éd.). *La politique au fil de l'âge*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- MUXEL, Anne. « Les contours de l'expérience des jeunes. À partir d'enquêtes récentes sur les 18-25 ans », *Informations sociales*, n°136, 2006, pp. 70-81.
- NAY, Olivier. *La région, une institution : la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- NEVEU, Érik. « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? À propos de Catherine Hakim, *Erotic Capital*, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°2, 2013, pp. 337-358.
- OCTOBRE, Sylvie. « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du Genre*, vol. 49, n°2, 2010, pp. 64-66.
- OESCH, Daniel et Emily MURPHY. « La classe moyenne n'est pas en déclin, mais en croissance. L'évolution de la structure des emplois en Suisse depuis 1970 », *Social Change in Switzerland*, n°12, 2017, pp. 1-13.
- OGIER, Claire et Caroline OLLIVIER-YANIV. « Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique*, n°71, 2003, pp. 125-145.
- PALOMARES, Élise. « Contester le racisme en mode mineur. Engagements associatifs de femmes originaires du Mali », *Sociétés contemporaines*, vol. 70, n°2, 2008, pp. 45-69.
- PARENTEAU-DENOËL, Marie. « Les palimpsestes des prisons. Les corps tatoués des prisonniers », *Terrains et Travaux*, vol. 2, n°5, 2003, pp. 132-150.
- PARINI, Lorena. *Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Zürich, Seismo, 2006.
- PARTPART, Jane et Kevin PARTRIDGE. « Soldiering on : pushing militarized masculinities into new territory », in Mary EVANS, Clare HEMMINGS, Marsha HENRY, Hazel JOHNSTONE, Sumi MADHOK, Ania PLOMIEN et Sadie WEARING (éd.). *The SAGE - Handbook of feminist theory*, Londres, SAGE Publications Ltd, 2014, pp. 550-565.
- PASCALL, Gillian et Jane LEWIS. « Emerging gender regimes and policies for gender equality in a wider Europe », *Journal of Social Policy*, vol. 33, n°3, 2004, pp. 373-394.
- PASQUIER, Dominique. *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement, 2005.

PASSERON, Jean-Claude et François DE SINGLY. « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, vol. 34, n°1, 1984, pp. 48-78.

PASSERON, Jean-Claude et Jacques REVEL (dir.). *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

PATINET, Catherine et Geneviève COGÉRINO. « Expériences de mixités vécues par les enseignants d'éducation physique et sportive : lien entre vigilance et équité sexuée », *Revue française de pédagogie*, n°182, 2013, pp. 93-106.

PAUGAM, Serge (éd.). *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2012.

PAVEAU, Marie-Anne. « Les frontières discursives de la militarité », *Langage et société*, n°94, 2000, pp. 45-74.

PAVILLON, Monique. *Les immobilisées : les femmes suisses durant la Seconde Guerre mondiale*, Lausanne, Ed. d'en Bas, 1989.

PAXTON, Robert. *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, Paris, Seuil, 2006.

PAYA Y PASTOR, Alicia et Sihem DJEBBI. « Vers la structuration d'un champ de la sociologie militaire. Débats théoriques, méthodologiques et stratégiques », *Lettre de l'ISREM*, n°9, 2012.

PAYET, Jean-Paul. « Chronique sur les professions en éducation. Agir dans un monde scolaire incertain », *Formation et profession*, vol. 18, n°2, 2011, pp. 36-38.

PECHU, Cécile. *Droit Au Logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz/ Nouvelle Bibliothèque de Thèses, 2006.

PENIN, Nicolas. *Les sports à risque. Sociologie du risque, de l'engagement et du genre*, Arras, Artois Presses Université, 2012.

PERCHERON, Annick. *La socialisation politique*, Paris, A. Colin, 1993.

PERCHERON, Annick. « La transmission des valeurs », in François DE SINGLY (dir.). *La famille, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1991, pp. 190-194.

PERCHERON, Annick. « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer », *Revue internationale de science politique*, vol. 8, n°3, 1987, pp. 199-203.

PERCHERON, Annick. « La socialisation politique, défense et illustration », in Madeleine GRAWITZ, Jean LECA (dir.). *Traité de science politique*, vol. III, Paris, PUF, 1985, pp. 165-235.

PHETERSON, Gail. *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001.

PICHONNAZ, David. *Former pour réformer. Sociologie de l'hétérodoxie policière et de l'entrée dans la profession*, thèse de doctorat, Université de Fribourg, École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, Fribourg, 2014.

PICHONNAZ, David. *Devenirs policiers : une socialisation professionnelle en contrastes*, Lausanne, Antipodes, 2017.

PINTO, Louis. « L'armée, le contingent et les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°3, 1975, pp. 18-41.

PLANIOL, Arnaud. « L'intégration des femmes dans les armées américaines », *Études de l'IRSEM*, n°43, 2016, pp. 1-39

POCIELLO, Christian. « Un nouvel esprit d'aventure », *Esprit*, n°4, 1987, pp. 95-105.

- POLITI, Emanuele, Marion CHIPEAUX, Fabio LORENZI-CIOLDI et Christian STAERKLÉ. « More royalist than the king ? Immigration policy attitudes among naturalized citizens », *Political Psychology*, vol. 41, n°3, 2020, pp. 607-625.
- PORTERET, Vincent. « À la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : les études sociologiques du centre d'études en sciences sociales de la défense », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°4, 2003, pp. 799-822.
- PRATTO, Felicia « Sexual politics : The gender gap in the bedroom, the cupboard, and the cabinet », in David BUSS et Neil MALAMUTE (éd.). *Sex, power and conflict : Evolutionary and feminist perspectives*, Oxford, Oxford University Press, 1996, pp. 179-230.
- PRÉVOT, Emmanuelle. « Stéréotypes professionnels, rôles féminins et mixité. Les unités combattantes de l'armée de terre », in Marlaine CACOUAULT-BITAUD, Frédéric CHARLES (dir.). *Quelle mixité dans les formations et les groupes professionnels ? Enquête sur les frontières et le mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 209-219.
- PREVOT, Emmanuelle. « Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes », *Cahiers du Genre*, n° 48, 2010, pp. 81-101.
- PREVOT, Emmanuelle. « Alcool et sociabilité militaire : de la cohésion au contrôle, de l'intégration à l'exclusion », *Travailler*, n°18, 2007, pp. 159-181.
- PRÉVOT-FORNI, Emmanuelle. *L'influence des « nouvelles missions » sur le sens du métier militaire. La fonction identitaire des représentations professionnelles dans une armée en cours de professionnalisation*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 1, Paris, 2006.
- PROTEAU, Laurence et Geneviève PRUVOST. « Se distinguer dans les métiers d'ordre (armée, police, prison, sécurité privée) », *Sociétés contemporaines*, n°72, 2008, pp. 7-13.
- PRUVOST, Geneviève. « Le cas de la féminisation de la police nationale », *Idées économiques et sociales*, n°153, 2008, pp. 9-19.
- PRUVOST, Geneviève. « L'anatomie politique, professionnelle et médiatique des femmes policiers », *Les Cahiers du Genre*, n° 2, 2007, pp. 43-60.
- PRUVOST, Geneviève. *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 2007.
- PUDAL, Romain. « Du « Pioupiou » au « Vieux Sarce » ou comment en être : ethnographie d'une socialisation chez les pompiers », *Politix*, vol. 1, n°93, 2011, pp. 167-194.
- QUEMIN, Alain. « Modalités féminines d'entrée et d'insertion dans une profession d'élites : le cas des femmes commissaires-priseurs », *Sociétés contemporaines*, n°29, 1998, pp. 87-106.
- RABOUD, Pierre. *Entre fun et mégaphone : les scènes punks entre marginalité et politisation. Suisse, France, RFA et RDA (1977-1982)*, Paris, Riveneuve, 2019.
- RAMBAUD, Elsa. « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 4, 2009, pp. 723-756.
- RASERA, Frédéric et Nicolas RENAHY. « Virilités : au-delà du populaire », *Travail, genre et sociétés*, n°29, 2013, pp. 169-173.
- RAUCH, André. *Le premier sexe. Mutations et crise de l'identité masculine*, Paris, Hachette Littérature, 2000.
- RAULT, Françoise (coord.). « L'identité masculine. Permanences et mutations », *Problèmes politiques et sociaux*, n°894, 2003, pp. 5-118.

RAZACK, Sherene. *Dark Threats & White Knights. The Solamia affair peacekeeping and the new imperialism*, Toronto, University of Toronto Press, 2004.

REBETEZ, Niels. « Comment en vient-on à refuser le service militaire en Suisse », *Trajectoires* [en ligne], n°11, 2018, pp. 1-11.

RENNES, Juliette (éd.). *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016.

RESKIN, Barbara et Patricia ROOS. *Job Queues, Gender Queues*, Philadelphie, Temple University Press, 1990.

RESTEIGNE, Delphine et Joseph SOETERS. « Différenciation culturelle et stratégies de coopération en milieux militaires multinationaux », *Cultures & Conflits*, n°77, 2010, pp. 59-76.

REVILLARD, Anne. « Fiche technique : Comment observer ? De la « table rase » à la construction d'une grille d'observation », *Enseignement*, site personnel, pp. 1-3.

REVILLARD, Anne et Laure DE VERDALLE. « « Faire » le genre, la race et la classe. Introduction à la traduction de « Doing difference » », *Terrains & travaux*, vol. 10, n°1, 2006, pp. 91-102.

REY, Séverine et Mélanie BATTISTINI. « Chassez les stéréotypes, ils reviennent au galop ! Choix atypiques de formation professionnelle et différenciation des groupes de sexe », *Éducation et Socialisation* [en ligne], n°42, 2016, pp. 1-14.

REYNAUD, Emmanuel. *Les femmes, la violence et l'armée. Essai sur la féminisation des armées*, Paris, Fondation pour les études de Défense nationale, 1988.

RIGOUSTE, Mathieu. « L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire », *Cultures & Conflits*, n°67, 2007, pp. 157-174.

RIVIERE, Joan. « La féminité en tant que mascarade », in HAMON, Marie-Christine (éd.). *Féminité Mascarade*, Paris, Le Seuil, pp. 197-214.

ROBBINS, Joyce et Uri BEN-ELIEZER. « New roles or « new times » ? Gender inequality and militarism in Israel's Nation-in-arms », *Social politics. International studies in gender, state & society*, vol.7, n°3, 2000, pp. 309-343.

ROBENE, Luc (dir.). *Le sport et la guerre : XIXe et XXe siècles*, Rennes, PUR, 2012.

ROCHAT, Sylvie et Franziska TSCHAN SEMMER. « Parcours professionnels comparés de lesbiennes et d'hétérosexuelles dans des professions non traditionnelles », in Evelyne THOMMEN, Helga KILCHER (éd.). *Comparer ou prédire. Exemples de recherches comparatives en psychologie aujourd'hui*, Fribourg, EDUF Suisse, 2000, pp. 163-175.

ROCHE, Daniel. *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989.

ROGERS, Mary. « The all were passing : Agnes, Garfinkel, and company », *Gender and Society*, vol. 6, n°2, pp. 169-191.

ROMANENS, Anne Philipona. *Le développement du ski dans le canton de Fribourg (1930-1960)*, Fribourg, Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg, 1999.

ROUGIER, Cyrille. « Le sport à côté. Les logiques sociales de la permanence d'un investissement associatif en milieu populaire », *Sciences sociales et sport*, n°9, 2016, pp. 17-46.

ROULLEAU-BERGER, Laurence. « Voir, « savoir-être avec », rendre public : pour une ethnographie de la reconnaissance », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°117, 2004, pp. 261-283.

ROUSSEL, Peggy et Jean GRIFFET. « Le muscle au service de la « beauté ». La métamorphose des femmes culturistes », *Recherches féministes*, n°171, 2004, pp. 143-172.

- ROUX, Patricia. « Questions féministes : des nouvelles de Suisse », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, 2002, pp. 4-17.
- ROUX, Patricia, Gaël PANNATIER, Lorena PARINI, Marta ROCA I ESCODA et Christine MICHEL. « Détournements et retournements du principe d'égalité », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22, 2003, pp. 4-11.
- ROUYER, Véronique. *La construction de l'identité sexuée*, Paris, A. Colin, 2007.
- ROUYER, Véronique, Sandrine CROITY-BELZ, Yves PRÊTER (dir.). *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte. Expliquer les différences, penser l'égalité*, Toulouse, Éd. Erès, 2010.
- ROUYER, Véronique, Yoan MIEYAA et Alexis LE BLANC, « Socialisation de genre et construction des identités sexuées », *Revue française de pédagogie*, n°187, 2014, pp. 108-111.
- ROYNETTE, Odile. « La construction du masculin. De la fin du 19^e siècle aux années 1930 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 75, n°3, 2002, pp. 85-96.
- ROYNETTE, Odile. *Bons pour le service. L'expérience de la caserne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000.
- SALADIN, Gerhard. *Der verfassungsrechtliche Grundsatz des Milizprinzips der Schweizer Armee*, Zurich/Saint-Gall, Dike Verlag AG, 2012.
- SALA PALA, Valérie. « La politique du logement social est-elle raciste ? Le cas marseillais. », *Faire-Savoirs*, n°6, 2007, pp. 25-36.
- SALLE, Muriel. « Corps rebelles. Les tatouages des soldats des bataillons d'Afrique dans la collection de Lacassagne (1874-1924) », *Clio. Femmes, genre et histoire*, n°26, 2007, pp. 145-154.
- SANTOS, Maria Helena, Patricia ROUX et Lígia AMÂNCIO. « Expériences et stratégies de femmes investies dans un « monde d'hommes » : le cas de la politique locale portugaise », *Sociologia, Problemas e Práticas*, n°82, 2016, pp. 69-87.
- SAOUTER, Anne. « Ordre sportif et police de genre », *Revue du Mauss*, vol. 46, n°2, 2015, pp. 210-211.
- SAPIN, Marlène et Franziska TSCHAN. « Évaluation des enquêtes menées auprès des écoles de recrues de l'automne 2001 et des écoles de recrues du printemps et de l'automne 2002 », *UniNeGPA Working paper 03-2003*, Université de Neuchâtel, 2003.
- SARASIN, Philipp et Regina WECKER (dir.). *Raubgold, Reduit, Flüchtlinge. Zur Geschichte der Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Zurich, Chronos, 1998.
- SARTRE, Jean-Paul. *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, 1943.
- SAYAD, Abdelmalek. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Les enfants illégitimes*, Paris, Liber/Raisons d'agir, 2006.
- SAYAD, Abdelmalek. *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
- SCHWALBE, Michael, Sandra GODWIN, Daphne HOLDEN, Douglas SCHROCK, Shealy THOMPSON et Michele WOLKOMIR. « Generic processes in the reproduction of inequality », *Social Forces*, vol. 79, n°2, 2000, pp. 419-452.
- SCHWARTZ, Olivier. « Peut-on parler des classes populaires ? », *La Vie des idées [en ligne]*, 2011, pp. 1-49.
- SCHWARTZ, Olivier. « Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine », *lavedesidees.fr*, septembre 2009.

- SCHWEISGUTH, Etienne. « L'institution militaire et son système de valeurs », *Revue française de sociologie*, vol. 19, n°3, 1978, pp. 373-390.
- SCHWEITZER, Sylvie. *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Payot, 2010.
- SEARS, David. « Political socialization », in Fred GREENSTEIN et Nelson POLSBY (éd.). *Handbook of political science*, vol. 2, Reading, Addison-Wesley, 1975, pp. 93-153.
- SEARS, David et Sheri LEVY. « Childhood and adult political development », in David SEARS, Leonie HUDDY et Robert JERVIS (éd.). *Oxford handbook of political psychology*, Oxford, Oxford University press, 2003, pp. 60-109.
- SEGAL, David. « Measuring the institutional/occupational change thesis », *Armed Forces & Society*, vol. 12, n°3, 1986, pp. 351-376.
- SEGAL, Mady. « Gender and the military », in Janet CHAFETZ (éd.). *Handbook of the sociology of gender*, New York, Kluwer Academic – Plenum Publishers, 1999, pp. 563-581.
- SEGAL, Mady. « Women's military roles cross-nationally – Past, present and future », *Gender and Society*, vol. 9, n°6, 1995, pp. 757-775.
- SELEK, Pinar. *Devenir homme en rampant. Service militaire en Turquie et construction de la classe de sexe dominante.*, Paris, l'Harmattan, 2014.
- SETTOUL, Elyamine. « Classes populaires et engagement militaire : des affinités électives aux stratégies d'insertion professionnelle », *Lien social et Politique*, n°74, 2015, pp. 95-112.
- SHAPIRO, Roberta, Isabelle KAUFFMANN et Felicia MC CARREN. *La danse hip-hop. Apprentissage, transmission, socialisation*, Rapport pour la Mission du patrimoine ethnologique - Ministère de la Culture et de la Communication, Laboratoire « architecture, usage, altérité » (LAUA), 2002.
- SIBLOT, Yasmine. « Entretenir un rapport mobilisé à sa condition sociale en milieu populaire », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n°109, 2018, pp. 65-92.
- SIBLOT, Yasmine. *Faire valoir ses droits et se faire entendre. Rapports mobilisés à sa condition sociale en milieu populaire*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Université Paris 4, Paris, 2010.
- SIGNER, Barbara. *Die Frau in der Schweizer Armee : die Anfänge, Gründung und Aufbau des militärischen Frauenhilfsdienstes während des Zweiten Weltkriegs*, Zürich, Thesis Verl., 2000.
- SILVA, Jennifer. « A new generation of women ? How female ROTC cadets negotiate the tension between masculine military culture and traditional femininity », *Social Forces*, vol. 87, n°2, 2008, pp. 937-960.
- SIMÉANT, Johanna. « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaires françaises », *Le mouvement social*, n°227, 2009, pp. 101-122.
- SIMMEL, Georg. *La parure et autres essais*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1998.
- SIMONETTI, Ilaria. « Le service militaire et la condition des femmes en Israël. Quelques éléments de réflexion », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n° 17, 2006, pp. 78-95.
- SIROTA, Régine (éd.). *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR, 2006.
- SKEGGS, Beverley. *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2015.
- SKEGGS, Beverley. *Formation of class and gender*, Londres, Sage, 1997.

SMAOUI, Sélim. « Du divan à la lutte. Les cheminements militants de la réalisation de soi », *Genèses*, vol. 1, n°122, 2021, pp. 127-151.

SOHN, Anne-Marie. « *Sois un homme !* » *La construction de la masculinité au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2009.

SOLINI, Laurent, Gérard NEYRAND et Jean-Charles BASSON. « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, vol. 35, 2011, pp. 195-215.

SORIN, Katia. *Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation des armées françaises*, Paris, L'Harmattan, 2003.

SORIN, Katia. « Sexual harassment : law and practice in French armed forces », Communication pour The Seminar on Armed Forces and Society, Baltimore, 2001.

STAERKLÉ, Christian. « Représentations sociales de l'inégalité », in Christine DANIEL, Christine LE CLAINCHE (éd.). *Définir les inégalités : des principes de justice à leur représentations sociales*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Santé, 2000, pp. 164-173.

STAERKLÉ, Christian, Christophe DELAY, Lavinia GIANETTONI et Patricia ROUX. *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*, Grenoble, PUG, 2007.

STÄMPFLI, Regula. « Grenziehungen : Startegie, Armeee une Geschlecht im Zweiten Weltkrieg », *Revue suisse d'histoire*, n°1, 2002, pp. 28-50.

STÄMPFLI, Regula. « Kriegswirtschaft, Militär und Geschlecht. Des Reduitentscheid in geschlechtsgeschichtlicher Perspektive », *Traverse*, 1991, pp. 118-130.

STEVENS, Gwendolyn, Fred ROSA et Sheldon GARDNER. « Military academies as instruments of value change », *Armed Forces & Society*, vol. 20, n°3, 1994, pp. 473-482.

STRAUSS, Anselm. *Miroirs et masques*, Paris, L'Harmattan, 1992.

STRIJBIS, Oliver et Javier POLAVIEJA. « Immigrants against immigration. Competition, identity and immigrants' vote on free movement in Switzerland », *Electoral Studies*, vol. 156, 2018, pp. 150-157.

STRUB, Silvia et Marianne SCHÄR MOSER. « Risque et ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Une enquête représentative en Suisse alémanique et en Suisse romande », Berne, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 2008.

STUDER, Brigitte. *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel, Éditions Livreo-Alphil, 2020.

STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg. *Helvetias Töchter : Frauen in der Schweizer Militärgeschichte von der Entstehung der Eidgenossenschaft bis zur Gründung des Frauenhilfsdienstes (1291-1939)*, Frauenfeld, Huber, 1989.

SUAUD, Charles. « Sports et esprit de corps : système des sports, rapports au corps et productions d'identité », in Fernand LANDRY, Marc LANDRY, Magdeleine YERLÈS (éd.). *Sport...le troisième millénaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval, 1991, pp. 186-205.

TABET, Paola. « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme – Revue française d'anthropologie*, tome 19, n°3-4, 1979, pp. 5-61.

TABET, Paola. *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

TAJFEL, Henri. *Differentiation between social groups : studies in the social psychology of intergroup relations*, London/New York, Academic Press, 1978.

- TALPIN, Julien. « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatif sur les acteurs », Communication à la Journée d'études sur les effets de la participation, École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, 2011, pp. 1-23.
- TAYLOR, Donald et David MCKIRNAN. « Theoretical contributions : a five-stage model of intergroup relations », *British Journal of Social Psychology*, vol. 23, n°4, 1984, pp. 291-300.
- TEBOUL, Jeanne. *Corps combattant. La production du soldat*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2017.
- TEBOUL, Jeanne. « Combattre et parader. Des masculinités militaires plurielles », *Terrains & travaux*, vol. 27, n°2, 2015, pp. 99-115.
- TEBOUL, Jeanne. « Masculiniser le corps féminin ? Institution militaire et socialisation sexuée », in Laurence GUYARD, Aurélie MARDON (dir.). *Le corps à l'épreuve du genre : entre normes et pratiques*, Nancy, PUN, 2010, pp. 143-153.
- THEBAUD, Françoise. *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, Éd. ENS, 2007.
- THÉBERGE, Nancy. « Women's athletics and the myth of female fragility », in Jo FREEMAN (éd.). *Women : a feminist perspective*, Mountain View, Mayfield, 1989, pp. 507-521.
- THELEN, Kathleen. « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », in Association recherche et régulation (éd.), *L'Année de la régulation*, n°7, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp. 13-43.
- THÉRIAULT, Jocelyne. « Douleur physique du marquage corporel », *Adolescence*, n° 53, 2005, pp. 743-754.
- THIEBLEMONT, André (dir.). *Cultures et logiques militaires*, Paris, PUF, 1999.
- THORNE, Barrie. *Gender play. Girls and boys in school*, New Brunswick/New Jersey, Rutgers University Press, 1993.
- THOUAULT, Laure et Christine MENNESSON. « Les hommes de la danse », in COLLECTIF, *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 69-82.
- THURA, Mathias. « Pour une approche biographique de l'engagement dans les armées », *Les Champs de Mars*, n°33, 2019, pp. 47-70.
- THURA, Mathias. « Armer le lecteur. Relire la sociologie militaire à l'aune de ses conditions de production en France », *Dynamiques internationales*, n°11, 2016, pp. 1-24.
- THURA, Mathias. « La condition de soldat », *Revue internationale et stratégique*, n°92, 2013, pp. 167-171.
- THURA, Mathias, Christophe LAFAYE et Alicia PAYA Y PASTOR. « La pratique des sciences sociales en terrain militaire : une opération spéciale ? », *Les Champs de Mars*, n°26, 2015, pp. 9-22.
- TILLMANN, Robin. « Une société de classes moyennes ? Le cas de la société suisse contemporaine », *Sociologie [en ligne]*, vol. 1, n°2, 2010, pp. 253-271.
- TORHILD KLOMSTEN, Anne, Herb MARSH et Einar SKAALVIK. « Adolescents'perceptions of masculine and feminine values in sport and physical education : a study of gender differences », *Sex roles*, vol. 52, n°9-10, 2005, pp. 625-636.
- TROMPETTE, Pascale. « Métier militaire et identité féminine », *Les Champs de Mars*, n°7, 2000, pp. 169-178.
- TRONTO, Joan. *Un monde vulnérable. Pour une politique du « care »*, Paris, La Découverte, 2009.
- TSCHAN, Franziska. « Auswertung der Befragung der Frauen der Sommerrekrutenschulen 2001 », *UniNeGPA Working paper 01-2002*, Université de Neuchâtel, 2002.

- TSCHANZ, Françoise. *Les femmes dans l'armée suisse : l'uniforme fait-il le soldat ?*, Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, 1992.
- TURNER, John. « Autocatégorisation et influence sociale », in Gabriel MUGNY, Dominique OBERLÉ et Jean-Léon BEAUVOIS (éd.). *Relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, Presses Universitaires, 1987, pp. 210-223.
- VAN DONGEN, Luc. *La Suisse face à la Seconde Guerre mondiale. 1945-1948 : émergence et construction d'une mémoire publique*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1998.
- VAN GENNEP, Arnold. *Les rites de passage*, Paris, La Haye, Mouton, 1969.
- VARIKAS, Éléni. « Subjectivité et identité de genre. L'univers de l'éducation féminine dans la Grèce du XIXe siècle », *Genèses*, n°6, 1991, pp. 29-51.
- VENNESSON, Pascal (dir.). *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- VIALON, Marie-Laure et Delphine MARTINOT. « Effets de l'asymétrie numérique entre hommes et femmes dans un groupe de travail : le rôle modérateur du contexte », *L'Année psychologique*, vol. 110, n°1, 2010, pp. 157-176.
- VIDAL, Jérôme. « À propos du féminisme. Judith Butler en France : trouble dans la réception », *Mouvements*, vol. 5-6, n°47-48, 2006, pp. 229-239.
- VOEGTLI, Michael. *Une cause modèle : la lutte contre le sida en Suisse (1982-2008)*, Lausanne, Antipodes, 2016.
- VOEGTLI, Michael. « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien Social et Politique*, n°51, 2004, pp. 145-158.
- VON CLAUSEWITZ, Carl. *De la guerre*, Paris, Minuit, 1955.
- VOUTAT, Bernard. « Les droits populaires sont-ils... populaires ? Quelques réflexions sur l'initiative et le référendum en Suisse », *Les Cahiers de l'Institut*, n°5, 2012, pp. 28-50.
- VUATTOUX, Arthur. « Penser les masculinités », *Les Cahiers Dynamiques*, n°58, 2013, pp. 84-88.
- WACQUANT, Loïc. *Corps et âmes : carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2002.
- WACQUANT, Loïc. « A fleshpeddler at work : Power, pain, and profit in the prizefighting economy », *Theory and Society*, vol. 27, n°1, 1998, pp. 1-42.
- WALBY, Sylvia. « The European Union and gender equality : emergent variety of gender regimes », *Social Politics*, vol. 11, n°1, 2004, pp. 4-29.
- WEBER, Claude (dir.). *Les femmes militaires*, Rennes, PUR, 2015.
- WEBER, Florence. « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, vol. 70, n°1, 2008, pp. 140-150.
- WEBER, Max. *Économie et société*, Paris, Plon, 1995.
- WEBER, Max. *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.
- WEITZEL, Andrée. « La participation de la femme à la défense », *Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Études Économiques et Sociales*, n°37, 1979, pp. 221-230.
- WEST, Candace et Sarah FENSTERMAKER. « « Faire » la différence », *Terrains & travaux*, n°10, 2006, pp. 103-136.

WEST, Candace et Don ZIMMERMAN. « Faire le genre », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 28, n°3, 2009, pp. 34-61.

WEX, Marianne. *Langage féminin et masculin du corps. Reflet de l'ordre patriarcal*, Bruxelles, Académia, 1993.

WHITWORTH, Sandra. « Militarized masculinities and the politics of peacekeeping : the Canadian case », in Ken BOOTH (dir.), *Critical security studies in world politics*, Boulder, Lynne Rienner Publishers 2005, pp. 89-106.

WIDMER, Éric, René LÉVY et Jacques-Antoine GAUTHIER. « L'implication dans les champs domestique et professionnel selon les phases de la vie familiale », in Erwin ZIMMERMANN et Robin TILLMANN (éd.). *Vivre en Suisse 1999-2000. Une année dans la vie des ménages et familles suisses*, Berne, Peter Laang, 2004, pp. 95-108.

WIDMER, Éric, René LÉVY, Alexandre POLLIEN, Raphaël HAMMER et Jacques-Antoine GAUTHIER. « Entre standardisation, individualisation et sexuation ; une analyse des trajectoires personnelles en Suisse », *Revue suisse de sociologie*, vol. 29, n°1, 2003, pp. 35-67.

WILLIAMS, Christine. *Still a man's world. Men who do women's work*, Berkeley, University of California Press, 1995.

WILLIAMS, Christine. *Gender differences at work. Women and men in nontraditional occupations*, Berkeley, University of California Press, 1989.

WINSLOW, Donna. « Mislplaced loyalties. The role of military culture in the breakdown of discipline in peace operations », *Canadian Review of Sociology*, vol. 35, n°3, 2008, pp. 345-367.

WINSLOW, Donna. « Rites of passage and group bonding in the Canadian airborne », *Armed Forces & Society*, vol. 25, n°3, 1999, pp. 429-457.

WOODRUFF, Todd, Ryan KELTY et David SEGAL. « Propensity to serve and motivation to enlist among American combat soldiers », *Armed Forces & Society*, vol. 32, n°3, 2006, pp. 353-366.

WRIGHT, Tessa. « A « lesbian advantage » ? Analysing the intersections of gender, sexuality and class in male-dominated work », *Equality, Diversity and Inclusion : An International Journal*, vol. 30, n°8, 2011, pp. 686-701.

YODER, Janice. « Rethinking tokenism : looking beyond numbers », *Gender and Society*, n°5, 1991, pp. 178-92.

YOUNG, Carlotta, Doris MACKENZIE et Carolyn SHERIF. « In search of token women in academia », *Psychology of Women Quarterly*, n°4, 1980, pp. 508-525.

YOUNGMAN, Judith. « Women in the military : the struggle to lead », in Cynthia COSTELLO, Anne STONE (éd.). *The American Woman 2001-2002 : getting to the top*, New York, Norton, pp. 139-168.

ZAIMMAN, Claude. « Enseigner le féminisme ? Transmission instituée et rapports de générations », *Les cahiers du CEDREF*, n°15, 2007, pp. 191-203.

ZAIMMANN, Claude. *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan, 1996.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle. « Genre et politique : les années 1968 », *Vingtième Siècle*, n°75, 2002, pp. 133-143.

ZELLER, René. *Ruhe und Ordnung in der Schweiz : die Organisation des militärischen Ordnungsdienstes von 1848 bis 1939*, Berne, Stämpfli, 1990.

ZOLESIO, Emmanuelle. *Chirurgiens au féminin ? Des femmes dans un métier d'hommes*, Rennes, PUR, 2012.

ZOLESIO, Emmanuelle. « Anonymiser les enquêtés » *Interrogations - Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, n°12, 2011, pp. 174-183.

ZOLESIO, Emmanuelle. « De la nécessité pour les femmes chirurgiens de « faire leurs preuves ». Surinvestissement professionnel et grossesse », *Questions Vives*, vol. 8, n°15, 2011, pp. 61-75.

ZOLESIO, Emmanuelle. « Dispositions féminines / dispositions masculines », *Interrogations ?*, n°10, 2010, pp. 117-126.

ZOLESIO, Emmanuelle. « Des femmes dans un métier d'hommes : l'apprentissage de la chirurgie », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, n°2, 2009, pp. 117-133.

DOCUMENTS, SOURCES & MATÉRIAUX

Les principaux documents et sources consultées et analysées sont rassemblées ici. Le matériau secondaire ou les pages internet spécifiques sont uniquement mentionnées en note de bas de page dans le corps de la thèse. Les documents, sources et matériaux consultés dans le cadre de cette recherche mais qui ne sont pas directement mentionnés dans la thèse ne sont pas énumérés ici.

Textes et documentations officielles des autorités fédérales et de l'Armée suisse

Principaux sites web analysés

Armée suisse : <https://www.vtg.admin.ch/fr/armee.html>

Armée suisse, pages relatives aux femmes dans l'Armée : <https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html>

Armée suisse, « Jobs militaires et dans la protection civile » : <http://www.miljobs.ch/fr/home>.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home.html>

Chancellerie fédérale suisse : <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home.html>

Chancellerie fédérale suisse, « Votations populaires » : <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/politische-rechte/volksabstimmungen.html>

Croix-Rouge suisse : <https://histoire.redcross.ch>

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport : <https://www.vbs.admin.ch/fr/home.html>

FiT-Frauen im TAZ : <http://www.frauenimtaz.ch>

Office fédéral du personnel (OFPER) : <https://www.epa.admin.ch/epa/fr/home.html>

Parlement fédéral suisse : <https://www.parlament.ch/fr>

Revue militaire suisse : <https://revuemilitairesuisse.ch>

Schweizer Armee, chaîne YouTube : https://www.youtube.com/channel/UCw1Dz_urUu4mYx9othOsbvQ

Documentations

Armée suisse, *Armée suisse*, Berne, DDPS, 2009.

Armée suisse, *Bréviaire, l'armée en bref*, Berne, DDPS, 2009.

Armée suisse, *Documentation 51.044.08 f - Tests et examens*, état au 01.01.2013.

Armée suisse, *Info-FDA*, Berne, DDPS, avril 1995-septembre 2003 (Banque nationale suisse : Pq 24692/1995-2003).

Armée suisse, *Informations pour préparer le recrutement*, Berne, DDPS, 2017.

Armée suisse, *Je sais ce que je veux ! Les femmes dans l'armée*, Berne, DDPS, 2010.

Armée suisse, *L'Armée suisse de demain*, Berne, DDPS, 2016.

Armée suisse, *Lettre d'informations des Femmes dans l'armée, 2005-2012*.

Armée suisse, *Le recrutement. Armée, service civil et protection civile*, Berne, DDPS, éditions 2013 et 2015.

Armée suisse, *Rapport du groupe de travail Femmes dans l'armée - Augmenter la part des femmes à l'armée*, Berne, DDPS, 2021.

Armée suisse, *Recensement de l'armée*, Berne, DDPS, éditions 2015-2020.

Armée suisse, *Ton engagement pour notre sécurité. Information préalable aux jeunes citoyennes et citoyens suisses au sujet du recrutement dans l'armée, la protection civile et le service civil*, Berne, DDPS, 2012.

Armée suisse, « À l'écoute – des femmes dans l'Armée », Berne, DDPS, 2009.

Armée suisse, « Aptitude au service 2008 », *Bulletin des médecins suisses*, vol. 89, n°37, 2008, pp. 1578–1583.

Armée suisse, « Engagement au profit de la promotion de la paix », SWISSINT - Swiss Armed Forces International Command, non daté.

Armée suisse, « Geschichte. Chronologie des Einsatzes der Frauen in der Armee seit 1939 », *Dokumentation über Frauen in der Armee*, 2008.

Armée suisse, « Der Frauenhilfsdienst (FHD) von den Anfängen bis 1985 », *Dokumentation über Frauen in der Armee*, 2008.

Armée suisse, « Les femmes dans les engagements de promotion de la paix », SWISSINT - Swiss Armed Forces International Command, non daté.

Armée suisse, « Sondage femmes militaires. Janvier-juin 2010 », « Sondage femmes militaires. Juillet-octobre 2010 » et « Sondage femmes militaires. Décembre 2010-mars 2011 », Berne, DDPS, 2010-2011.

Armée suisse, « Test de fitness de l'Armée pour le recrutement- Résultats 2016 », Macolin, Haute école fédérale de sport Macolin, 2017.

Armée suisse, « Test de fitness de l'Armée pour le recrutement – Résultats 2015 », Macolin, Haute école fédérale de sport Macolin, 2016.

BRUNNER, Elgin et Daniel MÖCKLI. « Les femmes, la paix et la sécurité. La Résolution 1325 de l'ONU au banc d'essai », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, n°114, Zurich, Center for Security Studies, 2012, pp. 1-4.

Center for Security Studies (CSS), *Sicherheit. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, éditions 2004-2021.

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, « Légère hausse du taux d'aptitude au service militaire », *Communiqués de presse*, 08.03.2018.

Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse, *Sicherheit. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, éditions 1999-2003.

Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse, *Sicherheit. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, ETH Zürich, éditions 1999-2003.

Groupement de la Défense, « L'Armée suisse : une institution utile à bien des égards – Étude de la commission de milice du chef du DDPS consacrée à l'importance de l'armée pour la Suisse », Berne, DDPS, 2012.

MÖCKLI, Daniel (éd.). « Le service militaire obligatoire en comparaison européenne », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, n°75, Zurich, Center for Security Studies, 2010, pp. 1-4.

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, « La formation professionnelle en Suisse. Faits et chiffres 2015 », Berne, 2015.

Service de presse et d'information bat hôp 2, *Corona'ctu#42*, 04.05.2020.

Règlements, textes juridiques et bases légales

Armée suisse, *Règlement 51.041 dfi - Sport in der Armee*, 01.01.2018.

Armée suisse, *Règlement 51.009 f - Habillement et paquetages*, 01.01.2004, état au 01.11.2020.

Armée suisse, *Règlement RS 510.107.0 - Règlement de service de l'armée (RSA)*, 22.05.1994, état au 01.01.2018.

Armée suisse, *Règlement 51.002 f - Règlement de service RS 04 avec dispositions concernant les fautes disciplinaires*, 01.03.2004, état au 01.01.2015.

Armée suisse, *Règlement 51.019 f - L'instruction de base (LIB 07)*, 01.01.2007.

Armée suisse, *Règlement 51.009.03 dfie - Insignes de l'Armée suisse*, 01.01.2008, état au 01.05.2020.

Armée suisse, *Règlement 51.340 f - Usage des drapeaux, étendards et fanions (Règlement sur les drapeaux)*, 21.12.2018.

Confédération suisse, *Directives 90.069 f - Directives relatives aux procédures à adopter en matière de déplacement de service*, 25.04.2013.

Confédération suisse, *Directives concernant le service long*, 6.07.2005, état au 01.11.2007.

Confédération suisse, *511.12 - Ordonnance concernant l'appréciation médicale de l'aptitude au service militaire et de l'aptitude à faire du service militaire (OAMAS)*, 24.11.2004.

Confédération suisse, *RS 321.0 - Code pénal militaire (CPM)*, 13.06.1927, état au 01.07.2021.

Confédération suisse, *RO 55 357 - Ordonnance sur le service complémentaire*, 03.04.1939.

Confédération suisse, *RO 1948 1109 - Ordonnance du Conseil fédéral concernant le service complémentaire féminin*, 12.11.1948.

Confédération suisse, *510.10 - Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire LAAM*, 03.02.1995, état au 01.09.2017.

Confédération suisse, *824.0 - Loi fédérale sur le service civil (LSC)*, 06.10.1995, en vigueur le 01.10.1996.

Confédération suisse, *RS 101 - Constitution fédérale de la Confédération suisse*, 18.04.1999, état au 01.01.2018.

Confédération suisse, *511.12 - Ordonnance concernant l'appréciation médicale de l'aptitude au service militaire et de l'aptitude à faire du service militaire*, 24.11.2004, état au 01.01.2021.

Confédération suisse, *RS 511.11 - Ordonnance sur le recrutement (OREC)*, 10.04.2002, état au 01.01.2012 et 01.07.2017.

Confédération suisse, *120.4 - Ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP)*, 04.03.2011, état au 02.07.2016, en vigueur le 01.03.2017.

Confédération suisse, 512.21 - *Ordonnance sur les obligations militaires (OMi)*, 22.11.2017, en vigueur le 01.01.2018.

Conseil fédéral, *Éthique militaire dans l'armée suisse. Rapport du Conseil fédéral sur la conduite interne de l'armée donnant suite au postulat 05.3060 Widmer du 10 mars 2005*, 01.09.2010.

Conseil fédéral, *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la conception de l'Armée XXI (Plan directeur de l'Armée XXI)*, 24.10.2001.

Motions, postulats, interpellations

Interpellation 03.3421 « Questionnaire lors du recrutement militaire », de Alexander J. Baumann (UDC), 20.06.2003.

Interpellation 18.3985 « Journées d'information des écoles de recrues. Est-il possible d'indemniser les femmes qui y participent ? » de Sylvia Flückiger-Bäni (UDC), 27.09.2018.

Interpellation 19.3626 « Augmenter la part des femmes dans l'armée en général et aux postes de cadre en particulier ! » de Corina Eichenberger-Walther (PLR), 14.06.2019.

Motion 18.4303 « Journée d'information de l'armée. Obligation d'y participer également pour les femmes » d'Yvette Estermann (UDC), 14.12.2018.

Motion 19.3316 « Égalité entre hommes et femmes et promotion appropriée des femmes dans l'armée », d'Yvette Estermann (UDC), 22.03.2019.

Postulat 19.3789 « Des droits et des opportunités renforcés pour les femmes dans l'armée. L'expérience d'États choisis » de Priska Seiler Graf (PSS), 20.06.2019.

Postulat 21.3141 « Confectionner des tenues de sortie modernes pour les militaires suisses » de Marianne Binder-Keller (Le Centre), 11.03.2021.

Revue militaires

Principales revues consultées

ASMZ : Sicherheit Schweiz. Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift, éditions 1948-2016.

Military Power Revue, éditions 2010-2016.

Revue militaire suisse, éditions 1939-2016.

Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung, éditions 1938-1981.

Autres institutions

Educa.ch, « Système éducatif » : <https://systemeeducatif.educa.ch/fr>.

Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) : <https://www.gssa.ch>

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), « Summary of the National Reports of NATO Member and Partner Nations to the NATO Committee on Gender Perspectives », éditions 2014-2019.

Police cantonale fribourgeoise : <https://www.fr.ch/pol>

Police cantonale vaudoise : <http://policier.ch>

Suva : <https://www.suva.ch>

Statistiques

BULA, Antoine et Juan SEGURA. *Personnes en formation - Edition 2019*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2019.

CANGEMI, Vincent, Damien DROZ, Julia IGNACZEWSKA, Antoinette ROUVINEZ MAURON et Fabian SANTI. *Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires 2016*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2019.

CSONKA, Yvon et Andrea MOSIMANN. *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017.

FLORIS, Joël, Kaspar STAUB et Frank RÜHLI. *Analyse möglicher Ursachen für die kantonalen Unterschiede in den Militärauglichkeitsraten*, Institut für Evolutionäre Medizin, Université de Zurich, 2016.

FREIRE, Kathrin et Christoph FREYMOND. *Portrait de la Suisse. Résultats tirés des recensements de la population 2010-2014*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2016.

LUTZ, Georg. « Élections fédérales 2015. Participation et choix électoral », Selects – FORS, Université de Lausanne, 2016.

Gouvernement du Royaume-Uni, *Fair access to the professions - Young people survey results (the Milburn panel)*, Londres, Cabinet of Office, 2009.

KUCERA, Jacqueline et Athena KRUMMENACHER. *La population de la Suisse 2015*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2016.

Office de la politique familiale et de l'égalité, « Métiers « féminins », métiers « masculins », métiers « mixtes » par ordre alphabétique », Neuchâtel, Département de la Justice, de la Sécurité et des finances, Neuchâtel, 2009.

Office européen des statistiques - Eurostat, « Naissances et fécondité », n°41, 2017.

Office fédéral de la statistique, *Catégories socioprofessionnelles (CSP) 2010 - Opérationnalisation des CSP dans le système des variables-clés SHAPE dès 2010*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017.

Office fédéral de la statistique, « Entrées dans les hautes écoles spécialisées selon le groupe de domaines d'études », 2019. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/choix-professionnels-etudes.assetdetail.9927339.html>. État au 26.05.2020.

Office fédéral de la statistique, « Formation professionnelle initiale », 2016. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/diplomes/degre-secondaire-II/professionnelle-initiale.html>. État au 28.09.2017.

Office fédéral de la statistique, « Formation professionnelle initiale selon les domaines d'études et le sexe – 2017 », 2019. URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/choix-professionnels-etudes.assetdetail.9927332.html>. État au 26.05.2020.

Office fédéral de la statistique, « Participation aux élections ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/elections/conseil-national/participation.html>. État au 21.01.2021.

Office fédéral de la statistique, « Participation aux votations ». URL : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/participation.html>. État au 21.01.2021.

Perspective monde, « Dépenses militaires (% des dépenses du gouvernement central), Suisse », 2018.

SCHMID, Sajeela. *Logib. Test de l'égalité salariale de la Confédération*, Berne, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 2008.

SILVIA, Perrenoud. *Enquête suisse sur la population active (ESPA). Participation des femmes au marché du travail de 2010 à 2019*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2020.

Suva, *Statistique de l'assurance militaire – 2018*, 2018.

WALTER, Patrick, Anouk BLÄUER HERRMANN, Vincent CANGEMI, Thierry MURIER, Silvia PERRENOUD, Rongfang REUTTER, Francis SAUCY et Sophie SCHASSMANN. *Indicateurs du marché du travail 2015*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017.

Médias

Dossier de presse « Armée » du Centre VieDoc, Pôle documentaire sur la vie politique, sociale et économique en Suisse, Université de Lausanne.

Veille médiatique numérique (*google alerts*), « Femmes dans l'Armée », 2015-2022.

Les articles de presse sont cités en notes de bas de page.

Réseaux sociaux

Facebook, groupe privé « Si tu es une fille fière de faire partie de l'armée Suisse », création 26.10.2014. URL : <https://www.facebook.com/groups/797501560308711/?fref=ts>. État au 11.01.2017.

Facebook, groupe privé « Femmes à l'armée suisse », création 28.01.2017. URL : <https://www.facebook.com/groups/1735198670123682/>. État au 17.04.2020.

Facebook, groupe privé « Frauen in der Schweizer Armee », création 18.02.2015. URL : <https://www.facebook.com/groups/1032775790069319/?fref=ts>. État au 11.01.2017.

BULUNDWE, Gioia. « Pourquoi est-ce que j'ai choisi de faire l'armée ? ». URL : www.vitacongioia.com. État au 18.04.2017.

Sources diverses

Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/>

Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses, éditions 1961-2001.

MERZ, Richard et Albert BACHMANN. *Le Livre du soldat – sois vigilant et fort : ton pays sera libre*, Berne, Eidg. Drucksachen – und Materialzentrale, 1959 [2^e édition].

Sexisme et Sciences humaines – Féminisme : <https://antisexisme.net>

OUTILS EMPIRIQUES

Questionnaire : Femmes dans l'Armée suisse (version française et allégée)

Diffusion : en français et en allemand. Envoi papier par l'Armée suisse aux femmes incorporées dans l'Armée suisse en 2014, avec possibilité de le compléter en ligne.

FEMMES DANS L'ARMEE SUISSE

Stéphanie Monay

2014

Je mène actuellement une recherche auprès des femmes engagées dans l'Armée suisse, dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'Université de Lausanne. Je vous demande de bien vouloir y collaborer en répondant avec la plus grande précision possible à ce questionnaire.

Vos réponses resteront strictement confidentielles, selon la déontologie scientifique, et l'usage des données sera réservé à cette recherche.

Le questionnaire présente quatre parties : votre parcours au sein de l'Armée suisse, les femmes dans l'Armée suisse, des questions sur votre participation citoyenne et vos opinions et des questions d'ordre général. Chacune devrait vous prendre entre 10 et 15 minutes. Si une question ne vous concerne pas ou si vous êtes dans l'impossibilité d'y répondre, vous pouvez sans autre passer à la suivante. Sur le questionnaire en ligne, si vous manquez de temps, il est possible de le remplir en plusieurs fois en cliquant en bas à gauche.

De préférence, selon vos possibilités, merci de remplir ce questionnaire sur Internet, à l'adresse suivante:

<http://quest-etu-ssp.unil.ch/index.php/492315/lang-fr>

Merci et bon questionnaire !

Stéphanie Monay

Contact et envoi des exemplaires papier du questionnaire :

Stéphanie Monay

Faculté des Sciences sociales et politiques

Géopolis 4340 - Université de Lausanne

1015 Lausanne

+41 21 692 31 29

stephanie.monay@unil.ch

1. Votre parcours au sein de l'Armée suisse

1.1 Actuellement, de quel(s) type(s) est votre service militaire au sein de l'Armée Suisse ? (cochez la ou les cases qui conviennent)

- Personnel de milice
 Militaire de métier
 Militaire contractuelle
 Armée d'active
 Réserve
 Service long
 Service sans arme

1.2 Aujourd'hui, quel est le nombre de jours de service que vous avez réalisé (environs) :

_____jours

1.3 En quelle(s) année(s) avez-vous effectué votre école de recrues ?

1.4 Aujourd'hui, quel est votre statut au sein de l'Armée suisse ?

Merci d'indiquer avec le plus de précision possible sur la page suivante :

- Votre grade : Soldat, appointé, colonel, adjudant sof, brigadier, ...
- L'année d'accession à ce grade
- Votre unité : Forces Terrestres, Forces aériennes, Base logistique de l'armée, ...
- Votre région territoriale (RT) : 1, 2, 3 ou 4.
- Votre service : Justice militaire, Service territorial, Fanfare militaire, ...
- Votre arme : Infanterie, Troupes sanitaires, Troupes d'aide au commandement, ...
- Votre fonction : Explorateur, soldat sanitaire, soldat de défense NBC, ...
- Toutes autres informations que vous estimerez importantes.

Grade	Année	Unité	Service	Arme	RT	Fonction	Commentaires
<i>Ex : Lieutenant</i>	<i>2010</i>	<i>Forces terrestres</i>		<i>Artillerie</i>	<i>3</i>	<i>Topographe d'artillerie</i>	

1.5 Quels évènements importants sont intervenus dans votre parcours militaire ?

Merci d'indiquer :

- Les changements d'incorporation qui sont intervenus dans votre parcours (changements de fonctions,...) et les raisons qui y sont liées (blessure, performances physiques insuffisantes,...).
- Les ajournements et déplacements de service ou les exemptions de service, et les raisons qui y sont liées (grossesse, personne à charge, maladie,...).
- Vos éventuels engagements à l'étranger
- Tout autre évènement que vous jugerez important.

Évènement(s)	Année(s)	Raisons	Commentaires
<i>Ex : réaffectation de fusilier à soldat d'exploitation</i>	<i>2011</i>	<i>Blessure persistante</i>	

1.6 Avez-vous suivi des formations dans le cadre de l'Armée suisse ?

- Oui
 Non

Si oui, merci de préciser :

Certificat(s) ou permis obtenu(s)	Année d'obtention
-----------------------------------	-------------------

1.7 Des événements particuliers vous ont-ils motivée à vous engager au sein de l'Armée suisse ?

- Oui
 Non

Si oui, pouvez-vous indiquer en quelques mots le(s)quel(s) :

1.8 Une ou des personne(s) de votre entourage a-t-elle ou ont-elles joué un rôle quant à votre engagement dans l'Armée suisse ?

- Oui
 Non

Si oui, que représentent ou représentaient ces personnes pour vous (plusieurs réponses possibles) ?

- Conjoint-e/partenaire
 Un-e membre de la famille.

Merci d'indiquer le lien de parenté :

- Ami-e proche
 Collègue de travail – Camarade d'études
 Un-e membre d'une autre organisation dont vous faites partie (club de sport, associations,...).
 Merci d'indiquer quelle organisation :

- Un-e membre du personnel de l'Armée Suisse.
 Merci d'indiquer sa fonction :

- Autres.
 Merci de préciser :

1.9 Pourriez-vous nous préciser, s'il y a lieu, les engagements militaires de votre famille proche ?

Merci d'indiquer avec le plus de précision possible sur la page suivante :

- Le grade : Soldat, appointé, colonel, adjudant sof, brigadier, ...
- L'unité : Forces Terrestres, Forces aériennes, Base logistique de l'armée, ...
- Le service : Justice militaire, Service territorial, Fanfare militaire, ...
- L'arme : Infanterie, Troupes sanitaires, Troupes d'aide au commandement, ...
- La fonction : Explorateur, soldat sanitaire, soldat de défense NBC, ...
- Le statut de l'engagement : Personnel de milice (M), personnel professionnel (P)
- Toutes autres informations que vous estimerez importantes.

Vous pouvez utiliser les cases vides pour d'autres personnes

Famille proche	Grade	Unité	Arme	Fonction	Statut	Commentaires
<i>Exemple</i>	<i>Appointé -chef</i>	<i>Forces terrestres</i>	<i>Artillerie</i>	<i>Topographe d'artillerie</i>	<i>M (personnel de milice)</i>	
Père						
Mère						
Sœur						
Frère						
Conjoint.e/ Partenaire						

1.10 Quelles ont été les réactions de votre entourage proche quant à votre engagement au sein de l'Armée suisse, sur une échelle de 1 à 5 (1=mauvaises ; 2=assez mauvaises ; 3=neutres/indifférence; 4=assez bonnes ; 5=bonnes) ? Entourez ce qui convient.

- Père : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 Ne sait pas
- Mère : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 Ne sait pas
- Conjoint-e/partenaire : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 Ne sait pas
- Ami-e-s proches : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 Ne sait pas
- Au travail/aux études : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 Ne sait pas

Commentaires :

1.11 Faites-vous ou faisiez-vous partie d'une association ou d'une organisation en lien avec l'Armée suisse ? (Exemples : société des officiers du campus universitaire de Lausanne, autres associations spécialisées,...)

- Oui
 Non

Si oui, merci de préciser :

Nom de l'organisation	Année d'entrée

1.12 Pendant votre service militaire, côtoyez-vous régulièrement d'autres femmes ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser qui elle(s) est/sont pour vous ainsi que les activités où vous la/les côtoyez (plusieurs réponses possibles) :

- Supérieure(s)
 Exercices/formation/travail
 Repas/repos/sorties

- Paire(s)

- Exercices/formation/travail
 Repas/repos/sorties

- Subordonnée(s)

- Exercices/formation/travail
 Repas/repos/sorties

- Autres. Merci de préciser :

- Exercices/formation/travail
 Repas/repos/sorties

1.13 Hors de votre service militaire, côtoyez-vous certaines de ces mêmes femmes dont il est question à la question 1.12 ?

- Oui
 Non

2. Les femmes dans l'Armée suisse

2.1 Sur la base de votre expérience personnelle au sein de l'Armée suisse, veuillez indiquer si vous êtes d'accord – plutôt d'accord – plutôt pas d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes :

L'Armée suisse permet aux Suissesses qui s'y engagent...

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Sans avis
...d'acquérir des compétences utiles pour le monde du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...d'acquérir des compétences utiles pour la vie de tous les jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...de se faire des contacts intéressants pour le monde du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...d'occuper une période sans activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...d'y faire une carrière professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...de devenir une citoyenne à part entière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...d'effectuer des tâches traditionnellement réservées aux hommes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...de vivre une expérience unique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...de se forger le caractère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.2 Sur la base de votre expérience personnelle au sein de l'Armée suisse, veuillez indiquer si vous êtes d'accord – plutôt d'accord – plutôt pas d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes :

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Sans avis
L'intégration des femmes dans l'Armée suisse se fait de façon harmonieuse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Armée suisse offre aux femmes de bonnes conditions pour la conciliation vie de famille – vie professionnelle – engagement militaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Armée suisse est une institution particulièrement soucieuse de la question de l'égalité hommes-femmes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Armée suisse a mis en place des mesures satisfaisantes afin de garantir au mieux l'égalité hommes-femmes en son sein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Armée suisse doit se soucier plus que d'autres organisations de la question de l'égalité hommes-femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Armée suisse devrait faire plus de promotion auprès des Suissesses pour qu'elles s'engagent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'instauration d'un barème sportif identique pour les hommes et les femmes lors du recrutement est une bonne chose	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.3 Selon vous, au sein de l'Armée suisse, existe-t-il des inégalités entre les hommes et les femmes dans la répartition des tâches et des responsabilités ?

- Oui
- Un peu
- Non
- Ne sait pas

Commentaires :

2.4 Selon vous, y a-t-il des obstacles à l'accès aux postes à responsabilités pour les femmes dans l'Armée suisse ?

- Oui
- Un peu
- Non
- Ne sait pas

Commentaires :

2.5 Êtes-vous favorable au maintien d'un service militaire obligatoire en Suisse ?

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non
- Sans opinion

Commentaires :

2.6 Seriez-vous favorable à l'instauration d'un service militaire obligatoire également pour les femmes en Suisse ?

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non
- Sans opinion

Commentaires :

2.7 Pensez-vous que les femmes ont les capacités physiques pour s'engager dans tous les secteurs de l'Armée suisse ?

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non
- Sans opinion

Commentaires :

2.8 Pensez-vous que les femmes ont les capacités d'intégrer des unités de combat ?

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non
- Sans opinion

Commentaires :

3. Votre participation citoyenne

Cette partie aborde vos participations citoyennes, vos pratiques et opinions politiques. Comme le reste du questionnaire, vos réponses ne seront utilisées que dans le cadre de cette enquête et seront traitées de manière confidentielle.

3.1 Êtes-vous ou avez-vous été membre d'une association ou d'une organisation (association de quartier, sportive, professionnelle, humanitaire, syndicale, religieuse...) ?

- Oui
 Non

Si oui, merci d'indiquer le nom et le type de l'association. Par exemples : écologiste, parents d'élèves, sportif, humanitaire, défense des droits de l'Homme, féministe, culturel, de quartier, étudiant, professionnelle, conseil de Paroisse...

Nom de l'association	Type d'association	Début	Fin (« 0 » si toujours d'actualité)

3.2 Personnellement, et de manière générale, est-ce que vous vous intéressez à la politique ?

- Beaucoup
 Assez
 Peu
 Pas du tout

3.3 Sur un axe gauche-droite, comment vous définiriez-vous de façon générale ?

- Très à gauche
 A gauche
 Plutôt à gauche
 Au centre
 Plutôt au centre
 Plutôt à droite
 A droite
 Très à droite
 Ne sait pas

3.4 De quel parti politique vous sentez-vous le plus proche ?

3.5 Au contraire, de quel parti politique vous sentez-vous le plus éloignée ?

3.6 Sur une échelle de 1 à 5 (1 représentant une abstention régulière et 5 une participation régulière), à quelle fréquence votez-vous habituellement (entourez ce qui convient) :

- Lors de votations : 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Lors d'élections : 1 - 2 - 3 - 4 - 5

3.7 Participez-vous ou avez-vous participé à des manifestations à caractère politique (meetings électoraux, manifestations de rue,...) ?

- Oui, souvent
 Oui, quelque fois
 Non

3.8 Êtes-vous ou avez-vous été membre d'un parti ?

- Oui
 Non

Si oui, merci de préciser :

Quel(s) parti(s)	Année d'adhésion	Année de sortie (« 0 » si toujours d'actualité)	Raisons qui vous ont fait quitter ce parti

3.9 Êtes-vous ou avez-vous été élue à des mandats politiques ?

- Oui
 Non

Si oui, merci de préciser :

La dénomination du mandat	Étiquette partisane	Niveau: communal, cantonal ou national.		Début	Fin (« 0 » si toujours d'actualité)
		<input type="checkbox"/> Communal	<input type="checkbox"/> Cantonal		
		<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Autres		

3.10 Voici un certain nombre de propositions concernant la société suisse. Pouvez-vous indiquer si vous êtes d'accord – plutôt d'accord – plutôt pas d'accord ou pas d'accord avec chacune d'entre elle ?

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Sans avis
Il faut que la Suisse adhère à l'Union européenne prochainement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'insécurité est un problème de plus en plus important	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il faut augmenter les prestations des assurances sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il y a trop d'immigrés en Suisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'instauration d'un salaire minimum en Suisse est une bonne mesure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.11 Selon votre avis personnel, pouvez-vous indiquer si vous êtes d'accord – plutôt d'accord – plutôt pas d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes :

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Sans avis
Les femmes sont moins intéressées par les positions de pouvoir que les hommes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les femmes ont moins de dispositions à diriger que les hommes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les femmes ont généralement moins de temps à disposition que les hommes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'égalité entre hommes et femmes est aujourd'hui acquise en Suisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les autorités suisses devraient faire plus pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.12 Certaines femmes se disent féministes. Vous, aujourd'hui, vous considérez-vous comme féministe ?

- Oui
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Non
 Ne sait pas

Commentaires :

4. Questions d'ordre général

Cette partie comprend des questions statistiques classiques qui permettront de mesurer la représentativité de cette enquête et de la comparer avec d'autres bases de données statistiques. Elles sont donc importantes, même si elles concernent des aspects plus privés de votre vie. Si vous désirez ne pas répondre à certaines de ces questions, cela n'enlève rien à l'intérêt que je porte à vos réponses précédentes dans ce questionnaire.

4.1 Année de naissance :

4.2 Quelle était votre nationalité à votre naissance ?

- Suisse
 Autre

Merci de préciser laquelle :

En quelle année avez-vous obtenu la naturalisation ?

4.3 De quel canton êtes-vous originaire ou dans lequel avez-vous majoritairement vécu ?

4.4 Veuillez indiquer la/les formation(s) que vous avez achevée(s) :

- École obligatoire
 Apprentissage
 École professionnelle (école de commerce, école de maturité professionnelle,...)
 École préparant à la maturité gymnasiale (gymnase, lycée,...)
 Formation professionnelle supérieure (écoles supérieures, école hôtelière,...)
 Hautes écoles spécialisées (Haute école de gestion, Haute école pédagogique,...)
 Université, École polytechnique
 Autres :

4.5 Si vous êtes encore en formation, veuillez nous indiquer à quel stade vous vous trouvez :

- Apprentissage
 École professionnelle (école de commerce, école de maturité professionnelle,...)
 École préparant à la maturité gymnasiale (gymnase, lycée,...)
 Formation professionnelle supérieure (écoles supérieures, école hôtelière,...)
 Hautes écoles spécialisées (Haute école de gestion, Haute école pédagogique,...)
 Université, École polytechnique
 Autres :

4.6 A l'issue de vos obligations militaires, prévoyez-vous de suivre une formation spécifique ou de vous orienter dans une nouvelle voie professionnelle ?

- Oui
 Non

Si oui, merci de préciser lesquelles :

4.7 Êtes-vous ou avez-vous été active dans la vie professionnelle ?

- Oui
 Non

Si oui, quelles ont été les grandes étapes de votre vie professionnelle (activités rémunérées), de vos 16 ans à aujourd'hui ?

Merci d'indiquer chronologiquement sur la page suivante :

- votre/vos activité(s) rémunérée(s) ainsi que les périodes d'interruption : chômage, maladie prolongée, maternité, longue période militaire, congé sabbatique, décharge pour mandat politique, etc.

- les années de début et de fin de l'activité ; « 0 » indique une activité encore en cours.

- le secteur, par exemples: agriculture, assurance, commerce de détail, construction, horlogerie, informatique, métallurgie, tourisme, etc.

- le taux d'activité.

Indication précise de l'activité	Début	Fin	Secteur	Taux d'activité
<i>Exemple : Peintre en bâtiment</i>	<i>2003</i>	<i>2008</i>		<i>70%</i>
<i>Exemple 2 : 1^{ère} période de chômage</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>		<i>-</i>

4.8 Quelle est la profession principale exercée par (ou qu'exerçaient) vos parents ?

Mère :

Père :

4.9 Quel est votre état matrimonial actuel ?

- Célibataire
 Mariée **Merci d'indiquer l'année :**
 Partenariat enregistré **Merci d'indiquer l'année :**
 Concubinage **Merci d'indiquer l'année :**
 Séparée - Divorcée **Merci d'indiquer l'année :**
 Veuve **Merci d'indiquer l'année :**

4.10 Avez-vous des enfants ?

- Oui
 Non

Si oui, merci de nous en préciser le nombre ainsi que leur année de naissance :

Nombre	Années de naissance

4.11 Pourriez-vous nous indiquer quel est votre revenu personnel actuel par mois ? (Revenu mensuel brut)

- Moins de 2'000
 De 2'001 à 4'000
 4'001 à 6'000
 De 6'001 à 8'000

4.12 Appartenez-vous à une religion ou confession ?

- Oui
 Non

Si oui, laquelle ?

- Protestante
 Catholique
 Juive
 Musulmane
 Autres

4.13 A quelle fréquence vous rendez-vous à un lieu de culte ou autres évènements liés à votre confession ?

- Seulement lors d'occasions spéciales (mariages, enterrements,...)
 Une fois par an
 Plusieurs fois par an
 1 à 2 fois par mois
 1 fois par semaine
 Plusieurs fois par semaine
 Jamais

Merci d'avoir pris part à ce questionnaire !

Si vous avez des remarques ou des suggestions quant à ce questionnaire, vous pouvez m'en faire part ici :

Grille d'observations

Grille d'observation inspirée de la « Fiche technique : Comment observer ? De la « table rase » à la construction d'une grille d'observations » d'Anne Revillard²⁰¹⁵.

- **Lieu :**
 - Où se trouvent les infrastructures réservées aux femmes (baraquements/douches/vestiaires) ? Comment se présentent-elles (description/comparaison avec les baraquements des hommes) ? Comment y accède-t-on ? La non-mixité dans ces espaces est-elle rigoureusement respectée ?
 - Y a-t-il d'autres espaces principalement occupés par les femmes militaires ? Quels sont-ils ? Quels en sont les usages ? Quelles occupations ?
 - Y a-t-il des espaces exclusivement occupés par les hommes ? Quels sont-ils ? Quels en sont les usages ? Quelles occupations ?
 - Où et comment les différent.e.s acteur.trice.s se placent/se regroupent ?
- **Personnes :**
 - Relations enquêtrice-enquêté.e.s
 - Effectifs
 - Caractéristiques apparentes/profils : sexe, âge, ethnie, signes d'appartenance sociale, comportements, fonctions, grades, langue, aisance, ...
 - *Hexis* corporelle : féminité/masculinité (maquillage, vernis, coiffure, ornements, ...), posture physique, timbre de voix, performances physiques, manières de se tenir, de se déplacer, ...
- **Les activités :**
 - Répondent-elles à des règles formelles ? Quelles sont-elles ? (Très certainement, mais :) En comparant le déroulement effectif de l'activité à ces règles : quelle marge de manœuvre ?
- **Qui fait quoi :**
 - Y a-t-il une ou des activités centrales/valorisées ?
 - Qui est au centre de cette/ces activités ?
 - Y a-t-il une ou des activités secondaires/dévalorisées ?
 - Qui est au centre de cette/ces activités ?
 - Quels sont les rôles remplis par les différentes personnes ?
 - Y a-t-il une division du travail ? Selon quels critères ?
 - Sexe
 - Age, région linguistique (langue), ethnie, statut, ...
 - Grade, fonction, ancienneté, ...
 - Qui est en charge de l'exercice ? Qui transmet les directives ?
 - Prise de parole : durée, manière (ton, timbre, ...), quelle écoute ?

[Être particulièrement attentive aux différences de traitement, de manière d'être, de faire entre femmes et hommes sur le terrain.]

- **Interactions entre les sexes : rapports sociaux de sexe/rapports de domination/rapports de séduction :**
 - Entre pair.e.s (même grade/même fonction)
 - Entre subordonnées et supérieurs
 - Entre supérieures et subordonnés
- **Interactions entre d'autres variables : rapports de domination :**
 - Age, ethnie, région linguistique, grade, fonction, statut, ...

²⁰¹⁵ Anne Revillard, « Fiche technique : Comment observer ? De la « table rase » à la construction d'une grille d'observation », *Enseignement*, site personnel, p. 2. URL : <http://annerevillard.files.wordpress.com/2013/12/fiche-technique-comment-observer.pdf>. État au 23.05.2014.

[Ne pas oublier les « règles » militaires qui entourent les interactions et définissent notamment la répartition des tâches. Comparer le déroulement effectif par rapport à ces règles et avoir une attention particulière aux moments où ces règles peuvent être plus « lâches » (sorties, phases de repos, repas,...). Bref, éviter le biais du « juridisme »²⁰¹⁶]

- **Institution :**

- Quelles valeurs, symboles, croyances se donnent à voir ?
- Quels sont les décalages entre le discours d'institution et les pratiques ?
- Quels sont les décalages entre le discours d'institution et les discours des acteur.trice.s ?

²⁰¹⁶ Soit « [le risque] lié à la prétention d'expliquer les comportements des enquêtés à partir de la seule description modélisée de leurs « rôles » dans le milieu observé ». Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, « L'observation directe », in Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 162-163.

ANNEXES

Annexe 1 : Annexe méthodologique – Enquête ethnographique

Cette annexe méthodologique donne une vision synoptique du matériau empirique collecté durant ma recherche. Elle présente les différents espaces militaires investis et donne des détails sur les modalités d’observation. Elle précise également la constitution de mon corpus d’entretiens et la manière dont ceux-ci ont été menés. Cette annexe vise *in fine* à valoriser le travail ethnographique réalisé et à informer sur la qualité de l’insertion sur le terrain, tout en éclairant les contraintes rencontrées.

Temporalité, méthodes et matériau : tableau synthétique

Temporalité	Méthodes	Matériau	Quelques chiffres
Septembre 2012 – Mai 2022	Analyse documentaire	Sources : documentation générique sur l’institution et le service militaire ; documentation spécifique pour et sur les femmes militaires ; règlements et bases légales ; supports de communication de l’institution ; Fonctionnement de l’institution ; discours d’institution, en particulier sur les femmes militaires ; modalités de prise en charge des membres féminines.	22 numéros <i>Info-FDA</i> – env. 440p. ; <i>Revue militaire suisse</i> 1939-2018 – env. 888 numéros ; <i>Bréviaire, l’armée en bref</i> – 96p. ; <i>Règlement de service de l’armée (RSA)</i> – 48p.
Juin 2014 – Novembre 2014	Questionnaire	Quatre parties – 46 questions – en allemand et en français ; Parcours au sein de l’Armée suisse ; opinions sur des questions relatives aux femmes dans l’Armée suisse ; engagements citoyens, positionnements et opinions politiques ; caractéristiques sociales.	1’035 femmes militaires sollicitées : 800 alémaniques, 190 romandes, 45 tessinoises ; 333 cas exploitables ; Taux de réponse 32%.
Janvier 2014 – Janvier 2018	Observations	Dix espaces militaires investis : deux centres de recrutement ; huit écoles de recrues.	29 jours – 264 heures d’observation 4 cycles de recrutement ; 21 femmes suivies du recrutement à l’ER ; Échanges avec 151 femmes et 38 hommes militaires.
Juillet 2014 – Janvier 2017	Entretiens informatifs	Neuf entretiens informatifs avec des cadres de l’Armée suisse ; Fonctionnement de l’institution, éclairage sur les processus institutionnels ; discours d’institution officiel et officieux, en particulier sur les femmes militaires ; modalités de prise en charge des membres féminines.	4 femmes et 5 hommes cadres ; Durée : entre 30 minutes et 3 heures.

Septembre 2014 - Juin 2020	Entretiens sociologiques	Entretiens biographiques de type semi-directifs ; Trajectoires et socialisations ; parcours familiale, affectif, scolaire, professionnel, sportif et politique ; expériences et parcours militaires ; dimensions objectives et subjectives des carrières sociales et militaires des individus.	44 femmes militaires sollicitées ; 16 sans réponse – 3 refus ; 25 entretiens réalisés : 13 alémaniques, 12 romandes ; 3 entretiens écartés du corpus (langue) ; 22 entretiens exploitables ; Durée : entre 1h15 et 3h15.
----------------------------------	--------------------------	---	---

Observations

10 espaces militaires différents ont été investis par la recherche : deux centres de recrutement et huit écoles de recrues. J'ai exploré quatre places d'arme rattachées à l'infanterie, une aux troupes sanitaires, une aux troupes du sauvetage, une à l'aviation et une à la logistique.

Espaces	Armes	Durée	Modalités	Accès
Centre de recrutement 1	-	6 jours 3x2 jours 72 heures	Accompagnement du groupe des femmes candidates ; Accès libre aux espaces ; Accès libre aux candidates et au personnel militaire.	Séances d'information ; Tests sportifs ; Entretiens informels avec des cadres masculins (4) ; Entretiens informels avec des cadres féminines (3) ; Entretiens informels avec des candidates (47) ; Entretiens d'affectation des candidates (46) ; Rapports des nombres (séances des cadres).
Centre de recrutement 2	-	3 jours 1x3 jours 28 heures	Accompagnement du groupe des femmes candidates ; Accès libre aux espaces ; Accès libre aux candidates et au personnel militaire ; Logée en caserne ; Participation au test sportif.	Séances d'information ; Tests sportifs ; Entretiens informels avec des cadres masculins (3) ; Entretiens informels avec des cadres féminines (2) ; Entretiens informels avec des candidates (25) ; Entretiens d'affectation des candidates (19) ; Entretiens d'affectation d'astreints (26).
ER d'infanterie 1	Infanterie	4 jours 1x2 jours 2x1 jour 26 heures	Prise en charge par des cadres ; Accès limité aux espaces ; Accès sous surveillance aux femmes militaires.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (10) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (8) ; Interactions formelles et informelles entre militaires masculins et féminines ; Instruction de base ; Instruction militaire donnée par des femmes ; Cérémonie de remise de grades ; Visite des espaces réservés aux femmes.

ER sanitaire	Sanitaire	4 jours 1x2 jours 2x1 jour 39 heures	Prise en charge par des cadres puis progressivement accès et déplacements libres ; Accès libre aux femmes et au personnel militaire.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (31) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (11) ; Interactions formelles et informelles entre militaires masculins et féminines ; Accueil des nouvelles recrues ; Instruction de base ; Instruction militaire donnée par des femmes ; Exercices sportifs ; Annonce des avancements ; Seconds entretiens d'avancement avec des femmes (5) ; Militaires en sortie ; Visite des espaces réservés aux femmes.
ER sauvetage	Sauvetage	1 jour 12 heures	Accès libre aux espaces ; Accès libre aux femmes et au personnel militaire.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (3) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (2) ; Interactions formelles et informelles entre militaires masculins et féminines ; Instruction de base liée à la fonction ; Visite des espaces réservés aux femmes.
ER d'infanterie 2	Infanterie	2 jours 2x1 jour 9 heures	Accès limité aux espaces ; Accès libre aux femmes militaires ; Accès limité au personnel militaires.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (7) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (1) ; Interactions formelles et informelles entre militaires féminines ; Instruction militaire donnée par des femmes ; Visite des espaces réservés aux femmes.
ER d'infanterie 3	Infanterie	2 jours 1x2 jours 21 heures	Prise en charge par un cadre puis accès et déplacements libres ; Déplacements avec la troupe ; Accès libre aux femmes et au personnel militaire.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (1) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (3) ; Interactions formelles et informelles entre militaires masculins et féminines ; Instruction de base liée à la fonction ; Exercices sportifs ; Conduite de véhicule militaire par des femmes ; Visite des espaces réservés aux femmes.
ER d'infanterie 4	Infanterie	2 jours 1x2 jours 22 heures	Accès libre aux espaces, aux femmes et au personnel militaire.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (1) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (3) ; Interactions formelles et informelles entre militaires masculins et féminines ; Instruction de base liée à la fonction ; Exercices sportifs ; Conduite de véhicule militaire par des femmes militaires ; Visite des espaces réservés aux femmes militaires.

ER d'aviation	Forces aériennes	3 jours 1x1 jour 1x2 jours 20 heures	Accès libre aux espaces ; Accès libre aux femmes et au personnel militaire ; Logée en caserne.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (3) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (5) ; Interactions formelles et informelles entre militaires masculins et féminines ; Instruction militaire donnée par des femmes ; Données d'ordre par des femmes ; Gestion administrative par des femmes ; Séances de gestion de la caserne ; Militaires en sortie ; Visite des espaces réservés aux femmes.
ER CCSVA ²⁰¹⁷	Logistique	2 jours 2x1 jour 15 heures	Prise en charge par une cadre ; Accès limité aux espaces Accès limité aux femmes et au personnel militaire.	Entretiens informelles avec des femmes militaires (18) ; Entretiens informels avec des cadres masculins (3) ; Interactions formelles et informelles entre militaires masculins et féminines ; Instruction de base liée à la fonction ; Instruction militaire donnée par des femmes ; Données d'ordre par des femmes ; Gestion administrative par des femmes ; Visite des espaces réservés aux femmes.

Mes observations sont principalement des observations directes et non-participantes, soit une technique de récolte de données empiriques où la sociologue observe un collectif social sans en être membre, sans intervenir dans ses activités. Si je peux faire un rapprochement avec les niveaux narratifs dans la littérature, ma position d'observatrice s'apparente à une posture de narratrice-témoin, qui surplombe l'action : je témoigne des espaces, pratiques, échanges, interactions auxquelles j'ai assisté sans en être l'un des personnages principaux. Néanmoins, à travers mes interactions et mes échanges avec les acteurs et actrices du terrain (discussions informelles, questions, regards, etc.), et du fait que ma présence est perçue de toutes et tous – étant en tenue civile (et étant une femme) –, j'ai une influence sur les scènes qui se jouent devant moi. Cependant, chacun des espaces sillonnés m'a réservé des modalités d'observation différentes. J'ai pu par exemple, lors d'un cycle de recrutement, m'essayer aux tests sportifs avec les candidates au service militaire. De plus, les modalités d'observation ont pu aussi évoluer dans un même espace à force d'insertion et de présence : la prise en charge de l'enquêtrice s'est alors assouplie grâce à cette présence répétée et au développement d'une relation de confiance avec la hiérarchie locale.

²⁰¹⁷ Centre de compétences du service vétérinaire et des animaux de l'armée.

Corpus d'entretiens

Les femmes militaires rencontrées sur le terrain des observations ont ensuite été contactées afin de réaliser un entretien. Mon corpus est composé de 22 entretiens biographiques. Un des entretiens, celui de Funda, a été réalisé plus tardivement afin d'inclure dans mon corpus une trajectoire de désengagement. Le corpus d'enquêtées est constitué de dix alémaniques et de douze romandes. Trois entretiens avec des femmes militaires alémaniques ont été écartés du corpus car je n'ai pas pu les mener de manière satisfaisante : les enquêtées s'exprimaient trop souvent dans un dialecte suisse-allemand que je ne maîtrisais pas, et ce malgré mes multiples demandes pour échanger en *Hochdeutsch*. Parmi les 44 femmes militaires sollicitées, j'ai essuyé trois refus et 16 invitations n'ont pas eu de réponse malgré des relances par e-mail, par messagerie et appel téléphoniques.

Les entretiens ont été réalisés dans des contextes différenciés. Idéalement, je cherchais à réaliser les entretiens au domicile des enquêtées, en dehors du cadre militaire, afin de collecter des informations sur leur lieu d'habitation (type d'habitat, de quartier, meubles et décoration, etc.) qui peuvent constituer des indicateurs supplémentaires de leurs caractéristiques sociales. Cependant, j'ai dû jongler avec plusieurs contraintes. D'abord, les hiérarchies locales ont pu parfois m'imposer de réaliser mes entretiens dans le cadre militaire, durant mes observations ; cela a été le cas au sein des ER d'infanterie 1 et 2. Aussi, en raison d'un agenda chargé, des enquêtées engagées professionnellement et/ou au bénéfice d'un certain grade, m'ont demandé de réaliser leur entretien sur les places d'arme. Dans ces cas de figure, j'ai néanmoins pu profiter de conditions suffisamment confortables permettant la discrétion nécessaire pour collecter un matériau de qualité. Pour les autres enquêtées, j'ai remarqué qu'elles n'étaient pas très ouvertes à m'accueillir chez elles car elles vivaient souvent au domicile parental du fait de leur jeune âge. Outre le fait que cela occasionnait ce que j'ai identifié comme une certaine gêne chez elles, cette situation ne garantissait pas la tranquillité et confidentialité nécessaires à cet exercice. De fait, si j'ai pu réaliser l'entretien de Marie à son domicile parental, celui-ci a été interrompu par l'arrivée de sa mère²⁰¹⁸. C'est ainsi que la plupart des entretiens a été réalisé dans un café proche du domicile des enquêtées.

Les entretiens biographiques sont de type semi-directifs et ont été menés sur la base d'un guide élaboré avec une consigne de départ invitant à la narration et appuyée par un dispositif de relances adaptées aux profils et informations précédemment collectées sur les enquêtées *via* les observations et les échanges informels. Ils abordent leurs trajectoires et socialisations avant l'engagement, ainsi que le détail de leurs expériences et parcours militaires en cours, de même que leurs parcours familial, scolaire, professionnel, affectif ainsi que leurs loisirs. Explorer ces diverses dimensions implique que les entretiens sont conséquents : entre 1h15 pour le plus court, jusqu'à 3h15 pour le plus long. Le tableau ci-dessous indique les caractéristiques générales du corpus d'enquêtées, et précise le lieu de l'entretien.

²⁰¹⁸ J'ai pu cependant interagir avec elle sur l'engagement militaire de sa fille, ce qui a pu amener des éléments intéressants à l'analyse. Il faut savoir faire matériau de toutes contraintes de terrain.

	Âge	Canton	Diplôme	Profession	Origines sociales	Arme	Fonction militaire	Grade	Entretien
<i>Alémaniques</i>									
Agathe	23	ZH	École obligatoire Échec en maturité gymnasiale Apprentissage en cours d'assistante en soin et santé communautaire	Militaire contractuelle	Moyennes supérieures	Infanterie	Soldate échelon de conduite	Sergente	Dans un café
Camille	22	LU	Maturité gymnasiale Étudiante à l'université	Militaire contractuelle Auxiliaire de sécurité	Moyennes	Logistique	Conductrice de chien	Lieutenante	Dans un café
Déborah	25	ZG	Apprentissage	Peintre en bâtiment	Moyennes inférieures	Infanterie	Soldate de sûreté d'aérodrome	Appointée- cheffe	Dans l'espace militaire
Denis	22	TG	Apprentissage	Ramoneuse	Moyennes inférieures	Infanterie	Soldate de sûreté	Appointée- cheffe	Dans l'espace militaire
Jasmina	20	BC	Maturité gymnasiale	Sans emploi	Moyennes supérieures	Sanitaire	Soldate sanitaire	Sergente- cheffe	Dans un café
Jeanne	24	SO	Tertiaire (hautes écoles) Étudiante EPF	Sans emploi / en formation	Aisées	Aviation	Soldate d'aviation	Sergente- majore cheffe	Dans un café
Manon	19	BE	Apprentissage	Mécanicienne sur cycles Au chômage	Populaires	Infanterie	Soldate échelon de conduite	Soldate	Dans l'espace militaire
Pamina	22	SG	Maturité gymnasiale	Militaire contractuelle	Moyennes	Logistique	Soldate du train	Lieutenante	Dans un café
Safia	25	FR	Apprentissage	Assistante en médecine vétérinaire Militaire contractuelle	Populaires	Logistique	Soldate vétérinaire	Lieutenante	Dans l'espace militaire
Shana	21	ZH	Apprentissage	Employée de commerce	Moyennes supérieures	Infanterie	Soldate de sûreté	Soldate	Dans l'espace militaire

<i>Romandes</i>									
Adélaïde	19	VS	École obligatoire Formation d'instructrice de fitness	Sans emploi / en formation	Moyennes inférieures	Infanterie	Soldate échelon de conduite	Appointée- cheffe	Dans l'espace militaire
Agnès	22	NE	Maturité professionnelle Stage d'assistante secrétaire médicale	Sans emploi / en formation	Moyennes inférieures	Infanterie	fantassine sanitaire d'unité/C1	Appointée- cheffe	Dans un café
Charlotte	20	GE	Maturité gymnasiale	Sans emploi	Moyennes supérieures	Sauvetage	Soldate de sauvetage	Appointée- cheffe	Au domicile parental
Fiona	20	GE	Maturité gymnasiale	Sans emploi	Aisées	Génie	Soldate de transmission	Soldate	Dans un café
Funda	25	GE	Certificat de culture générale option santé	Au chômage	Populaires	Sanitaire Service civil	Ex-soldate sanitaire Civiliste	Ex-soldate	Dans un café
Inès	21	VD	Apprentissage	Assistante en pharmacie	Populaires	Sanitaire	Soldate sanitaire	Soldate	Dans un café
Laura	34	VD	Tertiaire (hautes écoles)	Juriste Militaire professionnelle	Aisées	Aviation	Soldate d'aviation	Capitaine	Dans l'espace militaire
Margaux	27	FR	Tertiaire (hautes écoles)	Chargée de communication Militaire contractuelle	Moyennes supérieures	Aviation	Soldate de sauvetage	Lieutenante	Dans un café
Marie	20	VD	Apprentissage	Employée de commerce	Moyennes supérieures	Logistique	Soldate vétérinaire	Soldate	Au domicile parental
Muriel	20	JU	Apprentissage	Gestionnaire du commerce de détail Auxiliaire de sécurité	Populaires	Logistique	Soldate vétérinaire	Soldate	Dans un café
Natalie	22	VD	Apprentissage	Horticultrice	Moyennes inférieures	Logistique	Sonductrice de chien/C1	Soldate	Dans un café
Sanita	24	VD	Maturité gymnasiale	Employée administrative (CDD)	Populaires	Infanterie	Soldate de sûreté d'aérodrome	Soldate	Dans l'espace militaire

Les caractéristiques militaires correspondent à celles effectives au moment de l'entretien.

Le tableau ci-dessous indique où se situent les enquêtées quant aux espaces militaires investis.

Espaces militaires	Enquêtées
Centre de recrutement 1	Adélaïde, Agnès, Fiona, Inès, Margaux, Muriel, Sanita
Centre de recrutement 2	-
ER d'infanterie 1	Adélaïde, Agathe, Manon
ER sanitaire	Inès, Jasmina
ER sauvetage	Charlotte
ER d'infanterie 2	Déborah, Denise, Sanita, Shana
ER d'infanterie 3	Agnès
ER d'infanterie 4	-
ER d'aviation	Jeanne, Laura, Margaux
ER CCSVA ²⁰¹⁹	Camille, Marie, Natalie, Pamina, Safia
Hors espaces militaires	Funda

²⁰¹⁹ Centre de compétences du service vétérinaire et des animaux de l'armée.

Annexe 2 : Scrutins populaires importants concernant l'Armée suisse – fin années 80 à 2016

Date	Intitulé	Type	Initiant.e.s / référendaires	Objectifs principaux	Résultat
05.04.1987	Demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires	Initiative populaire	Parti socialiste suisse	Les crédits d'engagement du Département militaire fédéral doivent être soumis au peuple	Rejetée
26.11.1989	Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix	Initiative populaire	GSsA ²⁰²⁰	Suppression de l'armée	
06.06.1993	40 places d'armes ça suffit ! L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement	Initiative populaire	ARNA ²⁰²¹	Interdire l'expansion des infrastructures militaires	Rejetée
06.06.1993	Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat	Initiative populaire	GSsA	Pas d'achat de nouveaux avions de combat jusqu'en 2000	Rejetée
08.06.1997	Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre	Initiative populaire	Parti socialiste suisse	Interdire l'exportation et le transit de matériel de guerre par la Suisse	Rejetée
26.11.2000	Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)	Initiative populaire	Comité ad-hoc	Réduire de moitié les crédits alloués à la Défense	Rejetée
10.06.2001	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement)	Référendum	GSsA ASIN ²⁰²²	Armement des unités engagées pour la promotion de la paix à l'étranger	Acceptée
10.06.2001	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Coopération en matière d'instruction)	Référendum	ASIN	Conclusion avec d'autres Etats de conventions internationales sur la coopération en matière d'instruction	Acceptée
02.12.2001	Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée	Initiative populaire	GSsA	Suppression de l'armée	Rejetée
02.12.2001	La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)	Initiative populaire	GssA	La Suisse entretient un service civil pour la paix (SCP) comme instrument d'une politique active de paix.	Rejetée
18.05.2003	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM)	Référendum	Comité « Pour une armée de milice responsable »	Réforme de l'Armée suisse dite « Armée XXI »	Acceptée

²⁰²⁰ Groupe pour une Suisse sans Armée.

²⁰²¹ Aktionsgruppe zur Rettung von Neuchlen-Anschwilen

²⁰²² Action pour une Suisse indépendante et neutre.

18.05.2003	Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)	Référendum	Comité « Pour une protection civile efficace »	Réforme de la protection de la population	Acceptée
24.02.2008	Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques	Initiative populaire	Helvetia Nostra	En temps de paix, les exercices militaires impliquant des avions de combat à réaction sont interdits dans les zones de détente touristiques	Rejetée
29.11.2009	Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre	Initiative populaire	Comité ad-hoc	Interdire totalement l'exportation, le transit, le courtage et le commerce de matériel de guerre et de biens militaires spéciaux	Rejetée
13.02.2011	Pour la protection face à la violence des armes	Initiative populaire	Comité ad-hoc	Les armes militaires ne sont pas emportées au domicile des conscrit.e.s mais conservée dans des locaux sécurisés de l'armée.	Rejetée
22.09.2013	Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire	Initiative populaire	GSsA	Fin du service militaire obligatoire, remplacé par un service civil volontaire	Rejetée
18.05.2014	Loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen)	Référendum	Parti socialiste suisse Les Verts Verts libéraux GSsA	Achat d'avions de combat	Rejetée
25.09.2016	Loi fédérale sur le renseignement	Référendum	Alliance de représentants de la Jeunesse socialiste, des Verts et du PS et plusieurs autres organisations.	Droit à la récolte d'information dans la sphère privée par le Service de renseignement de la Confédération	Accepté

Annexe 3 : Tableau historique FDA

Année	Système / Réforme	Organisation / Statut	Fonctions ouvertes	Grades ouverts	Armement	Instruction combat / armes collectives	Recrutement	ER	ESOF	ESOF sup.	EOF
1903		Arrêté sur l'aide volontaire à des fins de guerre. Service Croix-Rouge.	Service militaire des infirmières								
1934		Le Conseil fédéral étend la défense aérienne passive à « tout le monde » ²⁰²³ , y compris les citoyennes suisses									
1939	Service actif	Ouverture du Service complémentaire aux femmes par voie d'ordonnance du Conseil fédéral Appel du Conseil fédéral auprès des femmes et des hommes pour le service complémentaire volontaire.	Santé, administratif, communications, automobiles, équipement et habillement, service d'assistance.								
1940		Directives pour l'organisation du Service complémentaire féminin (SCF). Ouvert aux femmes « indépendantes » ²⁰²⁴	Fonctions de soutien. SC DCA, sanitaire, intellectuel, administratif, publications, de liaison, service motorisé, d'équipement et d'habillement, cuisine, poste de campagne, d'assistance. Objectif : libérer des hommes pour les troupes combattantes.	Avancement propre au SCF.				Cours d'introduction de 13 jours			

²⁰²³ « Jedermann ». Armée suisse, « Der Frauenhilfsdienst (FHD) von den Anfängen bis 1985 », Dokumentation über Frauen in der Armee – Geschichte/Frauenhilfsdienst (FHD), 1939-1985, état au 01.12.2008, p. 1.

²⁰²⁴ Les femmes ayant des obligations familiales ou professionnelles sont intégrées dans le Service complémentaire féminin civil.

1945	Fin du service actif	SCF menacé de dissolution		Les SCF en uniforme obtiennent le droit de porter les insignes de grade du SCF en fonction.							
1946		1 ^{ère} femme nommée cheffe de service SCF (Hedwig Schudel)									
1948		Ordonnance du Conseil fédéral sur le SCF – 1 ^{ères} bases juridiques du SCF	Classes de fonction : SCF, chef de groupe, chef de cuisine, comptable, intendante, chef de service, chef de colonne, chef SCF.								
1949											
1950											
1951-1953		Poste de chef.fe de service SFC inoccupé pendant deux ans									
1959		Article sur la protection civile met un terme à l'obligation des femmes d'accomplir un service au sein de la défense aérienne									
1962	Armée 61										
		Service complémentaire féminin (SCF)				Pas d'instruction de combat ni aux armes collectives		Avant 1977 : Cours d'introduction SCF de 2 puis de 3 semaines			
1973											
1977											
1978											
1981											
1984											

1985		Le Conseil fédéral édicte l'ordonnance sur le Service féminin de l'armée (SFA)		Chef de groupe ou chef de cuisine (sof) Comptable ou intendante (sof sup) Chef de service ou chef de colonne de différents échelons (of)					Jusqu'en 1985 : Cours de cadres I SCF d'1 puis de 2 semaines	Jusqu'en 1985 : instruction des intendantes au cours de cadres I-A de 2, puis 3 semaines, et des comptables au CC I pour compt SCF intégré à l'E four ordinaire de 5 semaines	Jusqu'en 1985 : cours de cadres II de 3 semaines
1986		Service féminin de l'armée (SFA)	Une douzaine de fonctions. Service auto, service de la poste de campagne, service administratif, service sanitaire, service de cuisine, service d'assistance, service d'alerte, service de transmission, service des pigeons-voyageurs. Dans l'aviation/DCA : service de repérage et de signalisation d'avions, radar et service de transmission.	Tous les grades de sof et d'of jusqu'à celui de brigadier. Les insignes de grades sont les mêmes que ceux des militaires masculins.				ER SFA de 4 semaines	« Les conditions de promotion furent raisonnablement ajustées aux services d'avancement des hommes » ²⁰²⁵ ESOF SFA de 3 semaines	« Les conditions de promotion furent raisonnablement ajustées aux services d'avancement des hommes » ²⁰²⁶ Formation de sgtm à l'E sgtm SFA de 3 semaines / formation de four avec les cand four masculins de 5 semaines	« Les conditions de promotion furent raisonnablement ajustées aux services d'avancement des hommes » ²⁰²⁷ Formation de lt à l'EO SFA de 4 semaines
1990					Jusqu'en 1990 : pas de possibilité d'être armée		Jusqu'en 1990 : recrutements séparés			La formation des sgtm se fait avec les cand sgtm masculins de 5 semaines	
1991			Jusqu'en 1991 : 10 fonctions seulement, principalement dans le domaine de la logistique		Armement volontaire avec le pistolet/ cours pistolet de 3 jours. Ouverture		Recrutements en même temps que les hommes par des officiers de				

²⁰²⁵ Germaine Seewer, « Du SC à l'of EMG », *Info-FDA*, n°3, 2003, p. 12.

²⁰²⁶ Germaine Seewer, « Du SC à l'of EMG », *Info-FDA*, n°3, 2003, p. 12.

²⁰²⁷ Germaine Seewer, « Du SC à l'of EMG », *Info-FDA*, n°3, 2003, p. 12.

					« pour leur protection personnelle » 2028		recrutement féminins.				
1992		Mise en place du service civil (service de remplacement)	Instruction possible comme pilote d'hélicoptère						ESOF SFA de 4 semaines 1ers essais de paiement de galons des femmes hors des ER SFA	1ers essais de paiement de galons des femmes hors des ER SFA	Formation de lt à l'EO SFA de 6 semaines 1ers essais de paiement de galons des femmes hors des ER SFA
1993			Premières candidates-pilotes					Premiers essais d'ER mixtes (transport)			
1994											
1995	Armée 95	Office Femmes dans l'armée (FDA) Ordonnances sur le SFA abrogées et législation spécifique aux femmes abandonnée. Législation ordinaire avec quelques exceptions.	Plus de 80 fonctions. En principe, toutes les fonctions sans « mission de combat ». Toutes les fonctions de la logistique et de l'aide au cmdt. Pas de formation dans les domaines de l'infanterie, de l'artillerie, des troupes mécanisées et légères, des troupes de forteresse et dans la DCA.	Avancement analogue aux hommes.	Armement volontaire avec le pistolet. Instruction donnée à l'ER		Recrutements mixtes de 1 jour Critères physiques spéciaux pour les femmes	ER mixtes de 8, 11 ou 15 semaines selon les fonctions/exceptions. Instruction analogue hormis des exigences physiques à 80% de celles posées pour les hommes.	ESO mixtes de 6 ou 4 semaines. Durée analogue aux hommes.	Durée analogue aux hommes.	Formation de lt avec fonction de cmdt (chef de sct) dans des EO mixtes de 16 semaines ; Formation de lt dans des fonctions techniques dans des EO mixtes de 9 semaines. Durée analogue aux hommes.
1996		Dissolution de la Société des officiers FDA									
1997								Possibilité d'une ER de 8 semaines réduite à 5 fonctions	Formation de sof généralisée dans les ESOF mixtes de 6 semaines	Service pratique établi à la même durée que les hommes (12 semaines au lieu de 9)	Durée de formation de lt généralisée à 16/17 semaines comme pour les hommes
1998					Armement volontaire avec le pistolet ou le						

²⁰²⁸ Timetable, *Info-FDA*, n°3, 2003, p. 28.

					fusil d'assaut selon la fonction exercée (finalités limitées : autoprotection et instruction jusqu'à un certain point)						
1999		Même uniforme (couleur) pour femmes et hommes									
2000					Armement volontaire avec le pistolet ou le fusil d'assaut selon la fonction exercée (plus de possibilité de choisir l'un ou l'autre). Conception de la défense étendue au groupe d'appartenance	Instruction de combat selon la fonction exercée. Instruction possible à la grenade à main pour les volontaires. Pas d'instruction aux armes collectives.					
2001				1 ^{ère} femme au grade d'officier d'EMG							
2002											
2003											
2004	Armée XXI	Plus d'organe spécifique hormis une responsable du recrutement des femmes	En principe, toutes les fonctions sont ouvertes aux femmes	Tous les grades sont ouverts aux femmes.	Armement généralisé selon leur fonction. Le service non armé doit faire l'objet d'une demande. Analogue aux hommes.	Plus de limitation à l'instruction de combat ni aux armes collectives.	Recrutements mixtes de 2 à 3 jours. Barèmes physiques différenciés (20% d'exigence en moins ²⁰²⁹)	Instruction généralisée, même durée que pour les hommes, 18 ou 21 semaines	Analogue à celle des hommes	Analogue à celle des hommes	Analogue à celle des hommes
2005		Suppression du poste de chef.fe FDA									

²⁰²⁹ Clara Martin Cafilisch, « La juste femme à sa juste place », *Info-FDA*, n°1, 2003, p. 12.

2007							Même barème d'appréciation sportive pour les affectations que les hommes. Barèmes différenciés pour la distinction sportive.				
2018	Dév. de l'Armée (DEVA)	Pas de modification/ évolution concernant spécifiquement les femmes. Débat et essais sur la mise en œuvre d'une journée d'informations obligatoire pour les femmes.									

Annexe 4 : Effectifs Femmes dans l'Armée suisse - 1939-2018

Année	Système / Réforme / Organe des femmes militaires	Inscrites	Déclarées aptes	Instruites
1939	Service actif / SCF		DM	
1945	Fin du service actif / SCF		DM	Jusqu'en 1945 : env. 20'000 femmes instruites au SCF
1949		393	DM	137
1950		735	DM	385
1951		580	DM	503
1952		307	DM	257
1953		780	DM	241
1954		549	DM	515
1955		335	DM	365
1956		482	DM	280
1957		324	DM	344
1958		344	263	245
1959		345	301	255
1960		299	212	190
1961		300	264	215
1962	Armée 61	364	261	230
1963		363	270	254
1964		343	254	269
1965		303	268	245
1966		229	197	224
1967		192	215	151
1968		173	144	149
1969		173	132	137
1970		158	99	101
1971		208	198	149
1972		164	122	146
1973		181	160	70
1974		215	188	88
1975		280	175	218
1976		377	282	219
1977		459	367	324
1978		460	311	359
1979		418	366	323
1980		528	374	326
1981		644	518	420
1982		457	474	436
1983		427	385	380
1984		335	322	335
1985		221	227	254
1986	SFA	261	203	187
1987		202	147	186
1988		171	157	138
1989		100	106	122
1990		97	83	95
1991		77	55	63
1992		114	102	64
1993		106	90	74
1994		101	92	93
1995	Armée 95 / FDA	99	92	52
1996		142	100	72
1997		165	132	88
1998		185	130	102
1999		184	149	126
2000		174	130	109
2001		198	146	109
2002		202	156	124
2003		303	123	121
2004	Armée XXI	279	142	152
2005		271	139	138
2006		251	158	132
2007		200	127	127
2008		149	124	88
2009		200	90	89
2010		152	108	82

2011		173	118	98
2012		212	107	77
2013		245	151	DM
2014		211 ²⁰³⁰	165 ²⁰³¹	DM
2015		191 ²⁰³²	136 ²⁰³³	DM
2016		249 ²⁰³⁴	184 ²⁰³⁵	DM
2017		406 ²⁰³⁶	280 ²⁰³⁷	250 ²⁰³⁸
2018	Développement de l'Armée (DEVA)	DM	DM	DM

Source 1939-2013 : Armée suisse, « Frauen in der Armée heute. Rekrutierungszahlen », *Dokumentation über Frauen in der Armee*, document interne, août 2013.

DM = Données manquantes

²⁰³⁰ « Armée : les Valaisans ne sont que 50,7% à être apte au service militaire », *Le Nouvelliste*, 03.03.2015. URL : <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/armee-les-valaisans-ne-sont-que-507-a-etre-apte-au-service-militaire-369506>. Etat au 24.08.2018.

²⁰³¹ *Idem*.

²⁰³² « Seulement 75,4% des conscrits déclarés aptes au service militaire ou à la PC, *AGEFI*, 29.02.2016.

URL : <http://www.agefi.com/home/news/detail-ageficom/edition/online/article/au-final-moins-de-deux-tiers-des-jeunes-suissees-637-effectuent-leur-ecole-de-recru-et-117-sont-directement-orientes-vers-la-protection-civile-420581.html>. Etat au 24.08.2018.

²⁰³³ *Idem*.

²⁰³⁴ Armée suisse, « Légère hausse du taux d'aptitude au service militaire et à la protection civile », Berne, 28.02.2017. URL : <https://www.vtg.admin.ch/content/vtg-internet/fr/home.detail.nsb.html/65836.html>. Etat au 24.08.2018.

²⁰³⁵ *Idem*.

²⁰³⁶ Armée suisse, « Légère hausse du taux d'aptitude au service militaire », Berne, 08.03.2018. URL : <https://www.vbs.admin.ch/fr/actualites/communiqués.detail.nsb.html/70030.html>. Etat au 24.08.2018.

²⁰³⁷ *Idem*.

²⁰³⁸ « De plus en plus de femmes s'engagent dans l'armée suisse », *RTS La Première*, 14.01.2018. URL : <https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/de-plus-en-plus-de-femmes-sengagent-dans-larmee-suisse?id=9225258&station=a9e7621504c6959e35c3eche7f6bed0446cdf8da>. Etat au 24.08.2018.

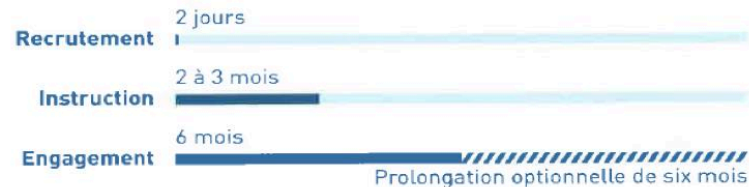
Annexe 5 : Le recrutement SWISSINT/promotion de la paix à l'étranger

Brochure d'information pour les militaires de milice et de carrière (mixte) :



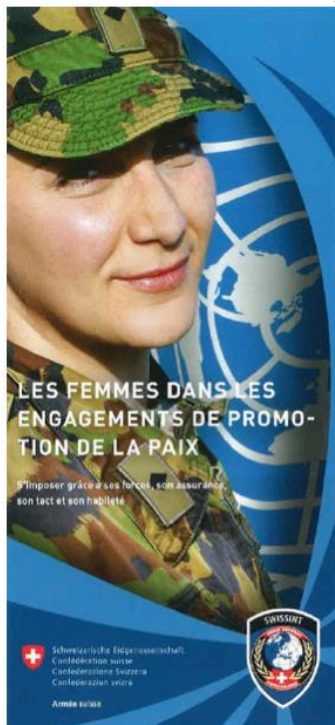
DEPUIS LA CANDIDATURE JUSQU'À L'ENGAGEMENT

CONTINGENTS : KFOR SWISSCOY / EUFOR LOT



- Instruction spécialisée dans la fonction attribuée
- Certificat de capacité
- Nationalité suisse
- Connaissances de langues étrangères selon la fonction (surtout d'anglais)
- Âge : de 20 à 50 ans
- Instruction militaire de base accomplie (exception spécialistes techniques)

Brochure d'information pour les femmes :



DEPUIS LA CANDIDATURE JUSQU'À L'ENGAGEMENT

CONTINGENTS : KFOR SWISSCOY / EUFOR LOT



- Instruction spécialisée dans la fonction attribuée
- Certificat de capacité
- Nationalité suisse
- Connaissances d'allemand et, selon les fonctions, également des connaissances d'anglais
- Âge : de 20 à 50 ans
- Formation militaire de base pas indispensable

NOUS RECHERCHONS

spécialiste en informatique
pilote
spécialiste dans le domaine des finances
spécialiste en communication
juriste
policière
conductrice
personnel soignant
politologue
logisticienne
officière
femme aumônier
employée de commerce
cuisinière
artisane
médecin
spécialiste dans le domaine du personnel

Cette liste n'est pas exhaustive. Si vous êtes intéressée à accomplir un engagement de promotion de la paix à l'étranger, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

Annexe 6 : Exemples de produits dérivés sexués

Deux exemples de produits dérivés distribués sur les stands d'informations « Femmes dans l'armée » lors de foire, comptoir, etc. Cette trousse de couture, qui contient pince à épiler, coupe-ongle, ciseaux, fil et boutons, ainsi que le baume à lèvres m'ont été offerts lors d'un entretien informatif.



Annexe 7 : Tableau détaillé des socialisations sexuées des enquêtées

Ce tableau précise les instances, les processus et les contenus qui m'ont permis de catégoriser l'intensité des socialisations sexuées inversées de chacune de mes enquêtées, afin de donner une réelle consistance empirique à cette catégorisation.

	Instances de socialisation	Processus	Contenus	SSI ²⁰³⁹	Origines sociales
<i>Alémaniques</i>					
AGATHE	Famille ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Pratique soutenue d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie. Capacités physiques moyennes ; Grande taille, carrure svelte ; Vêtements féminins, cheveux longs coiffés avec soin, maquillage léger, nombreux bijoux discrets ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre très féminine. Rejet discursif du travail de l'apparence.	Modérée	Moyennes supérieures
CAMILLE	Famille ; Pairs masculins ; Sport.	Distinction vis-à-vis des sœurs ; Sociabilités masculines ; Pratiques sportives soutenues.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Préférence pour les sociabilités masculines. Capacités physiques moyennes ; Grande taille, carrure svelte ; Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage léger, quelques bijoux discrets ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine. Rejet discursif du travail de l'apparence ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Modérée	Moyennes

²⁰³⁹ Socialisation sexuée inversée.

DEBORAH	Profession ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Sociabilités masculines ; Pratique récente d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie. Capacités physiques importantes ; Taille moyenne, carrure trapue ; Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage prononcé, pas de bijoux ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre neutre. Rejet discursif du travail de l'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Mépris des « hommes faibles » ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Forte	Moyennes inférieures
DENISE	Famille ; Univers militaire ; Pairs masculins ; Profession ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Sociabilités militaires ; Sociabilités masculines ; Pratique récente d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie ; Préférence pour les sociabilités masculines. Capacités physiques moyennes ; Petite taille, carrure trapue ; Vêtements neutres, cheveux courts, pas de maquillage, quelques bijoux discrets ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre neutre. Rejet discursif du travail de l'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Mépris des « hommes faibles » ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Forte	Moyennes inférieures
JASMINA	Famille ; Sport.	Prise de rôle masculin face au « frère défaillant » ; Pratiques sportives soutenues ; Pratique récente d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition. Capacités physiques moyennes ; Grande taille, carrure svelte ; Vêtements féminins, cheveux longs, maquillage léger, pas de bijoux ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine.	Faible	Moyennes supérieures

JEANNE	Famille ; Univers militaire ; Études.	Relation privilégiée avec le père ; Sociabilités militaires ; Sociabilités masculines ; Pratique soutenue d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition. Capacités physiques faibles ; Taille moyenne, carrure forte ; Vêtements neutres, cheveux longs, pas de maquillage, quelques bijoux discrets ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine. Rejet discursif du travail d'apparence.	Faible	Aisées
MANON	Famille ; Profession.	Relation privilégiée avec le père ; Sociabilités masculines.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie. Capacités physiques faibles ; Petite taille, carrure svelte ; Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage léger, quelques bijoux discrets, piercings ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine. Rejet discursif du travail de l'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes.	Faible	Populaires
PAMINA	Famille ; Sport.	Pratiques sportives soutenues ; Pratique soutenue d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition. Capacités physiques importantes ; Grande taille, carrure svelte ; Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage léger, quelques bijoux discrets ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine. Rejet discursif du travail de l'apparence.	Modérée	Moyennes

SAFIA	Famille ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Sociabilités masculines ; Pratiques sportives soutenues ; Pratique soutenue et récente de sports masculins.	<p>Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie ; Préférence pour les sociabilités masculines.</p> <p>Capacités physiques importantes ; Petite taille, carrure svelte ; Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage léger, quelques bijoux plutôt masculins, piercings et plusieurs tatouages ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre neutre.</p> <p>Rejet discursif du travail de l'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Mépris des « hommes faibles » ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».</p>	Forte	Populaires
SHANA	Profession ; Sport.	Relation privilégiée avec le beau-père ; Sociabilités masculines ; Pratique soutenue et récente de sports masculins.	<p>Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Préférence pour les sociabilités masculines.</p> <p>Capacités physiques importantes ; Grande taille, carrure svelte ; Vêtements féminins, cheveux longs, maquillage prononcé, nombreux bijoux, piercings ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine.</p> <p>Rejet discursif du travail d'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes.</p>	Modérée	Moyennes supérieures

<i>Romandes</i>					
ADELAIDE	Famille ; Univers militaire ; Pairs masculins ; Sport.	Contre-modèle de sexe familial ; Sociabilités masculines ; Sociabilités militaires ; Pratiques sportives soutenues ; Pratique soutenue d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie ; Préférence pour les sociabilités masculines. Capacités physiques importantes ; Grande taille, carrure svelte ; Vêtements neutres, cheveux longs et teints, maquillage léger, quelques bijoux discrets, piercings et écarteurs ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre neutre. Rejet discursif du travail d'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Mépris des « hommes faibles » ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Forte	Moyennes inférieures
AGNES	Famille ; Profession ; Sport.	Relation privilégiée avec le beau-père ; Prise de rôle du « garçon manquant » ; Pratiques sportives récentes.	Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie. Capacités physiques moyennes ; Taille moyenne, carrure trapue ; Vêtements neutres, cheveux courts mais coupe féminine, maquillage prononcé, quelques bijoux discrets, piercings ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre féminine. Rejet discursif du travail d'apparence. Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Modérée	Moyennes inférieures

CHARLOTTE	Famille ; Pairs masculins ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Contre-modèle de sexe familial ; Prise de rôle masculin face au « frère défaillant » ; Sociabilités masculines ; Pratiques récentes de sports masculins.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Préférence pour les sociabilités masculines. Capacités physiques moyennes ; Taille moyenne, carrure svelte ; Vêtements féminins, cheveux longs, maquillage léger, quelques bijoux discrets ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre féminine. Rejet discursif du travail d'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Forte	Moyennes supérieures
FIONA	Famille ; Sport	Relation privilégiée avec le père ; Prise de rôle du « garçon manquant » ; Distinction vis-à-vis des sœurs ; Pratiques soutenue et récente de sports masculins.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action. Capacités physiques faibles ; Petite taille, carrure svelte ; Vêtements féminins, cheveux longs coiffés avec soin, maquillage prononcé, nombreux bijoux, nail art ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre très féminine. Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Faible	Aisées
FUNDA	Famille ; Pairs masculins ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Prise de rôle du « garçon manquant » ; Distinction vis-à-vis des sœurs ; Sociabilités masculines ; Pratiques sportives soutenues ; Pratiques soutenue et récente de sports masculins.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Préférence pour les sociabilités masculines. Capacités physiques importantes ; Petite taille, carrure trapue ; Vêtements neutres, cheveux longs, pas de maquillage, quelques bijoux discrets, nombreux tatouages ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre neutre. Rejet discursif du travail d'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Forte	Populaires

INES	Famille ; Sport.	Sociabilités masculines ; Pratique soutenue de sports masculins.	Goût pour le sport, la performance et la compétition. Capacités physiques faibles ; Grande taille, carrure forte ; Vêtements féminins, cheveux longs coiffés avec soin, maquillage prononcé, nombreux bijoux, nail art ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre très féminine. Mépris des « hommes faibles ».	Faible	Populaires
LAURA	Famille ; Sport.	Prise de rôle masculin face au « frère défaillant » ; Pratique récente d'un sport masculin.	Goût pour les activités extérieures et l'action. Capacités physiques moyennes ; Grande taille, carrure svelte ; Vêtements neutres, cheveux longs avec coupe sidecut, maquillage prononcé, quelques bijoux, piercings, nail art ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine. Mépris des « hommes faibles ».	Modérée	Aisées
MARGAUX	Famille ; Pairs masculins ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Prise de rôle du « garçon manquant » ; Distinction vis-à-vis des sœurs ; Sociabilités masculines ; Pratique sportive soutenue ; Pratique récente d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Goût pour la pratique de l'autorité ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie ; Préférence pour les sociabilités masculines. Capacités physiques importantes ; Taille moyenne, carrure trapue ; Vêtements neutres, cheveux longs, pas de maquillage, pas de bijoux ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre neutre. Rejet discursif du travail de l'apparence ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Forte	Moyennes supérieures

MARIE	Famille ; Sport.	Contre-modèle de sexe familial ; Distinction vis-à-vis des sœurs ; Pratique sportive soutenue ; Pratique récente d'un sport masculin.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action. Capacités physiques faibles ; Petite taille, carrure trapue ; Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage léger, quelques bijoux discrets ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine.	Faible	Moyennes supérieures
MURIEL	Famille ; Sport ; Activités professionnelles auxiliaires.	Prise de rôle masculin face au « frère défaillant » ; Distinction vis-à-vis des sœurs ; Sociabilités masculines ; Pratique soutenue de sports masculins.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action. Capacités physiques moyennes ; Petite taille, carrure trapue ; Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage léger, pas de bijoux ; Comportements corporels féminins ; => Expression de genre féminine. Rejet discursif du travail d'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Mépris des « hommes faibles » ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Modérée	Populaires
NATALIE	Profession ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Prise de rôle du « garçon manquant » ; Sociabilités masculines ; Pratique sportive soutenue ; Pratiques soutenue et récentes de sports masculins.	Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Valeurs d'ordre, de discipline, d'autorité et de respect de la hiérarchie ; Préférence pour les sociabilités masculines. Capacités physiques importantes Petite taille, carrure trapue Vêtements neutres, cheveux longs, maquillage léger, quelques bijoux discrets Comportements corporels masculins => Expression de genre neutre. Rejet discursif du travail d'apparence ; Dévalorisation du groupe social des femmes ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».	Forte	Moyennes inférieures

SANITA	Famille ; Pairs masculins ; Sport.	Relation privilégiée avec le père ; Prise de rôle du « père manquant » ; Sociabilités masculines ; Pratiques soutenue et récente de sports masculins.	<p>Goût pour le sport, la performance et la compétition ; Goût pour les activités extérieures et l'action ; Goût pour la pratique de l'autorité ; Préférence pour les sociabilités masculines.</p> <p>Capacités physiques importantes ; Petite taille, carrure svelte et musclée ; Vêtements féminins, cheveux longs, maquillage léger, pas de bijoux ; Comportements corporels masculins ; => Expression de genre neutre.</p> <p>Rejet discursif du travail d'apparence ; Identification sexuée à un « garçon manqué ».</p>	Forte	Populaires
--------	--	---	---	-------	------------

Sources : entretiens et observations.

Annexe 8 : Les tests du TFA

Source : Armée suisse, Haute école fédérale de sport Macolin, « Directives techniques pour le recrutement (version abrégée) », 2017. URL : <http://www.baspo.admin.ch/fr/encouragement-du-sport/breitensport/fitnesstest-armee-fta-rekrutierung.html>. État au 20.11.2017.

Les 5 épreuves qui composent le test de fitness de l'Armée (TFA) :



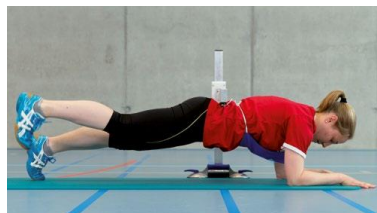
- Lancer d'un ballon de 2 kilos en position assise (3 essais)
« Jet d'un ballon lourd de 2 kilos depuis la position assise : on mesure la distance entre le mur situé derrière le banc suédois et le point d'impact au sol de la balle. »
Le meilleur des trois essais est pris en compte.



- Saut à pieds joints sans élan (3 essais)
« Saut en longueur sans élan, départ depuis le sol de la salle et atterrissage sur un tapis : on mesure la distance séparant la ligne de départ du point de contact le plus en arrière du corps à l'atterrissage. »
Le meilleur des trois essais est pris en compte.



- Test d'équilibre
« Les participants doivent fermer les yeux au bout de 10 secondes. 10 secondes plus tard, toujours avec les yeux fermés, ils doivent basculer la tête en arrière jusqu'à la nuque. On mesure la durée de la station jusqu'à la perte d'équilibre, pour la jambe gauche et pour la jambe droite. »
Le résultat équivaut à la somme de la durée des deux jambes.



- Test global de la force du tronc
« Depuis la position de départ illustrée ci-dessous (appui sur les avant-bras), le participant soulève alternativement le pied gauche et le pied droit d'une demi-longueur de pied, au rythme d'une seconde par mouvement. On mesure la durée jusqu'à l'arrêt de l'exercice. »



- Test d'endurance progressif
« La course d'endurance peut avoir lieu en plein air sur un anneau d'athlétisme ou en salle sur une piste de 20m sous forme de course navette. Les deux tests ont des valeurs d'évaluation différentes. [...] le rythme de course est donné par un signal acoustique. La vitesse initiale est de 8,5 km/h et elle augmente tous les 200m de 0,5 km/h. Le chronomètre est arrêté dès que le participant ne peut plus tenir le rythme. »

Annexe 9 : Les barèmes d'évaluation au TFA

Source : Office fédérale du sport, OFSPO, « TFA - Directives techniques pour le recrutement (version abrégée) », Haute école fédérale de sport Macolin. URL : <http://www.baspo.admin.ch/fr/encouragement-du-sport/breitensport/fitnesstest-armee-fta-rekrutierung.html>. Etat au 27.01.2017.

Barème d'évaluation pour l'incorporation militaire (femmes et hommes)

Hommes et femmes	Points	Saut en longueur sans élan [m]	Jet du ballon lourd [m]	Equilibre sur une jambe [s]	Test global de la force du tronc [s]	Course d'endurance progressive [min:s]	Test d'endurance progressif sous forme de course navette sur 20 m [min:s]
Insuffisant	1-6	1,65-1,94	4,10-4,89	11-28	5-39	1:00-6:20	1:00-5:11
Suffisant	7-12	1,95-2,24	4,90-6,09	29-40	40-99	6:21-11:21	5:12-8:58
Bon	13-15	2,25-2,39	6,10-6,69	41-46	100-129	11:22-13:55	8:59-10:26
Très bon	16-19	2,40-2,59	6,70-7,49	47-57	130-189	13:56-16:37	10:27-12:14
Excellent	20-25	2,60-2,85	7,50-8,50	58-100	190-290	16:38-19:42	12:15-15:30

Tableau 1: Barème d'évaluation pour l'incorporation militaire.

Barème d'évaluation adapté pour la distinction sportive (femmes)

Femmes (Distinction de sport militaire)	Points	Saut en longueur sans élan [m]	Jet du ballon lourd [m]	Equilibre sur une jambe [s]	Test global de la force du tronc [s]	Course d'endurance progressive [min:s]	Test d'endurance progressif sous forme de course navette sur 20 m [min:s]
Insuffisant	1-6	1,16-1,36	3,16-3,59	11-28	5-35	1:00-5:11	1:00-3:59
Suffisant	7-12	1,37-1,57	3,60-4,25	29-40	36-89	5:12-9:28	4:00-7:57
Bon	13-15	1,58-1,67	4,26-4,58	41-46	90-116	9:29-12:14	7:58-9:28
Très bon	16-19	1,68-1,81	4,59-5,02	47-57	117-170	12:15-14:43	9:29-11:21
Excellent	20-25	1,82-2,00	5,03-5,58	58-100	171-261	14:44-18:23	11:22-13:56

Tableau 2: Barème d'évaluation pour les femmes pour l'obtention de la distinction de sport militaire.

Annexe 10 : Catégorisation des 88 fonctions militaires présentées sur la plateforme *miljobs.ch*

Source : Armée suisse, « JOBS militaires et dans la protection civile ». URL : <http://www.miljobs.ch/fr/home>. État au 22.11.2017.

Les exigences de l'institution variant dans le temps et l'espace, ce tableau n'a qu'une finalité indicative à un moment *t* de l'enquête et les catégorisations peuvent être discutées.

Catégories de fonctions	Nombre de fonctions	Taille	Test ou permis pré militaire	Exigences spéciales	Dimension combattante ²⁰⁴⁰
Faibles performances sportives Moins de 65 points au TFA 22 fonctions	22/88	9/22	14/22	10/22	22 NC 0 C
Automobiliste		160-220	Permis B Cours pour jeunes automobilistes (souhaité)		NC
Comptable de troupe				Formation et qualifications professionnelles correspondantes	NC
Conducteur.trice de véhicule d'artillerie		170-185	Permis cat B		NC
Cuisinier.ère de troupe				Apprentissage de cuisinier.ière, de boulangier.ère, de confiseur.euse, de boucher.ère ou de technicien.ne du lait	NC
Explorateur.trice radio stratégique			Instruction pré militaire explorateur.trice radio		NC
Maréchal.e-ferrant.e			Cours technique (3 semaines) Examen technique pratique (1 jour)	Apprentissage de maréchal.e-ferrant.e en cours ou achevé Contrat d'apprentissage complémentaire de maréchal.e-ferrant.e	NC
Mécanicien.ne sur appareils		155-220		Formation professionnelle civile come électricien.ne, électronicien.ne en multimédia, télématicien.ne	NC
Mécanicien.ne sur armes		165-190	Permis cat B	Formation professionnelle pertinente	NC
Mécanicien.ne de chars		165-190	Permis cat B	Formation professionnelle pertinente et qualifications en adéquation	NC
Mécanicien.ne sur moteurs		160-190	Permis cat B	Formation professionnelle pertinente et qualifications en adéquation	NC
Ordonnance de bureau					NC

²⁰⁴⁰ C = combattante / NC = non-combattante.

Ordonnance d'officier.ière					NC
Pionnier.ière informatique		160-220		Formation et qualifications professionnelles correspondantes	NC
Secrétaire				Formation et qualifications professionnelles correspondantes	NC
Soldat.e ABC					NC
Soldat.e de défense ABC décontamination			Permis cat B		NC
Soldat.e de défense ABC détection			Permis cat B		NC
Soldat.e de la circulation		170-220	Permis cat B	Formation de cadet.te chargé.e de la circulation souhaitée avant l'entrée en service	NC
Soldat.e échelon de conduite			Permis cat B		NC
Soldat.e d'exploitation			Permis cat B		NC
Soldat.e du renseignement			Permis cat B		NC
Soldat.e de transmission		190	Permis cat B		NC
Bonnes performances sportives Dès 65 points au TFA 53 fonctions	53/88	26/53	41/53	14/53	39 NC 14 C
Artilleur.euse sanitaire d'unité		155-190	Permis cat B		NC
Canonnière.ière DCA					C
Canonnière.ière lance-mines			Permis cat B	Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s recommandé	C
Conducteur.trice de chien			Permis cat B Test d'aptitude pour conducteur.trice de chien		NC
Conducteur.trice de machine de chantiers (troupes du génie)			Permis cat B		NC
Conducteur.trice de machines de chantier (troupes du sauvetage)			Permis cat B		NC
Conducteur.trice de véhicules à chenilles d'artillerie		170-185	Permis cat B		C
Explorateur.trice radio			Permis cat B		NC
Explorateur.trice radio/conducteur.trice de char grenadier à roues		165-190	Permis cat B		NC
Fantassin.e sanitaire d'unité		155-220	Permis cat B Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s recommandé	Formation professionnelle achevée	C
Mécanicien.ne sur appareil ACFA				Formation professionnelle d'électronicien.ne, électronicien.ne en multimédia, télématicien.ne, d'informaticien.ne ou étudiant.e EPF/HES (informatique/	NC

				électronique, trois semestres accomplis au minimum)	
Pionnier.ière constructeur.trice			Permis cat B		NC
Pionnier.ière de transmission			Permis cat B	Connaissances TED souhaitées	NC
Pionnier.ière d'ondes dirigées			Permis cat B		NC
Pionnier.ière d'ondes dirigées/conducteur.trice de char grenadier à roues		165-190	Permis cat B		NC
Pionnier.ière RITM		155-220	Permis cat B		NC
Pontonier.ière			Permis cat B Permis de navigation Cours de pontonnier.ière.s		NC
Pontonier.ière de sonnettes			Permis B Cours de pontonnier.ière.s		NC
Préposé.e aux engins sauvetage				Métiers métallurgiques, mécanicien.ne en machines / machines agricoles, agriculteur.trice, monteur.euse-électricien.ne	NC
Sapeur.euse			Permis cat B		NC
Sapeur.euse d'aérodrome			Permis cat B		NC
Sapeur.euse de char		190	Permis cat B		C
Soldat.e ACFA					NC
Soldat.e ACFA RITM		155-220	Permis cat B		NC
Soldat.e d'aérodrome de sûreté			Permis cat B		C
Soldat.e d'artillerie		170-185			C
Soldat.e d'aviation			Permis cat B		NC
Soldat.e de char		165-190	Permis cat B		C
Soldat.e de char sanitaire d'unité / Conducteur.trice de char sanitaire		155-190	Permis cat B Cours de samaritain.e (souhaité)		NC
Soldat.e de char sanitaire d'unité / Conducteur.trice C1		155-190	Permis cat B Cours de samaritain.e (souhaité)		NC
Soldat.e d'engin guidé RAPIER		155-220			C
Soldat.e d'engin guidé STINGER		160-220			C
Soldat.e d'exploitation sanitaire (instruction et support)		155-220	Permis cat B		NC
Soldat.e de défense ABC sanitaire					NC

d'unité					
Soldat.e de direction des feux				Connaissances en mathématiques (souhaitées) De préférence métiers techniques.	C
Soldat.e d'hôpital				Cours de samaritain (souhaité)	NC
Soldat.e de ravitaillement			Permis cat B		NC
Soldat.e de ravitaillement de sauvetage			Permis cat B	Formation de base de sapeur.euse- pompier.ière (souhaitée) Instruction sanitaire avant le service (cours de samaritain.e) (souhaité)	NC
Soldat.e de ravitaillement du génie		155-220	Permis cat B		NC
Soldat.e de sauvetage			Permis cat B	Cours sanitaire et formation de base de sapeur.euse-pompier.ière (souhaités)	NC
Soldat.e de sauvetage sanitaire d'unité / Conducteur.trice C1		155-220	Permis B	Cours sanitaire et formation de base de sapeur.euse-pompier.ière (souhaités)	NC
Soldat.e de sûreté		165-190	Permis cat B Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé)		C
Soldat.e de sûreté ACFA		165-190	Permis cat B Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé)		C
Soldat.e de transmission (artillerie)				Connaissances TED	NC
Soldat.e de transmission/ conducteur.trice (artillerie)		165-185	Permis cat B		NC
Soldat.e d'infrastructure		170-220		Formation et qualifications professionnelles correspondantes	NC
Soldat.e du génie sanitaire d'unité		155-220	Permis cat B		NC
Soldat.e du train		165-220	Permis cat B		NC
Soldat.e échelon de conduite/conducteur.trice de char grenadier à roues		165-190	Permis cat B		NC
Soldat.e radar		190	Permis cat B	Professions de l'électronique (souhaitées)	C
Soldat.e sanitaire			Permis cat B	Cours de samaritain.e (souhaité)	NC
Soldat.e vétérinaire		165-220	Permis cat B		NC
Trompette/batteur.euse/tambour			Cours / examen technique de musique militaire Cours/Examen de qualification musique militaire Examen technique de musique avant le recrutement		NC

Très bonnes performances sportives Dès 80 points au TFA 8 fonctions	8/88	6/8	7/8	3/8	0 NC 8 C
Explorateur.trice		165-190	Permis cat B		C
Fantassin.e		165-190	Permis cat B Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé)		C
Fantassin.e équipier.ière / conducteur.trice char infanterie		155-190	Permis cat B Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé)		C
Fusilier.ière de bord			Permis cat B		C
Grenadier.ière de chars		165-190	Permis cat B	Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé) Pratique civile du combat rapproché (souhaité)	C
Pilote militaire		160-195	PPL ou certificat/diplôme SPHAIR avant le recrutement avec recommandation	Certificat d'apprentissage ou maturité	C
Soldat.e de chasseur de chars		165-190	Permis cat B Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé)		C
Spécialiste de la montagne				Expérience de l'alpinisme en général, bon niveau technique de ski, connaissances de l'escalade sportive, très bonne condition physique Alpiniste avec expérience de la randonnée d'hiver et d'été (attestation de randonnées) Cours de chef.fe de groupe J+S Alpinisme, Escalade sportive ou Ski de randonnée (souhaités)	C
Excellentes performances sportives De 80-100 points au TFA 5 fonctions	5/88	4/5	5/5	2/5	1 NC 4 C
Eclaireur.euse parachutiste		160-220	Inscription entre 17 et 19 ans auprès de l'Aéro-Club de Suisse à Lucerne Sélection par l'institut de médecine aéronautique		C
Grenadier.ière		165-195	2 journées d'information et tests supplémentaires. Permis cat B Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé)		C

Grenadier.ière police militaire		165-220	Permis cat B	Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé) Pratique civile du combat rapproché (souhaitée)	C
Grenadier.ière de la police militaire / Conducteur.trice de char de grenadiers à roues		165-190	Permis cat B	Cours volontaire de jeunes tireur.euse.s (recommandé) Pratique civile du combat rapproché (souhaitée)	C
Soldat.e sport			Sélection Lettre de recommandation de l'association sportive et les signatures du Cdmt de l'ER de sport de pointe de Macolin		NC
TOTAL	88/88	45/88	67/88	29/88	62 NC 26 C

Annexe 11 : Tableaux d'évaluation sportive de l'Armée suisse

Source : Armée suisse, *Documentation 51.044.08 f - Tests et examens*, état au 01.01.2013, p. 9 et p. 21.

1.6 Tableau d'évaluation TRIFIT

Appréciation globale	Barème sur 10	Qualification	Points	Course 12 min (m)		Saut longueur sans élan (m)		Test global de la force du tronc (sec)	
				m	f	m	f	m	f
Excellent	10	5.0	25	3150	2900	2.85	2.00	290	261
	9.8	4.9	24	3100	2850	2.80	1.96	270	243
	9.6	4.8	23	3050	2800	2.75	1.93	250	225
	9.4	4.7	22	3000	2750	2.70	1.89	230	207
	9.2	4.6	21	2950	2700	2.65	1.86	210	189
	9.0	4.5	20	2900	2650	2.60	1.82	190	171
Très bon	8.6	4.4	19	2850	2600	2.55	1.79	175	158
	8.3	4.3	18	2800	2550	2.50	1.75	160	144
	8.0	4.2	17	2750	2500	2.45	1.72	145	131
	7.7	4.0	16	2700	2450	2.40	1.68	130	117
Bon	7.4	3.6	15	2650	2400	2.35	1.65	120	108
	7.1	3.3	14	2600	2350	2.30	1.61	110	99
	6.8	3.0	13	2550	2300	2.25	1.58	100	90
Suffisant	6.5	2.9	12	2500	2250	2.20	1.54	90	81
	6.2	2.8	11	2450	2200	2.15	1.51	80	72
	5.9	2.6	10	2400	2150	2.10	1.47	70	63
	5.6	2.4	9	2350	2100	2.05	1.44	60	54
	5.3	2.2	8	2300	2050	2.00	1.40	50	45
	5.0	2.0	7	2250	2000	1.95	1.37	40	36
Insuffisant	4.0	1.8	6	2200	1950	1.90	1.33	30	27
	3.0	1.6	5	2150	1900	1.85	1.30	25	23
	2.5	1.4	4	2100	1850	1.80	1.26	20	18
	2.0	1.2	3	2050	1800	1.75	1.23	15	14
	1.5	1.1	2	2000	1750	1.70	1.19	10	9
	1.0	1.0	1	1950	1700	1.65	1.16	5	5

2.7 Tableau d'évaluation de la distinction de sport militaire

Evaluation globale	Barème sur 10	Qualification	Points	Course 12' (m)		Saut en long sans élan (m)		Jet du medicine-ball (m)		Course-navette (sec)		Grimper de perches (sec)	
				m	w	m	w	m	w	m	w	m	w
				Excellent	10	5.0	25	3150	2900	2.85	2.00	8.50	5.58
9.8	4.9	24	3100		2850	2.80	1.96	8.30	5.47	8.70	12.40	2.90	4.10
9.6	4.8	23	3050		2800	2.75	1.93	8.10	5.36	8.80	12.60	3.10	4.40
9.4	4.7	22	3000		2750	2.70	1.89	7.90	5.25	8.90	12.70	3.30	4.70
9.2	4.6	21	2950		2700	2.65	1.86	7.70	5.14	9.00	12.90	3.50	5.00
9.0	4.5	20	2900		2650	2.60	1.82	7.50	5.03	9.10	13.00	3.70	5.30
Très bon	8.6	4.4	19	2850	2600	2.55	1.79	7.30	4.92	9.20	13.10	3.90	5.60
	8.3	4.3	18	2800	2550	2.50	1.75	7.10	4.81	9.30	13.30	4.10	5.90
	8.0	4.2	17	2750	2500	2.45	1.72	6.90	4.70	9.40	13.40	4.30	6.10
	7.7	4.0	16	2700	2450	2.40	1.68	6.70	4.59	9.50	13.60	4.50	6.40
Bon	7.4	3.6	15	2650	2400	2.35	1.65	6.50	4.48	9.60	13.70	4.70	6.70
	7.1	3.3	14	2600	2350	2.30	1.61	6.30	4.37	9.70	13.90	4.90	7.00
	6.8	3.0	13	2550	2300	2.25	1.58	6.10	4.26	9.90	14.10	5.10	7.30
Suffisant	6.5	2.9	12	2500	2250	2.20	1.54	5.90	4.15	10.10	14.40	5.70	8.10
	6.2	2.8	11	2450	2200	2.15	1.51	5.70	4.04	10.30	14.70	6.30	9.00
	5.9	2.6	10	2400	2150	2.10	1.47	5.50	3.93	10.50	15.00	6.90	9.90
	5.6	2.4	9	2350	2100	2.05	1.44	5.30	3.82	10.70	15.30	7.50	10.70
	5.3	2.2	8	2300	2050	2.00	1.40	5.10	3.71	10.90	15.60	8.10	11.60
	5.0	2.0	7	2250	2000	1.95	1.37	4.90	3.60	11.10	15.90	8.70	12.40
Insuffisant	4.0	1.8	6	2200	1950	1.90	1.33	4.70	3.49	11.30	16.10	9.30	13.30
	3.0	1.6	5	2150	1900	1.85	1.30	4.50	3.38	11.40	16.30	9.90	14.10
	2.5	1.4	4	2100	1850	1.80	1.26	4.40	3.32	11.60	16.60	10.50	15.00
	2.0	1.2	3	2050	1800	1.75	1.23	4.30	3.27	11.70	16.70	11.10	15.90
	1.5	1.1	2	2000	1750	1.70	1.19	4.20	3.21	11.90	17.00	11.70	16.70
	1.0	1.0	1	1950	1700	1.65	1.16	4.10	3.16	12.10	17.30	12.30	17.60

Annexe 12 : Consignes pour les femmes militaires distribuées lors du recrutement mixte

Source : Armée suisse & notes de terrain

Traduction propre de l'allemand. La mise en gras et les couleurs respectent la mise en forme du document original.

Quelques informations utiles (à conserver)

Tenue de sortie

Vous serez équipées d'une tenue de sortie (pantalon et jupe) lors de votre école de recrues.

Pour la sortie avec la tenue de sortie (avec pantalon) prendre une paire de mocassins noirs civils, sans décoration. Avec cela seront portées des chaussettes noires. Talon pas plus haut que 3 cm.

Pour la sortie avec la tenue de sortie (avec jupe), les femmes auront à porter des escarpins noirs civils sans décoration métallique ou brillante (pas de chaussures vernies ou en daim) avec des bas gris sans motif ou décoration. Talon des mocassins pas plus haut que 6 cm. (Ou elles portent les mocassins noirs civils, sans décoration. Talon pas plus haut que 3 cm).

Bottes de combat

Porter les bottes de combat avant le service. Pour les bottes de combat, prendre des chaussettes épaisses discrètes (noir, bleu, vert foncé, brun).

Cheveux

Les cheveux sont portés propres et soignés ; les cheveux longs ne doivent pas être portés détachés. Les cheveux ne doivent pas gêner l'activité en service, ni menacer la sécurité personnelle.

Bijoux

Les bijoux, en particulier les boucles d'oreille, les bagues et les piercings ne doivent pas gêner l'activité en service, ni menacer la sécurité personnelle.

Maquillage

Un maquillage discret est autorisé. [conseil oral : se faire discrète et cela constitue une perte de temps]

Déplacement de service

Lors de la grossesse, une demande de déplacement de service peut être adressée. Pour les jeunes enfants à charge, les membres féminins comme masculins de l'armée peuvent demander un déplacement de service. En cas de déplacements de service, l'obligation de service militaire demeure et **les tirs hors service obligatoires doivent être effectués.**

Taxe militaire

En cas d'inaptitude au service ou de déplacements de service, vous ne devrez pas vous acquitter de la taxe militaire.

Veillez lire ces points attentivement et réfléchissez si vous êtes prêtes à vous engager à la fin de recrutement.

Vous signerez cet engagement après l'entretien d'affectation à une fonction militaire.

Vous serez alors soumises au service militaire. Le service militaire n'est alors plus pour vous un service volontaire.

Engagement au service militaire

Je déclare accepter la fonction qui m'a été assignée dans le processus de recrutement, de même que l'éventuelle deuxième fonction.

Je prends acte qu'en signant mon engagement, je serai tenue d'effectuer un service militaire et que cette obligation comprend notamment :

- L'obligation d'effectuer le service militaire conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- L'obligation d'effectuer le nombre légal de jours de service (au grade de soldat, il s'agit actuellement de 260 jours) ;
- L'obligation de revêtir un certain grade ou d'assumer une certaine fonction ;
- L'obligation d'accepter l'armement approprié à ma fonction et d'effectuer les tirs annuels hors-service obligatoires correspondants.

J'ai pris connaissance de la durée de l'école de recrues dans la fonction ainsi que de l'éventuelle deuxième fonction assignées.

En cas de reports de service, l'obligation de service militaire subsiste et les tirs obligatoires hors-service doivent être effectués.

Annexe 13 : Instruction des cadres

Source : Armée suisse²⁰⁴¹

Modèle selon une arme/fonction à 18 semaines :

		Mars		Avril				Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril																																															
		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17																																					
Ecole de recrues	Départ 1	IGB/IBF																		*	IFO 1																																																		* Promotion au grade de soldat.e																												
Sous-officier.ière	Départ 1	IGB/IBF																		ESOF				*	Stage pratique												**	Service pratique																																																				* Promotion au grade d'appointé.e-chef.fe ** Promotion au grade de sergent.e									
Sous-officier.ière supérieur.e (exemple pour la fonction de fourrier.ière)	Départ 1	IGB/IBF																		Stage de formation des sous-officier.ière.s supérieur.e.s												*	C	Stage pratique				**	Service pratique																																																				* Promotion au grade de sergent.e **Promotion au grade de fourrier.ière								
Officier.ière Lieutenant.e	Départ 1	IGB/IBF																		ESOF				*	Stage de formation d'officier.ière		U	EO avec stage pratique												**	***						Service pratique																																																				*Promotion au grade d'appointé.e-chef.fe **Promotion au grade de sergent.e-chef.fe ***Promotion au grade de lieutenant.e C= Cours préparatoire de cadre U= Congés généraux plus longs

²⁰⁴¹ Armée suisse, *Armée suisse, op. cit.* pp. 414-415.

Annexe 14 : Formulaire de qualifications pour l'avancement

Source : Armée suisse

Reproduction et traduction à partir d'un document fourni dans une ER sanitaire.
En italique, mes précisions.

« Qualification et qualification intermédiaire pour les candidats à l'avancement et les cadres dans l'instruction de base et du service de formation de la troupe »

Évaluation du superviseur

Classement de l'évaluation :

- 5 Excellent : dépasse les exigences à un degré élevé (à peine atteint par d'autres dans la même fonction)
- 4 Très bon : dépasse de manière significative les exigences
- 3 Bon : répond aux exigences
- 2 Suffisant : répond simplement aux exigences
- 1 Insuffisant : ne répond pas aux exigences

Caractéristiques comportementales - Commentaires/précisions

A. Compétences personnelles et sociales

1. Attitude personnelle

- ... apparaît comme une personnalité fiable, directe et loyale.
- ... pense et agit de manière indépendante et sous sa propre responsabilité.
- ... répond calmement à la critique et est orienté solution.
- ... montre de l'initiative et de l'engagement, considère les revers comme un vrai défi.

2. Comportement social

- ... maintient une relation simple et fraternelle dans toutes les positions.
- ... est ouvert et compréhensif aux autres.
- ... considère le potentiel de conflit, aborde les conflits objectivement et trouve des solutions.
- ... peut s'intégrer avantageusement dans des groupes.

3. Capacités mentales

- ... enregistre les faits rapidement et complètement.
- ... peut mettre en pratique les connaissances acquises
- ... développe des solutions.
- ... apprend des erreurs commises

B. Compétences pratiques

1. Capacités en tant que leader ou aide au commandement

- ... peut transmettre de manière convaincante le sens de sa demande
- ... peut montrer l'exemple avec entrain.
- ... reste fiable et concentré même en cas de stress
- ... prend des décisions de manière délibérée et en temps opportun

2. Comportements communicationnels

- ... s'exprime ouvertement et directement, écoute activement les autres.
- ... transmet l'information régulièrement, à tout moment et de manière uniforme
- ... ordonne par une gestuelle et des expressions naturelles.
- ... peut communiquer du contenu d'une manière courte, imagée, simple et compréhensible.

3. Techniques de leadership

- ... commande l'essentiel d'une manière déterminée, correcte et appropriée.
- ... mobilise ses sous-chefs de manière ciblée et judicieuse.
- ... contrôle de manière appropriée et dans un climat constructif.
- ... traite les subordonnés manière sérieuse et juste.

4. Capacité en tant qu'instructeur et éducateur

- ... établit des objectifs appropriés et les suit de manière cohérente.
- ... transmet le contenu de la formation de manière compréhensible, méthodiquement correcte et selon le destinataire.
- ... respecte les valeurs essentielles et s'efforce de transmettre un sens.
- ... influence les valeurs des subordonnés et favorise leur propre responsabilité.

C. Compétences professionnelles

1. Performances techniques

- ... a suffisamment de connaissances militaires.
- ... possède de solides connaissances dans un domaine spécifique.
- ... connaît les règlements et peut mettre leur contenu en pratique
- ... est prêt à se tenir au courant dans un domaine précis

2. Résultats des inspections et examens ; performance physique

Y compris la réussite des différentes marches et les résultats aux tests de tir

3. Commentaires spécifiques

D. Appréciation globale (de 1 à 5)

Annexe 15 : Voies de formation pour devenir officier.ière de carrière

Source : Armée suisse²⁰⁴²

Formation de base (ACAMIL)	Durée	Certificats de fin d'études	Exigences scolaires/professionnelles
Ecole militaire (E mil)	20 mois	Diplôme fédéral d'officier de carrière	CFC avec 3 ans d'expérience professionnelle
Stage de formation Bachelor	3 ans et demi	Bachelor of Arts EPF en sciences politiques ; diplôme fédéral d'officier de carrière	Maturité fédérale ou maturité cantonale ou maturité professionnelle avec examen complémentaire (passerelle)
Stage de formation de diplôme	18 mois	Diploma of Advanced Studies EPF en sciences militaires ; diplôme fédéral d'officier de carrière	Diplôme universitaire ou diplôme d'une haute école spécialisée reconnue par l'État

Annexe 16 : Égalité salariale au sein de l'Armée suisse

Source : Confédération suisse, OFPER²⁰⁴³

Contrôle de l'égalité salariale au sein de l'administration fédérale – Analyse Logib 2018

Unité administrative	Valeur en %	Clé ²⁰⁴⁴	R2 ²⁰⁴⁵
Administration fédérale	3.3	H > F	0.867
DDPS	1.1	H > F	0.878
État-major de l'armée	0.6	F > H	0.911
État-major de conduite de l'armée	4.9	H > F	0.894
Formation supérieure des cadres de l'Armée	3.8	H > F	0.918
Base d'aide au commandement	3.2	H > F	0.800
Base logistique de l'armée	1.7	H > F	0.823
Forces terrestres	1.1	H > F	0.953
Forces aériennes	1.3	H > F	0.908

²⁰⁴² Armée suisse, « Factsheet officier de carrière », p. 2.

URL :

https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/8C/8CDCD4590EE41ED7AB9F1BC197E62BC6.pdf. État au 16.04.2018.

²⁰⁴³ Confédération suisse, « Contrôle de l'égalité salariale au sein de l'administration fédérale.

Résultats détaillés », Berne, OFPER, 2018, p. 2. URL :

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/52567.pdf>. État au 01.05.2020.

²⁰⁴⁴ H > F = le salaire des hommes est x% plus élevé que celui des femmes ; F > H = le salaire des femmes est x% plus élevé que celui des hommes.

²⁰⁴⁵ Le coefficient de détermination R2 indique la mesure dans laquelle les variables prises en compte dans le modèle parviennent à expliquer les différences salariales. Plus il est proche de 1.0, plus il est aisé d'expliquer les différences salariales.